





BIOGRAPHIE
UNIVERSELLE,
ANCIENNE ET MODERNE.

SUPLÉMENT.

.....

KM—LAL

.....

1870

1871

1872

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE
ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR
LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU
LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts
que la vérité. (VOLTAIRE, première Lettre sur OEdipe.)

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME.



A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, ÉDITEUR,

RUE DU HASARD-RICHELIEU, N° 13.

—
1841.



960658

CT
143
M5
1811
t.69

SIGNATURES DES AUTEURS
DU SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME.

	MM.		MM.
A—G—R.	AUGER.	J—D—N.	JOURDAN.
A—T.	H. AUDIFFRET.	L.	LEFEBVRE-CAUCHY.
B—ÉB.	BOULLÉE.	L—C—J.	LACATTE-JOLTROIS.
C. D—S.	DESPORTES-BOSCHERON.	L—F—E.	Hippolyte DE LA PORTE.
CH—U.	CHASSÉRIAU.	L—S—D.	LESOURD (Louis).
C—L—B	DE COMBETTE-LABOURELIE.	M—D j.	MICHAUD jeune.
C. M. P.	PILLET.	P—C—T.	PICOT.
D—B—S.	DUBOIS (Louis).	P. D—L.	PATRIS-DEBREUIL.
D—D—R.	DIDIER.	P—E.	PONCE.
D—G.	DEPPING.	P. L—T.	} Prosper LEVOT.
D—H—E.	DEHÈQUE.	P—V—T.	
D—R.	DIDIER (Henri).	P—OT.	PARISOT.
D—R—R.	DUROZOIR.	P—RT.	PHILBERT.
D—Z—S.	DEZOS DE LA ROQUETTE.	P—S.	PÉRIÈS.
E—S.	EYRIÈS.	P—T.	PEIGNOT.
F—LE.	FAYOLLE.	R—F—G.	DE REIFFENBERG.
F. P—T.	Fabien PILLET.	R—G.	ROGER.
F—T—E.	DE LA FONTENELLE.	S—L—E.	DE SILVESTRE.
G—G—Y.	DE GRÉGORY.	T—D.	TABARAUD.
G—R—D.	GUÉRARD.	V. S. L.	VINCENS-ST-JAURENT.
G—T—R.	GAUTHIER.	W—S.	WEISS.
G—Y.	GLEY.	Z.	ABOYMIC.
H—Q—N.	HENNEQUIN.		

Year	Value
1900	100
1901	105
1902	110
1903	115
1904	120
1905	125
1906	130
1907	135
1908	140
1909	145
1910	150
1911	155
1912	160
1913	165
1914	170
1915	175
1916	180
1917	185
1918	190
1919	195
1920	200
1921	205
1922	210
1923	215
1924	220
1925	225
1926	230
1927	235
1928	240
1929	245
1930	250
1931	255
1932	260
1933	265
1934	270
1935	275
1936	280
1937	285
1938	290
1939	295
1940	300
1941	305
1942	310
1943	315
1944	320
1945	325
1946	330
1947	335
1948	340
1949	345
1950	350
1951	355
1952	360
1953	365
1954	370
1955	375
1956	380
1957	385
1958	390
1959	395
1960	400
1961	405
1962	410
1963	415
1964	420
1965	425
1966	430
1967	435
1968	440
1969	445
1970	450
1971	455
1972	460
1973	465
1974	470
1975	475
1976	480
1977	485
1978	490
1979	495
1980	500
1981	505
1982	510
1983	515
1984	520
1985	525
1986	530
1987	535
1988	540
1989	545
1990	550
1991	555
1992	560
1993	565
1994	570
1995	575
1996	580
1997	585
1998	590
1999	595
2000	600
2001	605
2002	610
2003	615
2004	620
2005	625
2006	630
2007	635
2008	640
2009	645
2010	650
2011	655
2012	660
2013	665
2014	670
2015	675
2016	680
2017	685
2018	690
2019	695
2020	700
2021	705
2022	710
2023	715
2024	720
2025	725
2026	730
2027	735
2028	740
2029	745
2030	750

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE.

SUPPLÉMENT.

K

KMETH (DANIEL), astronome et mathématicien hongrois, naquit le 15 janvier 1783, à Britcho-Bania ou Bries (au comté de Zolium en Basse-Hongrie), et entra le 1^{er} novembre 1790, en qualité de novice, au couvent des Piaristes de cette ville, où, son noviciat fini, il fut quatre ans professeur de grammaire. Passant ensuite aux hautes études, il suivit à Waitzen les cours de philosophie, et ne tarda point à recevoir le diplôme de docteur à l'université de Pesth; puis il alla se perfectionner à Neutra dans la théologie. Mais au milieu de ces études de genres divers, la vocation astronomique s'était déclarée chez Kmeth. Ses supérieurs s'empressèrent de la seconder et l'envoyèrent à l'observatoire de Bude, où il put passer ses nuits et même ses jours à calculer les éléments des comètes nouvelles, et à dédoubler les étoiles multiples. Ses progrès furent rapides; et, en 1812, après un sévère et glorieux examen public, il fut nommé adjoint au directeur de l'observatoire, le célèbre Pasquich. De nombreuses observations, des publications utiles prouvèrent au monde savant qu'il méritait sa position.

Mais il eût voulu la voir s'améliorer par le directorat en chef; de là une antipathie sourde entre Pasquich et lui. Finalement les deux astronomes se séparèrent : Pasquich garda son poste de Bude, Kmeth alla professer les mathématiques pures et appliquées à l'académie de Kachovié, où, de plus, il cumulait les fonctions d'instituteur religieux et d'*exhortator* (1823). Mais son animosité contre le directeur de Bude éclata dès cette année; il lui reprocha hautement, dans le *Tudemányos Gyűjtemény* de Pesth, ainsi que dans la *Correspondance astronomique* du baron de Zach (1823), d'avoir donné de pures imaginations pour des observations astronomiques. Le professeur Schumacher se porta le champion de Pasquich dans les *Nouvelles astronomiques* d'Altona, tome III, 1824, et réfuta Kmeth péremptoirement sur presque tous les points. Probablement le professeur de Kachovié ne se tenait pas pour battu complètement, et aurait recommencé ou renouvelé sous peu sa levée de boucliers, mais il expira subitement le 20 juin 1825, n'ayant point eu le temps de prendre dans la science le

rang auquel son savoir et son activité l'eussent fait indubitablement monter s'il eût vécu : il n'avait que quarante-deux ans. — Outre les articles ci-dessus mentionnés dans Zach et la feuille savante de Pesth on lui doit : I. *des Observations astronomiques des distances au zénith et des ascensions droites des étoiles fixes, du soleil et des planètes*, Bude, 1821, in-8° (en allem.). II. *Astronomia popularis in eorum usum qui sine graviori calculo hac scientia delectantur, secundum probatissimos auctores in modum historiarum adornata*, Bude, 1823, grand in-8°.

P—OT.

KNAPP (GEORGE-CHRÉTIEN), savant allemand, né le 17 sept. 1753, à Glaucha, où son père était directeur de la maison des orphelins avec le fils du fondateur (G.-A. Franke). Il fit ses premières études avec éclat, poussa très loin l'étude des trois langues savantes, et quelque temps même, pour s'y perfectionner, il siégea dans une des chaires de l'école annexée à la maison des orphelins. Il visita ensuite les deux universités de Halle et de Göttingue, mais il ne resta que quelques mois dans cette dernière, bien que les Zachariæ, les Michaëlis, les Miller, les Walch l'illustrassent alors, et, après un voyage de touriste dans quelques états de l'Allemagne, il revint à Halle prendre le grade de maître ès-philosophie, ce qui lui donna le droit de faire des cours publics. Celui qu'il ouvrit eut un grand succès, et ce brillant début lui fit donner bientôt la chaire de théologie. Il est vrai que d'abord il la remplit sans titre, et même qu'il fut longtemps à ne recevoir d'autres honoraires que 200 reichsthalers. Mais enfin commencèrent les jours heureux. Reçu docteur en théologie en 1784, bientôt Knapp

fut élu, sans être obligé de renoncer à sa chaire, co-directeur des établissements de bienfaisance et d'instruction fondés par Franke, et, après la mort du directeur Schulze, qui, quoique son collègue, avait gardé la prééminence, il se vit déférer à lui-même, par le ministère prussien, le poste vacant, tandis que la seconde place passait à son savant et fidèle ami Niemeyer. Le zèle et l'habileté financière dont, pendant quatorze années de suite, il fit preuve en remplissant les fonctions laborieuses et très variées d'administrateur, lui valurent autant de renommée que ses ouvrages; et sa manière d'exposer le dogme, l'histoire ecclésiastique et les livres de la Bible, dont il entreprenait l'exégèse, lui faisaient autant d'honneur comme professeur que comme écrivain. Deux fois pourtant il vit encore sa carrière troublée et compromise: deux fois les ordres souverains de Napoléon prescrivirent la dissolution de l'université de Halle, la première en 1806, après la bataille d'Iéna, la seconde en 1813, quand le roi de Westphalie, Jérôme, fit cesser les cours et disperser les étudiants. Knapp ne fut pas sans crainte à cette époque: franc Allemand, il était très antipathique à la domination française; Niemeyer, son inséparable, avait été déporté en France (1807), et cette mesure était aussi menaçante pour l'ami que cruelle et désastreuse pour la victime; heureusement le prompt dénouement de la campagne d'Allemagne (1813), si funeste à Napoléon, ressuscita presque aussitôt l'université replongée au tombeau. Dans l'intervalle des deux décrets de suppression, Knapp avait été nommé à l'une des chaires du séminaire annexé à la faculté de théologie. En 1816 il devint membre du consistoire, et il y siégea près de

Niemeyer enfin rendu à sa patrie et à son amitié, et près de Wagnitz, dans le comité d'examen des candidats qu'on dispensait d'aller se faire interroger à Magdebourg. En 1820, au titre tout honorifique de *senior* de la faculté il joignit le censorat des ouvrages de théologie. De plus il était membre de la *Société londonienne pour la propagation des connaissances chrétiennes*, de la *Société de Stockholm pour la foi et le christianisme*, de l'*Union de Tubingue*, etc. En 1817 le roi de Prusse l'avait nommé chevalier de l'Aigle-Rouge de troisième classe. On ne peut se faire d'idée de la vénération et de l'amour qu'avaient pour lui et ses élèves et ses collègues. Tous appréciaient en lui l'union d'un beau talent et d'un bon caractère. Son érudition était profonde, sa méthode lumineuse, sa facilité d'élocution extraordinaire. Il écrivait en latin avec autant de clarté que d'élégance. Il est fâcheux qu'en allemand il ait moins de souplesse et d'aisance; mais rien n'est plus ordinaire que cette impuissance d'un latiniste qui écrit élégamment la langue d'Auguste et d'Horace à s'exprimer en sa langue maternelle. A coup sûr cependant on eût pu croire qu'il n'en était point ainsi de Knapp. Il aimait, il voyait le monde sinon autant qu'un savant français, du moins bien plus que la plupart des érudits de l'Allemagne. D'ailleurs il aimait les voyages. Ces déplacements, les accidents de la vie mobile et nomade, l'habitude de causer, si différente de celle de discuter, de parler seul, la nécessité de varier son langage selon les milieux divers par lesquels on passe, eussent dû lui communiquer de la limpidité, de la correction, de la grâce. Knapp expira le 14 octobre 1825; il venait de célébrer son jubilé

(ou la cinquantième année de son professorat). Niemeyer se hâta de lui rendre un funèbre et dernier hommage par une notice ou éloge historique intitulé *Epicidium à la mémoire de Knapp*, Halle, 1825. On doit à Knapp : I. La continuation de l'*Histoire des établissements des ministres évangéliques aux Indes Orientales pour la conversion des infidèles*, 1799-1825, du tome 55 au tome 72. C'est sans contredit sa publication capitale, celle qui fixa plus particulièrement les yeux sur lui. II. *Scripta varii argumenti, maximam partem exegetici atque historici*, Halle, 1805; 2^e édition augm., 1823, 2 vol. (le premier se compose de dix, le second de sept morceaux): une de ces dix-sept dissertations, l'*Histoire de Just Jonas et de la fondation de l'Église luthérienne de Halle*, est de main de maître; on peut y joindre deux dissertations, l'une *ad vaticinium Jacobi*, Gen. XLIX, Halle, 1774, l'autre *de Versione Alexandrina in emendanda lectione exempli hebraici caute adhibenda*, Halle, 1775 et 1776. III. Une traduction des *Psaumes* avec remarques, le tout en allemand, Halle, 1777; 2^e édition, 1782; 3^e édition, 1789: à ce volume se réfèrent naturellement ses *Remarques en allemand sur diverses explications et variantes des Psaumes*, Halle, 1778. IV. Des articles dans la *Gazette des Établissements* de Franke; dans la *Revue mensuelle chrétienne* (*Christliche Monatschrift*) d'Ewald et Flatt; dans le *Journal chrétien* (*Zeitschrift für Christen*) de Hillmer; dans la *Gazette universelle littéraire*; la Vie de Spener (réimprimée plus tard dans le *Biographe*, tome I^{er}, livre 4); celle de Freylichshausen et d'Eler, ainsi que celle de Just Jonas dont il a été question, méritent à Knapp une

place parmi les biographes. V. Une édition correcte et commode du *Nouveau Testament* en grec (avec les variantes principales et des sommaires), Halle, 1797; 2^e édition, 1813; 3^e édition, 1824. VI. Ses diverses brochures. P—OT.

KNAUSS (FRÉDÉRIC DE), mécanicien allemand, né en 1724 à Stuttgart, était assez gentilhomme pour ne pas se rompre la tête aux études sérieuses; mais la mécanique était sa vocation. Tout jeune encore, et page du landgrave de Hesse-Darmstadt, au milieu de ses frivoles et insoucians camarades tout occupés de danse et d'escrime, il s'appliquait avec ardeur à la statique et à la dynamique, et passait, à contempler et à comprendre le jeu des leviers, des poulies, des engrenages, le temps que d'autres donnent au manie ment du fleuret et à des conversations faciles. Il acquit ainsi un talent pratique assez remarquable pour que le landgrave le nommât machiniste de la cour. Voulant se perfectionner, il obtint la permission de voyager en France et en Hollande. Il traversa les Pays-Bas catholiques. Bien reçu du prince Charles de Lorraine, administrateur de cette partie des provinces autrichiennes, Knauss, soit calcul, soit conviction, abjura publiquement le protestantisme à Bruxelles, puis entra au service du prince (1754). Trois ans après il fut mandé à Vienne par l'empereur François I^{er} et l'impératrice Marie-Thérèse, qui l'attachèrent au cabinet impérial de physique et de mathématiques de Hofburg, pour lequel il exécuta un très grand nombre de pièces curieuses et dont quelques-unes sont véritablement des chefs-d'œuvre; entre autres, un automate qui transcrit tout ce que l'on place devant lui, et une montre magnifique. La plu-

part de ces morceaux se voient encore au cabinet de Hofburg. Knauss n'en exécuta que très peu sur commandes particulières pour quelques amis ou pour sa mère. Aussi considéré par le successeur de Marie-Thérèse qu'il l'avait été par cette grande princesse et par son mari, il finit par être directeur de l'établissement auquel il était attaché. Le pape le nomma comte de sa cour palatine de Latran. Knauss mourut en août 1789. On a de lui une description de ses pièces mécaniques les plus remarquables sous le titre de *l'Automate autographique* (selbstschreibende Wundermaschine) et autres chefs-d'œuvre de l'art, etc., etc., Vienne, 1780. Cet ouvrage, que termine un recueil de problèmes, est précédé d'une préface dédiée à la Sainte-Trinité. Il n'a jamais été mis dans le commerce, et l'auteur n'en distribuait que parcimonieusement les exemplaires. — Il ne faut pas le confondre avec un autre KNAUSS (Jean-Christophe), né le 13 janvier 1709, à Waiblingen, mort le 12 janvier 1796, et qui, après avoir achevé à l'université de Tubingue ses études commencées dans les cloîtres du Wurtemberg, avait reçu les ordres ecclésiastiques et les grades universitaires, était devenu directeur des écoles de Wurtemberg, en 1761, et enfin s'était élevé au rang de conseiller et de prélat d'Hirscha en 1772. Travailleur infatigable, à l'étude de la théologie il avait joint celle de la géographie, de la philosophie et du droit; ses ouvrages sont : I. *Geographia generalis seu Descriptio globi terraquei*, Tubingue, 1732, in-8°. II. *Premières bases d'une démonstration de ce principe*: De la nouvelle alliance le Salut, Tubingue, 1732, in-8°. III. *Le droit féodal naturel, ou Preuve que le droit féodal*

est le droit universel et émane des principes du droit naturel, Stuttgart, 1756, in-8°. IV. *Explication de l'épître de saint Jacques*, Tubingue, 1756, in-8°. V. *Compendium logicae, metaphysicae, philosophiae moralis*, à l'usage des écoles de Wurtemberg, Stuttgart, in-8°. P—OT.

KNAUTH (JEAN-CONRAD), historien allemand, était le fils d'un prédicateur de Deppodiswalde, et finit par être nommé historiographe de l'électeur de Saxe. Né vers 1670, il mourut en 1736. On a de lui beaucoup de travaux dont quelques-uns ont de l'importance. Nous indiquons entre autres : I. *Les Antiquités de Ballenstædt*, 1698 (saisis par ordre du prince d'Anhalt). II. *Prodromus Misniæ illustrandæ*, Dresde, 1692, in-12 ; 2^e édit. 1715, in-12. III. *Augustæ Beichlingiorum origines*, Dresde, 1702, in-8° ; 2^e édit. 1717, in-4°. IV. *Ad Schlegelium dissertatio epistolica qua ἀποσπασμάτιον ejus de Veteri Cella hinc inde illustratur*, 1704. V. *Tableau du couvent d'Allen-Zella*, Dresde, 1722, 8 part. en 2 vol. VI. *Glorieuse liaison des deux maisons d'Autriche et de Saxe*, 1719. VII. *Histoire du couvent de Sainte-Affre* (dans le *Magasin de l'histoire de Saxe*, 1790, 7^e partie, 2-37). Il laissa aussi bon nombre de manuscrits, parmi lesquels une *Histoire de la ville de Meissen*, un *Tableau historique et chorographique de l'électorat et du duché de Haute-Saxe, et surtout de l'électorat et du duché de Wittenberg*, une *Notice sur les principaux historiens de Meissen* et une *Historicorum historia principum* en latin. Enfin, il donna des éditions annotées de la *Saxonia vetus et magna in parvo* de Gasp. Schneider, Dresde, 1727, in-4°, et de l'*Elogium illustrissimæ gentis Schombergiæ* d'Abel de Sainte Mar-

the. On a encore, sous le nom de Jean-Conrad Knauth, une *Introduction à la géographie et à l'histoire du margraviat de Misnie* ; mais probablement ce maigre opuscule est l'ouvrage d'un homonyme de notre auteur. P—OT.

KNAUTH (CHRÉTIEN), historien et polygraphe allemand, né, le 19 déc. 1706, à Gœrlitz, étudia successivement au gymnase de sa ville natale et à l'université de Leipzig, se fit admettre, en 1736, au grand collège des prédicateurs de Gœrlitz, et fut nommé, en 1741, pasteur de Friedersdorf, aux environs de cette ville. C'est là qu'il passa le reste de sa vie, mêlant aux travaux du ministère évangélique l'étude approfondie de l'histoire de la Haute-Lusace et des sciences auxiliaires de cette histoire, et ne se délassant de ces doubles occupations que par ses soins pour former une bibliothèque adaptée à la spécialité de son choix, et une collection numismatique. Celle-ci réunissait une quantité considérable de monnaies de Bohême, de Saxe, de Brandebourg, de Silésie, de Lusace. Un incendie, en 1754, détruisit la bibliothèque que Knauth ent la patience de recommencer. Mais la collection des monnaies échappa (1754). Sur la fin de sa vie il la vendit pour en prévenir la dispersion. Knauth est un exemple remarquable de la bizarre inégalité des facultés humaines ; les distractions auxquelles, même dans la force de l'âge, il avait été sujet, en vinrent au point qu'au bout de quelques minutes il perdait la mémoire de tout ce qui n'avait pas trait à sa science favorite : pour tout point historique il avait toujours la même fraîcheur de souvenir. Le reste était pour lui sans intérêt, sans impression par conséquent, et l'idée s'en évapourait en quelque sorte à l'instant

où elle venait de se former en lui. Le consistoire lui nomma un coadjuteur au pastorat. Sa mort eut lieu le 7 janvier 1784. On a de lui prodigieusement d'écrits parmi lesquels nous indiquerons : I. *Annales typographici Lusatiæ Superioris*, ou *Histoire des imprimeries de la Haute-Lusace*, Leipzig, 1740, in-4^o (auquel on peut joindre son *Origine et Progrès de l'imprimerie à Gœrlitz*, Leipzig, 1737, in-folio, et ses *Services rendus à la science par les imprimeries de la Haute-Lusace*, Leipzig, 1740, in-4^o; 2^e édition, sous le titre de *Commencements et Progrès de la science en Haute-Lusace*, ibid., 1740, in-4^o). II. *Aperçu historique sur l'église de Saint-Nicolas à Gœrlitz*, Gœrlitz, 1740, in-4^o (sous le pseudonyme de Heister) et beaucoup d'autres opuscules relatifs à l'histoire de cette ville, de ses établissements, etc. (par exemple, *Sur la cour de l'église de Saint-Nicolas*, Leipzig, etc., 1765, cinq cahiers, in-4^o, sous le pseudonyme d'Horner et Richter; *la Ville de Gœrlitz dans sa première et ancienne forme, avant que ce fût une ville*, Gœrlitz, 1765, in-4^o; *Histoire du siège de Gœrlitz*, Leipzig, 1741, in-4^o; *le Gymnase Auguste à Gœrlitz*, Gœrlitz, 1765, in-4^o, etc., etc.) L'ensemble de tous ces morceaux forme en réalité le noyau d'une admirable histoire de cette ville. III. *Aperçu historique sur les divers modes de gouvernement de la Haute-Lusace*, Gœrlitz, 1776, in-4^o. IV. *Du tribunal wehmique de la Haute-Lusace*, Leipzig, 1765, in-4^o. V. *De præstantia Gehlerorum gentis*, Leipzig, 1735, in-4^o, auquel se lie naturellement ses *Pensées historiques et morales sur les armes de la noble maison de Gehler*, Gœrlitz, 1747, in-folio, et *A la mémoire de la maison de Gehler*, Gœrlitz, 1775, in-4^o. Ces

trois ouvrages sont le type de cinq autres relatifs aux familles des Gerlach (Gœrlitz, 1737, in-folio), des Meirich (ibid., 1750, in-4^o), des Nostitz (ibid., 1764, in-4^o), des Rannische (ibid., 1769, in-4^o), des Kober (ibid., 1776, in-4^o). VI. *Cabinet des monnaies de la Haute-Lusace*, Gœrlitz, 1743, in-4^o. VII. *Aperçu historique sur la paix de Westphalie et sur le bien-être dont elle a été la source pour les États électoraux (de Saxe) en général et pour la Haute-Lusace en particulier*, Gœrlitz, 1748, in-8^o. VIII. Une foule d'articles épars dans ses *Singularia historico-litteraria Lusatica*, Budissin, 1736-1743, 28 part. IX. Une foule d'autres dans les recueils périodiques du temps. Il serait impossible d'en donner la suite complète; Meusel en compte plus de cent, parmi lesquels une trentaine sont importants ou curieux. Knanth laissa de plus une soixantaine de manuscrits sur l'histoire politique, ecclésiastique, littéraire, sur la numismatique, et sur des généalogies, la géographie et le blason. Il est fâcheux que ces manuscrits n'aient point été recueillis dans un dépôt public; ils contiennent indubitablement beaucoup de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui s'y trouvent rapprochés et en lumière. Tel est son *Orographia Lusatiæ*, sa *Dynastologia Lusatiæ Superioris*, son *Historia archidiaconatus Lus. Sup.*, son *Hist. eccl. des Wendes de la Haute-Lusace*, son *Hist. du philippisme et du cryptocalvinisme*, son *Hist. des synodes et assemblées tenues à Gœrlitz par les trois sièges de Gœrlitz, Reichenbach et Seidenberg*, et enfin la *Bibliotheca librorum arabicorum Lus. Sup.*, et la *Biblioth. Bœhmistica* ou *Écrits de Jacq. Bœhm, de ses champions et de ses antagonistes*.

— KNAUTH (*Jean-Chrétien*), né le 14 janvier 1662, mort le 31 oct. 1732, professeur à l'école de la Croix, à Dresde, après avoir été recteur à Sainte-Anne, a donné, entre autres publications utiles : I. Une grammaire latine, intitulée : *Chiragogus practicus, seu Grammatica practica rhythmicis, regulis perspicuis exemplisque variis illustrata*, Dresde, 1722, in-8°. II. *Carmina aurea Pythagoræ, græce et lat. cum analysi critica*, etc., 1720. On peut y joindre *Carmina miscella, Inscriptiones, Epistolæ, Testimonia complexa, cum indice in Pithagoram gemino*. III. *Biblia in versibus*, Leipzig, 1701. IV. *Analecta styli exemplis illustrata*, Dresde, 1725. P—OT.

KNEBEL (CHARLES-LOUIS DE), mort nonagénaire, ou peu s'en faut, le 23 février 1834, à Iéna, mérite un rang à part dans les fastes de la littérature allemande : un récit détaillé de sa vie et des relations diverses qu'il noua pendant ce long espace de temps serait l'histoire de la littérature même. Né le 30 nov. 1744, il assista en quelque sorte à l'agonie, à la mort de l'école française. Son âge mûr fut contemporain de la renaissance ou rénovation classique ; puis son arrièr-saison vit le romanisme tout envahir, et, enfin, à mesure qu'il s'avavançait dans la vieillesse, l'étoile même de Goëthe pâlit, et de jeunes hommes vinrent détourner ses regards de dessus le coryphée de l'école moderne, et peut-être commencer une réaction. La longévité de Knebel eut ceci d'heureux que, jusqu'à ses dernières années, il comprit les révolutions qui se disputaient le domaine de la littérature, et que l'intelligence de ces grandes querelles intellectuelles ne l'abandonna qu'avec la vie, bien qu'il eût cessé d'y prendre une part active depuis 1820.

Il était né dans le village de Wallerstein, sur les confins de la Souabe, d'une de ces familles des Pays-Bas autrichiens à qui le désir de professer en liberté le protestantisme avait jadis fait abandonner leur patrie, et, au moment de sa naissance, son père avait le titre de chancelier du prince ou plutôt du comte d'Ehringen-Wallerstein. Plus tard il passa au service du margrave d'Anspach, dont il fut successivement le représentant à Ratisbonne et conseiller intime dans Anspach même. Le margraviat d'Anspach, depuis longtemps apanage d'une branche de la ligne régnante des Hohenzollern, fut alors destiné à faire partie de la monarchie prussienne, et déjà les fonctionnaires et les sujets de cette belle principauté étaient censés fonctionnaires et sujets de la Prusse. Un frère puîné de notre Knebel était page de Frédéric II. Le jeune Charles-Louis, qu'au sortir du gymnase on avait envoyé à l'université de Halle y suivre les cours de droit romain et germanique, mais que l'aridité des Pandectes ennuyait autant que celle de la Caroline, alla rejoindre son fortuné cadet à Potsdam ; et bientôt, grâce aux recommandations de quelques amis, obtint un brevet d'officier dans le régiment du prince de Prusse (1764). Ce n'était point là ce qui lui convenait le plus ; mais Knebel, à cette époque, s'ignorait lui-même. Seulement il est certain que dès lors deux hommes, Uz et Junkheim, développèrent chez lui, l'un la fibre poétique et artistique, l'autre le sentiment moral. La vie monotone et insipide des garnisons n'était pas propre à satisfaire à ces instincts. Encore si la guerre, avec ses périls, ses vicissitudes et ses émotions de tout genre, fût venue briller d'une

auréole le prosaïsme de cette inerte existence, ou si Knebel eût trouvé au régiment des camarades pour sympathiser avec lui! Mais précisément, dans le moment où il demandait du service, la paix d'Hubertsbourg vint mettre un terme à la guerre de Sept-Ans, et il ne lui restait plus que la chance de quelques guerres en Pologne, où même les hostilités se firent à peine sentir de la part de la Prusse. Les troupes russes et la diplomatie firent tout dans la combinaison du premier démembrement. Knebel donc s'ennuyait, sauf quand son étoile l'envoyait à Berlin, à Potsdam, ou dans quelque ville polie et lettrée, où il recherchait la société des écrivains et des penseurs; et, d'année en année, la carrière militaire lui déplaisait davantage. Finalement il n'y tint plus, il fit agréer au prince de Prusse sa résolution de quitter le service, et il renonça aux armes avec autant de plaisir qu'il en avait eu à s'y adonner. Le prétexte fut sa faible santé, laquelle pourtant ne devait pas l'empêcher de survivre encore soixante ans à sa retraite. C'était en 1774. Pendant les dix ans qu'avait duré son esclavage, Knebel s'était familiarisé avec les ouvrages et les théories littéraires; il s'était lié avec beaucoup de sommités intellectuelles de l'époque : il connaissait intimement Ramler, dont il admirait l'élégance un peu raide et la correction sèche, et il s'enthousiasmait des rythmes antiques que le versificateur habile avait laborieusement importés dans la poésie allemande. Gleim, l'immortel grenadier prussien, lui lisait, ainsi qu'à quelques amis d'élite, avant d'en faire part au grand public, ses chants héroïques ou badins, lointains échos de Tyrtée et d'Anacréon. La savante conversation de l'universel Nicolaï l'habi-

tuait à déguster une multitude de sujets, et sinon à les creuser, du moins à saisir leur caractère dominant, et développait ainsi en lui la faculté comparative. L'illustre Moïse Mendelssohn le faisait réfléchir; et, ce que Knebel gagnait en superficie avec Nicolaï, il le lui faisait, lui, gagner en profondeur. De Potsdam, Knebel se mit en route pour Anspach et pour le manoir paternel. Mais Weimar était sur sa route : il voulut nouer connaissance avec Wieland qui était alors pour l'Allemagne ce que Voltaire était en France, un patriarche, un dictateur. L'ex-officier de Frédéric fut accueilli de Wieland, des cercles de Weimar et de la cour où l'introduisit le tout-puissant écrivain, et bientôt il fut question de le nommer gouverneur du jeune prince Constantin, puîné du duc Charles-Auguste, que souvent alors on nommait le prince héréditaire. Soit sincère dégoût des grands, soit dissimulation ou autre motif, Knebel sembla d'abord vouloir se dérober à cette marque de confiance : il alléguait la délicatesse, le délabrement de sa santé qui l'avait forcé à quitter le service; il parla de son désir de revoir sa famille et de se fixer à Anspach, en un mot, il partit. Peut-être toutes ces échappatoires étaient-elles inspirées par la crainte que Fritsch, le ministre de Weimar, n'eût d'autres vues sur la place de gouverneur, et Knebel ne voulait-il faire durer ses refus que jusqu'au moment où sa nomination ne serait plus contestée. Ce qu'il y a de certain, c'est que la régente, la jeune duchesse douairière, Anne-Amélie, souhaitait le voir auprès de son fils, et que, lorsqu'il s'éloigna de la cour, elle employa pour le faire revenir un terme moyen; elle ne le nomma que gouverneur provisoire. Knebel ne devait faire qu'un essai; il

conduirait à Paris Constantin et le prince héréditaire : à leur retour on aviserait. Il souscrivit à cet arrangement (1774). Chemin faisant, il fit un séjour à Carlsruhe; son air ouvert, ses belles manières, non moins que le poste honorable auquel l'avait élevé Anne-Amélie, lui conquirent le suffrage du margrave de Bade. Son goût pour la littérature et aussi l'admiration qu'il ne manqua pas de déployer pour les beautés de *la Messiaide* touchèrent jusqu'au fond de l'âme le vénérable Klopstock, qui, comme tous les enfants des Muses, se laissait prendre à la fumée d'un peu d'encens. Il ne se sentit point aussi à l'aise au milieu des salons de l'élégant Paris. La finesse y dégénérait en marivaudage; la philosophie du jour tantôt se perdait en sentimentalité vaporeuse, tantôt, à force de logique, arrivait rapidement à tirer ses dernières et fatales conséquences, la négation de toute morale et la résistance à toute puissance. Déjà l'on sentait dans l'atmosphère quelque chose de fébrile, la lave bouillonnait dans les entrailles du volcan. Louis XV mourait, et à la décrépitude succédait l'inexpérience; la révolution s'élabore dans toutes les têtes à leur insu, et les nobles donnaient le branle au char dont les roues devaient écraser leurs têtes. Bien qu'on ne devinât rien encore de tout cela, le bon Allemand ne trouva là rien selon son cœur; il ne sympathisa point avec cette civilisation torride où tout exubérait, où les imaginations étaient frappées de vertige, où la haute température avait la malignité des poisons; il y sentait le frisson; il revint goûter le frais dans sa paisible et suave Allemagne (1775). Malheureusement la mort précoce du jeune Constantin ne tarda point à signaler son retour. Cet incident funeste coupait court à la

question dont jusqu'alors avait pu s'occuper Knebel : « achèverait-il ou non l'éducation du prince? » Il s'y serait déterminé sans doute, toute la famille ducale l'avait en vénération. Le jeune Charles-Auguste se plaisait à voir en lui son dernier instituteur; et, lorsqu'il ne fut plus à Weimar, il ne cessa d'entretenir une correspondance avec lui. Anne-Amélie le recevait dans son intimité, et souvent l'avait à sa table. Bien qu'il n'eût point eu le temps de rendre de grands services, une pension à vie lui fut décernée avec le titre de major. Toutes ces faveurs, la considération immense dont elles le faisaient jouir à Weimar, la réunion de tant d'hommes d'élite que la munificence et l'aménité d'Anne-Amélie avaient fixés dans la capitale (avec un Wieland, un Herder, un Riedel, un Musæus, un Bertuch), étaient autant de motifs pour déterminer Knebel à ne pas aller chercher ailleurs un bonheur qui s'offrait à lui dans cette Athènes allemande. Lui-même fit partie bientôt de cette pléiade weimarienne, reflet de l'école voltairienne tempérée par quelques dogmes de celle d'Aristippe. A l'abri du besoin et libre de liens, partageant à l'aise ses heures entre les travaux de la pensée et ses relations amicales avec d'illustres ou même d'augustes personnages, suivant à loisir l'enfantement de presque tous les chefs-d'œuvre intellectuels de l'Allemagne, s'assimilant de plus en plus les doctrines et la religion littéraire de ses enfants; avec ce qu'il avait d'habitude de la langue et de souplesse de style, il ne pouvait se borner à la pure théorie, il fallait que tôt ou tard il entrât en lice. Il ne risqua ses premiers essais que tard; et, comme le Francœur de *la Métromanie*, il eût pu dire :

.... J'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

Mais s'il imprimait pour la première fois, ce n'est pas la première fois qu'il rimait; car instinctivement, depuis le temps de son admiration pour Ramler, il était à la piste du vers, et il en avait de tête fait, défait et remanié des milliers avant d'en jeter un sur le papier. Ces opiniâtres et solitaires méditations ne furent pas perdues; Knebel y gagna une flexibilité merveilleuse; sa phrase est moelleuse, facile, correcte; il la déploie, il la restreint à volonté: son rythme est plein, sonore et vibrant, il se fait sentir à l'oreille la plus anti-musicale. Cependant ces qualités précieuses, elles seules, ne remplacent point l'inspiration, et quand on les use à traduire ou à ressentir les sensations d'un monde qui n'est plus, d'un monde moins riche que le nôtre, d'un monde étranger à peu près à l'organisation actuelle, un jour ou l'autre, toute la littérature basée sur ces beautés d'expressions doit s'user, et on doit le sentir. Comparativement à l'école française de Gottsched, l'école classique ou de régénération, éclosée au souffle des Lessing et des Winckelmann, était un progrès, une réaction, un retour du côté de la nature; car on est plus près de la nature en copiant les Grecs qu'en copiant Racine, et cette école a rendu des services en faisant apprécier le vrai, le beau, le pur, le naturel. Mais l'artiste étudie non plus Racine, non plus les Grecs, mais, comme ceux-ci, la nature même; il puise à la source et non plus au premier canal de dérivation: s'il sent en lui de l'inspiration, de la spontanéité, sans doute cela vaut mieux. Telle est la révolution dont Knebel fut témoin à l'instant où peut-être il avait la foi la plus ferme à l'infailibilité des dogmes classiques conclus de l'analyse des chefs-d'œu-

vre romains, et où un génie bien autrement puissant que Wieland, Goethe, renversa l'idole si longtemps révéérée et vint trôner à Weimar. Knebel connaissait Goethe, et personnellement il l'aimait: il y a plus, il ne pouvait méconnaître que si, pour les données fondamentales, pour le choix des sujets, pour le coloris, le coryphée du romantisme affligeait cruellement les cœurs des classiques, en pureté, en sévérité, sa diction ne le cédait pas à celle des modèles les plus parfaits. Mais il ne pouvait s'habituer si vite à ce triomphe; il gémissait en voyant le bataillon romantique implanter son oriflamme sur Athènes, préférer au Panthéon une cathédrale, découper les pleins-cintres en ogives, en trèfles et en rosaces, substituer les hanaps aux rithens, et congédier les Muses, les Parques et toutes les vieilles déités mythologiques de leur âge. Il partit de Weimar alors et vint se fixer, au commencement du dix-neuvième siècle, à Ilmenau; il venait de se marier. Sa femme, très jeune et très jolie Poméranienne, à la voix délicieuse, au nom d'heureux augure (Louise Ruhdorff), le rendit père de deux fils. Knebel veilla lui-même à leur éducation sans discontinuer ses travaux poétiques, sans interrompre ses relations avec ses amis; chaque jour il en élargissait le cercle. Ne se bornant plus aux Weimariens et à ses anciennes connaissances, il se liait avec Jean-Paul (Richter), avec Griessbach, Hegel et Fichte, avec Schütz, Voss, Woltmann et Jacobi, etc. Tout en cultivant les lettres, il étudiait la minéralogie et l'oryctognosie; rien de plus facile, sa ville de refuge était voisine du Thuringer-Wald et des mines du Harz. A mesure qu'il avançait en âge, son nom était plus respecté. Successivement toutes les étoiles de la ci-devant pléiade

pâlirent, s'abaissèrent, disparurent; seul il demeura. La génération moderne semblait vouloir s'agenouiller devant ce débris vigoureux de la génération précédente et oubliait les divergences littéraires. Knebel lui-même les oubliait aussi. Il y avait entre la jeunesse et lui comme un pacte de conciliation et de tolérance. De sa maison, à Ilmenau, près de la promenade du Paradis, au bord de la Saale, la vue s'étendait, à l'est, à l'ouest et au sud, sur un paysage ravissant et richement accidenté. Jusqu'à son dernier instant, en quelque sorte, il jouit de toutes ses facultés; sa voix même resta profonde et pleine; il accentuait ses poésies, en les déclamant il émouvait ses auditeurs. Vers la fin de ses jours, il alla s'établir à Léna, pour ne pas quitter ses fils, alors en âge de suivre les cours des facultés. C'est là qu'il rendit le dernier soupir. Il a paru en 1836 une édition des *OEuvres complètes* de Knebel. Elle se compose des pièces suivantes : I. Une traduction en vers métriques allemands des *Élégies de Properce* (Weimar, 1798, in-8°). II. Une excellente traduction (aussi en vers métriques allemands) du poème de *la Nature, de Lucrèce*, publiée d'abord en 1821, à Leipzig, 2 vol. in-8°, et dont il se fit une nouvelle édit. en 1832; celle-ci présente de nombreuses améliorations. Knebel corrigeait sans cesse cette œuvre qui était son monument de prédilection : il en existe jusqu'à sept manuscrits très notablement différents. III. *Saül*, tragédie en 5 actes, imitée d'Alfieri, représentée à Weimar sur le théâtre de la cour en 1812, et imprimée à Ilmenau, 1829. IV. Des poésies diverses qui avaient paru successivement en trois recueils, sous les titres de *Petits poèmes* (anonymes), Leipzig, 1815, de *Fleurs de cette année par et pour Knebel*, Weimar,

1825, (imprimé en fac-simile de manuscrits), et de *Fleurs de la vie*, Weimar, 1826. De plus il avait donné des articles à l'*Almanach des Muses* de Schmidt, à l'*Almanach de poche* (Taschenbuch) des poètes, au *Mercur allemand*, aux *Heures*, à l'*Adrastée* de Herder, à la *Muse* de Kind et à la *Feuille du matin*. — KNEBEL (Charles-Henri de), chanoine de Schwabach, dans le margraviat d'Anspach, était né en cette ville le 19 déc. 1748, et mourut le 23 nov. 1799. Il a publié en français quelques écrits sous le voile de l'anonyme : I. *Debernsdorf*, château de plaisance du margrave de Brandebourg-Anspach, 1761, in-folio. II. Diverses poésies, telles que 1° une *Ode*, adressée à son homonyme (J.-C. de Knebel), surintendant-général, à propos du jubilé de son sacerdoce, Schwabach, 1775, in-4°; 2° une autre ode, *l'Apothéose*, Vienne, 1781, in-4°; 3° *Aux mânes de Frédéric-le-Grand*, 1787, in-4°.

P—OT.

KNEBEL (EMMANUEL-THÉOPHILE), médecin allemand, né à Gorlitz, en 1772, fut reçu docteur à Wittemberg en 1795, et exerça la médecine dans sa ville natale. Il mourut le 30 janvier 1809. On a de lui : I. *Dissertatio sistens hydrothoracem, imprimis ejus diagnosi*, Wittemberg, 1795, in-4°. II. *Principes d'une Sémeiotique de l'art des accouchements* (alle.), Breslaw, 1798, in-8°. Sprengel parle de cet ouvrage avec éloge. III. *Essai d'une Histoire littéraire chronologique de la médecine* (alle.), Breslaw, 1798, in-8°. IV. *Matériaux de médecine théorique et pratique* (alle.), Breslaw, 1799-1800, 2 vol. in-8°. V. *Principes généraux sur la connaissance et le traitement des maladies* (alle.), Breslaw, 1800, in-8°. VI. *Principes sur la connaissance de l'hydropisie*

en général (alle.), Breslaw, 1801, in-8°. VII. *Esquisse de la police médicale de l'art des accouchements* (alle.), Breslaw, 1801-1803, 2 vol. in-8°. VIII. *Essai sur le caractère et le traitement de la fièvre jaune, suivi d'un Aperçu historique et critique de la bibliographie de cette maladie* (alle.), Breslaw, 1805, in-8°. IX. *Essai d'un Manuel complet d'Histoire littéraire de la médecine légale jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (alle.), Breslaw, 1806, in-8°; ouvrage non terminé. On trouve encore un grand nombre d'articles de ce médecin dans divers journaux de médecine d'Allemagne. G—T—R.

KNECHT (JUSTIN-HENRI), musicien allemand, né en 1752, à Biberach, où son père était chantre et fut son premier maître, étudia ensuite sous Kramer la musique vocale et instrumentale, et dès l'âge de douze ans se livrait à la composition. Ce talent précoce, bien qu'il ne soit pas rare en Allemagne, le fit remarquer de Wieland, qui voulut lui apprendre l'italien. Cependant ce n'était guère encore que par instinct ou par tâtonnement que Knecht avait trouvé quelques mélodies et leurs accompagnements. De ces préliminaires insuffisants, il passa bientôt à l'étude approfondie du contre-point, suivit les cours de l'école évangélique latine de sa ville natale, puis visita l'Institut collégial d'Esslingen, où il s'instruisit dans la littérature allemande. Ayant ainsi atteint sa dix-huitième année (1771), il revint à Biberach en qualité de précepteur et de directeur de musique de cette ville : il touchait l'orgue habilement ; et diverses petites pièces de musique d'église démontrèrent sans réplique son savoir musical. Toutefois il faut dire que le savoir chez lui fut plus remarquable que le

génie. Sa vocation réelle était la théorie : il fit bien de s'y livrer. Il avait d'abord été grand partisan de Kirnberger ; il adopta ensuite les vues de Vogler, et il tenta de les réduire en système ; mais l'ouvrage qu'il publia sur ce sujet pèche par le manque de précision et par la prolixité. Il n'en a pas moins rendu de vrais services ; et l'étendue de sa science en musique, le nombre de ses écrits théoriques, comme de ses œuvres musicales proprement dites, le tirent de la foule des organistes ordinaires. Partagée entre les travaux du préceptorat, ses devoirs comme directeur de la musique de la ville, ses études d'harmonie et la composition, la vie de Knecht était fort laborieuse. Il obtint assez de renom pour qu'en 1807 on l'appelât à Stuttgart afin de diriger la musique de la cour. Mais cette fois il ne s'agissait plus exclusivement de musique d'église ; et la souplesse n'était pas le caractère dominant du talent de Knecht : il se sentit bientôt lui-même déplacé dans cette nouvelle sphère d'activité, et en 1809 il était de retour à son poste de Biberach. C'est là qu'il mourut en 1817. Parmi ses compositions musicales, les plus estimées sont divers *Psaumes* et des *Exercices*. Parmi ses écrits nous remarquons ses *Conseils pour toucher l'orgue*, et son livre intitulé *des Services rendus par Luther à la musique et à la poésie*. P—OT.

KNESCHKE (JEAN-GODEFROI), savant allemand, né le 2 déc. 1766 à Zittau, dans une famille peu aisée, eut assez de peine à obtenir de ses parents de quoi faire ses études classiques jusqu'en troisième, et ensuite à l'université d'Iéna. N'ayant qu'à peine ce qui était indispensable, tant en connaissances préliminaires qu'en argent, pour suivre ses cours académiques, il suppléa par son activité et

son économie à ce qui lui manquait. Le latin, le grec et même l'hébreu, ces trois langues qui marchent de front en Allemagne, lui devinrent bientôt familières, par des méthodes à lui particulières, et, chose fort remarquable, à l'aide des vieilles grammaires. Il se livra aussi à l'étude des langues modernes, à celle du droit civil, à la philosophie, à la philologie, à la bibliographie. Quittant ensuite Leipzig il se rendit à Wittenberg où un tentamen, court mais remarquable, *De interna religionis christianæ indole perpetuam illius durationem præstante*, lui valut le degré de maître. De retour à Zittau, il entra comme instituteur particulier dans une maison de la ville; et, deux ans après, il fut reçu au gymnase comme sous-recteur, en remplacement de Jary, qui venait de mourir (1792). Aux appointements de cette place il joignit le produit d'un petit cercle de lectures, tant latines et grecques qu'allemandes, à l'usage des élèves qui avaient perdu le temps au collège, et qui sentaient le besoin de faire force de rames pour regagner au plus vite ce temps perdu. Kneschke devait beaucoup plaire à cette catégorie d'étudiants, parcequ'il était expéditif, original, que ses méthodes simplifiaient les difficultés et amenaient presque infailliblement au but sans retenir longtemps les pauvres arriérés dans d'inextricables difficultés. Mais ces succès et cette marche franche, déplaisaient à des collègues d'un esprit moins vif, moins prompt et qui cherchaient à le présenter comme léger, et n'enseignant pas solidement. La réalité est que si Kneschke était des plus antipathiques à l'usage qui inféode la jeunesse des collèges au thème grec et au vers latin, il écrivait le latin et comprenait le grec avec autant de facilité que qui que ce

fût de ses détracteurs. Cependant la mauvaise volonté de ces jaloux nuisit considérablement à son avancement. Nommé co-recteur en 1802, jamais il ne put arriver au rectorat : quand l'occasion se présenta de demander ce poste, vacant par la retraite de Saintines, on lui répondit qu'il était trop jeune, bien qu'il eût déjà l'âge de la maturité, et le choix tomba sur un candidat plus jeune que lui. Sa mort eut lieu le 15 mai 1825. Parmi ses ouvrages, consistant en *Dissertations, Mémoires ou Pièces fugitives*, dont quelques-unes en vers latins, nous indiquerons : I. *De religione christiana a sexu muliebri per connubia propagata*, Zittau, 1817-22, onze mémoires. II. *De Olympia Fulvia Morata*, 1808 et 1809, in-4^o, trois mémoires. III. *De rationibus quibus permotus Georgius Barbatus, dux Saxonie, animum induit Luthero ejusque sectis infensissimum*, Zittau, 1806, in-4^o, deux mémoires. IV. *De Gente Kohliana olim splendidissima*, Zittau, 1805, in-4^o, deux mémoires. V. *Quid spectaverit Socrates in sermone cum Theodora meretrice habito*, Zittau, 1800, in-4^o, deux mémoires. VI. *De ætatis nostræ ingenio, ludis litterariis admodum contrario*, Zittau, 1801, in-4^o.

P—OT.

KNI AZNIN (FRANÇOIS-DENIS), poète polonais, s'est acquis dans sa patrie une grande célébrité par ses compositions originales et par quelques traductions d'auteurs anciens. Doué de talents remarquables et d'un génie souple et varié, il s'exerça avec succès en différents genres; mais ce sont principalement ses poésies lyriques qui ont mis le comble à sa réputation. Il mourut dans les premières années du XIX^e siècle. On lui doit : I. Quatre livres d'*Odes*. II. Cinq livres de *Poésies érotiques*, dont plu-

sieurs sont traduites d'Anacréon et d'Horace. III. Trois livres de *Fables et Contes*. IV. Un recueil d'*Idylles*. V. *Les Triples Noces*, pastorales. VI. *Les Thrènes d'Orphée*, poème en vingt-deux chants. VII. *Le Ballon*, poème en dix chants, avec une suite intitulée *Le Grand Gala*. VIII. *La Mère à sa Fille sur la vertu*, poème moral. IX. *Le Romarin*, poème lyrique. X. Deux opéras : *La Mère spartiate* et les *Bohémiens*, dont François Mirecki fit la musique en 1824. XI. Plusieurs traductions : 1^o une partie des *OEuvres d'Homère et le Rapt de Proserpine*, de Claudien, traduits en polonais; 2^o *Les Thrènes de Kochanowski*, ancien poète polonais (voy. KOCHANOWSKI, XXII, 514), traduits du polonais en latin, Varsovie, 1781. *Les OEuvres de Kniaznin* ont été réunies et imprimées, en 1823, à Wilna. En 1828, François de Sales Dmochowski en publia à Varsovie une nouvelle édition, augmentée d'un grand nombre de pièces inédites tirées de la bibliothèque du château de Pulawy, appartenant aux princes Czartoryski, lesquels avaient été les protecteurs de Kniaznin, et que le poète reconnaissant avait célébrés dans ses écrits.

Z.

KNIÉP (CHRISTOPHE-HENRI), paysagiste allemand, né en 1748 à Hildesheim, montra de bonne heure de grandes dispositions pour le dessin : la pauvreté de sa famille cependant l'eût empêché de s'y livrer s'il n'avait eu dans la ville d'Hanovre un parent chargé de peindre les décors du théâtre, et qui le prit comme élève dans son atelier. Bientôt, volant de ses propres ailes, Kniep alla s'établir à Hambourg, où il divisa son temps entre la peinture de portraits, l'étude de l'art et l'entretien des Klopstock, des J.-H. Voss, des Campe, des Schra-

der, et autres hommes d'élite qui l'honorèrent de leur amitié. De Hambourg il se rendit à Cassel, où des nœuds d'intimité l'unirent bientôt à la famille Tischbein, puis à Berlin, où les prospérités de Frédéric-le-Grand avaient fini par faire luire le soleil des beaux-arts. Le prince-évêque d'Ermland, Krasinski, apprécia le talent de Kniep et le mit à contribution à Heilsberg, son séjour, où il l'emmena et le retint d'abord, puis couronna cette protection généreuse en l'envoyant étudier un an à Rome à ses frais. Mais longtemps encore la fortune devait trahir les vœux et l'espoir de Kniep. Il se rendit par Varsovie, par Vienne et par Trieste en Italie, traversa la mer Adriatique, franchit les hauteurs de Bassano, et enfin salua la coupole de Saint-Pierre. Mais à peine avait-il eu le temps de se familiariser avec les rues de Rome, de retrouver quelques connaissances parmi les artistes ou touristes allemands, et de former quelques liaisons nouvelles, qu'il reçut la nouvelle foudroyante du décès de son protecteur et de l'intention positive où étaient les héritiers de ne point continuer la munificence du prince. Privé subitement des ressources sur lesquelles il comptait, et jeté si loin de chez lui, dans une ville étrangère peuplée d'artistes plus habiles que lui, Kniep eut de rudes instants à passer. Il fallut abandonner les études fortes et se résigner à faire de l'art pour vivre au jour le jour, c'est-à-dire à dessiner ou à peindre le tableau de pacotille, des reproductions de monuments, de vues, etc. Tout cela était fort mesquinement payé; et bien des fois Kniep pouvait à peine au morceau de pain, base de son philosophique repas, adjoindre la figue sèche ou le macaroni. Cependant un Allemand, alors à Naples, M. d'Adel,

entendit parler de lui et l'invita gracieusement à se rendre dans cette ville. Mais, comme si le sort se fût plu à désappointer le pauvre peintre, son Mécène vit bientôt ses revenus saisis, de telle sorte que, pour la seconde fois, Kniep, s'embarquant sur la foi d'autrui, resta en pleine mer livré à lui-même et en butte aux caprices des flots et des vents. Force fut encore de recourir aux vues, aux tableaux de prompté défaites, mais aussi de peinture facile, et qui ne peuvent que gâter la main d'un artiste. Heureusement se trouvait à Naples un de ces Tischbein que Kniep avait connus à Hambourg ; c'était le célèbre Guillaume, à qui ses tableaux d'histoire avaient valu de la renommée et de l'argent, et qui ne songeait point à désertier l'Italie, qui l'admirait. Tischbein, avec lequel Kniep passait des journées entières à travailler, le fit agréer à Goëthe, qui faisait alors sa première tournée en Italie et qui cherchait un dessinateur pour l'accompagner en Sicile. Le peintre resta ainsi deux mois à côté du poète, reproduisant par le crayon et quelquefois par la couleur, en rapides ébauches, et les magnificences de la nature sicilienne, et les magnificences de l'art grec et romain, attestées encore sur ce riche sol par tant de débris éclatants de beauté. De retour à Naples, Kniep y demeura tandis que Goëthe remontait vers l'Allemagne. De plus en plus l'ami de Tischbein, il habitait la même maison que lui ; il s'acquittait aussi l'estime de Hackert, alors le peintre de la cour de Naples et à l'apogée de sa gloire comme de sa fortune. Strack et d'autres jeunes artistes allemands, qui comme lui étaient venus visiter la patrie de Salvator Rosa, formaient ensemble, dans le chef-lieu de l'école napolitaine, une espèce d'école allemande. Entre tous les membres de

cette société, demi-italique, demi-germaine, régnait la plus vive émulation : tout le temps qui n'était point consacré à la pratique de l'art on l'employait à discuter les théories, à étudier les chefs-d'œuvre. Insensiblement toutes ces circonstances réunies développèrent le talent de Kniep à un point extraordinaire, et il devint un des meilleurs peintres de paysages. On recherchait partout ses tableaux, et pendant vingt ans les Anglais, les Allemands, les Polonais lui ont fait de nombreuses commandes. Le comte Maurice de Lichtenstein lui payait une pension annuelle, à la charge de recevoir annuellement quelque toile de lui. Mais cette fois encore Kniep eut la douleur de voir les promesses du destin s'en aller en fumée : le prince Maurice descendit prématurément dans la tombe ; et ses héritiers, ne demandant rien au paysagiste napolitain, ne voulurent plus rien lui donner. Avouons ici que tous les prétendus protecteurs des arts acquièrent à bien peu de frais le renom qu'ils souhaitent, et que dans leurs relations avec les artistes ils ne montrent que de l'égoïsme ou de la nonchalance, puisqu'ils ne les mettent point à l'abri du besoin après leur mort. Les difficultés où Kniep se trouva dans cet instant le ramenèrent à se mettre aux gages des libraires et marchands d'estampes. Il commença en 1811 un cours complet de la science du dessin paysager, en cahiers gravés par Kaiser, à Vienne ; mais la mort de Kaiser suspendit ce travail. Un autre chagrin non moins vif et plus durable affecta la vieillesse de Kniep ; ce fut la baisse du prix qu'il pouvait demander de ses travaux : cette baisse ne tenait point à la dégénérescence de son talent ; elle provenait de deux autres causes, sa timidité qui l'empêchait de plus en plus, à mesure

qu'il avançait en âge, de proclamer bruyamment sa supériorité, de s'encenser lui-même aux yeux des étrangers et des amateurs de peinture, et le développement subit que prit la lithographie, cause immédiate et du vil prix des estampes et d'une rapide décadence du bon goût en fait d'art. Nommé professeur honoraire et conseiller de l'académie des Beaux-Arts de Naples, il n'avait aucun traitement. Il mourut d'hydropisie dans cette ville, le 9 juillet 1825. Comme les protestants aisés qui finissent à Naples, il fut inhumé dans un verger, non loin de l'entrée septentrionale de la ville. — Kniep était doué d'heureuses et hautes facultés. Nul doute que moins cruellement tyrannisé par la fortune, il n'eût pris rang parmi les peintres du premier ordre, ou du moins qu'il ne fût resté à la tête de ceux du second. Il avait la mémoire la plus heureuse : lectures, conversations, discussions, sites et monuments se gravaient ineffaçablement dans sa tête dès qu'il les écoutait ou les apercevait. Il connaissait à fond les règles de la perspective; l'architecture, la physique, l'astronomie, l'anatomie animale et végétale, la structure et les aspects extérieurs des minéraux lui étaient plus familiers qu'au vulgaire des peintres. La fidélité minutieuse qu'il mettait à reproduire les détails d'un roc, d'un arbuste, n'étouffait pas en lui la spontanéité, la verve : au fini il joignait l'entrain, la vie ; on sentait l'inspiration. Ami du grand et du sublime, il lisait et relisait Homère, Klopstock; il s'était pénétré de la mythologie ossianique et de celle de la vieille Grèce. Comme il jouit du rare bonheur de posséder jusqu'à son dernier moment la plénitude de ses facultés, il a produit immensément; mais son œuvre n'a point été recueillie et

ne saurait l'être ; car beaucoup de ses ouvrages consistent en simples dessins à la plume, à la craie, à la sépia. Pendant les vingt premières années de son séjour à Naples il ne travaillait que de cette manière; seulement il mêlait à la sépia du pastel et du carmin pour obtenir un coloris plus chaud. La maison de Lichtenstein, à Vienne, possède bon nombre de ses productions. Le chevalier Léonard Tocco, de Naples, grand connaisseur et grand ami des arts, en acheta aussi beaucoup. Il faut en dire autant du marquis Bério, pour lequel Kniep fit peut-être ses plus belles pièces ; mais la galerie Bério fut dispersée après la mort du splendide amateur. Enfin Kniep même en mourant laissait un énorme portefeuille d'esquisses, de dessins, de sujets à la plume, etc., etc. P—OT.

KNIEPSTROH (JEAN), vulgairement *Knipstrov*, un des agents les plus actifs de la réforme, né à Sondau, en Silésie, le 1^{er} mai 1497, entra fort jeune dans l'ordre des Franciscains. Son abbé le distinguait, et, le regardant comme le plus apte de ses moines à lui rendre compte du débat qui venait de s'élever à propos des indulgences, il l'envoya en 1517 de son convent à Francfort, dans le moment où les quatre-vingt-quinze propositions de Luther étaient brûlées en cette ville par Jean Tetzl, assisté de Wimpina. Dominé par un esprit ardent et inquiet, non-seulement il embrassa les nouvelles doctrines, il y entraîna quelques-uns de ses amis. Ses supérieurs l'exilèrent au monastère de Piritz, en Poméranie Ulérieure. Ce fut encore pis : dans cette retraite il se mit à l'étude de la Bible, et la commenta d'après les idées qu'il avait rapportées de Francfort. En même temps il était attentif aux progrès de Luther et il sympa-

thisait complètement avec la hardiesse sans cesse croissante du novateur enfin devenu franchement hérésiarque. Les idées nouvelles, qui n'étaient pas même encore à l'état de doctrine, se répandaient pourtant avec la rapidité de l'éclair. Et la ville et le couvent en étaient déjà imbus. Kniepstroh était pour beaucoup dans cette révolution funeste. A la demande de quelques meneurs ses partisans, demande sans doute suggérée par lui-même, il porta la parole sur le sujet qui divisait l'Eglise, et, ne dissimulant point son opinion, il développa de préférence les arguments favorables à la rébellion de Luther; et ces prédications fréquemment renouvelées constituèrent bientôt un véritable prêche. On était alors à la fin de 1518. Mais Valentin de Colberg ne le laissa pas tranquillement poursuivre cette guerre à l'orthodoxie : il le ré-
 duisit à quitter Piritz. Kniepstroh partit comme une espèce de martyr et comme fondateur du luthéranisme à Piritz, ville qui, jadis la première de la Poméranie à embrasser le christianisme, était aussi la première à embrasser la réforme. Après plusieurs années passées à Stettin, où il se maria et où il fut l'actif collaborateur de Paul à Rhoda, il se rendit à Stuttgart, où l'appelait la communauté protestante (1524). Mais le formidable abbé Valentin était bien près de cette ville, et les héritiers de Bogislas X; tout nouvellement assis sur le trône ducal de Poméranie, semblaient chercher un moyen d'inaugurer leur règne par quelque preuve éclatante de leur zèle pour la cour de Rome. Kniepstroh ne voulut point que son arrestation et sa captivité fussent cette preuve; il alla chercher un refuge à Stralsund, où germait déjà le luthéranisme. L'apparition de Kniepstroh y porta un

coup fatal au catholicisme : il maniait habilement la parole; plusieurs subalternes le secondèrent. Entre autres sécularisations qui eurent lieu à cette époque, il faut remarquer celle du monastère d'Eldenaw, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux et qui remonte à 1203. Toutefois, si le luthéranisme gagnait du terrain, il faut avouer que les missionnaires du luthéranisme à Stralsund gagnaient fort peu à leurs prédications : Kniepstroh, le premier d'entre eux, n'avait par an que vingt marcs de Stralsund, et pour vivre il fallait que sa femme eût recours au travail de ses mains. La mort du duc George Ier, en 1531, lui permit de quitter Stralsund : la ville et l'université de Greifswald l'appelaient. Il s'y rendit et y passa deux ans, organisant, dogmatisant. Ses vues ne furent pas toujours goûtées, et il se rabattit alors sur Stralsund. Déjà s'y montrait cette tendance aux variations de doctrine, caractère inévitable du protestantisme : il fit de son mieux pour la combattre, pour préciser la foi, pour rendre toute déviation impossible. Concentrant tout ce qu'il avait de forces, le luthéranisme vint ainsi à bout de triompher à Stralsund : la part de Kniepstroh à cet événement fut récompensée par le titre de surintendant-général qu'il y porta le premier, et par celui de professeur de théologie. Comme surintendant il se rendit la même année à la conférence de Hambourg; comme professeur de théologie il voulut avoir le grade de docteur, et alla se fixer à Greifswald (1539) où il le reçut en 1547. Mais en même temps il se prit de querelle avec le hargneux et lourd Frever, un des professeurs de l'université, à propos de l'imposition des mains. Les deux champions entamèrent une polémique, et Kniepstroh écrivit

quelques opuscules contre son antagoniste ; mais bientôt l'ennui de ces rixes inutiles, et surtout l'impossibilité de lutter en fait d'injures contre l'irascible Frever, lui fit quitter le champ de bataille ; il se retira près du duc Philippe (le fils de George 1^{er}), à Wolgast, pour s'y livrer exclusivement à l'administration ecclésiastique et à l'enseignement. C'est là qu'il mourut en 1556. Il n'a que peu écrit : sa parole était facile, abondante ; il avait surtout beaucoup de finesse, et plus d'amour des lettres que la plupart des réformateurs. Nous n'indiquerons de ses ouvrages contre Frever qu'un *Dialogue sur l'ordination* (en latin) : c'est par là que commença la lutte entre ce théologien et lui. Ses autres écrits sont intitulés : I. *De l'emploi à faire des biens ecclésiastiques*, Stralsund, 1533. II. *Pensées contre l'intérim* (de Charles-Quint, après la défaite de la ligue de Smalkalde), 1548. III. *Lettre à Melanchthon*, 1552 (Kniepstroh y donne, au nom de l'église de Poméranie, des explications sur l'adhésion aux répétitions de la confession d'Augsbourg). IV. *Réfutation de la doctrine d'Osiander sur la justification*. V. *Echantillon de l'art d'expliquer succinctement le catéchisme par la prédication*. P—OT.

KNIGHT (EDOUARD), un des bons comédiens anglais de notre siècle, était né en 1774 à Birmingham. Il avait des dispositions pour la peinture, à ce qu'on croyait, et on le mit dans un atelier ; mais il n'y fit pas de grands progrès, bien que le laisser aller, le décousu de la vie d'artiste lui plussent assez, et peu à peu il en vint à se figurer qu'il était né pour le théâtre ; si bien que, après la mort de son maître, il se présenta au public de Newcastle-under-Line dans le rôle de Hob. Il fut sifflé outrageuse-

ment, à tel point qu'il quitta la place, laissant à qui le voudrait le soin de remplir son rôle le livre à la main. Cet échec, en amortissant un peu son ardeur théâtrale, lui fit reprendre sa palette et ses pinceaux, mais ce ne fut que pour peu de temps. L'idée de la scène le fascinait : tout en dépêchant de petites croûtes, il étudiait de nouveau son rôle de Hob, et enfin il reparut sur les planches. Ce ne fut pas, il est vrai, devant le féroce parterre de Newcastle-under-Line, ce fut à Raithers, petite ville du pays de Galles, et cette fois son début fut heureux. Après avoir joué encore dans quelques minces localités, il obtint un engagement dans la troupe ambulante du comté de Strafford, que toutefois il ne suivait pas dans ses pérégrinations. Son talent se formait, et il était généralement goûté. Un soir, un vieil amateur, après l'avoir félicité, lui déclara que c'est pitié de le voir sur un théâtre si peu digne de lui ; qu'il se nomme Philippe, et a l'honneur d'être en grand crédit près du directeur d'York ; que Knight peut s'y présenter de sa part et se recommander de son nom. Sur quoi Knight se hâta d'écrire au malicieux Tote Wilmington. La réponse fut brève et sèche. « Mon cher monsieur, je ne connais de Philippe qu'un vieux quaker, et c'est la dernière recommandation que pourrait employer un acteur près de moi. Je n'ai que faire de vous voir. » Knight ne se déconcerta pas, et courrier pour courrier : « Monsieur, je ne m'aviserais pas plus de me recommander d'un quaker près d'un directeur de théâtre, que de prier un méthodiste grave de prêcher à mon bénéfice. Je n'ai que faire, j'irai vous voir (1). » Ce billet était trop selon

(1) Nous ne prétendons point traduire ici avec une stricte fidélité. Ce qu'il s'agit de rendre, c'est

le style de Wilmington pour que celui qui l'avait écrit fût mal reçu chez lui. Ils causèrent donc sans résultat pour l'instant; mais, environ un an après, Knight reçut une lettre timbrée d'York : « Monsieur le méthodiste grave, j'ai un bénéfice de 25 schellings de rapport par semaine; s'il est à votre convenance, faites-le savoir à votre dévoué TOTE WILMINGTON. » Knight, toujours sur des théâtres secondaires de province, ne pouvait qu'être enchanté de cette proposition. Il resta sept ans à York, où Wilmington n'eut qu'à se féliciter de l'avoir appelé, et où il devint le comique à la mode. Veuf d'une femme qu'il avait épousée à Strafford (miss Claves), mais qui, ni par sa naissance ni par son éducation, ne tenait au théâtre, il s'unit en secondes noces à Suzanne Smith, une des actrices en vogue à York (1807). Enfin la capitale, cet Eldorado, cet idéal après lequel soupirent les artistes dramatiques, s'ouvrit à lui; le directeur Wroughton le fit venir à Drury-Lane. Il n'y remplit d'abord, sauf exception, que des rôles de seconde classe. Mais l'incendie de Drury-Lane, en éparpillant le personnel du théâtre, changea subitement sa situation. Tandis que d'autres prenaient parti ailleurs et consentaient à faire les délices des parterres londoniens du second ordre, et à courir derechef la province et les aventures, Knight, s'incrustant aux ruines de Drury-Lane et à sa résurrection, prit tout naturellement possession des rôles qui lui souriaient le plus et que jusqu'alors avaient accaparés les notabilités plus anciennes au théâtre. Pour comble de bonheur,

sa réputation haussa en même temps que ses appointements et ses feux, et jusqu'au moment de sa retraite il conserva les bonnes grâces des habitués, qui, dès ses débuts, l'avaient déjà goûté. Il excellait surtout dans les rôles qui demandent tout à la fois de la bonhomie et de la finesse : une vivacité de sensations extraordinaires lui permettait de tout saisir, de tout rendre. Avant de parler, avant de faire un geste même, la comique expression de chaque muscle de sa face provoquait une hilarité que sa plaisante pantomime, que ses inflexions et son accent allaient changer bientôt en unanimes éclats de rire : le tout avec ce naturel, cette simplicité, cette inscience de soi qui semble dire :

« Morbleu, je ne croyais pas être
Si plaisant que je suis!

Messieurs, de quoi riez-vous? » C'est particulièrement dans Timothée Quaint, de la *Fille du Soldat*, dans Sire d'*Avoine sauvage*, dans Robin-Dure-Tête des *Frasques de la Fortune*, dans Trip, dans Jerry-Blossom, qu'on l'applaudissait à outrance. Le danger qu'il courait sur la scène, un soir (17 février 1816) qu'il jouait avec miss Kelly dans *les Antiques modernes*, et où un fou muni d'un pistolet tira sur sa dame un coup de feu qui faillit être sueste à son partenaire ainsi qu'à elle, le rendit encore plus cher au public. Mais les témoignages d'affection qu'il recevait ne l'empêchaient pas de ressentir avant le temps les atteintes de la vieillesse : la vie dévorante des coulisses, les nuits passées aux lumières et sous la pression de l'atmosphère théâtrale, les émotions à sentir ou à feindre, les efforts nécessaires pour ne pas décroître du rang auquel il s'était placé, tout cela minait profondément sa chétive santé. L'hygiène donc, et non le

le jeu des mots, la physionomie des Incises. Ainsi le texte anglais porte *methodist parson* dans la deuxième et la troisième lettre, etc. *I don't want you, I don't want to come* terminent la première et la deuxième.

déclin du talent, lui conseilla de prendre congé du public à moins de cinquante ans. Il survécut encore quelques années à sa retraite, et ne mourut que le 21 février 1826, après une douloureuse maladie. P—OT.

KNIGHT (THOMAS), autre comédien anglais, était natif d'un petit hameau au comté de Dorset, et fils d'un fermier opulent qui dans sa haute ambition ne vit rien de mieux que d'en faire un homme de loi, et l'envoya pour cela à Londres, où le jeune curieux suivait avec plus d'assiduité les représentations théâtrales que les séances de Lincoln's-Inn, prenant même parfois des rôles dans un de ces théâtres particuliers où s'essaye l'oisiveté de tant de jeunes sujets, rêvant les succès de la scène, et contractant de fort peu lucratives liaisons avec les acteurs. Finalement, moitié pénurie, moitié conviction de ses talents, il résolut d'embrasser la vie comique. Le célèbre Mackin, auquel il alla demander conseil, tenta pourtant de le détourner de son projet, et juge sévère, lui dépeignit toutes les tribulations qu'il aurait à subir, le tout pour être un mauvais acteur. Knight persévéra néanmoins, et s'engagea dans une troupe de province avec laquelle il parcourut divers comtés, et se fit une réputation assez brillante, surtout à Bath; aussi de cette ville, où les eaux rassemblent la haute société de Londres, vint-il au bout de quelques années faire son apparition à Covent-Garden (25 sept. 1795); il remplissait le rôle de Jacques dans *le Chapitre des accidents*. Le public, qui l'applaudit ce soir-là, lui marqua la même faveur dans nombre d'autres rôles comiques. Il abordait moins heureusement le tragique, pour lequel pendant un temps il se crut cependant une vocation spéciale; mais là encore

il se faisait tolérer. Toutefois, faut-il dire quel était le vrai talent de Knight? C'était le costume. Personne mieux que lui ne s'entendait à le choisir, à le modifier de manière à concourir à l'illusion scénique. D'autres ne recherchent en fait de costume que la magnificence, la beauté; Knight aspirait à l'effet général, et ne voyait en quelque sorte dans le costume, comme dans la physionomie, dans les gestes, dans la voix et les inflexions d'un personnage, qu'une émanation de son âme: il voulait que ces quatre parties d'un même acteur fussent parfaitement en harmonie. Enivré de ses succès, Knight se négligea en même temps qu'il devint très susceptible et insupportable à ses camarades comme à son directeur. De plus il avait risqué de se faire auteur, ce qui n'avait ajouté ni à sa modestie, ni à la bienveillance de ses amis de coulisse, qu'il accusait même quelquefois de le jouer tout de travers, de ne pas le comprendre. Le résultat de tout cela fut qu'en 1802 il ne vit point renouveler son engagement, et qu'il abandonna non sans quelque désagrément sa carrière d'acteur. Mais il ne renonça point au théâtre, et, à défaut de direction à Londres, il devint un des directeurs de la troupe de Liverpool, qu'ensuite il quitta pour prendre les rênes de celle de Manchester. Sa femme, miss Farren, était la sœur de la comtesse de Derby. Il administrait encore le théâtre de Manchester en 1818. Mais il résilia la direction peu de temps avant sa mort, qui eut lieu le 4 février 1820.— Les pièces qu'on doit à Knight ne sont qu'au nombre de deux, du moins si l'on s'en tient à celles qui ont eu les honneurs de l'impression: l'une, *les Honnêtes Voleurs*, 1797, in-12, n'est qu'une farce; l'autre n'est qu'un divertissement

musical intitulé *la Porte à Barrière*, 1799, in-8°.

P—OT.

KNIGHT (RICHARD PAYNE), savant anglais, jouit de bonne heure d'une grande fortune, voyagea un peu en France, beaucoup en Italie, resta longtemps à Naples, attiré surtout par le charme des visites souterraines aux ruines d'Herculanum et de Pompeii, acquit divers morceaux curieux qui furent le noyau de collections archéologiques, et, de retour en Angleterre, partagea sa vie entre le plaisir de grossir ces collections, la composition tantôt de mémoires savants, tantôt d'opuscules poétiques qui doivent tirer son nom de l'oubli, et les relations sociales auxquelles ne peut se dérober un homme opulent. Ses médailles étaient celle de ses collections dont il s'enorgueillissait le plus. Il mourut en 1824. Ne voulant point que le commissaire-priseur et les caprices de la vente séparassent ce qu'il avait eu tant de peine à réunir, il le légua au Musée Britannique. Doué d'infiniment d'esprit, de souplesse, de goût pour les lettres, Knight, en même temps savant et poète, homme d'imagination et homme d'étude, était et surtout avait été, comme les antiquaires ses confrères, un gentleman fort original: jamais pourtant il n'approcha de la bizarrerie de Jennings (*voy. ce nom*, LXVIII, 173), et jamais l'amour de Chillaby ou toute autre folie ne déranga sa fortune. Aussi sa vie ne présente-t-elle point cette agréable variété d'événements qui font de celle du conchyliogiste-jockey une odyssée burlesque, et le biographe peut-il la résumer en quelques mots. On a de lui: I. *Essai analytique sur l'alphabet grec*, Londres, 1791, in-8°. II. *Mémoire sur les restes du culte de Priape, qui dernièrement encore existaient à Isernie, au royaume de*

Naples, Londres, 1786, in-4°. L'auteur, dans cette publication, semble, comme Mirabeau dans l'*Erotica Biblion*, n'avoir cherché qu'une occasion d'être prolixement obscène et cynique sous prétexte d'érudition. Outre les détails sur les restes du culte de Priape, il s'y trouve un discours *ex-professo* sur ce culte lui-même et sur sa liaison avec les doctrines théologiques mystiques des anciens. En somme, l'ouvrage est faible, bien que contenant beaucoup de faits et des rapprochements exacts; mais ces rapprochements, ces faits sont si connus aujourd'hui des mythologues qu'il serait inutile pour eux d'ouvrir le livre de Knight. Nous ne regrettons donc point que, cédant au haro universel soulevé par ce *Maid-Work* peu virginal, l'auteur ait bien vite cessé de le donner et plus encore de le faire vendre, quoique fort élégamment imprimé, et qu'il ait mis l'édition à peu près entière au pilon. Il en reste cependant quelques exemplaires de par le monde; et ceux qui les possèdent peuvent se féliciter d'avoir un morceau rare et curieux. III. *Le Paysage* (poème didactique), Londres, 1804, in-8°. IV. *Les progrès de la société civile* (autre poème didactique), 1796, in-4°. V. *Mémoire sur la mort de Ch. - Jacques Fox*, Londres, 1806, in-8°. VI. *Revue critique de mon poème du Paysage, suivie d'un essai et traité du pittoresque, et de remarques pratiques sur l'ornement d'un manoir rural*, *ibid.*, 1795, in-8°. VII. *Recherches analytiques sur les principes du goût*, *ibid.*, 1805, in-8°. VIII. Un assez grand nombre d'articles épars dans les numéros du *Classical Journal*, et des *Prolégomènes sur Homère*, lesquels ont eu les honneurs de la 2^e édit. dans ce même recueil.

P—OT.

KNIPHAUZEN (DODON ou DODO DE), général hollandais fort estimé de Gustave-Adolphe, appartenait à une famille distinguée et naquit le 22 juin 1582. Il hérita de son père les seigneuries de Lutsbourg, de Bergun, etc., et fut envoyé en France aussitôt que ses études furent terminées. Entré bientôt après au service des États-Généraux, sous les ordres de Maurice, prince d'Orange, et nommé chef d'une compagnie de trois cents hommes, il fut dirigé sur Ostende, alors assiégé par les Espagnols, s'y distingua par sa valeur et reçut plusieurs blessures. Pour se guérir il se fit transporter en Hollande, après la reddition de cette place. Ayant quitté le service des États-généraux il se rendit auprès d'Ennon, comte d'Oost-Frise, qui le nomma bailli et commandant de Stikhusen. En 1613, les villes anséatiques lui donnèrent la charge de lieutenant-colonel d'infanterie et l'envoyèrent avec d'autres troupes pour faire lever le siège de Brunswick. Nommé colonel par la ligue de Smalkalde, il fut fait général-major lorsque Christian, duc de Brunswick et évêque d'Halberstadt, organisa une armée en 1621. Dange-reusement blessé, l'année suivante, à la bataille de Hochst-sur-le-Mein, Kniphauzen tomba quelque temps après dans la disgrâce du duc, qui lui reprochait de s'être mal défendu contre les Impériaux. Détenu dans le fort de Schenk, il était en danger de perdre la tête; mais, ayant prouvé la fausseté des inculpations, il fut relâché et servit sous le comte de Mansfeldt, dans le grade qu'il occupait auparavant. Fait prisonnier par le général Wallenstein, près du pont de Dessau, en 1626, il passa une année entière en prison dans la ville de Hall. S'étant sauvé déguisé en femme, il entra au service de Danemark,

et reçut, à la conclusion de la paix de Lubeck, une pension du roi d'Angleterre, Charles 1^{er}. Lorsque Gustave-Adolphe, roi de Suède, accepta, en 1630, le commandement de la ligue protestante, on vit figurer Kniphauzen dans son armée, où il était, suivant Chemnitz, à la tête de douze compagnies, avec le titre de général-major. Ce prince le nomma ensuite général-quartier-maître, ou chef de son état-major, et il en exerçait les fonctions quand il s'empara de Wolgart, empêcha, de concert avec le général suédois, comte de Horn, que les Impériaux ne fissent lever le siège de Colberg, et défendit avec peu de troupes la nouvelle ville de Brandebourg, où il fut fait prisonnier par le comte de Tilly quand il prit cette ville d'assaut. Échangé bientôt après, Kniphauzen se rendit auprès du roi de Suède, au camp de Nuremberg; fort avant dans sa confiance, il se trouvait dans la voiture de ce prince, avec le duc Bernhard de Weimar, le 5 novembre 1632, lorsque, après avoir quitté Naumburg avec son armée et culbuté les Croates d'Isolani dans les défilés de Rippach, Gustave-Adolphe venait de se décider à attaquer l'armée impériale, commandée par Wallenstein. La bataille qui eut lieu en effet le lendemain, près du village de Lutzen, d'où elle a tiré son nom, fut aussi glorieuse pour les armées de Suède que funeste pour ce pays, par la perte du roi, qui y fut tué d'un coup de pistolet. Kniphauzen y commandait la seconde ligne d'infanterie. Quand on lui annonça la mort de Gustave, aussi prudent que brave, mais souvent malheureux et se défiant de la fortune (1), il répondit que ses troupes étaient en

(1) Il avait coutume de dire qu'une once de bonheur vaut mieux qu'une livre d'intelligence.

bon ordre et qu'on pourrait faire une bonne retraite. Bernhard lui signifia qu'il n'était pas question de retraite, mais de vengeance, de victoire et de mort. Grâce au brillant courage déployé par ce dernier et à la prudente fermeté de Kniphauzen, qui tint ses brigades en seconde ligne et en réserve hors de la bataille, en donnant ainsi aux troupes de la première ligne, fort compromises, un point d'appui dans une grande masse qui n'avait point encore été entamée, le gain de la journée fut assuré. Après la mort du roi, son armée, qu'il avait commandée en personne, passa sous les ordres du duc Bernhard et du major-général Kniphauzen. Le même jour, celui-ci s'empara du château de Leipzig et de Chemnitz. Kniphauzen, qui avait obtenu le titre de maréchal, sous lequel nous le voyons désigné, reçut ensuite du chancelier Oxenstiern l'ordre de se rendre avec les corps les plus nombreux, de douze à quatorze mille hommes, aux bords du Weser et dans la Westphalie, encore occupée par les ennemis. Quoiqu'il n'existât pas un grand accord entre ces deux généraux, ils se réunirent néanmoins, et le duc, sous les ordres duquel se trouvait Kniphauzen, ayant proposé d'attaquer les Impériaux réunis près du village de Hessich-Oldendorf, non loin de la rive gauche du Weser, ce dernier, selon son habitude, opina contre la bataille, qui se donna néanmoins le 28 juin 1633, et il en décida le succès en dirigeant une attaque de la cavalerie suédoise. Il contribua plus tard à la conquête des villes de Hameln, Osnabruk, Hildesheim, Ham et Unna. Mais Oxenstiern ayant refusé de signer la capitulation d'Osnabruk, Kniphauzen quitta momentanément le service. Il y fut rappelé en 1635 et reçut le commandement des troupes

suédoises en Westphalie. Surpris par le comte de Gelen, général des Impériaux, il ne parvint à se sauver qu'en traversant un fossé, en chemise. Il venait de réunir quelques troupes suédoises lorsque le général Luttersheim l'attaqua près d'Osnabruk. Kniphauzen tirait son épée pour fondre sur l'ennemi, en disant : *Jésus, secourez-moi!* quand un coup de pistolet l'atteignit à la tête et le renversa mort de dessus son cheval. De son mariage avec la fille d'Adam de Schade, il laissa cinq fils et deux filles.

D-z-s.

KNITTEL (FRANÇOIS-ANTOINE), savant ministre allemand, naquit le 3 avril 1721 à Salzthalen, où son père était jardinier du duc de Brunswick-Wolfenbützel. De l'école de Catherine, à Brunswick, où il commença ses études un peu tard, il passa, en 1735, à Schœningen. Le gymnase de cette ville était alors renommé, grâce à l'impulsion donnée par deux professeurs; Cuno et Nolten. Knittel fut un de leurs plus habiles disciples; il versifiait, non-seulement en latin, mais, chose plus rare, en grec, et quelques-uns de ses vers furent imprimés. Nous n'en serions probablement pas admirateurs, nous, car nous trouvons assez médiocres ceux qu'il composa beaucoup plus tard, et quand l'habitude de combiner sans cesse spondées et dactyles devait avoir assoupli son talent. Quoi qu'il en soit, il commença en 1740 à suivre les cours des facultés. Il s'était rendu d'abord à Helmstædt, où il s'appliqua principalement à l'étude de la littérature ancienne, et où il profita des leçons de Molsheim; il passa ensuite trois ans à Halle, s'initiant à toutes les branches de la théologie sous Baumgarten, à la philosophie sous Meyer, à la physique sous Krüger, et aux langues orientales sous Michaë-

lis. Puis vint le tour des sciences mathématiques que professait Kœrtouber, et pour lesquelles il affecta toujours depuis une prédilection qui n'était pas sans forlanterie. Ayant enfin quitté Halle pour Brunswick, il s'occupa encore un an de géométrie et d'algèbre, bien que son dessein et son désir fussent de devenir prédicateur. La protection du conseiller Schrœder de Schliestedt lui prépara l'entrée de cette carrière en l'envoyant dans le séminaire de Riddagshausen, où la diplomatique et l'histoire de l'Église partagèrent son temps avec ses autres études, et où il entretenait une active et savante correspondance avec Harenberg, qui dès ce temps avait voué ses veilles avec amour à l'Apocalypse. Il atteignit ainsi l'année 1751, et reçut une nomination d'adjoint au recteur de Wollenbuttel. Mais ce n'est pas là ce qu'il voulait : c'est la prédication, ce n'est pas l'enseignement qu'il se proposait pour carrière. Sa constance fut récompensée : il fut élu la même année prédicateur de Schliestedt et de Warl; et deux ans après (1753) il venait se fixer à Wollenbuttel avec le titre d'archidiacre de la grande église de cette ville. C'est là que, muni de la permission d'user à son gré des manuscrits de la bibliothèque, il déchiffra un palimpseste du VI^e siècle, qui, sous le texte des *Origines*, d'Isidore de Séville, écrit au VIII^e ou IX^e siècle, contenait une portion du manuscrit de la version de la Bible par Ulphilas (voy. ce nom. XLVII, 171), et suppléait, entre autres lacunes du célèbre *Codex Argenteus* d'Upsal, des fragments de l'épître aux Romains. Pour comprendre tout ce qu'exige de persévérance et d'habileté un tel résultat, il ne faut pas se représenter les difficultés communes à tout palimpseste, les lettres frustes, les vestiges de l'écriture cou-

verts par des traits nouveaux, la transparence capricieuse du papier ne livrant à moitié ses secrets qu'en plein midi et par les jours les plus beaux. La langue du texte était la langue gothique, dont peu de modernes ont des notions et que Knittel ignorait; les lettres étaient celles de l'alphabet gothique; pour comble de mal, les mots n'étaient pas distingués, de sorte que chaque ligne formait un gigantesque barbarisme à la façon des mots de onze ou dix-huit ou quatre-vingts syllabes d'Aristophane, avec cette différence que chez le burlesque Athénien les éléments sont presque tous des substantifs, tandis que là c'étaient des mots de toute sorte et quelquefois des mots de deux phrases différentes. Knittel, en cette occurrence, après avoir appris par les versions de l'Évangile d'Ulphilas le peu de gothique qu'on sait aujourd'hui, et après s'être exercé à la paléographie de son propre manuscrit en y lisant les passages déjà imprimés de ladite version, fit large usage de la géométrie, car il prétendait déchiffrer ou suppléer en vertu de formules géométriques, et il finit, « à grand renfort de bésicles », comme disait Courier, par triompher de tous les obstacles. Ce ne fut pas sans peine : plus d'une fois il mit à lire un mot entier plusieurs journées, et il courut assez grand risque de perdre la vue pour suspendre trois ou quatre mois de suite tout essai de lecture. L'applaudissement presque universel avec lequel fut accueilli ce travail exceptionnel, avec lequel pourtant il avait mené de front les fonctions de sa place et la composition de quelques légers opuscules, lui valut bientôt des offres honorables : il ne tint qu'à lui d'avoir la chaire d'Helmstædt, laissée vacante par la mort de Seidel (1760), et un peu plus

tard un titulariat à Weimar. Mais cette carrière, qui lui eût souri au commencement de sa vie, n'avait plus de charme à ses yeux; il déclina le professorat, attendant paisiblement le moment favorable pour avancer sans se créer des devoirs fatigans. Ce moment vint enfin en 1766 : nommé membre du conseil du consistoire, il joignit à cette charge la surintendance-générale et le titre de premier prédicateur de Wolfenbuttel. Bien que ce ne fût point là une sinécure, bien qu'il eût à prononcer le grand sermon du dimanche, à présider les examens et à donner les ordres aux jeunes candidats, à diriger huit surintendants, soixante-douze prédicateurs et quarante-cinq églises, à faire de deux en deux ans la tournée générale, à surveiller le gymnase et le consistoire, bien qu'enfin il gérât de plus, pendant huit ans (1776-1784), la surintendance-générale de Brunswick, il suffisait par la routine à ces travaux réguliers. La manière dont il s'en acquittait n'était peut-être pas tout-à-fait irréprochable; si sa prédication était méthodique, son langage noble, son style correct, sa tenue pleine de dignité, en revanche il était sec, froid, tranchant; il prêchait trop exclusivement sur le dogme. Dans les examens, il faisait surtout porter les questions sur des points débattus et litigieux, et ses réponses outraient la doctrine reçue; il l'eût outrée bien davantage si le prince l'eût souffert. Parfaitement convaincu que tout ce qu'il y a d'essentiel en théologie, en exégèse et en autres sciences, avait été trouvé du jour où il avait déchiffré le manuscrit gothique, il avait un souverain mépris pour toute nouvelle manière de voir en philosophie; il ne daignait pas lire les œuvres où se formulaient les nouvelles tentatives, et il repous-

sait bien loin ceux qui ne partageaient pas ses opinions sur ce point. Il écrivait, mais l'esprit systématique était de plus en plus empreint dans tous ses morceaux et les déparait en leur donnant un aspect tranchant et faux. Il prétendait toujours unir l'algèbre à la poésie et la théorie de la grâce au théorème de Maclaurin, et avait grand soin de laisser traîner sur sa table, dans un élégant désordre qui est un effet de l'art, un croquis de sermon, des pages d' x à la puissance m divisé par la racine n d' y , et des vers latins ou grecs, qu'il prenait pour de la poésie. Mais, tout en croyant à son mérite, le public le cotait beaucoup plus bas qu'il se priait lui-même, surtout en fait de vers et de mathématiques. Il advint même qu'ayant donné des éloges en hexamètres à l'ordonnance de Frédéric II pour la protection du culte, un vrai poète, en distiques bien plus légers, bien plus piquants, bien plus latins que les siens, coula bas toute sa phraséologie par des sarcasmes, dont chacun est un argument irréfragable. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur les idées au moins paradoxales que Knittel émit sur l'Apocalypse. Mais nous préférons achever en reconnaissant qu'il avait de précieuses facultés, l'élocution, la méthode, l'activité, un grand art de séduction, de la mémoire, la connaissance des langues. Sa mort eut lieu le 10 déc. 1792. Marié en 1751, il ne laissa que trois enfants de dix qu'il avait eus. On a de lui : *1. Ulfilæ versionem Gothicam nonnullorum capitum epistolæ Pauli ad Romanos e litura manuscriptorum scripti biblioth. Guelferbitanæ, cum variis monumentis ineditis eruit, commentatus est, deditque foras*, Brunswick, 1762, in-4^o. Ce volume, dont la publication est un monument de la munificence du duc de Bruns-

wick, est certainement le plus beau travail auquel Knittel ait attaché son nom. Il contient les fragments de l'épître aux Romains qui jusqu'alors étaient restés inédits. L'archidiaacre de Wolfenbittel ne se bornait pas à imprimer un manuscrit déchiffré et recopié par ses soins; il l'a traduit et commenté. Les commentaires, fort développés, prouvent de l'érudition et du jugement. La préface est un singulier morceau, qui fait connaître Knittel encore mieux que la forme et l'histoire de son manuscrit. Il y dénonce et caractérise amèrement des cabales littéraires que sa petite découverte empêche de dormir; puis il entre dans une longue explication des procédés à l'aide desquels il est venu à bout d'épeler son texte, et il en profite pour étaler dans une section particulière, intitulée *Mathesis diplomatica*, toutes ses connaissances trigonométriques, analytiques et autres; il donne à cette espèce de géodésie, de triangulation du texte détruit, le nom de *Textométrie*. II. *Pensées nouvelles sur les fautes communes à tous les manuscrits de l'Ancien Testament*, Brunswick, 1755, in-4°. Knittel y donne une explication nouvelle, mais conjecturale, de deux célèbres passages de l'Évangile (St Jean, XIX, 14, St Luc, III, 35 et 36). A l'ouvrage est joint un essai sur ce qu'il appelle la doctrine morale hermeneutique de la primitive Église. III. *L'Art de catéchiser*, Brunswick, 1786, in-8°. Knittel avait prélué à ce travail de longue haleine par une lettre pastorale intitulée aussi *l'Art de catéchiser*. IV. *Nouvelles Critiques sur le célèbre témoignage de Josèphe relativement au Christ*, Brunswick et Hildesheim, 1779. V. *Nouvelles Critiques sur le fameux passage* « Il y en a trois qui témoignent au ciel, et ces trois ne

font qu'un, » Brunswick, 1785, in-8°. VI. Diverses brochures ou opuscules, telles que 1° *Præconium Ulphilanum primum*, 1758, et *Præc. Ulph. alterum*, 1760, in-4°, tous deux à Brunswick; 2° *Prisca ruris Ecclesia*; 3° *En quoi consistent les lumières à donner au cultivateur*, Francfort et Leipzig (Helmstædt), 1787, in-8°; 4° *Mémoire sur la critique de l'Apocalypse*, Brunswick, 1773, in-4°. C'est encore un bref synodal comme les nos IV et V. VII. Des *Sermons* en petit nombre et imprimés séparément, et de 1756 à 1759 des *cahiers indicatifs* (*Anzeige*) des sujets sur lesquels il faisait ses prédications. Ces annonces étaient suivies d'éclaircissements sur les psaumes sujets des discours de la semaine et quelquefois de traités courts et substantiels sur des points de dogme ou de morale. VIII. Beaucoup d'articles de 1745 à 1754 dans les *Annonces de Brunswick* et le *Magasin hanovrien*, entre autres : 1° *Nouvelles explications du célèbre livre chinois le Yecking*; 2° *Des anciens symboles du culte chrétien*; 3° *De deux écrits rares de Lambert de Balven, abbé de Riddagshausen*; 4° *Notice sur la Chronique de Meibom*; 5° *Sur une médaille chinoise*; 6° *D'où vient le nom de Ketzler pour désigner en allemand un hérétique*; 7° *Conjectures sur l'origine des trois cent-vingt premiers vers des Travaux et des Jours d'Hésiode*; 8° *Des tombeaux récemment découverts à Watzum*; 9° *Découverte de deux morceaux d'antiquité géographique à Schliestedt*. A propos du septième morceau nous rappellerons un autre opuscule de Knittel relatif au même poème d'Hésiode. C'est son *Epistola in qua de eo quod in Georgicis Hesiodeis suppositum est disseruit de salis vallibus et a viro celeberrimo in arte critica M. horum quæ accu-*

santur vindice et assertore dissentit, Brunswick, 1754. De salis vallibus n'est autre que Knittel (de Salzthalen) IX. 1° Des articles de critique et d'exégèse sur le Nouveau Testament; 2° Des révisions, dans les *Commentaria de rebus novis litterariis*, d'Helmstædt; 3° texte grec du Symbole des Apôtres en lettres latines dans les *Documents hist. et littéraires de la bibliothèque de Wolfenbuttel*, de Lessing; 4° des poésies latines et grecques; 5° Des remarques sur la description de Warl dans le *Codex traditionum Corbeiensium*.—KNITTEL (*Gaspard*), jésuite, né le 6 février 1644, mort à Telcz le 11 décembre 1702, après avoir été successivement professeur d'humanités, de mathématiques et de philosophie (1661-1672), chapelain de l'ambassade d'Autriche en Hollande, procureur-provincial auprès de la cour de Vienne, et recteur de l'université de Prague, a laissé entre autres écrits: *Cosmographia elementaris propositionibus physico-mathematicis proposita*, Prague, 1673; 2° édit., Nuremberg, 1674, in-8°; — *Via regia ad omnes artes et scientias*, Prague, 1682, in-8°; Nuremberg, 1691, in-8°; Augsbourg, 1789, in-8°;— *Aristoteles curiosus et utilis*, Prague, 1682, in-4°.

P—OT.

KNOBELSDORF (HANS-GEORGE-WENCESLAS, baron DE), architecte prussien, né en 1697, passa d'abord de douze à quinze ans au service, et avait l'épaulette de capitaine lorsqu'en 1730 il abandonna la carrière militaire pour se vouer exclusivement à la peinture, qu'il cultivait en amateur depuis l'adolescence, et à l'architecture, pour laquelle, en dessinant des monuments, des ruines d'église ou de château, il s'était insensiblement épris du goût le plus vif. Un long voyage, tant en France qu'en

Italie, le mit à même de comparer les beautés de l'antique et du moderne et développa singulièrement ses idées. Le grand Frédéric, encore prince héritaire, remarqua Knobelsdorf, et avec cette perspicacité rapide, trait de son génie, devina qu'il y avait là pour la Prusse le germe d'un grand homme de plus: roi, il ne tarda point à mettre en œuvre ses talents. Knobelsdorf débuta par changer la distribution du jardin zoologique de Berlin, auquel des modifications habiles autant que simples donnèrent une nouvelle face. Il construisit ensuite, entre autres superbes monuments, l'Opéra de Berlin, qui fut fini en 1742. Mais son chef-d'œuvre fut le délicieux château de Sans-Souci, séjour favori du monarque. Frédéric n'avait point attendu à ce moment pour récompenser Knobelsdorf, et il l'avait nommé inspecteur en chef de tous les bâtiments de la couronne et conseiller au département des finances. Les travaux architectoniques n'absorbaient pas tellement Knobelsdorf qu'il ne trouvât encore quelque temps à donner à la peinture. On a de lui de bons portraits et des paysages. Son caractère valait son talent. Un contemporain disait: « Si j'avais à peindre la raison faite homme, c'est Knobelsdorf que je ferais poser. » Frédéric avait pour lui un profond attachement et a fait son *Eloge* qu'on trouve dans le tome VIII des *Mémoires de l'Académie de Berlin*.

P—OT.

KNOBELSDORF (A.-FRANÇOIS, baron de), feld-maréchal prussien, gouverneur de Custring, chevalier du Grand-Aigle Noir et de l'Aigle Rouge, fut l'un des lieutenants du grand Frédéric et parvint au premier grade de l'armée, après avoir fait de la manière la plus distinguée les guerres de Sept-Ans et de la Sue-

cession de Bavière. Il commanda comme lieutenant-général le corps auxiliaire de dix mille hommes qui se porta en Brabant, au commencement de 1793, et qui, selon les instructions de sa cour, n'y seconda que faiblement l'armée impériale. Il passa ensuite sur le Rhin et dirigea le blocus de Landau, qu'il fut contraint d'abandonner après la reprise des lignes de Weissembourg par les Français. Il continua de servir sur ce point pendant la campagne suivante, et mourut à Berlin le 10 décembre 1799, âgé de 76 ans. M—Dj.

KNOBELSDORF (DE), diplomate célèbre, fut ministre de Prusse à Constantinople sous le règne de Frédéric-Guillaume II. En 1791 il négocia au nom de son souverain avec le reïss-effendi, afin de terminer la guerre entre le Grand-Seigneur, l'Autriche et la Russie, et en 1793 il fit tous ses efforts, de concert avec les ambassadeurs des autres puissances, pour empêcher la Porte de recevoir Sémonville en qualité de ministre de la république française. Rappelé à Berlin un peu plus tard, Knobelsdorf passa quelques années dans la retraite et ne reparut sur la scène qu'en 1806, pour remplir auprès de Napoléon une mission de la plus haute importance, dans le moment où la cour de Prusse, se disposant à la guerre, voulait encore gagner quelques jours pour achever ses préparatifs. Knobelsdorf vint à Paris dans le mois de septembre avec une lettre de son souverain pour l'empereur, dans laquelle se trouvaient exprimés, selon l'usage de la politique, des sentiments fort loin d'être sincères, et dont Napoléon ne fut pas dupe. La guerre étant bientôt déclarée, Knobelsdorf retourna en Prusse, où il mourut quelques années plus tard. M—Dj.

KNOBELSDORF, général-major, né à Wuttunow en 1775, de la même famille que les précédents, entra dès l'âge de quinze ans comme sous-lieutenant dans un régiment de dragons, fit avec beaucoup de distinction dans les armées prussiennes les guerres de 1792, 1793 et 1794 en Champagne et sur le Rhin. Devenu capitaine de cavalerie en 1806, il assista en cette qualité à la bataille d'Auerstædt où il se distingua, et fut nommé un peu plus tard lieutenant-colonel des gardes royaux. C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de Saxe et de France en 1813 et 1814, marchant toujours à côté du roi, qui avait en lui une grande confiance, et le nomma en 1815 inspecteur-général de la cavalerie de sa garde. Le général Knobelsdorf mourut à Berlin le 11 septembre 1826. M—Dj.

KNOCH (GEORGE-LUDOLPHE-OTTON), théologien allemand, né le 2 février 1705 à Burgwedel, en Hanovre, où son père était prédicateur, entra de même dans les ordres, dans la principauté de Wolfenbittel, finit par être prédicateur de la cour à Brunswick, et devint, en 1772, pasteur à Riddagshausen et sur-intendant à Quarum. Sa mort eut lieu le 30 mars 1783. A l'érudition, qui n'est pas rare parmi les ministres de l'Evangile en Allemagne, il joignait la sagacité, la critique. Les services qu'il a rendus par ces qualités à l'histoire littéraire de la Bible doivent arracher son nom à l'oubli. On a de lui : 1. des *Documents historiques et critiques tirés de la collection de Bibles qui se trouve à la bibliothèque Grauenhof du prince de Brunswick*, Hanovre et Wolfenbittel, 1749-1754, 1 vol. in-8° contenant dix pièces avec un appendice et deux tables. Le titre ne porte point de

nom d'auteur, mais Knoch s'est nommé dans la préface de la deuxième pièce. II. *Bibliothèque biblique, ou Catalogue de la collection de Bibles faite par la duchesse douairière Elisabeth-Sophie-Marie de Brunswick*, Brunswick, 1752, in-8°. III. Deux brochures, l'une intitulée *Réplique modeste d'un luthérien aux motifs qu'on allègue cette année comme ayant déterminé, en 1710, un prince à quitter le culte évangélique pour celui de l'Église romaine*, Brunswick et Hildesheim, 1755, in-8°; et l'autre *sur le livre de l'Interim, de Calvin*, Hambourg, 1776, in-8°. P—OT.

KNOEPKEN (ANDRÉ), dit aussi KNOP, KNOPF ou CNOPII, réformateur de la Livonie, était né à Custrin, mais on ne sait ni en quelle année ni quels étaient ses parents. Il avait été camarade de Bugenhagen à Trep-tow-sur-Riga, où comme lui il remplissait les fonctions d'instituteur dans une école qu'alimentaient surtout des élèves envoyés de Riga, grâce à l'influence d'un de ses frères, chanoine de cette ville. Très attaché à la doctrine catholique, il croyait Bugenhagen dans les mêmes dispositions lorsque tout-à-coup la lecture du *De captivitate Babylonis* de Luther les rendit tous deux de fervents champions du fougueux réformateur. Ils ne s'en cachèrent même point, et enseignèrent leurs dogmes à leurs élèves; mais l'évêque Erasme Mannteufel de Camin leur prescrivit de fermer leur école. Craignant d'être mis en prison, tous deux partirent, l'un pour Wittenberg, l'autre pour Riga, où probablement Knœpken arriva au commencement de 1521, peu de temps après que la trêve de Thorn, en rétablissant la paix entre les Teutoniques et la Pologne, avait permis au grand-maître Albert de Brandebourg de fa-

voriser la propagation du luthéranisme dans ses états. Ce qu'Osiander faisait en Prusse Knœpken l'opérait à Riga, mais par l'écriture plus que par la parole. Le conseil ne pouvait et l'archevêque voulait encore bien moins l'autoriser à prêcher. Ses prédications, en conséquence, étaient secrètes et n'avaient pas lieu devant un nombreux auditoire. Peut-être, si Knœpken eût été enthousiaste et violent, ce refus même d'autorisation eût-il doublé son succès en exaltant son éloquence, en lui faisant trouver ces traits piquants, ces sarcasmes amers, ces palpitantes personnalités que le vulgaire applaudit avec fureur. Mais, il faut lui rendre cette justice, il était, contrairement à la plupart des réformateurs ses compagnons, probe et modéré. Il ne résista donc point en face et par la violence aux prohibitions archi-épiscopales: il écrivit, et ses opuscules furent lus avidement; il réunit des élèves, et ceux-ci reçurent les leçons qu'il leur donna sur les points en litige et les transmirent à leurs parents, à une foule d'autres. Néanmoins les catholiques tenaient bon, et la victoire eût été longue à se décider si tout-à-coup le grand meneur du luthéranisme n'eût lâché sur Riga l'ardent Sylvestre Tegelmeister de Rostock. Ce véhément et fanatique auxiliaire de Knœpken débuta par des déclamations violentes contre le culte des images, et sa phraséologie ronflante, ses images exagérées, échauffèrent si vivement la populace à Réval et à Riga que, s'attroupant tumultuellement, elle envahit les églises et détruisit avec les images toute espèce de monument public. Profitant du trouble et de la consternation des catholiques, le conseil municipal alors statua qu'il s'ouvrirait incessamment un colloque

sur les dogmes contestés entre le réformateur et les théologiens catholiques. Ce colloque effectivement eut lieu bientôt après ; les deux partis chantèrent victoire : c'était l'usage au bout de tous les colloques ; mais en réalité Knœpken triomphait. La majorité du conseil se prononça pour lui, déclara le luthéranisme religion dominante et ne fit plus que tolérer l'orthodoxie. Pour Knœpken, il fut élu archidiacre de Saint-Pierre, c'est-à-dire pasteur en chef de Riga. Son frère n'avait point attendu ce temps pour prendre publiquement son parti et laisser là son canonicat. Il y eut bien encore quelques obstacles à vaincre pour que Knœpken fût installé. Enfin il le fut, et le 23 octobre 1523 il inaugura sa dignité par un discours comme rarement les habitants de Riga en avaient entendu. Le reste de sa vie n'offre plus d'événements. Il était marié ; sa femme étant morte en mai 1538, il annonça qu'il ne survivrait point à cette perte douloureuse, et en effet le 13 février suivant il la suivit au tombeau. Son fils Matthieu Knœpken devint, longtemps après, prédicateur de Riga (1553) et mourut le 14 déc. 1581. On a du père :

I. *Interpretatio in epistolam ad Romanos, Rigæ apud Livonios prælecta, ubi is pastorem agit ecclesiæ*, Wittenberg, 1514, in-8°. Cet ouvrage, que précède un discours de Bugenhagen, est fort rare, bien que des bibliographes prétendent à tort qu'il eut dès 1525 une 2^e édition.

II. Un grand nombre de cantiques, entre autres sur les psaumes III, XXIII, XXV, CXXV, CXXXIII, CXLVI. Nous remarquerons à ce propos que c'est à Knœpken, et non à la fameuse Elisabeth Kreutziger, qu'est dû le beau cantique *Herr Christ, du einger Gottes Sohn!*

KNOETZSCHER (JEAN-CHRÉTIEN), savant allemand, né le 18 juillet 1764 à Freyberg, et mort en 1805, avait d'abord été placé dans le commerce ; mais à l'âge de dix-huit ans il déserta le comptoir et la tenue des livres pour l'étude des langues ; puis suivit les cours supérieurs de l'université d'Iéna, et enfin, en dépit de la misère et de privations de tous les genres, se fit recevoir docteur en droit. La clientèle ne vint pas vite, et lui laissa pendant les années suivantes le temps de composer plusieurs mémoires riches en détails intéressants et curieux, soit pour le jurisconsulte, soit pour l'historien. Mais ces publications, qui se succédaient rapidement, et surtout sa proposition (1795) d'employer les mal-fauteurs aux travaux des mines dans la Saxe électorale, lui valurent assez de renom pour fixer sur lui les regards du ministère saxon, qui lui conféra en même temps la chaire de droit à l'université de Leipzig et le titre d'avocat de l'électeur de Saxe près la cour supérieure et le consistoire. Knœtzscher ne remplit que peu d'années les fonctions de ces deux places, et indubitablement il serait devenu un des jurisconsultes les plus savants de l'Allemagne. La multiplicité comme l'excellence des mémoires qui suivent en font foi ; ce sont : I. *De Prærogativa sancti Romani Imperii Principum electorum sine speciali imperatoris consensu terras Imperii acquirendi*, Leipzig, 1791, in-4°. II. *De peculi quasi castrensium origine*, Leipzig, 1791, in-4°. III. *Ausus pontificum romanorum vicariatum sancti Romani Imperii sibi arrogans*, Leipzig, 1792 (2 mémoires). IV. *Historia vicariatûs S. Rom. Imperii inde a Caroli M. tempore usque ad sic dictum interregnum*, Leipzig, 1792, in-4°. V. *Origines vicariatûs sancti*

*Romani Imperii e ducum Franco-
rum et Saxonum principatuum deductæ*,
Leipzig, 1792, in-4^o VI. De *κρυοφορία*
sive pacis publicæ turbatorum ad
canes portandos damnatione, Leip-
zig, 1793, in-4^o. VII. *De usu ho-*
dierno legis XIX Diges., de usu et
usufructu et reditu, etc., Leipzig,
1792, in-4^o. VIII. *De causis vica-*
riatus sancti Romani Imperii à
summis duumviris Comite Palatino
Rheni et duce Saxonie vacantis
Germanie interregibus ante Au-
ream Bullam rarissime adminis-
trati, Leipzig, 1794, in-4^o. IX. *Alma-*
nach de jurisprudence, ou Annales
du droit public et privé de l'Alle-
magne (en allem.), Leipzig, 1794,
in-4^o (avec des portraits des juris-
consultes célèbres). X. *De decimis*
metallicis, juris metallici publici
commentatio, Leipzig, 1795, in-4^o.
XI. *Commentatio juris metallici,*
prærogativam senatus Fribergensis
solemnem dimensionem metallicam
quam vulgo vocant des Erbbereuten
seu Bergvermessen Saxonie in ter-
ris exercendi proponens, 1795,
in-4^o. XII. *De la condamnation des*
malfaiteurs aux travaux des mines
(en allem.), Leipzig, 1795, in-4^o
(on a vu plus haut combien cet ou-
vrage fut utile à sa fortune). XIII.
Essai historique du vicariat de l'Em-
pire depuis la Bulle d'Or, Leipzig,
1796, grand in-8^o (c'est un important
morceau d'histoire). XIV. *Prog. de*
pænis inficiationis temere litigan-
tium in causis civilibus jure Saxo-
nico electorali statutis ad ord. Proc.
rec., tit. XVI, § 2 et 3, Leipzig, 1799,
in-4^o. XV. *De l'alternat à Naumb-*
bourg, ou Éclaircissements, remar-
ques et preuves additionnelles rela-
tives à l'ordre à suivre dans la col-
lation alternative de cet évêché aux
catholiques et aux protestants (en
allem.), Pyrna, 1801, in-4^o. P—OT.

KNOTT(ÉDOUARD), dont le véri-
table nom était *Mathieu Wilson*, et
qui prend celui de *Nicolas Smith* à
la tête de quelques-uns de ses ou-
vrages, naquit vers la fin du XVII^e
siècle, à Peyworth, dans le Northum-
berland. Il passa de bonne heure
dans les pays étrangers, entra chez
les jésuites, fut successivement préfet
du collège anglais de Rome, vice-pro-
vincial, et ensuite provincial de sa so-
ciété en Angleterre. Lorsqu'on établit
le gouvernement épiscopal dans l'é-
glise catholique de ce pays, le P.
Knott et son confrère Flويد prirent
fortement la défense des réguliers,
qui ne voulaient point reconnaître la
juridiction du nouvel évêque, par des
écrits contre les droits de la hiéran-
archie ecclésiastique. Ces écrits furent
condamnés, en 1631, par l'archevê-
que de Paris, la faculté de théologie
et l'assemblée du clergé de France,
qui obligea le provincial et les supé-
rieurs des maisons de Paris à venir
désavouer en sa présence la doctrine
contenue dans les livres de leurs deux
confrères. Quelque temps après, le
P. Knott entra en controverse avec le
docteur Potter, prévôt du collège de
la Reine à Oxford, et Chillingworth,
sur cette maxime qu'il n'y a point de
salut hors l'Église catholique. Il pu-
blia à ce sujet un petit écrit dans
lequel il prétendit prouver qu'elle ne
doit s'appliquer qu'à ceux des com-
munions hétérodoxes qui vivent mal
ou qui refusent d'adhérer à la vérité
lorsqu'elle leur est suffisamment pro-
posée, mais qu'elle ne saurait regar-
der ceux qui n'ont point les moyens
de connaître où est la véritable Église.
Cette explication, qui trouva bien
des contradicteurs parmi les catholi-
ques, ne satisfit point ses deux adver-
saires. Le P. Knott eut une autre dis-
pute avec Chillingworth, qui, après
avoir embrassé la foi catholique, était

revenu au protestantisme. Il lui prouva que cette apostasie ne s'accordait point avec ses propres principes, puisqu'il avait enseigné, dans son fameux ouvrage intitulé : *la Religion protestante est une voie sûre de salut*, qu'on peut se sauver également dans toutes les religions. Le P. Knott mourut à Londres le 4 janvier 1655. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Modesta et brevis Discussio aliquarum assertionum doctoris Kellisoni, quas in suo de ecclesiastica hierarchia Tractatu probare conatur*, Anvers, 1631, in-12, publié sous le nom de Nicolas Smith. II. *Qualificatio charitativa inquisitionis brevis in discussionem prædictam*. III. *Defensio Nicolai Smith adversus replicam contra eandem discussionem*. IV. *Adresse à M. Chillingworth, etc.*, 1633. V. *La Charité déguisée, etc.*, 1632. VI. *La Miséricorde et la Vérité, ou la Charité observée par les catholiques, etc.*, 1634. VII. *Le Christianisme justifié dans la défense de la miséricorde et de la charité*, Saint-Omer, 1634, 1638. Cet ouvrage est attribué par Alegambe au P. Knott. VIII. *Motifs justifiés, ou réplique à la Réponse de Chillingworth*, 1638. IX. *L'Infidélité démasquée pour servir de réponse à l'ouvrage de Chillingworth, intitulé la Religion protestante, etc.*, Gand, 1652, in-4°.

T—D.

KNOWLES (THOMAS), théologien anglican, né à Ely en 1723, acheva ses études dans l'université de Cambridge, au collège Pembroke, auquel il fut agrégé. Pendant plus de trente années prédicateur à Sainte-Marie dans Bury-Saint-Edmund, il eut divers bénéfices, et mourut en 1802. Ce théologien joignait de douces vertus à un vaste savoir. Son zèle pour sa communion ne lui fit point oublier la tolérance et, s'il fut lancé parfois dans la controverse, il

sut garder les ménagements qu'on doit à ses adversaires. Il apportait dans la chaire un ton de ferveur et d'expansion qui attachait à sa parole, et s'exprimait toujours avec simplicité et clarté. Ce dernier mérite se retrouve dans ses écrits : I. *Doctrine de l'Écriture sur l'existence et les attributs de Dieu*, en douze sermons, avec une réponse à un pamphlet concernant l'argument à priori. II. *Réponse à l'Essai sur le Saint-Esprit, attribué à l'évêque Clayton*. Dans cet *Essai*, publié en 1751, on soutenait que le Fils et le Saint-Esprit étaient inférieurs au Père. III. *Lettres de lord Hervey et du docteur Middleton sur le sénat romain*, publiées par Knowles en 1778, in-4° (voyez Middleton, *Test.* XXIX, 6). IV. *Observations sur le bill relatif aux dîmes*. V. *Dialogue sur l'acte du Test*. VI. *Le Christianisme primitif en faveur de la Trinité*, écrit auquel Capel Lofft répondit. VII. *Observations sur la mission divine de Moïse*. VIII. *Conseils à un jeune ecclésiastique*, en six lettres. IX. *La Passion*, sermon. X. *Sur les Ecoles de charité, sur les Ecoles du dimanche*, et discours préparatoire sur la Confirmation. Sa fille unique avait épousé en 1780 le révérend Benjamin Underwood, recteur d'une paroisse de Loudres. L.

KNOX (HENRI), général américain, né en 1750, se signala dès le commencement de la guerre que soutinrent les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale pour conquérir leur indépendance. D'abord capitaine d'une compagnie de partisans, il obtint bientôt un commandement dans l'artillerie, à la demande de tous les officiers qui avaient su l'apprécier, et, en 1776, il fut nommé brigadier, puis, en 1781, major-général. Appelé dès 1785 aux fonctions de secrétaire de la guerre, en reim-

placement du général Lincoln, il continua de les remplir après la promulgation de la nouvelle constitution des États-Unis et sous la présidence de Washington, qui avait pour lui beaucoup d'estime. Knox donna sa démission en 1794 et rentra dans la vie privée. Il s'était fixé à Thomastown, lorsque, en 1806, un fâcheux accident causa sa mort : ayant avalé un os de poulet, il succomba au bout de quelques jours. P — RT.

KNOX (VICÉSIMÉ), docteur en théologie, fils de Vicésime Knox, bachelier en droit civil et canonique, a été de son vivant un des écrivains les plus lus, les plus goûtés en Angleterre. La postérité le lira peu cependant, et ceux mêmes qui rendront justice à son talent ne sentiront point un invincible penchant les ramener à ses ouvrages. Né le 8 décembre 1752 à Newington - Green (comté de Middlesex), il avait dix-neuf ans lorsqu'il remplaça son père comme membre du collège Saint-Jean d'Oxford. Familiarisé avec les classiques il écrivait le latin en prose et en vers avec un charme, une pureté que rarement on rencontre chez les latinistes modernes. Un de ses exercices favoris était d'imiter à tour de rôle la manière d'Ovide, de Virgile, de Juvénal, etc. ; il y réussissait passablement, et il acquérait par ces tours de force sinon de la verve et de la fécondité, du moins beaucoup de souplesse de style, et, ce qui en est la suite, beaucoup d'élégance, de nombre et de clarté. Ceux qui savent quels rapports intimes unissent des objets très différents en apparence ne s'étonneront pas que ces qualités de diction lui restèrent ou plutôt se développèrent encore lorsqu'il écrivit en sa langue maternelle. Aussi les *Essais de morale et de littérature*, qu'il publia en 1777 sous le voile de l'anonyme, avant

d'avoir reçu le grade de bachelier et les ordres, obtinrent-ils du public le plus gracieux accueil. L'année suivante vit une seconde édition avec son nom; et il fut élu en même temps maître de l'école de Cambridge (Kent), et en 1780 l'université de Philadelphie lui envoya gratuitement et sans qu'il l'eût demandé le diplôme de docteur en théologie. Knox était de cette petite catégorie d'auteurs dont chaque parole a du retentissement. Au hasard de déplaire à son université d'Oxford et de nuire à ses propres intérêts, il osa, dans un second livre, intitulé *Education libérale*, critiquer les méthodes et les principes des coryphées de l'enseignement en Angleterre, et proclamer la nécessité d'y introduire la réforme (1781). On comprend que cette levée de bouclier fut loin d'avoir l'assentiment de ceux qui se trouvaient attaqués : ils essayèrent d'entamer une polémique, et censurèrent comme inopportune et ne venant pas de qui de droit l'intervention de l'écrivain. Mais quoique Knox eût quelquefois un peu chargé ses couleurs, et que sur deux ou trois points il fût allé un peu au-delà de la stricte vérité, ils sentirent que l'opinion publique était contre eux et que le mieux était de faire disparaître les abus dénoncés : de là bientôt dans la discipline, dans l'instruction, des améliorations nombreuses. Les douze années suivantes s'écoulèrent sans rien offrir de remarquable. Devenu recteur de Rumwell et de Ramsden-Cray (Essex) et ministre de la chapelle de Shybourne (Kent), sans cesser de gouverner son école de Tunbridge, il partageait son temps entre la direction de son établissement scolastique, la composition de quelques sermons, et les soins à donner aux publications par lesquelles il restait en communi-

cation avec ses lecteurs, et petit à petit on l'oubliait. Soit qu'il s'ennuyât de voir ainsi mourir, lui vivant, sa célébrité, soit qu'il obéît à des convictions enracinées, ce que nous ne nous point, ne s'avise-t-il pas un jour à Brighton, en chaire, au moment où l'exaltation du torysme et de la vieille Angleterre contre la révolution française était à son comble, de poser en principe que la guerre offensive est un attentat contre l'humanité et le christianisme ? Pas une thèse ne pouvait venir plus mal à propos que celle-là; aussi l'éloquence qu'il déploya pour la prouver fut-elle en pure perte. Telle fut la belliqueuse indignation du patriotique auditoire, qu'on éclata en murmures, en menaces, en voies de fait, et qu'il se vit forcé de descendre de la chaire. Knox pourtant n'était pas un précurseur des radicaux. Whig sérieux, il n'avait de libéralisme que comme les whigs. Il croyait très fermement à la sincérité du gouvernement représentatif, à la capacité d'une chambre des communes fondée uniquement sur le cens, à l'indispensabilité de l'épiscopat; et tels furent les sentiments qu'il développa bientôt dans une suite de brochures tant politiques que théologiques. Cependant il appartenait à cette nuance de whigs et d'épiscopaux qui, par leur désapprobation de la ligne politique suivie à l'égard des catholiques, ont contribué à l'émancipation de ces derniers. Il y eut même une occasion où il manifesta publiquement ce qu'il en pensait. Ce fut lors de la proposition faite par l'évêque de Rochester, dans une tournée épiscopale, de témoigner par une adresse à la couronne combien le clergé du diocèse était charmé de la voir exiger de l'administration le serment de ne jamais agiter la question catholique. Knox non-seu-

lement ne signa pas, mais protesta contre un acte si peu en harmonie avec l'esprit de l'Évangile, et l'éclat de sa protestation retira beaucoup d'adhérents à l'adresse. Malgré ces légères excursions hors de son domaine de littérateur, de prédicateur et de chef d'école, on ne voit pas que Knox ait jamais songé un peu sérieusement à devenir écrivain politique, bien que Fox l'aimât beaucoup, et que, si cet homme d'état eût pu s'installer solidement au ministère, Knox eût vu s'ouvrir devant lui une perspective brillante. Il résigna Tunbridge au bout de trente-trois ans d'exercice, et quelque temps après il quitta même ses bénéfices pour vivre à Londres, où plus d'une fois encore il prêcha pour diverses œuvres de charité. Cependant c'est à Tunbridge qu'il mourut le 6 septembre 1821. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Essai de morale et de littérature*, Londres, 1777, 1 vol. in-12; 2^e édition, augmentée, 2 vol. in-12 (1778), et fréquentes réimpressions depuis ce temps. On a vu que Knox, dès ce premier échantillon, donna la mesure de son talent. Ce qui le caractérise, c'est une élégance toute particulière, quelque chose du *teres atque rotundum* d'Horace; et cette élégance consiste dans celle de la pensée qui est nette, bien déduite, so brement développée par le raisonnement, étayée par quelques exemples bien choisis; dans celle du style qui, sans être jamais la versification, est assujéti un rythme véritable. Ce rythme large, cette espèce de *nomos* des anciens, rappelle l'iambe de Térence et de Phèdre. II. *L'éducation libérale ou Traité pratique des méthodes à mettre en usage pour acquérir des connaissances utiles à l'homme comme il faut*, Lond., 1781, in-8°; 2^e édit., très augmentée, ibid.,

1785, 2 vol. in-8°. C'est dans la 2^e édition de cet ouvrage, mentionné aussi plus haut, que Knox se suscita une polémique écrite. Une Lettre à lord North, que l'université d'Oxford avait alors pour chancelier, en fut l'occasion. III. *Soirées d'hiver*, Londres, 3 vol. in-8°. Ce sont encore des mélanges sur des sujets de littérature, de morale et de beaux-arts. IV. *Lectures de famille*, Londres, 1794, in-8°. V. *La Philosophie chrétienne*, Londres, 1795, 2 vol. in-8°. Ce traité, où Knox, fidèle aux doctrines de l'épiscopat, mais sans intolérance, s'élevait contre toutes les entraves mises si longtemps au libre exercice du catholicisme, et contre les sectes qui rejettent soit la hiérarchie ecclésiastique, soit la consubstantialité du Verbe, déplut également aux sociniens et aux exagérés de l'église anglicane. Mais d'illustres prélats, les Horsley, les Porteus, rendirent hommage publiquement à ses principes. VI. *Considérations sur la nature et les effets de la Sainte-Cène*, 1794, in-8°. Ce livre fut extrêmement goûté, et une édition à bon marché faite à la sollicitation de Horsley en répandit par milliers les exemplaires dans toute la Grande-Bretagne. VII. *Sermons prononcés à l'effet de développer les trois vertus théologiques*, 1792, in-8°; plus un sermon à l'ouverture de la société philanthropique. Londres, 1807, in-8°. Il est fâcheux que jamais Knox n'ait voulu faire imprimer son fameux sermon de Brighton; il eût bien fait peut-être, pour couper court aux relations plus ou moins exactes qu'en donnaient ses antagonistes. Il aima mieux s'en tenir à la brochure qui suit. VIII. *Récit de tout ce qui s'est passé à propos d'un sermon prononcé à Brighton*, en août 1792, in-8°. On prétendait que le discours contenait des allusions injurieuses

qui frappaient plus haut que les ministres. IX. On doit de plus à Knox trois compilations intitulées, la première, *Elegant Extracts* en prose, 1783, in-8°; la deuxième, *Elegant Extracts* en vers, 1790, in-8°; la troisième, *Elegant Epistles*, 1792, in-8°; enfin, la traduction de l'*Antipolemus* d'Erasmus, 1794, in-4°, publication qui se lie à l'affaire de Brighton, et une édition d'*Horace* expurgée. P—OT.

KNUTSSON (TORKEL), grand-maréchal et sénateur de Suède, était né dans un rang obscur. Parvenu par son mérite et ses services à ces hautes dignités, il fut nommé en 1290, par Magnus II mourant, régent et tuteur de son fils Birger (voy. ce nom, IV, 514), alors âgé de dix ans. Tous les historiens suédois s'accordent à dire que Magnus ne pouvait faire un meilleur choix pour le bonheur et la gloire du royaume. Le premier acte de l'administration de Knutsson fut une marque de générosité envers Waldemar (voyez ce nom, L, 66), roi détrôné; il lui alloua une somme convenable pour son entretien. Les prodigalités de Magnus en faveur du clergé et le luxe de sa cour avaient épuisé les finances de l'état; Torkel s'occupa sérieusement de remplir ce vide; il fut donc obligé de s'emparer au profit du trésor public de ce qu'on appelait la dîme des pauvres, dont l'emploi avait jusqu'alors été abandonné aux prêtres. Les restrictions qu'il imposa aux prérogatives du clergé donnèrent lieu à une bulle menaçante de Boniface VIII; quelques évêques suédois essayèrent de résister aux ordonnances du régent: la considération dont celui-ci jouissait, son intégrité universellement connue, sa fermeté que l'on redoutait, contribuèrent à étouffer dans leur principe les efforts coupables

des mécontents. Tout en maintenant la paix dans l'intérieur, il ne négligeait pas de veiller à la dignité du royaume ; au dehors il affermit l'amitié avec le Danemark par le mariage du jeune roi avec une fille du monarque danois. Il conclut une alliance avec les villes anséatiques, mais en ne leur accordant que les mêmes privilèges qu'elles octroyaient aux Suédois. Il leur permit de continuer à commercer avec les Russes auxquels il faisait la guerre, mais à condition qu'elles ne leur porteraient ni des armes ni de l'acier. Les Kareliens avaient, à l'instigation et avec l'aide des Russes, ravagé les colonies suédoises de la Finlande ; Torkel Knutsson marcha contre eux, s'empara de leur pays, les ramena à la religion chrétienne, et fonda la ville de Viborg sur le golfe de Finlande, enfin il se rendit maître de Kexholm. Quand il fut de retour en Suède, les Russes reprirent cette place en 1295 ; il revint en 1298 avec peu de troupes, déjoua par une ruse de guerre le projet des Russes, qui voulaient incendier la flotte suédoise, repoussa leurs attaques en leur faisant éprouver une perte considérable, et bâtit Nyslot ou Landskrona, au confluent de la Neva et de l'Okhota. Ses soins s'étendaient à tout ; il réforma la loi civile de l'Uplande, surveilla l'éducation des princes et chercha à resserrer les liens qui unissaient la Suède à la Norvège : les rois des deux pays eurent une entrevue et conclurent une alliance défensive. La Suède avait atteint un degré de prospérité inconnu, lorsque, en 1302, Torkel demanda que les rênes du gouvernement fussent remises à Birger, qui venait d'entrer dans sa majorité, et déclara, après avoir exposé tout ce qu'il avait fait pour le bien de l'état durant les treize ans de son

administration, qu'il ne se croyait pas dispensé de servir le roi et ses frères. Mais bientôt la désunion qui éclata dans la famille royale nuisit à la guerre contre les Russes ; elle se manifesta à la diète de Stockholm de 1303 par les griefs que le parti des factieux produisit contre Torkel Knutsson. Les frères de Birger voulaient l'éloigner de sa personne, parce qu'il était son principal appui contre leurs projets ambitieux. Toujours soigneux d'éviter la guerre civile, Torkel, qui avait réfuté victorieusement les accusations de ses ennemis, réunit en 1304 à sa terre d'Aranaes, en Vestrogothie, Birger et ses deux frères, et leur fit souscrire un engagement de ne rien tramer contre le roi ou l'état ; mais à peine laissé à lui-même, ou plutôt à ses flatteurs qui le perdaient, Birger eut avec ses frères des explications qui se terminèrent par des menaces de sa part : ils se réfugièrent chez Haquin, roi de Norvège, qui les assista de troupes. Une armée assemblée par Birger fut mise sous le commandement de Torkel, qui s'empara d'un château bâti par l'ennemi dans la Dalie, près du lac Vener. Au moment où la guerre allait devenir plus sérieuse, la paix fut conclue le 15 février 1305, par l'entremise de Torkel, de plusieurs évêques et de sénateurs. Depuis ce moment, le roi, dominé entièrement par ses frères, eut la faiblesse et la lâcheté d'annuler tout ce que Torkel avait fait pendant sa minorité pour réprimer la trop grande puissance du clergé ; enfin il consentit à ce que ce serviteur fidèle fût accusé d'avoir trahi l'état, violé les droits de l'Église, et semé la discorde dans la famille royale. Torkel était dans sa terre de Lina, en Vestrogothie ; il fut amené à cheval à Stockholm ; on le fit voyager jour et nuit. Il supporta sa disgrâce avec fer-

meté, et reçut tranquillement la nouvelle de l'arrêt qui le condamnait à mort. Le 6 février 1306 il fut décapité hors de la ville, dans l'endroit où est aujourd'hui la place du Sædermalm (faubourg du Sud). Son corps fut enterré là sans la moindre cérémonie. Quelque temps après, les regrets exprimés hautement sur le malheur de ce grand homme retentirent si fortement, que ses restes furent exhumés et reçurent une sépulture honorable près de ceux de sa première épouse, dans l'église des Franciscains, aujourd'hui du Riddarholm. Une partie de ses biens, qui avaient été confisqués, fut rendue à sa veuve. Sa mémoire est encore en vénération chez les Suédois. Botin s'exprime ainsi dans son *Histoire du peuple suédois* : « Torkel Knutsson fut le plus habile ministre et le guerrier le plus heureux de son temps. Il joignait à un esprit profond une connaissance parfaite de sa patrie et un zèle ardent pour ses intérêts; à une âme intègre un courage inébranlable et un cœur compatissant. Esclave de sa conscience, les principes de l'honnêteté étaient pour lui des vérités sacrées, et leur défense un devoir impérieux. » Birger dut se repentir de l'avoir si indignement sacrifié. Torkel n'eut de sa première femme qu'une fille, qui épousa Waldemar, frère de Birger; elle fut répudiée, après la chute de son père, sous le prétexte qu'il avait été parrain de Waldemar. Il n'eut pas d'enfants de la seconde. On lui attribue un livre écrit en suédois, intitulé : *Guide des rois et des capitaines*. Les choses excellentes que contient cet ouvrage lui ont mérité les éloges des auteurs qui en ont parlé. E—s.

ROB (JEAN), savant jurisconsulte allemand, né le 10 avril 1598 à Hildburghausen, où son père était

membre du petit conseil, passa sept ans au collège de Nuremberg, d'où il se rendit aux cours supérieurs d'Altdorf. Là, il eut sous sa direction plusieurs jeunes gens franconiens, et sut inspirer assez d'intérêt à Soner pour que ce dernier le logeât et lui permit l'usage de sa bibliothèque. Il devint en 1620 professeur de logique, en 1621 professeur de métaphysique, en 1636 inspecteur des bénéfices de Nuremberg, en 1637 docteur en droit civil et en droit canon, de 1638 à 1645 professeur de droit (*formularum juris extraord.*), et enfin conseil en titre de la ville de Nuremberg. Appelé l'année suivante à Jéna (1649), il déclina l'offre qu'on lui faisait d'une chaire que jadis peut-être il eût ambitionnée, mais qui désormais était sans attrait pour lui. Il survécut assez longtemps encore à cette offre, et ne mourut que le 30 janvier 1661. Kob avait beaucoup écrit, et les intitulés seuls de ses ouvrages imprimés prouvent avec combien de persévérance il s'était livré à toutes les branches, soit de la philosophie, soit du droit. Il laissait aussi bon nombre de manuscrits. Nous remarquerons, parmi ceux qui ont vu le jour : I. *Quæstiones miscellæ metaphysicæ*, Altdorf, 1615, in-4° (reproduites dans la *Philosophia Altdorphina* de J.-P. Felwinger). II. *Disputationum logicarum liber ex libr. 1 priorum analyticorum, a cap. 32 ad finem usque de resolutione syllogismorum*, Altdorf, 1622, in-4°. III. 1° *De antepredicamentis*, Altdorf, 1622; 2° *De predicamento quantitatis*, Altd., 1623; 3° *De pr. substantiæ*, 1623; 4° *De pr. qualitatis*, 1624; 5° *De pr. ad aliquid*, 1624; 6° *De trib. gradib. propositionum necessariarum*, 1624; 7° *De sex posteriorib. predicam.*, 1625; 8° *De postpredicamentis*, 1625. IV. *Theses philoso-*

phicæ de universis, 1629, in-4°. V. 1° *De natura et constitutione dialecticæ Aristoteleæ*, Aldr., 1621, in-4°; 2° *De materia dialecticæ*, Aldr., 1628; 3° *De instrumentis dialecticis*, 1629. VI. 1° *Contra decadem quæst. miscell.*, 1630; 2° *Contra problemat. miscell. decadem*, 1630; 3° *Contra probl. philos. ἐξῆδα*, 1631; 4° *Contra ὀγδοῶδα quæst. miscell.*, 1632. VII. *Heptas disputationum de principis juris ex tit. 1 et 2 libri primi Institut. Imperialis*, 1654, in-4°. VIII. *Disput. juridica de senatus-consulto Macedoniano*, 1642. IX. *Disp. de jure naturali gentium et communi, ad § 6 Institut.*

P—OT.

KODSI (SCHAMS-EDDYN AL), auteur arabe, ainsi surnommé parce qu'il était natif de Jérusalem ou de la Palestine, qui l'une et l'autre sont appelées par les musulmans *Kods* (la Sainte), composa, l'an 414 de l'hégire (1023 de J.-C.), une Géographie qui porte son nom. On a aussi de lui une Histoire générale. **KODSI** (*Mohammed - ben - Mahmoud al*), né à Jérusalem et mort l'an 776 (1374-5), est auteur d'un *Tavikh al Kods* (Histoire de Jérusalem). Plusieurs autres écrivains musulmans du même nom ont composé aussi des histoires de la ville sainte qu'on peut consulter avec fruit. A—T.

ROECHLIN (JACQUES), né à Mulhouse en 1746, l'aîné d'une famille protestante très nombreuse et depuis longtemps vouée à l'industrie commerciale, fut, ainsi que son père, dès sa jeunesse, l'un des fabricants d'étoffes d'indiennes les plus riches d'une contrée devenue si opulente par le privilège extraordinaire qu'elle avait obtenu de l'ancien gouvernement français, pour l'introduction des produits de ses fabriques. Ce privilège ayant été supprimé par un décret

de l'assemblée constituante, en 1790, la famille Kœchlin ne s'en montra pas moins fort attachée à la révolution. Le père de Jacques transporta alors en France ses vastes établissements; mais il y eut peu de succès, et se hâta de retourner à Mulhouse aussitôt que ce pays fut réuni à la grande république. Tous ses fils, qui étaient nombreux, avaient dès-lors sur différents points de l'Alsace des établissements particuliers; et tous prospéraient merveilleusement. Sous le gouvernement impérial J. Kœchlin parut dans la plus brillante position. On a dit que lui seul employait, dans ses fabriques de Mulhouse, jusqu'à six mille ouvriers. Il fonda à ses frais un hospice pour les orphelins, ce qui ajouta beaucoup à sa popularité. Napoléon lui accorda la décoration de la Légion-d'Honneur et le nomma maire de Mulhouse. La reconnaissance de tels bienfaits le porta, en 1814 et 1815, à un zèle sans mesure, et qui le fit destituer par les chefs des armées étrangères; mais il fut réintégré par Louis XVIII. sous le ministère de M. Decazes, et destitué de nouveau, en 1820, lorsque la police royale, qui avait passé dans d'autres mains, le soupçonna de prendre part aux divers complots qui se tramaient en Alsace contre le gouvernement des Bourbons. On se rappelle qu'à cette époque de pareilles disgrâces étaient un titre à la faveur populaire. La famille Kœchlin possédait alors, sur différents points de ces contrées, des fabriques considérables, et l'on a compté qu'elle pouvait à elle seule y réunir plus de vingt mille ouvriers, ce qui causait de grands embarras et de vives inquiétudes au gouvernement royal. Sous de tels auspices Jacques Kœchlin fut nommé membre de la chambre des députés par le dé-

partement du Haut-Rhin (1820), et il vint s'y asseoir, à l'extrême gauche, près de Lafayette et de Dupont (de l'Eure). Du reste, il s'y fit peu remarquer. Réélu deux ans plus tard par le même département, il se montra encore fort opposé aux Bourbons, et remit lui-même à la Chambre une pétition de cent trente-deux électeurs contre la répression qui venait d'être opérée d'une conspiration bonapartiste (voy. CARON, LX, 217) qu'il présenta comme une invention de la police, et un piège *tendu à la loyauté de francs et braves militaires*. L'assemblée n'ayant eu aucun égard à cette pétition, Kœchlin crut devoir publier une *Relation historique des événements* que sans doute il connaissait fort bien; car on ne pouvait pas douter qu'il n'eût eu des rapports secrets et très suivis avec les conjurés et avec Caron lui-même. Sa brochure, qui n'était qu'une attaque véhémement contre le gouvernement de ce temps-là, fut aussitôt traduite en allemand et répandue par les agents du parti dans toute la contrée; mais elle fut déférée au tribunal de police correctionnelle comme calomnieuse. L'auteur qui ne parut pas fut condamné par défaut à un an de prison et 5,000 francs d'amende. S'étant présenté plus tard, il fit réduire la peine à 3,000 francs et six mois de prison. M. Barthe, qui s'était écarté des usages du palais en plaidant pour lui, fut suspendu pendant un mois par la chambre de discipline de son ordre. Mais d'autres confrères l'en dédommagèrent par un splendide banquet, et de nombreuses félicitations et ovations lui furent faites par tous les ennemis du gouvernement royal. Kœchlin lui-même fut réélu député en 1824, et il revint triomphant se placer à côté de ses amis Lafayette et d'Argenson. Comme aux

précédentes sessions il resta silencieux, ne votant que par signes ou avec des boules. N'ayant pu se faire réélire après la dissolution de 1827, il parut dès-lors ne s'occuper que de son commerce et ne quitta plus Mulhouse. Cependant il portait toujours un vif intérêt aux affaires politiques, et l'on a quelque raison de penser que la révolution de 1830, à laquelle il avait d'abord adhéré avec beaucoup d'empressement, lui était devenue fort antipathique, et qu'il soupirait après de nouveaux changements. La veille de sa mort il demandait encore avec une grande sollicitude si le ministère n'était pas changé... Il mourut à Mulhouse le 16 novembre 1834. Outre la brochure indiquée ci-dessus, on a de lui : *Réponse à l'accusation dirigée, au nom de quelques fonctionnaires publics du Haut-Rhin, contre M. Kœchlin, au sujet de la relation des événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'arrestation du lieutenant-colonel Caron*, Paris, 1823, in-4°. M—Dj.

KOELER ou **KOEHLER** (JEAN-TOBIE), un des quinze fils que laissa le savant historien de ce nom (voy. KOELER, XXII, 520), naquit le 17 janvier 1720, étudia d'abord au gymnase de Weissenbourg en Nordgau, ensuite à Gættingue, passa trois ans à voyager dans le Vogtland et en Saxe (1740-1743), s'établit enfin à Gættingue où, à partir de 1750, il fit des lectures publiques sur l'histoire, et, après avoir reçu le grade de maître en philosophie (1755), remplit à titre extraordinaire les fonctions de professeur de philosophie. Il mourut en 1768, encore assez jeune, comme on le voit. Cependant il avait eu le temps de faire quelques ouvrages importants ou remarquables. Le principal sans contredit est son *Cabinet*

des Ducats (d. vollständige Ducaten-cabinet), Hanovre, 1758 et 1760, 2 vol. in-8°. Ce grand travail, auquel Nöpitsch donna trois volumes, ne contient pas seulement les pièces d'or auxquelles est propre la dénomination de ducats, mais toutes les monnaies d'or qui peuvent se trouver en Europe, qu'elles aient été frappées par des papes, des empereurs, des rois, des électeurs ou autres princes, des évêques ou autres prélats, des comtes, des barons, des républiques ou des villes libres. Ce n'est point une sèche nomenclature, une iconographie stérile : beaucoup de remarques historiques et critiques accompagnent les indications matérielles et prouvent l'érudition comme la sagesse de Kæler. Nous le retrouvons encore comme numismate dans l'histoire de la fameuse publication des *Récréations historico-numismatiques* (Historische Münzbelustigung) en 22 vol. Les vingt-un premiers, avec le commencement du vingt-deuxième, étaient de son père : c'est lui qui compléta le volume en ajoutant vingt-six pièces (de 27 à 52), et qui rédigea la *Notice biographique sur T. Dav. Kæler* placée en tête du volume dans la préface de Gatterer. Ensuite se place sa dissertation historique sur *Entius seu Henricus Frederici II Imp. nothus, rex Sardiniae, S. R. I. per Italiam vicarius et admiralus*, Gœttingue, 1757, in-4°. Bien qu'on ne manquât point de sources sur Entius, on peut dire que cet infortuné prince, qui survécut en prison à tous ses frères et à toute sa famille, était à peine connu. Kæler a comme constitué son histoire, à laquelle du reste on a fait des additions depuis ce temps; et les découvertes consignées dans sa dissertation ont fourni des pages pleines d'intérêt au récit de la décadence et de la chute

des Hohenstauffen. Sa *Notice détaillée sur le pape Jean XXI* (Petrus Hispanus, qui fut renommé comme médecin et philosophe avant de devenir célèbre comme pape), Gœt., 1760, in-4°, mérite aussi d'être consultée. Elle est écrite en allemand. Il y a de même des recherches et de l'érudition dans sa *Diss. epistol. illustrans primum inter Germanos artis salutaris peritia celebrem M. Wintarum Caroli Magni medicum*, Gœttingue, 1757, in-4°; dans sa *Diss. sistens observationes historico-criticas, de Triscamerario imperatoris*, Gœt., 1758, in-4°, dans les *Preuves à l'appui de ce fait que les Comtes de Reuss ont eu originairement le droit de battre monnaie*, Gœttingue, 1755, in-4°. La *Notice sur la vie et les écrits de Wigalée Hund de Sulzemos*, Gœt., 1750, in-4° (en allem.), est d'un autre genre : il s'agissait là de la biographie d'un moderne, et l'on voit facilement que les renseignements étaient faciles à trouver et à mettre en œuvre. Kæler a de plus beaucoup écrit dans les *Annonces savantes du Hanovre*, et a donné des traductions : 1° du *Voyage de Blainville en Hollande, dans la Haute-Allemagne, en Suisse et en Italie*, Lemgo, 1764-65, 6 parties en 3 vol. (avec un 4° vol. par Wright, et un 5° composé de 138 lettres et d'une table); 2° des *Lettres d'Ed. Clarke sur l'état de l'Espagne*, Lemgo, 1765, in-8°; 3° de l'extrait en anglais, par Grieve, de la *Description du Kamtschatka de Kracheninnikov*, Lemgo, 1766, gr. in-8°. Ces traductions lui donnèrent l'idée d'une *Collection et Relation des Voyages modernes*, traduites aussi d'idiomes étrangers en allemand; et, dès 1767, il en donna un premier volume, Gœttingue et Gotha, 1767, in-8°; mais sa mort mit fin à l'entreprise. P—OR.

ROENIG *de Koenigsthal* (GUSTAVE-GEORGE), publiciste et homme d'état, né dans la petite ville d'Altdorf, en Saxe, le 30 avril 1717, étudia d'abord au gymnase de cette ville, se rendit plus tard à l'université d'Iéna pour suivre les cours académiques de philosophie, de jurisprudence et d'histoire, se mit ensuite à voyager en Westphalie, en Franconie, et fut en quelque sorte témoin de cette élection de 1741, qui, la première depuis trois siècles, plaçait la couronne impériale sur la tête d'un autre qu'un archiduc d'Autriche. Il avait alors vingt-quatre ans. De retour en sa ville natale, il s'y fit recevoir docteur en droit par une thèse *De foro concursus militis obærat* (Altdorf, 1741, in-4°), puis décidément il alla se fixer à Wetzlar (1742). Jouissant déjà de quelque réputation, et fortement recommandé, il était parvenu, par son habileté ou son bonheur, à se faire choisir par la ville de Nuremberg comme son représentant près la chambre impériale de cette ville, charge permanente qui ne l'empêchait pas d'avoir souvent des affaires ou dans Altdorf ou pour Altdorf. Parfois aussi les graves procès pendant à Wetzlar, et que prolongeaient d'interminables lenteurs, avaient nécessité de sa part des voyages à Vienne. Le succès avec lequel il avait traité diverses grandes affaires, soit de princes, soit de villes impériales, lui valut la confiance du landgrave de Hesse-Hombourg qui lui conféra le titre de conseiller (1757), et du comte de Schwarzbourg-Sonderhausen qui le fit conseiller de légation (1758). L'année suivante l'empereur François I^{er}, rendant justice à son expérience et à sa probité en affaires, l'éleva au rang de noble d'Empire, et voulut que ses lettres de noblesse lui fussent expédiées gratis : Kœnig alors joignit à son

nom, toujours avec l'autorisation de l'empereur, le nom de Kœnigsthal. Cette distinction, et la publication du *Corpus juris Germanici* ajoutèrent à la haute idée qu'avaient de lui les cours et autres co-états de l'Allemagne. Il vit encore le comte d'Ëttingen-Wallerstein et le duc de Nassau-Usingen l'honorer de leur clientèle. De mieux en mieux considéré à Nuremberg, il était devenu le premier conseiller juriseconsulte de la chambre et subdélégué auprès de la chambre. Enfin il allait siéger avec le titre d'assesseur au tribunal même lorsque la mort le frappa subitement le 8 janvier 1771. Il serait fastidieux de donner ici la liste complète de tous les factums et mémoires, de toutes les déductions et *Implorationes pro restitutione in integrum*, etc., etc., que Kœnig eut occasion de rédiger au nom des villes et des cours ses clientes : on peut la voir dans Meusel (VII, 201, etc). Mais nous indiquerons les ouvrages relatifs, soit à la jurisprudence en général, soit à l'Allemagne tout entière. Ce sont : I. *Corpus juris Germanici publici et privati ineditum, e biblioth. Senckenbergiana emissum et præfamine ipsius splendidissimi possessoris ornatum*, Franefort-sur-le-Mein, 1760 et 1766, 2 vol. in-folio. Le premier est consacré au droit général tel qu'il est dans le *Speculum Germanicum* ; le second contient le droit provincial et le droit féodal, plus un opuscule anonyme de *Beneficiis*, le tout avec un commentaire perpétuel, un Glossaire, et un index détaillé (par Jér. de Lahr), plus enfin un *Codex juris provincialis et feudalis Alemannici*, édité sur un manuscrit de la bibliothèque impériale. II. *Recueil d'actes inédits de la diète impériale et des collèges des villes sous le règne de Frédéric III*, Franefort et Leipzig, 1759, in-4°,

2 vol. Le premier va de 1452 à 1460; le second commence où l'autre finit, et s'arrête à 1474. Il est évident que l'ouvrage n'est point achevé. Pour terminer, en suivant la proportion de Kœnig, il faudrait encore trois tomes, un pour la partie du règne antérieur à 1452, deux pour les dix-neuf ans qui restent encore à courir, de 1474 à 1493, et que complète le règne plus que cinquantenaire du premier Habsbourg de ligne léopoldine qui ait porté le diadème impérial. III. *Capitulatio Harmonica*, c'est-à-dire *Capitulations signées par Joseph (Joseph I^{er}) et Charles VI avec des remarques concernant la concordance des deux actes, ainsi que sur les modifications et les clauses additionnelles du second, mis en parallèle avec le premier* (en allem.), Nuremberg, 1740, in-4^o. IV. *Mnesosynon colosseum, Josepho II virtute et exemplis imperante, in honorem Camerae Imperialis judicii Wetzlariae usque nunc florentis ex factis antiquae lectionis in tabulas chronologicas redactum, renovatum*, Wetzlar, 1767, gr. in-folio. Ces tableaux contiennent les noms de tous les membres qui ont siégé à Wetzlar : ils comprennent chacun vingt ans; ils vont jusqu'en 1766. — *Chétien-Théophile KÖENIG*, lequel jamais n'eut droit d'allonger la roturière brièveté de son nom, était le frère aîné du précédent. Autant Kœnig de *Kœnigsthal* avait de goût pour les choses arides et positives de la vie, pour le contentieux, pour l'atmosphère des greffes, des bureaux, des antichambres ministérielles et pour la faveur des autorités, autant son frère manifestait de découlu dans les idées, d'excentricité dans le langage et d'indépendance dans la conduite. C'était, on n'en peut douter, un homme d'esprit et d'imagination, savant d'ail-

leurs, habile théologien, brillant orateur, linguiste profond; mais son inconstance, ses bizarreries l'empêchèrent toujours de prendre position. Il était aussi natif d'Altdorf et avait reçu le jour le 16 mars 1711 : ses études terminées à Nuremberg et à l'université de sa ville natale, il fut placé chez un baron de Creutz comme gouverneur de ses fils; et bientôt, aimé de la sœur de la baronne, il l'épousa. Le baron de Creutz était le favori du landgrave Ernest-Louis de Hesse-Darmstadt. Rien certes n'était si facile pour Kœnig que d'arriver en peu de temps à un poste honorable. Dès 1734 il eut à titre extraordinaire une chaire à l'université de Giessen, et un peu plus tôt, un peu plus tard le titulariat ne pouvait lui manquer. Tout-à-coup il perd sa femme (1736); il résigne sa chaire, il donne obscurément des leçons particulières à Hombourg et à Francfort-sur-le-Mein. En 1742 il accepte la place de second prédicateur à la commune évangélique d'Elberfeld. Cinq ans après il y renonce et s'expatrie, devient citoyen d'Amsterdam et, avec la permission du magistrat, s'y pose comme orientaliste, enseignant à volonté l'hébreu, lesyriaque, l'arabe et le persan. Il fallait qu'il eût bien de la modestie ou bien de l'orgueil : plus d'une fois des ouvertures avantageuses vinrent le trouver dans son cabinet; il les déclina et se séquestra encore plus du monde. Finalement il se retira dans Leyde, et c'est là qu'après avoir coulé plusieurs années en silence il mourut paisible en janvier 1782. Parmi ses ouvrages nous indiquerons : I. *Dionysii Catonis Disticha de Moribus ad filium, cum variis lectionibus et flosculis poeticis, interpretatione quintupla et historia critica Catoniana*, Amsterdam, 1759, in-8^o. II. *Veritas quadrata, theologica sci-*

licet, physica, mathematica et philologica, Amsterdam, 1765, in-8°. III (en allem.). *La merveilleuse et nouvelle Salle de spectacle, ou Tableau succinct des Révolutions contemporaines*, Francfort - sur - le-Mein, 1741, in-8°. Cet ouvrage est divisé en cinq parties. L'auteur y passe successivement en revue : 1° l'histoire des papes jusqu'à Clément XII; 2° la vie et le règne de Frédéric-Guillaume 1^{er} (le père du grand Frédéric); 3° la vie et les actes de Charles VI; 4° les dix ans passés sur le trône de Russie par l'impératrice Anne Ivanovna; 5° les suites probables ou déjà réalisées de la presque simultanéité de la mort du roi, de l'empereur et de la tzarine. IV. Des poésies parmi lesquelles se distinguent : 1° ses *Larmes amères sur ma Marguerite* (sa femme), 1736, in-4°; 2° la *Musa Ludoviciana*, ou *Chants poétiques*, au prince héritaire de Hesse-Hombourg, Francfort, 1739, in-8°; 3° *Revue des partis religieux en Allemagne*, 1739, in-folio; 2^e éd., 1741, in-4°, avec d'énormes additions en guise de notes, lesquelles expliquent strophe à strophe toutes les allusions historiques et autres dont le poème est hérissé. P—OT.

KÖENIG (FRÉDÉRIC), mécanicien allemand, s'est acquis beaucoup de réputation par l'invention et la fabrication de diverses machines, notamment des presses mécaniques et des presses à vapeur qui ont fait prendre à la typographie un essor tout nouveau. De concert avec Bauer, mécanicien de Wurtemberg, il fonda à Oberzell, près Wurtzbourg, en Bavière, un vaste établissement qui subsiste encore, et d'où sont sorties les nouvelles machines construites d'après ses procédés. Le premier essai des presses mécaniques de Köenig eut lieu en Angleterre, pour

l'impression du journal *le Times*. Ses presses à vapeur furent employées par les directeurs de la *Gazette d'Augsbourg*. Enfin, ce mécanisme typographique, plus prompt et moins coûteux que les presses à bras, mais qui ne peut être employé que pour de grands nombres, se propagea dans les autres pays. Les imprimeurs des feuilles publiques l'adoptèrent surtout avec empressement, et, depuis, son extension est toujours allée croissant; on l'applique maintenant à l'impression d'une foule d'ouvrages. En France, MM. Tonnelier et Rousselet, mécaniciens justement renommés, lui ont donné un perfectionnement remarquable, mais qui ne doit pas faire oublier le mérite du premier inventeur. Köenig mourut à Oberzell, le 17 janvier 1833. Z.

KÖENIGSECK (LOTHAIRE-JOSEPH-GEORGE, comte de), feld-maréchal autrichien, naquit en 1673. Son père, le célèbre Léopold-Guillaume, vice-chancelier de l'empire, mort le 15 février 1694, le destinait à la carrière ecclésiastique, et le fit entrer de bonne heure dans la maison des jésuites à Besançon, où le jeune comte s'adonna aux études théologiques. A peine âgé de seize ans il fut nommé chanoine à Salzbourg. Le pape Innocent XII l'admit au nombre de ses chambellans particuliers; mais, malgré tous les avantages que lui promettait la carrière ecclésiastique dans laquelle il avait débuté avec tant d'éclat, Köenigseck dut céder au penchant irrésistible qui l'entraînait vers le métier des armes. Il se rendit à l'armée impériale, alors en Hongrie, où il devint, en 1692, capitaine de cavalerie. A la paix il entra dans l'infanterie et fit dans cette arme la campagne du Rhin, en 1702, et celle d'Italie, en 1703. Major-général, il

fut chargé du commandement de Mirandola, où il fut bloqué, et obligé de se rendre après une résistance de quatre semaines. Dans la bataille qui fut livrée, près de Turin, aux armées française et espagnole combinées, Kœnigseck donna de telles preuves de capacité et de bravoure que, dès lors, le prince Eugène lui confia les entreprises les plus importantes et les négociations les plus délicates. En 1708 il fut nommé lieutenant-général-feld-maréchal, et il commanda à Mantoue pendant quatre ans. Il quitta cette ville pour se rendre dans les Pays-Bas dont le gouvernement-général lui fut confié. Là il s'occupa de la puissante barrière vivement réclamée par les Hollandais au commencement de la guerre provoquée par le testament de Charles II qui avait appelé au trône d'Espagne un prince français, barrière qui devait les séparer des Pays-Bas alors espagnols, mais cédés postérieurement par le traité d'Utrecht en faveur de l'empereur d'Allemagne. Kœnigseck, après un voyage à Londres, vit ses efforts couronnés d'un plein succès, et le 15 novembre 1715 fut décidée cette barrière qui séparait définitivement la république des Provinces-Unies et les Pays-Bas devenus autrichiens. Le séjour de Kœnigseck à Bruxelles se prolongea jusqu'en 1717, et l'année suivante il vint en ambassade à Paris. Trois ans plus tard, et lorsqu'il se trouvait à Varsovie comme ambassadeur, il fut nommé général-feld-maréchal et conseiller intime : il quitta bientôt cette ambassade pour aller occuper la Valachie en qualité de commandant-général. Mais, dès que l'alliance de Vienne fut conclue, il se rendit comme ambassadeur extraordinaire à La Haye, puis à Madrid. Il ne réussit pas à attirer les Hollandais dans cette alliance; mais il fut plus

heureux en Espagne. A son retour à Vienne il siégea au conseil de guerre comme vice-président, tant que le comte de Mercy resta devant Parme (1734). Mais bientôt il reçut le commandement de l'armée d'Italie. Il rencontra et surprit le maréchal de Broglie dans son camp de la Secchia, et le força d'abandonner ses retranchements. Cette affaire eut lieu le 14 septembre. Ce n'est que cinq jours après que fut livrée la grande bataille de Guastalla, qui dura jusqu'au coucher du soleil, et dans laquelle les Impériaux firent des pertes très considérables (près de sept mille blessés et deux mille morts). L'année suivante, Kœnigseck poursuivi de nouveau eut besoin de beaucoup de prudence pour parvenir à se retirer vers le Tyrol. Après la mort du prince Eugène (1736), il devint président du conseil de guerre. En 1737, la guerre avec les Turcs éclata, et Kœnigseck fut envoyé pour réparer les fautes nombreuses qu'avait commises le comte de Seckendorf. Mais les ennemis avaient déjà obtenu trop d'avantages, et la paix qui survint fournit à son successeur l'occasion de déployer ses talents de négociateur. S'étant démis des fonctions de président du conseil de guerre, il reçut la place de premier gouverneur de la cour que la mort du comte de Visconti laissait vacante. Après la mort de l'empereur Charles VI, sa fille, Marie-Thérèse, qui lui succéda comme reine de Hongrie et de Bohême, maintint Kœnigseck dans toutes ses dignités, et y ajouta même celle de grand-écuyer, avec un traitement de 15,000 florins. Dans la guerre qui éclata bientôt après, il servit d'abord de conseiller à la reine; puis il partit en 1742, pour aller, avec le prince Charles, délivrer la Bohême et combattre le roi de Prusse qui l'occupait. La bataille

de Czaslow , livrée le 17 mai , fut perdue par les Impériaux. La paix ayant été conclue avec la Prusse, les Français se retirèrent et s'enfermèrent dans la ville de Prague , et le comte entama des négociations sur les conditions auxquelles les Français devaient quitter la Bohême. Kœnigseck eut à ce sujet, avec le maréchal de Belle-Isle, une conférence au château de Komorzan près de Prague, afin d'arriver à quelque accommodement, tant par rapport à la ville en particulier qu'à l'égard des troupes françaises campées sous cette place. Cette conférence n'eut aucun résultat; le siège de Prague fut commencé, et il amena la retraite des Français. Le comte alla ensuite en Bavière, et le 15 décembre il revint à Vienne, où il assista aux conférences du conseil de guerre. Ce fut sur les instances du roi de la Grande-Bretagne et des États-Généraux de Hollande que la reine offrit à Kœnigseck le commandement en chef de l'armée des alliés dans les Pays-Bas. Il l'accepta, et le partagea avec le duc de Cumberland , à condition qu'on lui donnerait des forces suffisantes. Parti le 13 février 1745, il arriva au moment de la sanglante bataille de Dornik, qui fut perdue par les alliés, malgré les efforts des Anglais avec lesquels Kœnigseck engagea l'affaire, parce que les Hollandais ne fournirent pas un appui suffisant. Une contusion assez grave et son cheval tué sous lui le forcèrent à abandonner le champ de bataille et à se rendre à Ath, où l'armée se retira. Cette campagne, grâce au mauvais vouloir des généraux hollandais, n'eut pas d'autre suite. Le duc de Cumberland quitta l'armée; peu de temps après, Kœnigseck retourna à Vienne où, depuis, il travailla sans relâche au cabinet comme ministre de conférence. L'Autriche se montra reconnaissante

de ses longs services; il fut comblé d'honneurs et d'argent. Tous les monarques près desquels il fut envoyé lui témoignèrent la plus grande estime, et Auguste II, roi de Pologne, disait de lui: «C'est un de ces hommes rares qui méritent l'estime universelle.» Les plus grands généraux se plaisaient à rendre hommage à sa valeur; et, s'il ne fut pas toujours heureux, il faut l'attribuer aux circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva. Il mourut le 8 déc. 1751.

D—D—R.

KOENIGSMANN (ANDRÉ-LOUIS), savant danois, né le 12 février 1679, à Slesvig, suivit longtemps les cours de l'académie de Kiel, reçut le grade de maître ès-philosophie à Francfort-sur-l'Oder, se fit une réputation par ses lectures ou cours gratuits, et obtint encore la chaire de philosophie de Kiel, mais sans titulariat (1709). Quatre ans plus tard il passa au gymnase d'Osnabrück en qualité d'inspecteur. Mais, dès 1716, il était revenu aux environs de Kiel, à Hagen, dans la Forêt Danoise, afin d'y exercer le ministère évangélique. C'est de là qu'il fut appelé à Copenhague en 1725, comme pasteur de l'église de la garnison. Il ne remplit ces fonctions que trois ans, et mourut le 4 juillet 1728, laissant le renom de philosophe et d'érudit au moins autant que celui de théologien. Sa *vie* a été écrite par Joach. Langemack, Kiel, 1726. On lui doit beaucoup de mémoires, programmes et autres monographies, relatives, les unes à la théologie et à la philosophie, les autres aux sciences historiques. On en trouve la liste complète dans Adelung et Rottermund, *Supplém. à Jæcher*, et aussi à la fin du *Specimen recreat. osnabrug.* Nous indiquerons comme remarquables : 1. *Disp. de Friderico Ahen-*

bardo imperatore, ab Alexandro III pontif. pedibus non conculcato, Kiel, 1701, in-4^o. II. 1^o *Disp. an Aristoteles doctrinæ moralis demonstrationem in incerto statuerit*, Kiel, 1706, in-4^o; 2^o *Disp. de rerum moralium demonstrationibus, locum Aristotelis diu vexatum Nicomach., l. 5, adversus Ψευδερμήνεως Halensem vindicans*, Kiel, 1707, in-4^o (voyez *Nov. litter. Lubec.*, juillet 1797). III. 1^o *Dissert. historica de origine litterarum ap. Germanos, ad Taciti Germ., 19, 1*, Kiel, 1707, in-4^o; 2^o *Dissert. histor. moral. ad Taciti Germ., 19, 1, de litterarum amatoriarum ap. veteres Germanos ignotione*, Kiel, 1709, in-4^o. IV. *Dissert. de meritis nostratium in studium mythicum*, Osnabruck, 1714. V. *Prodromus clavis prophetica*, Kiel, 1712, in-4^o. Cet ouvrage se compose de trois dissertations dont le but est de caractériser la marche et la forme de la pensée chez les prophètes, et une fois reconnu que cette pensée procède toujours par symboles, par emblèmes et par figures, d'en extraire un moyen de pénétrer la signification intime des saintes Écritures. VI. *Dissertatio rhetorica de parabolis Christi propheticiis* (Kiel, 1708, in-4^o); quoique antérieure au Prodrome, elle dérive évidemment de la même inspiration; et l'ouvrage qui suit en est le couronnement. VII. *Specimen recreationum osnabrugensium de consensu parolarum virgilianarum cum symbolis Hebræorum et Ægyptiorum*, Osnabruck, 1716, in-4^o. P—OT.

ROENIGSMANN (OTTON-LOUIS), fils du précédent, mourut le 6 janvier 1760, après avoir été ministre évangélique à Schenefelde, en Holstein, et à Suderau (1750, etc.), assesseur du consistoire de Münsterdorf et premier professeur à l'école de la ville.

Il donna aussi beaucoup d'ouvrages, la plupart relatifs à l'exégèse biblique ou à la philologie sacrée. Les principaux sont intitulés : I. *Specimen primum vocum suppressarum seu ellipticarum locutionum in libri I Samuelis cap. 1, maximam partem ex R. Salomonis Ben Melech commentario literali* (dans la *Biblioth. mêlée de Hambourg*, tome 2, pages 732-756). II. *Danus interpres cum fontibus sacris et versione Theandri Lutheri collatus, sive Observ. selectæ philologicæ criticæ et exegeticæ, etc.*, trois parties (dans la *Nova bibliotheca lubecensis*, V, 19-32; VI, 1-19; VII, 1-41). III. Beaucoup de sermons, Hambourg, 1749. Ils roulent spécialement sur les vérités de l'Écriture et du Dogme. P—OT.

ROENIGSMANN (BERNARD-LOUIS), érudit et latiniste allemand, fils aîné du précédent, né à Schenefelde, étudia au gymnase académique d'Altona, et y lit de tels progrès qu'au sortir de cette école il soutint une thèse avec éclat. Cependant il alla suivre à l'université les cours nécessaires à l'obtention des grades qui ouvrent l'entrée des carrières savantes : la théologie, la philologie, la philosophie se partagèrent tout son temps. Reçu docteur en philosophie, il résolut, après plusieurs années d'incertitude, d'embrasser le professorat (1784), et passa quarante années au collège de Flensburg, en qualité de co-recteur d'abord et ensuite de recteur. Sa vie, pendant ce temps, ne présente nulle autre particularité que la publication de divers opuscules qui sortent de la foule tant à cause de l'heureux choix des sujets ou de l'élégance des solutions que par l'exquise latinité du style. Wolf lui-même, ce critique dont l'Allemagne philologique recevait les décisions comme des oracles, proclamait

Kœnigsmann le second écrivain latin de l'Europe (bien entendu que lui, Wolf, était le premier). Kœnigsmann ne se maria jamais. Plus que septuagenaire, il se retira au village de Veas, aux environs de Flensborg, et y vécut encore onze ans. Sa mort eut lieu le 24 avril 1835. On lui doit entre autres écrits : I. *Humanitatis officia inter semutisque officiis conjuncta*, Altona, 1772. II. *De fontibus commentariorum sacrorum qui Lucæ nomen præferunt, deque eorum consilio et ætate*, Altona, 1796 (et aussi dans la *Syll. commentarior. theol.* de Pott et Ruperti). III. *Narratio manethoniana de regibus pastoribus vindicata*, Altona, 1799. IV. *De navigationis salomonis terminis, Tharsisa atque Ophira, recte constituendis*, Altona, 1800. Cet opuscule, ainsi que les deux précédents, se trouve aussi dans les *Commentaria societatis philol. Lips.* de Beck, Leipzig, tom. 1^{er}, 4^e partie. V. *Histoire du collège de la ville établi à Flensborg* (en quatre programmes), Slesvig, 1800-1807. VI. *De geographia Aristotelis* (6 programmes), Slesvig, 1803-1805. VII. *De ætate carminis epici quod sub Orphei nomine circumfertur*, Slesvig, 1810. VIII. *De pravitate sæculi Noachici*, Slesvig, 1812. IX. *De vero Pharsali situ veraque origine et cursu Apidani atque Enipei*, Slesvig, 1819. X. Un petit pamphlet satirique en allemand, l'*Antiphraso* (Altona, 1778), qui l'entraîna un moment dans une légère polémique.

P.—OT.

ROEPPEN (JEAN-HENRI-JUSTE), philologue allemand, né le 15 novembre 1755, dans Hanovre, fut d'abord destiné au commerce par son père, honnête marchand de cette ville; mais, après quatre ans passés en qualité de commis entre l'aune et le registre en partie double, il obtint

enfin de faire ses études, travailla sans relâche à réparer le temps perdu, et parvint rapidement en rhétorique où il eut pour professeur Satroh d'Helinstædt. Ayant ainsi achevé ses cours scolaires en trois ans, il alla suivre ceux des facultés à Gœttingue (1776), et se préparer à prendre les grades universitaires. Son application lui valut l'estime de Heyne, que dès ce moment il se proposa comme un modèle à suivre, et dont en 1779 la recommandation le fit admettre collaborateur à l'établissement royal d'Helfeld. Quatre ans après, le magistrat d'Hildesheim le nomma de préférence à Michaëlis qui se présentait comme son concurrent, directeur du gymnase André de cette ville (1783). Dans cette place, qu'il occupa huit ans, il eut besoin de tout son talent administratif, réuni à tout son esprit de méthode, à son savoir et à sa vigilance, pour relever une maison en pleine décadence, c'est-à-dire pour y ramener des élèves et y faire refleurir les fortes études : le grec surtout y était totalement négligé. Les heureux résultats qu'il obtint bientôt venaient de la faire appeler en 1791 au lycée de Hanovre, et il y avait déjà fait quelques classes, quand une fièvre soudaine le saisit, et au bout de quelques jours le mit au tombeau (9 novembre 1791). Kœppen écrivait bien en allemand et en latin : son style rappelle celui de Heyne, mais sans en avoir la concision. On a de lui, entre autres ouvrages : I. *Sophoclis Philoctetes cum commentario perpetuo*, Brunswick, 1788. Ce volume ne contient que le texte : Kœppen en promettait un second dans lequel auraient été des commentaires. II. *Anthologie grecque*, 1^{re} partie, Brunswick, 1784, 2^e, 1785, 3^e et dernière, 1787, in-8°. III. *Éclaircissements et Remarques sur Homère*, Hanovre, 5

vol. in-8°, 1787-89-90-91-92; 2^e éd. (très améliorée par K.-F. Heinrich, professeur à Kiel, Hanovre, 1794-1804, toujours en 5 vol.). Les 2 premiers vol. avaient été vendus avec un frontispice en 1792 et 95 comme 2^e édition. Cette publication est estimable. On peut y joindre comme appendice l'ouvrage qui suit. IV. *Introduction aux Éclaircissements et Remarques sur Homère, ou Vie et Chants d'Homère*, Hanovre, 1782, in-8°. V. 1^o *le Second Alcibiade* de Platon (avec des remarques et des éclaircissements), Brunswick, 1786, grand in-8°; 2^o *Esquisse analytique de Ménéxène* (Platon's Menexenus ein Grundrisse), avec des recherches sur le but et l'époque du Dialogue, les caractères de Ménéxène et d'Aspasie, et des remarques tant explicatives que critiques, Berlin et Stetten, 1790, in-8°. VI. 1^o *Remarques critiques sur les Helléniques de Xénophon*, 1^{er} fascic., Hildesheim, 1784, 2^e f., Hild., 1785, in-8°; 2^o *Programma ad Xenophontis Cyropædiam adnotat.*, Hildesheim, 1784, in-8°; 3^o *ad Xenoph. histor. græcam adnotationes et dubia*, Hildesheim, 1784, in-8°; 4^o *Prog., ad Xenophontis Agesilaum notæ et emendat.*, Hildesheim, 1788, in-8°. VII. *Animad. in scriptores græcos exhibet et prælectiones in prima classe Andræani habendas indicit J.-H.-J. Kæppen*, Hildesheim, 1787, in-8°. VIII. *Lectiones historicor. latinor. in us. scholarum*, Hanovre, 1788, in-8°. IX. *Mélanges de lecture à l'usage des gymnases*, etc. (Vermischte Aufsätze ein Lesebuch für gymn.), Hanovre, 1787, gr. in-8°. X. Divers articles dans la *Gazette univers. de Littérature* et dans la *Bibliothèque universelle allemande* et la *Scolie d'Aristote sur Hermias*, Hildesheim, 1784, in-8°. Au moment de sa mort il préparait, pour l'*Ency-*

clopédie scolaire de Campe, une édition annotée des *Odes d'Horace* et des *Métamorphoses d'Ovide*; cette édition a été publiée depuis par Bœttiger, qui s'est chargé de l'Horace, et par Lenz, qui a eu pour lot Ovide (4^e et 3^e parties de la première section poétique ou section des poètes). Le portrait de Kæppen se voit en tête du 15^e vol. de la *Bibliothèque universelle allemande*, du tome 1^{er} de l'édition des *Eclaircissements sur Homère* remaniée par Heinrich, et d'une espèce de notice biographique intitulée *J.-H.-J. Kæppen, recteur du lycée de Hanovre* (en all., Hanov., 1793, in-8°), et qui d'abord avait paru moins développée dans les *Annal. de l'électorat de Brunsw. - Lunebourg*, 1792, n° 2. (Voir aussi Schlichtegroll, *Nekrolog*, 1791, t. II.) P—ot.

KOERNER (CHRÉTIEN - GODEFROI), père du célèbre Théodore Kœrner (voy. ce nom, XXII, 529), à qui sa prompte mort au champ d'honneur et ses beaux vers patriotiques ont valu le surnom de Tyrtée de l'Allemagne, était lui-même un homme de haut mérite. Né le 3 juillet 1756 à Leipzig, il suivit avec succès les cours académiques à l'université de sa ville natale, marqua dès-lors un goût spécial pour la statistique et les matières économiques, reçut après le grade de maître ès-philosophie (1778), celui de docteur en droit (1779), et devint successivement, au service de Saxe, conseiller de cousistoire supérieur (1783), assesseur près de la députation provinciale d'économie politique, de manufactures et de commerce (1784), et conseiller de cour d'appel. Bien qu'il n'écrivit point immensément, Kœrner s'intéressait à la littérature et aux arts; il s'appliquait surtout avec un sens profond et délicat à l'esthétique. Ce n'est point exagérer que d'attribuer en partie à la conversation du

père le prompt et brillant développement du fils. Autour de Kærner d'auteurs se groupaient volontiers les notabilités intellectuelles de Weimar: intime ami de Gœthe et de Schiller, il recevait souvent ces deux grands hommes; en 1785, en l'absence du polygraphe Becker, l'auteur de tant de recueils périodiques, il avait rédigé les *Ephémérides de l'Humanité*; depuis il avait donné des articles à d'autres recueils. Sa femme était la fille de Stock, graveur renommé de Leipzig; et sa belle-sœur cultivait la peinture avec un rare talent. Les événements de la guerre de l'indépendance, en lui ravissant son fils à la fleur de l'âge (1813), et en faisant passer sous la domination prussienne trois cinquièmes de la Saxe, l'amènèrent naturellement à quitter le service de l'ex-grand-duc de Varsovie, de l'ami de Napoléon, pour celui de la Prusse. Dès 1814, lors de l'administration provisoire de la Saxe au nom des puissances alliées, il avait siégé au conseil de gouvernement. Une fois le sort de la Saxe réglé, Frédéric-Guillaume III s'empressa de le nommer conseiller de régence à Berlin; et, en 1819, il y joignit le titre de membre du collège supérieur de censure. L'empereur Alexandre lui avait conféré la croix de l'ordre de Sainte-Anne. Kærner le père mourut en 1831. Il n'a point laissé d'enfants: la fille qui seule lui restait après la mort de Théodore et qui, soit comme dessinatrice, soit comme musicienne, avait le feu poétique et la verve d'une actrice, Emma s'était bientôt éteinte, inconsolable de la perte de son frère (mars 1815), et fut placée près de son monument dans le Mecklembourg. On a de Kærner: *Vues esthétiques*, Leipzig, 1808, in-8°. II. *Essai sur divers objets d'administration et de comptabilité*, Dresde, 1812, grand in-8°. III. Deux dissertations, l'une

Quem fructum œkonomiæ politicae capiat ex descriptione civium ad ipsius usus accommodata, Leipzig, 1778, in-4°; l'autre, *Quantum intersit jure consultorum jurisprudentiam naturalem ab universali vivendi norma distingui*, Leipzig, 1779, in-4°. IV. Des art. anonymes dans la *Thalie* de Schiller, et, dans l'*Almanach historique*, des *Récensions* (ou comptes-rendus d'ouvrages), enfin la coopération ci-dessus notée aux *Ephémérides de l'Humanité*. De plus, c'est Kærner qui soigna la première édition des *OEuvres complètes de Schiller*, Stuttgart et Tubingue, 1812-1818, in-8°; c'est lui qui, recueillant les trente-deux meilleurs des chants guerriers de son fils et diverses pièces inédites tant en prose qu'en vers, fit paraître les premiers sous le titre de *la Lyre et l'Épée*, Berlin, 1814, in-8° (2^e édition, 1814, 3^e, 1815, 4^e, 1817, 5^e, 1819, etc.), et les autres sous celui de *Contes et Poésies*, Leipzig, 1815, in-8°, 2^e et 3^e édit., 1816, 4^e, 1817, 5^e, 1818 (avec une caractéristique du poète, par Tiedge, et des notes biographiques par Kærner). Mais c'est à tort qu'on l'a regardé comme l'éditeur du *Poetische Nachlass*, lequel ne comprend point tout ce que contient *la Lyre et l'Épée*, et dont le texte est évidemment fautif. Kærner donna encore au public, à propos de son fils, un petit volume intitulé: *Aux Amis de Kærner*, Dresde (1815), in-8°. P—OT.

KÆS (FRÉDÉRIC), en latin KOSIUS, profond mathématicien danois, naquit le 9 juillet 1684 à Slesvig, alors aux ducs de Holstein-Gottorp, acheva aux universités allemandes d'Helms-tædt, de Halle et de Leipzig, ses hautes études commencées à Kiel, de là se rendit en Hollande, puis en Angleterre, et enfin après avoir passé quatre ans (1710-1714) à Berlin en qua-

lité d'instituteur particulier dans une maison noble, après avoir, par le crédit de ses patrons, obtenu de l'académie des sciences de cette ville le logement et l'entretien à l'Observatoire, il revint à Kiel vers 1714 avec l'espoir de professer les mathématiques. Mais l'opiniâtreté de Charles XII, bien que seul à peu près contre la Russie, la Pologne, le Danemark et la Prusse, prolongeait la grande guerre du Nord, qu'on avait cru près de finir pendant sa retraite à Bender; et les événements de cette lutte exerçaient un contre-coup funeste sur Slesvig et le Holstein: il y a plus, l'administrateur, par ses liaisons secrètes mais prouvées avec la Suède, avait fourni à la ligne royale danoise, toujours hostile à la ligne de Holstein, un prétexte commode pour la dépouiller en partie de ses possessions. Cette expropriation violente avait lieu justement à l'époque où vint Kæs. L'instabilité due à tous ces revirements, la crainte où longtemps encore on fut de voir Kiel même englobé dans la confiscation, la minorité du jeune duc Charles-Frédéric, et, même après qu'il eut été déclaré légalement majeur (1716), son âge trop tendre, et l'incertitude où il fut sur son sort jusqu'à ce que le 31 décembre 1720 on lui restituât du moins le Holstein, reculèrent jusqu'en 1721 la nomination de Kæs. Pendant ce temps, de Kiel, où jusqu'en 1719 il était resté donnant des leçons particulières, il avait été professeur, à Rendsbourg, le génie et l'artillerie. De retour, pour la deuxième fois, à Kiel, et cette fois pourvu de la chaire qu'il ambitionnait et attendait depuis tant d'années, il ne quitta plus cette ville que pour de passagères excursions. Il avait déjà donné un beau mémoire sur l'analyse infinitésimale, encore naissante à cette époque. D'autres publications relati-

ves aux hautes mathématiques, soit pures, soit appliquées, ajoutèrent à la considération dont il jouissait, et le classent au nombre des savants auxquels la science doit des progrès. Il avait gardé sa force de tête dans un âge très avancé, et il professait encore au bout de trente-neuf ans d'exercice et à l'âge de soixante-seize, en 1760, époque à laquelle il obtint le séniorat de l'université; il le garda six ans et mourut le 25 septembre 1766. On lui doit: I. En fait de mathématiques pures, quatre mémoires. 1^o *De analysi æquationum differentialium, vel expedienda in numeris universalibus, vel constructionibus geometricis efficienda, commentatio, ad delineandam ætuncque solutionem quæstionum mathematicarum quæ scientiam finiti superant*, Kiel, 1715, in-4^o, pl.; 2^o *Comm. de superficiibus geometricis earumque generibus, proprietatibus, complanationibus et sectionibus*, Kiel, 1749, in-4^o, planch.; 3^o *Comm. de corporibus dissimilaribus et præcipue quantitibus quæ illis accedunt*, Kiel, 1757, in-4^o, planch.; 4^o *Ratio complanandi superficies curvas corporum quorumlibet geometricorum* (dans les *Acta Eruditor.*, supplém., t. IX, 1729, p. 45-50). II. Sur la géographie: 1^o *De ratione proficiendi geographiam mathematicam*, Kiel, 1721, in-4^o; 2^o *Diss. de situ loci geographici diversis modis determinando et trigonometricis præceptis eo pertinentibus*, Kiel, 1746, in-4^o, planch.; 3^o *Méthode particulière de trouver les latitudes en géographie* (en franç.), dans la *Biblioth. Germanique*, tome XVII, 1729, p. 175-199. III. En astronomie: 1^o *Diss. de periodica anni solaris intercalatione*, Kiel, 1724, in-4^o; 2^o *Réflexions sur le calendrier en général et sur l'intercalation so-*

laire en particulier (en franç.), dans la *Biblioth. Germ.*, t. XVI, 1729, p. 162-188; 3^o *Disc. sur les éclipses extraordinaires du soleil et de la lune* (en franç.), dans la *Biblioth. Germ.*, tome XI, 1726, p. 157-176. IV. Sur l'histoire : 1^o *Chronologia historica subsidia mathematica*, Kiel, 1748, in-4^o; 2^o *Essai sur la manière de déterminer l'intervalle du temps écoulé depuis la sortie des Israélites d'Égypte jusqu'à la fondation du temple de Salomon* (dans la *Biblioth. Germ.*, t. V, 1741, p. 133-150.) V. Mélanges : 1^o *Diss. de Mathesi prudenter tractanda*, Kiel, 1727, in-4^o; 2^o beaucoup de *Récensions* dans la *Biblioth. Germ.*; 3^o (et ce fut le début de Kæs comme écrivain) un *Discours prononcé à l'université de Kiel le 19 avril 1706, pour l'anniversaire du duc Charles-Frédéric de Slesvig-Holstein*, Kiel, 1705, in-folio. Ch.-Frédéric avait alors trois ans. On comprend que les phrases de Kæs ne peuvent guère contenir que des éloges du passé, c'est-à-dire des ancêtres du prince et des vœux pour l'avenir. Que de vicissitudes dans cet avenir, et de vicissitudes faites pour animer l'éloquence, pour inspirer la poésie, si une subite et véridique prévision eût montré à l'orateur ce mineur dépourillé de la moitié de son héritage et sur le point de perdre le tout, puis sa descendance arrivant aux trônes de Suède et de Russie ! P—OT.

KOESTLIN (PHILIPPE-ERNEST-GOTTLOB), né le 30 mai 1780, en Wurtemberg, à Esslingen, où son père était pasteur, finit ses études préliminaires au couvent de Blaubeuern, près d'Ulm, puis se rendit à l'université de Tubingue pour y suivre les cours académiques. La théologie devait y être sa principale occupation : il s'y livra bien moins

pourtant qu'à la philologie, à l'histoire naturelle, aux mathématiques. Son esprit vif, passionné, avait quelque chose d'encyclopédique. Ses cours achevés, il reçut les ordres, et même il prononça plusieurs sermons; mais, soit qu'il ne se trouvât pas suffisamment apprécié d'un auditoire avec lequel ses goûts ne sympathisaient point, soit, comme il le répétait, qu'il voulût, pour paraître plus utilement dans la chaire évangélique, connaître mieux le monde et les hommes, il ne rechercha point sérieusement de bénéfice, et il entra comme instituteur particulier à Vienne, chez le baron de Rieger, son parent du côté maternel (1802). Il y rencontra beaucoup de personnes instruites et de haut rang; et à la résidence d'été du baron il acquit des connaissances pratiques dans l'astronomie en usant d'un petit observatoire qu'il trouva là. Il se rendit familières les langues française et anglaise, la dernière surtout, en cultivant beaucoup l'amitié d'un courrier de cabinet de lord Paget, et de Bayley, jeune secrétaire du commissariat anglais de la guerre à Vienne. Par eux il fut introduit dans le cercle des familles anglaises habitant la capitale de l'Autriche, et l'on pouvait dire qu'il connaissait moins d'Allemands que d'Anglais. Les conseils de ces nouveaux amis, la peinture séduisante qu'ils lui faisaient de Londres, le déterminèrent à quitter la paisible Autriche pour l'Angleterre, en 1805. Il n'eut pas beaucoup à se louer de ce voyage : quelques portes s'ouvrirent pour lui à Londres; il eut quelques leçons, mais ce qu'il trouvait était bien peu en comparaison de ce qu'il avait rêvé. Désappointé, il renonça, un peu vite ce nous semble, aux châteaux qu'il avait cru voir derrière les brouillards de la Tamise, et, repassant la mer du

Nord, il était à la fin de 1806 sur les bords de l'Elbe, à Hambourg. Le seul avantage qu'il eût retiré de son excursion au comté de Middlesex était la connaissance plus intime des délicatesses de la langue anglaise et plus d'habitude de ses idiotismes depuis qu'il avait été à même de la parler avec les gens du commun, fort rares parmi les employés d'ambassade et les touristes. Le séjour de Hambourg plut infiniment à notre mobile voyageur; bientôt il n'eut plus d'autre désir que de s'y fixer, et il ambitionna une position au célèbre collège dit *le Johanneum*, récemment organisé; mais le directeur Gurlitt était lié par des réglemens : d'autres demandeurs primaient Kœstlin par l'ancienneté; il fallut attendre. Il prit alors le parti de lever une pension qui prospéra jusqu'à la terrible année 1813, pendant laquelle Davoust métamorphosa son établissement en caserne. Heureusement l'émigration qui enlevait beaucoup de riches familles à Hambourg enlevait des professeurs au Johanneum : grâce aux vides ainsi formés, Kœstlin y remplit provisoirement des fonctions professorales, dont 1815 lui assura la permanence, et qui en 1819 devinrent un titulariat. Les nombreuses obligations du professorat ne l'empêchaient pas de se livrer à la littérature et aux sciences, et c'était toujours chez lui un vif désir que de s'entretenir avec les hommes illustres, soit de l'Allemagne, soit de l'étranger. Il projetait un voyage dans ce but, il se proposait une correspondance active avec ceux dont il faisait la connaissance, lorsqu'une subite maladie le mit au tombeau, le 25 février 1824. Kœstlin avait un talent rare pour la traduction. Doné d'un tact très fin pour sentir et d'une souplesse exquise pour plier son style en tous les sens, souplesse due en grande partie à cette es-

pèce d'esprit encyclopédique que nous avons signalé, il savait réunir la fidélité à l'élégance : on n'eût jamais soupçonné que ce qui sortait de sa plume avait d'abord été écrit en anglais ou en latin. Des difficultés devant lesquelles auraient pâli bien d'autres ne lui semblaient que des jeux; l'entrave même du vers semblait accroître sa merveilleuse flexibilité. Il faut avouer que l'extrême abondance de la langue allemande sert admirablement le talent de l'écrivain, qui n'a d'autre travail que d'exécuter sur ce riche instrument la mélodie composée par un autre. Mais à l'instrument il n'en faut pas moins l'habile instrumentiste. Or tel a été Kœstlin, surtout dans sa traduction des *Baisers de Jean Second*, qu'il a rendus non-seulement vers pour vers, mais en se créant des difficultés surrogatoires, ou si l'on veut en s'interdisant des licences usuelles; par exemple en n'admettant jamais de trochée au lieu de spondée dans l'hexamètre, en ne laissant jamais un vers dépourvu de césure régulière. On doit regretter que ce modèle de traduction n'ait pas été publié. Les autres ouvrages de Kœstlin sont : 1. *Hambourg sous la domination française* (dans la *Némésis* de Luden, 1814), tableau amer du despotisme, de la rapacité, de l'absence de vues saines ou fécondes qui caractérisaient le gouvernement de Napoléon à l'égard de l'Allemagne du nord. Ce tableau pourtant n'est point un libelle : Kœstlin y est juge impartial, affecte du calme; il raisonne, il déduit. Ses observations décèlent beaucoup de sagacité : il est aisé de voir que l'auteur connaît des matières autres que le latin et le grec qu'il enseigne. Ses voyages, son amour de la variété dans la science l'aidaient à bien saisir les faits commerciaux. II.

Du Beauet de l'Élevé (dans les *Originaux* de Lotz, année 1817). III. Diverses *Poésies*, insérées dans le même recueil sous le prénom d'Ernest, et dans lesquelles il y a de la verve et de la facilité.

P—OT.

KOHLSCHUTTER (CHARLES-CHRÉTIEN), l'apologiste du roi de Saxe en 1814, naquit à Dresde, le 14 juin 1763, et, après avoir fini ses premières études avec éclat, suivit les cours de droit, d'histoire et de philosophie à Wittenberg. Reinhardt surtout lui plut; et, quoique n'ayant nulle vocation pour le ministère évangélique, il se mit en rapport avec divers théologiens dont les habitudes de discussion et la manière de voir eurent sur son esprit et son caractère une grande influence. Il avait vingt-neuf ans lorsque, ayant subi tous ses examens de la manière la plus brillante, il commença des lectures académiques chez lui sur diverses branches de la législation, notamment sur le droit naturel et sur le droit saxon. Il eut la principale part à la fondation de la *Societas juris humanioris* dont le nom indique assez l'esprit et le but. Fréquemment les candidats aux grades en droit le choisissaient pour président de leurs thèses ou dissertations; et quelquefois c'est lui qui rédigeait celles que les récipiendaires devaient défendre. Son talent reconnu et sa renommée croissante lui firent au bout de trois ans donner le titre d'assesseur surnuméraire de la faculté de droit (oct. 1795), et l'année suivante il fut pourvu de la chaire de droit saxon (juillet 1796). Ainsi le choix de Kohlschütter paraissait bien définitivement arrêté, et on l'eût dû croire destiné à parcourir la carrière académique. Les Révisions qu'il donnait dans les *Annales de Jurisprudence* de Weinart, son *Manuel pratique* (latin),

et son projet de publier le *Droit civil de la Saxe* en tableau méthodique et commode, ne faisaient que le montrer plus indissolublement voué au professorat supérieur. Tout-à-coup (1798), et presque au moment où l'université d'Iéna jetait les yeux sur lui pour la chaire de droit ordinaire, il entra dans l'administration en qualité de conseiller surnuméraire du haut consistoire. C'est à la recommandation de son ancien professeur Reinhardt qu'il devait ce poste, médiocre encore, mais auquel il comptait bien ne pas s'en tenir, et il eut l'avantage d'y avoir pour supérieur son protecteur. Sur-le-champ il se rendit de Wittenberg à Dresde, où étaient placés ses bureaux (déc. 1798). Ce changement et de résidence et de carrière suivait de près un changement de condition: Kohlschütter venait alors de s'unir à la fille du médecin Kreyszig. Dès 1800 il fut nommé conseiller de justice au collège de l'administration provinciale, et il y signala sa présence en provoquant, en faisant décréter des améliorations judiciaires. Convaincu par son *Plan d'instruction à publier*, sur, etc., le collège mit fin à l'incertitude de sa jurisprudence sur les peines dont à l'avenir seraient passibles les diverses catégories de vols, ainsi qu'au caractère un peu ridicule du Code pénal, qui prodiguait les peines sévères, y compris la peine de mort, mais dont presque jamais en réalité on n'exécutait les dispositions, de telle sorte que la justice, toujours entre le trop et le trop peu, laissait les souvent échapper les coupables. Grâce à Kohlschütter ces abus cessèrent: la mort fut réservée pour les cas majeurs, les autres peines furent appliquées avec logique et discernement, suivant les préceptes du célèbre auteur de la proportion des délits et des peines; le

souverain ne fit plus que rarement grâce; et les tribunaux ne semblèrent plus reculer comme par le passé devant l'application de la loi. C'est à Kohlschütter qu'en 1803 et 4 fut conliée, ainsi qu'à Fleck, l'élaboration de la deuxième continuation du Code Auguste, laquelle parut en 1805. Cette même année Kohlschütter eut à formuler son avis sur cet effroyable problème du commerce des grains, résolu si différemment par tant de penseurs et d'hommes pratiques. C'était à propos de la disette de 1805. Ce n'était plus une question précisément de son domaine : il se hâta de revenir en tant qu'écrivain aux matières purement scientifiques, et en tant que fonctionnaire à l'administration. Il eut bientôt la satisfaction de retourner à Dresde (déc. 1806) comme secrétaire intime du comte de Hopffgarten, alors ministre du cabinet au département de la maison du roi; et il put garder, en vaquant aux fonctions de cette place, le titre de celle qu'il ne remplissait plus, et ses droits à l'ancieneté. Mais sa nouvelle place n'était point une sinécure. D'après l'organisation et la distribution des travaux, presque toutes les grandes affaires de l'intérieur passaient, à une phase quelconque de leur évolution, par le cabinet du roi. Kohlschütter en particulier avait à voir celles de la police, de la justice, des écoles et universités, etc. Il analysait les pièces, il préparait les solutions, le tout avec un soin minutieux, et pourtant avec des vues hautes et libérales : telle était l'expresse volonté du roi. Ces travaux mirent fréquemment Kohlschütter en relation avec Frédéric-Auguste 1^{er} (*voy.* ce nom, LXIV, 473). Ce respectable monarque, qui déjà le connaissait, le goûta encore plus depuis qu'il le vit opérer si près de lui. Ainsi se passèrent six

ans pendant lesquels les idées et l'esprit de la récente législation française firent, avec conscience et avec mesure, appliqués aux affaires pratiques en Saxe. On ne saurait nier qu'en général l'administration, la justice et le pays y aient gagné. Survint la formidable année 1813. Les beaux jours de Kohlschütter cessèrent alors. Dès février, il fallut qu'à l'approche des alliés il suivit l'ex-grand-duc de Varsovie hors de Dresde, y laissant sa famille et fuyant de place en place, à Plauen, à Ratisbonne, à Prague. A Freiberg mourut l'habile Hopffgarten, avec lequel il avait toujours si bien marché d'accord; il n'en fut pas de même avec le comte Senft de Pilsach qui remplaça le ministre intime. Senft heureusement ne fit que passer, et l'harmonie reparut quand le comte d'Einsiedel fut mis à la tête du cabinet. Mais les vicissitudes de la guerre n'en laissaient pas moins tout dans l'incertitude et le désordre; rien ne se faisait plus que provisoirement, au hasard et d'urgence. La brillante ouverture de la campagne par Napoléon, les victoires de Lutzen et Bautzen, le refoulement des alliés jusqu'en Silésie ramenèrent, il est vrai, Frédéric-Auguste à Dresde au mois de mai. Mais tant de désastres qui suivirent le congrès de Prague (Kulm, la Katzbach, Dennewitz, Cœhrde) réduisirent encore l'infortuné monarque à quitter sa capitale. Cette fois Kohlschütter y fut laissé pour expédier ses affaires en son absence. L'arrivée du prince Reppin mit promptement fin à cet intérim, en dissolvant le cabinet (nov. 1813). Regardé comme un des adhérents de la tyrannie française, Kohlschütter avait des ménagements à garder : il ne balança jamais pourtant à se déclarer le défenseur envers et contre tous de son roi

fugitif et bientôt prisonnier, et à développer parmi les Saxons l'opinion patriotique que la Saxe ne devait point être livrée comme une proie à l'étranger. Cette opinion avait la chance de conserver au roi son royaume. La force avec laquelle elle se manifesta fut pour quelque chose en effet dans la décision ultérieure des souverains relativement à la Saxe. Kohlschütter jeta un autre poids dans la balance, poids moins fort pourtant que ces 4 millions versés à propos dans une des mains qui la tenaient, lorsqu'en 1814, par ordre exprès de son maître, il rédigea *l'Exposé de la marche politique du roi de Saxe*, factum précieux que vantèrent également et les défenseurs de l'indépendance des petits états, et les hommes de bonne foi, et aussi les ministres des puissances qui n'eussent point vu sans jalousie la Saxe accroître à la Prusse. Kohlschütter y démontrait à peu près que Frédéric-Auguste n'avait voulu ni s'agrandir, ni opprimer, ni devenir un instrument d'oppression en acceptant la position que lui faisait Napoléon, et que comme tant d'autres il n'avait que fléchi sous le poids d'une nécessité invincible. Une polémique s'engagea sur cette question : c'était déjà un avantage ; car longtemps le sort de la Saxe avait semblé ne plus faire question, et la Prusse surtout ne voyait qu'avec humeur surgir une opposition contre ce qu'elle eût voulu faire regarder comme irrévocablement décidé. Dans cette lutte, Kohlschütter fit encore paraître deux écrits. L'un, intitulé *le Roi de Saxe a-t-il renoncé à la Saxe?* coule à fond un prétendu moyen que mettaient en avant les amis des puissances contractantes, et, après avoir fait voir que ni l'adhésion plus ou moins constante à la cause napoléonienne, ni sa résignation aux événements après Leip-

zig, n'avaient l'ombre de ressemblance avec un acte d'abdication, il achève de ruiner le système spoliateur en démontrant que, même admis le principe de l'abdication virtuelle, l'abdication est personnelle et transmet la couronne à l'héritier légitime, non à l'étranger armé. L'autre, sous le titre de *Réfutation du Coup d'œil sur la Saxe*, son roi, son peuple et leurs relations mutuelles, etc., présente historiquement le tableau de ce que Frédéric-Auguste a fait pour son pays, et des incontestables améliorations qu'on lui doit ; l'auteur distingue entre le gouvernement intérieur et la marche extérieure ; s'attache à démontrer l'intime union du souverain et de la nation qui l'appelait son père ; n'oublie pas, lorsque arrive le point de scission entre les Saxons et leur roi, les services rendus par ceux-là, et qui font plus que compenser ce qu'a pu faire celui-ci contre la coalition, et en déduit la conduite à tenir vis-à-vis du grand-duc de Varsovie, vis-à-vis du roi de Saxe, vis-à-vis de la ligne royale de Saxe, vis-à-vis de la nationalité saxonne. Ces deux dernières brochures étaient rédigées sous l'inspiration directe du roi, comme la première par ses ordres. L'intervention d'Alexandre avait valu à Kohlschütter l'autorisation d'aller à Berlin trouver son maître. Il y prépara, de concert avec le prince, les représentations à faire valoir au congrès de Vienne lorsqu'il s'agirait de la Saxe. Il le suivit à Presbourg lorsque l'empereur François Ier l'y manda. Les amis du roi de Saxe en cet instant de la crise se partageaient en deux nuances : les uns, timides, croyant qu'il ne fallait point opposer de résistance fondamentale au nom du droit et des principes à la toute-puissante volonté des souverains ; les autres, dont l'opposition

hardie et plus vive allait jusqu'à la protestation contre tout démembrement, et n'était pas loin de proclamer qu'il fallait refuser la Saxe réduite, et dire comme François 1^{er} : « Tout est perdu, fors l'honneur! » Kohlschütter appartenait à cette seconde nuance, mais sans exagération. On peut dire que l'attitude digne prise par le monarque dans cette phase de sa vie dut beaucoup à l'énergie avec laquelle s'exprimait cette opinion, bien que finalement il ne dût ni sauver toutes ses provinces, ni se refuser à remettre sur sa tête sa couronne dépouillée de quelques fleurons. Mais, sans la vigueur de cette fraction de ses amis, il eût pu perdre davantage. Sitôt que tout fut arrangé, Kohlschütter revint en Saxe avec le roi. C'est lui qui rédigea l'allocution par laquelle ce prince salua ses états en y rentrant (7 juin 1815). En récompense de ses services et de sa fidélité, il reçut de lui le titre de conseiller intime du cabinet, et bientôt la croix de l'ordre civil du Mérite, avec le poste de secrétaire perpétuel de cet ordre récemment institué par Frédéric-Auguste. La Saxe était malade alors de bien des blessures : familier de longue main avec les mille détails d'intérieur et d'administration, Kohlschütter, dont ces trente-deux mois d'agitation avaient accru l'activité, en accéléra la guérison pour sa part, et y déploya toute la chaleur de la jeunesse éclairée par l'expérience de l'âge mur et unie à la sensibilité que donne l'épreuve de l'infortune. Il continua ainsi pendant douze ans, c'est-à-dire tant que Frédéric-Auguste vécut. Cependant il souffrait souvent depuis 1825. Le roi mort (5 mai 1827), il ne tarda point à se faire seconder dans une partie de ses travaux (1828-1830). Enfin le 1^{er} décembre 1831 il obtint sa retraite, avec pension égale à ses

appointements. Sa mort eut lieu cinq ans après (9 fév. 1837). Voici la liste de ses ouvrages. I. Ecrits en faveur du roi de Saxe. Ce sont : 1^o *l'Exposé de la marche politique du roi de Saxe*, 1814, in-8^o (écrit d'abord en allemand, mais traduit immédiatement après en français, et envoyé en cette langue aux quatre puissances alliées et encore à d'autres cours); 2^o *Le roi de Saxe a-t-il renoncé à ce pays?* (en allem.), 1815; 3^o *Réfutation par les actes et les faits des faussetés et inexactitudes répandues dans le Coup d'œil sur la Saxe*, etc., 1815 (anonyme). Ces ouvrages, qui n'ont point été mis dans le commerce de la librairie, font partie des documents que doit connaître l'historien des transactions diplomatiques de 1814 et 1815. Aussi Klüber, dans ses *Actes du congrès de Vienne* (VII, 201), a-t-il donné tout au long l'Exposé; et Manso, dans son *Histoire de l'Etat prussien* (III, 224, 315, etc.), a-t-il utilisé la *Réfutation*, principalement pour tracer le tableau du gouvernement de Frédéric-Auguste et celui de l'année 1813; de même Heeren, dans la 4^e édit. de son *Histoire du système politique européen*; de même Pœlitz, soit dans son Manuel de poche (Taschenbuch) de l'histoire de la Saxe, soit dans son *Règne de Frédéric-Auguste* (II, 173, not.). II. Diverses thèses ou dissertations, telles que : 1^o *De Effectu principii juris naturalis in jure civile*, 1791; 2^o *De Causis contempti jurisjurandi*, 1792; 3^o *Commentatio juris publici universalis de fine societatis civilis* (1793, etc.); 4^o *De Pandectis juris civilis privati quo in Saxoniam utimur*, etc., laquelle était comme le prodrome du grand travail (*Jus civile privatum quo in Saxoniam Electorali utimur in formam artis redactum*) qu'il n'eut point le temps de mettre à fin et de

publier. III. Outre ses *Récensions* dans les *Annales de droit*, de Weinart, d'autres *Récensions*, nombreuses aussi, de 1803 à 1806, sur divers objets dans la nouvelle *Gazette littéraire de Leipzig*. IV. Enfin les deux petits écrits qui suivent : *Propédeutique* (ou notions préliminaires), *Encyclopédie et Méthodologie du droit positif*, Leipzig, 1797; et *Lectures sur l'idée de la science du droit*, Leipzig, 1798.

P—OT.

KOLBE (CHARLES-GUILLAUME), graveur célèbre, naquit le 20 novembre 1757 à Berlin, où son père était brodeur en or et fabricant de tapis. Il reçut une éducation assez soignée, et, peu de temps après avoir quitté les bancs, il était professeur de langue française à l'école philanthropique de Dessau (1773). Il y passa quatre ans, au bout desquels il reprit le chemin de sa ville natale, et bientôt il y cumula un petit emploi de commis à la division des forêts avec le titre de bibliothécaire du ministre de Schulenburg-Kesnert. Mais il éprouva, un peu par sa faute, quelques désagréments dans l'une comme dans l'autre fonction, et dans un accès de susceptibilité juvénile il laissa tout là, et revint à Dessau reprendre la chaire qu'il avait quittée. Très lié avec la meilleure société de la ville ainsi qu'avec l'élite de ses confrères, il y vivait parfaitement heureux, mêlait à l'étude des langues et à la composition de quelques ouvrages élémentaires le culte des arts du dessin, lorsque la prochaine ruine de l'établissement auquel tenaient ses destinées vint l'engager à se créer un nouveau mode d'existence. Au lieu de solliciter une autre chaire qu'indubitablement il eût bientôt trouvée, il résolut de se faire du talent qui jusqu'alors n'avait été pour lui qu'un moyen de délassement

une profession et une ressource. Un de ses parents, le célèbre Chodowiecki de Berlin, contribua surtout à faire naître en lui cette détermination. Kolbe cependant avait à cette époque trente-six ans. Revenant à Berlin, il se mit à suivre les cours pratiques de l'académie. Quoique décidé d'avance à se faire paysagiste, il dessina la figure, et quoique ne visant qu'à devenir un graveur, il peignit à l'huile, voulant, disait-il, n'avoir qu'à passer du difficile au facile, et plus sûr d'acquiescer le talent nécessaire pour des œuvres secondaires en s'exerçant sur des œuvres supérieures qu'en se circonscrivant dans une sphère subalterne. Doué d'une aptitude remarquable, il profita de l'excellence de ses maîtres en dessin pour couler à fond les graves difficultés, certain de surmonter les autres seul et sans aucune assistance. Aussi peut-on dire que, comme paysagiste et comme graveur, il n'eut point de maître et fut son propre élève. Gessner et Waterloo étaient ses idoles; il contemplait perpétuellement leurs chefs d'œuvre, s'inspirait de leur manière, s'appropriait leur style; rarement, du reste, il copiait; et au nombre de ses ouvrages les plus parfaits, sans contredit, se trouvent ceux qu'il gravait sur ses propres esquisses, car il n'achevait pas même au crayon ce qu'il voulait exécuter ensuite avec le burin! Il prétendait que s'il eût eu son modèle complètement ombré, il se fût trouvé gêné pour le reproduire sur le cuivre ou l'acier. Une autre merveilleuse faculté de Kolbe, c'était la rapidité, qui ne nuisait en rien à la correction. L'académie de Berlin, qu'étonnaient ses progrès, l'avait reçu au nombre de ses membres. En même temps il fit partie de l'école de commerce, création de Schulz. Puis il s'éloigna encore, afin

d'aller professer le dessin à l'académie des arts de Dessau; mais l'établissement qu'avait projeté cette société ne put être constitué. Kolbe alors accepta le même poste à l'école principale de la ville. Il eut ensuite pour élève particulier le prince Léopold-Frédéric d'Anhalt-Dessau, depuis grand-duc. Enfin en 1810 la faculté de philosophie de Halle lui fit remettre d'office le diplôme de docteur qu'il eût eu quelque peine, nous le croyons, à acquérir par les voies vulgaires. Admis à la retraite en 1829, il mourut le 13 janvier 1835. On a de lui un grand nombre d'estampes estimées, presque toutes réunies en recueils. Ce sont : 1° Quarante-neuf planches, la plupart représentant des *Paysages*, Leipzig, 1796 (il n'en parut que deux livraisons formant ensemble vingt-quatre pl.); 2° des *Tableaux en gouache et dessins au lavis de Salomon Gessner*, gravés à l'eau-forte par C.-G. K., Zurich, 1805 (le titre en français); 3° Dix-huit planches représentant des *Etudes d'herbes* (Kräuterblätter), Leipzig, 1825. Ce recueil a été composé sur une très belle planche de Potter. Outre quelques ouvrages élémentaires utiles (tels que la *Méthode propre à accélérer sans traduction l'intelligence des mots de chaque langue étrangère* en franç. et avec Olivier), et des traductions françaises du *Livre pour apprendre à lire et à penser* et des *Premières connaissances de Wolcke*, on doit à Kolbe : I. *De la Richesse des langues allemande et française et des éléments qu'elles offrent à la poésie, avec des remarques sur la langue et la littérature*, Leipzig, 1806, 2 vol.; 2° édit. 1818-20, 3 vol. Cet ouvrage, dédié au roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et qui paraissait l'année même de la guerre de Prusse, est

comme un manifeste de la nationalité allemande contre la prééminence française, dans une sphère bien inférieure à la politique, mais où l'antipathie de l'Allemagne opprimée contre la France oppressive ne s'en faisait jour que plus à l'aise et plus sûrement. Ce livre devint l'objet d'une polémique assez vive, et pendant les années suivantes Kolbe fit paraître divers opuscules ou articles à cette occasion; ce furent : 1° *Corrections et additions au Traité de la richesse*, etc., Leipzig, 1807; 2° *Du Mélange des mots étrangers dans une langue*, Leipzig, 1809; 2° éd., 1812; 3° éd., 1813. Nul idiome peut-être plus que l'allemand ne s'était laissé chamarrer de termes exotiques sans nécessité, sans grâce et sans unité de ton avec le reste de la langue : depuis longtemps de bons esprits s'élevaient contre cette bigarrure, Kolbe acheva d'en faire justice. 3° *Remarques détachées sur la langue* (pour faire suite au précédent), Leipzig, 1813; 4° *Encore un mot sur l'unité de la langue* (contre A.-K. Reinard), Berlin, 1815; 5° *Eclaircissements sur quelques jugements au sujet de la pureté de la langue*, Dessau, 1818. II. *Ma vie et mes actes comme artiste et comme grammairien*, Berlin, 1825. III. Divers articles dans le *Nouveau Mercure allemand de Vienne* et dans la *Gazette du monde élégant*, et des traductions de Klopstock et d'Ossian dans quelques autres recueils périodiques. P—OT.

ROLLER (FRANÇOIS, baron de), général autrichien, naquit le 27 novembre 1767, d'une famille plébéienne, à Munchengraetz, en Bohême. Envoyé dès l'âge de douze ans à l'école de Kosmanos, et plus tard au gymnase de Prague, ses heureuses dispositions se développèrent avec rapidité; mais, ne pouvant résister

au penchant qui l'entraînait vers la carrière de armes, il y entra dès l'âge de dix-huit ans, et fut placé comme cadet dans le 18^e régiment d'infanterie, où ses chefs lui fournirent toutes les occasions de compléter son éducation. Au bout de six ans il fut nommé porte-drapeau et suivit son corps dans les Pays-Bas, où une nouvelle révolution obligeait la cour de Vienne à envoyer des troupes. Le 18^e régiment ayant été chargé de réprimer l'insurrection de Liège, Koller fut employé auprès du général Keul. En 1792, il fit partie du corps d'armée de Clairfayt, qui suivit les Prussiens en Champagne, et fut nommé sous-lieutenant employé à l'état-major. L'année suivante il passa sous les ordres du prince de Cobourg qui, pour récompense de sa belle conduite au passage de la Roer (1^{er} mars 1793), l'envoya en courrier à Vienne y porter la nouvelle de l'heureux début de la campagne. L'empereur l'éleva au grade de lieutenant. De retour à l'armée, Koller se distingua encore à la bataille de Neerwinden, et le quartier-maître-général Mack, aux côtés duquel il se trouvait pendant l'action, lui fit obtenir le grade de capitaine et le prit pour son aide-de-camp. En 1800, l'empereur le nomma premier wachmeister et l'attacha au régiment de Clairfayt infanterie. L'organisation de la légion de Bohême, qui eut lieu dans la même année, lui fournit encore une occasion de déployer ses talents et son activité. Nommé, à la paix, lieutenant-colonel dans le régiment de Modène, il profita des années de tranquillité qui suivirent pour étendre ses connaissances militaires. Lorsque la guerre fut décidée en 1805, Koller, sur la demande du prince Charles, devint colonel du 55^e régiment d'infan-

terie, et il justifia un tel choix par sa conduite pendant toute la campagne. Sorti de la place d'Ulm à la tête de son régiment, il sut le soustraire aux honteuses capitulations de Mack, et rejoignit à marches forcées, et toujours en combattant, l'armée qui se réunissait en Bohême sous les ordres de l'archiduc Ferdinand. En 1809, il fit partie du corps d'armée du prince de Hohenzollern et se distingua aux batailles d'Abbach, de Ratisbonne et d'Aspern. Dans cette dernière il se trouva enveloppé, sans artillerie ni cavalerie pour le soutenir, par douze régiments de cuirassiers français, qui le sommèrent de mettre bas les armes. Koller, dont les bataillons avaient formé le carré, répondit à cette sommation par un feu meurtrier, et repoussa cette formidable attaque après avoir fait éprouver une grande perte aux Français. Sa belle conduite dans cette circonstance lui valut le grade de général-major et la décoration de Marie-Thérèse qui lui fut donnée sur le champ de bataille. Attaché immédiatement à l'état-major-général, l'archiduc Charles lui confia des missions de la plus haute importance. Depuis la paix de Vienne jusqu'en 1812, il fut employé en Bohême, et se livra pendant cette courte période à l'étude de la politique. En 1813 il fut appelé au camp des alliés pour remplir les fonctions de général-adjutant près le prince de Furstenberg, et chargé en cette qualité d'aller recevoir sur la frontière d'Autriche la grande-duchesse Catherine, sœur d'Alexandre, qui eut tant d'influence sur les événements. A la fin de cette campagne, où il rendit encore de grands services, Koller reçut des monarques de Russie, de Prusse et de Bavière, les ordres de Sainte-Anne, de l'Aigle-Rouge et de Maximilien-Joseph. En

avril 1814 il fut un des commissaires qui accompagnèrent Napoléon à l'île d'Elbe, et dans cette mission délicate il sut se faire remarquer autant par une conduite pleine d'égards et de politesse envers son illustre prisonnier, que par sa fermeté qui contribua beaucoup à le sauver des périls dont il fut menacé par l'exaspération des peuples du midi. On sait que Koller alla jusqu'à lui prêter son uniforme de général autrichien, afin qu'il ne fût pas reconnu, et il a gardé longtemps la redingote grise que Napoléon lui avait donnée en échange. Pendant la traversée il lui témoignait un jour son ennui d'avoir dans le voyage des témoins si incommodes. « Quant à vous, général, ajoutait-il, je me suis montré tout nu ; mais dites-moi franchement si vous ne croyez pas que toutes ces scènes scandaleuses aient été sourdement excitées par le gouvernement provisoire, qui voulait me faire assassiner par la populace ? » A quoi le général Koller répondit qu'il était persuadé que le gouvernement français ne se serait pas permis une conduite si contraire aux vues des puissances alliées. Koller resta dix jours à l'île d'Elbe, et gagna de plus en plus la confiance de Bonaparte, qui paraissait ne vouloir rien entreprendre sans le consulter, et qui s'était même habitué à supporter, de sa part, des contradictions qu'il ne permettait à personne. Cependant, un jour que Koller lui dit à plusieurs reprises : « Votre Majesté a tort. — Est-ce ainsi, dit-il avec emportement, que vous parlez à votre empereur ? — Notre souverain, répliqua le général, trouverait très mauvais que ses serviteurs ne lui dissent pas tout ouvertement la vérité. — En ce cas, reprit Napoléon d'un ton radouci, votre maître est bien

« mieux servi que je ne l'ai jamais été. » Au moment de son départ de l'île d'Elbe sur un navire qu'il avait fait venir de Gênes, le général Koller fut chargé par l'empereur de conclure avec cette ville une convention relative à des relations de commerce, mission dont il s'acquitta d'une manière aussi prompte qu'avantageuse pour l'île et son nouveau souverain. Revenu à Paris, il accompagna en Angleterre les monarques alliés, puis les archiducs Jean et Louis, et obtint à cette occasion la croix de Saint-Léopold. Dans un autre voyage qu'il fit ensuite en Russie, il reçut de l'empereur Alexandre l'ordre de Saint-Wladimir. En 1815, il fut nommé intendant-général de l'armée de Naples, et l'activité, les talents qu'il y déploya lui valurent la croix de la Couronne-de-Fer et celle de Saint-Janvier. De retour dans sa patrie, Koller commanda pendant deux ans une division d'infanterie à Prague. En 1821, le cabinet de Vienne ayant résolu d'envoyer une armée à Naples, pour réprimer la révolution qui venait d'y éclater, Koller fut nommé intendant-général de cette armée, et mourut à Naples le 25 janvier 1826. C'était sans contredit un des généraux les plus distingués de l'armée autrichienne. Il cultivait les lettres et les sciences avec beaucoup de zèle. Le cabinet d'antiques et de médailles qu'il avait formé était un des plus riches qu'aient pu réunir de simples particuliers. M—dj.

ROLLI (le baron de) naquit en Piémont vers 1775. L'invasion des Français et les révolutions qui en furent la suite le conduisirent sans doute en Angleterre, où il prit du service. Ferme, adroit et déjà éprouvé, il était connu aussi pour son dévouement aux principes monarchiques.

La confiance qu'il avait su inspirer au marquis de Wellesley déterminait le gouvernement anglais à le charger, au mois de janvier 1810, d'une importante et difficile mission ; il s'agissait d'opérer la délivrance des princes espagnols détenus à Valençay et de les conduire sur la côte de Bretagne, où les attendait une petite escadre sous les ordres de l'amiral Cockburn. Kolli se rendit secrètement à Paris pour y préparer ses moyens d'exécution. Il était porteur d'une lettre en latin de Georges III pour Ferdinand VII, dans laquelle ce monarque, rappelant au jeune prince les efforts incessants du peuple espagnol pour maintenir les droits de son souverain légitime et pour rétablir l'indépendance de la monarchie, ajoutait : « Il ne manque que la présence de Votre Majesté en Espagne, où sa personne ne pourrait qu'inspirer une nouvelle énergie ; je la prie de réfléchir sur les moyens les plus efficaces pour s'arracher aux indignités qu'elle éprouve. » On avait en outre confié à Kolli, comme signe d'intelligence convenue, une lettre autographe du roi Charles IV, en date du 9 septembre 1802, par laquelle il notifiail à S. M. B. le mariage du prince des Asturies avec la princesse de Naples, Marie-Antoinette. Enlin on lui avait remis des diamants sur papier d'une valeur de 208,000 fr., et l'on avait ouvert à Ferdinand un crédit illimité chez un banquier de Paris. Kolli loua, dans la forêt de Vincennes, une petite maison où il se tint quelques jours caché. Mais la police impériale était informée de son projet par un individu nommé Richard, qu'il avait pris à son service ; il avait cru ne pouvoir refuser sa confiance à un ancien soldat vendéen, couvert de blessures reçues en défendant, sous les ordres

du prince de Talmont, la cause de la légitimité. Il fut surpris, le 24 mars, à quatre heures du matin, dans son domicile, au moment où il se disposait à partir pour Valençay. On saisit les lettres, les diamants, 15,000 fr. en billets de banque, divers effets mobiliers, parmi lesquels se trouvait le sabre de Hyder-Ali-Khan, et les ordres en blanc, passeports et feuilles de route dont il était porteur. Conduit devant le ministre Fouché, il refusa de convertir sa mission en une trahison déguisée, pour attirer Ferdinand dans le piège qu'on voulait lui tendre, et fut jeté dans un cachot à Vincennes. Pendant qu'il résistait aux séductions, aux menaces qui l'assaillaient tour-à-tour, le ministre de la police envoya à Valençay, sous le faux nom de Kolli, ce même Richard, muni des lettres de créance dont on s'était emparé. Celui-ci pénétra furtivement (en apparence du moins) auprès des princes. Ses instructions secrètes portaient de favoriser l'évasion de Ferdinand, de feindre de le conduire au bord de la mer, mais de l'amener au donjon de Vincennes. Dans l'ordre signé du duc d'Otrante et émané de son ministère, Richard était désigné sous le nom supposé d'Albert. Cet ordre devait être remis à M. Bertemy, officier d'état-major, commandant au château de Valençay ; l'emploi du nom d'Albert était une infernale combinaison dont le but était de perdre un autre agent de ce nom, que Kolli avait employé comme secrétaire. L'infant don Antonio, auquel Richard parla d'abord, le prenant pour le roi Ferdinand, adressa quelques questions au faux Kolli, qui, n'y étant pas préparé, ne put répondre sans embarras et fut bientôt démasqué. Ferdinand informa M. Bertemy de ce qui se passait, par l'organe de M. d'Amezaga, son écuyer. Selon

toute apparence le secret du piège n'avait pas été confié au commandant; il fit arrêter cet homme et l'envoya à Paris. Malgré le mauvais succès de sa tentative, Richard garda 12,000 francs de gratification qui lui avaient été donnés, et reçut seulement l'injonction de se tenir éloigné de Paris pendant quelques mois. Cependant le vrai Kolli continuait de gémir et de souffrir dans son cachot de Vincennes. Dès le 1^{er} mai 1811, il y commença des travaux qui ne furent terminés qu'en octobre, pour préparer une évasion dont la tentative ne put être effectuée que dans la nuit du 24 au 25 de ce mois. Malheureusement elle échoua et les rigueurs de sa détention redoublèrent pendant seize mois. — Il atteignait l'âge de la maturité, assailli à la fois par les infirmités du corps et par le découragement de l'âme, lorsque l'invasion de la France par les puissances alliées détermina sa translation au château de Saumur. Le 7 février 1814, il est enlevé avec deux autres victimes, ceint autour du corps d'une forte chaîne de fer, et conduit dans cette prison, où il est sur-le-champ mis au secret. Enfin Paris ouvre, le 31 mars, ses portes aux armées étrangères, et, le 16 avril, Kolli, rendu à la liberté, en emploie les premiers instants à recueillir les documents sur lesquels il peut appuyer ses réclamations. Il demande la restitution pure et simple de 208,000 f. en diamants, de 15,000 f. en billets de banque, et de divers objets mobiliers qui lui ont été pris. Le duc de Rovigo, pendant son ministère, avait vendu de sa propre autorité les diamants, moyennant 105,000 f., et avait aussi disposé des effets mobiliers. Kolli ne put obtenir que les 15,000 francs de billets de la Banque; le sabre de Hyder-Ali ne lui fut pas rendu par Rovigo, qui proba-

blement l'a gardé comme une curiosité remarquable. En 1823 il sollicitait encore vainement la restitution des 105,000 francs provenus de la vente indûment faite de ses diamants et versés dans la caisse de la police générale; il a constamment essuyé un refus motivé sur le futile prétexte « que ces diamants lui avaient été « donnés par un gouvernement qui « était en guerre avec la France lors « de leur saisie à Paris (1). » Kolli fit, au commencement de février 1815, un voyage à Madrid, où il reçut un accueil très flatteur de Ferdinand VII, qui le décora, lui et son jeune fils, de l'ordre de Charles III. Il quitta cette capitale au moment où Napoléon débarquait à Cannes, et s'empressa d'accepter le commandement en second du régiment de Marie-Thérèse, créé pour la circonstance, et dont était colonel le chevalier de Barbarin. Celui-ci ayant péri dans une rencontre à la fin de mai, le commandement se trouva dévolu au baron de Kolli, et c'est sans doute à ce titre que dans ses mémoires il s'est qualifié colonel; mais ce commandement il ne l'exerça pas réellement, car son corps réduit à un petit nombre ne put résister. Kolli et plusieurs autres officiers faits prisonniers furent conduits à la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port; ils allaient être mis en jugement comme pris les armes à la main et en état de rébellion, quand le retour de Louis XVIII, qui suivit de près, vint mettre fin à cette seconde captivité. Kolli donna le 26 juillet la démission de son emploi au régiment de Marie-Thérèse. Depuis il a vécu dans la retraite et dans un état voisin de la détresse. Sa santé était entièrement délabrée, et quoique nous

(1) Ce sont les termes textuels de l'ordonnance du roi en date du 30 juin 1814.

ignorions l'époque précise de sa mort, nous pensons qu'il a peu survécu à la publication de ses mémoires, insérés dans le tome 2^e des *Mémoires relatifs à la révolution d'Espagne*, en 1823.

L—S—D.

ROLLONTAY (HUGUES), l'un des chefs des dernières révolutions de Pologne, s'y montra si exalté, si cruel, qu'on l'appela *le Robespierre de la Pologne*. Né en 1750, dans le Palatinat de Sandomir, d'une famille noble, mais peu riche, il fut destiné à l'état ecclésiastique, fit ses études à Rome, suivit la carrière des lettres, et devint recteur de l'université de Cracovie. Après s'être occupé pendant douze ans de l'éducation publique, il fut appelé au sein de la diète en 1788, et vit s'ouvrir un champ plus vaste à son ambition. Il publia différents écrits pour préparer l'opinion publique en faveur des lois que méditait cette assemblée, et fut ensuite un des principaux rédacteurs de la constitution du 3 mai 1791, qui tendait à assurer un gouvernement plus stable à la Pologne, surtout en remplaçant le droit d'élection par l'hérédité du pouvoir souverain. Il fut à cette époque élevé à la dignité de vice-chancelier de la couronne; mais cette constitution ayant été renversée en 1792 par les armées russes, Kollontay fut contraint de se réfugier en pays étranger. S'étant retiré à Dresde avec Ignace Potocki, il reçut de Kosciuszko, à la fin de 1793, avis de l'insurrection que l'on projetait en Pologne : mais l'un et l'autre jugèrent le moment peu favorable et les moyens insuffisants. Bien qu'on les ait signalés tous deux comme les auteurs du mouvement de 1794, il paraît certain que cette levée de boucliers ne fut point leur ouvrage, qu'ils la trouvèrent prématurée et qu'ils

ne s'y joignirent que lorsqu'il fut impossible de la retarder. L'effervescence de la jeunesse polonaise, la crainte qu'avaient les insurgés d'être découverts, et surtout le licenciement des troupes que voulurent effectuer les Russes, furent les principales causes qui précipitèrent ce mouvement. Cependant les correspondances que Kollontay avait conservées dans le canton de Cracovie y avaient préparé le peuple à l'insurrection. Après les succès obtenus par les insurgés au combat de Wracławice, Kosciuszko songea à établir dans la capitale du royaume un conseil national pour gouverner et diriger la révolution. Kollontay, qui l'avait rejoint, fut aussitôt nommé membre de ce conseil, et chargé des finances. Né avec un caractère inflexible et exalté, il fut détesté du parti royaliste, qui lui reprochait d'avoir plaidé, étant vice-chancelier, la cause des serfs, qui l'accusa en 1794 de viser à la destruction de la noblesse, enfin d'aspirer au rôle de Robespierre, et d'avoir, ainsi que son collègue Potocki, été cause de la mort des prisonniers que le peuple avait pendus, comme vendus à la Russie. Quoi qu'il en soit de ces accusations, que plusieurs circonstances semblaient justifier, Kollontay fut de tous les chefs insurgents celui qui se montra le plus favorable à une révolution démocratique. Après la perte de la bataille de Maciejowice, on prétend qu'il se brouilla avec son ami Ignace Potocki, qui commençait à le trouver exagéré. Cette mésintelligence fut au reste plutôt soupçonnée qu'aperçue, et ils continuèrent d'agir de concert jusqu'à la prise de Varsovie : mais c'est à la fin même de sa carrière politique que Kollontay fut le plus vivement attaqué par ses ennemis. On l'accusa, ainsi que

Zaïonczek (voy. LII, 46), d'avoir voulu faire égorger le roi, sa famille, ses partisans et les prisonniers russes, afin de contraindre le peuple et l'armée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, en ne leur laissant aucun espoir de pardon; et, d'après son caractère connu, cette accusation n'est pas invraisemblable. Arrêté quelque temps après en Gallicie, où il s'était réfugié, il fut enfermé à Olmutz jusqu'à l'avènement d'Alexandre, qui demanda sa liberté à l'Autriche, et l'obtint sans peine. Une circonstance assez remarquable de cette captivité, c'est qu'il fut renfermé longtemps dans la même prison que Lafayette, avec qui, du reste, il n'eut point de rapports, tous les deux étant tenus au secret le plus rigoureux (voy. LAFAYETTE, dans ce vol.). Lorsqu'il eut reconqué sa liberté, il parut ne vouloir plus se mêler des affaires de son pays que par ses vœux et par les soins qu'il donna à plusieurs jeunes officiers de sa famille, que le parti patriotique a toujours vus dans ses rangs. Après le traité de Tilsitt, il lui fut permis de se fixer dans le duché de Varsovie, et il y mourut en 1812 avant l'invasion des Français. On a de lui : 1° une collection de *Discours* prononcés sur divers sujets; 2° *Essai sur l'hérédité du trône de Pologne*, 1 vol.; 3° *Lettres d'un anonyme à Stanislas N. Malachowski, maréchal de l'assemblée*, etc., 1788-1789, 4 vol. in-8°. C'est une longue dissertation sur la réforme du gouvernement; 4° *l'Ordre physique et moral, ou l'exposition des droits et des devoirs de l'homme*; 5° *De l'établissement et du renversement de la constitution du 3 mai 1791*, Metz et Léopol, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage fut écrit de concert avec Dmochowski et Potoçki; 6° *Derniers avis aux Polonais*; 7° *Réflexions sur le gouver-*

nement du grand-duché avec cette épigraphe : *Nil desperandum*, 1801, in-8°. Il a encore laissé beaucoup d'écrits politiques inédits, entre autres une réfutation de l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rulhière. J. Sniadecki a publié un *Tableau de la vie littéraire de Kollontay*. G—Y.

KOLOWRAT-RAKOWSKY (JEAN-CHARLES, comte), feld-maréchal autrichien, naquit à Prague, le 21 décembre 1748, d'une des plus illustres familles de la Bohême. Son père (*Procope*) était conseiller intime et premier sénéchal de ce royaume; et sa mère, fille du comte Ogiloy, feld-maréchal. Le savant jésuite Saidel fut chargé de son éducation ainsi que de celle de son frère Aloys, qui est mort évêque de Kœnigsgratz. Dès l'âge de dix-huit ans le comte Kolowrat entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment de son oncle Emmanuel, qui était général de cavalerie. Après y avoir servi deux ans, voulant connaître le service de l'infanterie, il acheta une compagnie dans le régiment hongrois de Bathiany, et c'est de cette époque que date son intimité avec Mélas qui servait aussi dans ce corps. Après la guerre de la succession de Bavière, il suivit son corps en Hongrie, où il resta jusqu'au moment de la guerre contre les Turcs, dont il fit la première campagne comme lieutenant-colonel. Le 2 juin 1788, il fut élevé au grade de colonel du régiment hongrois d'Alvinzy. La belle conduite de ce régiment lui valut bientôt les témoignages les plus flatteurs de la part de Lasey; et dans la seconde campagne, Laudon lui donna le commandement d'une colonne à l'assaut de Belgrade (30 sept.). Il la conduisit avec le plus grand courage à la tranchée, sous les yeux du général en chef, jusqu'aux dou-

bles palissades de la basse ville, au milieu d'une grêle de balles et de boulets. Blessé à la tête, il ne voulut pas s'éloigner du combat, et, continuant à repousser les Turcs de rue en rue, il parvint jusqu'à la grande place, et s'empara de toute leur artillerie. Il dirigea ensuite ses efforts contre la citadelle, et la força de capituler le 7 octobre suivant. Sur le rapport extrêmement flatté du maréchal Laudon, Kolowrat fut alors nommé général-feldwachtmeister, et il prit en cette qualité le commandement d'une brigade en Bohême, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, chargé d'observer les Prussiens. Après la dissolution de cette armée, le feld-maréchal de Wallis le nomma commissaire impérial pour assister à la remise de Belgrade au pacha Ali-Benir, fondé de pouvoirs de la Porte. En 1792, le comte Kolowrat passa dans l'artillerie où il prit le commandement d'une brigade, et devint colonel titulaire du 2^e régiment. Après s'être fait connaître comme un excellent général d'artillerie dans les premières campagnes de la révolution française, il fut promu au grade de feld-maréchal-lieutenant, et chargé du commandement de l'artillerie sous Clairfayt. Les services qu'il rendit dans cette occasion lui valurent la croix de commandeur de Marie-Thérèse, et peu de temps après le grade de grand-maître d'artillerie. En avril 1801, il fut nommé conseiller de cour et de guerre, puis conseiller intime, et enfin colonel titulaire du 36^e régiment d'infanterie, vacant par la mort du prince de Schwarzenberg, tué à Stokach. Il fut appelé en cette qualité à faire partie du conseil aulique de guerre. Le commandement de la Bohême ayant été retiré à Mélas en 1803, l'empereur le confia au comte

Kolowrat, qui en 1805 sut couvrir avec tant de valeur la retraite de l'archiduc Ferdinand, lorsque ce prince échappa si courageusement à la honteuse capitulation d'Ulm. En 1809, l'Autriche se voyant de nouveau menacée, le comte Kolowrat fut nommé commandant du 2^e corps, et il quitta la Bohême pour se porter sur le Danube. Le 19 avril il s'empara de la ville de Hoff, et le lendemain il entra dans Ratisbonne. La suite des opérations l'ayant alors forcé de ramener son corps d'armée en Bohême, il quitta bientôt cette contrée pour aller occuper les rives de l'Ens. A la bataille de Wagram, il rejoignit l'armée principale, et prit le commandement du sixième corps, à la tête duquel il fit des prodiges de valeur près de Roschdorf, et protégea la retraite de l'armée autrichienne en se maintenant jusqu'à minuit sur les hauteurs de Stammersdorf. Le 10 septembre il fut élevé à la dignité de feld-maréchal. La faiblesse de sa santé ne lui ayant pas permis de faire la campagne de Saxe en 1813, ni celle de France en 1814 et 1815, il fut pourvu du commandement général de la Bohême, où il se fit surtout remarquer par son humanité envers les blessés de toutes les nations. Plus tard le roi Louis XVII^e, voulant reconnaître dignement les soins qu'il avait prodigués aux prisonniers français, le nomma grand-officier de la Légion-d'Honneur. L'empereur d'Autriche le décora en 1815 de la croix d'or de l'ordre civil qui venait d'être créé. Devenu plus souffrant, le comte Kolowrat donna sa démission que l'empereur n'accepta qu'avec peine et en lui accordant comme pension la totalité de son traitement de feld-maréchal. Ce général mourut le 5 oct. 1816, vivement regretté de toute l'armée autrichienne. M—dj.

KOMARZEWSKI (JEAN-BAPTISTE), général et historien polonais, naquit en 1748, et fit de bonnes études dans un collège de la compagnie de Jésus. Plus tard il suivit la carrière des armes où il déploya autant de courage que de talent. Nommé lieutenant-général par le roi Stanislas-Auguste Poniatowski (voy. STANISLAS, XLIII, 454), et admis bientôt dans son intimité, il justifia le choix et la confiance de ce prince par un zèle et un attachement qui ne se démentirent jamais. Après l'envahissement et le dernier partage de la Pologne (1794), Komarzewski, retiré du service, consacra ses loisirs à la culture des sciences, spécialement à la géographie et à la minéralogie, dans lesquelles il acquit des connaissances fort étendues. Il vint à Paris vers les premières années du XIX^e siècle, s'y lia avec un grand nombre de savants et d'hommes de lettres, et y mourut en 1809. Il était membre de la société littéraire de Varsovie et de la société royale de Londres. On a de lui : I. *Mémoire sur un graphomètre souterrain*, destiné à remplacer la boussole dans les mines, Paris, 1803, in-folio, avec planches. Cet ouvrage utile fut accueilli favorablement et inséré la même année dans le *Journal des Mines* (tome XIV). II. *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne*, Paris, 1807, in-8^o. C'est l'histoire des dissensions qui, depuis plusieurs siècles, ont agité la Pologne, et que ne pouvaient pas manquer d'amener les vices de la constitution de ce royaume. L'auteur, témoin des événements qui précipitèrent du trône Stanislas Poniatowski, son protecteur, professe pour ce prince un dévouement bien naturel. A cela près, il montre beaucoup d'impartialité et de modération

envers des opinions fort éloignées des siennes. On regrette qu'il n'ait point ajouté de réflexions à son récit, et qu'il ait jeté un *coup d'œil trop rapide* sur des faits dont les détails circonstanciés étaient cependant nécessaires pour en apprécier les conséquences. Komarzewski avait publié, en 1796, une *carte géographique de la Pologne*, regardée comme une des meilleures de ce pays. P—RT.

KONARSKI (SIMON), insurgé polonais, fut condamné à mort par un conseil de guerre russe, et exécuté à Wilna, le 27 février 1839, comme chef d'une conjuration dont le principal objet était l'indépendance de la Pologne. Il avait formé dans cette ville une association démocratique à laquelle beaucoup d'étudiants étaient affiliés. L'instruction du procès fit connaître au moins 200 complices qui furent divisés en cinq catégories. Vingt-trois compris dans la première classe, et dont plusieurs avaient déjà pris part à la conspiration de 1831, que l'amnistie venait de libérer, furent condamnés à vingt ans de travaux forcés en Sibirie et à la perte de leurs droits; vingt-cinq étudiants, contre lesquels il y avait moins de preuves et que leur âge fit excuser, furent incorporés comme soldats dans le corps d'armée du Caucase; vingt autres moins coupables eurent bientôt, quoique condamnés à la même peine, la permission de rentrer dans leur patrie. Konarski mourut avec courage et sans avoir révélé aucun des secrets de la conjuration dont il était le chef. Dix ans plus tard les réfugiés polonais célébraient à Londres l'anniversaire de son supplice, et quelques journaux anglais publiaient son éloge, assurant qu'avant d'aller à la mort il avait subi les plus *affreuses tortures*, et qu'on lui avait versé sur

le corps de la cire fondue pour le forcer à dénoncer ses complices. De telles assertions étaient d'autant plus invraisemblables, que l'empereur Nicolas faisait dans ce temps-là même à la mère de Konarski, restée dans la misère, une pension alimentaire, après avoir reconnu solennellement qu'on ne pouvait pas la rendre responsable des fautes de son fils. M—Dj.

ROOLHAAS (GUILLAUME), né à Deventer, en 1709, et mort en 1773, était à la fois théologien et philologue. Fixé à Amsterdam, il y cultiva la littérature orientale avec succès. En 1733, il soutint à l'université d'Utrecht, sous la présidence de Jérôme Van Alphen, une *Diatrise* (comme il l'appelle) sur l'usage et la construction variée des mots *πιστις*, *πιστος*, *πιστευειν* dans l'Ancien Testament, Utrecht, in-4^o. Il écrivit ensuite, et toujours en latin, des *dissertations* grammaticales, dans lesquelles il examine l'analogie des temps et des modes de la langue hébraïque, Amsterdam, 1748, in-8^o. Enfin il mit au jour des *Observations philologico-exégétiques*, un *Discours* sur la grammaire sacrée, et une *Dissertation* sur l'exclusion des formes interrogatives dans les Écritures, Amsterdam, 1759, in-8^o. R—F—G.

KOPP (JEAN-ADAM), publiciste allemand, né le 22 mars 1698 à Offenbourg, dans les possessions de la maison d'Isenbourg, finit ses premières études avec éclat au gymnase d'Hanau et se rendit immédiatement à l'académie d'Iéna, où les cours qu'il suivit de préférence furent ceux de philosophie, de droit et d'histoire. Son aptitude extraordinaire pour ces deux dernières sciences le mirent bientôt en état, non-seulement de se faire recevoir avocat et de débiter à Büdingen dans la carrière du barreau, mais encore d'être agréé par le

comte d'Isenbourg - Birstein pour veiller à l'éducation de ses trois fils (1719). Kopp remplit trois ans ces fonctions avec autant de distinction que d'ardeur, accompagna ensuite les jeunes princes à Strasbourg, en qualité de secrétaire de voyage (1722), et lorsqu'il revint, en 1724, fut chargé par le comte du soin de toutes ses affaires à l'assemblée du collège des comtes; il reçut en même temps le titre de conseiller, et il eut Offenbach, sa ville natale, pour résidence. Tout en conduisant les intérêts particuliers du comte son maître, il fut nommé député du collège des comtes de Wétéravie à la diète impériale, et cette mission le fit rester assez longtemps à Francfort-sur-le-Mein. Il eut aussi diverses affaires importantes à suivre en Hollande pour le compte d'Isenbourg - Birstein (1727): ses négociations furent couronnées d'assez de succès pour qu'à son retour il fût nommé directeur de la chancellerie à Birstein. Il eut alors à gérer non plus les affaires générales d'Isenbourg-Birstein seulement, mais celles de toutes les branches et lignes de la maison d'Isenbourg; et même, en 1732, il se rendit à Würtzbourg pour y suivre de près des affaires contentieuses qui donnaient lieu à d'épineuses questions de haut droit féodal. Il avait passé ainsi dix-sept ans au service de la maison d'Isenbourg, lorsqu'en 1736 il le quitta pour celui de Hesse - Cassel. Le landgrave était alors administré par le prince Guillaume VIII au nom de son père Frédéric, que son mariage avec Ulrique-Léonore et le consentement des États de Suède avaient porté sur ce trône. Directeur de chancellerie à la régence et au consistoire de Marbourg, Kopp alla soutenir à la diète de Ratisbonne les intérêts du landgrave (1738) Il eut l'honneur de l'em-

porter complètement dans la contestation pour Holzhausen, qui, arraché violemment à la maison de Hanau-Münzenberg depuis un siècle (pendant la guerre de Trente-Ans), était devenu la propriété des Ingelheim; et il fit rétrocéder ce petit district à Hesse-Cassel (1741). Aussi est-ce à lui que fut confié le soin d'en aller prendre possession et d'organiser la transition d'un régime à l'autre. Enfin ses habiles négociations décidèrent l'électeur palatin à renoncer à sa part de Gelnhausen contre de l'argent, et ce pays fut annexé au comté de Hanau. Kopp était alors depuis 1746 vice-chancelier à Marbourg. Il venait de refuser les propositions avantageuses du margrave Frédéric de Brandebourg-Culmbach, tout prêt à le faire, s'il l'eût voulu. son chancelier à Bayreuth. Kopp mourut le 5 avril 1748. On a de lui, entre autres écrits : I. *Historia juris quo hodie in Germania utimur, videlicet Romani, canonici, feudalis Longobardici, feudalis Germanici, Germanici privati et Germanici publici, in certis epochas et breves theses reducta*, Francfort-sur-le-Mein, 1741, in-8°; 2^e éd., 1748, in-8°, 3^e livre, av. addit. d'Estor, 1768, in-8°. II. *Juris Germanici privati specimen, prius de jure pignorandi conventionali apud veteres Germanos, cum supplemento diplomatum adhuc ineditorum jus illud illustrantium*, Francfort-sur-le-Mein, 1735, in-8°; et *Specimen posterius de testamentis Germanorum judicialibus et sub dio conditis, vulgo Ungehabt and Ungestabt*, Francfort-sur-le-Mein, 1736, in-4°. III. *Exemples choisis du droit féodal de l'Allemagne, pour l'éclaircissement des droits, us et coutumes des cours féodales allemandes*, Marbourg, 1739-46, 2 vol. in-8°; 2^e éd., 1757. A la tête de cet ouvrage, émi-

nemment utile et pratique à l'époque de son apparition, est une savante préface sur l'usage réel dont est en Allemagne le droit féodal tant romain que lombard. Le tome II s'ouvre pareillement par une préface où, préoccupé des mêmes idées, Kopp démontre l'insuffisance du droit lombard pour la décision des questions féodales d'Allemagne. IV. *Mon avis en conscience sur diverses particularités du service féodal et chevaleresque, et notamment sur celle question: un Etat d'empire (par exemple, l'électeur palatin) et les princes et comtes sont-ils tenus, au cas d'une guerre d'Empire, d'envoyer, indépendamment du contingent que leur impose la matricule, des cavaliers ou l'argent équivalent?* Francfort, 1735, in-4°. Cet opuscule ne porte que ses initiales, et parut contre sa volonté. Mais dès l'année suivante il fut réimprimé de son aveu dans l'*Indicateur Pratique* (Prakt. Vorstellung) *des Droits et des Affaires*, d'Estor, Iéna, 1736, dans l'Appendice n° 1, p. 89, etc. V. *Traité méthodique et par principes* (Gründliche Abhandl.) *de l'Association des cercles d'Empire*, Francfort-sur-le-Mein, 1739, in-4°. VI. *Diss. de insigni differentia inter I. R. S. comites et nobiles immediatos*, Strasbourg, 1724, in-4°; 2^e éd., Strasbourg, 1728, in-8° (celle-ci est préférable parce qu'elle est augmentée d'un morceau sur les Votes des comtes et leur origine). VII. *La gloire et l'antiquité de la maison d'Isenbourg* (Lob. u. Ehrengedichte von. Ansehen, Alter u. ruhmwürdigen Thaten...), poème à l'occasion du cinquante-troisième anniversaire du comte Charles-Aug. d'Isenbourg-Budingén. Cet éloge est accompagné de bon nombre de notes historiques, lesquelles le distinguent de la foule des panégyriques et montrent qu'il émane d'un esprit sinon

plus poétique, au moins plus historique sérieux. VIII. *Notice historique sur l'antique maison hessoise d'Itter*, Marbourg, 1732, in-4°. Aux faits est jointe partout la preuve à l'aide de pièces, la plupart inédites à cette époque, et de sceaux gravés en taille-douce. IX. *Mémoire court et concluant sur l'expropriation violente dont fut victime, pendant les troubles de la guerre de Sept-Ans, la maison de Hanau-Münzenberg relativement aux deux tiers de Holzhausen*, etc., Marbourg, 1741, in-folio. Il résultait de ce factum qu'en sa qualité d'héritier de la maison de Hanau le landgrave de Hesse avait tout droit, non-seulement en équité, mais d'après le préambule de la paix de Westphalie, de réclamer le district en question. Les Ingelheim ne le laissèrent pas sans réponse ; mais ils ne réussirent qu'à s'attirer de la part de Kopp une verte réplique (Marbourg, 1741, in-folio), où, non content de confirmer ses premières conclusions, il expliquait par quel biais le chancelier Reigersberger, dans le temps, s'était procuré la lettre d'investiture. X. *Acta Hanoviensia*, Marbourg, 1739, 3 vol. in-folio. C'est la collection de divers écrits, mémoires, dissertations, pétitions à l'empereur, etc. qu'il composa pour les diverses phases de la succession de Hanau. Au nombre des plus remarquables sont la *Réfutation de l'hypothèse d'après laquelle l'université de Marbourg n'aurait point été supprimée en 1750*, t. II, n° 11, 255-313 ; et la *Démonstration de l'existence du système de primogéniture dans la maison de Hanau*, etc., prémisses dont la conclusion était que Hesse-Cassel avait seul droit à tout, en dépit des réclamations de Hesse-Darmstadt. XI. *Jus succedendi in Brabantiam quod Serenissima Domus Hasso-Cassellana jure optimo*

sibi adserit scriptoribus probatis et testimoniis historiae tabulisve fide dignis demonstratum, Marbourg et Hanau, 1747, in-folio ; traduction allemande, Marbourg, 1747, in-f°, 2^e éd., 1748, in-f°. XII. *Eclaircissement sur l'antique forêt impériale et royale des Trois-Chênes*, etc., Offenbach, 1736, in-folio. Ce savant publiciste laissa aussi des manuscrits, tels que *Stemma Wittgensteino-Babenburgicum*, une édition avec variantes et additions de la *Vita et conversio Ludovici comitis Arnsteinii*, par Brower, et un fort volume in-folio de *Responsa et Decisiones juris*, plus la *Not. hist. sur les d'Itter*, que publia son fils dont l'article suit.—*Charles Philippe Kopp*, né le 16 avril 1728, docteur en droit à Marbourg en 1750, avait été se former à la pratique du droit public à Vienne et à Ratisbonne. Après avoir été nommé, par la protection de Wülkenitz, assesseur de régence (1751), et ensuite conseiller de régence à Cassel (1751-1756), il entra dans la diplomatie, fut attaché par le premier ministre Donop à diverses missions à Brunswick, à Berlin, à Magdebourg, et enfin revint, en 1761, recevoir le diplôme de conseiller de cour d'appel. Onze ans après il devenait directeur du comité des impôts et référendaire du ministère secret, deux postes qu'il cumula, depuis 1774, avec celui de conseiller secret directeur de la cour d'appel. Il n'en jouit que peu de temps : sa mort eut lieu le 6 octobre 1777. On a son *Eloge* par le marquis de Luchet (Cassel, 1777, in-8°). Sa dissertation inaugurale *De Clausula Rebus sic stantibus secundum jus tum naturale tum civile*, Marbourg, 1750, in-4°, a peu d'importance. Mais son *Exposé analytique de la constitution tant ancienne que moderne des tribunaux, soit ecclésiastiques, soit ci-*

*vils, des États de Hesse-Cassel, Cassel, 1769 et 1770, 2 volumes in-4^o, divisé en deux parties, dont l'une traite de l'histoire tandis que l'autre est consacrée à la pratique, mérite infiniment d'estime et a vraiment produit des fruits. Il faut regretter que son *Traité des tribunaux secrets de la Westphalie* soit resté manuscrit.*

P—OT.

KOPPE (JEAN-BENJAMIN), savant prussien, naquit le 19 août 1750 à Dantzig, et fit ses premières études au gymnase de cette ville, où l'on remarqua dès-lors ses progrès en grec ainsi qu'en hébreu; puis il alla suivre les cours académiques en Allemagne, et passa deux ans à l'université de Leipzig (1769-1771), deux ans à celle de Gœttingue (1771-1773). Ernesti dans celle-là, Heyne dans celle-ci, le distinguèrent, et en stimulant son ardeur comme philhellène lui donnèrent d'utiles avis dont Koppe, qui en même temps se livrait spécialement à la théologie, profita pour étudier en critique le texte du Nouveau-Testament. Au sortir de Gœttingue, où finalement il avait été choisi répétiteur de théologie, il fut pourvu, sur la recommandation de Heyne, d'une chaire de langue grecque au collège, tout nouvellement formé, de Mittau (1774). Il ne demeura qu'un an dans cette capitale de la Courlande, où il lui restait assez de temps pour se préparer à la carrière académique, celle qu'il préférait alors à tout; et il eut le bonheur d'être appelé à Gœttingue en qualité de professeur de théologie, en remplacement de Zachariæ qui partait pour Kiel (1775). A cette chaire bientôt il joignit le double titre de prédicateur de l'université (1777) et de directeur du séminaire pour la prédication. Les travaux philologiques et littéraires auxquels il continua de se livrer

et auxquels il avait su donner un certain éclat, lui firent un renom, et il passa, dès 1784, à Gotha comme surintendant-général, conseiller du consistoire supérieur, et premier pasteur, fonctions et titres dont l'ensemble dans l'église luthérienne correspond à l'épiscopat chez les catholiques: il reçut le diplôme de docteur en théologie. Cependant le séjour de Gotha ne répondit point à ce qu'il attendait, et le Hanovre redevint sa patrie adoptive. Mais cette fois c'est Hanovre même qu'il vint habiter. Le gouvernement hanovrien lui conférait avec un siège de conseiller au consistoire les fonctions de prédicateur de la cour (1778). Koppe voyait s'ouvrir devant lui, jeune encore, une perspective brillante, quand la mort le frappa le 12 février 1791, à quarante ans. Il fut très regretté. Il parut sur son compte plus de ces notices élogieuses funéraires que n'en provoque d'ordinaire la simple étiquette (une de Hoppenstedt, Hanovre, 1791, in-8^o; une dans le *Nécrologue* de Schlichtegroll, 1791, page 101-138; une dans les *Annales de l'électorat de Brunswick-Lunebourg*, 1792, 1^{er} cahier; une dans les *Mémoires biographiques des notabilités allemandes du XVIII^e siècle*, etc.) Son buste, en marbre de Carrare, fut exécuté par Dœll, à Gotha. Son portrait, souvent gravé, se trouve dans le *Magasin pour les prédicateurs*, tome V, 3^e cah. On doit à Koppe les ouvrages qui suivent: I. Une édition manuelle du Nouveau-Testament sous le titre de *Novum Testamentum, græce, perpetua annotatione illustratum*, Gœttingue, 1778-1783, grand in-8^o, 4 vol; 2^e édition, 1791. De ces quatre volumes, trois seulement sont dus à Koppe; le premier est l'ouvrage de T.-C. Tychsen: il contient les Épîtres aux Galates, aux

fidèles de Thessalonique et à l'église d'Éphèse. Comme la publication de Koppe ne mène pas à fin le Nouveau-Testament, et que souvent le numérotage des tomes diffère selon qu'on suit l'ordre chronologique de la mise en vente ou l'ordre normal des ouvrages canoniques, ce tome 1^{er} se trouve être le VI^e de l'édition complète (en 10 vol.), à laquelle, outre Tychsen, ont travaillé Ammann, Heinrichs et Pott. Sans valoir d'un bout à l'autre l'édition manuelle de Griesbach (1774-75), qui pourtant l'avait précédée, l'édition de Koppe jouit de l'estime des théologiens protestants, surtout de ceux qui ne s'écartent que timidement et à la dernière extrémité des textes reçus tant pour les expressions même que pour l'ordre. II. Des dissertations et *programmata*, tels que : 1^o *Israelitas non 215, sed 430 annos in Ægypto commoratos esse*, Gættingue, 1777, in-4^o (et dans la *Sylloge commentation. theol.*, de Pott et Ruperti, t. IV, n^o 8, 1801), (problème historique qui n'est pas de simple curiosité, et dont la solution pourrait jeter du jour sur les Hyksos, sur Sésostris, sur les colonies égyptiennes en Grèce). 2^o *Marcus non epitomator Matthæi*, Gættingue, 1783, in-4^o (et dans la *Syll. commentat. theol.*, t. I, n^o 3, 1800). Koppe y prouve fort bien le point qui fait l'objet du *programma*, et qui du reste est parfaitement admis de nos jours, non seulement à ce titre que deux passages de saint Marc lui sont propres à lui seul et que quelques autres lui sont communs avec saint Luc sans se retrouver dans saint Matthieu, mais encore en ce sens que, dans les passages mêmes où saint Marc et saint Matthieu se ressemblent le plus, le premier n'a pas plus abrégé le second que le second n'a développé le premier : tous deux

avaient sous les yeux un type commun que probablement le second développait. 3^o *Super Evangelio sancti Marci*, Gættingue, 1782, in-4^o (les assertions de ce *Programma* donnèrent lieu à celui dont il vient d'être question); 4^o *De Colloquio Christi cum Nicodemo; 5^o Quis sit ó άνθρωπος τῆς ἀμαρτίας et quis ó κατέχων* 2 Thessal., II, 3-13, Gætt., 1776, in-4^o; 6^o *Interpretatio Isaïæ*, VIII, 23, Gætt., 1780, in-4^o; 7^o *Ad Matth. XII, 31, de Peccato in Spiritum Sanctum*, Gættingue, 1781, in-8^o; 8^o *Explicatio* 2 Mos. III, 14, Gætt., 1783, in-4^o; 9^o *De Critica Veteris Testamenti caute adhibenda*, 1769. Remarquons que ce morceau, par lequel nous terminons la série des mémoires de Koppe, fut justement son premier essai : on peut voir combien il fut fidèle à ce parèze de sa jeunesse. III. Une traduction en allemand de l'*Isaïe* (anglais) de Lowth, Leipzig, 1779 et 1780, 3 vol. gr. in-8^o. Cette traduction est accompagnée de remarques critiques, philologiques et autres, pour l'éclaircissement du texte : en tête se lit une introduction. IV. Une part à la traduction de Pindare, en prose latine, Gættingue, 1774, p. in-4^o. V. *Vindiciæ oraculorum a dæmonum æque imperio ac sacerdotum fraudibus*, Gætt., 1774, in-8^o (que nous aurions pu classer parmi les dissertations, mais qui nous semble sortir assez de ligne pour mériter un rang à part). Depuis longtemps les livres de Bekker, de Van-Dale, de Fontenelle, avaient assez prouvé qu'il fallait renoncer à l'intervention du démon dans les oracles, mais l'explication qu'ils avaient substituée à l'ancienne était vraiment par trop tranchante et par trop générale. Koppe a donc été non seulement nouveau, mais vrai, en restreignant une

exagération adoptée d'enthousiasme par Voltaire et par le siècle qui ne jurait que par lui, et en faisant la part de la foi, du hasard, et enfin de certaines réalités dans les établissemens à prophéties. VI. Des *Sermons*, Gœttingue, 1792 et 1793, 2 vol. in-8°. Un seul avait été livré à la presse par lui-même (*la Moralité de l'homme, but suprême de toute religion divine*, Gœtt., 1774, in-8°). Les autres eurent pour éditeur L.-T. Spittler; ils forment deux recueils chacun en un vol. VII. *Que faut-il pour que la prédication soit édifiante?* Gœtt., 1778, gr. in-8°. Koppe eut aussi une part importante à la rédaction du *Nouveau Catéchisme d'Hanovre*, et composa le *Livre de chants chrétiens*, Gœttingue, 1789, in 8°. — Un autre KOPPE (*Jean-Frédéric*), secrétaire de justice à la cour du roi de Pologne Auguste III, ancien élève de l'académie de Leipzig, avait donné dès cette époque, et, malgré ses occupations, donna encore les preuves d'une connaissance variée des langues étrangères et d'une grande facilité pour la versification allemande, en traduisant du latin beaucoup de livres du *Zodiaque* de Palingenius; de l'italien, plusieurs morceaux de la *Jérusalem délivrée*, Leipzig, 1744; et du français, de Voltaire, la tragédie d'*Alzire*, Dresde, 1738. P—OT.

KOPPE (JEAN-CHRÉTIEN), savant allemand, né le 3 août 1757 à Rostock, où son père était libraire et un des premiers de la ville, car il exerçait les fonctions de bourgmestre, eut d'abord un précepteur particulier, passa ensuite au gymnase de sa ville natale, puis, après s'être familiarisé avec les premières notions du droit, alla en suivre le cours à l'université de Gœttingue, d'où il revint à Rostock, pour s'initier à la pratique en se faisant clerc dans

une étude. Porté enfin sur le tableau des avocats, il s'attacha moins à se créer une clientèle, qui pourtant ne lui manqua pas, qu'à prendre rang dans l'académie. En 1784, il fut nommé secrétaire de cet établissement; en 1789, il devint second bibliothécaire de l'université, et joignit à ce titre celui de protonotaire du consistoire: toutefois l'année suivante il fallut qu'il optât, et il résigna la bibliothèque. Docteur en droit, il faisait aussi des cours de jurisprudence chez lui, et il se serait ainsi créé une belle existence si des maladies fréquentes ne l'eussent forcé souvent à suspendre ses leçons. Son protonotariat aussi devint plus d'une fois l'occasion de difficultés graves et il finit par s'en démettre moyennant l'allocation qu'on lui fit pour toute sa vie de l'intégralité du traitement (1821). Il choisit alors Goldberg pour résidence. C'est là qu'il fut frappé de la maladie qui devait le mettre au tombeau. Pour être mieux traité, il se rendit à Parchim; mais, quinze jours après, il expirait en dépit de tous les soins (8 nov. 1827). Il était membre de plusieurs sociétés savantes. Koppe a quelquefois mis sa plume au service de plus riches que lui, et l'on connaît au moins cinq ouvrages de droit en latin ou en allemand, dont il a laissé l'honneur à d'autres. Parmi ceux qu'il a signés, nous indiquons: I. *Les savants et les hommes de lettres actuellement vivants du Mecklenbourg*, 1783 et 84. (Ietzt lebendes gelehrtes M.). II. *Les écrivains du Mecklenbourg depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Rostock, 1816. III. *Almanach scientifique du duché de Mecklenbourg*, Rostock, 1808. IV. *Essai d'un tableau alphabétique des écrivains anciens et modernes du Mecklenbourg*, Rostock, 1796. Koppe annon-

cait alors le plan d'un lexique complet et détaillé des écrivains mecklenbourgeois, et il est évident, par les titres qui précèdent, qu'il possédait des éléments d'un semblable travail, mais malheureusement il ne l'a point achevé; il ne s'y est pas même mis sérieusement. V. *Dictionnaire des légistes allemands, écrivains ou professeurs de faculté*, Rostock, 1793, 1^{er} vol., 4 tom. (le deuxième n'a pas été donné). VI. *Almanach du jurisconsulte pour 1792* (auquel on peut joindre la *Critique* d'Eschenbaeh sur l'Almanach du jurisconsulte de Koppe.) VII. *De la nécessité de cultiver et d'apprendre le droit privé allemand*, 1789. VIII. *Bibliothèque juridique de Göttingue, ou Tableau chronologique et systématique de tous les membres de cette université qui, depuis la fondation de cet établissement jusqu'à la fin de 1804, ont publié des ouvrages de droit, avec de courtes notices biographiques* sur chacun d'eux, 1^{re} (et unique) livraison, 1805. Elle contient les quarante premières années (1734-74). IX. Sept articles dans le *Niedersächs. Archiv. f. Jurisprudenz et Jurist. Lit.*, huit dans le *Magazin (f. o. ganze Rechtsgelahrtheit)*, quatorze dans le *Rostocksche Monatschrift* (2^e vol., 1791). De ces trois recueils, le deuxième avait été fondé par lui seul: il avait créé le troisième en société avec Burchard; pour le premier, il comptait un grand nombre de co-fondateurs. X. Beaucoup d'articles encore dans d'autres recueils périodiques dont il n'était que collaborateur, et parmi lesquels figurent les *Gemeinnütz, Beiträge aus d. Wissensch.*, 1775, 76, 80, 83 et 95; le *Musée suédois* de C.-G. et C.-H. Grœning, t. II (Wismar, 1784); la *Neue Monatschrift von u. f. Meckl.*, 1792, 95, 96 et 97; les *Nützl. Beitræ-*

ge zu den Strelitz. Anzeigen, 1796; la *Jurist. Literaturztg* de Dabelow, Hofbauer et Maas, 1799 et 1800, la *Gazette littéraire univ. de Halle*, celle d'*Iéna*, la *Minerve* d'Archenholtz, etc. Koppe se détachait parfois du droit pour la littérature légère; il avait imprimé en 1780 une comédie: *Badinage peut devenir sérieuse*; et, du français de Dalberg (le même qui fut depuis grand-duc de Francfort), il a traduit le roman intitulé *Madame de Bachwald*. P — OT.

KORAY. *Voy. CORAY*, LXI, 358.

KORB (JEAN-GEORGE DE), secrétaire de légation autrichienne, partit de Vienne le 10 janvier 1698, avec Ignace Christophe, seigneur de Guarient et Rall, que l'empereur Léopold 1^{er} envoyait comme ambassadeur extraordinaire en Russie auprès de Pierre 1^{er}. L'année précédente, ces deux souverains avaient signé, conjointement avec la république de Venise et Auguste 1^{er}, roi de Pologne, un traité d'alliance contre l'empire ottoman. Léopold voulait savoir quels préparatifs le czar avait faits pour mettre cet engagement à exécution. Accompagné d'une suite nombreuse, Guarient passa par Thorn, Dantzig, Elbing, Königsberg, Vilna, Smolensk, et fit son entrée solennelle à Moscou le 29 avril. Dans ce moment Pierre n'était pas encore de retour de son premier voyage en Europe. Ce ne fut que le 4 septembre qu'il revit sa capitale; l'ambassadeur obtint bientôt une audience qui fut accompagnée de festins, suivant l'usage de l'époque; mais en même temps commença cette longue suite de tortures et de supplices par lesquels le monarque irrité punit les fauteurs de la révolte qui avait éclaté pendant son absence. Ces scènes cruelles durèrent du 10 au 31 octobre. L'ambassade autrichienne quitta Moscou le 23 juil-

let 1699, prit sa route par Mojaïsk, Richena ou Gregorvski, village alors sur la frontière de Russie, Mohilev sur le Dnepr, Bober, Borisoï sur la Bérésina, Slonim, Varsovie, Troupau, Olmutz, et le 27 septembre rentra dans Vienne. La relation de Korb a été imprimée sous ce titre: *Diarium itineris in Moscoviam Ign. Christ. de Guarient et Rall, a Leopoldo I Romanorum imperatore ad tzarum Moscoviæ Petrum Alexiovicium 1698 aplegati extraordinarii. Accessit redivus, tzaræ majestatis, a provinciis Europæis ad proprios limites, periculosæ rebellionis streliziorum et latæ in eosdem sententiæ cum subsequuta sanguinea executione, necnon præcipuarum Moscoviæ rerum compendiosa et accurata descriptio*, etc., Vienne, in-fol., figures, sans date, mais le privilège porte celle du 8 octobre 1700. Tous les auteurs qui ont parlé de ce livre, écrit en allemand, s'accordent à le juger comme un des plus intéressants que l'on possède sur l'état de la Russie à l'époque où il fut publié. Le récit détaillé qu'il fait de la rigueur des châtimens infligés aux rebelles est d'une vérité si révoltante que la Russie, dit-on, demanda la suppression de tous les exemplaires qui restaient chez les libraires d'Autriche. L'ouvrage est devenu très rare, et il n'a pas été traduit (voy. Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés au feu*). Tout ce que Korb raconte des mœurs des Russes, presque barbares encore à la fin du XVII^e siècle, ce qu'il dit de leur religion et des cérémonies de leur église, ce qu'il nous apprend sur les personnages remarquables qui vivaient alors à Moscou, est très intéressant. Son témoignage a été souvent cité par les historiens qui ont parlé de la Russie. Quoique le nom de Korb figure sur la liste des personnes qui faisaient

partie de la légation, divers écrivains, entre autres les rédacteurs des *Acta eruditorum Lipsiensium*, 1708, supposent qu'il n'est pas l'auteur de ce voyage; la haine qu'on y manifeste fréquemment contre les protestants, et plus encore une mention minutieuse de tous les couvents, de toutes les églises catholiques, des fêtes, des processions, des messes enfin auxquelles l'ambassade a assisté, donnent lieu de présumer que la relation est plutôt l'œuvre de l'un des missionnaires attachés à la légation, que celui du secrétaire, et que ce dernier a été obligé de la laisser paraître sous son nom. Beckmann (voy. ce nom, IV, 28), dans son *Histoire littéraire des anciens voyages*, a consacré un article à Korb: il blâme son style négligé, et parfois inintelligible, mais il ajoute que sa véracité n'a jamais été révoquée en doute. Les dix-neuf gravures annexées à l'ouvrage, et qui ne sont pas recommandables sous le rapport de l'art, méritent d'être citées par la vérité de l'expression; quelques-unes sont accompagnées d'explications instructives. E — s.

KORDES (BERENE), savant, natif de Lubeck, passa du gymnase de sa ville natale, où il étudia principalement sous Overbeck, aux académies de Kiel, puis de Leipzig: il y goûta surtout les leçons de Geysler et de Reiz, et plus tard il donna un témoignage public de la vénération qu'il avait pour la mémoire de ce dernier en publiant son *Plaute et Reiz*. En 1786 il fut reçu docteur de philosophie, et l'année suivante il se mit à donner à Iéna des leçons d'exégèse des livres de l'Ancien Testament et des auteurs profanes anciens. A cette période de sa vie correspondent ses *Observations sur Jonas*, sa *Récession du livre de Ruth* et son édition

du *Trinumme* et des *Captifs*. D'Iéna Kordes se rendit en 1789 à Kiel, toujours restant dans sa double sphère d'enseignement académique privé (l'exégèse biblique et la littérature ancienne), mais y joignant une coopération assez active à la *Gazette des savants de Kiel* (1790 et 91). En 1792 il obtint une place à la bibliothèque de l'université sous les professeurs Christiani et Heinze, et l'année suivante il fut nommé bibliothécaire. Il rendit de grands services dans ce poste, et, par la facilité inépuisable avec laquelle il secondait les recherches des savants, souvent il leur fournissait des matériaux inattendus; il fut leur collaborateur en plus d'une occasion. En revanche il écrivit moins que par le passé : cependant c'est durant cette troisième phase de sa vie qu'il publia son *Agricola*, le plus remarquable peut-être de ses ouvrages. Kordes était né le 27 octobre 1762 : il mourut le 5 février 1823. On a de lui : I. *Caractéristique fidèle des écrits d'Agricola d'Eisleben*, Altona, 1817, in-8°. Ce morceau de théologie critique, précieux pour le biographe autant que pour l'historien de l'église protestante, se recommande par l'exactitude et par la finesse des aperçus. Il fut rédigé à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la réformation. La préface en est touchante : Kordes semble y pressentir une fin prochaine. II. *Observationum in Jonæ oracula specimen*, Iéna, 1788. III. *Ruth ex versione LXX interpretum secundum exemplar vaticanum recognitum a L. Bos : accedit periocha in qua de Ruthæ historia exponit*, Iéna, 1788. IV. *Plauti comœdiæ duæ (Capiteveii, Trinummus) ex recens. J.-Fr. Gronovii*, Iéna, 1788. V. *M. Accius Plautus et Fréd.-Wolfgang Reiz*, Kiel, 1793. VI. *Dic-*

tionnaire des écrivains du Slesvig-Holstein et du Holstein-Eutin actuellement vivants, Slesvig, 1797. VII. Une traduction de l'ouvrage suédois d'Eberhardt *Sur l'état des beaux-arts chez les Romains*, avec des additions, Altona, 1801, in-8°. VIII. Des articles dans la *Gazette des savants de Kiel*, dans la *Feuille provinciale de Slesvig-Holstein*, et dans d'autres recueils. Son *Dictionnaire* mentionné plus haut ne fut que le développement et la mise au complet d'un *Aperçu des écrivains holsteinois vivants*, inséré dans la *Feuille de Slesvig*. P—OT.

KORN (GUILLAUME-THÉOPHILE), ministre protestant, naquit le 5 août 1778 à Creifenhayn, près Calau. Sa famille, originaire des Pays-Bas espagnols, mais qui s'était expatriée pour cause de protestantisme, fournit sans interruption, pendant près de trois siècles (de 1532 à 1823), des pasteurs à l'église de Papitz en Lusace. C'est d'une des branches de cette dynastie de ministres évangéliques qu'était issu Guillaume-Théophile Korn. Aussi fut-il voué de bonne heure à la carrière pastorale ; et à peine eut-il fini ses premières études aux gymnases de Cottbus et de Bautzen, qu'il alla suivre à l'université de Halle ses cours de philosophie et de théologie. A Cottbus cependant il n'eût tenu qu'à lui de changer de direction : un riche bourgeois de la ville l'avait pris en affection et proposait de l'adopter, mais à condition qu'il renoncerait à la carrière sacerdotale : Korn n'y consentit pas, et son ami resta pour lui un protecteur utile, mais il ne l'adopta point ; aussi l'exiguité de ses ressources autant que son âge, encore trop peu avancé pour prendre les ordres, l'engagea-t-il à se placer comme précepteur particulier à Lübben. Sa belle voix de ténor, sa cou-

naissance parfaite du français, qu'il avait étudié à Leipzig au milieu des nombreux émigrés français dont cette ville était remplie, le rendaient parfaitement agréable dans une maison régie par une veuve d'esprit poli et cultivé. Korn y fit connaissance avec plusieurs hommes remarquables, entre autres Manteuffel, Trosky, Pauli, Gretschel, Süsmilch. Il passa cinq ans et plus dans cette situation avant de reprendre ses premiers plans. Au bout de ce temps il partit pour Stremberg comme diacre de l'église allemande et comme pasteur de l'église wende de cette ville : il y conquit l'estime et l'amour de ses paroissiens, auxquels il eut le bonheur de rendre plus d'un service pendant la funeste campagne de 1806, grâce à la facilité avec laquelle il s'expliquait en français. Il fut ensuite appelé en qualité de diacre à l'église supérieure de Cottbus (1810), et il avait reçu l'assurance de permuter bientôt ce titre contre celui d'auditeur, lorsqu'une intrigue fit arriver à sa place le docteur Kœhler. Ainsi évincé d'un poste qu'il souhaitait ardemment, Korn fut encore heureux dans son désappointement qu'on lui donnât le diaconat de Vetschau et la cure de Missen. Il ne tarda pas à les quitter pour revenir encore comme diacre à l'église supérieure de Cottbus, et quand enfin Kœhler fut appelé à Königsberg, il fut pourvu de l'archidiaconat. Il l'exerçait encore lorsqu'il mourut le 28 avril 1835. — Korn s'acquittait avec un zèle extrême de tous les devoirs de sa place, mais principalement de la prédication, qui pour lui était un plaisir autant qu'une fonction. Il a laissé manuscrits les croquis plus ou moins développés de deux mille sermons. Il possédait à fond la plupart des langues slaves. Il avait le

projet de construire un *Trésor de la langue wende*, afin de prévenir sinon l'extinction de plus en plus prochaine, du moins la déperdition de l'idiome wende. S'il n'exécuta point entièrement son plan, au moins a-t-il laissé une grammaire wende et de longs fragments d'un dictionnaire; de plus il fit quelques brochures sur la langue wende et sur l'introduction de la langue allemande dans les églises et les écoles wendes, brochures auxquelles bientôt il dut d'être nommé membre honoraire de la société des sciences de la Haute-Lusace, siégeant à Gœrlitz. P—OT.

KORNREUTHIER (JEAN) était prieur d'un couvent de l'ordre de Saint-Augustin. On a sous son nom un livre écrit en 1515, intitulé *Magia, id est Ordo artium et scientiarum abstrusarum*. J.-C. Feuerlin le jeune, qui en avait un exemplaire manuscrit dans sa bibliothèque (n° 5319 de son catalogue), dit que les curieux le paient 20 ou 30 sequins ou plus, et qu'un libraire lui avait écrit *nuper* qu'un prince ecclésiastique en avait acheté un, en ce siècle, 10,000 florins. *Credat Judæus*. On ne sait rien de plus sur la personne de Kornreuthier. C.M.P.

ROSADAVLEV, sénateur russe et conseiller intime de l'empereur, fit de brillantes études à l'université de Leipzig, où il reçut des leçons du célèbre Platner (*voy.* ce nom, XXXV, 32). Plus tard il acquit des connaissances très étendues dans la science administrative, et sut se concilier la bienveillance de l'empereur Alexandre, qui, en 1816, le nomma ministre de l'intérieur. C'est sur son rapport que le czar rendit dans la même année un ukase portant abolition de la servitude personnelle des paysans de l'Esthonie, mesure que la noblesse de cette pro-

vince sollicitait elle-même depuis 1814. On cite de ce ministre un mot spirituel : quelqu'un demandant pourquoi les fruits et les plantes exotiques réussissent mieux en Russie que les manufactures : « C'est que, » dit-il, l'administration ne se mêle « pas des serres chaudes. » Kosadavlev mourut en 1819. Z.

ROSEGARTEN (LOUIS-THÉOBULE DE), poète et prédicateur mecklenbourgeois, naquit le 1^{er} février 1758, dans la petite ville de Grevesmühlen, où il commença ses études, entra de là au gymnase, puis à l'université de Greifswalde, passa un an comme instituteur dans une famille noble de la Poméranie, vécut ensuite quelque temps à Gætemitz (île de Rugen), puis devint recteur de Wolgast et enfin alla s'établir en 1792 comme prédicateur dans Altenkirchen, dans la péninsule de Wittow (Rugen). Il y fit son entrée en vrai poète et débuta par prononcer un sermon, à l'air libre, au bord de la mer, à la pointe d'Arkona, cet ancien foyer du culte de Svatovid. Jamais encore les flots et les rocs de ce lieu célèbre parmi les Slaves n'avaient entendu la voix d'un ministre de l'Évangile. Dénué d'ambition et de présomption, Kosegarten resta quinze ans obscur et modeste dans ce coin lointain de l'île de Rugen, menant la vie patriarcale des insulaires, ne s'arrachant à la contemplation des beautés de la nature que pour remplir les fonctions de son ministère, ne cessant de méditer les exhortations persuasives et tendres que pour se livrer aux délices de la poésie et à la féérique puissance d'une imagination romanesque. Le contre-coup des événements qui disloquèrent la puissance prussienne, en 1806 et 1807, se fit sentir jusqu'en cette île reculée d'où Kosegarten semblait ne jamais devoir sortir : un vide eut lieu

à l'université de Greifswalde. Connu depuis longtemps et des littérateurs et des gens du monde, docteur en théologie depuis 1793 et pourvu dès auparavant de l'indispensable grade en philosophie, c'est lui qui fut choisi pour occuper la chaire vacante (1807). Plus tard il joignit à ce titre celui de membre du consistoire (de Greifswalde) ; plus tard encore il fut chargé du rectorat de l'université. Il le gérait encore lorsqu'il expira le 26 octobre 1818. Kosegarten s'est illustré comme romancier et comme poète, comme traducteur et comme orateur sacré. De ses romans, *Ida de Plessen* (Dresde, 1800 et 1801, 2 vol. in-8°) est certainement le meilleur. C'est une piquante et délicieuse composition, qu'en tout pays on pourra relire avec plaisir deux ou trois fois en sa vie. *Les Lunes de rose d'Ewald* (Berlin, 1790, in-8°), *Les Lettres d'Haining à Emma* (Leipzig, 1791, 2 vol. in-8°), *Bianca del Giglio* (Dresde, 1801, 2 vol. in-8°), et quelques nouvelles insérées dans le *Musée allemand*, *Mademoiselle de Garmin*, par exemple (février 1782, p. 117, etc.), et *Rétogar et Wenda* (juin 1783), sans offrir le même charme, se recommandent par l'intérêt et la simplicité. Il y règne une naïveté, un calme slave. On peut en dire autant de l'*Histoire de ma cinquième année*, Leipzig, 1816, gr. in-8°. Au fond, narrer était le vrai talent de Kosegarten, mais narrer en poète, à l'aise, sans frein, cueillant, lorsqu'il les rencontre, les fleurs de la description et souvent s'arrêtant ensuite pour rêver ou dire ses rêves. En général pourtant il est court, en vers surtout. Aucun de ses poèmes, même le plus long, n'est de longue haleine. Et ce n'est de sa part ni calcul ni concession à l'esprit du siècle, qui n'aime pas les interminables

poèmes, c'est que la tournure de son esprit est telle : il va l'amble, nous laisse le temps de promener nos regards sur les sites d'alentour, et, pour peu que nous ayons passé ensemble trois ou quatre vallées, retombe dans son immobilité, jugeant que c'est assez de voyage pour un jour. Aussi excelle-t-il dans la ballade et la légende comme dans les chants lyriques qui n'exigent ni resplendissante richesse ni prodigieuse élévation. Il n'en est pas de même lorsqu'il veut faire vibrer les cordes sévères ou terribles du genre humain : si là encore on ne peut méconnaître le talent, en revanche on reconnaît vite la limite à laquelle il s'arrête et contre laquelle il vient heurter. Telle est l'impression que nous laisse la tragédie de *Darmund et Alvina* : il y a là certes de grandes beautés poétiques, mais le dramatique y est-il ? les caractères sont-ils tracés avec hardiesse et fermeté ? les péripéties fortes et inattendues jettent-elles de la variété, graduent-elles habilement la marche de l'action tour-à-tour avançant, reculant, changeant de face, se repliant en quelque sorte en présence d'obstacles invincibles, semés par un revirement naturel, et arrivant enfin au but ? Le dialogue surtout, est-ce bien ce dialogue scénique où la personnalité du poète doit s'effacer, où les digressions vaines sont des fautes, fussent-elles des beautés, où parler c'est agir ? ou bien est-ce simplement un échange de paroles élégantes semblables aux vers des bucoliques anciennes. Sa *Wunna*, ou *le Bonheur de se revoir* (1780, in-8°), est mieux réussie, mais aussi ce n'est qu'un opéra-comique ou quelque chose de voisin de l'opéra, et, pour mieux dire, ce n'est qu'une élégie lyrique coupée en scènes et dialo-

guée. Ici la forme dramatique n'est qu'une forme, les exigences ne sont plus les mêmes ; Kosegarten s'y trouve à l'aise, et y déploie les richesses de sentiment, les impressions vagues et fraîches, les couleurs un peu pâles du ciel de la Baltique. Telle est la manière qui caractérise ses *Mélancolies* (Stralsund, 1777, in-8°), ses *Pleurs et Joies* (Stralsund, 1778, in-8° et trois livres), ses *Rhapsodies* (Leipzig, 1790-1794, 2 vol. in-8°), ou légendes épiques auxquelles il donne le nom qui fut jadis celui des chants de l'Illiade et de l'Odyssée, et entre lesquelles se distingue la *Sainte-Cène*, imprimée aussi à part (Leipzig, 1790, in-8°, 3^e éd., 1819) ; sa *Psyché* (en 3 parties, dans les Archives poméraniques de la science et du goût, n° 4, 1785, puis à part à Leipzig, 1789, in-8°), son *Adèle Caméron* (Dresde, 1806, in-8°), et deux poèmes champêtres lesquels tiennent à la fois de l'épopée et de l'idylle (*Joconde*, en cinq églogues, Berlin, 1803, gr. in-8° ; *le Voyage à l'île ou Aloysius et Agnès*, en 6 églogues, Berlin, 1804, in-8°, grav.) ; le remaniement des *poèmes spirituels de Fische*, (Stralsund, 1781, in-4°) ; la *Dernière Plainte de Troie* (dans le *Musée allemand*, avril 1780, p. 324, etc.) ; enfin les *Chants de la patrie* (3^e éd., 1813), des *Odes et Hymnes*, des *Élégies*, légères pièces, les unes éparses dans les recueils périodiques du temps (*Archives poméraniques*, n° 4, 1785), à la suite de *Psyché* ; les *Almanachs des muses de Berlin* et de Schiller, 1796 ; l'*Uranie* d'Ewald ; le *Musée du Mecklenbourg* de Dietz, etc.), les autres publiés à part, suivant les circonstances ou les solennités qui provoquaient l'enthousiasme du poète (ainsi les onze chants et l'élégie à la suite de *Wunna* ; l'*Hymne pour le 31^e anniversaire de Gustave*, Greifs-

walde, 1777, in-4°; le *Millénaire de Charlemagne*, Leipzig, 1815, in-8°; l'ode à *Ingersleben*, Berlin, 1815, in-4°, cinq éditions dans l'année). Peut-être tous ces opuscules manquent-ils un peu de vigueur et de largeur; mais le coloris en est frais et suave; le style chaste et limpide se déroule sans effort; sa versification facile et gracieuse encadre et ne gêne jamais sa pensée; il y a de la localité, de la naïveté dans ses tableaux. Kosegarten serait un poète de l'école de Léonard, s'il était à la suite d'un chef quelconque, et si Léonard n'était trop pâle et trop étioilé pour être à la tête d'une école. Plusieurs des morceaux poétiques de Kosegarten ont été publiés par Flocon dans un *Choix de Ballades allemandes tirées de Bürger, Kærner et Kosegarten*, Paris, 1827, in-8°. Les *OEuvres poétiques complètes de Kosegarten* (en allem.) ont été réunies en 12 vol., Greifswalde, 1824. On en avait auparavant une édition en 8 vol. (Greifsw., 1812 et années suivantes), mais moins complète, tant parce que beaucoup de poésies fugitives n'avaient point été recueillies que parce que plusieurs ont paru après 1812. Quant à ses ouvrages en prose, ils n'existent que séparément. Ils consistent principalement, une fois les romans écartés, en quelques sermons où l'on reconnaît la touche mélancolique et poétique de l'auteur, touche qui s'harmonise merveilleusement parfois avec celle de l'Évangile. Aussi ne nous étonnons-nous pas de voir sa thèse de théologie porter le titre de *Dissertatio theologica de auctorum sacrorum ipsiusque Christi vi atque indole poetica*, Rostock, 1793, in-4° (traduite par lui-même, en allem., sous le titre d'*Ueber d. Diech-tergeist d. heil. Schrifsteller u. Jesu-Christi*, 1794, in-8°). Kosegarten a

fait paraître deux recueils de ses *Sermons*, Berlin, 1794, in-8°. Nous remarquerons spécialement celui qui roule sur *la Vraie Sagesse* (pub. à part, Stralsund, 1780, in-4°), *la Foi et l'Incrédulité* (Stralsund, 1784, in-4°), *la Vie à venir* (Stralsund, 1785, in-8°), *la Nécessité d'être maître de soi* (Greifsw., 1788, in-8°), et le *Sermon prononcé sur le promontoire d'Arkona* (Leipzig, 1792, in-8°). Outre ces morceaux d'éloquence sacrée, Kosegarten avait prononcé divers discours de circonstance ou d'apparat dont nous omettons à dessein la nomenclature, pour finir en disant un mot des cinq ou six traductions qu'on lui doit, et qui toutes correspondent à des phases ou à des instincts de sa vie intellectuelle. Voullant, afin de se préparer au roman, se pénétrer de Richardson, il fit passer en allemand *Clarisse Harlowe*, Leipzig, 1790-1793, 6 vol. in-8°. En travaillant sur la *Théorie des sentiments moraux* de Smith (Leipzig, 1791 et 1795, 2 vol. grand in-8°, avec préface et commentaires), il obéissait à cette tendre et un peu molle sentimentalité que l'on retrouve dans ses ouvrages. Enfin à l'*Histoire romaine de Goldsmith*, dont il fit aussi paraître une version (Leipzig, 1792, 3 vol. in-8°), il demandait les faibles traces de civilisation pélasgique, germaine et slave, empreintes encore dans les récits des historiens anciens. Tous ces ouvrages sont, comme on le voit, traduits de l'anglais. Kosegarten s'est essayé aussi à traduire en vers, et son *Essai d'une version métrique de l'Odyssee*, 1780, in-4°, n'est pas sans mérite. Il suit de moins près son auteur dans *Alceste mourant* (*Musée allemand*, juin 1793), qu'on doit regarder comme une imitation libre plus que comme une traduction.

— Bernard - Chrétien KOSEGARTEN,

père du précédent et pasteur à Parchim, né le 7 mai 1722 à Harleim, mort le 17 juin 1803, était aussi un homme fort distingué, mais comme jamais il ne sortit de sa sphère évangélique ou théologique, ses ouvrages n'offrent point le même intérêt. Il eût été à souhaiter peut-être qu'il eût porté à la poésie ou au roman cette libre humeur, cette imagination qu'il devait transmettre à son fils, mais qui, en matière de dogme, ne peut guère qu'égarer et rendre l'objet d'anathème. Tel fut en effet le sort du père de Kosegarten : son *Examen de la doctrine de l'abaissement du Sauveur*, Rostock, 1750, et ses *Eclaircissements sur les péchés contre le Fils de l'homme et le Saint-Esprit*, Rostock, 1751, in-8°, lui occasionnèrent des désagrémens sans nombre dont le moindre fut une âcre polémique dans les *Annonces savantes et impartiales décisions de Hambourg*, 1752, pages 201-207, et 1753, pages 65-69 : il fallut qu'il rétractât les principales propositions du premier écrit, sans phrases ni périphrases, et, adjoint au pastorat de Grevesmühlen dès 1750, il attendit près de dix-sept ans le titulariat. Un de ses fils, *Frédéric-François*, a donné sur lui des détails biographiques dans sa *Notice du Jubilé de B.-Chr. Kosegarten*, Grevesmühlen, 1802. Un autre, *David-Auguste*, mourut en 1787, docteur en médecine, à Rostock. Un troisième, du prénom de *Chrétien*, a laissé un volume de poésies, en collaboration avec J.-Didier Hartmann, Rostock, 1794, in-8°. P—OT.

ROSTER (HENRI), voyageur anglais, était né à Liverpool en 1793. Il venait d'entrer dans sa seizième année quand ses parents, alarmés de l'altération de sa santé, se décidèrent à le faire voyager vers un climat tem-

péré. A cette époque les contrées méridionales de l'Europe étaient fermées aux Anglais, ou bien celles qui leur restaient ouvertes n'offraient pas un séjour convenable à un valétudinaire. Koster s'embarqua donc pour le Brésil le 2 novembre 1809. Il atterrit le 7 décembre à Pernambouc. Après y avoir passé plusieurs mois, il fit des excursions dans l'intérieur du pays, et en 1810 vit successivement Goïana, Paraïba, Seara et revint à Pernambouc. L'année suivante il allapar mer à San-Luis-de-Maranham pour y régler des affaires de commerce, en parcourut les environs, et le 8 d'avril partit pour l'Angleterre, où il arriva le 20 mai. Au commencement de l'hiver, ses parents lui recommandèrent de nouveau de chercher un climat plus doux que celui de sa patrie. Il prit donc passage sur un bâtiment portugais, et le 20 novembre 1811 il quitta Portsmouth. Le 27 décembre il revoyait Pernambouc. Après avoir derechef visité les cantons voisins, il prit à ferme, avec un de ses amis, la plantation de sucre de Jaguaribé, éloignée de quatre lieues de la côte. Le propriétaire ayant désiré de revenir l'occuper, Koster s'établit sur la plantation d'Ampaco, dans l'île d'Itamarca, située à huit lieues au nord de Pernambouc. En 1815 des nouvelles qu'il reçut d'Angleterre l'obligèrent d'y retourner. « J'abandonnai à regret mon projet de vivre au Brésil, mais je me réjouis aujourd'hui d'avoir pris ce parti, » dit-il dans son récit. Il paraît que la même cause qui l'avait d'abord déterminé à s'éloigner du lieu de sa naissance, l'engagea encore à traverser l'Atlantique. Il mourut à Pernambouc le 20 mai 1820, à l'âge de vingt-sept ans. On a de lui : *Travels in Brazil*, Londres, 1816, in-4° ; cartes et figures ; traduit par M. A. Jay en français

sous ce titre : *Voyages dans la partie septentrionale du Brésil depuis 1809 jusqu'en 1815, comprenant les provinces de Pernambuco, Seara, Paraïba, Maragnan, etc.*, Paris, 1818, in-8° ; cartes et figures. Koster a voyagé dans les provinces du Brésil les moins fréquentées par les Européens, et sur lesquelles nous manquons de détail depuis la guerre entre les Portugais et les Hollandais, vers le milieu du XVII^e siècle, et que décriront alors Børle (*voy.* ce nom, III, 207), Marggraf (*voy.* XXVII, 13) et Pison (XXXIV, 524). Il s'était presque naturalisé dans cette contrée; il avait fini par parler le portugais avec plus de facilité que l'anglais; il a donc été à même de faire des observations précieuses. Doué d'un esprit judicieux et d'un caractère affable, il a considéré les hommes et les choses sans prévention et sans aigreur. On lit son ouvrage avec beaucoup d'intérêt; c'est un des meilleurs qui aient été publiés sur le Brésil. Tout ce qui concerne les mœurs des habitants est instructif et piquant. On apprend à connaître les *Sertanejos*, sorte de nomades qui élèvent des bestiaux dans les cantons presque déserts des provinces du Nord, les Indiens, les nègres libres et les esclaves. Koster n'oublie pas les productions de la nature ni les procédés employés pour les cultiver. Il reconnaît modestement qu'il a de grandes obligations à M. Southey et à un autre de ses amis pour la rédaction de son livre; mais le fond lui en appartient, et il est excellent. Il a emprunté de deux opuscules du docteur Manoel Arruda da Camarra, imprimé à Rio-de-Janeiro, ce qu'il dit des plantes du Brésil. Nous devons ajouter que la traduction de M. Jay réunit la fidélité à l'élégance. Les figures ont été dessinées par un des parents de Koster, d'après des ébau-

ches de celui-ci. La carte a été esquissée d'après la grande carte de l'Amérique méridionale d'Arrowsmith, puis corrigée par le voyageur. E—s.

ROTHOUB-EDDYN AIBER (ou COTHB-EDDYN IBEK), 1^{er} roi musulman de Dehly et de l'Indoustan, était turk de naissance, et avait été, dans son enfance, esclave d'un marchand de Nichabour, qui, lui reconnaissant d'heureuses dispositions, l'avait fait élever avec soin. Il passa ensuite au service de Chehab-Eddyn Mohammed, sultan de Ghaznah (v. MOHAMMED II, t. XXIX, 216), qui l'affranchit et l'éleva aux premiers emplois militaires, en récompense de ses services. Kothoub-Eddyn était digne de la confiance et de l'affection de son souverain, qui l'appelait son fils, son ami, et dont on a cru qu'il était le frère naturel. Vertueux, brave, affable et d'une générosité qui devint proverbiale, il joignait aux talents pour la guerre et l'administration des connaissances fort étendues dans les langues, les sciences et la littérature. Parmi tous les affranchis que le sultan avait honorés de sa faveur, et qui lui tenaient lieu de famille, aucun ne lui fut plus fidèle et plus dévoué; aucun ne prit une part plus active à ses entreprises guerrières et surtout à ses conquêtes dans l'Indoustan. Kothoub-Eddyn s'empara de Dehly, qui dès-lors en était une des villes les plus importantes, en expulsa le radjah avec toute sa famille, et y établit, en 589 (1193), le siège de son gouvernement, ce qui a fait dire que l'empire musulman de Dehly fut fondé par un esclave. Habile archer, il détermina la déroute du radjah de Benarès et de Candondj et la conquête de ses états, en le perçant d'une flèche qui le fit tomber de dessus son éléphant. Deux ans après, il vainquit un rebelle qui s'é-

tait emparé de l'Adjemir, y rétablit le radjah légitime qui s'était rendu tributaire des Musulmans, envahit le Goudzerât d'où il rapporta un immense butin; et ayant aidé le sultan à réduire le fort de Gualior, réputé imprenable, il fut nommé en 592 (1196) vice-roi de Dehly et de tous les pays soumis à l'islamisme dans l'Indoustan. Attaqué à l'improviste par plusieurs radjahs dans l'Adjemir, où ses troupes étaient disséminées, il fut vaincu et blessé; mais ayant reçu des secours de son suzerain, il recouvra cette province. L'année suivante, il acheva la conquête du Goudzerât, à la suite d'une grande victoire remportée sur les princes coalisés. Depuis, il traversa l'Indus pour aller secourir son bienfaiteur dans ses états héréditaires contre des rebelles et contre le sultan de Kharizme, et il fit rentrer dans l'obéissance Ghaznah, sa capitale. Après la mort violente de Mohammed II, son neveu Mahmoud, prince indolent, faible et voluptueux, se retira dans la ville de Gaur, antique résidence de ses ancêtres, et laissa les affranchis de son oncle se partager ses vastes conquêtes; mais voulant attacher à ses intérêts Kothoub-Eddyn, et récompenser sa fidélité ainsi que ses nombreux et brillants services, il lui conféra le titre de roi, et lui envoya les attributs de la souveraineté, le trône, le parasol, l'étendard et les timbales. Kothoub-Eddyn commença son règne en dzoulkadah 602 (juin 1206). Vers le même temps, Tadj-Eddyn Ildouz et Nassir-Eddyn Kobah devinrent rois dans leurs gouvernements, l'un à Ghaznah, l'autre à Moulta (voy. KOBAN, XXII, 508 et TADJ-EDDYN, XLIV, 385). Ildouz, le plus ambitieux et le plus riche, parce qu'il s'était approprié les trésors de son ancien maître, voulant agrandir ses états, entra dans le Pendj-Ab et

s'empara de Lahor par la trahison du gouverneur. Aussitôt Kothoub-Eddyn, redoutant le voisinage d'un prince dont il avait pourtant épousé la fille, traversa l'Indus, chasse son beau-père de Lahor, le poursuit jusqu'à Ghaznah où il entre en vainqueur, et le force de se retirer dans le Kerman. Mais bientôt il s'endormit dans sa nouvelle conquête, au sein des plaisirs et de la mollesse, et mécontenta les habitants par son indolence et ses débauches. Ildouz, informé secrètement par eux de la conduite de son gendre, le surprit par son retour imprévu à Ghaznah, et ne lui laissa que le temps de reprendre en toute hâte le chemin de Dehly. Corrigé par cette leçon, Kothoub-Eddyn revint aux lois de la morale et de la tempérance; il ne s'attacha plus qu'à bien gouverner l'Indoustan et à faire le bonheur de ses peuples par sa justice, sa bienfaisance et par ses soins pour le maintien de l'ordre et de la paix. Mais ils le perdirent trop tôt. Il mourut d'une chute de cheval, l'an 607 (1210-11), après avoir commandé dans l'Inde environ vingt ans, comme gouverneur, vice-roi et roi, et laissant la réputation du plus puissant et du meilleur des successeurs de Chehab-Eddyn Mohammed. Ses conquêtes ont été racontées en détail dans le *Tadj-el-Mother*, histoire de Dehly. — Son fils Aram-Chah, prince faible, indolent et sans capacité, fut détrôné au bout d'un an par son beau-frère Schams-Eddyn Hletmisch (voy. ce nom, XLI, 80), auquel il avait confié les rênes de l'état.

A—T.

ROTZEBUE (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-FERDINAND), fameux écrivain allemand, naquit le 3 mai 1761, à Weimar, où son père était conseiller ducal. Il eut le malheur de le perdre jeune. Mais son oncle Musaus, professeur du gymnase de Weimar, don-

na les soins d'un père à son éducation. L'imagination dominait chez Kotzebue. Dès l'âge de six ans, il s'essayait à faire des vers : un peu plus tard il écrivait des dialogues, il dévorait des romans. La première représentation théâtrale à laquelle il assista produisit sur lui une impression prodigieuse : c'était la *Mort d'Adam* par Klopstock. Peut-être qu'on aurait dû restreindre cette précocité, et détourner les facultés de l'enfant sur les études solides et rigoureuses qui augmentent tant le ressort de l'esprit, et qui, lorsqu'on revient à l'imagination et à l'art, permettent à l'une un essor plus sûr et plus durable; à l'autre, des œuvres plus hautes et plus intimes. Mais sa mère, bien qu'instruite et spirituelle, le laissa se développer en un sens un peu superficiel et trop s'éprendre de l'effet extérieur, du clinquant. Musæus lui-même ne fut pas exempt de reproches sous ce rapport. La méthode de faire composer des vers allemands au lieu de vers latins, et de laisser l'élève dont il approuvait la composition lire en chaire, était parfaite pour engendrer l'outrecuidance et la littérature facile. Kotzebue fut très encouragé dans cette voie par le succès de plusieurs ballades qu'il lut ainsi aux applaudissements de ses camarades, et qui, lui-même en est demeuré d'accord, manquaient complètement d'originalité. Agé de seize ans, il alla finir ses études à Iéna. Les progrès remarquables qu'il fit dans la langue française, et qui le mirent à même de parcourir la foule des bluettes écloses au souffle du philosophisme parisien, bien plus que les œuvres puissantes des Corneille et des Bossuet, achevèrent de lui montrer le champ de l'art comme ouvert à tout venant, et pou-

vant se parcourir avec succès sans difficultés. Se trouvant à Duisbourg, il y organisa une compagnie de jeunes amateurs dramatiques; et, avec la permission des religieux Minimes de cette ville, il transforma une salle de leur couvent en théâtre, et y représenta une traduction des *Rivaux* de Sheridan. Ce n'est pas tout : il débutait comme écrivain et composait, outre le petit drame de *l'Anneau*, un roman calqué sur *Werther*, mais qui n'eut pas le succès de *Werther*, parce qu'aucun éditeur n'en voulut. Kotzebue, à cette époque, était grand admirateur de Goëthe, qui pourtant avait déjà donné le signal de la révolution littéraire de l'Allemagne; et, de son côté, Goëthe, ancien ami de sa famille, et témoin de ses succès d'enfance, n'avait encore pu que louer son aptitude et sa facilité. Revenu à Iéna pour suivre ses cours de droit à l'université, Kotzebue ne tarda point à en donner de nouvelles preuves. Sans négliger précisément la Caroline et les Pandectes, il sut trouver assez d'heures de loisir non-seulement pour inaugurer sa réception à la société littéraire d'Iéna, par une dissertation justificative de l'apostasie de Julien, mais encore pour composer une tragédie (*Charlotte Frank*), et une comédie (*les Femmes à la mode*). Toutes deux furent représentées, la première sans grand succès, la seconde avec beaucoup d'applaudissements et de bonnes recettes. Pendant ce temps sa famille lui ménageait une position avantageuse. A peine reçu avocat, il partit pour Saint-Petersbourg comme secrétaire particulier du général Bauer, à la suite de l'ambassadeur prussien de Gœrtz, ancien ami de son père (fin de 1781); et bientôt le général, que l'impératrice Catherine II avait nommé directeur du Théâtre-Allemand de

sa capitale, apprécia le talent de son jeune secrétaire, car la vocation dramatique de Kotzebue ne pouvait être méconnue. A peine aux bords de la Néva, déjà l'atmosphère moscovite lui inspirait une tragédie tirée des annales moscovites, *Dmitri Ivanovitch* : il est vrai que la police russe n'approuva pas la pièce, où Kotzebue représentait le héros comme une victime de l'inconstance populaire, de l'ambition de Chouiskoï, et non comme un usurpateur dépouillé à juste titre, comme le premier de ces faux Dmitri que fit surgir la disparition de la maison de Rourik. Romanesque plus qu'historien, Kotzebue ne doutait point de la véracité de Grégoire Otrepiev ; et, comme d'ailleurs un ukase de Pierre-le-Grand a déclaré le successeur de Boris Godounov un imposteur, il en concluait, avec la logique du libéralisme, la certitude de l'historiette imaginée par les adhérents de Dmitri. En réalité, revenir sur de tels faits, et dans cet esprit, quand l'échauffourée de Pougatchev était récente encore, c'était vraiment une témérité de jeune homme. Heureusement Catherine II, en grande princesse qu'elle était, ne voulut pas voir dans cette réhabilitation du faux Dmitri l'apologie du faux Pierre III, et, tout en empêchant la représentation, ne fit que rire des inquiétudes de sa police. Elle prit même assez bonne opinion de l'audacieux auteur à qui, sous tout autre souverain, même hors de la Russie, eût pu mésarriver de sa maladresse. Aussi, quand Bauer mourut (1783), recommandant très spécialement son secrétaire à l'impératrice, celle-ci fit honneur à ses demandes en envoyant sur-le-champ Kotzebue comme assesseur à la cour supérieure de Reval. Ce n'était peut-être pas ce que voulait Kotzebue : succéder à son patron dans la direction du Théâtre-

Allemand, ne pas quitter St-Pétersbourg, où il commençait en ce moment la publication d'une *Bibliothèque des Journaux*, aurait été bien plus selon son cœur. Mais c'eût été aller trop vite ; puis l'Esthonie n'est pas loin de l'Ingrie. Bientôt d'ailleurs il eut de l'avancement, et, sur la recommandation du gouverneur-général Browne, il fut nommé président du magistrat annexé au gouvernement de l'Esthonie (1785) ; ce qui, suivant l'usage dominant dès cette époque en Russie, de classer les fonctionnaires d'après les grades militaires, équivalait au rang de lieutenant-colonel. Il venait alors d'épouser une jeune Russe de noble famille, propriétaire aux environs de Reval. Lui-même reçut de Catherine un brevet de noblesse. Sa vie alors pouvait passer pour agréable. Jeune, bien posé, ayant devant lui un riche avenir, les affaires du gouvernement ne l'absorbaient pas tellement qu'il ne pût se livrer à la composition et à son goût pour les voyages. C'est pendant ce laps de dix ans, correspondant à son séjour comme président en Esthonie, qu'il jeta les fondements de sa réputation comme dramatisse ingénieux et fécond. Des drames riches en émotions, telles qu'on les demandait alors (*les Indiens en Angleterre, Misanthropie et Repentir*), des tragédies qui ne manquent pas de certaine originalité (*Adélaïde de Walfingen, la Vierge du Soleil*), rendirent son nom populaire en Allemagne et dans la Russie-Baltique. Il avait établi à Reval un théâtre particulier où l'on représentait ses pièces, et où toute la haute société de la province affluait : cette intimité avec un public d'élite que toute sa politesse n'empêchait pas d'avoir un goût, quoique superficiel et quelquefois mesquin peut-être au point de vue de l'art, et cette

habitude des effets scéniques réels, pratiques, qu'amenait naturellement la fréquence des représentations auxquelles lui même présidait, contribuèrent infiniment aux qualités et aux imperfections que présente l'œuvre dramatique de Kotzebue ; et c'est alors que son talent prit définitivement sa limite et sa forme. Une maladie grave, et qui, après l'avoir brisé par des souffrances aiguës (1787), l'avait laissé dans un état de santé faible et délabré, le décida, en 1789, à solliciter de l'impératrice un congé ; il l'obtint, et partit au printemps de 1790 pour les eaux de Pyrmont. Il se rendit ensuite à Weimar, où les deux écoles allemandes (celle de Wieland et celle de Goethe) se balançaient encore, et où il reçut un accueil assez brillant, mais bien au-dessous de ses prétentions, même dans le cercle à littérature imitative et artificielle. Sans être encore en lutte ouverte avec la majorité des Weimariens, il dut se sentir mal à l'aise au milieu d'eux : bien qu'il ne se l'avouât pas, il se trouvait intérieurement dépassé par les doctrines des plus avancés. Mais comme en fait ces doctrines étaient bien loin d'être admises et même d'être habilement formulées sur tous les points par ceux qui les couvaient ; comme au fond il était très difficile de les réaliser par des chefs-d'œuvre qui fermassent la bouche à la critique ; comme en attendant on avait toujours la ressource de les déclarer des utopies, comme enfin Kotzebue avait pour lui et sa réputation toute faite et sa volumineuse pacotille d'ouvrages, ballot qui impose toujours aux contemporains, s'il n'impose guère à la postérité ; comme surtout le groupe qui se pressait autour des Knebel et des Wieland, et qui avait été longtemps

en possession d'une admiration sans partage, était sinon hostile au moins défavorable à celui des rénovateurs romantiques, Kotzebue n'avait point lieu d'en vouloir à tout Weimar, comme si tout Weimar se fût entendu pour ravaler son talent. Cependant son humeur hargneuse et altière le mit aux prises avec une des célébrités de l'époque, le médecin Zimmermann. Plusieurs pamphlets signalèrent cet accès de verve bilieuse ; et le docteur put joindre un nouveau chapitre au *Bonheur de la solitude* en se voyant disséqué à vif comme médecin, comme littérateur et comme homme. Kotzebue se reprocha plus tard ces coups de scalpel lancés à tort et à travers, mais qui ne portèrent pas tous à faux. Cependant, malgré le plaisir de cette petite vengeance, le séjour de Weimar lui devint désagréable ; la mort de sa femme lui servit de prétexte pour motiver son départ qu'aucuns appelaient une fuite. Mais, au lieu de reprendre la route de la Russie, il se rendit à Paris, alors en proie à la fièvre révolutionnaire. On ne peut douter que cette excursion n'ait eu lieu non seulement avec l'agrément de l'impératrice, mais encore avec le but spécial de suivre de près les événements et d'en rendre compte au cabinet. Kotzebue resta ainsi au centre du foyer révolutionnaire jusqu'en 1795. De retour en Esthonie au bout de ce temps, il ne tarda point à envoyer sa démission de président du magistrat. Était-ce par ordre ? était-ce de lui-même ? et, si c'était de lui-même, était-ce ennui et lassitude des affaires, était-ce dépit de ne point recevoir un avancement promis, de ne pas monter à un poste désiré ? c'est ce que l'on ne saurait dire. Peut-être, si l'on considère la suite des événements, présumera-t-on avec justesse que, placé à Paris

pour éclairer les menées autrichiennes autant que pour étudier la France, il supprima un renseignement important ou ne le fit parvenir que tard. Quoi qu'il en soit, l'ex-président en rentrant dans la vie privée ne quitta point l'empire russe, il alla passer plusieurs mois dans la retraite, en son domaine de Friedenthal, près de Narva. Mais dès l'année suivante il se rendit à Vienne avec l'autorisation et un passeport de la Russie; deux fils qu'il laissait placés à l'école des cadets de Saint-Petersbourg garantissaient assez qu'au besoin il reparaitrait dans ce pays. A Vienne, du reste, il trouva ou plutôt il était allé chercher une position telle qu'il la désirait depuis longtemps : l'empereur François l'avait nommé surintendant du théâtre de la cour, et il devenait en quelque sorte le poète officiel de la monarchie autrichienne à la place d'Alxinger. Mais bientôt il sympathisa peu avec l'esprit général des courtisans et des nobles de Vienne. On le regardait presque comme jacobin. Effectivement, quoique profondément pénétré de l'absurdité des théories de la révolution, il fronçait parfois soit la morgue, soit la nullité de la noblesse : il ne croyait pas les jacobins si malhabiles ou si près d'être vaincus par la coalition qu'on affectait de le dire. Il était grand partisan des idées de Voltaire, et avait un esprit de couleur française, quoique loin de la nuance tricolore. Il fallut la protection de Braun et de quelques autres hommes influents pour pallier ces torts fort graves aux yeux d'une société qui ne donne rien à l'entraînement et au hasard, et dont l'inertie résiste avec tenacité à l'invasion de toute idée neuve ou dissolvante. Mais, en préservant son protégé des fâcheuses impressions qu'on eût pu donner sur son compte à l'empereur, il ne pou-

vait le mettre à l'abri de tout conflit au dehors. Kotzebue fut donc bien conseillé quand, appréciant la différence de la cour de Schœnbrunn à celle de l'Ermitage, et sentant combien le climat de la première convenait peu à son humeur, au bout d'un an il résigna sa direction, ne gardant que le titre d'auteur dramatique du théâtre de la cour et une pension viagère de 1,000 florins, que son brevet l'autorisait à dépenser où mieux lui plairait, en France même par conséquent, ou bien en Russie. Kotzebue sembla d'abord vouloir se fixer dans sa ville natale (1798); il y acheta une maison, renoua paisiblement avec les poètes et les critiques de Weimar, reçut à la cour ducale l'accueil qu'il méritait, et passa deux à trois ans auprès de sa seconde femme, et de sa mère, qui vivait encore et même devait lui survivre. Mais à l'homme qui rêvait toujours un grand théâtre et la célébrité, qu'était-ce que Weimar et qu'une place entre tant d'hommes illustres? Décidément mieux valait être le premier à Saint-Petersbourg que le quatrième ou cinquième, que le dixième peut-être dans cette ingrate petite Athènes! Ceci posé, Kotzebue dit pour la seconde fois adieu à Weimar et se mit en chemin pour Saint-Petersbourg (1800), dûment muni d'un passeport que lui fit tenir Krudener, alors ministre russe à Berlin. Suivant Masson (l'auteur des *Mémoires secrets sur la Russie*), Kotzebue arriva très heureusement, très prosaïquement à St-Petersbourg, où sur-le-champ il fit jouer tous les ressorts pour se créer une position à la cour; mais, selon la relation qu'il en a donnée lui-même, sous le titre de *l'Année la plus remarquable de ma vie*, ce retour fut bien autrement semé d'épisodes douloureux et poétiques. En vain plu-

sieurs amis avaient voulu le détourner de ce voyage, en vain Krudener lui-même, en lui expédiant sur sa demande la fatale feuille de route, avait-il semblé l'avertir de prendre garde, de réfléchir. Fort, dit-il, du sentiment de son innocence, pressé du désir de revoir et ses enfants et Friedenthal, et ne voulant rester que quatre mois en Russie, il franchit la frontière et arrive à Polangen. Mais à peine arrivé on l'arrête, on s'empare de ses malles et de ses papiers, on le sépare de sa femme et, en feignant de le conduire à Riga, d'où on le dirigera sur Saint-Pétersbourg, on le mène en Sibérie, heureux encore, lui disait son compagnon, le conseiller Onzkalichine, dont l'unique métier était de conduire les prisonniers d'état en Russie d'Asie, heureux de ne pas être envoyé à Irkoutsk, à Nertchinsk, à Beresov, et de n'avoir à dépasser Tobolsk que de quelques cents werstes, à son plaisir, puisque vraisemblablement il aurait à choisir sa résidence, et qu'il pourrait aller au sud, à Kourgan, l'Italie de la Sibérie. Toute séduisante que pût être dans la bouche de l'optimiste conseiller cette Italie au-delà de l'Oural, Kotzebue ne voyait son excursion qu'avec effroi : chemin faisant, et tant qu'on n'était encore qu'à quelques journées de Polangen, il avait tenté de fuir, et même, s'il faut l'en croire, il s'était échappé. Mais le maître d'un château où il s'était cru certain de recevoir l'hospitalité l'avait laissé reprendre ; et depuis ce temps on faisait meilleure garde. Alors comment traverser les déserts de de cette immense Russie ? Dès qu'il le pouvait, il écrivait à sa femme, à ses amis, même au comte de Cobentzl ; mais ses lettres tracées à la dérobee, remises à quelques passants indifférents ou infidèles, arrivaient-elles à

destination ? Sur les marges d'un vieux livre qui n'excitait point la défiance de son gardien, il minutait le croquis d'un mémoire justificatif qu'il comptait adresser à l'empereur. Enfin, au bout de quelques semaines, il atteignit Tobolsk où, toujours suivant lui-même, pendant dix-huit jours qu'il y resta, il reçut du gouverneur-général Kouchelev et des notables du pays l'accueil le plus gracieux. On connaissait, on représentait ses ouvrages à Tobolsk ! et l'illustre Onzkalichine s'ébahissait en voyant son prisonnier dîner à la table du gouverneur, tandis que lui, conseiller de S. M. I., n'y dinait pas ! Moins brillante, mais tout aussi gracieuse fut la réception que Kotzebue éprouva dans l'humble Kourgan ; et s'il ne lui eût fallu, pour vivre heureux, que de la considération et des égards, il eût pu s'accommoder de son exil. Mais au reste la délivrance ne se fit pas attendre longtemps. Non que son mémoire transcrit à Tobolsk et adressé au tsar eût déjà produit son effet : il n'était pas même encore décacheté, quand une circonstance imprévue changea l'esprit de Paul 1^{er}. Ce prince tomba sur la traduction en russe d'une petite comédie intitulée *le Cocher de Pierre III*. L'hommage rendu à la mémoire de son père flatta le fils de Catherine : il demanda le nom de l'auteur, c'était Kotzebue. « Eh quoi ! c'est là l'homme que j'exile en Sibérie ! » Et soudain une estafette chargée de dépêches va porter au gouverneur de Tobolsk l'ordre de laisser revenir le prisonnier à Saint-Pétersbourg. Bien que cette péripétie parfaitement dramatique, et dont notre héros crut pouvoir leurrer la curiosité du public européen, puisse rendre suspecte la réalité même de sa mésaventure, cependant il nous semble que c'est être sceptique outré

que de pousser le doute jusque-là. Les allégations mêmes de Masson s'y opposent. Il impute à Kotzebue plusieurs pamphlets révolutionnaires. C'en était bien assez pour irriter le cabinet russe contre un surintendant du théâtre de Vienne, qu'on regardait peut-être comme un observateur autrichien. Or on sait combien, à cette époque, Paul 1^{er}, soit engouement subit pour la France ou pour son consul, soit dépit de ne pas se voir remettre Malte, s'éloignait des plans communs à l'Angleterre et à l'Autriche. On fit main-basse sur ses papiers, qu'on expédia, sans les examiner sur place et lui présent, à Saint-Pétersbourg. Soit que l'on n'y trouvât rien que des certificats de service, des comédies ou tragédies manuscrites et des livres de compte qui ne mettaient point sur la voie, soit que les sollicitations de ses amis ou quelques secrètes transactions eussent modifié les dispositions de l'empereur, sa pénitence fut abrégée et même devint pour lui le principe de faveurs inespérées. Ramené à Saint-Pétersbourg aux frais du tsar (juillet 1800), bientôt il reçut de ce prince en pur don la belle terre de Vokrokoul en Livonie, dont le revenu se montait à 4,000 roubles, puis une rapide série d'oukases accumula sur lui les titres de conseiller aulique, de directeur du Théâtre-Allemand, de censeur. En cette dernière qualité il avait pour adjoint Adelung, dont lui-même, dit-il, avait demandé l'adjonction, désespéré de ne pouvoir décliner la censure. En réalité, cependant, il est facile de voir à l'amertume de ses plaintes sur la manière dont s'exerce cette magistrature préventive en Russie, et par les efforts qu'il fait pour rendre ridicules les décisions des censeurs, que, même en cette circonstance, il avait un supérieur, Adelung ou autre, qui

tranchait souverainement tous les cas litigieux et qui rayait, intercalait, modifiait à sa fantaisie. On peut croire sans peine que ses pièces y perdaient : ces détériorations n'arrivent qu'en Russie. Mais, pour tout dire, nous pensons qu'il était fort commode pour Kotzebue de pouvoir alléguer cette excuse, et que plus d'un tableau sans coloris, doit ses imperfections non à la censure mais à l'inhabileté du peintre. Au reste, ce n'est pas à St-Pétersbourg que ces défauts étaient sensibles : c'était surtout dans l'Allemagne, qui s'intéressait à la fortune du Théâtre-Allemand en Russie, et dont les critiques avaient les yeux sur Kotzebue. La *Gazette du beau monde* s'occupait beaucoup de lui, et lui reprochait de ne donner que ses pièces, imputation qu'on peut fréquemment adresser aux directeurs auteurs. Toutefois, pour être équitable, il faut avouer que Kotzebue fit représenter quelques pièces allemandes non de lui, et que peut-être il voulait sincèrement en faire jouer davantage. Mais, avant d'en venir là, force était de les adapter aux susceptibilités russes, et généralement les siennes, dont beaucoup avaient été fabriquées pour la Russie, n'offraient pas cet inconvénient ; d'ailleurs ses pièces plus essentiellement scéniques, coupées à la française, et destinées au public qui a dîné, plaisaient davantage. Disons ensuite que le Théâtre-Allemand de Saint-Pétersbourg dépérissait au moment où Kotzebue en fut chargé. L'entrepreneur Miré s'était ruiné ou peu s'en faut à sa création ; et quand Paul 1^{er}, sur l'avis de Pahlen, s'en déclara le protecteur, ce n'était plus qu'une ruine. Un théâtre allemand d'ailleurs n'avait que des chances médiocres à côté d'un théâtre français que possédait la même ville, d'a-

bord à cause de la langue, que la haute société entend et parle mieux que l'allemand, ensuite à cause de l'opéra, qu'on y jouait et qui faisait fureur, enfin, et surtout, parce que toutes les faveurs, toute la munificence impériale étaient assurées au théâtre français : car, la directrice était madame Chevalier ! Plus d'une fois Kotzebue se trouva en conflit avec l'avidie favorite et plus d'une fois il eut à s'en plaindre. C'est principalement par l'influence de cette femme ou de son mari, encore plus vain, le maître de ballets Pécant, que Kotzebue, après avoir marché tout l'hiver sans convention, vit le tsar reculer à la proposition d'un plan d'après lequel, avec 60,000 roubles par an, le Théâtre-Allemand eût pu fournir splendidement sa carrière. Cependant Paul I^{er} goûtait la personne et la conversation de l'entrepreneur. Non content de faire cesser son exil et de l'indemniser largement de ce qu'il avait souffert, il avait voulu qu'il lui fût présenté, et, suivant la relation déjà citée, il s'était en quelque sorte excusé de la méprise commise à son égard, et même à diverses reprises servi de sa plume pour des bagatelles confidentielles ou qui lui tenaient à cœur. Ainsi dans un de ses transports d'admiration pour son palais de Mikhaïlow, qu'il avait élevé au prix de tant de millions, et qu'il regardait comme une huitième merveille du monde, il imagina que la gloire de ce monument serait incomplète s'il n'avait son descripteur : c'est Kotzebue qui eut mission d'emboucher la trompette laudative et de laisser bien loin derrière lui, en minutes et en formules exclamatives, la *Description de Berlin et de Potsdam* par Nicolaï. Paul I^{er} lui adjoignit pour ce travail le conseiller aulique Kœhler en guise de cicérone, Brenna pour les mots techniques de l'architecture, et

les deux Kügelgen pour ce qui se rapportait au dessin. Mais quelque chose de plus bizarre, s'il était possible d'en croire Kotzebue sur sa parole, serait ce qu'il conte au sujet d'un article inséré dans la *Gazette de Hambourg* du 16 janvier 1800, et dont l'idée fondamentale serait un défi moqueur jeté par Paul I^{er} aux princes de l'Europe. Suivant le récit de Kotzebue, cet article aurait été rédigé par le tsar lui-même en français assez sujet à critique, comme on le verra en lisant la reproduction textuelle ci-dessous (1); puis il l'aurait fait traduire en allemand, sous ses yeux, par Kotzebue, en insistant particulièrement sur deux ou trois mots que la version ne rendait pas avec assez de force à son gré; (tel était surtout le passage final : *Ce dont il a souvent été taxé*; et enfin il envoya le texte français à la *Gazette de la Cour*, tandis que par les soins de Kotzebue la version allemande paraissait dans la *Gazette de Hambourg*. Ce singulier caprice, ajoute Kotzebue; embarrassa beaucoup les fortes têtes de la Russie; à Saint-Pétersbourg même le président de l'académie des sciences, avant de laisser passer les sept ou huit lignes à l'impression, envoya au palais pour s'assurer qu'elles émanaient bien du cabinet impérial; à Moscou et à Riga la police arrêta le numéro. Dans l'Europe occidentale, où les évé-

(1) On apprend de Pétersbourg que l'empereur de Russie, voyant que les puissances de l'Europe ne pouvaient s'accorder entre elles et voulant mettre fin à une guerre qui la desolait depuis onze ans, voulait proposer un lieu où il inviterait tous les autres souverains de se rendre et y combattre en champ-clos, ayant avec eux pour écuyer, juge du camp et héros d'armes, leurs ministres les plus éclairés et les généraux les plus habiles, tels que MM. Thugut, Pitt, Bernstorff, lui-même se proposant de prendre avec lui les généraux de Pahlen et Kutusof; on ne sait si on doit y ajouter foi, toutefois la chose ne paraît pas destituée de fondement en portant l'empreinte de ce dont il a souvent été taxé.

ments marchaient si vite, on oublia bien vite l'article, sur lequel d'abord on feignit d'être incertain ou de se méprendre, puis qu'on étouffa sous des incidents nouveaux. Trois mois au plus s'étaient passés depuis cet événement; et Kotzebue n'avait pas mis à fin sa description de Mikhaïlov, quand la catastrophe qui trancha la vie de Paul 1^{er} vint mettre un terme à sa faveur. Sa rivale, Mme Chevalier, partait, il est vrai; mais il se trouva qu'un entrepreneur au rabais (Corazzi) se chargea du théâtre allemand moyennant un secours annuel de 37,000 roubles. L'empereur Alexandre, en montant sur le trône, avait un tout autre système à suivre que son père, dont la mort servait si miraculeusement les intérêts secrets de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, et de tout ce qui haïssait la France; et d'ailleurs, tenu étranger aux affaires par la méfiance de Paul, le jeune tsar ne pouvait si vite admettre à son intimité ceux qui avaient joui de celle de son prédécesseur. Toutes ces raisons déterminèrent Kotzebue à quitter pour la seconde fois cette Russie, où pourtant il gardait des propriétés et laissait des enfants. Il assure d'ailleurs que depuis longtemps partir était son vœu, et qu'en restant à la cour de Russie il n'avait fait que sacrifier son désir aux instances de Paul 1^{er}. Weimar le revit donc encore. Mais cette fois il n'y put rester; et l'inimitié sourde qui couvait entre les coryphées de la grande rénovation et lui éclata subitement avec fureur : son virulent libelle scénique, *Bahrdt Tête-de-Fer*, qu'il lança sous le pseudonyme du baron de Knigge, mort tout récemment, en fut le signal. Le pamphlétaire avait pensé se mettre à l'abri derrière un tombeau, ceux qu'avaient éblouis ses traits s'agitèrent pour découvrir la véritable origine

du pamphlet : la famille de Knigge protesta publiquement contre l'hypothèse qui souillait de cette tache posthume la mémoire du baron : et quelque temps après, las de voir les plaisanteries sur lesquelles il avait le plus compté manquer leur effet sur des esprits tout imbus d'idées contraires aux siennes et sur les choses et sur les hommes, il s'expatria de la ville dont Goëthe était le roi et le dieu. Après un nouveau voyage à Paris, où il fut reçu avec l'aménité habituelle aux Français, et d'où il semble avoir encore remporté de l'admiration pour Bonaparte, il vint se fixer à Berlin, où, conjointement avec Merckel, il fonda le *Franc-Parleur* (*der Freymüthige*), destiné à une vive polémique contre les docteurs weimariens (1806). Bien que ni la vérité des idées, ni la profondeur des vues, ni la haute portée et la fécondité des théories ne se trouvassent du côté de la feuille bérolinienne, il y avait beaucoup à dire certes et beaucoup à rire aux dépens des docteurs du romantisme, de leurs divagations, de leur prétention à toujours tout creuser, de leur défaut de clarté ou de leur inintelligible phraséologie, enfin du peu de succès de leurs œuvres d'art à la représentation ! Kotzebue ne s'en fit pas faute, et tomba rudement sur les frères Schlegel, qu'il détestait bien autrement que Goëthe, et dont il parodiait, plus plaisamment qu'on ne savait alors le faire en Allemagne, les expressions et l'accent. Malheureusement, à force de franchise, la violence se mit au camp des francs-parleurs, et Kotzebue fut évincé par son collaborateur. Dans son dépit, et sans doute pour faire redouter sa future vengeance en se posant en Tacite, il se rendit à Kœnigsberg, où sa réputation et son talent lui ouvrirent la

porte des Archives de la ville, et où il se mit à construire sur des matériaux dont quelques-uns étaient encore inexplorés l'*ancienne Histoire de la Prusse*. Ce n'est pas la première fois qu'il s'occupait d'histoire, et dès 1785 il avait commencé celle de la maison de Brunswick, mais sans l'achever. Pendant ce temps, les guerres ravaageaient les unes après les autres toutes les possessions de la monarchie prussienne (1807); les armes françaises avaient atteint les provinces slaves de Frédéric - Guillaume. Au milieu du sauve-qui-peut universel, Kotzebue, si près des frontières russes, et russe à tant de titres, ne balança point à franchir le Niémen, et bientôt il aurait retrouvé la sécurité, la paix, dans ses terres de Livonie, si l'ambition de jouer un rôle ne l'eût conduit derechef dans la capitale. Il paraît qu'Alexandre cherchait alors un officier qui allât secrètement en Angleterre s'entendre avec les successeurs de Pitt, en dépit du traité de Tilsitt, sur quelques points majeurs pour l'une et l'autre puissance. Le principal était le sort de la flotte russe qui, selon Napoléon, devait agir d'accord avec la France contre le développement maritime de l'Angleterre et que le tsar ne voulait point exposer aux désastres, suite inévitable d'une lutte trop inégale. C'est Kotzebue qui fut chargé de cette mission, et bientôt la totalité des escadres russes sous Sinjavin, après avoir feint de coopérer à la conquête du Portugal par Junot, après avoir refusé de faire la moindre démonstration pour empêcher ce malencontreux général d'être enveloppé par Wellington et réduit à conclure la capitulation de Cintra, eut l'air d'être capturée et de subir un cas de force majeure de la part des Anglais, qui la remisèrent soigneusement jusqu'en 1814, époque à laquelle ils la

rendirent. Alexandre évitait ainsi à sa flotte le sort de celle des Danois, lors du bombardement de Copenhague, que tous les organes du gouvernement français flétrirent à grands cris comme un acte d'atroce brigandage, non sans que la Russie fit écho tout haut, mais dont le tsar, suivant Walter Scott, envoya féliciter à huis-clos le cabinet de Saint-James. Kotzebue, qui était à Londres vers ce temps, ne fut-il pas l'intermédiaire de ces protestations, si différentes du langage patent de l'autocrate du Nord? Et tous ces traits de machiavélisme profond, l'approbation de l'incendie de la flotte danoise et le pacte qui mettait celle de la Russie à couvert, n'ont-ils pas pu, partant du même homme et de la même pensée, s'exécuter par un même agent en un même voyage? Le fait certain est qu'après son retour Kotzebue eut de plus fréquents rapports avec la chancellerie russe. Les proclamations de Napoléon avaient fait prendre aux masses et par suite aux puissances, à quelques-unes du moins, on ne saurait le nier, l'habitude du style de mélodrame qui n'est pas encore passé de mode, quoi que l'on en dise, dans les ministères étrangers. Alexandre ne se passa pas plus que d'autres de cette fantasmagorie sonore, bien que de loin en loin les Saints et la Providence apparussent au milieu des menaces fanfaronnes et du pathos qu'on prenait sérieusement pour de l'éloquence militaire et même de la force. Kotzebue, dont la facilité à écrire et la souplesse étaient précieuses, eut bonne part à la rédaction d'un grand nombre de pièces officielles, secrètes ou patentes. pendant les années 1810, 11, 12 et 13, mais surtout à ces manifestes qui partirent du cabinet d'Alexandre dans la lutte contre Napoléon, et qui s'adressaient tantôt aux Russes,

tantôt à l'Allemagne et au monde opprimé. Le ton, les formes, l'allure générale de ces appels au patriotisme et aux armes, concorde à s'y méprendre avec la manière commune à Kotzebue et à presque tous les dramaturges et mélodramaturges de l'époque. Or, comme ces pièces étaient écrites d'abord ou en russe ou en allemand, et comme il n'y avait près d'Alexandre d'autre auteur de drames ou mélodrames que Kotzebue, ce n'est qu'à Kotzebue qu'on peut les attribuer. Que l'on n'en conclue pas qu'à notre avis ces morceaux à style équestre et théâtral soient tout entiers de Kotzebue. On sait au contraire combien de remaniements subissent ces sortes de compositions depuis la pensée première sortie informe du cerveau de l'homme d'état, jusqu'à la rédaction finale à laquelle l'Excellence ou la Majesté appose le dernier cachet. Les services de Kotzebue dans sa nouvelle carrière ne tardèrent point à être richement récompensés : dès 1813, Alexandre le nomma consul-général russe à Kœnigsberg, où, comme précédemment, il alla amasser les matériaux d'un nouveau travail sérieux, l'*Histoire de l'Empire germanique*. L'empereur le rappela à Saint-Petersbourg en 1816, pour l'attacher avec le titre de conseiller - d'état au bureau des affaires étrangères, où probablement il eut surtout à s'occuper des relations avec la Prusse et avec les petites puissances de l'Allemagne. L'importance de ce travail s'accrut bien vite. Soit comme but, soit comme moyen, soit pour avancer en tant que puissance continentale, soit pour se ménager des éléments contre l'Angleterre, son unique rivale depuis la chute du grand empire occidental, la Russie avait besoin de peser d'un grand poids sur l'Allema-

gne, et à cet effet la bien connaître était la première condition. Or, connaître les cabinets n'est pas connaître les nations. Cet axiome, bien compris, mais rarement avoué des maîtres de la diplomatie, était surtout vrai de la nation allemande, après la vaste crise qu'avait finie le triomphe des alliés. Mais la nationalité germane n'était qu'à moitié satisfaite; le *Tugenbund* n'était pas mort après avoir rendu de si grands services aux princes, et mal vu des cabinets il reparaisait à l'état de libéralisme et avec des formes très analogues au libéralisme français. Au Sud et dans les provinces autrichiennes, à peine cette tendance était-elle appréciable; mais partout ailleurs, surtout dans l'Est et dans le Nord, elle se manifestait avec franchise, et un grave mouvement s'opérait dans les esprits. L'étudier et le comprendre, afin de pouvoir en comprimer ou en faciliter les résultats au plus grand avantage de la Russie, était sans doute une belle mission politique. Il fallait, pour la remplir, un de ces mortels qui peuvent dire, en même temps,

Je suis oiseau, voyez mes ailes
et

Oiseau, si donc ! Je suis souris.

Kotzebue était propre à ce rôle : le hasard l'avait placé comme sur les limites de deux mondes; né Allemand, il s'était fait Russe, et Russe il n'avait pas rompu à jamais avec son origine allemande. Littérateur et comme tel habitué à saisir le mouvement de l'intelligence, il s'était élancé souvent des coulisses du théâtre aux coulisses de la diplomatie; il savait ce qu'il y a de rapport entre un protocole et un scénario, et, diplomate, il avait toujours gardé un coin pour la littérature. C'est donc à lui principalement qu'Alexandre confia le soin spé-

cial de le tenir au courant de la marche philosophico-politique des esprits en Allemagne. Du reste sa tâche fut masquée du nom de correspondance littéraire, nom consacré en quelque sorte par l'innocuité réelle des correspondances de Laharpe avec le comte de Schouvalov et de Grimm avec Catherine. Mais on ne prit pas le change ; et, dès qu'on sut le retour de Kotzebue à Weimar, les feuilles même les moins malicieuses répétèrent qu'admis à vivre dans sa patrie en conservant les appointements de sa place, le conseiller d'état russe était chargé par le gouvernement russe de suivre les progrès de la littérature allemande et de faire des rapports sur tout ce qu'il croirait utile (juin 1817). Quelque soin qu'il se donnât pour faire tomber ces bruits, en fondant un recueil hebdomadaire destiné aux nouvelles philosophiques, scientifiques et littéraires, dans lequel même il se donnait carrière aux dépens des hommes et des choses qui lui déplaisaient, il ne put désarmer l'opinion sur son compte. Les coryphées du carbonarisme allemand s'obstinèrent à croire que le recueil ostensible n'était qu'un paravent, et qu'il disait cent fois pis dans sa correspondance secrète ; enfin c'était un espion, un apostat, un ennemi de l'Allemagne qu'il voulait vendre à la Russie. Il avait loué Napoléon, dont il eût été l'agent, s'il eût été payé sur sa cassette ; il calomniait la jeunesse, il dénonçait la nation. Ces imputations absurdes ou vides de sens, bien dignes de celles qui vingt années auparavant signalaient partout des agents de Pitt et Cobourg, et qu'il serait superflu de vouloir réfuter, ne peuvent pourtant être omises par l'histoire, car sans elles on ne saurait comprendre l'atroce frénésie dont Kotzebue devait tomber victime.

Sans doute, pour être juste, il faut avouer que Kotzebue, ne comprenant point ou ne voulant point comprendre les hautes théories, et amené par la haine des nouvelles vues esthétiques et du transcendentalisme à la haine des principes politiques qui s'y liaient, et qui, comme celles-ci, étaient proclamés par les mêmes bouches, passait à chaque instant de la critique à la polémique, répondait à l'injustice par l'injustice, stigmatisait l'enseignement des universités avec trop peu de mesure, et s'emportait contre la jeunesse en invectives et en sarcasmes peu faits pour l'amener à résipiscence. Les professeurs mêmes qu'il attaquait se déclarèrent contre lui publiquement. Ayant, à la suite d'un débat un peu vif, fait condamner, par le tribunal des échevins de Leipzig, le conseiller intime Luden à se rendre aux arrêts ou à payer une amende, il vit en revanche la faculté de droit de Würtzbourg le condamner à se rétracter ou à faire des excuses à Luden (nov. 1818). Parfois aussi l'irascible journaliste commettait des étourderies : un mémoire de M. de Stourdza venait de paraître et d'exciter une réprobation universelle. Kotzebue eut la maladresse de dire dans sa feuille que le mémoire était officiel, mais le gouvernement russe lui donna le chagrin de désavouer son assertion (février 1819). Enfin il était question pour lui de quitter encore une fois l'Allemagne, et une position l'attendait en Esthonie ; lui-même souhaitait se voir hors d'un pays où déjà le bec de sa plume semblait s'affiler en stylet, où *l'Ami du Peuple* de L. Wieland citait des fragments dérobés de sa correspondance, quand, le 21 mars 1819, à Mannheim, où il s'était rendu pour hâter la terminaison d'affaires qui retardaient ses préparatifs de départ, il fut

frappé mortellement de trois coups de poignard par Ch.-L. Sand, qui sur-le-champ voulut se frapper de l'arme encore fumante du sang de Kotzebue. On arrêta, on garda longtemps en prison ce frénétique avec l'espoir de lui faire désigner des complices; on n'apprit rien de positif. Sand était un jeune étudiant de Wunsiedel (cercele du Haut-Mayn en Bavière); volontaire dans la campagne de 1815 contre Napoléon, il avait été finir ensuite à Erlangen ses études de théologie commencées à Tubingue. Il faisait partie d'une société secrète, la *Burschenschaft*. L'exaltation patriotique, commune alors à tant de jeunes têtes allemandes, avait chez lui dégénéré en fanatisme, et, en donnant le coup de la mort à celui qu'il regardait comme provoquant l'asservissement de sa patrie, il croyait consciencieusement s'acquitter d'un devoir. Chose étrange et qui prouve à quel point peuvent aller les aberrations humaines, Sand trouva plus de sympathies que Kotzebue! peu s'intéressèrent à la victime, mille s'apitoyèrent sur l'assassin. N'osant parler tout haut de lui dresser des autels, on affectait de le plaindre. Tantôt on alléguait sa jeunesse, tantôt on parlait de monomanie, de démence, seule voie qu'on pût avouer pour le soustraire à l'échafaud. Encore les apologies écrites ne lui manquèrent pas absolument, et sa mère reçut des consolations qui ressemblaient à des apothéoses du meurtrier (2). La justice n'en eut pas

(2) En France même, l'*Album* osa donner, en 1826, un franc panégyrique de la mort de Sand, panégyrique qui du reste valut à l'éditeur deux procès en police correctionnelle (1826); et, comme il fit paraître une deuxième édition, un an de prison et 300 francs d'amende (1829), sans préjudice d'une autre peine infligée à l'auteur véritable (Vict. Briffaut). Et l'avocat ne voyait, dans l'article incriminé, qu'un récit dramatique d'un fait déjà connu. Il prétendait que Pécier vain qui raconte un fait tragique d'une manière dramatique n'est pas plus

moins son cours: Sand périt sur l'échafaud (1820), et, malgré ses constantes dénégations, l'autorité supérieure resta persuadée que l'assassinat dont elle tirait vengeance était le fruit d'une combinaison commune aux chefs ou à une section de la *Burschenschaft*, et que Sand n'avait été que l'exécuteur, désigné par le sort, d'un attentat résolu par l'unanimité ou la majorité des affiliés. De là, dès 1819, le congrès des ministres à Carlsbad, l'édit de censure quinquennale de Francfort, l'assujétissement des universités au régime des commissaires spéciaux, etc., etc. En ce sens on peut dire que l'assassinat de Kotzebue eut des résultats fâcheux pour l'Allemagne, et que le poignard de Sand amena précisément les mesures que Kotzebue appelait de ses conseils et de ses vœux. Si, comme homme politique, comme littérateur, Kotzebue a soulevé tant d'objections, ses ennemis eux-mêmes semblent avoir reconnu en lui toutes les qualités de l'homme privé. Bon époux, bon fils, bon père, il était adoré de sa mère, qui lui survécut et ne mourut qu'à 82 ans; il était obligeant, généreux, liant et affable, au moins avec ceux qui reconnaissaient sa supériorité. Son ton était parfait, sa conversation légère et variée. Il avait été marié trois fois, et douze enfants qu'il a laissés de ces diverses unions reçurent tous une éducation brillante et solide pour laquelle rien ne fut épargné. Deux d'entre eux, Otton et Maurice, sont au nombre des savants dont le nom est européen. Le premier, en

culpable que les auteurs qui ont transporté sur la scène le tableau des grands crimes et des grandes catastrophes des temps anciens et modernes. « Dira-t-on sérieusement que Corneille dans le *Cid* a fait l'apologie du duel, que Voltaire dans *Zaïre*, Racine dans *Athalie*, ont fait l'apologie du meurtre et de l'assassinat? Non, sans doute. » Selon la défense, l'auteur de l'article incriminé n'était pas plus coupable.

qualité de commandant du brick *le Rourik* (1816-1818), a pris part au *Voyage autour du monde* de Krusenstern, et s'est signalé par des découvertes spéciales dans les parages du Kamtchatka et dans les eaux de la mer Pacifique. Attaché à l'ambassade russe en Perse, le second en a donné une relation, traduite en français, par Breton, sous le titre de *Voyage en Perse à la suite de l'ambassade russe en 1817*, Paris, 1819, in-8°, 4 pl. color. — Comme homme de lettres il y a longtemps que Kotzebue est bien tombé. De son vivant même il avait pu voir s'éclipser une réputation beaucoup trop haute à certains titres. Mais il faut avouer que d'un extrême l'opinion alla bien vite à l'autre sur son compte. Kotzebue vaut moins et plus qu'on ne l'a prétendu. Tel même de ses ouvrages ne mérité plus en lui-même d'être lu aujourd'hui qui pourtant a contribué à donner un mouvement pratique et vrai à l'art. Qu'il n'ait point eu ce sens exquis de l'art qui fait les Goëthe, les Racine, les Eschyle, et qu'il n'ait eu que du métier, nous l'avons dit plus d'une fois. Mais en industrie, par exemple, souvent le savant qui fait ses efforts pour appliquer la science dont il possède la haute théorie n'y réussit point seul, et un simple ouvrier découvrira ce que cherche inutilement l'homme de pensée. On a vu le manipulateur fournir des idées au chimiste, le praticien opérer des merveilles qui ouvrent un champ plus vaste au statuaire. Ne peut-il en être de même du praticien, du manipulateur dramatiques? Pour notre part nous en sommes convaincus; et, quelque peu enclin que nous soyons à rendre l'art facile, à le vulgariser sous prétexte de le populariser, nous croyons que l'art gagne quelquefois à s'humaniser, à dé-

pouiller le symbole et le mythe, à se mouvoir et à vivre, bien que dieu toujours, à la façon des simples mortels. Or c'est ce que tendait à faire Kotzebue. Avec les flasques idées du philosophisme et du sentimentalisme français, il s'appropriâ l'artifice de la scène française. Qu'on refuse à la France la totalité des perfections dramatiques, soit! toujours est-il que, même mise à part l'incomparable supériorité de Molière, et mis à part le vol si haut et si ferme de nos tragiques, tout prisonniers qu'ils sont des trois unités, nul peuple n'a entendu le drame et la scène comme les Français. Car, d'une part, nul n'a su comme eux écarter du théâtre le lyrique et l'épique; de l'autre, nul n'a su filer et varier si habilement le dialogue, les situations, les péripéties, les vraisemblances, et faire de pièces et morceaux un tout unique, homogène, qu'on saisisse d'un coup d'œil. A présent, que l'on songe aux mérites de détail que l'examen peut faire trouver dans Kotzebue, au naturel et à la clarté de son style, à la vivacité du dialogue, au grand nombre des tableaux qu'il fait passer sous les yeux de ses lecteurs, à la facilité avec laquelle il manie, sinon la poésie, du moins le langage poétique; que l'on tienne compte, non pour ériger des œuvres manquées en modèle, mais pour apprécier le talent, de la rapidité qu'il mettait à composer et de la fécondité que prouve cette aptitude à l'improvisation; qu'on se représente l'auteur de drames abordant successivement tous les genres dramatiques, comédie de caractère, tragédie, opéra, vaudeville, farce, parodie, l'auteur dramatique se délassant du théâtre par le roman, du roman par l'histoire, de l'histoire par les impressions de voyages, et tout cela au

milieu des habitudes de la vie de fonctionnaire, de diplomate, de courtisan, on sera moins prompt à prendre pour un homme ordinaire celui qui a suffi à tant de travaux et d'agitations. — Nous diviserons les ouvrages de Kotzebue en cinq masses principales que nous intitulerons : mélanges, histoire, romans, théâtre, publications semi-périodiques. Ces dernières sont fort nombreuses. Déjà nous avons nommé le *Franc Parleur*, en société avec Merkel, et la *Nouvelle Gazette littéraire d'Iéna*. Les autres sont : 1° la *Bibliothèque des Journaux*, dont il publia les deux premiers volumes, Saint-Pétersbourg, 1783, in-8°, et que continue une société de savants, sous le titre légèrement modeste de *Bibliothèque pétersbourgeoise des Journaux*, 1784, et ann. suivantes; 2° le *Für Geist und Herz*, revue mensuelle, destinée spécialement aux populations septentrionales, et dont il parut douze numéros formant l'année entière, Reval, 1787, in-8°; 3° *l'Abeille* (trimestrielle d'abord, puis mensuelle), 1808 et 1809, Königsberg, dix numéros; 4° *l'Esprit des journaux*, Riga, 1809, in-4° (recueil mensuel aussi, mais dont on ne fit que six numéros, de juillet à décembre); 5° les *Boutades* (die Grille), périodique, comme les précédents, mais d'une périodicité capricieuse et libre (les deux années 1811 et 12 en virent paraître huit fascicules qu'2 vol., Königsberg, in-8°); 6° les *Feuilles volantes politiques*, Königsberg, 1814 et 1815, 2 vol. in-8°; 7° la *Feuille du peuple russo-allemand*, Berlin, 1814, in-4° (un seul trimestre); 8° *Feuilles aux Allemands*, Leipzig, 1814, in-8°; 9° *Pudenda*, ou *Archives des folies de notre âge*, Leipzig, 1817, in-8° (un seul numéro : ce qui restait d'exemplaires se vendit après sa mort sous le titre

d'*Eau-forte magnétisée de Kotzebue*, Weimar, 1819); 10° la *Feuille hebdomadaire littéraire*, Weimar, 1818-1819, 3 vol. in-4° (le 1^{er} a eu 3 éd.): des articles qu'il avait comme en magasin, ou forma un 4^e volume. La feuille fut continuée après sa mort, et vers le 6^e volume (1820) la propriété en passa au libraire Brockhaus de Leipzig. A ces recueils périodiques doivent être joints les articles qu'il donna, soit au *Ganymède* (dont c'est lui qui fournit le plan), soit au *Mercure allemand* de Wieland, aux *Erheiterungen*, soit à d'autres recueils. C'est encore en quelque sorte à la littérature périodique qu'appartiennent, et l'*Almanach de l'Opéra* pour les années 1816 et 1817 (l'une et l'autre imprimées à Leipzig), et ses *Almanachs de l'art dramatique* (qu'il publiait annuellement depuis 1802, et dont on a trouvé dans ses cartons des fragments déjà tous prêts pour le 19^e numéro ou numéro de 1820); ils forment comme la transition de la littérature périodique aux mélanges proprement dits. A la tête de ceux-ci se placent la *Corbeille de fleurs de Clio*, Darmstadt, 1810 et ann. suiv., 3 vol. in-8°, 2^e éd., 1814, et le volume intitulé *Opuscules et Correspondance*, Leipzig, 1821. Parmi les lettres s'en trouvent, indépendamment de celles de notre héros, plusieurs de Schœlzer, de Meisner, d'Engel, de Jean de Müller : l'ensemble ne manque pas d'intérêt, et l'on est bien aise de voir en quels termes Kotzebue en était avec ces hommes remarquables. Parmi les mélanges de Kotzebue nous classerons encore, si non *Bahrdt Front de fer*, ou *l'Union allemande contre Zimmermann*, 1790, in-8° (que sa forme renvoie parmi les pièces de théâtre, bien que par le fond elle se réfère au pamphlet, un des genres de la grande

famille des miscellanées), du moins plusieurs opuscules polémiques ou apologétiques dont cette attaque fut l'occasion; par exemple *Ma fuite à Paris*, Leipzig, 1791, in-8°; *Au public* (1794), in-8° (cette justification se délivrait gratis); *D'où vient que j'ai tant d'ennemis*. Ce dernier est signé Docteur Bahrtdt, mais ce pseudonyme transparent laisse facilement deviner qu'il va faire la guerre à ses propres ennemis. Les causes auxquelles Kotzebue attribue les haines dont il est l'objet constituent un panégyrique complet: ce sont, à l'entendre, les succès qu'il a eu le malheur d'avoir, et que ses antagonistes n'ont pas; ses talents, qu'on lui dénie d'autant plus qu'on les sent; son amour du vrai, du simple et du juste; l'estime qu'ont pour lui les grands et les masses, et l'indifférence avec laquelle il conspuet et flagelle ses envieux, dût-il périr sous les aiguillons de ces âpres inimitiés qu'il brave et dont il s'enorgueillit. Ensuite viennent diverses brochures, les unes politiques, les autres littéraires. Nous ne mentionnerons parmi les premières que son *Traité de la Noblesse*, 1791, in-8°; 2^e éd., Leipzig, 1792, in-8°. Ce n'est en réalité qu'un très chétif ouvrage; et il le sentait si bien lui-même que pour désarmer la critique il qualifiait son opuscule de *Fragment d'un grand travail philosophique sur l'honneur et la honte, la gloire et l'immortalité* (Ruhm u. Nachruhm), chez tous les peuples et à toutes les époques, fastueux voile avec lequel il veut couvrir la pauvreté du fond. Ailleurs, toujours pour excuser la faiblesse avec laquelle il a traité son sujet, il assure n'avoir écrit que sur l'ordre d'un courtisan de Catherine, et rapidement, dit-il, comme Catherine voulait que tout marchât sous son règne. La vraie cause du peu de va-

leur de la brochure, c'est que Kotzebue ne comprenait pas à fond la cause qu'il plaidait, bien que récemment élevé à la noblesse; et que même ses arguments ne semblent pas avoir été dictés par une bien ardente conviction, car généralement la noblesse est traitée assez cavalièrement dans toutes les pièces de Kotzebue. Nous dirons à propos de l'autre opuscule que Kotzebue aurait pu choisir, pour se présenter en beau, un type plus heureux que ce malencontreux Bahrtdt qui, partout, eut l'art de se créer des persécuteurs. Après ce dernier se placent trois autres ouvrages qu'on peut regarder, plus ou moins, comme des croquis d'autobiographie, ce sont: les *Aventures de mon père, ou Comment il se fait que je suis venu au monde*, Reval et Leipzig, 1787, in-8°, et ensuite Weimar, 1798, in-12 (deux fois traduit en français, l'une par Müller, Paris, 1799, in-12, l'autre par M. D. L. A. sous le titre de *Vie de mon Père*, Hambourg, 1799, in-8°); 2° *Moi* (Eisenach, 1780, in-8°), histoire fragmentaire et imitation de la manière de Musæus et de Wieland, déjà imitée par Goethe, par Brandes et par Hermès; 3° *L'Année la plus mémorable de ma vie*, Leipzig, 1801, in-18, souvent réimprimé depuis, et trad. en franç. par G... P... et J.-B. D....s (Gérard de Propiac et J.-B. Dubois). Cette traduction a eu elle-même trois éditions, l'une sous le titre de *L'Année la plus remarquable de ma vie*, Paris, 1802, 2 v. in-8°, 2 portraits; l'autre sous celui de *Année mémorable de la vie d'Aug. Kotzebue*, Paris, 1802, 2 v. in-12 et 2 v. in-18. Nous nous sommes expliqué plus haut sur le peu de confiance que méritent ces Mémoires, au moins aussi voisins du genre roman que de l'histoire, et nous avons montré Masson, dans ses *Mémoires secrets sur la*

Russie, en contestant le premier comme le dernier mot, et niant jusqu'à la réalité du court voyage en Sibérie. A ces assertions tranchantes, l'auteur accusé de mensonge opposa sa *Réponse courte et honnête à un libelle malhonnête de M. Masson*, Berlin, 1802, in-8°. Cette réfutation, qui n'aborde pas tous les points, et qui ressemble plus à des représailles qu'à une défense en règle, se trouve à la suite de toutes les éditions franç. de l'*Année*. Enfin à la classe des opuscules et mélanges appartiennent encore les *Souvenirs d'un voyage de Paris à Berlin, en 1804*, et les *Souvenirs d'un voyage en Livonie, à Rome et à Naples* (l'un et l'autre traduits en français par M. Guilbert de Pixérécourt, et publiés à Paris, l'un en 1805, 2 vol. in-12; l'autre en 1806, 4 vol. in-12). Tous deux font peu d'honneur à Kotzebue : les idées en sont communes, les incidents sans intérêt, le style lâche et incolore. Fêté, comblé de gracieusetés à Paris, il ne reconnaît cet accueil que par des observations désobligeantes, des critiques amères, des généralisations absurdes, le tout quand c'est à la fausse philosophie et à la plate littérature de France qu'il a puisé ses inspirations, et quand il s'est montré si digne de ses modèles que ceux qui bâclent le drame aux boulevards n'ont guère que la peine de le traduire pour l'accommoder au genre de la scène française. Mais c'est en fait d'art, c'est lorsqu'il en est à visiter le musée, et qu'il se pose en Vasari qu'il faut entendre comme il tranche ! « La *Vénus de Médicis* n'est qu'une très jolie servante surprise en grand déshabillé par le jeune maître de la maison dont elle ne se presse pas trop de fuir les regards lascifs ; » et dans le groupe du *Laocoon* il ne voit que « les convulsions repoussantes

d'un scélérat que le bourreau fait expirer sur la roue. » Nous ajouterons à cette liste divers petits écrits de franc-maçonnerie ; une édition des *Œuvres posthumes de Musæus*, Leipzig, 1791, in-8°, et diverses traductions, celle par exemple des poésies du grand lyrique russe Derjavine, Leipzig, 1793, in-8°, et son *Portrait de Feliz*, Reval, 1792, in-4° ; celle de *Louis XIV sur la sellette en présence de la postérité*, ou *Tableau philosophique du règne de Louis XIV*, par un citoyen français, Strasbourg, 1791, in-8° ; celle des *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe*, d'Alex. de Stourdza, Leipz., 1817, in-8° ; celle des *Lettres écrites de Sainte-Hélène*, par la générale Bertrand, Kœnigsb., 1816, in-8° ; celle enfin du *Coup-d'œil rapide sur les manufactures et les fabriques en Russie*, trad. du russe, Leipz., 1815, in-8° ; sans compter les traductions ou imitations libres de quelques pièces françaises (voy. plus bas). — Si l'on en excepte *Svitrigaïl*, morceau posthume relatif à la Lithuanie et aux contrées circonvoisines, les ouvrages historiques de Kotzebue ne sont qu'au nombre de deux : l'*Histoire ancienne de la Prusse* (Riga, 1808, 4 vol. in-8°) et l'*Histoire de l'Empire d'Allemagne de son origine à sa chute*, Leipzig, 1814 et 1815, in-8°. L'*Histoire ancienne de la Prusse* fut le fruit de son premier et court séjour à Kœnigsberg. Il l'écrivit très rapidement. Le récit part de l'origine même des populations prussiennes, et va des époques fabuleuses antérieures à l'exportation de l'ambre jaune dans les régions méridionales à la paix de Thorn. Bien que plein d'inexactitudes, de lacunes, de puérités, cet ouvrage n'est point à dédaigner. Un heureux incident avait valu à Kotzebue la permission de

compulser à son gré les archives teutoniques qui jusqu'alors n'avaient été fouillées par personne. Cette mine vierge ne pouvait manquer de fournir des trésors. Si le minerai n'a pas rendu autant qu'on eût pu l'espérer, du moins a-t-il encore donné beaucoup; et la voie est frayée. Pour l'*Histoire de l'Empire d'Allemagne*, il ne l'acheva point; 2 vol. seulement parurent de son vivant. Après sa mort on trouva un 3^e volume manuscrit dans ses cartons. Des compilations générales, immensément supérieures, ont tellement fait oublier la tentative de Kotzebue qu'il est superflu de détailler son livre. Disons pourtant qu'aux défauts qui résultent de l'ignorance et de la légèreté il joignait une partialité outrée. Disons surtout que cette partialité avait sa source dans une vue systématique. Toujours écrivant à la gloire des potentats, Kotzebue ne retraçait les révolutions du St-Empire que pour démontrer aux petites puissances qu'elles ne peuvent se maintenir que par le protectorat des grandes; ce qui est un avis à Bade, à la Hesse, aux Anhalt et à toute la confédération de se réfugier à l'ombre des ailes du magnanime Alexandre, et de lui déferer le rôle joué huit ans par Napoléon. Quoique Kotzebue s'imaginât devoir offrir le modèle de la perfection historiographique et laisser Tacite derrière lui, et qu'il le fit dire dans les journaux par ses amis, bien des conditions essentielles lui manquaient pour écrire l'histoire; il lui manquait surtout la première, l'amour du vrai. Habitué par sa routine dramatique à pétrir la réalité, à la regarder comme insuffisante et froide, à chercher plus fort qu'elle, il ne pouvait se contenter de ce qu'il trouvait dans les archives, et il dramatisait la légende, il brodait le document, il métamorphosait l'his-

toire en roman. Du reste, on lui doit aussi de vrais romans, mais peu: car la nature de son talent l'entraînait invinciblement au dialogue. Il ne parle pas, il cause ou fait causer. De ses ouvrages en ce genre le plus goûté en général est celui qu'il fit paraître à Saint-Petersbourg sous le titre de *les Malheurs de la famille d'Ortenberg*, 1785 et 1788, 2 vol. in-8^o, et que traduisit en français F.-G. Goffeaux (sur la version anglaise de Will), Paris, 1801, 3 vol. in-12; le plus joli, à notre avis, est *Léontine de Blondheim* (trad. fr., Paris, 1808, 3 vol. in-12). Le caractère de Léontine est réellement délicieux; autour d'elle se meuvent légèrement, harmonieusement, d'autres figures gracieuses, vraies, et qu'on a plaisir à voir: des scènes charmantes, des situations vives, variées, des contrastes, de l'inattendu, de l'intérêt captivent, émeuvent ou font rêver le lecteur. Ce n'est pas que l'on ne rencontre çà et là des longueurs, que la sensiblerie ne vienne de loin en loin tout affadir et tout gâter. Mais, somme toute, on ne saurait refuser à l'auteur beaucoup d'esprit, de grâce, d'imagination, de connaissance du monde. Ces qualités, il faut le dire, se retrouvent, quoique moins complètes et plus mêlées de taches, dans *la Famille d'Ortenberg*. Mais *Philibert, ou les Rapports de Société* (die Verhâeltnisse) (trad. fr., Vienne, 1810, in-12) autrement dit *Philibert ou les Amis d'enfance* (trad. franç. par Breton, 1810, 2 vol. in-12), en reste bien loin. La finesse y dégénère en mari-vaudage, le puéril et le trivial y prennent souvent la place du simple; la fable est lâche et mal tissée, les ressorts sont faibles ou nuls; point de caractères, mais quelques portraits, la plupart à traits vagues et indécis. Et pourtant l'idée pre-

nière de la série des déceptions par lesquelles passe Philibert est heureusement conçue : l'épisode final est bien jeté, bien conté, sans bruit, sans grande phrase, quoique un peu rapidement peut-être. Il y a du drame intime dans ce simple récit, il y a des tons chauds sous cette esquisse; c'est précisément la manière de Sédaine, que quelques-uns peuvent surpasser sans doute, mais qu'il n'est pourtant pas donné à tous d'égal. Avant *Léontine et Philibert*, avait paru un autre roman de Kotzebue, *les Bijoux dangereux*. Il n'en existe en français qu'une imitation par MM. J.-B. D. (J.-B. Dubois et Gérard de Propiac). Paris, 1802, 2 vol. in-18. Trois autres ouvrages restent encore à nommer : *Ildegerte, reine de Norvège*, ou *l'Héroïne de Norvège* (1), Reval et Leipzig, 1780, trad. librement en fr. par Petit, Paris, 1805, 2 vol. in-12; *Jeanette et Guillaume*, ou *l'Amour éprouvé* (dont il existe 2 trad. en français, l'une par Duperche, Paris, 1802, 3 vol. in-12, l'autre par Madame Morel, qui l'a intitulée *Annette et Guillaume*, Paris, 1821, 2 vol. in-12); le *Pari dangereux*, Leipz., 1790. Nous terminerons cette catégorie par deux suites de contes : 1° les *Contes à mon fils* (trad. en fr. par Trieville, Paris, 1818, 2 v. in-12); 2° les *Contes et Conseils à mon fils* (imitation libre, par Charrin, Paris, 3 vol. in-12, 11 grav.), et par deux recueils que nous aurions pu joindre aux mélanges. Le premier, intitulé *Kleine gesammelte Schriften*, Reval, 1787-91, 4 vol. in-8° (2^e édit. des premiers tomes, Reval, 1791; 2^e de tout l'ouvrage, Leipzig, 1792-94, 4 v.), a été à peu près en totalité traduit en français

par Breton, sous le titre de *Romans, Contes, Anecdotes et Mélanges, contenant, entre autres morceaux intéressants, un journal du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste, et des anecdotes sur la cour de Paul I^{er}*; Paris, 1807, 4 v. in-12. On y trouve aussi la *Reine Ildegerte, Adélaïde de Wulfingen*, etc. Le second, dont le titre, *die Jüngsten Kinde meiner Laune*, peut se rendre par les *Cadets de mon imagination* (Leipzig, 1793-1797, 6 vol. in-8°), a eu aussi les honneurs de la traduction française. Du reste, il eut le temps après ces cadets de son imagination d'en éparpiller bon nombre d'autres dans ses recueils; et, après sa mort, on imprima encore de lui la petite nouvelle intitulée *l'An 1914*, ou *le Centenaire*. C'est un cadre assez spirituel pour entonner les louanges du maître sous le voile toujours diaphane des allusions. Le courtisan y déploie de la finesse et de la grâce, et l'encens qu'il offre n'entête pas. On pense bien que les censeurs de Kotzebue, lors de l'apparition de cette bluette posthume, ne daignèrent point voir le lait sous cette face, et crièrent de plus belle à l'adulation, à la servilité. — Nous voici enfin au théâtre de Kotzebue. C'est là surtout que se signale la fécondité de sa veine qui n'a que trop donné sujet à ses envieux de l'appeler le *Scudéri de l'Allemagne*. Son théâtre imprimé se compose de vingt-trois volumes, dont vingt-deux parurent successivement de son vivant (1) et un après sa mort : ils ne contiennent pas moins

(1) Un écrivain français, Lenoble (voy. ce nom, XXIV, 93), avait déjà publié un roman sous le titre d'*Ildegerte, reine de Norvège*, ou *l'Amour magnanime*, Paris, 1694, in-12.

(1) Les trois premiers avant 1800, le quatrième en 1800, les quatre suivants en 1801, deux autres en 1803; les onzième, douzième et treizième en 1804, 1805, 1806; les trois du quatorzième au seizième, de 1808 à 1810; les quatre de dix-sept à vingt, en 1812, 13, 14 et 15; les vingt-unième et vingt-deuxième, en 1817 et 1818; le tout à Leipzig, comme le volume posthume qui vit le jour en 1820.

de quatre-vingt-dix-huit pièces ; mais le nombre irait à près du triple si l'on comprenait dans la nomenclature toutes ses esquisses et tout ce qui fut représenté sous son nom. Bien véritablement identifié à l'esprit français, Kotzebue avait adopté comme s'il l'eût deviné le système d'exploitation dramatique, et fondé en fait une sorte d'agence à laquelle de jeunes auteurs venaient confier leurs manuscrits et demander la mise en scène. Mais quelque réelle qu'ait été cette combinaison du mercantilisme, aussi utile pour l'ordinaire à l'exploité qu'à l'exploitant, quoique nous faisant descendre bien loin des hauteurs du Pinde, on ne saurait méconnaître non-seulement que les succès, mais encore que les pièces vraiment remarquables de Kotzebue ont chronologiquement précédé la période de ces adjonctions, et qu'il semble d'ailleurs n'avoir admis dans son Théâtre imprimé que les œuvres entièrement de lui. Les exceptions à cette règle n'ont été certainement que peu nombreuses. D'autre part la parfaite homogénéité de disposition, de ton, de style, qu'il est aisé de saisir en dépit des différences que présentent la tragédie et la farce, la prose et le langage poétique, en dépit des modifications que le temps, et quelquefois l'instinct secret de la supériorité de l'art, comme l'entendaient ses rivaux, ont fait subir à sa manière, démontrent assez que tout ou presque tout ce qui porte son nom est de lui. A présent en quoi consiste donc le faire particulier dont l'homogénéité caractérise Kotzebue? Déjà les traits capitaux ont été indiqués en passant. On a vu que, imitateur de l'en-train français, hostile à tout ce qui ne lui paraissait pas strictement pratique et tout préoccupé des effets scéniques, il a voulu surtout être na-

tural, rapide, clair, varié, intéressant ou divertissant. Effectivement il coupe bien les pièces, il soude bien les scènes, il dispose bien les groupes; l'action marche, le dialogue file vif; il y a de belles situations, des péripéties ingénieuses : le style est net et intelligible ; ses tableaux reproduisent souvent avec fidélité le vulgaire de la vie, et ses caractères, ses portraits du moins, sont vrais le plus souvent. Mais ces qualités même il ne les a pas complètement toujours : en fuyant l'idéal artistique, il tombe parfois dans un monde tout aussi éloigné du réel, mais qui pêche de plus par la platitude et par le manque de vérité. Laissons là ces combinaisons invraisemblables, ces fabuleuses situations, ces mirifiques coups de théâtre tels qu'il peut en arriver un tous les dix mille ans, mais que les Denys d'Halicarnasse et les romanciers ne trouvent pas trop impossibles : nous les présenter est le droit, nous les persuader est l'art du poète, et il est des poètes qui n'y manquent pas. Mais ce que nous ne saurions admettre, c'est le romanesque plat qui sème partout la magnanimité, les dévouements, les vertus sans tache, sans faire concevoir même leur possibilité, le tout au milieu de faiblesses ignobles et sans excuses, et d'aphorismes de morale facile ; c'est le démenti perpétuel donné à l'âme humaine, dont tous les mobiles fonctionnent à contre-sens ; c'est cette absence de sens commun qui ne sait pas apercevoir où, dans l'exercice de l'héroïsme, doit s'arrêter le héros, et qui semble ne pas se douter que, faute d'enrayer à temps, la générosité devient démence, la bonté manque de caractère, et l'immolation de soi-même niaiserie. Que vos chevaliers se sacrifient, j'y consens, mais qu'ils ne soient pas dupes ! qu'on les respecte ! Quant aux caractères,

tères, qu'ils soient vrais ! changez *le monde*, si c'est votre plaisir, mais dépeignez *l'homme* tel qu'il est ! faites tourner le soleil autour de la terre, mais laissez le cœur à gauche ! Voilà ce qu'ignore Kotzebue. En revanche, s'il varie et altère à son gré ce qu'il y a d'inaltérable et d'éternel chez l'homme (l'orgueil, l'égoïsme, la vengeance, la passion, la duplicité), il peint toujours de même ce qui varie, le langage, le costume, la civilisation : nulle couleur locale, nul sentiment intime et juste du temps ; partout le dix-huitième siècle, partout le sarcasme de Voltaire ou la sensibilité de Diderot, le marivaudage de M. de Bièvre, pas une figure et pas un tableau dont on puisse dire, noms propres absents : Voilà un Romain du temps de Salluste, ou Voilà un Vénitien au moyen-âge, Voilà Paris en 1416, ou Voilà l'Italie au moment où déclinaient les Hohenstauffen. Oh ! que Kotzebue s'était donc vite acclimaté à la vague insignifiance, à l'incolore peinture que lui prescrivait la censure russe, lorsque, ne souffrant qu'on appelât rien par son nom, elle remplaçait dans les *deux Klingsberg* « mon oncle le ministre » par « mon oncle tout-puissant », « un prince russe » par « un seigneur étranger », « empereur du Japoç » par « le maître du Japon », lorsqu'elle biffait « citoyen de Toulouse » dans *l'Abbé de l'Épée*, « république » et « Romain libre » dans *Octavie*, et ne permettait pas qu'on dit en plein théâtre que la Russie est « un pays éloigné ». Il faut avouer qu'avec ces à-peu-près et ces équivalents, il n'y a plus de coloris local possible (car si quelques mots choquent, que serait-ce que l'exacte et palpitante reproduction du fond des choses ?), et qu'à travailler pour charmer un public qui tolère ce

e, on perd bientôt le sentiment de

l'art ! De là encore l'incurable médiocrité de la poésie de Kotzebue. Les lignes riment, d'accord ! et à la distribution des accents on peut prendre ces lignes pour des vers : mais est-ce là le poète, l'*os magna sonaturum* d'Horace ? est-ce même le pétillantsatirique dont le vers sautille, scintille, bondit, se grime, prend tous les masques et encadre indélébilement la pensée ? De là enfin ces dénouements communs, commodes, auxquels il n'y a qu'à dire *amen* (car tout finit à la satisfaction des bons, à la confusion des traîtres, par des pardons, des réconciliations et des mariages). Le théâtre de Kotzebue se partage inégalement en quatre masses, savoir : 1° les tragédies ; 2° les grands drames ou grandes comédies ; 3° les drames ou comédies de moindre importance ; 4° les bluettes et farces. Des quatre genres, le tragique est celui qu'il a le moins cultivé, et c'est aussi celui pour lequel il était le moins fait, parce qu'il n'en sentait ni la vérité ni les conditions. Aussi n'a-t-il osé intituler tragédies que quatre pièces : *la Mort de Rolla* (Leipzig, 1795, in-8°), *Octavie*, *Henri Reuss*, *comte de Plauen* (t. XII), et *Ubaldo* (t. XIV). Toutes sont en cinq actes. La meilleure est incontestablement la première, bien que le dévouement de Rolla n'échappe pas absolument aux critiques du simple bon sens qui veut que l'homme soit homme et ne soit pas un ange. On a beaucoup vanté le mot qui termine : quand, non content d'avoir sacrifié au bonheur de Cora l'amour qu'il a pour elle, et de l'avoir, en dépit de tous les obstacles, mariée à l'Espagnol qu'elle lui préfère, le chef péruvien, en s'exposant à tous les périls, retrouve, sauve et rapporte à sa mère le fruit d'un hymen qui le désespère, il voit la fille du soleil frémir à l'aspect du sang qui couvre

l'enfant : « Rassure-toi, dit-il, ce sang c'est le mien, » et il expire. Ce n'est pas qu'il n'y eût peut-être quelque chose à dire sur ce que l'on appelle le sublime de ce mot. Mais, quoi que l'on en pense, *Rolla*, que l'auteur qualifiait de tragédie romantique, fut une pièce à beau succès, et Sheridan en Angleterre en donna une imitation qu'il intitula *Pizarre*, et qui fit fureur à Londres. *Henri Reuss, comte de Plauen*, a été encore plus vanté par les amis de Kotzebue, et selon eux cette pièce aurait été le chef-d'œuvre du théâtre tragique moderne. S'il ne fallait, pour mériter ce beau titre, que beaucoup de mouvement, de fantasmagorie et de fracas, des processions, des catafalques, des combats, rien n'y manquerait. On entend l'artillerie gronder au loin, puis gronder de près. Le dénouement est l'*ultimaratio regum*, un boulet de canon, qui passe au travers du théâtre. Le sujet du reste offre de l'intérêt : c'est la conversion des Lithuaniens par une princesse de ce pays, que le comte a eue prisonnière dans son enfance. Hélène (c'est le nom de l'héroïne) se croit prophétesse, une vive foi l'anime, et les chefs se convertissent à sa voix; mais ce sont ses charmes qui font croire à sa puissance merveilleuse, et ses néophytes rendent moins hommage au Christ qu'à celle qui l'annonce, à l'Évangile qu'à la beauté. Malheureusement Kotzebue met trop le mobile en saillie, et au lieu de le fondre habilement avec des idées et des ressorts d'un autre genre, il jette les autres dans l'ombre. A peine Voltaire dans *Candide* eût-il fait mieux. Quant à rendre les sentiments, la naïveté, la férocité du moyen-âge, il n'en faut point parler; nous savons que Kotzebue en est à mille lieues. On peut aussi lui reprocher d'avoir un peu trop songé à la *Jeanne d'Arc* de

Schiller en imaginant son Hélène, non certes qu'Hélène s'exprime comme Jeanne d'Arc. A la simplicité profonde et noble de la fille des champs, il a substitué des phrases ronflantes et le style proclamation : nouvelle preuve, entre mille, qu'on peut imiter et arriver précisément à tout le contraire de ce qu'on imite. A ces tragédies ressemblent assez les neuf ou dix pièces suivantes, qui forment comme la transition de la première à la seconde catégorie des ouvrages dramatiques de Kotzebue : *Adélaïde de Wulfingen* (Naples et Leipzig, 1788, in-8°, 2^e éd., 1791, 3^e, 1792, etc.; et t. 1^{er} de la collection de son Théâtre); *la Prêtresse du Soleil* (1789, t. IV); *L'enfant de l'Amour* (Leipz., 1791, in-8°); *Jeanne de Montfaucon* (t. VIII); *Bayard* (t. V); *Gustave Vasa* (t. V); *Hugo Grotius* (t. X); *les Croisés* (t. IX); *les Hussites devant Naumbourg* (t. X); *Rodolphe de Habsbourg et le Roi Ottocar de Bohême* (t. XX). Toutes ont le titre de drame ou quelque qualification analogue; toutes sont en cinq actes, sauf *Grotius*, qui n'en a que trois ou quatre, et *Rodolphe de Habsbourg*, qui en a six. Hormis les trois premières, toutes sont plus ou moins fondées sur l'histoire, mais presque toujours l'histoire est altérée à contre-sens et dégénère en roman à l'eau rose ou à la neige. Ainsi, à la fin de *Grotius*, dont le commencement offre véritablement une belle combinaison dramatique, un beau combat de l'amour et de l'honneur pris dans les entrailles même de la nature, il survient un tel déluge de magnanimités, magnanimité chez *Grotius* délivré et revenant se constituer prisonnier, magnanimité chez la fille, magnanimité chez le gouverneur, que l'on cesse de s'intéresser et de croire au spectacle, parce qu'on ne croit tant de perfections ni rationnelles

ni possibles. Dans *Rodolphe et Otoccar*, les deux caractères principaux sont tout-à-fait manqués : la couleur ne vaut pas mieux que dans toutes les autres pièces moyen-âge : la belle Agnès est bien prompte, ce nous semble, quand Otoccar son père vient de mourir près du cimetière de son couvent, à franchir la grille et à prendre pour époux Albert, le fils de l'ennemi de sa maison. Et, que Kotzebue nous le pardonne ! nous aimerions autant qu'il eût écrit en prose qu'en vers, d'autant plus que la mesure desdits vers n'est pas toujours irréprochable. *Les Hussites devant Naumbourg* contiennent plusieurs situations d'une grande beauté, entre autres la scène où la femme du bourgmestre, réduite à choisir de ses quatre enfants celui qu'elle entend soustraire à la mort, flotte incertaine, et trouve toujours que celui que le père regretterait le moins à cause de ses défauts est le plus parfait et celui qu'elle aime le mieux. Tout le second acte est du plus grand intérêt théâtral. Mais au troisième tout se passe trop commodément en félicitations ; et peindre en maître cet épouvantable camp hussite, tableau sublime et digne des mains du grand Shakspeare, était une tâche au-dessus des forces de Kotzebue. Le sujet des *Croisés* est encore fort heureux : ce chevalier qui, pour délivrer sa maîtresse, religieuse en dépit d'elle, et ensevelie par son abbesse dans l'*in-pace*, se met à la tête des Turcs et prend d'assaut le monastère, appartient bien à cette race de héros du Saint-Sépulchre, prompts à combattre envers et contre tous, à piller Constantinople, à faire alliance avec Malek-al Kam. Mais pour bien reproduire cet esprit d'aventures, cette irascibilité, cette versatilité passionnée, cette absence de tout scrupule, caractères

des libérateurs de Jérusalem, il ne faut ni voir en eux des parangons de sainteté, de pureté, ni barbouiller leur physionomie des couleurs que Voltaire leur prête, et transporter aux environs de Nice le couvent des *Victimes cloîtrées* de Chénier ; il faut savoir nuancer, graduer et fondre ensemble les antinomies comme elles se fondent en notre pauvre âme humaine, où Dieu a mis 1 milligramme de bon sens contre 999 de folie et de perversité. Les Schlegel et tous les hypercritiques de Weimar n'eurent donc pas grand tort de se déchaîner contre les *Croisés*, pas plus que le public n'eut tort d'être de leur avis, et d'accueillir glacialement la pièce. *Adélaïde de Wulfingen*, qui pouvait ne pas manquer de certaine originalité lorsqu'elle fut composée (1785), est aujourd'hui un ouvrage bien terne et bien décrépité. Là encore se trouvent des *Croisés*, et là encore ces belliqueux pèlerins parlent le langage que parlaient au dessert les convives du baron d'Holbach. *Bayard* vaut mieux, parce que la différence du XVIII^e siècle à Charles-Quint est moins tranchée que celle d'un courtisan de Catherine II à celle d'un contemporain de Godefroi de Bouillon. Le sujet de la pièce, fort singulièrement dédiée au comte Koutousov, est, comme on s'en doute, la fameuse aventure de Brescia, délayée et dialoguée, ornée de noms propres en *i* et en *a* (la signora Gritti, Bianca, Miranda, etc.). François I^{er} n'y manque pas ; et tout se passe chevaleresquement, courtoisement et conformément aux mœurs, non conformément à l'habitude. En joignant à ces dix drames sa grande pièce de *Misanthropie et Repentir* (jouée en 1787, 1^{re} édit., Berlin, 1789, in-8°, 2^e éd., 1790 ; imitée ou traduite en français, 1^o en prose (par Louis-Au-

toine Fauvelet de Bourrienne), Varsovie, 1792, in-12; 2° en vers, par H.-F. Rigaud, Paris, 1799, in-8°, l'une et l'autre imitation sous le titre de *l'Inconnu*; 3° par Weiss, avec l'original en regard, Paris, 1799, in-8°; 4° par M^{me} Bursay, pour M^{me} Julie Molé, qui le fit représenter au Théâtre-Français, Paris, 1799, 2^e édit., 1819 ou 1823, in-8°); plus *les Deux Frères* (1787, quatre actes, arrangés pour la scène française par Weiss, Faugres et Patrat, an IX ou 1801, in-8°); *Robert Maxwell*, ou *la Victime volontaire* (tr. actes); *le Fils naturel* (cinq actes), et *la Vengeance de la Haine et de l'Amour*, on aura la liste complète des pièces de Kotzebue qui ont joui d'un renom européen et qu'on lit toujours avec plaisir. *Misanthropie et Repentir* est trop connu pour que nous en tentions ici l'analyse et l'appréciation : on sait que cette pièce a deux dénouements à volonté : Kotzebue la retravailla dans les derniers temps de sa vie. *Les Deux Frères* réunissent une fable intéressante, des caractères bien tracés et soutenus, des situations engendrées naturellement par les caractères. *Le Fils naturel* mérite d'être comparé à la pièce de Diderot qui porte le même titre : Kotzebue a mieux coupé et intrigué sa pièce; mais en spontanéité, en éloquence, il reste loin derrière son rival. *Robert Maxwell* aurait un vrai mérite si ce n'était encore une de ces utopies dramatiques où d'irraisonnables et impossibles dénouements provoquent plus notre rire d'incrédulité ou de pitié que notre admiration. Quant à *la Vengeance de la Haine et de l'Amour*, pour cette fois ce n'est pas l'exagération de la vertu que nous reprocherons à l'auteur, mais l'exagération et surtout la trivialité du crime : hommes et femmes, les personnages

sont des malfaiteurs ignobles, et le cœur lève de les entendre; le sang ne s'aperçoit plus dans cette boue : puis l'action principale est mal conçue et ne marche qu'avec peine, les invraisemblances sont poussées jusqu'à l'absurde. Nous indiquerons encore, parmi les drames ou comédies de longue haleine qu'a composés Kotzebue : 1° *L'Esprit Protecteur*, légende dramatique en six actes, Leipzig, 1814, in-8°; 2° *L'enfant de l'Amour* (cinq actes, Leipzig, 1791, in-8°); 3° *L'Etat restitué, ou le Comte de Bourgogne*, drame historique en quatre actes, traduit en français par Guyot des Herbiers, 1814, in-8°; 4° *le Siège de Saragosse, ou la Noce de Pachter fils*, comédie en cinq actes (t. XV); 5° *les Indiens en Angleterre*, comédie en trois actes (1787, 1^{re} éd., Leipzig, 1790, in-8°; contre-façon, Francf. et Leipzig ou plutôt Mannheim, 1790), peut-être celle de toutes ses pièces qui, avec *Misanthropie et Repentir*, a fait le plus connaître son nom (la fière M^{me} Chevalier à l'apogée de sa splendeur daignait y jouer le rôle de Coraly; L. Bursay l'a traduite en français, Bruxelles, 1792, in-8°, et le marquis de Castelnau en a fait un opéra-comique); 6° *La petite Ville allemande*, comédie en quatre actes, imitat. de Picard (tome IX), dont au reste il traduisit en allemand à cette occasion *la Petite Ville*; 7° *les Deux Klingsberg*, drame en quatre actes (t. VI), trad. en fr., Paris, 1807, in-8°, 2^e éd., 1813, in-8°; 8° *l'Épigramme, ou le Danger de la satire*, comédie en quatre actes (t. V.), trad. en franç., 1806, in-8°; 9° *l'Amour banni, ou les Mariés soupçonneux*, comédie en quatre actes (t. XVI); 10° *les Célibataires*, drame en quatre act. (t. XIV); 11° *les Aiguilles à tricoter*, dr. en quatre actes (tr. libre par M^{me} Maulaz, née

Jossand d'Auby, Vevey, 1827, in-12); 12° *les Calomnieux*, drame en quatre actes (Leipzig, 1796, in-8°), trad. en fr. par L.-M.-P. Tranchaut de Laverne; 13° *le Polymathe*, com. en cinq actes (t. XXI); 14° *l'Abbé de l'Épée*, dr.; 15° *la Femme prudente dans la Forêt*, com. féerique en cinq actes, (t. VI); 16° *la Visite ou l'Envie de briller*, com. en quatre actes (t. VI); 17° *Don Ranudo de Colibrados*, drame en quatre actes (t. X); 18° *le Spectre*, pièce romantique, en quatre actes, mêlée de prose et de vers (t. XIV); 19° *le Comte Benjowski, ou la Conjuraton au Kamtchatka*, Leipzig, 1794, in-8°; 20° *le Manteau rouge*, en quatre actes (t. XXI): c'est une légende populaire de la Morée élaborée pour le théâtre. Arrivent ensuite les drames et comédies de moindre dimension, tels que : 1° *Élisa et Nathalie, ou les Hongrois*, drame en trois actes (trad. par Pointe, arrangé pour la scène française par Dé.... et Dumaniant, Paris, 1802, in-8°); 2° *la Lettre de Cadix*, drame en trois actes, (t. XVIII); 3° *la Ménagère allemande*, com. en trois actes (t. XIX); 4° *la Nouvelle École des Femmes*, comédie en trois actes (t. XVII): (c'est une imitation libre du *Secret du Ménage*, elle est en vers); 5° *l'Officier suédois*, com. en trois actes, imit. franç. par Bilderbeck (Paris, 1807); 6° *les Parents, ou la Ville et le Village*, comédie en trois actes (imit. en franç., Paris, 1807, in-8°); 7° *Kosmouck, ou les Suédois à Marseille*, com. en trois actes (trad. et arr. pour la scène française par René Perrin et Ribier, Paris, an IX ou 1801, in-8°); 8° *le Mari d'autrefois*, com. en trois actes (tr. fr., 1807, in-8°); 9° *le Capitaine Belronde*, com. en trois actes (t. XXI), imitation libre de Picard; 10° *Max Helfenstein*, com.

en deux actes (t. XVII); 11° *la Fuite de Bela*, com. en deux actes (t. XIX); 12° *le Comédien malgré lui*, com. en un acte (t. X); 13° *la Contribution de guerre*, com. en un acte (imit. fr., Paris, 1807, in-8°); 14° *les Deux Ermites, ou la Confiance*, com.-vaud. en un acte (imit. franç. par Delestre-Poirson et Const. Menissier); 15° *le Droit de Naufrage, ou la Méprise d'un avare*, com. en un acte (trad. franç., 1807, in-8°); 16° *la Gageure dangereuse* (imit. fr. par Mme *** , Paris, an VI ou 1798, in-12); 17° *le Mari ermite*, com. en un acte (imit. fr., Paris, 1807, in-8°); 18° *le Mensonge généreux*, drame en un acte, (Leipzig, 1791, in-8°; trad. franç. par J.-Nic.-Et. de Bock, Metz, 1800, in-8°); c'est une suite de *Misanthropie et Repentir*; 19° *la Petite Valérie*, drame en un acte, mêlé de chant (trad. fr. par Léon L., 1823, in-8°); 20° *Valérien, ou le Jeune Aveugle*, drame en deux actes (imit. franç. par Carrion-Nisas et T. Sauvage, Paris, 1823, in-8°); 21° *le Vieux Général*, com.-vaud. en deux actes (imit. franç. par Desvergers et Warin, Paris, 1828, in-8°); 22° *les Précepteurs*; 23° *le Club femelle des Jacobins*, com. en un acte, 1790 Leipzig, 1791, in-8°, tr. en franç., et mis en deux actes par Mme Mar.-Elis.-Polier, Paris, 1792); 24° *C'était moi*, com. en un acte (imit. franç., Paris, 1807, in-8°); 25° *la Servante justifiée*, com. en un acte, mêlée de couplets (imit. franç. par Brazier, Carmouche et Jouslin de la Salle, Paris, 1822, in-8°); 26° *Les Esclaves nègres*, tableau historico-dramatique, trois actes, Leipzig, 1795, in-8°; 27° *Indigence et noble cœur* (Leipzig, 1795, in-8°); 28° *Frère Maurice l'original, ou la Colonie des îles Pelew*, trois actes, 1791, in-8°; 29° *le Perroquet*, trois actes, Leipzig, 1792,

in-8°; 3° *Sultan Wampoum, ou les vœux*, trois actes, Francf. ou Leipzig, 1795, in-8°. Enfin les farces eloront la série. Une des premières, *le Nouveau Siècle*, en un acte (t. V.), fut composée en 1800 pour saluer le XIX^e siècle; elle eût été bien autrement plaisante sans doute s'il eût été possible de deviner tout ce que nous réservait de grotesque ce siècle des lumières et du gouvernement mystificatif; mais Kotzebue n'avait rien prévu de pareil; et il faut avouer que cela n'était pas facile. A la suite parurent 1° *l'Ane hyperboréen*, en un acte (t. VI), où il tourne en ridicule ses adversaires de Weimar et surtout les deux Schlegel (en tête de la pièce est une préface, d'autant plus divertissante qu'elle est presque entièrement composée de phrases prises aux Weimariens, et en finissant il la déclara «écrite avec une plume de votre blanche aîle de cygne»); 2° *le Brouillamini*, en cinq actes (t. IX), dont le but est à peu près le même; 3° *la Poussière arabe*, 2 actes (tom. XVI); c'est une imitation libre de Holberg; 4° *la Petite Bohémienne*, mélodie comique en trois actes (imit. libre, par L.-E. Caigniez, Paris, 1816, in-8°); 4° *le Propriétaire à la porte*, com.-folie en un acte (trad. franç., Paris, 1824, in-8°); 5° *les Aventures de voyage d'Encore* quelqu'un, Kœnisberg, 1814, in-8°, tragi-comédie héroïque (c'est une parodie d'*Encore* quelqu'un et du *Fleuve-Dieu Niémen*); 6° *Carolus Magnus*; 7° une autre farce dont la cranologie du docteur Gall est le sujet. On peut y joindre *la Veuve et le Cheval de monture* (Leipz., 1796), violente satire contre les Français, où il gardait si peu de mesures dans l'outrage que des émigrés même s'en indignèrent et le lui firent sentir à Hambourg. Des traductions que nous avons indiquées

en passant, sept ou huit se trouvent dans le recueil intitulé *Théâtre des Variétés*. Ce sont *les Deux Klingsberg, le Droit de Naufrage, Elisa et Nathalie, le Mari d'autrefois, le Mari ermite*, etc. De plus on a vu paraître: 1° un *Théâtre choisi de Kotzebue* (Paris, an VII ou 1799, 2 vol. in-8°), par Weiss et Jauffret, que suivit longtemps après un *Supplément au Théâtre choisi de Kotzebue* par M. J. B. de M. et W., Marseille, 1820, in-8°; 2° *les Chefs-d'œuvre du Théâtre de Kotzebue*, par Vincens-Saint-Laurent, Paris, 1823, in-8°; mais la publication s'est arrêtée au premier volume, lequel donnait trois pièces: *Adélaïde, la Prêtresse du Soleil et la Mort de Rolla*. Le *Théâtre choisi* avait donné *Misanthropie et Repentir, les Deux Frères, Robert Maxwell et le Fils naturel*. Il n'est pas une langue de l'Europe dans laquelle n'ait été traduite quelque production théâtrale de Kotzebue. Mais c'est la Russie surtout qui s'est montrée prompte à s'approprier les moindres miettes d'un homme au moins aussi russe qu'allemand. Déjà, de 1802 à 1808, avait été traduit en russe tout ce qu'il avait publié de son théâtre. Après sa mort, Estinger entreprit une version nouvelle dont les cinq premiers volumes parurent à Saint-Petersbourg en 1825 et 26. Un compilateur du nom de Mûchler a fait un choix de *Pensées, remarques et bons mots de Kotzebue*, Berlin, 1819, in-8°. Dès 1811 avait été donné à Hambourg le *Kotzebueana*. La Société de rhétorique de Kortryk proposa pour sujet de prix, en 1820, un poème de cent vers et une épitaphe de douze lignes en l'honneur de Kotzebue. On vit paraître nombre de notices et de biographies sur son compte: l'une à Francfort sous le titre de *Vie, actions*

et fin traïque de Kotzebue, 1819, in-8°, l'autre à Cologne (*Tableau détaillé de la vie de Kotzebue, d'après ses propres écrits*, 1819); une autre à Weimar (*Portrait fidèle de Kotzebue, d'après ses propres indications et par un ami de sa jeunesse*, 1819); une quatrième à Leipzig (*Esquisse de la vie et de l'influence de Kotzebue*, 1819, in-8°). Mais tous ces ouvrages le cèdent à la *Vie de Kotzebue, d'après ses ouvrages et des communications spéciales*, qui parut en 1819 à Leipzig, chez Brockhaus, et fut sur-le-champ traduite en anglais. Huit ans auparavant s'était vendue dans la capitale de l'Autriche une prétendue *Autobiographie de Kotzebue* (Vienne, 1811, grand in-8°): mais non-seulement Kotzebue n'y avait point en de part; l'auteur, de plus, avait été mal renseigné. Nous indiquerons encore comme document historique la brochure intitulée *Kotzebue enfant, jeune homme, homme fait, écrivain et banni*. Enfin, si l'on veut se former une idée de son talent, on consultera utilement Eichhorn, *Histoire générale de la littérature*, t. IV, section 2; *l'Influence de Kotzebue en littérature et en politique*, Tobolsk (Nordhausen), 1819, in-8°, et *l'Apologie de Kotzebue* (d. vertheidigte K.), Nordhausen, 1819, in-8°.

P—OT.

ROULNEFF (JACQUES), général russe, né en 1763 d'une famille noble de la province de Kalouga, entra au corps des Cadets en 1770, fut lieutenant d'infanterie en 1785, et fit bientôt la guerre contre les Turcs, où il se distingua particulièrement à la prise de Bender, en 1789. Employé en 1794 contre la Pologne, sous les ordres de Knoring et de Souvarow, il se trouva à l'assaut de Prague. En 1807 il fit partie de l'armée qui vint au secours de la Prusse, et se si-

gnala le 25 mai sur la Passarge, où il s'empara d'un obusier et de quarante caissons qu'il fit sauter, ne pouvant les emmener. Il se distingua encore aux batailles d'Heilsberg, de Friedland, et reçut pour récompense de ces exploits les décorations de Saint-Wladimir et de Sainte-Anne. En 1808 il fut employé dans l'armée de Finlande, où sa valeur lui mérita le grade de colonel, puis celui de général-major, avec une épée en or et la grande décoration de l'ordre de Sainte-Anne. Employé de nouveau contre les Turcs en 1810, il y prit le commandement de l'avant-garde et montra une grande intrépidité à Schommla et à Badin; ce qui lui valut une pension de 12,000 francs. En 1812 il faisait partie de l'armée du comte de Wittgenstein, sur la Dwina, lorsque, ayant voulu résister seul, à la tête de quelques cavaliers, à tout un corps de Français beaucoup plus nombreux, il fut frappé d'un boulet qui lui emporta les deux jambes, et il mourut sur le champ de bataille (20 juillet 1812).

M—DJ.

ROUMAS, en grec, Κοῦμας (CONSTANTIN-MICHEL), né à Larisse, en Thessalie, vers 1775, fit ses premières études à quelques lieues de cette ville, au collège de Tournovo, où il trouva le double avantage de n'être point éloigné de sa famille et d'avoir pour maître le célèbre Jean Œconomos. Sous cette direction ses progrès furent tels que Œconomos put reconnaître d'avance en lui son digne successeur, et présager les services qu'il devait rendre à la Grèce. Pour perfectionner son éducation, le jeune Koumas visita l'Allemagne, s'y lia avec les hommes les plus distingués, tels que Wolf, Wieland, etc., et rapporta dans sa patrie un vif désir d'y propager l'étude des sciences et de la philosophie. En 1799, le prince Dé-

métraky avait fondé dans un faubourg de Constantinople, à Kourotzsmé sur le Bosphore, une école plus complète et mieux placée que le collège grec, situé dans l'intérieur de la ville et surveillé de trop près par les Turcs. Le premier maître qui y occupa la chaire de philosophie fut Dorotheé Proïos, de Scio, depuis archevêque d'Andrinople, où il périt en 1821, martyr de sa foi et de la liberté. Proïos eut pour successeur Platon, et celui-ci Etienne Doumkas, illustre élève des universités de Halle et de Gœttingue. Koumas dut à la réputation qu'il s'était faite dans les sciences, la philosophie et l'histoire, l'honneur de leur succéder. C'est un fait reconnu et proclamé dans toute la Grèce que l'enseignement de ces quatre hommes supérieurs eut la plus utile influence sur les progrès intellectuels de la nation. Une nouvelle route fut ouverte hors des voies de la routine; et cette révolution dans l'enseignement fut le prélude de la révolution politique qui devait bientôt s'accomplir. Les collèges de Smyrne et de Cydonie achevèrent plus tard l'œuvre de cette révolution littéraire et scientifique. En 1810, Koumas fut appelé par le clergé grec et la corporation des négociants à la direction du collège de Smyrne. La nouvelle de cette nomination, qui assurait à sa ville natale les bienfaits d'un enseignement presque égal à celui des universités de France et d'Allemagne, fit éprouver au vénérable Coray, notre collaborateur (*voy. ce nom, LXI, 358*), une joie si vive qu'il s'empressa d'adresser aux principaux habitants de Smyrne une lettre de félicitation (*Recueil de lettres de Coray, Ἀπάνθισμα ἐπιστολῶν, Athènes, 1839, p. 31*). « Koumas, y est-il dit, outre l'érudition, possède ce qui

« seul lui donne de l'éclat et de la
 « valeur, c'est-à-dire de l'esprit et du
 « jugement. Il a un zèle sincère pour
 « les intérêts et l'amélioration de la
 « Grèce. Ses mœurs sont excellentes.
 « En un mot, il réunit toutes les qua-
 « lités indispensables au patriote et
 « au savant qui aspire à régénérer la
 « Grèce. Je félicite donc la ville de
 « Smyrne et mes concitoyens de ce
 « que la Providence leur a réservé
 « l'assistance et les leçons d'un tel
 « maître. » Koumas justifia toutes les
 espérances que l'on avait conçues, et ce fut au milieu de son enseignement, et lorsqu'il était absorbé dans la composition de son grand dictionnaire grec, que la révolution de 1821 éclata, non trop tôt suivant ses vœux, mais trop tôt suivant sa prévoyante politique. Koumas eût été sans nul doute une des premières et des plus regrettables victimes du fanatisme musulman, s'il ne se fût dérobé par la fuite aux attentats des Turcs; mais il parvint à s'y soustraire en se réfugiant à Trieste avec toute sa famille. L'hospitalité la plus bienveillante l'y accueillit, et lui donna les moyens d'achever son grand ouvrage. Le gouvernement autrichien, qui appréciait ses mérites et ses vertus, le promut à la direction du gymnase grec de Trieste, et il y continua son apostolat d'enseignement jusqu'aux derniers moments de sa vie. C'est là qu'il mourut, le 13 mai 1836, dans les bras de sa fille, de sa vieille mère, et pleuré par ses nombreux disciples, par la Grèce tout entière, où, après Coray, mort depuis trois ans, aucune perte n'avait excité de regrets plus unanimes. Toute la vie de Koumas se résumant dans son professorat et ses publications, nous voudrions donner la liste de tous ses écrits; mais nous nous bornerons à indiquer ceux dont nous connaissons

exactement les titres et le sujet; tous sont en grec moderne: I. *Cours de mathématique et de physique*, 8 vol. in-8°, Vienne, 1807. II. Traduction de la *Chimie d'Adet*, 2 vol. in-8°, Vienne, 1808. III. *Éléments de philosophie*, 4 vol. in-8°. IV. *Abrégé de physique*, etc., 1 vol. in-8°, 1812. V. *Chronologie historique*, 1 vol. in-8°, Vienne, 1818. VI. *Abrégé de Géographie ancienne*, 1 vol. in-8°, 1816. VII. *Abrégé des sciences pour les commençants*, 1 vol. in-8°, 1819. VIII. *Agathon et les Abdéritains de Wieland*. IX. *Grammaire grecque*, ancienne, dédiée à sa fille, 1 vol. in-8°, 1832. X. *Essai sur la prosodie*, trad. de Spitsener, 1826. XI. *Histoire universelle*, 12 vol. in-8°, Vienne, 1830. XII. Beaucoup d'articles dans le *Mercur savant*, *Λόγιος Ἐρμῆς*. XIII. *Dictionnaire grec ancien*, 2 vol. in-4°, Vienne, 1826. Cet ouvrage survivra à tous les autres, parce qu'il n'est pas exposé aux vicissitudes des sciences, et que la méthode, le plan et l'exécution en sont excellents. A peu d'années de distance, parurent en Grèce trois grands dictionnaires grecs: celui d'Anthime Gazis, qui vient d'être considérablement amélioré dans une récente édition, et dont le Lexique de Schneider est la base; celui de Ghika et Blastos, *l'Arche de la langue grecque*, entrepris sur le plan de Henri Estienne, et interrompu au troisième volume par les catastrophes de 1821; enfin, le Lexique de Koumas, qui résume avec une merveilleuse netteté les travaux de Reimer, Passow, etc., et rappelle la manière des excellents scholiastes de l'école d'Alexandrie. D—H—E.

ROURARINE (BORIS - IVANOVITCH), général et diplomate russe, était né le 18 août 1677 d'une des anciennes et illustres familles de la Russie-Blanche. Son père, boiarine

et voévode de Smolensk, avait le titre de prince. Enfant encore, Boris obtint celui de stolnik ou chambellan de Pierre-le-Grand (1684); et, dans l'intime familiarité qui s'ensuivit, il apprit de bonne heure à sympathiser avec les grandes vues, avec les plans hardis d'un prince qui devait adosser la Russie à la Baltique et introduire un empire qu'on croyait asiatique et qu'on connaissait certes moins que la Chine, au cœur des affaires européennes. A peine maître du trône par la révolution de 1689, Pierre, comme s'il eût à l'avance jeté son dévolu sur Kourakine pour les ambassades, l'envoya s'initier dans l'Ouest avec d'autres *potechnoï* (camarades), non seulement aux mathématiques et à la marine, mais aux langues, aux mœurs et aux idées étrangères. C'est surtout à Venise que Boris résida, Venise fameuse depuis des siècles par son astuce diplomatique, Venise brillant caravansérail où se condensaient l'élite et l'écume de toutes les civilisations. Revenu dans sa patrie, il épousa, en 1693, Axénie Fédorovna Laboukhine, sœur d'Eudoxie, femme de Pierre I^{er}. Bientôt la carrière des armes s'ouvrit devant lui. Il se signala d'abord dans la guerre de la quadruple alliance de Varsovie contre les Turcs et prit une part honorable aux deux expéditions d'Azov (1695 et 1696). On sait le succès éclatant de la seconde et la joie de Pierre qui souhaitait au moins un port, et à qui bientôt le pacte de Carlowitz laissa sa conquête (1699). Mais à peine la paix se faisait-elle d'un côté que les querelles surgissaient de l'autre. La grande guerre du Nord ne tarda point à commencer; et Charles XII, après avoir réduit à la paix séparée de Travendal un des membres de la redoutable coalition organisée contre la Suède (Frédéric IV), venait de se jeter sur l'Ingrie. Nommé capi-

taine, puis major, Boris combattit alors les Suédois, et concourut aux deux sièges de Narva, dont le premier échoua et amena la célèbre bataille de ce nom (1700), si funeste aux Russes qui s'y virent complètement défaits, mais qui prirent leur revanche en 1704, lorsqu'ils emportèrent d'assaut cette même ville de Narva. Cependant les succès de Charles XII venaient de faire porter au trône de Pologne par un parti Stanislas Leczinski à la place d'Auguste I^{er}, que le tsar voulait rétablir. C'est pour ce motif qu'il envoya, en 1705, le prince Kourakine, comme ambassadeur extraordinaire à la cour de Rome, en le chargeant de maintenir dans une constante inimitié contre le parti piast, c'est-à-dire contre Stanislas, et même contre tout nouveau compétiteur à qui un parti mécontent pourrait offrir la couronne (1), le pape Clément XI, qui déjà par une bulle avait destitué de ses dignités le cardinal-primat Michel Radzieïowski, coupable d'avoir adhéré à l'élection de Stanislas. Afin d'appuyer sa mission, Kourakine fit entrevoir au pontife la possibilité d'une réunion prochaine de l'Église grecque à l'Église latine; mais cette promesse, comme la suite des événements le prouva, n'était qu'une ruse diplomatique, dont au reste on peut conjecturer que le saint-siège ne fut point la dupe. Toutefois, l'ambassadeur réussit parfaitement, sans doute parce que l'Autriche toujours hostile à la Suède agissait alors à Rome contre les protégés de Charles XII. De Rome, Kourakine se rendit à Venise, soit pour empêcher toute convention entre la république et Charles, soit

plutôt pour demander les bons offices de la république à Constantinople, et s'opposer à la diversion qu'eût faite, s'il eût été bien inspiré, Ahmed III, dont le destin était d'avoir vingt occasions d'exterminer les Russes et de les manquer toutes. Deux ans après (1708), il allait à Hambourg engager le magistrat de cette ville à défendre aux Suédois les enrôlements facilités par la proximité de leurs possessions d'empire, Brême et Verden. Il venait alors de recevoir le brevet de lieutenant-colonel du régiment des gardes Semenovski, puis de général-major. Rappelé sur les champs de bataille, il acquit par son courage et son habileté une part glorieuse dans la victoire remportée à Poltava (1709), où l'armée de Charles XII fut anéantie. On a dit que le prince Kourakine, à la tête des troupes qu'il commandait, força les généraux suédois Rosen et Schlippenbach à mettre bas les armes; mais comme d'autres relations et le journal même de Pierre-le-Grand attribuent cet exploit à Mentchikoff et à Rentzel, dont les commandements étaient supérieurs au sien, il ne faut le regarder que comme ayant essentiellement coopéré par sa valeur à ce résultat de la grande journée qui détruisit la prépondérance de la Suède dans le Nord. Il contribua plus puissamment encore pourtant à l'affaiblir en allant de cour en cour remplir les missions confiées par Pierre à son habileté: d'après le succès qui couronnait habituellement ses opérations, on eût pu le croire né pour la diplomatie. Hanovre le voit d'abord (14 novembre 1709, etc.) négocier avec les ministres de George-Louis (Gœrtz et Berendorf), au moment où les traités de Dresde, de Thorn, de Copenhague, viennent de recréer la grande alliance du nord, et détermi-

(1) Par exemple, Jacq. Sobieski (le fils du roi Jean III et celui que Charles XII eût fait nommer, si Auguste II ne l'eût fait enlever), ou bien Jérôme Lubomirski, grand-général de la couronne et protégé de Radzieïowski.

ner cet électeur non-seulement à déchirer son alliance avec la Suède, mais encore à former des nœuds nouveaux avec la Russie (3 juillet 1710) : bientôt des troupes hanovriennes agiront, s'il est nécessaire, vers la Poméranie suédoise, vers Brême et Verden, contre le vaincu de Poltava. Au bout du mois il est à Brunswick, où l'a précédé le baron de Heyssen, et demande officiellement au duc Antoine-Ulric la main de Charlotte-Christine - Sophie, sa petite-fille, pour le tsarévitch Alexis. (On sait que le duc était à peu près d'accord avec Heyssen : il ne restait que quelques points à régler; et bientôt la princesse partit pour Torgau, où fut célébré, en présence du tsar, le mariage dont devait naître Pierre II.) Il prend ensuite la route de la Hollande, où il porte des instructions à l'ambassadeur Matvéve et où il reste quelques semaines, travaillant à préparer des transactions de médiation ou de neutralité dont le résultat sera d'isoler la Suède, et dont bientôt, nommé plénipotentiaire en Angleterre, il va poursuivre le succès à Londres, près de la reine Anne. Il réussit à faire signer au cabinet britannique et le premier et le second concert de La Haye (31 mars et 4 août 1710). Par le dernier, qui n'était que le développement de l'autre, la Grande-Bretagne, les États-généraux, le roi de Prusse, les électeurs de Hanovre, de Mayence et Palatin, le Mecklembourg, Brunswick, Münster et Hesse-Cassel, sous prétexte de mettre à l'abri des hasards de la guerre les possessions du roi de Suède en Allemagne, stipulaient la neutralité de ces provinces et s'engageaient à composer pour appuyer le concert un corps de 16,000 hommes dont on déterminait les contingents. Le but secret de cet accord était, au

moins pour la Prusse et le Hanovre, de mettre la main sur ces provinces si convoitées, et dont elles finirent en effet par avoir la meilleure partie; et, du côté de Pierre-le-Grand, c'était un habile machiavélisme, après avoir porté par terre son antagoniste, de convier les petites puissances allemandes à une part de la proie. Charles XII ne se méprit point sur la portée de cet acte, et de sa retraite de Bender il protesta vigoureusement par ses ministres, tant à Vienne qu'à Ratisbonne, contre les perfides dispositions qui le désarmaient en Allemagne; il déclara qu'il regarderait comme ennemi quiconque voudrait restreindre le droit qu'il avait de se défendre ou lui ravir l'usage des armes que Dieu avait mises en ses mains. Mais tout devient malheur à qui s'est une fois laissé frapper par le malheur : ces magnanimes et philanthropes alliés du nord, dont tous les vœux avaient été de préserver le roi d'une spoliation et les sujets des horreurs de la guerre, s'écrièrent à l'envi qu'ils ne pouvaient plus respecter la neutralité des provinces suédoises-allemandes; et la malheureuse Poméranie vit affluer du sud les Saxons, de l'est les Russes et les Polonais, du nord-ouest vingt mille Danois. Pendant ce temps, Boris était revenu en Russie, ou du moins dans une contrée qui bientôt allait devenir russe et qu'occupaient déjà les Russes, à Revel. Il ne tarda point à s'en éloigner pour aller, toujours avec le titre de plénipotentiaire, seconder, puis remplacer à La Haye l'ambassadeur Matvéve (octobre 1711). Rien d'extraordinaire ne signala de sa part cette période d'incertitude et d'oscillation que prolongeait la complication des intérêts de tant de grandes et petites ambitions, chacune ayant

ses vues et agissant avec arrière-pensée, les uns sentant leur force et voulant aller au but avec hardiesse, les autres sentant leur faiblesse et tergiversant, attermoyant, nouant des contre-alliances et indiquant les deux inutiles congrès de Brunswick. Pierre ne souhaitait point la réussite du premier (décembre 1712, février 1713), qui n'allait à rien moins qu'à revenir sur l'esprit du concert de La Haye en se rapprochant un peu de la lettre de ses stipulations ; et Kourakine, sans y mettre le pied, dut être pour quelque chose dans les circonstances qui le firent manquer. En revanche il parut au second (novembre 1713), et cette fois le tsar souhaitait un peu plus que les négociations portassent leurs fruits. En fait il était nanti des quatre provinces baltiques (1), ce rêve de toute sa vie ; et Auguste II, par les conventions de Thorn, avait renoncé à demander la rétrocession même de la Livonie. Le traité d'Utrecht, en posant enfin les bases de paix à l'Europe occidentale, permettait à la France de parler plus haut pour Charles XII ; et la reine Anne Stuart, au fond du cœur comme par le sang, ne marchait qu'à contre-cœur dans le même sens que l'électeur de Hanovre, son héritier présomptif (2). Les conférences pourtant n'amènèrent rien encore : d'une part, le roi de Suède et la France ne voulaient point céder si vite tout ce que demandaient les alliés du nord ; de l'autre, on sut qu'Anne approchait de la tombe, et l'avènement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre devait être favorable à leurs prétentions. Lors donc que Char-

les XII demanda, et sa demande était de toute justice, qu'à la médiation impériale fût associée celle de la France, garante de la paix de Westphalie et de celle d'Oliva, lorsque Louis XIV fit des offres en ce sens aux adversaires de la Suède, Kourakine au nom de son maître déclina ces ouvertures, en prétextant la partialité que montrerait peut-être la France dans les protocoles et en fondant sa défiance sur ce prétendu traité de Bender, qu'on trouve bien dans les recueils diplomatiques (Dumont, etc.), mais qui ne porte aucune signature, et sur lequel il devait, lui plénipotentiaire en Hollande, savoir à fond à quoi s'en tenir. Le congrès fut donc rompu comme le premier (mars 1714). Six mois après, la couronne de la Grande-Bretagne était à George-Louis (George I^{er}) ; et Kourakine allait l'année suivante à Londres convenir des principes du traité qui fut signé à Greifswalde entre Geisch et lui (octobre 1715), et par lequel, en échange de la garantie de Brême et Verden, le nouveau roi promettait au tsar d'agir énergiquement contre les Suédois. Mais cet engagement ne fut point tenu : à peine sûr de Brême et Verden, George, qui d'ailleurs redoutait de plus en plus l'ascendant toujours croissant de Pierre, et qu'avait mis en défiance sa proposition de donner Wismar au duc de Mecklenbourg, qui n'eût eu là qu'un dépôt à la Russie, ne coopéra plus que tièdement aux opérations contre Charles XII, fidèlement imité en cela par chaque allié à mesure que le sort des armes faisait tomber entre ses mains l'objet spécial qu'il avait ambitionné. Kourakine retourna cependant à Londres, soit pour arrêter un traité de commerce, soit pour observer. L'Angleterre, c'est-à-dire les ministres au-

(1) Carélie, Ingrie, Esthonie, Livonie.

2. Ou du moins le fils de son héritière présomptive, Sophie, l'électrice de Hanovre. Mais, comme celle-ci était de beaucoup plus âgée qu'Anne, on ne pensait naturellement qu'à Georges-Louis.

glais du roi souhaitaient le traité; mais la junte hanovrienne, qui disputait aux Anglais la direction de l'Angleterre, montrait assez d'indifférence pour ces stipulations du mercantilisme, et ne songeait qu'aux questions de territoire. Si âpre à prendre en Allemagne, George ne voyait qu'avec chagrin prendre sur les bords de la Baltique, et déjà il ne se souciait plus de garantir à Pierre-le-Grand sa Carélie, sa Livonie, son Esthonie et son Ingrie; Pétersbourg même était remis en question. Tantôt à Londres, tantôt à La Haye, Kourakine tint le tsar au courant de ces variations du cabinet, et c'est aussi afin d'aviser lui-même au parti qu'il devait prendre sur le choix de ses alliés pour la pacification du Nord que Pierre fit un second voyage en Europe occidentale. Il descendit à La Haye chez Kourakine (1717). Dès 1713 il l'avait nommé, au lieu de stolnik, membre de son conseil privé; cette fois il le décora du cordon de Saint-André. La tsarine (Catherine, et non plus Eudoxie Laboukhine) lui donna de même des marques d'estime et de confiance. Kourakine suivit ses maîtres à Versailles et à Paris, où nul doute qu'il n'ait eu la principale part à l'élaboration des arrangements qui bientôt donnèrent aux relations internationales de l'Europe un aspect tout nouveau. De retour en Hollande il eut de longues conférences avec le général Poniatowski et avec le baron de Gøertz, tant pour les conditions de la paix à conclure que pour le choix du lieu du congrès. D'accord avec les ambassadeurs de Prusse et de France, il noua l'alliance d'Amsterdam de 1717, par laquelle les trois puissances convinrent de ce qu'elles laisseraient à la Suède : alliance dirigée contre le Hanovre et contre Auguste II, et qui se liait aux célèbres

négociations de Gøertz, tendant à faire marcher ensemble Pierre et Charles XII. Naturellement la Grande-Bretagne fit ce qu'elle put pour entraver ces négociations; un de ses grands moyens fut de propager de cour en cour des bruits qu'on commençait à croire réels sur l'ambition de la Russie. Kourakine, à qui rien n'échappait dans son poste de La Haye, se hâta de déclarer mensongères ces indiscretions diplomatiques, et publia dans les feuilles hollandaises quelques-unes de ces pièces authentiques qui ne prouvent rien, mais qui grossissent le dossier, embrouillent l'affaire et ajournent la solution. Au reste, la mort de Charles XII devant Frederikshall vint bientôt simplifier la question; et le congrès de Nystad organisa le Nord pour une cinquantaine d'années (1721). Kourakine n'y assista point; mais, immédiatement après la paix conclue, il revint en Russie pour y jouir du plus haut crédit. L'année suivante, en effet, Pierre, s'absentant pour la campagne de Perse, lui confia la portefeuille des affaires étrangères; et en 1723 il l'envoya en France, d'abord avec l'ordre de simuler un voyage d'agrément, mais bientôt avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Il s'agissait, au commencement, de contracter un emprunt (l'instant était, ce nous semble, singulièrement choisi au sortir de la crise de Law). Ensuite furent mis en question divers projets de mariage pour la grande-duchesse Elisabeth (Péetrovna), qui fut ensuite impératrice (1741-1762). Le duc de Bourbon recherchait sa main; mais Louis XV rompit avec l'infante d'Espagne, et Pierre-le-Grand écrivait à son ambassadeur (16 janvier 1724) : « S'il « en est ainsi, nous vous témoignons

« notre désir de voir plutôt notre
 « fille unie à ce dernier, et nous vous
 « prions d'employer tous les moyens
 « pour que ce projet se réalise. Quant
 « au duc de Bourbon, sans lui au-
 « noncer un refus, vous pourrez
 « traîner l'affaire en longueur, etc. »

Kourakine la traîna si bien que ni le duc de Bourbon ni le roi de France ne furent gendres de Pierre-le-Grand. Mais, à dire vrai, l'habileté de l'ambassadeur était pour peu dans une question où, même mises à part les éventualités qui eussent porté au trône de Russie une branche des Bourbons, les puissances européennes ne pouvaient que voir avec défiance de si intimes relations se nouer entre Versailles et Saint-Pétersbourg. On mit donc tout en œuvre pour faire échouer le projet, et l'on eut si peu de peine qu'on en a presque méconnu les traces. La mort de Pierre (1725) ne diminua point la faveur de Kourakine. Il fut nommé conseiller privé par l'impératrice Catherine I^{re}, en 1726, et l'année suivante il se rendit, comme ministre plénipotentiaire, au congrès de Soissons. Il était de retour à Paris lorsqu'une fin prématurée le ravit à son pays, le 17 octobre 1727. Son corps, transporté à Moscou, fut inhumé dans l'abbaye de Tchoudov, où reposent ses ancêtres. Il laissait, indépendamment de deux filles (la maréchale Antoinette Galitzine et la maréchale Catherine Boutourline), un fils, Alexandre Borissovitich, qui l'avait accompagné à Paris en qualité de conseiller d'ambassade, et qui, pendant un congé que son père avait obtenu, le remplaça par *intérim*, avec l'agrément du tsar (1722).—En vertu d'une clause du testament paternel, ce dernier construisit à Moscou, et munit des fonds nécessaires à l'entretien de l'établissement,

une maison de charité pour quinze officiers émérites choisis parmi ceux que leur belle conduite et leurs blessures recommanderaient à la reconnaissance publique. P—OT.

ROURAKINE (le prince ALEXANDRE), ambassadeur russe à Paris, descendait à la troisième génération de Boris Ivanovitch dont l'article précède; et c'est le quatrième Kourakine que nous trouvons représentant comme plénipotentiaire auprès de la cour de France le cabinet de Saint-Pétersbourg. Né le 18 janvier 1752, à peu près du même âge par conséquent que le grand-duc Paul, il fut un des jeunes Russes élevés avec ce fils de l'infortuné Pierre III; et une vive amitié les unit bientôt. En 1776 et en 1782 il fit à la suite de l'héritier du trône des tsars les voyages de France et de Prusse. Un peu plus tard il fut chargé d'une mission en Danemark, et à cette occasion il reçut du souverain de ce pays l'ordre de Danebrog et celui de la Parfaite-Union. Mais, peu de temps après, la prévoyante Catherine, dont l'œil était toujours ouvert sur la conduite de son fils, eut peur sans doute que quelques extravagances ne passassent par la tête des conseillers du grand-duc: elle les éparpilla, les écarta des affaires. Kourakine fut un des objets de cette mesure; et après un début diplomatique heureux, quand tout semblait lui garantir un avenir prospère, il fut réduit à chercher un prétexte pour colorer son absence de Saint-Pétersbourg et aller s'envelir dans la Russie ouralienne, aux environs de Saratove. C'est là qu'il passa sans interruption les dix ou douze ans qui s'écoulèrent encore jusqu'à la mort de Catherine, méditant sur les beautés de la nature, embellissant sa résidence quasi-asiatique et améliorant la culture de ses terres.

Il est aisé de voir que cette retraite cachait un véritable exil. Enfin l'avènement de Paul I^{er} le fit cesser. Bien qu'en arrivant au pouvoir le nouvel autocrate affectât de continuer dans leurs emplois les ministres et les grands-officiers, un de ses premiers soins fut de mander à Saint-Pétersbourg le compagnon de sa jeunesse, avec l'arrière-pensée de lui donner une part aux affaires. Bien peu de temps effectivement se passa sans qu'on s'aperçût d'une révolution réelle, quoique graduée, dans les relations extérieures. Catherine, enfin maîtresse de sa part de Pologne et tranquille de ce côté, s'était résolue à joindre ses armes à celles des souverains coalisés contre la France; et, si elle eût vécu un jour de plus, elle allait apposer sa signature au traité que les ambassadeurs de Saint-James et de Vienne lui présentaient à cet effet. Paul commença par ajourner la sienne, puis il la recula indéfiniment, puis l'opportunité même et l'utilité de l'adhésion furent formellement remises en question. Généralement on regardait Kourakine comme l'auteur de cet abandon du système de Catherine. La vérité est qu'accoutumé à n'approuver que froidement la politique de sa mère et bien aise de donner à son règne une valeur personnelle, en se distinguant de celle qui l'avait précédé, Paul était très disposé en faveur de la France, et qu'il trouva dans Kourakine un serviteur empressé de réaliser sa pensée. C'était d'ailleurs un moyen de devenir indispensable, le cabinet se composant de personnages à peu près antipathiques à la France. Bientôt Paul l'introduisit dans le conseil qu'avait déjà modifié profondément le renvoi de Markove : il eut la place de vice-chancelier, et en réalité la direction décisive des affaires étrangères, bien

qu'Ostermann, élevé du poste de vice-chancelier à celui de chancelier, le primât par le titre. L'empereur au reste prit à tâche de bien faire sentir que le choix de Kourakine était son choix à lui, et il le combla de marques d'honneur et de confiance. Il venait de lui conférer la croix de l'ordre de Saint-Alexandre-Neovski, il y joignit celle de Saint-André; il venait d'acheter 100,000 roubles l'hôtel de Markove, il en fit dou à son favori. Tout marcha pendant un temps sans grand obstacle dans la voie nouvelle; et l'on sent combien, au moment décisif des campagnes d'Italie, quand la guerre contre la révolution avait changé de caractère comme de théâtre, la neutralité de la Russie facilita les victoires de Bonaparte et accéléra les négociations de Campo-Formio (1797). Au fond pourtant le conseil était scindé en deux manières de voir, le système français, représenté par Kourakine sous l'inspiration de l'empereur, le système anglo-autrichien, tendance réelle d'Ostermann et de Besborodko; et l'Angleterre veillait, habile à tout envenimer, à profiter des circonstances, à les créer au besoin. Le haut ton des plénipotentiaires français à Rastadt et leurs prétentions donnaient déjà matière à bien des déclamations; et, aux yeux de la vieille diplomatie, c'était un scandale, c'était un agrandissement démesuré que l'acquisition de la limite du Rhin, la création de la République Cisalpine, l'intervention dans les affaires d'Allemagne. Mais tous ces griefs ne touchaient que faiblement le tsar; et, si le gouvernement français avait été habile, il eût pu rendre impossible le triomphe de l'influence anglaise. En se déterminant à l'expédition d'Égypte il n'eût fallu que s'entendre d'avance avec le cabinet de Saint-Pétersbourg

pour commencer le dépècement de l'empire ottoman au profit de la Russie et de la France, en écartant un ennemi commun, la Grande-Bretagne. Au lieu de cette marche simple, le Directoire et Bonaparte eurent la maladresse non-seulement de se tenir dans l'isolement, mais de mécontenter personnellement le tsar. La prise de Malte par le vainqueur de l'Italie froissa au plus haut degré l'irascible vanité de Paul, qui s'était déclaré le protecteur des chevaliers, et qui visait, lui, souverain d'un neuvième du continent, à joindre à tous ses autres titres celui de grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean! Non qu'il n'y eût derrière ce rêve de son imagination une pensée, celle de s'asseoir solidement dans la Méditerranée. Mais cette pensée pouvait et devait se réaliser par la France, et la France en envahissant l'Égypte devait en offrir la perspective. Elle eût ainsi prévenu ce qui suivit bientôt. Se saisissant à l'instant même de l'affaire de Malte, le plénipotentiaire britannique la transforma en injure brutale et personnelle pour l'autocrate, et l'exploita de telle façon que Paul se crut pour le moment irréconciliable avec les Français. Le cabinet de Saint-James le laissait se faire donner par les tristes débris de l'Ordre le titre de grand-maître de Saint-Jean au préjudice de Hompesch dégradé, hochet avec lequel se pavaneait bruyamment la vanité du tsar, tandis qu'Albion, cramponnée au positif, se maintiendrait dans la propriété de l'île. Ce changement en amenait nécessairement un dans le cabinet; et, tandis que Repnine se rendait à Vienne avec mission de traiter d'une alliance, tandis que déjà de gros corps russes, filant le long des frontières occidentales, s'avançaient vers la Galicie, on devait les recevoir le baron de

Vincent, Kourakine, en qui s'était incarnée la primitive pensée de Paul, abandonnait à Kotchoubei avec le titre de vice-chancelier la direction des relations étrangères, et ne gardait que ceux de membre du sénat et du conseil privé. Mais les événements de 1800, les revers de l'Autriche lors de la campagne de Marengo, l'engouement subit dont Paul se prit ou affecta de se prendre pour la personne du premier consul, ajoutés aux més-intelligences qui, dès 1799, s'étaient manifestées entre les alliés, et surtout la conduite de l'Angleterre relativement à Malte (dont, une fois la rupture opérée, elle ne se hâta de faire ni la restitution à l'Ordre ni le délaissement à l'empereur), déterminèrent une seconde révolution, et rendirent à Kourakine le portefeuille des affaires étrangères. La France fut derechef en hausse à Saint-Pétersbourg, et le traité de Lunéville (février 1801) consumma ce que Campo-Formio avait promis, ce que Rastadt n'avait point tenu. C'est pendant la seconde apparition de Kourakine au ministère que vint à Paris un ambassadeur russe, Kalitchev; et qu'en faisant retentir aux oreilles bénignes ces phrases creuses et sonores d'amitié personnelle des chefs des nations, l'autocrate et le consul songèrent sérieusement au plan gigantesque d'après lequel une armée française et russe eût été, traversant le Turkestan, attaquer aux Indes mêmes le récent édifice de la puissance anglo-britannique. Survint alors l'assassinat du tsar, fort à propos pour l'Angleterre! car il advint du projet de coalition entre la Russie et la France, à la mort de Paul, ce qui, lors de la mort de Catherine, était advenu du projet de coalition anti-française. Cependant la brusque fin du monarque n'entraîna point la brusque retraite du ministre. Alexan-

dre continua d'abord avec circonspection, il est vrai, la politique de son père, et Kourakine garda encore un an son poste au département de l'extérieur. De part et d'autre on s'envoyait des ambassadeurs (Markov à Paris, en remplacement de Kalitchev, Duroc à Saint-Pétersbourg), et chaque semaine voyait éclore sur Naples, sur Malte, sur l'État romain, sur la Toscane et le Piémont, sur le Hanovre, sur la garantie du traité de Lunéville par la Russie, des propositions nouvelles. Mais d'une part la direction réelle était passée à Voronzov; de l'autre, Markov avait pénétré l'insatiable ambition et la duplicité du premier consul, et chaque moment, en administrant la démonstration de ce qu'il avait prédit, relâchait des liens précaires et augmentait la défiance naturelle à l'empereur. Finalement la tendance à revenir sur un pied hostile avec la France se manifesta par une deuxième révocation de Kourakine, qui perdit, avec la réalité du pouvoir, l'ombre même et l'apparence. Comme précédemment il garda ses deux places au sénat et au conseil d'état. Alexandre, en signe d'estime et d'affection, lui fit le don éclatant d'un magnifique service de dessert en porcelaine, estimé 70,000 roubles; il y joignit l'honorable et lucratif gouvernement de la Petite-Russie, qui comprenait les provinces de Poltava et de Tchernigov. Enfin il venait de le nommer chevalier de l'Aigle-Noir. Il eût été possible sans doute de choisir un plus laborieux et plus habile administrateur pour l'organisation d'un pays encore neuf sous beaucoup de rapports, et pour l'accomplissement des améliorations que voulait le tsar. Mais Kourakine au moins eut le mérite de ne point faire de mal; et, tel qu'il était, la population un peu cosaque de l'ancienne Sévrie

l'aimait assez. Il avait passé quatre ans et plus dans ce poste, qu'il commençait à trouver éloigné de Saint-Pétersbourg, lorsque ses sollicitations lui valurent, non point son rappel dans la capitale, mais une mission diplomatique du premier ordre. Nommé ambassadeur près le cabinet de Schœnbrunn, d'où partaient des propositions de médiation (1807), il s'apprêtait à se rendre à Vienne lorsque tout-à-coup il fut mandé à Tilsitt. Connu depuis longtemps comme disposé en faveur de la France, Kourakine devait par sa seule présence faciliter les négociations; et, du reste, les bases essentielles de l'accord avaient été posées par les deux monarques ensemble à la célèbre entrevue sur le Niémen. Moins d'une quinzaine suffit pour régler et rédiger les détails. Il en résulta (le 7 juillet) un traité patent et trois traités secrets longtemps inconnus, niés ensuite, mais dont on connaît aujourd'hui la substance et dont la teneur est irrévocablement acquise à l'histoire. Alexandre récompensa les services de son représentant en cette occasion en le créant conseiller privé de première classe avec le rang de feld-maréchal. Kourakine eût bien voulu alors troquer sa nomination contre celle qu'obtenait Romanzov, et laisser Vienne pour Paris. Mais son maître avait besoin d'un agent plus adroit à Paris qu'à Vienne; car, quoique lié tout récemment à Napoléon par leur complicité spoliatrice à l'égard des autres puissances et par de pompeuses protestations de part et d'autre, il était toujours en garde contre son impérial ami. Or, Kourakine, assez porté à voir tout le mérite d'un ambassadeur dans le nombre des voitures d'ambassade et à ne déployer de finesses diplomatiques que pour ses intrigues à lui, ne voyait guère de ce

qui l'environnait que ce qu'on voulait bien lui laisser voir. Alexandre ne changea donc rien à l'oukaze qui l'envoyait dans la capitale de l'Autriche; et Kourakine alla passer là quelques mois, travaillant autant aux affaires de Napoléon qu'à celles du tsar, mais ne réussissant à aucune plus qu'à celle de ses plaisirs. La quatrième coalition se préparait. On sait qu'Alexandre refusa d'en faire partie, et même joignit une de ses armées au déploiement colossal de Napoléon. L'explosion de cette guerre de 1809 eût fait cesser de droit la mission de Kourakine; mais dès la fin de 1808 Napoléon avait demandé qu'il remplaçât Romanzov à Paris. La raison vraie de cette préférence n'était rien moins que glorieuse pour le chétif diplomate : c'est que Napoléon, d'un coup d'œil, avait jaugé sa médiocrité; il le croyait plus facile à tromper qu'un autre, bien que les splendeurs de la cour de Napoléon et les avantages de son alliance eussent assez bien fasciné Romanzov. Mais s'il imaginait, comme à son ordinaire, qu'Alexandre serait ici sa dupe, il s'abusait. Alexandre ne voulut point se refuser au vœu de son puissant allié; mais il balança ce que ce choix pouvait avoir en soi de peu satisfaisant en composant fort habilement le reste de la légation russe (M. de Nesselrode y figura quelque temps), en donnant des missions particulières au très adroit et très pénétrant Tchernichev, dont tout, jusqu'à la galanterie, était moyen diplomatique, en entretenant à Paris des agents secrets étrangers non-seulement à l'ambassade, mais à Tchernichev lui-même. C'est ainsi qu'il sut avec la dernière exactitude l'état de l'opinion en France en 1810 et 1811, et une foule de détails relatifs à l'intérieur, et les rêves d'ambition dont le berçait le cabinet des Tuileries,

et le nombre, la marche, la destination des forces immenses que Napoléon assemblait secrètement dans la résolution de rompre. Pendant ce temps les affaires courantes se traitaient à l'ambassade russe, et Kourakine signait les dépêches à son gouvernement, c'est-à-dire à Romanzov, devenu en apparence directeur des relations diplomatiques; remettait ses notes, soit au duc de Cadore, soit au duc de Bassano, parfois avait des conférences avec les ministres de Napoléon, mais en réalité ne remplissait que les fonctions extérieures et ostensibles de l'ambassadeur. A son insuffisance naturelle était venue se joindre une affliction douloureuse : assistant, la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1810, au bal donné par le prince de Schwartzemberg à l'occasion du mariage de Marie-Louise, il avait été du nombre des victimes de l'incendie qui fit de cette fête une nuit de deuil : fuyant avec trop de précipitation, il s'était laissé tomber et avait été foulé aux pieds. On le retrouva criblé de blessures, respirant à peine. Il fut longtemps à guérir, et jamais il ne vit se cicatriser entièrement les blessures qu'il avait à la main. Cependant les événements se pressaient : aux premiers griefs, tels que la velléité de la part de Napoléon de secourir les hospodrats tures, et la réunion un peu brusque de l'Oldenbourg, pour laquelle au reste il admettait en principe la nécessité d'une compensation, s'ajoutaient des circonstances plus formidables ; la résistance de l'Espagne fléchissant, bien que lentement, Napoléon en retirait (1812) de gros corps dont on ne spécifiait pas l'emploi ; les traités défensifs et offensifs du 24 février avec la Prusse, du 14 mars avec l'Autriche, étaient indubitablement dirigés contre la Russie. L'enfermer le tsar jusqu'au dernier mo-

ment, puis tomber sur ses états à l'improviste était le vœu secret et l'espérance chérie de Napoléon. Peut-être, si sa diplomatie n'eût eu en tête que Kourakine à Paris et Romanzov à Saint-Pétersbourg, eût-il réussi à donner le change; mais le cabinet secret mené par Serra-Capriola, et dont Alexandre partageait, sinon la haine exagérée, au moins les trop justes méfiances, et la découverte de Tcherniehev, toujours en course d'une des deux capitales de l'Europe continentale à l'autre, avaient éventé la mine. Sachant à quoi s'en tenir, le tsar jouait aussi serré que son adversaire: il traînait ses négociations en longueur, laissait penser qu'il pourrait céder aux dures exigences de Napoléon, promettait d'envoyer Nesselrode à Paris et ne l'envoyait point; et, pour ne pas ici parler des mesures qu'il prenait à l'intérieur de ses états, non-seulement il insistait sur l'Oldenbourg, et autres questions faciles à résoudre à l'amiable si elles n'en eussent masqué de plus graves, mais il demandait péremptoirement la diminution de la garnison de Dantzig et la promesse de l'évacuation de la Prusse et de la Poméranie Suédoise. Tel fut le sens de l'ultimatum que Kourakine dut finalement signifier au gouvernement français, à la fin d'avril, et dont la teneur (sans que l'on en connût bien le caractère décisif) détermina Napoléon à voir lui-même le chef de l'ambassade russe et à tâcher encore, à force de faux-fuyants et de belles paroles, de prolonger un état équivoque (27 avril). Le lendemain aussi Maret manœuvra dans ce sens; puis, ajournant sa conférence, il eut soin de demeurer inaccessible deux jours pour Kourakine. Mais les instructions de ce dernier étaient trop nettes pour qu'il pût ainsi laisser ajourner in-

définiment. Ce que l'on ne voulait point entendre, il le mit par écrit dans la note du 30 avril: il formula sur le papier les conditions que préalablement devait remplir ou s'engager à remplir Napoléon, pour que le cabinet russe s'engageât à ne rien changer aux clauses de Tilsitt, relatives au système continental, si ce n'est de concert avec la France, et à traiter de la compensation de l'Oldenbourg; il achevait en disant qu'au cas où l'ambassadeur français (Lauriston) partirait de Saint-Pétersbourg, lui-même devrait quitter Paris à l'instant même. A cette note Maret ne répondit que par un silence qui, tout clair qu'il pût être, n'était pas plus selon l'esprit que selon les convenances et les usages de la diplomatie. Chose prodigieuse cependant, Kourakine laissa couler six jours avant de donner un mot de note (encore était-ce sur un fait spécial et tout secondaire), et sept avant d'en venir à la question générale (7 mai); mais cette fois il requérait, il exigeait une entrevue le lendemain. « Un refus sur ce point serait une déclaration de guerre, et il fallait lui envoyer ses passeports ». En effet, le surlendemain Napoléon devait partir pour l'Allemagne. Maret ne répondit que le jour de ce départ, et par cette question dérisoire: « Avez-vous des pleins-pouvoirs spéciaux pour les questions en litige? » question à laquelle Kourakine répliqua le jour même par la connaissance qu'il avait des dispositions d'Alexandre et par l'inutilité de pleins-pouvoirs spéciaux qui, quelque accord que fissent ensemble les deux ministres, laissaient toujours nécessaire une ratification subséquente. Du reste, Maret promettait à Kourakine de le recevoir le 11. Mais justement le jour même du rendez-vous il s'éloignait de Paris pour re-

joindre Napoléon. Kourakine alors quitta l'hôtel de l'ambassade, réclamant derechef des passeports, et alla les attendre à sa maison de campagne à Sèvres. Fidèles au système de déceptions et de lenteurs adopté par le maître, les commis qu'avait laissés le ministre pour expédier les affaires en son absence n'avaient envoyé de permission que pour un gentilhomme de l'ambassade. Ils ne se hâtèrent pas plus de satisfaire à la seconde demande qu'à la première, et force fut à Kourakine de réitérer sa requête. Le 12 juin seulement les passeports furent expédiés de Thorn, où Napoléon était avec son ministre. Pendant ce laps d'un mois, un simulacre de négociations avait encore eu lieu, mais directement, entre les résidences successives de Napoléon et le cabinet de Saint-Petersbourg : il avait tenté surtout d'avoir pour Lauriston l'autorisation de se rendre à Vilna et près du tsar ; et du refus poli, mais net, de Romanzov, pour ce qu'il nommait un moyen de conciliation, il avait fait l'équivalent d'une déclaration de guerre, croyant ainsi jeter sur son rival l'odieux de la rupture. Lauriston, par une note brève, sèche et impérieuse, émanée du cabinet de Napoléon lui-même, avait aussi requis ses passeports (12 juin). Les deux dates, celle de l'envoi à Kourakine et celle de la demande par Lauriston, coïncidaient. Kourakine avait alors soixante ans : il regretta le doux climat de la France ; et l'atmosphère de la Néva, de la Baltique, ne fit qu'accroître ses regrets. Cependant il jouissait d'une considération éminente dans sa patrie ; et soit au sénat, soit dans le conseil, on le voyait avec plaisir prendre une part active à toutes les affaires. On le croyait même personnellement agréable au

souverain. En 1813, c'est lui qui fut député par le sénat pour aller, conjointement avec le général Tormasov, féliciter et remercier Alexandre de ses succès. En 1814, c'est lui qui fut chargé de remettre à l'empereur la résolution du sénat qui lui décernait le surnom de *Béni*. De ces deux missions il ne put remplir la première jusqu'au bout ; forcé de s'arrêter, de s'aliter à Berlin, il ne se tira qu'à grand'peine d'une grave maladie, suite de ses blessures de 1810. Si depuis ce temps sa santé se raffermir, ce ne fut que précairement. Cet état pathologique fut un des prétextes qui s'opposèrent à ce que, la guerre finie, il reçût une destination diplomatique près d'une des quatre grandes cours ; quant à des raisons, il n'en manquait pas : ni les Bourbons, ni l'Angleterre, ni les deux puissances dominantes de l'Allemagne n'eussent pu s'accommoder de l'homme qui si longtemps avait sympathisé avec la France napoléonienne. Alexandre, du reste, le traitait bien : en 1817 il lui permit de voyager, de prendre les eaux en tout pays à son choix. L'ex-ambassadeur en profita pour passer à Paris l'hiver de 1817 à 1818 ; il fut reçu aux Tuileries ; il faisait encore sa cour à Louis XVIII et à la duchesse d'Angoulême le 31 mars. Le mois suivant il était en Belgique, puis à Amsterdam, qu'il quitta le 6 mai pour revenir en Russie. Mais tout-à-coup il changea de dessein et se rendit en Allemagne, pour aller demander à quelque source minérale un allègement aux cuisantes souffrances dont il ressentait de plus en plus fréquemment le retour. La violence du mal le força de séjourner à Weimar, et après vingt jours de douleurs il y mourut le 6 juillet 1818. En approchant de la tombe, il exprima le vœu d'être inhumé à Parlovski, séjour favori de

ses maîtres. L'impératrice - mère, qu'Alexandre laissait arbitre souveraine de tout ce qui semblait affaire de famille, n'obtempéra pas à ce souhait. Toutefois le corps du prince fut transporté à Saint-Pétersbourg, et solennellement inhumé à Saint-Alexandre-Neviski, tandis qu'une autre cérémonie funèbre, moins pompeuse, mais plus touchante, se faisait en son honneur au fond de l'Ukraine, dans la slobode de Belokourakin.

P—OT.

ROZELUCH (LÉOPOLD), un des plus célèbres compositeurs de l'Allemagne, naquit à Walwarn, en Bohême, en 1753. Enfant encore il donna les signes d'une haute intelligence, fut envoyé, n'ayant que neuf ans, à Jean-Antoine Kozeluch, son parent, qui par son talent se créait une position dans la capitale des Tchèques, et devint en quelques années un virtuose. Le clavecin surtout était son instrument, et il se mit à le professer; en même temps il avait étudié avec amour le contre-point en dépit de la pédantesque terminologie, en dépit des méthodes prolixes qui alors surtout pouvaient rebuter toutes les patiences. Le succès de ses efforts fut prouvé par le début brillant qu'il fit en 1771, comme compositeur, au théâtre de Prague. Il n'avait que dix-huit ans, et sa musique n'était que celle d'un ballet. Mais telle fut la satisfaction et du public et du caissier que plusieurs années de suite on eût juré qu'il y avait abonnement passé entre le théâtre et Léopold pour les ballets. Sa réputation franchit bientôt le Bœhmerwald et l'Erzgebirge; et, sur les invitations de quelques personnes, il quitta sa patrie pour s'établir à Vienne. Il n'eut qu'à s'en féliciter. Maître de musique, il se forma rapidement une clientèle d'élite et donna des con-

certs qui ne se bornèrent pas à un vain éclat; compositeur, il grandit en talent, en sensibilité, en chaleur et en verve. Dès 1790 il avait au moins vingt-cinq ouvrages imprimés, et une foule de compositions inédites encombraient ses porte-feuilles ou voltigeaient sur les pupitres des salons. Pendant quinze ans encore il jeta sur papier réglé les fréquentes inspirations de son génie. Mais graduellement son feu tomba, sa fécondité se ralentit. Enfin il mourut vers 1813. Eminemment varié de style comme de forme et de coupe, Léopold Kozeluch passait en se jouant et sans effort de la musique de chambre à la musique à grand orchestre, puis de celle-ci à l'oratorio ou à l'opéra. A quelques-uns peut-être et à quelques égards sa musique semblera surannée, commune; mais aux yeux des véritables appréciateurs, qui savent où gît la vraie beauté et qui ne prennent point l'épisode pour le poème, la fioriture pour la note thématique, elle conservera longtemps un haut prix. Les caractères qui dominent dans Léopold Kozeluch sont la grâce et la gaieté; souvent chez lui ces deux caractères s'enchevêtrent et se pénètrent: ses chants suaves, simples et pénétrants, sont comme une mélodie déliée, aérienne; ils vont à l'âme: il module avec un art infini: son harmonie est pleine et pure. On ne peut que regretter la négligence ou la modestie qui l'empêcha de livrer à la grande publicité toutes ses productions. Les principales pour clavecin consistent en plus de soixante *concertos*, dont trois à quatre mains et un pour deux pianos; soixante-dix ou quatre-vingts *sonates*, dont trois à quatre mains, des duos, des trios, les uns avec violon ou flûte, les autres avec violon ou flûte et violoncelle; des ouvertures, des caprices, des

variations. Des concertos, dix environ, des sonates, quarante et plus ont été gravés. Pour les autres instruments on lui doit des *symphonies* au moins au nombre de trente, et huit *concertos* (six pour le violoncelle, deux pour la clarinette); six des symphonies ont été gravées à Vienne; des sérénades pour instruments à vent et autres, etc. De plus il enrichit le théâtre, soit à Prague, soit à Vienne, de vingt-quatre *ballets* et trois *pantomimes*. Enfin, pour le chant, il a laissé les partitions d'un opéra-comique français (*Mazet*), et de deux opéras italiens (*Didone abbandonata*, et (1787) *Mose in Egitto*, qu'il est curieux de comparer avec le moderne chef-d'œuvre de Rossini, diverses *ariettes* pour opéras ou italiens ou allemands, des *chœurs* pour ceux-ci, beaucoup de *cantates*, (parmi lesquelles : 1^o *le Chant de deuil sur la mort de Marie-Thérèse*; 2^o *Joseph bienfaiteur de l'humanité*; 3^o la *cantate* de Pfeffer *sur la demoiselle de Paradis*; 4^o la grande *Cantate* italienne concertante, pour un soprano (avec violon concertant, et clavecin, plus deux violons, etc.); 5^o l'*ariette* avec récitatif (*eine Hirtin die die Liebe*); 6^o enfin le *grand oratorio* italien, au bénéfice des veuves des musiciens de Vienne : il fut exécuté au théâtre de la cour, en décembre 1787, par ce que nous appellerions aujourd'hui un orchestre-monstre (cent cinquante concertants); il fut très applaudi. — Jean - Antoine KOZELUCH, dont il a été question plus haut, était aussi de Welwarn, et avait quinze ans à la naissance de Léopold. Etabli à Prague, il y fut successivement maître de chapelle à Sainte-Croix, puis organiste à la cathédrale (1784). C'était un contrepointiste profond, au moins l'égal de Léopold pour la variété, la richesse

et la puissance pénétrante des mélodies. Malheureusement la plupart de ses compositions, soit pour le théâtre, soit pour l'église, n'ont point été gravées. Cependant il a fait exception pour quelques morceaux de ses opéras, particulièrement de *Démophon* et d'*Alexandre aux Indes*, qui jouirent l'un et l'autre d'une haute célébrité. Celle de *Démophon* surtout fut due à deux superbes morceaux du second acte, et à la magnifique ouverture qui a été populaire par toute l'Europe. P—OT.

KOZLOFSKI ou **ROW-LOUSKI** (le prince FÉODOR ALEXEIEVITCH), littérateur et officier-général russe, commença ses études à l'université impériale de Moscou, puis entra dans la maison militaire de la tsarine, et fut nommé lieutenant dans un des régiments des gardes des Préobragenski. Catherine II, ayant conçu le projet de réformer les lois de l'empire, l'appela, en 1767, au sein de la commission qu'elle avait instituée pour rédiger un nouveau code. Deux ans après, elle l'envoya en Italie auprès du comte Alexis Orloff (*voy.* ce nom, XXXII, 142), qui commandait la flotte russe dans la Méditerranée; mais elle le chargea en même temps de remettre à Voltaire quelques papiers, ce qui lui procura l'avantage de passer plusieurs jours à Ferney. Ayant joint le comte Orloff, il l'accompagna dans son expédition, et prit part à la célèbre bataille navale de Tschesmé, où la flotte ottomane fut incendiée par l'amiral anglais Elphinston (*voy.* ce nom, LXIII, 344), alors au service de la Russie. Kozlofski ne jouit pas des honneurs du triomphe; le vaisseau *le Saint-Eustache*, sur lequel il se trouvait, ayant sauté, il périt dans l'explosion le 25 juin (6 juillet) 1770. Les poètes moscovites chantèrent la

mort glorieuse de Kozlofski ; Khé-raskoff (*voy.* ce nom, LXVIII, 507) la célébra dans son poème de la *Bataille de Tschesmé*, et Voltaire en parle avec éloge dans une lettre à l'impératrice Catherine. D'ailleurs Koslofski n'était pas seulement un brave militaire, c'était aussi un écrivain distingué. Il possédait plusieurs langues, et il a donné en russe beaucoup de traductions d'ouvrages étrangers. Outre un grand nombre de poésies, on a de lui une comédie, en un acte et en prose, intitulée *l'Amant endetté*. Il voulut aller plus loin dans la carrière dramatique : l'histoire de l'ancien royaume de Kasan lui avait fourni le sujet d'une tragédie, à laquelle il travailla, mais que la mort l'empêcha de terminer.

Z.

ROZLOV (BASILE), littérateur russe, qu'il ne faut pas confondre avec Ivan ou Jean Kozlov le poète, en qui la maladie et la cécité développèrent un talent si merveilleux, naquit à Moscou vers 1793, et fit ses études à l'université de sa ville natale. Son père, dont le nom figure sur la liste des fondateurs de l'Académie de commerce de Moscou, voulait qu'il fût un commerçant. Mais il eût fallu pour la réalisation de ce plan que le jeune homme eût eu plus de vocation commerciale ou plus de docilité filiale qu'il n'en avait. Complètement antipathique au négoce vulgaire, il n'eut pas plus tôt fait son cours de litotes et de catachrèses qu'il quitta la vieille Russie des tsars pour la Russie brillante et jeune des autocrates, la Moscova pour la Néva. Il dépensa d'abord son argent à Saint-Petersbourg; puis s'ingérant de tout côté il avisa un Russe au nom latinisé Pezarovius, créateur et rédacteur d'un journal dit *l'Invalide russe*, lequel devait se vendre au profit des mili-

itaires blessés. La fondation n'en remontait qu'à 1813, c'est-à-dire à quinze mois au plus du moment auquel Kozlov entra en relation suivie avec Pezarovius, débutant ainsi par où d'autres finissent (les Invalides). Notre jeune débarqué se glissa au journal sous forme modeste; puis insensiblement il gagna du terrain, prit racine, et devint la colonne de la feuille pézarovienne, qu'il enrichit de beaucoup d'analyses et d'articles critiques sur la littérature. L'abdication du premier propriétaire, son remplacement par Voëikov, ne l'empêchèrent pas de continuer à être l'Atlas d'un édifice qui menaçait ruine. Il eût de même bonne part aux suppléments, hebdomadaires d'abord, ensuite mensuels, que dès juillet 1822 le nouveau propriétaire annexa, sous le titre de *Nouvelles de la Littérature*, à la feuille principale du domaine de la critique. Koslov venait de se lancer dans celui de la politique, et le feuilletoniste aspirait à la gloire de publiciste; en d'autres termes il venait de se faire déférer, dans un journal semi-quotidien (*l'Abeille du Nord*) la spécialité des affaires étrangères, quand une mort prématurée mit fin à ses jours au bout de quatre mois d'emploi, le 23 mai 1825. On n'a de lui aucun ouvrage de longue haleine et surtout aucune poésie.

P—OT.

KRAFFT (JEAN-CHARLES), né le 19 juin 1764 à Brunn-Infeld, en Autriche, s'était fixé depuis longtemps à Paris, où il exerçait la profession d'architecte-dessinateur. Il mourut dans cette ville en décembre 1833, après avoir publié un assez grand nombre d'ouvrages sur la construction et l'ornement des édifices publics et particuliers. I (avec Ransonnette, graveur). *Nouvelle Architecture française*, ou *Plans, coupes, élévations*

des plus belles maisons et des hôtels construits à Paris et dans les environs; Paris, 1801 et années suivantes, in-folio; 120 planches avec un texte explicatif en français, en allemand et en anglais. II. *Architecture civile, contenant les plans, coupes et élévations des châteaux, maisons de campagne, habitations rurales, etc., situés dans les environs de Paris et départements voisins*; Paris, 1804 et années suiv., in-folio de 121 planches; *ibid.*, 1812 et 1829. Le texte est de Nicol. Goulet, architecte (*voy.* GOULET, LXV, 547). III. *Plans, coupes et élévations de diverses productions de l'art de la charpente, exécutées tant en France que dans les pays étrangers*; Paris, 1805, 4 part. in-folio, avec 220 planches. IV. *Plans des plus beaux jardins pittoresques de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et des édifices, monuments, fabriques, qui concourent à leurs embellissements*; *ibid.*, 1809-10, 2 vol. in-folio oblong, 96 planches, avec un texte en français, en allemand et en anglais. V. *Portes cochères et portes d'entrée les plus remarquables de Paris*; *ibid.*, 1809, in-4° oblong de 50 planches. VI. *Recueil des plus jolies maisons de Paris et de ses environs, comprenant les élévations intérieures et extérieures, les détails des croisées, balcons, etc.*, formant la seconde partie de l'ouvrage précédent; *ibid.*, 1809, in-4°, 96 planches. VII (avec Dubois aîné, architecte). *Productions de plusieurs artistes français et étrangers, relatives aux jardins pittoresques*; *ibid.*, 1810, gr. in-4°, avec fig. au trait. VIII. *Description des fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon*; Paris, 1810, in-8°, avec planches, et un texte explicatif par Nicol. Goulet. IX. *Recueil des plus beaux monuments anciens et modernes*; *ibid.*, 1812, in-folio,

avec 30 planches, première livraison. L'ouvrage était annoncé en 12 livraisons, mais il n'a pas été continué. X. *Traité sur l'art de la charpente théorique et pratique*; *ibid.*, 1819 et années suivantes, 6 parties in-folio, avec planches et texte en français, en allemand et en anglais. Z.

KRAG (NICOLAS). *Voy.* CRAIG, X, 168.

KRASINSKI (JEAN), évêque de Kaminiék, de l'une des plus illustres familles de la Pologne, et qui se vante d'une origine remontant jusqu'aux Romains, reçut une éducation très soignée, et se livra surtout dès sa jeunesse aux études historiques. Forcé par ses parents d'embrasser l'état ecclésiastique, il fut bientôt porté aux plus hautes dignités. S'étant attaché dès le commencement à la fortune du roi Stanislas Poniatowski, il fut témoin de toutes les précautions et de toutes les ruses dont un roi sans pouvoir est obligé de s'environner sans cesse pour résister aux factions qui cherchent à le renverser. D'un caractère timide, et n'osant braver les dangers de la guerre, il montra cependant quelque fermeté dans les circonstances importantes. Ce fut lui qui créa la fameuse confédération de Bar, et si tous les plans qu'il avait formés eussent été exécutés avec prudence, peut-être l'indépendance de la Pologne en eût été le résultat. Nommé en 1789 l'un des membres de la commission qui fut chargée de réformer les lois polonaises, il eut beaucoup de part aux décisions qui diminuèrent l'influence de la Russie; et lorsqu'en 1791 il porta la parole à la diète générale, après avoir énuméré dans un discours très éloquent les malheurs et les troubles de sa patrie, il démontra jusqu'à l'évidence que c'était à la funeste prérogative d'élire ses rois que

la Pologne devait toutes ces calamités. Quoique fortement soutenu dans cette occasion par les principaux membres de la diète, il n'obtint aucun résultat. Après les derniers désastres de sa patrie et la prise de Varsovie, l'évêque de Kaminiék ne prit plus aucune part aux affaires publiques, et il mourut dans les premières années de ce siècle. — Son frère, qui fut maréchal de la confédération de Bar, vécut également et mourut dans la retraite lorsque le dernier partage fut consommé. — Le comte Vincent KRASINSKI, de la même famille, fut chambellan de Napoléon et colonel des lanciers de sa garde.

M—DJ.

KRATZENSTEIN (CHRÉTIEN-THÉOPHILE), médecin, physicien et mécanicien, est un des hommes qui ont apporté à l'étude des sciences l'esprit le plus ingénieux et le plus élégant. Deux problèmes principaux l'ont occupé, et les solutions provisoires qu'il en a données suffirent pour inscrire indélébilement son nom parmi ceux dont se souviennent et les savants et les hommes du monde. Né en 1723, à Wernigerode dont son père était bourgmestre, il étudia en Allemagne, reçut les grades de maître ès philosophie et de docteur en médecine en Allemagne, eut même quelque temps une chaire académique à Halle. Mais bientôt il se mit à voyager, s'aventura jusqu'en Moscovie, puis alla se fixer en Danemark, où il professa vingt ans (1753-1773) la physique expérimentale et la médecine à l'université de Copenhague. Enfin, il devint en 1774 conseiller de justice sous Christian VII. Il avait alors cessé de s'occuper de médecine, bien que ses confrères lui dus-ent d'utiles expériences sur l'usage médical de l'électricité. La physique et par suite la mécanique l'absorbaient

entièrement, et son habileté dans ces deux sciences avait été démontrée à trois reprises différentes par les prix qu'il avait remportés à Bordeaux pour la théorie de l'élevation des vapeurs, en 1744; à Lisbonne, pour l'examen de la loi du mouvement des corps qu'on projette (1782); à Saint-Pétersbourg, pour sa machine parlante (1780). C'était quelque chose de merveilleux vraiment que cette machine dont nous ne pouvons ici donner la description, et qui prononçait les cinq voyelles. Celle qu'imaginait à peu près au même instant Kempelen, à Vienne, est loin de la valoir. Seul, et dans des temps relativement modernes, Willis de Cambridge a construit un appareil, ou si l'on veut un automate supérieur à celui de Kratzenstein. Classé désormais parmi les savants d'élite, notre conseiller de justice fut admis dans les académies royales ou impériales des Sciences de Copenhague, de Saint-Pétersbourg, de Léopold, et l'on trouve plusieurs morceaux de lui dans les recueils de ces sociétés savantes. Sa mort eut lieu en juill. 1795. Ibsen a fait son portrait, 1791, in-4°. Voici la liste des principaux travaux qu'on lui doit. I. En médecine : 1° *Du parti que la médecine peut tirer de l'électricité* (Abhandl. v. d. Nutzen, etc.), sous forme de lettre à D. G. F. F., 2° édit., Halle, 1745, in-8°, grav.; 3° (mais sous le titre de *Lettres d'un physicien sur l'avantage dont l'électricité peut être pour l'art de guérir*), Halle, 1746, in-8°; 4°, 1772, in-8°; 2° *Historia restitutæ loquelæ per electrificationem*, Copenhague, 1753, in-4°; 3° *Novum medicinæ genus nimium vim centrifugam ad sanandos morbos applicatam, more geometrarum proponit.....*, Halle, 1765, in-8°; 4° *Theoria fluxus diabetici ejusque sanandi methodus more geometrico ex-*

plicata, Halle, 1746, in-8°, 1 pl.; 5° *De l'influence de la lune sur le temps et sur le corps humain*, Halle, 1747, in-4°; 6° *De l'engendrement des vers dans le corps humain*, Halle, 1747, in-8°; 7° *De resolutione et impotentia motus muscularis*, Copenhague, 1752, in-8°; 8° *De duplici febrium indole*, Copenh., 1769, in-8°. II. Sur la physique en général, indépendamment des applications: 1° *Lectures sur la physique expérimentale*, Copenh., 1758, in-8° (réimp. en 1770, 1778, 1781, 1783, 1787; la 4^e édit. contient déjà de nombreuses additions, il y en a bien plus encore dans la 6^e), et *Systema physica experimentalis* (en grande partie calqué sur le précédent ouvrage), Copenhague, 1764, in-8°; 2° *Amotio vis inertiae et vis repulsivae, vulgo inter principia motus et quietis corporum sed falso relatorum*, Copenhague, 1770, in-8°; 3° *Théorie de l'élevation des vapeurs et des exhalaisons démontrée mathématiquement.....* (en fr.), Bordeaux, 1745, in-4° (mais traduit en allem. par Kratzenstein même, Halle, 1745, in-8°, 2^e édit., 1747, in-8°, pl.); 4° *Diss. theoriae inflammationis*, Copenh., 1781, in-8°; 5° *Lettre à Fréd. de Nicolai, à Berlin, sur la théorie du feu* (1791), in-8°. III. 1° *Theoria cursus Oceani eumque practice determinandi methodus*, Copenhague, 1766, in-8; 2° *Tentamen resolvendi problema ab academia scient. Petropol. ad an. 1780, publice propositum*, Pétersb., 1781, in-8°; 3° *L'art de naviguer dans l'air* (en franç.), Copenh. et Leipz., 1784, in-8; 4° *Mechanicae caelestis specimen, continens novem tubos longiores commodissime tractandi methodum* (tom. 1^{er} des *Nouv. Mém. de l'Ac. des sc. de Saint-Petersb.*); 5° *De statera geographica et nautica*

(tom. II, même rec.); 6° *De Horologio perpetuo mobili* (même tom. II); 7° *Remigii noviter inventi ad naves onerarias promovendas descriptio* (encore tom. II); 8° *Annotationes circa constitutionem horologii marini* (tom. III). IV. 1° *Prog. Subsidia de Theophrasti historia plantarum bene merendi*, Copenh., 1772, in-8°; 2° *Desc. des coquillages et notice du cabinet d'hist. nat. de Danemark, ainsi que des écrivains conchyliologistes* (dans le *Rec. de Regenfus*, Copenh., 1758, in-fol.). V. Des mélanges, tels que: 1° *Démonstration de ce fait que l'âme fait son corps*, Halle, 1744, in-8°; 2° *Vie de P. Horrebow* (dans les *Nouvelles litt.*, de Bernoulli, 3^e cahier (1777, in-8°); 3° *Défense d'Hamberger contre Kessel*, Halle, 1752, in-8°; 4° *Recueil de faits utiles ou récréatifs pour toutes les classes en général* (Gemeinnütz. Samml. z. Nutzen u. Vergn. f. alle Stände), Quedlinbourg et Blankenbourg, 1787, in-8°; 5° *Des articles dans les Mém. des Acad. de Copenhague et de Berlin*, etc., etc. P—OT.

KRAUER (HENRI), médecin, né en 1755 à Neuenkirch, en Suisse, était le fils d'un petit propriétaire de campagne qui, reconnaissant son aptitude, le mit au collège malgré l'exiguïté de ses ressources. La bonne conduite du jeune homme intéressa des personnes influentes, qui lui firent parcourir, à peu près gratis, le cercle entier de l'éducation collégiale. Usant ensuite d'économie, et donnant des leçons pour subvenir aux dépenses urgentes, Krauer alla entendre à l'université de Pavie les dernières leçons du septuagénaire Tissot, se rabattit sur Heidelberg lorsque le vieillard abandonna sa chaire, et, après y avoir fini son cours de sciences médicales, voulut passer plusieurs années tant en France qu'en Angleterre

pour y recueillir des observations et se perfectionner dans la pratique. De retour en sa patrie, il se serait volontiers voué à l'enseignement, et il eût accepté la chaire de philosophie qu'on lui offrait au lycée de Lucerne, si l'on n'eût exigé à cette occasion qu'il embrassât la carrière ecclésiastique. Pénétré des idées modernes mises en vogue par la philosophie française, il refusa formellement, aimant mieux vivre pauvre médecin de campagne qu'opulent tonsuré. Il alla se fixer à Knutswyll, petite ville connue par ses bains sulfureux, et où il devint le médecin des eaux. Il eut le bonheur d'y faire un assez bon mariage ; puis, quittant Knutswyll pour Kriems, il se fit insensiblement une clientèle avantageuse, acheta une propriété aux environs de Rothenbourg, et se trouvait une des notabilités du pays quand la révolution française éclata. Il en adopta hautement les principes, tout en en détestant les excès, de sorte que, lors de l'occupation de la Suisse par Brune et de la dissolution de l'ancienne fédération, qui avait duré cinq cents ans, il adhéra au système militaire qui s'installait sur les ruines du vieil ordre de choses et fut nommé membre du sénat helvétique. On sait combien de tiraillements se manifestèrent aussitôt dans la république nouvelle. Le sénat, bien que composé en majorité d'admirateurs et d'amis de la révolution, se partageait nettement en deux fractions : les exaltés, qui ne reculaient point devant les grandes mesures et qui voulaient procéder hardiment à la régénération ; les mitigés, qui recommandaient la modération, et ne voulaient d'innovations que le moins possible après mûres réflexions et graduellement. De ceux-ci, beaucoup penchaient vers le fédéralisme et pouvaient un jour ou

l'autre en revenir à l'ancienne constitution, on s'accommoder avec les champions de cette forme détruite. Krauer n'appartenait point à ce parti, et, tout dévoué à la république une et indivisible, il poursuivait de toutes ses forces ce qui restait encore des ruines de l'ancien régime. Il demandait à cor et à cri des institutions démocratiques pour toute la Suisse, pensant que de cette façon la France satisfèrait ce qu'on nomme les cantons démocratiques et se concilierait dans les autres cantons un grand nombre d'habitants. Le chaos durait encore quand Bonaparte, vainqueur à Marengo, reconnut que l'Helvétie ne pouvait être constituée que fédéralement, et décréta la dissolution des conseils législatifs (7 août 1800). Krauer rentra alors dans la solitude de la vie privée, mais non avec le dessein d'y rester. Ses concitoyens l'éluèrent d'abord député à la chambre représentative qui devait siéger à Berne (1801), puis membre de la consulta mandée à Paris par Bonaparte. Le système qui prévalut, sans être tout-à-fait le sien, s'en rapprochait ; et du moins la fédération nouvelle n'offrait plus cet inintelligible pêle-mêle de cantons, de sujets, d'alliés, de Ligue Suisse d'une part, de Ligues Grises de l'autre, etc., etc. A défaut de l'unité, la simplicité française prenait du moins possession du pays. Au retour de Paris, Krauer fut nommé membre du petit conseil (1803), et en 1805 il fut promu par élection à la dignité d'avoyer de Lucerne ; c'était la première fois qu'un propriétaire de campagne y parvenait. Il en resta revêtu huit ans, c'est-à-dire autant qu'avait encore à durer la prépondérance française. Cet espace de temps fut signalé par d'utiles mesures, parmi lesquelles nous ne balancerons pas à placer le concordat

avec l'évêque de Constance. Cependant la cour de Rouie lui refusa le changement des couvents de Werthenstein, de Bruch et de Rathausen en établissements d'utilité publique, et un bref papal, lancé à cette occasion (1807), incrimina très amèrement la conduite du gouvernement de Lucerne à l'égard de l'Eglise, ce qui certainement était blâmer Krauer, bien que son nom ne fût pas prononcé. La proposition échoua donc contre cette résistance; mais Krauer, tout en affectant beaucoup de calme et de réserve en ce moment, n'en chercha que mieux toutes les occasions de déplaire et de porter préjudice au parti religieux. Les agents de Napoléon qui commençaient à se brouiller avec le pontife étaient bien loin de s'opposer aux effets de cette petite rancune qui, du reste, il faut le dire, n'empêchait pas qu'il ne voulût sérieusement et consciencieusement et qu'il n'opérât le bien de sa patrie. On doit regretter que l'esprit de parti, cette lèpre de notre siècle, se soit plu à rendre odieux ce qu'il faisait de bien, et surtout à travestir un caractère véritablement noble et désintéressé. En vain, lorsque les alliés, en dépit de la neutralité, occupèrent l'Helvétie en 1813 et 1814, il s'éleva au sein même du gouvernement provisoire, substitué à l'administration napoléonienne, quelques voix impartiales et modérées à l'effet de laisser à l'avoyer de Lucerne une part aux affaires : il fut exclu totalement, et il reprit, plus pauvre qu'avant son élévation, le chemin de ses domaines. Il n'en sortit qu'en 1819, quand la fièvre réactionnaire s'amortit un peu, et fut nommé presque simultanément membre du collège de santé (que l'on venait d'organiser) et membre du grand-conseil, où, malgré son âge, il joua un rôle actif et n'omit aucune occasion d'émettre avec cha-

leur l'avis qu'il croyait utile. Il eût sans doute fini par revenir à la tête des affaires, si la mort ne l'eût frappé le 25 janvier 1827. Toujours occupé de médecine ou d'intérêts locaux, Krauer a peu trouvé le temps d'écrire. Nous connaissons pourtant de lui une *Ode* fort belle, composée en Italie à l'occasion de la démission de Tissot, et un *Discours* qu'il prononça en 1807, à l'ouverture de la session du grand-conseil, et où il dessine avec autant de clarté que de vigueur la situation du pays, la conduite qu'il a tenue, qu'il compte toujours tenir, et ce qu'il appelle l'obstination de la cour de Rome contre ses plans. P—OT.

KRAUSE (GEORGE-FRÉDÉRIC), jurisconsulte, né le 18 mars 1718 à Wittenberg, vint terminer ses études à l'université de sa ville natale (1736 et ann. suiv.), et, après avoir été reçu docteur en droit en 1745, remplit diverses fonctions dans l'enseignement secondaire jusqu'à ce que de Dantzig, qu'il habitait comme inspecteur du gymnase, il se vît enfin mandé à Wittenberg pour y professer du haut d'une des chaires académiques (1751). Il en changea souvent, au reste : de celle d'histoire il passait, en 1753, à celle de droit féodal; en 1759 à celle des Institutes, et de celle-ci, après avoir deux ans développé le *Digeste Infortiat et moderne* (1761), et deux ans le *Vieux Digeste* (1763), il parvint à celle du code (1765); il finit par être chargé de professer les Décrétales (1782). Pendant ce temps il avait franchi d'échelon en échelon presque toute la hiérarchie académique. De plus il était devenu graduellement directeur du tribunal ecclésiastique et premier assesseur au tribunal aulique, ainsi que du Banc des échevins. Sa mort eut lieu le 4 janvier 1784. Meusel (VII, p. 326, etc.) énumère de lui plus

d'une cinquantaine de *Thèses, Programmes et Dissertations*, et tout n'y est pas. Nous n'indiquerons que les plus remarquables, soit comme neuves, soit comme savantes, soit comme habilement raisonnées. Ce sont : 1° *Theses juris controversi ex doctrina de pactis*, Wittenb., 1749, in-4°; *Th. j. c. ex d. de transactionibus*, Wittenb., 1749, in-4°; *Th. j. c. ex d. de postulando*, Wittenb., 1749, in-4°; 2° *Diss. de officio judicis si observantia legis sit dubia*, Dantzig, 1752, in-4°; 3° *De extensiva pœnarum interpretatione*, Dantzig, 1752, in-4°; 4° *De servitute reviviscente*, Wittenb., 1755, in-4°; 5° *De usufructu patris in feudo filii*, Wittenb., 1758, in-4°, et *Usufructum male utendo non amitti*, Witt., 1763, in-4°; 6° *De differentia emancipationis tacitæ romanæ atque germanicæ*, Witt., 1759, in-4°; 7° *De donatione mortis causa ex principiis antiqui juris Germanorum non revocabili*, Witt., 1764, in-4°; 8° *De pœna decreta D. Marci ejusque ambiguo in Saxonia usu*, Witt., 1766, in-4°.

P—OT.

KRAUSE (JEAN-CHRISTOPHE), historien allemand, natif d'Artern au comté de Mansfeld, passa du gymnase d'Eisleben aux universités de Leipzig et de Halle, resta dans cette ville, occupé de la composition de divers abrégés et mémoires historiques, obtint enfin une des chaires académiques comme suppléant d'abord (1787), puis comme professeur (1788), et à partir de 1793 fut pourvu de ce qu'on nommait l'éphorat de la table gratuite de Magdebourg. Né le 14 décembre 1749, il n'avait que quarante-neuf ans lorsqu'il mourut, le 30 sept. 1799. Il avait entrepris une collection des principaux écrivains du moyen-âge (*Corpus præcipuorum mediæ ævi scriptorum*); mais

il n'eut le temps d'en faire paraître que le premier volume, contenant les *Annales* de Lambert d'Aschaffenbourg (*Lamberti Schafnaburgensis Annales rerum in Germania ann. 1039-1077 gestarum edidit, notulis indicibusque instruxit.....* Halle et Leipz., 1797, gr. in-8° : des exemplaires ont ce titre seul sans indication de tome; les autres portent *tomus I, qui speciminis loco continet Lamberti*, etc.). Il n'acheva pas non plus, mais du moins il conduisit jusqu'au commencement du sixième volume l'*Histoire des événements les plus remarquables de l'Europe, depuis l'invasion des Barbares* (*Gesch. d. wichtigst. Begebenh. d. heutigen Eur.*), Halle, 1789-1798, 5 vol. in-8°. Les quatre premiers contiennent l'histoire du moyen-âge ainsi répartie : 1° Renversement de l'empire romain, et commencement de l'histoire d'Allemagne; 2° Grande émigration des peuples, histoire de l'Europe jusqu'à l'avènement des Carlovingiens à la couronne de France; 3° Histoire du moyen-âge jusqu'à l'origine des croisades (elle excède le volume et envahit le quatrième); 4° Depuis les croisades jusqu'à la clôture du moyen-âge (ce quatrième volume est subdivisé en cinq parties, le complément du troisième, les croisades, l'histoire sommaire du monde pendant les croisades, l'histoire plus détaillée de la hiérarchie, de l'empire, de la Suisse et de la France, l'histoire des autres régions européennes). Krause ne termine le moyen-âge qu'avec le XV^e siècle, proprement en 1494, au moment où Charles VIII passe en Italie. Le tome V commence une autre série, l'histoire moderne proprement dite. Aussi ce volume a-t-il paru avec un titre particulier et comme t. I (*Gesch. d. heutigen Europa in d.*

neuesten Zeiten) : il ne contient que l'histoire des expéditions d'Italie de 1494 à 1530, celle des découvertes en Asie, en Afrique et en Amérique, et celle enfin des modifications ou changements graves que produisirent dans les divers États de l'Europe la connaissance de toutes ces nouvelles régions et la possibilité pour le commerce européen de s'y rendre directement et sans traverser des territoires étrangers. L'ouvrage de Krause fut continué par un professeur d'Helmstädt, Jul.-Aug. Remer; lequel donna les t. VI et VII (II et III de l'*Hist. mod.*), 1802 et 1803; mais qui mourut en travaillant au huitième et dernier. En se reportant au temps où Krause commença cette compilation, on comprendra que son travail n'est point sans mérite : il a des fautes, des lacunes et du vague ; on pourrait mieux distribuer les faits, mieux établir les groupes ; souvent il y a défaut de proportion. Tel qu'il est pourtant, et, somme faite du bien comme du mal, il résumait heureusement, analysait rapidement, donnait beaucoup, mettait en regard, faisait saisir et la série des événements échelonnés les uns sous les autres, et le tissu des événements croisés les uns par les autres ; en un mot, c'était vraiment de l'histoire générale, non point tracée de main de maître, à grands coups de pinceau, mais telle qu'on vent la trouver dans un précis, dans un manuel. L'histoire de Becker (plus vaste, il est vrai, car elle s'étend à l'ancien et au moderne) a eu plus de bonheur, mais elle n'avait au fond pas plus de valeur tant qu'elle n'avait point subi le remaniement profond de Lœbel et de Mentzel ; tout ce que l'on pouvait dire, c'est que Becker possédait un plus haut talent que Krause pour écrire l'histoire, mais il avait moins de

science. On doit encore à celui-ci, en fait de compilation, le t. II (et même les six dernières feuilles du t. 1^{er}) de l'*Histoire de la maison et de la principauté d'Anhalt*, de Bertram, Halle, 1780 (1779) et 1782, 2 vol. gr. in-8° ; un *Manuel de l'histoire de la Guerre de Trente-Ans et de la Paix de Westphalie*, Halle, 1782, gr. in-8° ; un *Manuel de l'histoire politique du christianisme, principalement en Allemagne*, Halle, 1785, in-8° (il n'en existe qu'un 1^{er} volume) ; une *Introduction à l'histoire de l'empire d'Allemagne* (destinée surtout aux élèves qui doivent étudier le droit), Halle, 1782, gr. in-8°, 2^e édit., 1794 (très augmentée) ; et enfin une *Esquisse de l'histoire moderne en général et des États de l'Europe en particulier*, Halle, gr. in-8° (laquelle fut évidemment le prélude du précis en 5 volumes ci-dessus jugé). Krause a laissé de plus : 1° *Originum Mansfeldensium selecta capita*, sect. I, Halle, 1778, in-4° ; 2° *Observationes historico-feudales*, Halle, 1792, in-4° ; 3° *Observationes de beneficiis mediæ ævi*, fascic. I, Halle, 1783, in-4° ; 4° *Récits romanesques et traités sur divers objets des temps passés*, 1^{re} partie, 1784, in-8° ; 5° *Traité sur des matières de droit public allemand*, 1^{er} vol., Halle, 1797, in-8° ; 6° Des révisions dans la *Gaz. litt. universelle* ; 7° *l'Ami des Citoyens allemands*, 1^{er} cah. trimestriel, Halle, 1782, in-8°. — Deux autres KRAUSE se sont livrés aussi à des travaux historiques. L'un, Théodore KRAUSE, avocat à Schweidnitz, a laissé des *Notices historiques sur les savants de Schweidnitz*, Leipz., 1732, in-4° ; *Miscellanea Silesiaca, Acta Saremaliana ad usum reip. litt. in unum corpus collecta*, Halle, 1771, in-8°, etc. — L'autre, Wolfgang KRAUSE, a donné la *Chronique de Misnie*, Leip-

zig, 1576, in-4^o (3^e édit., Magdeb., 1588, in-4^o), et une *Généalogie de la maison électorale et princière de Saxe*, Nuremberg, 1554, in-8^o (successivement rectifiée et augmentée par Benter, par Frank, enfin par Adam Richter, qui en donna la 5^e édition, Erfurt, 1596, in-8^o; la 6^e, Leipz., 1604, in-4^o. P—OT.

KRAUSE (JEAN-CHRÉTIEN HENRI), savant allemand, né le 25 avril 1757, à Quedlinbourg, où son père était prédicateur, reçut de lui d'abord, ensuite du gymnase de sa ville natale, une excellente éducation que développèrent à l'université de Göttingue la savante conversation de son oncle Erxleben, sa familiarité intime avec les Heyne, les Less, les Walch, les Michaëlis, les Koppe, les Miller, enfin les cours de philosophie et de théologie qu'il suivait avec ardeur. Il se mit ainsi en état de donner des répétitions, et de 1779 à 1783 il s'acquitta de cette tâche avec un succès éclatant. Il y gagnait assez d'argent; Heyne, Walch, Michaëlis, en lui confiant leurs fils, avaient donné aux étudiants un exemple qui ne fut pas perdu, et Krause ne songea point à s'éloigner de Göttingue, lorsque une offre avantageuse vint changer sa détermination. L'école provinciale de Jever était depuis plusieurs années sans directeur et sans premier professeur. La direction et la chaire furent, sur l'avis de Heyne, données à Krause. Neuf ans après, il passa de cet établissement au lycée de Hanovre pour y remplir, encore grâce à la recommandation de Heyne, la chaire de seconde. Il n'eût tenu qu'à lui d'améliorer de nouveau son sort en quittant Hanovre pour d'autres villes qui eussent encore mieux pourvu aux besoins de sa famille. Marié en 1787 à sa cousine, la fille du professeur Erxleben, il voyait d'an-

née en année grossir le nombre de ses enfants qui devait aller à onze; mais il rejeta toutes les propositions qui lui furent faites de changer de résidence. Acclimaté dans Hanovre, il ne voulait plus que donner au lycée une organisation nouvelle et qui, en y faisant abonder les élèves, eût enrichi en même temps l'administration, la ville et le corps professoral. Aidé des conseils de Heyne, il avait déjà formé un plan pour cette réorganisation. L'autorité supérieure était d'accord avec lui, et l'argent était préparé pour tout mettre à exécution, lorsque la funeste guerre de 1806 entre Napoléon et la Prusse fit sentir son contre-coup en Hanovre. Non-seulement les énormes contributions militaires emportèrent d'un coup de filet presque toute la réserve destinée à l'accomplissement du projet de Krause, mais encore presque tout le Hanovre allait grossir le royaume de Westphalie; les familles riches ou aisées s'expatrièrent ou s'absentèrent, celles qui restaient serraient leur argent. Krause vit tout d'un coup sa position changer de face; et le moment qui suspendait ses appointements au collège suspendit toutes les leçons particulières, toutes les ressources extraordinaires. Revenant alors au parti qu'il eût pu prendre jadis et que son goût pour la philologie, pour l'enseignement, lui avait fait abandonner, il demanda une humble place de prédicateur de campagne, vœu modeste qu'accomplit le consistoire de Hanovre en l'envoyant à Idensen, et ensuite à Labr (1814). Mais ce dont il s'était contenté quand la tempête rugissait ne pouvait lui plaire depuis que le calme était revenu: il regrettait ses anciennes occupations; il soupirait après la culture des lettres et des Muses; il eût voulu du moins ne plus passer sa vie

au milieu d'ignares et rudes pay-
sans, incapables de sympathiser avec
lui par l'intelligence. Grâce à ses
solicitations, il vit remplir la moi-
tié de ses souhaits, lorsque dans
l'automne de 1817 on le plaça sur-
intendant et pasteur de Saint-Albin à
Gœttingue ; mais là se borna son
avancement : il ne put se glisser au
gymnase, et bientôt il fut obligé de
s'avouer qu'il n'y eût point brillé.
Pendant onze ans de séjour à la cam-
pagne il s'était déshabitué de l'ensei-
gnement, il ne s'était pas tenu au
courant du mouvement de la littéra-
ture et de la philologie. Il expira le
12 janvier 1808. Son principal titre
comme philologue est une bonne édi-
tion de Paterculus sous le titre de *Velleius Paterculus commentario perpetuo illustratus*, Gœttingue, 1800 ;
entreprise sous les auspices de Heyne,
par Jani, mais dont ce savant avait
à peine achevé les premières pages.
Le texte en a été tiré à part avec
quelques notes pour les élèves, sous
le titre de *Vell. Paterculus denuo recognitus et in usum scholarum editus*, 1803. Cette réimpression n'a pas
encore été dépassée : c'est sur elle
qu'a été faite la dernière traduction
anglaise de Velleius. Nous indique-
rons encore de Krause : I. *In historiam atque orationem Stephani*,
Act. VI et VII, 1780. II. *De usu vocabulorum φῶς et σκῶτα in Novo Test. commentarius*, 1782. III. Divers
articles dans le *Magasin de Hanovre*
et dans le *Magasin de Brême*
à l'usage des écoles. P—OT.

KRAUSE (GEORGE-FRÉDÉRIC),
officier prussien, célèbre comme éco-
nomiste et comme savant, naquit le
2 avril 1768 à Prenzlau dans la mar-
che Ukrainienne de Brandebourg.
Sa famille, originaire de la Bavière,
avait été anoblie par Rodolphe II,
mais était tombée dans la pauvreté.

En conséquence son aïeul, en venant
établir une verrerie aux environs de
Potsdam, crut bon de mettre de côté
pour quelque temps sa généalogie.
L'industrie cependant ne réussit pas
mieux aux Krause en Brandebourg
que la vie aristocratique aux de
Krause en Bavière. Aussi le père de
notre économiste prit-il du service
dans l'armée du grand Frédéric : les
rudes campagnes de Silésie, les san-
glantes batailles de la guerre de Sept-
ans le renvoyèrent criblé de blessu-
res, et le monarque lui donna pour
invalides un petit bureau de basse fi-
nance en Marche Ukrainienne. Mal-
heureusement la mort frappa le pau-
vre collecteur, et sa veuve chargée
de sept enfants ne put, malgré
les brillantes dispositions qu'on re-
connaissait partout à George, le
maintenir au gymnase de Joachims-
thal à Berlin ; et le jeune homme
passa des bancs de l'école au comp-
toir d'un épicier. Cet apprentissage
fut dur ; cependant, en hachant les
tabacs, en moulant et frelatant les
cafés, Krause acquit des connais-
sances et des habitudes commerciales
qui contribuèrent essentiellement au
développement de son esprit. Du
reste il avait juré *in petto* de ne pas
rester à jamais enlôcé au paquet de
chandelles et au cornet de papier.
A peine eut-il atteint seize ans, qu'il
courut à Berlin frapper à la porte
d'un colonel d'artillerie, déclinant sa
vocation, son espoir, les services de
son père. On l'éconduisit, en disant
que, comme fils de militaire, s'il en-
trait au service, il ne pouvait être
incorporé qu'au régiment de Prenz-
low. Désappointé, notre aspirant ré-
solut de mieux placer ses batteries :
il avait parmi les pages de la princesse
Amélie quelques camarades de col-
lège. Il renoua gaiement avec eux,
obtint audience de la princesse, et

quelques jours après entra comme bombardier dans l'artillerie. Introduit désormais, il ne pouvait que se faire remarquer avec avantage. Son ardeur au travail, sa facilité à tout comprendre, à tout retenir, le classèrent rapidement parmi les sujets les plus brillants de l'école. En mathématiques, en dessin, en levé de plans, il savait prodigieusement; en connaissances militaires et topographiques, il savait tout ce que raisonnablement on peut attendre de qui n'a point pratiqué la guerre. Il ne tarda point à la pratiquer; et, après avoir subi tous les examens avec éclat, il fit comme officier d'artillerie la campagne de Pologne de 1794, et n'y montra pas moins de courage et de sang-froid sur le terrain qu'il n'avait montré de science et de pénétration au polygone. De retour à Berlin, il utilisait ses loisirs en donnant des leçons de mathématiques et de fortification, et trouva ainsi moyen de se faire présenter à Bæhrensprung, le grand-maître des eaux et forêts, qui, reconnaissant son mérite, s'en aida fréquemment, et devint pour lui un utile et zélé protecteur. La bibliothèque de Bæhrensprung était fort riche et variée: Krause, en la mettant à contribution, non-seulement apprit en peu de temps et à fond tout ce qui regardait les eaux et forêts, mais encore une foule de détails statistiques et militaires, scientifiques et commerciaux. Dès 1801 il soumettait au dignitaire un plan général de réorganisation pour son administration, à la fois si neuf, si net et si sûr qu'il n'y eut au conseil qu'une voix sur l'excellence des moyens proposés, et que Krause, avec le congé le plus honorable, reçut sa nomination au double poste de conseiller supérieur des eaux et forêts et directeur de la chambre des cartes et

plans forestiers à Berlin (1801). Il déploya dans cette place toute l'activité qu'on attendait de lui. Pendant six ans des réformes, des tentatives multipliées signalèrent sa présence aux eaux et forêts. Toutes ne furent pas couronnées de succès; et l'on ne s'étonnera pas que les antipathies, latentes ou patentes, lot certain des réformateurs, aient attaqué ses idées. Mais on ne saurait nier que l'administration fut améliorée, car elle gagna en régularité, en simplicité; et les caisses publiques aussi gagnèrent. D'ailleurs sa belle conduite, quand 1806 vint mettre la Prusse à deux doigts de sa ruine, força momentanément l'envie à se taire. Retrouvant toute son activité juvénile, Krause ne se borna pas à suivre le roi Frédéric-Guillaume à Königsberg: ses goûts comme son patriotisme et sa haine de l'étranger le reportèrent vers cette carrière militaire par laquelle il avait débuté: plus d'une fois, dans les coulisses du ministère, il avait pu se rappeler avec regret sa vie de lieutenant; nombre de ses camarades étaient restés au service et l'eussent souhaité parmi eux, et il n'avait point interrompu toutes ces relations: enfin il aimait à parler guerre et stratégie. Au moment où la cour rétrogradait sur Königsberg, songeant avec force à la nécessité de limiter au moins la course au galop des Français, et à l'obstacle naturel que présentait l'Oder, il avait ouvert l'avis de couper les ponts de Schwedt, et c'est lui que le général Gneisenau avait chargé de faire cette opération. De retour sur les bords orientaux de la Baltique, et quand les Français envahissaient les provinces slaves, il proposa encore une autre idée (1807): c'était de faire révolter derrière eux toute la population des provinces allemandes: idée précoce peut-être et inexécutable à

cette époque, mais hardie, féconde, et dont le germe ne tomba point sur une terre stérile. Enfin, le voyant déterminé à combattre en personne les ennemis de la Prusse, le roi lui donna une commission de major, et Krause venait de s'embarquer à Memel pour se mettre sous les ordres de Blücher à Stralsund, lorsque la nouvelle de la paix de Tilsitt le rendit à ses bureaux. Tout en continuant ses travaux administratifs, c'est principalement de la délivrance de la Prusse qu'il se préoccupait : son influence avait grandi ; son intrépidité, sa hardiesse l'avaient placé haut dans l'opinion des hommes sur qui reposait l'espoir du pays : il voyait fréquemment et familièrement les Hardenberg, les Gneisenau, les Sack, les Scharnhorst. Son idée favorite, l'insurrection en masse contre les oppresseurs d'outre-Rhin, pénétrait ces esprits d'élite, et déjà n'était plus sienne. Aussi, dès le commencement de 1813, et sitôt que le gouvernement prussien eut pris son parti, Krause reçut du chancelier mission d'aller organiser l'insurrection et l'armement de la landsturm en Silésie sous des généraux du premier rang, et, dès que la landwehr exista, il fut attaché en qualité de major à l'état-major-général de Tauenzien. Il assista ainsi au combat de Dennewitz, à la reddition de Torgau, Wittenberg, Magdebourg, et, en récompense, fut chargé de porter au roi la nouvelle de la prise de Wittenberg : il reçut à cette occasion l'ordre de la Croix-de-Fer et celui de Saint-Vladimir. C'est à lui que fut donnée la commission d'accompagner jusqu'à la frontière de France la garnison de Magdebourg : il s'y concilia non-seulement l'estime, mais la bienveillance des vaincus qu'il reconduisait. La guerre finie et ses rêves de délivrance si merveilleusement réa-

lisés, Krause eût dû reprendre son poste aux eaux et forêts. Il ne le reprit que pour un instant. Sa fermeté, sa résolution avaient toujours semblé de la raideur, de la morgue : sa persévérance à couronner ses réformes par d'autres réformes, à déraciner les abus après avoir restreint les abus, devait passer pour de l'exagération, et, peu sans faut, pour une tendance révolutionnaire. La conscience qu'il avait et de ses derniers actes et de l'estime publique ne donnait rien de séduisant et de moelleux à son ton. Enfin la force avec laquelle il s'était prononcé toujours dans le sens belliqueux contre les circonspects, contre les expectants, n'avait point été sans quelquefois froisser le roi. On vint donc, évidemment par ordre d'en haut, lui vanter les douceurs du repos, on fit luire à ses yeux la perspective d'une forte pension, qu'effectivement on lui servit dès qu'il eut donné sa démission (1816); on lui vendit à prix très doux et à conditions commodes deux domaines royaux, Woxfeld et Lemmitz, aux environs de Francfort-sur-l'Oder ; et sa carrière active fut close en Prusse, bien qu'il n'eût que quarante-huit ans. On a beaucoup parlé de l'ingratitude des républiques : Krause en ce moment eût pu parler de celle des rois. Il se résigna pourtant, et en réalité son triste état de santé, qui le réduisait souvent à quitter ses propriétés pour Tœplitz et pour Carlsbad, s'accommoda volontiers du repos. Mais deux incendies endommagèrent considérablement ses deux résidences ; son fermier à Woxfeld fit banqueroute ; lorsqu'il voulut aliéner quelques propriétés, le prix des biens-fonds se trouva très bas ; enfin il fut obligé, pour satisfaire à ses créanciers, de consentir à des prélèvements annuels sur sa pension. Ces désastres qui,

coup sur coup, frappaient son arrière-saison (1817-1820) et qui réagissaient cruellement sur sa santé, lui faisaient regretter amèrement sa retraite forcée, et, ne pouvant se rouvrir l'entrée des bureaux en Prusse, il songeait de loin en loin à servir une autre puissance. Très considéré à Prague, où il passa l'hiver de 1824, et en relation avec des hommes importants de la monarchie autrichienne, il s'en fallut de peu qu'il n'eût à diriger la conversion des rentes et toutes les opérations relatives à la nouvelle dette publique. Il passa même deux années à Vienne, où il fut chargé de diverses opérations financières, et eut une part essentielle à l'organisation de la banque provinciale d'Autriche. Mais là se borna sa carrière au service de François II. Le cabinet prussien voyait de l'œil le plus jaloux cet emploi de sa capacité en faveur d'un souverain étranger, et il n'était question de rien moins que de rayer la pension du transfuge s'il continuait. Le roi Frédéric-Guillaume en personne le lui notifia péremptoirement à Tœplitz. Krause se soumit; et, moyennant ce sacrifice, il vit accroître sa pension et reçut la permission de vivre en Saxe, où s'écoulèrent ses derniers jours. Fixé à Gotha, il fut un des créateurs de la banque générale thuringienne d'assurances sur la vie pour l'Allemagne; et, après avoir, concurremment avec Arnoldi et d'autres, dirigé les premières opérations, il en fut élu régent. De Gotha il se rendit à Weimar, et finalement à la fameuse vallée d'Ilm. Le doux climat, le contentement, le repos, et, dit-on, l'homéopathie relevèrent sa santé. Il passa là deux ou trois années heureuses, allant souvent à Gotha où l'appelaient les affaires de la banque et se délassant de la pratique par un grand travail théorique sur les fi-

naances, l'agronomie et l'économie politique, lorsqu'un épanchement au cerveau lui donna instantanément la mort, le 22 nov. 1836. On a de lui: I. *Manuel mathématique des eaux et forêts*, Berlin, 1800 (composé à la demande de Bährensprung et son début comme écrivain). II. *Résumé des détails subalternes des eaux et forêts* (Compendium d. niederen Forstwissenschaft.), Berlin, 1810. III. *Résumé de la haute administration des eaux et forêts*, Leipzig, 1824 (1^{er} vol.). IV. *Introduction à l'estime et au calcul de la valeur-argent des biens-fonds forestiers*, Leipzig, 1812. V. *Du Principe de la mutualité dans les établissements de prévoyance*, Prague, 1828. Krause a été des premiers à proclamer et à démontrer mathématiquement en quelque sorte ce principe fécond qui semble devoir être le pivot de tant d'utiles institutions à l'avenir. VI. *De l'Utilité générale des établissements d'assurance sur la vie et des caisses d'épargne*, Ilmenau, 1830. VII. *Essai d'un système d'économie politique en même temps sociale et administrative*, Leipzig, 1830. VIII. *Essai de constitution pour un grand empire, formé de la réunion de nombreuses provinces*, Gotha, 1831. IX. *Description de la Prusse* (annexée à l'Atlas de Prusse), Erfurt, 1832 et 1833. X. *Considérations sur les troubles de notre époque et sur leurs causes*, Gotha, 1831. Il faut y joindre une autre brochure, *D'où proviennent principalement les troubles du temps actuel?* Ilmenau, 1832. XI. *De l'abolition des servitudes et jouissances communes dans les forêts*, Gotha, 1833. XII. *De la grande union prusso-allemande en fait de douanes...*, Ilmenau, 1834. XIII. *De la Législation et de la Police forestières*, Gotha, 1834. XIV. *La Ri-*

chessé nationale et la Richesse de l'Etat, Ilmenau, 1834. XV. Des articles manuscrits pour les journaux, etc., etc.

P—OT.

KRAUSENECK (JEAN CHRISTOPHE), poète comique allemand, né le 16 juin 1738 à Zell dans le margraviat de Bayreuth, étudia la théologie aux universités de Bayreuth et d'Hangen, pour embrasser le ministère évangélique. Mais son goût pour la poésie et aussi pour la vie mondaine mit obstacle à cette décision de ses parents. Schirnden, le grand-maître des chasses à Bayreuth, l'admit chez lui comme instituteur particulier de ses enfants, et, l'éducation faite, le prit pour son secrétaire du bureau des forêts. Krauseneck, à l'abri du besoin, avança mais lentement dans la carrière administrative, et finit par devenir secrétaire de chambre en 1792. Il mourut à Bayreuth, le 7 juin 1799. Ses *OEuvres complètes* n'ont jamais été recueillies et seraient difficiles à recueillir, car la plupart de ses inspirations gisent éparpillées dans les fugitifs recueils annuels qu'il est si rare de feuilleter avec méthode et patience (les *Almanachs des muses*, le *Musée allemand*, le *Taschenbuch des poètes et des amis de la poésie*, l'*Anthologie des Allemands* de Schmidt), et beaucoup de ces productions que lui dictait le caprice sont anonymes ou pseudonymes. Ses pièces sont : 1° *Albert l'Achille* (grand drame qu'il nomme *drame patriotique*), en cinq actes, Bayreuth, 1790, in-8°; 2° *Fatime, ou la fille en tribut*, Bayreuth, 1770, in-8°; 3° *Zuma, ou la jeune fille de Maroc*, 1770, in-8°; 4° les *Feseurs* (1 acte), 1772, in-8°; 5° le *Voyage du prince* (pastorale), 1777, in-8°; 6° le *Recrutement pour l'Angleterre* (1 acte), 1776, in-8°. Nous ne mentionnerons que pour mémoire son poème héroï-comique, *Osi Saloppe*

(Bayreuth, 1767, in-8°). Ses deux recueils de poésies (1776, 1783, in-8°), contiennent, outre ce morceau semi-burlesque, plusieurs autres jolis morceaux. On lui doit aussi des *Élégies* et des *Odes*. Enfin il a donné un recueil de quelques *poésies de Rossner*, Bayreuth, 1773, in-8°. P—OT.

KRAY de *Krayova* (le baron PIERRE de), général autrichien, né le 5 février 1735 en Hongrie, d'une famille noble, entra dès sa jeunesse dans la carrière des armes, fit avec beaucoup de distinction la guerre contre les Turcs et parvint au grade de colonel. Il était général-major lorsque la paix fut conclue, en 1790, et dès que la guerre commença contre la France, en 1792, il fut employé dans l'armée des Pays-Bas, où le corps de cavalerie qu'il commandait éprouva un échec près de Meuin, le 13 septembre 1793. Le prince Frédéric d'Orange y fut blessé. Kray saisit une occasion de prendre sa revanche, le 25 octobre suivant, à Marchiennes, où il attaqua avec une grande résolution la division française qui occupait la ville. Les vedettes, composées de jeunes soldats, s'étant laissés surprendre, les Autrichiens pénétrèrent aisément. Il y eut ensuite, de rue en rue, un grand carnage dont l'obscurité augmenta l'horreur. Peu de républicains se firent jour; ils perdirent trois mille hommes. Ce coup de main ajouta beaucoup à la réputation du baron de Kray. Employé dans les années suivantes sous le prince de Cobourg, sous Clairfayt et sous l'archiduc Charles, il se signala particulièrement, en 1796, dans la retraite de l'armée autrichienne en Franco-nie, à Bamberg et à Wurtzbourg; ce qui le fit nommer feld-maréchal-lieutenant. Au commencement de 1797, cette même armée que commandait Wernek ayant éprouvé un

revers considérable, tous les généraux qui s'y trouvaient furent mis en jugement. Kray se défendit de son mieux en rejetant les torts sur le général en chef; ce qui n'empêcha pas qu'il subit une incarcération de quinze jours. Employé, peu de temps après, en Italie, il commandait en chef l'armée autrichienne dans le mois de mars 1799, en attendant l'arrivée de Mélas, et il eut une grande part aux succès que cette armée obtint contre Scherer. Lorsque les Russes furent arrivés, le baron de Kray commanda la droite des alliés sous le généralissime Souwarow. Il fut ensuite chargé de diriger le siège de Mantoue, dont il réussit à s'emparer au bout de deux mois de travaux. Il conduisit aussitôt après ses troupes à Novi, où elles prirent part à la célèbre bataille du 15 août. Ayant continué d'occuper cette contrée après le départ des Russes, le baron de Kray eut encore à soutenir une lutte assez vive contre le corps de Gouvion-Saint-Cyr, qui en fait dans ses Mémoires un fort long récit. Il retourna, au moins de janvier 1800, à Vienne, où l'empereur l'accueillit de la manière la plus gracieuse, le nomma grand-maître de l'artillerie et lui donna le commandement en chef de l'armée du Rhin, que venait de quitter l'archiduc Charles. Moins heureux que dans ses campagnes précédentes, le baron de Kray, qui eut à combattre l'armée française commandée par Moreau, essuya plusieurs échecs près d'Ulm et du lac de Constance. Il se retira ensuite sur la Bavière, et déploya quelque talent dans cette retraite où les Français l'écrasèrent néanmoins par leur supériorité. La paix vint heureusement mettre fin aux hostilités, et le baron de Kray ne reparut plus à la tête des armées. Il mourut à Vienne, en 1804,

laissant la réputation, malgré ses derniers échecs, de l'un des plus habiles généraux qui aient commandé les armées autrichiennes. M—Dj.

KRAYENHOFF (CORNEILLE-RUDOLPHE-THÉODORE, baron), général hollandais, né à Nimègue en 1759, fit ses études à Harderwich avec l'intention de suivre la carrière médicale. Reçu docteur, il pratiqua pendant plusieurs années à Amsterdam. Mais, entraîné bientôt vers la carrière des armes dont son père l'avait d'abord détourné, il s'adonna avec beaucoup de zèle à l'étude du génie militaire. Il fit dans cette science des progrès si rapides qu'en 1795 il fut nommé lieutenant-colonel-ingénieur et inspecteur-général des fortifications de la république batave. Chargé en 1798 de dresser la carte de ce nouvel État, il s'acquitta si bien de cette mission que sa carte, qui fut publiée depuis, est réputée la plus exacte que l'on connaisse. Il fut nommé chef de brigade en 1799, et contribua beaucoup en cette qualité, sous le maréchal Brune, à expulser les Anglo-Russes du territoire hollandais. Considéré dès lors comme le premier officier-général du génie dans l'armée batave, il fit avec distinction en Allemagne et en Zélande les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Dès que Louis Bonaparte, qui avait eu occasion de l'apprécier, fut créé roi de Hollande, ce prince l'attacha à sa personne en qualité d'aide de-camp. Il le nomma ensuite général-major, puis son ministre de la guerre. Lorsqu'il fut détrôné, et que la Hollande eut été réunie à la France, Krayenhoff, qui avait montré beaucoup d'attachement pour le frère de Napoléon, resta sans emploi jusqu'au 21 septembre 1810, époque à laquelle l'empereur le nomma inspecteur-général du génie. Il en remplissait les fonctions en 1813, quand

les princes d'Orange vivrent, sous les auspices des puissances alliées, recouvrer leurs droits en Hollande. Krayenhoff se rangea aussitôt de leur parti, et il fut nommé par eux gouverneur d'Amsterdam, le 24 nov. 1813. Il dirigea ensuite le siège de Naarden, où les Français se défendirent jusqu'au mois d'avril 1814, et ne se rendirent que lorsqu'ils en reçurent l'ordre du gouvernement royal. Alors Krayenhoff fut nommé commandant de la première division du royaume des Pays-Pays, puis inspecteur-général du génie. Au mois d'avril 1825 il fut chargé d'aller, à la tête de quelques officiers de son arme, inspecter l'île de Curaçao, d'en lever un plan et de perfectionner son système de fortification. Il visita en même temps l'île d'Aruba, où l'on venait de découvrir de l'or sur le lit d'un ruisseau et dans les montagnes, et il en fit un rapport à son gouvernement. Lorsque de nouvelles fortifications étaient commencées dans cette colonie et qu'on le croyait occupé de ces travaux pour plusieurs années, il revint tout-à-coup en Hollande, par suite d'une procédure qui venait d'être entamée contre le colonel Lobry et d'autres officiers qui avaient été chargés, sous l'inspection de Krayenhoff, de la construction des forteresses que, par les traités de 1815, on devait élever sur la frontière des Pays-Bas et pour lesquelles l'Angleterre avait déjà avancé de très fortes sommes. Des plaintes graves étaient formées contre ces officiers qui furent traduits devant la haute cour militaire à Utrecht et condamnés à différentes peines, le colonel Lobry notamment à vingt ans de détention. Il résulta de la procédure que Krayenhoff fut compromis, non comme concussionnaire, mais comme ayant manqué de surveillance, et

pour cela il cessa d'être employé. Depuis cette époque il ne reparut plus à la cour, dont l'accès sembla lui être interdit. Il vécut dans la retraite à Nimègue, sa patrie, et il mourut dans cette ville vers 1838. En 1821 il publia en hollandais, sans nom d'auteur, à Nimègue: *Essai d'un projet pour fermer le Bas-Rhin et le Leck, et pour déverser leurs eaux dans l'Yssel*. Deux ans après, le général-major F.-J. Van der Wyck fit paraître à Amsterdam, sur cet ouvrage, des *Observations critiques*, où il prétend que Krayenhoff n'a pas suffisamment approfondi son sujet, et qu'il n'a traité des points importants que très superficiellement. On a encore de Krayenhoff: I. *Précis historique des opérations géodésiques et astronomiques faites en Hollande*. Cet ouvrage a été imprimé en langue française en 1827, par l'imprimerie de l'État, à La Haye. II. *Recueil des observations hydrographiques et topographiques faites en Hollande*, Amsterdam, 1813, in-8°, avec trois cartes. La Société des Sciences de Toulouse a couronné en 1789 un mémoire de Krayenhoff sur *l'électricité physique appliquée à la médecine*, lequel était écrit en latin, et que le professeur Van-Swinden et son fils, amis de l'auteur, traduisirent en français.

M—Dj.

KREBEL (THÉOPHILE - FRÉDÉRIC), géographe et généalogiste allemand, naquit le 30 juin 1729, à Naumbourg, en Saxe, remplit divers emplois dans l'administration au service de l'électeur Auguste III, devint premier receveur en chef de la caisse générale de l'accise à Leipzig, passa ensuite à Dresde (1771) en qualité de caissier du consistoire principal, et six ans plus tard parvint au poste de secrétaire de ce collège : il mourut le 2 juillet 1793. On lui doit divers

ouvrages qui sans doute ne sont que des compilations, mais qui, fort commodes et fort utiles, ont rendu de vrais services, même à ceux qui les ont fait oublier. Ce sont : I. *la Géographie universelle* de T. Hübner, rectifiée, augmentée et continuée jusqu'à nos jours, Dresde, 1761, 3 vol. in-8° ; 2^e édit., 1773, 3 vol. in-8°. Cette Géographie s'étendait aux *quatre parties* du monde ; mais, composée en un temps où ni l'homme du monde, ni l'homme de lettres ne soupçonnait l'importance d'une instruction géographique fondamentale, elle laissait infiniment à désirer soit pour l'exactitude, soit pour la méthode, soit à cause des nombreuses lacunes. Krebel, qui ne se désigna que par les initiales G (1) F. K., améliora beaucoup le livre sous tous les rapports, et réellement il en fit à quelques égards un ouvrage tout nouveau. Pour être juste cependant nous avouons que ce qu'il fit était encore moins que ce qu'il laissait à faire. A ces trois volumes se lie naturellement l'opuscule suivant : *Questionnaire de Géographie de T. Hübner*, Dresde, 1764, in-12 (Joh. Hübner's geog. Fragen). II. *Le Cicerone du voyageur européen, ou Moyens de parcourir de la façon la plus fructueuse et la plus commode les principales régions de l'Europe*, etc., etc. (d. vornehmsten europæischen Reisen, wie solche..... auf e. nützl. u. bequeme Weise anzustellen sind), Hambourg, 1767, in-8° ; 2^e édit., 1775 ; 3^e (en 4 v.), 1783-85 ; 4^e, 1792 ; 5^e 1795. Krebel y conduisit successivement et à volonté son touriste par toute l'Allemagne, puis en Suisse, aux Pays-Bas, en Angleterre, en France, en Italie, en Danemark, en Suède, en Hongrie, en Pologne, en Prusse, en Russie. Il in-

dique les routes, les postes, les endroits remarquables, les monuments et curiosités, etc., etc. Il ne dédaigne pas même de vous dire à quel hôtel vous serez confortablement ou splendidement hébergé, à quelle modeste demeure vous trouverez économie ; il vous détaille et vous additionne les frais de voyage ; il vous énumère et vous cote les monnaies de chaque pays, et vous met au courant d'une infinité de prosaïques et utiles minuties de change, de douane, de vébiens divers. Il n'oublie pas les ordonnances de police, les chartes de poste, les petits centimes ou décimes additionnels prélevés sous tous les prétextes par les officieux et fâcheux de toute espèce. Horace avait rêvé ce livre lorsque dans je ne sais quelle ode du livre III, après avoir un peu caustiquement énuméré tout ce dont s'occupe et dont pourrait ne point s'occuper son ami (*Quantum distet ab Inacho Codrus*, etc.), il s'écrie : « *Quis aquam temperet ignibus, Quo præbente domum et quota taces* » ! Le livre de Krebel avait des modèles ; lui-même en a servi à d'autres. De bonne heure il eut les honneurs de la traduction en français, Strasbourg, 1786, 2 vol. in-8°. On fit aussi tirer à part des portions de l'ouvrage les plus usuelles (le voyage en France, en Italie, en Angleterre). III. *Manuel généalogique de l'Europe*, Leipzig, grand in-8°, 1752 et années suivantes jusqu'en 1792. Cet ouvrage, éminemment utile tant pour les dates que pour la généalogie, est de la même famille que les almanachs de Gotha, de Gœttingue, de Berlin, etc. ; et les *Tables* de Voigtel, le *Manuel* Varrentrapp, le *Staats u. Adress-Handbuch* de Hassel, l'*Annuaire généalogique et historique* de Koch, n'en sont que des perfectionnements. Il parut d'abord sous le

(1) Initiale de *Gottlob*, l'équivalent allemand de Théophile (mot à mot *Louange-Dieu*).

pseudonyme de M. Théophile Schumann ; mais à partir de 1796 Krebel y mit son nom , et chaque année en vit paraître un nouveau volume. A sa mort le prédicateur Jacobi de Dresde s'en fit le continuateur. IV. Troisième volume ajouté aux deux des *Tables généalogiques* de Hübner, avec annexe d'un *Questionnaire généalogique*, Leipzig, 1766, grand in-folio (sous les initiales G.-F. K.) : Krebel s'y attache à donner toutes les indications officielles de nature à faire saisir les événements, les intérêts et les motifs politiques ; il remonte en général pour les généalogies aux époques les plus reculées, sans toutefois vouloir jamais leur prêter en certitude plus qu'elles ne possèdent. A ce volume se rapporte sa *Courte introduction au tome III du Tableau généalogique de Hübner*, Leipzig, 1766, in-12. V. *Nouveau Manuel des titres, surtout pour l'électorat de Saxe*, Leipzig, 1765, 1767, 1770, 1774, 1786, in-8°. VI. Beaucoup d'articles dans *les Annonces savantes de Dresde*, de 1758 à 1763. De plus il coopéra activement aux tom. VI, VII et VIII de la *Géographie des États européens et des Voyages en Europe*, et c'est lui qui fut chargé seul d'éditer le tome 1^{er} de la seconde édition de ce recueil.

P—OT.

KRETSCHMANN (JEAN-GUILLAUME), chimiste de Hof, naquit le 4 mai 1702, étudia la pharmacie sous son père et à Leipzig, près de Salomon, alla ensuite étudier la médecine à l'université d'Erfurt, y prit le degré de licencié, et, de retour dans sa ville natale, y exerça six ans comme praticien ordinaire ; il s'y fit grande réputation, et successivement il fut nommé médecin du district (1729), bourgmestre (1731), conseiller des mines (1737). Ce dernier titre le contraignit à résigner le premier, vu l'im-

possibilité du cumul ; mais dès 1740 la faiblesse de sa santé le fit revenir sur sa décision, et, renonçant à l'inspectorat, il reprit ses fonctions médicales qu'il garda jusqu'à ce qu'il mourût le 22 avril 1758. On a de lui : *De Salibus acidis*, Erfurt, 1725, in-4°, et un extrait d'un grand ouvrage inédit, intitulé : *Examen physico-chimicum aridularum Stebensium*, 1736, in-folio (et aussi dans le livre de Weitershausen *sur les Sources minérales de Steben et Langenau*, 1787, in-8°). P—OT.

KRETSCHMANN (CHARLES-FRÉDÉRIC), poète allemand, naquit le 4 déc. 1738, à Zittau en Lusace, où son père était avocat. Sa famille voulait qu'il prit la même carrière ; et, au sortir du gymnase, on l'envoya suivre à Wittenberg les cours de droit. Mais les circonstances de la guerre de Sept-Ans qui commençait étaient peu favorables aux paisibles études. Les armées prussiennes envahirent, évacuèrent, ressaisirent tour à tour la Saxe électorale. A peine parti, Kretschmann apprit que les Autrichiens étaient en train de bombarder Zittau, puis qu'une bombe avait tué son père, puis enfin que toute sa fortune était détruite par suite du bombardement qui avait réduit en cendres les trois quarts de la ville (1757). Dès-lors les embarras, les affaires de famille, retardèrent l'apprenti juriconsulte ; et seulement en 1762, au moment où allait finir la guerre, il put prendre ses degrés à la suite de sa thèse (*Observationes de eo quod extremum est in jurisdictione criminali*, Wittenberg, in-4°). Deux ans plus tard, il était avocat à Zittau et partageait son temps entre ses clients et les Muses : plus sage ou plus heureux que Jürgensen et réunissant, comme il le disait lui-même, la plaidoirie à la littérature, l'argent

à la gloire, *utile dulci*, il se trouva encore plus à l'aise, lorsqu'en 1774 il fut nommé greffier au tribunal. Affranchi désormais de l'embarras de trouver et de faire réussir des affaires, il put vouer l'activité de sa pensée aux œuvres d'art et d'imagination. Dès 1756, c'est-à-dire à peine au sortir du gymnase, il avait en quelque sorte fait acte de présence et pris date en littérature par un élégant volume traduit de Steele; et pendant que le contre-coup des grands événements militaires tantôt le rappelait parmi les siens, tantôt interrompait l'ordre régulier de ses études, il avait ajouté trois tomes au premier. L'année de sa thèse il traduisait de même, mais de l'italien et de Gherardi, cinq pièces comiques. Lors de ses débuts au barreau, il débuta enfin comme poète et poète original, ne s'astreignant plus à la traduction et volant de ses propres ailes. Plus d'une fois pourtant il y revint encore, mais c'était un délassement, un changement; et même on peut remarquer que lorsqu'il voulut donner ses *Œuvres complètes*, il n'y comprit point de traductions, sauf quelques morceaux en vers qui sortent évidemment de la ligne. C'est en 1784 qu'il commença cette édition, qu'il mit cinq ans à terminer (1789), et à laquelle devaient se joindre un sixième volume dix ans plus tard, et un septième en 1805. De ce qu'il écrivit depuis ce temps (mais il n'écrivait plus que dans des recueils périodiques), on pourrait encore construire un huitième volume intéressant: il est fâcheux que ni lui ni d'autres n'aient pris cette peine. On le conçoit du reste. Lui-même était déjà sur l'âge, et, à chaque bagatelle que laissait derechef conler sa plume, il croyait que c'était la dernière; et quand il mourut (16 janvier 1809),

les esprits en Allemagne avaient trop à s'occuper d'autre chose que de littérature, ou bien il fallait que la littérature se fît l'écho du Tugendbund; il fallait la *Bataille d'Arminius* de Kleist, il fallait la *Lyre et l'Épée* de Kœrner. On voit son portrait dans la *Nouvelle Bibliothèque des sciences*, tome LXXI, 1805. Kretschmann a fait son apparition dans presque tous les genres poétiques, sauf la tragédie. Mais en général il a moins réussi dans les grands genres, c'est-à-dire dans le poème en même temps de longue haleine et sérieux, que dans les petits. Ses comédies ont de la gaieté, de l'élégance, des traits de mœurs et de caractères finement observés; on y trouve même du feu, de la verve, des situations, des tableaux, la vie comique en un mot. Ce n'est point là, il est vrai, le comique sublime du *Misanthrope*, ou seulement du *Philinte*. Mais il ne faut pas demander à qui nous offre un paysage, ou tableau de genre, d'où vient qu'il n'a pas mis là le grand style du peintre d'histoire. Les mêmes qualités se retrouvent dans ses œuvres de moindre dimension: l'élégance, par exemple, dans ses *Hymnes* et autres poésies lyriques, la finesse dans ses *Épigrammes*, la gaieté dans quelques *Contes*, dans ses *Fables*, dans ses *Dialogues des Morts*, etc., etc. Il y a souvent de l'originalité dans ses sujets, ou dans le cadre qu'il adopte. Son style est généralement pur. Sans avoir pris une part active à la révolution littéraire de l'Allemagne, Kretschmann appartenait à l'école nouvelle par la spontanéité de son inspiration, par sa tendance à ne chanter que des sujets nationaux, ou ceux que pouvait s'assimiler la nationalité allemande, par sa préférence pour les genres qui tournent au court et qui, quelle que soit leur

forme ; lyrique , épique ou dramatique , ne semblent au fond que des effluves lyriques pleins du Moi qui règne dans Gœthe , qui règne dans l'art . dans la politique , et dans tous les détails de la vie du XIX^e siècle . Voici , non point dans l'ordre tout-à-fait fortuit et désordonné des publications , mais dans l'ordre méthodique , les principaux ouvrages ou groupes d'ouvrages de Kretschmann . I. Quatre comédies , savoir : 1^o *la Famille Eichenkron , ou Rancune et Amour* , Leipzig , 1786 , in-8^o ; 2^o *le Siège* , Leipzig , 1786 , in-8^o ; 3^o *le Vieux Scélérat de Général* , Leipzig , 1786 , in-8^o ; 4^o *la Cabale domestique , ou Belle-Mère et Belle-Fille* , Leipzig , 1787 (ou plutôt 1786) , in-8^o . Toutes , sauf la troisième , ont cinq actes . II. Les *Chants du Barde Ringolf* , lesquels se composent de trois morceaux lyriques publiés chacun à part , savoir : 1^o *le Chant de Ringolf* , Leipzig , 1786 , in-8^o ; 2^o *la Plainte de Ringolf* , Leipzig , 1770 , in-8^o ; 3^o *Plainte de Ringolf sur Sinde* (dans le *Nouveau Mercure allemand* , 1801 , n^o 1 , p. 52) . III. Des *Hymnes* , Leipzig , 1774 , in-8^o , et le *Chant de Paix* , Leipzig , 1779 , in-8^o . IV. Diverses *Odes* , *Cantates* , *Stances* , et autres morceaux lyriques , les uns qui font partie de ses *Poèmes comiques* , *lyriques et épigrammatiques* (Francfort-sur-le-Mein et Leipzig , 1764 , in-8^o) , les autres épars dans des recueils périodiques avec les autres poèmes . V. *Frédéric - le - Grand* , poème épique qui devait avoir grand nombre de chants , mais qu'il n'acheva jamais , que même il ne poussa pas très activement , bien que le génie et les exploits de Frédéric , liés à ces désastres de la Saxe , à ce bombardement de Zittau , événements capitaux de sa jeunesse , l'eussent fortement impressionné dans l'âge où les im-

pressions sont vives , sont ineffaçables . Il parut du quatrième chant de *Frédéric* un fragment dans le *Recueil mensuel de la Lusace* , I , 1794 , p. 261 ; et plus tard le premier chant entier fut publié dans les *Erhohlungen* de W.-G. Becker (tome II de 1801) . V. *La Chasseresse* , Leipzig , 1771 , in-8^o ; les *petits Poèmes* , premier recueil , Leipzig , 1775 , in-8^o ; et grand nombre de poèmes divers , la plupart contes ou légendes , dans l'*Anthologie* de Schmidt et l'*Anthologie des Allemands* , dans l'*Almanach des Muses* de Leipzig et celui de Gœttingue , dans le *Taschenbuch des Poètes* , dans les années 1794 , 1795 , 96 , 97 , 98 , 99 , 1800 et 1801 du *Taschenbuch-Almanach* de Becker . VI. Des *Chants élegiaques* , parmi lesquels : 1^o *A la Mémoire de Gellert* , Leipzig , 1771 , in-8^o ; 2^o *le Barde au tombeau de Kleist* , Leipzig , 1790 , in-8^o . VII. Des *Fables* , *Allégories et Poésies diverses* , Leipzig , 1799 (il les donna en même temps avec un titre spécial comme sixième volume de ses *OEuvres complètes*) , et les *Apologues* insérés dans le *Recueil mensuel de la Lusace* , I , 1794 , p. 261 . VIII. Des *Poésies comiques* , Leipzig , 1771 , in-8^o , dont quelques-unes avaient déjà paru dans le recueil de 1764 (voy. plus haut) . IX. *Epigrammes* , Leipzig , 1779 , in-8^o . (Le recueil de 1764 contenait aussi bon nombre d'épigrammes ou pièces épigrammatiques) . X. 1^o *la Correspondance de M^{me} d'Y... et de la baronne de Z....* , Leipzig , 1772 , in-8^o ; 2^o les *Lettres turques* , dans le *Recueil trimestriel* (Quartalschrift) de Kanzler et Meissner . XI. 1^o les *Petits Romans et Contes* , Leipzig , 1799 et 1800 , 2 vol. in-8^o ; 2^o *Ruse contre Ruse* (dans l'*Apollon* de Meissner , 1794 , n^o 5 , p. 39) ; 3^o *Marianne Rosensfeld* (dans les *Erhohlungen* , 1796 ,

tome 1er); 4^o le *Calife et le Tailleur*, arabe (dans le *Taschenbuch* de Becker, 15^e ann. (1805), et beaucoup d'autres. XII. Des mélanges, tels que: 1^o *Gellert et Rabener*, dialogue des Morts, Leipzig, 1772; 2^o *Correspondance littéraire avec une amie*, Zittau et Leipzig, 1797, in-8^o; 3^o *Thémis et Comus, ou Calendrier des avocats et des légistes*, pour 1790, Leipzig, 1790, in-8^o (reproduit en 1794 sous le titre de *Thémis et Comus, ou Anthologie d'un Barde*); 4^o *Voyage aux bains de Carlsbad, d'Eger et de Tæplitz*, en 1797, Leipzig, 1798, in-8^o; 5^o (en collaboration avec S. Schorch), *Petits Tableaux de nature et de mœurs*; 6^o *Pensées hasardeuses sur le serment* (dans le *Rec. mens. de la Lus.*, 1801, I, 113); 7^o *De l'Administration de la justice en Allemagne* (même rec., 1796, p. 76); 8^o beaucoup d'articles en prose tant dans l'*Almanach des Allem.* de Schmidt et l'*Alm. des Muses* de Leipzig que dans les huit années du *Taschenbuch-Alm.* de Becker, cité plus haut. XIII. Diverses questions ou dissertations (qu'on pourrait rapporter aux mélanges), par exemple: 1^o *Observ. de eo quod extremum est in juri. crim.* (voy. plus haut); 2^o *Les Anciens Germains ont-ils eu des Bardes et des Druides? (Nouveau Merc. allemand, 1800, n^o 11, p. 168)*; 3^o *les Plaintes sur l'accroissement du paupérisme sont-elles, oui ou non, fondées sur des faits?* (dans la *Feuille matinale des classes instruites*, 1807, n^o 211, p. 842, etc.) Quant à ses traductions, ce sont, outre la *Bibliothèque des Dames* (Hambourg, 1756-1761, 4 vol. in-8^o), formée de morceaux tirés de l'anglais de Steele, et les *cinq pièces de Gherardi*, Berlin, 1762, in-8^o: 1^o une autre pièce italienne, le *Collecteur d'Antiquités*, de Goldoni, Zittau, 1767,

in-8^o; 2^o *Florus*, 1785, in-8^o (il en avait dès 1783 paru des extraits dans le *Rec. trim.* de Kanzler, 1^{re} année, 1783, n^o 4, p. 208-226); 3^o le *De Moribus Germanorum* de Tacite, avec des remarques, Leipzig, 1779, in-8^o; 4^o le *Résumé de police* de Willebrand, aussi avec des remarques; Zittan, 1769, in-8^o (trad. du franç.), 5^o *Candide* (à la suite d'*Eléonore, ou la deuxième Croisade*), en dialogues, Chemnitz, 1791 et 92, 2 v.; 6^o des *Fragments de Claudien* dans la *Correspondance*; 7^o enfin la *Chute et la Puniton de Capoue* (d'après le latin de Silius Italicus, dans l'*Apollon*, 1797, n^o 10, p. 151, etc.). P—OT.

KRETSCHMANN (THÉODORE-CONRAD), homme d'état remarquable, né le 8 nov. 1762 à Bayreuth, étudia profondément non-seulement le droit romain et allemand, mais l'administration, l'économie politique, la statistique, les finances; et, jeune encore, acquit sur toutes ces matières une instruction aussi solide que variée. De là la *Gazette des Sciences administratives* (Cahla et Leipzig), qu'il rédigea en 1789 et 1790, tout en remplissant la double fonction de secrétaire de commission au service des princes de Saxe-Cobourg-Saalfeld et de Schwarzbourg-Rudolstadt, et d'avocat de la cour et de la régence à Saalfeld. L'année suivante (1791), il retournait à l'université d'Iéna soutenir sa thèse de droit (*Commentatio juridica de stupro voluntario*, Stuttgart et Leipz., 1791, in-4^o), et recevoir le diplôme de docteur; puis en cette qualité il donnait chez lui des leçons répétitives sur les lois et la jurisprudence. Mais dès 1792 une nomination souhaitée le fit revenir à Bayreuth, en qualité de conseiller de régence. Bien que le margraviat d'Anspach et Bayreuth continuât toujours d'avoir une exis-

tence à part, il était réellement à cette époque sous l'administration prussienne; et avoir un emploi dans l'une ou l'autre de ces villes, c'était servir le roi de Prusse. Le talent et le zèle de Kretschmann attirèrent sur lui l'attention de Hardenberg, qui gouvernait le margraviat dans cette période de transition, et, en 1796, lui valurent le poste de conseiller intime référendaire près le département ministériel d'Anspach et Bayreuth. Investi, sinon d'un grand pouvoir, du moins d'une grande influence et d'une initiative décisive par ce titre, Kretschmann s'en servit pour dénoncer et démontrer sans relâche les abus les plus criants du régime précédent, et pour rétablir l'ordre dans ces principautés. Mais tandis qu'il faisait ainsi ses preuves de courage et d'habileté en Franconie, on le regrettait dans cette Saxe ducale qu'il n'avait en quelque sorte qu'entrevue; et le duc François de Saxe-Cobourg-Saalfeld, en prenant, à la mort de son père Ernest-Frédéric (1800), les rênes d'un État obéré depuis longtemps, et dont une commission impériale administrait, dès 1773, les affaires financières sans amélioration sensible, jeta les yeux sur le référendaire de Bayreuth comme sur le seul homme capable de remédier à des maux irréremédiables jusqu'alors. Frédéric-Guillaume III, à la sollicitation du prince, donna son agrément au départ de Kretschmann, en lui témoignant, ostensiblement du moins, son estime et ses regrets, et l'ex-rédacteur de la *Gazette des Sciences administratives* devint premier ministre d'un État encore de quelque importance. Il avait à surmonter des obstacles de plus d'un genre; outre les mauvaises habitudes si difficiles à déraciner en tous pays, outre la routine, outre l'intérêt de tous ceux auxquels

devait nuire une réforme, outre la défiance qu'inspiraient et sa qualité d'étranger et la tendance aux utopies que presque toujours on suppose au plus prudent des réformateurs, il avait à calmer et à vaincre les appréhensions d'une foule de personnes. Les officiers craignaient de se voir ou licenciés, ou réduits à la demi-paie; les créanciers redoutaient une banqueroute partielle et frappant sans distinction sur les dettes légitimes et les dettes contestables; les imposables s'attendaient à des taxes extraordinaires énormes; les usuriers, les agioteurs se préparaient à vendre cher leurs dernières avances, si l'on implorait leur concours. Toutes ces suppositions furent démenties par l'événement. Silencieux, inaccessible, plongé du matin au soir, et souvent du matin au matin, dans l'examen des volumineux documents relatifs à la comptabilité, Kretschmann en vint bientôt à se faire une idée nette de la dépense, des recettes, de la valeur et des revenus du domaine, du capital total de la dette, ainsi que du chiffre total des intérêts à servir et des origines diverses, des diverses natures des créances; et, saisissant d'un coup d'œil ce triste ensemble, du mal même il déduisit le remède. C'était beaucoup, et ce n'était rien: car, pour le réaliser, il fallait un caractère vigoureux, comme, pour l'apercevoir, il avait fallu l'esprit le plus sain et le plus pénétrant. Au bout de six mois, sans augmentation d'aucun impôt, sans appel d'aucune sorte de crédit, uniquement en administrant plus fructueusement le domaine, en surveillant exactement et l'entrée et la sortie des fonds, en réglant et baissant des prix absurdes, en n'admettant de paiements qu'ordonnés, de dépenses que visées et arrêtées à l'avance, le nouveau ministre se vit à même

d'apaiser nombre de créanciers, d'en finir avec les uns argent comptant, de donner aux autres de forts à-comptes, et d'annoncer que sous peu toute la dette flottante serait éteinte. Fort de ce premier et miraculeux succès, Kretschmann ensuite attaque avec vigueur la commission impériale qui, depuis un quart de siècle qu'elle pesait inutilement et sur le pays en souffrance et sur les princes en tutelle, n'avait point su se sanctionner dans l'opinion par un résultat analogue. Il fournit abondamment, mais en continuant à tout voir avec des yeux de lynx, à tout ce que nécessite l'entretien de la cour; mais il use de l'ascendant que lui donnent ses services pour dissuader le jeune prince des dilapidations folles, des dépenses ruineuses; et enfin la maison du souverain, comme une maison bien gouvernée, réunit le décorum et l'économie. Ce n'est point encore le faste, la magnificence; mais leur tour arrivera, l'on y marche chaque jour: seulement le ministre est irrévocablement décidé à n'y venir que sans prodigalité, sans escompte et sans chance de regrets. Cette fermeté ne tarde point à recevoir sa récompense: naguère on fuyait un ministre de Saxe-Cobourg au mot d'emprunt; aujourd'hui le duc de Saxe-Gotha, le landgrave de Hesse-Cassel, offrent de prêter au Trésor, qui n'est plus vide, des sommes considérables, et le Trésor n'accepte pas; les États provinciaux votent un secours de 300,000 florins, Kretschmann n'en prend que 30,000. La liquidation, le remboursement des créances avancent toujours; la dette publique décroît à vue d'œil, la dette spéciale du prince régnant diminuera bientôt aussi; déjà de fortes sommes s'accroissent à cet effet. Puis c'est le château ducal qu'on meuble, c'est la résidence tom-

bant en ruine qu'on répare, qu'on renouvelle, qu'on embellit; c'est une nouvelle demeure qu'on achète pour la cour. Des établissements précieux s'élèvent. Une loi déclare solennellement que désormais la cour ne pourra contracter d'emprunt que si le Collège en déclare l'utilité et y consent, et le Collège devra refuser ce consentement pour toutes dépenses extraordinaires et de plaisir. Il se trouve des fonds pour créer et développer les écoles publiques, pour réparer les routes, pour encourager les manufactures, pour améliorer le domaine, pour construire de nouveaux bâtiments. Partout les caisses sont solidement organisées. Une banque de crédit se forme, pourvue de fonds considérables, régie par de sages institutions; l'administration judiciaire, financière, ecclésiastique, et la police sont centralisées en un collège unique, et tous les ressorts simplifiés; toutes les affaires s'expédient rapidement, et l'employé ne peut quitter son bureau laissant un travail inachevé. Les officiers voient presque tous augmenter leur traitement, soit par suite d'avancement, soit qu'un remaniement général les reporte dans un autre corps. Ces changements, on le pense bien, ne purent avoir lieu que successivement; mais les réquisitions et les exactions napoléoniennes ne lui permirent pas de réaliser tout ce qu'il avait voulu. Malgré l'extrême soin qu'il mettait à ce qu'elles fussent peu sensibles, et malgré la justice que rendait le prince Ernest au mérite de sa gestion, Kretschmann pourtant finit par tomber: il emporta dans sa retraite les regrets de tous les juges impartiaux et compétents. Après la chute du gigantesque empire français, le chagrin qu'il manifesta de voir les trois cinquièmes du royaume de Saxe passer

à la Prusse le rendit suspect au gouvernement prussien, et on le garda plusieurs années à Dusseldorf comme prisonnier d'état. Ayant enfin recouvré la liberté, il faisait un voyage dans la Hesse électorale lorsqu'il expira le 15 janvier 1820. On a de Kretschmann (outre sa *Comment. jurid. de stupro vol.* et sa *Gaz. des Sciences administratives*): I. *Introduction sommaire au droit privé, commun de nos jours à l'Allemagne, suivi d'un rapide croquis des principes dudit droit comme moyen de suivre les lectures sur cette branche de la science des lois*, Iéna, 1791, in-8°. II. *Principia juris Germanorum civilis privati hodierni, in usum auditoris sui scripsit...*; Iéna, 1792 et 93, 2 vol. gr. in-8°. III. *Jus publicum Germaniæ, variis varior. dissertationib. aliisque id genus libellis, ordine quodam systematico, illustratum atque editum*, Leipzig, 1792 et 1794, 2 vol. in-4°. IV. *Quæstio juris controversi, An, renuntiatione simpliciter facta..., filiæ..., amitæ... impedimento esse possint*, Iéna, 1792, in-8°. V. *Essai d'un Manuel du droit positif allemand*, Bayreuth, 1793 et 1796, 2 vol. in-8° (le premier s'est aussi publié avec le titre spécial d'*Essai de Manuel du droit public de l'Allemagne*). VI. *Petit Traité sur le droit, tant privé que public*, Bayreuth, 1793, gr. in-8°. VII. *Documents pour rectifier la science du droit positif*, Bayreuth, 1793, in-8°. VIII. *La Cour et l'Etat* (recueil périodique, trois années), 1808-1810. (Le n° 1 et dernier du tom. III contient le tableau de ses actes à Cobourg : c'est une pièce autobiographique importante). — De plus Kretschmann a fait paraître, comme collaborateur de K. F. W. de Volderndorf: 1° la *Feuille bibliographique et litt. de la Science administrative et du droit* (Staats-

wissenschaftliche in. jurist. literatur), Bayreuth, 1794 et 1795, gr. in-8° (seulement vingt mois); 2° *Quelques mots sur la synonymie en droit public de Fraisch, au moyen-âge, et de supériorité territoriale, à notre époque*, Francfort, 1794, in-8°. P—OT.

KREUTZER (RODOLPHE), compositeur dramatique et violoniste célèbre, naquit à Versailles le 15 nov. 1766; mais, ainsi que son nom l'indique, il était originaire d'Allemagne. Son père, qui comme lui se nommait Rodolphe, était d'une bonne famille bourgeoise de Breslau. Ayant quitté sa ville natale par suite d'un mariage d'inclination, il était venu tenter la fortune à Versailles. Plus tard la dauphine Marie-Antoinette s'intéressa au sort du jeune ménage et fit entrer les deux époux à la chapelle du roi, l'un comme violon, l'autre comme récitant. Rodolphe, dont il est ici question, reçut les premières leçons de son père, qui bientôt le mit sous la direction de l'habile Ant. Stamitz. Formé par ce maître, doué d'ailleurs de dispositions musicales extraordinaires, et familiarisé encore plus par l'habitude de lire immensément de musique et par des conversations sur son sujet favori que par l'étude régulière du contrepoint, avec les secrets de l'harmonie et de la mélodie, Kreutzer, à peine âgé de quatorze ans, parut au concert spirituel avec éclat; et par l'aplomb, la facilité, l'expression de son jeu, il excita l'enthousiasme de l'auditoire pour son jeune talent. Comme les artistes adultes d'un ordre élevé, c'était sa propre musique, c'était un concerto de sa composition qu'il exécutait avec ce talent. Bien que les exemples de semblable précocité ne manquent pas, ils sont, et alors surtout ils étaient encore assez rares pour qu'on en parlât et qu'on en gar-

dât le souvenir. Il était souvent mandé au château et surtout à Trianon, pour chanter et pour jouer du violon; et tout le monde, à l'exemple de la reine, l'y goûtait. Il n'avait que seize ans, quand sa protectrice lui remit le brevet de violon de la chapelle, place que venait de rendre vacante la mort de son père, suivie deux jours après de celle de sa mère. Bien jeune encore, Rodolphe se vit chef d'une famille de quatre enfants (1783). Il se montra véritablement pour eux un père et un tuteur; et, loin d'être ou gâté par ses succès, ou abattu par l'infortune, il continua de se livrer à l'exécution instrumentale avec une ardeur de plus en plus vive et avec la résolution de devenir l'égal des grands maîtres. Il approchait déjà de ce but à vingt ans, et seuls peut-être Viotti et Mestrino restaient au-dessus de lui. Baillot et Rode ne brillaient point encore. Mais quant à l'étude approfondie et sévère de la théorie, il l'avait de plus en plus en horreur, non point sans doute qu'il en ignorât, soit les phénomènes principaux et l'essence, soit même une infinité de détails. Jamais, quoi que l'on en dise, on n'a fait de partition ou même d'ouvrage un peu de longue haleine, sans connaître non-seulement les intervalles, les dissouances, les modulations, mais même les noms d'au moins bon nombre d'entre eux. Si donc Kreutzer, en réponse à l'ami qui lui reprochait je ne sais quelle septième qui s'était glissée contrairement aux règles dans un des morceaux qu'il goûtait le plus, riposta par cette question, *Qu'est-ce qu'une septième?* de ce mot élastique et qui se plie certes à plus d'une interprétation, il ne faut pas conclure que Kreutzer n'ait pas su ce que sait le moindre écolier pourvu de l'envie d'apprendre. Il n'y faut voir que l'ignorance

de l'harmonie à l'état de règles, l'horreur du pédantisme musical, et l'impossibilité de s'astreindre à méditer d'un bout à l'autre et méthodiquement la grammaire, quand on y supplée par la lecture assidue de tout ce qui s'est écrit dans la langue. Il continuait d'ailleurs à l'écrire lui-même. Du concerto il s'était élancé à l'opéra, et déjà il avait achevé deux partitions: l'une et l'autre, exécutées au théâtre de la cour, furent accueillies favorablement. Cependant il manquait à Kreutzer, au milieu de ces triomphes, le suffrage du véritable public, le public du parterre de Paris, dont l'approbation consacre, dont les sifflets tuent. D'ailleurs le temps venait où même Versailles n'aurait plus sur le colossal Paris l'avantage d'avoir le monarque en son sein; la chapelle royale, le concert de la reine, le théâtre de la cour, tout cela disparaissait de Versailles, et bientôt devait disparaître de la France. Kreutzer, fixé à Paris par le vide qui s'établissait à Versailles, n'avait du reste point attendu la révolution pour songer aux théâtres chantants de la capitale. Mais, soit défiance de ses deux coups d'essai et répugnance à les remanier par un travail en sous-œuvre, soit verve et besoin de moduler des mélodies nouvelles, il ne donna point ses partitions de Versailles et travailla sur frais nouveaux, tout en se réservant d'utiliser, à mesure que l'occasion s'en présenterait, ses anciennes inspirations. C'est ainsi que furent composés ses trois premiers opéras de Paris (*Jeanne d'Arc, Paul et Virginie, Lodoïska*): les habitués de la cour, s'ils eussent eu bonne mémoire et s'ils eussent assisté aux répétitions de Versailles, eussent pu saluer au passage beaucoup de phrases et de motifs. C'est à l'Opéra-

Comique qu'avaient eu lieu ces débuts de la muse de Kreutzer à Paris ; mais bientôt (1793) sa *Journée de Marathon*, le plus long ouvrage qu'il eût encore donné, marqua sa place parmi les sommités musicales qui pourtant s'élevaient nombreuses à cette époque ; et il sut la soutenir longtemps. L'Allemagne, et en particulier Beethoven, sanctionnèrent cette haute renommée, lorsque, profitant du rétablissement des communications, suite du traité de Campo-Formio, il passa le Rhin en 1797, car il ne le passa point plus tôt, quoi que l'on en dise. Kreutzer sans doute n'avait pu voir qu'avec peine la révolution française, en sapant l'établissement monarchique, non-seulement lui ravir sa place, mais encore ôter le trône et la vie à ses protecteurs, et jamais ce ne fut un révolutionnaire ; mais quand on l'a montré quittant la France, malgré le succès de ses pièces, à peu près au moment où tomba la tête de sa bienfaitrice, et ne reparaisant que quand Bonaparte eut pris les rênes de l'État, on s'est trompé bien singulièrement. Toujours à Paris ou aux environs de Paris, il donna au plus fort de la Terreur les deux opéras-comiques *le Déserteur de la Montagne* et *le Siège de Lille* ; et après les journées de Thermidor, après les traités de Bâle, il fit encore représenter *On respire* et quatre autres pièces, avant de se mettre à courir les capitales allemandes. Il y reçut partout un très gracieux accueil, et il y resta jusqu'au commencement de 1800. Il paraît qu'alors Joséphine l'appela : elle se souvenait de l'avoir entendu jadis aux concerts de la cour. Bientôt Bonaparte le chargea d'aller choisir en Italie, à Milan, à Florence, à Rome, les chefs-d'œuvre non gravés des maîtres de la scène italienne. Avant même son retour (1801) il le nomma

professeur de violon au Conservatoire, dès la réorganisation de cette école. Placé en qualité de premier violon à l'orchestre de l'Opéra, l'établissement impérial lui valut encore le poste de premier violon de la chapelle et de la musique particulière de l'empereur. La Restauration le conserva. Louis XVIII voulut même, sur la demande du comte d'Artois, lui rendre la pension qu'antérieurement à la révolution il recevait sur la cassette royale ; l'artiste remercia et refusa. Il est superflu de dire que, renommé par l'habileté de l'exécution, il eût pu voir se presser autour de lui les élèves habiles et lucratifs, et que son nom sur le programme d'un concert était une amorce à laquelle résistaient peu de dilettante ; ses concerts seuls, indépendamment du produit de sa musique de salon et de ses compositions lyriques, lui donnaient un revenu considérable dès 1800, et qui ne fit que s'augmenter pendant les quinze années suivantes, époque à laquelle, parvenu à la maturité de son talent, il moissonnait en plein les fruits de sa célébrité devenue européenne. En 1816 il remplaça Méhul à l'Académie royale de musique. Il travailla encore depuis ce temps, surtout de 1822 à 1825, mais presque toujours avec des collaborateurs, ce qu'il n'avait fait qu'une seule fois avant 1814, et quelquefois moins heureusement que par le passé. Non-seulement de nouvelles célébrités apparaissaient sur l'horizon de l'art, mais des formes nouvelles, un style nouveau s'établissaient ; et quoique le beau, par cela même qu'il est éternellement beau, éternellement jeune, est toujours le même, il peut varier dans une foule de détails épisodiques d'extérieur et d'actualité. Ainsi la musique de Rossini et de Weber

n'est pas plus celle de Kreutzer que celle de Kreutzer n'est celle de Grétry. Jamais au reste Kreutzer n'avait été de pair avec ces deux génies de la musique contemporaine. Les Méhul, les Boïeldieu, les Beethoven le primaient certes de beaucoup; et, au-dessous de cette sphère supérieure où planaient ces maîtres, il comptait au moins plusieurs rivaux. Un des signes, une des transitions du haut génie dans les arts, c'est d'aller, pendant un laps de temps qui soit fraction considérable de la vie, toujours haussant et progressant. C'est ce qui eut lieu pour Kreutzer exécutant, mais ce que nous ne remarquons point pour Kreutzer compositeur. De là le double jugement qui le classe au premier rang comme violoniste, au second, ou comme sur une ligne mitoyenne entre le premier et le second, comme auteur d'opéras. A partir de 1826 Kreutzer ne donna plus rien à la scène. Cependant il écrivit encore trois actes, mais qui ne furent jamais représentés. Il avait aussi renoncé depuis deux ans au violon; une chute qu'il fit pendant un voyage dans le midi de la France et qui lui fracassa le bras gauche en fut la cause. Vers 1830 il se rendit à Genève, et c'est là qu'il mourut le 6 janvier 1831 (1), laissant une fortune assez considérable. Il avait pourtant le laisser-aller, la largeur et la naïveté d'un artiste; il aidait volontiers ses con-

(1) Violon à l'Opéra en 1801, premier violon en 1804, second chef d'orchestre en 1816 et chef en 1817 après Persuis, Kreutzer fut remplacé en 1824 par M. Habenek et mis à la retraite par ordonnance royale. Nommé inspecteur-général de la musique de ce théâtre en 1825, il fut supprimé en 1827. Violon de la chapelle de Bonaparte en 1802, premier violon de la chapelle impériale en 1806, et de la chapelle royale en 1814, il fut nommé maître de chapelle en survivance de Plantade, en 1818; membre du jury de l'Opéra en 1808; professeur à l'École royale de musique en 1815, suppléé par son frère en 1819, et remplacé par lui en 1824, et chevalier de la Légion-d'Honneur en 1821. A-T.

frères de son archet et de sa bourse. S'il ne donnait que peu de leçons hors du Conservatoire, le prix de toutes était consacré à de bonnes œuvres, et chacune lui valait pour l'ordinaire 25 francs. Sa femme était obligée de mettre des bornes à sa générosité prodigue, et, tenant les cordons de la bourse commune, de lui remettre par mois la somme qu'il aurait à dépenser en aumônes: comme un étudiant dissipateur, Kreutzer était toujours à sec au bout de la semaine. Ayant un soir joué dans un concert au bénéfice du vieux et pauvre Lahoussaye, son camarade, dernier élève de Tartini, il s'aperçut que la recette était assez mince; non-seulement il mit avec sa bourse une bonne somme aux mains du caissier, mais encore il lui recommanda le silence, de sorte que le bénéficiaire eut, avec la satisfaction de palper l'argent, la douce illusion de croire le devoir uniquement à la coopération de ses amis et à lui.— On a souvent caractérisé la manière de Kreutzer en tant qu'exécutant. Son jeu large, sévère, grandiose, faisait contraste avec l'afféterie, les concetti, les lieux communs des violonistes qui le précédaient immédiatement; il réunissait à peu près toutes les qualités du violoniste parfait, la vigueur, l'élasticité, l'expression, et surtout la plus belle qualité de sons, la plus grande justesse d'intonation. On lui reprochait avec raison de ne point détacher assez, en d'autres termes, de trop couler l'archet, ce qui nuisait à l'effet même de ses compositions, mieux rendues souvent par d'autres que par lui; et il se le reprochait à lui-même, car il recommandait à ses élèves de ne point l'imiter en ce point. Dans l'improvisation, ce genre qui est comme la transition de l'exécution instrumentale pure et

simple à la composition, il reprenait tous ses avantages. Nul de ses rivaux à Paris ne lui était comparable : il fallait remonter jusqu'à Mestrino pour retrouver en même temps cette fécondité, ce moelleux, cette verve ingénieuse et vive. Ce n'est point qu'il se fit faute de réminiscences qu'un envieux aurait qualifiées vols, et qu'il nommait emprunts. C'est surtout à son ami Boucher qu'il prenait ainsi de gracieuses et spirituelles mélodies; il en était quitte pour lui dire : « Tu en trouveras encore de plus originales ! » — Cependant l'inspiration, la rapidité, sinon l'extrême originalité, étaient les vrais caractères du talent de Kreutzer comme compositeur. Bien différent de ceux qui travaillent à loisir ce qu'ils improviseront plus tard en présence de tous, il improvisait à peu près à huis-clos ce que l'on eût cru le fruit d'un long travail solitaire. Il marchait dans sa chambre à grands pas, chantant ses motifs et les accompagnant de son violon. En général ses mélodies ont la forme élégante, l'allure svelte : l'effet, la richesse n'y manquent pas, la variété non plus. Il sait traiter le grave, le sévère : il a de superbes andantes, de majestueux adagios. En réalité pourtant le sombre n'est pas le genre où il triomphe. Son instrumentation est belle; on sent déjà le mouvement imprimé à cette branche de la composition à grand orchestre, de Monsigny à Meyerbeer; mais Kreutzer n'en est pas l'auteur, il participe à ce progrès, il le suit et encourage à le suivre; il le suit assez pour que (aux yeux de ceux qui ne connaissent point à fond le contre-point) sa musique paraisse savante; toutefois, il n'en est rien, et certainement, si Kreutzer est loin de commettre des fautes, il est aussi fort loin d'être un profond contre-

pointiste. Nous n'entendons point le lui reprocher; les contre-pointistes profonds souvent ennuient profondément. La musique de Kreutzer, au contraire, est attrayante et très charmante. On a beaucoup joué et certainement on jouera longtemps sa musique de violon (concertos, symphonies concertantes, quatuors, trios, duos, sonates). Quant à ses compositions lyriques, celles qui lui sont propres sont au nombre de trente-trois ou trente-quatre. Six furent représentées à l'Académie royale de musique, savoir : 1° *Astyanax*, 3 act., 1801 (remarquable par ses chœurs, par un grand air d'un style tragique, et par diverses beautés de détail, mais dont l'ensemble était un peu froid et manquait d'effet); 2° *Aristippe*, en 2 actes, 1808 (c'est une ravissante composition; nulle part, peut-être, Kreutzer n'a plus été lui-même); 3° *la Mort d'Abel*, 3 actes, 1810 (il y a des beautés du premier ordre dans cette œuvre, dont le style est large et quelquefois sublime; mais elle pêche, théâtralement parlant du moins, par la monotonie et par le vague; à notre avis, c'était un défaut inévitable dans une *Mort d'Abel* en 3 actes; telle fut aussi la sensation générale. Kreutzer finit par s'y rendre; il élagua plusieurs morceaux et réduisit les trois actes à deux; la pièce ainsi représentée en 1822 eut peu de succès pourtant; on a vu plus haut pourquoi); 4° *le Triomphe du mois de Mars*, 1 acte, 1811; 5° *la Princesse de Babylone*, 3 actes, 1815 (le plus médiocre de ses ouvrages, ce qui n'a rien d'étonnant, vu la médiocrité du libretto, lequel était de Vigée et glacial); 6° *Ipsiboë*, 4 actes, 1824 (on y remarque deux jolis duos au second acte : *Enfin, enfin*, et *le Mystère de la naissance*, et le quatuor et chœur du 1^{er} acte; le duo *Allons de chât*

teaux en châteaux est d'une facture élégante, mais peu originale). On peut y joindre *Mathilde*, 3 act., 1824; mais *Mathilde* ne fut point représentée. — Il donna au Théâtre National (ou Montansier), rue Richelieu, *la Journée de Marathon, ou le Triomphe de la Liberté*, 4 act., 1793. — Au théâtre Favart: 1^o *Jeanne d'Arc à Orléans*, 3 actes, 1790 (ce fut son début lyrique à Paris; l'accueil du public fut tiède); 2^o *Paul et Virginie*, 3 actes, 1791 (cette fois il n'y eut qu'une voix; on proclama sa partition un chef-d'œuvre. C'était un peu exagéré, et la postérité n'a point eu tort en rabattant de ces éloges. *Paul et Virginie* n'en reste pas moins un fort bel ouvrage, rempli de suaves et pénétrantes mélodies, chaud et coloré, composé largement et puissamment dramatique par instant; et nous en comprenons parfaitement l'universel, le rapide succès); 3^o *Lodoïska, ou les Tartares*, 3 act., 1791 (le poème avait été calqué sur le bel épisode de Luvet; la partition se sent de la même inspiration: elle se distingue par la variété, le mouvement, le trait. On représenta sa pièce par toute l'Europe; en Turquie même, sa musique trouva des admirateurs. L'infortuné Sélim III en était enthousiaste (2). L'ouverture en est devenue populaire); 4^o *Charlotte et Werther*, 1 a., 1792; 5^o *le Franc Breton*, 1 a., 1792; 6^o *le Déserteur de la montagne de Ham*, 1 a., 1793; 7^o *On respire*, 1 a., 1795; 8^o *le Brigand*, 1 a., 1795; 9^o *Imogène, ou la Gageure indiscreète*, 3 a., 1796. — Au théâtre Feydeau: 1^o

le Siège de Lille, 1 a., 1793; 2^o *le Lendemain de la bataille de Fleurus*, 1 a., 1795; 3^o *le petit Page, ou la Prison d'Etat*, 1 a., 1795; 4^o *Jadis et aujourd'hui*, 1 a., 1808; 5^o *les Surprises, ou l'Étourdi en voyage*, 2 a., 1806; 6^o *François I^{er}*, 2 a., 1807; 7^o *l'Homme sans façon*, 3 a., 1812; 8^o *le Camp de Sobieski*, 2 a., 1813; 9^o *Constance et Théodore*, 2 a., 1813; 10^o *le Maître et le Valet*, 3 a., 1816; 11^o *le Négociant de Hambourg*, 3 a., 1821. Ensuite viennent les cinq ou six ballets qui suivent, tous exécutés à l'Opéra: *Antoine et Cléopâtre* (3 a., 1808), *la Fête de Mars* (1 a., 1809), *le Carnaval de Venise* (3 a., 1806, avec Persuis), *la Servante justifiée* (1 a., 1818), *Clari, ou la Promesse de Mariage* (3 a., 1820); plus *Paul et Virginie*, de tous le premier en date (3 a., 1806), mais qui n'est qu'un remaniement de la partition de l'opéra de ce nom. Les huit ouvrages qui nous restent à nommer furent composés en société. Ce sont, à l'Opéra: *Flaminius à Corinthe* (1 a., 1800), avec Nicolo, pièce de circonstance, qui n'obtint qu'une représentation; *l'Oriflamme* (2 a., 1814), avec Méhul et Berton; *l'Heureux Retour* (1 a., 1815), avec Berton et Persuis; *les Dieux Rivaux* (2 a., 1816), avec les mêmes et Spontini; *Blanche de Provence* (3 a., 1821), avec Berton, Boïeldieu, Chérubini et Paër; *Pharamond* (3 a., 1825), avec Berton et Boïeldieu. — Au théâtre Favart: *le Congrès des Rois* (3 a., 1793), avec onze collaborateurs. On eût dit vraiment un congrès de compositeurs, et chaque puissance politique eût pu s'y trouver représentée par une puissance musicale. — Au théâtre Feydeau, *les Béarnais* (1 a., 1814), avec Boïeldieu; *la Perruque et la Redingote* (3 a., 1815), avec Kreubé; encore

(2) On a donné au théâtre Feydeau, en 1792, *Lodoïska*, de Chérubini, et en 1795, *Paul et Virginie*, de Lesueur: mais la savante et bruyante musique de ces deux opéras, dont le premier eut d'abord une grande vogue, a été depuis longtemps supplantée par celle de Kreutzer, dont la mélodie, la grâce et la couleur locale ont obtenu partout un succès constant.

avec Kreubé, *le Paradis de Mahomet* (3 a. , 1822). Enfin Kreutzer a fait partie du triumvirat signataire de l'excellente *Méthode de Violon*, que rédigea Baillot, méthode qui, destinée aux élèves du Conservatoire, a joui d'un succès universel, et a été traduite en allemand, Leipzig, 1806, 2 vol. in-fol. C'est à R. Kreutzer que Beethoven a délié cette admirable sonate pour piano et violon qui forme son œuvre 47. P—OT.

KREUTZER (JEAN-NICOLAS-AUGUSTE), frère du précédent, né à Versailles en 1781, reçut des leçons de son frère sur l'instrument où, sans avoir le même éclat, il acquit une grande réputation. Son jeu avait une élégance toute française, sans ressembler à celui de Rode et de Baillot. En 1801 il obtint le premier prix de violon au Conservatoire. L'année suivante, il passa de l'orchestre du théâtre Favart à celui de l'Opéra, et il y resta jusqu'en 1822, après vingt ans de services. En 1824 il succéda comme professeur de première classe à son frère Rodolphe, qu'il suppléait depuis 1819. Affaibli par une maladie de poitrine qui le minait depuis plusieurs années, il assistait aux funérailles de la veuve de son frère, morte du choléra, lorsqu'il fut atteint par le même fléau, qui l'emporta deux jours après (juillet 1832). Il avait épousé une fille naturelle de Talma, dont il n'a laissé qu'un fils, héritier de la fortune, mais non pas du talent de son père et de son oncle. Jean Kreutzer a publié : I. 1^{er} et 2^e concertos pour violon. II. Duos pour 2 violons, op. 2 et 3. III. Trois sonates pour 2 violons et basse, op. 1. IV. Plusieurs solos et airs variés pour le violon. Sa musique a moins de génie que celle de son frère, mais elle a du charme, et les motifs en sont développés avec

beaucoup de talent. Parmi ses élèves on distingue MM. Massart et Artot.

A—T et F—LE.

KREYSIG (FRÉDÉRIC-LOUIS), médecin allemand, né le 7 juillet 1770 à Eilenbourg, en Saxe, où son père exerçait l'art de guérir, commença ses études médicales à Leipzig, sous la direction des professeurs Platner et Hebenstreit. En 1792 il se rendit à Pavie, où il suivit les leçons de J.-P. Frank, Scarpa, Paletta et Spallanzani. L'année suivante il revint à Leipzig, où il reçut le grade de docteur. En 1796 il fut nommé professeur suppléant de pathologie et de chirurgie à l'université de Wittenberg. En 1801 il obtint la chaire d'anatomie et de botanique, se livra avec zèle à l'exercice de la médecine pratique, et fonda la clinique ambulante de Wittenberg. Sa réputation comme praticien fixa l'attention de Frédéric-Auguste, roi de Saxe, qui le choisit pour son médecin en 1803. Les événements de sa vie furent dès-lors liés à la fortune de son souverain, qu'il accompagna dans ses nombreux voyages. En 1813, ce prince ayant été envoyé prisonnier à Berlin, par les souverains alliés, en punition de sa fidélité à Napoléon, Kreysig fut le compagnon de sa captivité, et pendant son séjour dans la capitale de la Prusse il publia son *Traité des maladies du cœur*. De retour dans ses États, le roi de Saxe le fit chevalier du Mérite civil. En 1816 Frédéric-Auguste changea le collège médico-chirurgical de Dresde, qui n'était destiné qu'à former des médecins militaires, en académie médico-chirurgicale. Kreysig exerça la plus grande influence sur ces changements, et il obtint la chaire de professeur de pathologie et de thérapeutique dans la nouvelle académie. Il fut en même temps directeur de la clinique

que médicale. Kreysig était un habile praticien, excellent surtout dans le diagnostic des maladies chroniques les plus obscures ; aussi on venait le consulter de très loin. Une maladie grave, qui mit sa vie en danger, en 1822, vint l'avertir qu'il fallait borner l'activité de ses travaux ; il suspendit ses leçons à l'académie médico-chirurgicale de Dresde. En 1829 il eut la douleur de perdre le roi Frédéric-Auguste, dont il était médecin depuis vingt-cinq ans. Depuis cette époque il obtint d'être dispensé des fonctions de médecin ordinaire de la cour, et il passa les étés à Pilsnitz, cherchant à diminuer sa pratique médicale pour s'occuper de travaux de cabinet. Revenu d'un voyage scientifique en Angleterre et en Irlande, il mourut d'une inflammation du cerveau, suite d'un érysipèle de la tête, le 4 juin 1839. Ses ouvrages sont : 1° *Dissertatio philosophica analyseas calculorum humanorum et animalium chemicæ spec.*, Leipzig, 1789; 2° *Dissertatio de arte decoratoria*, Leipzig, 1791; 3° *Oratio de insigni utilitate, quæ in medicos, imprimis juniores, ex peregratione redundat*, Leipzig, 1791; 4° *Aristotelis de soni et vocis humanæ natura atque ortu theoria, cum recentiorum decretis comparata*, Leipzig, 1793, in-8°; 5° *Dissertatio de secretionibus in univervsum specimen* 1-2, Leipzig, 1794-1795, in-4°; 6° *Programma de diathesis morborum phlogisticæ et nervosæ connubio*, Leipzig, 1796, in-8°; 7° *De peripneumonia nervosa seu maligna commentatio*, Leipzig, 1796, in-8°; 8° *Physiologorum de natura vis vitalis dissensus exponentur*, Leipzig, 1796; 9° *Observationes quædam de herniis spuriiis*, Leipzig, 1796; 10° *Momenta quædam vitæ vegetabilis cum animali con-*

venientiam illustrantia exponentur, Leipzig, 1796; 11° *De febrifugorum nonnullorum epicrisi programma* 1-2, Wittenberg, 1797, in-4°; 12° *Nouvelle exposition des principes physiologiques et pathologiques* (en allemand), Leipz., 1798-1800, 2 vol. in-8°. L'auteur cherche dans cet ouvrage à fonder la pathologie sur la physiologie, et il pense que c'est surtout par-là qu'on peut perfectionner la médecine. 12° *De sanguine vita destituto programma* 1-5, Wittenberg, 1798, in-4°; 14° *De morbi notatione ejusque subjecto programma* 1-5, Wittenberg, 1799, in-4; 15° *De peripneumonia imprimis nervosa programma* 1-7, Wittenberg, 1800, in-4°; 16° *Traité de la fièvre scarlatine, avec la description d'une épidémie très maligne de miliaire qui régna en février 1811 à Wittenberg* (en allemand), Leipzig, 1802, in-8°. Kreysig a encore émis ses opinions sur la scarlatine dans deux articles étendus qu'il a fait insérer dans le tome iv des *Annales littéraires de la Médecine* du professeur Hecker de Berlin. 17° *Traité des maladies du cœur* (en allemand), Berlin, 1814-1817, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage estimé a été traduit en italien par Bellarini, Pavie, 1820, 5 vol. in-12; 18° *De cordis humani morbis vilitisque rite cognoscendis et curandis*, Leipzig, 1818, in-8°; 19° *Système de médecine pratique* (en allemand), Leipzig, 1818-1819, in 8°. L'auteur s'occupait de continuer cet ouvrage lorsqu'il mourut. 20° *De l'usage des eaux minérales naturelles et artificielles de Karlsbad, Ems, Marienbad, Eger, Pyrmont et Spa*, Leipzig, 1825, in-8°; 2° édit., Leipzig, 1828, in-8°; trad. en franç. sur la 2° éd., Leipzig, 1829, in-8°. 21° *Essai d'une instruction sur le choléra*, Dresde, 1831, in-8°. G—T—R.

KREYTMAYR ou **KREITMAYR** *d'Offensteden et Hatzkofen* (WIGULEIUS-XAVIER-ALOYS, baron DE), le législateur de la Bavière au XVIII^e siècle, naquit le 24 déc. 1705 à Munich. Sa famille était d'antique noblesse; son père était conseiller de cour. Lui-même, après avoir successivement passé du foyer paternel aux écoles de Munich, de Salzbourg et d'Ingolstadt; après avoir suivi des cours de droit, surtout de droit public et administratif, aux deux grandes universités néerlandaises, Utrecht et Leyde (1724 et 25); après avoir complété ses études théoriques par quelques mois de stage à Wetzlar, revint à Munich recevoir de l'électeur Maximilien-Emmanuel le même titre (1725). Il avait à peine vingt ans, mais il faut dire que son infatigable ardeur au travail et son érudition déjà remarquable purent concourir à lui valoir cette position au-dessus de son âge. Le fait est qu'il ne démentit point les espérances qu'on avait conçues de lui, que, tout en vaquant assidûment aux devoirs de sa charge, il étudia les principes comme le mécanisme de la justice et le détail de la législation avec un soin extraordinaire, et acquit en Bavière la réputation méritée d'un légiste savant et profond. Mais la rigidité naturelle de son esprit le rendait trop partisan des peines sévères et des cruautés inutiles; et tandis que l'excessif développement de la philanthropie (un des caractères du XVIII^e siècle, tant qu'on n'en fut point à la révolution française) tendait à trop relâcher la pénalité, Kreitmayer au contraire la trouvait encore douce et l'eût presque aggravée. Ses opinions en ce genre étaient si bien connues que son nom et l'idée d'inhumanité législative sont et restent de nos jours indissolublement liés l'un à l'autre. Il exerçait depuis

seize ans, lorsque la mort de l'empereur Charles VI vint ouvrir à Charles-Albert (le successeur de Maximilien-Emmanuel) la brillante perspective du diadème impérial et d'une partie de la succession d'Autriche. Dans l'intervalle qui s'écoula de la mort du dernier mâle de la maison de Habsbourg à l'élection de Charles-Albert, le baron de Kreitmayer obtint la place d'assesseur à la cour vicariale du Rhin (1742); et, l'élection faite, il vint siéger à la cour impériale comme conseiller effectif. Mais les vicissitudes de cette Guerre de Succession, si mal conduite en Allemagne par la cour de Versailles, ne lui permirent pas de siéger tranquillement; et bientôt la mort du triste Charles-Albert, en amenant derechef la vacance de l'Empire (1745), réduisit son conseiller au poste d'assesseur à la cour vicariale du Rhin. Les stipulations de la paix de Füssen ne tardèrent point à le dédommager; comme tous ses collègues, il devint baron de l'Empire. Le nouveau César, François I^{er}, lui fit offrir un siège à la cour impériale. Il déclina cette ouverture, n'ayant voulu de la cour impériale que quand la couronne impériale était portée par un de ses maîtres, un Wittelsbach. En revanche il vit le sage fils de Charles-Albert, Maximilien-Joseph, l'admettre à sa confiance, en le nommant chancelier du conseil aulique, membre du conseil intime (1745), puis vice-chancelier (1749), ministre des conférences, et finalement chancelier intime et prévôt de la cour féodale suprême. La grande cause de cette haute fortune fut précisément cette sévérité que nous avons plus haut signalée. Les désastres, les désordres de la guerre contre Marie-Thérèse avaient couvert la Bavière d'une incroyable multitude de vagabonds, de voleurs,

qui parconraient le pays, tantôt levant des contributions de guerre, tantôt déponillant les voyageurs. En vain Maximilien-Joseph, pour mettre fin à ce fléau, avait établi des maisons de travail et de correction; les reclus s'échappaient, le brigandage continuait, et l'on ne pouvait plus faire quelques lieues sans danger ou sans escorte. Kreitmayer ne cessait de répéter qu'on ne réprimerait les criminels que par des moyens de terreur. C'est lui qui fut chargé d'organiser ces moyens, et à cette occasion il fut promu au rang de vice-chancelier, avec mission de rédiger un nouveau code criminel. Deux ans lui suffirent pour une œuvre aussi importante (mais cette rapidité se conçoit, il ne faisait que formuler par écrit des pensées dont il était plein); et l'ouvrage parut en 1751. C'était un Code à la Dracon, et qu'on eût cru, comme celui de cet Athénien, tracé avec du sang. Tout homicide entraînait la mort du coupable, des horreurs superflues s'ajoutaient à la gravité du supplice (le cadavre du suicidé avait sa fosse sous le gibet, et le tiers de sa succession était dévolu au fisc); des crimes légers (par exemple le troisième vol d'un objet au-dessus de 30 kreutzers ou 1 fr. 30 c., le premier vol d'une valeur de 20 florins ou moins de 41 fr.) conduisaient à la potence; enfin des crimes imaginaires (la sorcellerie, le pacte avec le diable) étaient punis par le bûcher. On devine que la question fut conservée; mais ce qu'on ne devinerait pas, c'est que l'atrocité des tortures fut renforcée. Jamais on ne fut plus diamétralement opposé à Beccaria, à l'équité, au bon sens; jamais simarre ne fut souillée de plus de sang. Le seul bailliage de Burghausen, en dix-huit ans, vit exécuter onze cents individus. La Bavière était couverte de

gibets, et l'échafaud était en permanence. Enfin la foule en était venue à ne plus se donner la peine d'aller voir rouer, pendre, brûler et décapiter: elle était blasée sur tout cela. Nul doute que l'épouvantable loi bavaroise n'ait alors fait couler beaucoup de sang innocent, et qu'en purgeant la Bavière des malfaiteurs qui la désolaient elle ne leur ait fréquemment associé leurs victimes comme complices. Aussi le nom du législateur fut-il maudit par les contemporains, et l'exécration à juste titre soulevée par le Code criminel fut-elle, mais injustement, étendue aux deux autres que publia subséquemment le baron, le *Code civil* dit de *Maximilien*, et le *Code judiciaire*. Ces deux recueils pourtant offraient un tout autre caractère et surpassaient toutes les législations alors connues en Allemagne: par elles Kreitmayer devint le bienfaiteur de sa patrie. C'est en 1758 qu'il publiait le premier, et c'est en 1758 qu'enfin il fut pourvu du titre de chancelier, constant objet de son ambition. Il le porta glorieusement; et, toujours pénétré de l'excellence de sa législation, répétant complaisamment: *Exegi monumentum*, mais ne pouvant se dissimuler que quelques hommes graves et impartiaux trouvaient son monument gothique et barbare, et eussent voulu le détruire de fond en comble. Ce qui lui restait de temps, ses fonctions une fois remplies, il l'employait à compléter ou à démontrer son œuvre. Il atteignit ainsi l'année 1777 et vit s'éteindre la ligne Indovicienne des Wittelsbach. Charles-Théodore, le premier de la ligne rodolphine, ne déranger rien à l'organisation que lui léguait son prédécesseur; et Kreitmayer non-seulement resta nanti de sa chancellerie, mais obtint en 1781 la présidence du ce-

mité de surveillance générale des écoles. Octogénaire à cette époque, il vécut encore neuf ans, et la vacance de l'Empire, après la mort de Joseph II, venait de le faire chancelier de la cour vicariale, lorsqu'il expira, le 27 ou 29 oct. 1790. Il était depuis trente ans chancelier de l'académie des sciences de Munich. On a de lui plusieurs portraits : celui qu'a fait Barbara Drouin est le plus connu. — Voici, en omettant plusieurs ouvrages anonymes, les productions de Kreitmayr. I. Ses trois Codes intitulés : le premier, *Novus Codex juris Bavarici criminalis*, Munich, 1751, in-f^o et in-8^o; 2^e éd., 1758; 3^e, 1788; le deuxième, *Codex juris Bavarici judiciarii, ou Nouvelle Procédure pour l'électorat de Bavière*, Munich, 1751, in-f^o; 2^e éd., 1753, in-f^o (reproduit sous le titre de *Codex Maximilianeus Bavaricus judicialis*, Munich, 1758, in f^o et in-8^o; 2^e ou 4^e éd., 1788); le troisième, *Codex Maximilianeus Bavaricus civilis*, Munich, 1758, in-f^o et in-8^o, puis 1788. II. Les appendices ou auxiliaires des trois Codes : 1^o *Supplementum et index generalis Cod. Max. Bavar. civ., jud. et crim.*, Munich, 1758, in-f^o et in-8^o, puis 1788; 2^o *Remarques sur le Code des procédures de Bavière*, Munich, 1754, in-f^o et in-8^o, puis 1755; 3^o *Annotationes ad Cod. jur. Bav. crim. ex jurib. communib. et antiquiorib. provincialib. petitæ, additis resolutionib. elector.*, Munich, 1751, in-f^o; et *Remarq. sur le Code criminel Maximilien*, Munich, 1756, in-f^o et in-8^o; 2^e éd., 1758; 3^e, 1765; 4^o *Comment. in Cod. Max. Bav. civ.*, Munich, 1756-1763, 3 v. in-f^o; et *Remarq. sur le Cod. civil Maximilien*, Mun., 1758-1766, 5 v. in-f^o et in-8^o. III. 1^o *Compendium Cod. Bav. civ., jud., crim., et annotationum*,

ou *Bases de la science du droit général et du droit privé de la Bavière*, Munich, 1768, in-8^o (trad. en lat. par Kreitmayr lui-même, 1773, in-8^o, 2^e éd. 1777, in-8^o); 2^o *Bases de la science du droit général et du droit privé de la Bavière, à l'usage des commençants*, Munich, 1768, in-8^o; 2^e éd., 1771, in-8^o; 3^o *Bases tant du droit public commun à l'Allemagne que du droit public bavarois*, Munich, 1770, in-8^o, 3 v. IV. *Recueil des ordonnances les plus récentes et les plus remarquables, générales ou locales, de l'électorat de Bavière*, Munich, 1771, in-f^o. Kreitmayr laissa de plus quelques manuscrits. P—OT.

KRUDENER (BOURCARD-ALEXIS-CONSTANCE, baron de), diplomate russe, d'une ancienne famille de Livonie, né le 25 juin 1744, reçut l'éducation donnée aux jeunes nobles dans sa province natale, une des plus civilisées de l'empire russe, et la perfectionna par des voyages à la suite desquels il entra dans la diplomatie. Il était chargé d'affaires à la petite cour de Mittau et préparait activement l'inévitable réunion de la microscopique Courlande à la gigantesque Russie, lorsque, âgé de trente-six ans, il épousa sa compatriote Julienne de Vietinghoff, plus jeune que lui de vingt-deux ans. Il passa ensuite dix ans à Venise avec le même titre, et n'en revint que quand la première guerre entre la France révolutionnaire et la coalition éclata. On sait quelle était alors la politique de Catherine : très courroucée contre la démagogie française, mais n'en ayant heureusement rien à redouter et y voyant une circonstance pour détourner l'attention et les forces tandis qu'elle s'acheminerait vers l'accomplissement de ses plans, elle irritait contre les novateurs les puissances

allemandes et scandinaves, et, naguère ennemie de l'Angleterre, contre laquelle avait été rédigé le traité de la neutralité armée, Catherine voguait à pleines voiles de conserve avec elle pour allumer un embrasement général. Le Danemark ne se souciait aucunement de prendre les armes contre la France, et aux sollicitations pressantes de Hailes et du comte de Goltz le ministre Bernstorff ne répondait que par d'éclatantes apologies du système de neutralité. Krüdener alors parut à Copenhague comme envoyé extraordinaire de la tsarine (1793), et il eut l'air de faire faire un pas à la question : il obtint de Bernstorff une déclaration formelle que ceux des navires danois dont la cargaison serait pour la France ne seraient point accompagnés de convois. Mais comme en même temps le ministre demandait une exception en faveur du commerce de grains, qu'on ne pouvait regarder comme contrebande, il s'établit un échange de notes et contre-notes au bout duquel il n'y eut rien de décidé, de sorte qu'en fait les négociants danois ne virent prohiber que l'exportation de munitions navales pour la France, et que la Russie, en leurrant la Grande-Bretagne de promesses de sanctionner sa tyrannie maritime sur les neutres, consumma paisiblement l'anéantissement de la Pologne sans obstacle de la part du cabinet de Saint-James. Catherine satisfaite nomma Krüdener ambassadeur à Madrid en 1796; mais il ne partit pas pour sa destination, que rendirent inutile diverses circonstances politiques, notamment la ferme intention marquée par Charles IV de ne pas recommencer la guerre. Deux ans après, Krüdener revint encore à Copenhague. C'était au moment de la seconde coalition : à Catherine avait succédé Paul Ier; et cette fois la Russie vou-

lait vraiment une neutralité complète, sinon une coopération active. Mais bientôt les idées de Paul changèrent. Krüdener, en mission extraordinaire à Dresde et ensuite à Berlin, parlait, agissait en faveur de la France. En 1800, par ordre exprès de l'autocrate, il pressait le gouvernement prussien d'occuper l'électorat de Hanovre, mesure évidemment concertée entre le premier consul et Paul. La mort du tsar et l'avènement d'Alexandre ramenèrent un autre langage, lequel à son tour subit après Marengo, et surtout après la paix de Lunéville, de graves modifications. Krüdener ne donna pas sa démission pour cela : il avait de trop bonne heure respiré l'air des chancelleries pour s'étonner de soutenir le pour et le contre tour-à-tour. Mais une mort un peu prompte le ravit à la diplomatie et à son maître : il expira le 14 juin 1802. Le baron de Krüdener avait aussi le titre de conseiller intime et faisait partie de l'ordre de Malte, dont, comme l'on sait, Paul Ier avait la prétention d'être le restaurateur et le grand-maître. Il portait la croix de l'Aigle-Rouge de S.-Vladimir. Il était depuis onze ans séparé de sa femme; et l'on croit que les torts venaient de la belle Livonienne plus que du mari (*voyez* l'article suivant). Mais si la jeune ambassadrice, si l'illuminée en herbe ne sympathisa pas avec son diplomatique époux, du moins doit-on reconnaître que l'auteur de *Valérie* a su rendre justice à ses nobles qualités. Dans ce roman, où elle s'est peinte, nul doute aussi qu'elle n'ait eu l'intention de peindre son mari, et certes elle ne le partage pas mal : l'âme la plus belle, le cœur le plus droit, l'esprit le plus vaste, le plus orné, l'art de conter, il a tout, il sait tout, il a tout vu, et le savoir en lui n'a pas émoussé la sensibilité;

seulement Valérie l'aime, et Valérie n'a pas la moindre velléité d'en aimer d'autres. Ce n'est ni toute la vérité, ni rien que la vérité; mais il y avait là de la vérité, tous ceux qui ont connu Krüdener vantaient en lui des connaissances aussi variées qu'étendues.

P—OT.

KRUDENER (JULIENNE VIETINGHOFF, baronne de), célèbre comme femme du monde, puis comme illuminée, était de Riga, et y vint le jour au plus tard dans l'année 1766, en dépit des indications de salon qui ont reporté sa naissance jusqu'en 1769 ou 70. Sa famille, allemande d'origine, avait donné des maîtres provinciaux à l'Ordre Teutonique en Livonie (Arnold et Conrad de Vietinghofen, 1360-64, 1401-13); et, ce qui valait mieux, elle était encore des plus opulentes et des plus considérées du pays. Son père, le baron de Vietinghoff, aimait les beaux-arts et la science; il fit donner à son fils et à sa fille une excellente éducation. Julienne à quatre ans parlait avec la même facilité le français, l'allemand, et même un peu le latin. C'était l'époque à laquelle les boïards aimaient beaucoup à venir en France: soit pour ses enfants, soit pour lui-même, le baron de Vietinghoff vint passer quelques années à Paris. Il était riche: les notabilités en tout genre se pressèrent chez lui; les Buffon, les d'Alembert, les Marmontel ne furent point les derniers à s'y laisser conduire. Julienne, âgée de neuf ans, profita de cette société d'élite. Son esprit, son instruction trouvèrent à se développer et à se faire admirer. Aussi garda-t-elle toujours de l'affection pour la France; mais inspirer l'admiration devint pour elle un besoin comme une habitude, et bientôt à l'admiration il fallut joindre l'adoration. Douée à un très haut degré de l'instinct religieux, et sen-

tant profondément que l'homme doit tomber aux genoux de la Divinité, elle se posait involontairement divinité elle-même, et trouvait simple qu'on tombât, qu'on languît à ses pieds. Elle le méritait autant qu'une autre: blanche, grande, svelte et vive, dans une ravissante, avec des traits fins, des cheveux d'un blond cendré, des yeux d'un bleu sombre coulant obliquement au ciel leur regard, telle était ou promettait d'être Julienne à quatorze ans. Son compatriote, le diplomate baron de Krüdener, demanda sa main, qu'elle laissa donner sans antipathie comme sans amour (1780), et bientôt elle le suivit à Venise où l'appelaient les affaires de sa souveraine. Ils n'y furent pas longtemps heureux; la zizanie se mit bientôt au sein du ménage: à qui la faute? Le baron avait de belles manières; il joignait aux talents, aux connaissances, l'usage du monde, et qui plus est beaucoup de condescendance et d'argent au service de sa femme; il n'était ni sexagénaire ni près de l'être; cependant la jeune baronne se figura que, relativement à elle, il était vieux; puis l'atmosphère de la chancellerie, cette atmosphère dans laquelle la parole n'a été donnée à l'homme que pour déguiser sa pensée, lui sembla tuer l'amour; le cœur d'un chargé d'affaires devait être une pétrification. Comment s'accommoder de ce lot avec les mœurs et les masques qui courent dans cette envrainte Venise, sous le soleil du Tintoret, sur ces gondoles, au son cadencé des rames qui battent la Brenta et incitent à la vie molle et voluptueuse? L'élégante Livonienne s'harmonia sans grande peine au laisser-aller universel de ses entours. Tout ce que nous devons remarquer, fidèle biographe, c'est qu'elle ne débuta pas par là, et que trois ou quatre années

se passèrent dans lesquelles l'incompatibilité d'humeurs n'éclata point en guerre ouverte. Un fils (1) et une fille naquirent pendant ce temps. Mais ensuite les mécontentements déjà réels s'envenimèrent : ils étaient de plus d'un genre, comme les caprices de Julienne; et les revenus de la communauté ne suffisaient pas plus à solder les uns que la patience du baron à tolérer éternellement les autres. Avide de toute espèce de triomphe, tantôt la belle ambassadrice apparaissait resplendissante dans une fête ou aux promenades, escortée d'un essaim de beaux dorés sur toutes les coutures; tantôt elle aimait à s'abattre comme un ange aux blanches ailes qu'enverrait la Providence au milieu des misères du pauvre, et à le reconforter d'argent et de douces paroles, pour s'envoler regrettée et laissant d'elle, de sa venue, un arôme ineffaçable. Exercer un prestige, fasciner, était un besoin de sa tête, nous dirions volontiers de son cœur. Les aventures de Mme de Krüdener furent si nombreuses, si publiques, que le baron ne put y tenir; il proposa son ultimatum, se séparer juridiquement ou à l'amiable. La séparation eut lieu, en effet, avec le moins de bruit possible : le père garda son fils, et Julienne de Vietinghoff avec sa fille alla pour quelque temps au château de ses pères se remettre de ses émotions. Mais bientôt la vie monotone du manoir, la société même de Riga lui pesèrent; le repos la lassait plus que l'agitation : puis on n'est jamais prophète en son pays; on est trop tôt classé dans une ville de médiocre étendue : pas d'effervescence,

pas d'excentricité, nulle propension à se perdre dans le rêve ou à prendre des fusées pour le soleil; rien que du positif, du brutal en amour : des consuls, des marchands, et 57° de latitude nord! et tout cela quand on vient de Venise! Décidément non, la place de Riga ne valait rien pour écouler ce que la Livonienne italianisée avait dans le cœur. Elle y entendait trop parler d'ailleurs de M. de Krüdener que Catherine envoyait à Copenhague et nommait à l'ambassade de Madrid, et qui de temps à autre se rendait à ses terres de Livonie. Paris, si bon pour elle dans son enfance, lui sembla un lieu de refuge et une terre de délices. Elle ne se trompait pas totalement. Paris, échappé à la Terreur, se tâtait en quelque sorte, pour être sûr de vivre encore, et, pour réparer le temps perdu, se livrait avec fureur au plaisir. Dans cette immense capitale où bouillonnait encore la lave révolutionnaire, on dansait comme sur un volcan, avec ivresse et frénésie, et comme si bientôt on eût dû ne plus danser : c'était l'apogée de la gavotte; Bonaparte et Vestris étaient les dieux du jour. Bien qu'elle ne fût pas la seule qui brillât en ces beaux jours du Directoire, et qu'elle n'eût pas précisément pris rang avec les Beauharnais et les Tallien parmi les beautés à la mode, Mme de Krüdener s'acquittait pourtant une célébrité de salon par l'aérienne légèreté de sa taille et de sa danse, et ne manqua pas d'admirateurs prompts à lui parler son langage, un langage mi-parti de sigisbéisme, de sentimentalisme et d'amour : la flexibilité d'élocution est chose si facile en France! La constance est plus rare. Elle l'éprouva, et d'amères déceptions vinrent lui prouver combien il est malaisé d'être et de rester un idéal, puisque la divinité qui se communique n'est plus

(1) Ce fils a comme son père suivi la carrière diplomatique; en 1827 il était chargé d'affaires de la Confédération Suisse. Un duel à Berlin, dans lequel il eut le malheur de tuer le jeune Mursinna commença sa célébrité.

adorée, et que celle qui ne se communique pas est méconnue. Elle abandonna Paris pour quelque temps, en 1798, et vint vivre à Leipzig dans la solitude et le silence. Un seul ami, un Français, la suivait, qui comprenait son âme et compatissait à ses peines. Son mari, revenu de sa deuxième mission à Copenhague, était alors tantôt à Berlin, tantôt à Dresde. Peut-être un vague désir de le revoir, de se réconcilier, la dirigeait en secret. C'est vers ce temps, dit-on, qu'aurait eu lieu l'aventure qui plus tard lui fit écrire *Valérie*. Un jeune homme (et quel autre qu'un bien jeune homme, bien novice?), épris de ses charmes, n'osa ou ne put le lui dire, et s'en alla aux eaux mourir de phthisie et de son amour. La poésie de cette mort toucha la baronne qui probablement ne sut pas ou ne se rappela pas la phthisie. C'était bien là un holocauste, un fleuron à sa couronne de jolie femme et de déesse. Aussi en prit-elle plus d'aplomb, et en vint-elle avec sa vive imagination à se représenter les dandys dépérissant par douzaines à ses pieds et dans l'attente d'un regard. Plaisanterie à part, elle racontait sérieusement à qui voulait l'entendre ses victoires et conquêtes en ce genre. L'Europe était semée des tombes de ses victimes. Elle n'en comptait pas moins de six. « Le sixième, disait-elle, n'est pas tout-à-fait mort, mais autant vaut : il est à Lansauue; il n'ira pas loin. » Et qu'on ne croie pas qu'elle eût l'âme féroce. Très certainement, son témoignage même le démontrerait au besoin, elle ne laissait pas se consumer de même tous ses soupirants, et elle eût bien volontiers ressuscité les morts, s'ils eussent pu être en même temps morts pour sa plus grande gloire et vivants pour l'adorer. Mais, esthétiquement, le grandiose et l'infini

de l'idée de mort frappaient sa pensée; il était grand d'être mort pour elle; il était grand d'être jugé digne de ce sacrifice et d'inspirer l'amour qui tue. C'est en se berçant de ces pensées déjà empreintes de mysticisme que madame de Krüdener, quittant Leipzig, faisait un court voyage dans sa froide Livonie, où l'appelaient des intérêts de famille, des discussions d'héritage, et ensuite s'empressait de revenir à Paris (1801). Sans y trouver encore tout ce qu'elle voulait, elle eut de beaux jours dans cette période de sa vie. Son salon était goûté et l'eût été davantage si, comme toutes les femmes qui visent trop à l'admiration, elle n'eût reçu presque exclusivement les hommes. Mais enfin on venait à elle; l'élite de la fashion et de la littérature se coudoyait dans son hôtel de la rue de Cléry. Les poètes y rencontraient des légistes, de vieux disciples de Voltaire, les élèves de Svedenborg, les aides-de-camp des attachés. Garat le chanteur, surtout, y prenait des airs de maître et de baron, ceux que Potemkin n'eût pas osé prendre près de Catherine. Bernardin de Saint-Pierre en boudait la patronne; mais le temps de Bernardin était passé, et après les boutades il revenait résigné au rôle d'ami, décochant de loin en loin l'épigramme, et n'en mettait pas moins la main à l'œuvre que la belle dame destinait à l'impression. Suivait l'illuminé Bergasse : moins admiré d'abord que l'artiste et l'homme de lettres, il acquit insensiblement un grand empire; il fit vibrer la corde mystique et développa chez l'impressionnable et vaniteuse étrangère les idées de commerce intime avec le ciel. On la voyait fréquemment, au milieu d'une conversation sur la pièce du jour, entrer ainsi subitement en extase : son visage s'illuminait comme par enchantement; elle

moralisait, catéchisait, anathématisait, prophétisait avec éloquence et poésie, mêlant la Bible et Ossian, tranchant de la Corinne et de la Velléda, pâle reflet slave des éclairs méridionaux de madame de Staël. C'est qu'en réalité madame de Staël et madame Cottin l'empêchaient de dormir; c'est que, désireuse de tous les genres d'éclat, sentant d'ailleurs venir les rides et décliner sa beauté, elle espérait se rajeunir par la gloire littéraire. Tel est en grande partie le sentiment sous la pression duquel elle composa *Valérie*: ce fut aussi un de ces cris de l'âme qui mettent à l'aise, qui donnent de l'air et empêchent d'étouffer par les sensations; enfin ce fut une fleur jetée sur la fosse du pauvre Gustave (2). Bien que probablement une main amie, la main de l'auteur de *Virginie*, ait pu faire disparaître quelques taches matérielles de l'ouvrage, ou même, si l'on veut, y intercaler des images, des phrases, une ou deux descriptions, *Valérie* est certainement l'œuvre de madame de Krüdener, son œuvre spéciale. Si jamais il y eut spontanéité dans un livre de longue haleine, c'est dans *Valérie*. C'est une femme narrant un triomphe de femme, et quel triomphe! celui qui a toujours été la chimère de sa vie, l'adoration profonde, un vrai culte de latrie! Quel homme au monde eût bâti un roman sur si peu de chose, à moins de l'accidenter d'une foule de détails? Il fallait la femme même dont tel avait été le souhait, pour embrasser un tel sujet et le mener à fin. Qu'on ne pense point ici à *Werther*, que si souvent on

a donné comme le modèle de *Valérie*. Sans doute il y a quelque ressemblance entre les sujets; et madame de Krüdener n'a pu faire autrement que de songer à l'ouvrage de Gœthe quand elle a écrit le sien. Mais, pour raconter un trait de sa vie, pour tracer en le flattant son propre portrait, pour administrer à sa propre image des coups d'eucensoir, pour dire: «J'ai été belle, on m'a aimée, on est mort parce que je n'ai point eu pitié, merci.» il n'est aucunement besoin que Gœthe ait brillanté le suicide de Jérusalem. Psychologiquement d'ailleurs il y a un abîme entre *Valérie* et *Werther*; et, quelque clair qu'il soit par la preuve historique que l'une n'est point une copie de l'autre, il l'est encore bien plus par l'examen des sentiments qui dominent les deux compositions, qu'ils dérivent d'inspirations non-seulement à part, mais presque diamétralement contraires, et que si Gœthe était venu après madame de Krüdener, ce n'est pas en lisant *Valérie* qu'il eût jamais conçu *Werther*. Après avoir réhabilité ainsi madame de Krüdener d'un reproche injuste, disons pourtant que *Valérie*, bien supérieure à la foule des misérables romans dont se contentait le bienévolé public d'alors, est loin d'être à la hauteur des ouvrages de madame Cottin et de madame de Staël qu'elle prétendait rivaliser, et qu'il n'est pas sûr qu'elle surpasse Mme de Flahaut-Souza. Ses descriptions ont une individualité qui leur donne comme de la saveur et rafraîchit des sujets usés; une teinte de mélancolie, autre que celle de l'école de Chateaubriand, analogue à l'aspect des plaines plates et blanches de la monotone Lithuanie, et qui pourtant n'est pas sans charme, ouvre à l'âme comme une perspective d'infini et prépare silencieusement au dénouement. Les tein-

(2) « Ce pauvre Gustave, il nous manque! Il est tombé dans la profonde nuit de la mort! » Cette ligne d'une simplicité toute homérique, si pâle en apparence, si intime, surtout pour qui la lit après le morceau qu'elle termine, est peut-être ce qui resume le mieux toute l'intention comme tout le talent de *Valérie*.

tes, quoique presque toutes grises et mal variées, sont dégradées avec un certain art; la diction est pure, et quoique le livre ne mérite pas tout-à-fait, comme s'en flattait l'auteur, d'être mis au rang des classiques, des *testi di lingua* de la langue française, il est peu d'ouvrages écrits en notre idiome par des étrangers qui puissent être mis en parallèle avec *Valérie*. Mais, à notre avis, ces qualités ne balancent qu'imparfaitement l'absence de tout ce qui fait un beau roman, la puissance des caractères, la synthèse des mobiles qui se heurtent, le jeu des ressorts qui font marcher les événements ou progresser la passion, la multiplicité des incidents matériels ou intimes, ce langage vrai, plein et senti par lequel chaque personnage se peint lui-même et à son insu. Point de fable, point d'intrigue; nous n'insisterons pas sur ce point; peut-être la fable simple et nue perdrait à être accidentée. Mais point de grands tableaux, point de situations dramatiquement et largement attaquées. On dira que le sujet ne le comporte pas. Est-ce qu'on ne pourrait être simple en même temps qu'élégant? Quoi de plus simple que *Paul et Virginie*, et quoi de plus déchirant que le naufrage du *Saint-Géran*? « Mais il faut que Valérie ne sache rien ou sache à peine de quelle flèche meurt Gustave! il faut que Gustave s'éteigne en quelque sorte sans qu'un désir ait troublé la limpidité de son âme! » Outre que la donnée poussée aussi loin n'est peut-être pas la plus heureuse possible, croit-on que la plainte de Gustave ne pouvait être plus pathétiquement accentuée? Si c'était Jean-Jacques, par exemple, qui se fût donné ce type, croit-on que le cri de douleur ne sortirait pas plus profond des entrailles de la victime? que nous ne verrions pas saigner ses

plaies? que nos cœurs ne seraient pas brisés? que nous ne haïrions pas sa froide idole, à moins qu'une autre passion ou qu'un sublime sentiment du devoir, rendu aussi de main de maître, ne justifiât son insensibilité? Mais pour donner ces énergiques coups de pinceau, pour parler ce langage fébrile et vrai de la passion éloquente, il faut une puissance de tête et de cœur dont Mme de Krüdener n'avait que l'ombre. Son talent, que nous ne nions pas, était, à côté de celui qu'il eût fallu pour remplir son programme, ce qu'est au soleil du Mexique ou de Java ce pâle soleil polaire, qui de ses rayons obliques colore d'un rose jaune les cimes glacées des Dofrines, et tente en vain d'en fondre tout-à-fait la croûte d'albâtre. Le mouvement et la vie existent peut-être sous le linceul de neige, mais faibles et à l'état rudimentaire, imperceptibles pour notre œil, et peu variés lors même que nous les pourrions voir. Ces imperfections que tout le monde a senties, même en ne se donnant pas la peine de les analyser, n'empêchent pas que l'on ne lise *Valérie* avec plaisir, bien que l'on ne se donne pas ce plaisir trois ou quatre fois en sa vie, comme le prétend un spirituel mais trop indulgent critique, qui compare Mme de Krüdener à sainte Thérèse, et qui sans doute croit devoir lui pardonner beaucoup parce qu'elle a beaucoup aimé. Ce fut un bien autre engouement quand le livre parut. Outre que l'auteur appartenait au grand monde, et qu'une demi-douzaine de dames haut placées avaient chacune lancé leur roman, d'où naturellement le vif désir de comparer, les femmes se plurent toutes à lire *Valérie*: les hommes bien moins, il faut l'avouer. Mais en ces occasions ils voient volontiers par les yeux et ils jugent sur le ver-

diet de l'autre sexe. Or, nous le répétons, ce pauvre Gustave, mourant faute d'amoureuse merci, intéresse-toujours la petite vanité des lectrices. Il est doux de s'entendre appeler cruelle, dit Beaumarchais; et la moins capable de laisser ainsi périr un élégant adorateur est toujours flattée de penser que d'elle seule dépend sa vie ou sa mort. Sur la foi de ces dames, et sur les doux coups d'œil de la baronne, les coryphées de la presse parisienne s'exaltèrent à l'envi sur le style, les situations et la moralité de *Valérie*: aucuns louèrent les beaux yeux, les cheveux blonds et la taille de l'auteur. Ce ne furent pas les moins goûtés par elle, et bientôt il fut question d'une réimpression. Le libraire avait déjà fait une excellente opération en achetant cent louis à la noble romancière l'édition qu'elle avait fait imprimer à ses dépens, et dont elle était un peu lente à payer le montant. Elle ne traitait là son imprimeur que comme elle traitait d'habitude ses marchandes de modes, ses couturières, ses fournisseurs. Bien que riche, elle dépensait régulièrement au-delà de ses revenus, et constamment obérée elle avait déjà écorné le capital; et il s'en fallait de beaucoup qu'elle réalisât toutes les fantaisies qui lui traversaient la tête. Ainsi, par exemple, tout occupée de son roman unique, elle s'avisait de le faire traduire en allemand par Mmes Chezy et Dorothée Schlegel; et quand elle eut son manuscrit elle le laissa là. Soit qu'elle voulût économiser en choisissant un séjour moins dispendieux que Paris, soit qu'elle eût assez des hanteurs et des caprices de Garat, soit que son mysticisme, en se développant et se posant sur le trépied, fût plus choqué que par le passé de la prédominance des idées voltairiennes en France, soit enfin que

les allures militaires de sa jeune population lui déplussent, ou que l'assassinat politique du duc d'Enghien lui fit horreur, elle repassa le Rhin, ne mettant en avant que ce dernier motif, et se rendit à Berlin, où la mémoire de son mari, mort en 1802, lui ouvrit, malgré les torts qu'elle avait eus à son égard, beaucoup de portes, surtout quand la reine de Prusse eut laissé voir qu'elle prenait goût à sa conversation et à ses manières. On a beaucoup répété que c'est à Mme de Krüdener que l'épouse de Frédéric-Guillaume, lors de la catastrophe d'Iéna et du funeste traité de Tilsitt, dut la sérénité dont elle fit preuve. Le fait est que la jeune souveraine avait la tête plus ferme et le cœur plus haut que Mme de Krüdener; et si l'une influa sur l'autre, ce fut plutôt la princesse sur l'amie, que l'amie sur la princesse. Au reste, il y avait des rapports entre ces deux âmes; l'exagération héroïque et chevaleresque de la reine sympathisait avec l'exagération mystique de la baronne, et l'on peut croire sans peine que celle-ci prédit plus d'une fois à sa royale protectrice la chute prochaine de Napoléon. Jamais semblables prophéties ne manquent aux monarques malheureux; mais la reine Louise mourut sans avoir vu l'accomplissement de la prédiction. Cette jeune mort, en ajoutant au rembrunissement d'idées que chaque ride apportait à la quadragénaire baronne et au chagrin de se sentir moins riche en même temps que moins belle, accrut sa tendance à la mélancolie, et renforça son mysticisme. Elle prit de l'inclination pour les dogmes et pour la vie des frères Moraves. Déjà le germe de toutes ces idées s'apercevait dans *Valérie*, lorsqu'elle peignit Gustave visitant la Chartreuse et enviant le bonheur du reclus. Elle ne se cloitra

point pourtant, ou bien elle voulut voir si de cette perverse capitale de la France, visitée déjà par elle tant de fois, elle tirerait, aidée de son fidèle Bergasse, quelques recrues pour le cloître. Mais Napoléon les prenait toutes pour ses armées; puis les événements se précipitèrent et amenèrent la grande guerre de Russie. La Moscovite partit au petit pas, et se rendit d'abord à Genève, alors chef-lieu du département du Léman: elle y passa l'hiver, puis partit pour l'Allemagne, de plus en plus préoccupée du monde d'en haut, à mesure que le monde d'en bas ne se préoccupait plus d'elle, et prêchant la conversion à ceux qu'elle eût jadis menés au bal. A Carlsruhe elle lia connaissance avec le fameux millénariste Jung Stilling, dont elle ne manqua pas de trouver les idées sublimes, et dont la familiarité acheva de l'exalter. Ces effusions intimes durèrent tout le temps de la fameuse campagne de 1813, dont ils commentaient ensemble tous les incidents, et qui, en fin de compte, porta un coup irréparable à Napoléon. A Heidelberg elle se présenta intrépidement, un livre pieux à la main, dans la prison où étaient les condamnés à mort; elle les exhorta, elle les ramena la plupart au repentir et à la résignation. Quelque mondains que fussent les mobiles de sa renonciation au monde, et quelque absurdes que fussent les rêveries dont se repaissait sa piété, il faut croire de deux choses l'une, ou que sa conviction était sincère et solide, ou bien qu'elle possédait une singulière puissance de magnétisme sur elle-même, puisque les paroles émanées de sa bouche opéraient de tels effets. Jamais parleur de morale, de religion et de vie éternelle n'amollit un cœur coupable, ne fit descendre la consolation dans un cœur

flétri, sans être lui-même pénétré de ce qu'il proclame. Enivrée de son succès, elle se sacra en quelque sorte prêtresse et prédicante de l'Évangile, que les ministres ne comprenaient pas, disait-elle. A Paris, où elle revint à la suite des armées alliées, elle fit de sa maison un temple et y tint des assemblées religieuses où elle faisait tantôt la prière, tantôt le sermon, et où la foule à genoux l'apercevait de loin au bout d'une enfilade de pièces à la faveur d'un demi-jour ou d'une nuit sagement éclairée, en costume majestueux qui s'harmoniait avec ses traits et fit valoir ses ruines. Étrange désir de trôner toujours, et, quand le piédestal de bronze tombe, de s'en élever un de carton! Cette mascarade, qui date de la première Restauration, se renouela de plus belle après les cent jours, qu'elle prétendit avoir prédits, ainsi que le retour de l'île d'Elbe. La duchesse de Saint-Leu, à Bade, l'engagea, remarquable conseil, à se rendre en Russie. Elle n'obtempéra point à ce conseil et continua ses assemblées, qu'on ne songeait point à supprimer au milieu du pêle-mêle et du provisoire de 1815. Après Waterloo les plus grands personnages étrangers s'y rendirent: les souverains même les honorèrent de leur présence, bien que ne donnant pas dans ses chimères et ne croyant pas à ses prophéties: Alexandre y vint aussi, et en revanche l'illustre prêtresse eut des billets pour le camp des Vertus dont elle fit une magnifique description, le tout mêlé d'éloges empathiques d'Alexandre, l'ange blanc du Nord par opposition à Napoléon, l'ange noir du Sud(3), le dé-

(3) Au reste il nous semble inconcevable que ces idées, ces images resistent (à l'escient ou à l'insu de la baronne) les traits de l'antique mythologie slave qui, comme on sait, place à la tête de son Panthéon *Bielbog* (le Dieu blanc) et *Tchernobog* (le Dieu noir).

mon du Midi dont a parlé le Psalmiste, et de prophéties auxquelles pour être crues il ne manque qu'une bagatelle, c'est de se réaliser. Mais là ne se borna pas l'influence de Mme de Krüdener : il est de fait qu'elle eut plusieurs audiences du tsar ou plutôt que le tsar se rendit à diverses reprises chez elle, accompagné du roi de Prusse, qui alors ne le quittait pas un instant : il en courait des plaisanteries presque aussi sérieuses que si les visites eussent eu lieu dix à douze années auparavant. D'autres fois on croyait sérieusement le tsar voué à la dévotion, et les dames du faubourg St-Germain disaient que la mystique baronne défendait à l'empereur d'aller au spectacle, au bal, qu'elle le faisait jeûner, qu'elle le tourmentait de pratiques particulières de dévotion. Très probablement Alexandre s'accommodait de ces *on dit*, et feignait de se laisser catéchiser par madame de Krüdener pour que, le croyant livré à des rêves qui valent la quadrature du cercle et la pierre philosophale, on prît le change sur son ambition et son profond machiavélisme. C'est dans cette vue et pour leurrer toujours l'opinion, que, conférant avec les deux autres monarques alliés dans l'oratoire de madame de Krüdener, dont il fit intervenir l'éloquence verbeuse et vide, il posa les bases de cette fameuse Sainte-Alliance (26 septembre 1815), si ridiculement devenue l'épouvantail des libéraux, et qui sous les mots sonores de fraternité des souverains, de conduite paternelle à l'égard des sujets, de services réciproques, devait, suivant l'enthousiaste baronne, amener le règne réel du Christ sur la terre, la conversion du genre humain, et, suivant Alexandre, endormir les défiances des deux grandes puissances allemandes. Ceux qui savent ce que

c'est qu'un traité d'alliance et avec quel soin on y fixe la nature, la quotité, le moment des secours, le *casus fœderis*, etc., etc., lèveront les épaules à la lecture d'une pièce si nulle et si niaise, et se demanderont même comment trois grands monarques ont pu la signer. La Grande-Bretagne, plus positive, s'y refusa, n'y comprenant rien. Quant à la baronne, ainsi que Bergasse, elle répétait : « La Sainte-Alliance est l'ouvrage immédiat de Dieu : c'est lui qui m'a élue son instrument ; c'est par lui que j'ai achevé ce grand œuvre ; c'est lui qui en a fait naître la première idée au grand et pieux Alexandre, qui m'en a lui-même apporté le travail. Mais que de conflits opiniâtres surtout pour préserver le document des mains profanes des diplomates, des courtisans qui n'en comprenaient pas le sens sublime ! Tel des alliés n'a pas voulu signer sans avoir consulté son ministre, tel a été plus prêt à le faire, mais *n'a pas fait grand cas de la chose*, etc. » Tout en devisant, madame de Krüdener, très peu de temps après le départ des souverains, quitta pour la dernière fois cette France moqueuse, où elle voyait qu'elle ne pouvait plus faire sensation, et se rendit à Bâle, plus sûre d'être prise au sérieux et admirée. Un jeune ministre de l'Évangile, Empeytas, de Genève, se joignit à elle. Chaque jour une assemblée réunissait dans sa cour un nombreux auditoire des deux sexes : Empeytas y portait la parole, on chantait des hymnes, puis la baronne distribuait du pain, des habits, de l'argent aux indigents. Le mysticisme est contagieux : beaucoup de jeunes filles, de jeunes femmes, s'enthousiasmèrent du Krüdenérisme et, passant rapidement de la théorie à la pratique, se mirent à faire l'aumône aux pauvres avec tant de pro-

digalité que les pères et les époux s'alarmèrent et qu'il en résulta de tous côtés des querelles de ménage. Le ministre Fosch tonna en chaire contre la malencontreuse novatrice (« Que veut-elle donc cette magicienne tant vantée par de crédules admirateurs ? Qui l'a constituée juge dans Israël ? etc. ; »), et l'autorité supérieure de Bâle lui enjoignit de vider le pays. Elle se dirigea sur Lœrrach , sur Arau , à Berne , toujours mal vue des magistrats et toujours finissant par se faire expulser , mais toujours faisant des prosélytes surtout parmi la jeunesse , et toujours exerçant assez d'empire pour que de tous les côtés il lui plût des adhésions et de l'argent , qu'elle distribuait aux pauvres de plus en plus nombreux autour d'elle. De Berne , où elle ne fit qu'un court séjour , elle se fixa en juin 1816 près de la demeure de sa fille , Mme de Berghem , au village de Grenzacher-Horn , dans le grand-duché de Bade , à une lieue de Bâle , d'où elle espérait voir souvent arriver à elle des auditeurs. De nouveaux adeptes étaient venus relayer le ministre de Genève : c'étaient Lachenal , professeur de Bâle , et un sieur Kellner , natif du duché de Brunswick , ex-directeur des postes , du temps du royaume de Westphalie , matérialiste jadis , et naguère converti par la lecture de la Bible. Kellner faisait auprès de la baronne les fonctions de *factotum* , mais principalement celles d'introduit et d'huissier de sa chambre. L'abondance des aumônes qui passaient par ses mains encore plus que l'onction de son langage et l'élévation de ses pensées , rendues par elle ou par ses amis , attirait des visiteurs par centaines et quelquefois par milliers. L'hiver venu , on en compta jusqu'à quatre mille par jour , qui presque tous étaient des

pauvres , des mendiants , et , il faut le dire , des fainéants et des aventuriers. Elle ne pouvait , va-t-on dire , faire le triage du bon grain et de l'ivraie ; mais , si elle ne le pouvait , pourquoi ne pas avoir recours à l'autorité pour en venir à bout ? pourquoi ne pas remettre les fonds , qu'elle attirait en si grande quantité , aux administrateurs des établissements de charité ? pourquoi ne pas comprendre que , par ses dons irrésolus et prodigués sans intelligence , elle encourageait la paresse , l'imprévoyance , l'intempérance et l'audace à mendier ? pourquoi former à plaisir des rassemblements inquiétants ? pourquoi surtout , par des tirades imprudentes , et qui ne faisaient que trop écho , exagérer la misère du pauvre , l'indifférence et l'insensibilité du riche , comme si la guerre du riche et du pauvre n'était pas assez imminente ? Ces réflexions déterminèrent le gouvernement de Bade à suivre l'exemple de Bâle , et , le 25 janvier 1817 , une compagnie de chasseurs enveloppa l'espèce de camp où étaient les mendiants , les estropiés , les paralytiques , et les refoula sur Lœrrach. Cette opération , exécutée avec des formes un peu brutales , attira de la part de Mme de Krüdener quelques observations et la prière de ne pas battre des malheureux. Le bruit courut qu'elle avait tenté de faire révolter les soldats. Elle se défendit de cette absurde imputation et de tous les reproches amoncelés sur elle par une lettre fort belle et fort éloquente , adressée au ministre badois , auteur de la mesure , mais où se montre encore beaucoup d'exaltation au milieu de quelques sages principes qu'elle proclame : ainsi « l'aveuglement , l'oubli de Dieu dominent le cabinet et les tribunaux ; elle voyage incomprise dans le désert

de la civilisation, etc. Comme on ne pouvait décidément ni compter sur son inaction ni perpétuer une lutte en pure perte, comme elle venait encore de faire paraître sa *Lettre aux Pauvres* dans le numéro premier et unique de la *Gazette des Pauvres*, on lui défendit d'habiter le grand-duché de Bade. Elle se rendit alors à Warmbach, puis dans le petit canton d'Argovie où l'on ne voulut point d'elle, de là au village d'Erlsbach (canton de Soleure), et enfin dans une petite villa aux environs de Lucerne. Là, nouvelle affluence, nouvelles prédications, nouvelles aumônes, nouveau tumulte, nouvelles peurs de l'autorité; on détacha encore des troupes pour enlever ce peuple d'hommes, de femmes et d'enfants, auquel elle fournissait un abri et des vivres, et on la conduisit elle-même à Zurich, d'où elle alla successivement à Lottstetten, à Schaffouse, à Diessenhofen, à Renndeck, à Rodolfzell, à Petershausen, à Hub, Arbon, Rheinau, Constance, etc., tournant sans cesse de droite à gauche, d'avant en arrière, tolérée trois jours dans une ville, vingt-quatre heures dans l'autre, surveillée ou gardée par des agents de police, et cependant partout voyant la foule, en dépit des précautions de l'autorité, lui faire cortège, attendre avidement sa parole et la saluer des noms de sainte, de bienfaitrice. Souvent encore, comme au Grenzacher-Horn, on comptait trois mille personnes autour d'elle. Mais l'instant était venu où tous ces coups de théâtre allaient finir. La diète avait donné ses ordres, les puissances s'étaient concertées.... Grande gloire certes, pour une pauvre femme, que d'occuper seule tant de fortes têtes! Sortie de Constance, elle remontait par les hauteurs de la Forêt-Noire parallèlement au cours

du Rhin, et voulait entrer en France. Le commandant du département du Haut-Rhin lui barra le passage. Le gouvernement de Bade la fit rétrograder sur Fribourg en Brisgau, et la remit à la police wurtenbergeoise, qui s'empressa de la remettre à la police bavaroise, laquelle à son tour la fit passer de la Franconie en Saxe. L'Autriche s'était formellement refusée à la recevoir; et il semblait que tout se fût donné le mot pour réaliser contre elle la fable de Latone. A Leipzig, où elle arriva à la mi-décembre, harassée d'un voyage rapide, au milieu de la mauvaise saison et sans argent, elle eut enfin la permission de se reposer. Il était temps. Lachenal et Empeytas avaient été séparés d'elle à Fribourg pour ne plus lui être rendus. Kellner et tous ses autres domestiques ou suivants avaient été gardés, ainsi que sa fille, qui l'accompagnait dans toutes ses courses depuis son départ de Grenzacher-Horn. Bientôt remise de ses fatigues, elle eut la visite des notabilités de la noblesse, de l'administration et des sciences; il fallait pour parvenir à elle une autorisation: mais toute personne bien née ou bien placée l'obtenait sans peine. C'est là que le professeur Krug, auteur d'un écrit sur la Sainte-Alliance, eut avec elle une entrevue, dans laquelle il fut beaucoup question du sens de l'acte du 26 septembre 1815, et dont il a donné une relation détaillée, souvent reproduite en allemand et dans toutes les langues. (On peut en lire une traduction française, *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. XIII, p. 269). Cette relation impartiale et simple, mêlée de quelques brèves réflexions, produisit un effet étonnant, surtout en Russie, et détruisit à jamais le prestige qui s'attachait à la magicienne du nord. Toutefois les cu-

rieux firent bien de se hâter, car quelques semaines plus tard toute permission fut refusée, la garde fut faite plus sévèrement à sa porte, et, bien qu'elle demandât à pouvoir passer l'hiver en Saxe, elle fut conduite de brigade en brigade, par la police, à Dessau, à Francfort-sur-l'Oder, à Königsberg (26 janv. 1818), à Marienwerder, et enfin à la frontière russe. Là encore Kellner et neuf personnes de sa suite reçurent ordre de la quitter; et, en dépit de l'ascendant qu'elle s'imaginait avoir acquis sur Alexandre, il lui fut signifié à elle-même, de la part de l'ange blanc, de ne mettre les pieds ni à Saint-Petersbourg ni à Moskou. Sa résidence habituelle fut la terre de Jungfernhoff, aux environs de Riga, terre qui appartenait à son frère, le conseiller de Vietinghoff. Elle y continua sa vie d'extase et de prédications, tantôt voulant organiser un système de réforme, tantôt jetant le plan d'un nouveau roman qui eût été intitulé : *le Solitaire converti*, et où, comme dans le premier, elle eût encore brillanté sa propre histoire, toujours faisant de nombreuses aumônes, bien qu'à une population moins formidable par le nombre et la mobilité que dans nos pays occidentaux, et toujours mêlant aux sages pratiques les utopies, les extravagances et surtout les prédications. « Des temps féconds en crises et en naufrages allaient peser sur l'humanité. » Elle signalait surtout comme *dies iræ, dies illa*, (des plaisants impolis eussent ajouté, *teste Kellner cum Sibylla*), le 14 janvier 1819. Hélas ! le 14 janvier passa, et comme tant d'autres tomba silencieux dans l'abîme de l'éternité. N'était-ce pas jouer de malheur ? Un an après Louvel frappait ; l'île de Léon arborait le drapeau de la révolte, et quatre monarques étaient

forcés de le reconnaître ; le vieux Georges III, doyen des rois après Ferdinand de Naples, mourait ; et Georges IV entamait son trop célèbre procès en divorce. Que la prophétesse ne criait-elle 20 au lieu de 19 ? Mais, faute d'un point, l'oracle cloche ; et voilà ce qui rend le métier de Velléda si dur en ce temps de scepticisme et de publicité ! Ce petit désappointement ne déconcerta point la miraculeuse baronne, environnée d'esprits mieux faits, opiniâtres à croire quand même ; ce n'était pas la prophétesse qui avait erré, c'était le destin ; les événements auraient dû être. Cependant elle se sentit comme un plus grand besoin de quitter un peu le théâtre de ses prédictions manquées ; et, grâce à son frère, grâce au peu de danger de toute cette fantasmagorie sous l'œil d'une police toujours maîtresse de mettre le holà, grâce aussi sans doute à la curiosité de quelques hautes notabilités, la mystique Livonienne reçut l'autorisation, si ardemment souhaitée, d'aller à St-Petersbourg. La princesse Galitzin lui ouvrit sa maison, laquelle devint bientôt le sanctuaire du Krüdenérisme. Mais la déité ne daignait plus apparaître elle-même au vulgaire des néophytes ou des curieux. Une jeune hiérophante, née en Suisse, M^{lle} Maurer, était chargée de ce soin subalterne ; et elle y eut pour substitut le gendre même de M^{me} de Krüdenener : pour celle-ci, elle recevait dans les pièces de derrière les personnes distinguées qui sollicitaient son audience. Quant à ce que c'était que son culte, elle eût été sans doute fort embarrassée pour le préciser elle-même. Mais, pour divaguer à ce sujet, pour faire des phrases, de l'esprit, du sentiment, rien ne lui était si facile. Nous ne croyons pas qu'elle mentît : elle s'illusionnait à

plaisir en se figurant avoir fondé quelque chose. L'imagination produisit un mirage. La cérémonie principale de chaque séance était une prière qu'il fallait entendre à genoux, et qui était dans l'esprit du catholicisme plus que de tout autre culte : on adressait des vœux à la Vierge, on implorait Dieu pour la prospérité de l'empereur et de sa maison, et aussi pour le triomphe des Grecs sur les Turcs. Insensiblement on en vint à ne plus parler que des Grecs, et la prière devint un discours politique. Au milieu de vingt projets qui se croisaient dans sa tête, elle avait, dans les derniers temps, parlé de fonder un établissement de repenties, auquel elle voulait donner le nom de *Porte du Ciel*. Pleine des idées du mont Cassin, du mont Athos, elle se rêvait sur une des cimes du Caucase. Mieux instruite de la difficulté de vivre en ces âpres régions et parmi des peuplades plus âpres que leurs montagnes, elle se décida pour la Crimée, et fit adopter ce plan à sa protectrice. Elle traversa donc diagonalement l'immense empire de St-Petersbourg à la Crimée, accompagnée de la princesse Galitzin, de la comtesse Takchin, et d'une suite nombreuse, composée en majorité d'Allemands et surtout de Suisses, parmi lesquels se trouvaient des ouvriers de tout genre, comme si l'on eût voulu fonder une colonie industrielle complète. Arrivée à Féodosie (ou Caffa), la troupe entière s'embarqua et fit voile vers Karasoubazar, petite ville à peu de distance de la mer d'Azov. Les environs en sont charmants. La princesse Galitzin avait dessein d'y acheter une propriété ; le haut prix des bien-fonds en ce pays l'en empêcha. Elle ne fut pas longtemps sans voir qu'on n'avait pas pris toutes les précautions nécessaires pour une entreprise si haute ; les

ouvriers, et même les autres compagnons d'aventure de la baronne, logés par grâce dans les chaumières des paysans russes, manquaient de tout. Pour comble de maux, elle-même sentait plus douloureuses les atteintes d'un cancer dont elle souffrait depuis longtemps. Les plus habiles médecins des capitales de l'Europe eussent eu grand'peine à sauver son existence au milieu des contrariétés, des privations qu'elle éprouva. Les soins affectueux qui l'entourèrent ne prolongèrent sa vie que quelques mois ; elle expira le 13 déc. 1824. Un an plus tard, son Alexandre, l'objet de ses pieuses prédilections, venait mourir à peu de distance d'elle, à Taganrog. C'est en altérant ces dates, l'une julienne, l'autre grégorienne, que le *Journal des Débats* et Boisjolin ont fait mourir M^{me} de Krüdener, celui-ci le 25 novembre 1824, celui-là le 13 janvier 1825. On a vu par ce qui précède que *Valérie* est le seul ouvrage de M^{me} de Krudener qui ne se confonde point avec les brochures ou pamphlets. Le titre complet (*Valérie, ou Lettres de Gustave de Linar à Ernest de G....*, Paris, 1803, 2 v. in-12 ; 2^e éd., 1803 ; 3^e, 1804) indiquerait, si l'on ne le savait d'ailleurs, que, suivant un usage de ce temps-là, l'auteur a pris la forme épistolaire, peu vive, peu gracieuse et bien plus monotone encore ici parce que toutes les lettres sont écrites par son mélancolique héros. Nous ignorons si la traduction de M^{me} Chezy a fini par être imprimée. En revanche *Valérie* a eu les honneurs de la continuation : le prince de Ligne en a donné une, Leipzig, 1807, in-12 (reproduite depuis dans le tome XXIX de ses *Oeuvres*). C'est un bien mince et bien frêle opuscule. La charmante pièce de Scribe et Mélesville, jouée aux Français le 21 décembre 1822, n'a

rien de commun avec le roman que son titre de *Valérie*. Outre des *Pensées d'une dame étrangère*, insérées dans le *Mercur* de France, 1801, tome X, les autres écrits de M^{me} de Krüdener pourraient être réunis dans une cinquantaine de pages in-8°. Ce sont : 1° *le Camp des Vertus, ou la Grande Revue de l'armée russe dans la plaine de ce nom par l'empereur Alexandre*, 1815, in-8° ; 2° *la Lettre à M. de Bergheim, ministre de l'intérieur à Carlsruhe*, 1827, in-8° ; 3° *la Gazette des Pauvres*, qui s'arrêta, comme nous l'avons dit, au premier numéro (on en trouve une analyse fort bien faite, *Zeitgenossen*, t. III, X, 154). En tête était l'avis suivant : « Cette feuille est délivrée gratis aux pauvres, lesquels la communiquent aux riches en échange de vivres, et prient pour eux » ; 4° *Lettre à, ministre badois en Suisse* ; 5° *Lettre à L.-P. Bérenger* (dans le *Journal Général* du 12 février 1818). Tous ces opuscules sont en français. On lira utilement sur M^{me} de Krüdener les détails que donnent les *Ann. polit., mor, et litt.* des 6 et 20 avril et 27 mai 1817, la *Relation de sa conversation avec Krug* (*Gespräch unter vier Augen mit Fr. v. Kr.*), Leipzig, 1818 ; le très mystique article biographique que lui consacre le tome III des *Zeitgenossen*, X, 104-170 ; la *Notice sur M^{me} de Krüdener*, par Adèle du Thon, Genève, 1827, et surtout celle de Ste-Beuve dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1839, dont il ne faut pas toutefois adopter tous les jugements. Trop prompt à dresser des autels et à porter aux nues les génies méconnus, ce critique n'a pas senti que l'héroïne pour laquelle il rompt des lances n'a ni génie, ni vraie passion, ni spontanéité, sauf quand l'orgueil se met de la partie. Théâtrale d'un bout

à l'autre de sa vie, elle ne tendit sa main aux pauvres que quand les heureux l'abandonnèrent, et même alors que voulait-elle ? un parterre, fût-il en haillons : ce n'est pas là sainte Thérèse, qui aime le monde pour s'y divertir, et non pour briller, qui aime Dieu parce qu'il est grand, et non pour être vue le priant. Mystique et visant à faire école, à fonder, à innover en quelque chose, qu'a-t-elle trouvé ? rien : elle n'était pas même au courant de la philosophie allemande, et, sans la connaître, elle la haïssait comme Napoléon l'idéologie. Epouse, veuve, sut-elle jamais se conduire, et jamais des faiblesses qui d'ordinaire sont voilées et contestables ont-elles eu plus d'évidence ? Somme toute et sous tous les rapports, la baronne de Krüdener était une pauvre tête. Mais nous ne pouvons nous empêcher de traiter sans aigreur, tout en lui ôtant son auréole de sainte et sa baguette de fée, la gracieuse femme qui, jeune ou vieille, par vanité ou par d'autres sentiments, passa les deux moitiés de sa vie à faire des heureux, et qui disait plus royalement que Louis XIV : « Le ciel, c'est moi. » P—OT.

KRUMPHOLTZ (JEAN-BAPTISTE), célèbre compositeur, et virtuose sur la harpe, naquit en Bohême, vers 1760. On lit dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* du 21 décembre 1787, qu'à l'aide de Nadermann, mécanicien très habile, il était parvenu à adapter à la harpe une pédale double. Les détails de cette invention se trouvent dans l'œuvre XIV des sonates publiées par Krumpholtz. Aujourd'hui la harpe à double mouvement de Sébastien Erard est seule en usage, parce que l'instrument semble y avoir atteint le plus haut degré de perfection. Krumpholtz a fait graver dix-huit œuvres pour la

harpe. Les quatre premiers contiennent des sonates ; le cinquième, un duo ; le sixième, un concerto ; et, parmi les suivants, le dixième, des airs variés, et les autres, des sonates. Il a aussi varié pour la harpe l'*andante* d'Haydn : *Je ne vous dirai pas, j'aime*, et la romance d'une *Amante abandonnée*. Sa musique est aussi chantante qu'agréable ; il suffit de l'entendre une fois pour ne plus l'oublier. Cet artiste a terminé ses jours par le suicide, le 19 février 1790, en se noyant dans la Seine, au bas du Pont-Neuf, désespéré d'avoir été trahi par sa femme, qui avait été son élève et qu'il aimait éperdûment. Le célèbre pianiste Dusseck venait de l'enlever, et de partir avec elle pour l'Angleterre. F—LE.

KRUSE (CHRÉTIEN OU KARSTEN), savant allemand, naquit le 9 août 1753 à Hiddigwarden, près de Brême, dans le grand-duché actuel d'Oldenbourg, où son père exerçait un état manuel. Il eut besoin pour terminer ses études, y compris les cours obligés de philosophie et de théologie, à l'université de Halle, de mettre en œuvre toutes les industries auxquelles a recours le courage des pauvres étudiants de l'autre côté du Rhin lorsqu'ils ont résolu d'apprendre. De retour dans Oldenbourg, Kruse occupa les chétives fonctions de sous-chantre à l'église de Saint-Nicolas et de sous-co-recteur au gymnase, sans trouver dans les émoluments de ces deux places de quoi se suffire, même en y joignant une classe du soir à l'usage des filles. Un mariage avantageux le mit à portée de se faire apprécier. Il donna des leçons particulières chez le comte d'Holman, ministre du grand-duc ; lequel le fit connaître à l'administrateur de Holstein-Oldenbourg, qui le nomma instituteur de ses deux fils.

Ainsi fixé à la cour il résida, comme l'administrateur son patron, l'hiver au palais d'Oldenbourg, l'été à Eutin. Il fallut renoncer alors à tous ses autres élèves : ceux-ci sans doute y perdirent ; Kruse n'y perdit rien et la science non plus. Quoique naturellement obligé de se plier aux us et coutumes de la cour, et par conséquent de perdre beaucoup de temps en vaines grimaces de société, il ne sut pas moins en trouver encore à donner au travail. Personne mieux que lui n'en connaissait le prix et l'art de le mettre à profit. Il avait des moyens et des signes à lui pour prendre des notes, et arranger ses lectures en un court et substantiel résumé. Grâce à cette sage distribution de tous ses moments il put commencer à la cour l'ouvrage qui est son titre principal à la célébrité : l'*Atlas de l'histoire des États européens*. La première livraison fut imprimée à ses dépens, mais la munificence du duc était venue à son secours : elle parut en 1802. Les deux fils de l'administrateur étaient alors sur le point de terminer leurs études, à l'exception de celles qui ne peuvent se faire qu'en suivant les cours oraux des facultés. Kruse, en 1803, fut chargé par son protecteur de conduire ses deux élèves à Leipzig, et reçut à cette occasion le titre de conseiller de consistoire. Le séjour de Leipzig lui fut utile et agréable en même temps. Il eut plaisir à suivre lui-même les cours en y menant les jeunes princes, à saisir la marche actuelle et les progrès de la science, qu'il comparait à ce qu'elle était de son temps, à entendre les savants du premier ordre discuter les matières difficiles ou les résultats de leurs travaux. Plein de la pensée de professer à son tour dans une chaire de faculté, il puisait à cette école des leçons dont il profitait, et

qui le mettaient sur la voie en lui montrant les modèles à suivre, les écueils à éviter. Connu d'un grand nombre de savants et coté à sa juste valeur, ne fût-ce qu'à cause de son Atlas dont il publiait alors la seconde livraison, il eut l'honneur de voir la faculté de philosophie lui conférer sans examen le grade de maître (février 1805). Trois mois après il revenait dans Oldenbourg, et le duc lui confiait la direction générale de tous les établissements d'instruction du duché. Il signala son administration par la création d'une espèce d'école normale dite *Séminaire des maîtres d'école*, pour laquelle fut construit un bel édifice (1806 et 7). Ses jours s'écoulaient paisiblement au milieu de ces travaux et de la composition du grand Atlas dont il fit paraître en 1810 la troisième livraison; et il jouissait d'un grand crédit près du jeune prince Pierre - Frédéric-George, son élève, quand Napoléon, en dépit de la parenté qui unissait la maison impériale russe à la famille d'Oldenbourg, et que venait de resserrer le mariage du prince avec la grande-duchesse Catherine, réunit l'Oldenbourg à son gigantesque empire. Cet incident ne vint pas tellement à l'improviste que Kruse n'eût eu le temps de prendre quelques précautions. La seule qu'il prit pourtant fut de se faire donner le titre de conseiller aulique, titre qui ne pouvait rien signifier que dans l'avenir. Résolu à quitter l'Oldenbourg quand ses maîtres le quitteraient, il ne rechercha point de chaire dans quelque une des facultés voisines, il ne vendit point à l'avance des propriétés, des meubles qu'il ne pouvait songer à garder. Aussi, quand arriva l'occupation, fut-il obligé d'aliéner à vil prix; et il eut de la peine à obtenir de Davoust l'autorisation de res-

ter à Leipzig pour y achever son Atlas. Tout ce qui était attaché à la maison d'Oldenbourg fut suspect à la police française. Kruse eût donc bien fait peut-être de se rendre à l'invitation de son élève, qui, nommé par son beau-frère Alexandre gouverneur des trois provinces de Tver, Novgorod et Jaroslav, l'engageait à venir auprès de lui. Mais la délicatesse de sa santé, peu compatible avec le sévère climat de la Russie, et plus encore l'espoir de devenir professeur à l'université de Leipzig, le déterminèrent à décliner cette offre. Son attente se réalisa bientôt, et, en 1812, à la mort de Wenk, il obtint la chaire des sciences auxiliaires de l'histoire (*historischen Hülfswissenschaften*). Les événements de 1814 et 1815 en le pénétrant de joie ne lui donnèrent point l'envie de retourner dans l'Oldenbourg. En 1818 il termina son Atlas et prononça de grand cœur alors un *Nunc dimittis*, car jusqu'alors la douleur de laisser son ouvrage imparfait tourmentait son existence. Souvent malade, au milieu de souffrances aiguës, il saisissait la plume avec une impatience fiévreuse et ajoutait quelques lignes, quelques tronçons de colonne à ce qu'il avait fait. Arrivé enfin au bout de sa longue entreprise, il en abandonna l'exploitation et la vente à la maison Renger, et la continuation (pour les tableaux supplémentaires) au plus jeune de ses fils, Frédéric Kruse, professeur à Halle (et depuis à Derpt, en Russie). Il avait alors soixante-cinq ans; il en vécut encore neuf, entouré de l'estime générale et heureux de l'heureuse position de presque tous les siens, qui, quel que pût être leur mérite, la lui devaient en partie. Il mourut le 4 janvier 1827. Indépendamment de son Atlas, Kruse a composé divers ouvrages, la plupart élé-

mentaires ou de peu de valeur, mais dont le nom de l'auteur nous commande de faire mention. Ce sont :

I. *De fide Livii recte æstimanda*, thèse qu'il soutint le 26 août 1812, au moment de succéder à Wenk, et afin de s'ouvrir l'entrée des chaires académiques : elle sort de la catégorie des opuscules dont nous avons parlé; Kruse s'y déclare contre les Levesque, les Beaufort, les Niebuhr, qu'il accuse (et quelquefois il n'a pas tort) de substituer leurs hypothèses aux notions positives des anciens. Toutefois nous sommes loin de croire qu'il ait coulé à fond cette question ardue, et il nous semble évident qu'il manquait de cette hauteur, de cette largeur d'esprit qui embrasse tout un problème compliqué, et, au milieu des exagérations des deux partis, sait faire la part du pyrrhonisme et de la foi, de l'ancien système et des nouvelles tendances.

II. *Du but de Socrate et de ses élèves*, Leipzig et Dessau, 1785. C'est une satire contre les fragmentistes de Wolfenbüttel et contre l'idée de ceux qui imputaient au Christ et à ses disciples un mobile de vaine gloire, lorsque, déviant de la religion juive, ils commencèrent leurs prédications. Ainsi, aux deux extrémités de sa carrière, à son début et près de sa fin, nous retrouvons Kruse obéissant au même instinct; il se cramponne aux solutions anciennes que semble avoir dictées le bon sens des siècles, et qui ont pour base le positif, non les conjectures plus ou moins ingénieuses des savants. Il outre même cette fidélité; il voit du positif où il n'y en a pas, et, dans son horreur pour les chimères, son esprit contracte quelque chose d'étroit, de roide, qui n'a du bon sens que l'apparence.

III. *Instruction pratique pour l'orthographe allemande*, Brême, 1787, petit manuel qu'adoptèrent

quantité d'écoles, et qui, en 1815, en était à la quatrième édition. Il le retoucha encore depuis.

IV. *Instruction pratique pour la langue allemande à l'usage des Allemands, et spécialement de ceux d'entre eux qui n'ont point étudié*, Oldenbourg, 1807.

V. *Echantillon des cartes et tableaux de Gatterer, tiré de l'Atlas de Gatterer, etc.* (dans les *Éphémérides géographiques*, avril 1805, p. 377-399). C'est une réponse fort nette et péremptoire à ceux qui prétendaient que l'Atlas de Kruse n'était que la reproduction de celui de Gatterer. Revenons donc maintenant à cet Atlas, production capitale de notre auteur. Cet ouvrage, composé de tableaux synoptiques, de tables généalogiques et de cartes, n'est pas de ceux que recommande le charme de l'élocution. C'est par excellence un livre d'études; c'est un de ces manuels sans lesquels il est impossible de lire fructueusement l'histoire, et dont l'usage jette un jour éclatant sur tous les faits et accélère immensément les progrès. Par les tableaux synoptiques il met ensemble, par les cartes il donne la géographie comparée, ou du moins il en fournit les éléments; quant aux généalogies, on en sait l'utilité, et il n'est pas besoin de dire pourquoi Kruse les insère dans un atlas historique. C'était au reste le plus facile, surtout en ne prenant, comme il l'a fait, qu'un petit nombre de dynasties et par conséquent les plus connues. Les cartes, les tableaux synoptiques présentaient plus de difficultés. Disons d'abord que Kruse ici a un mérite qui est au reste celui de Gatterer : ses tableaux ne sont pas synoptiques seulement de nom, comme tant d'autres, dont les auteurs ont cru être synoptiques en embrassant tout l'ensemble, soit d'une histoire, soit

d'une science. La synopsis consiste, non à mettre à la file les uns des autres un grand nombre de détails, mais à mettre en regard les uns des autres un grand nombre de détails appartenant à des cadres différents : voir simultanément des faits qui coexistent dans le temps, et ne coexistent pas dans l'espace, c'est voir synoptiquement. Or voilà ce que veut faire Kruse : il ne nous donne pas en un tableau l'histoire du Bas-Empire, mais chacun de ses tableaux présente portion de l'histoire d'Espagne, portion de l'histoire de France, etc., tant que ces pays ont une histoire. L'Atlas de Las-Cases, auquel on pense involontairement sitôt qu'on parle de Kruse. L'Atlas de Las-Cases, excepté dans deux ou trois des premières cartes, s'en tient au premier procédé ; ses tableaux *condensent* l'histoire, mais n'en donnent pas la synopsis. Cette méthode est bonne aussi ; unie à celle de Kruse, elle constituerait la méthode complète ; mais incomplète dès qu'elle est seule, elle ne la vaut pas ; elle est moins lumineuse, moins féconde, et, d'autre part, l'exécution en est bien moins parfaite ; l'ordre, la lucidité, la parfaite proportion des parties recommandent Kruse, et donnent à l'aridité de son livre l'élégance des jolies formules mathématiques. Ne voulant point d'arbitraire, il donne (sauf exception pour le commencement et la fin, avant 201 et après 1789) un tableau à chaque siècle (et chaque siècle, à partir du XI^e se compose de deux feuilles). Il ne semble point soupçonner qu'il existe des périodes historiques autres que les divisions artificielles. De même les cartes, qui toutes sont des cartes d'Europe (plus l'ouest de l'Asie et le nord de l'Afrique), et qui, comme on le voit, sont synoptiques ainsi

que ses tableaux, présentent chacune l'état de l'Europe à la fin du siècle, peu importe que dans l'intervalle d'un siècle à l'autre, il y ait eu des changements graves dans la géographie politique de l'Europe, peu importe que l'état de choses en 1400, 1500, 1600, ne soit pas précisément celui qui offre le plus d'intérêt ou qui ait le plus de portée. Il n'a dévié de cette marche que pour l'histoire contemporaine, laquelle a trois cartes, correspondant aux trois années 1789, 1811 et 1818. On peut regretter qu'il ne l'ait pas fait plus souvent, soit en augmentant le nombre des cartes, soit en choisissant dans chaque siècle le moment le plus remarquable pour la géographie politique, sans échelonner précisément de cent ans en cent ans les aspects de l'Europe. Mais dans la première hypothèse il eût grossi et renchéri un ouvrage destiné surtout aux classes ; dans la seconde, il n'eût point eu cette uniformité à laquelle il visait, et qu'il croyait seule en harmonie avec les tableaux qui comprenaient eux-mêmes cent ans, ni plus ni moins. Au reste il est toujours aisé, pour qui étudie avec soin Kruse et les histoires développées, de reconstruire par la pensée la carte d'Europe qui s'intercalerait entre les deux cartes consécutives que donne l'Atlas. Où Kruse est moins strict, c'est lorsqu'il donne à chaque État, à chaque peuple, sa colonne : d'une part, les peuples barbares, les États d'Orient, etc., n'ont souvent que des fragments de colonnes (même quand ils traversent le siècle entier) ; de l'autre, il supprime ou interrompt le filet vertical qui sépare une colonne de sa voisine et écrit à longues lignes : c'est lorsque l'histoire de deux ou plusieurs États se mêle, soit par la guerre, soit par d'autres relations. On ne peut que le

louer ici : sa manière moule et calque les faits, et l'œil voit avant que l'esprit connaisse ; c'est l'essentiel de la méthode synoptique. Malgré cet art de la distribution, il ne faut pas s'imaginer que l'ouvrage de Kruse soit tout-à-fait commode à consulter, mais la difficulté vient bien moins de lui que de la nature des choses, et de ce que le dédale de l'histoire, même quand on en tient le fil, n'est pas moins un tout immense. Quant à l'exactitude, peu de savants auraient été aussi voisins que Kruse de la perfection en ce genre : le petit nombre de fautes ou plutôt de faits douteux qu'il contient est sans importance : il a puisé aux sources ou à des équivalents, il est exact et impartial : la seule restriction qu'il faille faire à cet éloge, c'est un peu de penchant pour la Russie. Les tableaux supplémentaires rédigés par son fils se ressentent encore plus de ce défaut, inévitable quand on professe à Derpt et qu'il s'agit d'histoire contemporaine. L'Atlas de Kruse est écrit en allemand ; publié, ainsi qu'on l'a vu, par livraisons, en Allemagne, il a paru en 1802, 1804, 1810, 1818 ; il a eu cinq éditions : la dernière (1834) comprend tous les événements de 1833. Il a été traduit en français par M. Lebas pour le texte et M. Ausart pour les cartes, Paris, 1832 et ann. suiv. ; 2^e édition, 1836 (sur l'édition de 1834). Quelques rectifications et additions dans le texte, et la belle exécution des cartes, plus correctes d'ailleurs pour les noms propres, assurent à cette traduction quelque supériorité sur l'original. P—OT.

RUEHN (CHARLES - GOTTLÖB), médecin et physiologue allemand, né à Spergau, en Saxe, le 3 juillet 1754, fit ses études littéraires à Leipzig, sous les professeurs Morus et Ernesti. Ce fut dans leurs leçons qu'il puisa

pour l'étude des anciens un goût qu'il conserva toute sa vie. Reçu docteur en philosophie en 1779, il prit en 1783 le grade de docteur en médecine, et soutint une thèse intitulée : *De forcipibus obstetriciis recens inventis*, Leipzig, 1783, in-8°. En 1785 il obtint le titre de professeur agrégé, et en 1802 il devint professeur ordinaire près de cette même université, où il enseigna la physiologie et la pathologie. Il mourut à Leipzig le 19 juin 1840, à quatre-vingt-six ans. Malgré son grand âge, il continuait ses leçons et ses travaux scientifiques. Ses principaux ouvrages sont I. *De via ac ratione qua Ælianus sophista in historia animalium conscribenda usus est*, Leipzig, 1777, in-4°. II. *Æliani sophistæ varia historia, græce, cum comment. Perizonii*, etc., Leipzig, 1780, 2 vol. in-8°. Kuehn a ajouté de nombreuses notes à cette édition de l'*Histoire variée* d'Élien. III. *De dubia Aretæ ætate constituenda novæque editionis specimine*, Leipzig, 1779, in-8° ; cette dissertation a été réimprimée dans le tome 1^{er} des *Opuscula academica medica et philologica* de l'auteur. IV. *De philosophis ante Hippocratem medicinæ cultoribus*, Leipzig, 1781, in-4° ; réimprimé dans les *Opuscula ad medicinæ historiam pertinentia* d'Ackermann. V. *Histoire de l'électricité médicale et physique* (en allemand), Leipzig, 1783-1797, 3 vol. in-8°. VI. *Galerie des chirurgiens les plus célèbres de la France* (allemand), Leipzig, 1787, in-8°. VII. *De recentiorum physicorum circa ærem doctrina in re medica magnæ utilitatis*, Leipzig, 1784, réimprimé dans le t. 1^{er} des *Opuscula academica* de l'auteur. VIII. *Bibliothèque médico-chirurgicale italienne* (all.), Leipzig, 1793-1797, 4 vol. in-8°. Kuehn a publié cette collection de

traductions et d'extraits d'ouvrages italiens de concert avec G. Weigel. IX. *Magasin pour la matière médicale* (alem.), 1^{er} cahier, Chemnitz, 1793, in-8°. X. *Bibliotheca medica continens scripta medicorum omnis ævi, ordine methodico disposita*, vol. 1, Leipzig, 1794, in-8°. XI. *Dissertatio de morbo vaccino-varioloso*, Leipzig, 1801, in-4°. XII. *De exanthemate vulgo variolarum vaccinarum nomine insignito*, Leipzig, 1801, in-4°; ces deux dissertations ont été réimprimées dans les *Opuscula academica* de l'auteur. XIII. *La Vaccine, moyen préservatif de la variole naturelle* (alem.), 1801, in-8°. XIV. *Répertoire des nouvelles expériences des savants anglais en physique, en médecine et en chirurgie* (alem.), 1803, 6 vol. in-8°. XV. *Collection des lois médicales de la Saxe* (all.), 1809, in-8°; cet ouvrage a été continué par Rosenmüller en 1820. XVI. *Lettre sur les moyens de purifier l'air atmosphérique dans les maladies contagieuses* (alem.), Leipzig, 1813, in-8°. XVII. *Medicorum græcorum opera quæ exstant, græce et latine, editionem curavit C.-G. Kuehn*, Leipzig, 1821-1833, 26 vol. in-8°. Les vingt premiers volumes contiennent les œuvres de Galien; les tomes 21, 22 et 23, celles d'Hippocrate; le tome 24 contient Arétée de Cappadoce; les tomes 25 et 26 renferment Dioscoride, dont Sprengel est l'éditeur. Il n'a pas paru de nouveau volume de ce recueil depuis 1833. Kuehn a cherché à réunir dans cette vaste collection les écrits de tous les médecins grecs. Dans le xvii^e siècle, Chartier ruina sa fortune et celle de sa famille pour avoir voulu publier une édition des ouvrages d'Hippocrate et de Galien à une époque où on les lisait encore. Le professeur de Leipzig a été plus heureux dans un

siècle où cependant on ne lit plus guère les anciens. On doit regretter que la collection de Kuehn ne contienne pas les œuvres d'Aétius, qui renferment tant de fragments précieux d'anciens médecins, dont les huit premiers livres ont été seuls publiés en grec par les Alde et dont les huit derniers sont encore en manuscrit dans la Bibliothèque Royale de Paris. On doit aussi regretter de n'y pas trouver les collections de médecine d'Oribase, dont la seule édition grecque qui existe, publiée à Moscou en 1811, par Chr.-Fréd. Matthæi, a péri presque en entier dans l'incendie de cette ville. Enfin on désirerait aussi d'y voir Alexandre de Tralles et Paul d'Égine, qui contient un bon abrégé des connaissances medico-chirurgicales des anciens, et dont le docteur Adams a publié une traduction anglaise en 1834. Kuehn eût mieux fait de commencer sa collection par ces auteurs que par les œuvres si volumineuses de Galien, dont il existait déjà plusieurs éditions. Il a fait précéder chaque auteur de son histoire littéraire, composée par Ackermann, qui se trouve dans la dernière édition de la Bibliothèque grecque de Fabricius, et il y a fait des additions. Maintenant qu'il est mort, quelque savant d'Allemagne terminera peut-être son utile collection. Telle qu'elle est, elle fera toujours honneur à celui qui a eu le courage de l'entreprendre. XVIII. *Opuscula academica, medica et philologica, collecta, aucta et emendata*, Leipzig, 1827-1828, 2 vol. in-8°. Ces deux volumes contiennent quatre-vingt-cinq dissertations ou programmes académiques que l'auteur avait publiés précédemment. Le plus grand nombre de ces petits écrits roule sur des sujets d'érudition ou sur l'histoire de la médecine ancienne. On y

trouve entre autres des notes de Triller sur Cælius Aurelianus qui n'avaient pas encore été imprimées. Kuehn a encore publié en 1832 une nouvelle édition du *Lexicon medicum* de Blancardi. Il a traduit en allemand plusieurs ouvrages étrangers. Enfin il a été collaborateur de quelques recueils périodiques de l'Allemagne.

G—T—R.

RUGELGEN (GÉRARD ET CHARLES-FERDINAND DE), peintres renommés, que l'Allemagne, la Russie et la France peuvent revendiquer également, car ils naquirent en Empire, leur pays a fait partie de la France sous Napoléon, une portion de leur vie s'est passée en Russie. Ils étaient jumeaux; mais Charles, venu au monde quelques minutes après Gérard, passait pour le cadet. Ils virent le jour le 6 janvier (ou février) 1772; leur ressemblance, surtout pendant l'enfance, était frappante, et donna lieu à mille de ces petites aventures qu'on trouve invraisemblables lorsqu'elles se lisent dans un roman. Ainsi leur mère ne pouvait les distinguer qu'en attachant à l'un d'eux un ruban ou une marque particulière, et, s'il la perdait ou s'il l'échangeait, elle le prenait pour son frère. En grandissant, et surtout lorsqu'ils furent parvenus à l'âge mûr, cette confusion fut moins fréquente; mais les étrangers s'y trompaient encore. Non moins semblables au moral qu'au physique, et cependant offrant au sein même de leur similitude les différences qui font éclater la grande loi de la nature, l'unité dans la variété, tous deux, avant même de sortir de l'enfance, manifestèrent une vocation déterminée pour le dessin; mais déjà Gérard affectionnait la figure, Charles se bornait au paysage. L'idée qu'avait eue leur père de faire peindre toute

la famille, et d'apprendre les trois ou quatre tableaux résultat de ce caprice dans une pièce où passaient et repassaient les enfants, avait été la première occasion de ce développement subit. Plumes ou crayons, papiers ou murailles, tout était bon à ces dessinateurs en herbe. Tout l'argent de leurs menus plaisirs passait en boîtes à couleurs, en pinceaux, en mine de plomb, etc.; et que de fois ils gémissaient de se trouver à court! Heureusement ils s'aperçurent que le ruisseau voisin rejetait des pierres tendres avec lesquelles on pouvait dessiner en couleur, et en y joignant le blanc d'Espagne, qui coûte moins cher que l'outre-mer, et le charbon que fournissait la cuisine, ils se virent, presque sans bourse délier, approvisionnés pour longtemps. Jamais chercheur de mines, en découvrant un riche filon d'argent ou d'or, ne fut aussi ravi que nos deux jumeaux par cette trouvaille inespérée! Mais leur père, grave chambellan de l'électeur de Cologne, ne tarda pas à s'effrayer de cette tendance. Il n'entendait pas que des Kugelgen devinssent artistes! Bien que sa noblesse fût mince, il eût cru déroger en devenant un Titien. Fort pieux, mais d'une piété méticuleuse, il croyait la peinture un chemin de perdition, et il la prohiba sévèrement. Mais autant eût valu défendre à des oiseaux au printemps de chanter. Les pauvres enfants croquaient en cachette, lestement, la nuit, au clair de la lampe ou au clair de la lune, tout ce qui s'offrait à leurs regards, têtes, monuments, personnes. Il faut avouer que le latin, les humanités, la grammaire souffraient un peu de cet amour de l'art. Tous deux pourtant étant doués de cet esprit facile et souple qui fait marcher de front des spécialités diverses, leurs progrès furent rapides sitôt qu'on

les eut placés au gymnase des jésuites de Bonn (1786 - 1789), où chaque travail avait son heure, où toute exagération était proscrite. Charles s'y distingua principalement; il était réputé le meilleur élève du collège. Trois ans se passèrent ainsi : puis une mort prématurée les priva de leur père. Gérard revint à la maison paternelle, et obtint de sa mère la permission de se vouer exclusivement à l'art, et d'aller à Rense, chez son grand-père, d'où il se rendait à Coblenz pour s'initier sous Zick aux secrets de la peinture. Pendant ce temps Charles restait à Bonn pour parfaire ses études, puis était admis à Vienne dans un des bureaux du ministère des affaires étrangères. On pouvait croire qu'il allait choisir entre l'administration et la diplomatie; mais l'instinct artistique l'emporta : à peine eut-il respiré quelques mois l'air des chancelleries qu'il y renonça pour jamais, et revint demander à sa mère de l'envoyer à Francfort chez le paysagiste Schütz. « J'aime mieux, dit-il, être pauvre et peintre que ministre d'état ! » Schütz était alors septuagénaire, et les élèves ne pouvaient plus guère apprendre avec lui. Charles s'en aperçut vite, et se rabattit sur Rense, d'où, comme son frère, il allait à Coblenz travailler dans l'atelier de Zick (1791), mais d'où, à la suite d'un voyage à Mayence entrepris pour visiter les superbes monuments dont cette ville abonde, bientôt il l'entraîna chez Fegel, peintre de Würtzbourg, réputé bon portraitiste et l'auteur de quelques beaux tableaux d'histoire. Celui-ci prit les deux jumeaux en amitié; et pendant six mois il les admit gratuitement dans son atelier. Gérard et Charles durent infiniment à la direction de leur nouveau professeur; deux morceaux qu'ils composèrent alors (le portrait de

Gérard vu jusqu'aux genoux et une vue de Würtzbourg) prouvèrent combien ils avaient profité à cette école. De retour à Bonn, ils furent présentés à l'électeur de Cologne, Maximilien-François d'Autriche. Quoique en général fort peu curieux de peinture, cet archiduc, à la recommandation du baron Spiegel de Diesenberg, reçut fort bien les deux gaillards (tel fut le mot de Son Altesse), leur annonça qu'ils pouvaient aller passer trois ans à Rome, où ils recevraient de lui 200 ducats par an, et commanda son portrait à l'ainé. Gérard s'en tira fort bien, quoique l'Altesse posât fort mal et semblât ne s'être mise là que pour lâcher des sarcasmes à bout portant sur toute la cour, sur tous les princes et ministres allemands, sur tous ses frères, y compris Sa Majesté l'empereur et roi, et qui plus est sur le pape. Le jeune peintre en fut d'abord ébahi; mais comme l'Altesse finit par lui faire donner 24 carolins pour prix du portrait, il la trouva fort amusante et très spirituelle. Peu de temps après il était en route, à pied, avec son frère, pour la ville aux sept collines (1793); et les lettres de recommandation dont ils étaient porteurs leur ouvrirent l'entrée de toutes les galeries et des palais les mieux pourvus des chefs-d'œuvre de l'art. Au milieu de cette foule de merveilles qui partagent et fatiguent l'attention, les deux jumeaux n'avaient personne de qui prendre conseil; ils s'en remirent donc à leur propre inspiration, cherchant chacun le modèle le plus en harmonie avec son talent et le plus apte à lui faire faire des progrès. Gérard, qui décidément se tenait à l'histoire, eut le bonheur de s'enthousiasmer de Raphaël, qu'il étudia, copia, et dont il rappelle quelquefois la manière. Charles s'abandonna un peu plus et un peu trop à l'impatience pétulante,

caractère du premier âge; mais, après avoir copié des Claude Lorrain, des Poussin, des Salvator-Rosa, etc., il s'aperçut que le vert des prairies et des arbres est bien autre sous le soleil d'Italie que dans les tableaux de Claude Lorrain; qu'en reproduisant les détails de Rosa, de Swanevelt, de Poussin, il tombait inévitablement dans le maniéré, et que, s'il reproduisait fréquemment du Gêlé, il se ruinerait en outre-mer; sur ce, il résolut de ne plus copier personne, et de ne peindre que d'après nature. Plein de ce projet, il fit le tour de la campagne de Rome, et passa deux fois la saison brûlante au milieu des fraîches cascades de Tivoli. C'est à cette méthode qu'il dut la fermeté, la localité qui caractérisent ses plus belles productions. En revanche il contracta ainsi beaucoup de roideur, de gaucherie, il prit le chemin le plus long pour arriver à connaître ces artifices à l'aide desquels le peintre imite la nature au point de faire illusion, et que seule l'expérience d'une longue suite de générations et d'écoles a pu réunir en corps de doctrine. Se remettre à la pure nature et vouloir découvrir par soi-même, graduellement et par la pratique, c'est se condamner, en dépit de tout le génie qu'on peut avoir, à rester en arrière. Et quant au charme que peut faire éprouver la gaucherie d'un artiste, ce charme n'existe que lorsque tout, dans le morceau, indique l'âge de l'inexpérience et de l'enfance de l'art; mais dès qu'un trait, même accessoire et superliciel, trahit le secret du millésime, le prestige se dissipe, et ce qui eût semblé naïveté chez Cimabué, chez Giotto, est une tache et une faute chez le moderne. C'est ce que ne sentait point Charles à cette époque, mais il le comprit depuis; et souvent il regretta de ne

pas avoir assez entremêlé sa copie au dessin d'après nature. Du reste, ils furent réduits, son frère et lui, à s'éloigner de Rome plus tôt qu'ils ne le voulaient. La guerre née de la révolution française était alors dans toute sa force: Mayence avait été pris par les Français, les électors du Rhin ne cessaient d'être un théâtre d'hostilités; l'archiduc Maximilien s'était enfui, plus d'argent de sa part, ni de celle des parents. Nos jeunes artistes furent bientôt aux abois. Gérard partit le premier (1795), avec un jeune Livonien, Schwartz, qui se chargea de la dépense, à condition que le voyage se ferait à pied. Charles resta pour exécuter quelques paysages commandés par lord Bristol et pour attendre sur place les arrérages en retard. Ils arrivèrent enfin en 1796; mais peu de temps après les troupes françaises menacèrent Rome. Pas une âme ne songeait à commander des œuvres d'art; tous les étrangers partirent, lord Bristol ainsi que les autres. Charles en restant à Rome se fût trouvé en péril et eût pu être réputé prisonnier de guerre; il dit adieu à l'Italie et traversa pédestrement, en compagnie de ses amis les frères Romberg, les Légations, la Lombardie, les Alpes; puis, laissant ses compagnons de voyage tourner vers Vienne, il se rendit à Berlin, où l'architecte Gentz le reçut à bras ouverts, et où il eut de prime-abord assez d'occupation. Mais il lui tardait de rejoindre son frère. Gérard, après un court séjour à Munich, où lord Bristol, venu en poste d'Italie, l'avait trouvé peignant dans la galerie de peinture, et, le prenant pour Charles, s'était émerveillé de cette rencontre, puis l'avait chargé lui-même de quelques légers travaux, Gérard, disons-nous, était allé dans la capitale de la Livonie, toujours

avec Schwartz; il s'en félicitait et n'avait aucune envie de revenir en Allemagne. Charles alors ne balançait plus à s'expatrier, et se rendit en hâte à Riga. Son arrivée ne fit qu'ajouter à la vogue dont jouissait déjà son frère; chacun dans la haute société voulait juger par ses yeux de cette étonnante ressemblance à laquelle s'était pris lord Bristol, et chacun voulait avoir son portrait de la main du premier ou un paysage de la main du second. Le renom des deux frères fit bientôt écho jusqu'à Saint-Petersbourg; c'est ce qu'ils demandaient. Recommandés par nombre de personnages dont ils avaient ou brillanté les portraits ou peint les châteaux, enfin ils réussirent à se faire désirer à la cour, et, sûrs d'être accueillis, ils se mirent en route pendant le rude hiver de 1798 à 1799, subirent gaîment un froid de 40° centig. à Reval, où Gérard s'éprit d'une demoiselle Manteuffel, et furent présentés à Paul 1^{er}, qui s'empressa de donner exemple à toute la cour en faisant peindre et la famille impériale et lui par l'aîné, et nomma le paysagiste peintre de la cour avec 3,000 roubles de traitement. Tous deux devinrent membres de l'Académie de Saint-Petersbourg ainsi que de celle de Berlin. Gérard obtint l'Esthonnienne qu'il aimait (1801), et, tant par suite de ce mariage que par son infatigable ardeur au travail, il se fit une belle fortune; mais son âme tendre et délicate, un peu encline à la mélancolie, ne pouvait s'accoutumer au spectacle du knout, de l'esclavage et de l'abrutissement; il demanda la permission de quitter la Russie, et en 1804 il prit le chemin de l'Allemagne, et vint se fixer à Dresde où plus tard il devint directeur de l'école de peinture. Charles au contraire s'attacha opiniâtrément à sa nouvelle patrie. D'abord, comme paysagiste, il y

trouvait en quantité des sites vierges tout-à-fait différents de tout ce qu'il avait vu dans ses voyages. Puis il aspirait à la main d'une sœur de sa belle-sœur, et pour réussir il ne fallait pas cesser d'être Russe. Les parents craignaient sans doute qu'après son mariage il ne retournât en Allemagne, et il ne devint leur gendre qu'après six ans d'épreuves, en 1807. Dans l'intervalle il avait fait, à la demande et aux frais d'Alexandre, un voyage pittoresque en Crimée (1804), et il en était revenu au commencement de 1805, après quatorze mois d'absence, avec cent cinquante vues dessinées d'après nature. L'empereur les jugea fort belles, et Charles se préparait à les exécuter à l'huile quand tout-à-coup les scrupules de sa conscience d'artiste lui firent tomber des mains le pinceau; il croyait ne pas s'être assez à fond pénétré de la physionomie et de la couleur de ces régions si puissamment originales. Alexandre lui sut gré de cette défiance de soi, si rare chez les grands esprits de notre siècle, et, pour cette seconde comme pour la première perustration de la Péninsule taurique, lui fit remettre 1,000 roubles. L'été de 1806 le vit donc derechef parcourir la Crimée en tous sens, et deux cent quarante esquisses furent le fruit de ce nouveau pèlerinage. Revenu des bords du Pont-Euxin à ceux de la mer Baltique, notre voyageur ne resta qu'un moment à Saint-Petersbourg, et courut se reposer en Esthonie, où s'accomplit enfin le mariage désiré (1807). La paix de Tilsitt suivit bientôt. Mais tout ce qui approchait un peu du trône savait que ce n'était qu'une trêve; cette expectative de guerre fit peur à Kügelgen; et il crut sage de quitter St-Petersbourg et de se rendre à l'invitation d'un riche boïar, son ami, Slobine de Volsk,

qui venait de fonder dans ses domaines, près de Saratov, un vaste établissement d'instruction, et qui lui offrait de l'associer à ses travaux. Il obtint l'assentiment de l'empereur, et ne signa d'engagement que pour cinq ans. Les deux premiers s'écoulèrent fort agréablement : les rivages du Volga étaient ravissants pour un paysagiste; il occupait une aile entière du splendide château de Volsk ; ses fonctions remplies, il trouvait encore du temps pour peindre, et il exécuta ainsi, à l'huile, trente de ses vues de la Crimée. Mais tout-à-coup de sinistres avis vinrent l'inquiéter ; il avait confié sa fortune presque entière à Slobine, et Slobine obéré, ruiné, allait se voir hors d'état de faire face à ses obligations. Le désastre, ajourné de mois en mois, devint enfin incontestable et irréparable en 1812, l'année même de la fatale campagne de Moskou. Kügelgen, pour retirer du moins quelque débris du naufrage, se fit fabricant de sucre de betteraves à la colonie d'Antoine, triste position pour un artiste. Il en fut pour les sommes qu'il ne put se dispenser d'y mettre encore, et pour les peines qu'il ne cessa de prendre quatre ans durant. Le sucre indigène avait des chances tant que Napoléon puissant et vainqueur fermait l'Europe au sucre des Antilles ; mais depuis que ses revers à Moskou et sur la Bérézina rouvraient les ports russes aux navires de l'Angleterre, la betterave en Russie était frappée de mort. Notre infortuné paysagiste y perdit non-seulement ce qui lui restait encore, mais une partie des fonds de son frère. La munificence d'Alexandre répara un peu ces revers : il paya comptant à son peintre les trente vues de la Crimée 10,000 roubles, lui commanda de nouveaux tableaux, lui fit faire en Finlande un voyage pittoresque

(1818), analogue à celui de la Crimée, lui assura un bon prix des cinquante-cinq esquisses qu'il rapporta (1819), et lui permit d'user à son gré de ses dessins pour des publications lucratives. Comme d'autre part leur beau-père venait de mourir (fin de 1816), les deux frères ne tardèrent pas à se retrouver à l'aise. Mais Gérard n'eut guère le temps de sourire à ce retour de la fortune ; il fut tué par un voleur de grande route en se rendant à Dresde (1820). Charles survécut douze ans à ce triste événement. Il habitait ordinairement son domaine de Kurküll, en Esthonie ; mais depuis 1827 il choisit pour résidence un faubourg de Reval. Jusqu'à son dernier moment il tint la palette et le pinceau ; on peut dire même que jamais son talent ne fut plus brillant que pendant ses dernières années, témoin son tableau du *Soir* ; il venait de l'achever pour l'exposition au salon de la Douane de Saint-Petersbourg, et le regardait avec raison comme son chef-d'œuvre, lorsqu'il expira le 9 janvier 1832. On a de Charles Kügelgen cent soixante-onze tableaux à l'huile, tant grands que petits, et deux cent quatre-vingt-dix dessins, non compris les études d'après nature et les copies. La plupart de ces morceaux appartiennent aujourd'hui à des collections russes, d'abord à celle du palais de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, puis aux galeries particulières des Tolstoï, des Golovkine des Narichkine, de Duval, de Slobine. Il s'en trouve aussi à Berlin ; et, grâce à lord Bristol, l'Angleterre possède à peu près toutes ses productions d'Italie. Il s'en faut de beaucoup que ce soient les meilleures. Notre paysagiste s'était vraiment arriéré et fourvoyé en prétendant n'avoir de modèle que la nature ; et la roideur, la dureté, premiers résultats de cette méthode

exclusive, n'avaient point disparu comme ils disparurent depuis, par l'expérience et la maturité. Conformément à l'autorisation qu'il avait reçue du monarque son bienfaiteur, Kügelgen avait donné de plus quelques publications pittoresques. Ce sont : 1^o six *Lithographies représentant des études d'arbres et des sites de la Crimée*; 2^o quinze *Lithographies représentant des paysages finlandais*, St.-Pétersbourg, 1822-23. Il avait songé pendant un temps à faire paraître un grand *Voyage pittoresque de la Crimée* en cinquante feuilles in-folio, avec un texte en quatre langues (angl., franç., allem. et russe). Il est peu de contrées en effet qui prêtent mieux que la Tauride au pittoresque : la beauté du paysage, la mer, les ruines grecques, les vestiges de la domination génoise, les informes bâtisses de la horde d'or, les modernes constructions tatares, puis quelques grands travaux publics empreints du génie de l'Europe occidentale, tout se réunit pour donner à la Crimée et à la région voisine un aspect riche et varié. Mais l'accomplissement de ce plan demandait un temps que ses autres travaux ne laissaient pas à Kügelgen : il y renonça et il y gagna en gloire et en argent; car, nous l'avons dit, son talent augmentait avec l'âge. Il n'y a point de comparaison possible entre ses ouvrages de jeunesse et ceux de l'époque postérieure. Les trente tableaux qu'Alexandre lui paya 10,000 roubles, et qui furent placés à Kammoï-Ostrov, sont réellement de délicieuses productions. De deux cents et quelques vues de la Crimée qu'il eut encore longtemps en portefeuille, beaucoup étaient dignes d'être exécutées à l'huile. Ses dessins à la sépia surtout ne craignent point le parallèle avec les ouvrages les plus parfaits en ce

genre. Les tableaux, bien entendu que nous parlons de ses tableaux russes, ne méritent pas un rang si haut : le Lorrain et Vernet ont certes plus de puissance, de profondeur et de grandiose; mais ils ne le surpassent pas en vérité, en individualité; on peut trouver à redire à ses eaux, à ses ciels, mais le vert de ses feuilles, mais les jeux et la dégradation de la lumière dans les arbres sont inimitables. Les scènes dont il aimait le mieux à reproduire l'expression, sont celles qui tiennent de l'idylle. Dans quelques toiles cependant il déploie en grand toute la magnificence d'une large et riche nature. Son coloris ne manque pas de chaleur, mais est surtout remarquable par sa vigueur et sa transparence. Les qualités de Gérard de Kügelgen ne sont pas les mêmes et offrent pourtant quelque analogie avec la manière de son frère. Comme Charles, Gérard est vrai, simple et captivant; sans enlever, il attache; il fuit la peinture à fracas, et ne fait pas saillir tous les muscles en dehors : la peinture intime, à ses yeux, voilà la vraie peinture. Mais il ne s'était pas, comme Charles, imaginé que l'étude et l'imitation de la nature étaient assez : il avait étudié les anciens et l'école moderne, peut-être même avait-il laissé aux premiers trop de place. La prédilection qu'il eut pour les sujets mythologiques et allégoriques tendrait à le prouver. Son dessin a la correction, la fermeté, la beauté que donne le culte de l'antique; ses figures et surtout ses bustes, et tout ce qui tient à la représentation du corps humain, sont irréprochables; en général, il ne met dans ses tableaux que peu de figures, et ses sujets appelleraient le sculpteur au moins autant que le peintre, nouvelle preuve de ce fait qu'il avait étudié les marbres, les

bronzes, encore plus que les toiles. Aussi a-t-il parfois pétri la glaise, et le peu d'essais qu'il a risqués en ce genre décelaient une main de maître. Il n'y donna pourtant pas suite. Ses portraits et ses tableaux restent donc sa seule gloire. Bien que les premiers ne puissent offrir le même intérêt que les seconds, ils ne valent peut-être guère moins. Gérard Kügelgen avait au suprême degré la faculté qui caractérise le grand portraitiste: non-seulement il saisit la ressemblance et il idéalise, mais quand il faisait poser le modèle, il savait le placer relativement à la lumière et aux regardants de manière à faire ressortir ses avantages; aussi ses têtes avaient-elles toutes l'expression plus noble, ou plus belle, ou plus fine, que ne l'avait ordinairement la figure. Sa peinture iconique s'élevait ainsi au rang de peinture historique. Ses têtes de femmes surtout étaient gracieusement touchées; et ces remarques peuvent s'appliquer à ses tableaux. En revanche, son coloris était un peu froid, un peu noir. Ce qui lui manque le plus, c'est le brillant, le mouvement. L'imagination était en lui la partie faible: le sentiment surabondait, et sa fécondité consiste à mettre beaucoup d'idées ou de sensations dans un personnage, non à mettre beaucoup de personnages sur la toile. Il a été question plus haut des principaux de ses portraits; nous allons donner ici la liste de ses tableaux remarquables. Ce sont d'abord un *David berger jouant de la harpe*, une *Sainte Cécile touchant les orgues*, un *Adonis mourant*: les deux premiers se réfèrent à son séjour à Rome en 1793 ou 94, et furent acquis l'un par l'électeur de Cologne, l'autre par lord Bristol: l'*Adonis* fut peint à Munich et passa aussi au riche Anglais. Ensuite viennent, dans

l'intervalle de 1805 à 1810 (car durant son séjour à Saint-Pétersbourg il ne sortit guère de son atelier que des portraits), un *Apollon tenant en ses bras Hyacinthe mourant* (1806), un *Adonis blessé* (1806) et une *Jeanne d'Arc* (1807), tous deux morceaux achevés; un *Christ avec Moïse et Mahomet, plus saint Jean et une sibylle* (les cinq figures colossales, mais à mi-corps (1808); il a depuis traité le même sujet, mais en omettant la sibylle et saint Jean); un *jeune Christ avec quatre Pharisiens*, une magnifique *Vénus Anadyomène*, une série de figures allégoriques exprimant les phases diverses de la joie et de la douleur, et une *Inspiration* la lyre à la main, organisant le monde qu'elle tire du chaos (1808). Enfin, pendant les dix années qui forment la dernière période de sa vie, se distinguent *Diane et Endymion*, aussi remarquable comme idéalisation du sommeil que l'*Hyacinthe mourant* comme réalisation de la mort (1814); les deux *Visites* (celle de Marie à Elisabeth, celle d'Elisabeth à Marie et à Joseph) (1813 et 1814); trois superbes têtes de *Christ*, de *Saint Jean* et de *Sainte Madeleine*; *Melpomène - révolution-française*, poignard à la main, diadème en tête, courant l'Europe avec l'aigle de Napoléon et le drapau tricolore; *Clio* inscrivant sur les tables de mémoire la bataille de Leipzig; *la Cybèle casquée*, tenant une urne qui porte les chiffres 1813, 1814, 1815; un *Saint Jean-Baptiste prêchant au désert*, qu'on peut regarder comme un des chefs-d'œuvre de l'art, un *Saint Jean l'Évangéliste devant le trône de Dieu quand l'Apocalypse se manifeste à lui* (1816), et une *Madeleine au lit de la mort* (1816). Ces deux derniers sont admirables. La composition du

Saint Jean est riche : on voit sur l'arrière plan se dérouler comme fantasquement et dans un rêve les scènes qui composent l'Apocalypse. Celle de la Madeleine ne l'est pas moins : la sainte ne semble qu'endormie ; le ciel est ouvert, les chœurs d'anges semblent tendre les bras à leur sœur ; on croit entendre les ineffables harmonies ; Satan, qu'éblouit l'éclatante blancheur du jour, va chercher la nuit dans un antre. La plupart de ces tableaux sont en Allemagne, mais très dispersés : la galerie de Dresde est celle qui en possède le plus ; Berlin et Königsberg en ont plusieurs, ainsi que le prince d'Anhalt-Bernbourg. Divers particuliers en ont aussi orné leurs maisons. Du reste le *Journal de Weimar pour la litt., l'art, le luxe et la mode* (de 1806 à 1814), et depuis 1814 le *Morgenblatt* et différentes feuilles allemandes ont suivi très attentivement les travaux de G. Kügelgen, et l'on peut y puiser des notions assez étendues sur cet artiste. Il existe à Coblentz (chez Mme Holtiof) un portrait des deux Kügelgen, sur bois, ouvrage de Gérard à Rome. P—OT.

KUHL (HENRI), naturaliste allemand, né à Hanau en 1797, s'appliqua dès sa jeunesse à l'histoire naturelle, sous la direction de Léonard et d'autres naturalistes du pays. C'est surtout à l'étude des oiseaux de la contrée qu'il voua son temps ; dans un mémoire qu'il fit sur les chauvessouris de l'Allemagne, et qui fut inséré dans le tome IV des Annales de la société de Wettéravie, sa patrie, il décrivit quelques espèces encore peu connues. En 1813 il succéda à Leisler dans la place de conservateur du Musée de Hanau. Son désir d'étudier la nature ne le laissa pas longtemps tranquille dans cette place. Il compléta son instruction à Heidel-

berg, visita l'Allemagne avec Van-Hasselt, naturaliste hollandais, devenu son ami. Ce fut probablement ce savant qui procura en 1810 à Kuhl une chaire à l'université de Groningue. Un travail qu'il fit pour la société savante de cette ville lui mérita une médaille d'or. Il visita le musée de Paris et d'autres grandes villes du continent, et accepta la mission, très agréable pour lui, d'explorer avec Van-Hasselt les possessions hollandaises des Indes orientales. Ce fut au mois de juin 1820 qu'il s'embarqua avec son ami pour Java ; il ne laissa pas d'examiner en passant l'histoire naturelle de tous les lieux où il pouvait débarquer. A peine arrivé à Java, il entreprit avec ardeur l'exploration de cette grande île, si riche en productions naturelles. Il recueillit un grand nombre de plantes, d'animaux et de minéraux, et envoya en Hollande beaucoup d'observations ; elles furent publiées dans les journaux scientifiques. Mais cette ardeur, qui avait été sans danger en Europe, lui devint funeste sous le climat brûlant et humide de la zone torride. Il tomba malade, et mourut le 14 septembre 1821, n'ayant atteint que l'âge de 24 ans. Vu les connaissances étendues qu'il possédait dans les diverses branches de l'histoire naturelle, et le zèle qui l'animait pour les progrès de la science, sa mort a été le motif de vifs regrets de la part des naturalistes. Selon l'ornithologiste Temminck, Kuhl était sur la voie pour devenir un second Linné. Outre le mémoire cité plus haut, il a composé : *Buffonii et Daubentonii figurarum avium collatarum nomina systematica*, Groningue, in-4°. C'est une Concordance des noms linnéens avec les oiseaux des planches coloriées de Buffon ; elle a été publiée par Jh. Van Swinderen. Kuhl a publié

aussi une *Anatomie comparée* et une monographie des singes. Temminck a fait imprimer les lettres que Kuhl lui avait adressées pendant ses voyages, et qui contiennent des observations intéressantes. D—G.

RULMANN (ELISABETH), poète russe, née à St-Pétersbourg en 1808, était fille d'un employé allemand qui servit d'abord dans l'armée, puis dans l'administration russe. La mère, après la mort de son mari, privée de ressources, se retira avec ses enfants dans un village sur le bord du golfe de Finlande : Elisabeth était encore très jeune. Dès l'âge de six ans, l'imagination de cette enfant extraordinaire commença de s'exercer sur de petits sujets ; sa première composition fut une fable. Ces dispositions précoces furent cultivées par un ami de la famille, le docteur Grossheinrich, précepteur dans une maison russe. A six ans elle parlait allemand et russe, et s'exprimait, dit-on, assez facilement en français ; dans les années suivantes elle apprit l'italien, et on l'entendit dans la suite déclamer de longues tirades du Tasse avec une entente parfaite des beautés de la poésie italienne. Elle aborda aussi le latin, afin de comprendre Horace ; puis elle reçut de Grossheinrich quelques leçons de grec qui la mirent à même d'étudier le reste jusqu'à ce qu'elle fût capable d'entendre les vers d'Homère et surtout de Pindare, qui devint son poète favori. Du grec ancien elle passa au grec moderne, et l'on assure qu'elle apprit à le parler si couramment qu'un Grec avec lequel elle s'entretint la crut originaire d'une des îles de l'Archipel. L'étude d'autres langues modernes, telles que l'anglais, l'espagnol et le portugais, suivit celle du grec, et elle traduisit en allemand, pour s'essayer, des fragments de Mil-

ton, les Fables d'Yriarte et les odes portugaises de Manoël. Pendant ces études il s'était opéré un changement heureux dans sa position. L'aumônier de l'Ecole des Mines ayant offert à la mère d'Elisabeth et à ses enfants un logement dans cette institution, le jeune poète se lia d'amitié avec les filles du directeur, et fut admis à partager leurs leçons d'arts d'agrément. Elle fut dès-lors dans une situation conforme à ses goûts et au développement de son esprit. Ce n'était plus l'enfant qui, assis sur le bord de la Baltique, s'abandonnait aux rêveries à l'aspect des nuages ; jolie fille, aux traits expressifs et pâles, à la taille élégante, à la chevelure noire, aux yeux bleus, elle était devenue capable de juger la littérature poétique des peuples anciens et modernes, et avait des inspirations dignes de figurer parmi celles des poètes qui faisaient son admiration. Un cadeau que lui envoya l'impératrice-mère, à qui les protecteurs d'Elisabeth avaient présenté un choix des odes d'Anacréon, traduites par elle en allemand, en russe et même en italien, excita sa vive reconnaissance, et lui inspira l'idée de son *Monument de Bérénice*, composition allégorique dans laquelle dix poètes grecs contemporains de la mère de Ptolémée Evergète concourent pour l'éloge de cette princesse, qui est ici le symbole de l'impératrice-mère. On voit par ces hymnes combien la jeune Elisabeth s'était pénétrée du génie des poètes grecs. Elle en fournit une nouvelle preuve dans la série de poésies qu'elle a intitulées *Corinne*, et dont voici l'origine et le motif. L'étude de Pindare lui donnait de vifs regrets de ne rien trouver de Corinne, rivale littéraire du poète grec aux Jeux Olympiques. Son maître, à qui elle exprima ses regrets,

lui répondit : « Eh bien ! il ne tient qu'à vous de ressusciter Corinne, comme Macpherson a ressuscité Ossian. » Encouragée par ces paroles, et s'inspirant du génie de la poésie grecque, elle composa une suite d'odes ou d'hymnes pleines d'allusions à la belle nature de la Grèce et aux sentiments du peuple grec, telles qu'aurait pu en jeter Corinne même dans ses poésies. Elle traduisit Anacréon entier. Elle imita en allemand des poésies lyriques de Lomonosoff, de Derjavine et d'autres poètes russes, enfin elle traduisit quatre tragédies d'Osarow, puis autant d'Alfieri; et tous ces travaux furent les productions des seize premières années de sa vie. Un refroidissement causé par le défaut de moyens suffisants pour se garantir des effets meurtriers du climat rigoureux de St-Pétersbourg, puis l'inondation qui eut lieu en nov. 1824, dans le quartier qu'elle habitait, portèrent atteinte à sa frêle constitution et provoquèrent le développement d'une phthisie à laquelle cette jeune fille, qui avait excité un intérêt général chez les amis des lettres, succomba le 1^{er} décembre 1825. Dans une pièce de vers adressée au soleil elle avait exprimé un pressentiment de sa fin prochaine : « O soleil, dit-elle, dans les jours de mon éclat on me comparait souvent à la rose; dis-moi si tu me ranimeras lorsqu'au printemps tu ranimeras les fleurs? » Mais au printemps la terre couvrait déjà cette plante délicate et précoce. Une douce mélancolie est répandue dans la plupart de ses inspirations poétiques, où elle fait un retour sur elle-même. C'est ainsi que, dans une pièce composée à l'époque où elle sortait de l'enfance, elle dit : « Souvent je me plonge dans les rêveries, et, envisageant l'avenir, je pense à ce qui

pourra arriver à une pauvre orpheline comme moi. Mais un jour, en méditant ainsi, je vis un petit oiseau voltiger gaîment sur les branches du bouleau verdoyant; il semblaît qu'il me dît : — Jeune fille, pourquoi t'inquiéter de l'avenir? regarde-moi; je ne sais où elle est allée celle qui m'a donné le jour; je n'ai ni frère, ni sœur, ni parents; je ne m'en réjouis pas moins de vivre. » Son amour-propre de jeune fille avait quelquefois à souffrir de sa pauvreté auprès des personnes riches de son sexe. Une de ses pièces de vers, écrite après un bal, commence par ces mots : « Ne sois pas si fière de tes diamants admirés de tout le monde, fille de parents nobles; l'aspect des étoiles filantes m'a désabusée sur la durée de l'éclat, etc. » Aux frais des protecteurs d'Elisabeth, parmi lesquels s'étaient rangées des princesses de la cour de Russie, un monument, consistant en un sarcophage imité de l'antique sur lequel est couchée une jeune femme en costume grec, a été érigé sur la tombe du poète. Le recueil de ses poésies russes a été publié par l'Académie impériale sous le titre d'*Opity Pietitscheskije* (Essais poétiques d'Elisabeth Kulmann), St-Pétersbourg, 1833, 3 vol. in-8°. Ses œuvres poétiques allemandes ont été recueillies et mises au jour par son maître, Grossheinrich; ce recueil, intitulé *Sämmtliche Gedichte von Elisabeth Kulmann*, St-Pétersb., 1835, forme 4 v. Un phénomène aussi étonnant que cette jeune fille, qui dès son enfance, dans un état voisin de l'indigence, s'élève aux plus hautes conceptions et se pénètre du génie poétique des littératures anciennes et modernes, a engagé un poète russe, Timofejev, à esquisser d'une manière dramatique l'apothéose de cette vie si courte

et si intéressante dans un drame intitulé *Jelisaveta Kulman, fantasija* (Elisabeth Kulman, une fantaisie), St-Petersbourg, 1835. Dans le recueil des essais poétiques de la jeune fille il y en a nécessairement plusieurs qui sont faibles; ce sont surtout les poésies allemandes de son enfance et ses premiers pas sur le Parnasse; dans la suite, son esprit, plus nourri des chefs-d'œuvre de la poésie, et composant principalement en russe, sa langue maternelle, réussit mieux, tant pour le style que pour les idées; aussi ses poésies russes sont généralement préférables aux essais trop précoces de sa muse allemande. Voy. la notice sur ce poète dans les *Blätter sur liter. Unterhaltung*, 1836, nos 291 et 292. D—G.

RUYPERS (GÉRARD), orientaliste hollandais, a publié une version latine avec le texte arabe des poèmes d'Ali, sous ce titre : *Ali ben Abi Thaleb carmina, arabice et latine*, Leyde, 1745, in-8° (voy. l'article *Ali ben Abi Thaleb*, tome 1^{er}, p. 571). Z.

KWAST (MATTHIAS), navigateur néerlandais, fut expédié en 1639 par A. Van Diemen, gouverneur-général des Indes (voy. *DIEMEN*, XI, 336). Ses instructions le chargeaient de découvrir la côte orientale de la Grande-Tartarie et les fameuses îles de l'Or et de l'Argent. Des renseignements confus, que l'on avait obtenus des Japonais plusieurs années auparavant, faisaient penser que ces terres étaient situées par les 37 degrés de latitude nord, et à quatre cents lieues à l'est du Japon. Diverses causes empêchèrent que l'on s'occupât tout de suite de cette recherche, et d'ailleurs quelques personnes regardaient la chose comme très incertaine, puisque depuis longtemps les Espagnols passaient tous les ans dans les parages indiqués. L'expédition de Kwast

manqua complètement; il n'eut pas connaissance de la côte de Tartarie, et ne découvrit pas les îles qu'il cherchait. En conséquence le journal de sa campagne ne fut pas publié, parce qu'on pensa que les circonstances n'en étaient pas assez importantes. Quelques particularités en ont été insérées dans le livre de Dirk Rembrantz van Niekop, en néerlandais, et intitulé *Observations relatives aux voyages faits d'Europe au nord-est pour aller aux Indes orientales*, Amsterdam, 1674. On les trouve aussi dans les *Philosophical Transactions* de 1674, n° 109. Il paraît que Witsen (voy. ce nom, LI, 95) vit aussi le journal de Kwast. Il dit dans son *Noord en Oost Tartary* que ce navigateur, qui avait avec lui deux navires, se dirigeant à l'est, vers 32 à 41 degrés de latitude, rencontra, à deux cents milles néerlandais du Japon, des indices de terres voisines, et qu'il ne les aperçut que de loin par les 37 degrés et demi. Beaucoup plus à l'est, et sous la même latitude, les mêmes signes se présentèrent de nouveau; cependant il n'en résulta rien. Si réellement il découvrit une terre à la latitude précitée, sa découverte peut être regardée comme nulle à cause de la manière vague et incertaine dont la distance de la côte du Japon est marquée. Des rumeurs semblables à celles qui avaient donné lieu au voyage de Kwast décidèrent quatre ans plus tard celui de Vries (voy. ce nom, XLIX, 583), qui du moins ne fut pas fait vainement. Au reste, si Kwast échoua dans son voyage de découvertes, ce fut un brave capitaine. En 1641 il commandait une escadre de six vaisseaux qui croisaient dans le détroit de Malacca pour observer les mouvements des Portugais. Un galion richement chargé et arrivant d'Europe fut at-

taqué et enlevé par Kwast; mais un éclat de bois blessa grièvement à la cuisse cet intrépide officier, qui mourut peu de jours après. E—s.

RYOT ou **GUYOT**, troubadour provençal, auquel Wolfram d'Eschenbach, minnesinger du XIII^e siècle, déclare avoir emprunté le roman de *Perceval* et celui de *Titurel*, que l'on n'a point encore découverts dans la langue d'oc. Schœll paraît douter de l'existence de Guyot, mais la citation de Wolfram ne doit pas être confondue avec les assertions de ces trouvères qui, en vertu d'un usage de leur temps, prétendaient avoir traduit leurs poèmes du latin. Il est incontestable qu'avant la fin du XIII^e siècle, et dans le commencement de sa seconde moitié, plusieurs troubadours ont fait diverses allusions aux

épisodes qui se trouvent dans ces romans. Par exemple, Rambaud de Vaqueiras cite la joie qu'éprouva Perceval quand il enleva au *chevalier Vermeil* ses armes précieuses, et Richard de Barbezieux parle de la stupeur qui avait saisi Perceval lorsque, tout ébahi, il ne sut demander à quoi devait servir la lance et le *graal*. C'est sur de pareils faits que se fondent MM. Fauriel et Raynouard (mais celui-ci d'une manière dubitative) pour établir que les anciennes épopées romanesques françaises sont imitées ou simplement traduites du provençal, opinion contre laquelle s'inscrit en faux M. Paulin Pâris; on ne peut prononcer en dernier ressort avant qu'on ait perdu l'espoir de recouvrer les premières productions des troubadours et des trouvères. R—F—G.

L

LABACCO (ANTOINE), habile charpentier (*maestro di legname*), était l'élève de San-Gallo (voy. ce nom, XL, 327). Il fut employé sous ses ordres à des travaux importants. Il exécuta sur les dessins de son maître le grand modèle en bois de la basilique de Saint-Pierre que l'on voit au palais du Belvédère, véritable chef-d'œuvre en ce genre. Il mourut à Rome vers 1580, dans un âge avancé, puisqu'on sait qu'il était marié dès 1528 (voy. les *Vies des peintres* de Vasari). On a de lui : *Libro appartenente à l'architettura nel qual si figurano alcune notabili antichità di Roma*, Rome, 1559, in-fol.; Venise, 1576, in-fol. C'est un recueil de planches d'architecture avec de courtes explications. Il a été reproduit plusieurs fois jusque dans le XVIII^e siècle. Un exemplaire, sous la date de 1773, qu'on a sous les yeux, se compose de trente-six feuil-

lets, y compris le frontispice; toutes les explications sont gravées sur les planches, excepté celle de *Porto Trajano*, qui est imprimée et qui remplit le recto du feuillet 31. Il paraît que les différents tirages du recueil ne l'ont pas rendu plus commun en Italie, puisque Tiraboschi s'excuse de ne pouvoir pas en donner une idée exacte par la raison qu'il ne l'a jamais vu : *Perchè io non l'ho veduto* (voy. *Storia della letteratura italiana.*, VII, 546). Dans la *Raccoltà di lettere sulla pittura*, etc. (Rome, 1754, 7 vol. in-4^o), on trouve, II, 377, une *Lettre* de Labacco à Baltaz. Perruzzi de Sienne. W—s.

LABAROLLIÈRE (JACQUES-MARGUERITE, baron DE), général français, né à Lunéville, en 1746, d'une famille noble, fut dès l'âge de onze ans exempt des gardes du roi de Pologne, Stanislas, qui habitait alors Lunéville, et devint ensuite aide-de-

camp du marquis de Soupire, avec lequel il fit les campagnes de Hanovre, en 1761-1762, et se trouva aux batailles de Fillingshausen, Johannisberg, etc. Il passa ensuite comme lieutenant dans le régiment de la marine, fut nommé capitaine d'état-major en 1770, puis réformé, et fait un peu plus tard major dans un régiment de chasseurs, et décoré de la croix de Saint-Louis en 1787. Nommé colonel en 1788, il fut employé avec son régiment, en 1789 et 1790, à la répression des émeutes qui éclatèrent dans les environs de Paris. Ayant adopté les principes de la révolution, il ne déploya pas beaucoup d'énergie dans ces circonstances difficiles. Les meneurs lui en surent gré, et il fut nommé maréchal-de-camp en 1792. Il commanda en cette qualité l'avant-garde de l'armée de la Moselle, sous Luckner et Kellermann, et il était à Valmy le 20 septembre (voy. DUMOURIEZ, LXIII, 160). Il suivit Beurnonville dans son invasion du pays de Trèves, et combattit à Dellingen et à la Montagne-Verte. Chargé de couvrir la retraite, il mérita d'être fait général de division le 6 mai 1793. Envoyé alors contre les Vendéens, il les combattit au moment de leurs plus grands triomphes : ayant réuni les forces qui se trouvaient à Saumur et à Angers, il se mit en marche le 15 juillet 1793 pour aller camper à Martigné-Briant, où Bonchamp et Larochejacquelein vinrent l'attaquer à la tête de quinze mille royalistes. Ils réussirent d'abord à ébranler quelques-uns de ses bataillons ; mais ils furent ensuite repoussés. Revenus à la charge le lendemain, ils le repoussèrent à leur tour et lui firent éprouver une grande défaite. L'épouvante fut telle parmi les soldats républicains qu'ils firent sept lieues en trois heures pour ar-

river à Saumur. Labarollière fut destitué, arrêté, et très heureux d'échapper à l'échafaud. Il ne sortit de prison qu'après la chute de Robespierre, et fut employé de nouveau à l'armée de l'Ouest en 1795, puis en Bretagne, où il commanda la division de Rennes. Admis à la retraite, en 1802, avec le grade de général de division, après cinquante ans de service, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, en 1804, à la création, et se retira à Nîmes, où il mourut le 1^{er} décembre 1827.

M—D j.

LABARRE (ÉLOI), architecte, membre de l'Institut, naquit à Ourchamp (Oise), le 17 avril 1764, d'une famille obscure. Les dispositions qu'il montrait pour les arts du dessin engagèrent ses parents à l'envoyer à Paris, en 1782, où il étudia l'architecture sous Raymond, architecte du roi et des États de Languedoc. Après avoir terminé ses études, il remporta à Bordeaux le premier prix pour un projet de distribution des terrains du Château-Trompette. Plus tard il obtint au concours l'exécution de la colonne en marbre élevée pour consacrer le souvenir de la descente projetée contre l'Angleterre. Bien que cette expédition ne fût qu'une bravade de la part de Napoléon, le monument ne fut pas moins érigé et se voit encore sur une hauteur qui domine Boulogne. En 1812 Labarre fut chargé de la construction du palais destiné à la Bourse et au Tribunal de commerce de Paris. L'heureuse exécution de ce beau monument, dont la construction demanda plus de dix années de travaux et coûta plus de huit millions, plaça son auteur à la tête de nos architectes les plus distingués. Il était déjà membre de la Légion-d'Honneur ; il remplaça Thibaut à l'Institut en 1827 (Académie des Beaux-Arts, section d'architecture).

Labarre, dont le désintéressement égalait le talent, est mort sans fortune en 1830, après avoir été chargé des plus importants travaux. — LABARRE, général français, se distingua au siège de Toulon en 1793, et mourut le 17 juin 1794, d'une blessure qu'il avait reçue en combattant les Espagnols entre Roses et Figuières. La Convention nationale décréta que son nom serait gravé sur une colonne du Panthéon. — Un autre LABARRE, adjudant-général, fut condamné à mort, en 1796, comme complice de l'insurrection babouviste du camp de Grenelle. D—R—R.

LABARTHE (PIERRE), né à Dax, d'une famille noble, le 9 juin 1760; fut élevé à Bordeaux, où son père avait formé un établissement commercial, et fit de très bonnes études à l'université de cette ville. Il y fut reçu avocat; mais des liaisons de parenté le firent entrer dans la carrière administrative où il débuta, en 1783, par l'emploi de secrétaire de M. Devayres, intendant-général des colonies. Peu après il fut attaché à l'administration elle-même. Un jugement droit, un travail prompt et facile, lui valurent un avancement rapide. En 1794 il fut nommé chef du bureau des colonies orientales et des côtes d'Afrique, au ministère de la marine. Il y remplissait ces fonctions en 1808 quand, un travail trop assidu le menaçant de cécité, il fut obligé de demander sa retraite. Pendant qu'il dirigeait les affaires coloniales, il s'attacha particulièrement à recueillir une ample moisson de documents et de faits exacts qui rendent utiles et intéressants les ouvrages qu'il a composés sur nos possessions d'outremer. Il mourut à Paris le 6 juin 1824. Il a laissé : I. *Essai sur l'étude de la législation de la marine,*

tant ancienne que moderne, avec les notices des décrets rendus par les assemblées sur cette matière, rangés par ordre méthodique, Paris, 1796, in-8° de deux feuilles. II. *Annales maritimes et coloniales*, contenant des recherches sur la marine considérée sous les rapports qui la caractérisent, la navigation, la construction et l'administration; des relations des voyages en Asie, en Afrique et en Amérique qui n'ont jamais paru; les actions mémorables des marins français; les lois et arrêtés relatifs au régime maritime et colonial; l'analyse des ouvrages nouveaux sur la marine et les colonies; le tableau des prises faites par la marine de la République et les corsaires français, depuis le commencement de la guerre, Paris, an VII (1799), in-8°. Il n'a paru que le tome 1^{er} de ce recueil, qui, quelques années plus tard, a été repris par M. Bajot sous un titre presque équivalent. III. *Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785, d'après les Mémoires de Lajaille, ancien officier de marine*; contenant des recherches sur la géographie, la navigation et le commerce de la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone, avec des notes sur la situation de cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an X, Paris, 1802, in-8°; traduit en allemand, Mayence et Weimar, 1802, in-8°. IV. *Voyage à la côte de Guinée, ou Description des côtes d'Afrique depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez Gonzalès*, contenant des instructions sur la traite des noirs, d'après des mémoires authentiques, avec une carte gravée sous la direction de Brion fils, d'après un dessin fourni par l'auteur, Paris, 1803, in-8°; traduit en allemand par J.-Ad. Bergk, Leipzig,

1803, in-8°. V. *Synonymes anglais*, ou différences entre les mots réputés synonymes dans la langue anglaise, avec la traduction française en regard; ouvrage utile à ceux qui veulent écrire et parler avec justesse et élégance, traduit par P. L., 1803, 2 vol. in-8°. VI. *Harmonies maritimes et coloniales*, contenant un précis des établissements français en Amérique, en Afrique et en Asie, Paris, Didot jeune, 1815, in-8° de cinq feuilles. VII. *Intérêts de la France dans l'Inde*, contenant : 1° l'indication des titres de propriété de nos possessions d'Asie; 2° les époques de nos succès et de nos revers dans ces contrées; 3° les actes relatifs à la rétrocession de nos établissements après la paix de 1783, Paris, 1816, in-8° de quatre feuilles. Enfin P. Labarthe a fourni plusieurs articles aux *Annales maritimes et coloniales*, rédigées depuis le 1^{er} janvier 1809 par M. Bajot. M. Allut a publié une *Notice sur la vie et les ouvrages de Labarthe*, dans les *Annales maritimes et coloniales*, juillet et août 1824.

P—V—T.

LABBÉ (JEAN - PIERRE), agriculteur, né le 21 janvier 1765 à Louvigny (départ. du Calvados), montra dès sa jeunesse une inclination prononcée vers les arts utiles. Envoyé à Caen pour y faire ses études de philosophie, il remporta le prix d'honneur. Son père, homme pieux, voulait en faire un prêtre; mais dominé par son goût pour les sciences physiques, chimiques et naturelles, Labbé préféra se livrer au commerce, qu'il vint étudier à Paris, où bientôt on lui donna la direction de plusieurs entreprises importantes. D'une taille élevée, d'un caractère aimable, il fut accueilli dans les sociétés les plus distinguées, notamment chez la princesse de Rohan,

dont il partagea plus tard les opinions, et chez laquelle il assistait tous les vendredis à la prière que l'on y faisait pour le malheureux Louis XVI. Labbé composait facilement des vers, et ce talent, qui est parfois une source de gloire et de bonheur, devint pour lui une cause de persécutions. Un quatrain piquant qu'il improvisa dans le salon de cette princesse, et qu'on eut l'imprudenc d'insérer à son insu dans un journal, le força de quitter Paris, et de se réfugier aux armées, où il fut employé dans l'administration. Arrêté comme royaliste, vers la fin de 1793, par un ordre du comité de salut public, il fut mis sous la surveillance d'un officier et de quatre gendarmes qui l'accompagnaient dans son service qu'il lui avait été enjoint de continuer. La chute de Robespierre le sauva, et il revint à Paris, où il épousa Mlle de Thierry. Ayant acheté dans le village de Viroflay un domaine rural, il l'exploita lui-même, se fit remarquer par ses succès dans cette partie, et fut reçu membre de la Société d'Agriculture de Versailles, dont il devint ensuite président. En 1810 il fut admis à la Société d'Agriculture de Paris, et s'y montra l'un des membres les plus zélés. Nommé maire de sa commune, il y rendit de grands services, surtout à l'époque de l'invasion étrangère. Labbé avait été l'ami du célèbre Ducis, qui a fait de lui un éloge flatteur dans une lettre écrite à Talma pour solliciter une représentation au profit des habitants de Viroflay, et qui est insérée dans les *Études sur l'art théâtral* de madame de Chalot, veuve de Talma. On a de Labbé : 1° son *Rapport sur la fabrication des eaux-de-vie de pommes de terre*, où il rappelle les procédés employés par Kirchoff et Lampadius pour convertir la fécule

en sirop. 2^o *Rapport sur un mémoire* de M. Bouvic, relatif aux améliorations opérées dans son domaine du département de la Meuse (1820). Labbé y a déployé des connaissances profondes sur le croisement des bêtes à cornes tirées de l'étranger, et a démontré les avantages qui en résultent par la haute taille des espèces. 3^o *Rapport* fait en 1840, conjointement avec M. Payen, sur la belle manufacture dite de *sucre de fécule*, établie en 1837 à Rueil, par MM. Labiche et Tugot ; rapport qui constate, d'accord avec diverses autres sociétés savantes, que le sucré de fécule donnerait un quart d'alcool de plus que le vin naturel, et que l'amélioration produite par son emploi serait supérieure même à celle qu'on pourrait obtenir du sucre de canne. Le perfectionnement des produits de cette manufacture et leur extension occupèrent beaucoup Labbé dans ses dernières années. Attaqué d'une violente fluxion de poitrine, il mourut le 13 février 1840. G—G—Y et S—L—E.

LABBEY DE POMPIÈRES (GUILLAUME-XAVIER), né le 3 mai 1751, à Besançon, d'une famille noble, entra fort jeune dans l'artillerie, et était capitaine et chevalier de Saint-Louis, après vingt-quatre ans de services, lorsqu'il rentra dans la vie civile en 1789. Il embrassa d'abord avec enthousiasme les principes de la révolution ; mais il s'arrêta devant les excès des Jacobins, fut dénoncé sous le régime de la Terreur et incarcéré pendant dix-huit mois. Rendu à la liberté, il devint président de son district (Saint-Quentin) et exerça diverses fonctions gratuites, telles que la présidence des hospices civils. Sous l'Empire il fut nommé conseiller de préfecture dans le département de l'Aisne, remplaça le préfet par *intérim* en 1812 et fut

élu membre du corps législatif. Il s'y rangea parmi les adversaires du despotisme impérial, et vota l'impression du fameux rapport de Lainé sur la situation politique de la France après le désastre de Leipzig. Plus tard il prit part à tous les actes qui appelaient Louis XVIII au trône. Il était chevalier de la Réunion, il obtint alors la décoration de la Légion-d'Honneur. Pendant la session de 1814 il fit partie, avec Bédoch, Durbach et Dumolard, de cette indécise et verbeuse opposition qui combattit le premier ministère des Bourbons. Lors de la discussion du projet de loi sur la presse, il s'éleva contre la synonymie que l'abbé de Montesquiou voulait établir entre *réprimer* et *prévenir*, afin de justifier le rétablissement de la censure. Au mois d'octobre 1814 Labbey de Pompières attaqua le budget, et établit que les évaluations en étaient défectueuses, notamment pour ce qui concernait les 54,000,000 fr. dus à la Hollande. Parlant sur le projet relatif à la restitution des biens non vendus des émigrés, il proposa de remettre tous ces biens entre les mains du roi, pour en faire telle distribution qu'il jugerait convenable. En nov. suivant, à l'occasion des douanes, il attaqua le système de prohibition absolue. Le 3 déc. il s'éleva contre l'ordonnance relative à la franchise du port de Marseille, comme outre-passant les limites du pouvoir ministériel. Appelé pendant les Cent-Jours à la chambre des représentants, il fut un des cinq membres de la commission des inspecteurs de la salle, et ne parut point à la tribune. Après la seconde restauration il fut réélu, en 1819, par les électeurs de l'Aisne. Ayant pris l'engagement de siéger à l'extrême gauche, il tint parole et se dédommagea du silence qu'il avait gardé pendant la session des Cent-

Jours. On eût dit qu'il se croyait obligé de parler sur chaque question. Assis aux bancs élevés du côté gauche, il s'agitait à sa place pendant que les autres parlaient, et les interrompait par des lazzi et des exclamations. C'est ce qui a fait dire aux auteurs de la *Biographie pittoresque des députés* : « Il a près de deux fois l'âge des éligibles et fait du bruit comme quatre ou cinq » Doué de connaissances assez positives et d'une faconde suffisante, recommandé d'ailleurs par ses cheveux blancs et une réputation de probité, il parvenait à se faire écouter, bien que souvent il dépassât toutes les bornes, et que ses paroles eussent parfois une portée séditieuse. Dans la session de 1820 il s'éleva contre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. Comparant la première à la *loi des suspects*, il ajoutait qu'elle était encore plus hideuse que celle qui sortit jadis du cerveau de l'antropophage Robespierre. Quant à la loi restrictive des journaux, elle allait, selon lui, « couvrir d'un crêpe de deuil toute la France. » Après l'adoption de cette loi, Labbey de Pompières fut un des premiers signataires de la souscription ouverte par les députés de la gauche en faveur des détenus politiques. Il combattit avec la même véhémence la nouvelle loi des élections (juin 1820) : « Quand la charte « est violée, dit-il, le pacte social est « rompu, le corps politique est dis- « sous, la loi n'est plus qu'un fam- « tôme ; il ne reste que l'arbitraire et « la force... Mais les Français veulent « la liberté, ils l'auront, fussent-ils « briser sur la tête de leurs ennemis « les chaînes qu'ils voudraient leur « donner. » La même année il attaqua la loi des comptes de 1817, parla sur toutes les parties du budget, et demanda diverses réductions montant

à plus de 10,000,000 fr. Un journal anglais, prenant pour un titre (l'Abbé) le premier nom de ce député, rapporta une de ses opinions en disant : *ce respectable ecclésiastique*. A l'ouverture de la session suivante, il se rangea parini les plus ardents adversaires d'une proposition de M. Sirieys de Mayrinbac, tendant à mettre un frein aux écarts de la tribune. « Mon intention, dit-il, n'est pas de combattre « par le raisonnement une proposi- « tion qui porte en elle-même le ca- « ractère du délire. » Le reste de son discours n'était qu'une longue diatribe contre la noblesse et les châteaux. La proposition fut adoptée, et Labbey ne continua pas moins d'user de cette même licence de tribune qui était, comme les faits l'ont prouvé, un des éléments les plus actifs de la conspiration des quinze ans. Dans cette session il présenta plus de soixante amendements sur le budget, et demanda la suppression de la direction générale des ponts-et-chaussées. « En la supprimant, « dit-il, vous aurez quelques routes de « plus et un petit ministre de moins. » Il proposa de réduire de plus de moitié le traitement des préfets, et de retrancher entièrement celui des secrétaires-généraux de préfecture ; enfin il s'opposa à la démolition de l'ancien Opéra de la rue Richelieu, et blâma la construction des plus utiles monuments. Ses assertions erronées sur l'administration maritime lui valurent une réponse péremptoire dans les *Annales de la marine*. Il s'en plaignit à la séance du 16 juin 1821, et vit rejeter au milieu des éclats de rire un amendement tendant à réduire de 500,000 francs les approvisionnements maritimes. Dans la session de 1822 (8 février) il attaqua le nouveau projet de loi sur les journaux, et, à

la suite d'une série de déclamations rebattues, il s'écria : « Voyez d'ici le « lieu où les nations étaient enchaî-
 « nées aux pieds d'un colosse de bron-
 « ze... Habitants de la Flandre, de
 « l'Alsace, de la Franche-Comté, elles
 « figuraient vos aïeux. Tel est le sort
 « réservé à toute nation où les minis-
 « tres ne savent gouverner qu'avec
 « des millions de gendarmes. » Le 2
 mars il demanda que le ministre des
 finances fût garant du déficit de
 1,900,000 francs enlevés par le sous-
 caissier du Trésor, Mattéo. Quelques
 jours après, attaquant de nouveau les
 comptes de la marine, il s'empara du
 mot de Piron, et répéta à satiété au mi-
 nistre : « *Et vous, monseigneur, avez-*
vous lu vos comptes? » Dans la discus-
 sion du budget et des comptes de 1822
 il ne fut pas moins fécond en réductions
 que les années précédentes (1);
 s'attachant tour-à-tour à contrôler les
 dépenses de chaque ministère, il de-
 manda à plusieurs reprises que le
 ministre des affaires étrangères fit
 disparaître de ses comptes les dé-
 penses secrètes. « 700,000 francs ,
 « dit-il, pour explorer les révolu-
 « tions étrangères, quelle pitié ! » Il
 eut cependant un jour une bonne
 fortune, celle de mettre les rieurs de
 son côté, puis de faire supprimer le
 traitement du *conservateur des pré-*
sents diplomatiques, c'est-à-dire les
 livres destinés à être donnés en ca-
 deaux. « Cet employé, dit-il, serait
 avantageusement remplacé par un
chat. » A quelques jours de là il
 présenta dans l'intérêt de l'agricul-
 ture une critique fort sensée de l'im-
 pôt du sel. Pendant la session de

1823, Labbey de Pompières déploya
 une véhémence qui contrastait avec
 son âge, pour s'opposer à l'expédition
 d'Espagne. Appelé à la tribune
 le 25 février, immédiatement après
 l'éloquente philippique de M. de
 Chateaubriand, alors ministre des af-
 faires étrangères, contre les révolu-
 tionnaires, il se refusa opiniâtrément
 aux vœux du côté gauche, qui appe-
 lait Manuel à la tribune, et prononça,
 au milieu des interruptions et des
 allées et venues de ses collègues, un
 discours que personne ne voulut en-
 tendre. Lors de l'expulsion de Manuel,
 il fut l'un des soixante-deux qui signè-
 rent une protestation. Réélu député
 de Saint-Quentin au mois d'août
 1824, il suivit toujours la même li-
 gue de conduite. Lui qui en 1814
 avait fait une proposition tendant à
 indemniser les émigrés, il combattit
 le projet de l'indemnité par des argu-
 ments que caractérisa de la manière
 suivante un écrivain royaliste :
 « M. Labbey a beaucoup appris sans
 « doute, mais il n'a rien oublié. Un
 « Epiménide libéral qui se serait en-
 « dormi en 1793 et se réveillerait au-
 « jourd'hui ne parlerait pas une autre
 « langue. Pitt et Cobourg, le fameux
 « manifeste, Verdun et Valmy; il ne
 « manque à tout cela que *la Marseil-*
 « *laise*... Erasme fit l'éloge de la fo-
 « lie; M. Labbey fait l'éloge de la con-
 « fiscation. Il la représente sous des
 « formes si douces, il nous trace de
 « ses bienfaits un tableau si sédui-
 « sant, qu'on serait tenté de rendre
 « grâce au sénat jacobin pour sa
 « philanthropie. La confiscation avait
 « eu son Anacréon; elle aura main-
 « tenant son Isocrate. » Qui croirait
 que, dans cette mesure de l'indem-
 nité tout-à-fait propre à rassurer les
 acquéreurs, Labbey de Pompières
 voyait pour eux un sujet d'alarmes ?
 Puis il ajoutait que la seule garantie

(1) C'est ce qui fit dire au journaliste Colnet, dans un article sur une brochure financière de M. le comte Molé : « Que tel député propose trente amendements, tel autre quarante; que M. Labbey de Pompières en propose chaque année soixante-troize; vous n'avez rien à leur dire : c'est le privilège de leur charge. »

des acquéreurs était dans leur grand nombre. C'était une reproduction du fameux *Comptez-vous*, mot de ralliement des révolutionnaires de 1789; et cependant Labbey n'avait pas plus grossi leurs rangs que Girardin, qui alors partageait à la Chambre les mêmes écarts. La septennalité, les lois du sacrilège et de la presse, présentées par M. de Peyronnet, furent successivement combattues par Labbey de Pompières, qui persista, chaque année, à contrôler dans les moindres détails toutes les parties du budget. Il se donna surtout ample carrière à l'occasion de la fameuse salle à manger tant reprochée à ce ministre. Assez peu scrupuleux sur le choix de ses plaisanteries, le caustique vieillard prédit à M. de Villèle que les *paratonnerres* dont il avait surchargé les toits du palais Rivoli ne lui serviraient pas de *parachutes*. A la fin de la session de 1827 il prépara une proposition d'accusation contre ce dernier; mais il se vit contraint par l'extrême lassitude de ses collègues d'ajourner sa dénonciation à la session suivante. Réélu au mois de nov. 1827, il déposa sur le bureau, le 30 mai 1828, la proposition formelle de mettre en accusation l'ancien ministre; elle fut renvoyée dans les bureaux, et le 14 juin Labbey de Pompières fut appelé à la développer; mais les termes dans lesquels elle était rédigée, entre autres ceux-ci : « J'accuse « les précédents ministres de trahison « envers le roi, qu'ils ont isolé de son « peuple », excitèrent une telle explosion de murmures que même les membres du côté gauche n'essayèrent pas de défendre de telles phrases, et cherchèrent seulement à justifier leur auteur en disant qu'elles étaient irréfléchies; et cependant il avait mis plus de six mois à les élaborer. Labbey de Pompières présenta alors sa

proposition dans des termes parlementaires; elle fut prise en considération par une majorité composée de tous les députés libéraux, auxquels s'étaient joints des royalistes bien imprévoyants; car ils ne s'apercevaient pas que tous les coups qu'ils portaient à M. de Villèle atteignaient le monarque. Le 21 juillet suivant, une commission proposa, par l'organe de M. Girod de l'Ain, la mise en accusation des ministres. On peut regarder ce rapport comme le prologue des événements de juillet 1830. La Chambre en renvoya la discussion après le vote du budget; mais à cette époque les députés ne se trouvèrent plus en nombre, et la proposition ne fut pas discutée. Appelé à la tribune dans la session suivante (22 fév. 1829), pour s'expliquer sur la proposition dont Salverte s'était emparé, Labbey de Pompières, qui dans toute cette affaire montra autant d'étourderie que de faiblesse, déclara qu'il l'ajournait jusqu'à ce que la Chambre fût disposée à l'entendre. Durant les sessions de 1828 et 1829 il continua son rôle de discussion vétilleuse du budget. Il fut du nombre des députés qui, en faisant prévaloir les amendements anti-monarchiques de la commission sur les projets de lois communale et départementale, forcèrent le faible ministre Martignac de les retirer, et préparèrent le renversement du cabinet. A l'ouverture de la session de 1830 il présida comme doyen d'âge avant la constitution du bureau. On remarqua que M. Royer-Collard, appelé au fauteuil par la chambre et par le choix du roi, s'abstint de siéger dans la séance où sa nomination fut connue, pour laisser à Labbey de Pompières le temps de faire disparaître du discours qu'il devait prononcer, en quittant le fauteuil, des phrases qui pouvaient compromettre le

succès de la discussion de l'Adresse : le doyen d'âge fut docile à ce mot d'ordre. D'après tous ces antécédents on n'est pas étonné de voir Labbey faire partie des 221 députés qui votèrent la fameuse Adresse au roi Charles X (mars 1830). Lorsque cinq mois après arriva le mouvement des barricades, on le vit, malgré ses quatre-vingts ans, se porter sur le lieu du combat et animer le peuple. Il prit part à toutes les délibérations qui amenèrent l'avènement de Louis-Philippe. Le 27 juillet les députés présents à Paris se réunirent chez lui, comme doyen d'âge; et il se flattait que les abus qu'il avait combattus, sinon avec mesure, du moins de bonne foi, allaient disparaître, et que la France allait jouir d'une ère nouvelle; il se trompa, et fut, comme son ami Benjamin Constant, une des dupes de la révolution de juillet. Lors de la réorganisation des dignitaires de la Chambre, ses collègues voulurent lui conférer la place lucrative de questeur; mais les principes qu'il avait toujours professés lui firent une loi de refuser cette sinécure. Depuis quelques mois une lente extinction des fonctions de la vie le tenait éloigné de son banc, lorsqu'il mourut sans vives souffrances, le 14 mai 1831. Ses obsèques, où assistèrent tous les membres influents de la nouvelle opposition libérale, donnèrent lieu à une polémique dans les journaux. Le *Moniteur* avait annoncé que M. le maréchal Soult était du nombre; le lendemain il nia ce fait. Un autre journal avait dit que la croix de Saint-Louis avait été déposée sur le cercueil; le *National* s'empressa de rectifier cette erreur, comme pouvant compromettre la mémoire du défunt : « C'était, dit-il, la croix de Juillet. » Labbey de Pompières n'a pas laissé d'héritier de son nom; mais il a laissé

une fille et une petite-fille mariée à M. Odilon Barrot. Il a publié un grand nombre d'opinions et de brochures politiques.

D—R—R.

LABEDOYÈRE (CHARLES-ANGÉLIQUE HUCHET, comte DE), d'une ancienne famille de Bretagne, dont le nom figure au combat des Trente, et qui fut reconnue noble de race à la réformation de Bretagne, dans le commencement du xv^e siècle, naquit à Paris le 17 avril 1786. Quelques-uns le font descendre de ce Huchet de Labédoyère qu'un roman d'Arnaud Baculard a rendu célèbre (*voy. BÉDOYÈRE*, IV, 47). Ils se sont trompés; Charles-Angélique appartenait à une branche collatérale. Ses études s'achevèrent dans la maison paternelle, sous les yeux d'un précepteur grave et instruit. Un séjour de quelques années à Genève, où brillait alors Mme de Staël, le mit en rapport avec tout ce que cette ville nouvellement réunie à la France renfermait de plus distingué. Entraîné par son goût pour les armes, il entra dès l'âge de vingt ans dans les gendarmes d'ordonnance, et fit dans ce corps les campagnes de 1806 et 1807. A des manières élégantes il joignait une taille élevée et des traits d'une mâle beauté. Son âme était ardente, son esprit et ses pensées chevaleresques. Avec ce caractère il devait se faire remarquer dans les rangs de l'armée. Le maréchal Lannes envoyé en Espagne se l'attacha comme aide-de-camp, et Labédoyère fit avec lui la campagne de 1808. Blessé à Tudela, il fut bientôt guéri et suivit son général à la Grande-Armée en Allemagne. A la prise de Ratisbonne il donna des preuves de courage. Arrivé devant cette place qu'entourait un fossé profond et que défendait une garnison nombreuse, le maréchal sentit que, s'il lui fallait ouvrir la

tranchée, ce retard compromettrait le succès de ses opérations ; il voulut tenter l'escalade, et dirigea le feu de son artillerie sur une maison adossée au mur d'enceinte et qui en s'écroulant combla une partie du fossé. L'escalade devint alors praticable avec des échelles ; mais avant d'arriver au pied du rempart il fallait traverser un espace de deux cents pas, complètement découvert et balayé par le canon de l'ennemi. Lannes demande des braves de bonne volonté. Les premiers qui se présentent sont foudroyés. Une seconde troupe, puis une troisième éprouvent le même sort. A un dernier appel tous gardent le silence. Lui-même alors saisissant une échelle dit à ses soldats : « Vous allez voir que votre maréchal est encore un grenadier. » Puis il veut s'élançer vers le rempart. Mais, pendant qu'on s'efforce de le retenir, Labédoyère, suivi de quelques-uns des plus braves, traverse au pas de course ce terrible espace ; dresse une échelle contre la muraille ; y monte à travers une grêle de balles ; arrive le premier sur le rempart et décide la reddition de la place. Cet exploit lui valut la croix de la Légion-d'Honneur. A la bataille d'Essling il montra encore un grand courage, et fut blessé à côté de son général mourant. Bientôt rétabli, il devint (11 juillet 1809) aide-de-camp du vice-roi d'Italie, qui venait de gagner la bataille de Raab et semblait appelé aux plus hautes destinées. Labédoyère trouva encore l'occasion de montrer toute son énergie dans la campagne de 1812, et surtout à la Moskowa, où il fut du petit nombre de ces officiers qui, s'élançant à la tête de l'infanterie, découragée par le feu mentrier qu'elle essayait depuis plusieurs heures sans gagner un pouce de terrain, la ramenèrent

contre cette fameuse redoute que l'empereur avait saluée du nom de *volcan*, et dont la prise eut pour conséquence la retraite de l'armée ennemie. C'est là que les dernières paroles d'un général russe expirant furent un hommage rendu à la bravoure française (*voy.* BAGRATION, LVII, 62). Dans la désastreuse retraite, Labédoyère donna encore des preuves d'une grande valeur, notamment à Malo-Jaroslavetz et à la Bérézina. Lorsque, après le départ de l'empereur et du roi de Naples, le vice-roi Eugène prit le commandement des débris de cette armée, avec la tâche difficile de la ramener à travers la Prusse soulevée, Labédoyère déploya encore la même activité dans ses fonctions d'aide-de-camp. Le vice-roi avait obtenu pour lui dès 1811 le grade de chef d'escadron. Napoléon, lors qu'il fut de retour à l'armée, le nomma colonel, et, la veille de la bataille de Lutzen, il lui donna le commandement du 112^e d'infanterie. Dès le lendemain, Labédoyère se montra à la tête de ce régiment, et il le commanda encore à Bautzen, et sur les hauteurs du Golberg (23 août), qu'il prit et défendit contre un nombre de forces beaucoup plus considérables. Blessé encore une fois dans ce sanglant combat, il fut obligé de rentrer en France pour se rétablir. Vers la fin de 1813 il épousa Mlle de Chastellux, dont la noble famille avait sacrifié sa fortune et une haute position pour suivre sur la terre étrangère les princes émigrés. Il était à Paris auprès de sa jeune épouse quand les armées de la coalition parurent aux portes de la capitale. Son premier mouvement fut de se mettre à la disposition du maréchal qui commandait, et il eut un cheval tué sous lui au moment où il se présentait à l'ennemi en qualité de parlementaire.

Lorsque Napoléon fut tombé, l'admiration et l'enthousiasme de Labédoyère ne purent s'effacer, et l'abdication de Fontainebleau lui apparut comme une calamité pour la France. Le licenciement d'une partie de l'armée, la suppression de son régiment, et avec cela les plaintes de tant de mécontents, qu'il ne sut pas apprécier, tout se réunit pour exaspérer cette âme enthousiaste et sensible. Cependant ses propres parents et surtout ceux de sa femme, au nombre desquels se trouvaient les Larochejacquelein, les Damas, faisaient tous leurs efforts pour l'entraîner dans une autre voie; ils parvinrent même à lui faire donner par le roi la croix de Saint-Louis et le commandement du 7^e régiment d'infanterie. Labédoyère partit pour rejoindre ce régiment à Grenoble, dans les premiers jours du mois de mars 1815, et il se trouvait près de Vizille, à la tête de cette troupe, lorsque le transfuge de l'île d'Elbe y parut. En présence de l'homme qui avait excité au plus haut degré son admiration, de celui à qui il croyait tout devoir, Labédoyère oublia les serments qu'il venait de faire à Louis XVIII, et dès le premier mot il mit sa troupe et sa personne aux ordres de Napoléon. Tous deux partirent aussitôt pour Grenoble, où ils entrèrent au milieu des acclamations publiques. Nommé quelques jours après aide-de-camp de l'empereur avec le grade de maréchal-de-camp, puis celui de lieutenant-général et le titre de pair de France, il le suivit à Waterloo, où il se montra encore brave entre les braves, et où il resta un des derniers sur le champ de bataille. Revenu à Paris, il assista le 22 juin à la fameuse séance de la chambre des pairs où fut débattue si tumultueusement la question de l'abdi-

cation de Napoléon. La véhémence des paroles que prononça Labédoyère pour soutenir une cause perdue causa du trouble dans l'assemblée, et le fit rappeler à l'ordre. Lorsque Paris eut capitulé, il suivit l'armée au-delà de la Loire. Le 3 juillet, à l'époque du licenciement, ne voyant plus de sûreté pour lui en France, il se disposait à partir de Riom, où il se trouvait, pour aller en Amérique, et déjà il avait son passeport et une lettre de crédit. Mais il ne put tenir à l'idée de fuir loin de son pays et des siens sans les avoir revus, sans leur avoir fait ses adieux. Voulant pardessus tout embrasser encore une fois sa femme et son fils qui n'avait que quelques mois, il se flattait d'entrer à Paris, d'y passer quelques heures avec ce qu'il avait de plus cher au monde, sans être reconnu, puis d'aller attendre sur la terre étrangère des jours meilleurs; mais il fut reconnu dans la voiture publique par des agents de police et arrêté une demi-heure après son arrivée à Paris. Traduit devant un conseil de guerre, sa défense, qu'il avait rédigée lui-même, fut noble et simple. Il pouvait rejeter sur d'autres au moins une partie de ses torts; il aimait mieux les assumer tout entiers sur sa tête et il en convint avec franchise. « Je n'espère pas, dit-il en finissant, échapper à la rigueur des lois militaires; mais je mourrai content si j'emporte dans la tombe l'espoir que ma mort, précédée de la reconnaissance de mon erreur, sera de quelque utilité, et que mon nom sera prononcé sans aucun sentiment pénible. » Le 15 août, le conseil de guerre prononça contre lui la peine de mort, et dès le 19 le conseil de révision avait confirmé ce jugement. Pendant ce temps sa famille, et surtout Mme de Labédoyère, avaient fait

toutes sortes d'efforts pour le sauver. Elle s'était adressée à tous les pouvoirs, afin d'obtenir sinon sa grâce, au moins une commutation de peine. La porte des Tuileries lui avait été fermée ; on craignait de ne pouvoir résister à ses larmes. Elle sut y pénétrer cependant, et se jeta aux genoux de la royauté que sa famille avait si dignement servie. Tout ce qui s'est passé depuis a prouvé que la volonté des puissances alliées eut une grande part à cette condamnation comme à celle du maréchal Ney. Ces puissances voulurent anéantir dans ses plus fermes appuis et consterner par un dernier exemple les débris de cette redoutable armée qui, vaincue et dispersée, les effrayait encore. La réponse que Louis XVIII fit à M. de Damas, qui le sollicitait pour son parent avant qu'il fût arrêté, prouve assez l'influence étrangère dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres. « Surtout, dit le roi, qu'il ne se laisse pas arrêter, car je ne pourrais pas le sauver... » Quand on vint signifier à Labédoyère le fatal arrêt, il l'écouta avec calme. Il n'avait point attendu cette heure suprême pour invoquer les secours de la religion. Résigné à mourir, il repoussa toutes les tentatives d'évasion qui lui furent proposées, employa le peu de temps qui lui restait à régler ses intérêts de famille, à remplir ses devoirs de religion, et surtout à obtenir de sa femme, à laquelle il s'efforçait de cacher les approches de sa fin, qu'elle rentrât chez elle. L'heure marquée pour le départ étant arrivée, il monta en voiture avec l'abbé Dulondel, ancien ami de sa famille. Mais, s'apercevant qu'on le dirigeait sur la rue de Grenelle, il mit la tête à la portière pour demander qu'on ne le conduisît pas par cette rue, où demeurait sa femme, ni par celle de Saint-Dominique, où

demeurait sa mère. Parvenu au lieu du supplice (la plaine de Grenelle), il se mit à genoux pour demander à M. Dulondel sa bénédiction, se releva, embrassa ce vénérable vieillard, et, s'avançant avec fermeté vers les vétérans chargés de l'exécuter, il leur montra son cœur en disant : « C'est là qu'il faut frapper, » et à l'instant il tomba. Doué d'une âme énergique, ardent, passionné pour tous les genres de gloire, Labédoyère eut les qualités et les défauts de pareils caractères. On admirait la grâce de ses manières et la séduction de son langage. Il avait tout ce qui captive l'intelligence, tout ce qui prépare et décide les succès. Placé dans des circonstances extraordinaires il ne put les surmonter. Dans d'autres temps sa carrière eût été honorable et heureuse. Brave comme Bayard, on ne peut pas dire que, comme ce modèle de l'honneur français, il fut sans reproche ; mais pour le juger convenablement il faut faire la part des circonstances, et reconnaître qu'au moins à ses derniers moments il fut digne de son nom et de sa noble famille.

M—D j.

LABERGERIE (JEAN-BAPTISTE ROUGIER, baron de), agronome, naquit en Touraine, à Bourgueil, en 1759. Sa famille était à l'aise et venait d'acheter la noblesse. Lui-même prenait sur ses livres avant la révolution le titre de seigneur de Bléneau. Cependant il ne dédaignait pas, sinon de faire valoir par ses propres soins la totalité de ses domaines, du moins d'en surveiller la culture et l'exploitation ; et, non content d'appartenir à diverses sociétés agronomiques, il faisait marcher de front la théorie et la pratique. Quand vint la grande crise sociale qui devait changer de mains tant de propriétés, il en adopta les principes, par conviction peut-

être, mais sans les pousser jusqu'à leurs dernières limites. Il en fit trop encore pourtant aux yeux des partisans de l'ordre de choses ancien, ou même aux yeux des constitutionnels modérés. Non-seulement il fut dès 1789 membre de la commune de Paris; mais encore, envoyé par le département de l'Yonne à l'Assemblée législative, il s'empressa, lorsqu'on agita la question des émigrés, de proposer un décret ayant pour but de déclarer les princes français, en ce moment à l'étranger, déchus de leurs droits à l'hérédité s'ils ne rentraient en France, de mettre en jugement tout fonctionnaire qui sans autorisation désertait son poste, enfin de retrancher les droits civils à quiconque changerait de domicile. La même année, à propos des troubles dont le département de la Lozère était le théâtre, il dénonça l'évêque de Mende (Castellane) comme le moteur secret de tous les événements de ce pays; et deux mois après il tonnait à la tribune contre les ecclésiastiques insermentés, et demandait qu'on exigeât d'eux, sous peine d'incarcération, ce serment si résolument refusé. Il faut avouer cependant que ces mesures, qu'il croyait indispensables, lui répugnaient, et qu'il lui tardait de laisser remplir par d'autres la mission révolutionnaire. Il le dit plus tard, du moins, et on peut en croire quelque chose en voyant combien il montra peu d'empressement à se faire porter sur les listes de candidats à la Convention, et avec combien de bonheur il revint suivre les opérations de ses fermiers, ordonner des améliorations agricoles, faire des expériences. Il voyageait pour cela dans toute la France, voyait par ses yeux les terres, les produits, les modes de culture, et faisait sans livres, sans

vaines utopies, le meilleur cours possible d'agronomie comparée. Il acquit ainsi des notions aussi solides que multipliées sur cette branche de travail humain, et devint un homme spécial. Dès 1792 sa réputation d'agronome l'avait fait envoyer par l'Assemblée législative en mission à Noyon, pour y calmer une émeute causée par la cherté des subsistances. En 1794 il fut chargé d'un rapport général sur les étangs de la république. En 1795 le Directoire lui confia de même le soin d'aller, dans le département de la Creuse, constater à quoi montaient les ravages de la grêle, et rechercher les moyens de réparer le désastre. Sa présence dans ces campagnes reculées et peu au fait des pratiques nouvelles fut doublement heureuse. Outre les adoucissements que son rapport fit accorder aux victimes de la catastrophe, il eut avec les principaux agriculteurs des conférences dont le résultat fut de rendre plusieurs d'entre eux moins antipathiques à l'emploi des bonnes méthodes. En 1797, il entreprit avec Tessier la rédaction d'un recueil périodique, les *Annales de l'Agriculture française*, et en 1799 parut son mémoire sur l'exploitation et l'utilisation possible des lins et chanvres en France. Quand le gouvernement consulaire eut pris la place du Directoire, Labergie sollicita une position administrative, et Bonaparte le nomma préfet de l'Yonne (1809). Le département s'en trouva bien, surtout sous le rapport agricole: il provoqua l'établissement de sociétés, introduisit des cultures, donna des encouragements; enfin il prêcha d'exemple. Il s'était identifié complètement à son département; et on le regretta lorsque, moins en harmonie que par le passé avec l'esprit du gouvernement impérial, à mesure que le moyen de faire sa

cour au maître était de décimer plus largement la population par la conscription et d'enlever plus de bras à l'agriculture, il résigna sa préfecture au bout de onze ans d'exercice (1811). Il ne demanda rien à la Restauration. Aimant véritablement les champs, il s'était accommodé de son retour à la vie privée. Riche, il séjournait alternativement à Paris et dans ses terres, et partageait agréablement son temps entre des travaux théoriques et pratiques. L'Institut l'avait nommé son correspondant pour l'économie rurale et vétérinaire. Les fruits de ses loisirs le montrèrent digne d'appartenir à ce corps savant. Toujours agronome, et regardé comme un des premiers dans cette science, il se posa de plus historien et poète, et sous le premier rapport du moins il mérite une place distinguée. Sa mort eut lieu en 1836. Il était membre de la Société royale d'Agriculture, du Lycée de l'Yonne, et d'une douzaine d'autres sociétés savantes. On lui doit : 1. 1^o *Histoire de l'agriculture ancienne des Grecs, depuis Homère jusqu'à Théocrite, avec un appendice sur l'état de l'agriculture dans la Grèce actuelle, suivie de quelques réflexions, et de propositions politiques sur le sort de la Grèce et de l'Europe, d'après le traité d'Andrinople du 14 septembre 1829*, Paris, 1829, in-8^o; 2^o *Histoire de l'agriculture ancienne des Romains, considérée dans ses rapports avec celle des Gaulois, de la Grèce et de l'Europe*, Paris, 1834, in-8^o; 3^o *Histoire de l'agriculture des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à Jules-César, considérée dans ses rapports avec les lois, le culte, les mœurs, les usages*, Paris, 1829, in-8^o; 4^o *Histoire de l'agriculture française considérée dans ses rapports avec les lois, le culte, les mœurs,*

le commerce; précédée d'une notice sur l'empire des Gaules et sur l'agriculture des Gaulois, 1815, in-8^o. Ces quatre ouvrages forment un corps solide et bien lié; ce sont autant de bases pour une histoire générale de l'agriculture. Peut-être Labergerie n'a-t-il pas traité assez à fond l'agriculture même; mais il est certain que le point de vue qu'il a choisi (l'action de l'agriculture sur les phénomènes de sociabilité) est fécond et philosophique. Son *Agriculture romaine* est principalement remarquable. A ces quatre ouvrages peuvent être jointes ses *Considérations générales sur l'histoire, servant d'introduction à l'Histoire de l'agriculture ancienne et moderne en Europe, considérée dans ses rapports avec les lois, le culte, les mœurs, les usages ou coutumes de chaque peuple*, Paris, 1829, in-8^o; II. *Traité d'agriculture pratique, ou Annuaire des cultivateurs du département de la Creuse et des pays circonvoisins*, Paris, 1795, in-12 ou petit in-8^o. Ce volume, qu'il ne faut pas confondre avec le *Cours d'agriculture pratique*, dont il se distingue par la forme, par l'étendue, et par le temps de la publication, fut rédigé, du moins Labergerie l'assure, à la sollicitation des agriculteurs de la Creuse, après le voyage inspectorial qu'il fit chez eux en 1795. Il contient de bonnes choses, mais très connues aujourd'hui, notamment sur les prairies artificielles, sur le chaulage des grains, et l'éducation des bestiaux; il décrit des outils aratoires nouveaux, et appelle l'attention sur l'état des montagnes et les moyens d'en mettre les friches en valeur. Du reste, il a glissé un peu de charlatanisme et de grands mots de l'époque dans sa préface (dédiée aux agriculteurs de la Creuse): « Nous

« avons triomphé des tyrans comme républicains; à présent triomphons des mauvaises méthodes par une meilleure agriculture! » Puis il annonce qu'il consacre la vente de son ouvrage à la distribution de quatre prix d'agriculture pratique, etc., etc.

III. *Manuel des étangs, ou Traité des moyens d'en construire avec économie et solidité*, Paris, 1819, in-12, pl. Labérgerie, après y avoir rappelé l'origine historique des étangs et leurs rapports soit physiques, soit agronomiques, s'étend successivement sur le meilleur mode de les empoissonner, sur les procédés avantageux à mettre en œuvre pour la pêche, et sur les moyens de faciliter le lointain transport du poisson, enfin sur l'utilité des étangs. Un tableau des lois ou règlements en usage pour la police rurale des étangs termine l'ouvrage, sans contredire le meilleur qu'on possède sur la matière, et dont l'auteur avait depuis longtemps conçu l'idée à la suite de son *Rapport général sur les étangs de la république*, au III (1795), in-8°. IV. 1° *Les forêts de la France dans leurs rapports avec les climats, la température et l'ordre des saisons, avec la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, suivies de quelques considérations sur leur aliénation par le domaine*, Paris, 1817, in-8° (Rougier s'y montre extrêmement hostile au système du déboisement; et, bien qu'il ait indubitablement raison au fond, il n'est pas exempt d'exagération. Ainsi qu'on va le voir, il avait déjà traité ce sujet favori sous l'Empire, et il y revint après la chute des Bourbons. Il le touche souvent aussi dans ses recueils périodiques); 2° *Mémoire et observations sur l'abus des défrichements et de la destruction des bois et forêts, avec un projet d'organisation forestière*, Auxerre, 1804,

in-4°; 3° *Mémoire au roi et aux Chambres législatives sur la destruction des bois*, etc., Paris, 1831, in-4°.

On sait qu'une des premières mesures financières qui suivirent la révolution de juillet fut l'aliénation d'une quantité considérable de bois du domaine. Alarmé des résultats probables de cette mesure, Labérgerie écrivit ce mémoire, où il passe en revue les conséquences de l'extirpation des forêts. Il y prouve que la pousser plus loin en France, à l'heure qu'il est, c'est nuire à la prospérité de l'agriculture, compromettre l'industrie, et, par le renchérissement d'un combustible indispensable, forcer le travailleur à un surcroît de production qui est pour lui un appauvrissement réel. Il s'occupe des modifications que la présence ou l'absence de forêts apporte soit à la composition, soit à l'état thermométrique ou hygrométrique de l'atmosphère, et par suite à la température et à la salubrité publique; il insiste sur l'auxiliaire que prête naturellement au crédit public, au sein d'un pays essentiellement agricole, l'existence d'un gage foncier tel que les forêts de l'État. Enfin il pose en principe qu'en vain on s'écrie que les bois aliénés ne font que changer de mains et restent toujours biens-fonds forestiers; et par la nature des choses, par l'histoire, il démontre que tôt ou tard la forêt que possède un particulier se dissoudra en champs labourables, en prairies, en vignobles. V. *Cours d'agronomie pratique, ou l'Agronome français* (par une société de savants, d'agronomes et de propriétaires fonciers, rédigé par, etc., etc.), Paris, 1819-1822, 8 vol. in-8°, fig. C'était un recueil mensuel; il parut quatre ans de suite. On y trouve beaucoup d'articles remarquables. Une table analytique le termine.

Labergerie tenta plus tard un autre recueil périodique de même genre, la *Revue agronomique*; mais il n'en parut qu'un numéro (janvier 1830, 32 p.) Nous avons vu plus haut qu'il avait fondé avec Tessier les *Annales de l'Agriculture française*. Il n'y travailla que deux ans. VI. Divers opuscules, tels que : 1^o *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture*, Paris, 1788, in-8^o (souvent un peu déclamatoire, on y trouve des apostrophes, des propopées : « O Louis XVI! etc. »); 2^o *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et des lins de la France pour la marine et pour les arts*, Paris, 1799, in-12; 3^o *Observations sur l'institution des sociétés d'agriculture et sur les moyens d'utiliser leurs travaux* (impr. par ordre de la Société d'Agriculture de la Seine), (1799), in-8^o; 4^o *Essai politique et philosophique sur le commerce et la paix considérés dans leur rapport avec l'agriculture* (composé le lendemain de la paix de Lunéville et à la veille de la paix d'Amiens), Paris, an IX (1802), in-8^o (réimp. en 1821); 5^o des *Mémoires* dans le *Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine*; 6^o des *Articles* dans le *Cours d'Agriculture* de Rozier, entre autres celui de *Bestiaux au vert* (en société avec Gilbert). VII. *Trente ans de la vie d'Henri IV, son séjour et celui de sa cour à Nérac*, Paris, 1826, in-8^o, 5 grav. Cet ouvrage tiré à cent exemplaires seulement et sur vélin n'a point été mis dans le commerce. VIII. Les *Géorgiques françaises*, Paris, 1804, 2 vol. in-8^o (2^e éd. 1824, 2 vol. in-8^o, 2 pl.), et les *Eglogues bucoliques*, par l'auteur des *Géorgiques françaises*, Paris, 1833, in-18. Les Eglogues ne valent point les Géorgiques, et cependant même dans les Géorgiques Labergerie

n'est point un Virgile, bien qu'en tête des deux volumes figurent les portraits des deux poètes. Il est, on doit l'avouer, beaucoup meilleur agronome, bien plus complet, bien plus méthodique que le poète de Mantoue; il a douze chants, tandis que son rival n'en a que quatre; il a préfaces, notes, table, etc. Il a même de beaux morceaux, et il sème régulièrement un épisode au moins par chant, suivant la recette classique. Mais bien qu'au temps où parurent les *Géorgiques françaises* le vent fût fort au poème didactique, elles n'eurent qu'un médiocre succès. C'est que, pour animer la pâleur, la monotonie de ce genre, il lui faut plus qu'à tout autre un grand poète, ou bien il faut un poète satirique. Rougier avait assez souvent des vellétés de sarcasme : elles donnent en vérité de la saveur et du relief à son poème; par exemple, lorsque, décrivant le cheval (et disons en passant que le chant qu'il consacre à ce superbe animal est un des meilleurs de l'ouvrage), il décoche ses traits sur tel peintre ou tel sculpteur en renom. C'est tout au plus si Vernet trouve grâce à ses yeux. Mais ces traits se rencontrent rarement dans ses vers; il les réservait pour sa prose. Un deuxième volume est tout entier rempli par ce qu'il appelle un *Traité de poésie géorgique*. Il y trace les règles du genre, *ad majorem gloriam sui*: il y prend les uns après les autres tous les poètes qui ont chanté l'agriculture, et prouve qu'ils en savaient fort peu. Il ne respecte guère plus les membres de l'Institut, qu'il accuse à tout propos d'hérésie agronomique, et dont on ne se douterait point qu'il fût le correspondant. Il est, dans cette seconde partie, amusant, instructif; et il y a dans sa prose bien plus de verve que dans ses vers. P—OT.

LABEY (JEAN-BAPTISTE), mathématicien, né en Normandie vers 1750, était, en 1789, professeur de mathématiques à l'École militaire de Paris, où il compta Benaparte parmi ses élèves. Entièrement livré à ses études, il continua pendant la révolution, de professer successivement à l'École centrale du Panthéon, à l'École polytechnique et au Lycée Napoléon. Son activité suffisait à divers enseignements; il donna aussi pendant plusieurs années des leçons au collège Sainte-Barbe, relevé par de Lanneau (*voy. ce nom, au Suppl.*). Il avait obtenu sa retraite de l'Université lorsqu'il mourut en 1825. Personne n'avait un enseignement plus clair; ami de ses nombreux élèves, il n'avait jamais besoin de leur faire sentir l'autorité du maître. Il était non-seulement profond mathématicien, mais excellent humaniste. La vente de sa bibliothèque, qui était assez belle, a révélé chez lui un goût tout particulier pour les livres érotiques. On a de Labey : I. *Introduction à l'Analyse infinitésimale, par Léonard Euler*, traduit du latin en français avec des notes et éclaircissements, Paris, an IV (1796), 2 vol. in-8°. Cette traduction fit grand bruit et plaça son auteur parmi les premiers savants. On en trouve l'analyse dans le *Moniteur* n° 108 de l'an V et n° 313 de l'an VI. II. *Lettres à une princesse d'Allemagne sur divers sujets de physique et de philosophie*, traduites d'Euler, nouvelle édition, Paris, 1812, 2 vol. in-8°. Cette édition, conforme à l'édition originale de l'Académie de Saint-Petersbourg, revue et augmentée de diverses notes, est précédée de l'Éloge d'Euler par Condorcet. III. *Traité de statique*, Paris, 1812, in-8°. Après des travaux si importants on s'étonne que Labey n'ait pas été appelé à l'Un-

stitut; mais, comme tous les universitaires de son époque, il vivait dans la retraite et se croyait assez honoré du titre de professeur. D—R—R.

LABILLARDIERE (JACQUES-JULIEN HOUTON de), botaniste, naquit à Alençon le 23 oct. 1755. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège de cette ville, il se rendit à l'école de médecine de Montpellier, où Gouan enseignait la botanique. L'ami de Commerson, du premier naturaliste français qui eût parcouru les terres australes, fut donc le maître de Labillardière, qui devait plus tard visiter les mêmes contrées. Il passa ensuite à la Faculté de médecine de Paris, où il reçut le grade de docteur, vers 1780. A compter de cette époque, sa vie ne fut plus qu'une suite non interrompue de voyages ou de recherches pour la botanique. Il se rendit d'abord en Angleterre, dans le seul but d'étudier les plantes exotiques qu'on y transportait de tous les points du globe. Accueilli par l'illustre Banks, il séjourna dix-huit mois dans ce pays. De retour en France, il se hâta de gagner les Alpes, et, sous la direction de Villars, il parcourut les montagnes du Dauphiné. Passant de là à Turin, il continua ses recherches dans les montagnes de la Savoie, guidé par Bellardi et Balbi. Ces courses ne firent que lui donner plus d'ardeur pour en entreprendre de nouvelles. Par la protection de Lemonnier, il s'embarqua à Marseille le 19 novembre 1786 pour l'île de Chypre, et se dirigea ensuite vers la Syrie. Mais, arrêté tantôt par la peste, qui l'empêche de se rendre à Alep, tantôt par la guerre, qui lui ferme les chemins du mont Ammanus, il doit se borner à explorer le Liban, et à visiter les restes de la célèbre forêt de cèdres qu'il trouve réduite à une centaine d'arbres, parmi lesquels il en

remarqua sept dont les plus gros avaient neuf pieds de diamètre (1). La seule exploration du Liban, qui, comme toutes les montagnes très élevées, rassemble en quelque sorte tous les climats par les inégales températures de ses diverses hauteurs, et réunit par conséquent les productions les plus variées, l'occupa près d'une année (2). Labillardière ne se borna pas à recueillir des plantes, il fit des observations sur la culture et sur les mœurs des habitants, se livra à des opérations de géométrie, et fixa la hauteur du sommet le plus élevé du Liban, appelé par les Arabes *Tummel Mezereb*. Après avoir parcouru les environs de Damas, il revint en visitant l'île de Candie, la Sardaigne, la Corse, et rapporta un grand nombre de plantes, entre autres celle qu'il consacra, sous le nom de *Fontanesia*, au professeur Desfontaines, son ami. A son retour, Labillardière, que l'Académie des Sciences avait nommé membre correspondant, s'occupait de publier le résultat de ses recherches, lorsque tout-à-coup s'offrit à son ardeur l'occasion d'un nouveau voyage beaucoup plus important encore que ceux qu'il venait de terminer. On était en 1791, et l'Assemblée constituante venait de décréter (9 février), sur la proposition de la Société d'Histoire natu-

relle de Paris, dont Labillardière était membre, un voyage maritime pour rechercher les traces de La Péronse, dont on n'avait pas de nouvelles depuis trois ans que *l'Astrolabe* et la *Boussole*, commandées par ce navigateur, avaient quitté Botany-Bay. D'Entrecasteaux eut le commandement de l'expédition, dont Labillardière fit partie en qualité de naturaliste (3). Parti de Brest le 29 septembre 1791, Labillardière aborda à Ténériffe, visita son pic fameux, relâcha au cap de Bonne-Espérance (17 janvier 1792), explora une partie des côtes de la Nouvelle-Hollande et plusieurs îles de la mer du Sud, séjourna dans celle de Tonga-Tabou, et visita ensuite quelques-unes des îles de la Sonde. Partout il avait fait d'amples récoltes; il les aurait peut-être doublées s'il eût pu profiter du séjour qu'il fit dans la grande île de Java (d'oct. 1793 à janv. 1795). Mais, par suite des événements survenus en France, l'escadre française, qui avait perdu son chef, ayant été mise dès son arrivée en dépôt entre les mains du gouvernement hollandais, Labillardière fut en butte à des soupçons qui ne lui permirent pas de s'éloigner. Ses collections, qui lui avaient coûté tant de fatigues, furent retenues, et, si l'on s'en rapporte à sa relation, il fut livré comme prisonnier de guerre aux autorités hollandaises, avec Legrand, Laignel, Willaumez, Riche, Ventenan et Piron. On les conduisit à Samarang, et de là à

(1) « Ces arbres, dit M. de Lamartine, diminuent chaque siècle. Les voyageurs en comptèrent jadis trente ou quarante, plus tard dix-sept, plus tard encore une douzaine. Il n'y en a plus que sept, que leur masse peut faire presumer contemporains des temps bibliques. Autour de ces vieux témoins des âges écoulés, il reste encore une petite forêt de cèdres plus jeunes qui ne paraissent former un groupe de quatre ou cinq cents arbres ou arbustes. »

(2) « Le Liban, dit un poète arabe, porte l'hiver sur sa tête, le printemps sur ses épaules, et l'automne dans son sein, pendant que l'été dort à ses pieds. »

3 Suivant la relation du voyage de d'Entrecasteaux, Labillardière et Deschamps étaient naturalistes à bord de la flûte *la Recherche*, et Blavier avait le même titre à bord de *l'Espérance*; ce dernier ne pouvant supporter les fatigues du voyage fut débarqué au cap de Bonne-Espérance. En parlant des savants embarqués, Labillardière, ou ne peut deviner par quel motif, ne cite pas Deschamps dans sa relation.

Batavia, d'où ils furent transférés au fort d'Auké, à un demi-myriamètre de la ville. Ce ne fut que le 9 germinal an III (29 mars 1795) qu'on le rendit à la liberté, en le transportant à l'Île-de-France, d'où il s'embarqua pour Paris. Il y apprit que ses collections avaient été transportées en Angleterre, et les fit réclamer par le gouvernement français. L'illustre Joseph Banks, président de la Société royale de Londres, ayant appuyé cette demande, elles lui furent rendues. En les renvoyant même sans les avoir regardées, Banks dit « qu'il avait « craint d'enlever une seule idée botanique à un homme qui était allé « les conquérir au péril de sa vie. » Peu de temps après son retour, Labillardière fut admis à l'Institut, Académie des Sciences, section de botanique, en remplacement de Lhéritier (1800). Il s'occupa bientôt de mettre en ordre ses matériaux, et fit d'abord paraître sa *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, ouvrage qui, suivant M. Flourens, a enrichi toutes les branches de l'histoire naturelle, la minéralogie, la géologie, la botanique, la zoologie et l'anthropologie, d'une foule de faits curieux. En 1804 il publia la Flore de la Nouvelle-Hollande (*Novæ-Hollandiæ Plantarum specimen*), le premier ouvrage où les botanistes aient pu se faire une idée générale de la végétation singulière de cette terre, végétation dont l'étude devait inspirer quelques années plus tard à Robert Brown, l'un des plus savants botanistes de notre époque, des idées si philosophiques et si profondes. La Flore de la Nouvelle-Calédonie (*Sertum Austro-Calëdonicum*), qu'il ne termina qu'en 1825, compléta le recueil de ses observations sur l'Océanique et étendit les bases de la botanique des terres australes. Il s'était fait de

cette étude comme une sorte de domaine dont il n'aimait guère à sortir, et dont il n'est sorti en effet, dit M. Flourens, que pour quelques mémoires particuliers, travaux de détail, mais où se montre un esprit ingénieux et observateur. Le trait dominant du caractère de Labillardière était la passion de l'indépendance. Pour être plus libre il vivait seul, et s'était arrangé pour que tout dans sa vie ne dépendît que de lui, son temps, sa fortune, ses occupations. Il était ami sincère, mais d'une amitié toujours prompte à s'effaroucher à la moindre apparence de sujétion. Spirituel, plein de gaieté, quoique essentiellement bon, il s'abandonnait trop à la causticité. Il l'exerçait quelquefois même sur Desfontaines, l'homme le plus bienveillant qu'on pût connaître, qu'il aimait et dont il était aimé. Jamais, ou presque jamais, il ne parlait science, mais bien anecdotes plus ou moins satiriques, et en termes excessivement énergiques. Quelques-uns de ses écrits prouvent que la science qu'il cultivait n'était point pour lui l'objet d'une étude purement contemplative, mais la solitude dans laquelle il vivait a dû nuire à l'étendue de ses idées. Labillardière est mort à Paris, le 8 janvier 1834. Des discours furent prononcés sur sa tombe par ses collègues de l'Académie des Sciences; nous citerons, entre autres, celui de M. Auguste de Saint-Hilaire, alors vice-président de ce corps savant. Nous avons amplement puisé dans ce discours, ainsi que dans l'*Éloge historique* lu à la séance publique du 11 septembre 1837, par M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, en y ajoutant quelques observations critiques qui n'auraient peut-être pas été convenablement placées dans un *Éloge* académique.

Nous croyons devoir ajouter, et ceci peut s'appliquer à Labillardière, que les voyageurs, dans l'Académie des Sciences, sont hors de ligne à beaucoup d'égards. Sans doute il faut d'abord que ce soient des hommes savants, mais on évalue avec justice les fatigues de leurs voyages, les dangers qu'ils ont courus, et finalement on tient aussi compte des richesses qu'ils ont rapportées, et qui manqueraient à la science sans le dévouement qu'ils ont montré. En cela l'esprit de l'Académie nous paraît éminemment équitable. Parmi les naturalistes qui, du moins, à titre de voyageurs et d'explorateurs de contrées lointaines, ont contribué dans ces derniers temps aux progrès de l'histoire naturelle, Labillardière s'est assuré un rang honorable par sa *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, et par ses *Flores de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Calédonie*, qui ont déjà été appréciées. Ce savant ne s'est pas borné aux plantes de ces deux contrées; il décrit et indique dans sa *Relation* une partie de celles qu'il a pu recueillir dans les îles qu'il a visitées. Constamment guidé par des vues d'utilité publique, on le voit s'attachant partout, durant ce voyage, à rechercher avec le plus grand soin celles de ces plantes qu'il pouvait être utile de conserver et de propager. C'est ainsi que nos colonies d'Amérique lui doivent, dit-on, l'*arbre à pain*, rapporté par lui des îles des Amis. Ce qui paraît certain, c'est que Lahaye, jardinier-botaniste de l'expédition, l'a introduit à l'Île-de-France, où il est cultivé. Quant au lin de la Nouvelle-Zélande, ou *phormium tenax* (4),

(4) C'est le célèbre voyageur anglais Cook qui a le premier apporté en Europe le *phormium*, auquel il donna le nom de *lin de la Nouvelle-Ze-*

dont les filaments, d'après ses expériences mêmes, sont presque de moitié plus forts et plus extensibles que ceux du chanvre, il est douteux qu'on lui en doive l'introduction en France, ainsi qu'on l'a prétendu. On trouve en effet, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. XIX, p. 176, 401 et 402, que des graines de cette plante, rapportées par Banks, furent données aux Jardins de Paris et de Montpellier; et c'est de là très probablement qu'elles se seront répandues. De tous les ouvrages de Labillardière, celui qui, par son objet, devait inspirer et a inspiré en effet l'intérêt le plus général, est la *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse*. La manière de l'auteur n'est, suivant M. Flourens, ni celle de Bougainville peignant de couleurs si vives les mœurs et le caractère des peuples d'O-Taïti, ni celle de Péron, signalant d'une vue si haute ce beau système de colonisation des terres australes, grand spectacle donné par l'Angleterre aux nations modernes, et donné jusqu'ici, pour la plupart d'entre elles, en pure perte. Le style de Labillardière est naturel, simple, facile; son ton est celui de l'observateur. Peu d'ouvrages du même genre renferment plus de faits; et si, dans l'indication rapide de tant de choses, il a rarement le temps d'approfondir un sujet donné, c'est qu'il semble surtout s'être proposé pour but de ne rien omettre. En comparant, dans son *Éloge historique*, les mérites divers de Desfontai-

lande; et l'on doit à M. de Freycinet père des expériences curieuses sur cette plante, dont il est parvenu à obtenir la filasse dans le meilleur état possible. Il serait à désirer que le capitaine Louis de Freycinet, qui a déjà rendu de si grands services aux sciences par ses voyages autour du monde, en rendit un nouveau en publiant le procédé employé par son père, et resté jusqu'ici inconnu.

nes, de Jussieu et de Labillardière, M. Flourens voit dans ce dernier « l'un des premiers naturalistes qui nous aient fait connaître ces végétaux singuliers des terres australes, qui, soit pour l'anatomie, soit pour les classifications, ont tant ajouté aux combinaisons de la botanique. » On doit avouer toutefois que, malgré le glorieux dévouement que Labillardière a montré pour la science et les services qu'il lui a rendus, on ne peut le classer parmi les botanistes du premier ni même du second ordre, et qu'il est bien loin de pouvoir être mis sur la même ligne que Desfontaines et encore moins Jussieu. Il était de l'ancienne école, n'avait pas des idées nettes sur les familles naturelles, dont il est fort douteux qu'il sentit le mérite éminent; il ne comprenait guère et n'estimait que les spécialités. Travailleur infatigable, il a rapporté une multitude de plantes, et en a donné des descriptions qui suffirent pour les faire reconnaître; mais ces plantes ne lui ont jamais inspiré une pensée profonde sur les affinités naturelles. Labillardière a publié : I. *Icones Plantarum Syriæ variorum descriptionibus et observationibus illustratæ, Lutetiæ* (Paris), 1791-1812, 1 vol. in-4°, comprenant cinq décades ou fascicules, avec des planches. II. *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse, pendant les années 1791 et 1792, et pendant la première et la deuxième année de la république française*, Paris, an VIII (1800), 2 vol. in-4°, avec un atlas in-fol. Les positions géographiques de cet ouvrage diffèrent souvent de celles du Voyage de d'Entrecasteaux, publié huit ans après par M. de Rossel, et probablement les positions données par Labillardière ne sont pas les plus exactes. L'exemplaire de la Relation de ce

dernier que possède le Dépôt des cartes et plans de la marine contient dans la marge quelques rectifications manuscrites et des observations assez sévères. Il y a du même ouvrage une édition, Paris, an VIII (1800), 2 vol. in-8°. III. *Novæ-Hollandiæ Plantarum specimen, Parisiis* (Paris), 1804-1806, 2 vol. in-4°, avec planches. On y trouve réunies plus de trois cents espèces pour la plupart nouvelles. IV. *Sertum Austro-Caledonicum, Parisiis*, 1824-1825, 2 parties in-4°, avec 80 planches. Ce livre forme le complément de la Flore de la Nouvelle-Hollande décrite dans le précédent. Outre ces ouvrages, on doit à Labillardière une série de Mémoires imprimés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences et dans ceux du Muséum d'histoire naturelle. Voici les principaux, d'après l'ordre chronologique: 1° *Mémoire sur un nouveau genre (l'areng à sucre), de la famille des palmiers*, avec 2 planches (Recueil de l'Institut, section des sciences mathématiques et physiques, t. IV, 1803); 2° *Mémoire sur deux espèces de Litchi cultivées dans les Moluques*, avec 2 planches (Mémoires de l'Institut, savants étrangers, t. I, 1805); 3° *Extrait d'un mémoire, lu à la classe des sciences de l'Institut, sur la force du lin de la Nouvelle-Zélande comparée à celle des filaments de l'aloès-Pitte, du chanvre, du lin et de la soie* (Annales du Muséum d'histoire naturelle, t. ..., 1803); 4° *Extrait d'un Mémoire sur un nouveau genre de plante nommé Candollea, avec 2 planches, lu à la classe des sciences phys. et mathém. de l'Institut (t. VI, 1805)*. Le volume suivant renferme une note sur le genre *Candollea*, extrait du *Novæ-Hollandiæ specimen*. 5° *Sur le cocotier des Maldives*, extrait d'un mémoire lu à l'Institut le 14 octobre

1801 (Id., t. IX, 1807); 6° Extrait d'un mémoire ayant pour titre *Mélanges d'histoire naturelle, ou Observations dans un voyage du Levant* (Id., t. XVIII, 1811); 7° Note sur les mœurs des Bourdons (Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, t. I, 1815); 8° *Mémoire sur le moyen employé par les rainettes pour s'élever le long des corps même les plus lisses*, avec une planche (Mémoires de l'Académie des Sciences, t. II, 1819). Le docteur Smith a donné le nom de *Billardiera* à un genre d'arbuste de la Nouvelle-Hollande, de la famille des *pittosporées*; et dans les cartes qui accompagnent la relation de d'Entrecasteaux, on appelle *cap Labillardière* l'extrémité des terres les plus élevées de la *Louisiade*. Les collections botaniques de Labillardière ont été acquises par M. Webb, botaniste anglais, résidant à Paris; elles prouvent qu'il s'est contenté de publier un choix des plantes qu'il avait recueillies.

D—z—s.

LA BISSACHÈRE (PIERRE-JACQUES-LEMONNIER de), missionnaire français, naquit à Bourgneil, ancienne province de Touraine, vers 1764. Sa famille le fit entrer dans l'état ecclésiastique. Après avoir exercé la prêtrise pendant deux à trois ans, il entra au séminaire des Missions-Étrangères, et, le 11 décembre 1789, il partit de Paris pour aller à Lorient, où il s'embarqua pour les Indes orientales, avec trois autres missionnaires sur un vaisseau de la Compagnie des Indes, qui ne fit voile qu'au mois d'avril 1790. Arrivé à Macao au commencement du mois d'octobre de la même année, il se rendit immédiatement au *Tong-King* (1). Ce fut en y remplissant les

fonctions de son ministère qu'il courut souvent les plus grands dangers, auxquels il n'échappa que par une espèce de miracle. Pendant la persécution de 1795, qui dura seulement quatre mois, La Bissachère, qui était chargé, antérieurement à 1793, du soin d'un district qui contevait sept mille chrétiens et trente-sept églises, se cacha avec d'autres ecclésiastiques dans les forêts et sur les montagnes. En 1798, la nouvelle persécution, qui se prolongea l'espace de quatre années, fut bien autrement violente. Il habitait à cette époque la province de Nghê-an, dans le Tong-King occidental. Sa tête ayant été mise à prix par les mandarins, il fut réduit à se cacher d'abord derrière une grosse roche, au bord de la mer, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et ensuite sur un grand rocher inhabité et fort élevé, d'environ un quart de lieue de long, éloigné de terre de près de huit lieues. Il y passa sept mois avec quatre de ses élèves, et de temps en temps des pêcheurs chrétiens lui portaient du riz et du poisson. « Je me plais singulièrement ici, dit ce bon missionnaire dans une lettre écrite de dessus ce rocher : j'y passerais volontiers ma vie, si telle était la volonté de Dieu. » Il y avait environ vingt jours qu'il habitait cette solitude, lorsque, sur la dénonciation d'un ennemi des chrétiens, dix-sept barques, portant des mandarins et trois cents soldats armés de fusils, vinrent bloquer le rocher. Le missionnaire, qui avait été prévenu quelques jours auparavant

édifiantes, en nous conformant ainsi à l'étymologie de ce nom, composé de deux caractères chinois, qui se prononcent : le premier *Tong* et le second *King* (Nouvelles lettres édif., t. VI, p. 99 de l'introduction). On l'écrivit en général *Touquin*, et *Tunkin* dans la relation publiée sous le nom de La Bissachère, dont il sera question dans la suite de cet article.

(1) Nous avons écrit le nom de ce pays comme les missionnaires rédacteurs des *Nouvelles lettres*

que son asile était connu et que le gouverneur devait envoyer du monde pour le prendre, était monté avec ses compagnons jusqu'au sommet du rocher. Les soldats ne firent de recherches que dans le bas ; deux ou trois seulement gravirent vers le milieu, et, n'apercevant aucun vestige d'hommes, n'allèrent pas plus loin. Tous s'en retournèrent, regardant ce lieu comme inhabitable, et maudissant l'accusateur qui, après avoir fui pendant un mois, fut enfin obligé de payer une grosse amende, comme s'il s'était moqué des mandarins. En quittant ce rocher, La Bissachère se tint caché dans un petit village tout chrétien, mais isolé et entouré de villages idolâtres. Dénoncé au gouverneur, il se renferma, quand il y avait quelque danger, dans une fosse qu'il avait fait creuser, n'en continuant pas moins de catéchiser lorsque le péril cessait d'être imminent. Enfin la persécution se ralentit, et La Bissachère put reprendre sans crainte ses travaux apostoliques. En 1799, le roi légitime ayant repris la ville importante de Qui-Phu, brûla en 1800 la flotte de l'usurpateur du trône de ses pères, et s'empara en 1801 de Phuxuân, capitale de la Haute-Cochinchine, ainsi que de tout le Tong-King. Ce fut après ces exploits, et au mois d'août 1802, que ce prince admit à son audience et traita avec une grande distinction l'évêque de Castorie et La Bissachère, son adjoint. Pendant un séjour de plus de seize ans en Orient, ce dernier visita aussi la Cochinchine, mais il résida peu dans ce royaume, et demeura presque toujours dans le Tong-King. Il paraît qu'il avait été élevé, dans les derniers temps, au rang de mandarin, et que, par ordre de l'empereur, des Tongkinois avaient été attachés à son service personnel.

En 1807, La Bissachère quitta définitivement le Tong-King, et se rendit à Macao, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre, où il arriva en 1808, accompagné d'un jeune néophyte tongkinois. S'il faut s'en rapporter au récit que ce missionnaire a fait à l'auteur de cet article (et comment douter de la véracité d'un respectable ecclésiastique dont la conduite a toujours été irréprochable, et qui était alors (1826) parvenu au bord de sa tombe?), M. de Montyon n'aurait pas agi à son égard avec cette philanthropie et cette générosité qu'il a montrées depuis dans son testament (*voy. MONTYON, XXX, 47*). La Bissachère n'avait aucune autre espèce de moyen de pourvoir à son existence, durant son séjour à Sommertown, que les modestes honoraires d'une messe qu'il disait chaque jour pour quelques anciennes religieuses, à un demi-mille de sa résidence. Des personnes qui prenaient intérêt à sa position, sachant qu'il avait rapporté des documents intéressants sur l'état du Tong-King et de la Cochinchine, recueillis par lui pendant son long séjour dans ces pays, dont il entendait et parlait les langues, qu'il avait parcourus dans tous les sens, et où il avait été en relation avec toutes les classes des habitants, lui donnèrent le conseil d'essayer d'en tirer parti. Ils lui proposèrent de traduire ceux qui étaient en tongkinois, de les coordonner tous et de les donner à l'impression, présumant avec raison qu'une semblable publication sur des contrées riches et peu connues serait très bien accueillie par les Anglais. Sur l'observation du modeste missionnaire, que non-seulement il n'était ni savant ni littérateur, ce qui était vrai au surplus, mais qu'il avait presque perdu l'habitude d'écrire en français, on l'engagea à confier la ré-

vision ou même la rédaction de ses notes et documents à M. de Montyon, Français retiré comme lui en Angleterre, où il jouissait d'une certaine réputation littéraire. La Bissachère suivit ce conseil ; mais en remettant ses manuscrits, le bon et confiant missionnaire n'eut pas même l'idée qu'il fût nécessaire de stipuler une convention quelconque avec son compatriote. Celui-ci mit en ordre les matériaux précieux qui lui avaient été confiés, et même il y fit des intercalations quelquefois peu convenables, les rédigea et les publia à Londres, en 1811, sous le nom de leur auteur. L'ouvrage, comme on devait s'y attendre, eut un grand succès, quoiqu'il renferme beaucoup d'inexactitudes ; et il fut réimprimé l'année suivante à Paris. Le riche Montyon, car en émigrant il avait eu la prudence d'emporter en Angleterre des valeurs considérables, conserva pour lui seul le prix intégral qu'il avait reçu de l'éditeur anglais, et ne se fit aucun scrupule d'offrir pour toute rémunération, au pauvre La Bissachère, six exemplaires de la relation publiée. La réputation de bienfaisance dont Montyon jouit d'ailleurs, à juste titre, nous le reconnaissons, nous a fait longtemps hésiter, mais nous devons cet hommage à la vérité. Nous devons ajouter que La Bissachère ne pouvait entendre qu'avec une sorte de répugnance prononcer le nom de Montyon, qu'il comparait, dans un langage peu épuré, mais énergique, lorsqu'on lui vantait ses actes généreux, aux cochons qui ne font du bien qu'après leur mort. Ce qui avait surtout mécontenté La Bissachère, c'était de voir qu'en rédigeant les matériaux qui lui avaient été confiés, Montyon non-seulement y intercala des renseignements puisés à

d'autres sources, et il y en a un grand nombre qui manquent d'exactitude, mais encore y inséra des réflexions philosophiques opposées en même temps à la véritable doctrine de l'Évangile, et aux sentiments religieux du missionnaire dont la croyance et les opinions furent toujours pures et conformes à la saine doctrine. L'exatitute du fait que nous avons le regret de rapporter ici pourrait être au surplus attestée par des amis de La Bissachère qui existent encore, et avec lesquels nous nous en sommes entretenus plusieurs fois. La Bissachère resta en Angleterre jusqu'au mois de juillet 1817 qu'il revint en France. Il rentra au séminaire des Missions-Etrangères, où le rédacteur de cet article l'a vu accablé d'infirmités et presque hydropique ; il est mort dans ce séminaire, le 1^{er} mars 1830. L'ouvrage dont il vient d'être question fut publié en Angleterre, en 2 vol. in-8°, sous le titre d'*Exposé statistique du Tunkin, de la Cochinchine, du Camboge, etc.* (par M. de Montyon), sur la relation de La Bissachère. Le même ouvrage a paru à Paris en 1812, également en 2 vol. in-8°, sous ce titre : *Etat actuel du Tunkin, de la Cochinchine, et des royaumes de Camboge, Laos et Lac-Tho*, par M. La Bissachère, missionnaire qui a résidé dix-huit ans dans ces contrées, traduit d'après les relations originales de ce voyageur. L'*Etat statistique du Tunkin*, cité dans l'article Montyon, où l'on n'indique ni le lieu ni la date de l'impression, est sans doute l'ouvrage dont nous venons de parler. D—z—s.

LABLÉE (JACQUES), littérateur qui se qualifia lui-même, lorsque Ximènes fut mort, de *doyen des gens de lettres*, et qui, s'il n'en était pas le plus habile, en fut au moins un des plus féconds. Né à Beaugency le

26 août 1751 , fils d'un négociant en vins , il fit ses études dans cette ville , et vint fort jeune à Paris , où , avant l'année 1789 , il était au nombre de ces avocats sans talent et sans cause qui avaient besoin , pour se produire , de quelques perturbations dans l'ordre judiciaire et politique , et qui en conséquence virent avec beaucoup de joie la révolution leur ouvrir la carrière où tous se jetèrent avec tant d'empressement. Son zèle le fit nommer en 1790 officier municipal , l'un des soixante administrateurs de la commune de Paris , et président de la section du Luxembourg. C'est en cette qualité qu'ayant été chargé par la municipalité , dans le mois de février 1791 , de s'assurer si *Monsieur* , frère du roi , alors résidant au Luxembourg , voulait réellement s'éloigner de la capitale , il se rendit dans ce palais , où il reçut du prince lui-même l'assurance que son intention était de rester à Paris. Il dispersa ensuite facilement quelques femmes qui s'étaient ameutées , en leur faisant connaître cette résolution du prince. Ayant rendu compte du tout à la commune et à l'Assemblée nationale , Lablée dissipa sans peine par son rapport toutes les inquiétudes , et il ne songea plus pour le moment à une affaire qui plus tard devait lui être d'un grand secours. Nous ignorons s'il était encore président de la section du Luxembourg , quelques mois après , lorsque *Monsieur* partit réellement en secret pour quitter la France. Ce qu'il y a de sûr , c'est qu'on le vit ensuite se lancer sans réserve dans le mouvement révolutionnaire , et qu'il fut un des agents les plus actifs du fameux Danton , alors ministre de la justice. Mais Lablée n'était pas doué d'assez d'énergie pour suivre dans ses sanglantes opérations le féroce directeur des égorgements de

septembre. Ayant eu l'imprudence de témoigner quelque scrupule sur ces atrocités et sur le procès de Louis XVI , dans un journal intitulé *le Fanal Parisien* , il fut arrêté et détenu pendant six mois dans ce même palais du Luxembourg devenu une prison d'état , et dans lequel il s'est vanté si longtemps d'avoir sauvé Louis XVIII. Il en sortit avant la chute de Robespierre , ce qui prouve qu'il ne lui était pas si contraire que plus tard il a voulu le faire croire , et fut nommé en 1794 , par le comité de salut public , administrateur général des subsistances militaires , puis procureur syndic dans le département du Loiret. Du reste , à cette époque si mobile et si désastreuse , Lablée changea souvent de position , et il n'est pas facile de le suivre dans toutes ses variations , même en lisant ce qu'il a écrit sur sa vie politique. En 1798 il était contrôleur-général du service de la guerre dans le Midi. Si l'on peut l'en croire , il refusa de suivre Napoléon en Egypte. Plus tard il a dit que ce refus ne lui avait jamais été pardonné , et c'est à cette cause qu'il dut attribuer l'espèce de réprobation dans laquelle il vécut longtemps sous le gouvernement impérial. Cependant , alors comme toujours , il ne se lassa pas de solliciter et d'encenser le pouvoir de fait ; mais tout ce qu'il put obtenir de Louis Bonaparte , avec qui il dit avoir été particulièrement lié , ce fut un emploi aux Droits réunis. Nommé en 1810 , par la protection de la reine Hortense , inspecteur des vivres en Italie , il ne put tenir au chagrin de vivre séparé de ses enfants , et , près d'arriver à sa destination , il quitta la diligence pour revenir les embrasser à Paris , où il ne s'occupa plus guère que de faire des vers et de la prose pour célébrer toutes les solennités du règne impérial. En 1811 il réunit

dans un seul volume, sous le titre de *Couronne poétique de Napoléon*, tous les vers qui avaient été composés à la gloire du grand empereur. « Je croyais alors, a-t-il dit naïvement dans un manuscrit autographe qui est sous nos yeux, que Louis XVIII ne reviendrait plus.... » Cependant Louis XVIII revint, et la prévoyance de Lablée fut mise en défaut ; mais il ne se déconcerta pas. Se rappelant ce qu'il avait fait autrefois dans ses fonctions de président à la garde du Luxembourg, pour y bien retenir et surveiller le frère de Louis XVI, il ne douta pas que ce prince ne pût être persuadé qu'il lui devait la vie. Alors, ayant fait imprimer un *Procès-Verbal et Notes explicatives d'un événement qui a eu lieu au palais du Luxembourg le 22 février 1791*, il le présenta lui-même à Louis XVIII qui, paraissant très persuadé de l'importance du service que lui avait rendu Lablée, lui accorda la croix de la Légion-d'Honneur avec une pension de 1,200 francs qu'il a conservée jusqu'à sa mort, en 1841. Les publications de Lablée sont : I. *Essai de poésies légères* (avec S. Maréchal), Paris, 1777. II. *Apelle et Campaspe, ou le Triomphe d'Alexandre*, comédie héroïque. III. *Opuscules lyriques*, 1784, 2 vol. in-12. IV. *Étrennes d'amour*, 1787, in-12. V. *Werther à Charlotte*, héroïde, 1798, in-8°. VI. *Lettres au citoyen Carnot, relatives à l'inspection des services de la guerre*, 1800, in-8°. VII. *Romances historiques et poésies diverses*, 1800, in-12; 1804, 1805, in-18. VIII. *Silvine, fille séduite, au général Blainville, son séducteur, histoire récente*, 1801, in-12. IX. *Étrennes d'amour et d'amitié*, 1802, in-18. X. *L'homme aux six femmes, ou les Effets du divorce; le Nouveau Chevalier*, 1802, 2 vol. in-12. XI. *La Roulette, histoire d'un*

joueur, 1802; 5^e édit., 1814, in-12. XII. *La satire d'Young sur la renommée*, traduction libre en vers français, 1802, in-12. XIII. *Amour et Religion, histoire morale*, 1803, 2 vol. in-12. XIV. *Des jeux de hasard au commencement du XIX^e siècle*, 1803; 2^e édit., 1811, in-12. XV. *Guillaume-le-Conquérant, ou la Descente en Angleterre*, romance historique, 1804, in-8°. XVI. *Le Couronnement de l'empereur Napoléon I^{er} et de l'impératrice Joséphine*, 1804, in-4°. XVII. *La Fin du monde*, poème, 1806, in-8°, et 1816, in-18. XVIII. *Annales poétiques du XIX^e siècle*, 1806-1807, 2 vol. in-18. XIX. *Tableau historique et chronologique des ordres de chevalerie*, 1807, in-12. XX. *La Mort d'Abel*, trad. de Gessner, en vers libres, 1810, in-18. XXI. *Six Nouvelles à l'usage de la jeunesse*, 1814, 6 vol. in-18. XXII. *Considérations sur le jeu, la théorie des jeux de hasard, les calculs des probabilités, la conduite à tenir au jeu, etc.*, nouvelle édit., 1816, in-12. XXIII. *Les satires d'Young sur l'amour de la renommée*, 2^e édit., Paris, 1818. XXIV. *L'Écarté, ou l'Aventure d'une joueuse*, Paris, 1822, 2 vol. in-12. XXV. *Deux Mémoires sur la mort de la comtesse de Lusignan qu'on disait avoir été empoisonnée*, Paris, 1827. On attribue à Lablée une *Adresse aux électeurs*, 1789; *Idées sur un plan de constitution; Tableau des poètes vivants; Séligny, ou l'Accusé de rapt*, suivi du *Tocsin et l'Homme à la mode*, Paris, 1801, in-12. M—D j.

LA BORDE, voyageur français, avait été employé, vers le milieu du XVII^e siècle, aux missions des Antilles, avec le père Simon, jésuite. C'est tout ce que nous avons pu savoir sur son compte. On a de lui un ouvrage intitulé : *Relation de l'origine, mœurs, coutumes, guerres et*

voyages des Caraïbes, sauvages des Antilles de l'Amérique; il se trouve dans un recueil de *Divers voyages faits en Afrique et en Amérique, qui n'ont point été encore publiés*, Paris, 1674, in-4^o, cartes et figures. Le travail de La Borde y occupe quarante pages qui ont leur pagination particulière. Les détails que donne cet auteur sur les mœurs et les usages des Caraïbes sont d'autant plus intéressants que ce peuple est aujourd'hui éteint. Ces sauvages mangeaient la chair des hommes qu'ils avaient tués, mais ils répugnaient à se repaître de celle des chrétiens, disant qu'elle leur faisait mal au ventre; et cependant ils avaient dévoré récemment le cœur de quelques Anglais. Quantité de nègres vivaient comme eux, particulièrement à Saint-Vincent, où était leur fort. Les Caraïbes avaient parmi eux des Anglais enlevés tout jeunes, et si bien accoutumés à leurs usages qu'ils ne voulaient pas retourner avec leurs compatriotes. La Borde nous apprend que le père Simon avait composé pour les Caraïbes un dictionnaire entier des préceptes en forme de grammaire, un catéchisme très ample et plusieurs discours familiers sur les articles de notre foi. Il dit qu'il n'y a plus qu'un petit reste de cette nation, qu'elle se détruit tous les jours elle-même, et que les Anglais travaillent à l'exterminer entièrement. Il remarque avec un grand sens que, s'il y avait lieu d'espérer d'en faire des chrétiens, il faudrait d'abord les civiliser et les rendre hommes. Il était bien éloigné de prévoir que dans le siècle suivant d'éloquents rêveurs présenteraient la vie bestiale des sauvages comme un modèle à imiter. Le titre de cette relation porte qu'elle est tirée du cabinet de M. Blondel. Elle a été réim-

primée à la suite d'une nouvelle édition du Voyage de Hennepin (*voy.* ce nom, XX, 62). L'éditeur néerlandais a modifié le titre de cette manière : *Voyage qui contient une relation exacte de l'origine*, etc. Il donne comme le jugement de l'Anglais Ligon sur ce voyage celui de l'éditeur français, qui ne se fait connaître que par les initiales H. J. et qui s'exprime en ces termes : « La description que M. de La Borde a faite des Caraïbes ou nègres des Antilles nous représente si bien leurs mœurs, coutumes, religions, guerres et voyages, que j'ai cru qu'elle méritait bien les figures que j'ai fait faire pour une plus grande con naissance des choses qu'elle contient. La personne qui en a pris soin a demeuré longtemps parmi eux et entend fort bien leur langue; ce qui me fait espérer qu'on en sera satisfait. » Une traduction allemande de l'ouvrage de La Borde a été jointe à celle du Voyage de L'abat aux Antilles, Nuremberg, 1783, in-8^o.

E—s.

LABORDE. *Voy.* DELABORDE, LXII, 236.

LABORIE (J.-B.-P.), médecin, né en 1797 à Montpellier, était issu d'une famille qui avait donné des professeurs à l'université de cette ville. Quoique se destinant à l'art médical, il avait acquis des connaissances littéraires assez étendues, et se délassait parfois de ses études sérieuses en cultivant la poésie. En 1820 il obtint le grade de docteur à la Faculté de médecine de Montpellier, où bientôt il commença un cours de physiologie. Il prenait une part active aux travaux de la Société de Médecine pratique de la même ville, qui l'avait admis au nombre de ses membres, et déjà il s'était fait connaître par quelques écrits, lorsqu'une

mort prématurée l'enleva le 23 novembre 1823. On a de lui : I. *Dissertation sur le tétanos traumatique*, Montpellier, 1820, in-8°. C'est la thèse qu'il soutint pour le doctorat. II. *Les Pronostics d'Hippocrate*, commentés par A. Piquet, d'après les observations pratiques des auteurs tant anciens que modernes; ouvrage traduit de l'espagnol, et augmenté d'une notice biographique, Paris, in-8°. III. *Éclaircissements analytiques sur la doctrine physiologique de Barthez* (dans les *Nouvelles Annales chimiques* de la Société de Médecine pratique de Montpellier, sept. et oct. 1822). Ce sont les prolégomènes du cours de physiologie dont nous avons parlé. M. le docteur Pierquin a publié une *Noticenécrologique sur Laborie*, Montpellier, 1823, in-8°. Z.

LABOULLAYE-MARILLAC

(PIERRE-CHARLES-MADELEINE, comte de), né en 1771 à Billom, en Auvergne, suivit la carrière des armes et parvint au grade de lieutenant-colonel; il portait alors le titre de comte honoraire de Brioude, mais la révolution vint troubler son existence. A l'époque du procès de Louis XVI, il s'offrit à la Convention comme un des otages de ce prince, dévouement qui resta sans effet. Forcé de quitter la France, il servit dans l'armée des princes et obtint la croix de Saint-Louis. Ayant toujours eu beaucoup de goût pour les sciences naturelles, il consacra ses loisirs à l'étude de la chimie et de la médecine, se fit recevoir docteur à la Faculté de médecine de Göttingue, et, muni de son diplôme, exerça l'art de guérir. Cette profession honorable le mit à portée de se suffire à lui-même et de secourir son vieux père, qui mourut dans l'émigration. Le fils, étant rentré en France sous le Consulat, reprit avec plus d'ardeur encore ses études

chimiques, et les dirigea spécialement vers la teinture des étoffes. Il découvrit douze couleurs inaltérables, et publia à ce sujet un *mémoire* qui fut lu, le 27 mai 1814, dans la séance de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, à laquelle l'auteur l'avait adressé. Vauquelin, Gay-Lussac et Berthollet, nommés par l'Académie pour lui en faire un rapport, donnèrent les plus grands éloges à cette découverte, et déclarèrent que le procédé de Laboullaye était très supérieur à ceux qu'on avait suivis jusqu'alors aux Gobelins. Le suffrage de ce corps savant ne fut pas infructueux pour l'inventeur. Le 1^{er} janvier 1817, Laboullaye obtint la place de directeur des teintures à la manufacture royale des Gobelins, établissement où il faisait aussi un cours de chimie appliquée. Enfin, il fut nommé contrôleur des dépenses au ministère de la maison du roi. Il mourut à Paris le 25 août 1824. Outre son *Mémoire sur les couleurs inaltérables pour la teinture*, Paris, 1814, in-4°, il a publié avec Tonnellier : *Voyages entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie, dans les années 1793 et 1794* (par le professeur Pallas), traduits de l'allemand, Paris, 1805, 2 vol. in-4° et atlas in-fol.; *ibid.*, 1811, 4 vol. in-8° et atlas in-4° (*voy. PALLAS, XXXII, 447*). P—RT.

LABOURDONNAIE (ANNE-FRANÇOIS-AUGUSTIN, comte de), naquit à Guérande, le 27 sept. 1747, de l'une des plus anciennes familles de la Bretagne. Après avoir reçu une éducation toute militaire il entra au service comme enseigne à l'âge de quinze ans, fit toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans, se distingua dans plusieurs occasions et obtint un avancement rapide. Il était sous-aide-major au régiment de Lor-

raîne infanterie, lorsqu'il fit ses preuves de noblesse et monta dans les carrosses du roi en 1769. Devenu colonel en 1771, il suivit le général Bourcet pour l'aider dans ses travaux topographiques sur la frontière des Alpes. Il était alors sous-gouverneur des fils du comte d'Artois. Brigadier des armées en 1784, il fut nommé maréchal-de-camp en 1788. Tous ces avantages ne l'empêchèrent pas d'embrasser dès le commencement la cause de la révolution et d'accepter les fonctions de major-général de la garde nationale de Nantes. En 1791, il fut employé à Belle-Isle et à Brest. Devenu lieutenant-général l'année suivante (4 sept. 1792), il alla prendre le commandement de la place de Lille, dont il contribua à faire lever le siège. Il fut ensuite commandant de l'armée du Nord, au moment où Dumouriez s'emparait de la Belgique, après la victoire de Jemmappes. Ayant reçu l'ordre de s'avancer en même temps dans cette contrée, il y dirigea le siège de la citadelle d'Anvers, et se trouva sous les ordres du généralissime Dumouriez; d'où il résulta que les prétentions de ces deux hommes, également vains et ambitieux, furent bientôt en contact et mirent quelques entraves dans les opérations de l'armée. Labourdonnaie, qui entendait bien profiter dans ce pays pour la république, et peut-être pour lui-même, de tous les avantages de la conquête, commença par établir dans une proclamation que *les revenus perçus au nom du ci-devant souverain continueraient de l'être, mais au profit de la république française*. Dumouriez, qui voulait au contraire ménager par-dessus tout les habitants d'un pays sur lequel il a lui-même avoué plus tard qu'il avait formé des projets d'ambition (*voy. DUMOURIEZ, LXIII*), se fâcha sérieusement; il dé-

nonça Labourdonnaie au ministre, et le reprimanda vivement dans une lettre très sévère et dont l'autographe est sous nos yeux. « De quel droit, lui • disait-il, donnez-vous aux Français • l'air de conquérants?.. C'est jeter la • méfiance contre nos opérations; c'est • entacher nos opérations militaires • d'un vernis de bassesse et de véna- • lité; c'est établir une tyrannie mili- • taire sur les ruines du despotisme • autrichien..... » Dumouriez, dont le crédit était alors à son apogée, triompha aisément de son adversaire, qui d'ailleurs était dépourvu du caractère de mesure et de prévoyance si nécessaire aux généraux de cette époque, et qui avait lui-même écrit au ministre contre plusieurs de ses confrères, et notamment contre Duhoux qu'il qualifiait d'*homme vil et incapable.....* • Dumouriez, disait-il dans la • même lettre, est faible comme une... • et il vous accablera de promotions • dont il faut se défier après les no- • minations de Chazot et de Moreton. » Pache, qui était alors ministre, ne put résister aux instances de Dumouriez, qui lui mandait positivement que Labourdonnaie *entravait ses opérations, et faisait tout ce qu'il fallait pour amener la guerre civile en Belgique*. Il écrivit le 9 décembre à celui-ci que le conseil exécutif, en ordonnant son rappel dans le département du Nord, ne *l'avait pas destitué du commandement de l'armée, et qu'il l'invitait à donner tous ses soins à la surveillance des troupes*. On voit que le pouvoir exécutif ne traitait pas encore alors ses généraux aussi lestement que le fit un peu plus tard le fameux comité de salut public. Cependant Labourdonnaie ne put se méprendre à ce langage timide; et d'ailleurs il n'était plus possible qu'il restât si près du vainqueur de Jemmappes. Quelques

mois plus tard il fut envoyé en Bretagne pour y combattre les insurgés royalistes. Ses amis ont dit qu'il avait alors refusé de marcher contre eux parce qu'il comptait plusieurs de ses parents parmi leurs chefs; mais un pareil refus n'eût pas manqué de le perdre à l'instant même, et nous n'en trouvons aucune trace dans les mémoires du temps. On y voit au contraire que Labourdonnaie fut mandé à Paris par un décret de la Convention, accusé d'avoir fait rebrousser chemin à cinq mille hommes de renfort que lui avaient envoyés les représentants. Il se justifia de cette calomnie dans la séance du 16 mai; mais on l'éloigna de ces contrées en lui donnant un commandement à l'armée des Pyrénées. Il obtint quelques succès contre Don Ventura, à la Croix-des-Bouquets et sur la Bidassoa. Néanmoins des soupçons et de nouvelles calomnies vinrent l'assaillir. Pendant qu'il combattait les ennemis de la république, sa femme et ses enfants avaient été arrêtés à Blois, et lui-même fut obligé de s'éloigner sous prétexte d'une ancienne blessure, mais bien plus réellement pour se soustraire au sort de tant de généraux qui périssaient alors sur l'échafaud. Il se retira à Dax, où il mourut dans le mois de novembre 1793. — Le marquis de LABOURDONNAIE, maréchal-de-camp, mort en 1829, à l'âge de 77 ans, était d'une autre branche de la même famille. Il avait émigré au commencement de la révolution, était rentré vers 1802, et avait été quelque temps après nommé maire de Rennes. C'était le père de M. Arthur de Labourdonnaie, actuellement membre de la Chambre des députés.

M—D j.

LABOURDONNAIE (FRANÇOIS-RÉGIS, comte de), de la même fa-

mille que les précédents, né à Angers en 1767, a été, dans nos assemblées délibérantes sous la Restauration, le champion le plus ardent des principes royalistes et surtout des mesures énergiques. Il ne faut pas cependant croire qu'il eût reçu de la nature ces qualités puissantes qui conviennent à un orateur violent. Dans les premières sessions il écrivait tous ses discours: ses diatribes les plus acerbes étaient méditées, réfléchies; puis il venait à la tribune les lire d'un ton nazillard et mélancolique qui contrastait singulièrement avec la véhémence de ses pensées et de ses gestes. C'est ce qui faisait dire à un ministre à qui Labourdonnaie fit une guerre acharnée (M. Decazes): *C'est un tigre à froid*. D'autres l'avaient surnommé *jacobin blanc*. Labourdonnaie le savait; il était fier de ces injures et s'attacha constamment à les mériter; car il y voyait une preuve de la haine que lui portaient les révolutionnaires et les royalistes tièdes, entre lesquels il ne faisait aucune différence. Plus tard il acquit le don d'improviser; mais, de quelque manière qu'il s'exprimât, sa parole obtint toujours dans la Chambre cette autorité que donne aux orateurs la constance des principes et la franchise des opinions. Ce n'est pas que sa vie passée ne présentât quelques particularités difficiles à justifier. En 1790 il avait été officier municipal à Angers; mais son titre de noble et les excès des terroristes l'obligèrent bientôt à faire partie de cette émigration de 1792, qui, aux yeux des émigrés de 89, eut toujours le tort d'avoir été tardive. Labourdonnaie, qui, à l'époque de la révolution, était capitaine dans le régiment d'Austrasie, combattit avec valeur dans l'armée de Condé. Lors du licenciement de cette élite de braves, il rentra en France, se réunit aux

chouans et puis aux Vendéens, sous le drapeau desquels il se distingua. Lors de la pacification de la Vendée, sous le gouvernement consulaire, Labourdonnaie, qui eut part à quelques négociations secrètes, se rallia au nouveau chef de l'État dans lequel certains royalistes espéraient trouver un nouveau Monk, mais qui dans tous les cas sut ramener l'ordre, la paix intérieure et rendre la sécurité aux anciennes classes privilégiées. Labourdonnaie reentra dans une partie de ses propriétés, fut nommé membre du conseil-général du département de Maine-et-Loire, maire d'Angers, et enfin (1807) candidat au corps législatif. Lorsque Napoléon revint d'Espagne, il lui présenta une Adresse au nom du conseil-général du département, dans laquelle il le félicitait d'avoir eu le bonheur d'acclimater la conscription. Le gracieux accueil qu'il reçut l'encouragea à solliciter une place de sénateur; il ne réussit point. Mais bientôt les désastres de la campagne de Russie réveillèrent chez lui des espérances plus conformes à ses antécédents royalistes; et il ne fut étranger à aucune des menées qui précédèrent, sur l'ancien théâtre de la guerre vendéenne, le premier retour de Louis XVIII. Dès ce moment le rétablissement de l'antique monarchie devint l'objet de ses vœux exclusifs. Au reste il se fit peu remarquer dans sa vie officielle en 1814; il fut néanmoins proscrit pendant les Cent-Jours. Appelé à la Chambre de 1815, il se distingua dès les premières séances parmi les chefs de cette majorité qui essaya de ramener dans le gouvernement des Bourbons les principes de l'ancien régime; mais comme ni le roi, ni les hommes d'état qui eurent d'abord sa confiance ne suivirent une

politique, cette opposition de la Chambre *introuvable* n'eut d'autre résultat que de susciter des embarras à une administration déjà très faible par elle-même. Dès les premiers jours de la session de 1815, le député d'Angers se fit assez remarquer de ses collègues pour être membre de plusieurs commissions, président ou secrétaire de bureaux. Il lit le rapport sur les modifications proposées au règlement de la Chambre par Maine de Biran. Il s'attacha (28 et 30 oct.) à rendre plus sévères les dispositions de la loi sur les cris séditieux. Dans le comité secret du 10 novembre il fit en faveur de ceux qui avaient pris part au complot du 20 mars une proposition d'amnistie, dont il exceptait : 1^o les titulaires des grandes charges administratives et militaires qui avaient constitué le gouvernement de l'usurpateur; 2^o les généraux commandants de corps et de places, ainsi que les préfets qui avaient passé à Bonaparte, fait arborer son drapeau, exécuté ses ordres et exercé des actes de violence envers les autorités légitimes; 3^o les régicides. Tous devaient être arrêtés et traduits devant les tribunaux, pour que l'art. 87 du Code pénal, c'est-à-dire la mort, fût appliqué à ceux des deux premières catégories; la déportation à ceux de la troisième. La Chambre prit en considération cette proposition, dont tous les journaux royalistes insérèrent les développements (1), et qui valut à son auteur, de la part des libéraux, le titre de *l'homme aux catégories*. Quelques jours après, Labourdonnaie appuya la proposition de M. Hyde de Neuville, tendant à réduire le nombre des tribunaux en déclarant les juges inamovibles. Le gouvernement

(1) L'auteur fit cession de son discours au libraire Dentu qui, en quelques semaines, en débita quatre éditions.

ayant embrassé dans un projet de loi les différentes propositions relatives à l'amnistie, il vota pour le projet de la commission et demanda le bannissement des régicides, saisissant cette occasion pour reprocher aux ministres l'évasion de Lavalette, *enveloppée de tant de mystères* (voy. LAVALETTE, au Supp.). Dans le comité secret du 31 janvier 1816, la Chambre ayant mis en délibération les conclusions du rapport de Bonald sur la proposition de Michaud, tendant à voter des remerciements aux Français qui, au 20 mars, s'étaient montrés dévoués et fidèles, Labourdonnaie, en appuyant la proposition, demanda qu'il fût déclaré que les armées de la Vendée, de l'Ouest et du Midi, avaient bien mérité de la patrie. Il prit plusieurs fois la parole dans les discussions sur la loi des élections, et posa les principes d'une loi électorale à la fois monarchique et tutélaire des libertés publiques. Sans faire de proposition formelle pour la septennalité, il mit en avant cette idée dont les ministres profitèrent plus tard. Du reste, à la séance du 23, il vota pour trois degrés d'élection. Dans les discussions du budget, après avoir démontré que la Chambre n'usurpait point sur l'initiative royale en statuant sur l'exécution de la loi de 1814 relative à l'arriéré, il vota pour la consolidation forcée. Ainsi les créanciers de l'arriéré ne trouvèrent pas de défenseur plus énergique. A cette occasion Labourdonnaie combattit l'opinion imprimée de M. Siméon, qui avait avancé que les créanciers pouvaient être regardés comme parties contractantes dans la loi de 1814, parce que la Chambre des députés y avait réglé leurs intérêts *en stipulant les intérêts de tous*. « Pour stipuler les intérêts de tous, s'écria le député de Maine-et-Loire, il faut

représenter les intérêts de tous, et ce système tendrait à vous transformer en représentants du peuple, ce système qui n'a produit que trop de désastres. C'est comme stipulant les intérêts de tous que la Convention renversa le trône et conduisit à l'échafaud le plus juste des rois; c'est en stipulant les intérêts de tous qu'on a dépouillé les émigrés, les riches propriétaires; c'est en stipulant les intérêts de tous que chacun est parvenu à renverser celui qui était placé au-dessus de lui, à écraser celui qui était au-dessous, pour l'empêcher de parvenir, etc. » Quelques jours auparavant il avait demandé que l'on renvoyât à la commission du budget la question de savoir si les impôts sur les jeux, les voitures de place et les journaux devaient continuer à être prélevés par le ministre de la police. C'était une attaque contre M. Decazes, qui eut toujours dans Labourdonnaie un adversaire acharné. A la séance du 17 avril il commença à se dessiner dans une nuance politique différente de celle de MM. Corbière et de Villèle. Ces deux chefs de la majorité d'alors voulaient qu'un crédit supplémentaire de 6 millions, demandé par la commission, fût voté sans discussion, sans même que la commission exposât ses motifs. Labourdonnaie s'opposa à cette marche expéditive, et comme sur cette question la Chambre se forma en comité secret, il y développa les vrais principes du régime représentatif en matière d'impôts. Après la dissolution de la Chambre de 1815, en vertu de l'ordonnance du 5 septembre, Labourdonnaie fut renvoyé à celle de 1816 par le même département, malgré les efforts des ministres pour empêcher sa réélection. A l'ouverture de la session de 1816, on put le regarder comme

le chef de l'extrême droite : sa scission était plus que jamais marquée avec MM. Corbière et de Villèle. C'était une guerre à mort qu'il devait faire aux ministres qui, par l'ordonnance du 5 septembre, avaient introduit à la Chambre une majorité composée de royalistes constitutionnels, de bonapartistes ralliés et de libéraux timides. A la formation du bureau, le député de Maine-et-Loire obtint soixante-trois voix pour la place de secrétaire. Membre de la commission des pétitions, il appuya vivement la réclamation de la demoiselle Robert en faveur de son père, qui avait été incarcéré par ordre du ministre de la police, après la saisie du journal *le Fidèle Ami du Roi*, qu'il rédigeait et qui était la propriété de sa fille. Labourdonnaie accusa le ministre d'avoir refusé à la commission de donner des renseignements sur cette affaire, et de ne se servir que contre les royalistes des lois faites dans les deux précédentes sessions pour les protéger. Il conclut au renvoi de la pétition au ministre, puis à ce que le président de la Chambre fût chargé d'écrire à ce dernier pour lui demander des renseignements. Ce discours excita dans la Chambre un orage si violent et si prolongé que le président, M. Pasquier, fut obligé de se couvrir. Le lendemain la discussion fut reprise avec plus de calme, et les allégations de Labourdonnaie repoussées par M. Ravez, qui lui adressa ce mot devenu célèbre : *Respectez la justice telle que vous l'avez faite*. Le 28 décembre il combattit avec force le nouveau projet de loi sur les élections; et, de tous les adversaires de la proposition ministérielle, nul n'emprunta d'une manière plus tranchée les couleurs du patriotisme et de la liberté. Il s'efforça de prouver que, si la loi était adoptée, elle ferait

passer toute la puissance entre les mains des ministres, qu'il nomma un *directoire gouvernant*. Sur cette expression plusieurs députés le rappellerent à l'ordre; mais à la suite d'observations conciliantes de Lainé, ministre de l'intérieur, le député de Maine-et-Loire déclara qu'il se ferait un plaisir de ne pas conserver dans son discours imprimé l'expression qui avait donné lieu à cet incident. Devenu un instant l'allié des libéraux par haine contre le ministère, il s'opposa de toutes ses forces à l'adoption du projet de loi qui, dit-il à la séance du 14 janvier 1817, « dangereux sans être nécessaire, annulait la liberté individuelle avant qu'elle fût établie, qui n'offrait que des garanties illusoire aux citoyens et nulle garantie aux Chambres. » Il se plaignit des sommes énormes laissées à la disposition du ministre de la police et de l'usage qu'il en avait fait. Le 22 janvier, la promotion de M. Pasquier au ministère de la justice ayant donné lieu à former une liste de cinq candidats pour la présidence, Labourdonnaie obtint dix voix. Le 23 janv., en se prononçant contre le nouveau projet de loi sur les journaux, il s'écria : « Non, les partis ne sont pas éteints, parce qu'au lieu de les comprimer tous, on s'efforce d'en faire triompher un seul; parce que les journalistes opprimés ou vendus ne cessent depuis un an de soulever les questions les plus dangereuses et d'attaquer ceux que des principes différents ont pu éloigner des ministres, mais qu'on est toujours sûr de trouver sous les drapeaux de la légitimité. » Il fit ensuite le tableau de ce que seraient les journaux soumis à l'arbitraire du ministre, et demanda s'il n'était pas à craindre que cet agent responsable vint encore une fois dans cette enceinte s'ériger en censeur des

législatures terminées et tenter un nouveau 5 septembre. Les cris : A l'ordre ! qui accueillirent cette insinuation, prouvèrent qu'au moins il avait frappé juste. Le surlendemain il prit sa revanche en élevant un pareil cri contre l'opinion de M. Royer-Colard, qui faisait l'apologie de cette fameuse ordonnance. Le 4 février, premier orateur inscrit contre le budget, Labourdonnaie attaqua les propositions des ministres et de la commission pour un emprunt de 30 millions, et demanda qu'il fût pourvu aux besoins du service par un crédit jusqu'au 1^{er} mai, afin de donner au ministère le temps de présenter un nouveau budget fondé sur l'économie la plus stricte et sur un système de crédit moins désastreux. A l'ouverture de la session de 1817 il obtint dans deux scrutins divers quarante-neuf voix pour être secrétaire. La loi concernant les journaux, qui fut alors présentée, lui fournit encore l'occasion de blâmer l'usage que le ministère avait fait de la précédente loi d'exception sur cette matière. Il dénonça plusieurs écrits qui attaquaient les institutions reconnues par la Charte, la morale publique, la légitimité, sans que les ministres y missent aucun obstacle ; enfin il représenta tous les journaux comme étant, sous l'influence ministérielle, un instrument de calomnies contre les fidèles amis du roi. Le 16 janvier 1818 il combattit la loi de recrutement qui, selon lui, reproduisait sous un autre nom la conscription abolie par la Charte. Il établit qu'accorder au gouvernement une levée annuelle de quarante mille hommes, c'était lui livrer la puissance nécessaire pour comprimer l'opinion, asservir les Chambres et commander l'impôt. D'un autre côté, le titre des légionnaires vétérans n'était pas, disait-il, moins contraire à tous les prin-

cipes ; c'était créer une armée parlementaire, une armée à la disposition de l'autorité législative. Quoique membre de la commission du budget, il en attaqua les conclusions, et, dans la séance du 31 mars, blâma de nouveau la marche de l'administration, soit en politique, soit en finances. Il compara le gouvernement royal au gouvernement de Bonaparte, mais en donnant l'avantage à celui-ci. Il fit ensuite allusion aux événements de Lyon, se plaignit que les économies proposées par les ministres portassent sur les routes, sur les établissements publics, et jamais sur les états-majors des directeurs-généraux, sur leurs brigades d'écrivains, sur ces hommes de plume qui surchargent l'État. Il demanda en terminant une rédaction claire de la loi relative à la responsabilité ministérielle. Le 10 avril, à propos des dépenses variables à voter par les conseils-généraux, il émit le vœu que les délibérations des conseils eussent lieu hors de la présence des préfets, et s'éleva contre les empiétements de ces fonctionnaires et la servilité de certains conseils-généraux. Quelques jours après il s'opposa à ce que les brochures et feuilles non quotidiennes fussent assujéties au timbre, et, à cette occasion, professa sur la liberté de la presse des principes tout-à-fait analogues à ceux de l'extrême gauche, ce qui lui valut les éloges de *la Minerve*. Ne laissant jamais échapper l'occasion d'attaquer M. Decazes, il rappela que les frais de rédaction et d'impression du *Journal des Maires* étaient payés sur le budget de la police. Le lendemain, à propos du budget de la justice, il appela de nouveau l'attention de la Chambre sur les événements de Lyon ; il interpella les ministres, et leur demanda quelles mesures ils avaient prises contre un écrit (la brochure du colo-

nel Fabvier) qui accusait la cour prévôtale d'avoir rendu des arrêts sanguinaires. A cette occasion, *la Minerve* dit qu'on pouvait considérer le député de Maine-et-Loire comme *l'Ajax du côté droit*; le journaliste ajoutait que de son côté le ministère tirait aussi bien sur les Grecs (royalistes) que sur les Troyens (libéraux). Quand on en vint au budget de la police, Labourdonnaie demanda la suppression de ce département. « Fille de la révolution et nourrie de son lait, la police générale, dit-il, doit mourir avec elle; elle n'a servi aucun gouvernement et elle en a renversé plusieurs; nul gouvernement ne pourra s'affermir qu'il n'ait commencé par la sacrifier. » A l'ouverture de la session de 1819, il fut élu membre de la commission nommée pour le projet relatif au changement de l'année financière; il n'en parla pas moins contre ce projet qu'il dénonça comme inconstitutionnel, accusa les ministres de violer la Charte et de substituer leur caprice au système d'ordre que la volonté du monarque avait établi : « Cependant, dit-il en terminant, on sait bien que ce n'est pas sous le règne d'un Bourbon que la liberté périra; il faut le bras d'un tyran pour manier la verge du despotisme, et ce n'est que sur les débris du trône légitime que l'épée d'un soldat pourrait forger les fers d'une nation égarée. » Dans le comité secret du 20 mars, parlant en faveur de la proposition du marquis Barthélemy (*voy. ce nom, LVII, 231*), qui tendait à modifier dans le sens monarchique la loi des élections, il reprocha au ministère d'avoir, par une nomination de soixante pairs, essayé de briser dans la Chambre haute une majorité qui était contre lui. Le 24 mars, à propos du projet de loi ayant pour but d'établir dans les

départements des livres d'inscriptions de rente, il dit que ce serait introduire dans les provinces l'esprit d'agiotage qui régnait à Paris, et constituer la monarchie en république aristocratique, dont les banquiers seraient les *magnifiques seigneurs*, tandis que les propriétaires en seraient les ilotes. Le 22 avril il demanda que les Chambres fussent constituées seules juges des offenses qui leur seraient faites par la presse, sans avoir besoin pour cela de présenter une adresse au roi. Le 17 mai il fut au nombre des membres du côté droit qui réclamèrent l'ordre du jour sur la pétition en faveur des bannis. A la séance du 2 juin, en demandant sur le budget de la guerre une réduction de 22 millions, il s'éleva encore une fois contre la loi de recrutement comme essentiellement contraire à l'esprit monarchique, et comme tendant à développer par le nouveau mode d'avancement l'esprit de guerre et de conquête. Ce discours souleva le côté gauche, qui, uni aux ministériels, en fit rejeter l'impression. Le lendemain il fut accusé par le garde-des-sceaux de Serre, d'avoir dit que l'armée était révolutionnaire, et par le général Grenier d'avoir avancé que l'armée devait être petite, composée d'étrangers, et commandée par des officiers privilégiés. Labourdonnaie s'étonna que, lorsqu'un discours avait été prononcé devant une nombreuse assemblée et rapporté avec fidélité par la plupart des journaux, on pût, vingt-quatre heures après, se méprendre ainsi, non-seulement sur les intentions, mais sur les expressions. Au surplus, il prit l'engagement de le faire imprimer à ses frais, sans y changer une syllabe. Tous les écrivains du parti royaliste comblèrent d'éloges le député de Maine-et-Loire, entre autres le *Con-*

servateur, qui s'exprimait ainsi : « Son discours a vivement frappé ; la force alarme toujours la faiblesse : quelques criaileries ne l'arrêteront pas ; il en est dédommagé par l'estime publique , etc. » A la séance du 2 juillet, Labourdonnaie vota pour un dégrèvement de 7 millions sur la propriété territoriale. Les voix qu'il obtint pour la candidature à la présidence , à l'ouverture de la session de 1820 (décembre 1819), prouvèrent que chaque année ajoutait à l'influence que ses doctrines invariables lui donnaient sur le côté droit de l'assemblée. Personne ne parla plus vivement contre l'admission de Grégoire, et pour qu'il fût *chassé* comme régicide. Le 24 décembre , à propos de six douzièmes provisoires demandés par les ministres, il peignit le ministère presque isolé au milieu de la France, la fausseté de son système , *les oscillations de sa bascule*, son administration inhabile, son peu de franchise. Cependant il vota pour accorder quatre douzièmes. Le 14 février il proposa l'adresse au roi, au sujet de l'assassinat du duc de Berry. « Ce n'est, dit-il, qu'en sévissant contre les écrivains téméraires, enhardis par l'impunité, que vous arrêterez les productions scandaleuses et coupables qui échauffent toutes les têtes, fomentent des révolutions, et excitent aux crimes les plus odieux. » Il demanda que dans cette adresse on exprimât la volonté fortement prononcée de coopérer avec énergie à toutes les mesures nécessaires pour comprimer les doctrines pernicieuses. Sa proposition fut adoptée, et la commission nommée, séance tenante ; mais on n'eut pas la courtoisie de l'y comprendre, comme cela se pratique ordinairement en pareil cas. Dans la

discussion de la loi suspensive de la liberté individuelle, il établit qu'en adoptant cette loi la Chambre ne ferait qu'user d'un droit constitutionnel. Quelques jours plus tard, à propos du projet relatif à la censure des journaux, bien qu'il votât pour le projet, son opinion se fit remarquer par un ton de modération qui contrastait avec la véhémence des discours de certains députés ministériels. « Je cède à la nécessité, dit-il en terminant ; je ne vote pour le projet de loi qu'en limitant sa durée à la fin de la session, pour donner le temps aux ministres du roi de présenter une loi forte et sévère, basée sur la liberté de la presse et sur l'indépendance des journaux. » Cet amendement, appuyé par M. Royer-Collard, combattu par Lainé, donna lieu à un appel nominal, et ne fut rejeté qu'à une faible majorité. Dans la séance tumultueuse du 17 avril, Labourdonnaie s'opposa avec énergie aux orateurs de la gauche, qui contestaient aux ministres le droit de présenter sur les élections un nouveau projet. Le 28 avril il demanda le rappel à l'ordre de Manuel, qui, à propos d'une pétition, avait inculpé les actes de la liste civile, en appelant les royalistes un parti, et en affirmant l'existence d'un gouvernement occulte. Le 15 mai, Labourdonnaie parla en faveur de la nouvelle loi d'élection, et fit sentir tout l'odieux de celle qui depuis 1817 avait envoyé à la Chambre un régicide et des hommes capables de le défendre. Après avoir dessiné à grands traits la conspiration du parti libéral contre la dynastie légitime, il termina en disant : « Retrachée dans la dernière loi d'élection comme dans une forteresse, résolue à vaincre ou à périr, plus la conspiration redouble ses efforts, et plus il nous importe de l'en arracher. Ce n'est

« plus d'une nuance d'opinion qu'il s'agit ; la question est *d'être ou de n'être pas*. » Ce discours véhément ne manqua pas, dans la discussion générale, d'être commenté par les orateurs libéraux. La délibération, sur les articles de cette loi, fut très orageuse, et Labourdonnaie y prit beaucoup de part. Le 31 mai, Courvoisier ayant accusé certains députés d'avoir imputé à la garde nationale de Paris les crimes des Marseillais, Labourdonnaie le somma, sous peine du rappel à l'ordre, de nommer ceux qui avaient proféré ces paroles. Le lendemain il demanda le même rappel à l'ordre, contre le général Foy, qui accusait la majorité de 1815 de *s'être mise entre le trône et le peuple*. Lors des troubles qui se manifestèrent autour de la Chambre durant les premiers jours de juin, Labourdonnaie, par les apostrophes qu'il adressait aux orateurs du côté gauche, auteurs présumés de ces troubles, prouva que les circonstances ne pouvaient l'intimider. Le 8 juin il réclama le renvoi à la commission du fameux amendement à la loi des élections proposé par M. Boin. Le lendemain il vota contre la clôture de la discussion, se fondant sur ce que cet amendement était une loi nouvelle, ou plutôt la même loi qui avait été présentée par M. Decazes au mois de février. Le 21 juin, lors de la discussion du budget, il fit rejeter la demande, formée par le général Foy, d'un compte détaillé des dépenses de la maison militaire du roi. Quelques jours après il obtint un congé pour aller aux eaux; mais dès les séances préparatoires de la session de 1821, il reparut à son poste. Le 2 février, lors de la communication relative à des explosions qui avaient éclaté au château des Tuileries, non loin de l'appartement du roi, il s'opposa, dans l'intérêt de la

prérogative royale, à ce qu'une grande députation fût envoyée à S. M. avant d'avoir pris ses ordres. Il ne laissa pas échapper cette occasion de dire que c'était par la faute de l'administration qu'on voyait se renouveler chaque jour des attentats contre le trône et contre les princes. Le 7 février il fit, de concert avec Bourdeau, un rapport très étendu sur le projet de loi relatif à la nouvelle circonscription des collèges électoraux. Le 21 du même mois, il appuya le rappel à l'ordre de Maynaud-Laveaux, qui avait avancé que les ministres étaient responsables *envers le peuple et l'armée*. Répondant ensuite au reproche fait aux royalistes de vouloir tuer le gouvernement représentatif, il s'écria : « Oui, nous voulons mettre fin à des discussions dangereuses ; nous ne voulons pas que les membres de l'assemblée abusent du droit de délibérer pour détruire les intérêts publics au lieu de les défendre : voilà ce que vous voulez faire, ce que vous faites depuis un temps infini. » Il protesta ensuite contre l'expression d'*hérétique Espagne* dont Girardin (voy. ce nom, LXV, 393) s'était servi pour désigner l'Espagne en révolte contre son roi. « Il faut, dit-il, que la France connaisse l'indignation qui nous anime. » Puis s'adressant au côté droit : « Vous ne garderez pas le silence, vous qui avez été envoyés par la majorité immense de la nation, par la France royaliste, avec laquelle, ajouta-t-il en se tournant vers le côté gauche, vous n'avez plus rien à démêler, *parce qu'elle ne veut plus de vous*. » Ces dernières paroles portèrent au comble le ressentiment de la gauche, qui de son côté les renvoyait à Labourdonnaie et à ses amis. Le général Foy l'interpella comme vou-

lant une journée, c'est à-dire la proscription de ses collègues libéraux. A la séance non moins orageuse du 23, le député de Maine-et-Loire demanda le rappel à l'ordre de Mannel, qui, en préconisant les éléments du mois de juin, avait appelé le garde-sceaux de Serre un *calomniateur*. Le 28 février, après avoir, comme rapporteur, résumé dans un discours très développé les diverses objections élevées contre le projet de loi sur la nouvelle circonscription électorale, il établit la nécessité d'arrêter le morcellement de la propriété. « Je ne crains pas de prédire, » ajouta-t-il, qu'avec ce système future, au bout de quarante ans vous n'aurez qu'un petit nombre de propriétaires ruraux, tandis que les collèges électoraux deviendront la proie de l'industrie et du commerce. » S'élevant ensuite à la plus haute éloquence il dit en finissant : « Votre rapporteur ne descendra pas jusqu'à se défendre des attaques portées contre lui..... Je ne me plains pas de ces attaques ; j'opposerai ma vie tout entière à ceux qui voudront l'attaquer. M. Benjamin Constant m'a fait l'honneur de relever une opinion que j'ai prononcée en 1815, qui m'a été dictée par ma conscience, et que je maintiens encore dans ma conscience aujourd'hui. En effet, messieurs, dans les révolutions les opinions ne changent jamais, et, comme l'a dit l'usurpateur pendant les Cent-Jours, ce qui fut blanc restera blanc, ce qui fut noir restera noir : les opinions ne changent jamais. Il faut attendre qu'une génération ait passé pour recouvrer le calme et la tranquillité. Si, après la funeste époque des Cent-Jours, nous eussions puni les hommes qui avaient fait cette révolution, nous

n'aurions pas à craindre ces agressions perpétuelles contre les trônes et les monarchies. Ce que j'ai dit à cette époque, je ne le désavoue pas, je ne le désavouerai jamais. » Enfin son vote en faveur de cette importante loi pouvait se résumer en ces termes : « Elle recompose la grande propriété et s'oppose à la révolution qui nous menace. » Le 5 mai, le ministère ayant renvoyé isolément à la Chambre des députés l'article 44 de la loi de circonscription électorale, Labourdonnaie s'éleva contre cette manière de procéder et demanda la représentation intégrale de la loi. Il saisit cette occasion pour s'élever contre l'étrange composition du ministère, qui, à côté de MM. de Villèle et Corbière, ministres sans portefeuille, se formait de MM. Siméon, de Serre, Lainé, Richelieu, Pasquier, Roy, etc., en un mot de tous les hommes d'état que ces deux chefs du côté royaliste avaient combattus ; et il ajouta : Si de généreuses erreurs ont pu nous égarer, elles sont dissipées ; toute espérance est aujourd'hui perdue ; ce n'est plus que dans l'indépendance qu'il faut chercher notre salut..... » Et après avoir décrit tout au long la marche équivoque du ministère dans cette affaire, il dit en terminant : « J'abandonne à l'opinion de la Chambre, à l'opinion de la France, le soin de prononcer sur une conduite aussi étrange. Puisse-t-elle du moins éclairer les hommes (MM. de Villèle et Corbière) qui se sont si imprudemment jetés au milieu d'un tel ministère ! Avertis par ces faits, ne sentiront-ils donc jamais qu'ils sont bien plus dangereux pour la monarchie par les lois qu'ils portent, qu'ils ne sont utiles par les conseils qu'ils donnent ? » Trois jours après, dans un rapport

sur le budget des recettes, il s'étendit avec complaisance sur la prospérité financière de la France, due, selon lui, à la confiance qu'inspirait à l'Europe le retour de la légitimité. Il établit ensuite, au milieu des murmures de la gauche, que la masse des impôts était beaucoup plus considérable qu'avant la révolution, et le mode de répartition moins favorable à la propriété et à l'agriculture. Il termina en faisant l'éloge des institutions données par Louis XVIII, « institutions, ajouta-t-il, que vainement « l'esprit révolutionnaire revendique « comme étant sa conquête, quoique « préparées par les concessions de « Louis-le-Gros et de ses successeurs. » Ces paroles avaient alors le mérite de l'actualité; c'était une réponse aux prétentions des libéraux qui ne voulaient la Charte que *sans préambule*. Le 16 mai, parlant en faveur du projet portant création de douze nouveaux évêchés, Labourdonnaie s'attacha à dévoiler la tactique des révolutionnaires qui criaient à la contre-révolution pour imposer aux niais du parti. « Non, s'écria-t-il, vous « n'y croyez pas vous-mêmes; vous « savez bien qu'on ne ressuscite pas « les morts, que tous les éléments « de l'ancien régime, pilés pendant « trente années par le mortier révolutionnaire, réduits en poudre impalpable et jetés au vent, sont impossibles à réunir, qu'il serait mille fois plus facile de ressusciter le régime de la Terreur, de la république, ou même de l'usurpation, que de ressusciter le régime que le temps a démolé pour jamais. » Comme le commissaire du roi, de Lamalle, avait parlé sur le projet tout-à-fait dans le sens du côté gauche, Labourdonnaie, en terminant, déplora *l'alliance du parti révolutionnaire avec les ministres du roi très chrétien*. Le 30 mai,

dans la discussion sur le domaine extraordinaire, il dit qu'il ne répondrait pas aux plaintes injurieuses des orateurs de la gauche contre la majorité, qu'on avait bien toujours laissé aux plaideurs vingt-quatre heures pour exhaler leur bile, mais qu'il ne pouvait laisser sans réponse le reproche d'injustice envers l'armée; puis il démontra qu'elle jouissait de plus de 60 millions de pensions, tandis que les pensions civiles ne s'élevaient qu'à 2,400,000 fr. Le 21 juin, lors de la discussion du budget, il fit sentir toute l'inconséquence de l'opposition libérale qui demandait sans cesse une armée pour soutenir l'indépendance de la France, et chicanait sur chaque article du budget de la guerre. Il se plaignit ensuite de certains orateurs qui ne montaient à la tribune que pour décourager le soldat, et prouva en terminant que jamais il n'y avait eu moins d'arbitraire pour l'avancement et pour tout ce qui tenait à la position des sous-officiers. Le 7 juillet il attaqua vivement la prolongation de la censure des journaux que demandait le ministère; accusa MM. de Villèle et Corbière d'avoir abandonné le parti royaliste pour entrer dans le ministère, et M. Pasquier, alors ministre des affaires étrangères, d'avoir changé cinq ou six fois d'opinion, *seulement depuis la Restauration*; car, ajouta-t-il, je ne veux pas lui faire l'injure de rappeler d'autres temps. Interrompu par les cris: *A l'ordre!* et par le président, Labourdonnaie, reprenant avec calme, demanda à être rappelé à l'ordre, et que sa phrase fût consignée au procès-verbal. Le 12 juillet, en sa qualité de rapporteur de la loi du budget, il repoussa l'amendement de Labbey de Pompières qui demandait la suppression de l'impôt sur le sel. Il eut encore, dans le cours de

cette discussion, plusieurs fois occasion d'exposer avec lucidité ses principes, sur le dégrèvement de la contribution foncière, et sur l'obligation pour les ministres de se renfermer dans les limites des crédits votés par les Chambres. Le 20 juillet il défendit l'article additionnel de la commission tendant à limiter le nombre des bourses; alléguait qu'une foule de jeunes gens ne profitaient de cette éducation gratuite que pour augmenter le nombre des libellistes, et vomir dans la société tous les poisons dont ils avaient été infectés par les propagateurs de fausses doctrines. A l'ouverture de la session de 1822, il obtint un assez grand nombre de voix pour la présidence, et fut, avec plusieurs membres de la majorité royaliste, nommé membre de la commission de l'adresse. Aussi, dans cette circonstance, on vit pour la première fois les députés de la nation s'exprimer avec franchise sur la marche incertaine du gouvernement. Dans la discussion générale en comité secret, Labourdonnaie attaqua vivement le système du ministère. Enfin l'adresse fut votée par une majorité de 176 voix, formée de la réunion de la droite et de la gauche. Louis XVIII refusa de recevoir la grande députation et d'entendre la lecture de l'adresse. Une désapprobation si formelle semblait donner gain de cause au ministère, qui se flattait déjà, ou de se faire une majorité en brisant la coalition hétérogène des deux extrémités de la Chambre, ou au besoin de dissoudre cette Chambre. Mais l'événement trompa cette espérance. Quand le gardes-sceaux de Serre se présenta pour demander la prorogation de la censure jusqu'en 1826, cette proposition fut reçue avec répugnance par les deux extrémités. A la séance du

8 décembre, Labourdonnaie se livra aux plus piquantes ironies contre l'absence du ministre des affaires étrangères (M. Pasquier), et sur le courage avec lequel de Serre se dévouait seul *aux coups que la majorité voulait porter aux ministres*. Tout espoir de conciliations s'étant évanoui, le roi se décida enfin à former le premier ministère royaliste qu'on eût vu depuis la Restauration : MM. de Villèle, Peyronnet et Corbière y figuraient avec MM. de Clermont-Tonnerre, de Bellune et de Montmorency, tous trois irréprochables dans leurs opinions, mais qui n'avaient pas le savoir-faire de leurs cauteleux collègues. On a prétendu que Labourdonnaie aurait bien voulu entrer dans ce cabinet; mais son hostilité avec MM. de Villèle et Corbière avait eu trop d'éclat pour que cette prétention pût être sérieuse. La promotion de ces ministres ayant laissé vacantes deux places de vice-président, Labourdonnaie fut porté à l'une des deux par 149 suffrages. Il fut aussi nommé membre de la commission du budget et de celle qui fut désignée pour l'examen du nouveau projet de loi sur les journaux. Le ministre des finances, M. de Villèle, ayant, le 12 janvier 1822, apporté à la Chambre quelques articles additionnels au budget, Labourdonnaie demanda, au nom des principes constitutionnels, qu'on suivît la marche ordinaire, qui était le renvoi des nouveaux articles aux bureaux, et la nomination d'une commission spéciale; il ajouta, à cette occasion, que, pour sa part du moins, la commission déjà existante n'avait pas été *pratiquée par le gouvernement*, comme l'avait avancé Benjamin Constant. Ensuite il reprocha vivement à M. de Villèle de ne pas faire le sacrifice de ses affections person-

nelles à l'intérêt public, à celui de la monarchie ; puis, s'adressant à ses amis du côté droit, il les adjura de ne pas sacrifier leurs prérogatives et les réglemens à l'amour-propre d'un ministre qui sent très bien, dit-il, la faute de son prédécesseur, et qui cependant veut la soutenir. « Assez de calomnies pèsent sur vous, ajouta-t-il ; assez de fois on vous a reproché de ne pas vouloir sincèrement la Charte, d'être des *hypocrites constitutionnels* ; n'allez pas donner lieu à de nouvelles calomnies. » Cette première lutte engagée entre Labourdonnaie et le nouveau ministère ne se termina point à son avantage : une forte majorité rejeta la proposition. Le 25 janvier, dans la discussion sur la loi répressive des délits de la presse, il répondit aux objections des orateurs de la gauche par la nécessité de faire respecter la religion ; puis, rappelant un horrible sacrilège commis récemment, et qui n'avait trouvé d'autre châtement qu'une peine correctionnelle, il prouva la nécessité d'atteindre *un crime si exécrationnel*. L'article VII, relatif au compte plus ou moins fidèle ou impartial rendu par les journaux des débats législatifs et judiciaires, ayant donné lieu à l'opposition libérale d'émettre les principes les plus anarchiques, Labourdonnaie fit cette éloquente sortie : « C'est vous qui nous forcez de voter pour la loi proposée. Votre discussion est-elle dans l'intérêt de la France ? C'est l'insurrection toute entière que vous appelez. Comment, dans une pareille position, un sujet fidèle pourrait-il se *confondre* avec le parti d'où partent les attaques qui se renouvellent sans cesse dans cette Chambre ? Il eût été sans doute à désirer que la loi fût plus parfaite ; mais quand

« nos adversaires ne cherchent qu'à soulever l'opinion, à renverser le gouvernement, une loi, quelque mauvaise qu'elle soit, est préférable à l'impunité qui résulte d'une lacune dans la législation. Si notre adhésion à cette loi vous blesse, c'est à vous qu'il faut vous en prendre. Ce n'est pas notre conscience qui a failli dans cette circonstance ; c'est vous qui nous avez ôté la parole. » Ce discours, vivement applaudi par le côté droit, porta l'agitation dans les rangs de la gauche, et ce fut dans cette même séance (30 janvier) que Manuel, répondant à Labourdonnaie, parla de la *répugnance nationale* qui avait accueilli le retour des Bourbons. Le 29 février, lorsque MM. de Corcelles et Demarçay, qui avaient été arrêtés au milieu de groupes séditieux en voulant forcer une consigne, vinrent porter leurs plaintes à la Chambre, déjà le côté droit invoquait l'ordre du jour, quand Labourdonnaie provoqua l'examen de la question. « Nous avons assez de scandales, dit-il ; nous voyons tous les jours s'élever de toutes les parties de la France des cris et des mouvemens séditieux, et malheureusement ces cris séditieux sont l'écho de cette tribune..... Nous tous qui devons être ici l'appui du gouvernement, qui lui avons juré serment de fidélité, ne nous réunirons-nous pas pour accabler les séditieux, pour demander au gouvernement qu'il prenne des mesures fortes ? Ce n'est pas dans ces circonstances qu'il faut lui demander d'accroître la liberté publique ; il faut au contraire renforcer le pouvoir. Je le dis ici avec d'autant plus de droit que je lui ai toujours refusé le pouvoir absolu. Eh bien ! dans cette circonstance, je serai le premier à inves-

« tir le gouvernement de toute es-
 « pèce de pouvoir. Oui, messieurs,
 « s'il le faut, nous lui donnerons la
 « liberté individuelle, la liberté de la
 « presse. — Vous rétablirez les com-
 « missions, lui dit en l'interrompant
 « M. Bignon. — Non, monsieur, re-
 « prit Labourdonnaie. Un homme qui
 « a été proscrit en 1793 et pendant
 « les Cent-Jours ne demandera ja-
 « mais le rétablissement des com-
 « missions. » Revenant à la plainte
 des deux députés, il demanda que la
 Chambre en délibérât, afin qu'il y
 eût une enquête et que toute la
 France connût la vérité. M. de
 Villèle profita habilement de cette
 offre des libertés publiques, faite
 par son plus constant adversaire,
 pour se donner un vernis de popu-
 larité; il refusa ce sacrifice au milieu
 des applaudissements de toute l'as-
 semblée. C'était au moins une pi-
 quante revanche. Dans la discussion
 du budget et de la loi des comptes,
 Labourdonnaie se leva plus d'une
 fois pour appuyer des réductions pro-
 posées par la gauche. Il demanda que
 l'ancien ministre des finances (M. Roy)
 fût responsable d'avoir déchargé de
 toute garantie le sieur Piscatory,
 chef du caissier Matteo, pour la sou-
 straction de 1,889,500 fr. faite par ce
 comptable. Le 21 mars, le garde-
 des-sceaux ayant présenté une se-
 conde fois le projet de loi relatif aux
 délits de la presse, dont la Chambre
 des pairs avait amendé le deuxième
 article, Labourdonnaie, en remer-
 ciant le ministre d'avoir rendu hom-
 mage aux principes, proposa de sou-
 mettre à la discussion le seul article
 amendé. Cette proposition, vivement
 combattue par la gauche, passa à une
 grande majorité. L'opposition ne
 manqua pas d'objecter que Labour-
 donnaie avait tenu un langage diffé-
 rent à la session précédente; mais il

répondit en citant ses propres paro-
 les, toutes en faveur du principe. Le
 26 mars, il appuya une réduction de
 181,400 fr. sur un des chapitres du
 ministère de l'intérieur, proposée
 d'abord par la commission, mais à la-
 quelle son rapporteur, M. Cornet
 d'Incourt, avait renoncé. Il se plai-
 gnit que le rapporteur de la commis-
 sion, dont lui-même était membre,
 eût pris sur lui de renoncer à cet
 amendement sans avoir réuni ses
 collègues. C'est ainsi que dans toute
 cette session on le vit tour-à-tour
 soutenir les principes d'une bonne
 administration financière avec le côté
 gauche, mais dans tout le reste vo-
 ter avec les royalistes, sans perdre
 une occasion d'attaquer les deux an-
 ciens chefs du côté droit. Le nouveau
 ministère s'était engagé, en arrivant
 au pouvoir, à rentrer à l'égard de
 l'impôt dans les limites constitution-
 nelles dont on était jusqu'alors sorti
 chaque année. C'est dans cette vue
 qu'on précipita la clôture de la der-
 nière session et qu'on devança de plu-
 sieurs mois l'ouverture de la nouvel-
 le, qui eut lieu le 4 juin 1822. On put
 juger de la force qu'avait prise le parti
 royaliste par la nomination de La-
 bourdonnaie comme premier candi-
 dat à la présidence; il réunit 220
 voix, et M. Ravez que choisit le roi
 n'en avait que 204. Après cette supé-
 riorité numérique obtenue pour la
 présidence, il est à remarquer que le
 député de Maine-et-Loire n'obtint que
 le troisième rang dans la nomination
 des vice-présidents, et l'on doit pen-
 ser que les intrigues des ministres ne
 furent pas étrangères à ce résultat.
 Dans cette session, qui se termina le
 17 août, Labourdonnaie prit plusieurs
 fois la parole sur le budget, et, pour
 répondre à certains reproches de M.
 Laflitte contre le côté droit, il rappela
 qu'en 1817 la loi sur les reconnais-

sances de liquidation, qui, on peut le dire, consacrait tant de scandaleuses dilapidations, n'avait passé que parce que le côté gauche avait voté avec le centre. Le 5 août il parla contre la proposition de M. de Saint-Aulaire, tendant à ordonner une enquête et à examiner la conduite du procureur général de Poitiers, Mangin, qui, dans son réquisitoire sur la conspiration de Poitiers, avait signalé nominativement comme fauteurs du complot quelques députés qui alors s'en défendirent bien fort, mais qui depuis s'en sont fait gloire. Labourdonnaie, prenant la défense de ce fonctionnaire, représenta que les faits ou témoignages compris dans l'acte d'accusation pouvaient changer l'aspect de la cause et servir à la justification des accusés eux-mêmes; il établit que Berton, homme inconnu, général sans réputation, n'aurait pu se rendre le chef visible d'un complot aussi grave, s'il n'avait été l'agent d'une faction puissante. Après une discussion sur les dangers qui menaçaient le trône, l'ordre social et la civilisation, il en déduisit la nécessité de suppléer à des lois insuffisantes par des mesures sévères contre les conspirateurs et les révolutionnaires. L'avis de Labourdonnaie l'emporta, et la proposition de M. de Saint-Aulaire ne fut point prise en considération. A l'ouverture de la session de 1823, il obtint un assez grand nombre de voix pour la présidence, mais il n'atteignit point la majorité. Dans la discussion de l'Adresse, il se prononça vivement pour la guerre d'Espagne, reprocha aux ministres d'avoir agi sans énergie à l'occasion de la révolution de la Péninsule, et de n'avoir su que négocier avec une poignée de factieux qui retenait captif, au milieu d'une population fidèle, un roi qu'il eût été si

facile de rétablir. Il accusa aussi le ministère d'avoir, dans des articles imprudents, fallacieux et remplis d'injures, cherché à semer la division parmi les royalistes, à encourager la révolte par l'impunité, et à refroidir l'esprit public sur une guerre maintenant nécessaire. C'était du *Journal des Débats* qu'il s'agissait; et il est à remarquer qu'à la session suivante, après le brutal renvoi de M. de Chateaubriand, cette feuille abandonna les drapeaux de M. de Villele pour préconiser dans M. de Labourdonnaie le *chef énergique de l'opposition royaliste*. Le 24 février, tout en renouvelant les mêmes reproches contre le ministère, il vota pour l'emprunt de 100 millions demandés afin de faire face aux dépenses de la guerre d'Espagne. « Ce n'est pas, » ajouta-t-il, que les ministres m'inspirent la moindre confiance, mais « ici il ne s'agit point des hommes : « repousser l'emprunt, ce n'est pas « seulement voter contre le projet « ministériel, c'est voter contre la « guerre; ajourner la guerre, c'est « maintenir la révolution et la faire « triompher. » Deux jours après, dans la même discussion, Manuel ayant prononcé l'apologie du régicide, Labourdonnaie déposa sur le bureau une proposition tendant à l'expulser de la Chambre. Le lendemain il développa sa proposition qui fut renvoyée aux bureaux, lesquels nommèrent une commission, dont il fut membre et rapporteur. Dans son rapport, il exprima avec profondeur et énergie les principes sur lesquels reposent les constitutions et les gouvernements. Le 15 mars, à l'occasion de la proposition de M. de Frenilly, qui voulait que le rédacteur du *Journal du Commerce* fût traduit devant les tribunaux, le député de Maine-et-Loire soutint que renvoyer un journa-

liste devant les tribunaux, c'était préjuger la question. « Or, ajouta-t-il, si le tribunal acquitte, vous aurez reçu l'injure la plus complète qu'un des premiers corps de l'État puisse recevoir: » Du reste, il refusa de conclure. « Je serai sage, messieurs, dit-il, pour entrer dans cette discussion, et j'abandonne à votre sagesse l'appréciation de ce que vous devez faire. » Lors de la discussion du budget, il avança qu'un budget présenté en temps de guerre, qui ne prévoyait pas même tous les besoins du service de paix, n'était qu'un budget fictif, un roman financier, qui ne méritait pas d'examen sérieux. Il n'approuva pas davantage le complaisant travail de la commission. Examinant ensuite toute la conduite de M. de Villèle, président du conseil, il lui reprocha une coupable faiblesse envers les ennemis de la légitimité, sa négligence non-seulement à donner au trône des institutions durables, mais jusqu'aux lois dont la France avait le plus pressant besoin; il insista surtout sur sa politique indécise à l'égard de l'Espagne, et le blâma d'avoir désorganisé la régence d'Urgel, qui aurait fourni de l'argent, des subsistances et des hommes. « Vivant au jour le jour comme vos devanciers, dit-il encore au ministre, sans passion pour le bien, sans horreur pour les traîtres, calme avec indifférence, modéré par faiblesse, qu'avez-vous fait pour cette France qui mettait en vous tout son espoir? » En terminant il ajouta ces mots, devenus prophétiques par la révolution de 1830; « Encore quelques sessions, et vous aurez rendu nos formes constitutionnelles impossibles, sans avoir fait l'autorité assez forte pour qu'elle puisse s'en passer, et le trône assez puissant pour résister

aux orages que vous accumulez sur lui. » Alors il était d'usage que la Chambre votât l'impression des discours sur les finances; mais la majorité d'extrême droite, réunie aux deux centres, refusa un tel honneur à cette philippique. Dans sa réponse, M. de Villèle évita de toucher la partie politique, pour ne s'occuper que de la question financière. Le lendemain Labourdonnaie se plaignit de ce qu'il n'avait pas *daigné répondre au discours vraiment parlementaire qu'il avait prononcé*. Le surlendemain, M. Corbière attaqua la contre-opposition royaliste, dont Labourdonnaie était le chef, et celui-ci répondit qu'en effet cette contre-opposition existait depuis deux ans, c'est-à-dire depuis que MM. Corbière et de Villèle, désertant le parti royaliste, avaient trouvé plus sage de voter en secret avec le précédent ministère; puis il ajouta que ces deux hommes d'état, *placés le jour sur les bancs de l'opposition royaliste, passaient la nuit dans les salons des ministres*; enfin il entra dans les détails les plus précis sur une entrevue qui avait duré toute la nuit, chez M. Decazes. Bonald, zélé défenseur de ce ministère, prétendit que Labourdonnaie *équivoquait*, que l'entrevue avait eu lieu non chez M. Decazes, mais chez le duc de Richelieu. M. de Villèle ne s'avança pas si loin dans la négative; il dit qu'on ne pouvait lui faire un crime de s'être prêté à un rapprochement avec l'ancien ministère; et, malgré les applaudissements du centre, le mérite d'avoir fait de piquantes révélations n'en demeura pas moins à l'inflexible député de Maine-et-Loire. Le 10 avril, à propos des dépenses secrètes de la police, montant à 2,200,000 fr., il établit qu'une par-

tie de ces fonds ne recevait pas toujours sa destination, et demanda, non pas la diminution de la somme, mais sa division en dépenses ordinaires, soumises à l'investigation de la Chambre, et en dépenses secrètes dont le ministère ne fût pas obligé de spécifier l'emploi. Dans la même séance, il rappela qu'une partie des fonds secrets était employée à donner des pensions à divers écrivains, entre autres à M. de Bonald; que ce député touchait sur ce chapitre 10,000 fr., « Et je suis persuadé, » ajouta-t-il, que les ministres actuels ne les lui ont pas retirés. » Il termina en montrant le danger de laisser à un ministre la faculté d'accorder des pensions. Au commencement de la session de 1824, après avoir obtenu 68 voix pour la présidence, il réunit les suffrages pour la vice-présidence. Lors du projet de la réduction des rentes *trois pour cent*, il fit sentir toute l'inanité des promesses du ministre, qui prétendait que les fonds jusqu'alors employés à l'achat de la rente, et aussi de l'agiotage, reflueraient sur le commerce et l'agriculture. Il soutint que ce n'était qu'un nouvel appât donné à l'agiotage; il se plaignit des intrigues tortueuses du ministre, qui avait déjà fait un marché ténébreux avec des compagnies, et s'étonna du silence complaisant de la commission à cet égard. Quant à la faculté donnée aux créanciers de l'État d'opter entre la réduction et le remboursement, il fit remarquer que, bien qu'elle fût vraie appliquée à chaque rentier individuellement, elle n'était que fictive par rapport à tous, parce que, si tous exigeaient ce remboursement, il deviendrait impossible. Quelques jours après, lors de la délibération sur les articles, il discuta

l'amendement proposé par M. Leroy, lequel, selon lui, n'était qu'un léger adoucissement à une mesure inique et désastreuse; puis il rappela que le projet était contre la foi publique, puisqu'en 1817 le ministre des finances, Corvetto, avait déclaré que *jamais* l'État ne rembourserait; il termina en proposant de substituer à la conversion en 3 p. 100 celle de 4, ce qui fut rejeté. Le lendemain, à propos d'un autre amendement de M. Humann, il s'éleva contre l'énormité des bénéfices que le ministère était disposé à accorder aux compagnies qui se chargeraient du remboursement. Dans tous les détails de cette longue discussion, le député de Maine-et-Loire, qui avait fini par acquérir une improvisation facile, défendit tout à la fois contre la faction des gros banquiers du côté gauche et contre le ministère les vrais principes, la fortune publique et les intérêts des créanciers de l'État; mais le ministère n'en triompha pas moins, grâce à l'appui intéressé de ces nouveaux auxiliaires. Le 28 mai il vota contre le projet de loi tendant à porter le contingent annuel à soixante mille hommes au lieu de quarante mille; selon lui, ce contingent était un véritable impôt, qui, aux termes de la Charte, ne pouvait être voté que pour un an et à chaque session. Le 1^{er} juin il proposa sur ce projet deux amendements dont l'un avait pour but d'exempter du service militaire les fils uniques et les fils aînés de famille, et l'autre de comprendre au nombre des dispositions abrogées par la loi nouvelle le titre VI de la loi du 28 mars 1818, relatif au mode d'avancement, c'est-à-dire de laisser l'avancement à la volonté seule du monarque. « C'est » la volonté royale libre et entière » que je veux (légalement) substituer à la volonté fixe de la loi, parce

« que c'est de la bonté paternelle, de
 « la justice éclairée du monarque, que
 « l'armée doit attendre le prix du
 « mérite et de la valeur. » Dans un
 discours éloquent et profond, il se
 prononça contre la septennalité
 (séance du 5 juin), qui n'était selon
 lui que l'établissement d'une dicta-
 ture parlementaire au profit des mi-
 nistres; il ne reconnaissait point à la
 législature le droit de modifier l'arti-
 cle 37 de la Charte. Le 10 juin il
 déposa sur le bureau une propo-
 sition tendant à faire accorder une
 indemnité aux Français dont les
 propriétés avaient été confisquées
 par les gouvernements révolution-
 naires. La prise en considération
 d'une motion de cette importance,
 faite par le chef de l'opposition roya-
 liste, eût entraîné la chute du ministè-
 re; aussi, pendant les quatre jours
 qui s'écoulèrent entre le dépôt et la
 discussion en comité secret, tout fut
 mis en usage pour décrier cette me-
 sure comme prématurée, intempes-
 tive. On y opposa surtout le res-
 pect dû à l'autorité royale, parce que
 le discours du trône avait annoncé
*l'espoir de fermer les dernières plaies
 de la Révolution.* Enfin, après avoir
 été développée par son auteur dans le
 comité secret du 15, la proposition
 ne fut pas prise en considération,
 bien qu'aucun des ministres présen-
 ts n'eût demandé la parole, tant ils
 avaient bien lié leur partie! On fit
 même courir le bruit que la loi d'in-
 demnité allait être incessamment pré-
 sentée. Mais dans un comité secret
 qui eut lieu le lendemain, pour enten-
 dre la commission de comptabilité de
 la Chambre, M. de Villèle insinua
 que ce projet ne viendrait qu'à la
 session suivante. Quelques jours
 après, Labourdonnaie proposa plu-
 sieurs amendements sur les articles
 du projet concernant les chemins vi-

cinaux, et il insista pour laisser une
 certaine latitude aux communes. Le
 12 juillet, dans la discussion du bud-
 get, il fit à propos des dépenses se-
 crètes de la police une nouvelle sortie
 contre le ministère. « Toutes nos li-
 « bertés, dit-il, ont été attaquées à la
 « fois; et dans quelles circonstances
 « plus importantes ont-elles été plus
 « scandaleusement violées que dans
 « ces élections que le président du
 « conseil n'a sans doute appelées les
 « saturnales du gouvernement repré-
 « sentatif que parce qu'il voudrait
 « n'y voir que des esclaves! » Inter-
 rompu par le cri à l'ordre! d'un
 seul membre, Labourdonnaie répéta
 autant de fois sa phrase que ce cri se
 fit entendre, puis il reprit le cours de
 ses incriminations, et dévoila à la
 Chambre qu'il existait une caisse des
 élections, succursale des fonds se-
 crets. « Cette caisse, dit-il, est éta-
 « blie au secrétariat du ministère de
 « l'intérieur; elle s'ouvre à l'ordre
 « des préfets, autorisés à tirer sur
 « elle les ressources nécessaires au
 « transport de la *matière électorale*
 « ministérielle. » Des poursuites judi-
 ciaires exercées simultanément sur les
 éditeurs de différents journaux, soit
 royalistes, soit libéraux, faisaient
 imputer aux ministres le dessein
 de réduire au silence les orga-
 nes de la presse qu'ils n'avaient pu
 acheter; personne n'ignorait alors les
 manœuvres employées par le pou-
 voir pour s'emparer des journaux,
 manœuvres qui réussirent trop bien
 pour la *Gazette de France*, cette
 feuille jusqu'alors royaliste, et qui ne
 fut plus que *villéliste*, ce qui même
 aujourd'hui est bien différent. La-
 bourdonnaie remit sous les yeux de
 la Chambre tous les efforts faits par
 les ministres pour amortir et di-
 minuer le nombre des journaux qui
 n'applaudissaient pas à leur système

funeste; il entra à cet égard dans des détails fort piquants, fixait le prix des transactions, et évaluait à 2 millions les sommes distribuées pour la composition ou l'achat de certaines feuilles. Enfin, après avoir exprimé son indignation contre les violences dont *la Quotidienne* avait été l'objet, et montré les ministres réduits à employer la corruption ou les moyens tyranniques pour faire taire l'opinion qui les repoussait, l'orateur vota le rejet de l'article des fonds secrets. Le centre refusa l'impression de ce discours, et le ministre de l'intérieur (Corbière), qui occupa longtemps la tribune, ne répondit à aucun des faits établis par Labourdonnaie; il n'expliqua point comment un simple particulier pouvait dépenser plus d'un million à l'achat de cinq ou six journaux dont plusieurs n'offraient aucune chance de spéculation. Dans les séances suivantes, le député de Maine-et-Loire s'éleva contre différents abus, entre autres contre le scandale des élections d'Eauze (Gers), dont le collège s'était séparé à cause de la présence de trente-quatre faux électeurs libéraux, qui avaient été introduits par l'autorité ministérielle. A l'ouverture de la session de 1825 (déc. 1824), il obtint un grand nombre de voix pour la candidature à la présidence et pour la vice-présidence. Dans la discussion sur la liste civile du nouveau roi Charles X, il présenta quelques objections sur le peu de netteté qui se trouvait dans l'économie du projet ministériel. Les ministres avaient enfin proposé la loi tendant à indemniser les émigrés: Labourdonnaie discuta d'abord l'objection portant sur ce que la Chambre, en grande partie composée d'émigrés, se constituait juge dans sa propre cause; il soutint qu'il était impossible que les mandataires

d'un grand peuple ne fussent pas sans intérêt dans les questions d'intérêt public qu'ils étaient appelés à discuter. Quant au fond de la question, il considérait la loi d'indemnité comme nécessaire pour que le maintien des confiscations et des ventes révolutionnaires ne restât pas comme un monument éternel de nos discordes civiles. Il ne voyait dans l'article 9 de la Charte qu'une mesure politique qui pouvait bien conserver aux acquéreurs de biens nationaux *la possession* des biens portés sur leurs contrats, mais non leur conférer le *droit de propriété*, droit « qu'il n'était pas au « pouvoir du monarque d'anéantir. » Enfin il se plaignait de la précipitation qui avait présidé à la rédaction du projet de loi, *non que le temps eût manqué aux ministres, mais parce que les ministres avaient manqué au temps*; puis il concluait au renvoi du projet et de tous les amendements à la commission, à laquelle seraient adjoints de nouveaux membres. Le lendemain, M. de Villèle ayant menacé de retirer la loi, si l'on mettait en discussion un amendement tendant à grossir le fonds de l'indemnité en y faisant contribuer les détenteurs des biens nationaux, Labourdonnaie fit sentir combien cette observation du ministre était contraire à la liberté des discussions. A cette occasion il établit, au milieu des murmures des centres, que pour la législation les pouvoirs de la Chambre étaient égaux et parallèles à ceux du roi. Le 19 mars, dans une opinion approfondie et dont la Chambre vota l'impression, contre le projet de loi relatif à la réduction des rentes, il prouva combien ce projet tendait à corrompre par l'agiotage les mœurs de la nation. Le 25 avril il demanda l'ajournement des comptes de la guerre pour l'exercice de 1823;

il se fondait sur les dilapidations qui selon lui avaient présidé à l'administration financière de l'armée en Espagne, et sur le scandale des marchés Ouvrard. Evitant d'attaquer le duc de Bellune, ministre de ce département, il rejetait tout sur le président du conseil (M. de Villèle) qui seul avait donné des ordres à l'intendant-général de l'armée, Joinville (2). Le ministre ayant essayé de répondre, quelques jours plus tard, Labourdonnaie lui prouva qu'aucune de ses assertions n'avait été réfutée. Après avoir établi la connivence qui selon lui existait entre le président du conseil,

le munitionnaire-général Ouvrard et les membres de la commission de liquidation, il demanda une enquête. Un orateur ministériel, au lieu de réfuter Labourdonnaie, lui reprocha, ainsi qu'à ses amis, leurs attaques contre un ministère *que jadis ils préconisaient*, leurs alliances nouvelles (avec les libéraux), enfin leur *protestantisme politique*. Dans sa réplique, le député de Maine-et-Loire s'égaya sur *ce système de diversion*, qui, dit-il, a toujours été considéré par les grands généraux comme la manière la plus habile *d'empêcher l'ennemi d'arriver jusqu'à nous*. « Il s'agissait d'une enquête, ajouta-t-il, et l'on s'est jeté dans des déclarations assez superflues contre la *nouvelle opposition* que l'on a approuvée un parti; ce qui prouve qu'on l'a déjà jugée assez forte. » A l'ouverture de la session de 1827, il obtint 103 voix pour la cinquième place de candidat à la présidence; ballotté le lendemain avec La Bouillèrie, que soutenait le ministère, il ne fut point élu; enfin le même jour il obtint encore des voix pour la vice-présidence. Dans la discussion de l'Adresse il fit en comité secret une nouvelle sortie contre le ministère, à propos de plusieurs mesures de finances. Il combattit non moins fortement le dernier paragraphe de l'Adresse relatif à *la licence de la presse*. Conséquent à ses principes en faveur de la liberté d'écrire, il parut peu favorable à la proposition de M. de Salaberry, qui demandait que l'éditeur du *Journal du Commerce* fût cité devant la Chambre pour avoir inséré un article injurieux contre elle. Il s'agissait de décider si l'inculpé devait être jugé à la simple majorité ou bien aux deux tiers ou aux cinq huitièmes des voix. Plusieurs membres de l'extrême droite soute-

(2) Il est assez piquant de voir comment Ouvrard, dans ses *Mémoires*, s'exprime sur une visite qu'il fit à Labourdonnaie à l'occasion de ce discours, dans lequel il accusait le munitionnaire-général de *corruption* envers de hauts fonctionnaires. « Nous ne nous connaissons pas, dit-il. On m'annonça en même temps que j'étais dans son cabinet un *Moniteur* à la main. Mon nom, une sorte de précipitation dans ma marche et la vue du *Moniteur* lui expliquèrent à l'instant le motif de ma visite, à laquelle il ne paraissait pas s'être attendu. Voici comment il s'exprima : « Prenez-vous-en, monsieur, à Villèle. C'est lui qui a signifié « des coupables; et s'il y a des coupables, il y a « douc des corrompus. » Je lui répondis que je ne voyais pas pourquoi il me comprenait dans ses hostilités contre M. de Villèle; que je n'avais point assez à me louer de ce ministre pour qu'on me traitât comme son allié, et qu'on me fit supporter la responsabilité des inexactitudes qui pouvaient lui échapper à la tribune. M. de Labourdonnaie me dit qu'il n'avait pas usé de toutes les armes qu'on lui avait fournies contre moi; alors, ouvrant son bureau : « Vous voyez, me dit-il, ces papiers; « ils vous concernent tous; il n'y en pas un qui ne « contienne une dénonciation. Pourquoi ménagez-vous Villèle? Son renversement vous assurerait « la justice qu'on vous refuse. Vous savez certainement beaucoup de choses; expliquez-vous sans « réserve. » Je le voyais trop en train pour couper court à sa conversation. J'attendais qu'il s'expliquât sur les papiers qu'il me montrait. Il ne tarda pas. C'était une liasse de lettres anonymes et de notes d'employés classés pour m'insultations... Cette ouverture nous mena à parler des prix des marchés, de leur nécessité et de leur exécution. Tout cela paraissait très indifférent au député, qui ramenait toujours M. de Villèle dans la discussion. Il y avait déjà quatre heures que nous étions en explication, et, quoiqu'il dût parler à la Chambre, il l'avait oublié. « Voilà, me dit-il en s'en apercevant, « le discours que j'ai préparé; voyez comme j'y « parle de vous; je ne le prononcerais pas. »

naient la première opinion ; Labourdonnaie la repoussa comme tendant à anéantir l'opinion de la minorité ; il soutint que l'opposition était inhérente au gouvernement représentatif ; que sans opposition il ne serait qu'une tyrannie organisée. « Ceserait, ajouta-t-il, le gouvernement le plus épouvantable ; ce serait la Convention avec une seule tête. Le gouvernement représentatif a besoin d'une minorité, et cette minorité ne vit que par l'opinion publique. Si vous établissez que la majorité a le droit de faire taire les résistances qui l'embarrassent et d'imposer silence aux voix qui l'importunent, il arrivera une époque où la décomposition de l'esprit public nous amènera à voir tous les jours de l'opposition, tous les jours contraires à l'opinion de la majorité, écrasés tour à tour. » Il observait ensuite que si, au lieu d'attaquer le *Journal du Commerce*, on avait pris la peine de fouiller dans les journaux ministériels, on y aurait trouvé des injures dirigées avec une impudence révoltante, non pas seulement contre la majorité, mais contre la Chambre tout entière. Il exprimait ensuite sa douloureuse surprise de ce que l'un des membres du côté droit, qui l'avait précédé à la tribune (Chifflet) l'avait accusé de vouloir répandre le trouble dans la Chambre, et atteindre la majesté royale elle-même. Interrompu par les murmures des centres, d'où une voix s'était élevée pour l'accuser d'écrire dans les journaux (*l'Aristarque*), il dit en terminant : « On s'étonne de voir des royalistes dans l'opposition ; jusqu'à présent on ne nous a pas accusés d'être des révolutionnaires ; cela viendra peut-être. » A la séance du 9 mars, sa santé ne lui permettant pas de paraître à la tribune, il fit lire

par un de ses collègues (M. de Lézardière) son opinion contre le projet de loi relatif à l'indemnité des colons de Saint-Domingue. Considérant ce projet comme la conséquence de l'émancipation de la colonie, il l'attaqua comme inconstitutionnel. « Sans doute, dit-il, le roi fait seul les traités, parce qu'à lui seul appartient la puissance exécutive ; mais, comme faisant partie intégrante du pouvoir législatif, il sanctionne, collectivement avec les Chambres, les articles de ces mêmes traités ; autrement il y aurait en France deux gouvernements à la fois : le gouvernement représentatif et la dictature perpétuelle. » Labourdonnaie, qui prit plusieurs fois la parole dans cette longue discussion, établit par le témoignage de l'histoire que, sous l'ancienne monarchie, quand il s'agissait d'une cession de territoire, le traité que faisait le roi avec une puissance étrangère était ratifié par les États-Généraux ou enregistré par le parlement. Puis il rappela que le honteux traité de Bretigny, auquel il comparait la cession de Saint-Domingue, avait été rejeté par les États. C'est ainsi qu'en toute occasion il cherchait à rattacher les libertés de la Charte aux antiques libertés de la France. Dans la discussion sur les douanes (13 et 15 avril) il s'éleva contre les taxes illégales perçues en vertu d'ordonnances, et les traita de *concussions*, demandant que le trop perçu fût rendu aux négociants. Il reprocha aux ministres, en terminant, d'accuser les royalistes de vouloir envahir la prérogative royale et même d'être des contre-révolutionnaires. « Le mal qui résultera de tout cela, continua-t-il, *rejaillira sur le pouvoir royal lui-même ; c'est à nous de reconquérir tout ce que la monarchie pourrait avoir perdu*

« par cette administration désordonnée (3). » Le 26 février, à propos du règlement définitif des comptes de 1824, il appuya la proposition faite par Casimir Perrier d'obliger les ministres de représenter les comptes de leurs opérations relatives à la guerre d'Espagne ; il revint sur les dilapidations commises et sur toutes les manœuvres employées par le chef du conseil pour détourner la Chambre de l'examen des marchés scandaleux de Bayonne et soustraire les coupables à la vengeance des lois. Le 12 mai il appuya avec une grande force de logique une autre proposition de Casimir Perrier, qui demandait que la garantie du 5 pour 100 fût assurée par des dispositions législatives contre les mesures arbitraires du ministre des finances qui, pour soutenir son 3 pour 100, avait dépensé tous les fonds destinés à l'amortissement. Quelques jours après, il accusa les ministres d'avoir entravé le cours de la justice en Corse, et se plaignit de ce que le glaive de la loi, confié au garde des-sceaux pour venger la société outragée, *n'était entre ses mains qu'une arme destinée à protéger l'assassinat*. Interrompu par les cris à l'ordre ! il répéta sa phrase et prouva son dire par des pièces officielles. Le 30 mai il écrivit au président pour demander

un congé motivé sur sa santé ; et comme il assistait à la séance, il reçut l'expression des regrets de plusieurs de ses collègues. Aux premières séances de la session de 1827, il eut encore pour la candidature à la présidence 47 voix, et fut le lendemain et le surlendemain (car le petit nombre des députés présents rendait les scrutins nuls) ballotté sans succès avec Chifflet pour la cinquième place sur la liste. Il en fut de même ensuite pour la vice-présidence ; après avoir partagé les voix avec M. Pardessus, il se vit encore évincé. Dans la discussion de l'Adresse, en comité secret, il s'éleva contre la politique extérieure du ministère, qui, à l'occasion des affaires de la péninsule espagnole, semblait se mettre à la remorque du cabinet anglais. Il accusa l'Angleterre de fomenter les troubles du Portugal pour dominer également en Portugal et en Espagne ; puis il insista pour qu'on insérât dans l'Adresse une modification qui avertit le gouvernement du danger et de la honte d'une alliance trop étroite avec une puissance rivale et jalouse. Lorsque le ministère eut présenté contre la liberté de la presse ce projet qu'on a flétri de la qualification ironique de *loi de justice et d'amour*, le député de Maine-et-Loire soutint encore une fois que le gouvernement représentatif ne pouvait subsister sans la liberté de la presse ; que s'il pouvait y avoir quelque danger d'accoutumer les esprits à braver ses abus, il y en avait bien davantage de porter atteinte à des droits reconnus par le pacte fondamental. S'élevant ensuite aux plus hautes considérations politiques, il fit voir que les majorités n'étaient puissantes et compactes que lorsque, semblables à celle de 1815, elles sauraient unir la Charte et la légitimité par le lien indissoluble des doctrines

(3) A l'occasion de cette nouvelle attaque de Labourdonnaie contre le ministère, le *Journal des Débats* s'exprimait ainsi : « Il est certain qu'une Chambre dans laquelle on ne paraîtrait discuter que pour mettre la France et la vérité aux pieds du ministère serait nulle au jour du danger, s'il s'en présentait. M. de Labourdonnaie a eu raison de le dire ; mais lorsqu'il a ajouté : « Si cette chambre venait à manquer, si elle se manquait à elle-même, elle entrainerait la perte de cette monarchie pour laquelle nous avons tant combattu, » nous croyons qu'il a exagéré l'importance de la Chambre actuelle des députés, et de toutes les Chambres des députés qui la suivront. » Les événements de 1830 prouvent que les prévisions de Labourdonnaie étaient trop justes, et que ses sinistres paroles auraient dû rallier les royalistes et les courir de leur aveugle confiance.

et de la persévérance politique. A la séance du 1^{er} mars, à propos de l'article relatif aux éditeurs responsables, il rappela que dans les bureaux le président du conseil n'avait point dissimulé que le projet était combiné pour tuer tous les journaux, à l'exception de deux ou trois : le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, et peut-être la *Quotidienne*. Le 11 avril, à l'ouverture de la discussion sur le jury, Labourdonnaie, élevant une question préjudicielle, établit qu'il était inconstitutionnel que les ministres présentassent à la Chambre un projet amendé par la Chambre des pairs, sans que la couronne eût exprimé son assentiment ou son refus au sujet des amendements, et conclut à l'ajournement de la délibération. Le garde-des-sceaux (M. de Peyronnet), dans sa réponse, ayant accusé Labourdonnaie de vouloir faire un appel à l'opinion publique, celui-ci repoussa ce reproche avec indignation, et profita de l'occasion pour exprimer combien il avait été affligé de ce qui s'était passé à la séance précédente, où en effet Casimir Perrier avait fait un appel à l'opinion du dehors contre les votes pris par la Chambre. Lors de la dissolution de la Chambre, en novembre 1827, Labourdonnaie fut réélu par son département, malgré les efforts du ministère. Frappé à mort par les élections, ce cabinet tomba (6 janvier 1828) et fut remplacé par le ministère Martignac. Labourdonnaie fut avec MM. Delalot et Hyde de Neuville appelé aux conciliabules politiques qui présidèrent aux remaniements ministériels; il fut même un instant question de l'appeler aux finances à la place de M. Roy; mais, cette nouvelle ayant fait baisser les fonds, les journaux ministériels s'empressèrent de la démentir. Cependant une réunion de députés de l'extrême

droite avait lieu chez Labourdonnaie, qui depuis 1820 fréquentait celle qui se tenait chez M. Piet, et où il était, avec trente royalistes inflexibles comme lui, chef d'une opposition impuissante. Dans la réunion qui se tint chez lui en 1828, et qui continua de s'y assembler pendant toute la session, Labourdonnaie exposa les propositions qui lui avaient été faites pour un portefeuille. La cour, à laquelle il était dévoué, le désirait en effet; mais quand, sur les trente députés de sa réunion, dix seulement lui eurent donné leurs voix, on cessa pour l'instant de songer à lui. Ces intrigues occupèrent tout le mois de janvier et les premiers jours de février. Le 20 janvier il avait été nommé, par le nouveau garde-des-sceaux, Portalis, membre de la commission chargée d'assurer l'exécution des lois dans les écoles ecclésiastiques secondaires; en d'autres termes, d'assurer l'exécution des lois contre les jésuites. Labourdonnaie fut au nombre des cinq membres de cette commission qui leur étaient favorables; or, elle se composait de neuf personnes. La session s'ouvrit enfin le 5 février. Nommé président et rapporteur du 3^e bureau pour l'admission des députés nouvellement élus, il se montra très coulant sur les difficultés élevées au sujet de plusieurs élections, notamment celles du département de l'Eure; mais, inflexible sur les principes, il protesta contre la doctrine émise par plusieurs députés sur la souveraineté de la Chambre en matière d'élections. Selon lui, elle avait été dépossédée de cette souveraineté par la loi de 1817, qui renvoyait aux cours royales les difficultés relatives à la jouissance des droits civils, au conseil d'état celles qui concernent les contributions. Le 22 février il obtint 178 voix pour la présidence,

mais il lui en manquait 5 pour atteindre à la majorité; le lendemain il descendit du rang de premier candidat au septième, et n'obtint que 156 suffrages, ce qui produisit une vive sensation. Enfin, à l'élection des vice-présidents, il ne vint qu'en dixième ordre, avec 23 voix seulement. Ces votes si divers étaient le résultat de petites intrigues qui prouvent combien à la Chambre comme ailleurs le parti monarchique était divisé, tandis que le parti libéral agissait avec tant d'ensemble. Membre de la commission de l'Adresse, Labourdonnaie attaqua le paragraphe relatif aux institutions municipales, comme portant atteinte à la prérogative royale, parce qu'il renfermait une demande précise de loi dans une forme contraire à l'article 20 de la Charte, qui réglait cette matière. La veille de la présentation de cette adresse, où l'ancien cabinet était qualifié d'*administration déplorable*, le bruit courut que Labourdonnaie avait eu une longue audience du roi et qu'il allait être le chef d'un nouveau ministère (9 mars); mais le moment d'obtenir un portefeuille n'était pas encore venu pour lui. Dans le comité secret du 14 juillet il s'opposa à la prise en considération de la proposition de Salvette, tendant à supplier le roi de réorganiser la garde nationale parisienne. A une époque où tant de royalistes osaient à peine émettre leurs opinions, il ne craignit pas d'approuver hautement le licenciement de cette garde qui, dans une revue, avait poussé des cris pour demander le renvoi des ministres. « Le gouvernement, dit Labourdonnaie, devait-il reconnaître l'autorité publique dans l'autorité de la baïonnette? Que le trône souffre une fois un pareil abus, que la manifestation d'un vœu par une troupe sous les armes

ne trouve aucune résistance, le prince aura cessé de régner. » Il terminait par ces paroles tellement prophétiques qu'on pourrait les croire imaginées après coup, si on ne les trouvait dans les journaux du temps : « En 1789, à pareil jour, à pareille heure peut-être, la monarchie s'écroulait... Quarante ans de malheurs et d'agitations se sont écoulés depuis, et je ne sais quelle fatalité nous pousse vers le même abîme et par le même chemin! Messieurs, souvenez-vous que c'est aujourd'hui le 14 juillet, et comparez ce qu'il faut d'efforts pour renverser une monarchie de quatorze siècles et ce qu'il en faudrait pour renverser une monarchie de quatorze ans! » Membre de la commission du budget, il fut chargé du rapport sur les recettes de l'exercice 1829 et proposa en cette qualité des réductions, montant à plus de 10 millions, dont quelques-unes furent adoptées. Le ministre des finances (M. Roy) ayant invoqué l'union du roi et des Chambres pour repousser un amendement de la commission, Labourdonnaie s'écria qu'on serait en vérité bien malheureux si, pour constater cette union, il fallait se prêter à toutes les volontés des ministres et renoncer à cette liberté des votes sans laquelle il n'y aurait pas de gouvernement représentatif. « Mes honorables amis et moi, dit-il en terminant, n'ont-ils pas montré leur union au gouvernement en votant l'emprunt de 80 millions (pour l'expédition de Morée)? Ils ont montré dans cette circonstance les sentiments monarchiques dont ils ne se départiront jamais. » Cependant, malgré l'immense prospérité matérielle dont on jouissait, chacun pressentait que la France touchait à une crise; une collision des partis paraissait imminente, et le nom de Labour-

donnaie revenait dans toutes les conversations, dans toutes les brochures, comme chef du parti royaliste. Cependant il n'obtint que 90 voix pour la présidence. Le 19 février, lorsque Salverte reprit la proposition de Labbey de Pompières (*voy. ce nom, ci-dessus*), tendant à mettre en accusation le ministère Villèle, Labourdonnaie, trompant chacun par une modération inattendue, opposa les formes du règlement à cette motion, qui n'eut pas d'autre suite. Le 19 mars, par hostilité contre le ministère, il se réunit, ainsi que ses amis, au côté gauche et à une partie du centre pour donner la priorité de discussion à la loi départementale sur la loi communale; et de plus il s'inscrivit pour parler contre ces deux projets. Le 2 avril, dans une opinion très développée, il se prononça avec tous ses amis contre le principe démocratique du premier, comme attentatoire à la prérogative royale, tandis que les orateurs du côté gauche, accueillant ce projet avec joie, le surchargeaient d'amendements ayant tous pour but d'enlever au roi l'administration départementale. Le projet fut retiré au milieu de la discussion, et par cette démarche précipitée le ministère se perdit aux yeux de l'opinion libérale, sans ramener à lui les royalistes. Aussi ceux-ci ne cachaient-ils plus leur espoir d'avoir enfin à eux un ministère, dont Labourdonnaie devait nécessairement faire partie. Cependant le ministère Martignac se traîna encore pendant toute la session, durant laquelle le député de Maine-et-Loire prit rarement la parole, sans se départir en rien de son assiduité aux séances. A la fin de juillet, M. de Polignac étant revenu d'Angleterre, le ministère qui devait porter son nom fut constitué le 8 août, et Labourdonnaie obtint le porte-

feuille de l'intérieur. Tous les journaux, à l'exception de *la Gazette*, de *la Quotidienne* et de *l'Universel*, accueillirent le nouveau cabinet avec des cris d'indignation. Le *Journal des Débats*, qui avait tant loué Labourdonnaie quand il s'agissait de l'opposer à M. de Villèle, lui fit désormais une guerre acharnée. A l'entendre, l'*homme aux catégories* empêcherait seul le ministère d'avoir la majorité; son *exagération haineuse*, sa *pétulance étaient insupportables*. Jamais défaveur contre un ministre, disait-on encore, ne fut mêlée de plus d'effroi. S'il fait comme ministre ce qu'il a dit comme orateur, *il développera hardiment la contre-révolution*. Enfin tous les journaux affectèrent de réimprimer les développements de la proposition d'amnistie faite par Labourdonnaie en 1815. Le nouveau ministre ne justifia ni ces craintes ni ces incriminations, qu'à certains égards il pouvait regarder comme honorables, puisqu'elles étaient le résultat d'opinions consciencieuses et invariables. Quant aux royalistes ils étaient divisés sur son compte : les trente de la réunion Agier se déclarèrent d'abord contre lui; les amis de M. de Villèle ne parlaient qu'avec dédain de sa capacité. Seuls quelques royalistes sans arrière-pensée, et partisans des mesures énergiques, avaient foi en lui et voyaient dans son avènement aux affaires l'aurore d'un gouvernement fort, qui résoudrait par un système net et décidé les embarras actuels de la royauté. Il paraît d'ailleurs certain qu'aucune intention de coup d'état n'avait présidé à la formation du nouveau cabinet. La pensée du 8 août n'était pas un plan d'agression, mais de résistance. On en jugera par l'extrait suivant de la circulaire que Labourdonnaie adressa aux préfets. « Placé entre les libertés

• publiques, que la ferme volonté du
 • roi est de maintenir, et les écarts de la
 • licence, qu'il importe de réprimer,
 • votre devoir, disait-il, est de faire
 • exécuter les lois sans acception
 • d'opinions et de personnes... Mais,
 • en assurant à tous justice et pro-
 • tection, l'administration ne doit
 • faveur et récompense qu'aux ser-
 • vices rendus au prince et à l'État;
 • sa confiance ne peut être accordée
 • qu'à ceux qui savent la mériter...
 • L'intention du gouvernement n'est
 • point d'ailleurs de troubler les si-
 • tuations établies ni de faire une
 • réaction. Tout ce qui voudra se
 • rattacher franchement à lui et le
 • seconder dans la stricte observation
 • de la Charte doit compter sur son
 • appui. » Loin de tenir compte de ce
 langage constitutionnel et pacifique
 à un esprit aussi fougueux, les jour-
 naux torturèrent cette circulaire pour
 y trouver des menaces. Ils jetèrent
 les hauts cris lorsqu'il appela Mangin
 à la préfecture de police. Il faut lire
 certains journaux du temps pour
 voir avec quelle niaiserie ils inven-
 taient les plus absurdes calomnies
 contre Labourdonnaie pour en faire
 une sorte d'épouvantail, de *croque-
 mitaine* politique. A cet égard, cer-
 taines feuilles jusqu'alors royalistes
 rivalisaient avec les feuilles révolu-
 tionnaires. Cependant le ministère
 ne justifiait ni les craintes ni les es-
 pérances des divers partis. Dès les
 premiers jours il fut divisé. Labour-
 donnaie repoussait le système de
 M. de Polignac, qui portait dans la
 politique ses préoccupations religieu-
 ses; il voulait déployer une déci-
 sion, une énergie que ne parta-
 geaient pas ses collègues; aussi les
 taxait-il de manquer de force et
 même d'être accessibles à la peur.
 • Laissez donc là vos jésuites, dit-il
 • un jour à M. de Polignac; j'aime

• mieux, pour contenir les libéraux,
 • des gendarmes que des jésuites. »
 On prêtait à ce dernier ce mot sur
 Labourdonnaie : « Tout est impossi-
 • ble! Cet homme est plus insocia-
 • ble que je ne pensais! » Ainsi l'an-
 cien chef du côté droit se trouvait
 dans le cabinet ce qu'il avait été dans
 la Chambre, c'est-à-dire en minorité.
 Ses collègues lui reprochaient en
 outre de ne pas avoir parmi les dé-
 putés plus de cent voix sur lesquelles
 il pût compter. Ces contradictions
 perpétuelles dans le conseil le ren-
 daient humoriste, indécis, embar-
 rassé. On se demandait comment un
 homme qui pouvait se vanter d'avoir
 rejeté dix fois le budget pourrait
 soutenir comme ministre une loi de
 finances. Et Charles X, si prévenu
 d'ailleurs en faveur de M. de Polignac,
 dit un jour, en sortant du conseil, ces
 paroles qui indiquent plus que de la
 légèreté: « Il fallait bien essayer de
 • ces gens qui se plaignent toujours. »
 Tout faisait présumer que le ministre
 favori finirait par l'emporter sur un
 ministre parlementaire, peu gra-
 cieux, peu courtisan. Dans l'intérieur
 de son ministère Labourdonnaie opéra
 peu de changements, et personne ne
 fit moins de destitutions que l'homme
 qu'on représentait comme un réac-
 tionnaire. Il fit rendre quelques or-
 donnances utiles, entre autres celle
 qui régularisait le commerce de la
 boucherie dans la capitale; il réor-
 ganisa l'Académie de médecine dans
 un sens favorable au pouvoir; enfin,
 en étendant l'institution de l'école des
 chartes, il lui imposa la tâche de
 fournir des matériaux à l'histoire de
 France. Cependant ses dissentiments
 s'envenimaient avec M. de Polignac,
 avec le garde-des-sceaux, Courvoisier,
 avec le ministre des finances,
 Chabrol, qui affectait de craindre que
 Labourdonnaie ne voulût donner la

préfecture de la Seine à un royaliste plus prononcé que M. Chabrol de Volvic. Les journaux continuaient de le poursuivre avec acharnement. Enfin ses actes les plus simples devenaient le prétexte d'insinuations perfides. Le 4 novembre il posa la première pierre des nouvelles constructions à faire à la Chambre des députés. « A quoi bon, s'écriaient-ils, puisqu'il a juré de creuser le tombeau de cette Chambre? » Quelques jours après, comme on discutait au conseil des ministres sur ce qu'on avait à espérer ou à craindre de cette assemblée, le roi interrompit Labourdonnaie par cette question faite d'un ton sec : « Mais enfin avez-vous la majorité? La majorité est-elle possible? » Le ministre se tut, n'ayant rien de positif à répondre; et M. de Polignac s'étant fait nommer président du conseil, Labourdonnaie n'hésita pas à donner sa démission, qu'on se hâta d'accepter. Une ordonnance du roi le nomma ministre d'état et membre du conseil privé. Le 27 janvier suivant, il fut élevé à la pairie et reçut une dotation de 10,000 fr. Sa démission fut motivée d'une manière fort piquante et qui peignait bien la gravité de la situation. « Quand je joue ma tête, j'aime à tenir les cartes. » Absorbé en 1830 dans la Chambre des pairs il y acheva de perdre son influence politique; d'ailleurs il n'aspirait plus qu'au repos, et demeura étranger aux fameuses journées qui virent tomber le trône de Charles X. Dès longtemps il avait prévu ces événements, et si, arrivé au pouvoir, il ne put rien faire pour les empêcher, c'est que sans doute il était trop tard, et que d'ailleurs ni le roi ni les autres ministres n'étaient capables d'aucune mesure énergique. Retiré dans ses terres, il mourut le 28 août 1839 en son

château de Mésangeau, près de Beaupreau (Maine-et-Loire). D—R—R.

LABOURDONNAIS. *Voy. MAHÉ, XXVI, 157.*

LABOURDONNAIS (MAHÉ de), petit-fils du gouverneur de l'île de France (v. MAHÉ, XXVI, 157), et surnommé *le Roi des échecs*, naquit en 1795, l'année même de la mort de Philidor, et comme lui devait mourir à Londres, dans un état voisin de l'indigence. Au sortir du collège il fut entraîné au café de la Régence et se sentit épris d'enthousiasme pour un jeu dont le calcul est la base. Parvenu à une grande force, il inspira de l'intérêt à M. Deschappelles, regardé comme le successeur de Philidor. Après l'avoir admis deux ans à sa partie, M. Deschappelles lui abandonna le sceptre. Labourdonnais n'était alors (1820) qu'un joueur d'instinct et de pratique. Ce fut à Londres, auprès de Mac'Donel, qu'il étudia à fond les auteurs anciens de tous les pays, traduits par le savant Lewis; et, depuis ce moment, il devint une bibliothèque vivante des cinquante volumes écrits en Europe sur les échecs. Tous les coups possibles, avec leurs innombrables variantes, se classaient méthodiquement dans son cerveau, et cette exactitude encyclopédique ne lui laissait rien ignorer de ce qui avait fait la gloire de ses devanciers. Comme écrivain, Labourdonnais a publié l'*Histoire de la vie de Mahé de Labourdonnais*, gouverneur de l'île de France, le *Traité du jeu des Échecs*, et, pendant plusieurs années, le *Palamède*, revue mensuelle consacrée aux échecs. Dans ses écrits sur ce jeu, il n'a attaché son nom à aucun coup brillant ou ingénieux; il n'a rien ajouté aux traités qu'on possédait déjà; et cependant c'était un joueur plein de hardiesse et de génie,

mais de ce génie qui ne laisse de trace, comme les comédiens célèbres, que dans la mémoire des contemporains. Le *Traité* de Philidor est encore aujourd'hui le meilleur, parce qu'il est le plus complet. Ce fut lui qui imagina le premier les parties sans voir l'échiquier : espèce de miracle renouvelé par Labourdennais. Philidor faisait ainsi, à Londres, trois parties simultanées. On l'a vu en jouer deux contre de forts adversaires, et les gagner. M. Deschappelles lui avait conseillé de ne pas faire abus de cet exercice, mais il n'en tint pas compte. Trois coups de sang, dont il fut frappé trois jours après, prouvèrent la sagesse de cet avis. L'hydropisie fut la suite de ces atteintes au cerveau. Il vécut encore quelque temps, et subit quatre fois la ponction. Dans cet état voisin d'une désorganisation complète, il n'avait conservé son intelligence et sa mémoire que pour des parties d'échecs. Il y avait peu de temps qu'il était arrivé à Londres, lorsqu'une dernière attaque d'apoplexie l'emporta en février 1840, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il venait d'être inscrit sur le fonds de secours aux hommes de lettres, et ne put en toucher qu'un premier quartier. Malgré le changement de nationalité de l'île-de-France, le souvenir de son ancien gouverneur y est tellement vénéré que le titre seul de son petit-fils avait suffi pour y exciter l'intérêt; et, pendant que celui-ci jouait aux échecs *pour gagner sa vie*, une souscription en sa faveur s'organisa dans notre ancienne colonie. Mais l'offrande n'a pu être déposée que sur sa tombe. F—LE.

LA BROUSSE (JACQUES de), naquit en 1486, dans le Périgord, près de Nontron, d'une ancienne famille originaire du Bourbonnais, où elle existait dans le XIII^e siècle, épo-

que à laquelle un de ses rejetons, Aimeric de La Brousse, alla s'établir en Limousin. Jacques embrassa dès sa première jeunesse la carrière des armes, et devint successivement lieutenant de cent hommes d'armes, capitaine de cinquante lances, et commanda des corps d'armée. Gentilhomme de la chambre et chevalier de l'ordre du Roi, il fut placé par Henri II auprès du dauphin, qui régna sous le nom de François II. Fort attaché aux Guise, Jacques se trouva en position de bien connaître leur nièce, femme de son élève, l'infortunée Marie Stuart. Lorsque cette princesse, retournée dans ses États, eut à lutter contre ses sujets révoltés, il conduisit à son secours un corps de deux mille hommes, et défendit vigoureusement, à l'âge de soixante-quinze ans, la ville de Leith, assiégée par les insurgés écossais. De retour en France il continua de servir et périt glorieusement à la bataille de Dreux, le 19 déc. 1562, jouissant déjà du traitement de maréchal de France dont le premier bâton vacant lui était promis. — Jacques II, son fils, fut comme lui gentilhomme de la chambre et lieutenant de cent hommes d'armes. Militaire aussi distingué par sa bravoure que par sa capacité, il reçut une mort glorieuse et précoce, à côté de son père, à la bataille de Dreux. — C'est par son fils, *Thibaut I^{er}* de LA BROUSSE, qui servit avec une égale distinction sur mer et sur terre, que s'est continuée la filiation de cette famille, dont un descendant est le sujet de l'article suivant. — LA BROUSSE (*Nicolas de*), comte de *Verteillac*), né en 1648, entra très jeune au service dans les gardes-françaises, en sortit en 1667, passa comme capitaine au régiment Dauphin, et fit les campagnes de Flandre et de Franche-Comté, que

termina le traité d'Aix-la-Chapelle. Quoique âgé de vingt ans seulement et hors de rang, il conserva le grade de capitaine en pied comme juste récompense d'un mérite déjà reconnu, et accompagna volontairement Vauban pour s'instruire à son école, lorsque ce grand homme s'occupait de la construction des citadelles de Lille et de Tournay. Employé en 1670 au camp de Saint-Germain, sous les ordres du maréchal de Créqui, La Brousse le suivit dans sa campagne de Lorraine et fut blessé au siège d'Épinal. En 1672 il fit la campagne de Hollande, et fut encore blessé au visage d'un pot-à-feu au siège de Maestricht. Il servit cet hiver-là sous Turenne, et y acquit les connaissances qu'il développa plus tard avec tant de talent pour les manœuvres de l'infanterie. Il continua de servir dans les campagnes de 1673 et 1674, et reçut trois blessures au siège de Dôle, puis dans celles de 1675 et 1676. Devenu major du régiment Dauphin, il fut employé l'année suivante en qualité de major de brigade dans l'armée qui s'empara des places de Cambrai et de Valenciennes. En 1678 il se trouva aux sièges de Gand et d'Ypres, puis à la bataille de Saint-Denis, où il fut blessé de deux coups de mousquet. Lieutenant-colonel du régiment Dauphin en 1680, brigadier des armées du roi en 1686, il suivit en 1688 le grand-dauphin qui allait commander l'armée d'Allemagne, et qui le demanda pour major-général; il en remplit les fonctions aux sièges de Philisbourg, Frankenthal et Manheim. Son activité et l'étendue de ses talents se développèrent avec la plus haute distinction dans cette campagne, à la fin de laquelle il fut nommé inspecteur-général de l'infanterie. En 1689 il reçut l'ordre de se jeter dans

Mayence assiégée, et contribua puissamment à la défense de cette place, qui, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte, sans que l'ennemi eût réussi à s'emparer du chemin couvert, ne capitula que parce que l'on manqua de poudre. Il reprit en 1690 les fonctions de major-général à l'armée du grand-dauphin, et fut chargé l'hiver suivant du commandement de la place d'Ypres, ainsi que de tout le pays situé entre la Lys et la mer. Il servit encore en 1691 au siège de Mons, commandé par le roi en personne. Cette ville ayant été emportée d'assaut et devenant la plus importante de nos places, on y mit une garnison de dix mille hommes d'infanterie et de quatre mille chevaux, et le gouvernement en fut confié à Verteillac, avec celui de tout le pays du Hainaut. Il fut alors promu au grade de maréchal-de-camp, et servit en cette qualité au siège de Furnes, sous Boufflers, qui l'avait demandé. C'est à la fin de cette campagne que Louis XIV le pourvut de la charge de lieutenant de roi de la province de Périgord. Enfin, en 1693, le maréchal de Luxembourg, ayant formé le siège de Charleroi, donna l'ordre à Verteillac, alors fixé à Mons, de protéger un convoi de sept cents chariots dont l'arrivée lui était indispensable pour le succès du siège. Verteillac sortit de Mons le 2 juillet, à la tête de six cents dragons et d'un gros corps d'infanterie. L'ennemi ne put intercepter le convoi, qui atteignit heureusement sa destination, grâce à ses habiles manœuvres. Mais il eut à soutenir le poids de forces bien supérieures dans un combat livré à Boussu. Blessé à la hanche dès le commencement de l'action, il ne voulut pas quitter le champ de bataille qu'il n'eût vu le convoi en parfaite sûreté, et, dans la dernière charge, il reçut

à la tempe un coup de feu qui l'éten- dit roide mort, le 4 juillet 1693. Son corps, transporté à Mons, fut inhumé dans l'église des Jésuites, où on lui éleva un tombeau. Il s'était trouvé à vingt-sept sièges, à dix batailles, et partout il s'était signalé par la plus haute valeur. Louis XIV dit à sa veuve, lorsqu'elle lui fut présentée, qu'il avait perdu dans le comte de Verteillac le meilleur officier d'infanterie qu'il eût eu depuis le maréchal de Turenne.— *Madeleine-Angélique DE LA BROUSSE de Verteillac*, fille unique de Nicolas, mariée à Thibaut, comte de Verteillac, son cousin-germain, fut une femme d'un esprit très distingué; son style était pur et solide, mais ses opuscules, qu'elle ne communiquait qu'à un petit nombre d'amis, sont restés inédits, et l'on n'a d'elle qu'une lettre sur les beautés et les défauts du style, adressée à Rémond de Saint-Mard, dans les œuvres duquel elle a été insérée au commencement du tome III, édition de 1750. Cette dame mourut le 21 oct. 1751, et Lévesque de Burigny fit insérer dans le *Mercur*e de janvier 1752 une lettre qui exprime l'estime et le respect qu'on avait pour elle. M^{lle} Lhéritier lui avait dédié en 1718 son ouvrage intitulé *les Caprices du Destin*, et en 1732 sa traduction en vers des *Épîtres héroïques d'Ovide*.

L—S—D.

LABROUSSE (CLOTILDE-SUZANNE COURCELLES de), visionnaire, née à Vauxain, en Périgord, le 8 mai 1741, manifesta dès ses premières années une grande exaltation d'esprit. Entre autres faits extraordinaires, on raconte qu'à l'âge de neuf ans elle tenta de s'empoisonner avec des araignées, pour aller plus promptement au ciel; que plus tard, voulant mettre sa vertu à l'abri de tout danger, elle s'appliqua de la chaux vive sur

le visage, afin de se défigurer et de ne plus offrir aux regards qu'un objet d'horreur, moyen extrême qui n'eut cependant pas l'effet qu'elle en attendait. Vers l'âge de dix-neuf ans elle entra chez les religieuses du tiers-ordre de saint François. Bientôt elle prétendit avoir des révélations, des extases, et se sentit appelée à parcourir le monde pour prêcher la conversion aux pécheurs; mais ses supérieurs arrêtèrent ce zèle indiscret, et s'opposèrent à cette mission si peu convenable à une femme, bien que notre époque en ait fourni des exemples (*voy.* THÉOS (Catherine), XLV, 351, et M^{me} de KRUDENER, dans ce vol.). Suzanne Labrousse se mit alors à rédiger sa propre biographie, et le fameux chartreux Dom Gerle (*voy.* ce nom, LXV, 299), ayant eu connaissance de cet écrit, où il trouva des idées assez conformes aux siennes, en fut émerveillé et entretenit une correspondance avec l'auteur, pendant trente ans. La révolution arriva. Dom Gerle, nommé député aux États-Généraux, y parla des prophéties de M^{lle} Labrousse, favorables au système dominant, mais l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Toutefois il la recommanda vivement à l'abbé Fauchet, et surtout à Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne, qui la fit venir à Paris, et dès-lors ne cessa d'être un de ses plus ardents prosélytes. La duchesse de Bourbon (*voy.* CONDÉ, LXI, 266), entraînée elle-même aux rêveries de l'illuminisme, la logea dans son hôtel. Mais la prophétesse conçut le projet d'aller à Rome défendre en personne, devant le souverain pontife et le sacré collège, les principes de la constitution civile du clergé, et persuader le pape de renoncer à son autorité temporelle. Elle retourna d'abord dans son pays,

et partit, comme elle l'avait dit, *du plus petit village pour la plus grande ville du monde*. Pendant sa route elle pérorait dans les églises, dans les clubs, même en pleine rue, appelant ses auditeurs *frères et amis*. Arrivée à Bologne (août 1792), elle en fut expulsée par le légat. S'étant rendue ensuite à Viterbe, elle y fut arrêtée, conduite à Rome, et détenue au château Saint-Ange, où jamais du reste elle n'éprouva de mauvais traitement. En 1796, le Directoire ayant obtenu sa liberté, elle n'en voulut pas profiter. Ce ne fut qu'après l'invasion de Rome par les Français (1798) qu'elle revint à Paris. Dès ce moment jusqu'à la fin de sa longue carrière, quoique toujours attachée à ses illusions, elle se renferma dans un petit cercle d'adeptes persévérants, et mourut octogénaire en 1821, après avoir nommé pour son exécuteur testamentaire Pontard, à qui elle légua 3,000 fr. Cette clause amena un procès avec la famille de la défunte. On a de Suzanne Labrousse des *Prophéties concernant la révolution française, suivies d'une prédiction qui annonce la fin du monde* (pour 1899), Paris, 1790, in-8°. Suivant quelques bibliographes, un recueil de ces prophéties, en 2 vol. in-8°, imprimé aux frais de la duchesse de Bourbon, fut publié à Paris au commencement de la révolution, et plus tard il s'en fit à Rome une édition in-8°, en français et en italien (*Discorsi recitati dalla cittadina Courcelles - Labrousse*, Discours prononcés par la citoyenne Courcelles-Labrousse). Enfin Pontard a publié un *Recueil des ouvrages de la célèbre M^{lle} Labrousse*, Bordeaux, 1797, in-8°, où il donne une foule de détails sur la vie et les travaux de cette illuminée. P—RT.

LABROUSTE (FRANÇOIS-MARIE-ALEXANDRE), député et tribun,

naquit à Bordeaux le 26 octobre 1762, d'une famille employée dans l'administration publique; entra lui-même dans cette carrière, et embrassa néanmoins la cause de la révolution. Il fut alors nommé major d'un bataillon de la garde nationale, puis administrateur du département de la Gironde. Proscrit sous la Terreur, il échappa aux bourreaux, et en 1795 ses concitoyens l'envoyèrent au conseil des Cinq-Cents, où il se distingua par ses opinions sages et conciliatrices. Le 15 avril 1798 il proposa de décréter que tout noble pourrait prétendre aux fonctions publiques, après avoir justifié de son attachement à la république. L'équité de cette motion ne put la faire adopter. Plus heureux quelques jours après, il arracha à la mort les émigrés naufragés à Calais, en demandant qu'ils fussent simplement déportés. Il entra au Tribunal après le 18 brumaire et resta attaché pendant toute sa législature au comité des finances, où il se fit remarquer par son zèle et ses connaissances. En 1807, à la dissolution du Tribunal, l'empereur l'appela et lui dit : « La caisse d'amortissement a besoin d'un homme probe et laborieux; je vous en nomme administrateur. » Labrousse occupa cette place jusqu'en 1815 avec zèle et probité. Il fit imprimer à cette époque un important mémoire sur l'utilité et la direction de la caisse d'amortissement et des consignations. La Restauration, qui, en reconstituant la caisse d'amortissement, l'avait éloigné de la nouvelle administration, fut cependant forcée de lui confier la liquidation de l'ancienne caisse. On le nomma plus tard administrateur des cautionnements et premier commis des finances. Il gérait depuis plusieurs années une des recettes par-

tielières de Paris, lorsque le 23 juillet 1835, attiré par la curiosité sur le boulevard du Temple, il fut blessé mortellement par les balles de Fieschi. Ses restes, comme ceux de tous ses compagnons d'infortune, furent déposés dans l'église des Invalides où, le jour même de l'établissement de l'ordre de la Légion-d'Honneur, il avait reçu la décoration des mains de Napoléon. R—G.

LA BRUYÈRE, (MICHEL-PHILIPPE AULAS de), issu d'une ancienne famille de magistrature de Lyon (1), naquit à Montargis le 1^{er} octobre 1751. Il entra en 1766 dans la maison militaire de Louis XV, fut pendant deux ans gendarme de la garde, onze ans garde-du-corps dans la compagnie de Luxembourg, quitta ce service sous Louis XVI pour être lieutenant de maréchaussée à Senlis, parvint neuf ans après au grade de lieutenant-colonel de gendarmerie, fut chargé de l'organisation de ce corps dans le département de la Nièvre et admis à la retraite en 1792, à cause des graves et nombreuses blessures dont il avait été couvert dans une horrible catastrophe, que Fieschi a depuis rappelée à la population

(1) Il était petit-fils de Jean-Claude Aulas de Moléze, conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon, qui était fils de Pierre, avocat-général d'un grand mérite à la même cour. On croit savoir que, menacé de devenir victime des persécutions des Jacobins, malgré le dévouement courageux qu'il avait montré à ses concitoyens, en décembre 1789, La Bruyère se réfugia à Lyon au commencement de 1793; qu'il y arriva au moment où cette ville se préparait à résister à la Convention; que, ne pouvant, à cause de ses blessures, faire un service actif, il fut nommé par le général Pécy, son ami, membre du comité de défense, et qu'il n'échappa après le siège aux fusillades que parce que Collot d'Herbois, qu'il avait connu chez le prince de Tingry, peu d'années avant la révolution, alors que ce comédien montait des pièces pour le petit théâtre de ce seigneur et donnait des leçons de déclamation à ses amis, ferma les yeux sur l'évasion de son ancien élève, dont il avait reçu quelques services, et la favorisa au moins indirectement. La Bruyère trouva le moyen de gagner les environs de Montargis, et de s'y racher jusqu'après le 9 thermidor, époque à laquelle il rejoignit sa famille à Senlis.

de Senlis et à toute la France. — Le 13 décembre 1789, un horloger de Senlis, nommé Billon, renvoyé de la compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse comme usurier, voulut se venger, et en trouva l'occasion lors de la bénédiction des drapeaux donnés à la garde nationale par le duc de Lévi, grand-bailli de Senlis. Après avoir disposé derrière les jalousies des fenêtres de sa maison, située sur une place où devait passer le cortège, une batterie de plusieurs fusils réunis, dont un ressort faisait partir tous les coups simultanément, il se munit en outre de plusieurs armes à feu, et commença à tirer sur le commandant, qui fut tué, et sur plusieurs autres personnes, qui furent grièvement blessées. — La Bruyère, qui marchait à la tête du cortège en qualité de commandant de la garde nationale à cheval, se hâta de faire cerner la maison d'où étaient partis les coups de feu. La machine infernale mise en jeu tua et blessa un grand nombre de militaires et de gardes nationaux. Aussitôt La Bruyère force la porte extérieure de la maison, et y pénètre, suivi de son sous-lieutenant de maréchaussée, d'un brigadier, de deux cavaliers, et de plusieurs personnes du cortège. Parvenus au premier étage, ils trouvent toutes les portes barricadées. Une ouverture est faite dans la cloison de la chambre d'où Billon tirait encore par la fenêtre sur le peuple. A peine La Bruyère et son sous-lieutenant se sont-ils introduits dans cette brèche que celui-ci est tué à bout portant d'un coup de pistolet par Billon, qui s'enfuit par une issue secrète. La Bruyère rejoint ce misérable sur l'escalier du grenier, le saisit, et joutit déjà du bonheur de livrer un pareil monstre à la justice, quand une mine pratiquée dans la maison

éclate, fait sauter les bâtiments, et ensevelit sous ses décombres les assassins et l'auteur du crime. Quarante personnes périrent; et ce ne fut qu'après plusieurs heures de recherches que La Bruyère fut découvert, et retiré de ces ruines vivant, mais criblé de vingt-neuf blessures dont plusieurs d'une extrême gravité. Sur le compte rendu de cet événement, l'Assemblée nationale rendit un décret fort honorable pour cet officier, et y joignit un brevet de 1800 fr. de pension, portant *qu'elle lui était accordée en considération de plusieurs blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions, lors de l'horrible événement arrivé à Senlis le 13 décembre 1789, en saisissant l'assassin Billon à l'instant même où ce dernier avait fait sauter sa maison.* — Ce brevet, à la date du 10 juin 1791, est un des titres honorables conservés par les petits-enfants de La Bruyère. Louis XVI, pour ce même fait, lui avait accordé la croix de Saint-Louis, et l'avait nommé lieutenant-colonel de gendarmerie à Nevers, place qu'il ne conserva que jusqu'au milieu de 1792. — Le 8 avril 1800 il devint maire de Senlis, et fut nommé le 23 mars 1804 juge-de-paix de la ville et du canton de ce nom; il en exerça les fonctions pendant vingt-deux ans, et donna en 1826 sa démission, motivée sur son âge avancé et ses longs services. Il mourut le 24 mai 1835. G—R—D.

LABUSSIÈRE (CHARLES-HIPPOLYTE), né à Paris en 1768, était fils d'un pauvre chevalier de Saint-Louis. A peine âgé de seize ans il entra en qualité de cadet dans le régiment de Savoie-Carignan, qui était en garnison à Dunkerque; mais son humeur capricieuse et son goût pour la dissipation le détournèrent bientôt de la carrière des armes. De retour à

Paris, où il fréquenta des jeunes gens et des femmes dont la vie était plus joyeuse qu'exemplaire, il joua avec quelque succès les rôles de niais sur des théâtres de société, et acquit dans le monde la réputation d'un plaisant mystificateur. Dans les premières années de la révolution, s'étant trop librement égayé aux dépens des orateurs de section et des comités de surveillance, il s'en fit de redoutables ennemis, et il était déjà près de porter la peine de son imprudence lorsqu'il réussit à se faire employer dans les bureaux du comité de salut public, c'est-à-dire au quartier général de la Terreur, où quelques-uns de ses amis avaient, comme lui, trouvé un sûr asile. Muni d'une carte du comité, il se vit dès-lors respecté de ces mêmes révolutionnaires dont il avait craint le ressentiment. Ce fut dans son bureau, espèce de greffe où l'on réunissait les dossiers des détenus, qu'il se rendit éminemment utile aux personnes incarcérées en détruisant chaque jour, sans qu'on pût s'en douter, ce qu'on appelait alors les pièces *accusatives* (pièces à charge). Le nombre des prisonniers qu'il préserva ainsi du tribunal révolutionnaire fut très considérable. On comptait parmi eux la vicomtesse de Beauharnais, qui fut depuis l'impératrice Joséphine; M^{me} de Buffon; M^{lle} Montansier; M. de la Porte, ancien intendant de Lorraine; La Chabausière, homme de lettres, et presque tous les acteurs de la Comédie-Française. Labussière montra dans cette circonstance autant d'adresse que de témérité. Néanmoins son zèle en faveur du tragédien Larive fut sur le point d'avoir un effet bien affligeant (v. LARIVE, au Suppl.). Par une cruelle méprise, il anéantit les pièces que cet acteur avait produites pour se justifier, et il laissa dans les cartons

celles qui appuyaient l'accusation. Par bonheur le chef de bureau, instantamment pressé par le comité de livrer à Fouquier-Tainville le dossier *tel qu'il était*, différa, sous divers prétextes, d'obéir à ces injonctions, et eut ainsi le bonheur de prolonger les délais jusqu'à la journée libératrice du 9 thermidor. Il va sans dire que la joie de Labussière fut aussi grande que l'avait été son inquiétude. Placé ensuite auprès du trop fameux Legendre, membre du comité de sûreté générale, il obtint de ce député, alors transfuge du club des Jacobins, une quantité innombrable de mises en liberté; mais, à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795) il fut à son tour arrêté, et il ne sortit de prison, au bout de huit jours, que pour rentrer dans la vie privée. Quelques-unes des personnes auxquelles il avait rendu d'importants services voulurent bien lui en exprimer leur reconnaissance. Les comédiens français donnèrent à son bénéfice, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, une représentation à laquelle le premier consul assista, et dont le produit s'éleva à 14,000 francs. Mais, incapable d'économie, Labussière eut bientôt dissipé cette somme, et, malgré quelques secours secrets qu'il reçut de l'impératrice Joséphine par les mains de M^{me} de La Rochefoucauld, il tomba dans une extrême misère. A la suite d'une violente attaque de paralysie, ses facultés intellectuelles se dérangèrent à un tel point que la police se vit forcée de le tenir enfermé dans une maison de fous, où il mourut peu de temps après, entièrement oublié de ceux-là même pour lesquels il avait le plus exposé sa vie. Labussière n'était nullement lettré, mais il avait un esprit vif et facétieux qui abondait en saillies piquantes et originales, surtout lors-

qu'il s'agissait de ridiculiser les hommes de la révolution. Ses aventures et ses bons mots, qui n'étaient pas tous d'un excellent goût, ont fourni à un monsieur Liénard, jurisconsulte, la matière de quatre volumes intitulés *Charles, ou Mémoires historiques de M. de Labussière, ex-employé au comité de salut public* (an XI, 1803). Mais les faits vrais y sont mêlés à tant de contes absurdes, et l'ensemble en est si insipide, que ce livre n'a plus de lecteurs. On trouve, au surplus; l'éloge de Labussière, et quelques détails sur sa vie, dans d'autres ouvrages, tels que l'*Histoire du Théâtre Français*, par MM. Etienne et Martainville; les *Mémoires de Fleury*, par M. Lafitte; la *Revue des Comédiens*, imprimée en 1808, et les *Bigarrures anecdotiques* publiées en 1838 par l'auteur de cet article. En 1802, M. P.-Alex. de Châtenet avait inscrit les vers suivants au bas du portrait de Labussière, exposé au salon du Louvre :

De mon brave libérateur,
Mes amis, voilà bien l'image,
Telle qu'a mon esprit la retraçait mon cœur.
Mais quel trouble secret se peint sur son visage ?
Ce front, qu'animait la gaité,
A perdu sa sérénité :
Je vois trop qu'en prenant séance
Il avait l'œil fixé sur quelque malheureux,
Ou qu'un mortel, sauré par ses soins généreux,
Lui parlait de reconnaissance.

F. P.—T.

LACASSIÈRE (1) (JEAN LÉVESQUE de), né en Auvergne vers 1502, chevalier de Malte, fut élu grand-maître de l'ordre en 1572. Il dut cet honneur à la bravoure dont il avait donné des preuves signalées, aux services qu'il avait rendus dans les fonctions qui lui avaient été confiées, ainsi qu'à sa piété et à sa prudence. Depuis neuf ans, et il était presque oc-

(1) C'est par erreur qu'il est nommé *La Carrière* dans l'article ROMEGAS, XXXVIII, 324.

togénéaire, il tenait les rênes du magistère de Malte, lorsque son caractère, devenu aigre et irascible de plus en plus, lui suscita des ennemis nombreux et puissants parmi ses sujets. Troisfamiliers de l'Inquisition avaient déjà tenté de l'empoisonner à l'instigation de Petrucci, inquisiteur à Malte, quand la révolte éclata ouvertement en 1581. Ce fut le soulèvement de la majeure partie des chevaliers contre leur grand-maître. Cette intrigue fut principalement fomentée par les Espagnols, grands ennemis à cette époque de la France et de leurs frères des Langues françaises. L'ambition de Lescut de Romégas, compatriote de Lacassière et général des galères, joua dans cette affaire un rôle d'autant plus décisif que Romégas était un grand homme de mer, fort considéré, et qui devait sa réputation à une bravoure plus féroce que judicieuse à la vérité, mais presque toujours heureuse dans ses entreprises. Il devint facilement l'instrument des factieux et même le chef de la conjuration, tout en conservant des apparences modérées. Le caractère de Lacassière, et quelques violences envers plusieurs chevaliers, servirent de prétexte au soulèvement; mais la cause véritable fut l'ambition de lui succéder qui anima les vieux prétendants au magistère, en même temps que les jeunes chevaliers ne lui pardonnaient pas d'avoir sévi contre les courtisanes : c'est ce qu'assure positivement l'archevêque de Toulouse (Paul de Foix), ambassadeur de France à Rome, et qui poursuivit au nom de Henri III la punition des ennemis du grand-maître. Les conjurés, ayant tenu plusieurs assemblées en juillet 1581, élurent Romégas lieutenant du magistère, par un acte irrégulier qui portait que la décrépidité du grand-maître avait

obligé l'ordre de créer un lieutenant pour les circonstances critiques où l'on se trouvait. Une nouvelle réunion des chevaliers eut lieu le 8 juillet, deux jours après celle où Romégas triompha ; on décida que, pour mettre en sûreté la personne de Lacassière, il serait enfermé dans un fort, sous bonne et sûre garde. C'est ce qui fut exécuté en plein jour, bien moins pour atteindre le but indiqué que pour empêcher le proscrit de porter ses plaintes à Rome devant le pape, supérieur suprême de l'ordre, et devant le roi de France, dont Lacassière et Romégas étaient nés les sujets. On remarqua que le prétendu *décrépit* avait reçu les conjurés avec un visage intrépide, et qu'il n'avait rien dit ni rien fait d'indigne de sa place. Deux jours après l'emprisonnement, le bailli de Chabillant rentra à Malte avec les galères dont il était général. On n'osa lui refuser une entrevue avec le grand-maître. Ce dernier ne voulut pas accepter la proposition d'être rétabli à main armée, préférant une décision pacifique du pape à une entreprise qui ferait verser du sang. Cependant les révoltés avaient envoyé des députés à Rome, où il en arriva aussi de Lacassière, qui avait trouvé le moyen de tromper la surveillance de ses ennemis. Cette nouvelle fit grand bruit dans la capitale du monde chrétien, et fut cause d'altercations sanglantes entre divers chevaliers de Malte qui s'y trouvaient déjà ou qui arrivaient avec les députés. Le pape témoigna beaucoup d'indignation, et, dès le 31 juillet, chargea une congrégation de cardinaux de prendre connaissance de l'affaire, qui excitait d'autant plus d'intérêt que l'ordre jetait un grand éclat, surtout depuis le siège de Rhodes. Un auditeur de rote fut envoyé à Malte pour y ramener, sinon la

concorde, du moins la tranquillité ; mais il y trouva tout en fort mauvais état, et il n'osa rétablir d'abord le grand-maître, de peur d'exciter et d'aggraver les troubles. Cependant les deux partis faisaient parvenir leurs mémoires de griefs et de défense à la congrégation des cardinaux. De son côté, Henri III, qui ne pouvait ramener la paix dans son propre royaume, voulait rétablir le calme dans une île étrangère ; il ne négligeait rien à Rome pour y faire triompher Lacassière, ni à Malte, où il envoya Aimar de Chattes, commandeur de l'ordre, qui intimida beaucoup les factieux. Le 11 septembre, pendant que les cardinaux procédaient à l'examen de l'affaire, l'auditeur de rote (il s'appelait Gaspard Visconti) assemblait à Malte le conseil, lisait le bref qui commandait aux chevaliers de lui obéir, recevait la démission que Romégas lui remit de sa lieutenance du magistère, et il ramena le grand-maître de sa prison à son palais, où il lui donna le bref qui lui accordait la permission de se rendre à Rome comme il l'avait demandé. Romégas et plusieurs de ses partisans reçurent l'ordre d'aller trouver le pape. Pendant que Visconti rétablissait la tranquillité à Malte, Lacassière arrivait à Rome le 26 octobre. Il fut reçu en souverain, avec beaucoup d'éclat et de pompe : c'était un juste hommage rendu au pouvoir malheureux et à la vieillesse persécutée. Voici comment Secousse raconte cet événement dans une dissertation qui a pour objet de suppléer au silence et de rectifier les erreurs des historiens, même de Vertot et de de Thou : « Le pape manda à tous les cardinaux et aux ambassadeurs d'envoyer leurs maisons. Il commanda à tous les référendaires et à douze évêques de s'y trouver. Huit cents chevaliers vinrent au-

« devant du grand-maître. Il marchait entre le patriarche de Jérusalem et l'évêque d'Imola, qui était maître-d'hôtel de Sa Sainteté, et il était escorté par les Suisses du pape et par sa garde à cheval. En passant devant le château Saint-Ange il fut salué par l'artillerie. Il alla descendre à Monte-Giordano, chez le cardinal Louis d'Este, qui, accompagné de l'ambassadeur de France (Paul de Foix), le reçut au haut de l'escalier et le conduisit à l'appartement qui lui était destiné et où il trouva une brillante société. Ce cardinal, qui était fils d'Hercule de Ferrare et de Renée de France, fille de Louis XII, garda chez lui et traita magnifiquement Lacassière et les trois cents chevaliers qui l'avaient suivi. Deux jours après son arrivée, Lacassière fut avec ses chevaliers admis au Vatican à l'audience du pape. De Thou rapporte le discours du grand-maître, qui s'exprima avec beaucoup de dignité, et dit, entre autres choses pleines de convenance, que c'était à tort qu'on imputait à un vieillard presque octogénaire et déjà moribond ce qu'on ne lui avait jamais reproché, ni dans sa jeunesse ni dans sa force ; que son seul crime était de vivre et de conserver trop longtemps une dignité qui faisait l'objet des désirs ambitieux de ses ennemis ; mais qu'il était moins affligé de l'outrage qu'ils lui avaient fait que des périls auxquels ils livraient Malte, l'Italie et la chrétienté tout entière. Par un heureux à-propos, qui flatta beaucoup le pape, il termina sa harangue par le cantique de saint Siméon. La réponse du souverain pontife ne fut pas moins belle ; l'accueil qu'il fit au grand-maître fut honorable et gracieux. Le parti français et l'équité triomphèrent. Romégas, désespéré

de la tournure que prenaient les affaires, mourut de chagrin le 4 novembre, et précéda de peu de semaines son grand-maître, qui cessa de vivre le 21 du mois suivant, avant que le pape eût pu prononcer sa décision formelle. Ce prince n'en fut pas moins inhumé provisoirement avec toute la pompe convenable à la dignité qu'il n'avait jamais cessé de mériter. La cérémonie funèbre eut lieu le 4 janvier 1582; Marc-Antoine Muret composa l'épithaphe et prononça l'oraison funèbre. Le corps fut déposé dans l'église Saint-Louis en attendant qu'on pût le transporter à Malte. Lacassière eut pour successeur Hugues Loubeux de Verdale, qui fut élu à Malte par les chevaliers de l'ordre, tant par ceux qui y étaient restés que par ceux qui s'étaient rendus à Rome. Cette élection, toute française, fut due principalement à l'influence du pape et confondit le parti espagnol, qui avait tant contribué aux violences faites à Lacassière. Enfin le patriarche de Jérusalem fit le rapport de l'affaire au nom de la congrégation des cinq cardinaux, le 23 juillet 1582; le pape ayant approuvé leur décision, il fut jugé en consistoire, le 3 septembre suivant, que les procédures faites à Malte contre le grand-maître Lacassière étaient nulles et iniques; que le droit de juger et de déposer un grand-maître n'appartenait point aux chevaliers, mais au souverain pontife, et que les coupables de la révolte devaient être punis, mais avec modération. Ainsi finit cette procédure; elle n'eût pas eu un succès aussi favorable sans les instantes sollicitations du cardinal d'Este et de l'ambassadeur de Henri III, qui n'eussent peut-être pas aussi vivement protégé Lacassière si ce grand-maître n'eût pas été Français.

LACENAIRE (PIERRE-FRANÇOIS), voleur, assassin de profession et par système, s'est fait une place à part parmi les plus grands criminels, moins encore par le nombre et l'audace de ses crimes que par l'impudeur avec laquelle il a tenté de les ériger en actes légitimes de représailles contre la société. Dans un temps où les lois éternelles de la raison et de la morale trouveraient une obéissance facile et incontestée, de telles prétentions seraient tombées d'elles-mêmes dans l'oubli, et elles devraient y rester avec l'homme qui a osé les concevoir; mais alors que de toutes parts les doctrines les plus étranges et les plus funestes se montrent au grand jour et se font écouter, alors que l'on voit l'égoïsme et le droit individuel se poser fièrement en face du droit social et les plus monstrueuses actions trouver des partisans déclarés, il n'est pas inutile de scruter la vie d'un homme qui fut un exemple déplorable de ce que peut une mauvaise nature aidée par toutes les lumières de l'intelligence et abandonnée sans frein aux inspirations de l'intérêt personnel. Il y a plus d'un enseignement à en tirer, semble-t-il, et par ce motif il doit être permis de dire ce qu'a été et ce qu'a fait cet homme, sans qu'on ait à craindre le reproche de vouloir propager et agrandir la célébrité odieuse dont l'espérance charma sa vanité, et de chercher dans l'histoire de sa vie comment et par quel concours de circonstances il en est venu à nier effrontément en actions et en paroles la vertu, la justice et la morale. Il naquit à Francheville, près de Lyon, en l'année 1800, d'une honorable famille de commerçants. Son père, qui en vingt-cinq ans de travail et de bonne conduite avait amassé une fortune assez considérable dans le commerce

des fers, vivait retiré à la campagne. Au bout de six ans de mariage il lui était né un premier fils qui avait été accueilli de lui et de sa femme avec les transports de la joie la plus vive ; mais cette famille s'étant successivement augmentée de douze autres enfants, il paraît que tous ne furent pas aussi bien reçus. Pierre-François, le quatrième en date, avait apporté en naissant, nous affirme-t-il lui-même, toutes les qualités qui peuvent faire le bonheur de l'individu et l'ornement de la société : un cœur sensible et délicat, avec les dons les plus précieux de l'esprit. Par malheur il fut confié aux soins d'une nourrice, et, quand il fut ramené dans la maison paternelle, s'il faut l'en croire, il n'y aurait trouvé que rebuts et duretés, la tendresse de ses parents s'étant exclusivement portée sur son frère aîné. Vivement affecté d'abord de cette répugnance que sa personne excitait au sein de sa famille, il aurait fini par s'y habituer et y devenir insensible. Seulement une sorte de fureur d'observation se serait dès-lors emparée de lui, et son point de départ étant l'idée de l'injustice des siens à son égard, il se serait bientôt laissé entraîner à conclure que tous les hommes sont partiaux, injustes et méchants. Quoi qu'il en soit, son père l'aima assez pour entreprendre de lui faire donner une éducation distinguée, et dans ce but il vint demeurer à Lyon. C'était en 1810. Ses débuts au lycée annoncèrent une facilité extrême à apprendre ; après quelques mois, il en sortit pour passer au collège de Saint-Chamond, où il resta trois ans. Il y obtint des succès éclatants ; mais il s'était déjà développé en lui un tel esprit d'irréligion qu'il en fut expulsé. Ce fut pour ses parents, qui étaient d'une piété fervente, un sujet de

profonde douleur. Ils ne purent croire toutefois que leur enfant, si jeune encore, se fût de lui-même précipité dans l'incrédulité ; ils s'en prirent au régime du collège, qu'ils jugèrent trop peu religieux, et, pour remédier au mal déjà fait et qui les effrayait justement pour son avenir, il leur sembla à propos de le soumettre à une éducation tout ecclésiastique. De là son entrée au séminaire d'Alix dans le voisinage de Lyon. Mais, au lieu de s'y amender, il ne fit que s'enfoncer plus avant dans les voies de l'impiété. L'air qu'on y respirait ne convenait pas à son esprit révolté et raisonneur ; la sévérité de la règle et la tenue austère des professeurs et des élèves contrastaient trop ouvertement avec les habitudes qu'il avait vues établies ailleurs pour qu'il consentit à s'y plier. Il en prit un ennui et un chagrin qui un peu plus tard se changèrent en haine violente contre toute loi religieuse. Un hôte de cette humeur ne pouvait, on le conçoit, demeurer longtemps dans un séminaire. A la fin de l'année, il avait épuisé la mesure de l'indulgence de ses maîtres, et il fut encore une fois renvoyé à ses parents. Forcé fut de le faire rentrer au lycée à Lyon, d'où il sut aussi bien vite se faire chasser. Durant l'année qu'il y passa, ne connaissant déjà plus d'autre règle de conduite que son instinct pour le plaisir et le désordre, il se mit à hanter les cafés et les mauvais lieux. L'argent lui faisant défaut, il y pourvut par la vente de ses livres d'abord, puis par des vols de plus en plus considérables dans la maison de son père. C'est alors et de cette manière qu'il fit son apprentissage du métier de voleur. Ce n'est pas tout : il lui arrivait souvent de préférer le vagabondage aux cours du lycée ; et

son absence de sa classe s'étant une fois prolongée d'une quinzaine de jours, le proviseur voulut le faire savoir à son père. La lettre qui contenait cet avis tomba aux mains de Lacenaire. Il n'hésita pas à la remplacer par une autre lettre de sa façon, qu'il signa du nom du proviseur et dans laquelle il pria son père de passer à la caisse de l'économiste pour solder le trimestre échu. Voleur et faussaire à l'âge de quinze ans, sans vergogne et sans scrupule, à la première sollicitation de ses penchants vicieux ! Voilà des commencements qui disent à eux seuls quelle sera toute une vie. Vienne un intérêt plus pressant, quelque chose qui puisse s'appeler le besoin, et l'on peut être sûr qu'il ne reculera devant aucun moyen pour y satisfaire, qu'il portera dans le monde, et poussera, s'il le juge utile, jusqu'au crime la honteuse industrie à laquelle il s'est ainsi essayé à l'intérieur de la maison paternelle. Trois mois seulement après, son père découvrit ce méfait, et, à quelques jours de là, le hasard ayant mené le père et le fils sur la place des Terreaux, au moment où allait s'y faire une exécution, le vieillard, en face de l'échafaud, fit à l'enfant, dans l'amertume de son cœur, une horrible prédiction qui devait, hélas ! se réaliser vingt ans plus tard. Malgré ses tristes égarements, Lacenaire n'avait pas laissé d'acquiescer, grâce à la promptitude et à la vivacité de son intelligence, une instruction classique assez remarquable ; il lisait et comprenait à merveille Horace, et il composait facilement des vers français. Son père avait eu l'intention de le destiner au barreau ; mais s'étant vu à la tête d'une nombreuse famille, il avait senti la nécessité d'accroître sa fortune, et, depuis quelques années, il était rentré dans les affaires. Par une déplorable

fatalité, les chances avaient tourné contre lui, et toutes ses entreprises le conduisaient progressivement à sa ruine, de telle sorte qu'il ne lui était plus possible de mener à fin ses vues à l'égard de son fils. Il résolut donc de le lancer dans le commerce des soieries, où il était lui-même, et il le plaça, à sa sortie du lycée, chez un de ses ouvriers, selon l'usage, pour y apprendre la fabrique. Au bout de deux mois, Lacenaire avait quitté l'atelier, déclarant à son père qu'il ne voulait pas être commerçant ; il fut envoyé alors, et en attendant que sa raison pût s'éclaircir, au collège de Chambéry où il termina avec distinction ses études ; après quoi, étant revenu à Lyon, il entra dans l'étude d'un avoué, puis dans celle d'un notaire, et de là dans les bureaux d'un banquier. Dissipé et avide de plaisirs, il ne savait être bon à rien ; incapable de gagner par son travail de quoi subvenir à ses dépenses folles, il continuait comme par le passé à se procurer par le vol l'argent qui lui était nécessaire. Quelques années s'étaient ainsi écoulées quand tout-à-coup s'éleva contre lui le soupçon d'une infidélité grave, commise au préjudice du banquier chez qui il était employé ; par suite, il fut obligé d'en sortir, et c'est à cette occasion qu'il vint pour la première fois à Paris, où il s'occupa un peu de littérature, fit quelques articles pour différents journaux, et composa les couplets d'un vaudeville qui fut joué avec quelque succès. A ce moment, pour peu qu'il l'eût voulu, il aurait facilement réussi à se créer des moyens honorables d'existence, notre société, quelque mauvaise qu'on se plaise à la faire, ne refusant jamais son appui au talent aidé du travail et de l'esprit de conduite. Mais à un homme tel que Lacenaire, voué dès

longtemps à tous les entraînements du vice, il ne pouvait convenir de se soumettre aux conditions ordinaires de la vie et de se résigner à ne monter que degré par degré à un rang dont ses facultés bien employées l'auraient peut-être rendu digne. Tout effort soutenu pour arriver au bien lui était impossible. Cœur flétri et vide de tout sentiment honnête, il lui fallait, pour éveiller et mettre en mouvement son énergie, toutes les excitations de la débauche. Après avoir dévoré en orgies tout ce qu'il avait d'argent et de crédit, il ne sut imaginer rien de mieux que de se faire soldat sous un faux nom. Incorporé dans un régiment, il ne tarda pas à s'y conduire si mal et à s'y attirer de si fâcheuses affaires que le meilleur parti qu'il eût à prendre fut de désertir au plus vite. Il retourna à Lyon où personne ne se doutait de son équipée, et il devint commis-voyageur. Mais bientôt il se dégoûta de cette position, qui exigeait une certaine activité de démarches et il la quitta pour venir de nouveau à Paris vivre dans l'oisiveté et le dérèglement. Le jeu lui fournit d'abord les moyens de s'y soutenir; mais un beau jour, comme cela devait être, le jeu se lassa de lui être favorable, et lui enleva jusqu'au dernier sou. Dans cette triste situation, Lacenaire, après avoir inutilement sollicité des secours de son frère, n'ayant ni assez de noblesse ni assez de courage pour en demander au travail, se décida à reprendre le chemin de Lyon, muni de fausses lettres de change pour 10,000 francs, qu'il sema intrépidement dans les villes où il passa. Deux seulement de ces lettres de change, s'élevant à 1,500 fr., portaient son nom, et il en prévint son frère, pour qu'il eût à les faire retirer, si bon lui semblait. Cela fait, il se rendit prudemment en Italie, où il commit son

premier meurtre. Voici à quel propos: il avait chargé un ami en France de l'avertir de la tournure que prendraient ses affaires, et un Suisse, dont il avait fait la connaissance, avait bien voulu se prêter à ce qu'il se fit écrire sous son couvert. Cette complaisance lui coûta la vie. Une lettre étant arrivée, qu'il put croire pour lui personnellement, il l'ouvrit et la lut avant de la remettre à Lacenaire. Celui-ci, ayant eu ensuite quelque raison de juger qu'il en avait parlé indiscrètement, l'entraîna, sans en rien faire paraître, à une promenade dans un petit bois voisin de la ville. Quand ils furent bien isolés et hors de la portée de tout le monde, il tira de sa poche deux pistolets, dont l'un était chargé et l'autre ne l'était point. Il somma, après une courte explication, son compagnon d'en prendre un et de se défendre; c'était un véritable guet-apens. Le pauvre Suisse déclara qu'il ne se battrait pas ainsi, et Lacenaire lui lâcha sans pitié son coup au milieu du visage; puis, il retourna impassible à son hôtel, fit sa malle et partit le soir même pour Genève où, en peu de jours et pour s'étourdir peut-être, il dépensa dans des joies ignobles le reste de ses ressources: Le voilà donc une fois encore dénué de tout et réduit à retourner à Lyon. Les faux billets qu'il avait mis en circulation avaient été soldés; mais l'état des affaires de sa famille n'avait fait qu'empirer, et moins que jamais il la trouva disposée à venir en aide à ses mauvaises passions. Cependant il avait contracté envers un de ses camarades une dette sacrée qu'à tout prix il voulait acquitter. Cette circonstance le mit dans la nécessité de s'engager de nouveau. Son père, pour qui les déportements d'un tel fils étaient un danger permanent de déshonneur, et qui par cela même

était intéressé à se débarrasser de sa présence, ne consentit qu'à cette condition à lui sacrifier la somme qu'il avait à cœur de payer. Il entra ainsi, sous son vrai nom, dans un régiment qui allait faire l'expédition de Morée et qui alors était en garnison à Montpellier. Il ne s'y était décidé qu'à son corps défendant et il s'y maintint un certain temps dans l'espérance que son vieux père mourrait bientôt et lui laisserait par sa succession la facilité de vivre plus à son gré. Mais la mort ne marchait pas assez vite et, le joug de la discipline militaire lui semblant trop lourd à porter, il s'en affranchit une seconde fois par la désertion, et ce fut encore à Lyon qu'il alla se réfugier, poussé sans doute vers cette ville par le désir de chercher par lui-même dans le regard de son vieux père pourquoi se faisait si longtemps attendre l'héritage qu'il convoitait. Mais la Providence, avec qui il avait oublié de compter, réservait à sa cupidité la plus amère déception. Au lieu d'une succession près de s'ouvrir, il ne trouva qu'une faillite si déplorable et si complète, que sa famille tout entière, dans le premier moment de trouble, s'était vue forcée de fuir en Belgique pour en conjurer les effets judiciaires. L'honneur de son père était cependant, à ce qu'il paraît, resté sauf, et le désastre de sa fortune ne dut être imputé qu'aux hasards malheureux du commerce. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Lacenaire. Jusque-là il y avait eu au fond de sa pensée, on doit le croire, au-delà de ses fautes et de ses actes de révolte contre la probité et la morale, la possibilité d'une halte, ou du moins quelque hésitation. A cette heure, au contraire, en face de son passé de vingt-neuf ans tout souillé de vices et de honte se dresse un avenir de misère, et cet avenir, c'est demain, c'est au-

jourd'hui. Il le comprend, lui qui n'a jamais su faire œuvre utile de son esprit ou de son corps et à qui il faudrait les loisirs et toutes les jouissances de la richesse, et dès-lors son intelligence a conçu tous les excès du crime. Le but de son retour à Lyon ainsi manqué, y ayant d'ailleurs pour lui risque d'être arrêté et traduit devant un conseil de guerre, il se hâta de se diriger vers Paris. Asile de toutes les gloires et rendez-vous de toutes les nobles et généreuses ambitions, Paris est en même temps un lieu de sûreté et un théâtre ouvert à tout ce que les provinces renferment de plus impur et de plus notoirement corrompu. Lacenaire y avait donc sa place marquée à l'avance. Il y arriva, et tout d'abord il alla tenter la fortune dans ces bouges immondes qu'on appelait des maisons de jeu et dont quelques années auparavant il avait appris le chemin et les usages. Les mêmes succès et les mêmes revers l'y attendaient. Il songea aussi à tirer parti de ses études littéraires et voulut se faire journaliste. Mais en toute carrière les débuts sont ingrats et hérissés de difficultés qu'il n'est donné qu'à la patience laborieuse de surmonter. Cette patience était au-dessus de ses forces et il échoua dans sa tentative. A cette époque, une querelle qu'il eut avec un neveu de Benjamin Constant et qui se termina dans un des fossés du Champ-de-Mars par la mort du jeune Constant vint encore aggraver sa position. Les amitiés qui s'étaient offertes à lui, et qui auraient pu lui donner accès dans la presse si puissante de l'opposition d'alors, se refroidirent. Son incurable paresse fit le reste, et la faim approchant avec toutes ses mauvaises pensées, il eut un prétexte pour dépouiller toute pudeur et se

jeter, visage découvert, dans l'ignominie du vol. Pour son coup d'essai, il loua un cabriolet de remise et, en ayant éloigné le cocher qu'il pria de porter une lettre à un troisième étage, il se sauva avec le cheval et le cabriolet et alla les vendre. Ce qui en advint prouva qu'il n'avait eu d'autre intention que de se faire condamner à quelques mois de prison pour se perfectionner dans la connaissance de l'argot et des plus intimes secrets de l'art du voleur, et pour se choisir des associés dignes de lui. En effet, bientôt arrêté, loin de se préoccuper du soin de détourner de lui ou d'atténuer la peine de son délit, quand il comparut devant le tribunal de police correctionnelle, il en avoua sans rougir toutes les circonstances. Un an de prison en fut le prix. Il alla le payer à Poissy où il compléta son éducation. Toutefois il en sortit moins résolu qu'il n'y était entré à s'attaquer au bien d'autrui. La vie qu'il y avait menée et le contact de ces misérables dégradés, grossièrement incultes et stupides, qui forment la population habituelle des prisons, et au niveau desquels il s'était volontairement ravalé, avaient attiédi son humeur d'escroquerie et l'en avaient quelque peu dégoûté. De retour à Paris avec un nom d'emprunt, il chercha et trouva de l'occupation dans l'échoppe d'un écrivain public. C'était peu de temps après la révolution de juillet, et la nuée de solliciteurs qui se précipitaient de toutes parts à la curée des places avait fait de l'écrivain public un homme important et rendu son état fort lucratif. Durant plusieurs mois, Lacenaire gagna à pétitionner pour tout ce monde beaucoup d'argent; mais, si nombreuse qu'elle fût, la foule des demandeurs de places finit par s'écouler, et il fut remercié. C'est

ainsi qu'il retomba, par la misère qu'il ne s'efforça pas d'ailleurs de combattre, dans la voie criminelle où il se perdit sans retour. Bientôt après, le hasard ayant jeté sur son passage une de ses honnêtes connaissances de Poissy, il alla à elle, lui conta sa position, et de propos en propos on en vint à concerter pour le soir même un vol avec fausses clés, qui lui valut pour sa part 6 ou 700 francs. Ce premier pas fait, il ne regarda plus en arrière et il accumula vol sur vol dont il dissipait le produit au jour le jour en excès de tout genre, jusqu'à ce que, six mois après, ses complices, moins habiles que lui, s'étant laissé arrêter, il se vit isolé et réduit à faire autre chose. Il se présenta chez un entrepreneur d'écritures pour le palais et en obtint de la besogne. Cela dura près de deux ans. Il y a lieu de s'étonner qu'il soit resté si longtemps accroupi sur d'insipides paperasses, en quelque sorte oublié de lui-même, et, à quelques dettes près, rangé au point de ne dépenser que ce qu'il gagnait. Mais le jour du réveil arriva, et voici comment : ce que personne ne fait jamais, l'entrepreneur pour qui il travaillait s'avisait une fois de collationner une des requêtes qu'il l'avait chargé de copier; il s'aperçut qu'il n'y en avait que la première feuille qui fût sur papier timbré. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire donner son congé, et, l'affaire s'étant ébruitée parmi les bureaux d'écriture, il dut renoncer à se faire employer ailleurs. Au vrai, il ne le regretta que médiocrement. Ce métier d'automate l'ennuyait beaucoup. Il reprit de plus belle sa vie de voleur, vie aventureuse et tout à la fois de paresse et d'agitation, pleine de périls, mais aussi toute ruisselante d'or pour qui sait avoir autant d'au-

dace que de souplesse et de dextérité. Il lui suffit de parcourir les maisons de jeu pour rentrer en communication et s'entendre avec d'anciens compagnons de prison. Après quelques entreprises plus ou moins heureuses, il se préparait à aller à Versailles tenter une expédition dans laquelle il ne s'agissait de rien moins que d'enlever au prix d'un meurtre une somme de 300,000 francs, lorsqu'il fut pris en flagrant délit de change de convertis d'argent chez un restaurateur. Une seconde condamnation à treize mois de prison lui fut appliquée pour ce fait, et, en attendant qu'il fût transféré à Poissy, il séjourna quelque temps à la prison de la Force. Là étaient en bon nombre des détenus politiques, et la contagion de la politique le gagnant, il composa une chanson intitulée : *Pétition d'un voleur à un roi son voisin*. Elle circula, et le ton amèrement spirituel dont elle était écrite attira l'attention. L'année suivante, cette chanson, qui fut publiée avec quelques modifications de forme et à son insu dans un recueil signé du nom du rédacteur en chef d'un petit journal démocratique fort en vogue, motiva contre ce dernier des poursuites et une condamnation en cour d'assises. Dans le cours des débats où sa tête était en jeu, oubliant un instant la gravité de sa situation, il jeta à son plagiaire le mauvais tour de rimer à son adresse en manière d'épigramme une épître qui passa de main en main sur les bancs, et dans laquelle il le raillait fort durement de s'être fait l'éditeur responsable d'une œuvre qu'il n'avait fait qu'estropier en se l'appropriant. Cette petite vengeance fut une des conséquences de la déconvenue à laquelle l'avait exposé l'intérêt même provoqué à la Force parmi les détenus politiques par son

talent poétique. Un d'eux, M. Vigouroux, qui était attaché au journal *Le Bon Sens*, après l'avoir complimenté et interrogé sur sa vie passée, lui avait exprimé la volonté de le retirer du mauvais chemin où il était. « Venez me voir quand vous sortirez, » lui avait-il dit; je tâcherai de vous mettre à même de vous replacer honnêtement dans la société. » Cette promesse était plus généreuse que facile à tenir. Lacenaire le pressentit. Cependant, arrivé à Poissy, un peu par vanité de poète, un peu, si on le veut aussi, par désir de justifier la pitié émue à son égard, il se mit à aligner des vers et au bout de deux mois il avait fait et envoyé à Paris dix-sept ou dix-huit chansons, dont deux ou trois obtinrent les honneurs de la publicité. En échange de sa poésie il reçut les encouragements les plus flatteurs. Mais au jour de sa libération, la visite qu'il fit à son protecteur lui montra combien sont difficiles à effacer les flétrissures de la justice. M. Vigouroux, qui lui avait dit d'espérer en lui, sembla personnellement animé du meilleur vouloir et lui donna aussitôt des secours en vêtements et en argent. Mais ce nom de voleur qu'il traînait à sa suite porte avec lui quelque chose de si repoussant que la philanthropie la plus intrépide ose à peine en affronter le contact. Introduire ouvertement un homme deux fois frappé de cette infamante qualification dans la rédaction d'un journal, c'eût été manquer aux écrivains qui le soutenaient de leur plume et au public qui le faisait vivre de son appui. Aussi, malgré la compassion que lui inspirait Lacenaire, M. Vigouroux crut devoir lui recommander de ne pas venir au bureau du *Bon Sens*, où il ne pouvait lui assurer un accueil bienveillant.

Toujours désireux de lui être utile, il lui conseilla néanmoins de faire des articles en promettant qu'il s'efforceraient de les faire admettre. Quelques jours après, Lacenaire revint avec un article aussi bien écrit que bien pensé, sur les prisons et le régime pénitentiaire. C'était un tableau original et tout saisissant de vérité de l'éducation qui se donne ouvertement par les célébrités du vice et de l'infamie, dans les maisons de détention, et sous l'influence de laquelle un pauvre jeune homme, tout en subissant la peine d'un premier délit, monte en quelque sorte irrésistiblement un à un tous les degrés de la démoralisation jusqu'au crime. Cet article fut inséré dans le supplément que publiait *le Bon Sens* sous le titre de *Tribune des Prolétaires*. Tout espoir de réhabilitation ne lui était donc pas encore interdit. Mais le prix qui lui fut proposé pour continuer à écrire ne put le satisfaire. La lèpre des prisons, dont il savait si bien peindre la puissance et les hideux ravages, avait irrémédiablement gangrené son âme; elle y avait aboli le sens moral, et la société lui parut trop exiger de lui pour le ramener à elle. Dominé plus que jamais par l'amour des plaisirs et de la débauche et par la passion de l'or qui en est le dieu, il se jeta de nouveau et sans réserve dans l'escroquerie et le vol. Du reste, pendant les derniers mois qu'il avait passés à Poissy, la poésie n'avait pas absorbé toutes ses pensées. Songeant à se préparer les moyens d'exploiter, plus en grand qu'il ne l'avait fait jusque-là, son industrie de prédilection, dès-lors il avait imaginé le plan qu'il devait plus tard mettre en pratique contre les garçons de recette de certains riches banquiers, et, dans son infernale prévoyance, il s'était choisi un complice dans la per-

sonne d'un de ses voisins d'atelier, du jeune Pierre-Victor Avril, qu'il avait subjugué par la supériorité de ses facultés et de son caractère. Avril était une de ces organisations brutales et violentes, éprouvées de bonne heure dans les aventures du vagabondage, lesquelles semblent faites pour le crime, et qui, montées à propos par une main habile, savent attaquer de front les obstacles, et ne pas marchander avec la vie d'un homme quand elle leur barre l'accès d'un coffre-fort. C'était enfin un instrument sûr et merveilleusement approprié aux vues de Lacenaire. Mais Avril, en prison depuis 1829, y devait rester trois mois encore, et ces trois mois d'attente ajournaient bien loin l'exécution de ses projets. Pressé de se mettre à l'œuvre, il se décida à prendre momentanément un autre associé, et, ses mesures concertées, il émit, sous le nom de Louis Bonnin, une traite dont le recouvrement fut confié à M. Rougemont de Lowemberg. Au jour de l'échéance, un garçon de recette se présente au domicile indiqué, où Lacenaire était installé et se tenait prêt à l'assassiner. Par un hasard tout extraordinaire, le portier de la maison eut la complaisance de monter avec lui, et fit ainsi, par sa présence inattendue, avorter le complot. Une autre fois il échoua encore parce que le garçon de recette demanda au portier un sieur Boulet au lieu de Bonnin. A quelque temps de là, une fille nommée Javotte, recéleuse de profession, ayant été indiscretement mise dans la confidence de cette affaire, il faillit lui en arriver malheur. Lacenaire, que tourmentait la crainte d'être dénoncé par elle, avait résolu de s'en défaire. Sous prétexte de lui vendre des marchandises volées, il l'attira dans sa chambre, et lui porta un coup de *tire-*

point (1), qui heureusement frappa sur la chaîne qu'elle avait au cou et ne put pénétrer. Une lutte désespérée s'engagea alors entre cette femme et lui; mais les voisins étant accourus au bruit et les ayant séparés, Javotte en fut quitte pour la peur; et, comme elle sentait qu'en se plaignant elle pourrait bien avoir aussi pour son compte quelque démêlé avec la police à raison de ses recels, elle jugea prudent de se taire. Quant à Lacenaire, dont le sang-froid et l'aplomb ne se démentaient jamais, il se tira par un conte de ce pas dangereux, de telle manière qu'il parut n'avoir fait que repousser la ridicule agression d'une femme furieuse. Et ce qu'il y a de plus étrange et de plus triste, c'est que, trois ou quatre mois après, s'étant trouvé face à face avec sa victime, il eut l'audace de l'aborder, et il sut si bien s'accommoder à son humeur qu'elle consentit incontinent à aller boire avec lui chez un marchand de vin. Il faut dire qu'alors il était en règle avec la justice, en ce sens qu'il avait consommé assez de crimes pour mériter la mort, s'il était appelé à lui rendre compte de sa conduite, et que, ses sûretés prises contre le baigne qu'il redoutait par-dessus tout, il ne comptait que pour bien peu le danger des révélations que Javotte aurait pu faire. En effet, aussitôt qu'Avril était sorti de prison, le 25 nov. 1834, il s'était empressé d'aller au-devant de lui pour lui expliquer comment, avec de la résolution et en se prêtant un mutuel appui, ils auraient à eux deux toute facilité de faire fortune, et quelques semaines se furent à peine écoulées qu'ils étaient unis par l'horrible solidarité d'un double assassinat. Lacenaire avait voulu com-

mencer par un grand coup et renouveler, aux dépens de la caisse de M. Rothschild, la tentative manquée de la rue de la Chauverrierie. Il avait dans ce but fabriqué avec sa dextérité ordinaire et fait recevoir une nouvelle traite; mais, encore qu'on lui eût promis d'en suivre l'encaissement, ils attendirent vainement leur proie, Avril et lui, dans une chambre qui leur avait été prêtée, rue de Sartine, n° 4; et vainement ils y aiguisèrent sur le carreau chacun un lire-point, dont ils n'eurent pas l'occasion de se servir, personne n'étant venu. Pour ne pas avoir tout-à-fait perdu son temps, et ne pas se retirer les mains vides, Avril en fut réduit à emporter une paire de rideaux et les draps du lit. Toutefois ils n'étaient pas gens à se laisser abattre pour un premier échec. Ce leur fut au contraire un encouragement à mieux combiner leurs moyens. Ils y songèrent sans retard et s'ingénièrent d'abord à se procurer l'argent nécessaire pour louer et meubler un logement convenable. Au numéro 271 de la rue Saint-Martin, passage du Cheval-Rouge, vivait une pauvre vieille femme, la veuve Chardon, avec son fils. Celui-ci avait été détenu pour vol et attentat aux mœurs, pendant deux ans, à Poissy, où il s'était lié avec eux. Chardon fils, à ce qu'il paraît, ne s'était pas amendé en prison, et il passait pour se livrer aux habitudes les plus infâmes; mais cherchant à cacher ses vices sous les dehors de la religion, il vendait des emblèmes de dévotion en verre filé, ajoutait à son nom le titre de *frère de la charité de Sainte-Camille*, et avait poussé l'hypocrisie jusqu'à demander, dans une pétition à la reine, le rétablissement d'une maison hospitalière pour les hommes. Cette ruse lui avait été, croyait-on, singulièrement profitable, et il était parvenu aux

(1) Sorte de lime triangulaire, qui était l'arme habituelle de Lacenaire.

oreilles de Lacenaire et d'Avril qu'on avait vu entre ses mains un grand nombre de pièces d'or, et qu'en outre il ne tarderait pas à recevoir de la pieuse munificence de la reine une somme considérable. Sur ces données, Avril ouvrit l'avis de pénétrer chez lui et de le dépouiller au moyen de fausses-clés; mais Lacenaire, qui avait des motifs de se défier de Chardon, y voyait la chance d'être soupçonné des premiers, en cas de réussite, et le repoussa. Il n'y avait qu'un assassinat qui pût lui assurer un silence absolu, et en conséquence ils arrêtèrent la mort du fils et de la mère, et s'acheminèrent ensemble, le 14 décembre, vers la demeure de Chardon. Ayant rencontré ce malheureux dans le passage : « Nous allions chez toi, » lui dirent-ils, et ils montèrent avec lui. A peine étaient-ils entrés qu'Avril le saisit par la gorge, et que Lacenaire le frappant par derrière avec son tire-point, Chardon tomba sans avoir pu proférer un cri. Avril l'acheva avec un merlin qu'il trouva à sa portée; puis Lacenaire passa rapidement dans la chambre où la vieille mère de Chardon était couchée malade, et à l'aide de son fatal tire-point dont il lui porta des coups redoublés au visage et sur le cou, il en eut bientôt fait un cadavre. Cette scène atroce était de nature à jeter le trouble dans l'esprit le mieux trempé assurément; Lacenaire, être anormal et d'exception, s'en était composé un tellement inaccessible aux émotions en pareille circonstance, que lors de son interrogatoire devant la cour d'assises, le président lui ayant demandé à quelle heure elle s'était passée, il répondit du ton le plus calme : « A une heure moins cinq minutes : j'ai entendu sonner une heure à l'horloge de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, quel-

ques instants après, pendant que je fracturais l'armoire. » 500 fr. en argent, une demi-douzaine de couverts, une cuillère à potage, un manteau et une petite vierge en ivoire qu'ils croyaient à tort être d'un grand prix, voilà ce que leur valut ce double assassinat. Ils descendirent avec ce butin le plus tranquillement du monde, se rendirent immédiatement aux *Bains-Turcs* pour laver et faire disparaître le sang de leurs mains, dînèrent ensuite du meilleur appétit, et enfin, pour couronner dignement la journée, ils allèrent rire *de tout leur cœur aux Variétés*. Lacenaire avait fait autrefois la moitié d'un vaudeville que peut-être on jouait ce soir-là. Le lendemain ils revinrent aux choses sérieuses. Leur premier soin fut de chercher un logement : ils en trouvèrent un comme ils le désiraient, rue Montorgueil, n° 66. Lacenaire le loua au nom de Mahossier, qu'il dit être le sien, en se donnant pour un étudiant en droit. Il y fit porter quelques mauvais meubles achetés des dépouilles de Chardon, et il ne lui resta plus qu'à choisir entre les banquiers celui à qui il s'attaquerait de préférence. Après réflexion, il s'arrêta à MM. Mallet frères et il prit une traite qu'il supposa tirée par la maison Picard et Deloche de Lyon sur Mahossier. Mais une étourderie d'Avril vint déranger ses calculs. Emporté par ses instincts grossiers et livré sans mesure à l'ivrognerie et à toute la brutalité de ses sens, Avril glissait incessamment entre les mains de Lacenaire et échappait à l'autorité de sa direction. Le 20 déc., une fille publique qui était sa maîtresse et avec qui il venait de boire ayant été arrêtée sous ses yeux, il se rua sur les gardes municipaux et l'arracha violemment de leurs mains; mais il leur

resta malencontreusement en otage et fut emmené au poste. A cette nouvelle, qui le contrariait à plus d'un titre, Lacenaire se hâta de l'y aller réclamer ; mais il était déjà arrivé de tels ordres et il lui fut fait une telle réponse que, pour éviter le même sort, il dut ne pas insister et s'esquiver au plus vite. Grand fut son embarras pendant quelques jours. A qui confier le rôle dévolu à Avril ? Il ne connaissait personne qui fût en état de le remplir à son gré. Celui qu'il s'était associé d'abord n'était pas pourvu d'un bras assez robuste et n'avait pas fait preuve d'une résolution assez servilement énergique et obéissante pour qu'il y eût recours une seconde fois. Et pourtant sa traite était faite à l'échéance du 31 ; il la porta à tout événement à MM. Mallet, qui voulurent bien se charger d'en faire effectuer la recette ; puis, comme le philosophe, il alla plein d'anxiété, par les places et les carrefours, cherchant *un homme* selon ses vues. Dans le même temps, un libéré de Poisy, vivant comme lui de vol sur le pavé de Paris et poursuivi par la police pour des méfaits qui tenaient suspendue sur sa tête la menace des travaux forcés à perpétuité, cherchait de son côté quelqu'un qui eût besoin d'acheter son désespoir. C'était le nommé François Martin. Un courtier officieux les mit en présence. « Je suis aux abois, dit François à Lacenaire, et je tuerais le premier venu pour 20 fr. » Lacenaire n'en demanda pas davantage ; il l'accepta aussitôt pour second, et le lendemain 31 ils étaient ensemble rue Montorgueil, attendant la venue du garçon de recette de MM. Mallet. Pour éviter toute méprise de sa part, n'y ayant pas de portier dans la maison, Lacenaire avait écrit à la craie sur la porte le nom de Mahossier. Vers trois heures le

garçon de recette monta tout droit chez eux. Dès qu'il y fut entré, Lacenaire, se tenant par derrière, lui porta un coup de tire-point dans l'épaule et François s'efforça de lui mettre ses doigts dans la bouche pour l'empêcher d'appeler du secours. Mais il n'y réussit pas ; le garçon, quoique grièvement blessé, cria de toutes ses forces : *Au voleur !* et les assassins déconcertés s'enfuirent en toute hâte, répétant eux-mêmes : *Au voleur ! au voleur ! on tue là-haut.* Ils donnèrent ainsi le change aux locataires accourus sur l'escalier, et parvinrent à s'échapper. Cependant le jour de la justice approchait. Ils commirent ensuite quelques vols de complicité. Le 4 janvier 1835, notamment, ils enlevèrent à l'étalage d'un horloger de la rue Richelieu une pendule qu'ils vendirent et dont ils partagèrent le prix. Mais, le 6, François fut dépisté par la police, et Lacenaire, se voyant de nouveau seul et craignant quelque mécompte de la même sorte, eut la pensée d'aller exploiter la province. S'étant procuré une valeur d'une maison de banque de Dijon, il fit graver des vignettes d'après le modèle qu'elle lui fournissait et se mit en route sous le nom de Jacob Lévi, battant partout monnaie avec de faux billets. Une sorte de vertige s'était emparé de son esprit, et, contre sa coutume, il procéda à leur négociation avec un tel excès de confiance et une telle ingénuité, pourrait-on dire, qu'il se laissa prendre à Beaune, le 2 février, aussi facilement que s'il n'eût été qu'un écolier en fait d'escroquerie. Là finit la carrière et se clôt la liste bien incomplètement parcourue de crimes d'un homme que la Providence avait donné de ses faveurs les plus remarquables de l'intelligence et de l'instruction, qui, à ce titre, avait

le devoir de se rendre recommandable par des œuvres utiles, et qui, avec une bonne et droite conscience, aurait été capable de s'élever aux positions les plus enviées de ce monde. Voilà ce qu'il a fait; voilà comme il est descendu, au mépris de toutes les lois divines et humaines, aux dernières limites de l'abjection et de l'infamie. Enfant, il a fermé son cœur aux douces et bienfaisantes émotions de la piété filiale, il a repoussé les enseignements de la religion, il n'a pas aimé sa mère et il a renié Dieu; jeune homme, il a méconnu et bravé les sages conseils de son vieux père pour s'abandonner corps et âme à la paresse et aux détestables influences de la débauche, et il a tant et si bien fait qu'il a étouffé en lui, sous la pression du vice, et le besoin de l'estime de soi et celui de l'estime des autres; homme enfin, et forcé par les désastres survenus à sa famille de subvenir par lui-même à ses appétits désordonnés, il s'est trouvé un jour sans état en face de la misère, et, trop lâche et corrompu pour y chercher persévéramment un remède dans les voies honnêtes du travail, il a appelé tour-à-tour à son aide, sans remords et sans hésitation, les hasards du jeu, tous les genres d'escroquerie, de vol, et le faux et l'assassinat. Toutes les phases de cette vie se suivent de conséquence en conséquence avec une effrayante rigueur de logique, et mènent à un dénouement prévu et qu'on dirait inévitable. Depuis le jour où son vieux père dans sa douloureuse sollicitude lui a dit : « Tu mourras sur l'échafaud », ne semble-t-il pas, comme il l'a écrit lui-même, qu'il existât entre lui et le fatal instrument du dernier supplice une sorte d'irrésistible attraction qui pèse sur toutes ses pensées et l'entraîne de crime en crime à une fin ignomi-

nieuse! Ramené de Beaune à Paris sous bonne escorte, et après une longue et minutieuse instruction judiciaire qui dévoila un à un tous ses attentats contre la société, il comparut, le 12 nov. 1835, avec ses complices Avril et François, devant la cour d'assises de la Seine. Une foule nombreuse s'était portée au Palais, avide de contempler ses traits, de recueillir ses paroles; et trois jours et une nuit durant cette foule est restée haletante devant lui et saisie d'un indéfinissable sentiment d'intérêt. C'était un homme de petite taille et de chétive apparence, au teint bilieux, au front large et bien développé, au regard oblique, à la bouche souriante et moqueuse. L'aisance de ses manières et la délicatesse de ses formes annonçaient la distinction; mais il y avait en même temps dans toute sa personne un air de décrépitude prématurée qui révélait, comme on l'a dit, le coup de barre du vice et inspirait une involontaire répugnance. Quand il vint s'asseoir au banc d'infamie, sa figure était sereine et toute empreinte de satisfaction, et sa contenance dégagée semblait insulter à ses co-accusés, qui, eux, étaient mornes et abattus. Les débats présentèrent un spectacle inouï dans les fastes judiciaires. Avril et François, après leur arrestation et avant celle de Laccenaire, avaient fait des révélations qui avaient mis la police sur ses traces. En ayant été informé, il dit à son tour ce qu'il savait sur leur compte, et ce fut à l'audience, entre lui s'avouant effrontément coupable, mais aussi se portant vis-à-vis d'eux le vengeur de la société, et ces hommes grossiers lui disputant leur tête, un duel à outrance, rempli d'angoisses et de cris de rage, qui glaçait d'épouvante. La joie satanique de l'accusateur se manifestant par de longs

éclats de rire chaque fois qu'il déjouait un de leurs moyens de défense; son habileté désolante à rapprocher les dates et les faits, à trouver et à produire sur l'heure des témoins que l'instruction n'avait pas su découvrir et dont les dépositions furent accablantes; le résumé si clair, si précis et d'un langage si élégant, qu'il présenta de toutes les charges et de toutes les preuves qui s'élevaient contre ses complices; la confusion et le désespoir de ceux-ci; les sauvages et terribles imprécations par lesquelles lui répondit François, qui ne savait ni lire ni écrire et à qui ce moment suprême avait inspiré la plus terrifiante éloquence, tout cela fut affreusement pénible et imposant à voir. Lacenaire et Avril furent condamnés à la peine de mort, et François aux travaux forcés à perpétuité. Mais l'esprit déployé par Lacenaire dans le cours de ces débats et l'opinion qu'on prit de lui d'après les détails recueillis par la presse sur son enfance, son éducation et ses talents, donnèrent lieu à un scandale bien autrement déplorable. Un bandit éhonté dont la mémoire était farcie de latin, qui parlait plus disertement qu'un avocat et savait manier également bien le tire-point du meurtrier et la plume du poète! c'était une nouveauté piquante, bien faite pour exciter des sensations neuves dans les âmes blasées de notre époque. Le condamné à mort reçut de tous les côtés les marques du plus surprenant intérêt. On assiégea la porte de son cabanon, et c'était à qui aurait de lui l'honneur d'une audience. Une dame du grand monde, qui avait la passion des autographes, lui fit demander, par un des heureux admis auprès de sa personne, une lettre *jolie, mais bien jolie*, pour ajouter à ses richesses; une

autre, une noble comtesse, sous le prétexte de le rappeler à Dieu, lui adressa de tendres vers et s'attira de sa part en réponse le plus impertinent quatrain; certaines autres plus favorisées lui firent accepter leurs visites et, avec quelques hommes de lettres au dépourvu, grands exploités de circonstances. Lui composèrent une sorte de petite cour jusqu'au pied de l'échafaud. L'empressement dont il fut entouré alla au point de lui causer à lui-même du dégoût et de lui faire dire : « Si j'eusse été un assas
« sin vulgaire, sans talents et sans
« éducation, tout ce monde-là se se-
« rait-il dérangé? Pourquoi personne
« n'est-il allé voir Avril, qui est
« moins coupable que moi?... Si j'a-
« vais été riche, moi, ce n'eût jamais
« été l'esprit de celui qui se serait
« adressé à moi qui m'aurait engagé
« à lui tendre la main. » — Leçon
méritée, qui, à en juger par ce qui se
passe encore en ce temps-ci, n'a guère
été comprise. Le crime n'est-il donc
plus le crime parce que celui qui l'a
commis est un bel esprit et un beau
diseur? Et à quoi serviraient les lu-
mières de l'intelligence si ce n'est à
perfectionner la raison et à rendre les
hommes plus moraux? S'il eût été,
avant et après sa condamnation, pour-
suivi du mépris de tous et laissé dans
le silence de son cachot à ses propres
réflexions, peut-être eût-il à la fin
ouvert son cœur au repentir. Au lieu
de cela, il a été recherché, applaudi,
flatté et, sous le charme de l'attention
bienveillante éveillée autour de lui,
il a pensé qu'il serait beau de se draper
dans ses crimes. Des docteurs sans
caractère venaient discourir et discu-
ter tous les jours avec lui sur les causes
de ses horribles méfaits, et il imagina
de dire qu'ils étaient le résultat d'un
système de haine et de vengeance
contre la société, parce que la so-

ciété lui avait refusé du pain et un abri ; sur ses croyances en religion et en morale, et il a cru se grandir en niant Dieu et la conscience et en mettant à leur place le seul instinct de la conservation comme règle de conduite. Il a arrangé ainsi, à l'usage de sa situation, de certaines doctrines absurdes et anti-sociales sur lesquelles il s'est placé comme sur un piédestal et d'où il a voulu apparaître en héros du mal et en prophète de destruction. Soutenu dans cet esprit par la contradiction qu'il rencontrait et qui exagérait à ses yeux l'importance de sa personnalité et la portée de ce qu'il osait appeler ses principes, il s'est maintenu jusqu'à sa dernière heure dans un état d'exaltation qui lui a ôté la peur de la mort. C'est alors et pendant que d'un côté ses interlocuteurs publiaient des analyses de leurs discussions avec lui, qu'il achevait d'un autre la mise en scène de son personnage tout imaginaire dans ses mémoires, ou plutôt dans les notes qui ont servi à écrire ses mémoires, et dans un certain nombre de pièces de vers dont quelques-unes sont fort habilement dessinées. Cependant, malgré son parti pris d'irrégion et d'athéisme, la veille de son exécution il a composé une *Prière à Dieu*, dans laquelle il invoquait la lumière de la foi, et il a sollicité, mais trop tard, une visite de M. l'abbé Lacordaire. Le 9 janvier 1836, il fut exécuté au rond-point de la barrière Saint-Jacques, sans qu'on pût surprendre dans sa démarche ou sur sa physionomie le moindre signe de faiblesse. Faut-il s'affliger pour la morale qu'il ne soit pas mort en lâche? Oui sans doute, comme il faut s'affliger de ses déclamations impies et de ses blasphèmes contre tout ordre dans la société. Mais ce qui doit rassurer, c'est que,

derrière toute cette forfanterie de théâtre, il est facile de saisir l'homme, de le dépouiller de son masque et de reconnaître que les misères et le supplice qui lui ont été infligés ne sont imputables qu'à lui, à sa paresse invincible, à sa nature indisciplinable et à son goût pour la débauche; c'est qu'en dépit de sa fermeté sur les marches de l'échafaud, son système et ses prétendus principes ne sont qu'un mensonge inventé après coup, et qui ne peut abuser la crédulité de personne. La société ne doit rien à qui ne fait et ne veut rien faire pour elle, et, en frappant celui qui l'attaque sans autre cause que l'intérêt de ses passions ou de son égoïsme, elle exerce un droit légitime et sacré. Qu'elle le maintienne inviolable entre ses mains, et les efforts du crime ne prévaudront pas contre elle! Toutefois, si elle est armée du pouvoir de se défendre et de punir, elle a aussi le devoir de prémunir et de distribuer à tous le bienfait d'une éducation spéciale, d'une instruction accommodée aux besoins et aux ressources qu'elle comporte. Et qui pourrait affirmer que Lacenaire n'eût pas été un honnête homme, si, au lieu de recevoir une instruction littéraire, qu'il est toujours difficile d'employer avec avantage, il eût dès son enfance été exclusivement élevé pour le commerce, assoupli à une application de ses forces dont l'utilité eût été pour lui d'expérience quotidienne et un infailible gagne-pain aux mauvais jours comme aux bons? Il y aurait pourtant à son égard quelque raison de douter. « Mon sort, » répétait-il fréquemment dans le « dernier mois de sa vie, était de « tuer et d'être tué. » Voici, du reste, ce qu'en pense la phrénologie, qui, la tête du coupable tranchée, est aussitôt venue la ramasser dans le panier de

l'exécuteur, et qui, bien éduquée à l'avance sur les habitudes et les penchants du sujet, s'est mise à sonder avec son scalpel et à examiner les profondeurs et la configuration de son crâne, puis a formulé en ces termes son diagnostic : « Avec beaucoup « d'imagination, peu de conscience, « une personnalité effrénée, un désir « de bien-être plus fort que le senti- « ment d'équité, Lacenaire dans notre « milieu social ne devait et ne pouvait « guère être qu'un protestant, c'est- « à-dire un criminel. » On devrait y ajouter, si tout ce qu'on a dit là-dessus est vrai, que néanmoins il avait la bosse très prononcée de la théosophie; mais, à cela près, elle a si bien accordé son jugement avec les faits qui étaient connus, qu'elle se trouve à l'abri de toute contradiction. Quelle science que la phrénologie! Malheureusement pour elle, il manque et il manquera longtemps encore à ses arrêts de prévenir l'opinion de tous et non pas seulement de la confirmer. Jusque-là son autorité demeurera un problème, et, en attendant, la question posée plus haut reste indécise. Lacenaire a laissé ses Mémoires en 2 vol. in-8° et quelques pièces de vers qui se trouvent jointes à un vol. aussi in-8° publié par l'éditeur Marchant, sous le titre de *Lacenaire après sa condamnation; ses conversations intimes, ses poésies, sa correspondance, un drame en 3 actes*. Ce drame en vers a pour titre : *L'Aigle de la Selléide*. Voir aussi son procès, extrait de *l'Observateur des Tribunaux*, brochure in-8°. D—R.

LACÉPÈDE (BERNARD-GERMAIN-ÉTIENNE DE LA VILLE-SUR-ILLON, comte de), naquit à Agen, le 26 décembre 1756. Son père, le comte de La Ville, lieutenant-général de la sénéchaussée, lui donna le nom de Lacépède, qui était celui d'un grand-

oncle maternel, lequel l'avait fait son héritier, et y avait mis pour condition que son nom ne mourût pas avec lui. Dans son *Éloge historique*, Cuvier reconnaît que cette famille était l'une des plus distinguées de la province; puis il ajoute, sans paraître convaincu, que Lacépède trouva dans ses papiers les traces d'une origine beaucoup plus illustre qu'on ne pouvait la lui supposer; qu'il crut y découvrir que c'était une branche d'une maison connue en Lorraine dès le onzième siècle, et qui prenait son nom du bourg de Ville-sur-Illon, dans le diocèse de Verdun, maison qui fournit un régent à la Lorraine, et qui contracta des alliances avec les princes de Bourgogne, de Lorraine et de Bade. « Nous avons même vu, ajoute Cuvier, un arbre généalogique, dressé en Allemagne, où notre académicien prenait le titre de duc de Mont-Saint-Jean, et où il écartelait les armes de la Ville, de celles de Lorraine et de Bourgogne ancien. Mais cette filiation ne paraît pas avoir été constatée dans les formes reçues en France. » Son père, veuf de bonne heure, concentra sur lui toute son affection, et voulut partager avec un précepteur éclairé le soin de l'élever et de l'instruire. M. de Chabanues, évêque d'Agen, vint aussi le seconder merveilleusement dans le système d'éducation qu'il adopta pour ce fils chéri. Sachant combien les premières impressions laissent des traces profondes, tous deux veillaient avec une scrupuleuse attention sur la société et les lectures de leur jeune élève. Aussi ignora-t-il longtemps ce que c'est qu'un méchant homme et un mauvais livre. « A treize ans, dit-il lui-même dans des mémoires manuscrits qu'il a laissés sur sa vie, je croyais encore que tous les poètes ressemblaient à Corneille ou à Racine, tous

les historiens à Bossuet, tous les moralistes à Fénelon. » Isolé dans le château de Lacépède, il ne connut que les dissipations et les jeux de l'enfance. De là naquit en lui le besoin d'observer et de réfléchir. « L'habitude, dit-il encore dans ses mémoires, de penser longtemps me conduisit à celle d'examiner avec attention tous les objets dont je m'occupais. J'y acquis de la facilité, j'y trouvai du plaisir. » Buffon fut un des premiers écrivains que l'on mit entre ses mains, et dès lors l'histoire naturelle, à laquelle il dut plus tard sa célébrité, devint son étude favorite. Il lut et relut ce grand maître qu'il se proposa pour modèle, il l'étudia sous les yeux de la nature. « J'allais souvent, dit-il encore, lorsque je voulais lire Buffon, m'asseoir à l'ombre de grands arbres, au sommet de rochers escarpés, du haut desquels je dominais sur cette vaste et admirable plaine de la Garonne... Ma vocation devenait plus forte au milieu de ces grandes images, et du haut de ces rochers il me semblait entendre la voix de la nature qui m'appelait à elle, me montrait les immenses monuments de sa puissance et les magnifiques tableaux qui traçaient de tant de manières tous les traits de son immortelle beauté. » Mais quelque ardeur qu'il montrât pour cette branche intéressante des connaissances humaines, une autre passion ne tarda pas à se développer en lui, celle de la musique. Son père, son précepteur, tous ses parents, musiciens enthousiastes, se réunissaient souvent pour exécuter des concerts. Il les écoutait avec beaucoup de plaisir, et bientôt la musique devint pour lui une seconde langue qu'il écrivit et qu'il parla avec une égale facilité. Un dominicain espagnol lui donna des leçons de piano et d'orgue. Ses progrès furent si rapides qu'on le

choisit bientôt pour diriger les concerts à Agen, dans les représentations théâtrales ou dans les solennités de l'église. Il fit même exécuter plusieurs morceaux de sa composition qui obtinrent un véritable succès. A cette époque, et à peine âgé de quinze ans, il conçut le hardi projet de remettre en musique l'*Armide* de Quinault, projet auquel il se hâta de renoncer quand les journaux lui eurent appris que Gluck l'avait devancé. Toutefois cette tentative ne fut pas sans résultat; car, ayant envoyé son ébauche au célèbre musicien, il en reçut des encouragements. Tous ces travaux ne suffisaient pas à l'activité de son esprit; il s'adonna à la physique, fit construire des machines, et entreprit une série d'expériences sur l'électricité, expériences qui ne furent pas toujours sans danger. « Je fis faire, dit-il, un électrophore de cinq pieds de diamètre, et dont l'effet fulminant était si grand qu'une étincelle foudroyante, que par mégarde j'enlevai sans excitateur, me renversa et me priva longtemps de toute connaissance. » Livré ainsi dès l'enfance à toutes sortes d'occupations dans les arts et la science, il associa à ses travaux plusieurs jeunes gens de son âge, et en forma une espèce d'académie qui se réunissait dans une des salles de l'évêché, et qui plus tard devint le noyau de l'académie d'Agen. C'est à cette époque qu'il envoya à Buffon le résultat de ses recherches sur les phénomènes provoqués par l'aimant et sur d'autres questions alors en discussion parmi les physiciens. Le grand naturaliste lui adressa des félicitations et il entretenit avec lui une correspondance non moins flatteuse qu'utile. Enivré par tous ces succès, Lacépède se sentit bientôt à l'étroit dans la petite ville d'Agen.

Aspirant à un plus grand théâtre, il obtint de son père, à l'âge de vingt ans, la permission de faire un voyage à Paris. Le récit des deux premières journées qu'il passa dans la capitale paraît tout-à-fait fabuleux. Arrivé dans la nuit, il est à sept heures du matin chez Buffon. Frappé de sa jeunesse, l'illustre écrivain le prend d'abord pour le fils de celui avec qui il s'est mis en correspondance, et il le comble d'éloges dès qu'il est détrompé. En quittant Buffon, le jeune Lacépède vole chez Gluck qui lui propose de voir le lendemain la partition d'*Armide*. Le même jour il dîne chez son parent, l'archevêque de Lyon, Montazet, où il se trouve avec les académiciens collègues du prélat, et il entend l'abbé Maury y réciter un de ses sermons. Le lendemain il porte sa partition d'*Armide* à Gluck, qui l'embrasse et lui dit : « Votre ouvrage ressemble au mien pour le plan, le mouvement, le ton des airs, des duos, des chœurs ou des morceaux d'ensemble; vous savez très bien faire de la musique, et vous avez mieux réussi que moi dans le récitatif. » On imagine quelle joie durent inspirer de pareils éloges à un jeune gascon, avide par-dessus tout de gloire et de célébrité. D'après le conseil que lui avait donné Gluck, il renonça à son *Armide* et remit en musique l'opéra d'*Omphale*. Cet ouvrage, reçu au grand théâtre, allait être joué par la fameuse Saint-Huberti lorsqu'une caprice de cette actrice vint tout suspendre. Lacépède en conçut un chagrin très vif, il retira sa pièce, et il se décida à ne plus faire de musique que pour ses amis. On ne l'a vu depuis composer que quelques sextuors et des symphonies qui ont été exécutés à l'Institut. Cependant son père aurait désiré qu'il occupât dans

la société le rang auquel l'appelait sa naissance : un moment il fut même question pour lui d'un poste élevé dans la diplomatie, et M. de Maurepas lui donnait déjà des conseils sur la manière de se conduire *quand il serait ambassadeur*. Mais tous ces projets contrariaient vivement Lacépède, qui ne pouvait supporter l'idée d'être arraché à ses travaux et à ses études favorites. Une circonstance fortuite vint le tirer d'embarras. Un prince allemand, qu'il avait connu à Paris, lui offrit un brevet de colonel dans les troupes des Cercles de l'Empire. Il accepta avec beaucoup d'empressement, et fit plusieurs voyages en Allemagne. On croit que c'est dans cette circonstance qu'il fit établir l'arbre généalogique dont nous avons parlé. Quoi qu'il en soit, il est sûr que, sans avoir jamais servi, il porta l'uniforme avec des épaulettes, et qu'il revint en France sans même avoir vu le régiment dont il était colonel. De retour à Paris, il put se livrer sans contrainte à ses études. Ce qu'il y eut d'assez plaisant dans cette ambition des honneurs germaniques, c'est qu'il détermina son père à quitter la robe, à accepter le titre de conseiller d'épée du landgrave de Hesse-Hombourg, et à paraître dans le monde vêtu en cavalier. Ce bon vieillard était sur le point de rejoindre son fils, lorsqu'il succomba, en 1783, à une douloureuse maladie. Le jeune Lacépède n'arriva près de lui que pour lui fermer les yeux. Revenu à Paris un an après ce malheur, ce fut alors qu'il publia sa *Poétique de la musique* (1785). Cet ouvrage, fruit d'une imagination ardente et passionnée, n'est pas dépourvu de tout mérite. La musique y est considérée comme une véritable langue, capable de traduire et d'exprimer toutes les sensations de l'âme. Selon l'auteur il n'est point

de caractère, point de situation que le musicien ne doit et ne puisse rendre par les signes qui lui sont propres. Lacépède jugeait comme possible de rappeler à l'esprit les choses inanimées par l'imitation des sons qui les accompagnent d'ordinaire, ou par des combinaisons de sons propres à réveiller des idées analogues. En un mot, selon lui, la musique ne serait qu'un recueil d'onomatopées plus puissantes même que celles que l'on rencontre çà et là, surtout dans les langues anciennes. Le grand Frédéric, qui avait la prétention d'être tout à la fois philosophe, poète et musicien, lui écrivit à cette occasion une lettre de félicitation. Il reçut aussi, avec non moins de plaisir, les suffrages du célèbre Sacchini. Si quelques rares critiques vinrent se mêler aux éloges qu'obtint cette *Poétique de la musique*, il n'en fut pas de même de deux publications faites, l'une en 1781, *Essai sur l'électricité*; l'autre en 1783, *Physique générale et particulière*. Buffon, par ses hypothèses plus spécieuses que vraies, sur la génération des animaux et sur l'origine du monde, était parvenu à séduire quelques esprits. Les erreurs passaient protégées par un style magique : on craignait même de renverser ces brillantes théories, pour ne pas voir s'écrouler en même temps le magnifique édifice qui leur donnait un corps, une forme, une vie. L'histoire naturelle, pour élucider quelques-unes de ses questions les plus mystérieuses, peut, jusqu'à un certain point, s'adresser à l'imagination, et lui demander une solution que la froide intelligence ne sanctionne pas toujours; mais Lacépède s'est étrangement trompé quand il a cru pouvoir examiner et présenter la physique sous le même point de vue. Ici

les faits surabondent; il s'agit de les constater avec rigueur; et une observation positive, des calculs précis seront toujours préférés à des périodes plus ou moins brillantes. Lacépède ne tarda pas à voir qu'il s'était engagé dans une fausse voie, et, craignant que ces deux ouvrages ne nuisissent à sa réputation et à l'avenir qu'il se promettait, il s'empressa de racheter et de détruire tous les exemplaires qui se trouvaient en circulation. Un pareil sacrifice mérite des éloges, sans doute, mais il nous est permis de croire que l'intérêt de la science et la crainte de propager de fausses doctrines n'en furent pas le seul motif. Buffon, qui avait retrouvé dans les écrits de Lacépède sa manière de procéder, et pour ainsi dire son cachet, n'en conçut pour lui qu'un attachement plus vif; et dès ce moment il devint son disciple de prédilection, et fut associé à ses travaux, ce qui ne l'empêchait pas de suivre les cours de chimie de Sage, de Buequet, de Darcet, et de cultiver encore l'amitié de Macquer, de Leroy, de Jussieu et de Portal. L'immortel interprète de la nature, sentant ses forces défaillir, le choisit pour continuer ses œuvres, et, afin de se l'attacher d'une manière plus intime, il lui proposa (1785) la place de garde sous-démonstrateur du cabinet du roi, charge dont Daubenton le jeune venait de se démettre. Lacépède accepta ces modestes fonctions avec joie, et il les remplit avec zèle et ponctualité, se tenant les jours publics dans les galeries, répondant poliment à toutes les questions, et ne montrant pas moins d'égards aux gens du peuple qu'aux hommes les plus considérables et les plus distingués. Il voulut dignement s'acquitter de la tâche immense qui lui avait été confiée par Buffon; et si le résultat ne

répondit pas toujours à ses efforts, il faut en accuser les circonstances dans lesquelles il se trouva. Placé entre Buffon d'une part, et Cuvier de l'autre, il sert comme de transition aux deux écoles représentées par ces deux illustres maîtres, et il ne peut ainsi nous offrir que le pâle reflet de toutes les qualités qui ont brillé d'un éclat si vif chez ces grands naturalistes. Buffon, doué d'une imagination poétique, accueillant avec trop de complaisance les récits mensongers de quelques voyageurs, s'attacha beaucoup plus à raconter des systèmes, à créer des théories, à étudier et décrire les mœurs, les habitudes des animaux, qu'à pénétrer les mystères de leur organisation. Au contraire, Cuvier, envisageant l'histoire naturelle sous un point de vue plus scientifique, et pressentant l'influence qu'une telle marche pourrait exercer sur les progrès des autres sciences, s'est livré plus spécialement à des études anatomiques et physiologiques. Ses investigations ont été fécondes en résultats, et la médecine lui doit aujourd'hui de connaître les rapports qui existent entre l'homme et certains êtres organisés : elle lui doit l'anatomie comparée, dont les nombreuses découvertes ont été si utiles à l'art de guérir. Nous serons compris maintenant quand nous dirons : Lacépède, c'est Buffon moins le style, mais avec une allure un peu plus scientifique. En 1788 il publia, comme continuation de Buffon, un premier volume contenant l'*Histoire naturelle, générale et particulière des quadrupèdes ovipares*, et l'année suivante il en donna un second, qui traite des serpents. Cet ouvrage, dit Cuvier, par l'intérêt des faits qui y sont recueillis, et au point de vue purement scientifique, présente des avantages incontestables sur le livre immortel

auquel il fait suite. On n'y voit plus rien de cette antipathie pour les méthodes et pour une nomenclature précise, à laquelle Buffon s'est laissé entraîner. Lacépède établit des classes, des ordres, des genres; il caractérise nettement les subdivisions, il énumère et nomme avec soin les espèces qui doivent se ranger sous chacune d'elles; mais, aussi méthodique que Linné, il n'est pas plus philosophique que lui; il s'inquiète peu de l'organisation intérieure; il sacrifie les rapports naturels avec des rapports de formes ou de milieux de la plus mince importance. Les grenouilles, par exemple, y demeurent dans le même ordre que les lézards et que les tortues, parce qu'elles ont quatre pieds; les reptiles bipèdes en sont séparés parce qu'ils n'en ont que deux; les salamandres sont réunies dans un même genre avec les autres lézards. En outre, Lacépède était trop enclin à réunir beaucoup d'espèces, comme si elles n'en eussent formé qu'une seule : c'est ainsi qu'il n'a admis qu'un crocodile et qu'un mouitor, au lieu de dix ou quinze de ces reptiles qui existent réellement; d'où il est arrivé qu'il a placé le même animal dans les deux continents, lorsque souvent on ne le trouverait que dans un canton assez borné de l'un ou de l'autre. Disons cependant que ces erreurs étaient inévitables à une époque où chaque contrée n'avait pas été explorée par des voyageurs instruits. Quelque fût le zèle de Lacépède pour les honneurs et les distinctions nobiliaires, il se montra d'abord très favorable à la révolution. Lui-même rapporte dans ses mémoires que le 17 juillet 1789, trois jours après la prise de la Bastille, il commandait la garde nationale qui borda la haie sur la place de Grève, lorsque Louis XVI vint à l'Hôtel-de-

Ville se soumettre à l'insurrection. Et dans le même temps il présidait cette Assemblée des électeurs de la capitale, qui se constitua permanente, et, en s'emparant de tous les pouvoirs, porta le plus rude coup à la monarchie. Ainsi Lacépède prit à ces premières crises de la révolution autant de part que le lui permettait son peu d'énergie, et il y applaudit encore dans beaucoup d'autres occasions, ce qui le fit nommer une seconde fois, en 1791, président de l'Assemblée électorale, puis député à l'Assemblée législative. Il paraît pourtant qu'alors ses illusions commençaient à se dissiper; le nouveau législateur prit rarement la parole, et ce fut toujours dans des cas obligés et sur des questions de peu d'importance. Cependant il fut nommé président dans le mois de novembre; mais plus il vit les passions s'échauffer, plus il évita de se mettre en évidence, et dès le commencement de 1792 il garda un silence absolu. Ce fut en vain que Louis XVI essaya de le faire renoncer à la résolution que dès-lors il avait prise de vivre dans la retraite, en lui proposant d'être le gouverneur de son fils. Dans un autre temps Lacépède eût envié, sollicité d'aussi honorables fonctions; mais en ce moment elles étaient périlleuses, et Lacépède les refusa, disant qu'il se croyait incapable de les remplir. Personne ne fut dupe de cette feinte modestie, et quelques jours après, la reine étant allée elle-même au Jardin-du-Roi, pour y faire une nouvelle tentative, ne put que sourire quand il lui présenta le même motif de refus. Du reste, il se loue beaucoup, dans ses mémoires, de la grâce, de la bonté que cette princesse mit à une démarche qui, quelques années auparavant, eût tant flatté son amour-propre. Alors

elle ne servit qu'à augmenter ses craintes, et une circonstance moins importante, mais qui produisit sur son esprit une vive impression, vint y ajouter encore. Ayant vu, dans un journal, son nom porté sur une liste *des scélérats qui votaient contre le peuple*, il en fut d'autant plus effrayé que ce journal était rédigé par un homme qu'il admettait souvent à sa table. Il ne put, à la première occasion, lui cacher sa surprise: le journaliste s'excusa en disant que dans son langage le mot *scélérat* ne signifiait pas autre chose qu'un homme qui ne pensait pas comme lui. Dès-lors Lacépède n'y tint plus, et quand il eut vu le trône constitutionnel s'écrouler au 10 août 1792; quand il eut été le témoin des affreux massacres de septembre, il donna sa démission de la place qu'il occupait au Muséum d'Histoire naturelle, et se réfugia au village de Leuville, près Montlhéry, avec M. et Mme Gauthier, ses intimes amis, dans une petite maison qu'il prit à loyer. La musique, l'histoire naturelle, le voisinage de l'abbé Baynal, le bon accueil des habitants, l'esprit distingué et le caractère aimable de Mme Gauthier (1) concoururent à charmer les ennuis de cette solitude. Cependant, vers le commencement de 1794, dans le plus fort de la Terreur, le désir de revoir Paris lui fit demander à Robespierre si l'on permettrait qu'il revînt au Jardin-des-Plantes: *Il est*

(1) Madame Gauthier née Jubé, dans le village de Leuville, étoit la femme d'un employé de la bibliothèque du Jardin-du-Roi, qui mourut en 1794. Elle épousa l'année suivante M. de Lacépède, qui l'appela *son ange*, et l'aima de la manière la plus tendre. Plus tard il en adopta le fils aîné, devenu ainsi l'héritier de son nom et de sa fortune. Madame de Lacépède mourut le 31 décembre 1801, et fut enterrée, selon ses vœux, au cimetière de Leuville, à côté de son premier mari. Cette dame avoit publié: *Sophie, ou Mémoires d'une jeune Religieuse, écrits par elle-même*, Paris, 1790, 1792, in-8o.

à la campagne, répondit le tyran, qu'il y reste (2). Lacedépède se le tint pour dit, et il ne reparut qu'après le 9 thermidor. Alors il revint à Paris avec le titre singulier d'élève de l'École Normale, ayant pour condisciples dans cette nouvelle école Bougainville, Wailly, La Place, etc. A côté de ces hommes illustres, pour la plupart supérieurs à leurs maîtres par l'âge, la célébrité et l'étendue de leurs connaissances, se trouvaient des villageois sachant à peine lire, et offrant ainsi le spectacle de la réunion la plus bizarre qui se pût imaginer. Lacedépède cessa bientôt d'en faire partie; il n'avait pas été compris dans la nouvelle organisation du Jardin des Plantes en 1793; mais ses collègues se hâtèrent de l'y rappeler, et on lui confia la chaire affectée à l'histoire des reptiles et des poissons. Il s'y montra professeur habile, et ses leçons attirèrent de nombreux auditeurs. Les discours qu'il prononça chaque année en ouvrant et en fermant ses cours sont remarquables à plus d'un titre. En 1796 il fut élu membre de l'Institut National et compris dans la section de zoologie et d'anatomie. C'est au nom de ce corps savant qu'il vint présenter, le 1^{er} pluviôse an iv, au conseil des Cinq-Cents, le règlement de la Société dont il était membre. Il prononça dans cette circonstance, comme orateur de la députation, un discours empreint de couleurs très révolutionnaires. C'était une nécessité de l'époque, et personne n'eut la pensée de le lui reprocher; mais ce qui, pour

un homme probe et sage comme Lacedépède, fut véritablement un tort, c'est qu'ayant choisi pour remplir cette mission l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et s'étant trouvé au milieu de l'assemblée dans le moment où à cette occasion chaque député prêtait serment de *haine à la royauté*, il prononça aussi, au nom de l'Institut, qui ne l'en avait pas chargé, un serment qu'on ne lui demandait pas. Ses amis ont cherché à l'excuser de cet acte de faiblesse en disant que le Directoire avait ajouté à son discours ce serment de *haine à la royauté*, qui d'abord ne s'y trouvait pas. Mais rien n'est moins probable qu'un pareil fait, et l'esprit d'adulation et de servilité que Lacedépède a montré dans tant d'autres circonstances ne permet pas même de douter que dans cette occasion il n'ait agi comme toujours. On peut d'ailleurs, en croire celui-ci, qui a dit lui-même si naïvement dans un de ses derniers écrits :

- Voilà vingt-six ans écoulés depuis
- le commencement de la révolution,
- et pendant ces temps orageux Dieu
- m'a fait la grâce de ne jamais man-
- quer à l'obéissance due aux lois et
- au gouvernement établi. •

Avec de tels principes on ne devient jamais empereur ni consul, mais on est au moins plus assuré de vivre en paix, et l'on peut traverser sans rien craindre tous les changements et toutes les révolutions. C'est la règle qu'a suivie Lacedépède, et c'est ce que reconnaîtra la postérité sur le témoignage des contemporains qui, faisant allusion à son caractère personnel et au genre de ses études, l'ont surnommé le *Prince des Reptiles*. Rendu à ses travaux, il s'occupa beaucoup du plus important de ses ouvrages, l'*Histoire naturelle des Poissons*, dont le premier volume parut en 1798, et le

(2) Il n'est pas inutile de remarquer à cette occasion qu'en effet Robespierre ne pouvait rien faire de mieux pour Lacedépède que de l'inviter à se tenir cache. Les tyrans de cette époque étaient tout-puissants pour faire le mal, pour envoyer des victimes à l'échafaud par milliers; mais quand il s'agissait d'en sauver une seule, ils craignaient de se compromettre, et n'avaient plus aucun pouvoir.

cinquième en 1803. Les reproches que nous avons faits à l'*Histoire naturelle des Reptiles* trouveront encore ici leur application, quoiqu'il soit vrai de dire qu'au moment où MM. Cuvier et Valenciennes entreprirent leur grande ichthyologie ce livre était incontestablement le plus complet que la science possédât sur cette matière. Mais, comme le remarque Cuvier, avant d'écrire sa première page sur une classe quelconque d'êtres, le naturaliste qui veut mériter ce nom doit avoir recueilli autant d'espèces qu'il lui est possible, les avoir comparées à l'intérieur et à l'extérieur, les avoir groupées d'après l'ensemble de leur caractère, avoir démêlé la vérité de l'erreur dans les observations faites par des voyageurs ignorants et superstitieux. Lacépède n'a pas rempli toutes ces conditions, et, il faut l'avouer, beaucoup de sources lui furent fermées à cette époque où la guerre générale avait établi une barrière presque infranchissable entre la France et les autres pays. Il fut donc réduit à prendre pour base de son travail les listes de poissons rédigées par Gosselin et Bonaterre : c'est dans ces listes incomplètes qu'il puisa les caractères de ses divisions et du plus grand nombre de ses genres, en y ajoutant les individus recueillis au cabinet du roi avant la guerre, et ceux qui se trouvèrent dans le cabinet du stathouder, apporté à Paris lors de la conquête de la Hollande, en 1795. Les dessins et les descriptions manuscrites de Commerson et des peintures faites autrefois par Aubriet sur des dessins de Plumier furent à peu près les seules sources inédites où il lui fut possible de puiser. Partout dans ses investigations scientifiques on remarque la même facilité, la même politesse, les mêmes égards et

le même esprit de docilité que dans les relations sociales; il en résulte une absence complète de critique approfondie, une confiance aveugle dans les travaux de ses devanciers, et des méprises qu'il eût été facile d'éviter. Ce qui prouve encore que ses recherches n'ont pas toujours été faites avec une suffisante intelligence, ce sont les doubles emplois que l'on rencontre dans son ouvrage : ainsi, sur quinze cents poissons dont il a tracé l'histoire, il faut en retrancher deux ou trois cents espèces qui n'existent ni dans les écrits de ceux qu'il prit pour guides, ni dans le règne animal lui-même. Ne connaissant pas assez l'anatomie des poissons pour faire de cette science la base d'une distribution naturelle, trop souvent il a multiplié les genres et les a déterminés d'une manière à peu près arbitraire; ainsi dans le genre *hareng* nous trouvons les *anchois*, qui n'offrent aucun des caractères attribués à ce genre; au contraire il rejette les *clapanodons* qui les possèdent presque tous. Cependant, après avoir fait une large part à la critique, disons que cette œuvre est remarquable surtout par l'élégance et la pureté du style, par les curieux renseignements qu'elle renferme sur l'organisation des animaux, sur les guerres que les hommes leur livrent, sur le parti qu'ils en tirent. Il y a même dans les descriptions un charme indicible toutes les fois que les beautés qui leur ont été départies permettent de les offrir à l'admiration du naturaliste. En 1814 parut l'*Histoire naturelle, générale et particulière des cétacés*, qui forme le complément du grand ensemble des animaux vertébrés. Cet ouvrage est sans contredit celui où Lacépède a le mieux fondu la partie descriptive et historique, celle de l'organisation et les caractères méthodi-

ques. Le nombre des espèces enregistrées avant lui dans le grand catalogue des êtres s'y trouve augmenté d'un tiers. Mais il y a encore d'importantes rectifications à faire dans la détermination des espèces, et ce travail présentera toujours de graves difficultés; car la comparaison immédiate de ces gigantesques mammifères est extrêmement difficile, et sans cette condition il n'est point de certitude en histoire naturelle. Si nous suivons encore Lacépède dans la vie publique, nous le verrons occuper successivement et simultanément les emplois les plus éminents, et se courber toujours avec la même flexibilité sous les événements accomplis. Sénateur en 1799, après le 18 brumaire, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur en 1803, titulaire de la sénatorerie de Paris en 1804, ministre d'État la même année, enfin, sous la Restauration, pair de France, et grand-maître de l'Université dans les Cent-Jours de Napoléon en 1815, il fut accepté par tous les pouvoirs, parce qu'il les accepta tous. Cependant on doit reconnaître qu'il apporta le plus grand désintéressement dans les différentes fonctions dont il fut chargé, et qu'il y chercha plutôt l'occasion de faire le bien que celle de s'enrichir. Il travailla avec une constance infatigable à l'administration de la Légion-d'Honneur, et s'empessa d'organiser les maisons d'Ecouen et de Saint-Denis. Il sut par ses soins, sa vigilance, sa bonté, se concilier la reconnaissante affection des élèves, qui s'habituèrent toutes à le regarder comme leur père. Une d'elles, âgée de onze ans, se mourait de la poitrine, et, sentant sa fin approcher, ne formait plus qu'un vœu, celui de voir encore une fois M. le grand-chancelier. Informé de ce désir, Lacépède vole à

Saint-Denis et s'approche doucement du lit de la mourante. Quoiqu'elle eût depuis plusieurs heures perdu la connaissance et la parole, elle ouvre des yeux agonisants et s'écrie : *Je vous vois, monseigneur ; que je suis heureuse ! Je vais dans le ciel prier le bon Dieu pour vous.* Puis elle expire. Les légionnaires formaient aux yeux de Lacépède une grande famille dont il était chargé de soutenir les intérêts et de défendre les droits. Il le fit toujours avec zèle et même avec quelque courage. Pendant une campagne meurtrière, un grand nombre de croix d'honneur avaient été accordées à des officiers qui ne devaient pas les obtenir. Bonaparte ordonne au grand-chancelier de les leur retirer. *Eh bien !* répondit Lacépède, *je vous demande pour eux ce que je voudrais obtenir moi-même si j'étais à leur place : c'est d'envoyer aussi l'ordre de les fusiller.* Les croix leur restèrent. Ne recevant aucun traitement et voulant soulager toutes les infortunes qui se pressaient autour de lui, il vit bientôt son patrimoine se fondre en bienfaits. Ce fut alors que l'empereur ordonna en sa faveur une somme de 200,000 fr. pour lui tenir lieu du traitement de 40,000 fr., qu'il avait refusé à l'époque de sa nomination. Il n'en donna qu'un plus libre cours à sa libéralité. Dans une mission importante que Napoléon lui avait confiée, le prince de la Paix, pour le mettre dans ses intérêts, lui fit présent de riches productions minérales. Lacépède le remercia, mais au nom du Muséum d'histoire naturelle, où il fit déposer ces objets. Pour compléter le portrait de Lacépède, nous n'avons plus qu'un mot à dire de ces fades et ridicules compliments que, comme académicien, comme sénateur et comme

chancelier, il adressa dans toutes les occasions à tous les gouvernements qui se succédèrent, et plus particulièrement à Napoléon, qui l'avait, il est vrai, comme on l'a vu, comblé de toutes sortes de bienfaits. Dès que la révolution fut commencée, cet admirateur de la nature, cet homme, qui jusque-là n'avait parlé que de liberté et d'indépendance, se mit successivement à genoux devant tous les pouvoirs et devant tous les partis, et ses éloges, ses compliments, dont les journaux et les bulletins sont remplis, peuvent être considérés comme des modèles du genre, comme un type d'adulation et de flatterie. Lorsqu'il eut employé toutes les formules et épuisé son répertoire, il finit par dire à Napoléon qu'il s'était placé trop haut pour qu'on pût le louer dignement, pour qu'on pût découvrir son immense élévation... Cependant à la fin il osa parler de paix, mais seulement en 1813, lorsqu'il vit que tout le monde la demandait, et que Bonaparte lui-même avait dit qu'il voulait la faire. Ce fut sa dernière harangue. Ayant accompagné l'impératrice Marie-Louise à Blois, dans le mois de mars 1814, il se hâta d'envoyer son adhésion à la déchéance de l'empereur, dès qu'il en eut connaissance. Mais cette prompte soumission ne put empêcher que la chancellerie de la Légion-d'Honneur ne fût donnée à l'abbé de Pradt par le gouvernement provisoire. On l'en dédommagea par la pairie, qu'il reçut de Louis XVIII le 4 juin 1814. Selon son usage il se fit peu remarquer dans cette assemblée, et dès les premiers jours d'octobre il s'éloigna de Paris. La lettre suivante, qu'il adressa au roi le 5 août 1815, est un exposé fidèle de sa conduite à cette époque délicate. Elle montre d'ailleurs son caractère avec tant de vérité que

nous la rapporterons tout entière.

• Sire, le fils adoptif, le continua-
 • teur de Buffon, ose espérer de la
 • bonté de Votre Majesté qu'elle dai-
 • gnera lire la lettre qu'il a l'hon-
 • neur de déposer au pied de son
 • trône. Je supplie V. M., Sire,
 • de permettre que je lui rende
 • compte de la conduite que j'ai te-
 • nue depuis dix mois. Dès le 6 oc-
 • tobre, et d'après l'agrément que
 • Votre Majesté avait daigné m'ac-
 • corder, je partis pour aller passer
 • l'hiver à Hyères, près de Toulon,
 • avec mon fils et ma belle-fille à
 • qui les médecins avaient ordonné
 • d'éviter les grands froids de Paris.
 • Je ne suis parti de Hyères que le
 • 17 mars, et j'y aurais encore passé
 • un mois, pour la santé de ma
 • belle-fille, si je n'avais pas reçu
 • l'avis de la convocation de la
 • chambre des pairs, ordonnée par
 • Votre Majesté. Je ne voulus pas
 • prendre la route de Lyon, parce
 • que, depuis plusieurs jours, le
 • drapeau blanc n'y flottait plus. Je
 • pris celle de Montpellier, Nar-
 • bonne, Toulouse, etc. Le 21 mars,
 • j'eus l'honneur, à Nîmes, de faire
 • ma cour à Son Altesse Royale Mon-
 • seigneur le duc d'Angoulême. J'é-
 • crivis le 22 mars à M. le chance-
 • lier pour le prier de présenter à
 • Votre Majesté l'hommage de ma
 • fidélité. Ayant appris à Toulouse
 • le départ de V. M. de Paris, et
 • l'ajournement de la chambre des
 • pairs, je résolus d'attendre dans
 • les départements méridionaux,
 • où les couleurs blanches étaient
 • encore arborées, les nouveaux or-
 • dres annoncés par V. M. pour les
 • pairs de France. J'appris à Montau-
 • ban la défection de tous les départe-
 • tements compris entre cette ville
 • et la capitale. J'y appris aussi, par
 • un journal, que l'on ne voulait re-

• connaître que moi pour grand-
 • chancelier de la Légion-d'Honneur.
 • Je pouvais aisément partir de Mon-
 • tauban et arriver à Paris. Mais je
 • n'eus pas d'autre pensée que celle
 • de suivre mon devoir. Plusieurs
 • départements méridionaux étaient
 • restés fidèles à V. M. Je résolus de
 • nouveau d'y attendre ses ordres.
 • Je fis exprimer dans le visa de mon
 • passeport les motifs de mon séjour
 • dans ces contrées méridionales;
 • j'allai à Agen, lieu de ma nais-
 • sance, et, quoique les journaux
 • m'y apprissent que j'avais été nom-
 • mé grand-maître de l'Université,
 • je ne quittai ma patrie, pour reve-
 • nir dans la capitale, que bien des
 • jours après la défection de Bor-
 • deaux, de Toulouse, etc., et lors-
 • que le drapeau blanc cessait de
 • flotter en France. Obligé de de-
 • mander un nouveau passeport, je
 • n'y pris le titre ni de grand-chan-
 • celier de la Légion-d'Honneur, ni
 • de grand-maître de l'Université, et
 • je déclarai à mes amis l'intention
 • où j'étais de ne remplir les fonc-
 • tions ni de l'une ni de l'autre de
 • ces deux places. Arrivé à Paris,
 • un mois ou environ après le dé-
 • part de V. M., j'y fus vivement
 • pressé de réunir les deux places de
 • grand-maître et de grand-chance-
 • lier. Je refusai celle de grand-maî-
 • tre; mais je crus que mon devoir
 • de citoyen demandait que je ne
 • refusasse pas de remplir les fonc-
 • tions de grand-chancelier, pour
 • lesquelles d'ailleurs je ne prêtai
 • aucun serment; j'y fus déterminé
 • par l'avis de plusieurs personnes
 • sages dont je connaissais l'ancien
 • dévouement à V. M., et par ce que
 • l'on disait des intentions que V. M.
 • avait fait connaître à Gand, au
 • sujet de ceux à qui l'on propo-
 • serait des places en France pendant

• son absence. Des motifs semblables
 • ou analogues, Sire, me convainqui-
 • rent plus d'un mois après de la né-
 • cessité où j'étais d'entrer dans la
 • Chambre, qui fut convoquée sous
 • le nom de Chambre des pairs, et
 • à laquelle j'étais bien éloigné de
 • demander d'être appelé. De grands
 • exemples m'y engagèrent; et ceux
 • qui ont été bien informés de tous
 • les détails de ce qui s'est passé pen-
 • dant le mois qui a précédé le retour
 • de Votre Majesté pourraient lui
 • faire connaître combien une démar-
 • che semblable à la mienne, et faite
 • par des personnes bien plus dignes
 • et bien plus capables que moi d'in-
 • fluer sur les événements, a évité
 • de malheurs à la France et parti-
 • culièrement à la capitale. Ils pour-
 • raient ajouter que dans les derniers
 • jours de cette époque j'étais de
 • ceux qui attendaient impatiemment
 • le moment où la crainte des plus
 • grands troubles publics ne s'oppo-
 • serait plus à la manifestation d'un
 • vœu qu'ils regardaient comme si
 • nécessaire au retour de la paix, de
 • la prospérité et du bonheur de leur
 • patrie. Sire, dans les circonstances
 • si graves qui viennent de se succé-
 • der, j'ai dû me tromper plus faci-
 • lement que beaucoup d'autres;
 • mais je n'ai cessé ni ne cesserai de
 • désirer le plus vivement possible
 • de mériter l'estime de Votre Ma-
 • jesté, comme j'espère obtenir celle
 • de la postérité. Je suis avec le plus
 • profond respect, etc. • Toutes ces
 • explications ne pouvaient faire que
 Lacépède n'eût accepté de Bonaparte
 les fonctions de grand-chancelier de
 la Légion-d'Honneur, et il ne pou-
 vait, en conséquence, obtenir sa
 réintégration à la pairie. Ce n'est
 qu'en 1819 qu'il fut compris dans
 la grande fournée du ministre de
 Cazes. Comme l'on devait s'y atten-

dre, il siégea parmi les membres d'une opposition modérée, et ne s'occupa plus que de ses travaux scientifiques, passant la plus grande partie de l'année à sa maison de campagne d'Épinay, où il vivait de la manière la plus simple. Dans tous les temps il n'avait jamais eu qu'un seul habit, et il ne faisait qu'un seul repas par jour. Depuis l'âge de dix-sept ans il avait complètement renoncé à l'usage du vin. Deux heures de sommeil lui suffisaient. Il employait le reste de la nuit à composer ses ouvrages, que, grâce à sa prodigieuse mémoire, il dictait le matin à son secrétaire, ou qu'il écrivait lui-même quand il en avait le loisir. Si ses affections de famille furent pour lui une source de véritable bonheur, il trouva aussi dans son intérieur les peines les plus cuisantes. Sa femme et sa belle-fille lui furent ravies à un âge où il avait l'espoir de les conserver longtemps encore, et rien ne put le consoler de ces pertes cruelles. Seize ans après la mort de sa femme il écrivait : « Je ne sais pas comment ma vie ne s'éteint pas au moment où je perdis l'ange qui en faisait le bonheur. » Un jour qu'il se rendait de sa maison de Paris au palais de l'Institut, il rencontra le médecin Duméril, qui venait à l'instant même de quitter des malades atteints de la petite-vérole : il lui pressa plusieurs fois la main, et l'on a pensé, avec raison, que cet académicien avait inoculé à son collègue l'affection à laquelle celui-ci ne tarda pas à succomber. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut à peine revenu à Epinay, que la variole se déclara avec des symptômes effrayants. Jugeant aussitôt son état désespéré, il ne changea cependant rien à ses habitudes, se leva et se coucha aux heures ordinaires, et pas un mot échappé de sa bouche ne laissa soup-

çonner le danger, qu'il connut dès le premier moment. « Mon cher Charles, disait-il à son fils en lui montrant ses mains, moi qui ai tant aimé la nature, qui ai peut-être contribué à la faire aimer, vous voyez comme elle me traite. » La veille de sa mort, recevait trente pages d'un grand ouvrage qui avait occupé la moitié de son existence : Charles, dit-il, écris en gros caractère le mot *fin* au bas de ces manuscrits. Il expira à Epinay, le 6 octobre 1825. Sa mort fut un deuil général, et, par le concours de malheureux qui vinrent pleurer à ses funérailles, on put apprécier toute l'étendue des bienfaits qu'il répandait autour de lui. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe. Les ouvrages de Lacépède sont : I. *Essai sur l'électricité naturelle et artificielle*, Paris, 1781, 2 vol. in-8°. II. *Physique générale et particulière*, t. I, 1782, t. II, 1784, in-12. L'ouvrage devait avoir 12 vol. III. *Poétique de la musique*, 1785, 2 vol. in-12. Il aurait pu intituler son livre *Poétique de ma musique*; car, au lieu de choisir ses exemples dans les opéras de Gluck, de Piccini et de Sacchini, il les a pris dans les siens, qui d'ailleurs sont inédits. Boffara dit que Lacépède est auteur des paroles et de la musique d'un opéra, et de la musique de quelques autres dont les paroles sont de Paganini. Il est aussi l'auteur de symphonies, de sonates, et il a fait graver 54 sextuors. Enfin il a mis en musique tout le Télémaque de Fénelon, non les paroles du texte, mais l'action générale et les épisodes, qu'il voulut exprimer par des sons, action divisée en autant de parties que le Télémaque contient de livres. Il a laissé inédite une messe de *Requiem*. IV. *Éloge de M.-J.-L.*, *duc de Brunswick-Wolfenbuttel* 1786,

in-8°. Tout le monde connaît le courageux dévouement de ce prince, qui fut mis au concours par l'Académie Française, et qui donna lieu à tant de vers médiocres. L'ouvrage de Lacépède étant en prose ne fut pas envoyé au concours. V. *Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares et des Serpents*, 1788-89, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-12. VI. *Histoire naturelle des Reptiles*, 1789, 1 vol. in-4° ou 2 vol. in-12. Ces deux ouvrages ont été traduits en allemand par J.-M. Bechstein, Weimar, 1800 et ann. suiv., in-8°, et en anglais par Kerr, Londres, 1802, 4 vol. in-8°. VII. *Histoire naturelle des Poissons*, 5 vol. in-4°, 1798 à 1803, ou 11 vol. in-12; traduite en allemand, Berlin, 1799 et ann. suiv., in-8°. VIII. *Histoire naturelle des Cétacés*, dédiée à Anne-Caroline de Lacépède, 1804, in-4° avec 16 planches, ou 2 vol. in-12. Ces quatre derniers traités forment la suite et le complément de l'édition originale de Buffon, sortie des presses de l'imprimerie royale : ils ont été souvent réimprimés. Dans les deux éditions des œuvres de Buffon, publiées chez Rapet, la première en 1817 et ann. suiv., 17 vol. in-8°, fig., et la seconde en 1819-22, 25 vol. in-8°, fig., se trouve un discours intitulé : *Vue générale des progrès de plusieurs branches des sciences naturelles depuis le milieu du dernier siècle*. Ce discours a été tiré à part et forme 1 vol. in-8°. IX. *Vues sur l'enseignement public*, 1790, in-8° X (avec MM. Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire). *La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, ou description et histoire des animaux qui y vivent ou qui y ont vécu*, Paris, an IX (1801) et ann. suiv., 19 grands cahiers in-folio, fig., papier vélin, ou 2 volumes in-12, fig.; ouvrage resté incomplet. XI. *Discours d'ouverture et de clôture du cours*

d'histoire naturelle, de 1798 à 1801. Ces discours, au nombre de quatre, traitent, le premier, *de la vie et des ouvrages de Daubenton*; le second, *des avantages que les naturalistes peuvent procurer au corps social, dans l'état actuel de la civilisation et des connaissances humaines*; le troisième, *de l'histoire des races ou des principales variétés de l'espèce humaine*; le quatrième, *du but auquel doit tendre le naturaliste, et particulièrement des rapports de l'étude des sciences naturelles avec le bonheur de ceux qui les cultivent*. Ces discours, indépendamment du mérite du style, contiennent des vues élevées et nouvelles et un grand intérêt dans le fond des sujets. XII. *Ellival et Caroline*, 1816, 2 vol. in-12. XIII. *Charles d'Ellival et Alphonsine de Florentino : suite d'Ellival et Caroline*, 1817, 3 vol. in-12. Ce sont des personnages de sa famille, que Lacépède a mis en scène dans ces deux ouvrages, peu intéressants, du reste. Ellival est l'anagramme de *Laville*, nom de l'auteur, *Caroline* est le prénom de sa femme, *Charles* celui de son fils, et *Alphonsine* celui de sa bru. XIV. *Histoire générale, physique et civile de l'Europe, depuis les dernières années du Ve siècle jusque vers le milieu du XVIII^e*, 1826, 18 vol. in-8°. L'auteur revoyait les dernières feuilles de ce grand ouvrage, dans les derniers jours de sa vie; il n'a été publié qu'après sa mort. Son plan embrasse les usages, les lois, les mœurs, les sciences, les arts, les lettres, les finances, etc., etc. C'est un vaste cadre mal rempli, sans ordre, sans vues nouvelles, et qui n'a eu aucun succès. XV. *Histoire naturelle de l'Homme*, précédé de l'Éloge historique de Lacépède par Cuvier, 1827, in-8°, avec protrait et fac-simile.

VI. Les Ages de la Nature et l'Histoire de l'Espèce humaine (ouvrage posthume), 1830, 2 volumes in-8° (3). M. Desmarests a publié les *OEuvres complètes d'histoire naturelle de Lacépède, avec la synonymie des auteurs modernes les plus célèbres*, 1826 et ann. suiv., 11 vol. in-8° avec 11 cahiers de figures coloriées, chacun de 18 à 20 planches. On trouve encore des articles ou mé-

moires de Lacépède dans la *Décade philosophique*, dans le *Magasin encyclopédique*, dans les *Mémoires de l'Institut*, les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, le *Dictionnaire des Sciences naturelles* où il a rédigé les articles des *poissons* et celui des *hommes*, dans la *Revue encyclopédique*. Voici l'indication chronologique des principaux mémoires de Lacépède : 1° *Notice sur la vie et les ouvrages de Vandermonde* (Mémoires de l'Institut, section des sciences mathématiques et physiques, tome Ier, 1798); 2° *Mémoire sur l'organe de la vue du poisson appelé cobite anableps ou gros-yeux de Cayenne* (id., tom. II, 1799); 3° *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dolomieu*, lue à la séance publique de l'Institut, le 17 messidor au X (6 juillet 1802), in-8° (Mémoires de la classe des sciences de l'Institut, 2^e semestre de 1806; Magasin encyclopédique, 8^e année, 1802); 4° *Observations sur un genre de serpent qui n'a pas encore été décrit*, avec une pl. (Annales du Muséum d'histoire naturelle, tome II, 1803); 5° *Mémoire sur deux espèces de quadrupèdes ovipares que l'on n'a pas encore décrites, avec une planche* (id., id.); 6° *Mémoire sur plusieurs animaux de la Nouvelle-Hollande, dont la description n'a pas encore été publiée*, avec 4 pl. (id., tome IV, 1804); 7° *Mémoire sur le grand plateau de l'intérieur de l'Afrique* (id., tome VI, 1805); 8° *Des hauteurs et des positions correspondantes des principales montagnes du globe, et de l'influence de ces hauteurs et de ces positions sur les habitations des animaux* (id., tome IX, 1807); 9° *Notice sur des cétacés des mers voisines du Japon* (Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, tome IV, 1818). A la quatrième séance publique de

(3) Lacépède s'y est proposé de rattacher l'histoire de l'homme à celle du globe terrestre que le créateur lui a donné pour séjour, pensée déjà développée par Herder dans son chef-d'œuvre : *Idees sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Il rappelle l'hypothèse de Buffon sur l'origine des planètes, mais, malgré son culte pour ce père adoptif, il donne la préférence à celles des deux plus grands géomètres dont s'enorgueillisse la France, Lagrange et La Place, qui ont expliqué les divers systèmes solaires, et ont donné sur la formation des corps célestes les idées les plus claires, inspirées par les phénomènes connus et conformes aux lois géométriques. Lacépède a inséré textuellement dans son ouvrage un mémoire inédit de Lagrange, où cet émule de Newton, s'occupant de l'origine des comètes, a déposé sa théorie à l'égard de ces astres errants. C'est à l'aide des hypothèses de ces deux savants qu'il explique avec une grande lucidité la production du globe terrestre par la condensation de l'atmosphère solaire, matière d'abord fluide et incandescente, tournant sur elle-même, parcourant autour du soleil sa révolution elliptique et annuelle, se refroidissant ensuite, et, par la force centrifuge qu'il nait de sa rotation, produisant successivement les couches primitives et celles dites de transition, les formations secondaires, tertiaires, etc., dont se compose aujourd'hui notre globe. Il explique avec une égale clarté la condensation autour de la terre des vapeurs atmosphériques, qui s'y précipitent, en couvrant la surface et finissent par former le vaste Océan, les effets singuliers de la chaleur des volcans et des laves, la formation des lignites, des bouillies animales et végétales, les bancs de coquillages de différents âges; puis la formation de cette immense quantité de végétaux dont la plupart des espèces sont parvenues jusqu'à nous sans se modifier. — Enfin Dieu dit : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*. Et l'homme apparaît au douzième âge. Lacépède le suit dans les développements de son intelligence et de sa civilisation jusqu'à l'an 63 avant l'ère vulgaire. Évidemment son intention était de faire de ce douzième âge les prolegomènes de son Histoire générale, physique et civile dont on vient de parler; la mort l'a surpris avant qu'il eût atteint ce but; mais la lacune qu'il a laissée nous cause peu de regrets. Ce qu'il dit sur ce douzième âge participe, et sans doute le complément eût participé aussi aux défauts que l'on reproche à son *Histoire générale*.

la Société Philotechnique, que Lacépède présidait en 1798, il lut un *Mémoire sur les parties du globe encore inconnues*. Il a prononcé des discours aux funérailles de Daubenton, de Bougainville, de Lagrange, et à la chambre des pairs l'éloge du comte de Valence (*Moniteur* du 7 avril 1822). Enfin, lorsque le capitaine Baudin partit pour faire le tour du monde, ce fut Lacépède qui rédigea les instructions pour ce voyage. M. Villenave, notre collaborateur, a publié l'*Éloge historique de M. le comte de Lacépède*, Paris, 1826, in-8°.

M—Dj.

LA CHABEAUSSIÈRE (ANGE-ÉTIENNE-XAVIER POISSON DE), littérateur, naquit à Paris le 4 déc. 1752. Fils d'un avocat, il quitta le petit-collet, puis les épaulettes pour suivre la carrière des lettres, et publia ses essais dans divers recueils périodiques. Son début, comme auteur dramatique, fut *Lamentine*, ou *les Tapouis*, pièce tragi-comique en deux actes et en vers, qui, destinée à rivaliser avec *Jeannot*, au spectacle des Variétés-Amusantes, fut retenue par les comédiens italiens, mais n'obtint sur leur théâtre que deux ou trois représentations, en 1779, parce que des longueurs, un grand nombre de vers pris dans diverses tragédies et des plaisanteries graves et y remplaçaient trop souvent la bonne et franche bouffonnerie. Cette parade fut imprimée en 1780, in-8°, sans nom d'auteur (1). La Chabeaus-

sière fut dédommagé de cet échec par le succès mérité des *Maris corrigés*, comédie en trois actes et en vers, jouée sur le même théâtre en 1781, imprimée la même année et réimprimée en 1810, après avoir été représentée à l'Odéon. Cette pièce, la meilleure de l'auteur, malgré quelques longueurs, un peu d'incohérence et d'obscurité, est d'un excellent ton, offre de l'esprit, de la facilité, des détails charmants, une grande connaissance des mœurs. Il n'en fut pas de même des *Deux Fourbes*, comédie en un acte, en prose, que l'auteur retira après la première représentation, en 1782, et qui, puisée dans Gil Blas, et renfermant des traits d'esprit et une bonne scène, ressemblait trop pourtant à *Crispin rival de son maître*. Elle a été imprimée en 1784. La Chabeaussière et Dalayrac servaient encore dans les gardes-du-corps du comte d'Artois, et portaient tous les deux le titre de chevalier, lorsque la réunion de leurs talents, l'un comme auteur, l'autre comme musicien, produisit deux jolis opéras-comiques en vers, représentés sur la scène italienne : *l'Éclipse totale*, en un acte, en 1782, et *le Corsaire*, en trois actes, en 1783. Le premier, traduit en allemand en 1785, reparut en vaudeville au théâtre Montansier, et fut réimprimé, en 1799, sous le titre de *l'Éclipse de Lune*, ou *l'Astrologue qui se laisse tomber dans un puits*. Le second, offrant des situations comiques et intéressantes et des détails piquants, quoique d'une gaité un peu libre, fut remis sur la scène, en 1785, avec des corrections, et reparut, en 1793, avec le même succès.

(1) Elle n'est pas de La Chabeaussière seul; mais il y a doute et incertitude sur le nombre et les noms de ses collaborateurs. Les *Mémoires de Bachaumont*, le *Correspondance de Grimm* et les *Annales du Théâtre Italien*, par d'Orvigny, ne citent aucun auteur. Les *Almanachs des Spectacles*, de Duchesne, font mention de La Chabeaussière et de deux collaborateurs, dont ils ne donnent que les initiales, T. A. et N. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, ne cite que Rozet, nom inconnu dans les lettres, et qui n'est peut-être que le pseudonyme de Dalayrac, que l'on

croit généralement avoir eu part à cet ouvrage. Enfin l'*Annuaire dramatique*, de Ragueneau, cite, avec les deux anonymes, dix autres collaborateurs qu'il ne nomme pas.

La Chabeaussière donna encore au Théâtre Italien, en 1784, *la Confiance dangereuse*, comédie en deux actes, en vers, tirée du *Moyen de la fixer*, roman de M^{me} Riccoboni : malgré un style brillant et des peintures de mœurs pleines de vérité, cette pièce n'obtint que sept ou huit représentations, parce qu'on lui trouva trop de ressemblance avec *le Préjugé à la mode*, de La Chaussée ; en 1787 (avec Dalayrac), *Azémià*, ou *les Sauvages*, charmant opéra-comique en trois actes, en prose, qui, sous le titre de *Nouveau Robinson*, et écrit en vers, n'avait pas réussi l'année précédente à Fontainebleau ; en 1788, *l'Embarras du Choix*, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, où l'auteur mettait en opposition deux talents précieusement à ce théâtre, M^{me} Dugazon et M^{lle} Renaud aînée (depuis M^{me} d'Avrigny), auxquelles il distribuait des éloges. Cette pièce froide fut peu goûtée, malgré la musique de Lefèvre, frère de M^{mo} Dugazon (2) ; en 1789, *Caroline*, opéra-comique en trois actes, ne fut pas achevé, bien que tiré du joli roman de *Caroline de Lichtfeld* (3). Quoique La Chabeaussière eût été au service d'un prince de la maison royale, il se montra chaud partisan de la révolution ; mais d'abord il n'en recueillit que les épineuses. Il avait épousé une marquise veuve qui, avec ses deux filles, comme elle fort aimables dans le monde, le

rendit très malheureux dans son intérieur. Dénoncé par un gendre de sa femme, comme ayant donné asile à Jullien, de Toulouse, conventionnel proscrit, avec lequel on l'accusait d'avoir eu des relations qu'il a toujours niées, il fut enfermé aux Madeleine, en janvier 1794, et mis au secret, ainsi que sa femme et ses belles-filles, qui avaient été conduites dans d'autres prisons. Inscrit sur la liste des détenus qui devaient être traduits le 10 thermidor devant le tribunal révolutionnaire, il avait chargé un de ses compagnons d'infortune de faire parvenir des vers à sa femme le jour de sa mort : la révolution du 9 thermidor le sauva, et il recouvra la liberté quelques jours après. Il composa alors des *hymnes* pour les fêtes de *l'Agriculture* et de *la Victoire*, et il publia son *Catéchisme français*, ou *Principes de la morale républicaine*, à l'usage des écoles primaires. Cet ouvrage, qui ne se compose que de cinquante-six quatrains, fut imprimé, en 1795, in-8°, réimprimé en 1798 et 1800, traduit en allemand et en hollandais, en 1798, et a reparu, en 1825, sous le titre de *Catéchisme national français*. Un tel succès valut à l'auteur une gratification de 2,000 fr. parmi celles que la Convention, par son décret du 4 septembre 1795, accorda à cent dix-huit hommes de lettres. La Chabeaussière fit partie, en 1796, de la commission d'instruction publique, et l'on désigna son catéchisme comme un des livres destinés à l'éducation de la jeunesse. Le 3 juin, il fut un des quatre membres du comité d'administration créé par le ministre de l'intérieur, Bénézech, pour diriger le théâtre des Arts (l'Opéra), et il fut installé par le directeur de l'instruction publique, Ginguené, avec ses trois collègues, Évariste Parny, Caillot, ancien acteur

^c (2) C'est par erreur que le *Dictionnaire des Musiciens* a mis *Fabre* au lieu de Lefèvre (noms propres qui ont le même sens et la même étymologie latine ; *Faber*, ouvrier, fabricant), et cette erreur en a fait commettre une autre au rédacteur de *l'Annuaire dramatique*, qui croit que *Fabre d'Églantine* fut le collaborateur de La Chabeaussière.

(3) La musique fut trouvée plate et naïve. On n'en connaît point l'auteur ; mais on peut l'attribuer encore à Lefèvre, parce que *l'Annuaire dramatique* cite encore *Fabre d'Églantine* comme ayant eu part aux paroles.

de la comédie italienne, et Masade. Ces quatre administrateurs, qui avaient chacun 6,000 fr. de traitement, n'ayant pas répondu aux espérances ou aux vues du gouvernement, cessèrent leurs fonctions le 3 juin 1797. Dès l'année suivante, La Chabaussière, qui, par son faste et son orgueil, s'était attiré beaucoup d'ennemis, fut accusé par Thiessé, à la tribune du conseil des Cinq-Cents, de malversations pendant sa courte gestion, et Pons (de Verdun), membre aussi de ce conseil, fit circuler à ce sujet une épigramme où, par allusion au nom de famille de l'ex-administrateur, il disait :

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Le tribunal ayant acquitté le prévenu en janvier 1799, le conseil, sur la proposition de Thiessé, passa à l'ordre du jour sur la transmission de ce jugement. Rendu à la littérature, La Chabeaussière prit part à la rédaction des *Soirées littéraires* et surtout de la *Décade philosophique*, journal très révolutionnaire, où il donna les articles de spectacles. Membre du Lycée des Arts, en 1797, il ne l'était plus en 1804; mais il était alors membre de la Société libre des sciences, lettres et arts, et il fut ensuite secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, de celle des Enfants d'Apollon, et secrétaire-général de celle des Amis des arts. Avec un peu de liant dans le caractère, il aurait pu arriver à l'Académie Française où, avant et après, ont été admis des hommes plus médiocres que lui. Il fut un des quinze candidats qui se présentèrent, en février 1819, pour remplacer l'abbé Morellet; mais il ne figura point parmi les sept qui furent ballottés avec Lémontey, candidat élu. Sous ce rapport, il ne fut

pas plus heureux que son ami Vigée, qu'il devait remplacer dans la rédaction annuelle de l'*Almanach des Muses*, et auquel il ne survécut que d'un mois, sans avoir eu le temps de s'installer dans cet héritage poétique. Il mourut à Paris, le 10 septembre 1820. Bien qu'il eût de l'esprit et quelquefois des saillies heureuses, La Chabeaussière, soit raideur, soit timidité, brillait peu dans le grand monde; mais il excellait dans le talent de lire en public et de jouer la comédie de société, où il improvisait avec beaucoup d'aisance et de grâce. Quant à sa conduite politique, on ne saurait lui reprocher d'avoir été un Protée, aujourd'hui qu'il pourrait se vanter d'avoir un si grand nombre d'imitateurs, et il est peut-être excusable, si la peur agissait plus sur lui, comme on l'a dit, que l'ambition ou l'intérêt. Après avoir célébré la République et plus tard Napoléon, il chanta la palinodie, en 1814, dans un discours prononcé à la Société Philotechnique(4), puis il reprit le titre de chevalier, et publia des *Vers* sur le retour de Louis-le-Désiré, 1815, in-8°, et des *Stances* sur le mariage du duc de Berry, 1816, in-8°. Outre les ouvrages que nous avons cités, et qui ont presque tous paru sous le voile de l'anonyme, on a encore de La Chabeaussière : I. *Le Sourd*, comédie-proverbe, en un acte, en prose, jouée, en 1781, à l'Ambigu-Comique, 1783, in-8°. II et III. Au théâtre du Vaudeville, avec Robo-

(4) Effrayé du retour de Napoléon, en 1815, il se retira dans une propriété qu'il avait à Eau-bonne, dans la vallée de Montmorency; mais après la défaite de Waterloo il alla au devant des Prussiens, avec un drapeau blanc, et invita plusieurs officiers à déjeuner chez lui. Il fut bien mal récompensé de son zèle, car pendant le repas des soldats prussiens parcouraient sa maison et se livraient à des excès horribles rapportés dans la *Chronique du XIXe siècle*, et dont il ne put obtenir justice.

teau : en 1802, *Lasthénie*, ou *une Journée d'Alcibiade*, comédie-vaudeville en un acte, in-8°; *Attendre et Courir*, id., 1803, in-8°. IV (avec M. Etienne). Au théâtre Feydeau : *Gulistan*, ou *le Hulla de Samarcande*, opéra-comique en trois actes et en prose, musique de Dalayrac, 1805, in-8°. V. *OEuvres diverses, Poésies, Essais de traduction en vers d'Homère, Virgile, Horace*, etc.; *Apologues, Contes, Chansons*, etc. Paris, an IX (1801), in-8°. VI. *Poésies galantes et gracieuses d'Anacréon, Bion, Moschus, Catulle et Horace, imitées en vers français et soumises pour la plupart au système musical*, Paris, 1803, in-8°. VII. *Apologues moraux, imités pour la plupart de Saadi le Persan*, Paris, 1814, in-8°. VIII. *Discours prononcé à la séance publique de la Société académique des Enfants d'Apollon*, le 20 mai 1819, in-8°. La Chabeaussière est encore auteur de quelques pièces non représentées, ou qui l'ont été en province, et qui peut-être n'ont pas été imprimées. IX (avec son père). *Le Compliment interrompu et manqué*, comédie en un acte, en vers, 1780. X. *Laurette*, opéra-comique en trois actes, en vers, 1780. XI. *L'Intrigante*, comédie en cinq actes, en vers, reçue par les comédiens italiens, 1776 ou 1781. XII. *Lucette*, ou *l'Illustre Prisonnier*, drame lyrique en trois actes, en prose, sifflé en 1785, et dont Lantier est l'auteur, suivant les *Mémoires de Bachaumont*. On lui attribue aussi, et peut-être à tort : *les Charlatans*, comédie en cinq actes, en vers, 1794; *la Taupe et le Papillon*, jouée au théâtre Montansier, 1799; mais c'est par erreur qu'Ersch et *l'Annuaire nécrologique*, de Mahul, citent parmi les ouvrages de La Chabeaussière : *l'Heureuse Erreur*, co-

médie, 1795, in-8°, et *Dilara*, opéra-comique en trois actes. L'une est la réimpression d'une comédie de Patrat; l'autre est la même pièce que *Gulistan*, où le principal rôle de femme se nomme Dilara. Il a laissé deux opéras-comiques, reçus au théâtre Feydeau peu de temps avant sa mort, et une *Traduction* en prose de *Virgile*, dont il avait lu des fragments à l'Athénée. Enfin il a composé quelques brochures politiques, suivant *la France littéraire*, qui n'en cite pas les titres. Quant à sa réclamation de paternité de la traduction en prose de *Tibulle*, publiée sous le nom de Mirabeau, en 1796, 3 vol. in-8°, elle pourrait paraître fondée en raison de ce que son père ayant été, dit-on, instituteur de Mirabeau, La Chabeaussière aurait communiqué son manuscrit au futur orateur. Mais pourquoi cette réclamation n'aurait-elle été faite qu'après la mort de Mirabeau et le succès de son ouvrage? Un si long retard et la vanité connue de La Chabeaussière font douter que cette prétention ait été fondée. Son portrait, d'après Pajou, a été gravé en 1819.

A—T.

LA CHABEAUSSIÈRE (ANGE-JACQUES-MARIE POISSON DE), frère du précédent, naquit à Paris, le 6 août 1755. Après avoir servi comme surnuméraire dans les gardes du comte d'Artois, il entra dans l'administration des mines, où il fut successivement agent-temporaire, sous-inspecteur honoraire en 1784, inspecteur en 1786, et enfin directeur des mines du Limousin, de la Navarre, puis du département de la Loire-Inférieure. Il dirigeait les salines de Cette, en Languedoc, lorsque ses opinions monarchiques lui firent perdre sa place, en 1793, et l'empêchèrent d'être admis dans le nouveau corps des mines, organisé alors

par Hassenfratz. Entièrement oublié sous les gouvernements républicain, consulaire et impérial, La Chabeaussière ne fut guère plus heureux sous la Restauration. Il s'était enrôlé, en 1814, dans les gardes de la porte du roi; mais, ce corps ayant été supprimé, il rentra, en 1815, dans les bureaux de la direction des mines, et fut réformé par suite de la réunion de cette direction à celle des ponts-et-chaussées. Sans place, sans pension, sans autre récompense de ses services que la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il avait reçue de Louis XVIII, et le titre d'inspecteur honoraire des mines, La Chabeaussière voulut mettre à profit ses connaissances en chimie; mais, s'étant jeté dans les expériences de la carbonisation, il acheva de ruiner sa fortune. Ce fut dans ces circonstances que M. Delestre-Poirson, qui venait de fonder le Gymnase-Dramatique, lui donna l'emploi de régisseur-adjoint et d'inspecteur du matériel de ce théâtre. La Chabeaussière en jouit à peine deux ans, et mourut le 22 oct. 1823. Outre divers *Extraits de Mémoires*, imprimés dans le *Journal des Mines*, de 1796 à 1814, il a coopéré au premier volume du *Nobiliaire français*, publié, en 1814, par M. Viton de Saint-Allais. Membre de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, il s'y était fait remarquer comme rapporteur dans plusieurs occasions; il y avait lu, en 1812, deux *Mémoires sur le chauffage avec la houille*, mentionnés avec éloge dans le compte-rendu des travaux de cette société. On trouve un long extrait de l'un de ces mémoires dans le *Moniteur* du 4 janvier 1813. La Chabeaussière a donné, en 1820, la *Table des matières du Bulletin* de cette Société. Il a laissé à la bibliothèque de l'administration des mines un manuscrit in-8° de

188 pages, intitulé : *Sinus calculés*. Le *Dictionnaire des Girouettes* et les *Tables du Moniteur*, de 1799 à 1814, l'ont confondu avec son frère.

A—T.

LACHAISE (JACQUES-FRANÇOIS, baron DE), né à Montcenis, près d'Autun, en 1743, d'une famille noble, entra au service dès l'âge de dix-neuf ans, et parvint au grade de major d'un régiment de cavalerie. Il était aussi chevalier de Saint-Louis lorsque la révolution éclata. S'en étant déclaré partisan, il parvint bientôt au grade de général de brigade; mais il prit sa retraite en 1793 après trente-trois ans de service, et vint s'établir à Beauvais, où il fut successivement président de l'administration municipale et maire. C'est en cette qualité que, dans une harangue prononcée en présence de Bonaparte, lors de son passage dans cette ville en 1803, il lui adressa ce compliment d'une adulation si méprisable : « Dieu créa Bonaparte et se reposa..... » Cette bassesse de Lachaise donna lieu à beaucoup de plaisanteries parmi lesquelles on distingue ce distique, qui sauvera son nom de l'oubli, où sans cela il serait infailliblement resté :

Et pour être plus à son aise
Auparavant il fit Lachaise.

Bonaparte prit tout-à-fait au sérieux cette ridicule flatterie, et il nomma l'orateur préfet du département du Pas-de-Calais. Il le maintint pendant dix ans dans ces importantes fonctions, et la Restauration l'y maintint aussi dans la première année; mais en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, Lachaise fut mis à la retraite. Il mourut à Beauvais le 12 mars 1823. M—D j.

LACHAPELLE (MARIE-LOUISE-DUGÈS), sage-femme célèbre, naquit

à Paris, le 1^{er} janv. 1769, d'un modeste officier de santé; sa mère avait été d'abord sage-femme jurée au Châtelet, puis sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu, où elle remplit, pendant longues années, ses fonctions avec assez de talent, de zèle et d'activité pour mériter une pension qui lui fut accordée par brevet du roi. Elevée sous les yeux de cette mère habile, formée par son exemple et vivant sans cesse au milieu des femmes en couches, la jeune Dugès acquit, sans presque s'en apercevoir, les premiers éléments théoriques et pratiques de l'art dans lequel elle devait se placer un jour au rang le plus éminent. Son mariage avec Lachapelle, chirurgien obscur de l'hôpital Saint-Louis, dont la mort brisa les liens au bout de trois années, en 1795, ne fut qu'un épisode dans sa vie, et n'eut d'autre influence sur elle que de lui imposer un changement de nom. Devenue veuve, elle redoubla de goût pour la retraite et l'application à l'étude. Aussi ne tarda-t-elle pas à être nommée adjointe de sa mère, qu'elle assistait toujours, que souvent même elle remplaçait dans ses leçons et son ministère. On s'occupait beaucoup alors de réformer les abus qui existaient dans les établissements consacrés aux pauvres et aux malades. Tous étaient bien loin de répondre à leur destination; les salles surtout de l'Hôtel-Dieu, où l'on admettait les femmes en couches et enceintes, étaient moins un asile qu'un affreux repaire, presque constamment ravagé par de désastreuses épidémies où périssaient la plupart des infortunées que la misère forçait à s'y réfugier, où leurs malheureux enfants avaient à subir un destin plus rigoureux encore, et où les sages-femmes ne recevaient qu'une instruction irrégulière et fort incomplète.

On songeait aussi à établir une école dans laquelle ces dernières pussent faire des études plus sérieuses et plus suivies. M^{me} Lachapelle, dont on appréciait les lumières, fut consultée sur ces deux points, et répondit dignement à la confiance qu'on avait mise en elle. La maison d'accouchement n'ayant pas tardé à recevoir une organisation régulière sous le nom d'Hospice de la Maternité, elle en fut nommée directrice et fut en outre chargée de l'enseignement clinique, conjointement avec l'illustre Baudeloque, à la longue expérience duquel avait été confié tout ce qui concernait la théorie de l'art obstétrical. Alors commença une ère nouvelle, et de cette école, devenue célèbre dans toute l'Europe, sortirent une foule d'élèves distinguées, aussi recommandables par leur instruction solide que par leur grande habileté pratique. M^{me} Lachapelle s'y faisait surtout remarquer par sa bonté, sa douceur et un rare esprit d'observation; on admirait avec quelle facilité sa main délicate, guidée par une haute intelligence, savait vaincre les difficultés et surmonter les obstacles. Son zèle et son courage lui devinrent funestes; d'une constitution délicate, elle négligea les premières atteintes d'une maladie qui, s'aggravant de plus en plus, la fit périr, le 4 octobre 1822, au milieu de longues et cruelles douleurs qui ne purent porter atteinte à sa patience et à sa résignation. Sa mort consterna l'école qu'elle avait élevée à un si haut degré de prospérité, et causa de vifs regrets à tous les hommes de l'art, qui savaient combien elle pouvait encore contribuer à en assurer les progrès. Elle a laissé une multitude de remarques utiles, de vues neuves et importantes, de règles toujours justifiées par un raisonnement sévère,

que son neveu, Dugès, professeur à l'école de Montpellier, et mort aussi aujourd'hui, a réunies en corps de doctrine dans un précieux recueil ayant pour titre : *Pratique des accouchements, ou Mémoires et observations choisies sur les points les plus importants de l'art*, Paris, 1821 et 1825, 3 vol. in-8°. Mme Lachapelle a inséré cinq observations intéressantes sur différents cas d'accouchement dans l'*Annuaire médico-chirurgical* des hôpitaux civils de Paris pour l'année 1819. J—D—N.

LA CHASTRE (1) (CLAUDE-LOUIS, comte, puis duc DE), né, le 30 septembre 1745, à Paris, d'une des plus anciennes familles du Berry, car elle descendait des princes de Déols, était fils du marquis de La Chastre-Nançay, mort lieutenant-général. Il servit successivement dans l'infanterie et dans la cavalerie depuis 1761. Nommé en 1763 lieutenant, et un an après capitaine dans le régiment des carabiniers que commandait le marquis de Poynne, il y avait pour compagnon d'armes son frère, le chevalier de Nançay, qui le quitta lors de la paix de 1763 pour entrer dans l'état ecclésiastique. Le comte de La Chastre devint en 1770 colonel des grenadiers de France, puis du régiment de Royal-Vaisseau, l'année suivante mestre-de-camp de dragons, enfin chevalier de Saint-Louis en 1779, et, dans la même année, un des premiers gentilshommes de la chambre de *Monsieur*, dont il était gentilhomme d'honneur depuis 1771. M. de La Chastre était alors grand d'Espagne de la seconde classe et chevalier de la Toison-d'Or. On le

fit brigadier des dragons le 5 déc. 1781, et maréchal-de-camp le 7 mai 1788. Il était grand-bailli d'épée du Berry lorsque la révolution éclata en 1789. Il venait d'être élu député de la noblesse de sa province aux États-Généraux, et il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'Assemblée nationale, qui disposait, depuis deux ans, dans toute la France, des lois, des personnes et des propriétés. Il émigra après la session et se rendit à Mons auprès de *Monsieur*, qui l'honorait d'une confiance particulière, et servit alors sous les ordres de ce prince. Ce fut lui qui conçut l'idée de former les émigrés en corps réguliers. Il se fixa dans la ville d'Ath, des Pays-Bas, et son rassemblement de quinze à dix-huit cents hommes fut le premier élément de la composition de deux bataillons et de quelques escadrons, dont le duc de Bourbon vint prendre le commandement en 1792. Ce corps était ce qu'on appelait l'armée de droite. Celui des princes, frères du roi, ou de Coblentz, était l'armée du centre. L'armée de Condé était celle de gauche. La troupe formée par le comte de La Chastre fit ce qu'on a appelé le siège de Thionville, qui ne fut en réalité que de faibles approches. Lorsque le roi de Prusse se fut laissé gagner par les ruses ou l'argent de Dumouriez, et qu'il eut ordonné la retraite, l'armée des princes fut licenciée, et le rassemblement d'Ath le fut aussi. L'année suivante, beaucoup de ceux qui en avaient fait partie allèrent rejoindre l'armée de Condé, qui avait été conservée : le comte de La Chastre se rendit en Angleterre. Dans le mois de mai 1793, il obtint par capitulation la levée d'un régiment d'infanterie qui porta le nom de *Loyal-Émigrant*,

(1) L'usage paraît avoir prévalu d'écrire *La Châtre*; mais, outre les livres anciens qui sont autorité, nous nous en sommes rapportés à la signature du représentant actuel de la famille du duc de La Chastre.

et les couleurs anglaises. C'était un fait nouveau dans les annales de ce pays, où la loi défend d'admettre des troupes étrangères. Pour ménager la susceptibilité britannique, ce régiment fut censé hanovrien, car le Hanovre, quoique ayant le même souverain, a toujours voulu être séparé, comme État, du royaume de la Grande-Bretagne, ainsi qu'il l'est tout-à-fait maintenant. Le corps dont il s'agit, embarqué à Greenwich, eut dès son arrivée en Flandre les plus brillantes affaires à Ostende, à Furnes, à Newport, et surtout à Menin. Le duc de La Chastre, qui se couvrit de gloire, fut blessé d'une balle et d'un coup de baïonnette. Plus des deux tiers de sa troupe étaient des gentilshommes, volontaires; mais par degrés le départ de beaucoup d'entre eux et les pertes éprouvées firent qu'on les remplaça par des déserteurs républicains. M. de La Chastre avait le titre de brigadier-général dans l'armée anglaise, grade temporaire de même que celui de commodore dans la marine. En 1794, Loyal-Émigrant, qui avait pris son quartier d'hiver à Bremen, perdit beaucoup de monde. Il était réduit à trois cents hommes lors de l'expédition de Quiberon. Malgré tout ce que l'on a dit et imprimé, que les Anglais n'avaient sauvé personne, il est positif que ce régiment, la division d'artillerie de Rothalier, et six cents soldats et officiers appartenant à d'autres corps de cette armée, durent la vie aux matelots britanniques qui s'exposaient aux coups de sabre des gendarmes qui parcouraient alors le rivage. Loyal-Emigrant, se trouvant réduit à quarante-cinq hommes après cette malheureuse expédition, alla occuper en Angleterre Lyington, près Southampton. Il avait, en 1793 et 1794, une compagnie franche qui s'était jointe à lui,

ainsi qu'un corps de canonniers, puis une compagnie de vétérans qui ne devait pas traverser la Manche, et qui, à la paix d'Amiens, fut mise à la suite des invalides de terre, quoique le corps fût licencié. En décembre 1796, Loyal-Emigrant vint retrouver à Falmouth un autre corps d'émigrés. Ils s'embarquèrent le 9 janvier 1797 pour le Portugal, où le débarquement s'opéra le 6 février. Il y avait avec eux, hors ligne, une compagnie de chasseurs nobles que quelques désordres firent casser. Le régiment de La Chastre resta en Portugal jusqu'à la paix d'Amiens, et alors il revint en Angleterre avec les régiments de Castries, Mortemart et Rothalier : tous les quatre furent licenciés avec deux années de paie. Louis XVIII écrivit au duc d'York pour lui recommander Loyal-Emigrant et son digne colonel, dont la valeur et les services étaient à ses yeux un titre bien plus réel encore que l'attachement qu'il lui portait. Il n'obtint pas de les faire passer à l'armée de Condé. A dater de cette époque, le comte de La Chastre continua de jouir à Londres du traitement de colonel de l'armée britannique. En 1807, il fut accrédité par Louis XVIII auprès de Georges III comme agent confidentiel; il remplit longtemps cette mission avec honneur, et fut singulièrement utile aux Français malheureux qui étaient réfugiés en Angleterre. Tous ses vœux ayant été comblés en 1814 par le retour des Bourbons sur le trône, il accepta le titre de ministre plénipotentiaire qui le fit rester dans le pays où il avait passé tant d'années, et il fut promu au grade de lieutenant-général dans l'armée française, le 22 juin de la même année. Appelé à la chambre des pairs le 17 août 1815, il revit sa patrie en avril 1816. Il existe

une correspondance on ne peut plus intéressante, et fort spirituelle d'ailleurs, du prince auquel il avait d'abord été attaché, quand celui-ci n'était encore que *Monsieur*, et qui date du mois de septembre 1791. Il lui disait, dans une lettre datée de Dillingen, en juillet 1796 : « C'est une grande satisfaction de voir que notre petit corps se distingue dans toutes les occasions, et cela gentilshommes et soldats à qui mieux mieux. J'en ai encore une autre plus grande : c'est que, si je ne me trompe fort, il s'élève un héros dans ma famille ; M. le duc d'Enghien cherche et trouve Rocroy partout. » Louis XVIII avait fait donner en 1800 au comte de La Chastre, *comme preuve d'une amitié à lui connue depuis près de trente ans*, la croix de St-Jean-de-Jérusalem par Paul 1^{er}, empereur de Russie, qui avait rétabli dans ses États l'ordre de Malte. En 1802, il lui adressait les condoléances les plus touchantes sur la mort d'un fils qui mettait fin à la descendance directe des La Chastre. Il lui annonçait à la fin de mai 1803, avec une simplicité bien remarquable, *une affaire qui commençait à faire quelque bruit à Londres*, et dont il était certain que les détails avaient pu faire quelque plaisir à son fidèle serviteur. Il s'agissait de la proposition adressée par Bonaparte aux Bourbons de renoncer à leurs droits sur la couronne de France, et des réponses si bien connues de tous ces princes. En septembre 1804, il lui écrivait au sujet de l'assassinat tenté à Dillingen : « Vous voyez que la Providence veille sur moi. Ce n'est pas la première fois, et j'espère que ce ne sera pas la dernière. » Il lui faisait part, le 20 juillet 1815, de la journée du 8 de ce mois (celle de sa rentrée dans la ca-

pitale), qui avait été *plus belle que celle du 3 mai* de la même année. En déc. 1815, il l'élevait à la dignité de duc. Le 19 mars 1816, il lui annonça lui-même par écrit, avec une grâce et une délicatesse charmantes, qu'il l'avait choisi pour être premier gentilhomme de la chambre à la place du duc de Rohan, justement apprécié par lui et très vivement regretté. *Non esses hic si non fuisset mortuus*, ajoutait-il. Il le nomma, en juin de la même année 1816, ministre d'état et membre du conseil privé. Le duc de La Chastre prêta serment, en qualité de pair de France, le 6 novembre suivant. Avant de quitter l'Angleterre, il avait adressé au monarque une lettre où les conseils hardis et sages tout à la fois étaient joints aux sentiments les plus nobles et à l'assurance renouvelée de son entier dévouement. Il existe aussi plusieurs lettres très honorables de madame la duchesse d'Angoulême, adressées à M. de La Chastre. Une surtout, datée de Bordeaux le 29 mars 1815, met à découvert l'âme, le courage et l'admirable modération de cette princesse dans une circonstance aussi critique. On pourrait encore citer ce que le duc d'Angoulême, le duc de Berry, le prince de Condé et le duc de Bourbon lui écrivirent à la même époque, avec les témoignages de la plus profonde estime et du plus vif attachement. Il fut un de ceux qui signèrent l'acte de naissance du duc de Bordeaux le 29 sep. 1820, et il fut nommé commandeur du St-Esprit le 30 du même mois. Il mourut à Meudon en juillet 1824. Jamais, depuis son retour en France, ce digne serviteur n'avait cessé de parler au roi et aux princes avec une franchise vraiment chevaleresque, surtout lorsqu'il s'agissait de leur faire entendre des vé-

rités que si peu de personnes osaient alors leur dire. Le duc de Castries prononça l'éloge du duc de La Chastre à la chambre des pairs le 2 août 1824.

L—P—E.

LACHEVARDIÈRE (Aug.-Louis), l'un des agents les plus actifs de nos premières révolutions, était né à Paris, vers l'an 1770. Fils d'un marchand de musique, il fit d'assez bonnes études, et devint clerc de procureur, puis employé dans l'administration des finances. En 1791 il était commis à la dette publique, et se montrait un des plus chauds partisans de la révolution, se faisant surtout remarquer par son exaltation dans la section de la Halle-au-Blé, où il se lia intimement avec le fameux Réal. Le 11 décembre 1791 ils parurent ensemble à la tête d'une députation de cette section qui vint demander à l'Assemblée nationale qu'elle déclarât *constitutionnelle*, c'est-à-dire qu'elle fit exécuter sur-le-champ et sans attendre la sanction du roi, une loi de persécution contre le clergé, récemment décrétée. Lachevardière concourut ensuite de toutes ses facultés au renversement du trône le 10 août 1792, et il devint aussitôt après vice-président d'une commission qui, en même temps et de la même manière que la commune, s'empara de l'administration départementale et s'y maintint par la violence, malgré la Convention nationale elle-même. Lié dès lors avec les coryphées du parti de la Montagne, Lachevardière concourut encore de tout son pouvoir au triomphe de Robespierre dans la journée du 31 mai 1793. Initié dans les secrets de ce parti, il publia, sous le voile de l'anonyme, huit numéros d'une espèce de pamphlet périodique intitulé *Journal des Emigrés*, où il désignait aux proscripteurs toutes les

personnes qui devaient être inscrites sur la fatale liste. Il fut ensuite envoyé dans la Vendée en qualité de commissaire de la commune, et il y déploya beaucoup d'activité pour combattre les royalistes, qui à cette époque obtenaient des succès dont la Convention nationale se montrait fort effrayée. Il s'y lia plus particulièrement avec Bourbotte, Turreau, et, ce qui est plus étonnant, avec le général Menou, qu'il défendit contre les attaques de Marat, et qu'il sauva ainsi de l'échafaud, tandis qu'il contribua beaucoup, au contraire, à y faire monter le malheureux Philippeaux. (*Voy. ce nom, XXXIV, 59.*) Revenu dans la capitale, il y fréquenta fort assidûment la société des Jacobins, et y dénonça Goupilleau (de Fontenay), qu'il accusa aussi des revers de la Vendée, allant jusqu'à dire que la Convention *était coupable de l'avoir envoyé dans son propre pays*. A ces mots, le fougueux Bentabolle ne put se contenir; il accusa hautement l'orateur de vouloir *avilir la représentation nationale*. C'était là, on ne peut en douter, un crime sans rémission, et Lachevardière était perdu si Robespierre lui-même n'eût à l'instant pris sa défense. Tiré de ce mauvais pas, il chercha à faire oublier ses torts en se livrant à toutes les banales déclamations de l'époque contre l'Angleterre et contre tous les rois de l'Europe, dont il fut chargé par la société des Jacobins de dresser un acte d'accusation. Cette pièce bizarre n'a jamais paru, et Lachevardière s'est même défendu de l'avoir composée. Quoi qu'il en soit, nous pensons que la postérité y perdra peu. Ce qu'il y a de sûr, c'est que toutes ces manifestations de zèle républicain ne purent empêcher qu'il ne fût emprisonné au Luxembourg, d'où il ne sortit qu'après la chute de Robes-

pierre. Alors il continua de rester lié avec le parti démagogique ; mais, en homme prudent, il prit peu de part aux événements. On ne le vit accourir qu'après la victoire au 18 fructidor an V (4 sept. 1797). Il fut alors nommé secrétaire du ministère de la police, puis inspecteur-général, et enfin consul à Palerme, où il n'arriva qu'après s'être échappé des mains d'un corsaire anglais. Obligé bientôt de quitter la Sicile par suite d'une nouvelle déclaration de guerre, il fut encore une fois pris dans la traversée par des corsaires africains, qui le conduisirent à Tunis, et, par une exception bien étrange, le relâchèrent presque aussitôt et le laissèrent s'embarquer pour Gênes, d'où bientôt il put venir à Paris. Il publia alors dans cette ville une petite brochure intitulée : *Observations sur Naples*, dans laquelle il fit connaître les rapports d'intimité qui existaient entre ce royaume et l'Angleterre. Ses amis du Directoire, Gohier et Moulins, le firent ensuite nommer président de l'administration départementale de Paris, et il usa, dans cette place importante, de tout son pouvoir pour s'opposer aux complots ambitieux que tramait alors Bonaparte, récemment arrivé d'Égypte. Lachevardière avait parfaitement compris les projets de ce général, et quelques jours avant le 18 brumaire il proposa ouvertement aux directeurs de le faire arrêter, et de nommer Bernardotte commandant de Paris. Mais il n'y avait là personne qui fût capable d'apprécier de tels avis, et bien moins encore de les suivre. Les directeurs ne surent prendre aucun parti, et Bonaparte acheva sa conspiration sans obstacle. Quand il eut définitivement renversé le Directoire et les conseils législatifs, Lachevardière fut inscrit, avec Jour-

dan et d'autres chefs du parti républicain, sur une liste de proscription qui heureusement n'était que comminatoire. Il resta fort paisiblement à Paris, et, dès l'année suivante, le général Menou, qui n'avait pas oublié les services qu'il en avait reçus, le recommanda à Bonaparte et le fit nommer commissaire des relations commerciales de France à Hambourg. Il paraît que, dans cette résidence, où il resta six ans, le républicain Lachevardière fut d'autant moins insensible aux avantages de sa place que dans les derniers temps il s'y trouva avec son ancien ami le maréchal Brune, qui alors, comme lui, renonçant aux belles théories du républicanisme, ne songeait plus qu'à ses réalités. (*Voy. BRUNE, LIX, 375.*) Ces deux hommes, si bien faits pour s'entendre, opérèrent donc de concert. Mais le bruit de leurs opérations vint aux oreilles du maître, qui voulait bien que ses agents s'enrichissent, mais qui n'entendait pas que ce fût à son insu et sans sa participation. Il ordonna qu'une enquête fût faite, et il résulta de cette enquête que sans injustice on pouvait bien demander à Lachevardière la restitution de quelques centaines de mille francs. Selon son usage, ce ne fut pas dans les mains de ceux à qui ces sommes avaient été prises que Napoléon voulut qu'elles fussent restituées, ce fut dans les siennes, et c'est ainsi qu'il en agit dans le même temps avec Talleyrand, Bourrienne et d'autres concussionnaires. (*Voy. BOURRIENNE, LIX, 136.*) On sait que ce fut par des avanies ainsi faites à la turque que le prévoyant empereur fit alors entrer plusieurs centaines de millions dans les caves des Tuileries, où se trouvait enfermé son trésor particulier. Comme son intention n'était pas de dé-

pouiller complètement d'anciens amis, il s'arrangeait toujours pour qu'il leur en restât à peu près la moitié. Lachevardière ne fut pas traité plus rigoureusement, et la part qui lui resta était encore assez bonne, puisqu'il put en acheter des terres que plus tard il alla cultiver en paix lui-même, faisant de la pastorale et de la science agricole. La disgrâce que Lachevardière éprouva dans ses opérations de Hambourg ne fut pas d'ailleurs absolue, puisqu'il fut nommé consul à Dantzic et que sa révocation définitive n'eut lieu que le 13 février 1808. Ce fut alors seulement qu'il se retira dans ses terres. Il composait aussi des articles pour le *Dictionnaire d'Agriculture pratique*, Paris, 1827, 2 vol. in-8°, et pour le *Bulletin universel* de Férussac. Il obtint dans le même temps un prix qui lui fut décerné par l'administration provinciale de l'Andalousie, pour un Mémoire sur les moyens de rendre cette contrée à son ancienne prospérité. Lachevardière est mort le 15 octobre 1828. M—Dj.

LACHÈZE (RENÉ de), poète moraliste, naquit à Reims dans le XVI^e siècle. Il était échevin du ban Saint-Rémi de cette ville, où il mourut le 15 juin 1637. Ce magistrat s'est fait connaître par des poésies morales qui ne sont pas sans mérite pour le temps. On a de lui : I. *Pompes funèbres et cérémonies observées aux obsèques et funérailles de Loys de Lorraine, cardinal de Guise, avec un discours véritable de la belle fin et un recueil des propos derniers de ce prince*, Reims, 1621, in-8°. II. *OEuvres de René de Lachèze, Rémois, contenant les Larmes de Sion, ou Paraphrase sur les Lamentations de Jérémie; les Tableaux raccourcis de la vie humaine; les Leçons du sage Thotote, disposées en XV ta-*

bles accompagnées de quatrains en forme d'argument, Reims, 1630, in-18. III. *Le Roi triomphant, ou la Statue équestre de Louis XIII posée sur le fronton de l'hôtel-de-ville de Reims, ensemble d'autres pièces sur le même sujet*, Reims, 1637, in-4°. IV. *L'Olympe rémois, ou les Assemblées des dieux faites à Reims durant trois divers temps de carnaval, en l'honneur de l'invincible monarque Louis-le-Juste, XIII^e du nom, roi de France et de Navarre*, Reims, 1637, in-4°. V. *Reims gaulois*. L—C—J.

LACHICHE (CLAUDE-QUENTIN), auteur du projet du canal de jonction du Rhône au Rhin, naquit, en 1719, à Dôle, fils d'un procureur à la chambre des comptes. Après avoir terminé ses premières études, il entra chez les Jésuites; mais, ayant promptement reconnu qu'il s'était trompé sur sa vocation, il quitta le cloître pour embrasser l'état militaire. Admis dans le corps du génie, il assista comme volontaire au siège de Fribourg, en 1744, et mérita par sa conduite les éloges des généraux. A la fin de la campagne il revenait dans sa famille, lorsqu'en traversant le Sundgaw le hasard lui fit découvrir près de Valdieu le point de partage des eaux qui, d'un côté, se versent dans le bassin du Rhin, et, de l'autre, dans celui du Rhône. Cette découverte lui donna l'idée d'une communication entre les deux grands fleuves par le moyen du Doubs et de l'Ill, et dès lors il s'occupa de ce projet avec un zèle et une persévérance que les difficultés qu'il rencontra ne purent jamais affaiblir. Attaché comme officier du génie à la direction de Besançon, il leva les plans des abords du Doubs depuis son embouchure dans la Saône, en remontant jusqu'à Montbéliard, en mesura le niveau, et détermina le nombre et l'emplace-

ment des patins qui devaient y assurer la navigation dans toutes les saisons (1). Son travail achevé, il s'empressa de le communiquer au gouvernement, et il en reçut une lettre de félicitation. La même année (1753), il soumit à l'intendant de Franche-Comté le plan d'un canal de dérivation de Dôle à Saint-Jean-de-Losne dont l'exécution, reconnue aussi facile qu'avantageuse au commerce de la province, ne fut ajournée que par l'impossibilité de se procurer les fonds nécessaires. Ayant passé de la direction de Besançon à celle de Strasbourg, il profita de cette circonstance pour son projet de canal du Rhône au Rhin, et en 1765 il adressa ses nouveaux plans au ministre, avec un mémoire dans lequel il en développait les avantages. Les plans, renvoyés à l'examen de l'administration des ponts-et-chaussées, restèrent plusieurs années enfouis dans les bureaux; mais Lachiche ayant enfin obtenu, par ses instances, que l'on s'en occupât, la conclusion du rapport fut qu'ils étaient impraticables. Lachiche, alors capitaine de génie à Grenoble, fit partie de l'expédition de Corse, sous les ordres du maréchal de Vaux. En 1773, il profita d'un congé pour venir à Paris solliciter le renvoi de ses plans à une commission mixte, se fondant sur ce que l'administration des ponts-et-chaussées était intéressée, par esprit de corps, à repousser les projets d'un ingénieur militaire. Cette demande resta sans effet; mais son voyage à Paris fut du moins utile à son avancement. Présenté par le maréchal de Vaux au ministre de la guerre, il fut compris dans une pro-

motion des officiers de son arme, et envoyé directeur à Marseille, avec le grade de brigadier des mines. Il remplit ensuite la même place dans le Languedoc, où il eut tout le loisir d'examiner le canal de Riquet (v. ce nom, XXXVIII, 127), et enfin dans le Dauphiné. Cependant Bertrand (v. ce nom, LVIII, 160), attaché depuis peu à l'administration des ponts-et-chaussées de Franche-Comté, s'avisa de reproduire le projet du canal de Dôle à Saint-Jean-de-Losne, et joignit à son mémoire un plan qui parut entièrement calqué sur celui de Lachiche. Tous les papiers de ce dernier étant restés à la direction de Besançon, il était assez vraisemblable que Bertrand en avait eu connaissance. Lachiche se plaignit donc d'un plagiat aussi préjudiciable à sa gloire qu'à ses intérêts; mais il eut le tort d'envoyer le corps entier des ponts-et-chaussées dans les reproches qu'il se croyait le droit d'adresser à Bertrand. Cette imprudence, excusable peut-être dans un homme qui se voyait dépouillé du fruit de son travail, fut punie avec la plus grande sévérité. Privé de son grade de maréchal-de-camp, il fut mis, en 1783, à la retraite avec une modique pension qu'on n'avait pu refuser à ses longs et utiles services. L'administration des ponts-et-chaussées n'ayant plus rien à redouter de la concurrence de Lachiche revint sur le plan du canal du Rhône au Rhin, et il fut décidé qu'on s'en occuperait aussitôt que l'état des finances pourrait le permettre. Ce plan fut de nouveau soumis à l'Assemblée constituante. Lachiche, qui venait d'être rétabli dans son grade, demanda que l'exécution de ce canal fût confiée au génie militaire, puisque c'était un officier de ce corps qui en avait conçu l'idée. On ne crut pas pouvoir lui donner cette satisfaction,

(1) Suivant Lachiche, la navigation du Doubs ne se trouvait interrompue que par les constructions exécutées sur cette rivière depuis le Xe siècle, et qui en ont changé l'ancien lit.

mais on lui offrit 12,000 fr. pour l'indemniser des dépenses que ce travail lui avait occasionnées. Quoique pauvre, Lachiche les refusa, déclarant qu'il se croyait assez indemnisé de tous ses sacrifices par les avantages qui devaient en résulter pour son pays. Il n'avait pas encore perdu l'espérance d'être chargé de la direction des travaux du canal; mais toutes les démarches qu'il fit à cet égard furent inutiles, et il eut le chagrin de la voir donner à Bertrand, qui lui avait enlevé déjà celle du canal de Dôle. Lachiche mourut à Paris le 14 octobre 1802, à quatre-vingt-un ans, laissant à peine de quoi payer ses modestes obsèques. Depuis 1782, il était membre de l'Académie de Besançon. Parmi les opuscules qu'il a publiés sur les canaux de navigation, les principaux sont : I. *Prospectus d'un canal de vingt-cinq lieues de longueur*, qui, en liant la jonction du Rhône et de la Saône à la Loire, puis celle du Rhin au Danube, et autres fleuves intermédiaires, ferait communiquer, par les frontières de l'Alsace et de la Franche-Comté, toutes les mers qui environnent l'Europe, Paris, 1790, in-4°, de 23 p. II. *Observations sur le Mémoire imprimé que M. Bertrand a remis à l'Assemblée nationale le 28 avril 1790*, pour avoir la direction du canal de jonction du Rhône au Rhin, de préférence à l'auteur du projet, Dôle, 1790, in-4° de 33 p., avec cette épigraphe : *Sic vos non vobis*. III. *Mémoire sur la navigation des rivières et des fleuves en général*, et en particulier sur celle du Doubs et de l'Ill, relativement à la jonction du Rhône au Rhin, Dôle, 1791, in-4°, de 52 p. Son but dans cet opuscule est de prouver que les digues des moulins et les passages qu'on y pratique, pour le flottage des bois, sont les deux

causes qui ont détruit la navigation dans un grand nombre de rivières. IV. *Notes sur le Rapport de M. Regnaud-d'Épercy, concernant la jonction du Rhône au Rhin*, Paris, 1791, in-4° de 24 p. Ces notes sont critiques et très-vives. D'Épercy, compatriote de Lachiche, aurait peut-être dû se dispenser de faire un rapport qui lui était défavorable. Les manuscrits de Lachiche sont conservés à la bibliothèque de Dôle. On y distingue un *Nouveau système de fortifications*, adressé, en 1767, au ministre de la guerre. Mandar en a donné l'analyse dans son *Architecture des Forteresses*, p. 652. Lachiche a fait aussi un *plan* pour agrandir la ville de Dôle dans le cas où l'exécution du canal serait sous son inspection.

W—s.

LACHNITH (LOUIS-VENCESLAS), compositeur, dont presque toute la vie se passa en France, était né, en 1756, à Prague, mais il quitta de très bonne heure la capitale de la Bohême, fut quelque temps maître de la musique et du spectacle du duc régnant de Deux-Ponts, le prodige Christian IV ou Christian 1^{er}, puis vint tenter la fortune à Paris (en 1773) où l'appelait un engagement de premier cor. Les leçons de Rodolphe développèrent son talent déjà remarquable sur cet instrument, et il se fit entendre plusieurs fois avec succès au concert spirituel. A la fin cependant la délicatesse de sa poitrine le força d'y renoncer. Il se rejeta sur le clavecin. De nombreuses leçons le dédommagèrent de ce qu'il perdait, mais l'empêchèrent de se livrer avec autant d'assiduité à la composition, et le réduisirent en quelque sorte à la musique facile. C'est ainsi qu'il arrangea, pour l'Opéra, et *Don Juan* (1805), et *les Mystères d'Isis*, d'après les airs de *la Flûte enchantée*, de Mo-

zart (1801), en y ajoutant des récitatifs et le grand air de Bocchoris (*Soyez sensibles*), auquel celui de Mozart sert d'accompagnement, et qui se répète dans trois couplets avec le chœur et la danse. C'est ainsi qu'ayant imaginé de remplacer les concerts spirituels par quelque chose d'analogue, et cependant un peu moins grave, il construisit l'*Oratorio de Saül* (1803) et la *Prise de Jéricho* (1805), deux pasticcios formés de morceaux empruntés de droite et de gauche aux chefs-d'œuvre des grands maîtres. Dans ces deux derniers, il eut pour collaborateur Kalkbrenner le père. Ce n'est pas que Lachnith ne fût très capable d'écrire lui seul et de tirer de son fonds toute une partition; dès 1785, il avait donné *l'Heureuse Réconciliation* (aux Italiens), et l'on vit encore de lui *l'Antiquaire* (au Théâtre de Monsieur), *le Mauvais Fils* (au Théâtre Montausier), *Eugène et Linval* (aux Variétés, 1798). Il avait de la facilité, de la grâce, de la science; il ne lui manquait que du temps, et ces qualités se retrouvent dans une vingtaine d'œuvres de salon (exactement 18), tant symphonies et concertos que quatuors et sonates, pour piano ou harpe, un peu surannées aujourd'hui comme presque tout ce qui a cet âge en musique. Les harpistes, les pianistes lui doivent en outre une très grande quantité de musique arrangée. De plus, il a donné, de moitié avec Adam, la *Méthode de doigté pour le forté-piano* adoptée par le Conservatoire, et il en rédigea seul les deux dernières parties. Lachnith mourut en 1820. Il avait depuis longtemps en portefeuille un opéra en trois actes, *les Fêtes Lacédémoniennes*, paroles de Lourdet de Santerre, et une *Oeuvre de symphonies* exécutées aux concerts de la Loge Olympique,

plus une œuvre de quatuors pour violon. P—OT.

LACINIO (JEAN) (1), alchimiste, naquit au commencement du XVI^e siècle, dans la Basilicate, non loin des bords de Siris et des ruines d'Héraclée (2). Ayant embrassé la règle des Frères Mineurs ou Cordeliers, il parcourut les différentes provinces de l'Italie, prêtant le secours de son ministère aux curés qui le réclamaient. Revenu d'un voyage dans la Lombardie, il découvrit dans une bibliothèque, à Padoue, un manuscrit de la *Pretiosa Margarita*, ouvrage de Pierre Boni, célèbre alchimiste italien du XIV^e siècle. Dès qu'il eut connu ce trésor, il sentit qu'il ne pouvait pas le garder pour lui seul, sans se rendre coupable du plus grand crime. Il s'occupa donc sur-le-champ de compléter cet admirable ouvrage par des extraits des plus fameux traités d'alchimie, et le publia sous ce titre : *Pretiosa Margarita novella de thesauro, ac pretiosissimo philosophorum lapide : collectanea ex Arnaldo, Raymundo, Rhasi, etc., nunc primum in lucem edita*, Venise, Alde, 1546, pet. in-8^o, fig. en bois. Ce vol. est très rare. Il en existe des exemplaires avec un nouveau frontispice de 1557. L'ouvrage a été réimprimé, Nuremberg, 1554, in-4^o, et par Mauget, dans la *Biblioth. chimica curiosa*, II, 8. Lacinio, dans la préface, promet *Methodus in omnes libros Raymundi Lulli*; mais il paraît qu'il n'eut pas le loisir de tenir sa parole. W—S.

LACRINGTON (JACQUES), célèbre libraire anglais, né vers 1746, dans le comté de Sommerset, d'autres

(1) Wadding, dans la *Biblioth. scriptor. minor.*, 187, le nomme mal *Latinius*.

(2) Lacinio le dit lui-même : *Psychroneus therapus*.

disent en Écosse, commença d'abord par vendre des petits pâtés dans les rues. A l'âge de quatorze ans sa mère le plaça comme garçon dans une boutique de cordonnier. Les conversations des ouvriers excitèrent sa curiosité, et, comme ils étaient de la secte des *methodistes*, il ne tarda pas à adopter leurs opinions, et il devint si exalté dans sa dévotion qu'il passait une partie de la nuit à lire la Bible. La lecture des anciens philosophes succéda à celle de la Bible, et il devint bibliomane. Le produit de son travail était presque exclusivement consacré à acheter des livres, et ni l'amour, ni le mariage qui en fut la suite, ni la misère ne purent détruire cette passion. Il se décida enfin à abandonner l'état de cordonnier, et à ouvrir en 1774 une espèce de boutique composée surtout de vieux livres; il était ce qu'on appelle à Londres vendeur de livres de seconde main dans la rue de Chiswell. Se contentant de faire un bénéfice très modique, soutenu par la société wesleyenne, par sa probité et son intelligence, il acquit une certaine fortune. En 1779 il publia le catalogue de ses livres qui s'élevaient à douze mille volumes; en 1784 ce nombre fut de trente mille, placés dans un vaste bâtiment qu'il avait fait construire dans *Finsbury - Square*, et auquel il donna le nom de Temple des Muses. Sa fortune s'accroissant d'année en année, il passait, quand il se retira des affaires, pour le plus riche libraire de l'Europe. Ce fut en 1791 qu'il publia son premier ouvrage, espèce de biographie des quarante-cinq premières années de sa vie, et dans lequel il traite assez mal les *methodistes*, dont la protection cependant était la cause de ses succès dans le commerce. A cette époque il était de-

venu le disciple de Paine; mais, depuis sa retraite des affaires, les impressions religieuses qu'il avait d'abord reçues s'étant renouvelées, il fit bâtir à Taunton une maison avec chapelle destinée aux réunions des membres de sa communion, où il habita jusqu'à sa mort arrivée vers 1816. On a reproché à Lackington d'être peu soigneux et peu délicat sur l'état matériel des livres qu'il vendait, car il manquait très souvent quelque partie à ceux qui sortaient de sa boutique, surtout des gravures et des cartes géographiques. Il a publié : I. *Mémoires des quarante-cinq premières années de ma vie*, 1791, in-8°. II. *Deuxièmes Confessions*, auxquelles il a ajouté des lettres sur les conséquences dangereuses d'avoir des filles élevées dans des pensions, 1804. D—Z—S.

LACOMBE (DOMINIQUE), évêque constitutionnel de la Gironde, était né à Montrejean, près Toulouse, en 1749. Il entra jeune chez les doctrinaires, et fut ensuite principal du collège de Guyenne à Bordeaux. Dès le commencement de la Révolution il en adopta les principes, et mérita, par son empressement à prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, d'être nommé curé de la paroisse Saint-Paul à Bordeaux. Son zèle pour le système révolutionnaire le fit encore nommer, en 1791, député du département de la Gironde à l'Assemblée législative, d'où il sortit en donnant sa démission, le 7 avril 1792, le lendemain du décret qui interdisait tout costume ecclésiastique. Il revint alors à Bordeaux, où il reprit l'exercice de son ministère avec un courage bien rare à cette époque, et où il contribua, pendant la Terreur, à sauver la vie à plusieurs proscrits fédéralistes, parmi lesquels se trouvait Isaac Tarteyron de Gan-

ges, riche négociant, l'un des chefs du parti protestant. Lacombe ne fut point d'ailleurs du nombre de ceux qui abjurèrent leur état. Par suite du prétendu concile que le clergé constitutionnel tint à Paris en 1797 (voy. GRÉGOIRE, LXVI, 75), et dans lequel il fut décidé que l'on pourvoirait à ce que les sièges vacants fussent remplis, on fit élire Lacombe pour succéder à Pacareau, décédé évêque métropolitain de la Gironde, et il fut sacré le 14 février 1798. Il assista en cette qualité au second concile des constitutionnels, en 1801, et donna sa démission avec tous ses collègues, quand elle leur fut demandée par le gouvernement d'alors. En 1802 il fut un des douze évêques constitutionnels que le ministre Fouché eut le crédit de faire entrer dans le nouvel épiscopat. L'intention du pape était qu'au moins ils fissent quelque satisfaction, et Lacombe dit en effet, dans une lettre que nous citerons, que le cardinal Caprara, légat, lui demanda une rétractation et lui proposa de signer une lettre au pape. Il le refusa ainsi que deux de ses collègues, et eut à ce sujet avec le légat une explication qu'il raconte à sa manière et avec quelque jactance dans une lettre, du 4 juin 1802, adressée au vénérable prêtre Binos, ancien chanoine de Saint-Bertrand. Après y avoir dit ce qui s'était passé chez le cardinal, il ajoute : « Je déclarai que je ne faisais l'abandon de la constitution civile du clergé que parce qu'une nouvelle loi la rendait impraticable ; que, loin de me repentir d'y avoir été fidèle, je regardais comme les meilleurs actes de ma vie tous ceux qu'elle m'avait prescrits, et auxquels je me féliciterai toujours de m'être prêté. Si quelqn'un ose vous dire que nous nous sommes rétractés, ne crai-

gnez pas de lui dire : *Mentiris impudentissime*. On vous dira peut-être que M. le légat nous a donné l'absolution, que la preuve en est dans les registres de sa légation ; vous direz avec moi que M. le légat, au mépris des règles usitées dans l'administration du sacrement de pénitence, au mépris de ces paroles célèbres d'une infinité de papes : *Nisi vere contritis et confessis*, a donné une absolution qui n'était ni voulue ni demandée ; que, lorsque le *decretum* en a été remis par l'évêque Bernier à quelques-uns d'entre nous, ils en ont fait justice en le jetant au feu en présence de celui de qui ils l'avaient reçu, sous les yeux du citoyen Portalis (ministre des cultes), qui nous a assuré en avoir agi de même lorsque M. le légat lui a transmis un semblable *decretum* pour le relever et l'absoudre des censures qu'il a pu encourir en prenant part à la Révolution. Vous direz de plus que le constitutionnel Lacombe n'a pas été gratifié de ce *decretum*. Sans doute on a craint qu'il fût moins patient que les autres ; qu'après avoir déclaré hautement qu'il en ferait plainte à qui de droit, il le reuerrait, bien et dûment conditionné, à son auteur, avec une lettre bien propre à attester que, s'il est plein de respect pour le siège apostolique, il ne l'est pas également pour ceux qui, ayant sa confiance, prodiguent et risquent témérairement ses grâces. » Cependant, à la suite de son entretien avec le cardinal, Lacombe s'était rendu chez le conseiller d'état Portalis, qui avait convoqué tous les évêques constitutionnels, et avec eux l'abbé Bernier, nouvel évêque d'Orléans (voy. BERNIER, IV, 308). Ce dernier rédigea une lettre que tous signèrent, et

dans laquelle ils dirent • qu'ils renouçaient volontiers à la constitution civile du clergé. • Lacombe la signa comme les autres; et, quoiqu'il assure ne s'être point rétracté, l'évêque d'Orléans a notifié, dans un acte signé de lui, • que ces évêques avaient donné des marques de résipiscence, et qu'ils s'étaient conformés aux dispositions du décret d'absolution, qu'ils avaient reçu avec tout le respect convenable. • Bernier contredit donc ici Lacombe, et il faudrait peser ces deux autorités différentes. Au surplus, si le récit du dernier est vrai, il en résulte seulement que le pape a été trompé, que ses intentions n'ont pas été suivies, et que les constitutionnels ont invoqué les secours de l'autorité civile pour se dispenser d'obéir. Quoi qu'il en soit, il fut alors élevé sur le siège d'Angoulême, et ce fut le protestant Tarteyron qui, mu par la reconnaissance, lui fit présent de sa chapelle pontificale. La lettre de Lacombe à l'abbé Binot fut insérée dans les *Annales de la religion*, que rédigeait l'évêque constitutionnel Desbois, et elle fut discutée d'une manière assez piquante dans l'écrit intitulé *Entretiens politiques sur les affaires de la religion en France* (par l'abbé Cazaintre), 1802, in-8°. L'auteur y relève les inconséquences et les rodomontades de la lettre. Nous ne nous étendrons point sur la conduite que Lacombe tint à Angoulême. Il y protégea constamment le parti révolutionnaire, et attira des diocèses voisins les prêtres de ce parti. Plusieurs de ses mandements sont remarquables par la singularité de leur disposition et par la bizarrerie du style. Dans celui qu'il donna en conséquence de la lettre de Napoléon aux évêques, du 13 juillet 1809, il alla jusqu'à se féliciter de la

spoliation du pape, qu'il faisait regarder comme *avantageuse pour la religion*. A l'époque de la Restauration, Lacombe essuya des désagréments de plus d'un genre. Le duc d'Angoulême, ayant passé par Angoulême dans le mois de mai 1814, admit le clergé à lui rendre ses devoirs, exceptant formellement l'évêque de cette faveur. M. de Beauregard, ancien militaire, qui avait épousé une nièce de Lacombe, publia *Quelques Réflexions* sur ce fait, dont l'évêque fut d'autant plus affligé que le 3 mars 1815 il essuya un nouvel affront de la part du même prince et de madame la duchesse d'Angoulême qui se rendaient à Bordeaux. Toutefois il ne tarda pas à se consoler lorsque, dans le même mois, il vit revenir Napoléon. Alors il publia une *Lettre pastorale* où il exhorta ses curés à remercier Dieu d'un retour qui allait *continuer les merveilles du règne impérial*. • C'est Dieu qui • nous l'avait donné, dit-il, c'est • Dieu qui nous l'avait ôté, c'est • Dieu qui nous l'a redonné. • Il se rendit ensuite à Paris, et il assista en costume épiscopal à la cérémonie du Champ-de-Mai. On conçoit qu'après la seconde Restauration la position de Lacombe devint plus difficile. Un prêtre de son diocèse, l'abbé Duchazand, lui écrivit des lettres qui circulèrent d'abord manuscrites, et qui furent ensuite imprimées sous ce titre : *Avis à la petite Église*, Périgueux et Paris, 1819, 1 vol. in-12. On lui demanda ensuite sa démission, mais il tint ferme et se refusa à toute espèce de concession. On ne trouva pas d'autre moyen de le déposséder que de hâter l'érection du siège de Périgueux, ce qui ôta tout le département de la Dordogne à sa juridiction. Madame la duchesse d'Angoulême, qui passa encore dans ce temps-

là par cette ville, ayant refusé de nouveau à Lacombe la faveur d'être admis en sa présence, il en conçut un tel chagrin qu'il mourut peu de jours après, le 5 avril 1823. Ce ne fut qu'au bout d'un mois de négociations que le ministère permit qu'il fût inhumé dans le caveau des évêques, à la cathédrale d'Angoulême. La conduite de Lacombe lui avait fait une grande réputation dans le parti libéral, et, lorsqu'il s'agit de ses funérailles, quelques jeunes gens de ce parti disputèrent aux séminaristes l'honneur de porter son cercueil. Un prêtre émigré (M. Luguet), qui était devenu son grand-vicaire, prononça son oraison funèbre. Le rédacteur de *l'Ami de la religion* lui consacra une notice historique dans laquelle il le traita peu favorablement, tout en avouant qu'il s'était montré, dans toutes les circonstances, « régulier dans sa conduite, et qu'on a loué sa simplicité, son affabilité. » M—D j.

LACOMBE (JEAN-BAPTISTE), président du tribunal révolutionnaire de Bordeaux, en 1793, était né à Toulouse dans une classe obscure, et, après avoir fait de médiocres études, s'était établi maître d'école dans cette ville. N'y ayant pas réussi, il se rendit à Bordeaux pour y tenter la fortune d'une autre manière. Il commit plusieurs escroqueries et fut obligé de se sauver pour se soustraire aux poursuites de la justice. S'étant réfugié dans un village, il y essaya de nouveau la carrière de l'enseignement et devint encore une fois maître d'école. C'est dans cette position que la Révolution le trouva; il ne pouvait pas manquer d'en adopter les principes, et il le fit avec une telle violence que, après le triomphe de Robespierre, au 31 mai 1793, les représentants Baudot, Tallien et Ysabeau, envoyés à Bordeaux pour y

poursuivre les débris de la faction de la Gironde, qui venait d'être renversée, ne crurent pouvoir faire mieux que de le nommer président de l'odieux tribunal qu'ils créèrent sous le nom de *commission militaire*. Intimement lié avec Perret-d'Herval et le confident de Robespierre Jullien, Lacombe remplit parfaitement les vues des représentants, et l'on croit même que, bien qu'il ait dit le contraire, souvent il alla plus loin qu'on ne le lui demandait. Ne se bornant pas à juger, il dressait lui-même les listes ainsi que l'acte d'accusation, et après avoir désigné les victimes il s'emparaît de leurs dépouilles. Au commencement de 1794 on le vit envoyer à l'échafaud jusqu'à trente personnes à la fois. Dans son *Histoire des crimes de la Révolution*, Prudhomme déclare nettement que, si la révolution du 9 thermidor n'était pas arrivée, le tribunal de Lacombe eût fini par surpasser celui de Fouquier-Tainville; et il ajoute qu'en présence de l'horrible président les accusés n'avaient plus la faculté de se défendre. Il les interrompait en leur disant : *Le tribunal est fixé sur ton compte*. Alors il regardait les autres juges et prononçait l'arrêt de mort. Mais la chute de Robespierre amena bientôt la sienne, et dès le 27 thermidor, quinze jours après la mort du tyran, Lacombe fut lui-même traduit à un autre tribunal qui venait d'être substitué à la *commission militaire*. Il s'efforça d'établir dans sa défense qu'il était moins coupable que la Convention nationale et ses commissaires, puisqu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres qu'il en avait reçus, et que même il avait épargné la moitié des victimes qu'ils lui avaient ordonné de condamner. Sur quoi, imitant son exemple, l'accusateur public l'interrom

pit brusquement en lui disant : *Le tribunal est fixé sur ton compte.* Il fut condamné et exécuté sur-le-champ. Le même peuple qui avait trop longtemps applaudi à ses jugements sanguinaires l'accompagna au supplice poussant des cris de joie et l'accablant de malédictions. Après l'exécution on arracha son cadavre aux mains des bourreaux, et pendant plusieurs heures la populace le traîna, tout sanglant, dans les rues. M—D j.

LACOSTE (JEAN), fils d'un avocat célèbre de Dijon (1), naquit dans cette ville en 1725, et y suivit la carrière du barreau avec la plus grande distinction. Il avait fait ses premières études au collège de Louhans, sous les Joséphistes, et il fit sa rhétorique et sa philosophie au collège de Dijon sous les Jésuites. Le fameux P. Oudin, qui savait si bien découvrir le germe du talent dans ses élèves, eut pour lui des attentions particulières; il en faisait le plus grand cas. En 1744, à l'âge de dix-neuf ans, Lacoste fut reçu avocat. Son goût l'entraînait vers les mathématiques, et il se disposait à entrer dans le Génie militaire; mais son frère aîné ayant renoncé au barreau et à la charge de substitut du procureur-général, il se livra tout entier à la jurisprudence, et obtint dans la plaidoirie les plus rares succès. La nature l'avait doué d'une extrême facilité; il plaidait sur notes après s'être rempli la tête de son sujet, c'est-à-dire qu'il improvisait l'expression, mais toujours de la manière la plus heureuse. Il a publié,

(1) On connaît divers traits relatifs au barreau, mille fois répétés dans les recueils d'anecdotes, et qui annoncent une grande vivacité d'esprit, une répartie aussi prompte qu'heureuse; la plupart sont de Lacoste; entre autres : *Le fait est un enfant fait, celui qui l'a fait, etc.; moi, plus puissant que la cour, je m'interdis, etc.*

dans le temps, des consultations et des mémoires d'un grand intérêt. Ce qui le distinguait, c'était une lucidité et une concision dont il y a peu d'exemples. Il réduisait un dossier volumineux à un petit nombre de pages où tout était en évidence. Son intégrité parfaite, son mépris de la fortune, son austère franchise et l'élevation de son caractère lui faisaient des admirateurs et des envieux. Il refusa constamment d'occuper une place au parlement Maupeou, et discontinua son travail. Lors de la dissolution des Jésuites, auxquels il tenait par les liens de la reconnaissance et par les affections les plus vives, il dit en pleine audience, en 1763, que *l'autorité faisait un coup d'essai, et que les cours souveraines qui prétaient leur ministère à la destruction d'un ordre religieux si célèbre ne tarderaient pas à être détruites elles-mêmes.* Il refusa en 1788 et 1789 de se trouver aux assemblées bailliagères et autres, disant que *c'étaient des sujets révoltés contre leur roi.* Il s'affligea vivement de la réunion des ordres. Son coup d'œil était profond. Il dit alors à un de ses fils (M. l'abbé Lacoste) que c'en était fait du trône et de l'autel, et qu'avant peu d'années les prêtres seraient sans feu, sans lieu, et exposés à d'incroyables persécutions. D'après une opposition aussi énergique contre le nouvel ordre de choses, il n'est pas surprenant qu'il ait été la première victime de l'incarcération à Dijon. Le 28 août 1792 on le conduisit à la Conciergerie sans lui donner le temps de quitter sa robe de chambre. Sa détention ne dura que quinze jours. Comme il avait rempli, pen d'années auparavant, les fonctions d'échevin avec une grande distinction, et comme il jouissait de l'estime universelle, le peuple souverain voulut bien ordon-

ner son élargissement. Mais le coup était porté; bientôt il fut frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, et ne fit que languir. Lorsqu'il eut appris le régicide du 21 janvier 1793, il se consuma de douleur. Dans le cours de sa carrière, ce célèbre avocat ne s'était pas borné aux seules matières de jurisprudence, il se délassait de temps en temps avec les muses, la littérature et les sciences. On a de lui, outre beaucoup de mémoires imprimés: I. *Lettres galantes et morales*, 1754, in-12. II. *Essai sur la pesanteur*, Dijon et Paris, 1762, in-12. III. *Judith et David, tragédies*, Paris, 1763, in-12. IV. *Cléopâtre, tragédie*, 1774, in-12. V. *Eloge de Henri IV*, discours qui a concouru à l'Académie de La Rochelle en 1768. VI. *OEuvres de M. L....., ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, nouvelle édition revue et augmentée*, Dijon, 1789, 2 vol. in-12. C'est un recueil des pièces précédentes, auxquelles Lacoste en a ajouté plusieurs inédites, entre autres, des poésies fugitives et des dissertations sur différents objets des sciences physiques. Le tout annonce beaucoup d'esprit, de facilité, et des connaissances très étendues. Au milieu des illusions de la jeunesse et de l'amour des plaisirs, Lacoste ne perdit jamais ce fonds de foi et d'attachement à la religion, qu'il avait puisé soit à Louhans, soit à Dijon, chez ses premiers maîtres. Cet homme de bien, ce jurisconsulte éloquent, mourut le 15 sept. 1793. — Son fils, l'abbé LACOSTE, vicaire-général, théologal, et célèbre prédicateur, a tenu longtemps dans la chaire le rang qu'occupait son père au barreau. Il n'y a qu'une voix en Bourgogne sur l'heureuse hérédité de talents et d'esprit que l'on a remarquée dans cette famille

depuis plus de cent cinquante ans.

P—T.

LACOSTE (le baron de), né à Dax, en Gascogne, se destina de bonne heure au barreau, où s'étaient distingués plusieurs de ses ancêtres. Il fut reçu en 1757 avocat au parlement de Bordeaux, et débuta avec succès à cette école où déjà préludaient aux triomphes oratoires quelques-uns de ces talents qui plus tard brillèrent à la tribune législative. Venu à Paris pour se perfectionner sur un plus grand théâtre, Lacoste partagea son temps entre les audiences du Palais et les labeurs du Châtelet, menant ainsi de front l'étude théorique et pratique du droit. En 1766, le contentieux du bureau des colonies lui fut confié, avec 3,000 liv. de traitement et la promesse d'une destination extérieure. Ce ne fut que sept années après qu'il eut reçu cette promesse qu'elle vint à se réaliser par sa nomination comme ordonnateur à Sainte-Lucie. Mais il s'était tellement initié à la législation, alors si exceptionnelle, qui régissait nos colonies, que l'on sentit sans doute qu'il ne fallait pas priver l'administration centrale d'un conseil aussi expérimenté. Il ne se rendit donc pas à Sainte-Lucie. Mais il vit sa carrière presque aussitôt interrompue par les suites d'un coup de feu reçu en couvrant de son corps son père menacé. A son rétablissement, trouvant dans le ministre de Boynes un digne appréciateur de son caractère et de ses talents, il fut nommé, en novembre 1774., premier commis du bureau des colonies. Sa santé languissante lui fit quitter cette position si laborieuse pour accepter le mandat de député de Saint-Domingue, qui, d'après le choix des habitants de cette île, lui fut confié, le 11 janvier 1783, par le roi. Admis à la retraite dans

cette même année, il obtint une pension de 12,000 francs avec un brevet d'intendant colonial. « J'ai examiné, est-il dit dans la note soumise par le ministre au roi, les pensions accordées aux premiers commis de la marine en pareilles circonstances; en calculant les plus fortes avec celles qui le sont moins, il en sort une somme commune d'environ 20,000 livres pour chacun. Il m'a paru convenable de réduire M. Lacoste à 12,000 liv., en le dédommageant de cette réduction par un brevet d'intendant des colonies, dont il me paraît très digne. » — Des revers de famille obligèrent Lacoste à solliciter, en 1789, la place d'intendant dont il avait obtenu le brevet. Rien de plus noble que la lettre qu'il adressa à cette occasion au comte de La Luzerne, alors ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies. On y retrouve cet accent d'honneur et de modestie dont sont empreints les actes de l'ancienne administration française, et qui trop souvent contrastent avec les vides amplifications de nos *faiseurs* du jour : « Vous êtes juste; des instances qui ont pour objet un acte de justice de votre part ne sauraient vous déplaire. Vous m'avez annoncé, monsieur le comte, dimanche dernier, des difficultés sans les spécifier; j'ose croire qu'il n'en naît aucune de votre volonté; et lorsque vous êtes l'arbitre de mon sort, je redoute peu celle que la faveur pourrait élever. Si, pour obtenir l'intendance que je demande, il faut être déjà intendant, j'en ai le brevet depuis quatre ans; s'il faut un titre de magistrature, j'ai des provisions de conseiller, dans une Cour supérieure, expédiées en 1773; s'il faut tenir au départe-

ment, j'y suis attaché depuis vingt-quatre ans, toujours dans des places principales; s'il faut connaître les lois qui régissent les colonies, les principes par lesquels elles sont gouvernées, j'ai été chargé pendant huit ans des affaires contentieuses de ces mêmes colonies, et pendant dix ans des détails de leur administration; s'il faut avoir mérité la confiance des ministres du roi, je puis, monsieur le comte, mettre sous vos yeux des témoignages flatteurs de celle dont m'ont honoré M. de Sartine et M. le maréchal de Castries jusqu'au moment où ils ont quitté le ministère; s'il faut s'être concilié l'estime publique, j'invoque celle que j'ai acquise dans des places où il est si rare de l'obtenir; s'il faut faire preuve de désintéressement, je ne possède rien, après avoir toujours modestement vécu; s'il faut se trouver dépourvu de récompenses justement accordées à un travail long et pénible, je perds à la fois, depuis un an, et une grande partie de la pension dont je jouissais et la place de député de Saint-Domingue, qui en était le supplément; s'il faut, enfin, présenter un motif d'économie, j'offre celui de la pension qui me reste, et qui cessera pendant que je serai employé. Tels sont, monsieur le comte, les titres qui justifient les sollicitations que je me permets auprès de vous. Ils écarteront, je l'espère, les difficultés que vous auriez pu d'abord apercevoir. Je respecte trop vos principes pour désirer ou craindre une préférence qui ne serait pas en même temps une justice. » En 1790, Lacoste demanda l'intendance de Saint-Domingue, vacante par le retour de M. de Marbois. Il n'avait encore reçu que des réponses dilatoi-

res, lorsque, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1791, le roi le choisit pour être l'un des quatre envoyés chargés de se rendre aux colonies des Antilles, où déjà des troubles sérieux avaient éclaté. — Revenu de cette mission en février 1792, Lacoste fut proposé par Dumouriez comme ministre de la marine et des colonies dans l'administration qu'il composa sous l'influence de la *Gironde*, à la retraite du ministère *Feuillant*, dirigé par Narbonne. Agréé par Louis XVI, Lacoste obtint et mérita toute la confiance de ce roi homme de bien. Entré en fonctions vers la fin de mars, dès le 6 avril il avait pris des mesures pour améliorer efficacement la condition des ouvriers des ports. Les armements furent résolus et poussés avec une grande activité. Pendant sa courte administration, les nobles qualités qui le distinguaient devinrent plus manifestes. Dumouriez, dans ses Mémoires, rend un juste hommage à ses intentions comme à ses vues. Le 21 juillet 1792 il cessa de toucher le traitement de 50,000 livres qu'il recevait comme ministre. Il fut, dans ce même mois, nommé ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Toscane. Se rendit-il à son nouveau poste? on l'ignore. Dénoncé comme ayant mal choisi les employés des îles et pour n'y avoir pas envoyé des forces suffisantes, il fut mandé à la barre de la Convention nationale le 8 novembre et décrété d'accusation. Plus heureux que tant d'autres prisonniers de cette époque, Lacoste échappa à l'échafaud. Appelé, en germinal an VIII (mars 1800), au conseil des prises, il ne cessa d'en faire partie qu'à la suppression de ce conseil (août 1815). Ses lumières comme jurisconsulte et sa longue expérience comme adminis-

trateur trouvèrent, au sein de ce conseil, une laborieuse application, qui satisfit sa modestie, éprouvée dans les emplois les plus élevés. En recherchant les traces de cet homme de bien et de talent au milieu des affaires auxquelles il prit part ou qu'il dirigea, on se sent pénétré de respect et de sympathie pour son caractère resté constamment le même, c'est-à-dire supérieur et pur, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa carrière. CH—U.

LACOSTE (le marquis **HIPPOLYTE GRACIEUX** de), né à Confolens (dans la Charente), était résident de France près le duc de Deux-Ponts en 1789. Nommé député de la noblesse du Charolais aux États-Généraux, il s'y montra l'un des députés de son ordre les plus favorables à la Révolution, et fut un de ceux qui allèrent les premiers se réunir au tiers-état. Dès le 8 août 1789, et avant que personne eût exprimé de pareilles opinions, il présenta un projet de décret établissant que tous les biens ecclésiastiques appartenaient à la nation, et que tous les ordres monastiques et la dîme devaient être supprimés. Cette motion, vivement appuyée par Lameth, Barnave, Mirabeau et tout le parti révolutionnaire, ne tarda pas à être décrétée; mais il paraît que le marquis de Lacoste était déjà un peu revenu de ses opinions malveillantes pour le clergé; car, dans la séance du 11 février suivant, lorsque l'on discuta définitivement la suppression des ordres religieux, il demanda plusieurs exceptions et se plaignit de la modicité des pensions; mais cet avis fut alors plus mal accueilli que ne l'avait été le premier. Le marquis de Lacoste garda un silence absolu pendant tout le reste de la session constituante, et il passa dans l'étranger après la dissolution de l'Assemblée.

Etant rentré en France en 1795, il y fut arrêté comme émigré par ordre des représentants Poullain et Ferroux; mais il présenta des certificats constatant sa résidence à Lyon, et cette affaire donna lieu à une assez longue discussion dans la séance de la Convention nationale du 21 juillet 1795. Lacoste ayant été traduit, par un décret, au tribunal criminel de Paris avec les signataires des certificats, que l'on prétendait faux, tous furent acquittés. Il habita ensuite paisiblement la capitale, où il fit prononcer son divorce avec M^{lle} de Vêrac pour épouser une actrice de l'Opéra-*Buffa* (la *Balletti*). En 1801, à la recommandation de son collègue Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), il fut nommé sous-préfet de Molle, dans le département des Deux-Sèvres, sous le nom de *Lacoste-Messelière*, et dès l'année suivante il obtint la préfecture de l'Allier. Il est mort dans ces fonctions à Moulins, vers la fin du gouvernement impérial.

M—D J.

LACOSTE (JEAN-BAPTISTE), député conventionnel, était un fort médiocre avocat en Auvergne avant la révolution. Il en embrassa la cause avec beaucoup d'ardeur, fut député à la Convention nationale en 1792, et y siégea dès le commencement à côté des plus fougueux démagogues. Comme eux il vota la mort de Louis XVI et accompagna son vote de ce discours qu'il prononça du ton le plus furieux : « Le tyran vivant, dit-il, est le faul de nos ennemis du dehors et du dedans; mort, il sera l'effroi des rois ligués et de leurs satellites; son ombre déconcertera les projets des traîtres, mettra un terme aux troubles, aux factions, donnera la paix à la république, et détruira enfin les préjugés qui ont trop longtemps égaré les

« hommes. Le tyran est déclaré con-
« vaincu du plus grand des crimes, ce-
« lui d'avoir voulu asservir la nation.
« La loi prononce la peine de mort con-
« tre un pareil attentat; soumis à la
« loi, je vote pour la mort : point de
« sursis. » Après ce procès Lacoste
figura peu dans l'assemblée et fut
presque toujours en mission, avec
son collègue Baudot, dans les départe-
tements de la Haute-Loire et du Rhin
et près les armées de la Moselle
et du Nord, où il se conduisit avec
beaucoup de bravoure, il est vrai,
mais toujours en révolutionnaire
aussi furieux que cruel. A Hagenau
il servit lui-même le canon; et
à Kaiserslautern, où il fut témoin de
l'échec éprouvé par Hoche, en dé-
cembre 1793, il parut sur le champ
de bataille dans le plus fort de la
mêlée; ce qui d'ailleurs n'empêcha
pas la défaite de l'armée républicaine.
Il assista ensuite à la conquête
de la Hollande, faite sur les glaces
de l'hiver de 1795. Dans toutes ses
missions il fit exécuter impitoyable-
ment les mesures de terreur ordon-
nées par la Convention et ses comités;
mais on ne le vit point, comme
tant d'autres, s'enrichir des dépouilles
de ses victimes. Aussi, lorsque le
1^{er} juin 1795 il fut dénoncé pour sa
conduite dans ses missions, et accusé
par Faure et Dentzel d'avoir organisé
en Alsace la commission qui y fit
couler le sang sous la direction de
Schneider (*voy.* DENTZEL, LXII, 346),
il trouva un défenseur dans Dela-
haye, qui, bien que proscrit comme
girondin, ne put s'empêcher de prendre
parti pour le montagnard Lacoste,
et demanda qu'il fût autorisé à
rester *sans gendarmes* chez lui, où il
était malade. « attendu, dit-il, qu'il
« n'a pas le moyen de les payer. »
Néanmoins le décret d'arrestation fut
porté; mais Lacoste fut amnistié peu

de temps après. A la fin de 1800 il fut appelé à la préfecture du département des Forêts, qu'il administra pendant plusieurs années d'une manière assez honorable. Nommé préfet de la Sarthe après le retour de Bonaparte, en avril 1815, il se trouva par là compris dans l'exception à la loi d'amnistie, ce qui l'obligea, en 1816, de se réfugier d'abord dans la Belgique, puis dans une contrée plus éloignée, où il mourut vers 1820. — Il ne faut pas le confondre avec un autre conventionnel régicide du même nom (*voy.* LACOSTE (*Élie*), XXIII, 61). M—D j.

LACOSTE (PIERRE-FRANÇOIS), né vers 1754 au village de Plaisance, près Toulouse, entra dans l'état ecclésiastique, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude des sciences naturelles, surtout de la minéralogie. Il était vicaire à La Dalbade, faubourg de Toulouse, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, adhéra à la constitution civile du clergé, en faveur de laquelle il écrivit, et publia quelques brochures politiques. Plus tard il professa l'histoire naturelle et la physique à l'école centrale du Puy-de-Dôme, puis au lycée de Clermont-Ferrand et à la Faculté des sciences de cette ville; enfin il fut nommé conservateur du cabinet de minéralogie et professeur au Jardin des plantes de Clermont-Ferrand où il mourut le 18 avril 1826. Il était rentré dans la carrière ecclésiastique et avait obtenu le titre de chanoine honoraire. La Société philotechnique de Paris, celle des Antiquaires de France, et plusieurs autres le comptaient au nombre de leurs membres. Nous mentionnerons d'abord les écrits qu'il publia pendant la révolution. I. *Lettre à un curé non-conformiste*, Toulouse, 1791, in-8°; réimprimée par ordre du

conseil-général de la commune de Toulouse. II. *Réponse à la lettre d'un curé non-conformiste*, ibid., 1791, in-8°. III. *Discours sur les devoirs des citoyens envers la patrie*, Toulouse, in-8°. IV. *Discours pour une fête civique*, ib., 1793, in-8°. V. *Discours sur les obligations que les Français se sont imposées en acceptant la constitution*, ibid., an IV (1795), in-8°. VI. *Discours sur les vertus républicaines*, Toulouse, an IV (1796), in-8°, imprimé par ordre du département de la Haute-Garonne. VIII. *Réflexions sur la nécessité de se rallier à la constitution et de la maintenir*, Clermont-Ferrand, an IX (1801), in-8°. Les ouvrages suivants sont consacrés à la science. IX. *Discours sur les avantages de l'étude de l'histoire naturelle*, Toulouse, 1797, in-8°; réimprimé avec des notes, Clermont-Ferrand, 1801, in-8°. X. *Observations sur l'agriculture des montagnes de l'Auvergne*, Clermont, 1799, in-8°; réimprimées avec un léger changement dans le titre, ibid., 1801, in-8°. XI. *Discours sur les dispositions des habitants du Puy-de-Dôme pour les sciences*, Clermont, 1801, in-8°; réimprimé sous ce titre : *Discours sur ce sujet : Combien les sciences, les lettres et les arts peuvent être cultivés avec succès dans le département du Puy-de-Dôme et dans toute l'Auvergne; et : Quels sont les moyens de les rendre florissants? avec des notes*, ibid., 1819, in-8°. XII. *Observations sur les volcans d'Auvergne, suivies de notes sur divers objets, recueillies dans une course minéralogique faite en 1802*, Clermont, 1803, in-8°. XIII. *Lettres minéralogiques et géologiques sur les volcans de l'Auvergne, écrites dans un voyage fait en 1804*, Clermont, 1805, in-8°. XIV. *Lettre aux amis des sciences du dé-*

partement du Puy-de-Dôme et des autres pays, pour leur recommander le cabinet de minéralogie et le Jardin des plantes de la ville de Clermont, *ibid.*, 1823, in-8°. XV. *Observations sur les travaux qui doivent être faits pour la recherche des objets d'antiquité dans le département du Puy-de-Dôme, suivies de notes*, Clermont, 1824, in-8°. L'abbé Lacoste avait publié, en 1812, le *Prospectus des Observations sur les volcans de l'Auvergne, et autres opuscules relatifs à cette contrée*; mais cet ouvrage, annoncé en 3 vol. in-8°, n'a pas paru. P—RT.

LACOSTE (le baron ETIENNE-CLÉMENT), né à Romans, en Dauphiné, le 27 décembre 1773, s'enrôla en 1792 dans un bataillon des volontaires de la Drôme, fut envoyé à l'armée des Alpes avec le grade de lieutenant, et assista au siège de Toulon, sous les ordres du général Dugommier (*voy.* ce nom, XII, 161). Il servit ensuite sous le même chef dans l'armée des Pyrénées-Orientales, fut blessé à l'attaque de la redoute de la Seine et à la bataille de Saint-Laurent de La Mouga (6 mai 1794). Plus tard, Lacoste, nommé capitaine adjudant-major, passa à l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte, et s'y distingua dans plusieurs affaires, notamment à la bataille d'Areole (octobre 1796). Il accompagna son général en Égypte, et prit une part glorieuse au siège de Saint-Jean-d'Acre, où il reçut un coup de feu; au combat de Damiette, où son intrépidité lui valut le grade de chef de bataillon; et enfin à la bataille d'Alexandrie, où il eut une jambe cassée. Après son retour en Europe, il fut employé dans les guerres contre l'Autriche en 1805, dans les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807. Le grade de colonel fut la

récompense de sa conduite à la sanglante bataille de Preussich-Eylan. Envoyé en Espagne dès 1808, il se signala dans une foule d'affaires, entre autres, aux sièges de Bilbao, de Saint-Ander et de Burgos, aux batailles d'Espinosa et d'Oecana. Cependant la désastreuse retraite de Moscou ayant forcé Napoléon de retirer d'Espagne une partie de ses troupes pour organiser une nouvelle armée, Lacoste, créé baron et nommé général de brigade, fut chargé d'un commandement dans la campagne de Saxe (1813), où ses talents et son courage devaient briller pour la dernière fois : pendant que les Français se repliaient sur le Rhin, il fut atteint d'un coup mortel. — **LACOSTE** (le comte), colonel du génie, fut employé pendant la campagne de 1807 et blessé à Friedland. Napoléon, informé du courage et de l'habileté qu'il avait déployés au siège de Dantzic, le fit son aide-de-camp et le nomma général de brigade. En 1808 Lacoste fut envoyé en Espagne et chargé des opérations du siège de Saragosse. Le talent avec lequel il les dirigea ne pouvait manquer d'amener la reddition de la place; mais il n'en fut pas témoin : une balle le frappa mortellement au front le 21 février 1809, et le 24 les Français entrèrent dans la ville. P—RT.

LA COUDRAYE (FRANÇOIS-CÉLESTIN DE LOYNES, chevalier de), naquit vers 1750 d'une famille noble, qui se fixa dans la terre de La Coudraye de Luçon, illustrée par l'inventeur des recueils périodiques, Denis de Sallo (*voy.* ce nom, XL, 189). créateur du *Journal des Savants*. Le chevalier de La Coudraye reçut une éducation distinguée, entra dans la marine sous les auspices de son compatriote l'amiral Destouches, et s'y fit remarquer surtout par son savoir. Il publia

d'abord une *Dissertation sur la manière de déterminer les longitudes en mer*, couronnée par la Société des arts et métiers d'Utrecht, en 1783 (traduite en danois sous les yeux de l'auteur, à Copenhague, où elle a eu deux éditions en 1802 et 1806); puis une *Théorie des Vents*, qui remporta, en 1785, un prix proposé par l'Académie des sciences de Dijon. Dans ce mémoire, que l'on cite encore souvent, il a démontré que le vent primitif est le vent d'Orient. Enfin sa *Théorie des Ondes* reçut, en 1786, de la Société royale des sciences de Copenhague, la même récompense accordée à ses autres travaux. La Coudraye fit paraître à Nantes, en 1781, un mémoire posthume du docteur de Courcelles (voy. ce nom, X, 102), premier médecin de la marine à Brest, sur le régime végétal des gens de mer; et, dans l'avant-propos qu'il mit en tête de cette publication, il blâma fortement le nouveau projet d'alimentation des marins, proposé par Desperriers et dont l'expérience faite sur les matelots de la *Belle-Poule* avait présenté des résultats très défavorables (1). Se trouvant lieutenant de vaisseau et l'un des officiers les plus instruits de la marine française, La Coudraye fut choisi par la noblesse du Poitou comme un de ses députés aux États-Généraux de 1789. Il s'occupa aussitôt de la rédaction des cahiers de sa province, et il y prit la plus grande part. Rendu à Paris, il vota avec la minorité, ne se fit pas remarquer autant que sa réputation antérieure aurait dû le faire croire, et finit par émigrer. Il

alla d'abord à Copenhague, où il donna des leçons aux jeunes officiers de marine et devint membre de l'Académie. Après plusieurs années de séjour il se rendit à St-Pétersbourg, où il n'eut pas moins de succès, et il y reprit l'impression de son *Dictionnaire de Marine* commencée à Copenhague, sous le format in-4^o; mais par suite de quelques difficultés l'impression en avait été suspendue, et, quand il quitta le Danemark, il n'y en avait qu'une vingtaine de feuilles qui fussent sorties de la presse; on n'était pas encore parvenu à la fin de la lettre A. Il termina à St-Pétersbourg la lettre B, et il en est resté là. C'était une espèce de modèle qu'il donnait, et il annonçait qu'il croyait s'être rendu utile en faisant connaître comment on devait traiter un pareil sujet. Etant entré dans la marine russe, le chevalier de La Coudraye y obtint le grade de capitaine. Il mourut à Saint-Pétersbourg à la fin de 1815. On a encore de lui : I. *Sur le Baromètre, et particulièrement sur les causes qui y font descendre le mercure, lorsque l'air est chargé de vapeur*, inséré dans les Mémoires de la Société des Sciences de Copenhague, nouvelle collection, tome V, p. 528-549 et 647-650. II. *Rapport sur la farine fabriquée à Ottensen avec de la terre et des légumes*, traduit dans la *Bibliothèque de Physique*, t. XV, p. 113-160, avec un certificat de l'amiral Fisker et un supplément de C.-S. Rafn. III. *Rapport sur le nouveau mode de construction du navire: Svartil-Alt* (Réponse à tout), jaugeant 500 tonneaux de France; inséré dans le Recueil des Mémoires de la Société des Sciences de Copenhague pour l'année 1800. Ce navire avait été construit à Copenhague pendant les années 1798 et 1799, aux frais de la maison de commerce de

(1) Desperriers, à qui ces observations avaient été adressées, les avait fait imprimer en partie dans l'aven de La Coudraye, et dans sa réponse il était allé jusqu'à imputer à celui-ci, et aux autres officiers de la *Belle-Poule*, la non-réussite de l'expérience.

Conninck, sur les plans du marquis Ducrest. Le rapport du chevalier de La Coudraye, traduit en allemand par H.-J. Krebs, a été inséré dans les *Abhandlungen der Phys., classe der Gesellsch. der Wissensch.*, publié par C.-S. Rafn, tome 1^{er}, 2^e cahier.

IV. *Réponse aux Réflexions de M. le baron d'Eggers sur la nouvelle noblesse héréditaire* (St-Petersb., 1813, in-8^o). Une circonstance récente a donné quelque célébrité au nom de La Coudraye. On a vu que le chevalier avait eu en 1789 une grande part à la rédaction des cahiers d'instructions et pouvoirs donnés par la noblesse du Poitou à ses députés aux Etats - Généraux. Ces instructions étaient conçues dans un esprit de modération assez remarquable, et la noblesse y avait fait beaucoup de concessions aux idées révolutionnaires du temps. M. de La Coudraye, voulant établir ce fait, publia ces documents dans l'étranger en 1795. Louis XVIII, qui s'y trouvait alors, pensa qu'en effet la noblesse du Poitou s'était montrée dans ces cahiers tout-à-fait contraire au système monarchique, et il composa sur ce sujet une réfutation ou critique dont le manuscrit autographe, publié en 1839 par M. Martin Doisy, a donné lieu à une vive controverse sur les opinions de ce prince, que, jusque-là, on avait jugées très peu monarchiques. M. Martin Doisy a joint à sa publication une notice très curieuse sur Louis XVIII. — LA COUDRAYE (*le marquis de*), frère aîné du précédent, naquit en 1746, et fut gouverneur de Fontenay-le-Comte. Il servit aussi dans la marine, qu'il avait quittée avant la révolution. Ayant émigré en 1792, il fit les campagnes dans les armées des princes, et se retira en Allemagne. En 1814 il revint en France et même en Poitou ; mais il y trouva

tout changé. Ému par cet état de choses, il fit imprimer une brochure avec ce titre singulier : *les Vérités éternelles qui constituent les empereurs et les rois, d'où il résulte que le révolutionnaire Buonaparte, en osant couronner sa tête, avait lui-même prononcé son arrêt de mort.* Cette publication, citée par Quérard, est très rare. L'auteur, tout-à-fait dégoûté de sa patrie, retourna dans le nord de l'Europe, où il est mort en 1817. — LA COUDRAYE-BOISBAUDRON (*N. de Loynes de*), frère cadet des précédents, connu dans le monde sous le nom de *baron de Boisbaudron*, eut une jeunesse très dissipée. S'étant lié avec le marquis Ducrest, on pensa qu'il avait embrassé la cause de la révolution ; ce qui était fort loin de la vérité ; car il travaillait dans ce temps-là à une feuille royaliste très remarquable, *les Actes des Apôtres*, et il émigra en 1792. Il remplit ensuite, dans les intérêts du roi, plusieurs missions très périlleuses auprès des Vendéens ; fut blessé dans une descente sur les côtes de Bretagne, et mourut en 1801 des suites de ses blessures. Il a publié quelques poésies légères et vaudevilles.

F—T—E.

LACOURT (JEAN), historiographe, homme très érudit, n'a cependant fait imprimer que quelques pièces de poésie et un avertissement des plus intéressants sur le culte que l'Église rend aux martyrs saint Timothée et saint Apollinaire, placé en tête d'un petit livre de prières de la procession de la Pompelle ; Reims, 1713. Quoiqu'il ait été fort utile à plusieurs écrivains, son nom, qui méritait à tous égards une place dans les dictionnaires biographiques, enseveli dans la Bibliothèque historique de la France du Père Lelong, à qui il envoya un mémoire concernant les auteurs qui

ont écrit sur l'histoire de Reims, n'en est pas moins resté presque oublié jusqu'à ce jour. Chanoine de l'église de Reims, Jean Lacourt naquit dans cette ville sur la fin du xvii^e siècle; il se distingua dans toutes ses études au collège et au séminaire de l'archevêque Le Tellier, où l'on s'appliqua à diriger ses talents vers l'éloquence, quoique déjà il eût montré un goût bien décidé pour la poésie latine et française. Les odes qu'il a laissées dans cette première langue font regretter qu'il ne se soit pas entièrement livré à ce genre de littérature. Ordonné prêtre et n'ayant pu se décider plus tard à accepter la cure de Cumières, il se rendit à Paris et fut placé chez le premier médecin du roi en qualité de précepteur. Libre d'une partie de son temps, il se livra à l'étude de l'antiquité de l'histoire et rassembla de nombreux matériaux pour un traité historique de la théologie des païens, se composant de 79 cahiers in-f^o de 26 pages chacun, en tout plus de 2,000 pages, où il s'attache à rechercher les sources et les progrès de l'idolâtrie par des preuves qu'il tire des médailles et autres monuments de l'antiquité. Dans ces laborieuses recherches le nom de son pays revenant souvent sous sa plume, il résolut d'en écrire l'histoire. Rappelé à Reims par un oncle, chanoine de la collégiale de Saint-Symphorien, qui lui résigna son bénéfice, il obtint à la mort de l'archevêque Le Tellier un canonicat de la cathédrale, et devint recteur de l'université, place qu'il occupait encore en 1720. La mort de Le Tellier, en 1710, et l'avènement de M. de Mailly mirent une partie du clergé du diocèse dans une position difficile. Le Tellier, tout en se distinguant pour l'observation de la discipline ecclésiastique, ne s'occupait nullement des prêtres qui suivaient les princi-

pes erronés du trop fameux évêque d'Ypres, et M. de Mailly leur fut tout-à-fait opposé. Lacourt, bien que du nombre des prêtres dont nous venons de parler, n'en adressa pas moins à son nouvel archevêque une ode latine sous le titre de : *Illustrissimi Ecclesiæ principis Francisci de Mailly, archiepiscopi ducis Remensis sanctæ sedis apostolicæ*, etc., commençant par ce vers :

Augusta cœlli filia principum.

L'abbé Lacourt était caustique; les officiers du nouveau gouvernement le craignaient; aussi saisit-on l'occasion de deux méchantes épitaphes des cardinaux Richelieu et Mazarin, qu'on fit courir dans Reims sur le cardinal de Mailly, mort en 1721, pour l'arrêter (janvier 1722) et le transporter à la Bastille, d'où il ne sortit que six mois après, pour être exilé à Rouen comme appelant de la bulle. Il y resta jusqu'au mois de mars 1726, et il obtint alors de venir à Paris, où il mourut en octobre 1730, laissant à l'Hôtel-Dieu de Reims tout son mobilier, qui consistait spécialement en un cabinet de livres choisis, parmi lesquels se trouvaient la plus grande partie de ses manuscrits. L'abbé Lacourt, comme nous l'avons dit, s'était occupé d'une manière toute particulière de l'histoire de Reims; il était remonté aux sources, avait revu sur les originaux toutes les pièces citées avant lui. Il était ainsi parvenu à exécuter sur un plan magnifique un ouvrage qui, on ne sait par quelle fatalité, fut enlevé à sa mort. D'après le plan qui nous en est resté dans ses manuscrits, Lacourt avait à peu de chose près rempli le vaste cadre qu'en avait tracé N. Bergier, plus d'un siècle avant lui, et que nous avons en tête de son Dessin de l'histoire de Reims, imprimé en 1635. Suivant

Anquetil, qui lui-même n'a pas su garder l'impartialité d'un sage historien, • Lacourt était incapable, malgré ses talents éminents, • de donner à l'histoire cette forme • agréable qui la fait rechercher ; • il s'était bien attaché à percer • les obscurités affectées de Marlot. Son pinceau éclaircit bien les • ombres et répand bien partout des • traits de lumière dispensés avec intelligence, mais ils réfléchissent • trop fortement sur des objets dont • il fallait ne laisser qu'entrevoir la • difformité. Critique sévère, il sait • faire prendre à la vérité un ton fier • et imposant, mais son style donne • quelquefois lieu de penser qu'il entre souvent dans ses censures autant d'aigreur que d'amour de la • vérité. » Les manuscrits de l'abbé Lacourt, qui, d'après son testament, ne devraient être qu'à l'Hôtel-Dieu de Reims, se trouvent aujourd'hui dans la Bibliothèque de la ville de Reims, à la Bibliothèque royale de Paris et dans des mains particulières. La Bibliothèque de Reims a de lui : 1° un Marlot, rempli de notes et de corrections, qu'il avait préparé pour son histoire de Reims, et que M. Pierre Varin a consulté avec avantage pour sa collection des documents inédits sur l'histoire de France ; 2° un plan d'histoire de Reims, qui est sans contredit un de ses plus précieux manuscrits ; 3° 353 cahiers sur les archevêques de Reims, depuis saint Sixte jusqu'au cardinal Charles de Caretto inclusivement (1509) ; 4° 244 cahiers et mémoires sur l'histoire des archevêques de cette ville de la maison de Lorraine, à commencer par Jean de Lorraine, en 1532 ; 5° une continuation de Marlot ; 6° *Varia selecta Remensia* ; 7° *Mélanges historiques* et dissertations sur divers sujets ; quatre entre autres : la 1^{re} sur les mœurs et coutumes des

Gaulois ; 2^e sur l'incertitude des quatre premiers siècles de Rome (1) ; 3^e recherches sur le paganisme ; 4^e sur la belle médaille gauloise représentant d'un côté une Victoire dans un bige, avec ce mot : R E M O, et au revers trois figures de profil qui, suivant Marlot, qui l'a fait graver dans sa *Metropolis Remensis*, etc., représente le prince, le sénat et le peuple, et, suivant Lacourt, les Rémois, les Soissonnais et les Séquanais. Jacob Kolb, notre collaborateur (voy. JACOB, LXVIII, 4), a fait imprimer cette dissertation dans le 2^e volume, page 47, de son *Traité élémentaire de Numismatique* ; 8^e *État de la France pendant les troubles de la Ligue*. Ces divers cahiers sont reliés en 5 volumes in-f^o, avec le titre d'histoire de Reims, au lieu de fragments historiques qu'il devrait porter. Une table des matières serait d'une grande importance pour ce précieux recueil, qui suppose un travail prodigieux. • L'abbé Lacourt, dit M. Varin, a • tout fouillé, non-seulement les archives, mais encore les bibliothèques, et dans les bibliothèques il y a • a peu d'ouvrages imprimés ou manuscrits sur l'histoire de Reims qui • lui aient échappé. » Ce même écrivain divise ces nombreux manuscrits en trois collections : la 1^{re} à la Bibliothèque de Reims, reliée, comme nous l'avons dit, en 5 volumes, sous le titre d'histoire de Reims ; la 2^e à la même bibliothèque en une vingtaine de volumes in-f^o. Il y a erreur ; toute cette collection n'est pas de Lacourt ; et la 3^e à la Bibliothèque Royale, cabinet des chartes. Cet écrivain, ne sachant

(1) Cette dissertation a été copiée très exactement par Jean-Louis Levesque de Pouilly, et envoyée par lui et comme de lui, à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres pour être insérée dans les mémoires de cette compagnie. Voyez *Histoire de l'Académie des inscriptions*, etc., tome IV, page 44.

expliquer comment cette troisième collection a pu être enlevée de l'Hôtel-Dieu de Reims, suppose que l'abbé Anquetil, mort à Paris en 1808, s'en étant servi pour son Histoire de Reims, l'apporta dans la capitale, et que de son cabinet elle passa à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, et depuis à la Bibliothèque Royale. Il n'est guère possible de contester cette supposition. Quant à ses manuscrits pour son Traité historique de la théologie des païens, ils se trouvent entre les mains d'un particulier, qui ne renonce pas à s'en dessaisir pour la bibliothèque de Reims. L—c—r.

LACRETELLE (PIERRE-LOUIS), membre de l'Académie française, connu sous le nom de *Lacretelle l'aîné*, naquit à Metz en 1751, et embrassa la carrière du barreau sous les auspices de son père, avocat distingué au parlement de Nancy; mais il n'obtint d'abord aucun succès dans ses premiers débuts. Les discussions purement judiciaires n'avaient nul attrait pour lui, et il parlait en public avec peu de facilité. Doué d'un esprit sérieux, il s'adonna de bonne heure aux études du publiciste, et, parmi les causes qui lui furent offertes, il ne plaida avec avantage que celles qui se rattachaient à des considérations d'ordre politique. Une occasion favorable de déployer cette sorte de talent, alors assez rare dans le barreau français, se présenta à lui en 1777. Il eut à plaider pour deux juifs de Metz à qui l'hôtel-de-ville et le corps des marchands de Nancy refusaient des brevets de marchands. Le jeune avocat perdit sa cause; mais le mémoire qu'il publia, et celui qu'il rédigea peu de temps après en faveur d'une comédienne qui réclamait son douaire, furent remarquables pour l'élégance du style, la vigueur du raisonnement, et surtout

par cette couleur philosophique qui était alors une garantie de succès. Il faut le reconnaître, en cette occasion Lacretelle ne sacrifiait point à la mode; pénétré des opinions à la fois hardies et modérées de cette fraction du parti encyclopédique qu'on a appelée les économistes, jamais il ne changea de principes, et il devait se retrouver en 1820 ce qu'il fut en 1789, ce qu'il avait été en 1777, donnant ainsi l'exemple d'une constance vraiment rare dans ce siècle, mais en même temps d'une inaptitude absolue à s'éclairer des leçons de l'expérience. Le succès tout littéraire de ses mémoires lui inspira bientôt la pensée de quitter Nancy et d'aller à Paris déployer sur un plus grand théâtre les dispositions qu'il se sentait pour les discussions de droit public. Déjà il avait publié plusieurs de ses plaidoyers, Bruxelles (Nancy), 1775, sous le voile de l'anonyme; et quelques discours sur des questions de législation criminelle, entre autres *Sur les causes des crimes et les moyens de les rendre plus rares et moins funestes*; puis *Sur la multiplicité des lois* (1778); enfin un *Essai sur l'éloquence du barreau*, et des *Mélanges de jurisprudence et de philosophie* (Paris, 1779, in-8°). Aussi, à son arrivée dans la capitale, il jouissait déjà d'une certaine renommée, lorsqu'il se fit inscrire en 1781 sur le tableau des avocats au parlement, et devint l'un des rédacteurs du *Grand Répertoire de Jurisprudence*. Il parut peu au barreau, ne s'occupant guère que de la rédaction de mémoires imprimés. On distingua celui qu'il publia pour le comte de Sannois, détenu par sa famille sous le faux prétexte d'aliénation mentale. Son mémoire pour la liberté du commerce contre les privilèges de la Compagnie des Indes, que le contrôleur-général Ca-

bonne venait de rétablir, eut également beaucoup de succès. Dès cette époque, il se trouvait lié avec des jeunes gens comme lui livrés à des études sérieuses, et qui sont devenus plus ou moins célèbres ; de ce nombre étaient Garat, Suard, Ginguené et Pastoret. S'adonnant exclusivement à la littérature philosophique, il recueillit plusieurs palmes académiques. L'Académie française ayant proposé pour le prix de prose à décerner en 1781 l'*Éloge de Montausier*, il concourut avec Garat, sans que cette rivalité altérât leur amitié, et n'obtint que l'accessit ; mais les juges trouvaient si peu de différence entre les deux pièces qu'ils regrettèrent de n'avoir pas une seconde médaille de 600 liv. à donner à Lacretelle. Par un concours assez singulier de circonstances, non-seulement il obtint cette médaille, mais elle fut doublée, ce qui arriva fort à propos, car Lacretelle était très mal partagé du côté de la fortune. Le comte de Montausier ajouta 600 liv. au prix obtenu par Garat ; deux anonymes remirent, l'un à d'Alembert, l'autre à Laharpe chacun une somme de 600 l. pour être accordée au discours de l'avocat messin. La lecture publique des deux harangues, ainsi couronnées le jour de la Saint-Louis, donna l'avantage à ce dernier. Le discours de Garat parut froid, déclamatoire et prétentieux ; celui de Lacretelle, moins brillant, mais écrit d'une manière plus naturelle et plus animée, et surtout plus fortement pensé. Au surplus, à l'impression il subit de si nombreuses corrections que, selon Laharpe, qui rapporte ces particularités dans sa Correspondance, il était désormais impossible d'établir une comparaison exacte entre le mérite respectif des deux pièces. Dès ce moment l'avenir littéraire de Lacre-

telle semblait assuré ; ses liaisons avec les économistes le firent admettre dans toutes les sociétés qui réglaient alors l'opinion publique ; il devint l'ami de Laharpe et son collaborateur au *Mercur*. Parmi les articles qu'il publia, on remarque une *Notice* sur Legouvé (1782), avocat au parlement de Paris, qui fut père de l'auteur du *Mérite des Femmes* ; des réflexions très sages *Sur les fonctions et sur l'amélioration du sort des curés* (même année). Elève des encyclopédistes, Lacretelle ne prit jamais d'eux que leurs opinions philanthropiques et leurs théories politiques ; mais son esprit naturellement doux et circonspect se garda bien de promulguer leurs sophismes irréligieux. L'Académie de Metz ayant proposé pour sujet, en 1784, un *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, il concourut et gagna le prix. Sa harangue fut imprimée à Metz la même année et réimprimée deux ans après avec les pièces suivantes : 1^o *Lettre sur la réparation qui serait due aux accusés jugés innocents* (1785) ; 2^o *Dissertation sur le ministère public* (1782) ; 3^o *Réflexions sur la réforme des lois criminelles* (1786). A ne juger le discours couronné que sous le rapport littéraire, il est trop long, déclamatoire, d'un style inégal ; cependant il y a quelques passages empreints d'une véritable éloquence, et, pour le fond des idées, cet écrit ne fait pas moins d'honneur à l'esprit qu'aux intentions de son auteur. Dans une lettre que lui adressa Thomas, ce digne appréciateur de l'honnête et du beau lui rendit une justice éclatante. En 1786, l'Académie française lui décerna le prix alors tout récemment fondé par Montyon en faveur de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Elle avait demandé pour l'année suivante un

traité de morale élémentaire et populaire, sous le titre de *Catéchisme de morale*. Lacretable conçut l'ouvrage sur un plan plus étendu et envoya l'aperçu de son projet. L'Académie, non contente d'y applaudir, recula de deux années le terme du concours pour donner à Lacretable le temps d'achever son ouvrage ; mais les événements politiques qui survinrent détruisirent l'Académie au moment où l'on songeait déjà à l'y admettre, et le prix ne fut point adjugé. Il jouissait d'une réputation bien désirable, loué par chacun, et n'ayant point d'ennemis. Ses écrits couronnés eurent, ainsi que tous ceux qui sortirent alors de sa plume, une véritable influence sur les réformes que méditait le gouvernement en matière criminelle. Jurisconsulte-littérateur, il fut parmi les avocats un des premiers exemples de ce fait aujourd'hui devenu pratique jusqu'à l'abus, et qui consiste dans les rapports immédiats que les spéculations judiciaires et l'étude des lois ont avec les questions politiques. A ce titre, les partisans des théories nouvelles n'ont pas manqué de lui faire un mérite d'avoir jeté le barreau moderne dans cette voie que le gouvernement représentatif lui promet si brillante. Malheureusement des ambitieux et des insensés ne tardèrent pas à s'emparer des utiles théories qu'il professait comme criminaliste pour arriver au renversement des lois et de toutes les garanties sociales. Mais alors les honnêtes gens qui se plaisaient à faire de la philosophie étaient d'autant mieux sous l'empire des illusions que chacun s'étudiait à imiter leur langage philanthropique. Croirait-on que, pour son discours couronné à Metz, Lacretable eut un concurrent dans Robespierre, qui obtint le second prix, et

dont la pièce est empreinte des maximes de la plus touchante humanité (1) ? Lacretable en rendit compte avec impartialité dans le *Mercur*, et, tout en critiquant le style prétentieux et maniéré de son rival, il se plut à louer les beaux sentiments de l'excellent jeune homme ! Il ne paraît pas que Robespierre ait gardé rancune à son critique, car les dangers que Lacretable courut pendant la Révolution ne sont pas de son fait. Turgot, Saint-Lambert, Condorcet admettaient Lacretable dans leur intimité. Chez Buffon, il fut de cette réunion du dimanche où l'on dissertait sur les progrès du style. Malesherbes, cet homme d'état vertueux, mais préoccupé d'utopies impossibles au milieu de la corruption des grandes sociétés, admettait au nombre de ses amis les plus chers Lacretable, dont il appréciait la droiture, le désintéressement, et avec lequel il avait sympathie de vues bienfaisantes et d'erreurs politiques. Les fréquents séjours de Lacretable à la terre de son illustre ami lui donnèrent l'idée d'un écrit qui n'a été imprimé qu'après la mort de tous les deux, et qui a pour titre *Mes Soirées à Malesherbes*. En 1787 il avait été, à la recommandation de ce ministre, nommé membre d'une commission chargée par Louis XVI de préparer des projets pour la réforme de la législation pénale. Lorsqu'il fut question de la convocation des États-généraux, et que la France se vit inondée de brochures à ce sujet, on pense bien que Lacretable se crut appelé à donner son avis. Sa brochure, intitulée *De la Convocation*

(1) Son discours, écrit tout entier de sa main et signé de Robespierre, avocat en parlement, député d'Arras, a été publié, en 1859, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*.

prochaine des États-généraux (1788), se fit remarquer par l'alliance des principes hardis très nettement posés, et une application très sage et limitée. Il s'élevait avec mesure contre l'opposition intempestive et malentendue des parlements, et restreignait aux classes les plus élevées du tiers-état le droit d'élire la représentation nationale. • Il ne sera guère plus possible • de réunir tous les habitants d'un • empire pour une élection de députés que pour une délibération • commune. Il y a plusieurs classes • très nombreuses qui n'ont pas droit • à cet avantage ; plusieurs n'y • sont pas nécessaires individuelle- • ment, etc. • En 1789 il fut chargé par Necker de rédiger un *Mémoire sur l'institution des bureaux de finance et l'utilité de leurs fonctions* (Paris, 1789, in-8°). Il fut alors un des électeurs de Paris, puis membre de la première commune élue par cette capitale ; enfin, désigné comme député suppléant de Paris aux États-généraux ; mais il n'eut point occasion de siéger dans l'Assemblée constituante. Élu en 1791 député de Paris à l'Assemblée législative, il fut avec Marmontel, Lemontey, Barbé-Marbois, Beugnot, Girardin, Quatremère de Quincy, Becquey, etc., de cette minorité aussi faible que bien intentionnée qui espérait lutter contre la violence des partis à l'aide de sages discours et de lois improvisées, en présence d'un monarque qui ne savait ni se faire craindre ni se faire obéir. Membre du club des Feuillants, Lacretelle lui fit adopter pour devise : *La constitution, toute la constitution, rien que la constitution*, paroles spécieuses sans doute, mais qui, dans les temps d'effervescence, ne signifient rien, parce que chacun les interprète à sa manière. C'est ce qui a fait dire au bi-

graphe Beaulieu (*voy. ce nom*, LVII, 396) : « Cette formule fut adoptée avec beaucoup d'empressement, et les Feuillants eurent la bonhomie d'y rester fidèles ; mais leurs ennemis se moquèrent de cette scrupuleuse fidélité, qui devint un véritable piège où les constitutionnels furent exterminés. • Pendant toute la session, Lacretelle défendit la cause désespérée de la royauté constitutionnelle : il chercha à l'appuyer de l'influence anglaise, mais l'expérience a toujours prouvé qu'aucune combinaison ne saurait être plus funeste. Ce fut dans cet esprit d'optimisme qu'à l'occasion d'une Adresse envoyée par le club des wighs à l'Assemblée législative, pour féliciter le peuple français de l'établissement de la constitution de 1791, il vanta les principes de ce club. • L'association des wighs, dit-il • avec cette emphase insignifiante qui • était alors de mode, est la plus saine • partie de la nation anglaise ; c'est • l'opposition de l'Angleterre, ou plutôt • tôt c'est l'Angleterre elle-même. • Il termina cet éloge en demandant que le président fût chargé de faire des remerciements au club des wighs. Le 24 mars 1792, Brissot ayant réclamé la communication au comité diplomatique de la correspondance du ministre des affaires étrangères De Lessart, décrété d'accusation, Lacretelle, en reconnaissant que cette proposition lui paraissait conforme à l'esprit de la constitution, demanda qu'elle fût renvoyée au comité de législation, pour en examiner la convenance (2). Le 17 avril il voulut lire à l'Assemblée un projet de décret qu'il

(2) Il est bon de remarquer ici que ceux qui ont redité des notices sur Lacretelle, d'après les tables du *Moniteur*, lui ont fait dire tout le contraire de ce qu'il avait dit ; car ce ne fut pas lui, mais M. Becquey qui s'opposa formellement à la communication demandée.

avait depuis longtemps rédigé, disait-il, sur la question de savoir si c'était le roi ou l'Assemblée qui devait nommer le gouverneur du prince royal. « Les droits du sang, ajouta-t-il, me paraissent déléguer le choix au roi; l'intervention de l'Assemblée me paraît aussi nécessaire. » Cette discussion fut ajournée. Le 3 mai il demanda qu'avant de décréter d'accusation les journalistes Royou et Marat qui, dans un sens différent, avaient attaqué l'Assemblée, on fit connaître les articles qui donnaient lieu à cette accusation. Le 9 août il s'opposa au décret d'accusation que les Girondins voulaient faire rendre contre Lafayette. Insulté et menacé au sortir de cette séance, avec plusieurs de ses collègues, il écrivit à l'Assemblée, moins, disait-il, pour porter *une plainte personnelle, n'ayant eu qu'une part commune dans les outrages faits à des collègues*, que pour dénoncer les insultes et les violences commises envers Dumolard (v. ce nom, LXIII, 123), et *en demander vengeance*. « La ville de Paris, disait-il à la fin de cette lettre, est menacée du sort d'Avignon, si un maire et une municipalité ne sont occupés qu'à *légaliser les outrages*. » C'était dénoncer la commune de Paris, c'était s'exposer aux poignards. On passa à l'ordre du jour, et la révolution qui s'opérait ce même jour (10 août) condamna Lacretelle à la retraite et au silence. Il s'éloigna de Paris, vécut paisiblement caché à la campagne, et ne reparut qu'après le 9 thermidor. On doit rappeler aussi que Lacretelle, qui au mois d'octobre 1789 avait accepté avec Agier, Oudart, Perron, Garran de Coulon et Brissot les fonctions de membre du comité des recherches de la commune de Paris, eut le bon esprit de refuser de faire partie de ce

fameux comité de surveillance créé en 1791 par l'Assemblée, où il n'aurait eu pour collègues que des démagogues atroces, tels que Chabot, Isnard, Quinette, Bazin, Lecointre, Merlin (de Thionville), etc. Rendu au séjour et au mouvement politique de Paris, il ne parut pas que les dangers qu'il avait courus l'eussent en rien corrigé de ses illusions révolutionnaires. Néanmoins, comme il professait en même temps un juste éloignement pour tous les excès, cette opposition fut prise pour du royalisme par ceux qui songeaient alors au rétablissement de la monarchie. Il faillit même être compromis, parce qu'on trouva dans la correspondance de Lemaître des notes où il était représenté comme favorable aux Bourbons; cependant la suite de sa longue carrière a prouvé qu'il n'était rien moins que royaliste. Sous le Directoire, il fut élu l'un des jurés de la haute Cour nationale. Le 18 brumaire flatta un moment ses illusions; il crut voir un Washington dans Bonaparte; la preuve en est dans la lettre qu'il écrivit à *Sieyès et à Bonaparte* sur cette journée (Paris, 1799, in-8°). Il entra alors au Corps législatif (1801), mais il y vota contre la plupart des projets du gouvernement; aussi ne fut-il point réélu. Vers la même époque il fut appelé à remplacer Laharpe à l'Institut, dans la classe de la langue et de la littérature françaises. Plus fidèle au parti encyclopédique, dont il était un des débris, que bienveillant pour la mémoire de son prédécesseur, Lacretelle, dans son discours de réception, n'entreprit point de justifier le zèle exagéré et persécuteur que cet ancien adepte de Voltaire avait montré dans ses dernières années; au contraire il l'attaqua vertement. Ce discours, vivement applaudi par le parti philosophique, fut amèrement critiqué par

le parti contraire ; il en fut de même de la publication de ses *Mélanges de politique et de littérature* (1802), qui devinrent dans les journaux le sujet d'une polémique assez vive et à laquelle le public attachait quelque intérêt. Sous l'Empire, Lacretelle sut conserver son indépendance aux dépens de sa fortune. Cette époque de sa vie fut occupée des soins qu'il donna à la poursuite des réclamations élevées sur les biens héréditaires de la maison de Savoie par le fils de l'un des princes de Carignan, et par la mère de ce jeune homme pour la réintégration de son douaire. Après plusieurs voyages à Turin, après la publication de plusieurs mémoires, Lacretelle, qui avait consommé dans cette affaire une partie de sa modique fortune, obtint enfin de Bonaparte pour ses clients la justice qu'il réclamait. La princesse de Carignan ne fut point ingrate envers cet ami dévoué, et vécut toujours avec lui dans les rapports les plus intimes. Lors des événements de 1813 et 1814, il se réjouit de la chute d'un conquérant ambitieux ; mais il se tint dans une sage réserve à l'égard du gouvernement de Louis XVIII, qui fut assez mal conseillé pour ne pas rallier à lui un homme dont la conduite avait été honorable dans tous les temps, et surtout en 1792. En 1817, à la mort de Suard, Lacretelle, s'étant mis sur les rangs pour la place de secrétaire perpétuel, n'obtint qu'un petit nombre de voix. Il avait été un des rédacteurs du *Mercure* avant la Révolution. Alors il s'associa avec plusieurs littérateurs, comme lui de l'opposition libérale, pour relever ce recueil, qui depuis 1789 était souvent tombé dans des mains inhabiles. Le nouveau *Mer-*

cur et le parti libéral. Quant aux articles peu nombreux d'ailleurs qu'y donna Lacretelle, on ne saurait les mettre au nombre de ceux qui contribuèrent le plus à cette vogue ; ils étaient lourds, assez mal écrits, sans actualité ; on y reconnaissait un publiciste ne jurant que par Turgot et Malesherbes, et dont les idées n'avaient point fait un pas depuis 1789. Au mois de février 1818 le ministre de la police (M. Decazes) retira le privilège au *Mercure* ; Lacretelle et ses collaborateurs (MM. Aignan, Ev. Dumoulin, Etienne, Jay, Jouy, Tissot et Benjamin Constant) fondèrent à la place la *Minerve française*, qui était rédigée dans le même esprit. Les premières livraisons contiennent sur l'Institut et l'Académie reconstitués par ordonnance, quelques articles de Lacretelle, qui furent remarqués, bien qu'il y revint à son éternel panégyrique de la Constituante. Selon lui, la nation en rappelant les Bourbons n'avait fait qu'abolir la *révolution factieuse de 92 pour rentrer dans la révolution nationale de 89*. Il regrettait la suppression de la classe des sciences morales et politiques, et s'élevait contre les exclusions que différentes phases de notre révolution avaient fait subir aux membres de l'Institut depuis le 18 fructidor jusqu'en 1817. Au mois d'avril 1819 il adressa à la Chambre des députés, conjointement avec MM. Jay, Aignan, Davilliers, Pagès, une pétition tendant à ce qu'aucune modification ne fût faite à la loi des élections ; or on sait que cette loi aurait avancé de dix années la chute de la branche aînée, si le ministère ne s'était empressé d'en présenter une un peu plus monarchique. La loi sur les écrits périodiques ayant imposé l'obligation de présenter un éditeur responsable, Lacretelle annonça aux

lecteurs de la *Minerve* qu'il se chargeait de cette mission ; que ses collaborateurs l'avaient choisi *comme le plus ancien d'âge* ; qu'ainsi il répondait à la loi de tout ce qui serait publié dans la *Minerve*, et que chacun de ses collaborateurs répondait au public de ses opinions individuelles dans les articles souscrits par lui. Ainsi l'ancien ami de Malesherbes allait de gaieté de cœur charger sa tête septuagénaire de toutes les iniquités polémiques de collaborateurs jeunes, ardents, empressés de faire leur chemin par l'opposition, tandis que lui-même mettait dans cette ligne de conduite un désintéressement tout-à-fait exceptionnel. Lorsque les journaux royalistes dirigeaient contre ces écrivains des attaques un peu vives, aussitôt le vieil athlète montait sur la brèche et s'évertuait à les défendre. Ainsi, au mois d'octobre 1819, à propos d'un article de la *Quotidienne* contre MM. Teste, Bédoch, Etienne et Benjamin Constant, il fit l'apologie de Grégoire et de sa personne. « Quand même, disait Lacrosette, le député dont il s'agit serait un des *volants*, il ne me serait plus permis de lui dire : *Loin de moi!* car enfin je ne suis pas sorti du corps de l'Institut, parce que M. Grégoire en était membre ; je suis resté dans les sociétés particulières où je le rencontrais ; je lui ai donné la main, il a reçu la mienne ; en un mot, je ne me suis montré sensible qu'à l'impression de ses vertus, de ses qualités pieuses et évangéliques, qu'à son mérite littéraire, qu'à son honorable réputation au-dedans et au-dehors de France, etc. » Dans ce langage pouvait-on reconnaître le député vertueux qui en 1792 avait bravé les poignards des révolutionnaires, et qui depuis, comme il le rappelait lui-

même dans cette note inqualifiable, « avait pensé et senti sur le jugement de l'infortuné Louis XVI tout ce qu'on peut de plus rigoureux contre ses juges, et cela non pas depuis la Restauration, mais sous le Direc-toire, en face des cinq chefs de la ré-publique, tous choisis comme on sait dans cette catégorie? » La conclusion de cet article était qu'il n'y avait plus à considérer dans M. Grégoire que l'un des députés légalement élus du département de l'Isère. Personne ne songeait à déverser sur Lacrosette le scandale des souscriptions du Texas dont les bureaux de la *Minerve* étaient alors les promoteurs, les receveurs et les dispensateurs : son désintéressement personnel était trop connu ; toutefois l'innocent et responsable éditeur ne se crut pas dispensé de soutenir une polémique à cet égard. L'occasion fut assez mal choisie. Le *Journal des Débats* avait remarqué qu'un individu, arrêté dans les premiers jours de février 1820 pour avoir tenu des propos injurieux sur le duc et la duchesse de Berry (3), avait reçu la veille 1,000 francs du bureau de la *Minerve*, en sa qualité de réfugié du Texas. Ce qu'il y avait d'extraordinaire dans la réponse de Lacrosette, c'est qu'il convenait du fait ; les rédacteurs des *Débats* n'auront donc rien à rectifier, disait-il ; seulement il ajoutait que puisque l'individu en question avait des pièces en règle, on n'avait aucun reproche à faire à l'administration de la *Minerve*. « Nous ressemblons en ce point, ajoutait-il, à une maison de commerce qui paie à vue un effet tiré sur elle, sans autre examen que celui de son titre. » Assurément rien n'était plus naïf ; car une telle apologie valait l'é-

(3) Entre autres propos, il avait dit que dans la bagarre la duchesse serait épargnée. —

pigramme la plus sanglante contre un parti exclusivement mené par des hommes à argent, par l'aristocratie de la banque. La loi du mois de mars 1820 sur la liberté de la presse ayant été votée, Lacretelle abdiqua sa qualité d'éditeur responsable pour prendre la patente et le magasin de librairie. A ce titre il continua deux ou trois mois *la Minerve* sous le titre de *Lettres sur la situation de la France*; c'est ce qu'il annonça au public par un dialogue intitulé : *Sur la librairie de Lacretelle aîné et Compagnie*. Dans ce dialogue, signé de son initiale, il parlait avec emphase de sa soixante-dixième année, de *son vieux sang qui ne reculait pas devant les inspirations enthousiastes d'un bon citoyen*. Il terminait en évoquant *l'ombre de Malherbes*. Traduit en police correctionnelle au commencement de l'année 1821 pour avoir publié une continuation de *la Minerve* dans une suite de brochures empreintes du même esprit et rédigée par les mêmes écrivains, il sut faire naître divers incidents qui prolongèrent le procès jusqu'au 13 décembre. Enfin, ce jour-là, toutes les ressources d'opposition et tous les degrés de juridiction étant épuisés, il comparut en personne devant la cour royale et déclara renoncer à se faire défendre par un avocat. « Il est bien pénible à mon âge, dit-il, de me voir traduit devant les tribunaux comme un vil fraudeur, comme ayant cherché à éluder une loi existante par une lâche bassesse. » Il lut ensuite des conclusions motivées, mais qui par l'étendue de leurs développements équivalaient à un plaidoyer. Le premier jugement fut confirmé. Lacretelle alors se pourvut en grâce. « Ab- sous par ma conscience, disait-il dans sa requête, je ne puis recon- rir à la grâce du roi que comme à

« cette justice du ciel qui n'admet pas
 « la culpabilité où elle ne peut re-
 « connaître qu'une intention sans
 « reproche. Sire, V. M. aime trop
 « l'homme dans les Français pour
 « défavoriser cet intime jugement
 « sur moi-même, que j'ose déposer
 « au pied du trône, comme mon meil-
 « leur titre à l'abolition des peines
 « prononcées contre moi. » On peut
 bien penser que le roi, en lui accordant sa grâce, ne s'arrêta pas à ce galimatias incorrect, mais voulut bien prendre en considération l'âge avancé de Lacretelle, ses infirmités, et sa qualité de membre et de *chancelier* de l'Académie française; car cette compagnie venait de lui donner cette marque de considération pour intéresser la clémence royale. Des écrivains libéraux n'ont pas manqué de dire que Lacretelle se reprocha ensuite de ne s'être pas rendu à la prison et d'avoir accepté cette indulgence selon eux *équivoque*. Ils ont calomnié les sentiments intimes de celui qu'ils prétendaient louer en le représentant comme un ingrat. Depuis cette époque il ne s'occupa plus que de revoir ses divers écrits pour en donner une troisième édition, qui devait se composer de 15 volumes in-8° ou même de 16 si l'auteur y eût joint, comme il en avait le projet, des mémoires sous le titre de *Revue de ma vie*; mais la mort le surprit le 5 septembre 1824 lorsqu'il n'était qu'au sixième volume. Cessix volumes contenaient les écrits déjà publiés de leur auteur, savoir : Tomes I à III (1823), *Éloquence judiciaire et philosophie législative*; tome IV (1824), *Roman théâtral*. Ce drame, intitulé *Charles-Artaud Malherbe, ou le Fils naturel*, avait déjà paru dans ses *OEuvres diverses*, publiées de 1802 à 1807, en 5 vol. in-8°. Le héros, dont l'imagination de l'auteur fait un martyr de

sa propre vertu, n'est autre que d'Alembert, fils naturel de madame de Tencin. Les tomes V et VI contiennent des *Portraits et tableaux* (1824). Ces volumes offrent quelques morceaux curieux, intéressants, mais aussi beaucoup de fatras. La diction, énergique, hardie, n'est exempte ni d'affectation, ni de néologisme, ni même de fréquentes incorrections; en un mot, le style est parfois bizarre comme la pensée. Aux funérailles de Lacretelle, Bigot de Prémeneu prononça les paroles d'usage au nom de l'Institut. M. Droz, son successeur à l'Académie, évita prudemment de toucher certaines parties de la vie d'un homme qui, s'il fut constamment honnête et vertueux, s'était souvent montré un rêveur dangereux. Auger, qui répondit au récipiendaire, ne manqua pas de relever cette exaltation politique qui de tout temps avait fasciné l'esprit de Lacretelle; et après avoir rappelé la sévérité qu'avait montrée celui-ci envers Laharpe, son prédécesseur au fauteuil, il ajouta que « cette sorte d'épreuve pouvait être renouvelée sans danger sur celui qui en fit le premier essai. » Puis il traça du défunt le portrait le plus fidèle, et où, malgré la franchise du blâme, les traits de l'honnête homme l'emportent sur les ombres du tableau. En effet, il ne pouvait être donné qu'à une très belle âme de porter dans l'optimisme, ou si l'on veut dans la niaiserie politique, autant de candeur et surtout de désintéressement que l'avait fait Lacretelle l'ainé. D—R—R.

LACROIX (JEAN-FRANÇOIS de), de Compiègne, laborieux compilateur du XVIII^e siècle, travailla à l'*Histoire littéraire des femmes françaises*, publiée en 1769 par l'abbé de la Porte, et au recueil de *Contes, Aventures et faits singuliers* tirés

du *Pour et Contre* de l'abbé Prevost. Il fit paraître en outre, sous le voile de l'anonyme, un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire et à l'éducation : I. *L'esprit de Mlle de Scudéry*, Paris, 1766, in-12. II. *Abrégé chronologique de l'histoire ottomane*, Paris, 1768, 2 vol. in-8°. III. *Anecdotes anglaises jusqu'au règne de Georges III*, Paris, 1769, in-8°. IV. *Anecdotes italiennes, depuis la destruction de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours*, ibid, 1769, in-8°. V (avec P.-Ant. de La Place et Hornot). *Anecdotes du Nord*, 1770, in-8°. VI. *Anecdotes militaires de tous les peuples*, 1770, 3 vol. in-8°; ouvrage qui reparut l'année suivante sous le titre de *Dictionnaire historique des sièges et batailles mémorables de l'histoire ancienne et moderne*. VII. *Anecdotes des républiques, auxquelles on a joint la Savoie, la Hongrie et la Bohême*, 1771, 2 vol. in-8°. VIII (avec Hornot). *Anecdotes arabes et musulmanes* (1) *jusqu'à l'extinction du khalifat*, 1772, in-8°. Tous ces volumes d'*Anecdotes* font partie d'une collection que publiait alors le libraire Vincent. IX. *Almanach encyclopédique de l'histoire de France*, Paris, 1770-78, 9 vol. in-18. X. *Dictionnaire portatif des faits et dits mémorables de l'histoire ancienne et moderne*, Paris, 1768, 2 vol. in-8°. XI. *Dictionn. historique portatif des femmes célèbres*, Paris, 1769, 2 vol. in-8°; ibid., 1788, 2 vol. in-8°, édition considérablement augmentée. XII. *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, 1770, 3 vol. in-8°.

(1) C'est sans doute par erreur typographique que cet ouvrage est désigné sous le titre d'*Anecdotes arabes et américaines*, dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier.

avec fig. ; 2^e édit., *ibid.*, 1777, 3 vol. in-8^o, fig. ; nouv. édit., augmentée des articles : *Congrégations religieuses, Chevaliers de Malte, Philosophie moderne, Théophilanthropes*, etc., Versailles, 1821, 3 vol. in-8^o, avec fig., auxquels il faut joindre un volume de supplément donné par J.-B.-C. Chaud, Versailles, 1821. XIII. *Dictionnaire historique des saints personnages*, Paris, 1772, 2 vol. in-8^o. On a publié, sous le nom de Lacroix : 1^o un *Dictionnaire poétique d'éducation*, Paris, 1775, 2 vol. in-8^o, qui est de Bailly ; 2^o de nouvelles éditions d'une *Histoire poétique tirée des poètes français, avec un dictionnaire poétique*, Paris, 1817 et 1822, in-12 ; mais cet ouvrage est de l'abbé Bertoux (voy. ce nom, IV, 372), ou même de Roquelaure, évêque de Senlis, d'après une note de Barbier (*Dict. des Anonymes*, t. II, numéro 8269). Enfin M. Quéraud attribue à Lacroix un *Dictionnaire historique d'éducation*, dont l'auteur est Filassier (voy. ce nom, XIV, 529). Z.

LACROIX (PIERRE-FIRMIN), prêtre de la doctrine chrétienne, professa la philosophie à l'université de Toulouse, et mourut en 1786. On a de lui : I. *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Jean-François de Montillet, archevêque et seigneur d'Auch*, etc., Neuchâtel, 1764, in-12 de 22 p. II. *Lettre de J.-J. Rousseau, de Genève, qui contient sa renonciation à la société et ses derniers adieux aux hommes ; adressée au seul ami qui lui reste dans le monde*, 1765, in-12. Ces deux écrits sont anonymes. III. *Traité de morale, ou Devoirs de l'homme envers Dieu, envers la société et envers lui-même*, Carcassonne et Paris, 1767, in-12 ; 2^e édit., augmentée, Toulouse et Paris, 1775, 2 vol. in-12. IV. *Connaissance ana-*

lytique de l'homme, de la matière et de Dieu, Paris, 1772, in-12. La plupart des biographes et des bibliographes ont confondu Pierre-Firmin Lacroix avec Jacques-Vincent Delacroix (voy. ce nom, LXII, 238), et M. Quéraud, qui en fait la remarque, paraît être tombé lui-même dans quelques méprises occasionnées par l'homonymie de ces deux personnages. Z.

LACROIX (MARIE-NICOLAS CHRESTIEN de), né à Paris le 3 oct. 1754, était fils de J.-Fr.-Aug. Chrestien, écuyer, sieur de La Croix, ancien secrétaire d'ambassade. Élève de l'École-Militaire, il en sortit en 1769 pour entrer dans les gardes de la porte de Louis XV. Le comte de Vergennes le fit attacher en 1771 à son ambassade en Suède, où il fut, avec son père, chargé de la correspondance secrète du roi. Le goût du jeune Lacroix pour les arts lui faisait négliger le travail de cabinet, et le plus souvent on le trouvait dans les ateliers des peintres et des sculpteurs suédois. Aussi le comte de Vergennes, désespérant d'en faire un diplomate, le ramena avec lui en 1774, lorsque du poste d'ambassadeur il passa à celui de ministre des affaires étrangères. En 1775, Lacroix entra au bureau des ingénieurs géographes de ce ministère, à la tête duquel était alors Jean-Sébastien Granjean (1), et dont faisaient aussi partie Simon-Pierre Brossier, qui mourut maréchal-de-camp en 1832, et plusieurs autres ingénieurs distingués. Chrestien put alors se livrer plus facilement à son goût pour les arts ; il reprit ses pinceaux, et fit plusieurs

(1) Grandjean avait levé en 1765 la carte de l'île de Gorée et de la côte qui en est voisine. Il avait le grade de capitaine de dragons. Plus tard il fut nommé adjudant-commandant et quitta le département des affaires étrangères pour passer dans les rangs de l'armée, où il devint général de division.

tableaux qui annonçaient un homme destiné à figurer parmi les plus habiles paysagistes. Mais la géographie et la topographie réclamaient la meilleure partie de son temps; il se vit donc obligé de consacrer sa plume et son crayon à ce genre dans lequel il devint maître et fit école. Après trois années de résidence à Paris, il fut envoyé sur la frontière d'Allemagne pour en tracer la délimitation d'après les traités qui venaient d'être conclus avec divers États limitrophes et les directions données par le savant publiciste Pfeffel, jurisconsulte du roi au département des affaires étrangères. Le 1^{er} mai 1779, il rejoignit au Havre le régiment provincial de Paris, auquel il était attaché en qualité de porte-enseigne depuis le 24 mars 1775. Le 20 mai 1779, il fut nommé sous-lieutenant au même corps, et le 22 novembre suivant lieutenant de dragons. Le 1^{er} mars 1780 il reprit ses fonctions d'ingénieur pour les limites de la Lorraine, et, en novembre 1781, ses travaux de cabinet à Versailles. Le 24 octobre 1784 il fut envoyé avec le comte d'Ornano, commissaire du roi, pour reconnaître l'état politique et topographique de la frontière des Pyrénées, en tracer la délimitation et essayer de terminer les différends qui existaient depuis longtemps entre les deux puissances relativement au pays de Quint et au pâturage des Aldudes. Le 5 février 1788 il reçut le brevet de capitaine au régiment provincial d'artillerie de Besançon, réformé en 1790, et dans la réforme duquel il fut compris. Il continua toutefois ses travaux aux Pyrénées jusqu'au 1^{er} juin 1793, époque où les hostilités avec l'Espagne y mirent fin. Sur la dénonciation d'un commis des affaires étrangères, nommé Bonnet, le malheureux comte

d'Ornano, arrêté comme aristocrate vendu à la cour de Madrid, ne tarda pas à être envoyé à l'échafaud (2). Si Chrestien de Lacroix avait déjà montré un grand talent, non-seulement un grand talent de théorie, mais encore d'exécution, dans ses travaux à la frontière du Nord, il n'en déploya pas moins dans la confection de ses *levers* des montagnes des Pyrénées. Toujours parcourant leurs crêtes et leurs sommets, planant pour ainsi dire sur leurs vallées, il en étudiait le sol et la structure, suivait tous leurs plis et replis; il parvint ainsi à donner à la représentation de cette nature à demi sauvage l'aspect et la configuration qu'elle offre réellement à l'œil, et à faire enfin, de ces beaux levés d'une partie des Pyrénées, de vrais modèles de topographie. Ses travaux et sa connaissance des localités le firent remarquer à tel point que, lorsqu'en 1793 il fut question de faire franchir la frontière espagnole à l'armée française, on vint à lui comme au plus capable pour l'engager à prendre du service dans l'état-major avec le grade d'adjudant-commandant. Modeste et simple dans ses goûts, artiste et savant plus que soldat, Chrestien de Lacroix refusa ce grade et retourna à Paris pour s'y livrer à ses travaux de cabinet, avec le titre de chef du bureau topographique du ministère des relations extérieures. La Révolution, qui, prétendant mettre chaque chose et chaque homme à sa place, déclassait souvent ce qu'il y avait de mieux ordonné ou de mieux placé, avait formé une administration en dehors de toutes les autres, et lui avait donné le titre de *bureaux de*

(2) Sous le consulat, ce Bonnet fut renvoyé des archives des affaires étrangères, par le ministre Talleyrand, pour des soustractions frauduleuses.

renseignements. C'est là qu'on avait réuni, dans les bâtiments du Palais-Bourbon, toutes les spécialités de chaque ministère ou administration. Chrestien y fut installé momentanément; mais bientôt le ministre, sentant la nécessité de rappeler à lui l'homme dont il avait besoin chaque jour, fit revenir le bureau topographique et celui qui le dirigeait. Dès lors Chrestien de Lacroix reprit ses travaux habituels : il s'occupa par-dessus tout de l'art de représenter le terrain, soit en plan, soit en perspective; il fit plusieurs plans et vues qui attirèrent l'attention des connaisseurs dans les diverses expositions publiques qui eurent lieu au Louvre. Son talent, sa manière avaient fixé les regards de Napoléon; bon juge et appréciateur du vrai mérite, ce grand général sentait alors le besoin, pour l'accomplissement de ses projets ultérieurs, de former un corps spécial appelé en quelque sorte à frayer à ses armées des routes plus faciles, et surtout à lui faire connaître par avance et à fond le sol sur lequel elles devaient combattre. Ce fut l'époque de la création du corps des ingénieurs géographes militaires. Chrestien de Lacroix eût pu obtenir un des premiers grades dans ce corps, dont on lui proposa de faire partie; mais il ne voulut point quitter le département des affaires étrangères, où il jouissait d'une grande considération. En 1802 le ministre de la guerre chargea une commission de dresser un répertoire topographique où l'unité d'exécution dans le dessin fût reconnue et adoptée dans l'intérêt de tous les services publics de l'État. Chrestien de Lacroix et son collègue Barbié du Bocage y représentèrent le ministère des affaires étrangères. Ce fut dans cette commission que Chrestien se fit remarquer par son

entente du dessin et de la peinture, et par son talent dans l'application de cet art à la représentation du terrain. Il fut chargé de faire tous les modèles qui ont servi à l'instruction de cette école, la première de toute l'Europe et du monde, et dont les travaux importants rappelleront dans tous les temps le mérite de ceux qui l'ont formée et des élèves qui en sont sortis. Les travaux de Chrestien de Lacroix et ceux de ses collègues, dans cette commission, ont été publiés par le gouvernement en 1803, 1805 et 1810, dans une première édition du *Mémorial topographique* du dépôt de la guerre; ils l'ont été de nouveau dans le premier et le deuxième vol. de la seconde édition qui a paru en 1831. Ce bel ouvrage, qui se continue, renferme, sous format in-4^o, une analyse des travaux du dépôt de la guerre, aujourd'hui sous la direction du général Pelet, et des mémoires pleins d'intérêt pour la science et la topographie, composés par les officiers d'état-major. Chrestien de Lacroix, qu'on appelait à juste titre le *père de la topographie*, et que plusieurs ingénieurs ont nommé le Raphaël, donnait avec aménité et encouragement ses leçons et ses avis; jamais il ne repoussa aucun de ceux qui venaient lui en demander. Seulement il vit avec déplaisir quelques antagonistes de sa manière vouloir introduire, après la paix, un système de dessin topographique qui rejetait tout ce que l'art pouvait apporter de clarté et de pureté dans la représentation du terrain. Il crut devoir combattre de tous ses moyens cette innovation, et il écrivit en 1820 sur cette question une brochure qui fut très goûtée, et que ses élèves défendirent comme ils avaient défendu son système, clair, lucide et si gracieux à l'œil. Pendant les guer-

res qui désolèrent l'Europe, Lacroix fut plus d'une fois chargé par l'empereur, par Talleyrand et les ducs de Cadore et de Bassano, de faire les cartes des États que créait ou que détruisait chaque victoire. En 1814, la paix générale le rendant à des travaux pacifiques, ce fut lui qui dressa les instructions nécessaires à la nouvelle démarcation des frontières de la France. On lui proposa la place de commissaire pour l'une des deux frontières du Nord ou de l'Est; mais son âge la lui fit refuser. Il resta à Paris pour diriger le travail sous les yeux du ministre. Il fut mis à la retraite en 1830 par le prince de Polignac, à l'âge de soixante-seize ans, après avoir servi l'État pendant soixante-un ans, et bien qu'il jouît de la plénitude de ses facultés. Il mourut le 29 janvier 1836. G—R—D.

LACROIX de Niré (J.-L.), poète et romancier, né à Paris en 1766, était chef adjoint à l'administration générale des domaines, lorsqu'il mourut, le 20 avril 1813. On a de lui : I. *Andromède*, poème en cinq chants, Paris, 1785, in-12. II. *Ianthe, ou la Rose du mont Snodon et les Cinq Rivaux*, roman traduit de l'anglais de miss Émilie Clarke, Paris, 1801, 2 vol. in-12. III. *Ladouski et Floriska*, ibid., 1801, 4 vol. in-12. Ce roman a fourni à M. Guilbert de Pixérécourt le sujet d'un mélodrame (*les Mines de Pologne*), qui fut représenté avec beaucoup de succès en 1803. IV. *Iolanda Fitz-Alton, ou les Malheurs d'une jeune Irlandaise*, Paris, 1810, 3 vol. in-12. Ces quatre ouvrages sont anonymes. V. *L'Hymen, ou le Choix d'une épouse*, poème, suivi du *Bois de Thamiris*, Paris, 1810, in-18. VI. *Le Tibre, la Tamise et Protée*, songe sur la naissance du roi de Rome, Paris, 1811, in-12. — M^{me} LACROIX (A.-M.-A.), mère du

précédent, morte à Paris, vers 1820, à l'âge de 88 ans, publia, sous le voile de l'anonyme, un roman intitulé *Constantine, ou le Danger des préventions maternelles*, Paris, 1802, 3 vol. in-12. — Lacroix de Niré était le père de M. Paul Lacroix, littérateur connu sous le pseudonyme de *Jacob, bibliophile*. Z.

LACROIX, ancien militaire et chevalier de Saint-Louis, émigra au commencement de la Révolution, revint bientôt en France, se réunit aux Vendéens et se fit remarquer dans leurs rangs par une bravoure froide. Ayant suivi l'armée royale sur la rive droite de la Loire, il fut admis dans le conseil supérieur et montra beaucoup de courage aux batailles du Mans et de Savenay. S'étant caché après cette défaite, il fut dénoncé par quatre déserteurs, qui demandèrent une récompense à Carrier pour prix de leur lâcheté. Le sanguinaire conventionnel fit mettre sur-le-champ Lacroix à mort, et il envoya ces quatre dénonciateurs à Angers avec une lettre de recommandation, qui n'était autre chose qu'un ordre de les fusiller en arrivant. Ils reçurent ainsi la récompense de leur infamie. F—T—E.

LACROIX (SÉBASTIEN), l'un des agents les plus actifs de notre première Révolution, concourut de tout son pouvoir au renversement du trône dans la journée du 10 août 1792, et fut ensuite nommé commissaire du conseil exécutif pour les subsistances dans les départements environnant Paris. Il se rendit pour cela dans les premiers jours de septembre à Meaux, à Châlons, et même, comme on le lui a reproché plus tard, jusqu'à l'armée de Dumouriez. On a soupçonné qu'ayant passé par Meaux au moment où l'on y massacra les prisonniers, il n'avait pas été étranger à ces massacres. Ce qu'il y a de

sûr, c'est que, dans un de ses rapports, il annonça le 6 septembre, à la commune de Paris, qu'un fermier du département de Seine-et-Marne avait proposé dans l'assemblée électorale de Meaux de ne plus souffrir de roi, et qu'il avait offert de faire fabriquer à ses frais un canon du calibre de la tête de Louis XVI.... Cet horrible rapport fut accueilli à la commune par de nombreux applaudissements. Revenu dans la capitale, Lacroix, lancé dans le tourbillon révolutionnaire, eut à se débattre souvent contre des ennemis puissants. Il fut successivement procureur-général, président de la section de l'Unité et membre de son comité révolutionnaire. C'est à l'assemblée de cette section qu'il prononça, dans le mois d'avril 1793, un discours véhément à l'occasion du recrutement à faire pour marcher contre la Vendée. Dans ce discours, dont la section ordonna l'impression, et qui n'est pas dépourvu d'habileté et d'une sorte d'éloquence, Lacroix dénonça avec beaucoup d'aigreur ses ennemis personnels, entre autres Saucède et le fameux Prudhomme, cet *ignorant journaliste* qu'il accusa d'être partisan de Roland, et que pour cela il appela *Rolandin*. Le triomphe que Lacroix obtint alors ne dura pas. Enveloppé dans la conspiration de Chaumette, avec qui il avait été lié, il fut condamné comme lui par le tribunal révolutionnaire et traîné au supplice dans la même charrette le 13 avril 1794. Son discours, dont nous avons parlé, a été imprimé sous ce titre : *Discours du citoyen Lacroix, président de la section de l'Unité, et membre de son comité révolutionnaire, sur les troubles qui ont agité la section lors du recrutement pour la Vendée*, avec cette épigraphe : *J'appelle un chat un chat et Roland un fripon.* M—Dj.

LACROSSE (JEAN-RAIMOND), contre-amiral français, naquit à Meilhau (Lot-et-Garonne), le 7 septembre 1760, d'une famille noble et distinguée. Son père était lieutenant des maréchaux de France pour cette province. Il fit ses études au collège de Juilly avec Talon, Dupont, Laborde. A l'âge de dix-huit ans il entra comme garde dans la marine royale sur la frégate *la Friponne*, qui, naviguant dans les mers d'Amérique (1780 à 1781) de concert avec *la Gloire*, s'empara d'une frégate anglaise, d'un bâtiment hollandais et de plusieurs corsaires. A leur retour à Brest, les deux frégates ramenèrent treize cents prisonniers anglais. Lacrosse était embarqué sur *l'Argonaute*, lors du combat que soutint l'escadre française, aux ordres du comte de Guichen, le 12 décembre 1781. Au mois d'avril 1782 il fut nommé enseigne de vaisseau, et s'embarqua en cette qualité sur *la Cléopâtre*, qui allait rejoindre dans l'Inde l'escadre du bailli de Suffren. Il était second sur cette frégate au combat de Goudeleur (20 juin 1783), qui eut pour résultat la délivrance de cette place assiégée par terre et par mer. Chargé pendant cette campagne du commandement d'une division de chaloupes armées, il détruisit les chelungues et autres embarcations qui approvisionnaient le camp des Anglais. A son retour, en mars 1784, Lacrosse fit une campagne de dix-sept mois sur la gabarre *la Cigogne*, et fut attaché à plusieurs stations lointaines. Devenu lieutenant de vaisseau le 1^{er} mai 1786, il passa sur la frégate *l'Aigrette*, avec laquelle il fit diverses campagnes pendant dix ans dans les Antilles et dans les mers de l'Inde. Lors de la Révolution de 1789, Lacrosse fut du petit nombre des officiers du corps royal de la marine qui en adoptèrent

les principes et qui n'émigrèrent pas. Il fut nommé alors major-général de la marine à Brest, et pendant quinze mois qu'il remplit ces fonctions il sut, par sa fermeté et son énergie, réprimer les premiers symptômes d'insubordination qui se manifestèrent dans ce port, et y maintenir l'ordre et la tranquillité. Mais bientôt, préférant l'activité de la mer, il sollicita et obtint au mois d'octobre 1790 son embarquement sur la frégate *la Cléopâtre*, avec laquelle il fit une campagne de sept mois dans les Antilles. A son retour il fut nommé au commandement de la frégate *la Félicité*, et chargé de la protection de la côte depuis Cherbourg jusqu'à Ouessant. A l'organisation du 1^{er} janvier 1793, Lacrosse fut promu au grade de capitaine de vaisseau, et il conserva le commandement de sa frégate. La république avait été proclamée au mois de septembre 1792 et le pavillon tricolore substitué au pavillon blanc. Cependant ce dernier flottait encore à la Martinique et à la Guadeloupe. Le capitaine Lacrosse reçut au mois d'octobre 1792 l'ordre de se rendre aux Antilles pour y faire reconnaître le gouvernement de la métropole. La mission était difficile en raison de l'esprit qui régnait alors dans les colonies; toutefois, Lacrosse, alliant à propos la force et la modération, parvint à la remplir si heureusement que les habitants de la Guadeloupe lui déférèrent spontanément le commandement de cette colonie. Tout irrégulière qu'était cette nomination, il crut devoir l'accepter; mais à l'arrivée des commissaires nommés par la Convention nationale il les fit reconnaître, leur remit le commandement de la colonie et ne conserva que celui de la station. Rappelé en France au mois de septembre 1793, il s'empara dans sa traversée de la corvette

anglaise *la Lydia*, d'un corsaire de Liverpool et de plusieurs bâtiments richement chargés. Il rentra à Brest, avec ces prises, le 3 octobre 1793. Dans le plus fort de la Terreur, destitué comme noble, il se retira dans le département de Lot-et-Garonne, où il vécut ignoré jusqu'au mois de janvier 1795; alors un décret de la Convention le réintégra dans son grade. Il fut ensuite employé à la section du comité de la marine, où ses lumières et son expérience furent très utiles. A cette époque il publia un *Mémoire* dans lequel il développa ses idées sur la guerre maritime que soutenait la France, et les chances qui pouvaient en être les plus favorables. Entre les établissements qui alimentaient le commerce de l'Angleterre et qui n'étaient alors protégés que par de faibles stations, il désignait Rio-Janeiro et proposait d'y envoyer une division ayant à bord des troupes de débarquement. Il considérait cette expédition comme très facile, et il démontrait les avantages immenses qui en résulteraient, le Portugal étant hors d'état de défendre cette colonie. Les propositions de Lacrosse, quoique admises en principe, ne reçurent point d'exécution, parce que les gouvernants de ce temps-là avaient à s'occuper de choses plus pressantes. Au mois de mars 1796 Lacrosse fut nommé chef de division, et c'est en cette qualité qu'il prit le commandement des *Droits-de-l'Homme* le 11 novembre de la même année. Ce vaisseau faisait partie de l'armée navale aux ordres du vice-amiral Morard de Galles, destinée à opérer une descente en Irlande. Sortie de Brest le 15 décembre 1795, cette armée se trouva séparée en plusieurs parties dès le 17. Cependant, le contre-amiral Bouvet, étant parvenu à réunir quinze vaisseaux sous son pavillon,

fit route avec eux pour la baie de Bantry. Le vaisseau de Lacrosse était de ce nombre. Le 21 au soir on eut connaissance de l'île d'Orsey, et le lendemain la frégate *l'Immortalité*, que montait Bouvet, ainsi que plusieurs vaisseaux, mouillèrent dans la baie de Bear-Haven; mais un coup de vent, qui éclata dans la nuit du 22 au 23, força plusieurs vaisseaux à appareiller, et l'armée se trouva encore une fois dispersée. Le coup de vent apaisé, Lacrosse fit route pour la baie de Bantry, où il resta quatre jours, espérant y être rejoint par une partie de l'armée. Trompé dans son attente, il se porta vers la rivière de Shannon, second point désigné pour le débarquement. Après avoir croisé huit jours sous le cap Loop, à l'embouchure de cette rivière, sans avoir eu connaissance d'aucun des bâtiments de l'armée, il en conclut que l'expédition était manquée, et il se décida à faire route pour la France. Son intention était d'atterrir sur Belle-Ile. Après avoir perdu de vue les côtes d'Irlande, il s'estimait à vingt-cinq lieues de terre lorsqu'on aperçut une voile au vent, et un instant après un second bâtiment à une lieue environ des *Droits-de-l'Homme*. Lacrosse prit chasse devant eux, afin de se préparer au combat. La mer étant grosse, il mit dehors toute la voile que le temps permettait de porter; mais il ne tarda pas à reconnaître que le premier bâtiment aperçu le gagnait de vitesse. Il essaya alors d'augmenter sa voilure, mais ce fut en vain; toutes ses manœuvres cassaient. Malgré ces contrariétés, il continua de prendre chasse, décidé à virer de bord et à attaquer lui-même ces deux bâtiments lorsqu'il serait en mesure de le faire. A trois heures on découvrit encore deux bâtiments sous le vent, qui manœuvraient pour couper la route

au vaisseau français (1). Dans cette position, Lacrosse se décida à commencer le combat. Toutefois, voulant éloigner les bâtiments qui lui restaient sous le vent, tout en continuant sa route, il faisait lancer son vaisseau dans le vent. Tout à coup les bras du grand hunier ayant cassé dans une rafale, il fut démâté de ses deux mâts de hune à la fois. Alors le bâtiment ennemi le plus proche de lui, *l'Infatigable*, serra toutes les voiles qu'il avait mises dehors pour chasser, et mit en travers pour prendre des ris. Lacrosse, profitant de ce moment, fit couper toutes les manœuvres qui retenaient encore ses mâts rompus; en moins de quinze minutes tout fut déblayé, et le vaisseau continua de fuir. Cependant, à cinq heures, *l'Infatigable*, étant parvenu à portée de voix, lui envoya toute sa bordée. Lacrosse, faisant la même manœuvre, riposta par la sienne, soutenue d'un feu nourri de sa mousqueterie. Malheureusement l'état de la mer ne permettait pas au vaisseau français d'ouvrir sa batterie et de se servir de ses canons de 36, de sorte que *l'Infatigable*, avec sa batterie de 24 et ses caronades de 42, avait un grand avantage. Le commodore voulant y joindre celui de la manœuvre, que lui donnait le bon état de sa mâture sur un vaisseau réduit à ses basses voiles, tenta de passer sur l'avant des *Droits-de-l'Homme*, pour lui envoyer une volée d'enfilade; mais Lacrosse, qui avait prévu cette manœuvre, fit un mouvement d'arrivée qui, le prenant par son milieu, le mit en état de l'aborder. Le vaisseau, anglais, pour éviter l'abordage, revint sur tribord; mais, en faisant

(1) Ces bâtiments faisaient partie d'une division aux ordres de sir Edward Pellew (depuis lord Exmouth), qui montait *l'Infatigable*.

son évolution, il présenta l'arrière au vaisseau français, qui en profita pour lui lâcher une seconde bordée soutenue d'une vive fusillade. Le combat dura depuis près de deux heures, lorsque la frégate anglaise *l'Amazone* vint y prendre part en envoyant sa volée aux *Droits-de-l'Homme*; elle passa ensuite à sa poupe dans le dessein de lui envoyer une seconde bordée; mais elle n'en eut pas le temps, celui-ci ayant manœuvré assez promptement pour lui présenter le côté et conserver les deux bâtiments ennemis par son travers. Le feu continua très vivement de part et d'autre jusqu'à sept heures et demie. Alors *l'Infatigable* et *l'Amazone* abandonnèrent le vaisseau français et se retirèrent au large pour réparer leurs avaries. Lacrosse profita de cette espèce d'armistice pour faire rafraîchir son équipage, dont le courage ne s'était pas ralenti un seul instant. On a vu qu'il avait été forcé de renoncer à se servir de sa batterie basse (2); il fit porter tout son monde à celle de 18 et aux canons des gailards, décidé qu'il était à ne pas amener son pavillon, quel que fût le sort du combat. Il s'attendait à une nouvelle attaque, et il était disposé à la soutenir. En effet, à huit heures et demie, les deux bâtiments anglais, s'étant rapprochés, recommencèrent leur feu, auquel *les Droits-de-l'Homme* répondit vigoureusement. Ils vinrent alors se placer sur ses bossoirs. Dans cette position, ils l'enfilaient tour-à-tour, et ce n'était qu'en lançant sur un bord et sur l'autre alternativement qu'il pouvait leur riposter. Calculant qu'il ne

pourrait continuer longtemps un combat au canon contre deux bâtiments dont les forces étaient supérieures, Lacrosse résolut de tenter l'abordage. Outre son équipage de cent cinquante marins intrépides, il avait à bord six cents hommes de la légion *des Fracs*, commandés par le général Humbert et par des officiers qui tous brûlaient de se distinguer (3). L'abordage fut présenté tour-à-tour au vaisseau et à la frégate ennemis; mais, profitant du bon état de leur mâture, ils manœuvrèrent constamment pour l'éviter. Toutefois ces mouvements procurèrent aux *Droits-de-l'Homme* des positions avantageuses pour les enfiler de l'avant ou de l'arrière. L'étai du mât d'artimon ayant été coupé, Lacrosse fut obligé d'en faire couper les haubans. Dès que le mât fut tombé, le vaisseau et la frégate ennemis vinrent canonner *les Droits-de-l'Homme* par la hanche, supposant que ses canons de l'arrière étaient gênés par les manœuvres; mais il leur riposta vivement; et, sur le compte qu'on rendit en ce moment à Lacrosse que les boulets ronds manquaient, il ordonna de charger avec des obus. Ces projectiles, tirés à une petite distance, produisirent des effets si terribles à bord des bâtiments anglais qu'ils n'osèrent plus combattre de si près. Les deux basses voiles, les seules qui lui restassent, étaient en lambeaux; un grand nombre d'hommes se trouvaient hors de combat, et cependant le feu se soutenait avec vigueur de part et d'autre, lorsqu'à deux heures du matin Lacrosse fut atteint au genou par un boulet mort. Il tomba sur le coup, et l'on fut obligé de le trans-

(2) La batterie de trente-six des *Droits-de-l'Homme* était de quatorze pouces moins élevée que celle des autres vaisseaux; la mer étant très grosse et le vaisseau roulant considérablement par la perte de sa mâture, il lui était impossible de tenir cette batterie ouverte.

(3) Au nombre de ces officiers étaient les capitaines Régnier, Corbineau et Bigarré.

porter au poste. En passant dans la batterie, il encouragea son équipage à continuer le combat, et lui donna l'assurance que le pavillon ne serait point amené, dans quelque position que se trouvât le vaisseau. Un cri unanime s'éleva de toutes parts : « Non, jamais, capitaine; vaincre ou mourir ! » Le commandement passa à l'officier en second (4), qui le reçut en jurant de remplir la promesse du capitaine; et, en effet, le combat continua avec la même ardeur. Quelques moments après on aperçut la terre. Les Anglais l'avaient aussi vue sans doute, car ils cessèrent leur feu et prirent le large. Lacrosse, après s'être fait panser, revint sur le pont et fit changer la route pour s'écarter de la côte; mais en cet instant le mât de misaine et celui de beaupré étant venus à rompre, leur poids fit dériver le vaisseau en lui ôtant le peu de vitesse que sa grande voile pouvait lui procurer. Bientôt cette voile elle-même tomba en lambeaux, et l'on n'eut plus d'autre ressource que de mouiller; mais la seule ancre qui restât étant trop faible pour retenir le vaisseau, il continua de dériver et toucha sur un fond de sable. Au second couple grand mât rompit à vingt pieds au-dessus du pont. On tira de suite quatre ou cinq coups de canon d'alarme, et, pour alléger et maintenir le vaisseau droit, on jeta une partie de sa batterie à la mer. C'est ainsi que, privé de tous ses mâts, il vint à la côte le 14 janvier, à sept heures du matin, après avoir soutenu contre un vaisseau rasé et une frégate de quarante-quatre canons un engagement de treize heures, pendant lequel il avait tiré dix-sept cents coups de canon. La frégate anglaise fut obligée de faire côte non loin de là. Sept officiers

de la marine, trois de la légion des Francs, ainsi que cent hommes, tant des troupes passagères que de l'équipage, avaient été tués; cent cinquante autres étaient hors de combat. C'était dans la baie d'Audierne, vis-à-vis Plozevet, que tout cela s'était passé. Les canots furent aussitôt mis à la mer; mais les deux premiers jetés à la côte se brisèrent sur les rochers avant que personne pût s'y embarquer. On essaya ensuite de se servir des vergues de rechange; mais, les lames ayant emporté quelques-uns des hommes qu'on avait placés dessus, les autres coupèrent l'amarre et gagnèrent la terre. On renouvela plusieurs fois, et sans succès, cette tentative. Enfin le maître voilier, aussi intrépide qu'excellent nageur, s'offrit à aller porter à terre une ligne de lock, sur laquelle on pourrait ensuite frapper un plus fort cordage; rendu à moitié chemin du rivage, il fut obligé de renoncer à sa périlleuse entreprise, et on le hala à bord au moment où il allait périr (5). On passa ainsi la journée du 14, l'équipage manquant de vivres et d'eau, parce que la mer avait enfoncé l'arrière du vaisseau et rempli la cale d'eau. Le lendemain on essaya encore de construire des raz, sur lesquels on plaça le plus grand nombre d'hommes possible; mais on eut la douleur d'en voir périr plusieurs sans pouvoir leur donner aucun secours. On parvint cependant avec beaucoup de peine à mettre le grand

(5) C'est au milieu de ces soins que Lacrosse reçut une lettre de sir Edward Pellew, qui lui mandait que l'amirauté anglaise allouant aux bâtiments de S. M. britannique une certaine somme pour chaque homme qu'ils prenaient, il désirait connaître l'effectif de l'équipage des *Droits de l'Homme*. Lacrosse répondit que son vaisseau n'avait été ni pris ni détruit; qu'au surplus son équipage, joint aux troupes passagères, s'élevait à treize cents hommes.

(4) Prévost-Lacroix, mort capitaine de vaisseau.

canot à la mer; vingt-cinq hommes s'y embarquèrent et arrivèrent à terre; mais la force du vent s'opposa à ce qu'il pût prendre un nouveau chargement. Le troisième jour du naufrage on tenta de mettre la chaloupe à l'eau, en établissant deux tronçons de mât, et l'on réussit dans cette pénible opération. Cette embarcation était destinée à sauver les blessés, ainsi que deux femmes et six enfants pris sur un bâtiment anglais; on les y fait embarquer avant qu'elle soit descendue à la mer; soixante à quatre-vingts hommes s'y jettent aussi; mais, au moment où elle va toucher l'eau, une lame la soulève, la porte contre le vaisseau, où elle se brise, et tout est englouti... Quelques-uns pourtant parvinrent à regagner le bord. Qu'on se représente la consternation de l'état-major et de l'équipage; et cependant ce malheur n'était que le prélude de ceux qu'ils devaient éprouver encore! Les vents d'ouest qui régnaient avec force rendaient tout secours extérieur impossible. Dans la nuit du 16 au 17 ils passèrent à l'est, et à la pointe du jour cinq chaloupes venues d'Audierne purent aborder le vaisseau. On y embarqua le reste des blessés et environ cent hommes. A midi, le cutter *l'Aiguille* aborda également et prit environ trois cents hommes. Il en restait encore quatre cents luttant contre la faim et la soif, n'ayant que quelques bouteilles d'eau. Soixante expirèrent dans d'affreuses convulsions. Le cinquième jour, le cutter *l'Aiguille* reparut, et avec lui la corvette *l'Arrogante*. Lacrosse fit passer sur ces deux bâtiments les tristes restes de son état-major et de son équipage, et il s'embarqua enfin lui-même, après s'être assuré qu'il ne restait plus personne à bord de son vaisseau. Sur treize cent cinquante

hommes qui existaient au moment du combat, neuf cent cinquante seulement furent sauvés. A son retour à Brest, Lacrosse reçut les témoignages les plus flatteurs de l'estime de ses chefs et de ses camarades, pour sa belle conduite dans cette occasion (6). Au mois de mai suivant il fut élevé au grade de contre-amiral, et le ministre de la marine Truguet lui écrivit : « Je n'ai pas perdu de
 « vue le combat honorable que vous
 « avez soutenu sur le vaisseau *les*
 « *Droits-de-l'Homme*, et le sang-froid
 « dont vous avez fait preuve lors du
 « naufrage qui l'a suivi. Le Direc-
 « toire, à qui j'ai rendu compte de
 « cette action, a trouvé juste de
 « vous donner un témoignage de
 « sa satisfaction, et je vous annonce
 « avec plaisir que, sur ma proposition,
 « vous avez été élevé au grade de
 « contre-amiral. » L'année 1798 s'ouvrit par des démonstrations et des préparatifs qui n'eurent pour but que de détourner l'attention de l'expédition d'Égypte. Une commission fut nommée afin de rechercher et organiser les moyens de transport; Lacrosse en fit partie comme inspecteur-général des côtes depuis Cherbourg jusqu'à Anvers. A la suite d'une tentative infructueuse pour s'emparer des îles Saint-Marcouf, la flottille chargée de cette expédition s'étant réfugiée à la Hougue, Lacrosse en prit le commandement et disposa tout pour une nouvelle attaque contre ces îles; mais bientôt le

(6) Le général Hoche, qui faisait grand cas de Lacrosse, et qui avait été très inquiet sur son sort, lui écrivit de Paris : « Enfin, j'apprends que vous vivez, mon brave camarade, et le gouvernement peut encore compter sur un homme dont il apprécie les talents et la bravoure. Votre combat vous a couvert de gloire; il a montré aux Anglais ce qu'ils doivent attendre des marins français bien commandés. Grâce infinies vous soient rendues! J'espère que sous peu vous recevrez des marques non équivoques de la reconnaissance nationale. »

gouvernement, jugeant mieux sans doute des périls de cette entreprise, se décida à y renoncer. Lacrosse, après avoir essuyé à la Hongue un bombardement sans résultat, ramena heureusement la flottille à Cherbourg. Lorsque, en 1799, l'amiral Bruix fut chargé de réunir à l'armée navale sous son commandement celle des Espagnols, Lacrosse reçut ordre de se rendre en Espagne pour hâter la sortie des escadres de Carthagène et de Cadix. Cette mission était d'autant plus difficile qu'il fallait triompher des répugnances du cabinet de Madrid; mais il y mit tant de zèle et de persévérance qu'il parvint à décider la réunion des deux armées. En 1801 il fut nommé capitaine-général de la Guadeloupe, au moment où cette colonie était en proie à tous les désordres de l'anarchie. A peine arrivé dans l'île, il se vit obligé d'avoir recours aux mesures de rigueur, et de faire déporter plusieurs individus qui lui furent signalés comme des agents de trouble. Mais Pélage, homme de couleur, qui avait joué déjà un grand rôle dans les désordres précédents, ne fut pas compris dans cette mesure; bientôt il insurgea les noirs et les mulâtres, et, profitant du peu de moyens militaires que possédait le gouverneur, il parvint à s'emparer de l'autorité, et fit embarquer le gouverneur sur un bâtiment neutre qu'il força de prendre la mer. Lacrosse se réfugia à la Dominique, l'une des possessions anglaises aux Antilles, et de là il publia un manifeste dans lequel il signalait l'usurpation de Pélage. Au mois de mai de l'année suivante (1802), une escadre de trois vaisseaux et quatre frégates, ayant à bord trois mille hommes de troupes, aux ordres du général Richepanse, parut devant la Pointe-à-Pitre. En moins d'un mois

la colonie entière fut soumise, et Lacrosse rendu à ses fonctions. S'il usa alors de mesures rigoureuses, ce ne fut que d'après des instructions positives et réitérées du ministre de la marine, instructions qui n'étaient au reste que l'expression des ordres du premier consul Bonaparte. Dans les derniers mois de l'année 1802, sa santé s'étant détériorée, il demanda son rappel. Le ministre Decrès, en lui annonçant son remplacement par le général Ernouf, lui écrivit de la manière la plus flatteuse. S'étant embarqué sur une frégate sans connaître la rupture du traité d'Amiens, il faisait route pour Brest, lorsqu'aux atterages il se vit chasser successivement par plusieurs vaisseaux et frégates anglaises. Cependant il parvint à leur échapper, et réussit même à faire entrer avec lui dans le port du Passage une corvette anglaise dont il s'était emparé. Le premier consul le nomma aussitôt préfet maritime du deuxième arrondissement, dont le Havre était le chef-lieu. Ce port était devenu d'une grande importance comme point de relâche et arsenal de radoub pour les divisions de la flottille qui, de tous les ports de l'Océan et de la Manche, se rendaient à Boulogne. Bientôt après, Lacrosse fut appelé au centre de réunion de l'immense armement qui se préparait pour l'invasion de l'Angleterre, et, conservant son titre de préfet maritime, il passa à Boulogne en qualité de directeur-général et commandant en second de la flottille. La santé déjà affaiblie de Bruix, qui la commandait en chef, ne lui permettant pas de se livrer aux nombreux détails qu'exigeait cette gigantesque opération, Lacrosse remplit cette tâche pénible avec un talent et une activité admirables. Grâce aux dispositions qu'il régla et prescrivit, tant pour l'instal-

lation des bâtiments et leur tenue que pour le service des officiers et marins, et à la sévérité avec laquelle il les fit exécuter, on vit régner dans toute cette expédition, la plus nombreuse sans doute des temps modernes, un ordre tel qu'il devint l'objet de l'admiration de tous ceux qui en furent témoins. Déjà la flottille, dans plusieurs engagements partiels et successifs, avait résisté à plusieurs attaques, lorsque, dans les derniers jours de septembre, l'amiral Bruix fut informé qu'une attaque d'un nouveau genre devait avoir lieu. L'augmentation des bâtiments de la station anglaise lui indiqua en effet que l'instant en était proche. Le 1^{er} octobre 1804, au matin, on compta au mouillage, à une lieue et demie environ de la ligne d'embossage française, cinquante-deux bâtiments, dont plusieurs vaisseaux de ligne. Dans ce nombre on remarquait vingt ou vingt-cinq bricks et cutters de peu d'apparence, qu'on présuma être des brûlots. La ligne d'embossage formée devant Boulogne par les bâtiments de la flottille était commandée par le contre-amiral Lacrosse. Ayant appelé à son bord tous les chefs de la ligne, il leur fit connaître les manœuvres qu'ils devaient prescrire aux capitaines sous leurs ordres pour les divers cas qui pourraient se présenter lors des attaques qu'ils allaient avoir à soutenir. En effet, à neuf heures et demie du soir, par le plus beau clair de lune, on vit plusieurs bâtiments se diriger sur la ligne. On fit sur eux un feu très vif; mais, comme ils s'avançaient toujours sans riposter, il n'y eut plus de doute que c'étaient des brûlots. Poussés par le vent et la marée, ils arrivèrent bientôt jusqu'aux premiers bâtiments qui les accueillirent à coups de canon pour tâcher de les couler. Ils mirent en-

suite leurs embarcations à la mer pour les accrocher et les détourner. D'autres manœuvrèrent sur leurs câbles afin d'éviter l'abordage de ces brûlots, dont deux firent explosion au milieu des canonniers de la troisième division qu'ils couvrirent de leurs débris. Un officier et plusieurs marins furent blessés par les éclats. Dès le premier moment le contre-amiral Lacrosse s'était embarqué dans son canot, se dirigeant sur la portion de la ligne attaquée pour assurer par sa présence l'exécution de ses ordres. Dans ce trajet il aperçut un bâtiment à voile entre la terre et la ligne d'embossage. Convaincu que c'était aussi un brûlot, il fit force de rames pour aller l'accrocher et l'écarter de sa route. Déjà il n'était plus qu'à portée de pistolet de ce bâtiment lorsqu'il sauta en l'air avec un fracas épouvantable. Le canot de l'amiral fut couvert de feu et d'éclats; mais, par un bonheur extraordinaire, deux matelots seulement furent blessés. Après avoir continué sa tournée dans la ligne, Lacrosse revint à bord de la prame qui portait son pavillon. Il y était à peine rendu lorsqu'un brûlot tout en feu se dirigea sur elle; une péniche, qui cherchait à le détourner, ne put y parvenir, mais la prame réussit à l'éviter, et le brûlot fit explosion sans causer de dommage. Pendant que ces brûlots parcouraient ainsi la ligne d'embossage, de la gauche à la droite, les embarcations anglaises cherchaient sur tous les points à inquiéter les bâtiments de la flottille, soit en dirigeant sur eux un feu très vif de mousqueterie, soit en lançant à bord des artifices embrasés; mais toutes furent repoussées avec vigueur, et un certain nombre d'entre elles furent coulées à fond. La bonne contenance et le zèle des officiers et des marins de la flottille secondèrent

merveilleusement les bonnes dispositions du contre-amiral; et plusieurs bâtiments durent aux efforts de leurs équipages de n'être ni accrochés ni approchés par ces formidables machines. L'action se prolongea ainsi toute la nuit; douze brûlots sautèrent successivement; le dernier à trois heures et demie du matin. Le 2 octobre, au point du jour, la ligne d'embossage présentait le même aspect que la veille, le plus grand ordre y régnait, et rien n'eût rappelé l'attaque dont elle venait d'être l'objet, si la plage, couverte de débris dans un espace de deux lieues, n'en eût offert de nombreux témoignages. Dans la matinée, le vent ayant passé au S.-O., et le temps prenant une apparence menaçante, l'escadre anglaise mit à la voile pour gagner la rade des Dunes, et la flottille rentra dans le port. L'amiral Bruix, dont la santé était depuis longtemps chancelante, ayant succombé le 18 mars 1805, le commandement de la flottille fut donné au contre-amiral Lacrosse, et il le conserva jusqu'au mois de juillet 1810. Nommé préfet maritime du cinquième arrondissement, à Rochefort, par décret du 24 mars 1811, il exerça ces fonctions jusqu'au mois d'avril 1812, époque à laquelle le mauvais état de sa santé le força de les résigner. Ce fut le dernier poste éminent qu'il occupa. Outre le mémoire dont nous avons parlé, Lacrosse publia, en 1799, des *Observations* sur une résolution présentée par Perrin (de la Gironde) au conseil des Cinq-Cents, au nom de la commission de marine, et qui avait pour objet de réduire à douze cents le nombre des officiers. Lacrosse prouvait que ce nombre était insuffisant, et ses *Observations* obtinrent le succès qu'il en espérait; le corps des officiers de la marine fut porté à

quatorze cent soixante-six. En 1800, dans un travail intitulé : *Considérations sur la marine*, le contre-amiral Lacrosse proposa d'organiser les marins en équipages, par compagnies et par divisions, tels qu'ils le sont aujourd'hui. Dans ce même écrit il demandait la révision du code pénal de la marine, la simplification des formes administratives et la création d'un conseil d'amirauté. Ces divers mémoires prouvent combien étaient sages et profondes les vues de Lacrosse sur l'organisation de notre marine, à quel point il connaissait ses besoins, et son ardent désir d'en voir améliorer les institutions. A la Restauration, quoique conservé dans le cadre des officiers-généraux, il ne reçut point d'emploi spécial, et, à l'organisation qui eut lieu en 1816, il fut admis à la retraite. Rentré dans la vie privée bien avant l'âge où un amiral doit chercher le repos, il eut quelque peine à s'y accoutumer, et il y a lieu de présumer que cette transition subite contribua à l'altération de sa santé. Depuis plusieurs années il était dans un état habituel de souffrance, lorsque, dans les premiers jours de sept. 1829, cet état ayant empiré, il succomba le 10 de ce mois. Lacrosse a laissé un fils unique, qui siège comme député du Finistère à la Chambre législative. H—Q—N:

LACROUZETTE (JEAN DE NOEL, seigneur de), l'un des guerriers les plus distingués du XVI^e siècle, appartenait à une bonne maison du pays Castrais, où elle possédait les terres de Lacrouzette, Lezert, Boisseson, etc. Son père, Antoine de Noël, avait un frère aîné qui devait succéder aux titres et aux biens de sa maison, ce qui, autant que son goût pour les armes, lui fit embrasser la carrière militaire, malgré les larmes de sa mère. Recommandé au maréchal de Dam-

ville, il entra en qualité d'archer dans la compagnie d'ordonnance de ce général, se trouva en 1562 à la bataille de Drenx, et eut le bonheur de sauver la vie à son chef et à son bienfaiteur. Damville avait eu un cheval tué sous lui; il allait succomber lorsque Lacrouzette accourt, le dégage, lui donne son cheval, lui fait un rempart de son corps, et disperse tous ceux qui s'étaient acharnés contre lui. Damville récompensa cette belle action en nommant Lacrouzette maréchal-des-logis, puis guidon-enseigne, enfin son lieutenant. Il lui accorda en outre toute sa confiance, et se servit de lui dans les affaires les plus importantes et les plus délicates. Ayant été nommé gouverneur du Languedoc, Damville se fit accompagner par Lacrouzette, à qui il donna la commission d'aller soumettre la ville de Montpellier. Lacrouzette se présente au mois de juin 1568 : personne n'ose résister; une garnison catholique est introduite, et il est reconnu pour gouverneur. La guerre s'étant rallumée, il battit complètement à Pryault, près Villeneuve-lès-Avignon, un corps de protestants, et lui enleva cent chevaux (24 avril 1570). La paix ayant été conclue, il fut nommé gouverneur de Castres, sa patrie, et se trouvait dans cette ville lors du massacre de la Saint-Barthélemi. Il eut le bonheur de calmer l'effervescence des catholiques et de sauver la vie aux calvinistes. Son nom doit être associé à celui du vicomte d'Orthez. Lacrouzette, chef des catholiques du comté de Castres, signala encore son courage aux sièges d'Auxillon et de Lombas; il eût porté un plus grand coup aux calvinistes, si le maréchal de Damville ne l'eût rappelé auprès de lui. Ayant suivi ce général dans toutes ses expéditions, il revint en Albigeois après deux ans d'absence, trouva

la ville de Castres au pouvoir des calvinistes, et fut obligé de fixer le siège de son gouvernement à Labruyère, d'où il ne cessa de les combattre. Ce brave officier, que le roi avait décoré des insignes de son ordre, mourut dans un âge peu avancé, le 15 oct. 1584, laissant de Marguerite de Sales, sa femme, six filles, qui toutes s'établirent avantageusement. C—L—B.

LACUÉE (JEAN-GÉRARD DE), comte de Cessac, né à Massas, près d'Agen, le 4 nov. 1752, d'une famille noble, fut d'abord connu sous le nom de chevalier de Cessac, et se lia intimement avec Lacépède, son compatriote, qui ainsi que lui cultivait les sciences et les lettres. Ils formèrent ensemble à Agen une académie qui plus tard prit de grands développements (*voy. LACÉPÈDE*, dans ce vol.). Le jeune Lacuée étant entré dans la carrière des armes fut d'abord sous-lieutenant au régiment de Dauphin. Il devint capitaine dans ce corps, mais, craignant de n'avoir pas d'autre avancement, il donna sa démission, et vivait retiré dans sa famille au moment où la Révolution commença. Il en adopta les principes avec beaucoup de zèle, et fut en conséquence nommé procureur-syndic du département du Lot, en 1790; puis député à l'Assemblée législative, où il vota avec le parti modéré, et s'occupa principalement d'objets militaires. En décembre 1791 il chercha à arrêter l'influence des Adresses contre les prêtres réfractaires. En avril 1792 il présida l'Assemblée, et, le 13 juin, il embarrassa fort les amis de Dumouriez, qui avait fait déclarer la guerre à l'Autriche, en leur proposant ce dilemme : « Ou Dumouriez « savait l'état de nos armées et de nos « places quand il a précipité la guerre, « et alors c'est un traître; ou il l'i-

« ignorait , et c'est un ministre incapable. » Lacuée aurait pu établir une troisième hypothèse : c'est qu'il s'agissait de la part de la faction révolutionnaire, qui voulait la guerre, de placer Louis XVI dans une position où il lui fût impossible de se soutenir, et définitivement de renverser le trône (voy. DUMOURIEZ, LXIII). Le 19 juillet, Lacuée s'éleva encore contre Dumouriez, qui, feignant d'ignorer qu'il y eût un ministre de la guerre, entretenait une correspondance directe avec l'Assemblée. Lacuée ne fut pas réélu à la Convention nationale, et il fut alors employé dans les bureaux du ministère de la guerre. En oct. 1792 il fut même porté sur la liste des candidats qui aspiraient à remplacer son ami Servan. On voulut l'en faire effacer comme ayant toujours voté *avec peu de patriotisme* à la Législative; Vergniaud lui épargna cet affront. Cependant il ne fut pas nommé ministre, mais chargé de plusieurs missions dans ce même ministère. En juin 1793 il fut accusé par Baudot de participer à la rébellion des autorités de Toulon, où il se trouvait; il échappa à ce péril, et réussit à se tenir caché pendant la Terreur. Ayant survécu à toutes les proscriptions, il fut nommé en 1795 au Conseil des Anciens par son département, et en fut secrétaire le 20 mai 1796, puis président le 22 octobre. Il y fit adopter successivement quelques lois sur l'embauchage, sur la désertion, sur les pensions qui se multipliaient à l'excès, sur la rentrée des impositions, enfin sur les rentiers; combattit l'établissement du droit de passe, et vota en faveur d'un impôt sur le sel. Il était membre de la commission des inspecteurs en juillet 1797, époque de la plus violente division entre le Directoire et les conseils; mais,

quoiqu'il ne fût point compté parmi les députés directoriaux, et qu'il fût lié avec Carnot et même avec Pichegru, il ne se trouva pas frappé dans la défaite du parti royaliste, attendu qu'il avait aussi des liaisons avec le triumvirat directorial et avec Bonaparte, par l'entremise de Lavalette, son aide-de-camp. C'est ainsi que, dans toutes les crises de la Révolution, Lacuée sut se tirer d'affaire et assurer sa sécurité en se ménageant une porte de derrière et des intelligences dans tous les partis. Après la journée du 18 fructidor (4 sept. 1797), il eut cependant le courage de parler en faveur de Carnot. Etant sorti en 1799 du conseil des Anciens, il fut aussitôt réélu à celui des Cinq-Cents, où il présenta encore divers travaux sur les finances et sur le militaire, notamment sur la levée des conscrits. Il y célébra aussi le désintéressement du général Chérin, tué en Suisse. Ayant concouru de toutes ses facultés à la révolution du 18 brumaire, il fut aussitôt après conseiller d'état, membre de l'Institut, et se montra dès lors un des partisans, un des admirateurs les plus exaltés de Bonaparte. Il présenta en son nom au Corps législatif différents projets militaires. En 1800 il fut chargé par *interim* du portefeuille de la guerre, et le 21 mars 1801 il prononça, pour la clôture de la session, un discours où les louanges du maître ne furent pas oubliées. Après le départ du général Brune pour l'ambassade de Constantinople, Lacuée devint président de la section de la guerre au conseil d'état. Enfin en 1804, il fut nommé grand-officier de la Légion d'Honneur et gouverneur de l'École polytechnique, avec le grade de général de division. Il administra cette école avec beaucoup de sagesse, d'intelligence, et mérita ainsi de nouvelles faveurs,

telles que le titre de comte et une bonne dotation. Il proposa en janvier 1805, au Corps législatif, la levée de la conscription de cette année, et il vanta cette institution comme la plus sublime, la plus favorable au bonheur de la France, ce qui le fit nommer, le 31 juillet, directeur-général de la conscription, puis ministre d'état, comme président du conseil de la guerre. Le 3 oct. 1809 il parut à la tribune du Sénat, pour y provoquer une levée 360,000 hommes, et prononça à cette occasion l'un des discours les plus serviles, les plus adulateurs dont Napoléon ait été l'objet. Nous en citerons quelques mots. • Il est inutile de vous dé-

- montrer qu'une prévoyance, fille
- du génie et d'une haute sagesse,
- qu'un amour ardent, mais raisonné
- de la paix, ont seuls dicté la réso-
- lution de S. M. En effet, tout autre
- prince que Napoléon-le-Grand, qui
- aurait laissé dans les Espagnes des
- forces aussi capables que les siennes
- de combattre et de vaincre les An-
- glais; qui se fût trouvé à la tête
- d'une armée la plus belle que le
- Danube ait vue sur ses bords; qui
- eût été maître de la capitale de l'en-
- nemi et de plus de moitié de ses
- plus belles provinces; qui aurait
- remporté une foule de victoires écla-
- tantes, même quand cette armée
- était à peine réunie dans ses pre-
- miers éléments; qui aurait vu la
- nation se lever presque en masse,
- mais avec ordre, avec calme, pour
- repousser un ennemi qui avait osé
- pendant son absence menacer le
- territoire de l'empire; tout autre
- prince, dis-je, ne vous eût pas de-
- mandé de mettre de nouvelles forces
- à sa disposition. Et le premier ca-
- pitaine du monde, le plus grand
- homme de son siècle vous le de-
- mande...

Le 3 janvier 1810, La-

cuée fut nommé ministre directeur de l'administration de la guerre, après la démission du comte Dejean, place qui lui fut ôtée après la campagne de Russie. Il a dit que ce fut par une cabale de fournisseurs dont il avait voulu réprimer les concussions; mais nous ne le pensons pas. Quoi qu'il en soit, il conserva pour Napoléon le plus vif attachement. Ayant accompagné Marie-Louise à Blois en 1814, il ne s'éloigna d'elle qu'après l'abdication de l'empereur. Lacuée n'obtint rien alors de la Restauration, si ce n'est la croix de St-Louis, et en 1815 il fut mis à la retraite, bien qu'il n'eût rien fait ostensiblement pour Napoléon pendant les Cent-Jours. Il se retira dans la belle terre qu'il tenait de sa première femme, fille du marquis de Brantes, l'un des plus riches seigneurs du Comtat Venaissin. Lacuée avait épousé en secondes noces M^{me} de Frégose, née Bausset. Il se trouvait à Paris lors de la solennité funéraire de Napoléon, le 15 oct. 1840, et il voulut, malgré le froid et son grand âge, assister à cette cérémonie dans l'église des Invalides, où il se fit transporter. Il s'y humilia profondément, priant pour l'homme qu'il avait tant aimé, tant admiré. Dans les dernières années de sa vie, le comte de Cessac était revenu à des idées et même à des pratiques d'une sincère piété: il n'était occupé que de bonnes œuvres, et il est mort le 18 juin 1841, après avoir rempli tous ses devoirs religieux. Il était depuis longtemps, et sans que l'on puisse dire pourquoi, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques. MM. Cousin et Jouy, ses confrères, ont prononcé son éloge sur sa tombe. Il avait publié: *I. Guide de l'officier particulier en campagne, ou connaissances nécessaires pendant la guerre aux officiers par-*

ticuliers, 1^{re} édit., 1786; 3^e édit., Paris, 1815, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est estimé, bien que l'auteur n'ait pu y donner des instructions pratiques, puisqu'il n'avait jamais fait la guerre. II. *Projet d'une constitution pour l'armée des Français*, Paris, 1789, in-8° (avec Servan). III. *Un militaire aux Français*, Paris, 1789, in-8°. Lacuée avait donné un *Dictionnaire de l'art militaire*, faisant partie de l'*Encyclopédie* par ordre de matières, et plusieurs mémoires militaires. — Deux de ses fils, colonels d'infanterie et tous deux militaires très distingués, dont l'un était aide-de-camp de Napoléon, sont morts sur le champ de bataille dans les guerres de l'Empire, en 1805 et 1807. Un autre est auditeur au Conseil-d'État.

M—D j.

LACY (FRANÇOIS-ANTOINE, comte de), général et diplomate espagnol, issu d'une ancienne et illustre famille irlandaise qui avait suivi en Espagne le maréchal de Berwick (*voy.* ce nom, IV, 384), naquit en 1731, et commença sa carrière militaire à l'âge de seize ans, comme enseigne dans le régiment irlandais d'Ultonie, infanterie. Il fit dans ce corps la campagne de 1747 en Italie, et il était déjà colonel de son régiment lorsqu'il servit en 1762 dans la guerre contre le Portugal. Nommé en 1780 commandant de l'artillerie, il fut employé au fameux siège de Gibraltar, et, après la paix de 1783, il fut successivement envoyé comme ministre plénipotentiaire en Suède et en Russie. Le succès qu'il obtint dans ces fonctions prouve qu'il avait su se concilier l'estime et l'affection des cours de Stockholm et de Saint-Petersbourg. A son retour, il fut nommé commandant-général par *interim* de la côte de Grenade, puis membre du conseil suprême de la guerre, lieute-

nant-général des armées, commandant-général du corps royal d'artillerie, et unique inspecteur-général de ce corps, ainsi que de toutes les manufactures d'armes et de munitions, tant en Espagne que dans les deux Indes. Il devint enfin gouverneur et capitaine-général de l'armée et de la principauté de Catalogne, puis président de l'audience royale de cette province, en mars 1789, par suite d'une émeute survenue à Barcelone où son prédécesseur n'avait pas fait son devoir. Dans sa longue carrière, Lacy donna constamment des preuves de désintéressement, d'habileté et de dévouement pour sa patrie et pour son roi. Il seconda les mesures prises par son gouvernement pour empêcher la révolution française de pénétrer en Espagne, et fit reconduire sur la frontière le consul de France, qui avait tenu des propos indiscrets à Barcelone. Par le même motif, il retenait dans la Catalogne les émigrés français. L'école royale d'artillerie de Ségovie dut à Lacy l'amélioration de son régime disciplinaire, l'augmentation du nombre de ses élèves cadets et l'accroissement des connaissances analogues à leur profession, par l'établissement des écoles de chimie, de minéralogie et de pyrotechnie, dont il provoqua la création. On a prétendu qu'il était plus recommandable par son esprit et sa taille gigantesque que par ses talents militaires; mais on ne lui a jamais contesté son caractère conciliant, sa bienfaisance, ses vertus chrétiennes et patriotiques. Lorsqu'il mourut à Barcelone, le 31 déc. 1792, les regrets universels se manifestèrent par les obsèques solennelles que l'artillerie lui fit célébrer, et par les éloges que publièrent tous les journaux de Madrid et de la Catalogne. Lacy était grand-croix de l'ordre de Charles III, commandeur de

celui de Saint-Jacques et titulaire de la riche commanderie de *Casas Buenas* à Mérida. Il eut pour successeur dans le gouvernement de la Catalogne don Antonio Ricardos Carrillo de Albornos (*voy.* RICARDOS, XXXVII, 509). A—T.

LACY (Louis de), petit-fils ou neveu du précédent, naquit le 11 janvier 1775, à Saint-Roch, près de Gibraltar. Ayant perdu dès son enfance son père, Patrice de Lacy, qui était major du régiment d'Ultonie; et sa mère, après la mort d'un second mari, étant allée rejoindre ses frères, officiers dans le régiment de Bruxelles infanterie, Lacy, âgé de neuf ans, y entra comme cadet, suivit ce régiment à Porto-Rico, et montra une vocation si décidée pour l'état militaire qu'ayant passé en 1789 dans le régiment d'Ultonie, où son nom était en vénération, il y parvint au grade de capitaine en 1794. Employé à l'armée de Catalogne contre les Français, il se signala dans les journées des 5 février, 5, 16 et 25 juin, et servit avec la plus grande distinction jusqu'à la paix de Bâle en 1795. Embarqué pour les Canaries, en déc. 1798, il y eut une intrigue amoureuse dans laquelle il fut le rival préféré du capitaine-général, qui l'exila dans l'île de Fer; il s'indigna d'un traitement plus arbitraire qu'injuste, et écrivit des lettres outrageantes à ce gouverneur, qui le fit traduire devant un conseil de guerre. Lacy ne fut condamné qu'à un an de prison, sous prétexte d'aliénation mentale, obtint bientôt sa liberté et fut envoyé en retraite à Cadix, où, ayant vainement sollicité l'honneur de faire, comme simple grenadier, la campagne de 1801 contre le Portugal, il traversa à pied une partie de la Péninsule et de la France, et arriva en octobre 1803 à Boulogne-sur-Mer. Il s'engagea

dans le 6^e régiment d'infanterie légère comme simple soldat, et au bout d'un mois il fut fait sergent. Le général Clarke (depuis duc de Feltre) ayant raconté les aventures de Lacy, son parent, à Bonaparte, en obtint bientôt pour lui le brevet de capitaine dans la légion irlandaise d'Arthur O'Conor, qui s'organisait à Morlaix. Il suivit ce corps à Quimper, y épousa, en juin 1806, M^{lle} de Guerneur, dont les parents s'opposèrent en vain à ce mariage, et trois jours après, il partit avec sa légion pour Anvers, emmenant son épouse, qui le suivit aussi dans l'île de Walcheren. Nommé, en 1807, chef du bataillon irlandais dans l'armée que Murat devait commander en Espagne, Lacy, bien déterminé à ne pas servir contre sa patrie, renvoya sa femme dans sa famille à Quimper, en attendant le dénouement des affaires de la Péninsule. Il se trouvait à Madrid lors de l'événement du 2 mai 1808, et quitta aussitôt l'armée française pour se rendre à Séville, où le général Cuesta le nomma lieutenant-colonel commandant du bataillon de Ledesma. A la tête de ce corps, qu'il disciplina, Lacy combattit courageusement à Logrono, à la retraite de l'Ebré, à Guadalaxara, lorsque les plus braves des troupes espagnoles lâchaient pied devant les Français. Colonel du régiment de Burgos infanterie, dans la même année, il défendit plusieurs défilés de la Sierra-Morena, surprit trois mille chevaux à Foralva, et prit le commandement de l'avant-garde avec le grade de brigadier. Il se battit encore à Cuesta de la Reyna, à Aranjuez, soutint pendant neuf heures à Almonacid le feu des Français, et se distingua aux batailles d'Ocana et de Despena-Perros. Forcé par les revers des Espagnols à se retirer dans Cadix, et nommé successi-

vement sous-inspecteur, major-général, maréchal-de-camp et commandant de l'île de Léon, il y dirigea les différentes sorties, et prit une part active à la bataille de Chiclana, le 5 mai 1811. Élevé un mois après au commandement-général de la Catalogne, et n'ayant pu empêcher la prise de Tarragone par les Français, il rallia les débris des troupes espagnoles, et organisa une nouvelle armée avec laquelle il soutint pendant vingt mois une lutte opiniâtre, quoique inégale. Son courage et sa persévérance lui méritèrent, en 1812, le commandement en chef de l'armée de Galice et le gouvernement de cette province, où il tint tête aux Français avec des forces très inférieures et déploya de grands talents militaires. Après de tels services, il fut destitué à la rentrée de Ferdinand VII, en 1814, à cause de son attachement pour la constitution des Cortès. Retiré à Vinaroz, sur la côte du royaume de Valence, il y vécut tranquille jusqu'en 1816, où il fut remis en activité : mais il se vit alors replacé dans une évidence qui lui devint funeste. Depuis la mort de Porlier et de quelques autres braves qui avaient succombé en voulant rendre à l'Espagne l'indépendance qu'elle avait conquise dans sa guerre contre la France, les regards et les espérances du parti libéral s'étaient reportés sur Lacy. Étant allé prendre les eaux de Calvetes en Catalogne, il y trouva le général Milans, son ancien compagnon d'armes, et concerta avec lui, avec don Raphaël Milans, frère de ce dernier, et deux autres, le projet de rétablir les Cortès. Lacy, comptant sur les dispositions de plusieurs régiments, devait leur faire prendre les armes le 5 avril 1817, et proclamer la constitution : mais, dénoncée par deux

traîtres, l'entreprise échoua. Les quatre principaux complices parvinrent à se sauver : Lacy, abandonné, arrêté avec quelques-uns de ses partisans, fut conduit à Barcelone et traduit devant une commission militaire, qui le condamna à mort. Comme on craignait un soulèvement du peuple en sa faveur, on l'embarqua secrètement, dans la nuit du 20 juin, pour l'île de Majorque ; on le débarqua sur une plage déserte d'où il fut conduit au château de Belver, pendant la nuit du 4 juillet, et fusillé dans les fossés le lendemain, à quatre heures du matin, par des soldats d'un régiment napolitain. Il reçut la mort, comme il avait écouté sa sentence, en soldat courageux. Son cadavre, déposé dans l'église de Saint-Dominique de Palma, fut exhumé en 1820, et transporté religieusement à Barcelone. Les Cortès, pour honorer sa mémoire, nommèrent son fils premier grenadier de l'armée espagnole. Lacy était doué d'une forte constitution et d'une âme ardente, énergique et généreuse. Habile général, intrépide dans les dangers, il s'était distingué par des faits d'armes et par un patriotisme dignes des Grecs et des Romains. On croit que, s'il n'eût pas péri à quarante-deux ans, il aurait, mieux que Riego, assuré le succès de la révolution de 1820. A—T.

LADORE (JACQUES), né en Touraine au commencement du XVII^e siècle, obtint le grade de docteur en théologie, et entra dans l'ordre des Minimes, dont il devint procureur-général. Ces fonctions l'appelèrent à Rome, où il composa son *Horace chrétien*, et il était encore dans cette ville en 1664. Revenu en France, il se noya en passant la Seine à Joigny, et il fut enterré dans cette ville, sans qu'on puisse dire positivement en quelle année. Ce religieux a publié :

I. *Le Vol de l'Ame sur les autels*, Paris, 1656, in-8°. II. *Le Bonheur de la fréquente communion*, Paris, 1658, in-8°. III. *Digestum sapientiæ minimitanæ, sive de jure Minimorum*, Rome, 1660, in-4°. IV. *Horatii christiani tripartitus in B. Francisci Salesii canonisationis inauguratione, fidei scilicet, spei et charitatis triumphus*, Rome, 1662, in-4°. Ce dernier ouvrage est un recueil d'odes et d'hymnes comparées à celles d'Horace, et ayant pour but d'exalter les vertus de François de Sales, dont on préparait la canonisation. Les vers n'y sont pas indignes du grand nom qu'ils rappellent. F—T—E.

LADRILLEROS (JEAN), navigateur espagnol, s'était fait remarquer avantageusement dans les guerres civiles du Pérou, lorsque don Garcia Hurtado de Mendoza, gouverneur-général du Chili, le chargea de reconnaître la côte méridionale de ce pays et le détroit de Magellan. Ladrilleros partit de Valdivia en novembre 1557 avec deux vaisseaux sous ses ordres, le *San-Luis*, qu'il montait, et le *San-Sebastian*, commandé par Cortés Ogéa. Hernan et Pedro Gallego, deux habiles marins, étaient employés comme pilotes. Des observations mal faites, qui lui donnèrent de faux résultats, et l'ignorance de ses guides furent cause qu'il se méprit sur la véritable entrée du détroit. Trois fois il s'engagea dans divers canaux et ouvertures le long de cette côte, dont il a donné une description détaillée. Beaucoup de temps fut ainsi perdu et beaucoup de vivres furent consommés. L'équipage, mécontent, demandait que l'on regagnât le Chili; Ladrilleros déclara qu'il continuerait sa route. Une conspiration se forma pour lui ôter le commandement; elle fut découverte, et le capitaine fit pendre

les chefs du complot. Un coup de vent ayant séparé les deux vaisseaux, il poursuivit son examen de la côte. Enfin il entra dans le détroit, et séjourna pendant la plus grande partie de l'hiver de ces contrées, depuis la fin de mars jusqu'au 22 juillet 1558, dans le port de Nuestra-Senora de los Remedios. Ensuite il suivit, reconnut et visita dans le plus grand détail les côtes du détroit, comme le lui prescrivait ses instructions, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'embouchure orientale. Parvenu à ce point il revint sur ses pas, répéta dans sa traversée de retour les mêmes reconnaissances qu'il avait faites en allant, et, après avoir essuyé les plus grandes fatigues et vu périr soixante-dix hommes de son équipage, il rentra dans le port de Valdivia avec un seul matelot et un nègre. Le résultat de ce voyage si malheureux fut une connaissance plus exacte de l'île de Chiloe et des archipels voisins. Gomara, Argensola, Solozano, Figueroa, auteurs qui ont raconté les premières expéditions des Espagnols, tant par terre que par mer, avaient cité celle de Ladrilleros. Les archives générales des Indes conservent deux copies manuscrites de son journal. C'est là que M. Navarrète puisa les matériaux de l'extrait du voyage de Ladrilleros; il l'a inséré dans l'introduction de son ouvrage, intitulé *Relacion del ultimo viage al estrecho de Magallanes en los anos de 1785 y 1786*, Madrid, 1788, in-4°. M. Navarrète dit que ce journal présente un routier des plus circonstanciés. Le navigateur fait connaître non-seulement les côtes et toutes leurs dépendances, mais encore les vents, les marées et la température. Il dit que, pour passer du Grand-Océan Austral à l'Océan Atlantique méridional, on peut, dans la bonne

saison, traverser le détroit en cinq ou six jours. M. Navarrète observe avec raison que le voyage de Ladrilleros est le premier qui ait renversé l'opinion accréditée et dénuée de fondement qu'il n'est pas possible de rentrer du Grand-Océan dans l'Océan Atlantique par ce passage, mais en même temps qu'il a donné lieu à des fables qui se trouvent insérées dans quelques collections de voyages, puisqu'on a supposé que Ladrilleros avait découvert plusieurs passages autres que le détroit de Magellan. — LADRILLERO (*Jean-Fernandès de*), pilote de la Nouvelle-Espagne, fit, en 1574, à l'âge de soixante ans, devant les autorités compétentes, une déclaration suivant laquelle il existait, à huit cents lieues de Compostelle, un détroit de communication entre le Grand-Océan et l'Océan Atlantique; il s'y était engagé avec plusieurs de ses compagnons pour faire des découvertes, et ce canal débouchait à l'est, dans les parages où les Anglais venaient tuer du poisson. Cette distance, parcourue au nord de Guadaluaxara, si elle est exactement donnée, fait arriver à l'archipel de Quadra et Vancouver, sur la côte nord-ouest de l'Amérique. E—s.

LADURNER (ANTOINE), pianiste compositeur, naquit à Allgund dans le Tyrol, en 1764. Son père, organiste d'un couvent voisin, voulant faire de lui un moine, le jeune homme prit la fuite. Après s'être formé à Munich, à l'école d'un maître de chapelle savant dans la composition, il se rendit à Paris, où il donna avec succès des leçons de piano-forté. Ses liaisons avec Vogel, auteur de *Démophon*, le tirèrent de l'obscurité. Il mérita d'être cité, comme pianiste, avec les Steibelt et les Hermann qui avaient alors une grande réputation. Après s'être fait connaître

par des sonates pour son instrument, il travailla pour le théâtre, et, en 1794, il fit représenter sur le Théâtre des Arts (depuis le grand Opéra) un opéra en trois actes, intitulé *Wenzel*, ou *le Magistrat du Peuple*, paroles de Fabien Pillet. Quelque temps après, il donna au théâtre Feydeau l'opéra des *Vieux Fous*, paroles du vicomte de Ségur. La musique fit la fortune du poème. On y remarqua, dit le Dictionnaire des Théâtres (*Annales dramatiques*), un chant facile et gracieux, et des accompagnements qui prouvaient des connaissances profondes dans l'harmonie. Ladurner, ne pouvant alors suffire au grand nombre d'élèves qui lui demandaient des leçons de piano, se vit à regret forcé de renoncer à la composition dramatique, et de se borner à la publication de plusieurs recueils de sonates. Il a formé des élèves d'un ordre très distingué, notamment Mlle Pingenet aînée, Mmes Letronne et Augé de Fleury, et surtout M. Boëly, actuellement organiste de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce savant harmoniste, frappé de paralysie en 1836, se retira dans sa maison de campagne, à Villain, commune de Massy (Seine-et-Oise), où il mourut le 4 mars 1839. Il avait épousé Mlle Magnier de Gondreville, qui s'était fait connaître, sous le nom de Mlle de la Jonchère, comme excellente violoniste. Cette dame, élève du célèbre Mestrino, brilla longtemps dans les concerts de Paris, fut nommée directrice de la maison royale de Saint-Denis, et mourut le 28 octobre 1823. L'auteur de cet article a pu entendre les quatuors d'Haydn fort bien joués par quatre femmes : Mme Ladurner faisait le premier violon, Mme Larcher, le second, Mlle Blangini, l'alto, et Mme Pain, la basse. F—L.R.

LAËGER (ANTOINE de), né à Castres, conseiller au parlement de Toulouse sous Henri II, en 1552, fut compris, avec deux de ses collègues, Jean de Coras et François de Ferrières, dans la proscription de la Saint-Barthélemi. Arrêté, mis en prison, il y fut massacré le 5 octobre 1572, et pendu à l'*Ormeau du Palais*, en robe rouge. Sa mémoire fut réhabilitée par Charles IX. — Son neveu, *Jacques de LAËGER*, conseiller au parlement de Toulouse et à la chambre de l'édit, suivit la reine Christine à Rome. Il était secrétaire des commandements de cette princesse en 1684. — Son fils (*François*) fut fait lieutenant-colonel sur le champ de bataille, en 1705, à Cassano, et brigadier des armées en 1719. Treize officiers du nom de Laeger ont servi dans le même régiment d'Auvergne (17^e de ligne); leurs descendants existent à Castres (département du Tarn) (1). Z.

LAËNNEC (GUILLAUME-FRANÇOIS), médecin, né à Quimper en 1748, appartenait à une famille distinguée (1). Reçu docteur à la faculté de Montpellier, après avoir fait à Paris ses études médicales, qu'il était allé perfectionner ensuite à Londres, il fut nommé, en 1779, médecin ordinaire du roi et médecin auxiliaire de la

marine à Brest. Il s'établit à Nantes en 1781, y devint procureur-général de l'université en 1787, régent l'année suivante, et médecin en chef de l'Hôtel-Dieu en 1792. Partisan pur et désintéressé de la Révolution, il remplit plusieurs fonctions dans l'administration municipale et dans celle du district. Nommé médecin en chef de l'armée des côtes de Brest, en 1795, sans quitter sa résidence, et membre du jury de médecine créé, en 1796, pour mettre un frein au charlatanisme, il fut reçu, en 1806, correspondant de la Société de l'École de Médecine de Paris, et en 1808 il prononça le discours d'inauguration de l'école secondaire de médecine fondée à Nantes, dont il était un des professeurs. Le rapport qu'il lut, en 1815, sur les travaux de cette école, est un modèle d'érudition, d'éloquence et de concision. En 1816 il perdit sa place de médecin de l'Hôtel-Dieu, la recouvra en 1820, fut en même temps membre du jury de médecine du département de la Loire-Inférieure, et mourut le 8 février 1822. Doué d'un esprit vif et un peu caustique, et l'un des fondateurs, en 1797, de l'institut départemental, depuis Société académique de Nantes, dont il fut le premier secrétaire-général, Laënnec, entièrement livré à l'exercice de ses fonctions et aux soins d'une nombreuse clientèle, n'a laissé que des discours de circonstances, latins et français, remarquables par la force des pensées et la clarté du style. Il avait quatre fils, dont l'aîné est un des avocats les plus distingués du barreau de Nantes; et le second, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, après son père, est mort en 1839. A—T.

LAËNNEC (RENÉ-THÉOPHILE-HYACINTHE), médecin et professeur de clinique interne à l'école de Paris,

(1) Voyez dom Valssète, *Histoire du Languedoc*, tom. V; Lafaille, *Annales*; Borel, *Antiquités de Castres*.

(1) Son cinquième aïeul, *Vincent LAËNNEC*, notaire et fameux ligueur, tué dans un combat, vers 1596, entre Rosperden et Quimperlé, était littérateur et a laissé un manuscrit autographe, document précieux que l'on conserve aux archives de la préfecture de Quimper. C'est le premier et peut-être l'unique exemplaire d'un *Dial*, ou répertoire de tous les actes auxquels il avait concouru de son vivant. Son père, *Michel-Marie-Alexandre LAËNNEC*, avocat distingué et ancien maire de Quimper, est auteur d'un savant ouvrage sur les flefs, les domaines congéables et l'usage de Cornouailles, en 4 vol. in-4^e, qui fut détruit, au commencement de la Révolution, lorsque le frère aîné de Laënnec allait le faire imprimer.

neveu du précédent, naquit à Quimper le 17 février 1781. Si la première éducation qu'il reçut fut loin d'être complète, il faut en accuser la position dans laquelle se trouvait son père, homme instruit, cultivant avec succès les lettres, et surtout la poésie, mais qui, resté veuf et chargé d'un grand nombre d'enfants en bas âge, se vit forcé d'en confier quelques-uns à son frère (v. l'art. précédent), médecin à Nantes. Cette circonstance décida la vocation de Laënnec. Il rencontra dans son oncle toute la tendresse d'un père. Les premières années qu'il passa près de lui s'écoulèrent, il est vrai, dans l'oisiveté ; mais, lorsque s'organisèrent les hôpitaux militaires, il commença à visiter des malades sous la direction de son second père et à s'adonner à l'étude de l'anatomie. Son zèle, ses progrès rapides le firent bientôt remarquer, et il ne tarda pas à être nommé interne dans l'un de ces hôpitaux, et choisi pour accompagner les troupes dans une excursion que, par les ordres de l'autorité, elles tentèrent dans le Morbihan. Il avait précieusement conservé le souvenir de ces premiers pas dans la carrière médicale, et il aimait à rappeler les faits pathologiques les plus curieux qui, à cette époque, s'étaient passés sous ses yeux. Déjà il portait en germe ce génie d'observation qui, plus tard, devait briller en lui d'un si vif éclat et le conduire aux découvertes dont il a enrichi le domaine de la science. Transporté sur un plus vaste théâtre et arrivé à Paris en 1800, il s'aperçut aussitôt qu'il fallait une base solide aux connaissances médicales qu'il se proposait d'acquérir. Il relit donc ses humanités, et, avec ce courage, cette constance, qui n'appartiennent qu'à des intelligences d'élite, il étudia le latin, devint helléniste habile, et se livra à l'examen

approfondi de la langue celtique, dont il voulut connaître les principaux dialectes. Il consacrait à ces travaux tous les instants qu'il dérobaux études essentielles. En 1801, il remporta les deux premiers prix de médecine et de chirurgie ; trois ans plus tard il soutint deux thèses sur Hippocrate. Dans la première, écrite en latin, il s'efforça de prouver, en présence des immenses travaux de ce grand homme, que ce mot d'Hippocrate est un nom générique s'appliquant à plusieurs individus. Cette hypothèse serait fondée s'il ne paraissait pas démontré que le père de la médecine s'est enrichi de l'expérience de plusieurs siècles, en consultant les tablettes votives du temple de Cos, et en combinant avec une rare sagacité les résultats qu'elles lui ont fournis. La seconde thèse, écrite en français, a pour titre : *Propositions sur la doctrine d'Hippocrate, relativement à la médecine pratique*. Selon Laënnec, Hippocrate n'a vu dans la pathologie que des faits particuliers, individuels, sans chercher à établir entre eux les liens d'affinité par lesquels ils se touchent et se confondent ; en un mot il ne s'est élevé à aucun système complet de nosologie. Ce reproche a-t-il quelque valeur ? L'histoire des variations en médecine, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, prouve que la marche adoptée par ce sublime génie est bien celle qui nous est indiquée par la nature, la seule que nous devons suivre, et hors de laquelle s'ouvre le vaste champ des conjectures. Naguère encore un célèbre praticien, le Nestor des médecins allemands, Hufeland, qui rappelait à de si justes titres le vieillard de Cos, ne cessait de répéter à ses nombreux disciples : « Le point fondamental de la pratique médicale est d'individualiser les malades le plus

• que possible. • Laënnec lui-même reconnut bientôt l'excellence de cette doctrine, et les travaux qu'il nous a laissés en sont une éclatante confirmation. L'anatomie devint son étude favorite ; il sentit que là était la lumière qui devait éclairer les faits parfois si obscurs de la physiologie et de la pathologie. L'impulsion avait été donnée par Bichat ; Laënnec s'engagea dans la même voie, et chacun de ses pas fut signalé par une découverte importante. C'est ainsi qu'en 1804, dans un mémoire lu au sein de la Société de l'École de Médecine, dont il faisait partie, il décrit pour la première fois plusieurs espèces nouvelles d'hydatides ou vers vésiculaires. Portant ses investigations plus loin que Werner et Bloch, il parvint à démontrer l'existence des organes de la génération dans le mâle et la femelle des ascarides lombricoïdes. Préludant aux belles découvertes des Fohman et des Lauth, il prouva que sur un ver de huit à dix pouces les replis et les sinuosités de l'organe préparateur de la semence atteignent une longueur de trois pieds ; que dans la femelle l'ensemble des organes de la reproduction, vulve, vagin, matrice, trompes, ovaire, peut avoir jusqu'à douze pieds d'étendue. Ce mémoire, si intéressant pour le naturaliste, sera consulté avec fruit par le praticien, à cause des sages préceptes qu'il renferme sur le diagnostic et le traitement des vers intestinaux. Bichat avait soupçonné et admis par analogie la présence de la membrane interne du cerveau ou arachnoïde, dans le ventricule de cet organe ; mais il était réservé à l'habileté et à la patience de Laënnec d'isoler cette membrane par la dissection et de prouver ainsi que ces cavités en sont intérieurement revêtues. Dans une lettre adressée à Du-

puytren il décrit une nouvelle membrane, appelée par lui membrane propre du foie, interposée entre ce viscère et le péritoine et unie à ce dernier par un tissu cellulaire assez lâche. Enfin le premier il découvrit la capsule synoviale située entre l'apophyse acromion et l'humérus. Il était encore une autre branche de connaissances médicales que Laënnec devait féconder de son génie observateur : nous voulons dire l'anatomie pathologique. Pour être réellement utile et servir de base solide à la nosologie et au diagnostic médical, cette science, après avoir constaté les lésions organiques, doit chercher les rapports qui existent entre elles et les altérations de fonctions qui en sont la conséquence. Elle n'a pas été comprise autrement par Laënnec, et c'est là l'idée dominante et le caractère fondamental du cours d'anatomie morbide qu'il continua après la mort de Bichat. A côté de lui s'était ouvert un cours semblable sous la direction d'un homme qui a illustré la chirurgie française, du célèbre Dupuytren. Les deux jeunes professeurs rivalisaient de zèle et de science, et attiraient à leurs savantes leçons une foule considérable d'auditeurs. Si Dupuytren avait le débit plus brillant, la parole plus incisive, plus entraînée, les élèves trouvaient dans Laënnec une exposition plus méthodique, et même une érudition plus profonde. Ses remarquables travaux sur les mélanoses et les tumeurs encéphaloïdes, les différentes communications qu'il fit à la Société de Médecine et à la Société Anatomique, dont il était un des membres les plus distingués, témoignent suffisamment de l'ardeur avec laquelle il se livrait à l'étude des altérations organiques. La réputation de Laënnec grandissait avec ses travaux ; aussi en

1812 fut-il appelé à la collaboration du premier dictionnaire de médecine, auquel il fournit une série d'articles assez considérable, qui rentraient dans ses études de prédilection, et notamment des vues générales sur l'anatomie pathologique. Ce fut trois ans plus tard, dans le mois de février 1815, qu'il communiqua à la Société de l'École les premiers résultats obtenus par l'application de l'acoustique à la connaissance des affections de poitrine. Ici s'ouvre pour la médecine une ère nouvelle; le champ si vaste des conjectures, et qui se prêtait si merveilleusement aux systèmes les plus insensés, aux plus folles théories, va maintenant se limiter, du moins pour une classe importante de maladies, et c'est à Laënnec qu'appartient la gloire de l'admirable découverte que nous allons examiner; c'est à lui que nous devons le flambeau qui nous guide aujourd'hui dans le dédale autrefois inextricable de l'histoire pathologique des organes contenus dans la cavité thoracique. Hippocrate, dans plusieurs passages de ses œuvres, semble avoir apprécié quelques-uns des avantages attachés à l'auscultation; il pratiquait la *succussion*, à laquelle il a donné son nom. Il a même perçu dans la poitrine un certain nombre de bruits; mais les indications qu'il fournit à cet égard sont extrêmement vagues et ne peuvent nullement servir à asseoir un diagnostic certain. La percussion, inventée par Avenbrugger (1763), repoussée à son origine de la pratique médicale, ne tarda pas cependant à y prendre racine, surtout quand elle eut acquis sous la main habile de Corvisart le degré de précision qui lui manquait d'abord. Il fallait quelque chose de plus à Laënnec: ce quelque chose il le trouva dans l'application immédiate de l'oreille sur la

poitrine malade, et dès lors un monde nouveau se révéla à lui. « En effet, dit M. Pariset en parlant de l'auscultation, appliquez ici ou là l'oreille sur la poitrine, écoutez les impressions qu'elle reçoit; vous entendrez les bruits les plus étranges: des rétentissements de caverne ou d'ampore, des murmures, des gargouillements, des ronflements, des sons de basse, des tintements de métaux, des râles, des souffles, des râlements et des cris de râpe; et si vous faites parler les malades, vous entendrez des voix incertaines, entrecoupées, chevrotantes, et contre-faisant ainsi par leur timbre les cris de certains animaux; vous entendrez des éclats de voix qui viendront vous frapper brusquement comme s'ils avaient percé la poitrine. Les bruits de toux prendront les mêmes caractères. En un mot, où que soit la lésion, quels qu'en soient la nature, le degré, l'étendue, l'action sur les parties environnantes; quelle qu'en soit la simplicité ou la complication, tenez pour certain que l'air qui entre, que l'air qui sort, que l'air rendu sonore par la toux ou transformé en voix ou en parole, recevra du dérangement intérieur un cachet qui vous dira tout, qui vous instruira même par son silence. Voyons maintenant Laënnec, au milieu de ce bruit confus de voix, de souffles, de râles, donner à chacun d'eux un caractère particulier, une signification propre, et trouver ainsi dans chaque lésion cachée un témoin qui en révèle l'existence ou qui en trahit la nature. Avant de s'engager au milieu du chaos qu'il voulait débrouiller, il dut mesurer ses forces, modifier, perfectionner ses moyens d'exploration; aussi, à la simple application de l'oreille sur les parois thoraciques arriva-t-il bien-

tôt à substituer l'emploi d'un cylindre intermédiaire, et ce fut le 14 mai 1815 qu'il fit le premier essai du stéthoscope, après avoir, quinze jours auparavant, donné à la Société de l'École lecture d'un mémoire sur l'auscultation. Un rouleau de papier à lettres fortement serré fut, dans le principe, l'instrument dont il se servit : l'une des extrémités de ce rouleau était placée contre son oreille ; il appliquait l'autre sur le point de la poitrine qu'il se proposait d'examiner. « La première fois, dit-il, que j'employai ce moyen, je fus aussi surpris que satisfait d'entendre les battements du cœur d'une manière beaucoup plus nette et plus distincte que je ne l'avais jamais fait par l'application immédiate de l'oreille. Je prévis de suite que ce moyen pouvait devenir une méthode utile et applicable, non-seulement à l'étude des battements du cœur, mais encore à celle de tous les mouvements qui peuvent produire du bruit dans la cavité de la poitrine, et par conséquent à l'exploration de la respiration, de la voix, du râle, et même de la présence d'un liquide qui serait épanché dans les plèvres ou le péricarde. » Ses prévisions ne furent pas trompées, et, nommé en 1816 médecin à l'hôpital Beaujon, puis, bientôt après, à l'hôpital Necker, il marcha avec opiniâtreté à la solution du problème qu'il s'était proposé, et dont il ne se dissimulait pas les nombreuses difficultés. Il fit des maladies de poitrine son étude spéciale ; il concentra tout son génie sur cet unique objet, et des résultats inespérés, immenses, devinrent la noble récompense de ses efforts et de ses travaux. L'activité qu'il déploya pour se rendre maître de tous les secrets, de tous les mystères qui ont leur siège

dans les viscères thoraciques, est incroyable. On peut à peine comprendre comment sa constitution frêle et malade a pu résister à tant de fatigues. Dévoré lui-même sourdement par les progrès incessants de la cruelle affection qu'il poursuivait de ses investigations, partout où il en soupçonnait l'existence, son zèle ne s'est pas ralenti un seul instant. Il semblait qu'à mesure que son organisation physique se détériorait, son esprit, par une compensation toute providentielle, acquérait de nouvelles forces, une nouvelle vigueur. Il n'était bien que dans son hôpital, à la Clinique, exposant à ses nombreux disciples le mécanisme de sa méthode, les initiant à ses belles découvertes, passant avec eux du lit des malades dans son amphithéâtre, et allant demander à la mort l'explication des phénomènes que la vie avait refusé de lui dévoiler. Le *Traité d'Auscultation médiate*, qu'il publia en 1819, et dans lequel il consigna ses intéressantes recherches, fit une sensation immense dans le monde médical, en France et à l'étranger. Des médecins accourent de tous les points du globe, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Angleterre, de l'Italie, des États-Unis ; tous arrivent en foule à Paris étudier l'auscultation sous la direction de Laënnec, et vont ensuite raconter dans leur pays les prodiges opérés par le stéthoscope. Mais, comme tout ce qui est le produit de l'intelligence humaine, cette méthode a des bornes ; elle a ses lacunes, ses erreurs ; et, après avoir cherché à faire connaître les précieux avantages qui lui sont inhérents, peut-être ne serait-il pas inutile d'indiquer quelques-unes des conséquences fâcheuses qu'elle a eues pour la pratique médicale. Depuis cette époque, en France surtout, les médecins en face d'une af-

fection pulmonaire concentrent toute leur attention sur la lésion organique. Armés du stéthoscope ils puisent exclusivement dans les organes de la respiration tous les éléments de leur diagnostic, oubliant trop souvent que, connaître seulement la maladie locale, ce n'est pas connaître le malade, et que cependant l'appréciation exacte de son individualité exerce une influence importante sur la forme, la modification et le traitement de l'affection. On ne saurait assez le répéter : pour bien saisir les nuances les plus délicates de cette dernière, il ne faut pas se contenter d'interroger un seul viscère, quelque lumière qu'il puisse nous fournir ; il faut encore s'adresser à l'économie tout entière, et l'expérience nous apprend suffisamment que c'est en cela que consiste surtout le génie des heureux et habiles praticiens. L'auscultation a donc eu, pour premier résultat funeste, de faire prédominer le diagnostic local sur le diagnostic général. Nous en signalerons un autre, plus grave encore peut-être, c'est la tendance d'un grand nombre de médecins à vouloir ériger la médecine en science exacte, comme si, malgré les ténèbres qu'a dissipées l'auscultation, il ne restait pas encore dans l'organisation une foule de phénomènes que le mystère de la vie tient sous sa dépendance et que nous ne parviendrons jamais à pénétrer. Malheureusement cette prétention de ranger la médecine à côté de la physique, des mathématiques, de l'astronomie, a déjà reçu son application dans un procédé que nous croyons subversif de toute thérapeutique : nous voulons parler de la méthode numérique. Mais hâtons-nous de revenir à Laënnec. Sa carrière scientifique touche à son terme ; la phthisie pulmonaire, dont il por-

tait le germe depuis longtemps, jette chaque jour en lui de plus profondes racines et le force d'interrompre ses travaux. En 1820 il va dans son pays natal chercher la santé qu'il a perdue sans retour. Deux ans plus tard, croyant à une amélioration trompeuse, il revient à Paris, soulagé, mais non guéri. Hallé, prévoyant sa fin prochaine, le désigna comme son successeur au Collège de France et comme le plus digne de le remplacer auprès de M^{me} la duchesse de Berry, dont il était le médecin. A cette époque, une ordonnance royale renversa l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, et Laënnec fit partie de la commission chargée de la reconstituer sur une nouvelle base. On lui a reproché d'avoir, en général, dans cette organisation, fait céder le mérite aux opinions politiques. Nommé lui-même professeur de la clinique interne, qu'avait illustrée Corvisart, il reprend ses travaux avec une nouvelle ardeur ; ses leçons, où se pressent une foule d'élèves et de médecins distingués, jettent un vif et dernier éclat. Bientôt ses forces trahissent son courage, et c'est en vain qu'il cherche à lutter contre un mal dont la marche incessante le conduit rapidement au tombeau. Il regagne la Bretagne, et il meurt à Kerlouanec (Finistère), le 13 août 1826. Homme rare, dit M. Pariset, que recommandaient, avec tant de talents, tant de qualités respectables, surtout la justice et la tolérance ; homme singulier, d'une petite stature et d'une complexion frêle, qui, dédaignant l'intelligence subtile et forte dont l'avait doué la nature, mettait son orgueil à exceller dans les exercices du corps, dans les arts d'agrémens, et dans quelques industries mécaniques. Mais quoi ! à entendre Cuvier, Cuvier n'était point naturaliste,

il était administrateur ; à entendre Girodet, Girodet n'était point un peintre sublime, il était poète ; David, le grand peintre, était musicien ; de même Laënnec n'était qu'un souffle et se croyait un Hercule. Il transposait les choses ; la vigueur de son esprit, il la mettait dans ses muscles. Ajoutons que Laënnec a toujours rempli tous les devoirs d'un bon chrétien, et que, par ses opinions et sa conduite, il a voulu donner un éclatant démenti à ceux qui prétendent que la religion ne trouve pas place dans le médecin. Laënnec au contraire pensait avec raison que, si les principes religieux étaient bannis du cœur de tous les hommes, on devrait encore les rencontrer dans celui du véritable médecin. Voici la liste de ses principaux ouvrages. I. *Histoire d'inflammations du péritoine, recueillies à la clinique interne de l'École de Médecine de Paris* (dans le Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, de Corvisart, Leroux et Boyer, fructidor an X et vendémiaire an XI, 1802). II. *Mémoire contenant la description de la membrane propre du foie* (Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, an XI). III. *Description d'un procédé anatomique à l'aide duquel on peut disséquer la membrane interne du ventricule du cerveau* (Journ. de Méd., Chir. et Pharm., an XI). IV. *Proposition sur la doctrine médicale d'Hippocrate, relativement à la médecine pratique*, thèses de la Faculté de Paris, 1804, in-4°. V. *Mémoire sur les vers vésiculaires, contenant la description de plusieurs espèces nouvelles, et celle des maladies et des altérations organiques auxquelles donne lieu la présence de ces vers dans le corps humain*, lu à la Société de la Faculté de Médecine dans la séance du 26 pluviôse an XII (dans

les Mémoires de cette Société, vol. in-4° ou in-8°, imprimé en 1805, mais non publié). VI. *Mémoire sur l'anatomie pathologique*, lu à la Société de l'École de Médecine, le 6 nivôse an XII (Extr. dans la *Bibliothèque Médicale*, tome XIII, page 283).—*Réponse aux observations de M. Dupuytren*, insérées dans le dernier cahier de la *Bibliothèque Médicale*, tome VIII, p. 97 et 190. VII. *Extrait d'une note sur une dilatation partielle de la valvule mitrale*, par Laënnec et Fizeau (*Bulletin de la Fac. de Méd.*, an XII, p. 207 ; et *Biblioth. Médic.*, t. XI, p. 115). VIII. *Extrait d'un mémoire sur les mélanoses* (*Bulletin de la Faculté*, 1806, p. 24 ; *Bibliothèque Médicale*, t. XII, p. 102). IX. *Extrait d'un mémoire sur le Distomus intersectus, nouveau genre de ver intestinal* (*Bull. de la Faculté de Médecine*, 1807, p. 9). X. *Observation sur un anévrisme de l'aorte qui avait produit la compression du canal thoracique* ; lue à la Société de l'École de Médecine (Journal de Méd., Chir. et Pharm., 1806, t. XII ; *Biblioth. Méd.*, tom. XIV, p. 236). XI. *Exposition du système du docteur Gall, extrait de plusieurs ouvrages relatifs à ce système* (*Biblioth. Méd.*, t. XIV, p. 312). XII. *Observations sur les fièvres intermittentes vermineuses survenues pendant la convalescence à la suite d'autres maladies* (Journ. de Méd., Chir. et Pharm., 1807, tome XIV ; *Biblioth. Méd.*, t. XVII, p. 380). XIII. *Constitution médicale observée à Paris pendant les six premiers mois de l'année 1807*, par J.-J. Leroux, Bayle, Fizeau et Laënnec (Journ. de Méd., Chir. et Pharm., t. XIV) ; *Constitution de l'année 1813* (*ibid.*, 1813, août). XIV. *Sur une nouvelle espèce de hernie, appelée par lui extrapérito-*

néale. Cette hernie était formée de trois poches : l'une descendait dans le scrotum ; l'autre remontait vers les muscles de l'abdomen par une ouverture autre que l'anneau inguinal, et s'était logée entre ces muscles et le péritoine ; la troisième se trouvait dans le bassin. Ce mémoire a été imprimé à la suite de la traduction du traité des hernies de Scarpa, par M. Cayol. XV. *De angina pectoris commentarius*. Ce mémoire, lu à la Société de la Faculté de Médecine, n'a pas été publié. XVI. *De l'auscultation médiate*, ou Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur, établi principalement à l'aide de ce nouveau moyen d'exploration, Paris, 1819, 2 vol. in-8°, avec planch. ; 2^e édit., ibid., 1826, 2 vol. in-8° (l'Académie des Sciences avait accordé un prix de 3,000 fr. à la première édition de cet ouvrage ; elle accueillit par un prix de 5,000 fr. la 2^e édit.) ; 3^e éd., augmentée de notes par Mériadiac Laënnec, son cousin-germain, son élève et son collaborateur, Paris, 1831, 3 vol. in-8°. De plus Laënnec a fourni au *Dictionnaire des Sciences médicales* un assez grand nombre d'articles, *Anatomie, Pathologie, Ascariides, Encéphaloïde*, etc. Le discours qu'il prononça à l'ouverture de son cours au Collège de France, en 1823, est imprimé dans le tome 1^{er} des *Archives Médicales*. D—D—R.

LAFARE. Voy. FARE (de la), LXIII, 534.

LAFAYETTE (MARIE - PAUL - JOSEPH - GILBERT DE MOTIER, marquis de) peut être regardé comme la personnification la plus complète et la plus constante du principe révolutionnaire de 1789, de ce principe qui, après avoir remué jusque dans ses fondements la vieille société européenne, s'est retrempe en 1830 au baptême sanglant d'une nouvelle in-

surrection, et dont cinquante ans de convulsions, de luttes et de sacrifices, n'ont pas encore épuisé toutes les conséquences. Aucune vie contemporaine n'est plus connue dans ses moindres détails. Homme d'action et de tribune, avide de publicité et de vaine gloire, il a presque toujours lui-même mis au grand jour ses actions et ses paroles. Ainsi, en présence de faits si connus, d'événements du plus haut intérêt, que tout le monde a pu voir et apprécier, l'impartialité, la plus rigoureuse justice, ne sont pas seulement un devoir, un sentiment de convenance, c'est encore pour l'historien une nécessité que rendent plus impérieux le ton et l'esprit général de cet ouvrage. Lafayette naquit à Chavaniac, près de Brioude, en Auvergne, le 6 sept. 1757, peu de temps après la mort du marquis de Lafayette, son père, qui, à l'âge de vingt-cinq ans, avait péri maréchal-de-camp sur le champ de bataille de Minden. Le jeune Lafayette vint à Paris dès l'âge de onze ans, pour y finir au collège du Plessis des études qui restèrent toujours incomplètes. Son penchant pour l'indépendance et la liberté, ce sentiment qui devait avoir tant d'influence sur sa vie, se manifesta dans ses premières leçons. Il raconte dans ses Mémoires que, lorsqu'il écrivait dans ses compositions scolastiques des descriptions du cheval, il admirait ce noble animal *se cabrant sous la verge du cavalier*. Lafayette avait déjà perdu sa mère quand il épousa, à seize ans (11 avril 1774), la seconde fille du comte d'Ayen, duc de Noailles ; et par l'illustration de cette famille autant que par la sienne et par son riche patrimoine, le plus brillant avenir lui fut assuré. Destiné au premier rang de la cour de Louis XVI, on crut cependant voir, lorsqu'il y parut, à

la fierté de ses manières, à l'impatience de son caractère, qu'il n'y était pas à sa place, et lui-même sembla mécontent de sa position et repoussa par la liberté de son langage et l'indocilité de sa conduite tous les avantages que lui avait donnés la fortune. Cependant il y contracta une habitude, un vernis de politesse et d'affabilité qui n'a pas cessé de former le trait distinctif de son caractère, et qu'altérèrent à peine le contact et la fréquentation de tant d'hommes grossiers avec lesquels il se trouva plus tard. Mais l'air de paix et de quiétude que l'on respirait à la cour de Louis XVI ne pouvait convenir longtemps à son impatiente imagination. Ce fut dans ce temps-là que vinrent en France les premières nouvelles de l'insurrection américaine. On croira facilement qu'il ne s'inquiéta guère de ce qu'il pouvait y avoir de plus ou moins fondé dans les griefs des colons de l'Angleterre envers leur métropole. Alors comme toujours le besoin d'agitation fut son premier mobile, et il est probable qu'il ne vit pas d'abord toutes les conséquences d'une entreprise si hardie, et dans laquelle il se lança si témérairement. Certes il comprenait bien moins encore ce qui devait en résulter pour sa patrie, lorsqu'il se mit en rapport avec Silas-Deane, secrétaire de l'agence fédérale, qui se trouvait à Paris, et le baron de Kalb, brigadier des armées au service de France, qui venait de se lier à la même cause (*voy.* KALB, XXII, 221). Ses propositions furent accueillies par l'agent américain avec tout l'empressement qu'elles méritaient. Un traité authentique fut signé le 7 décembre 1776, par lequel il reçut le grade de major-général (il n'était en France que simple capitaine); et il y ajouta cette clause importante : « Aux conditions

« ci-dessus, je m'offre et promets de servir les États-Unis avec tout le zèle possible, sans aucune pension ni traitement particulier, me réservant seulement la liberté de revenir en Europe lorsque ma famille ou mon roi me rappelleront. » Pour mieux déguiser ses plans, Lafayette exécuta alors un voyage en Angleterre, et tous les établissements, toutes les richesses de cette terre industrielle furent par lui visités et soigneusement explorés. Mais, si l'on en croit ses mémoires, un sentiment de délicatesse fort honorable ne lui permit pas de visiter les apprêts d'une expédition qui se préparait alors contre l'Amérique dans les chantiers de la Tamise. Quoi qu'il en soit de ce scrupule, à peine fut-il de retour à Paris que, abandonnant sa jeune femme en larmes et grosse de plusieurs mois, il se mit en route pour Bordeaux, et alla s'embarquer au Passage, dans le moment où le ministère, sur les instances de l'ambassadeur d'Angleterre, venait de lancer contre lui une lettre de cachet. Ce fut le 26 avril 1777 qu'après six mois d'attente et de préparatifs il mit à la voile pour le Nouveau-Monde, sur un bâtiment que lui-même avait frété à ses frais, les Américains n'ayant pu en faire la dépense. Il était accompagné du baron de Kalb et de tous les officiers qu'il avait associés à sa destinée. La traversée fut heureuse, et, grâce à un coup de vent, cette petite troupe, qui portait dans son sein le germe de tant d'autres orages, échappa aux poursuites de deux bricks que le gouvernement français fit courir après elle, et qui probablement avaient l'ordre secret de ne pas l'atteindre. Après sept semaines de navigation, Lafayette mouilla devant Georgestown, dans la Caroline, où il fut reçu par les officiers

de l'armée américaine. Il acheta des chevaux et partit avec six de ses compagnons d'armes pour Philadelphie, où le congrès de l'Union se trouvait assemblé. Washington campait près de cette ville avec onze mille hommes. Les propositions du jeune Français furent d'abord accueillies froidement et même avec quelque défiance par un pouvoir nouveau et qu'assiégeaient incessamment les demandes d'un grand nombre d'aventuriers. Aiusi, celui dont l'intervention devait avoir, sur les destinées du Nouveau-Monde, une si grande influence, eut d'abord quelque peine à faire agréer ses services. C'est alors qu'il fit parvenir au Congrès le billet suivant : « D'après mes sacrifices, j'ai le droit d'exiger deux *grâces* : l'une, de servir à mes dépens ; l'autre, de commencer à servir comme volontaire. » Un style à la fois si ferme et si simple réveilla l'attention. Lafayette fut présenté à Washington, qui le conduisit dans tous les forts, le fit assister à toutes ses reconnaissances et lui offrit sa maison pour logement. Les troupes de l'Union étaient généralement mal équipées. Washington ayant témoigné quelque embarras de les faire manœuvrer devant un officier français : « Je suis venu ici pour apprendre et non pour enseigner, » répondit modestement le jeune volontaire. Par un acte du 31 juillet 1777, le Congrès, prenant en considération le *dévouement de Lafayette et l'illustration de sa famille*, lui confirma le grade de major-général qu'il avait obtenu de Silas-Deane. La nouvelle du débarquement d'une expédition anglaise s'étant alors répandue, les troupes de l'insurrection traversèrent la Chesapeak pour marcher à l'ennemi ; et le 11 sept. Lafayette assista à la bataille de Brandywine, dont la perte obligea les Américains à éva-

cuer Philadelphie. Il reçut une balle à la jambe en s'efforçant de rallier les fuyards, et faillit être fait prisonnier. L'inaction de l'ennemi sauva seule, dans cette circonstance, l'armée américaine d'une entière destruction. Lafayette passa six semaines à soigner sa blessure chez des Frères Moraves, à Bethléem, rêvant sans cesse à des moyens d'attaque et de diversion contre les Anglais, et écrivant tous les jours au ministère français des lettres qui alors parurent sans effet, mais qui plus tard eurent de grands résultats, ou ne peut en douter. Dès qu'il fut rétabli il retourna au combat, sous la conduite du général Green, et vers la fin de novembre il attaqua brusquement lui-même avec trois cents hommes le camp de Gloucester, qu'il força les Anglais d'évacuer. Ce petit avantage lui fit donner le commandement des Virginiens. Malgré les succès récents de l'armée du Nord et la capitulation de Burgoyne, jamais, depuis le commencement de la guerre, la position des Américains n'avait été aussi critique. Déjà les provinces qui s'étaient soulevées contre l'énormité des taxes britanniques en voyaient peser sur elles de beaucoup plus fortes, et tout le pays était en proie à des divisions funestes. L'armée de Philadelphie, réduite à cinq mille hommes, manquait de tout. Quelques-uns supportaient avec constance ces privations, mais la plus grande partie de la population s'était enfuie, et la désertion causait dans les rangs de l'armée un vide irréparable. Le Congrès lui-même était livré à des intrigues déplorables. On voulait à tout prix qu'il éloignât Washington, parce que ce général avait été malheureux. Dans de telles circonstances le dévouement de Lafayette ne lui manqua pas. En dépit des séductions ou des menaces de ses

ennemis, le jeune volontaire, inébranlable dans sa fidélité, justifia pleinement l'estime que sa franchise et ses manières ouvertes et loyales avaient d'abord inspirée. Ainsi commença cette touchante amitié dont la mort seule a pu dissoudre les liens. Au mois de janvier 1778 Lafayette fut chargé du commandement d'une expédition sur la frontière du Canada; on mit sous ses ordres les généraux Conway, Stark; et sur sa demande on leur adjoignit le baron de Kalb, auquel le congrès venait de confirmer le grade de major-général. S'étant rendu à Albany, il n'y trouva que douze cents hommes, au lieu du double qui lui avait été promis. Le temps était court, ses moyens faibles, et l'ennemi trop bien disposé. Il renonça avec peine à une expédition dont l'issue eût pu être glorieuse; mais il profita de son séjour dans cette contrée pour se mettre en rapport avec les chefs, tels que Schuyler, Clinton et cet Arnold, qui plus tard devait trahir si lâchement la cause de l'indépendance! Lafayette assista à un conseil général, qui se tint sur la rivière de Mohawk, et auquel se rendirent cinq cents sauvages des deux sexes, bariolés de couleurs et de plumes, les oreilles coupées et le nez chargé de bijoux. Bien accueilli par cette tumultueuse assemblée, il en reçut le nom de *Cayewla*, ou chef de tribu; il eut dès lors beaucoup de crédit sur ces barbares, et parvint à en détacher plusieurs de l'alliance anglaise. Rappelé au printemps à Valley-Forge, où Washington avait pris ses quartiers d'hiver, il y vit avec joie se multiplier les occasions d'être utile. Correspondant toujours avec le ministère français, il était enfin parvenu à émouvoir Maurepas et Vergennes. Des négociations s'é-

taient établies entre ces ministres et Deane, Arthur Lee, John Adams, et l'illustre Franklin. Mais ces négociations n'amènèrent d'abord qu'une course insignifiante de quelques vaisseaux de ligne, qui, sous les ordres du comte d'Estaing, parurent à l'embouchure de la Delaware, tandis que Lafayette continuait de prendre part à toutes les actions de quelque importance où l'armée de Washington se trouvait engagée, notamment à l'expédition de Rhode-Island, à la bataille de Monmouth et à Barren-Hill, où sa présence d'esprit et son courage préservèrent le corps d'armée qu'il commandait et sa personne même de périls imminents. Sa conduite dans cette dernière affaire lui valut des félicitations du Congrès, qui appréciait de plus en plus son zèle. Voulant alors hâter une détermination de la part du ministère français, Lafayette sollicita la permission de retourner en France. Mais il tomba malade, et sa position causa une vive sollicitude. Washington surtout lui donna toutes sortes de preuves d'intérêt et d'affection. Au bout de trois semaines, sa convalescence fut complète; il se rendit à Boston, et fit voile pour la France sur la frégate *l'Alliance*, le plus beau bâtiment de la flotte américaine. Cette traversée faillit encore lui devenir funeste. Un complot, qui n'allait à rien moins qu'à le livrer aux Anglais, fut découvert une heure avant son exécution. Il fit mettre aux fers trente-trois coupables (1), et l'ordre fut rétabli. *L'Alliance* entra au mois de février 1779 dans le port de Brest. Dès son arrivée à Paris Lafayette s'occupa encore de la cause américaine. Franklin, Silas Deane

(1) Ces coupables étaient des prisonniers anglais que Lafayette, par aversion pour la presse des matelots, avait généreusement consenti à prendre à bord de sa frégate.

et John Adams, son successeur, avaient été présentés à Louis XVI. Un traité était signé depuis le 6 février 1778, et l'on y avait reconnu que le peuple américain était devenu indépendant *par le fait seul de sa déclaration séparative de la métropole*. « Voilà, s'écria Lafayette transporté de joie, un principe de souveraineté qui sera rappelé un jour à la France ! » Qui pouvait penser alors que la révolution de 1789 réaliserait ce pronostic ! Ce qu'il y eut de remarquable dans ce traité, c'est que Turgot fut le seul des ministres de Louis XVI qui s'opposa à l'intervention de la France. Malgré le souvenir des humiliations que l'Angleterre avait fait subir à son aïeul par le désastreux traité de 1763, Louis XVI lui-même n'avait cédé qu'avec répugnance, et comme vaincu par les obsessions de la plus grande partie de sa cour. Tous les efforts de Lafayette tendirent dès lors à pousser jusqu'à ses dernières conséquences l'exécution du traité. Le Congrès lui avait prescrit de ne pas demander des troupes auxiliaires, à cause de la jalousie qu'inspiraient aux Américains les étrangers, et particulièrement les Français; mais, prévoyant qu'un renfort serait bientôt d'une nécessité indispensable, il sollicita au contraire une prompte expédition, et fit choix, pour point de débarquement, de Rhode-Island, dans une île abandonnée par les Anglais. Ce secours se composait en grande partie d'officiers, parmi lesquels on remarquait les noms de Chastellux, Custine, Vioménil, Lauzun, Rochambeau, Damas, Lameth, Duportail, Noailles, Berthier, etc. Tous furent prêts à partir au commencement de 1780. En attendant son retour aux États-Unis, Lafayette fut employé comme aide-major-général dans une escadre destinée, sous

les ordres du maréchal De Vaux, à faire une descente sur les côtes d'Angleterre, et à rançonner au profit des Américains Bristol, Liverpool et d'autres places de commerce. Mais cette expédition, concertée avec l'Espagne, manqua par les hésitations de cette puissance, qui ne se jetait pas tête baissée, comme la France, dans cette périlleuse guerre. Ce fut au Havre que le petit-fils de Franklin remit alors à Lafayette, de la part du Congrès, une épée d'honneur en reconnaissance de ses services. On y avait gravé les noms de tous les combats où il s'était distingué, avec d'ingénieux emblèmes, et sur le revers, au bas d'un croissant lunaire, la devise de l'Amérique : *Crescam ut proxim*, avec celle qu'avait adoptée Lafayette en partant pour le Nouveau-Monde : *Cur non?* Sa médiation, encouragée par des témoignages aussi flatteurs, devenait de plus en plus efficace. Indépendamment de subsides considérables, le renfort destiné à Rhode-Island se changea en une véritable expédition de quatre mille hommes, dont le commandement fut confié à Rochambeau, et dont on déroba la connaissance aux Anglais et même aux Américains. Lafayette cependant voulut la précéder, et il se rendit à Boston, où il fut accueilli avec le plus vif enthousiasme. Des larmes de joie mouillèrent les yeux de Washington lorsqu'il l'annonça à son armée, qui tout entière donna d'éclatantes marques de satisfaction. Elle se trouvait alors dans le plus fâcheux état, et le renfort de la France ne pouvait arriver plus à propos. Ce fut le 17 juillet que Rochambeau débarqua à Rhode-Island, où il resta longtemps en observation, tandis que la principale armée de l'Union agissait sous les ordres de Washington, qui avait confié le com-

mandement de son avant-garde à Lafayette. Sur le drapeau de cette troupe, présent du général, figurait un canon avec cette inscription : *Ultima ratio* (le mot *regum* était supprimé). A cette époque éclata la trahison d'*Arnold*, qui peu de jours auparavant avait demandé à Lafayette communication des intelligences qu'il entretenait avec New-York. Heureusement le marquis, se défiant d'une pareille demande, s'y était refusé. Dès que ce traître fut passé dans les rangs des Anglais, Washington forma le projet de les attaquer, et Lafayette se chargea de diriger l'expédition. Il marcha rapidement sur Philadelphie, à la tête de douze cents hommes d'infanterie légère ; mais les Anglais s'étant établis sur la Chesapeak, force lui fut de reprendre le chemin de Head-of-Elk. Il reçut en route une dépêche de Washington qui lui ordonnait d'aller au secours de la Virginie, menacée par l'ennemi. Son corps de troupes, qui s'élevait alors à cinq mille hommes, manquait de tout. Des négociants de Baltimore lui prêtèrent sur sa signature 2,000 guinées pour les premières nécessités, et il marcha en toute hâte sur Richmond, où le général anglais Philipps fut très surpris de le voir installé lorsqu'il se présenta pour livrer une attaque. La Virginie allait être le théâtre d'une lutte décisive. Le comte de Grasse, sur les instances de Washington et de Rochambeau, était venu jeter l'ancre à l'entrée de la baie de la Chesapeak avec de puissants renforts. Le départ du général anglais Arbutnot, qui s'était hâté d'aller couvrir New-York, croyant mal à propos cette place menacée, permit à cet amiral de s'avancer sans obstacle et de couper toute retraite à lord Cornwallis du côté de la mer. Le 13 septembre 1781,

après cinq mois d'habiles manœuvres, où Lafayette, joint au baron de Stuben et aux milices virginiennes, sut tenir en échec toutes les forces britanniques, il opéra sa jonction avec Washington, qui amenait le corps de Rochambeau et la division de Lincoln. Yorks-Town fut investie, et l'assaut donné le 15 octobre. Lafayette contribua beaucoup par son courage à enlever une redoute hérissée de canons qui protégeait la place, et elle capitula peu de jours après. Cette victoire était décisive, et elle entraîna la chute du ministère de lord North. Dès lors il ne fut plus question en Angleterre que de traiter avec les Américains, de reconnaître leur puissance. Lafayette se rendit au Congrès, et il y fut reçu avec toutes les démonstrations de la reconnaissance et de l'admiration publiques. Lord Cornwallis, qu'il venait de vaincre, était le plus habile des généraux anglais. Dans son mépris pour le jeune émule de Washington, il avait dit insolemment que *l'enfant* ne pouvait lui échapper... Et peu de jours après il lui fallut remettre son épée à cet enfant victorieux, qui refusa de la recevoir, voulant, pour humilier davantage l'orgueil britannique, qu'elle fût remise au général américain, dont les Français n'étaient que les auxiliaires. Aussitôt qu'il eut, reçu toutes les instructions du Congrès, Lafayette se hâta de partir pour la France, où la plus brillante réception l'attendait. Le ministre de la guerre, Ségur, lui envoya dès son arrivée un brevet de maréchal-de-camp, portant la date du 19 octobre, jour de la capitulation de Yorks-Town, et il lui écrivit de la part du roi une lettre fort honorable. Alors, usant des pouvoirs très étendus que lui avait donnés le Congrès, il pressa de plus en plus le ministère en faveur

de la cause américaine, et il en obtint bientôt qu'une nouvelle expédition, concertée avec l'Espagne, dût sortir de Cadix, sous les ordres du comte d'Estaing, pour attaquer la Jamaïque et se porter sur New-York, d'où Lafayette avait mission de conduire six mille hommes au Canada, afin de révolutionner cette contrée. On conçoit de quelle épouvante fut saisi l'Angleterre à la nouvelle de tous ces apprêts. Les plénipotentiaires qui se trouvaient à Paris reçurent immédiatement l'ordre de consentir à tout, et les préliminaires de la paix furent signés le 20 janvier 1783. Il ne resta plus que quelques différends entre l'Amérique et l'Espagne, qui voyait avec une secrète inquiétude l'émanicipation des États-Unis menacer ses propres colonies. Ce fut pour terminer ces différends que Lafayette se rendit lui-même à Madrid, où Charles III le reçut fort poliment, mais avec quelque défiance. Ce prince était alors sans nul doute l'un des politiques les plus éclairés de l'Europe. Lorsqu'il avait été question de confier à Lafayette le gouvernement de la Jamaïque, en cas de conquête de cette île, le vieux monarque s'était écrié : « Non, non, cela ne se peut pas ! il y « ferait une république. » Revenu à Paris, Lafayette y eut à peine joui pendant quelques mois des applaudissements du public, qu'il voulut encore une fois aller recueillir ceux des Américains. Ce nouveau voyage fut pour lui un véritable triomphe. Washington vint à sa rencontre, et lui prodigua dans sa retraite de Mount-Vernon tous les soins de la plus honorable hospitalité. Par une distinction sans exemple, le général français fut ensuite reçu à Trenton, dans la salle même du Congrès, où chacun des treize États de l'Union envoya un député pour le compli-

menter, et où le Congrès lui conféra solennellement, à perpétuité, pour lui et ses descendants, le titre de citoyen des États-Unis. Son nom fut donné à plusieurs villes de l'Union, et l'État de Virginie fit présent aux habitants de Paris de son buste en marbre, qui fut inauguré avec pompe à l'hôtel-de-ville de cette capitale. On remarqua que dans son discours au Congrès, la veille de son départ, il se montra moins humble que de coutume, et que son ton fut presque menaçant. « Puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la liberté, dit-il en terminant, offrir à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un asile aux droits du genre humain ! » Il s'embarqua à Boston sur une frégate que le gouvernement français avait mise à sa disposition, et il dit un long adieu à cette terre d'Amérique qu'il ne devait revoir qu'après trente ans de révolutions et de calamités. Avant de revenir à Paris il parcourut l'Allemagne. A Berlin, le grand Frédéric et le prince Henri le traitèrent avec une extrême bienveillance, malgré la franchise qu'il mit à exposer en toute occasion ses maximes d'indépendance et de liberté. Le vieux roi, qui l'avait pénétré, lui dit un jour : « J'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, voulut établir tout cela dans son pays. Savez-vous ce qui lui arriva ? — Non, Sire. — Monsieur, il fut pendu... » Lafayette ne comprit pas la leçon, et il rapporte lui-même cette anecdote dans ses Mémoires, comme un homme qui n'en a jamais deviné la profondeur, même après les événements qui l'ont si bien justifiée ! Il ne rêvait alors qu'émanicipation et liberté des peuples. En quittant l'Allemagne il se

rendit dans le midi de la France, afin de voir s'il ne pourrait rien y faire pour les protestants, qui depuis la révocation de l'édit de Nantes étaient privés de leurs droits civils. Selon sa coutume il voulait brusquer des réformes et faire une révolution ; mais Washington, à qui il en écrivit, lui manda sagement : « C'est une partie de l'art militaire que de bien connaître le terrain avant de s'y engager. On a souvent plus fait par les approches en règle que par un assaut à force ouverte. » Cette observation ralentit un peu la fougue du jeune réformateur, et il renonça à faire par la violence ce que Louis XVI opéra de lui-même et sans secousse peu de temps après. A son passage à Lyon, Lafayette refusa, avec une modestie un peu affectée, de paraître au spectacle, où la foule lui préparait une espèce d'ovation. Il arriva à Paris dans les derniers jours de juin 1785, plus d'un an après son départ d'Amérique. Rien ne peut surpasser, dit un écrivain de cette époque, l'enthousiasme qu'excita son retour. On célébrait à l'hôtel-de-ville une grande fête à l'occasion de la naissance de l'héritier du trône. Ce fut là que la cour apprit l'arrivée du vainqueur de Cornwallis. La reine Marie-Antoinette, par une faveur sans exemple, voulut conduire Mme de Lafayette dans sa propre voiture à l'hôtel de Noailles, où venait de descendre son époux. Le lendemain il fut reçu à la cour avec l'empressement le plus flatteur, et partout où il se montra en public, de nombreux applaudissements le saluèrent. Cette époque dut être la plus heureuse de sa vie. Mais déjà il rêvait de nouveaux exploits; déjà il voulait marcher à d'autres guerres, à d'autres révolutions. La paix universelle dont jouissait l'Europe ne pouvait lui convenir. Il crut

voir dans l'Orient quelques symptômes d'agitations. L'empire turc semblait tout près de s'écrouler, et l'on put croire qu'il ne s'agirait bientôt que d'en partager les dépouilles. Lafayette, n'en doutant point, s'adressa à M. de Saint-Priest, qui revenait de Constantinople, et dans une audience particulière il lui demanda sérieusement s'il pensait qu'un simple particulier (c'était de lui-même qu'il voulait parler) pût se flatter de réussir dans la conquête de l'Égypte. L'ambassadeur eut beaucoup de peine à lui faire comprendre que l'Égypte était encore défendue par des troupes nombreuses, et surtout par un corps de cavalerie fort redoutable, celui des Mameluks. Obligé de céder sur ce point, Lafayette se jeta sur les États Barbaresques, et il annonça positivement à M. de Saint-Priest le projet d'aller s'en emparer pour son propre compte. Et certes il n'y avait dans ses vues aucune intention d'y créer des républiques ou d'y fonder le moins du monde la liberté et l'égalité; il voulait tout simplement faire la conquête de pays éloignés, et y créer un nouvel empire, sans savoir comment existaient ces contrées qu'il voulait soumettre, ni quels moyens elles avaient de lui résister... M. de Saint-Priest fut si étonné, si mécontent de son ignorance et de ses plans ridicules, qu'il lui tourna le dos et lui ferma sa porte. Ce fait est consigné dans des mémoires historiques fort curieux de ce ministre, qui se trouvent manuscrits dans les mains de sa famille, et que nous avons eus sous les yeux pour la rédaction de sa notice (*voy. SAINT-PRIEST, XL, 68*). Obligé de renoncer à cette chimère, Lafayette présenta aux ministres beaucoup de plans et d'entreprises que repoussa toujours l'humeur si pacifique de Louis XVI. L'histoire doit sans doute

louer ce prince d'une politique aussi sage, aussi prudente ; mais il est aisé de voir aujourd'hui que, plus éclairé et plus prévoyant, il aurait dû lui-même offrir à Lafayette et à beaucoup de jeunes guerriers aussi ambitieux, aussi turbulents que lui, un aliment, une occasion de satisfaire leurs funestes passions. Peut-être qu'en fournissant à ces esprits inquiets une occasion de se livrer à leurs goûts de mouvement et d'agitation, il eût évité les malheurs qui plus tard l'accablèrent. Désespéré d'être obligé de vivre en paix et sans révolutions, le *héros des deux mondes*, comme l'appelaient déjà ses admirateurs, s'occupa dans ce temps de la liberté des nègres, et il acheta dans la Guiane une plantation où l'on fit des essais de culture sans esclaves. Cette nouveauté eut peu de succès, et il n'en est resté aucune trace. Il tenta encore, en faveur du commerce américain, d'inutiles efforts pour que l'on supprimât en France le monopole du tabac. Plus heureux dans une autre occasion, il obtint pour ses amis de grands avantages dans un nouveau traité. Un zèle aussi persistant, aussi soutenu, devait être récompensé. Entre beaucoup d'autres preuves de gratitude il reçut un fromage du poids de cinq cents livres, que la province de Nantuket lui fit parvenir, comme un produit de toutes ses vaches. Mais ce qui lui vint surtout de plus précieux du rivage américain, ce furent les félicitations et les sages avis de son ami, l'illustre Washington. Les conseils expérimentés de ce digne chef ne lui manquèrent jamais dans le cours des orageux événements que nous allons décrire ; mais souvent il eut le tort de n'en pas profiter, et ce fut quelquefois en vain que Washington essaya de tempérer, par les inspirations de sa haute prudence, la fou-

gue impatiente de Lafayettes'élançant vers d'inapplicables utopies. Dès lors plein de mépris pour ce pouvoir royal, qui savait si peu se faire sentir, il ne laissa échapper aucune occasion de lui résister. On sait avec quel empressement le public de Paris, toujours si avide d'émotions, se portait dans ce temps-là, aux ascensions d'aérostats. Lorsque Charles et Robert voulurent en faire une dans le jardin des Tuileries (*voy. CHARLES, LX, 490*), Louis XVI conçut des craintes si vives sur le sort de ces hommes courageux, qu'il leur fit défendre de l'exécuter, au moment où une réunion très nombreuse l'attendait avec la plus vive impatience. Lorsque M. de Champcenetz, gouverneur du château, vint annoncer cet ordre du roi, Lafayette dit tout haut : « Il ne lui suffit donc pas d'être maître sur terre ; il veut encore l'être dans les airs... » Et se mettant à la tête de quelques jeunes gentilshommes de ses amis, ils se portèrent vers le ballon, en rompirent les cordes et le firent partir... Ainsi procéda à sa première émeute, à sa première insurrection, celui qui devait en diriger tant d'autres ! On sent que ce fait, qui fut connu de tout Paris, ajouta beaucoup à sa popularité ; mais ce qui doit étonner et ce qui caractérise bien l'époque, c'est qu'il ne lui fit rien perdre de son crédit à la cour. A la première assemblée des notables, réunie pour aviser aux moyens de combler le déficit des finances, il faisait partie du bureau présidé par le comte d'Artois. Contre toute apparence, il trouva moyen de faire prévaloir quelques-unes de ses idées favorites sur la suppression de la gabelle et la mise en liberté des détenus pour cette cause. Encouragé par ce succès, il réclama encore les droits civils pour

les protestants, l'abolition des lettres de cachet et la révision des lois criminelles. Après avoir sans ménagement dénoncé d'autres abus, il conclut à la convocation d'une assemblée nationale; mais le bureau garda le silence, et considéra comme irréfléchie l'expression d'un vœu qui deux ans plus tard devait être réalisé. La double représentation du *tiers-état*, résolue le 9 novembre 1788, dans une seconde assemblée de notables, décida la révolution. Nous ne discuterons pas jusqu'à quel point cette grande commotion était nécessaire pour régénérer la vieille société française. Bornons-nous à dire, avec un judicieux historien, que, sans cette révolution, notre sol n'eût pas été souillé et dévasté par la longue présence du crime, par l'horrible variété de ses combinaisons, par ses triomphes, par les hommages qu'il sut arracher à la faiblesse et par les honteux vertiges de la peur; que l'élite d'une génération n'aurait pas disparu; que l'Europe n'eût pas vu périr violemment cinq ou six millions d'individus; que toutes les capitales des grands États, et surtout la nôtre, auraient conservé intact l'honneur de leur vieille indépendance; qu'enfin nous ne tremblerions pas encore à chaque heure de voir le retour de ces jours désastreux. On ne lit pas sans intérêt, dans la correspondance de Lafayette avec Washington, les idées que les premiers symptômes de la révolution firent naître dans l'esprit du jeune amant de la démocratie. D'abord on le voit applaudir aux commencements de l'émotion populaire, occasionnée par les notables qui, dit-il, « avaient mis le feu à toutes les matières combustibles. » Il espérait alors, par une contradiction étrange, que la France *parvien-*

drat peu à peu, et sans grande convulsion, à une représentation indépendante, et par conséquent à une diminution graduelle de l'autorité royale. Ces vues, qui étaient sans doute fort avancées pour l'époque, paraissaient du moins exemptes d'intentions révolutionnaires; mais il ne devait pas tarder à voir, par une expérience malheureusement toujours inutile, que ce n'est jamais impunément qu'on fait appel aux passions de la multitude. Les premières séances des États-Généraux firent pressentir tous les orages que leur convocation devait déchaîner sur la France. Lafayette, qui y avait été député par la noblesse d'Auvergne, ne parut pas jouer un rôle très actif dans cette première lutte, où domine presque seule la grande figure de Mirabeau. Il se borna à voter pour que la vérification des pouvoirs se fit par les trois ordres réunis. Le premier fait remarquable de sa vie parlementaire, celui de tous qui est demeuré le plus célèbre, est sa *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, qu'il présenta à la séance du 11 juillet 1789, deux jours après le premier rapport d'une nouvelle constitution, que fit Mounier. Cette nouveauté, empruntée au bill d'indépendance de l'Amérique, n'offrait guère qu'un assemblage abstrait et dogmatique des maximes exagérées de liberté à l'usage de tous les peuples. Le principe absolu de la souveraineté populaire n'était pas d'ailleurs la seule proposition erronée qui y fût textuellement consacrée; le fait inadmissible de l'égalité entre tous les hommes s'y trouvait aussi exprimé comme une incontestable vérité. La résistance à l'oppression y était proclamée comme un droit imprescriptible, et, ce qu'il y a de plus étonnant dans ce code de morale politique

plein d'énonciations fausses et incomplètes, c'est que l'on y garde un silence absolu sur les devoirs de l'homme envers la société. La Déclaration des Droits, placée par l'Assemblée en tête de la Constitution de 1791, telle qu'un ambitieux portique, n'a pas cessé d'être invoquée depuis lors comme un levier de révolutions, et son existence n'est pas moins liée à nos premiers troubles qu'au nom de Lafayette lui-même, pour qui ce manifeste démocratique fut d'ailleurs toujours l'objet de la plus invariable prédilection (2). Il aimait à revendiquer en toute occasion la part qu'il y avait prise, et on l'a vu le défendre encore avec beaucoup de chaleur à la tribune, en 1820, contre un des ministres de la Restauration (M. Pasquier), qui l'accusait, non sans raison, d'avoir été l'un des principes les plus actifs de nos perturbations politiques. Ce même mois de juillet 1789 vit naître une institution plus importante encore, et qui n'assure pas moins de célébrité au nom de Lafayette, celle de la garde nationale. Cette institution, qui devait avoir une si haute et si longue influence, naquit des troubles qui ensanglantèrent la capitale dans les journées des 12 et 13 juillet; et ce furent les électeurs, réunis au conseil municipal, qui établirent cette garde populaire, sous l'impression du danger universel. Quarante-huit mille citoyens, enregistrés en un seul jour, furent distribués en bataillons sous les ordres d'un colonel-général. La cocarde verte, adoptée dans le premier moment, fut repoussée parce que c'était la livrée du comte d'Artois, et rem-

placée par les couleurs rouge et bleue, celles de la ville de Paris. Le lendemain, la Bastille, laissée sans défense, fut livrée à la populace, et Lafayette, vice-président de l'Assemblée nationale, fut député avec Bailly et Lally-Tollendal pour porter à l'hôtel-de-ville la nouvelle de l'heureuse réconciliation qui venait de s'opérer avec le roi. Ces députés ne manquèrent pas de féliciter les électeurs qui s'étaient emparés du pouvoir si indignement délaissé, et d'applaudir au courage des Parisiens qui avaient conquis la liberté (3). Ce nouveau témoignage de sympathie pour la révolution mit le comble à la popularité de Lafayette. Il fut appelé d'une voix unanime au commandement de la milice parisienne, qui, le lendemain, sur sa proposition, prit le nom de *garde nationale!* et le vicomte de Noailles lui fut adjoint comme major-général. Le savant Bailly, qui avait abandonné ses pacifiques études, fut mis à la tête de la municipalité, poste périlleux, bien au dessus de ses forces, et qui devait lui être si funeste! Ces résolutions, que la terreur seule put faire approuver à Louis XVI, consommèrent le triomphe de la révolution, et elles mirent trois millions d'hommes à son service. Ainsi quelques jours avaient suffi pour désarmer une monarchie qui comptait d'immenses ressources, huit siècles de durée, et à laquelle il n'avait évidemment manqué dans de telles circonstances qu'une main plus habile et plus ferme pour être sauvée. Le 26 juillet, Lafayette présenta aux électeurs de Paris, réunis à l'hôtel-de-ville, les nouvelles cou-

(2) En 1783, Lafayette avait fait placer dans un de ses appartements la déclaration d'indépendance de l'Amérique avec un espace vide qu'il réservait, dit-il, à la déclaration des droits de la France.

(3) Lafayette envoya la principale clé de la Bastille à Washington, qui la fit prudemment encadrer sous verre à l'entrée de sa maison de campagne de Mount-Vernon.

leurs nationales, auxquelles il fit ajouter le blanc, pour établir une différence avec la livrée d'Orléans. Il prédit à cette occasion que la cocarde tricolore ferait le tour du monde, et que l'institution de la garde nationale réduirait tous les gouvernements à l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitaient pas, ou renversés s'ils osaient l'imiter. Ainsi commença le long enthousiasme de Lafayette pour cette création qu'il n'a pas cessé de regarder comme une affaire personnelle, et qui fut la passion de ses dernières comme de ses premières années. Il voulut alors que sa nomination au commandement-général fût ratifiée par l'universalité des citoyens de Paris, et elle reçut en effet cette sanction. Au milieu de cette ivresse de révolution et de démocratie, il se livra cependant à quelques mouvements de générosité. Plusieurs hommes désignés aux fureurs populaires, tels que l'abbé Cordier, Boisgelin, le général Turkeim, M. de Lasalle, M^{me} de Fontenay, Besenval, d'autres encore, lui dirent leur salut; et pour cela il exposa quelquefois sa vie, car n'était pas toujours sans péril qu'il contenait le monstre que lui-même avait tant contribué à déchaîner. Les efforts qu'il parut faire pour s'opposer au massacre de Foullon et de Bertier furent inutiles; tous deux périrent presque sous ses yeux, et il en fut de même un peu plus tard d'un malheureux boulanger. C'était ainsi que la populace entendait les droits de l'homme *et le plus saint de ses devoirs*, celui de l'insurrection. Désespéré de son impuissance, Lafayette voulut alors abdiquer; il écrivit aux soixante districts que « le

« peuple ayant manqué à la confiance

« qu'il lui avait promise, il quittait

« un poste où il ne pouvait plus faire

« le bien » De nombreuses applica-

tions le conjurèrent de reprendre le commandement. Il voulut bien y consentir, et là se termina cette comédie. Si l'ambition et la vanité lui firent garder le pouvoir dans cette occasion, au moins est-il bien sûr que ce ne fut pas la cupidité, car il est juste de dire que ce sentiment ne le domina jamais. Il refusa à cette époque une partie du traitement qui lui fut offert, le trouvant, dit-il, trop élevé relativement à celui du maire. Dans le même temps il écrivait à Washington qu'il combattrait le roi, si ce prince refusait la Constitution que préparait l'Assemblée, mais qu'il le défendrait s'il l'acceptait, et que, considérant en quelque sorte Louis XVI *comme son prisonnier*, cette circonstance l'attachait à lui. Les événements des 5 et 6 octobre vinrent soumettre de tels sentiments à une nouvelle épreuve. La cause ou le prétexte de ces sanglantes journées fut dans le repas que les gardes du corps avaient donné aux officiers du régiment de Flandre (4), le 2 octobre, dans la salle de spectacle du château de Versailles. On prétendit que, au milieu de quelques démonstrations indiscrettes, la cocarde nationale y avait été foulée aux pieds; et Mirabeau à cette occasion dénonça la reine à la tribune de l'Assemblée. Un autre grief était dans le refus que Louis XVI avait fait de sanctionner la Déclaration des Droits. Excité par ces rumeurs, le peuple de Paris, déjà en proie aux souffrances d'une disette, moitié réelle, moitié factice, s'élève, se réunit et se porte en foule dans la matinée du 5 vers l'hôtel-de-ville, que

(4) Ce régiment, chargé d'escorter un convoi, avait été attiré à Versailles en conséquence d'une lettre dans laquelle Lafayette mandait au ministère le projet conçu par des grenadiers de la garde nationale de Paris de se rendre à Versailles pour en ramener le roi, projet auquel, disait-il, ses exhortations les avaient fait momentanément renoncer.

quelques gardes nationaux défendent sans succès. Le rassemblement, d'abord composé presque uniquement de femmes, désarme le poste et s'empare de trois canons que quelques agitateurs déguisés traînent à leur suite. Le hideux cortège se met en marche pour Versailles, sous la conduite d'un héros de la Bastille, nommé Maillard, ancien huissier, et plus tard chef des égorgeurs de septembre (*voy. MAILLARD, au Suppl.*) Lafayette, enfin accouru, rassemble à la hâte quelques gardes nationaux, et demande des instructions aux représentants de la commune. Un détachement de gardes-françaises se présente, et l'un d'eux lui tient un discours plein d'audace, dont la conclusion est qu'il faut aller chercher le roi à Versailles pour l'amener à Paris. Si l'on en croit le général dans ses Mémoires, sa vie fut plusieurs fois menacée, et de toutes parts il entendit des cris de vengeance et de mort contre la famille royale et contre lui-même. C'est alors que la Commune l'autorisa, l'invita même à se rendre à Versailles, et qu'elle désigna deux de ses membres pour l'y accompagner. Les gardes nationaux les plus exaltés, ceux-là surtout qui étaient dans le secret des conjurés, s'empressèrent de le suivre, et leur troupe, grossie par quelques bandes des faubourgs, par des agents de trouble, toujours si nombreux dans la capitale, forma bientôt une armée qui se dirigea vers la demeure royale, n'ayant pas en apparence d'autre chef que le généralissime de la garde nationale. Pendant ce temps, tout le monde dans Versailles était en proie aux plus vives alarmes. Ce fut à onze heures du matin que l'on y apprit le départ de cette bande de brigands qui, sous les ordres de l'huissier Maillard, était évidemment des-

tinée à consommer le plus grand des crimes. Le roi, qui revenait paisiblement de Mendon, que sa police n'avait informé de rien, ou qui peut-être, dans de telles circonstances, n'avait pas même une police, fut tout près de tomber dans les mains de l'horrible phalange. Dès son arrivée au château il n'eut que le temps d'ordonner à la hâte quelques moyens de résistance. Ne comprenant pas encore toute l'étendue du péril, il fit ouvrir les grilles, et à l'instant même les brigands s'y précipitèrent en foule. Les cours en restèrent remplies pendant le reste de la journée, tandis qu'une autre bande, qui s'était introduite dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, se mêlait aux députés et interrompait leurs délibérations par ses menaces et ses vociférations. Il était dix heures du soir quand enfin parut la colonne de Lafayette. Déjà de graves excès étaient commis; plusieurs gardes du corps avaient péri en résistant aux irruptions de la populace; et cette brave troupe, à qui il n'était pas même permis de se défendre, avait été forcée de se retirer dans les jardins. Lafayette, étonné et semblant n'avoir rien prévu de ce qu'il voyait, fit arrêter sa colonne, et la mit en bataille sur la grande place devant le château. Alors il lui fit prêter le serment vague, et si dérisoire dans une pareille circonstance, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.....; puis, suivi de son état-major, il se rendit à l'Assemblée nationale, qui restait en permanence et qui n'avait pas cessé d'être envahie par la populace. Sans paraître surpris d'un tel scandale, et sans vouloir y mettre fin, il parla à ses collègues du ton le plus calme, leur vanta les bonnes dispositions de ses soldats, et annonça qu'il allait chez le

roi. Quelques hommes de sa suite, feignant de regarder cette démarche comme périlleuse, cherchèrent à le retenir; il leur répondit gravement qu'il importait à l'honneur de la garde nationale de donner au chef de l'État cette preuve de confiance. A son passage dans les cours, la populace resta silencieuse. Les Suisses ayant montré quelque surprise, il s'efforça de les rassurer. Un chevalier de Saint-Louis, le voyant traverser l'Œil-de-Bœuf, s'écria tout haut : « Voilà Cromwell! — Cromwell ne serait pas entré seul ici, » dit froidement Lafayette. Son entretien avec le roi dura près d'une heure. « Je viens, lui dit-il, apporter ma tête pour sauver celle de Votre Majesté. Si mon sang doit couler, j'aime mieux que ce soit ici qu'aux ignobles flambeaux de la Grève... » Ce début était fort beau sans doute, et il eût été digne de tout éloge si, comme l'on ne peut en douter, il n'eût été suivi d'une demande formelle de venir à Paris. Ce qui le prouve, c'est qu'en sortant le général dit tout haut qu'il venait d'obtenir *de salutaires concessions*; que l'intention du roi était que ses gardes du corps prissent la cocarde nationale, et que les gardes-françaises fissent de nouveau auprès de sa personne leur ancien service. On sait que dans la même journée, sur les instances de Mounier, président de l'Assemblée, le faible monarque avait sanctionné la Déclaration des Droits de l'Homme. Il crut ainsi avoir tout calmé, tout pacifié, et il s'endormit profondément... Lafayette prétend qu'après avoir visité tous les postes, il s'assura auprès de M. de Luxembourg, capitaine des gardes, que toutes les précautions étaient prises et que tout serait tranquille. Alors il se rendit encore à l'Assemblée, pour rassurer ses

collègues, et il revint une dernière fois au château. Ne pouvant parler au roi, il s'adressa au ministre Montmorin. Ce ne fut qu'à cinq heures du matin qu'il put entrer à l'hôtel de Noailles, non loin du château, et qu'après y avoir pris quelque nourriture il se livra au repos sans se mettre au lit... Une demi-heure s'était à peine écoulée, lorsque des cris affreux vinrent le tirer de cette funeste sécurité. La troupe des assassins était entrée par une grille demeurée ouverte; et, dirigés par des guides travestis, ils étaient près d'arriver à la chambre de la reine. Deux gardes du corps en faction au pied de l'escalier avaient été percés de coups; douze autres, après avoir longtemps soutenu contre la horde régicide une lutte inégale, se défendaient encore dans la dernière salle. Trois d'entre eux venaient de succomber, et la reine, avertie par le bruit, n'avait eu que le temps de se sauver à demi-nue dans l'appartement du roi, où toute la famille se trouva réunie, fuyant devant les assassins dont tout le château était rempli. C'est dans ce moment enfin que Lafayette arrive, et qu'il se met à la tête de quelques grenadiers, qui, avec les gardes du corps, parviennent, après de grands efforts, à repousser les brigands. Alors, dans l'effusion de leur joie, ces militaires se mêlent et s'embrassent aux cris de *vive le roi! vive Lafayette!* Mais la victoire est loin d'être complète : une populace furieuse remplit encore les cours; elle profère sous les fenêtres du roi des injures et des cris menaçants, elle exige que la reine se montre à ses regards. C'est en vain que l'on supplie cette princesse de s'éloigner. « Je sais le sort qui m'attend, dit-elle; mon devoir est de mourir aux pieds du roi, dans les bras de mes enfants. » Lafayette

la conjure alors de paraître avec lui sur le balcon, et elle y consent. Ne pouvant se faire entendre de la multitude, il baise respectueusement sa main comme pour annoncer que la réconciliation est complète. Aussitôt le nom de Marie-Antoinette est porté aux nues par cette même populace qui tout à l'heure avait tenté de l'égorger. M^{me} Élisabeth, sœur du roi, et M^{me} Adélaïde, sa tante, félicitent Lafayette de son dévouement, et dans leur enthousiasme ces princesses l'embrassent avec effusion, elles le proclament leur libérateur; et tous les gardes du corps se réunissent à la famille royale pour lui témoigner leur reconnaissance. Cette scène fut extrêmement touchante, et Lafayette dut en être pénétré. Mais rien de tout cela, il faut le dire, ne peut l'absoudre devant la postérité des torts de cette fatale journée, où le poète Delille a dit avec trop de vérité qu'il

« Veilla pour les brigands, dormit contre son roi.

S'il n'était pas sûr de sa troupe, il ne devait pas la conduire à Versailles; et s'il est vrai que ce fut par cette troupe et par lui que la famille royale échappa aux assassins, il ne l'est pas moins que c'est aussi par cette troupe et par lui que le malheureux Louis XVI fut entraîné prisonnier dans sa capitale. Or, comme c'était là le premier but de la conspiration, il est évident que ce but ne fut rempli qu'avec la participation du généralissime. On en connaît les déplorables résultats, et l'histoire doit en accuser celui qui, par imprévoyance ou par des vues coupables, y prit une si grande part. Il a déclaré dans ses Mémoires qu'un sentiment de délicatesse ne lui permit pas d'assister au conseil où l'on délibéra pour savoir si le roi devait céder aux exigences de la multitude en se rendant à Paris. Mais cette

question n'avait-elle pas été décidée d'après la proposition qu'il en avait faite au monarque, et ne s'était-il pas empressé de l'annoncer lui-même à cette populace? Enfin n'est-ce pas sous ses ordres et par son commandement que le roi fut réduit à cet état de captivité dont il ne devait plus sortir? Rien dans l'histoire ne peut être comparé à ce lamentable voyage de six lieues, qui dura près de douze heures, et qu'avec tant de raison l'on a appelé les funérailles de la monarchie. A peine la malheureuse famille eut-elle le temps de se vêtir, de faire un léger repas, que, princes et princesses, tous durent s'entasser dans la même voiture. Une longue colonne de garde nationale ouvrait la marche, et après elle venaient les brigands armés de piques, dont quelques-unes étaient surmontées des têtes sanglantes des gardes du corps égorgés le matin, et que ces misérables ne cessèrent pendant ce long trajet de mettre sous les yeux de la famille royale (*voy. MARIE-ANTOINETTE, XXVII, 79*). Derrière la voiture royale cheminaient tristement quelques gardes du corps désarmés, qu'à chaque instant la horde sanguinaire menaçait du sort de leurs frères, et qui jusqu'au dernier moment ne voulurent pas se séparer de leurs maîtres. De loin suivait un petit nombre de royalistes fidèles. On marchait au petit pas des chevaux, et la colonne s'arrêtait devant chaque cabaret pour donner aux brigands le temps de se désaltérer, tandis que la famille royale, épuisée de faim et de fatigue, n'osait pas même réclamer un verre d'eau. Ces misérables refusèrent du pain aux enfants qui en demandaient... Après dix heures d'une aussi pénible marche on arrive enfin à la barrière, et il faut encore faire une lieue à tra-

vers les cris et les insultes de la populace pour venir à l'hôtel-deville, où Lafayette voulait que le roi prit, en présence des municipaux, l'engagement de rester à Paris. Il le lui demanda une seconde fois en montant l'escalier, et le monarque, qui dans toute cette affreuse journée avait conservé le plus grand calme, répondit avec dignité qu'il n'avait pas encore pris de résolution à cet égard. Après tous les ennuis d'une longue séance, il était minuit quand la malheureuse famille fut enfin conduite au château des Tuileries, où commença pour elle cette longue période de calamités que la prison et l'échafaud devaient terminer. Rien n'était disposé pour la recevoir dans cette antique demeure des rois, qui depuis près d'un siècle restait inhabitée. Lafayette, étonné lui-même de cet abandon, ayant dit à la reine qu'il allait s'occuper de pourvoir à tout, cette princesse lui répondit dédaigneusement : « Je ne savais pas que le roi • vous eût nommé l'intendant de sa • garde-robe. » Ainsi finit cette révolution, cette catastrophe, qui devait avoir pour la France des suites si funestes ; où l'on vit le généralissime de la garde nationale jouer un si grand rôle, et dans laquelle cependant il ne fut pas le plus coupable..... L'Assemblée nationale elle-même, honteuse d'être restée impassible en présence de pareils faits, donna hypocritement l'ordre d'en poursuivre les auteurs ; et une procédure fut instruite au Châtelet. Beaucoup de témoins y furent entendus, et plusieurs dépositions ne permirent pas de douter que le duc d'Orléans n'y eût pris une grande part ; mais un rapport fait à l'Assemblée par le député Chabroud (*voy. ce nom, LX, 366*) interrompit les poursuites. Cependant par les conseils de Louis XVI,

qui n'avait plus d'ordres à donner, et surtout par les menaces du généralissime de la garde nationale, le duc, obligé de s'éloigner, se rendit en Angleterre, d'où il ne revint que l'année suivante, pour assister à la fédération. Lafayette affirme dans ses Mémoires que ce prince l'avait plusieurs fois fait pressentir sur l'appui qu'il pourrait en espérer, s'il voulait s'emparer du trône, mais que toujours il avait repoussé ces propositions. On sait que le principal agent de ces criminelles intrigues, celui qui avait joué le premier rôle dans les complots des 5 et 6 octobre, était Mirabeau. Lafayette, instruit de tout, en témoigna son indignation, et il lui montra dès lors un mépris auquel le fougueux tribun parut fort sensible. Dans sa colère, il désignait ironiquement le généralissime par le sobriquet de *Cromwell-Grandisson*. Une des conséquences funestes des 5 et 6 octobre fut aussi de diviser le parti royaliste : quatre des plus sûrs défenseurs de la monarchie à l'Assemblée nationale, Mounier, Lally-Tolendal, Bergasse, La Luzerne, donnèrent leur démission ; et cette Assemblée, qui n'avait pas tardé à suivre le roi à Paris, bientôt placée comme lui sous la dépendance de la populace, vit son influence décliner de jour en jour. Cette époque de l'arrivée de Louis XVI à Paris fut encore marquée par de nouveaux crimes ; l'anarchie semblait être désormais l'état normal de la France. Le parti du duc d'Orléans n'était pas anéanti par l'éloignement du prince ; des lettres adressées aux ministres dénoncèrent l'explosion imminente d'une conspiration tendant à placer sur le trône un personnage puissant qu'elles ne désignaient pas. Lafayette ayant insinué au roi et à la reine que le soupçon ne pouvait rester que le duc d'Orléans, « il n'est

« pas nécessaire d'être prince . » dit Marie-Antoinette, « pour prétendre à la couronne.—Du moins, madame, » répondit le général, « je ne connais que le duc d'Orléans qui en vou-
 « lût. » Les premiers jours de 1790 furent marqués par l'arrestation et le supplice du marquis de Favras, accusé de négocier un emprunt pour le compte de *Monsieur*, frère du roi. Le discours que ce prince (*voy. Louis XVIII, au Supp.*) vint prononcer à l'hôtel-de-ville, pour désavouer cet infortuné mandataire, excita l'*indignation* de Lafayette, qui repoussa vivement auprès de la reine le soupçon d'avoir conseillé cette démarche. Cet incident paraît avoir été le germe de l'inimitié qui survécut de part et d'autre à toutes les vicissitudes de la révolution (5). — C'est à cette époque que la loi sur les attroupements fut mise à la discussion de l'Assemblée. Lafayette, toujours plein de ses dangereuses maximes, lit encore entendre dans cette délibération une phrase remarquable : « Pour la révolution, dit-il, *il a fallu des désordres* ; car l'ordre ancien n'était que servitude ; et, *dans ce cas, l'insurrection est le plus saint des devoirs* ; mais pour la constitution il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que le calme renaisse, que les lois soient respectées... » Déjà il était lui-même aux prises avec cette insurrection dont il avait fait un devoir ; et à chaque instant on venait invoquer son pouvoir, pour qu'il voulût bien empêcher de nouveaux meurtres et de nouveaux pillages. Dans de pareilles circonstances on lui doit la

justice de dire que presque toujours il fit de grands efforts pour s'opposer au désordre, et même que ce fut souvent au péril de sa vie. Un jour à la tête des grenadiers de la garde nationale, il dispersa des attroupements de la garde soldée, qui s'étaient formés aux Champs - Elysées pour obtenir une augmentation de paie. Dans une autre occasion il arrêta un factieux de sa propre main, et le conduisit au Châtelet, disant aux gardes nationaux : « Je vais vous montrer que toute fonction est honorable quand on exécute la loi. » Un autre jour, poussant encore plus loin cette maxime, et voulant détruire jusqu'à la racine toute espèce de préjugés, il fit asseoir à table à côté de lui le frère de deux hommes qui venaient d'être pendus comme faussaires... Mais rien ne pouvait lui rendre sa popularité, et le parti républicain gagnait du terrain chaque jour. Dans l'impuissance où il se voyait réduit, il proposa sérieusement un jour à la reine de rappeler les gardes du corps que l'on avait traités si indignement, contre lesquels on n'avait pas cessé d'inspirer à la populace des haines qui dureraient encore, et qui, dans les circonstances où l'on était arrivé, en eussent fait les premières victimes. Cette princesse, qui comprit parfaitement tout cela, refusa avec une grande noblesse d'être secourue à ce prix. Et ce qui prouve qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, les embarras où se trouvait Lafayette lui faisaient réellement perdre la tête, c'est que dans un mémoire qu'il présenta alors au roi il lui conseilla sérieusement, entre autres absurdités, de détruire le château de Vincennes, de peur que les Parisiens n'eussent la fantaisie de le démolir eux - mêmes, comme ils

(5) Plus de quarante ans après, en 1831, Lafayette donnait encore un libre cours à cette indignation, lorsque, à la tribune de la chambre des députés, il parlait de « cet aplomb d'hypocrisie qui avait porté Louis XVIII à aller à l'Hôtel-de-Ville nier qu'il eût eu aucune communication avec l'infortuné et discret Favras... »

avaient fait de la Bastille. C'est dans ce temps-là aussi que, voulant balancer l'influence déjà si puissante du Club des Jacobins, il fonda, de concert avec Bailly, la Société de 1789, appelée plus tard le *Club des Feuillants*. On verra combien cet essai fut insuffisant pour arrêter le torrent révolutionnaire alors débordé, et qui entraînait tout dans son cours, Lafayette lui-même avec ses amis. A la séance du 19 juin, le député Lambel ayant proposé l'abolition absolue de la noblesse, les Lameth, Lafayette et d'autres encore se hâtèrent d'adhérer à cette proposition, et ils se dépouillèrent sur-le-champ de leurs titres. M. de Foucault ayant demandé comment on remplacerait ces mots : *Un tel a été fait noble et comte pour avoir sauvé l'Etat un tel jour* ; par ceux-ci, répondit Lafayette : *Un tel a sauvé l'Etat un tel jour*. Il s'éleva ensuite avec chaleur contre un amendement de Goupil de Préfeln, qui tendait à conserver le titre de *monseigneur* aux princes du sang ; et le décret d'abolition fut rendu. C'est peu de jours après qu'eut lieu la grande fédération du 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Toute la population parisienne concourut à cette solennité avec l'enthousiasme de l'époque. Lafayette avait fait décréter la veille que personne ne pourrait avoir le commandement des gardes nationales dans plus d'un département. Cependant il se présenta encore à l'Assemblée, et prononça un long discours au nom de toute la milice citoyenne du royaume. Au grand jour il parut dans le Champ-de-Mars à la tête d'une députation de dix-huit mille gardes nationaux, entouré d'un nombreux état-major et, suivant sa coutume, monté sur un magnifique cheval blanc. Ferrières rapporte qu'un hom-

me du peuple, ayant fendu la foule pour arriver jusqu'au généralissime que la sueur inondait, lui présenta à boire, et que Lafayette, ayant pris le verre, regarda l'inconnu et but d'un seul trait, aux applaudissements de la multitude. Il s'était opposé dans le conseil à ce que la reine eût part aux honneurs attribués au roi ; et dans la cérémonie il ne favorisa que les acclamations qui eurent le monarque pour objet. En terminant, il déposa son épée sur l'autel de la patrie, et jura de défendre la constitution. Le duc d'Orléans avait obtenu malgré lui de l'Assemblée la permission de revenir en France quelques jours auparavant, et ce retour devint le signal des premières hostilités du parti Jacobin contre les constitutionnels, et particulièrement contre Lafayette que les clubs et les groupes populaires commençaient à désigner par le nom de *traître*. L'énergie avec laquelle il se prononça pour la répression des désordres occasionnés à Metz et à Nancy par la révolte des soldats contre leurs officiers, fortifia encore ces dispositions malveillantes. Il entretint à cette époque, avec le marquis de Bouillé, son cousin, des rapports dont le but paraissait être de rétablir l'ordre et de conserver au roi l'autorité nécessaire. Dans ces lettres, qui ont été imprimées, l'ami de Washington professe une haute estime pour les vertus de Louis XVI ; mais les opinions des deux cousins étaient trop opposées pour agir l'une sur l'autre, et pour qu'il pût en résulter quelque chose de profitable à la monarchie. Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, qui eut lieu à l'Assemblée nationale, Lafayette vota pour l'opinion de Mirabeau, avec le bizarre amendement de Chapelier, qui conférait au corps législatif le droit de réunir tel nombre

de gardes nationales qu'il jugerait convenable lorsque le roi ferait la guerre en personne. Une fois consécutivement avec les principes de liberté religieuse qu'il avait apportés du Nouveau-Monde, Lafayette protégea dans ce temps-là, de tout son pouvoir, les prêtres qui refusaient de prêter serment à la nouvelle constitution du clergé, et on le vit permettre dans sa propre famille que l'on restât fidèle à leur culte. Mais il ne se montra ni aussi juste, ni aussi généreux, le 28 février 1791, lorsque de braves gentilshommes, parmi lesquels il voyait des amis et même des parents, accourus au château pour défendre la famille royale contre des ennemis trop réels, et que connaissait bien Lafayette, furent indignement maltraités, désarmés et expulsés par ses ordres, qu'il accompagna de cette phrase ridicule : « Le roi de la Constitution nedoit être entouré que des soldats de la liberté. » Il y avait d'autant plus de bassesse à caresser ainsi les passions de la multitude que, dans la même journée, il venait d'essuyer un cruel affront de la part de la populace du faubourg Saint-Antoine, dirigée par le fameux Santerre, destiné à lui succéder, et qui, pour premier exploit, avait envahi la forteresse de Vincennes, et se mettait en devoir de lui faire subir le même sort qu'à la Bastille, lorsque le généralissime, s'étant présenté à la tête de ses grenadiers pour s'opposer au désordre, fut accueilli par des cris à *bas Lafayette!* et ce qui dut l'affliger encore davantage, c'est qu'il eut le chagrin d'entendre ces cris proférés par la garde nationale elle-même, et que ce fut en vain qu'il ordonna aux séditeux de sortir des rangs. Sa voix fut ainsi tout-à-fait méconnue, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il dispersa l'émente,

qu'il empêcha la démolition. Les factieux, qui déjà obéissaient à Santerre, se replièrent sur le faubourg Saint-Antoine, et ils essayèrent, au retour de la garde nationale, de lui en disputer l'entrée. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis le 28 février, que ces mêmes *soldats de la liberté*, dont Lafayette voulait que Louis XVI fût exclusivement environné, empêchèrent ce malheureux prince d'aller faire ses Pâques, et lui barrèrent le chemin de Saint-Cloud, vociférant des blasphèmes et de grossières injures. Le généralissime accouru fit de vains efforts pour lui ouvrir un passage ; on l'insulta lui-même, et pour la centième fois peut-être on méconnut son autorité. Plus honteux et plus affligé sans doute de cet affront pour son compte personnel que pour celui du monarque, il eut recours à un moyen déjà fort usé, celui de sa démission. Quelques-uns furent d'avis de le prendre au mot ; mais encore une fois le plus grand nombre se jeta à ses genoux, et il consentit à rester le gardien ou le geôlier du pauvre monarque ; car ce n'était guère qu'à ce rôle méprisable que se bornaient alors les fonctions du généralissime ; et s'il manquait un jour aux précautions les plus minutieuses, les plus outrageantes, des plaintes et des injures venaient bientôt de toutes parts l'assaillir. Ce fut surtout après l'évasion de la famille royale pour le trop fameux voyage de Varennes qu'il se trouva gravement compromis aux yeux de la populace. Cependant il est bien sûr qu'il ignorait tout, et que, comme l'a dit si énergiquement l'infortunée Marie-Antoinette en présence de l'échafaud, il était le dernier homme à qui la famille royale eût confié un pareil secret. Néanmoins au premier moment l'exaspération fut

extrême contre lui; on l'accusa de connivence avec les augustes fugitifs, et Romeuf, son aide-de-camp, fut arrêté et maltraité par la populace. C'est ici qu'il faut dire que, dans de pareilles circonstances, le généralissime ne manqua jamais de sang-froid ni de courage. Seul et sans escorte, il s'avance au devant de la foule répandue sur la place de Grève; il lui parle avec calme et adoucit par degrés ses dispositions menaçantes. Mandé à l'Assemblée, il y paraît en uniforme; et cette circonstance, tout-à-fait fortuite, ayant excité quelques murmures, il n'a pas l'air de s'en apercevoir et se borne à confirmer les explications que vient de donner son lieutenant Gouvion. Cependant, ce qui ferait croire qu'il savait tout, c'est qu'il demanda secrètement au maire de Paris et à Beauharnais qui présidait l'assemblée si, dans leur opinion, l'arrestation du roi et de sa famille importait au salut de l'État; et que, sur leur réponse affirmative, il dépêcha aussitôt son aide-de-camp Romeuf sur la route de Montmédy. Il a dit que depuis il s'était beaucoup applaudi de ce que l'exécution de ses ordres n'avait été d'aucune influence pour l'arrestation. Quoi qu'il en soit, dès que cette arrestation fut connue, il se présenta à l'Assemblée, à la tête d'une députation de la garde nationale. « S'il est vrai, dit-il, que le calme imposant et fier dont le peuple de la capitale a offert le spectacle augmente la fureur de nos ennemis, hâtez-vous de nous désigner les lieux où ils se trouvent, et que les premiers soldats de la liberté soient les premiers qui marchent contre le despotisme. » Quoi que l'on puisse penser de la peine qu'il a dit avoir éprouvée en apprenant l'arrestation de la famille royale, la fierté de ce langage indique assez qu'alors il ne fut point

fâché de sortir d'une position où certainement il ne pouvait rester sans de très grands dangers. Au retour de la fatale voiture, ses efforts réussirent à protéger contre la fureur populaire les trois gardes-du-corps qui avaient servi de courriers, et qui revinrent tristement attachés sur le siège. Lorsque le roi fut descendu aux Tuileries, Lafayette se présenta à lui avec les égards et le respect convenables. « V. M., dit-il, connaît mon attachement; mais je ne lui ai pas laissé ignorer que, si elle séparait sa cause de celle du peuple, je resterais du côté du peuple. — Cela est vrai, répondit froidement Louis XVI; vous avez suivi vos principes... — V. M., ajouta Lafayette, a-t-elle quelques ordres à me donner? » A une question si déplacée et qui pouvait n'être qu'un amer persiflage, le monarque fit en souriant cette admirable réponse : « Il me semble, monsieur, que je suis plus à vos ordres que vous n'êtes aux miens. » Quant à la reine, il n'est que trop vrai que cette princesse, épuisée de fatigue et de chaleur, ayant demandé à prendre un bain, cette grâce lui fut refusée avec des expressions si grossières, si indécentes, que nous ne pouvons pas les reproduire. Enfin tout le résultat de cette malheureuse tentative d'évasion si naturelle, et que la suite des événements n'a que trop justifiée, fut, pour la famille royale, de rendre plus rigoureuse encore la surveillance à laquelle elle était soumise, et dont Lafayette continua d'être l'ignoble instrument. Comme l'on devait s'y attendre, il ajouta beaucoup à ses mesures inquisitoriales. S'étant fait donner la liste des personnes que la cour désirait voir, il assujétit toutes ces personnes au plus minutieux contrôle, et il ne fit plus rendre au monarque aucun des honneurs dus à la

royauté, se fondant sur ce que Louis XVI, dans un manifeste laissé à son départ, avait déclaré qu'il renonçait au trône constitutionnel. Qu'on ajoute à tout cela une foule d'agents secrets, d'espions sans cesse chargés d'observer, d'épier les moindres démarches; on n'aura qu'une idée incomplète de la position de cette malheureuse famille, pouvant à peine respirer dans le jardin où il ne lui était permis de se promener qu'un instant le matin, avant qu'il fût ouvert au public. Et il arrivait souvent que les gardes nationaux, qui s'attachaient aux grilles pour la voir passer, l'insultaient par les propos les plus grossiers. Nous n'imputons pas cependant tous ces torts à Lafayette; nous croyons même que, s'il en eût été le maître absolu, on l'aurait vu alors d'autant plus généreux pour la royauté, qu'il commençait à sentir que bientôt il lui faudrait se jeter dans ses bras, s'il voulait échapper à la haine des Jacobins qui le poursuivaient de plus en plus. Aussi, dans une séance de l'Assemblée nationale, après avoir déclaré qu'il regardait Louis XVI comme le meilleur de sa famille et le plus honnête des souverains, il appuya fortement la proposition, faite par Barnave, de maintenir la couronne sur sa tête, et il repoussa avec indignation toute idée de la déferer au duc d'Orléans. L'Assemblée nationale avait cédé à l'impulsion populaire, en suspendant Louis XVI jusqu'à ce qu'il eût accepté la Constitution. Mais cette concession ne suffisait pas au parti républicain, qui acquérait chaque jour de nouvelles forces dans le public et dans l'Assemblée. Déjà il demandait tout haut le jugement du roi; et ses coryphées, Péthion, Rewbell et Robespierre, dissimulaient à peine leurs projets régicides. Le 13 juillet 1791

Muguet de Nanthou ayant présenté, au nom d'une commission, un rapport sur la fuite de Varennes, et ayant conclu à une absolution générale, attendu que le roi était inviolable, une opposition très vive se manifesta, et le décret ayant été rendu malgré les républicains, Robespierre protesta hautement. Le lendemain une discussion non moins vive eut lieu sur la même question aux Jacobins, et l'on y décida qu'une pétition, rédigée par Laelos, l'un des agents les plus connus du parti d'Orléans, serait signée par tous les membres, pour demander le rapport du décret et la déchéance du roi. Il fut en outre décidé que cette pétition serait portée au Champ-de-Mars, où les *bons citoyens* seraient invités à la signer sur l'autel de la patrie. Le jour suivant, une foule considérable s'étant réunie au lieu indiqué, Lafayette y parut à la tête d'un détachement de la garde nationale; il renversa quelques barricades, et essaya un coup de feu qui ne l'atteignit pas (6). Le tumulte s'apaisa un instant pour recommencer plus tard avec une nouvelle fureur. Deux invalides, qu'une imprudente curiosité avait attirés là, furent égorgés par le peuple. Invité par l'Assemblée nationale à réprimer de tels désordres, Bailly, maire de Paris, se rendit au Champ-de-Mars avec une nombreuse escorte. Il fit déployer le drapeau rouge, et adressa aux factieux les sommations que prescrivait une nouvelle loi. La multitude y répondit par une grêle de pierres, et le général de la garde nationale se crut enfin obligé de faire tirer sur les factieux. Une centaine de ces

(6) Le généralissime eut la générosité de faire mettre en liberté l'auteur du délit; mais l'Assemblée nationale ordonna peu de jours après qu'il serait recherché et livré aux tribunaux; ce qui n'eut aucun résultat.

forcenés tombèrent morts ou blessés. Ce premier exemple de fermeté suspendit pour quelque temps l'agitation, mais il excita de vives clameurs contre Lafayette* et surtout contre Bailly qui plus tard le paya de sa tête (voy. BAILLY, III, 238). La révision de la Constitution fournit au côté droit de l'Assemblée une occasion de faire restituer au roi quelques-unes de ses prérogatives. Eclairé par de telles épreuves, et stimulé par Barnave que le retour de Varennes avait conquis à la cause royale, le parti constitutionnel s'était enfin pénétré de la nécessité de fortifier le pouvoir. Louis XVI ayant alors accepté et sanctionné la Constitution (13 sept. 1791), on crut la Révolution terminée, et Lafayette fit décréter une amnistie générale pour tous les faits antérieurs; ce fut son dernier vote à cette Assemblée. Privé des premières qualités de l'orateur, il n'avait prononcé à la tribune que de courtes allocutions, et s'il se montra si souvent avide de popularité, s'il rechercha avec tant de zèle les applaudissements du public, certes ce n'est pas par son éloquence qu'il les obtint jamais. L'acceptation de la Constitution et l'installation de l'Assemblée législative marquèrent la fin de son commandement. Regardant alors sa mission comme terminée, il fit supprimer l'emploi de colonel-général de la garde nationale. Le 8 oct., il adressa à la milice citoyenne une lettre d'adieu; et le même jour il parut à l'Hôtel-de-Ville, où il résigna ses pouvoirs entre les mains du conseil-général. Trois jours après, une réunion de toutes les compagnies arrêta qu'il lui serait offert, *en reconnaissance de son bon et loyal commandement*, une épée à garde d'or, portant cette inscription : A LAFAYETTE L'ARMÉE PARISIENNE RECONNAISSAN-

TE, et qu'une pétition serait adressée à l'Assemblée, afin qu'il reçût une indemnité pour les nombreux sacrifices qu'il avait faits. La municipalité, de son côté, frappa une médaille en son honneur, et lui fit présent d'une statue de Washington, chef-d'œuvre du sculpteur Houdon. Il partit aussitôt après pour Chavaniac, où il demeura jusqu'au mois de décembre. Les honneurs qui lui furent rendus sur la route témoignèrent de la popularité que son nom conservait encore. Le commandant de la garde nationale de St-Pourçain, ayant refusé de prendre les armes à son passage dans cette ville, fut déposé sur-le-champ par la garde nationale elle-même. Quand Bailly se vit forcé de résigner les fonctions de maire, un grand nombre d'électeurs porta Lafayette à ce poste difficile; mais Péthion fut nommé à une forte majorité, et ce choix funeste consumma la défaite du parti constitutionnel. — Cependant les préparatifs des puissances et ceux des émigrés devenaient de plus en plus menaçants; la guerre semblait inévitable. Trois armées, formant environ cent cinquante mille hommes, furent réunies sur les frontières du Nord et de l'Est; Luckner et Rochambeau reçurent le commandement de deux de ces armées; la direction de la troisième fut confiée à Lafayette. Dès son arrivée à Paris, il se présenta à l'Assemblée, la remercia d'avoir joint son approbation au choix du roi, lui renouvela l'hommage de son dévouement et partit pour la frontière. Beaucoup de citoyens de toutes les classes, et surtout de la garde nationale, l'accompagnèrent jusqu'à la barrière, et lui donnèrent toutes sortes de témoignages d'estime et de confiance. Arrivé à Metz, il établit son quartier-général dans les lieux mêmes où six mois auparavant

son cousin Bouillé avait eu le sien. Pendant tout le reste de l'hiver il ne parut guère occupé que de revues et de ces parades où il aimait tant à se montrer sur son cheval blanc, saluant de la manière la plus humble jusqu'au dernier citoyen. La guerre ayant été déclarée dans les premiers jours d'avril 1792, il se mit en marche et alla camper avec vingt-cinq mille hommes de très belles troupes sur la rive droite de la Meuse, près de Givet, ayant son avant-garde à quatre lieues de là, dans les bois qui entourent Philippeville. Cette position était si fautive et si mal prise que les Autrichiens campés à Mons, bien que dans une infériorité numérique évidente, tombèrent un matin à l'improviste sur cette avant-garde, composée à peine de trois mille hommes, l'écrasèrent et eurent le temps de se retirer avant que le général en chef pût en être informé. Il accourut au secours avec un corps de cavalerie lorsque tout était fini. Quelques jours après, il alla prendre une autre position dans le camp retranché de Maubenge, ayant encore son avant-garde très loin de lui dans les bois de Malplaque et de Grisuel. Encore une fois cette avant-garde fut surprise par le même corps autrichien parti de Mons pendant la nuit. Des bataillons entiers, et surtout celui des volontaires de la Côte-d'Or, qui se gardait mal, furent surpris et taillés en pièces avant d'avoir pu se former. Le général Gouvion, l'ami de Lafayette, fut tué d'un coup de canon au moment où il montait à cheval. Après ces deux échecs peu considérables, il est vrai, mais cependant très fâcheux par l'effet qu'ils produisirent sur le moral des troupes au début d'une guerre qui devait être si grave dans toutes ses conséquences, Lafayette ne fit rien pour les réparer. Parcou-

rant lentement cette frontière des Ardennes à la tête de ses bataillons pleins de zèle et qui n'auraient pas mieux demandé que de se mesurer avec un ennemi de beaucoup inférieur en nombre, il n'osa pas tenter cette invasion de la Belgique que Dumouriez voulait dès lors entreprendre, qu'il exécuta si facilement plus tard, et que Lafayette eût pu accomplir plus facilement encore, puisque l'Autriche n'avait dans cette contrée que très peu de troupes, et que si l'armée française eût profité de cet avantage, il en fût résulté pour son chef une gloire qui eût nécessairement tourné au profit de la monarchie constitutionnelle qu'il voulait sincèrement défendre. S'il fût entré victorieux à Bruxelles et à Liège, il y eût trouvé son bâton de maréchal de France, et la révolution du 10 août devenait impossible. Ce fut une grande faute sans doute que de laisser échapper une si belle occasion ; mais nous ne pensons pas qu'elle appartienne plus à Lafayette qu'aux conseils qui dirigeaient alors le malheureux Louis XVI. Beaucoup plus occupé des entreprises du parti jacobin dans l'intérieur que des mouvements de l'ennemi, et voyant les progrès que faisait tous les jours ce parti, il présuma encore assez de son influence et d'un reste de popularité pour adresser à l'Assemblée une lettre dans laquelle il dénonça avec énergie la faction jacobine comme l'instigatrice de tous les désordres dont les bons citoyens avaient à gémir. « Organisée, « dit-il, comme un empire à part « dans sa métropole et dans ses affi- « liations, aveuglément dirigée par « quelques chefs ambitieux, cette « secte forme une corporation dis- « tincte au milieu du peuple français, « dont elle usurpe les pouvoirs en « subjuguant ses représentants et ses

mandataires. C'est là que, dans des séances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie et leur infraction patriotisme; là les assassins de Désilles reçoivent des triomphes, les crimes de Jourdan trouvent des panégyristes; là le récit de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz vient encore d'exciter d'innombrables acclamations. » Lafayette rappelait ensuite le dévouement avec lequel il avait embrassé la cause américaine, son zèle à défendre la liberté et la souveraineté des peuples, sa fameuse Déclaration des Droits, enfin le langage indépendant qu'il avait fait entendre dans toutes les occasions. Il adjurait l'Assemblée de rétablir l'égalité civile et la liberté religieuse sur ses véritables bases, de faire respecter le pouvoir royal et d'anéantir le règne désorganisateur des clubs et des sociétés secrètes. La lecture de cette espèce de manifeste excita une vive rumeur. Le côté droit seul y applaudit et en fit créer l'impression; on garda au côté gauche un silence qui fit place aux murmures, lorsque quelques voix s'élevèrent pour demander qu'elle fût envoyée aux départements. Les Girondins, par l'organe de Vergniaud et de Guadet, s'efforcèrent d'alarmer leurs collègues sur les dangers que pouvaient faire courir à la liberté de pareilles remontrances, de la part d'un chef militaire, et ils exprimèrent des doutes hypocrites sur l'authenticité de la signature, demandant qu'elle fût renvoyée à un comité, afin que l'Assemblée, dirent-ils, pût venger le général du lâche qui s'était couvert de son nom. L'Assemblée, saisissant cette espèce de déclinaoire pour terminer une discussion embarrassante, adopta la proposition de Guadet. Mais des faits plus graves encore firent bientôt

oublier celui-là; et la journée du 20 juin, où une vile populace vint attaquer, insulter le roi dans son palais, ne justifia que trop les pressentiments de Lafayette. Ses amis, notamment Dupont de Nemours, lui ayant mandé que cet attentat avait produit dans le public un sentiment de réaction monarchique assez vif, et auquel sa présence à Paris donnerait une impulsion décisive, il n'hésita pas, et, malgré les avis timorés de Luckner, il parut à la barre législative, avouant hautement la lettre qui avait été lue en son nom, et déclarant qu'il était chargé par tous les corps de son armée d'improver les insultes faites au roi, demandant la destruction de la secte dont les discussions publiques ne dévoilaient que trop les atroces projets. Cette courageuse harangue fut accueillie avec enthousiasme par le côté droit, et dans un morne silence par le côté gauche. Guadet, prenant encore une fois le ton de l'ironie, attribua d'abord la présence du général à la défaite, à la disparition de nos ennemis... Puis, rentrant dans le vrai, il blâma sa démarche comme une désobéissance, une violation de la Constitution, et demanda que le ministre de la guerre fût interrogé pour savoir s'il lui avait donné la permission de venir à Paris. Ramond prit la défense de Lafayette, et il parla avec force de ses longs services pour la liberté. A la suite d'un débat vif et tumultueux, la proposition de Guadet fut rejetée à une majorité de cent voix. Mais la haine des Girondins pour Lafayette ne fit que s'augmenter; elle avait encore une autre cause que la fermeté courageuse avec laquelle il signalait leurs complots comme ceux des Jacobins, dont ils étaient alors les alliés. Les meneurs de ces deux factions connaissaient le plan qu'il

avait concerté secrètement avec quelques députés constitutionnels pour soustraire Louis XVI à leurs projets. D'après ce plan, le roi devait se rendre à l'Assemblée, accompagné du général de l'armée du centre, et annoncer l'intention de se retirer à Compiègne, dans la distance où il pouvait aller sans enfreindre la Constitution. Dans cette résidence, la garde nationale et deux régiments de chasseurs, dont le général était sûr, eussent entouré Louis XVI, qui aurait adressé une proclamation à ses frères et aux émigrés pour les exhorter à le rejoindre sur le sol de la patrie. Alors lui-même se fût déclaré prêt à marcher contre l'ennemi commun, pour défendre la Constitution (7). Puis il serait rentré dans Paris lorsque ces dispositions auraient déconcerté les espérances coupables, et ramené le calme et le bon ordre. En quittant l'Assemblée, Lafayette se rendit chez le roi, qui l'accueillit avec bienveillance, mais avec réserve. Mme Élisabeth, présente à cette entrevue, conjura son frère de se jeter dans les bras du seul homme qui pût le sauver; mais la reine, agrie par tant de fâcheux souvenirs, et se déliant toujours de Lafayette, s'était déjà prononcée avec force contre toute tentative d'évasion à laquelle il aurait part, déclarant qu'elle aimait mieux mourir que de lui devoir son salut. Louis XVI se contenta de lui dire qu'il ne voyait plus de sûreté que dans la Constitution. Ainsi ce fut en vain qu'il chercha à profiter d'une revue que le roi passait le lendemain pour rendre quelque énergie aux bons citoyens : la cour s'opposa à toute intervention

de sa part, et il s'éloigna le désespoir dans le cœur. Durant ce court séjour à Paris, une affluence considérable s'était portée sur ses pas; les cris de *vive Lafayette!* n'avaient pas cessé de retentir sur son passage, et la garde nationale lui avait fourni un poste d'honneur. Ce furent les derniers soupirs de cette popularité, née sur les ruines de la Bastille, et qui devait bientôt expirer. Il partit en exhortant les officiers de la garde nationale à maintenir l'ordre, et laissa une lettre à l'Assemblée, dans laquelle il dénonçait les factieux avec une nouvelle énergie. Sa démarche n'avait rendu au pouvoir exécutif qu'une vigueur passagère; le maire et le procureur de la commune furent suspendus pour leur conduite au 20 juin; mais la pusillanime Assemblée annula bientôt cette décision. Revenu à son armée, Lafayette voulut tenter un dernier effort. Il pensa avec raison, mais trop tard, qu'une victoire pourrait changer l'opinion publique, et il fit proposer à Luckner, par son ami Bureaux de Pusy, d'attaquer les Autrichiens à Jemmapes. Lafayette prétend, dans ses Mémoires, que le maréchal se refusa à cette proposition; mais il n'était plus temps; la coalition venait de mettre en mouvement une nombreuse armée, que le roi de Prusse dirigeait lui-même, et les ennemis de l'intérieur pressaient de plus en plus dans ses derniers retranchements le trône constitutionnel. Le nom de Lafayette était mêlé à toutes leurs attaques, et il se passait peu de jours sans qu'une dénonciation dans les clubs ou à la barre de l'Assemblée le signalât comme un traître, comme un Sylla ou un Cromwell. Ces dénonciations, accueillies par les tribunes et une partie de l'Assemblée, ne tardèrent pas à rencontrer de plus imposants organes

(7) Quelques mémorlographes ajoutent à ces mesures celle d'une dissolution de l'Assemblée. Les mémoires de Lafayette gardent le silence sur ce point.

dans les députés Vergniaud et Delaunay, qui prononcèrent sur les dangers de la patrie de longs discours où ils mêlèrent encore le nom de cet homme, qui, dirent-ils, *se croit le chef d'une faction dont il n'est que l'instrument.* Dans cette occasion Lafayette fut défendu par Mathieu Dumas. « Ce général ne serait pas digne, s'écria celui-ci, d'être appelé le héros de la liberté, si, comme Washington, son modèle, il ne buvait jusqu'à la lie le calice de l'ingratitude populaire. » Dans la discussion qui s'ouvrit quelques jours après, sur la demande de Vergniaud, l'évêque constitutionnel Torné l'attaqua avec plus de violence encore. « Un des généraux, dit-il, oubliant qu'il est en présence de l'ennemi, moins occupé de la nécessité de vaincre que de la passion de jouer un grand rôle, quitte son poste sans congé, et compromet par son absence la sûreté de son armée et celle de l'État. Il se montre à la barre avant d'être admis; vous parle fièrement au nom de son armée, et encore au nom d'un parti redoutable dont il se montre le chef et qu'il vous désigne sous le beau nom d'honnêtes gens. Là, singeant la personne de Cromwell sans en avoir le génie, il vous fait sous le nom de *pétition* le commandement de maintenir cette Constitution qu'alors même il foule aux pieds, de faire punir un rassemblement de pétitionnaires armés de piques, lui qui vous fait une pétition au nom de cinquante mille fusils. Je sais qu'il appelle les Jacobins une faction! Cette prétendue faction ne lui serait-elle odieuse que parce qu'elle peut rendre difficile le projet de tourner la force de son armée contre la liberté de son pays? » Un démocrate plus célèbre, Condorcet, compara Lafayette à Monk, « sacri-

fiant à son roi la liberté qu'il avait d'abord servie; » et ces attaques se compliquèrent d'un incident qui pouvait avoir des suites encore plus funestes. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, ayant reçu Luckner à diner chez lui, arracha à ce ridicule vieillard, au milieu d'une orgie, en présence de six autres députés jacobins, l'aveu que Lafayette lui avait fait proposer par Bureaux de Pusy de marcher avec leurs armées contre l'Assemblée nationale. Cette intrigue échoua devant les dénégations de Luckner et de Bureaux de Pusy; mais dans la séance du 6 août, Jean Debry, organe de la commission à l'examen de laquelle avait été déférée la conduite de Lafayette, conclut à l'accusation, et cette proposition fut soutenue avec chaleur par Brissot. Vaublanc la fit néanmoins repousser à la majorité de 406 voix contre 224; mais cette décision faillit coûter cher à ceux qui l'avaient provoquée. Au sortir de la séance ils furent assaillis, frappés, menacés de mort, et ne durent leur salut qu'à la garde nationale. Ainsi le parti constitutionnel perdait chaque jour de ses forces; et la sanglante journée du 10 août vint consommer sa ruine. A la nouvelle de cette catastrophe, Lafayette se rendit au département des Ardennes, le corps constitué le plus rapproché de lui, afin d'y déclarer son refus de reconnaître le nouveau gouvernement. Après avoir fait renouveler par ses troupes le serment à la Constitution, en leur adressant un ordre du jour conçu dans les termes les plus énergiques, il essaya d'organiser entre plusieurs départements de l'Est une fédération dont l'objet était de résister aux Jacobins; puis il fit emprisonner les trois commissaires que l'Assemblée avait envoyés pour l'arrêter. Mais bientôt, effrayé lui-même

de ces mesures vigoureuses, et de quelques manifestations démagogiques qui éclatèrent parmi les bataillons de volontaires, il pensa qu'il ne lui restait plus d'autre moyen d'échapper au péril que de prendre la fuite, et il partit soudainement de Sedan, dans la nuit du 19 au 20 août, avec Latour-Maubourg, Alexandre de Lameth, Bureaux de Pusy et quelques autres officiers, se dirigeant vers la forêt des Ardennes, sous prétexte de faire une reconnaissance. Son projet était de gagner la Hollande ou l'Angleterre, puis l'Amérique; mais craignant de rencontrer quelque corps ennemi, et voyant leurs chevaux épuisés de fatigue, ils s'arrêtèrent, et dépêchèrent Bureaux de Pusy à Rochefort, afin de demander passage pour des officiers forcés de quitter l'armée française. Le passage fut accordé; mais, à son entrée à Rochefort, Lafayette ayant été reconnu, tous furent arrêtés et contraints de se rendre sous escorte à Namur, auprès du commandant autrichien. Avant de partir de Rochefort ils signèrent une déclaration collective par laquelle, renonçant à servir dans l'armée française, ils invoquaient le droit des gens, « comme « étrangers, réclamant un passage « pour se rendre sur un territoire « dont le gouvernement ne fût pas en « guerre avec la France. » Chasteler, qui commandait à Namur, fit prévenir Lafayette que le prince Charles de Lorraine allait arriver de Bruxelles pour le consulter sur la situation de la France. Lafayette répliqua qu'il ne supposait pas que personne pût lui adresser des questions auxquelles il ne lui conviendrait pas de répondre. Chasteler lui ayant communiqué une lettre dans laquelle il rendait compte de son arrivée en cherchant à atténuer ses torts dans

la révolution, Lafayette lui rappela qu'il avait fait le sacrifice de toutes ses prérogatives nobiliaires, et le pria de retrancher tout ce qui pourrait ressembler à un désaveu de sa conduite passée. Un ordre supérieur ayant prescrit au commandant autrichien de s'emparer du trésor de l'armée qu'on supposait à la disposition de Lafayette : « Sans doute, dit « froidement le général, leurs Altes- « ses impériales, à ma place, l'ens- « sent emporté... » Ses aides-de-camp furent dirigés sur la citadelle d'Auvers, où ils subirent deux mois de détention; les autres officiers eurent la liberté de continuer leur route pour la Hollande. Latour-Maubourg, Lameth et Bureaux de Pusy furent conduits au château de Luxembourg. Avant leur départ, Lafayette dicta la déclaration suivante, qu'il pria Louis Romeuf, son aide - de - camp, de rendre publique dans le cas où il succomberait à sa captivité. « J'a- « vais bien prévu que, si je tombais « entre les mains des gouvernements « arbitraires, ils se vengeraient de « tout le mal que je leur ai fait; mais, « après avoir défendu contre les fac- « tieux, jusqu'au dernier instant, la « constitution libre et nationale de « mon pays, je me suis abandonné à « mon sort, pensant qu'il valait « mieux périr par la main des ty- « rans que par la main égarée de mes « concitoyens. Il fallait surtout éviter « qu'un grand exemple d'ingratitude « nuisît à la cause du peuple.... Ils « ont beau faire, les vérités que j'ai « dites, mes travaux dans les deux « mondes ne sont pas perdus. L'aris- « tocratie et le despotisme sont frap- « pés à mort, et mon sang, criant « vengeance, donnera à la liberté de « nouveaux défenseurs (8). » A leur ar-

(8) Rivaro', qui était alors en Allemagne, publia

rivée à Luxembourg les prisonniers furent enfermés séparément au château. Le duc de Saxe-Teschen, oncle de l'empereur et frère de la dauphine mère de Louis XVI, à qui Lafayette avait fait demander un passeport, répondit : « Puisque le chef de l'insurrection française, forcé de s'expatrier par ce même peuple auquel il a appartenu, pris à se révolter, est tombé dans les mains des princes alliés, on le gardera jusqu'à ce que son souverain, dans sa clémence ou dans sa justice, ait décidé de son sort. » Peu de jours après ils furent remis par l'Autriche à la Prusse, et gardés étroitement pendant trois mois dans la forteresse de Wesel, où Lafayette tomba malade. Ses gardiens l'ayant engagé, par intérêt pour lui-même, à donner au roi de Prusse des conseils que ce monarque lui avait fait demander pour la direction de sa guerre contre la France, il ne répondit que ces mots : « Le roi de Prusse est bien impertinent. » De Wesel on le transféra à Magdebourg, où il demeura un an. Quoique placé dans un appartement souterrain et humide, sa captivité lui parut plus tolérable, délivré qu'il était de la présence d'un bas officier qui jusqu'alors l'avait gardé à vue. Privé d'encre et de plumes, il eut recours à un curedent

trempe dans de la suie délayée pour correspondre secrètement avec quelques amis. Au sortir de Magdebourg, on lui confisqua les livres du *Sens commun* et de *l'Esprit*, qu'il avait conservés jusqu'alors; il demanda gaîment si ces deux livres étaient en Prusse des objets de *contrebande*. Transféré à Neiss, il y fut traité un peu moins rigoureusement. Enfin, au mois de mai 1795, par suite du traité de paix entre la France et la Prusse, Lafayette, Bureaux de Pusy et Latour-Maubourg, rendus aux Autrichiens, furent conduits dans la forteresse d'Olmütz, où on les tint séparés et privés de toute communication. Comme, en les installant, on éloignait d'eux tous les objets qui pouvaient être des instruments de suicide, Lafayette fit observer qu'il n'était pas assez prévenant pour se tuer.— Tandis qu'il essayait ainsi sur une terre étrangère toutes les angoisses de la plus rude captivité, la faction régicide qui dominait dans sa patrie n'omettait aucune persécution propre à la venger d'une victime que la fuite avait dérobée à ses échafauds. On avait saisi tous ses biens en France et dans les colonies. La commune de Paris avait fait briser par la main du bourreau le coin de la médaille frappée en son honneur. Enfin l'accusation de *fayettisme* était devenue un symbole de proscription et souvent un arrêt de mort. M^{me} de Lafayette avait été arrêtée dans sa terre, dès le mois de septembre 1792. S'étant plainte avec noblesse et fierté à Brissot, elle fut relâchée, puis incarcérée de nouveau en 1793, et elle ne recouvra la liberté qu'au mois de février 1795, après avoir vu périr sur l'échafaud la maréchale de Noailles, sa grand'mère, la duchesse d'Ayen, sa mère, et la vicomtesse de Noailles, sa sœur. Cette courageuse

une brochure fort piquante intitulée : *Vie politique, fuite et capture de M. de Lafayette.*

Le passage suivant la fera assez connaître :

« La fortune, dont les jeux sont d'éclatantes justices, vient de nous livrer le général Lafayette. « Ne pouvant nous étonner par un grand homme, elle a voulu nous étonner par un grand événement; elle a voulu que le chef des démocrates se réfugiât parmi des aristocrates; que l'apôtre de l'insurrection ne se sauvât qu'à peine des poignards du peuple, et que l'homme de la constitution ne se débât aux échafauds de la liberté que pour tomber sous le glaive des lois.

« Il quitte son armée, quand il est menacé lui-même. Il fuit, il disparaît de la scène de la révolution, comme un héros de théâtre qui tombe et « finit avant la pièce. »

femme réussit, après mille difficultés, à pénétrer jusqu'à Vienne, où elle obtint de partager avec ses deux filles la captivité de son mari. Au mois d'octobre 1794, Lafayette, qui, sur l'avis de son médecin, avait obtenu la permission de se promener autour de la citadelle, résolut d'en profiter pour tenter une évasion. Deux étrangers qui s'étaient dévoués, le docteur Bollemann et un jeune Américain, nommé Huger (9), se tinrent prêts à le favoriser. Lafayette s'étant emparé sous un prétexte du sabre de son gardien qui chercha à le reprendre de vive force, ils luttèrent corps à corps pendant quelques instants; mais le gardien, intimidé par les menaces des deux étrangers, s'échappa pour appeler du secours. Alors Huger et Bollemann pressèrent le général de monter sur l'un des deux chevaux qu'ils avaient amenés, et ils s'élançèrent sur l'autre pour prendre la fuite. Ils allaient être atteints lorsque Huger se livra lui-même aux soldats qui les poursuivaient, et, par cette action généreuse, donna à Bollemann le temps de gagner la Silésie. Lafayette, trompé par une indication mal comprise, ne trouva pas les relais qui lui avaient été préparés, et il fut arrêté à huit lieues d'Olmütz, puis ramené dans sa prison. Bollemann fut livré à l'Autriche par les Prussiens, et condamné, ainsi que Huger, à six mois de travaux forcés. Cette tentative malheureuse fit interdire à Lafayette la faculté de se promener. Mais ce fut dans le même temps que les succès des armées françaises, les réclamations de beaucoup d'étrangers, et surtout la chaleur avec laquelle Fox

et le général Fitz-Patrick plaidèrent sa cause au parlement anglais, déterminèrent le gouvernement autrichien à adoucir sa captivité. L'histoire devra dire qu'au milieu de toutes ces souffrances son caractère ne parut pas se démentir, qu'il garda sa foi aux mêmes principes, et que l'aspect de tant de maux, qui alors inondaient l'Europe, et surtout la France, ne put le faire revenir d'aucune de ses illusions. Seulement on a rapporté que, lorsqu'il apprit le massacre de Larocheoucauld, son ami, il dit que *le charme était détruit*. La compagnie de sa femme et de ses filles, l'étude de la langue allemande, dont les principes étaient, disait-il, les seuls qu'il pût adopter dans ce pays, remplissaient les longs loisirs de sa captivité. Cependant l'heure de sa délivrance approchait. Du sein des armées révolutionnaires était sorti un homme extraordinaire. La prodigieuse campagne de 1796, en Italie, venait de s'accomplir, et les préliminaires de Léoben s'en étaient suivis. Bonaparte et Clarke, traitant au nom de la république française, avaient insisté pour que le prisonnier d'Olmütz obtînt sa liberté, sous la condition qu'il ne pourrait rentrer, quant à présent, sur le territoire français. Après cinq mois de pourparlers et de conférences entre Louis Romeuf, ancien aide-de-camp de Lafayette, le marquis de Gallo et Thugut, le général et ses deux compagnons de captivité furent rendus à la liberté, le 9 septembre 1797, sur leur simple promesse de quitter dans douze jours les États de l'empereur. Ils se rendirent aussitôt à Hambourg, d'où leur premier soin fut de remercier le général Bonaparte. « Notre résurrection, lui écrivirent-ils, est au nombre des miracles que vous avez opérés. » De Hanibourg Lafayette

(9) Ce jeune homme était le fils du major Huger, chez qui Lafayette était descendu à son débarquement en Amérique, le 15 juin 1777.

passa en Hollande, où il fut bien accueilli (10). Mais rien de tout cela ne pouvait remplacer pour lui le sol de la patrie, et cependant le Directoire s'obstinait à l'en tenir éloigné. « Entre l'Océan dont les Anglais sont les maîtres, l'Empire qui m'est interdit, et la France que j'empoisonne rais de mon *aristocratie et de mon royalisme*, écrivait-il à cette époque, il n'y a que la terre batave où je puisse trouver sécurité. » Pour comprendre ces étranges paroles, il faut se rappeler que le coup d'état du 18 fructidor avait eu lieu, et que le républicain Carnot lui-même avait été proscrit comme suspect d'attachement au parti royaliste. Alors Lafayette se fixa à Utrecht où il attendit que de nouveaux événements lui rouvrirent le chemin de la France, sachant bien qu'un parti puissant s'y agitait en sa faveur. Il avait même été question, lors des élections de 1799, de porter au conseil des Cinq-Cents les trois prisonniers d'Olmütz, et d'associer à la direction des affaires de la république l'homme qui avait pris tant de part au renversement de la monarchie. Mais, sur ces entrefaites, le véritable héritier de la Révolution, Bonaparte, arriva d'Égypte. Lafayette, qui lui devait tant de reconnaissance, et qui était loin d'avoir deviné son ambition, lui écrivit pour le féliciter et le remercier encore une fois de la liberté qu'il lui avait fait rendre. Cette manifestation intéressée n'ayant d'abord amené aucun résultat, et Lafayette se trouvant las de son rôle, il écrivit brusquement au nouveau

consul que la prolongation de son exil ne convenait ni au gouvernement ni à lui-même, qu'il arriverait à Paris dans les premiers jours de l'année 1800. Ce retour imprévu causa au héros du 18 brumaire une humeur qu'il ne put dissimuler. On remarqua que, dans l'Éloge de Washington, qu'il fit composer à cette époque par Fontanes, le nom de Lafayette ne fut pas même prononcé. Cependant la prudence de celui-ci, qui se retira sans bruit dans sa terre de La Grange, provenue de la succession de sa belle-mère, vint calmer ces dispositions ombrageuses. A son retour de Marengo le premier consul l'accueillit encore avec assez de bienveillance. « Je ne sais, lui dit-il dans une boutade militaire, ce que diable vous avez fait aux Autrichiens; mais ils ont eu bien de la peine à vous lâcher? » Dans une autre conversation, Bonaparte lui dit encore : « Vous avez dû trouver les Français bien refroidis pour la liberté; les boutiquiers de Paris n'en veulent plus. » A quoi Lafayette répondit que les Français étaient encore en état de la recevoir, et qu'ils l'attendaient de lui. Plus tard, il avouait à Fox qu'avec un régime passable il aurait accepté une place de sénateur, qui lui eût permis de servir dans l'occasion la patrie et la liberté. Cependant il refusa cette dignité lorsqu'elle lui fut offerte par Cabanis et par Talleyrand, en disant que, le lendemain de son avènement, il dénoncerait le premier consul, et qu'il serait obligé de se faire encore chef d'insurrection. Il refusa également la légation des États-Unis, se regardant comme trop Américain, dit-il avec raison, pour y jouer le rôle d'étranger. Ses rapports avec Bonaparte durèrent jusqu'au Consulat à vie. Bien qu'un peu mécontent du refus de la sénatorerie que n'avaient

(10) Ce bon accueil reposait sur quelques souvenirs. Lorsqu'en 1782 la Hollande avait été menacée par la Prusse, ses regards s'étaient tournés vers Lafayette, et il avait été sérieusement question de l'appeler au secours des Provinces-Unies; mais la politique du ministère français, alors si timide, s'était opposée à cette entreprise.

pu vaincre ses séductions, le chef de la république lui montra de l'intérêt; mais Lafayette se tint toujours sur la réserve, et il conserva son indépendance. Quelqu'un l'ayant accusé, en présence du consul, de fronder son gouvernement : « Laissez donc, répondit celui-ci; il n'en dira pas plus qu'il ne m'en a dit à moi-même! » Cependant il lui reprocha un jour sérieusement de donner l'autorité de son nom aux ennemis du consulat, et lui rappela à cette occasion, non sans quelque amertume, les émeutes de la Révolution. « J'étais au parterre, dit-il, quand vous étiez sur le théâtre, mais je regardais bien! » Lafayette répondit que, après la prise de la Bastille, aucune insurrection ne lui avait paru légitime. Lors de la votation du consulat à vie, il déclara hautement qu'il ne l'approuverait pas tant que la liberté publique ne serait point garantie, qu'alors seulement il donnerait sa voix à Napoléon. Il développa ensuite les motifs de cette opinion dans une lettre dont la franchise ne parut pas trop déplaire au consul. Cependant ce fut alors que les relations de ces deux hommes, qui s'étaient mutuellement pénétrés, cessèrent entièrement; et si ce n'est dans une occasion dont il sera question plus tard, ils ne se revirent plus. Lafayette s'éleva avec énergie contre l'assassinat du duc d'Enghien, qui seul a suffi pour souiller tous les lauriers de Napoléon. Quelques liaisons que Lafayette eut dans ce temps-là avec Moreau le rendirent suspect, et il fut même question de l'arrêter; mais Joseph Bonaparte, qui entretenait avec lui des rapports bienveillants, parvint à l'en garantir. L'établissement de l'empire fut pour Lafayette le signal d'une vie plus retirée encore dans sa terre de La Grange, où il se livra tout entier à l'agriculture. Lors de l'institution de

la Légion-d'Honneur, Napoléon lui fit proposer le grand-cordon par M. de Ségur, son parent; il le refusa *comme un ridicule*, et l'on n'y revint plus. Cependant son isolement avait fini par indisposer l'empereur, à qui toute espèce d'indépendance faisait ombrage; et l'on a pensé que ce fut pour cette cause qu'après la campagne d'Ulm, Georges de Lafayette, fils du général, qui servait comme lieutenant dans un régiment de hussards, ayant été proposé pour le grade de capitaine, fut obstinément repoussé par l'empereur lui-même. A mesure que Napoléon s'élevait davantage, on voyait Lafayette rentrer de plus en plus dans l'obscurité; mais on supposait généralement qu'il y avait dans cette abnégation plus de dépit que de modestie ou d'humilité; et personne ne voulait croire à tant de simplicité de la part d'un homme qui s'était montré si ambitieux de gloire et d'applaudissements. On rapporte même qu'à l'époque où il eut le malheur de se casser une jambe, les plaisants dirent malignement qu'il n'avait pas trouvé d'autre moyen de faire parler de lui. Il eut du moins, dans ce même temps, la satisfaction de recevoir les hommages de plusieurs Anglais de distinction. Fox, Fitz-Patrick, Erskine, les lords Holland, Lauderdale, Adair et le duc de Bedford vinrent successivement le visiter dans sa retraite. Mais cette retraite fut alors attristée par la perte de son angélique épouse. La santé de cette dame si aimante, si vertueuse, avait reçu de graves atteintes par la captivité d'Olmütz, et après de longues souffrances elle succomba le 24 déc. 1807. Aucun nuage n'avait troublé cette union de trente-quatre ans, à laquelle Lafayette ne cessa de donner de vifs et sincères regrets. C'est dans ce temps aussi

que Jefferson lui fit offrir le gouvernement de la Louisiane, qui venait d'être vendue aux États-Unis par Bonaparte. Il refusa en disant que la liberté américaine n'avait plus besoin de lui. Vivement sollicité, vers la même époque, de visiter encore une fois le théâtre de ses premiers exploits, il s'en défendit par la crainte que le gouvernement impérial ne mît obstacle à son retour (11). L'invasion de la France, en 1814, fut pour lui une source de profonde affliction. Lui-même nous apprend dans ses Mémoires qu'il revit avec plaisir le régime pacificateur de la Restauration, dont les princes, ses contemporains, avaient été ses compagnons d'enfance ou de jeunesse; et, ce qu'on a de la peine à croire aujourd'hui, il parut à la cour de Louis XVIII avec l'ancien uniforme d'officier-général et la coque blanche. Mais, quoiqu'il y eût été bien accueilli, on ne l'y revit plus. Un parti de l'opposition se forma bientôt contre les Bourbons, et Lafayette fut des premiers à s'y joindre. Il eut dans ce temps-là plusieurs entrevues avec l'empereur de Russie; et ce souverain d'un État despotique, si bizarrement libéral, se plaignit souvent à lui du peu de libéralisme des Bourbons. Quelque antipathique que fût cette famille à Lafayette, ce n'est cependant qu'avec peine qu'il vit Bonaparte revenir de l'île d'Elbe, dans le mois de mars 1815. Quelques royalistes lui ayant demandé si le gouvernement royal pouvait compter sur lui, il répondit oui, sans hésiter, ne doutant pas, ajouta-t-il, qu'à la faveur d'une op-

position bien dirigée on ne pût tirer meilleur parti de Louis XVIII que de celui qu'il regardait depuis longtemps comme le plus redoutable ennemi de la liberté. Alors il fut question de le replacer à la tête de la garde nationale de Paris, mais on écarta bientôt cette idée comme une violence faite aux affections personnelles du roi. Dans une réunion à laquelle il fut appelé chez Lainé, président de la Chambre des députés, on discuta les moyens de faire face aux circonstances. Lafayette conseilla sérieusement de mettre à la tête des troupes le duc d'Orléans, comme plus populaire que les neveux du roi, et de réunir immédiatement tous les membres survivants des assemblées nationales depuis 1789, afin d'opposer une grande force morale à la puissance matérielle de Bonaparte. Personne n'appuya cette proposition, et il ne fut plus question de Lafayette ni de ses avis. Après l'arrivée de Bonaparte il demeura trois jours à Paris, comme pour faire parade de sécurité personnelle; puis il alla s'ensevelir à La Grange, tandis que d'autres républicains moins austères, et qui un peu plus tard devaient être ses collègues, ses amis, prêtaient serment à Napoléon et acceptaient de lui des titres et des emplois. Ce fut en vain qu'ils tentèrent de persuader au disciple de Washington qu'il devait en agir ainsi. « Votre gouvernement avec un pareil homme, leur dit-il, est de tous celui qui offre le moins de chances de liberté.... Dans ce peu de jours, Napoléon a déjà cent fois plus violé les libertés publiques que les Bourbons dans leurs dix mois de règne. » Des séductions plus hautes et plus puissantes furent encore essayées avec aussi peu de succès. Joseph Bonaparte lui ayant fait proposer une conférence par l'entremise

11) Cette appréhension n'était pas sans fondement. Bonaparte, qui ne le perdait pas de vue, disait un jour au conseil-d'Etat : « Tout le monde en France est corrigé, excepté Lafayette. Vous le croyez tranquille; eh bien! Je vous dis, moi, qu'il est tout prêt à recommencer. »

de Mathieu Dumas, il s'y rendit, et dit nettement qu'il ne pouvait voir dans Napoléon qu'un soldat venu de corps-de-garde en corps-de-garde jusqu'aux Tuileries, et dont il souhaitait que le règne durât le moins possible. Cependant il promit de concourir à repousser les étrangers et les Bourbons, mettant à ses services la même condition qu'il avait faite à ces princes : une Chambre librement convoquée et largement élue. Il souscrivit ensuite à l'acte additionnel, qui lui parut plus libéral qu'on ne le jugeait communément. En votant aux élections de Seine-et-Marne, il déclara qu'il ne se soumettait au serment qu'à raison de l'urgence, et sous réserve du principe de la souveraineté du peuple. Élu président du collège, puis député, il vit se rouvrir pour lui, après vingt-trois ans d'interruption, la carrière parlementaire, dans les conjonctures les plus favorables à ses théories de représentation et de démocratie. Sa réapparition sur la scène politique, à la suite d'une aussi longue absence, fut une sorte de résurrection. Quelques efforts ayant été faits pour l'absorber dans la pairie, il résista et refusa l'entrevue avec l'empereur qui lui fut proposée. Un nombre imposant de suffrages l'éleva à la vice-présidence de la Chambre des représentants, concurremment avec Dupont (de l' Eure), Flaugergues et Grenier. En cette qualité il fit partie de la députation chargée de recevoir Napoléon quand il vint ouvrir la session. Mis ainsi en présence, ces deux hommes célèbres se mesurèrent des yeux, et, après avoir caché leurs dissensions sous quelques paroles insignifiantes, ils se séparèrent plus divisés, plus irréconciliables que jamais. Lors de la discussion sur l'adresse, Lafayette insista pour qu'on gardât une atti-

tude d'indépendance, disant que la conduite de la Chambre dans cette occasion allait décider « si elle serait « appelée une représentation nationale ou un *club Napoléon*. » Lors que Bonaparte revint après le désastre de Waterloo, et que divers bruits de dissolution et de dictature agitérent les esprits, Lafayette monta à la tribune (21 juin), « pour « élever, dit-il, après bien des années, une voix que devaient reconnaître les vieux amis de la liberté. « De graves dangers menacent la patrie; le moment est venu de se rallier autour de l'étendard de 1789, « celui de la liberté, de l'égalité, de l'ordre public. *Vétéran de cette cause sacrée*, je propose à la Chambre de déclarer la permanence, et de considérer comme un fait de trahison toute tentative pour la dissoudre.... » Il termina en demandant que les ministres fussent mandés à la barre pour y rendre compte de la situation de la France. Cette motion n'était pas moins intempestive qu'inconstitutionnelle; car, en affaiblissant le pouvoir impérial, la Chambre eût privé le parti révolutionnaire et la France elle-même de l'unique moyen de salut qui lui restât. Le nom, l'ascendant de Napoléon pouvaient seuls balancer le poids de nos revers, et modérer les prétentions des vainqueurs. Mais Lafayette n'était dans cette circonstance que l'instrument d'une intrigue habilement et de longue main ourdie par Fouché (*voy. ce nom, LXIV, 343*). Ce ministre révolutionnaire, qui avait depuis longtemps des intelligences avec lord Wellington, eût désiré personnellement voir arriver au trône le duc d'Orléans, pour lequel il agissait à l'époque du retour de Napoléon; mais il acceptait la branche aînée comme un pis-aller, se flattant de la rendre

plus tolérable à l'aide de certaines conditions. C'est ainsi qu'il avait excité Lafayette à cette levée de boucliers, en caressant sa marotte de la garde nationale, et en lui faisant entendre que, Napoléon une fois renversé, on obtiendrait facilement de l'étranger des conditions convenables. La plupart des propositions de Lafayette furent adoptées par les représentants ; mais Napoléon consentit avec peine à laisser aller ses ministres à la Chambre, pour y répondre aux interpellations de son antagoniste. Il leur adjoignit Lucien, qui défendit avec beaucoup de zèle les intérêts de son frère. Cet orateur ayant, dans la chaleur de l'improvisation, *parlé de la légèreté* des Français, Lafayette s'écria que c'était une calomnie; que, si la nation s'était refusée à suivre Napoléon dans les sables d'Égypte, dans les déserts de la Russie et sur cinquante champs de bataille, le pays n'aurait pas trois millions de ses habitants à regretter. Dans la même séance plusieurs représentants insinuèrent que l'abdication, et même, selon quelques-uns, la *déchéance* était la seule mesure qui pût sauver la patrie. On se sépara sans rien décider; et, le même jour, une réunion, composée du bureau de la Chambre, des ministres et de plusieurs pairs, se forma pour délibérer sous la présidence de Cambacérès. Les ministres déclarèrent qu'ils auraient été les premiers à provoquer l'abdication s'ils l'avaient jugée nécessaire. Lafayette proposa d'aller la demander en masse; mais ce parti extrême ne fut point adopté. Le lendemain, dès le matin, il fit prévenir l'empereur que, s'il ne se décidait pas, lui-même allait proposer la *déchéance*. Napoléon flotta une partie de la journée entre les avis les plus contradictoires; enfin les instances

du général Solignac le déterminèrent à résigner en faveur de son fils, et cette résolution fut aussitôt communiquée aux deux Chambres, qui proclamèrent Napoléon II, et remplacèrent le pouvoir impérial par une commission de gouvernement. Fouché, président de cette commission, fit écarter Lafayette du commandement de la garde nationale, pour le confier à Masséna, et en même temps il proposa d'envoyer des plénipotentiaires aux souverains alliés, pour arrêter, s'il se pouvait, leur marche sur Paris, et traiter de la paix. Lafayette, Voyer d'Argenson, Pontécoulant, Laforêt et Sébastiani furent désignés pour cette mission, et on leur donna Benjamin Constant pour secrétaire. Leurs instructions, dominées par le principe de l'exclusion formelle des Bourbons, prescrivait en substance de s'adresser aux divers intérêts des puissances comme aux différents caractères des monarques. « Le premier et « le plus solide gage qu'ils puissent « donner à la nation française de leur « intention de respecter son indépen- « dance, y était-il dit, est de renon- « cer sans réserve à tout projet de la « soumettre au gouvernement des « Bourbons.... *Cette condition abso- « lue est un des points auxquels les « plénipotentiaires doivent le plus « tenir.* (12) ». On raconte que, lorsque ces députés allèrent prendre chez Fouché leurs dernières instructions, ce ministre était occupé à dicter celles qu'il destinait à ses agents secrets près de Louis XVIII. Il reçut les plé-

(12) Dans la séance de la Chambre des députés du 7 avril 1829, Lafayette, interpellé sur le véritable caractère de la mission d'Hagueau, prétendit à tort qu'elle n'avait pas en pour objet essentiel d'exclure les Bourbons du trône, mais seulement de *ra/entir la marche des armées, pour que la France eût le temps de se donner une constitution*. Les phrases que nous avons citées sont littéralement extraites des instructions qui furent données aux plénipotentiaires.

nipotentiaires fort gracieusement, fit asseoir Lafayette à côté de lui, les entretint longtemps des suites probables de cette mission, et, après leur départ, reprit tranquillement sa dictée. Les plénipotentiaires se dirigèrent d'abord sur Manheim, puis sur Haguenau, où les souverains alliés ne voulurent point leur donner audience. Lafayette, s'apercevant alors de l'espèce de mystification dans laquelle on l'avait fait entrer, écrivit à l'empereur Alexandre, dont il n'obtint aucune réponse; il se présenta de nouveau avec ses collègues chez ce monarque, qui refusa de les recevoir, se bornant à désigner, de concert avec les autres souverains, des commissaires chargés d'entendre leurs propositions. Ces commissaires parurent d'abord les écouter avec quelque faveur, mais lord Stewart, qui représentait la Grande-Bretagne, déclara positivement que le rétablissement de Louis XVIII était l'unique base sur laquelle on pût entrer en négociations. Comme il contestait la légalité de la Chambre des représentants, Lafayette objecta que le pouvoir d'une assemblée nationale dérivait plus encore de ceux qui élisent que de celui qui convoque. Le commissaire anglais lui ayant fait entendre que la France n'obtiendrait la paix qu'en livrant Bonaparte aux puissances alliées : « Je m'étonne, mylord, répondit Lafayette, que pour proposer cette lâcheté au peuple français, vous vous adressiez à un prisonnier d'Olmütz. » Lord Stewart se retira, et, comme les puissances avaient pris l'engagement de ne traiter que d'un commun accord, toute négociation se trouva rompue. A son retour à Paris, Lafayette applaudit avec enthousiasme à la déclaration des représentants qui venait d'établir une constitution sur

ses principes de souveraineté populaire. Mais pour cela il eût fallu arrêter les progrès de l'ennemi. Et ce moyen n'était pas au pouvoir de la Chambre. Les illusions du révolutionnaire de 1789 allaient donc encore une fois recevoir un cruel démenti. Lorsqu'il se présenta le 8 juillet au matin, au moment du retour du roi dans Paris, pour entrer à la Chambre, il en trouva les portes fermées et l'enceinte gardée par la garde nationale. Ayant réuni autour de lui quelques-uns de ses collègues, il se rendit avec eux chez le président Lanjuinais, pour protester contre cette violence; ensuite il fit offrir à son ancien libérateur les moyens d'assurer son passage aux États-Unis; mais l'ex-empereur, qui conserva jusqu'au tombeau le souvenir de sa dernière agression (13), aima mieux se confier aux Anglais. Quand il vit revenir les Bourbons, Lafayette dut bien comprendre qu'ils ne pourraient voir favorablement celui qui venait de les repousser avec tant d'insistance. La mission d'Haguenau avait brisé les faibles rapports qui, durant la première Restauration, s'étaient établis entre la cour et lui; d'incubables préjugés se compliquèrent de cette animosité secrète; qui accompagne toujours le sentiment de l'offense qu'on a fait éprouver (14). La fatale période des Cent-Jours et beaucoup d'autres époques de la Révolution n'enfantèrent que trop de ces inimitiés, qui devinrent implacables

(13) Le testament de Napoléon, dans lequel il donne fort mal à propos à Lafayette la qualification de *traître*, fait foi de la durée de ce ressentiment. On sait que cette designation, exprimée dans cet acte par l'emploi de la simple initiale L, a été la cause d'un procès de la part de la famille du général Lauriston (voy. ce nom, au tom. LXX), auquel on l'avait injustement appliqué, et que cette famille y a complètement triomphé.

(14) *Proprium est humani generis odiosse quem læseris.* Tacit.

par cela seul que les hommes qui les avaient conçues se crurent compromis sans retour. Lafayette passa dans une retraite absolue les trois premières années de la Restauration. En 1818, il fut présenté aux électeurs de Paris; mais le gouvernement réussit à l'écartier. Au mois de novembre de la même année le collège électoral de la Sarthe l'envoya à la Chambre, et il vint prendre, à l'extrême gauche, la place qu'il ne cessa plus d'occuper jusqu'à la Révolution de 1830. Son premier vote fut contre la proposition de Barthélemy, relative à la loi électorale; il évoqua en cette occasion tous les souvenirs de 1789 et de 1792. Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cette discussion, c'est qu'en combattant la proposition Barthélemy, Lafayette ne fut que l'auxiliaire des ministres du roi, qui usèrent de tout leur pouvoir pour parvenir au même but, et firent entrer pour cela à la Chambre une fournée de cinquante nouveaux pairs. Une circonstance que l'histoire ne saurait négliger prouve qu'il n'avait rien perdu de la fierté de son caractère. Le procureur-général Bellart ayant cru devoir diriger des poursuites contre un journaliste qui l'avait insulté, il désavoua toute participation à cette mesure, dans une lettre sèche, presque dédaigneuse, et manifesta la plus profonde indifférence « pour tout ce qu'on pouvait dire et écrire contre lui. » Le magistrat répondit sur le même ton « que la générosité du général n'avait point à s'alarmer d'une action pour laquelle il n'avait consulté que l'intérêt de la société. » La vie parlementaire de Lafayette, sous la Restauration, offre tout l'intérêt d'une lutte soutenue avec la plus invariable constance. Plein de l'idée que le gouvernement des Bourbons marchait tantôt osten-

siblement, tantôt par voies détournées, à la destruction des libertés dont leur retour avait doté la France, on le vit toujours au premier rang de leurs adversaires, harcelant les ministres, luttant sans relâche contre le fantôme de la contre-révolution, encourageant sans cesse à la résistance, enfin reproduisant avec la même ardeur, la même obstination qu'à l'âge de trente ans, ses impraticables utopies. Ses principaux discours furent ceux qu'il prononça, en 1819, sur la pétition relative au rappel des bannis et sur le budget de cette année; en 1820, sur la garde nationale, sur la liberté individuelle, sur la censure et sur les élections. Celui qu'il fit entendre à cette dernière occasion (27 mai) fut un véritable manifeste dans lequel il donna ample carrière à ses ressentiments, à ses rancunes personnelles. L'octroi de la Charte, le principe de la légitimité, l'émigration, « sans laquelle il n'y aurait eu, dit-il, ni 10 août, ni déchéance, ni 21 janvier, ni Terreur, » les *caducités* de l'ancien régime, et jusqu'à la tentative malheureuse du 23 juin 1789, tout fut attaqué par lui avec une violence, une audace que la faiblesse du pouvoir de ce temps-là peut seule expliquer. Ce discours lui attira cependant une réplique assez vigoureuse du ministre de Serre, qui lui reprocha d'imputer aux victimes de la Révolution tous les maux qu'elle leur avait fait souffrir. « Ces temps, » ajouta l'éloquent orateur, n'auraient-ils pas aussi laissé à l'honorable membre de donloureux et utiles souvenirs? Il a dû éprouver plus d'une fois, il a dû sentir, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, qu'après avoir ébranlé les masses populaires, non-seulement on ne peut pas les arrêter quand elles courent au crime, mais qu'on est sou-

« vent forcé de les suivre, et presque « de les y conduire!... » Deux jours après, M. de Puymaurin déplora que l'homme qui se recommandait par tant de qualités personnelles rentrât dans les rangs de la révolution « pour « en devenir de nouveau l'instrument « ou le *jouet*. Il devrait se rappeler, « ajouta ce député, que les cyprès de « cette époque ont flétri les lauriers « de l'Amérique. » Peu touché de ces apostrophes, Lafayette, à propos du budget de 1821, s'éleva avec une nouvelle violence contre la diplomatie actuelle « où le système, les agents, « le langage, tout lui paraissait étranger à la France nouvelle ». Il rappela les vœux qu'il avait formés toute sa vie « pour l'émancipation des peuples, l'indépendance des nations... » et il se plaignit encore que, « par les « déviations et l'apostasie temporaire « d'une révolution de liberté et d'égalité, on eût fini par voir l'Europe « surchargée de *deux assortiments* « *complets de dynasties, de nobles-* « *ses et de privilèges...* » Ici la conduite politique de Lafayette commence à paraître sous un nouveau point de vue. Il n'est guère possible de douter de l'influence que ses excitations publiques et particulières exerçaient alors sur les révolutions espagnole et napolitaine. Mais ces révolutions, de même que celle du Piémont, venaient d'avorter misérablement; et cette impuissance, jointe au ressentiment de plus en plus vif du général contre le système et les hommes de la Restauration, explique la résolution qui le précipita, lui jusqu'alors si disposé à mettre ses actions au grand jour, dans les voies ténébreuses et désespérées des complots. Lui-même annonça hautement à la tribune qu'il se regardait comme délié de ses serments par les violations qu'avait éprouvées la Charte. Pour quiconque a observé

son caractère, la rigueur de ses doctrines et son puritanisme démocratique, une telle déclaration doit tout expliquer. Il a dit ouvertement dans ses Mémoires qu'il n'y eut pas dès lors une seule conspiration contre les Bourbons dans laquelle il ne dût être compris. Cependant il est loin, dans ces mêmes Mémoires, d'avoir dit tout ce qu'il fit en ce genre; mais d'autres ont pris soin de le faire connaître. Voici ce que des révélations judiciaires ou d'officieuses confidences, dont la sincérité ne peut être mise en doute, ont établi de moins contestable sur un point trop délicat et trop grave pour que l'on puisse s'y permettre des conjectures. La première conspiration dans laquelle le nom de Lafayette fut prononcé d'une manière sérieuse est le complot militaire du 19 août 1820, où plusieurs déclarations le désignèrent comme un des chefs. Ces témoignages, toutefois, durent être considérés comme insuffisants pour autoriser une action légale. Dans le procès intenté au mois de mars 1821 à Gohier et à Sauquaire-Souliné, Lafayette parut comme témoin, et le ministère public n'hésita point à attribuer aux encouragements consignés dans ses lettres, qui furent produites à l'audience, le dangereux entraînement qui avait placé les prévenus sous la main de la justice. L'une de ces lettres, adressée aux jeunes gens du Mans, offrait tous les caractères d'une provocation à la révolte. Cette circonstance attira une mercuriale très vive du président de la cour d'assises à l'illustre témoin, qui répondit fièrement qu'il persistait dans des opinions dont il n'était responsable qu'à la Chambre des députés. Le ministère public, de son côté, déclara que, si les lettres de Lafayette eussent été livrées à la publicité, il se serait cru dans l'obligation

de poursuivre sa mise en jugement. L'impuissance de ces complots successifs contre la Restauration inspira bientôt à l'esprit de faction l'établissement de sociétés secrètes permanentes, destinées à stimuler et à régulariser ces coupables tentatives. Lafayette entra dans la plus importante (15) de ces associations, et ce fut sous ses auspices que se forma, dans la ville de BÉFORT, un vaste complot dont les conjurés fixèrent l'exécution aux premiers jours de 1822. Le général devait quitter Paris à un jour indiqué pour se mettre à leur tête. Les instances et les larmes de sa famille le décidèrent à différer de vingt-quatre heures, et c'est à cet incident qu'il dut l'avantage de n'être point surpris en flagrant délit de conspiration. Arrivé dans une petite ville d'Alsace, peu distante de BÉFORT, il apprit, par un message de ses complices que l'affaire avait échoué. Des affidés profitèrent de la nuit pour briser sa voiture et faire disparaître toutes les traces de son passage. Malgré ces précautions, la présence de Lafayette en Alsace fit quelque bruit; il entreprit de l'expliquer par une lettre insérée dans les journaux, lettre dont la rédaction timide et confuse trahissait assez l'embarras de sa position. Le ministère eut la faiblesse de se contenter de cette explication, et Lafayette resta libre pour d'autres complots. Des déclarations précises et multipliées le signalèrent encore comme un des instigateurs du mouvement séditieux entrepris à Saurmur par le général BERTON, dans le mois de février 1822 (voy. BERTON, LVIII, 154). Un magistrat plein de zèle et de probité, le procureur-général Mangin, touché de la force et de la concordance de ces témoignages,

ne craignit pas de les reproduire dans son acte d'accusation. Il présenta comme constants les rapports de Lafayette avec deux des principaux conjurés, et enveloppa dans les mêmes inculpations plusieurs orateurs de l'opposition, entre autres le général Foy, M. Voyer-d'Argenson et Benjamin Constant. Cet énergique manifeste souleva une tempête violente au sein de la Chambre des députés; le général Foy désavoua avec chaleur et peut-être avec sincérité la complicité qui lui était reprochée, et il soutint que de telles infamies étaient l'œuvre du ministère. Lafayette monta à la tribune au milieu du tumulte, et il fit entendre ce peu de paroles qui, si elles ne renferment pas un désaveu implicite de l'attentat, doivent être considérées comme la provocation la plus audacieuse qui ait retenti dans le sein d'une assemblée délibérante. « Quelle
 « que soit mon indifférence habi-
 « tuelle pour les inculpations et les
 « haines de partis, je crois devoir
 « ajouter quelques mots à ce qu'ont
 « dit mes honorables amis. Pendant
 « le cours d'une carrière dévouée
 « tout entière à la cause de la liber-
 « té, j'ai constamment mérité d'être
 « en butte à la malveillance de tous
 « les adversaires de cette cause, sous
 « quelque forme despotique, aristoc-
 « ratique, anarchique qu'ils aient
 « voulu la combattre ou la dénaturer. Je ne me plains donc point,
 « quoique j'eusse le droit de trouver
 « un peu leste le mot *prouvé* dont
 « M. le procureur du roi s'est servi à
 « mon occasion; mais je m'unis à
 « mes amis pour demander, autant
 « qu'il est en nous, la plus grande
 « publicité, au sein de cette Cham-
 « bre, en face de la nation. C'est là
 « que nous pourrons, mes accusa-
 « teurs et moi, dans quelque rang

(15) Expression de ses Mémoires.

• qu'ils soient placés, nous dire sans
 • compliment ce que depuis trente-
 • trois années nous avons eu mu-
 • tuellement à nous reprocher.» On a
 généralement supposé que cette pro-
 vocation s'adressait à Louis XVIII
 lui-même, et qu'elle avait trait à
 quelques particularités peu connues
 de la conduite de ce prince envers
 le marquis de Favras. Quoi qu'il en
 soit, pour se livrer à cet éclatant
 défi, il fallait que Lafayette eût la
 conscience bien profonde de la puis-
 sance de ses révélations ou de la fai-
 blesse du gouvernement, qu'il acca-
 blait ainsi du sentiment de son im-
 punité. Lesurlendemain, M. de Saint-
 Aulaire déposa sur le bureau de la
 Chambre une proposition tendant à
 ce que le procureur-général fût tra-
 duit à la barre pour répondre aux
 plaintes portées contre lui; mais
 cette proposition, combattue par
 M. Royer-Collard (16), Labourdon-
 naie et Courvoisier, fut repoussée
 à une forte majorité. Lorsque, un
 mois après, le procès de Berton s'ou-
 vrit à la cour d'assises de Poitiers,
 Mangin soutint avec force ce qu'il
 avait avancé relativement à Lafayette;
 puis il ajouta : « Pourquoi, nous
 • dit-on, ne pas déférer aux tribu-
 • naux les membres du gouverne-
 • ment provisoire dont l'existence a
 • été alléguée par les conjurés? Vous
 • faites trop ou trop peu.... A cela je
 • pourrais opposer plus d'une ré-
 • ponse.... Le fait matériel de la pré-
 • sentation de Baudrillet au marquis
 • de Lafayette se rattache au second
 • complot, sur lequel je ne suis point

(16) Un court entretien, qui eut lieu en 1822 en-
 tre Lafayette et M. Royer-Collard, témoigne com-
 bien était sincère l'opinion que ce dernier s'était
 faite de l'innocence du général en cette circon-
 stance. « Vous avez, lui dit-il, été indignement ca-
 lomnié par M. Mangin. — J'ai été outragé, répon-
 dit Lafayette, mais non calomnié. — En ce cas,
 vous avez été impuni. »

• compétent. Si je l'étais!.... Les
 • preuves morales abondent pour
 • attester la complicité; les preuves
 • matérielles nous manquent contre
 • les premiers instigateurs... Ils ont
 • articulé que nous les frappions par
 • derrière, que nous étions des lâ-
 • ches : ils savent bien que la main
 • judiciaire qui s'est appesantie sur
 • eux ne fut point la main d'un lâ-
 • che. Les lâches et les perfides sont
 • ceux qui précipitent dans l'abîme
 • des conspirations des hommes sim-
 • ples et crédules, qui les trompent
 • et les désavouent ensuite. Voilà les
 • hommes qui voudraient renouveler
 • les temps malheureux de la Révo-
 • lution, voilà les véritables pour-
 • • voyeurs des bourreaux (17).» Soit à
 raison de l'éclat de cette inculpation,
 soit impuissance de renverser le gou-
 vernement par de tels moyens, le com-
 plot de Berton fut le dernier auquel se
 trouva mêlé le nom de Lafayette. Les
 ventes du carbonarisme, qui le comp-
 taient parmi leurs plus fervents adep-
 tes, prirent fin elles-mêmes dans le
 cours de 1823. Lors de l'expulsion de
 Manuel, il fut des soixante-quatre dé-
 putés qui protestèrent et s'abstinrent
 de paraître à la Chambre pendant
 le reste de la session. Dans une réu-
 nion de députés de l'opposition qui
 eut lieu à cette époque, il alla jus-
 qu'à proposer de déclarer, par une
 proclamation au peuple, que l'impôt
 avait cessé d'être obligatoire depuis
 cette violation de la Charte; mais cet
 avis extrême fut repoussé. L'issue fa-
 vorable de la guerre d'Espagne avait
 fort augmenté l'influence des Bour-
 bons, et l'on vit écarter beaucoup de
 leurs ennemis dans les élections de
 cette année; Lafayette fut de ce nom-
 bre. Il profita de cette inaction forcée
 pour accomplir un vœu formé depuis

(17) Allusion à un discours de M. Lamitte.

longtemps, celui de revoir le théâtre de ses premiers triomphes. Dès qu'il eut fait connaître cette intention, le Congrès américain mit à sa disposition un des bâtiments de l'État, et l'en prévint par un message. Mais déjà il était parti avec son fils sur un simple paquebot, et il débarqua le 16 août 1824 dans la baie de New-York, où sa réception fut réellement magnifique. Une escadre de neuf vaisseaux à vapeur, élégamment pavoisés, et montés par plus de six mille citoyens, était en station dans le port. Le vice-président de la république et l'ancien gouverneur de New-Jersey vinrent le recevoir à son bord. Après le débarquement, il se rendit avec un cortège imposant et des acclamations multipliées à l'hôtel-de-ville, où il fut complimenté par des députations de tous les ordres. Un banquet nombreux, les toasts les plus flatteurs, de brillantes illuminations terminèrent cette journée triomphale. Lafayette visita ensuite Boston, Philadelphie, Baltimore, et partout il fut accueilli avec le même enthousiasme; partout des applaudissements unanimes furent décernés à l'hôte de la nation. A Washington, siège du Congrès, il fut reçu par le président en personne, qui lui donna un dîner splendide, auquel assistèrent tous les ministres étrangers, excepté ceux de France, d'Angleterre et de Russie. Il parcourut aussi la Louisiane, où l'ancienne population française lui témoigna le même empressement. Présenté aux deux Chambres par les présidents, il entendit encore de leur bouche des louanges et des félicitations qui mirent le comble à son ivresse. Enfin, le 20 décembre, le Congrès adopta à l'unanimité un bill par lequel une somme de 200,000 dollars fut offerte au libérateur, au créateur de la répu-

blique américaine. Déjà, sous la présidence de Jefferson, et lors de la réunion de la Louisiane, la munificence américaine s'était exercée à son égard par la concession d'une portion de terres considérable. La vanité démocratique de Lafayette ne profita pas moins que sa fortune de ce démenti donné à l'ingratitude des États républicains. Son unique chagrin fut de ne pas retrouver un seul des généraux qui avaient été ses compagnons d'armes; on lui présenta seulement quelques braves qui avaient servi sous ses ordres: il les embrassa de la manière la plus affectueuse. Son séjour en Amérique dura quatorze mois, qui ne furent pour lui qu'une marche triomphale dans les vingt-quatre États de l'Union, et une succession continuelle d'honneurs, de fêtes et de harangues, auxquelles il répondit toujours avec effusion et dignité. Chargé par la famille de Washington d'envoyer le portrait de ce président à Bolivar, il y joignit une lettre de félicitation très flatteuse, à laquelle le libérateur de la Colombie répondit que *Washington donné par Lafayette* était la plus sublime des récompenses que pût ambitionner un homme. Le 7 septembre 1825 il reçut les adieux des ministres, de tous les chefs de l'État, et d'une foule de citoyens, réunis dans l'hôtel du président, qui, interprète de cette imposante assemblée, récapitula dans un discours fort étendu la vie entière de Lafayette, rappelant surtout son dévouement à la cause américaine.

« Ma récompense est dans le bonheur
 « dont vous jouissez, répondit celui-
 « ci; c'est un témoignage irrécusable
 « de la supériorité des institutions
 « populaires sur le système dégra-
 « dant de l'aristocratie et du despo-
 « tisme. » Enfin il s'éloigna, pour la dernière fois, de ce sol si noblement

hospitalier, et après une heureuse traversée, sur la frégate la *Bran-diwine*, il prit terre le 5 oct. 1825 au Havre, d'où il se rendit tout droit à son habitation de La Grange. L'aspect politique de la France semblait s'être heureusement modifié pendant son absence. L'avènement de Charles X avait paru éteindre ou du moins affaiblir les discordes des partis. Un des membres de l'opposition la plus avancée, B. Constant, cédant lui-même à l'entraînement universel, s'était surpris à crier *Vive le roi!* Ce fut la plus belle époque de la Restauration, et sans contredit une des plus florissantes de notre histoire. C'est dans de telles circonstances que Lafayette fut encore une fois élu député par les électeurs de Meaux (24 juin 1827). Deux mois après il assistait aux obsèques de Manuel, et il y prononçait un discours des plus audacieux. Des poursuites ayant été dirigées contre M. Mignet, auteur d'une relation de cette solennité, il s'unit à ses collègues Laffitte et Schonen pour demander à y être compris; mais tout cela devint inutile par suite de l'acquiescement du prévenu. Les événements se pressaient; M. de Châteaubriand, ce génie tour à tour utile et fatal à la Restauration, de concert avec d'autres hommes d'un royalisme non moins éprouvé, avait suscité une opposition non moins redoutable au ministère le plus long et le plus fort que ce régime eût encore enfanté. Sa majorité, jusque-là si compacte, en fut ébranlée, et M. de Villèle se crut obligé de dissoudre la Chambre. Ce fut une grande faute, car les électeurs renvoyèrent sur les bancs de l'opposition la plupart des membres que le ministère en voulait écarter. Lafayette vint aussi une dernière fois prendre part à cette lutte funeste. Charles X, cédant à de

nouvelles impulsions, remplaça son ministère par un cabinet composé d'hommes estimables, éclairés, mais dépourvus de l'énergie et de la fermeté nécessaires dans de pareilles circonstances. Les concessions que Martignac, chef de ce ministère, crut devoir faire à l'opposition démocratique n'eurent pour résultat que d'ajouter à son audace et d'augmenter ses forces. Dans un discours sur le budget, prononcé le 23 juin 1828, Lafayette reprocha avec amertume au gouvernement des tendances rétrogrades, dont certes il était plus que jamais éloigné. Le 9 juillet, il signala la Sainte-Alliance « comme une ligne dont le but était *d'asservir, d'abrutir le genre humain.* » Et il ajouta : « La France est appelée à secouer ce joug honteux; mais il faudrait que son gouvernement, renonçant à d'anciens rapports, pût dire aux puissances étrangères : « Après Dieu, c'est au peuple français que je dois de m'être placé au-dessus de vos influences et en dehors de vos spéculations. » Si Charles X ne comprit pas un tel avis dans le même sens que Lafayette, il est au moins bien certain que ce prince eut alors le projet de secouer le joug étranger, et de rendre à la France son ancienne indépendance; il est aussi sûr que le ministère Polignac, qui remplaça celui de Martignac, avait formé cette généreuse entreprise, malheureusement trop au-dessus de ses forces, lorsqu'il fut renversé par l'influence de ces mêmes cabinets étrangers, et surtout de l'Angleterre, que ces projets avaient alarmés. Lafayette avait alors entrepris un voyage dans un but tout - à - fait politique. Il était à Chavaignac, lorsqu'il apprit l'avènement du ministère Polignac. Dissimulant à peine ses projets de plus en plus agressifs, il se rendit à Grenoble, et

de là à Vizille, dont les habitants vinrent à sa rencontre. Un vieillard lui présenta une couronne de chêne « comme un témoignage de l'amour » et de la reconnaissance du peuple. » Dans la soirée il y eut illumination et sérénade. Lafayette passa huit jours dans ce premier berceau de la Révolution, au sein de la famille Périer, qui en est propriétaire, et qui était alliée à la sienne; puis il traversa Voiron, La Tour-du-Pin, Vienne, et fut complimenté à son entrée dans chaque ville. Le 5 septembre il se mit en route pour Lyon, où le délire du parti révolutionnaire lui avait préparé une réception tout-à-fait royale. Cinquante cavaliers, plus de mille piétons et un grand nombre de voitures allèrent à sa rencontre. Un des organes les plus prononcés de l'opinion libérale, le futur maire Prunelle, harangua le général, qui, dans sa réponse fière et presque menaçante, se félicita « d'avoir reconnu partout sur son passage cette fermeté calme d'un grand peuple qui connaît ses droits, qui sent sa force et sera fidèle à ses devoirs. » Il monta dans une calèche attelée pour lui de quatre chevaux, et fit son entrée sur un nouveau pont que cette circonstance a fait appeler de son nom. Il y reçut avec solennité des députations des villes de Châlons et de Saint-Étienne. Le lendemain une fête lui fut donnée sur la Saône, aux environs de l'île Barbe, au milieu d'une population immense qui couvrait les deux rives. Le jour suivant il assista à un banquet offert par la ville, et auquel prirent part quelques députés de l'opposition. Il y dit lui-même ouvertement que, si l'on essayait de vicier les élections par des ordonnances, la nation française, qui connaissait ses droits, saurait les défendre... A son départ, le

8 sept., il fut suivi jusqu'à deux lieues de la ville par une escorte de jeunes cavaliers. Ces audacieuses promenades, où la vanité de Lafayette trouvait tant de plaisir, et dont le gouvernement fut plusieurs fois, dit-on, sur le point de troubler le cours par une résolution hardie, propagèrent l'esprit de sédition sur tous les points. D'après les avis du maître plusieurs associations se formèrent alors pour le refus de l'impôt, et de nouvelles sociétés secrètes, organisées à la manière des carbonari, s'établirent au sein de la capitale. Lafayette les encouragea hautement, et il proposa même à la Chambre de refuser le budget jusqu'à ce que la nation eût obtenu le jugement par jury pour les délits de la presse, le rétablissement de la garde nationale, des administrations départementales et municipales purement électives, l'abolition du double vote, etc.; et dans le même temps il se mit en rapport avec la principale des sociétés secrètes. La trop fameuse Adresse des 221, par laquelle la Chambre élective refusa son concours au ministère dont le système politique lui était encore inconnu, n'encouragea que trop de pareilles dispositions. Mais Lafayette ne prit aucune part ostensible aux débats de la Chambre, où elle fut discutée. Les meneurs de l'opposition étaient trop habiles pour ne pas sentir à quel point l'influence de son nom et de ses doctrines eût compromis le succès de leurs plans, en repoussant les royalistes qui avaient l'imprudence de se réunir à eux. Cependant la position n'était pas désespérée; le parti le plus sage et le plus logique était sans contredit de dissoudre à la fois la Chambre, le ministère, et d'en appeler aux électeurs sous l'influence d'une administration plus

nable. Mais les hommes les plus intéressés au maintien du pouvoir ne savaient pas même dans quelle position ils se trouvaient. Certes, nous ne dirons pas, comme la tourbe ignorante, après l'événement, que les mesures qu'ils prirent étaient radicalement mauvaises. Nous pensons au contraire qu'il n'y avait pas autre chose à faire, et qu'il ne manqua à ces mesures que d'avoir su les préparer et en assurer l'exécution. Ce tort fut d'autant plus grave que les ministres avaient pour cela à leur disposition tout ce qui était nécessaire. Mais leurs moyens employés l'un après l'autre, d'une manière incomplète, décousue, et placés dans des mains au moins inhabiles, tournèrent en sens contraire de ce que l'on devait en attendre; et le parti de l'insurrection, qui n'était préparé à rien, qui se crut d'abord près d'essuyer une défaite, ne triompha, au bout de trois jours, que lorsqu'on eut accumulé dans la résistance les fautes les plus graves, la faiblesse, l'incapacité les plus déplorable. Lafayette était à La Grange lors de la promulgation des ordonnances. Prévenu dès le premier moment, il se mit en route dans la nuit, et arriva sans que le gouvernement, dans son incurie ou son respect mal entendu pour la liberté individuelle, eût songé à empêcher la funeste coopération du chef nécessaire de toute révolte et de toute conspiration. Le premier soin de celui-ci fut d'offrir aux insurgés l'appui de son nom et de sa personne. Il reçut aussitôt une députation des élèves de l'École Polytechnique, engagés dès la veille dans l'insurrection, et il parut à midi à la réunion des députés, chez M. Audry de Puyraveau. Dans un âge aussi avancé il semblait avoir gardé toute son énergie, et il conservait le

goût des moyens extrêmes. Ce fut lui qui proposa d'abord d'établir un gouvernement provisoire, projet qui fut repoussé par le plus grand nombre, fort disposé encore à transiger avec la cour... Sur la proposition de Casimir Périer, une députation fut envoyée au duc de Raguse, qui commandait les troupes royales, afin d'obtenir une suspension d'hostilités. Lafayette presque seul blâma cette démarche pacifique, et il demanda que la députation fit du moins entendre au maréchal des paroles sévères, qu'on mît sous sa responsabilité tout le sang qui serait répandu. C'était au moment où le ministre, averti, venait enfin de le comprendre dans un ordre d'arrestation, décerné contre plusieurs autres chefs de l'insurrection. Mais la rapidité des événements ne permit pas à la police d'exécuter une seule de ces arrestations, et, loin de s'en effrayer, Lafayette ne craignit pas au même instant de demander à ses collègues le commandement du mouvement insurrectionnel. Cette proposition toutefois ne fut point acceptée. Il est bien sûr qu'alors il y eut de l'hésitation, de la crainte même, et que le plus grand nombre parut désespérer du succès. Les instigateurs de la protestation des journalistes contre les ordonnances avaient pris la fuite, et d'autres avaient fait leur soumission aux ordonnances. On ne peut nier que dans de telles circonstances Lafayette n'ait déployé un courage remarquable, et que la faiblesse, la terreur de ses amis faisaient encore ressortir. Il passa la nuit du 28 au 29 juillet à stimuler, à diriger l'activité populaire, visita les barricades, et fut reçu partout avec de grandes démonstrations d'enthousiasme. L'inexplicable abandon du Louvre et des Tuileries ayant assuré

dans la matinée du 29 la victoire aux insurgés, la presque totalité de la garde nationale de Paris, dissoute depuis deux ans, reprit les armes spontanément, et Lafayette en fut proclamé le chef. Alors, entouré d'un nombreux cortège, il alla prendre possession à l'hôtel-de-ville, après trente-neuf ans d'interruption, de ce commandement auquel se rattachaient tous ses souvenirs et toutes ses affections. Les acclamations les plus vives se firent entendre sur son passage. Dans la rue aux Fers, une pluie de rubans et de cocards tricolores tomba sur sa tête et sur la multitude qui l'entourait. Arrivé à trois heures à l'hôtel-de-ville, son premier soin fut d'annoncer au peuple l'heureux rétablissement de la garde nationale, par une proclamation dans laquelle il rappela avec orgueil son commandement de 1789, et déclara que la conduite des Parisiens dans ces derniers jours le rendait plus que jamais fier de les commander. Il termina par ces mots : « La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble ! » Les députés avaient arrêté la formation d'une commission municipale, pour veiller aux intérêts de la capitale, et prié Lafayette d'en désigner les membres. Il crut devoir décliner cet honneur, et ne voulut prendre part qu'à la création d'une garde mobile qui devait être employée hors de Paris. Mais on pensa que cette institution rappellerait trop l'armée révolutionnaire de 1793, et l'on y renonça. Cependant, au milieu de ce désordre, une espèce de gouvernement fut créé, et son premier acte fut de déférer à Lafayette le commandement de toutes les gardes nationales du royaume. Il déclara que les circonstances lui faisaient une loi d'accepter cette mission qu'il avait refusée en 1789, et

il se trouva investi du plus grand pouvoir qui existât en ce moment. Sans nul doute il était alors le maître absolu des destinées de la France, et il ne tenait certainement qu'à lui de se faire proclamer roi ou président d'une république, s'il lui eût convenu de l'établir. Mais ce révolutionnaire acharné, cet homme qui depuis quinze ans était à la tête de tous les complots, n'avait pas même songé à ce qu'il mettrait à la place des choses qu'il voulait détruire. Comme tous les artisans de ruine et de destruction, quand il eut tout renversé et tout détruit, quand il fut installé à l'hôtel-de-ville, maître absolu de tout, Lafayette ne sut plus ce qu'il devait faire... Une commission populaire s'établit auprès de lui et s'empara du pouvoir municipal à peu près comme celle du 10 août 1792. Dans la même soirée du 29 juillet, deux membres de la Chambre des pairs, Sémonville et d'Argout, s'étant présentés, de la part du roi Charles X, annoncèrent à cette commission que les ordonnances, cause ou prétexte de tout le désordre, venaient d'être révoquées, qu'un autre ministère avait remplacé celui de M. de Polignac, sous la présidence de M. de Mortemart. Lafayette, mandé à la commission, s'y rendit aussitôt; et là Sémonville lui rappela une mission analogue qu'ils avaient remplie l'un et l'autre, dans la même enceinte, au début de la Révolution. « N'est-il pas bien cruel, ajouta-t-il, d'avoir, si longtemps après, besoin de réunir encore nos efforts pour conjurer le fléau de la guerre civile? » Lafayette écouta sans rien dire; et, en accompagnant le grand-référendaire, il lui demanda si la conquête du drapeau tricolore ne serait pas du moins le prix de la vic-

toire ; à quoi Sémonville répondit qu'il n'avait pas été question de cet objet à Saint-Cloud. Après avoir échangé quelques propos bienveillants, ils se séparèrent ; et Lafayette rentra dans son état d'irrésolution et de doute. Mais pendant ce temps l'inaction prolongée de la cour, les faux mouvements des troupes, et l'incertitude, l'inaction de celui qui les commandait, enfin les lenteurs de M. de Mortemart, rendirent une entière sécurité aux ennemis de Charles X. Dans la matinée du 30 juillet, Lafayette, fatigué de cette attitude de doute et d'observation, qui n'était guère dans son caractère, fit adresser par un parlementaire aux corps de troupes qui entouraient Saint-Cloud l'audacieuse sommation de mettre bas les armes : sommation qui demeura sans effet, ce qu'il faut dire pour l'honneur de cette brave garde royale, qui fit son devoir partout où elle fut bien conduite. Des circonstances particulières n'ayant pas permis au duc de Mortemart de présenter lui-même à la réunion des députés les ordonnances de révocation, un de ses collègues à la Chambre des pairs, M. Collin de Sussy, se chargea de le suppléer. Le peu de faveur avec lequel cette mission fut accueillie par la Chambre le pénétra de la nécessité de s'adresser au gouvernement de fait qui siégeait à l'hôtel-de-ville. Admis difficilement auprès de Lafayette, qu'environnait déjà un cortège menaçant de délégués des sociétés populaires, de gardes nationaux et d'ouvriers, il put à peine lui parler de sa mission. « Ce jour est le plus beau de ma vie, lui dit le général au comble de ses vœux ; vous me voyez entouré d'amis qui étaient las comme moi du *despotisme* des quinze dernières années. Permettez que nous prenions tous ensemble

« connaissance de votre message. » M. de Sussy ayant témoigné le désir d'être présenté à la commission municipale, Lafayette lui-même le mit en rapport avec MM. de Lobau, Manguin et Audry de Puyraveau, seuls présents ; mais sitôt qu'il commença de faire la communication dont il s'était chargé il fut interrompu par des vociférations : « Il est trop tard ! il est trop tard ! Charles X a cessé de régner le jour où il a signé les ordonnances ; le peuple a acquis par son sang le droit de se choisir un autre souverain ! » Force fut à M. de Sussy de remporter les ordonnances révocatives ; il ne put obtenir qu'une lettre à M. de Mortemart, où Lafayette se borna à lui en accuser réception. Malgré cette réponse si péremptoire de la commission, le général, dont la mesure et la politesse ne s'étaient pas encore démenties, crut devoir rendre une espèce d'hommage à son principe favori, en faisant connaître la mission de M. de Sussy au peuple qui se pressait dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville. Il passa dans la grande salle, et, après avoir réclamé le silence, il voulut donner lecture des dernières ordonnances. Mais un cri de réprobation se fit entendre sur tous les points. Ce fut au milieu de ce tumulte que, s'étant retourné vers le délégué royal, il prononça en souriant ces paroles remarquables : « Vous le voyez, il faut vous résigner : c'est fini des Bourbons ! » Ainsi fut décidée cette grande question, sous l'influence du même homme qui, un peu moins de quarante ans auparavant, avait détrôné, à peu près dans les mêmes lieux et de la même manière, le frère de Charles X ! En prenant congé de lui, M. de Sussy tenta vainement de l'entraîner à une conférence au Luxembourg avec le duc de

Mortemart ; il répondit fièrement que le *délégué du peuple* ne pouvait avoir rien de commun avec l'envoyé de la monarchie déchu. Toute sa conduite dès lors fut une conséquence de cette première décision. Il refusa sans hésiter l'offre d'être le régent de Henri V. Le général Talon l'ayant, dans la matinée du 31, engagé à s'expliquer sur l'effet des ordonnances du 29, il répondit par un billet dont la précision n'a pas besoin de commentaire : « On me demande une réponse explicite sur la situation de la famille royale, depuis la dernière agression contre les libertés publiques et la victoire de la population parisienne ; je la donnerai franchement : c'est que toute réconciliation est impossible, et que la famille royale a cessé de régner... » Le parti napoléoniste, de tout temps antipathique à Lafayette, s'était agité sans aucune chance de succès. Restait à opter entre deux autres combinaisons, la république et la monarchie du duc d'Orléans. Ce prince ne se recommandait à Lafayette par aucune prédilection particulière, et son père avait été pour lui un ennemi personnel. Le parti actuel du duc d'Orléans, fort déchu de la popularité qu'il avait obtenue en 1814 et 1815, était sans importance réelle dans la nation et dans l'armée ; mais il comptait d'énergiques appuis dans les deux Chambres, parmi les journalistes et au sein du haut commerce de Paris. L'origine du prince, ses services militaires, l'accueil qu'il n'avait cessé de faire aux mécontents de la Restauration, son opposition plus ou moins secrète à ce système de gouvernement, tout semblait répandre sur lui un caractère d'unité révolutionnaire et patriotique que l'ensemble de sa vie, imparfaitement connue, n'offrait point en réalité. La simpli-

cité de ses mœurs, sa nombreuse famille et son union patriarcale semblaient le recommander aux suffrages. Patient, courageux, éminemment flexible dans toutes les occasions, il avait sur ses antagonistes l'immense avantage d'être, pour ainsi dire, sur le champ de bataille, d'assister aux événements. Son nom, d'abord timidement prononcé par M. Laffitte, n'avait cependant excité aucune sympathie. Telle était sa circonspection habituelle que ses partisans eux-mêmes doutaient de son acceptation dans des circonstances aussi difficiles. Dès qu'elle fut connue, on s'occupait plus activement de lui frayer le chemin, tandis qu'en même temps les alarmes qu'avait fait naître la proposition d'une république étaient habilement exploitées pour intéresser à sa cause le commerce et l'industrie. C'est ainsi que le duc d'Orléans fut appelé, dans la journée du 30 juillet, à la lieutenance-générale du royaume, et que l'on commença à parler de sa royauté. Mais il importait surtout de décider en sa faveur Lafayette, qui n'avait encore vu dans la résolution précipitée des députés qu'une mesure provisoire, soumise à la sanction nationale. Trois partisans du prince, amis politiques de Lafayette, le général Gérard, et MM. Barrot et Mauguin, s'y employèrent avec zèle. D'un autre côté, les sociétés patriotiques, qui avaient leur quartier-général à l'hôtel-de-ville, députaient sans relâche auprès de lui pour qu'il *dotât enfin la France de cet établissement démocratique, objet et récompense des efforts du peuple qui avait combattu*. Quoique Lafayette eût, à plusieurs reprises et avec un désintéressement très louable, refusé la présidence de la république, ces instances multipliées n'avaient pas laissé d'exercer sur son

esprit une forte séduction. M. Barrot obtint de lui qu'il ne prendrait aucune détermination jusqu'au lendemain 31, et dans la même matinée une conférence s'établit entre eux, chez Lafayette lui-même, en présence de Mathieu Dumas. La question de l'avènement du duc d'Orléans y fut discutée sous toutes ses faces et résolue en faveur du prince. Une circonstance fortuite ou préparée acheva de fixer l'indécision du général. M. Rives, ministre américain à Paris, étant venu le visiter quelques instants après à l'hôtel-de-ville : « Que vont dire, s'écria Lafayette en s'avançant vers lui, nos amis des États-Unis, s'ils apprennent que nous avons proclamé la république? — Ils diront, répondit froidement M. Rives, que quarante ans d'expérience ont été perdus pour les Français. » Cette condamnation si tranchée du régime démocratique, par le ministre d'une puissance républicaine, fit une vive impression sur lui. Il parut dès lors ne renoncer qu'à regret à son utopie favorite; mais il espéra tout du principe de la souveraineté populaire implanté dans nos lois, et de l'institution de deux millions de gardes nationaux appelés à élire eux-mêmes leurs officiers. Cet homme toujours si prompt, si actif, lorsqu'il s'agissait de détruire, s'était encore une fois trouvé faible, irrésolu et sans capacité en face d'une œuvre de reconstruction. Après quelques hésitations, le duc d'Orléans, arrivé dans la nuit à Paris, prit le parti de se rendre le 31 juillet à l'hôtel-de-ville, où sa présence était devenue indispensable. Le général, pressenti sur cette démarche, avait répondu avec politesse; il reçut le prince au bas du grand escalier. « Mes amis, dit le duc, c'est un ancien garde national qui vient rendre visite à son ancien général. » Ces pa-

roles modestes n'empêchèrent point qu'un mécontentement assez vif n'éclatât sur le passage du prince, et particulièrement dans la salle du trône, encore encombrée de combattants et de blessés. On lut la proclamation de la Chambre des députés, à laquelle le duc d'Orléans répondit en peu de mots; puis, prenant par la main Lafayette, il s'avança sur le balcon de l'hôtel-de-ville, et embrassa le général avec effusion en agitant à plusieurs reprises un drapeau tricolore. Cette scène patriotique produisit un effet immense. La multitude qui couvrait la place et les quais, jusque-là incertaine et silencieuse, fit retentir l'air de ses acclamations. Lafayette venait de consacrer le nouveau roi des Français. Quelques membres de la commission municipale avaient songé à dresser une espèce de programme de principes dont l'adoption formerait un contrat entre le peuple et le pouvoir héritier de sa victoire; mais cette idée fit place à celle d'une simple conférence dans laquelle Lafayette, à qui les conditions de ce programme avaient été communiquées, serait chargé de pressentir le prince sur son système de gouvernement. Il se rendit en conséquence le 1^{er} août au Palais-Royal. « Vous savez, dit-il au duc d'Orléans, que je suis républicain, et que je regarde la constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le prince; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être pas de cet avis. Mais croyez-vous, dans la situation de la France, et d'après l'opinion générale, qu'il nous convienne d'adopter cette constitution? — Non, répliqua Lafayette, qui résumait ainsi le programme rédigé par ses collègues; ce qui convient au

peuple français, dans les circonstances actuelles, c'est un trône populaire, entouré d'institutions républicaines, tout à fait républicaines. — *C'est bien ainsi que je l'entends*, répartit le prince. — Tenez, ajouta Lafayette, se livrant davantage, la constitution de 1791 était une constitution vraiment républicaine. — Ce n'est pas la mienne, objecta le duc; l'expérience nous en a trop bien appris les inconvénients; il est impossible de marcher avec une seule Chambre. • A la suite de cette conférence, que Lafayette s'empressa de publier, il s'écria avec enthousiasme que le duc d'Orléans était aussi républicain que lui. Cette illusion se fondait-elle sur une proposition formellement faite et agréée du programme de l'hôtel-de-ville? L'histoire manque de lumières sur ce point important. Tandis que le duc d'Orléans, par une politique aussi habile que hardie, s'appropriait ainsi les fruits d'une lutte à laquelle il était demeuré personnellement étranger, Charles X, cédant à d'inhabiles ou perfides conseils, conférait à ce prince la lieutenance-générale du royaume, et abdiquait la couronne en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux. Ces actes intempestifs étant demeurés sans résultat, la cour parut se disposer à une lutte que le nombre et le dévouement des troupes qui l'entouraient la mettaient encore en mesure de soutenir avec avantage. Des commissaires furent dépêchés à Rambouillet pour exhorter le roi à s'éloigner. Leurs instances ayant été infructueuses, on obtint du duc d'Orléans la permission de provoquer cet éloignement par une manifestation décisive. Lafayette, qui parut prendre sur lui tout l'odieux de cette démonstration, fit battre le rappel dans Paris, et réunit cinq cents hommes

dans chaque légion de la garde nationale pour marcher sur Rambouillet. Dans un instant toute la capitale fut en rumeur. Il se forma aux Champs-Élysées un corps d'à peu près dix mille hommes, dont le général Pajol prit le commandement. Il choisit pour aide-de-camp M. Georges de Lafayette, fils du général, et cette troupe, qui se grossit en route de cinq ou six mille volontaires, arriva dans la nuit aux environs de Rambouillet. Le départ de la famille royale, déterminé par des rapports exagérés à dessein sur l'importance de cette expédition populaire, prévint un engagement qui, selon toute apparence, eût été fatal aux agresseurs. Le retour à Paris de cette tourbe indisciplinée offrit un spectacle dont la confusion rappelait les scènes les plus tumultueuses de notre première révolution. Lafayette annonça au peuple de la capitale, dans un ordre du jour, cette victoire sans combat, et la Chambre des députés ouvrit dans les premiers jours d'août sa délibération mémorable, qui consumma la ruine du principe de légitimité. Le parti républicain, profondément irrité de l'issue des événements, se livra à des désordres que Lafayette contribua puissamment à calmer : « Si la liberté est violée, dit-il aux agitateurs, le déshonneur en retombera sur moi, qui suis chargé de maintenir l'ordre : je mets donc mon honneur entre vos mains. » Ces paroles aussi adroites que prudentes ramenèrent le calme dans les esprits. Lafayette ne prit part à la discussion de la Charte de 1830 que pour combattre l'hérédité de la pairie et pour lancer contre l'aristocratie quelques-uns de ces anathèmes qui lui étaient familiers. Le 7 août les deux Chambres portèrent à Louis-Philippe la résolution qui lui déférait

la couronne. Ce prince, cédant aux acclamations populaires, se montra sur le balcon du Palais-Royal, accompagné de Lafayette qu'il embrassa de nouveau. Le général parut profondément ému. « Voilà, dit-il au peuple, en lui montrant son nouveau roi, voilà le prince qu'il nous fallait; voilà ce que nous avons pu faire de plus républicain! » Mot qui, à travers une satisfaction personnelle, trahissait le regret de n'avoir pu doter la France de cette démocratie pure, objet depuis tant d'années de ses prédilections. Il fut question de savoir quel nom adopterait le nouveau roi. Quelques-uns avaient imaginé de l'appeler Louis XIX ou Philippe VII, afin de le rattacher à la chaîne des souverains de la troisième race. Cette idée semblait sage, car il était absurde de prétendre que la qualité princière du duc d'Orléans, sa proximité du trône, n'eussent pas fortement influé sur son élévation. Lafayette la combattit comme impliquant une pensée dangereuse de légitimité; son opinion prévalut, et Louis-Philippe, en l'informant de sa détermination, lui écrivit gracieusement : *You see, you have carried the point.* Durant les premiers mois du nouveau règne, Lafayette parut en quelque sorte s'effacer de la scène pour se consacrer uniquement à la réorganisation de la garde nationale. Il retrouva pour cette opération favorite le zèle et l'activité de ses premières années; dix-sept cent mille gardes nationaux, pourvus d'artillerie, reçurent par ses soins une institution régulière, et il se montra fidèle à ses principes en leur accordant l'élection de leurs officiers. Journallement occupé à recevoir et à haranguer des députations des milices et des municipalités départementales, il n'aspirait à au-

cune influence immédiate sur la direction des affaires d'État, ni sur les modifications ministérielles qui, dans les premières phases du nouveau gouvernement, se succédèrent avec rapidité. On a déjà remarqué que la trempe austère et rigide de son caractère était peu faite pour l'instinct variable et capricieux du pouvoir. Dans un somptueux banquet qui lui fut offert le 15 août par la ville de Paris, il rappela le funeste système de division et d'anarchie qui avait fait échouer les effets de la révolution de 1789, et se flatta que le bon sens du peuple préserverait la France de pareilles calamités. Ces sortes de solennités, fréquentes à cette époque d'illusions, étaient pour lui autant de bonnes occasions de répandre au dehors ses doctrines favorites, et il y mêlait toujours quelque excitation plus ou moins directe aux peuples voisins pour qu'ils eussent à secouer également le joug des gouvernements absolus. Ces provocations, qu'il accompagnait quelquefois d'encouragements et de sacrifices particuliers en faveur des réfugiés et des mécontents de toutes les nations, excitèrent bientôt l'attention des cours étrangères. Dans un discours prononcé sur la tombe de Benjamin Constant, il le félicitait d'avoir salué les premiers rayons du soleil de la liberté s'élevant encore une fois sur l'Europe, ces rayons qui, apparaissant d'abord sur le vieux dôme tricolore de notre hôtel-de-ville, se prolongeaient alors sur la Belgique, sur la Suisse, et sur les bords de la Vistule. À côté de ces essais de propagande qu'un gouvernement faible et mal affermi était contraint d'endurer, la vie publique de Lafayette présentait de nobles et généreuses inspirations. Il appuya avec chaleur dans deux circonstances la proposition de son ami, M. de Tracy, pour l'abolition de

la peine de mort, proposition à laquelle le jugement prochain des ministres de Charles X donnait une généreuse opportunité. Lors de la translation de M. de Polignac au donjon de Vincennes, il rappela dans un ordre du jour que la loi protégeait l'accusé jusqu'à sa condamnation. Il flétrit avec énergie le mouvement homicide qui, dans le courant d'octobre, conduisit une troupe de perturbateurs sous les murs de cette prison, et auxquels le gouverneur Daumesnil opposa une résistance non moins honorable. C'est ainsi qu'on l'avait toujours vu prêt à se dévouer, à s'exposer à de grands périls pour réprimer des désordres, pour conjurer des calamités que son imprévoyance ou ses faux principes avaient trop souvent causés. Lorsque ces ministres de Charles X furent jugés par la cour des pairs, il eut encore plus d'une occasion de déployer son zèle. L'exaspération publique, excitée et entretenue par les sociétés populaires, n'avait été calmée ni par les proclamations des deux préfets de la capitale, ni par un ordre du jour du commandant de la garde nationale qui annonçait la ferme intention de protéger par tous les moyens l'arrêt de la cour des pairs, quel qu'il fût. L'effusion d'une seule goutte de sang pouvait livrer Paris et la France entière à d'incalculables désordres. Lafayette mit tous ses soins à prévenir de pareils malheurs. Il fortifia tous les postes, composa la garnison du Luxembourg de ses meilleurs soldats, et, par ses ordres, de nombreuses patrouilles circulèrent incessamment dans toutes les directions. Ces sages dispositions n'empêchèrent pas une populace furieuse d'assiéger pendant tout le procès les avenues du Luxembourg, de menacer les accusés et les

juges eux-mêmes. Plusieurs fois l'entrée du palais fut près d'être forcée, et elle l'eût été certainement sans la bravoure et le dévouement personnels de Lafayette (18). Le 21 décembre, jour de la clôture des débats, pendant la délibération de la cour, l'ordre fut donné de reconduire les prisonniers à Vincennes; précaution sage, puisqu'elle les soustrayait aux effets de l'exaspération populaire qui devait être sans bornes si les pairs refusaient de les envoyer à l'échafaud. Mais la difficulté était d'effectuer cette périlleuse translation. L'honneur de cette mesure appartint tout entier à Lafayette, qui, par son calme et sa fermeté, sut inspirer à la garde nationale assez de force pour contenir les perturbateurs. Les accusés traversèrent en plein jour les rangs de cette troupe étonnée, mais silencieuse, et furent conduits à Vincennes dans une voiture qu'escortait à cheval, non sans péril, M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Le peuple apprit, dans la matinée du 22, l'arrêt qui frappait les condamnés de peines purement temporaires. Le mécontentement fut extrême; il se tourna avec fureur contre le Palais-Royal, qui fut livré pendant quelques heures aux plus vives angoisses; mais les effets de cette exaspération furent encore neutralisés par la fermeté de Lafayette, dont le courage et le dévouement dans de pareilles circonstances ne se démentirent jamais. Par des ordres du jour et des allocu-

(18) M. de Polignac n'a laissé ensuite passer aucune occasion d'en témoigner sa reconnaissance à celui qu'il appelait *le loyal, le généreux Lafayette*. Quand celui-ci se vit abandonné de la cour et de la plupart de ses anciens amis, il écrivait avec un sentiment de douleur fort remarquable « qu'il ne lui restait plus que M. de Polignac qui lui sût bon gré de ne pas l'avoir laissé massacrer. »

tions véhémentes à la garde nationale, il parvint à la calmer et à la maintenir dans l'ordre. De son côté le roi adressa au commandant-général une lettre pleine des témoignages de l'admiration qu'elle et son chef lui avaient inspirée. La monarchie de juillet, sortie triomphante de cette première épreuve, put compter sur quelques jours de tranquillité. Mais ces crises n'étaient pas les seules conséquences de la fausse position où l'imprévoyance du généralissime l'avait placée. L'influence que venait de prendre ainsi sur les événements l'homme considéré depuis longtemps en Europe comme la personnification de toutes les révolutions ne pouvait manquer d'alarmer les puissances. Ainsi qu'on l'avait prévu, les ambassadeurs eurent bientôt l'ordre de réclamer à cet égard, et, comme on devait s'y attendre d'un autre côté, le sacrifice d'un auxiliaire importun fut bientôt décidé; tout porte même à croire que ce facile sacrifice entra comme une condition tacite dans la reconnaissance du nouveau pouvoir. On n'eut plus besoin que d'une occasion favorable, et cette occasion se présenta naturellement avec le projet d'une nouvelle loi sur la garde nationale. On avait d'abord établi que le commandement de toutes les gardes nationales de France serait maintenu au général durant sa vie, et qu'il finirait avec lui; mais lorsque ce projet fut définitivement soumis à la Chambre des députés, ce fut avec cette modification, consentie par le gouvernement lui-même, que personne ne pourrait être appelé au commandement de tout un département : disposition qui impliquait nécessairement la déchéance de Lafayette. Plusieurs amendements, tendant à l'excepter de cette exclusion, furent successivement rejetés, et

M. Charles Dupin proclama hautement que « le général ne pouvait rester toute sa vie la loi vivante, à moins que la loi politique ne restât morte. » Lafayette, absent de la Chambre lors du vote de cet article, envoya le lendemain même à Louis-Philippe sa démission de commandant-général. Le roi protesta de son ignorance personnelle et se flatta de le faire revenir; ce qui amena une correspondance dans laquelle Lafayette, donnant cours aux sentiments qu'il concentrait depuis longtemps, déclara au roi que la dissidence de leurs théories politiques et l'ombrage qu'inspirait son autorité ne lui permettaient plus d'en conserver l'exercice. Ce fut alors que, Louis-Philippe lui ayant proposé le titre de *commandant honoraire*, il répliqua brusquement : « Votre Majesté se contenterait-elle d'être un *roi honoraire*? » Rien ne put le faire changer de résolution; le lendemain il publia lui-même sa démission dans les journaux, et, par une dernière allocution à la garde nationale, à travers des regrets mal dissimulés, il rappelait ses efforts pour la réorganisation de la milice citoyenne, et présentait sa retraite « comme un acte de respect et d'obéissance envers la majorité de la Chambre élective, comme le produit d'un *instinct de liberté* qui, *en dépit des sollicitudes royales*, l'avait averti qu'il fallait sacrifier son pouvoir à toutes les conséquences de la glorieuse révolution de 1830. » Il reproduisit dans les mêmes termes ces explications à la Chambre des députés (27 déc.), en ajoutant qu'il n'aurait pas donné sa démission avant la crise que la France venait de traverser; mais que, si sa conscience d'ordre public était satisfaite, il n'en était pas de même de sa conscience de li-

berté. On voit par sa correspondance intime de cette époque qu'il aurait regardé comme un dédommagement suffisant de son sacrifice l'offre du commandement de la garde nationale de Paris, mais que cette offre ne lui fut pas faite. Le général Lobau, appelé à cet éminent emploi, se borna à s'assurer que Lafayette persistait dans sa démission, et il entra en exercice. Rendu à une existence purement parlementaire, Lafayette reprit à l'extrême gauche de la Chambre la place qu'il avait occupée durant la Restauration, et il ne tarda pas à se retrouver absolument dans la même position où il avait été sous Louis XVIII et sous Charles X. Encore une fois il fut le chef de cette phalange démocratique toujours prête à combattre et à renverser le pouvoir, quel qu'il fût et quoi qu'il pût faire; et ce qu'il y a de plus bizarre dans ce nouvel état de choses, c'est que cette opposition n'eut bientôt pour adversaires que des hommes qui naguère avaient été ses auxiliaires, ses amis. Lafayette parut à cette époque ne vouloir plus s'occuper que de l'extérieur. Lors de l'établissement de la nouvelle dynastie, deux systèmes de politique générale s'étaient offerts. Un parti nombreux, entreprenant, et essentiellement propagandiste, voulait briser par la force les onéreux traités de 1815. Une fraction de ce parti aspirait à des résultats analogues, mais par des moyens moins violents. Ce fut le système de Lafayette et celui du ministère installé le 3 nov. sous la présidence de M. Laffitte. Mais de nouveaux événements vinrent bientôt changer toutes les directions et montrer encore une fois à ces fauteurs de troubles et de révolutions que, très propres à renverser et à détruire, ils sont incapables de rien édifier, de rien

établir de solide et de durable. La révolution de Belgique, qui avait éclaté sur la fin d'août, fut à l'extérieur le premier contre-coup de la nôtre. Des députés de ce pays vinrent offrir la couronne à Lafayette; il la refusa dignement, en les exhortant à reporter ce choix sur un de leurs concitoyens. Son désir secret était que la Belgique se constituât en république fédérative, de manière à former pour la France assurée de son alliance une Suisse septentrionale. Cependant, quand les inclinations monarchiques de ce peuple lui furent bien connues, il cessa d'insister et se prononça pour l'élection du duc de Nemours; mais la France n'était pas alors en position d'obtenir un pareil résultat. L'insurrection polonaise ayant suivi de près, Lafayette en manifesta une joie très vive, et l'on crut généralement que par ses correspondances et ses rapports secrets il n'était pas étranger à un événement qui d'ailleurs avait eu pour la Révolution de juillet l'avantage de la préserver d'une attaque de la Russie. Lafayette donna la preuve de cette assertion par des lettres trouvées dans les papiers du grand-duc Constantin, lors de son départ de Varsovie, et dont le ministère essaya vainement d'affaiblir l'importance. Il accusa ensuite avec force l'inaction de la France, en présence des secours que la Prusse et l'Autriche portaient à l'autocrate. On sait que ses efforts n'aboutirent qu'au vœu stérile du maintien de la nationalité polonaise, exprimé depuis 1831 dans toutes les communications des Chambres avec le roi; et il ne fut guère plus heureux à l'égard des insurgés espagnols, avec lesquels il entretenait également des rapports depuis la guerre de 1823. Il vit dans la Révolution de 1830 une occasion de réunir les deux nations en communauté de vues et de prin-

cipes, et un avantage immense pour la sécurité de la France de Juillet. Les circonstances parurent d'abord favorables à ses vues. Ferdinand VII s'était refusé à reconnaître la royauté de Louis-Philippe. Le cabinet français dut prêter l'oreille aux instigations propagandistes de Lafayette, et il fut sérieusement question de fomenter, à l'aide de fonds considérables distribués aux réfugiés espagnols, des mouvements propres à inquiéter le monarque récalcitrant. La menace d'autoriser par représailles des rassemblements d'émigrés royalistes autour des provinces méridionales de la France mit fin à ces sourdes hostilités, et le ministère en fut quitte pour les désavouer à la tribune. Les révolutionnaires espagnols, livrés à leurs seules ressources, échouèrent misérablement dans deux tentatives désespérées. Lafayette obtint toutefois du ministère la reconnaissance publique des nouveaux États de l'Amérique. Mais ce succès ne le consola point des sanglantes et stériles extrémités dans lesquelles les secrètes instigations de la France avaient entraîné les révolutionnaires de la Péninsule; et le peu de succès des insurrections de Modène et de Bologne lui apporta bientôt des déceptions encore plus cuisantes. Avant de tenter cette périlleuse levée de boucliers, les patriotes italiens avaient envoyé des députés à Paris pour présenter le gouvernement de Louis-Philippe sur le cas probable d'une intervention de l'Autriche, et ils avaient obtenu l'assurance que dans le cas d'une telle intervention l'armée française entrerait en Italie. Cependant l'intervention autrichienne eut lieu, et la France resta immobile. Son ministère, loin de tenir la promesse qu'il avait faite aux insurgés de la Péninsule, désavoua toute

participation à leurs complots. Lafayette tira grand parti de ces embarras du gouvernement qui faisait *pirater* par sa marine les prisonniers bolonais et qui laissait envoyer au supplice le patriote Menotti. La politique intérieure lui fournit aussi plus d'une occasion d'attaquer le ministère, et, ce qui étonna beaucoup, c'est qu'il le blâma très hautement, dans le mois de février 1831, des désordres qui avaient accompagné le pillage de l'archevêché et de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. « Ce n'est pas là, « dit-il, ce qui a été convenu dans le « programme de Juillet. Si la formule « de notre programme est une illu- « sion de quelques esprits généreux, « la France ne sera pas fâchée de sa- « voir que, parmi ces esprits géné- « reux qui l'ont positivement et en « propres termes accepté, se trouve « le *roi-citoyen*, que nous avons « porté sur ce trône populaire devant « être entouré d'institutions républi- « caines. » A cette époque il ne parlait pas à la cour avec moins de liberté et d'indépendance qu'à la tribune. Le roi Louis-Philippe, effrayé de l'insurrection, ayant fait effacer ses propres armes des édifices publics, il lui dit hautement : « J'aurais supprimé « les fleurs-de-lis tous les jours qui ont « précédé, mais je les aurais conser- « vées le jour où vous les avez fait « disparaître. » Toutes ces libertés de langage et d'action ne changèrent rien, du reste, au système qui venait d'être adopté sous l'influence des plus puissants motifs; et ce système reçut bientôt une plus forte impulsion du caractère de Casimir Périer, devenu premier ministre. Alors fut dissoute cette Chambre de 1830 qui était devenue importune et trop peu flexible pour le pouvoir qu'elle-même avait créé. Lafayette profita de cette occasion pour adresser une espèce de

compte-rendu politique à ses électeurs de Meaux. « Chargé par vous, leur dit-il, de réclamer la garde nationale de 1791, le jury de la presse, les élections municipales, départementales, et l'abolition du double vote, je n'avais obtenu à la tribune qu'un indulgent sourire pour les *rêveries tri-colores* d'un vétéran de juillet 1789, crédule encore à la souveraineté populaire. Trois journées de 1830 ont fait de ces rêveries la *doctrine obligée* de tous les Français, la base unique de tous les pouvoirs. » Il expliquait ensuite encore une fois le fameux *programme de l'hôtel-de-ville*, si souvent invoqué, si souvent dénié, et dont les conséquences devaient être l'éligibilité universelle, la liberté religieuse, la liberté de l'enseignement, une réduction de la liste civile, l'abolition de la pairie héréditaire, etc. ; et à toutes ces illusions il opposait les hontes de la paix à tout prix, l'issue funeste de l'insurrection polonaise. « Telles sont les observations, disait-il en terminant, que ma conscience m'a dit de publier. Si je me suis permis de rappeler des faits personnels, c'est uniquement pour obtenir plus de confiance à ce qu'on appellera sans doute des *théories*, comme Napoléon disait : *idéologie* ; c'est aussi pour séparer la cause sacrée de la liberté d'avec les hérésies qui la dénaturent, les excès qui l'ont retardée, les crimes qui l'ont profanée, et les apologies qui la perdraient encore, si elle n'avait pas son refuge dans les purs souvenirs et les sublimes sentiments qui ont caractérisé la grande semaine du peuple... » Certes il n'avait pas besoin de tant d'explications avec les électeurs de Meaux, de cette espèce de bourg-pourri où son élection était d'autant plus assurée que la moitié

de l'assemblée était composée de fermiers ignorants, et qu'il y avait fait admettre à l'égal des propriétaires. Il fut donc élu cette année l'un des premiers ; mais le paragraphe de son allocution relatif au programme de l'hôtel-de-ville avait blessé personnellement Louis-Philippe, qui cessa dès lors de voir le général. « Nous sommes, disait celui-ci, dans la position de *deux gentlemen* qui se sont donné un démenti mutuel : les circonstances ne nous permettent pas d'aller au bois de Boulogne, mais elles nous empêchent de nous faire des visites. » Les élections avaient produit une Chambre dévouée en apparence aux intérêts avancés de la révolution, mais en réalité incertaine, sans volonté fixe, et surtout sans vues d'avenir. L'énergie du système politique auquel Casimir Périer prêtait l'autorité de son nom et de son caractère, l'intempestive agression du roi de Hollande, et, par-dessus tout, de nouveaux troubles habilement exploités, mirent bientôt une majorité imposante entre les mains des ministres ; et sa politique extérieure ayant été sanctionnée par le fameux ordre du jour motivé, un régime régulier parut s'établir. Cette direction, peu conforme aux vues de Lafayette, ne fit qu'ajouter à ses chagrins ; mais il ne perdit pas courage, et on le vit monter à la tribune pour réclamer, avec plus de chaleur que jamais, une déclaration favorable à la nationalité polonaise, et flétrir avec énergie les expressions humiliantes dont le ministère avait fait précéder son projet de loi, portant allocation de 500,000 fr. en faveur des réfugiés. « Les proscrits dont il est question, dit-il, sont nos frères en liberté ; je le dis avec orgueil, ils sont les disciples de 89, de cette doctrine qui fut alors pro-

• clamée en France sur le droit et le
 • devoir sacré de la résistance à l'op-
 • pression. Ils auraient été nos alliés
 • les plus dévoués lorsque la puis-
 • sance contre-révolutionnaire, dont
 • il a bien fallu à la fin avouer les
 • intentions, s'est avancée contre
 • nous, et lorsqu'elle a été arrêtée
 • par cette héroïque Pologne, dont
 • on ne doit entendre le nom qu'a-
 • vec remords, ou du moins avec une
 • profonde douleur. » En 1832, époque
 de la seconde insurrection des Roma-
 gnois, l'ambassadeur français à Vienne
 ayant, dans une note diplomatique,
 traité de *factieux* les patriotes ita-
 liens, Lafayette s'éleva encore avec
 énergie contre ce langage, « digne
 • de la Sainte-Alliance, dit-il, mais
 • indigne d'un gouvernement né des
 • barricades de Juillet ; » et il sou-
 tint que ces *prétendus rebelles*, sou-
 mis par les forces de l'Autriche, cette
maréchaussée européenne, n'avaient
 fait que réclamer leurs justes droits
 reconquis par la France. Dans la dis-
 cussion sur l'hérédité de la pairie, il
 combattit ce privilège, et fit suppri-
 mer du Code pénal l'article qui frap-
 pait d'une peine correctionnelle tout
 Français qui usurpait un titre de no-
 blesse. Après la session il fut exhorté
 par plusieurs de ses collègues à se
 rendre auprès du roi pour lui signa-
 ler les dangers auxquels la marche
 de son gouvernement exposait la
 France et lui-même; mais, convaincu
 par une expérience récente de l'in-
 utilité de cette tentative, il y fit sub-
 stituer un *compte-rendu* aux élec-
 teurs, où l'opposition dut exprimer
 ses griefs, et il fut un des com-
 missaires chargés de la rédaction.
 Mais, trois jours avant la publication
 de cette pièce, le chef du ministère,
 Casimir Périer, était mort sans avoir
 pu jouir du rétablissement de l'ordre,
 auquel il avait consacré son repos et

la ténacité peu commune de son ca-
 ractère. Cette mort rendit quelque es-
 poir à Lafayette; et les funérailles du
 général Lamarque, qui eurent lieu peu
 de jours après, furent pour son parti le
 signal d'une nouvelle tentative. Lui-
 même y assistait, et il venait de pro-
 noncer une allocution sur la tombe,
 lorsque l'apparition d'un bonnet
 rouge au milieu de l'innombrable
 cortège mit toute la population en
 rumeur; des cris de *Vive la liberté! à
 bas Louis-Philippe!* furent proférés.
 Quelques hommes suspects s'appro-
 chèrent du général, et l'exhortèrent à
 se rendre à l'hôtel-de-ville en lui of-
 frant ce symbole de la Terreur; mais
 il le repoussa, monta dans sa voiture
 et se fit conduire à son hôtel. Dans le
 trajet, sa voiture fut dételée par le pe-
 ple, qui la traîna jusqu'à son domi-
 cile (19). L'émeute fut grave ce jour-
 là, et une lutte sanglante s'engagea
 entre le parti républicain et les gar-
 des nationales, appuyées de plusieurs
 régiments de ligne. Une réunion nom-
 breuse de l'opposition eut lieu chez
 M. Laffitte; on y agita la question
 d'une Adresse et d'une députation au
 roi. Lafayette combattit l'une et l'autre,
 et il refusa de faire partie de la
 députation, sa présence ne pouvant
 que rappeler à Louis-Philippe sans
 utilité l'oubli d'un engagement so-
 lennel. Il accompagna ce refus de
 quelques expressions de douleur sur
 le peu de succès des efforts qu'il avait
 faits aux deux plus grandes époques
 de sa vie, pour résoudre le problème
 d'une monarchie *citoyenne* établie
 sur les bases de la souveraineté du
 peuple. Cette délibération de gens

(19) Une circonstance remarquable, c'est que les
 chevaux de Lafayette, que la populace dételaa ainsi de
 sa voiture, furent perdus pour lui; il ne les retrouva
 jamais. On a même dit que sa vie fut en péril, et
 qu'il ne s'agissait de rien moins que de lui couper
 la tête et de la promener au bout d'une pique
 comme un drapeau, en demandant vengeance.

dont la plupart étaient incertains, épouvantés, fut sans résultat, et, les chances de succès devenant à chaque instant moins probables, on se sépara sans rien décider, et chacun, ne songeant plus qu'à soi-même, avisa aux meilleurs moyens de se tirer d'affaire. C'en'était plus, comme sous Charles X, un pouvoir livré à la crainte, à l'hésitation ou à la perfidie, qu'il s'agissait de combattre; trente mille hommes de troupes de ligne, cinquante mille gardes nationaux et une artillerie formidable répondaient de la victoire au gouvernement. Cependant une députation, composée de MM. Arago, Lafitte et Barrot, fut envoyée à Louis-Philippe, encore enivré des acclamations que sa présence avait excitées dans les rues de Paris. L'histoire a recueilli les détails de cette conférence, à laquelle Lafayette resta étranger, et l'on sait l'inutilité des efforts qui furent faits pour déterminer le roi à modifier un système dont il ne pouvait plus s'écarter sans danger. Après la répression de l'émeute, Lafayette, informé que le bruit s'était répandu qu'il avait reçu et couronné d'immortelles le bonnet rouge, et qu'on parlait de l'arrêter, crut devoir demeurer quelques jours à Paris, *pour regarder en face le gouvernement de l'état de siège*; puis il regagna sa retraite de La Grange, un peu étonné, dit-il, que ce retour au plus complet arbitraire n'eût pas excité plus d'émotion dans les esprits. Son premier soin fut de se démettre des fonctions de maire et de membre du conseil municipal de sa commune, « ne voulant plus, dit-il, conserver aucun rapport avec la contre-révolution de 1830. » Lors du premier attentat sur la personne de Louis-Philippe, le 19 novembre 1832, il refusa de se joindre à ceux de ses collègues qui se rendi-

rent aux Tuileries, et dit qu'après le démenti solennel que le roi, dans la conférence du 6 juin, avait donné au fameux programme de l'hôtel-de-ville, *sa place ne lui paraissait plus là*. Dans les débats sur l'Adresse de 1833, il fit entendre quelques accents affaiblis en faveur de la liberté polonaise; plus tard il parla sur la loi d'organisation départementale, et appuya la demande d'une pension au profit des vainqueurs de la Bastille. La police ayant arrêté dans sa terre même de La Grange, et presque sous ses yeux, le réfugié polonais Lelewel, auquel il donnait asile, il s'éleva avec force contre un procédé qu'il n'avait pas eu à reprocher, dit-il, *à la Restauration elle-même*; et le ministre de l'intérieur se vit contraint de le désavouer. La discussion de l'Adresse, en 1834, fut la dernière délibération à laquelle il prit part. Une maladie, dont il avait recueilli le germe aux obsèques de Dulong, jeune député, tué en duel par le général Bugeaud, s'aggrava rapidement, et il mourut le 20 mai 1834, à soixante-dix-sept ans. Son cercueil fut accompagné à l'église de l'Assomption par un nombreux cortège, où l'on vit des gens de tous les rangs, de tous les partis, de toutes les nations, surtout des Américains et des Polonais. Après un service religieux remarquable par son éclat, le convoi, suivi d'une foule immense, se dirigea vers le cimetière de Picpus, où, suivant son désir, le général fut inhumé à côté de sa femme. La terre de France se confondit dans cette sépulture avec de la terre d'Amérique spécialement envoyée pour cet usage. Les deux Chambres du Congrès américain lui décernèrent les mêmes honneurs funèbres qu'à l'illustre Washington. Jusqu'à la fin de la session, les salles des séances furent

tendues de noir, et MM. John Quincy Adams, Edward Everett, G. Uphone et le général Tallmadge prononcèrent son éloge en présence de tous les corps de l'État. On doit s'étonner que cette mort d'un homme qui avait si longtemps jeté un si grand éclat et causé tant de rumeur dans la population parisienne n'y ait pas eu plus de retentissement. L'impression fut moins forte encore dans le reste de la France. Les esprits, avides de repos et détrompés des illusions révolutionnaires, étaient revenus à un état d'indifférence qui, augmentée encore par les sensations périodiques de l'émeute, contribuait alors plus que toute autre cause à l'affermissement du nouveau gouvernement. Comme aux derniers jours du Directoire, les peuples, las de démagogie et de désordres, appelaient un pouvoir assez fort, quel qu'il fût, pour protéger leur sécurité. C'est une grande leçon pour ces hommes imprudents et vains qui, après avoir tout sacrifié à leur soif de popularité, sont oubliés et méprisés par ceux-là mêmes qu'ils ont toute leur vie égarés et corrompus par des flatteries mensongères. A côté des défauts que nous venons de signaler, la postérité devra reconnaître dans Lafayette quelques rares vertus et un caractère de fermeté et d'énergie qu'il est difficile de ne pas admirer lors même qu'on en déplore les funestes conséquences. Mme de Staël, qui l'avait observé, disait « qu'on pouvait savoir d'avance » avec certitude ce qu'il ferait dans toute occasion. » Selon M. Gourgaud, Bonaparte, causant à Sainte-Hélène, le traitait avec plus de mépris : « Lafayette était encore un autre niais. » Il n'était nullement taillé pour le rôle qu'il avait voulu jouer. Sa bonhomie politique devait le rendre constamment dupe des hommes et

« des choses. Son insurrection des » chambres, au retour de Waterloo, » avait tout perdu. Qui avait donc pu » lui persuader que je n'arrivais que » pour les dissoudre, moi qui n'avais » de salut que par elles? C'était un » homme sans talents, ni civils, ni » militaires; esprit borné, caractère » dissimulé, dominé par des idées va- » gues de liberté, mal digérées chez » lui, et mal conçues. » Du reste, dans la vie privée, Lafayette était un honnête homme. Personne ne portait plus loin le sentiment de la bienveillance et le charme des relations privées. La reine Marie-Antoinette a dit « qu'il n'était in- » sensible que pour les rois. » Père adoré d'une nombreuse famille, qu'il édifiait par ses pieux exemples, bon époux, maître indulgent, sa bourse était toujours ouverte aux malheureux, et sa libéralité facile et confiante le rendait sans cesse dupe des intrigants de tous les pays qui savaient caresser ses faiblesses et exploiter sa crédulité. D'une taille élevée et bien prise, sa figure, un peu anglaise, était douce et gracieuse, bien qu'un peu dénuée de physiognomie. L'ensemble de ses traits respirait un caractère de bonhomie qui ne se démentait pas même lorsqu'à la tribune ou dans un salon la tournure aisée de son esprit lui inspirait quelques-uns de ces traits offensifs qu'il avait toujours soin d'envelopper des dehors d'une exquise politesse. Sa conversation était habituellement calme et réservée; ses manières offraient un mélange des habitudes de l'ancienne cour tempérées par la simplicité des mœurs américaines. De son mariage avec Mlle de Noailles étaient nés deux filles, dont l'aînée a épousé M. Charles de Latour-Maubourg, et la seconde M. de Lasteyrie, et un fils, M. Geor-

ges-Washington de Lafayette, gendre de M. Destutt de Tracy, lequel a marié, en 1831, une de ses filles à M. Bureaux de Puzy, ancien député, ancien préfet, fils d'un de ses amis les plus constants, et l'autre à M. Gustave de Beaumont. Parmi les nombreux écrits publiés sur la personne et la vie de Lafayette nous devons mentionner : 1^o la Relation de son voyage aux États-Unis en 1824 et 1825, par M. Levasseur, 1826, 2 vol. in-8^o; 2^o *Lafayette et la Révolution de 1830*, par Sarrans jeune, 1834, 2 vol. in-8^o; 3^o les *Souvenirs sur sa vie privée*, par M. Jules Cloquet, 1836, in-8^o. Son portrait, fait par Rivarol, est une des meilleures compositions de cet écrivain satirique. Sa famille a publié, en 1837 et 1838, ses *Mémoires*, sa *Correspondance* et ses *Manuscrits*, 6 vol. in-8^o. Parmi les morceaux qui composent cette collection on remarque surtout la lettre de Lafayette au bailli de Ploen sur la révolution de 1789, celle qu'il écrivit à M. de Latour-Maubourg à l'occasion de la mort de sa femme, une foule de notes curieuses touchant les événements auxquels il a pris part, et, sous ce titre : *Mes Rapports avec le Premier Consul*, un aperçu fort curieux sur le caractère politique et militaire de Napoléon. B—ÉE et M—D J.

LAFERRIÈRE-LEVESQUE (LOUIS-MARIE), général français, né le 9 avril 1776 à Redon, en Bretagne, d'une famille obscure, fit dans cette ville des études médiocres, et entra comme sous-lieutenant dans le 99^e régiment d'infanterie en 1792. Il fit avec ce corps les campagnes de 1793 et 1794, aux armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse; et, ayant été nommé aide-de-camp du général Monnet, en 1795, il le suivit à l'armée de l'Ouest, où il devint commandant des Guides du général en chef

Bernadotte. La suppression de ce corps le laissa sans emploi; mais, en 1802, il obtint le brevet de chef d'escadron au 2^e de hussards, et en 1805 celui de major au 3^e régiment qu'il commandait à la bataille d'Iéna, où il fut blessé. Nommé peu de temps après colonel de ce régiment, il le conduisit en Espagne, signala sa bravoure à Tudela, ainsi que dans différents combats qui précédèrent l'évacuation du Portugal, et eut dans la retraite le bras percé d'une balle, ce qui l'obligea à quitter momentanément l'armée. A cette époque il était déjà baron et commandant de la Légion-d'Honneur avec une dotation en Westphalie. Il fut fait, en 1811, général de brigade et comte. Deux ans après il eut le commandement des grenadiers à cheval de la garde impériale, et fit, à la tête de cette belle troupe, la campagne de Saxe, où il se distingua encore, par sa bravoure, à Leipzig et à Hanau. Dans celle de France, en 1814, il soutint sa réputation à Champaubert, puis à Reims, d'où il délogea les Russes, et enfin à Craon, où il eut une jambe cassée par un boulet, lorsque, selon les ordres et sous les yeux de l'empereur, il chargeait à la tête de ses grenadiers une batterie formidable. Porté à Paris sur un brancard, il y subit avec le plus grand courage une amputation douloureuse. Au moment de la chute de Napoléon, ayant donné son adhésion à la déchéance de Bonaparte, il fut fait inspecteur général de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Dans le mois de janvier 1815, le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, le nomma commandant de l'école de cavalerie de Saumur. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, accueillit d'abord fort mal le général Laferrrière, auquel il reprochait son mariage

récent avec Mlle de Foullon, petite-fille d'une des premières victimes de la Révolution. Il fut cependant compris dans la formation de la nouvelle Chambre des pairs; mais il cessa d'en faire partie au second retour du roi, et peu de temps après il fut remplacé dans le commandement de l'école de Saumur. Toutefois il eut l'autorisation d'accepter l'épée qui lui fut offerte par les habitants de cette ville, en témoignage de leur reconnaissance. Ayant acquis en 1822 la terre de Vallery, près de Sens, il dépensa des sommes considérables à son embellissement. Après la révolution de 1830 il fut rappelé à la Chambre des pairs, puis nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris. Il mourut le 22 nov. 1835, dans sa terre de Vallery, et fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse, où il avait lui-même désigné le lieu de sa sépulture. M. l'abbé Beraud, curé de Dians, prononça son oraison funèbre. La *Feuille d'Affiches de Sens*, rédigée par M. Tarbé, contient une *Notice* sur le général Laferrière. C'était un des plus braves officiers de l'armée française, fort bien placé à la tête d'un régiment, mais sans instruction et tout-à-fait incapable de diriger les opérations d'une armée.—LAFERRIÈRE (*Grangier DE*) général de brigade, fut employé en 1793 dans les départements méridionaux et accusé d'avoir favorisé les rebelles de la Lozère. Traduit au tribunal révolutionnaire à Paris, il fut condamné à mort dans le mois d'avril 1794.

M—D j.

LAFERTÉ-MEUN (la comtesse DE), née Courbois, épousa fort jeune le comte de Laferté, qui mourut dans l'émigration, et la laissa veuve chargée de plusieurs enfants. Sa fille avait épousé le duc de Rivière que madame de Laferté, quoique avancée en âge,

accompagna dans son ambassade à Constantinople, où elle étonna tout le monde par son courage ou son indifférence à braver dans les rues les dangers de la peste. De retour à Paris, elle fit imprimer des *Lettres sur le Bosphore, ou relation d'un voyage en différentes parties de l'Orient, pendant les années 1816 à 1819, 1822*, in-8°. Madame de Laferté continua d'habiter la capitale où elle comptait beaucoup d'amis, et se faisait remarquer par son obligeance et les grâces de son esprit. Elle y mourut en 1839, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On a encore d'elle : I. *Alexandre et Caroline*, par madame de L***, Paris, 1809, 2 vol. in-12. II. *Mesdemoiselles Duguesclin, ou Tiphaine et Laurence, roman historique*, 1822, 3 vol. in-12. III. *Léonore et Clémence, ou la confession du crime*, Paris, 1824, 2 v. in-12. L—P—E.

LAFFON-LADEBAT (ANDRÉ-DANIEL), négociant et homme d'État pendant la Révolution, naquit le 30 nov. 1746, à Bordeaux, d'une de ces familles que la révocation de l'édit de Nantes avait réduites à émigrer de la France. Son père, autorisé à rentrer dans la patrie de ses ancêtres, avait formé un grand établissement commercial dans la capitale de la Guyenne. Un service financier qu'il fut à même de rendre au gouvernement lui valut, en 1773, des lettres de noblesse. L'éducation d'André-Daniel ne fut point faite en France; long-temps domicilié dans les Provinces-Unies, son père l'envoya faire ses études à Franeker en Frise, afin de ne pas le confier à des maîtres catholiques. Ses cours finis, le jeune homme revint à Bordeaux, et devint le second, puis l'associé de son père, auquel enfin il succéda comme négociant. En même temps il se délassait de la monotonie du commerce en étudiant et

l'économie politique qui naissait comme science, et l'agriculture sur laquelle les économistes étaient alors intarissables. Non content de connaître les théories, il pratiquait; non content de pratiquer, il exerçait lui-même. Ainsi, de bonne heure, les landes de Bordeaux lui durent de grands défrichements et des plantations importantes; ainsi la lutte de la Grande-Bretagne et de la France dans l'Inde, et les progrès déjà marqués de la première dans cette riche péninsule, lui inspirèrent un écrit sur la liberté du commerce de l'Inde. Un peu plus tard, une querelle d'intérêt entre sa maison et celle de Necker lui fit rédiger un mémoire sur l'Indoustan, riche aussi en détails vulgairement ignorés. Lorsque survint la Révolution, bien qu'appartenant par sa naissance protestante à l'opinion nouvelle, et bien que trop éclairé pour ne pas approuver les principes ostensibles dont primitivement se seraient contentés les exaltés de bonne foi, si le gouvernement eût hardiment voulu et su les octroyer aux uns, les imposer aux autres, Laffon-Ladebat fut de ceux qui virent avec anxiété se déployer ce mouvement, comme s'il eût pressenti qu'il entraînerait la royauté. Cependant il se mit sur les rangs pour la députation aux États-Généraux, et sa candidature fut accueillie; mais son élection ne fut point ratifiée. Ses concitoyens protestèrent contre cet échec en le nommant à son retour à Bordeaux membre du directoire exécutif du département de la Gironde (1790), puis en 1791, quand la Constituante se fut dissoute pour faire place à la Législative, en l'élevant à la députation. On sait ce qu'étaient ses collègues; Laffon-Ladebat faisait avec eux contraste parfait, et sa nomination n'en est que plus remarquable,

car déjà la tendance démocratique, républicaine même, gagnait du terrain. Il alla siéger au côté droit de l'Assemblée, et, sans prendre part d'abord aux discussions ardentes qui la divisaient, il se montra invariablement l'ami de l'ordre et opposa le plus d'obstacles qu'il le put pour sa part à la désorganisation de la monarchie. Souvent chargé de rapports financiers, il combattit la mesure qui créait des assignats au-dessous de vingt sous; mit en saillie dans ses rapports consécutifs les inconvénients de l'émission trop large des billets de confiance de la caisse de secours; réclama contre la suspension provisoire des remboursements au-dessus de 10,000 livres, et régularisa la comptabilité militaire en faisant décréter en principe que chaque armée aurait un payeur-général et un contrôleur-général de la dépense, et bientôt en votant spécialement le décret portant création de ces deux fonctionnaires. La guerre était inévitable; il fit adopter la gratification d'entrée en campagne pour l'infanterie, et rendre les trois décrets sur la fabrication du salpêtre, sur les convois militaires, sur le salaire des gendarmes. Forcé de céder à l'esprit du temps, il avait aussi fait rendre (mars 1792) le décret qui diminuait le traitement des ministres. Le mois suivant pourtant, la toute-puissante Assemblée, sur son rapport, fit mettre à la disposition du ministre de la guerre Servan 25 millions; et un peu plus tard, après la destitution du ministre, ayant à présenter le rapport sur deux marchés passés avec Würtz en violation de la loi, il s'appliqua plus à disculper le ministre qu'à corroborer l'accusation. Quinze jours plus tard, il avait la présidence de l'Assemblée, présidence impossible à cette époque pour un ami de la monarchie. Dès le

lendemain (23 juill.), il fallut admettre à la barre deux députations de citoyens de Paris, demandant la déchéance du roi. Le 3 août de nouveaux énergumènes (des fédérés) pénétrèrent dans la salle, et, suivant la terminologie du jour, demandèrent « si l'Assemblée pouvait, oui ou non, sauver la nation », c'est-à-dire si elle voulait passer par-dessus les lois et renverser le trône. Il fallait du courage pour répondre à ces furieux, comme le fit Laffon-Ladebat, « que l'Assemblée trouverait dans la Constitution des moyens suffisants de salut. » La Constitution était débordée depuis longtemps; et en parler à ceux qui huit jours après prenaient d'assaut les Tuileries était se mettre en hostilité flagrante avec eux. Ladebat se voyait humilié. Il avait sur le fauteuil même voté pour l'ex-ministre Lacoste, qui demandait l'autorisation de sortir de Paris : à l'opinion contraire resta la majorité. Chabot ayant émis à la tribune cette assertion commune alors, que le peuple a le droit de changer sa Constitution, il l'avait interrompu et rappelé à l'ordre : lui-même fut rappelé à l'ordre par l'Assemblée, sur la motion de Choudieu, et forcé de céder la présidence à Aubert-Dubayet. Il avait pourtant encore le 10 août, quand vint Louis XVI abandonnant les Tuileries : Ladebat eût bien voulu le sauver en lui disant ces paroles, qui rappelaient à l'Assemblée ses serments et ses devoirs : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées ! » Mais il n'exerçait nulle influence, et il ne pouvait ignorer à quel point la majorité, subissant la domination des meneurs démagogues, était hostile au faible monarque. Bientôt la foule se rua en tumulte

jusqu'au lieu des séances. Ladebat tenta en vain de comprimer cette agitation sans cesse croissante; il se couvrit; enfin il fut lui-même forcé de quitter le fauteuil. On sait comment finit cette mémorable séance. On accusa le président d'avoir sauvé des Suisses. Heureusement il était riche; député encore pour quelques jours, il était inviolable; bien que ferme dans ses opinions, il était modéré, prudent. L'orage n'eut donc pas pour lui la violence qu'on pouvait craindre à cette terrible époque, et il en fut quitte pour quelques jours de prison, peu de temps après l'installation de la Convention. Il put frémir en pensant à ce qui lui serait arrivé s'il eût ainsi été incarcéré à la fin d'août. On devine, sans que nous le disions, qu'il ne se mit pas sur les rangs pour la Convention. Rendu par la dissolution de l'Assemblée législative à la vie privée, il ne cherchait qu'à s'effacer; dirigeant paisiblement la caisse d'escompte, il en surveilla toutes les opérations, et finit, quand elle cessa, par en opérer la liquidation. Cependant il inspira derechef des soupçons et subit un nouvel emprisonnement, mais il eut le bonheur d'être élargi. En réalité il n'était point offensif, et l'on avait besoin du concours de son expérience en matière de finances : il travailla donc dans les bureaux du comité de salut public aux affaires du trésor. Quand, après avoir voté la constitution de l'an III, la Convention fit place aux deux Conseils, il crut tout sauvé, il eut foi en la constitution, en la durée de la république, d'autant plus qu'il fut élu, par deux départements en même temps (la Gironde et la Seine), membre du conseil des Cinq-Cents; et chargé, comme par le passé, de rapports généraux ou spéciaux, il se distingua, comme financier, mais

bientôt aussi comme très opposé à la majorité du Directoire et au système de représailles au dehors, d'oppression, d'exactions et d'absurdes fictions au dedans. Si quelquefois il vota et parla dans le sens de l'administration; si, par exemple, il soutint le projet d'établir une banque; s'il fit approuver la mesure relative au paiement des billets sur l'étranger, celle sur les marchandises en dépôt en Belgique, celle sur les navires étrangers qui apportaient en France des marchandises prohibées, et même celles qui créaient les ministres des finances, de l'intérieur, de la guerre et de la marine, dans une foule d'autres circonstances il fit au gouvernement des Cinq une guerre de chicane et de détail. Il critiqua très sévèrement le milliard d'assignats en circulation, et en fit voir le non-sens et l'immoralité; il blâma les mesures prises contre les dépréciateurs des mandats territoriaux, substitués à ceux-ci par le Directoire, et se fit ainsi traiter de contre-révolutionnaire par Clauzel. Il s'éleva plus tard contre la mesure qui admettait le numéraire en concurrence avec les mandats pour le paiement des domaines nationaux, contre celle qui prescrivait le paiement en numéraire des biens nationaux et la démonétisation des mandats, contre celle qui retirait de la circulation les assignats de 100 liv. et au-dessous; il combattit les diverses propositions relatives au monnayage, la nouvelle organisation d'une surveillance à la comptabilité et à la trésorerie, la création du droit de patente, la prohibition des marchandises anglaises; enfin il fit rejeter la résolution relative aux dépenses départementales et municipales. Vint la rénovation d'un tiers du Conseil par la voie de l'élection (1797). Il

demanda le rejet de la proposition directoriale sur la vérification des pouvoirs du nouveau tiers. Peu de temps auparavant il avait requis en pleine tribune, à l'occasion de l'Adresse envoyée par l'armée d'Italie (et concertée d'ailleurs avec la faction elichienne à Paris) l'arrestation et la destitution de Bonaparte. L'antagonisme au sein même du gouvernement se dessinait plus furieux de jour en jour; il éclata enfin: les Clichien et leurs alliés constitutionnels, dont un des chefs était Ladebat, eurent le dessous. Le coup d'État du 18 fructidor donna la victoire à Barras et à ses amis. Laffon-Ladebat avait réuni chez lui (rue Neuve-du-Luxembourg) quelques députés et autres personnages compromis pour aviser à ce qu'ils avaient à faire. Les deux fractions opposées au Directoire avaient eu le tort de ne point former un centre assez entier, et surtout de ne pas prévenir le Directoire, qu'il eût été facile de culbuter en quelques heures, si l'on eût pris l'initiative comme l'avait proposé Villot. Ladebat et tous les siens furent arrêtés et bientôt vint leur transfèrement de Paris à Rochefort, de Rochefort à Sinnamary. On sait combien la première partie surtout de ce voyage fut cruelle. A Sinnamary, Ladebat n'évita pas les pernicieuses fièvres, si fatales aux étrangers; mais du moins eut-il le bonheur de n'être par dirigé sur Conamana, où presque tous ses compagnons périrent. Le seul Barbé-Marbois était resté avec lui. Leur liaison eût dû en être plus intime: il n'en fut point ainsi au fond, malgré l'apparence. Barbé-Marbois était hargneux et atrabilaire. Ladebat se résignait moins péniblement à sa mauvaise fortune; et plus d'une fois sa sérénité, sa douceur mitigèrent l'inutile acrimonie de son collègue. Il avait su par ses

manières gagner l'affection du commandant Freytag. Un ordre étant venu de saisir ses papiers ainsi que ceux de Marbois, ce général le fit avvertir sur-le-champ de détruire ce qu'il aurait de suspect, pour que ses recherches domiciliaires ostensibles ne produisissent rien. Quelque temps auparavant, Laffon-Ladebat avait refusé de tenter la fortune avec son ami Pichegru et sept autres déportés qui s'évadèrent sur une barque et atteignirent le Fort-Orange, en Guyane hollandaise. Était-ce, ainsi qu'il l'écrivit plus tard, respect pour la constitution, respect au pouvoir même lorsqu'il s'égarait? ou bien est-ce que sa maladie le retenait sur ces rivages? Ce qui nous semble sûr, c'est que le respect pour cette constitution qui allait sitôt périr, cette imitation de Socrate se refusant à l'évasion, aurait été d'une prodigieuse bonhomie. Cependant nous avouerons que la bonne foi de Laffon-Ladebat touchait à cette nuance de la candeur, et qu'aidée de la fièvre elle put contribuer à le faire rester. Nous avons vu qu'il croyait à la Constitution; il catéchisait les nègres; il pétitionnait sans cesse comme son collègue, et chaque navire apportait aux deux dames Ladebat et Marbois des paquets de mémoires explicatifs et justificatifs à présenter aux Directeurs. Au reste, sans compter Tronçon-Ducoudray, alors touchant à sa dernière heure, Barbé-Marbois, Lavilleurnoy, l'abbé Brotier avaient de même rejeté la proposition d'évasion. Laffon-Ladebat n'en resta pas moins suspect au gouverneur de Cayenne, et on le gardait toujours avec un soin extrême, surtout quand trois frégates espagnoles vinrent mouiller aux îles du Diable. Convaincu que l'on venait opérer son enlèvement et celui de

Barbé-Marbois, il les fit sur-le-champ revenir à Cayenne sous une forte escorte. On sait quel était alors l'état d'agitation de la population noire : elle n'entendait point voir restreindre en fait sa liberté, dont en droit la Convention nationale l'avait gratifiée, et chaque jour on était à la veille d'une insurrection. Ladebat, malgré ses habitudes du commerce maritime et colonial, malgré ses principes conservateurs, était favorable en un sens à l'émancipation, mais non à l'émancipation telle que l'entendaient les nègres et quelques agents du jacobinisme, comme si dans les tourmentes sociales il était possible de voir jusqu'où l'on ira, et de faire halte à volonté au milieu du courant; ainsi lui-même, en prétendant tracer la ligne de démarcation entre les obligations des esclaves et la puissance des maîtres, avait poussé sans le vouloir à l'insurrection dont il réprouvait la pensée. Aussi en vint-il à s'unir à ceux qui voulaient prévenir une insurrection formelle, et eut-il part aux mesures qui firent échouer celle de 1799. Cependant la puissance des Cinq déclinait, et ils ne savaient où prendre un appui contre la chute qu'ils pressentaient : ils se rapprochaient de tous les partis à tour de rôle. Ladebat et Marbois reçurent leur ordre de rappel avec injonction de s'arrêter à Oleron. Mais dans l'intervalle de la navigation le Directoire fit place au gouvernement des Trois Consuls, et les deux amis d'exil trouvèrent à Oleron l'autorisation de se rendre à Paris. Le 18 brumaire achevait de défaire pour eux le 18 fructidor. Ladebat se trouva de retour dans la capitale avant la fin de l'année (1799), et bientôt il vit plusieurs départements le proposer comme sénateur. Mais le premier consul avait trop bonne mémoire : l'orateur qui

avait voulu la destitution du vainqueur de l'Italie ne pouvait figurer dans son sénat; il raya son nom de toutes les listes, et cette fois Ladebat en revint irrévocablement au commerce et à la vie privée. Mais il n'y fut pas plus heureux que dans l'arène politique. Soit qu'il entreprit trop en même temps, soit que l'habitude prise dans les commissions financières de chiffrer en grand et d'avoir toujours pour bases des rentrées certaines eût nuï chez lui à cette justesse de calcul qui tient compte des éventualités et balance les incertitudes, soit enfin, et l'on ne saurait nier la réalité de cette dernière cause, que le mauvais vouloir et les vieilles rancunes d'en haut s'ajoutassent aux nombreuses difficultés qu'il avait à vaincre, il échoua dans plusieurs de ses opérations. Il était à la tête de la banque territoriale; malgré ses soins, la banque fut réduite à suspendre ses paiements. Il s'ensuivit des inculpations fâcheuses, et le gouvernement soumit la conduite du directeur aux investigations les plus minutieuses; puis, à mesure que la culpabilité disparut, on compliqua, on ralentit l'affaire, tantôt en remontant jusqu'aux opérations de la caisse d'escompte, tantôt en multipliant les détails, les incidents. Finalement, pourtant, et malgré l'indifférence au moins étrange de Barbé-Marbois, qui n'eût eu qu'à dire un mot pour lui être utile dans cette crise, mais qui se garda bien de le prononcer, Laffon-Ladebat triompha: la cour des comptes rendit justice à l'intégrité de sa gestion (1813), et l'année suivante il fut statué par ordonnance royale sur une partie de ses droits. Pendant la courte durée de la paix d'Amiens il avait déposé de fortes sommes à la Banque de Londres; la recrudescence

de la guerre les avait fait confisquer; il alla les réclamer en 1815, et, s'il n'eut pas tout, du moins retira-t-il quelques débris du naufrage. Il y recueillit aussi grand nombre de notions sur les institutions tant économiques que philanthropiques de ce pays, et principalement sur les caisses d'épargnes. De retour en France, il mit beaucoup de zèle à les réaliser. De là diverses publications utiles, et son accession à quelques sociétés de bienfaisance. Sa vieillesse s'écoula au milieu de ces soins honorables. Il figurait en dernier lieu parmi les administrateurs de l'Institut des Jeunes-Aveugles. Sa mort eut lieu le 15 octobre 1829. Outre des rapports assez nombreux (tous insérés dans *le Moniteur*, particulièrement ceux des 10 et 27 février, et du 7 mars 1792, et celui du 22 prairial an V), on a de lui: I. Une traduction de l'*Examen impartial des Nouvelles Vues de Robert Owen, et de ses établissements à New-Lanark en Écosse pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, pour l'éducation de leurs enfants, etc., avec des observations sur l'application de ce système à l'économie politique de tous les gouvernements*, par H. Grey Macnab, Paris, 1820, in-8°. II. Un *Éloge de J. Owen* (au nom de la Soc. Biblique protestante de Paris), Paris, 1823, in-8°. III. Plusieurs articles dans la *Revue encyclopédique*: 1° Sur les *Travaux de la Société de New-York pour prévenir la pauvreté*, XI, 68; 2° Sur les *Établissements thermaux des Pyrénées*, XIII, 268; 3° du *Compte rendu sur le service des aliénés dans les hospices civils de Paris*, XX, 287, XXXIV, 480). IV. Plusieurs brochures, telles que: 1° *Des Finances de la France et du budget de 1816 et des années suivantes*, avec des *Observa-*

tions sur l'opinion d'un membre de la commission du budget de 1817, Paris, 1816, in-4°; 2° *Exposé d'un moyen simple de réduire le taux de l'intérêt des fonds publics de France*, Paris, 1825, in-8°; 3° *Observations sur la Guyane française*; 4° *Discours prononcé à l'ouverture de la première assemblée publique de l'Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale de Bordeaux*, Bordeaux, 1793, in-4°. Laffon-Ladebat était aussi membre des Sociétés d'Agriculture et d'Encouragement de Paris. Son calvinisme était très sage et très modéré. P—OT.

LAFFREY (ARNOUX), pseudonyme dont s'est servi Maton de La Varenne pour publier, sous le titre de *Siccle de Louis XV*, une nouvelle édition de l'ouvrage de Mouflé d'Angerville, intitulé *Vie privée de Louis XV* (voy. MATON DE LA VARENNE, XXVII, 460).

LAFITTE-CLAVÉ, ingénieur français, naquit à Clavé (Lot-et-Garonne) en 1750, et fut destiné dès l'enfance à la carrière des armes. Ayant fait de très bonnes études, il entra dans le corps royal du génie, et parvint successivement à l'emploi d'inspecteur-général des fortifications de France. Il accompagna M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et fut chargé par le Sultan d'un commandement dans la guerre entre les Turcs et les Autrichiens. Il fonda ensuite dans ce pays une espèce d'École militaire, et composa pour l'usage de ses élèves un *Traité élémentaire de castramétation et de fortification passagère*, Péra, de l'imprimerie de l'ambassadeur, 1787, 2 parties in-4°, avec 20 planches. Cet ouvrage, imprimé magnifiquement en langue turque, est très rare en France; mais il en a été fait deux éditions en français, sous le titre de *Mémorial pour la*

castramétation et la fortification passagère, qu'on trouve à la suite du *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*, ouvrage posthume de Cormontaigne (1803 et 1825). Lafitte-Clavé n'a mis son nom qu'à la seconde édition. Étant parti de Constantinople en 1792, dans le même temps que M. de Choiseul, comme lui Lafitte-Clavé ne revint point alors en France. Il passa plusieurs années en Russie et en Allemagne, ne revit sa patrie qu'après la révolution du 18 brumaire, et y mourut au commencement de ce siècle. On a encore de lui : *Mémoire militaire sur la frontière de Flandre et de Hainaut, depuis la mer jusqu'à la Meuse, c'est-à-dire depuis Dunkerque jusqu'à Charlemont*, Bâle et Paris, 1797, in-8°. M—D J.

LAFITTE (JUSTIN), général français, né à Dax, le 4 janvier 1772, d'une famille obscure, entra comme simple soldat dans un régiment de cavalerie en 1790, et fit avec ce corps toutes les guerres de la Révolution à la frontière du Nord et en Espagne. Il se distingua dans plusieurs occasions, et surtout en 1809, à la sanglante bataille de Talaveyra de la Reyna. La troupe de Mina le fit prisonnier en 1811. Bientôt échangé, il fut nommé général de brigade et baron en 1812, puis envoyé à la Grande-Armée, où il fit la malheureuse campagne de Russie et fut blessé dans la retraite. Le roi le créa en 1814 chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'Honneur, mais il le laissa sans emploi. Dès que Napoléon fut revenu de l'île d'Elbe en 1815, il nomma Lafitte commandant du département de l'Ariège; mais ce général dut rentrer dans la retraite après le second retour du roi, et il ne reparut sur la scène qu'à la révolution de 1830, qu'il contribua beau-

coup par son exemple à faire triompher dans son département. Ce fut par suite de ces manifestations que le département de l'Ariège le nomma, en 1831, membre de la Chambre des députés, où il siégea constamment à l'extrême gauche. Lafitte mourut en août 1832, et fut loué avec beaucoup de soin dans les journaux de l'opposition libérale. — Bien que du même pays que M. Jacques Lafitte, banquier, et Nicolas Lafitte, fameux pirate, nous ne pensons pas qu'il fût leur parent. M—D j.

LAFOLIE (CHARLES-JEAN), né à Paris le 27 janvier 1780, fut employé dès l'âge de quinze ans au département de la Seine, dans la partie de l'instruction publique. Lors du procès de Moreau, en 1804, il publia, la veille du jugement, un petit écrit très courageux, et dont on a dit que la lecture décida Bonaparte à exiler ce général plutôt que de le faire condamner à mort. Cet écrit avait pour titre : *l'Opinion publique sur le procès du général Moreau*, dédié à Napoléon Bonaparte. L'auteur y disait : « Des mercenaires à gages osent affirmer que personne ne doute plus de la complicité de Moreau ; que personne ne doute plus de la part qu'il a prise à la conspiration ; que son crime est avéré ; et ces misérables libellistes, jugeant de l'âme du chef de l'État par les passions honteuses dont la leur est dévorée, appellent déjà la vengeance sur la tête de l'illustre et malheureux général. Il importe d'éclairer le gouvernement..... Tous ceux qui ont assisté à la procédure, tous ceux qui ont lu les pièces du procès, les discours du général et son mémoire justificatif, ont une même opinion, celle de l'innocence de l'accusé. Le peuple, qui ne juge que par sentiment, mais que le

sentiment conduit si souvent à la vérité, l'a aussi cette opinion. L'intérêt pour ce général s'est accru au point de ne pouvoir plus croître. Tous les citoyens se sont étonnés d'être frappés d'un sentiment qui n'était pas encore celui du chef de l'État ; ils se sont étonnés que, par une de ces inspirations familières à un héros, il n'eût pas pressenti l'innocence de cet illustre général, lorsqu'ils en étaient tous convaincus. » Lafolie fut appelé à Milan, en 1805, par Méjan, secrétaire-d'état du royaume d'Italie, pour y être chef de ses bureaux. En 1812 il fut disgracié pour avoir peint un peu vivement, dans une correspondance qu'il entretenait avec Méjan, alors près du vice-roi, en Autriche, le mécontentement des Italiens à l'égard des charges de la guerre qui allaient toujours augmentant. Lafolie fut envoyé à Trévise comme secrétaire-général de la préfecture du Tagliamento, puis à Ravenne comme sous-préfet. Revenu en France par suite des événements de 1814, il y fut aussitôt nommé conservateur des monuments de Paris. Il mourut dans cette ville le 4 février 1824. On a de lui : I. Une édition revue du *Janua linguæ latinæ reserata*, de J. Amos Comenius, 1802, in-12. II. *Grammaire italienne de Port-Royal*, 5^e édition, précédée de réflexions, Paris, 1803, in-8^o. III. *L'Angleterre jugée par elle-même, ou Aperçus moraux et politiques sur la Grande-Bretagne*, Paris, 1808, in-12. IV. *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élevation de la statue équestre de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf*, Paris, 1819, in-8^o. Lafolie, ayant fait agréer un exemplaire de cet ouvrage à l'empereur Alexandre, en reçut une tabatière en or. V. *Notice des monuments*

publics, palais, édifices, musées, etc., Paris, 1820, in-12. VI. *Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française, précédée d'un Index chronologique concernant l'Italie depuis 1792 jusqu'en 1814*, trad. de l'italien de F. Corradini, Paris, 1823, in-8°. On pense que Lafolie fut réellement l'auteur et non le traducteur de ce dernier ouvrage, que cependant il a désavoué par une lettre dans les journaux. On l'a reproduit sous le titre de *Mémoires sur la cour du prince Eugène et sur le royaume d'Italie*. Le marquis Arborio de Brème en a réfuté quelques parties, qu'il prétend inexactes, dans une brochure imprimée à Turin. Lafolie a encore publié plusieurs traductions de l'italien, et inséré quelques articles biographiques dans la *Galerie française*.

M—D j.

LAFOND (MATHIAS), né le 16 juillet 1769 au Conquet (Finistère), s'embarqua dès son bas âge, et parcourut successivement, soit sur les navires du commerce, soit sur les bâtiments de l'État, toutes les mers du globe. Promu en 1792 au grade d'enseigne de vaisseau, son avancement fut d'abord rapide. Dès 1798 il était capitaine de vaisseau et semblait devoir parvenir aux grades élevés de la marine: Les amiraux Morard de Galle, de Bruix, Lacrosse, Missiessy, sous les ordres desquels il servit, le signalèrent comme un officier dont le mérite égalait le zèle et la rigide exactitude. Choisi par l'amiral de Bruix pour chef d'état-major de la flottille de Boulogne, le capitaine Lafond se dévoua avec succès à cette tâche laborieuse et difficile. Ce succès même, il est triste de le penser, paraît avoir été la cause qui borna sa carrière. Malgré ses instances réitérées pour aller à la mer, il fut

maintenu au poste où il s'était distingué par une remarquable aptitude. Lorsqu'il obtint enfin le commandement d'un des vaisseaux de l'Escad, la guerre touchait à sa fin. Il n'eut aucune occasion de se montrer. En 1815, se trouvant chargé de remplir les fonctions de chef militaire à Toulon, il prit des dispositions énergiques pour empêcher l'entrée dans ce port des fédérés et de l'armée du Var. Malgré ce dévouement au gouvernement royal, il passa pour un partisan du régime impérial et fut condamné à une retraite anticipée. Il languit dans la détresse et mourut en février 1834. CH—U.

LAFOND de Soulé (J.-J.-C.-ETIENNE), né vers 1770 d'une famille noble, entra au service fort jeune comme sous-lieutenant, émigra en 1791, et fit plusieurs campagnes dans les armées des princes. Revenu en France après le 9 thermidor, il se fit remarquer par l'énergie de ses opinions dans la lutte qui précéda la journée du 13 vendémiaire an IV (octobre 1795), et fut nommé commandant de l'une des colonnes du faubourg Saint-Germain qui marchèrent contre la Convention nationale. L'artillerie que commandait Bonaparte ayant pris sa colonne en tête et en écharpe, elle fut mise trois fois en déroute, et trois fois il parvint à la reformer. Mais à la fin il se trouva presque seul en face de l'armée conventionnelle, et fut pris les armes à la main. Traduit à un conseil de guerre, il fut condamné à mort le 20 vendémiaire an IV (12 octobre 1795), huit jours après sa défaite. Il mourut avec courage. C'était un homme d'un grand caractère et d'une très belle stature.

M—D j.

LAFONT (PIRRE DE), prieur de Valabrègue et official de l'évêché

d'Uzès, né à Avignon vers le milieu du XVII^e siècle, a publié un recueil d'*Entretiens ecclésiastiques*, Paris, 5 vol. in-12, et un recueil de *Prônes*, 4 vol. in-12. Ces ouvrages ont joui de quelque estime. Le premier se compose des conférences de l'auteur au séminaire qu'il avait fondé à Uzès, et dont il fut le premier supérieur. Il s'était démis de son prieuré pour se livrer tout entier à la direction de cet établissement. Le souvenir de son zèle et de sa charité a survécu au monument qu'il en avait laissé. Il mourut à Uzès, au commencement du siècle dernier. — LAFONT (*Charles de*), de Nîmes, docteur et professeur en médecine de la Faculté d'Avignon, est connu par quelques travaux auxquels Haller et Sprengel ont accordé des éloges. Les principaux sont : I. *Dissertationes duæ medicæ de veneno pestilenti*, Amsterdam, 1671 ; léna, 1683, in-12. II. *Tractatus de hydropo-tympanite*, Genève, 1697. Dans le premier de ces écrits l'auteur cherche à détruire le préjugé, encore trop commun de son temps, qui attribuait la peste à l'influence des astres ; il la fait naître des exhalaisons de la terre et surtout des effluves arsenicales ; il ne croit pas cependant qu'elle se communique par l'air ; il pense, au contraire, que la contagion ne s'en répand que par le contact ; selon lui, elle agit, non en coagulant le sang, mais en le corrodant : enfin il propose l'emploi des acides, comme le remède le plus efficace contre ce mal terrible. « Quoique Lafont, dit Haller, n'eût pas eu l'occasion d'observer par lui-même la peste, il en expose néanmoins assez bien la théorie. » Le traité sur la tympanite a pour objet de prouver, contre l'opinion de Willis, qui rapportait aux spasmes la cause de cette espèce d'hydropisie, que sa véritable source est dans les

flatuosités de l'humeur pituiteuse. La *Dissertation* de Raimond de Vieussens sur l'extraction d'un sel acide du sang devint aussi une occasion de controverse entre Lafont et ce savant médecin. Lafont ayant répété, avec Courtriol, de la Faculté de Toulouse, les expériences de Vieussens, soutint que l'acide provenait de la terre sigillée plutôt que du sang. Mais de nouvelles expériences de Vieussens ont depuis démontré l'erreur de ses adversaires. Lafont mourut à Avignon au commencement du XVIII^e siècle. V. S. L.

LAFONT (CHARLES-PIERRE), célèbre violoniste, naquit à Paris, en 1776. Sa belle-mère, dont les soins avaient sauvé sa vie, lui mit l'archet dans la main, et le premier air que joua l'enfant fut le menuet d'*Exaudet*. Il prit ensuite des leçons de Bertheaume, dont elle était la sœur. Plus tard son éducation musicale fut confiée à Alexandre Boucher, pendant trois ans. Ce dernier le recommanda, en partant pour l'Espagne, aux soins de Navoigille aîné et de Kreutzer. Enfin il devint élève de Rode, et acquit le surnom de *violoniste des dames*, pour la grâce et le fini de son jeu. C'est avec son oncle Bertheaume qu'il fit son premier voyage dans diverses parties de l'Europe. De retour à Paris, il y reçut, en 1796, des leçons de chant de Garat. Notre Orphée le présenta comme chanteur aux fameux concerts de Feydeau, en 1797 et 1798. On y voyait briller M^{lle} Céleste Gallyot (depuis M^{me} Boucher), qui excellait sur la harpe, en même temps que Punto sur le cor. Lafont reprit bientôt le violon et s'y consacra entièrement. Après avoir eu beaucoup de succès aux concerts de l'Opéra et de la rue Chantereine, il se rendit à St-Pétersbourg, où il resta premier vio-

lon de l'empereur de Russie jusqu'en 1814. Revenu en France à cette époque, il fut nommé premier violon de la chambre du roi, et premier accompagnateur de la duchesse de Berry. Cet emploi convenait au genre de son talent, de nature à être mieux apprécié dans un salon que dans une salle de spectacle. Ce qui lui manquait, c'étaient la force, le brillant, la verve de l'exécution; mais nul ne l'égalait pour l'élégance, la grâce et la facilité du jeu, qui dégénérait quelquefois en mignardise. Le concerto dépassait les limites de son talent, mais il triomphait dans l'air varié. Dans ses concertos, les motifs pèchent par le manque d'originalité et par leur extrême longueur; il y prodigue les notes aiguës qui blessent l'oreille, et forment moins un chant qu'un ramage. En 1816 Lafont fit un voyage en Italie. A Milan il osa paraître à côté de Paganini, et, cet essai n'ayant pas réussi (1), il se hâta de revenir en France, où de temps en temps il se faisait entendre dans les concerts. En 1839, il parcourut les départements avec son ami, le célèbre pianiste Herz. Le 23 août ils s'étaient rendus tous deux de Tarbes à Bagnères de Bigorre, où ils devaient donner un concert. Arrivés à Bagnères, ils trouvèrent que déjà une représentation au bénéfice des pauvres était annoncée pour le même jour; et, ne voulant pas distraire un seul baigneur de cette bonne œuvre, ils repartirent le même soir, comme ils étaient venus. Les deux virtuoses avaient choisi de préférence une place

sur la banquette de la diligence. La moitié du chemin de Bigorre à Tarbes était déjà parcourue, lorsque le postillon poussa ses chevaux d'une manière inaccoutumée. Au détour d'un chemin la voiture versa du côté droit. Lafont était à l'autre bout de la banquette: il fut brisé par le choc et expira sur-le-champ. Outre deux opéras, qui ont été représentés, l'un à Paris, en 1803, et l'autre à St-Pétersbourg, Lafont a composé sept concertos, quinze airs variés pour violon seul, vingt-quatre duos pour violon et piano, et plus de deux cents romances. Après les airs variés, le genre où il a réussi est celui de la romance, qui est à la mode plus que jamais, aujourd'hui que les romances sont de grands airs d'opéra. Le meilleur élève de Lafont est M. Fontaine, qui joue dans son style, et ressemble à son maître sans l'imiter. F—LE.

LAFONTAINE (HENRI-JULES-AUGUSTE), le plus fécond des romanciers de notre âge, qui compte tant de féconds romanciers, naquit à Brunswick, le 6 février 1756 ou 1759, ailleurs on dit 20 octobre 1758. Il descendait d'une de ces nombreuses familles françaises qui, chassées par la révocation de l'édit de Nantes, trouvèrent de l'autre côté du Rhin un foyer, sinon une patrie. Son père était peintre. Destiné à la carrière ecclésiastique, après avoir fini ses études au gymnase de Brunswick, il suivit les cours de philosophie et de théologie à l'université d'Helmstædt. Mais, sans prendre précisément en dégoût les études sérieuses et savantes, il sentit se développer en lui les germes rians et mondains d'une imagination d'artiste. A l'hébreu, à l'exégèse biblique il préférait la littérature; il lisait et relisait les tragiques plus que les prophètes, ou, s'il en venait à ceux-ci, c'est

(1) Pour démentir ce bruit accrédité par les journaux, Lafont leur adressa, en 1830, à propos d'une notice publiée sur Paganini, une lettre dans laquelle il affirme que, jouant un duo avec Paganini, et répétant le même passage après lui, il a été plus applaudi.

qu'eux aussi ils furent poètes. Qu'on ne croie point cependant que cette tendance littéraire fut accompagnée chez lui d'une exubérance fougueuse et fébrile souvent voisine de l'extravagance, du désordre, et qui dérange ou brise les plans mûris par la sagesse des parents sans que l'improvisation et la spontanéité du jeune artiste y substituent rien d'équivalent. Rien de plus correct, de plus moral, de plus paisible que Lafontaine: de front avec les matières littéraires il étudiait celles d'éducation, ce que les Allemands nomment la Pédagogique; et, de ces premières études, il lui resta toujours quelque chose de fort vertueux, fort estimable, mais fort monotone et fort pesant, pour ne point employer d'épithète plus caractéristique. Il reçut les ordres, et peu de temps après il entra comme instituteur particulier dans une des grandes maisons de Halle, chez le général prussien De Thadden (1786). Nommé ensuite (1789), grâce à la protection de cet officier, aumônier de son régiment, il assista comme spectateur, et certes sans y rien comprendre, aux événements de cette première campagne, qui finit par la retraite des Prussiens, ainsi qu'aux deux suivantes qui n'eurent guère de plus brillants succès. La paix de Bâle, en déterminant son licenciement, le fit revenir à Halle, où lui furent données les fonctions de pasteur, qu'il ne quitta désormais que pour divers voyages d'art et d'agrément, soit en Suisse, soit en Allemagne. Il finit par y être membre du consistoire. Sa mort eut lieu le 20 avril 1831. Le roman est presque le seul genre qu'ait cultivé Lafontaine. Cependant ce n'est point par des romans qu'il débuta, et toute sa vie il regretta de ne pas se livrer au moins de temps en temps à quelques travaux plus graves. De là

son dernier ouvrage. Il croyait aussi avoir un vrai talent pour le théâtre; mais, ecclésiastique, il ne pouvait sérieusement s'élaner dans cette carrière; et c'était un de ses chagrins. Il n'esquissa donc pour commencer que des scènes, roulant d'ailleurs sur des sujets antiques, classiques s'il en fut jamais, Brutus d'un côté, Cléomène de l'autre; plus tard il en vint à donner une comédie en trois actes, *la Fille de la Nature* (1793), puis une tragédie, *Antonie, ou le Vœu monastique* (1795). Mais, d'une part l'impossibilité des grands succès pour des pièces non jouées, de l'autre celle de se mêler décemment à des acteurs et de vaquer aux soins qu'exige la représentation théâtrale, le firent renoncer décidément au drame. Il avait été chargé en 1792 de donner un second tome à la *Feuille périodique des épouses, des mères et des filles*, commencée par Bahrdt. Cette continuation eut quelque succès; et dix autres volumes parurent encore les années suivantes sous le titre de *Musée des Femmes*. C'est en rédigeant ce recueil que Lafontaine fut amené à composer un premier roman, bientôt suivi d'un second, d'un troisième, et enfin de soixante-douze ou soixante-quinze autres, de telle sorte qu'en France, où l'art de souffler les volumes a reçu tant de perfectionnements, il en existe environ trois cents portant le nom d'Auguste Lafontaine, et que le plus robuste lecteur de romans n'a pu tous lire, bien qu'à trois ou quatre ouvrages près le tout ait, nous ne disons pas enrichi notre littérature, mais encombré nos bibliothèques, grâce aux traductions, la plupart un peu libres, des Breton, des Duperche, des Mazier du Haume, des Rigaud, des Fuchs, des Villemain, et aussi de M^{mes} de Montolieu, de Montholon et

Voïart, et de Mlle Dudrezène. Mais si nul ne les a lus tous, tous ont trouvé des lecteurs en leur temps. Il s'en faut qu'on en puisse dire autant de l'époque présente; car il commence à devenir difficile de trouver Lafontaine dans un cabinet littéraire de quelque élégance. Rien de plus simple. Nul genre plus que le roman n'a subi, par suite de l'éducation et du régime moderne en France, ce changement fondamental dont presque toutes les branches de la littérature offrent le spectacle et la preuve. La cause première de cette modification, c'est l'apparition des romans de Walter Scott, dont la fidélité locale, l'habile dialogue et la puissance de fascination (quelque lent et lourd que le greffier écossais se montre le plus souvent à la développer) ont en même temps créé des procédés nouveaux et présenté des modèles. En second lieu doit être placé ce pêle-mêle d'une société si mobile et si perverse, si superficielle et si double, qui donne lieu à tant de drames compliqués, les uns intimes, les autres ostensibles, qui donne matière à tant d'observations. Troisièmement enfin on sait l'histoire, l'anecdote du moins, ou le costume, un peu mieux que par le passé; et plus de petits lecteurs la savent. De là plus d'exigences. Nous ne parlons pas des prétentions à l'art, au mythe, à l'exposé ou à la démonstration symbolique d'une idée, et de tant d'autres bouffonneries réjouissantes dont proliférerait si bien Molière ou Lesage s'il revenait au jour pour tracer un nouveau tableau du monde et de la littérature au XIX^e siècle. Le fait grave, celui qui reste, c'est qu'Aug. Lafontaine, aujourd'hui, ne saurait avoir de succès; et le fait corrélatif certain, prouvé, c'est qu'il en avait jadis. Ceci posé, laquelle des deux époques a raison? A notre avis,

et sans aucun doute, dussions-nous passer pour tranchant, c'est l'époque actuelle. Lafontaine a de la sensibilité, assez de grâce, quelque imagination, et surtout de la facilité. Trois ou quatre de ses aquarelles, prises au hasard, ont chance de plaire, parce qu'on ne les a point vues encore et qu'on n'a rien vu de pareil; mais, lors même qu'on les goûte, elles ne peuvent ni captiver ni ravir. Sa touche est molle, et d'une mollesse irrémédiable. Nous pourrions certes lui reprocher encore bien d'autres imperfections, bien d'autres vices graves, le manque d'unité, de dénouement, de transition. Mais tous ces reproches pâlissent devant celui de cette faiblesse indélébile, stigmate de la littérature facile; rien de haut, de grand, de grave, de profond, de vigoureux, de véritablement passionné, de cruellement ou de magnifiquement vrai. En général il est moral et pur, non-seulement en ce qu'il n'approuve point le vice, mais encore en ce qu'il ne peint guère que des personnages vertueux. Mais est-ce là peindre les hommes? et de notre temps, où malheureusement (bien que les crimes les plus noirs soient encore ceux qui se cachent jusqu'au bout) il est tant de crimes pécés à jour, tant de plaies qui saignent à nu, est-ce l'innocence primitive et l'ingénuité patriarcale qui distinguent notre espèce? Puis, une fois qu'on est circonscrit dans ce cercle puéril et honnête, convenable chez Berquin, parce que certes il ne faut dire aux enfants que ce qu'ils doivent imiter ou ce qui les repoussera visiblement, une fois qu'on ne peut voir les hommes ni doubles ni enfants, une fois qu'on s'est résolu à ne broder que le thème *L'homme est vertueux et sensible*, toutes les fioritures du monde ne sont-elles pas frappées

d'une inévitable monotonie? Comment décrire et rendre, et surtout comment nuancer, les caractères, les intérêts, les passions? comment croiser les uns avec les autres les fils mobiles du cœur humain? comment les faire agir? et surtout, talent sublime du grand romancier, comment les faire parler? Lafontaine n'a point évité cet écueil, et il ne pouvait l'éviter en restant dans la condition de son talent. Il lui manquait d'ailleurs ce talent d'observation profonde qui caractérise les maîtres de l'art, surtout Lesage, et à l'aide duquel se saisissent de prime abord les différences qui établissent d'un homme à un homme plus de distance qu'il n'y en a de la terre au ciel, et qui amènent naturellement les situations et les événements. Il est vrai qu'il sème à profusion ces menus caractères qu'on a nommés portraits; mais ils se distinguent si peu les uns des autres, surtout dans des romans différents, que tous les traits se confondent, et que nous déliions la mémoire la plus heureusement organisée d'en rien retenir de net au bout de six mois. Un second défaut très grave de Lafontaine, c'est de revenir à tout instant sur des matières d'éducation, de façon que ses romans ont l'air souvent d'un traité de pédagogie, et, qui pis est, d'être bénévolement empreints de plus des trois quarts des impraticables idées de l'*Émile*. Mais du moins Jean-Jacques avait cette sonorité d'élocution, cette voix vibrante et pénétrante qui remue les entrailles et fait illusion sur la valeur des idées. Vulgarisées par Lafontaine, elles sont devenues communes et bouffonnes. C'est peut-être un service rendu au monde. Mais il le rendait à son insu et n'était pas seul à l'œuvre. Malgré ces fautes, il a eu trop de réputation pour que nous ne présentions

pas la liste complète de ses ouvrages. La voici méthodiquement disposée en huit groupes ou séries. En tête s'en trouvent deux assez considérables, qui, sans être absolument ses débuts, appartiennent pourtant à sa première époque littéraire : les *Tableaux du cœur humain*, Halle, 15 vol. in-8°, 1792-1810; et les *Histoires de Famille* (Familien-Gesch.), Berlin, 12 vol., 1797-1804. La première série se compose de six romans : 1° *l'Homme de la nature*, Halle, 1792, 1 vol.; 2° *l'Homme singulier* (der Sonderling), Halle, 1792, 3 vol., 2^e édit., 1798; 3° *Rodolphe et Julie*, Halle, 1801, 2 vol.; 4° *l'Arcadie*, Halle, 1807, 3 vol.; 5° *Aline de Riesenstein*, Halle, 1808, 3 vol.; 6° *Édouard, ou le Bal masqué*, Halle, 1810, 3 vol. Tous ont eu les honneurs de la traduction française : *l'Homme de la nature*, deux fois, d'abord sous le titre de *William Hilnet, ou la Nature et l'Amour*, par M^{me} Adélaïde de C*** (Colbert), Paris, 1801, 3 vol. in-18; ensuite sous celui de *Hervey, ou l'Homme de la nature*, par C.-D. Rougemaitre, Paris, 1818, 3 v. in-12; *l'Homme singulier*, sous le double titre de *l'Homme singulier, ou Émile dans le monde* (1), Paris, 1801 ou 1810, 2 vol. in-12 (imité plutôt que traduit par J.-B. Breton et J.-D. Frieswinkel); *Rodolphe et Julie*, sans changement et sans addition de titre, Paris, 1802, 2 v. in-12; *l'Arcadie* sous celui de *la Nouvelle Arcadie, ou l'Intérieur de la Famille*, par Fuchs, Paris, 1809 ou 1819, 4 vol. in-12; *Aline de Riesenstein*, avec ce second titre : *Tableau de la Vie*, par J.-B.-J. Breton, Paris, 1810, 4 vol. in-12, *Édouard, ou le Bal masqué*, sous ce titre transposé : *le Bal masqué, ou Édouard*, Paris,

(1) Ici nous donnons les titres tels qu'ils existent en tête de la traduction française.

1817, 4 vol. in-12, par J.-J.-M. Duperche. *L'Homme singulier* est certainement le plus joli de ces six opuscules, et c'est un de ceux qui peuvent faire illusion sur le talent réel d'Aug. Lafontaine. Aussi a-t-il souvent reproduit ce type. Du reste la main du peintre ne s'y montre guère plus ferme que dans ses autres productions : il ne se maîtrise pas, s'arrête trop tôt ou ne s'arrête point, et ne fait pas jaillir avec éclat et au milieu de circonstances fortes un caractère qu'il a dessein de représenter énergique et grand. La deuxième série, celle des *Histoires de Famille* (*Familiengesch.*), semble presque un cours d'éducation. C'est dans celle-ci qu'il s'est mis à dessiner trop exclusivement et avec des traits, ce nous semble, bien peu vrais, la vie de famille. Elle comprend sept ouvrages ou six livraisons, savoir : 1° *la Famille De Halden*, Berlin, 1797, 2 vol. in-8°; 2° édit., 1798 (trad. fr. par M. Villemain, Paris, 2° édit., revue et corrigée, 1805, 4 vol. in-12); 2° *Saint-Julien*, Berlin, 1798, 2 vol. in-8°; 2° édit. 1799; 3° édit., 1803 (trad. fr. par H.-L. de Lamarre, Paris, 1801, 3 vol. in-12); 3° *Hermann Lange*, Berlin, 1799, 2 vol. in-8° (trad. fr. sous le titre d'*Hermann et Émilie*, par Gérard de Rayneval, Paris, an X ou 1802, 4 vol. in-12,); 4° *le Journal de Charles Engelmann*, Berlin, 1800, 1 vol. in-8° (trad. fr. sous le titre de *les Tableaux de Famille, ou Journal de Charles Engelmann*, par M^{me} de Montolieu, 1801, 2 vol. in-8°; 2° édit., 1803, 2 vol. in-12; 3° édit. 1820, etc.); 5° *la Vie d'un pauvre ministre de campagne*, Berlin, 1800, 2 vol. (trad. en fr. encore par M^{me} de Montolieu, sous le titre de *les Nouveaux Tableaux de Famille, ou la Vie d'un pauvre ministre de village allemand et de ses*

enfants, Genève et Paris, 1802, 5 v. in-12; 2° édit., 1804, 5 vol.; 3° édit., revue et corrigée, 1810, 3 vol. in-12; 4° éd., Paris, 1822, 3 vol. in-12; il en existe une autre traduction intitulée *le Ministre d'Eisebach, ou le Pauvre curé de campagne*, par L. Andrieux, Paris, 1823, 5 vol. in-12); 6° *Henriette Bellmann, ou Tableau de Belles Ames*, Berlin, 1802, 2 vol. in-8° (deux fois trad. en fr. : la première par M^{me} de Montolieu, 1803, 3 vol. in-12, sous le titre *le Fils d'adoption, ou Amour et Coquetterie*; la deuxième par les traducteurs de *la Forêt mystérieuse*, c'est-à-dire par MM. Chommel, etc., sous celui d'*Henriette Bellmann, ou le Dernier Tableau de Famille*, 1803, 2 v. in-12 (la 3° édit., 1821, 2 vol. in-12, renverse le titre, qui devient *le Dernier Tableau de Famille ou Henriette Bellmann*); 7° *Barneck et Saldorf*, Berlin, 1804, 2 vol. (tr. en fr., sous le titre de *Barneck et Saldorf, ou le Triomphe de l'Amitié*, par J.-B.E., c'est-à-dire par M. Eyriès, Paris, 1810, 3 vol. in-12). Le chef-d'œuvre de cette série, suivant nous, c'est *le Journal de Charles* : surtout à partir du troisième volume un intérêt véritable domine l'ouvrage ; et, quoiqu'on ne puisse s'empêcher d'en vouloir à l'auteur qui laisse passer les plus belles occasions de peindre les hommes et la vie (lorsque, par exemple, il effleure à peine et Juliette et le couple intendant), on ne saurait lui refuser infiniment de sensibilité, de la gaieté, un peu d'entrain ; et au total on ne quitte pas le livre volontiers. *La Famille De Halden* mérite à peu près les mêmes éloges ; *Henriette Bellmann*, au contraire, ne vient qu'en dernière ligne, on peut toujours la quitter volontiers ; et heureusement elle ne consiste qu'en deux volumes, bien que le second ne soit pas si déplorablement ennuyeux

que le premier. Pour en finir avec les *Familles* et la Pédagogique, tandis que nous y sommes, hâtons-nous d'ajouter aux treize ouvrages de ces deux premières séries deux autres groupes, l'un comprenant toutes les contre-épreuves de la famille De Halden, ou de la maison Engelmann, l'autre les romans d'éducation. Parmi les premiers se trouvent : 1° *Wenceslas Falkenstein et sa famille*, Berlin, 1810, 3 vol. in-8°, trad. en fr., sous le titre de *le Hussard, ou la Famille de Falkenstein*, par M^{me} Élise Voïart, Paris, 1819, 5 vol. in-12, et qui ne manque ni de grâce ni d'assez heureuses descriptions de la vie militaire ; il est aisé de reconnaître là l'aumônier de régiment, l'écrivain qui fit la campagne de France ; 2° *Histoire de la famille Bloum* (tr. en fr. par le traducteur des *Trois Nouvelles*, 1813, 4 vol. in-12) ; 3° *la Famille Bærbourg, ou la Querelle de famille*, Berlin, 1805, in-8° (trad. en fr., sous ce dernier titre, par Breton, 1809, 2 vol. in-12) ; 4° *les Papiers de famille, ou les Dangers de la société*, Berlin, 1806 et 1807, 2 v. in-8° (tr. en fr. sous le titre d'*Élise, ou les Papiers de famille*, par Breton, Paris, 1809, 4 vol. in-12) ; 5° *la Belle-Sœur, ou la Famille de Sternbourg*, trad. par L. de Bilderbeck jeune, Paris, 1822, 4 vol. in-12 ; 6° *les Aveux au tombeau, ou la Famille du Forestier*, Halle, 1811, 3 vol. in-8° (trad. en fr. par M^{me} Élise Voïard), joli ouvrage, où l'on distingue au moins trois ou quatre caractères susceptibles de se développer très heureusement, quoique l'Avare ne soit qu'indiqué, que Horst soit une réminiscence de *l'Homme singulier*, et que la figure de Rosine, bien commencée, s'achève avec indécision et finisse par se perdre dans le vague ; 7° *le Spectre des Ruines, ou la Famille de*

Plantau (trad. en fr. par M. Mazier du Haume, Paris 1826, in-12). Ce dernier n'est qu'une nouvelle, mais piquante, énergique, bien intriguée et bien dénouée. En tête de la traduction fr. se trouve un court essai sur la vie et les ouvrages de Lafontaine ; 8° *les Mœurs bourgeoises et les Affections de famille* (Burgersinn u. Familienliebe), Halle, 3 vol., 1812, in-8° ; 9° *le Presbytère au bord de la mer* (die Pfarre am der See), Halle, 1816, 3 vol. in-8° (trad. en fr. par G..... et S....., c'est-à-dire par MM. Guizot et Sauvan, 1816 et 1830, 4 vol. in-12) ; 10° *Raphaël, ou la Vie paisible*, Halle, 1809, in-8° (trad. par Breton, Paris, 2 vol. in-12) ; 11° *Amélie Horst, ou le Secret d'être heureux*, Halle, 1810, 2 vol. in-8° (tr. en fr. par Breton, 1812, 2 vol. in-12) ; on devine sur le titre seul comment ce roman se lie à celui des *Aveux au tombeau*, placé plus haut au n° 6) ; 12° *la Ferme aux Abeilles, ou les Fleurs de Lis* (imité par M^{me} de Montolieu, Paris, 1820, 2 vol. in-12, 2^e édition, 1829) ; 13° *Émilie et Erläch, ou les Heureuses familles suisses* (tr. en fr. par L. F. c'est à dire par Fuchs, 1821, 3 vol. in-12) ; 4° *le Recueil de tableaux de famille* (mot à mot *Recueil de tableaux pour l'anoblissement de la vie de famille*, Gemælde-Samml. f. Veredl. d. Familiensleb.), Berlin, 1805, in-8°. Notre quatrième groupe, consacré aux systèmes d'éducation (bien que dans un quart au moins de ceux qui précèdent il en soit fort question aussi et trop question), est formé des sept ouvrages qui suivent : 1° *la Pierre de touche de l'homme* (Halle, 1811, 2 vol. in-8°) ; 2° *Éléonore, ou Éducation* (Cultur u. Humanitæt), Berlin, 1802, 2 vol. in-8° (tr. en fr. sous le titre *le Village de Lobenstein, ou le Nouvel enfant trouvé*, par M^{me} de Montolieu, Paris, 1802,

5 vol. in-12); 3^o *le Père de famille, ou Voilà ce que j'aime et Pourquoi*, Berlin, 1810, 3 vol. in-8^o; 4^o *le Jeune Enthousiaste, ou les Dangers de l'enthousiasme*, par C. T***; 5^o *le Système de Morale, ou Louis d'Eisach*, Halle, 1812, 2 vol. in-8^o (tr. en fr. sous le titre de *Ludwig d'Eisach, ou les Trois Éductions*, par M^{me} Élise Voïart, Paris, 1817, 3 v. in-12); 6^o *les Séductions, ou Méfiez-vous des apparences* (tr. en fr. par le traducteur de *Rosaure*, c'est-à-dire par M^{me} de Montholon, Paris, 1821, 2 vol. in-12); 7^o *les Dangers du grand monde, ou Berthe de Waldeck* (Halle, 1811, 2 vol. in-8^o). Nous regarderons comme se réunissant en un seul groupe (le 5^e) les romans qui tiennent du mélodrame, soit par les événements et la couleur (en tant qu'il y a de la couleur chez Aug. Lafontaine), soit par l'intention et par le titre, qui souvent annonce l'intention : 1^o *la Vengeance* (tr. en fr. par W.-A. Duval, Paris, 1801, 1 vol. in-18); 2^o *Walther, ou l'Enfant du champ de bataille*, Halle, 1813, 3 vol. in-8^o (tr. en fr. par Henri V., c'est-à-dire Villemain, Paris, 1816, 4 vol. in-12); 3^o *les Deux Amis, ou la Maison mystérieuse*, par M^{me} de Montholon, Paris, 1819, 3 vol. in-12; 4^o *le Chevalier Huldmann de Behringer, ou la Caverne de la montagne des Revenants*, par M^{me} de Montholon, Paris, 1820, 3 vol. in-12; 5^o *le Suédois, ou la Prédestination*, par Élise V***, Paris, 1819, 4 v. in-12; 6^o *les Voies du Sort* (d. Wege des Schicksals), tr. en fr., Paris, 1821, 4 vol. in-12. Il existe deux autres traductions ou imitations, intitulées, l'une, *Léonie, ou les Travestissements*, par M^{me} Élise Voïart, Paris, 1821, 3 vol. in-12, l'autre *Lydie et Franz, ou les Maris par échange*, par L. Andrieux, 1821, 2 vol. in-12;

7^o *le Secret Arrêt du Destin, ou Rosaure*, Halle, 1817, 2 vol. in-8^o (tr. en fr. sous le titre de *Rosaure, ou l'Arrêt du Destin*, par la comtesse de M***, c'est-à-dire de Montholon, Paris, 1815, 3 vol. in-12); 8^o *Agathe, ou la Voûte du tombeau*, Halle, 1817, 3 vol. in-8^o (tr. en fr. par le vicomte Alex. de Forestier, Paris, 1814, 4 v. in-12); 9^o *Reinhold*, Halle, 1818, 3 vol. in-8^o (tr. en fr. sous le titre de *Reinhold, ou le Pupille mystérieux*, par W....k, Paris, 1818, 5 v. in-12); 10^o *la Croix du Meurtre*, par M^{me} E. Voïart, Paris, 1831, 4 vol. in-12. De toutes les productions d'Aug. Lafontaine, c'est chronologiquement la dernière : la traduction française ne parut même qu'après sa mort. Aprésent viennent des romans où les aventures se déroulent sans grande prétention, mais où pourtant ce caractère se montre encore quelquefois, comme quelquefois se voyaient dans les précédents la sensiblerie, le crédule optimisme de ceux-ci. Ce sont : 1^o *Molkan et Julie, ou l'Amour et la Probité à l'épreuve* (trad. libre par J.-F. de Fontallard); 2^o *Clara et Rodolphe*; 3^o *Eugénie, ou la Victoire sur l'amour*, Halle, 1814, 3 vol. in-8^o; 4^o *le Frère et la Sœur* (die Geschwister), ou *le Repentir*, Halle, 1819, 2 vol. in-8^o (tr. fr. par M^{me} la comtesse de Montholon, Paris, 1819, 3 vol. in-12); 5^o *Henri, ou l'Amitié*, par M^{me} de Ruolz, mais sous le voile de l'anonyme, Paris 1810, 2 vol. in-12; 6^o *les Etourdis, ou les Deux Frères* (trad. en franç. par Breton, Paris, 1810, 4 vol. in-12); 7^o *Charles et Emma, ou les Amis d'enfance* (tr. fr. par M. R. de Chazet, Paris, 1810, 2 vol. in-12); 8^o *Edouard de Winter, ou le Miroir du cœur humain* (tr. fr. par Duperche, Paris, 1818, 4 vol. in-12), ouvrage où Lafontaine a tâché de parler au travers de l'en-

veloppe opaque qui voile l'âme humaine au regard; 9° *Silvius et Valeria, ou le Pouvoir de l'amour*, par M^{me} Voïart, Paris, 1819, 2 vol. in-12; 10° *Welf Budo, ou les Aéro-nautes* (tr. fr. par Elise V^{***}, Paris, 1817, 3 vol. in-12); 11° *la Petite Harpiste* (tr. fr. par M^{lle} S.-U. Dudrezène, 1815, 2 vol. in-12); 12° *Amour pour amour*, Berlin, 1799, in-8°; 13° *les deux Fiancées* (tr. fr. par le chevalier Gérard de Propiac, Paris, 1810, 5 vol. in-12); 14° *Emma*, Berlin, 1808 et 1810, 2 vol. in-8°; 15° *Henri et Amélie, ou l'Héritage inattendu*, par F. J., Paris, 1820, 2 vol. in-12; 16° *Adolphe et Marie*; 17° *le Testament*, Halle, 1809, 3 vol. in-8°, par Fuchs, Paris, 1812, 3 vol. in-12 (c'est une de ses meilleures productions); 18° *la Lutte contre les entours* (d. Kampfmit d. Verhältnissen), ou *l'Inconnu*, Halle, 1815, 3 vol. in-8°; 19° *Claire Duplessis*, Berlin, 1794, in-8° (tr. fr. sous le titre de *Claire Duplessis et Clairant, ou Histoire de deux amants émigrés*, par C.-F. Cramier, Paris, 1796, 2 vol. in-8° (2)); 20° *les Morts vivants, ou la Famille en fuite* (tr. fr. par Duperche, Paris, 1819, 2 vol. in-12). Nous placerons à part, comme septième série, les quatre romans qui suivent et que quelques critiques regardent comme des romans de caractères: 1° *Blanche et Minna, ou les Mœurs bourgeoises* (tr. fr. par Breton, Paris, 1813, 4 vol. in-12); 2° *la Vie et les Actes du baron Quinctius Heymeran de Fleming*, Berlin, 1795 et 96, 3 v., in-8° (tr. libre en fr., sous le titre du *Baron de Fleming, ou la Manie des titres*, par M^{me} de Cérenville, Paris, an XII ou 1803,

3 vol. in-12; 2° éd., sous celui de *Fleming le fils, ou la Manie des systèmes*, 1804, 3 vol. in-12); 3° *Ida de Kybourg, ou la Destinée* (d. Verhængniss.), Halle, 1816, in-8° (tr. fr. sous le titre de *la Comtesse de Kybourg, ou les Liaisons politiques*, par M^{lle} S.-U. Dudrezène, Paris, 1818, 2 vol. in-12); 4° *la Grande Dame et le Villageois*, par M. H. de Chateaulin, Paris, 1829, 3 v. in-12. Aucun de ces romans ne s'élève au-dessus de la médiocrité, pas même *Fleming* qui offre pourtant des données heureuses. Il faut en dire autant de *la Comtesse de Kybourg*, qui par l'exécution est manquée totalement; quant à la *Grande Dame*, quoique la hardiesse et la vigueur aient fait défaut à l'auteur, là du moins il y a velléité d'être vigoureux. Quelques scènes, quelques traits de caractères méritent des éloges; le style est léger, et une teinte de persiflage n'y gâte rien; mais la monotonie arrive, gâte tout, et longtemps le villageois est ridicule, ce qu'avec un peu d'imagination on pouvait éviter. Enfin nous formerons un huitième groupe: 1° de *Brutus, ou la Délivrance de Rome* et de *Cléomène*, ces deux premiers essais qu'il fit paraître ensemble sous le titre de *Scènes*, Leipzig, 1789, 1 vol. in-8°, et qui, quoique découpés en scènes, offrent déjà quelque analogie avec ce qui devint bientôt son genre favori; 2° des *Légendes tirées de l'antiquité* (ce sont deux tableaux de l'histoire héroïque, empruntés l'un aux traditions de la Grèce, l'autre à celles de Rome, *Aristomène* et *Romulus*. Le premier parut sous le titre d'*Aristomène et Gorgus, ou Vengeance et Humanité*, Berlin, 1796 et 1801; le second fut simplement intitulé *Romulus*, Berlin, 1799 et 1802. Tous deux ont été traduits en français, l'un par M^{me} Isab. de Montolieu,

(2) C'est à tort que Barbier conteste cet ouvrage à Augusto Lafontaine; Mensel et Helmsius s'accordent à le lui donner.

Paris, 1804, 2 v. in-12; l'autre par un anonyme, Strasbourg et Paris, an IX ou 1801, 2 vol. in-18; il parut même de ce dernier une traduction rivale, Paris, 1801, 2 vol. in-12); 3^o d'une demi-douzaine de prétendus romans historiques (car c'est le nom que l'on donnait avant Walter Scott à toutes ces œuvres où il n'y avait ni assez d'imagination pour être de purs romans, ni assez de vérité pour être censées de l'histoire); ce sont : 1^o *Rodolphe de Werdenberg* (Berlin, 1793; 2^e éd., 1797; 3^e éd., 1806, in-8^o), qu'il qualifie lui-même d'histoire chevaleresque, tirée de l'époque de la révolution de l'Helvétie; 2^o *Fédor et Marie, ou Fidélité jusqu'à la mort*, Berlin, 1802 et 1805, in-8^o (deux fois tr. en fr., la 1^{re} sous le titre de *Marie Menzikoff et Fédor Dolgorouki, hist. russe en forme de lettres*, par M^{me} Isab. de Montolieu, 1804, 2 v. in-12; la 2^e, par Duperche, sous celui de *Marie Menzikoff, ou la Fiancée de Pierre II*, Paris, 1817, 2 v. in-12; 3^o *Agnès et Bertha, ou les Femmes d'autrefois* (tr. par M^{lle} S.-U. Dudrezène, Paris, 1818, 2 v. in-12). L'idée en est charmante et vraie; si tout le 1^{er} volume, où l'héroïne est Bertha, est gauche et forcé, en revanche le 2^e a quelque grâce, bien que le dénouement ne soit pas ce qui convient; 4^o *la Victime persécutée, ou les Malheurs de D. Raphaël d'Aguillas*, roman historique du commencement du XVII^e siècle (tr. fr. par le baron *** , Paris, 1823, 3 v. in-12); 5^o *Walter de Montbarrey*; 6^o *la Fille de la nature, ou Louise et Valborn*, comédie en 3 actes et en prose, imitée par Cauguiez, 4^e éd., 1825, in-8^o. Il ne nous reste plus, pour être complet sur la bibliographie de Lafontaine comme romancier, qu'à mentionner, sans prétendre les examiner en détail,

les nombreuses bluettes qu'il a données à divers Taschenbücher (3), et notamment à la Minerve (1816, etc.), puis à indiquer les quatre petits ou grands recueils de récits qui suivent, savoir : 1^o *la Force de l'amour*, série de nouvelles, Berlin, 1791-94, 2^e éd. augm., 1796 ou 97, 4 vol. in-8^o; 2^o *Nouvelles Morales*, Berlin, 1794-1801, 6 v. in-8^o (tr. beaucoup plus tard en franç. par M. de la Chaise, Paris, 1804, 2 v. in-12. Ces 6 vol. contiennent *Amour et Reconnaissance, Amour et Grandeur d'âme, Amour et Estime, Il l'aimait plus que sa vie, Amour et Probité, Amour et Vanité*); 3^o *Petits Romans et Nouvelles Morales*, Berlin, 1799 et ann. suiv., 12 v.; 2^e éd., 1799; 3^e, 1804-1810, etc. (tr. en fr. par M. de la Chaise, Paris, 1814, 4 v. in-12); 4^o *Contes, Nouvelles et Petits Romans*, Berlin, 1801, 2 v. in-12; et enfin les *Nouvelles Etreintes aux âmes pensantes*, tr. en fr. par M. Duparc, 1822, in-8^o. C'est des trois derniers recueils qu'ont été tirés les *Contes moraux* de F.-Fr. Gérard de Propiac, Paris, 1802, 2 v. in-12, le *Choix de Contes et Nouvelles dédié aux dames*, par M^{me} Élise Voïart, Paris, 1820, 2 v. in-12, et le *Portrait*, nouvelle par l'éditeur d'Ida (M. Dubac). Un dernier ouvrage se classe à part; c'est une édition et commentaire sur Eschyle (Halle, 1820, 2 vol. in-8^o). Mais il ne l'a point achevé: *Agamemnon* et les *Choéphores* seulement furent l'objet de son examen. Il est vrai qu'il eut le temps de développer les vnes qui devaient dominer son ou-

(3) Tels que, par exemple, *Le plus noble des hommes* (dans le *Teutsche monatschrift*, 1794, fasc. 4, p. 344-64), le *Tonnéau de Diogène* (dans le *Taschenb.-Alm.* de Becker, 1797), la *Moquerie, tableau de famille vrai*, encore dans le *Teutsche m.*, 1812, fasc. 11, p. 275-300; *Fragments de légendes encore inédites de l'antiquité* (dans les *Friedens Prælim.*, 1796, p. 324-347.)

vrage et par lesquelles il aspirait à se montrer et critique philologue et critique littéraire encore plus que commentateur. Prétention bizarre, certes, pour un simple amateur en philologie, pour un homme qui avouait ne connaître de la métrique grecque que ce qu'en a écrit Hermann. Le public savant trouva son système, sur les manuscrits d'Eschyle et sur les modifications graves qu'il fallait faire subir au texte, très hasardeux et souvent vicieux. Il renonça dès lors à en continuer l'application; et, somme toute, nous ne croyons point que les admirateurs du grand tragique y aient perdu.

P—OT.

LAFORGE (J. DE), poète français, sur lequel les biographes gardent le silence le plus complet. Il existe dans l'Anjou une famille du même nom qui a produit plusieurs hommes de mérite. Si Laforge est originaire de cette province, il paraît certain du moins qu'il habitait Paris. Il eut, en 1664, l'honneur de présenter au roi *la Hongrie sauvée*, poème héroïque, in-4°. La même année il fit imprimer *la Joueuse dupée*, comédie en un acte et en vers, in-12. On en trouve l'analyse dans l'*Histoire du Théâtre-Français*, IX, 317. Quoique médiocre, cette pièce est cependant supérieure à la plupart de celles de Villiers, de Chevalier, etc.; la marche en est naturelle, et le style passable. Laforge avait déjà publié *le Cercle des Femmes savantes*, dialogue en vers héroïques, Paris, 1663, in-12; petit volume très rare. On trouve à la fin la *Clef* des noms des savantes de France, au nombre de soixante-sept, dont il est parlé dans cet ouvrage, suivant l'ordre où elles y sont placées. Cette clef a été reproduite par Beauchamp dans ses *Recherches sur le Théâtre-Français*,

II, 257. Parmi les savantes que Laforge cite avec éloge, on distingue Mmes de Sévigné et de Grignan, M^{me} Scarron (Maintenon), Mlle de Scudéry et M^{me} de Lafayette. W—S.

LAFOSSE (PHILIPPE-ETIENNE), fils de l'hippiatre Etienne - Guillaume Lafosse (*voy.* ce nom, XXIII, 142), surpassa de beaucoup son père, ce qui tint peut-être uniquement à ce qu'il vécut dans des temps plus favorables, à une époque où existaient les écoles vétérinaires fondées, celle de Lyon en 1761, et celle d'Alfort peu d'années après, sur un plan plus vaste que la première. Bourgelat, qui n'aimait pas les deux Lafosse, et qui se donna le tort de les déprécier en termes aussi peu modérés que mal sonnans, parvint à les écarter des établissements à l'institution desquels il avait contribué d'une manière si puissante; mais il ne put empêcher le fils de mettre à profit pour son propre compte l'impulsion nouvelle que les études vétérinaires, jusqu'alors si arriérées en France, venaient d'y recevoir. Livré à ses seuls efforts, Lafosse parvint à obtenir le titre de médecin ordinaire des écuries du roi, place que des vexations de toute espèce ne lui permirent cependant pas de conserver; il fut même forcé de s'expatrier de 1777 à 1781. A sa rentrée en France il fut successivement vétérinaire en chef aux voitures de la cour, au corps des carabiniers et à celui de la gendarmerie. Les principes de la Révolution n'eurent pas de peine à germer dans une tête qui sentait sa valeur et qui n'avait trouvé jusqu'alors qu'obstacles et découragements; aussi Lafosse fut-il, au 14 juillet 1789, l'un des premiers à se porter sur le dépôt d'armes des Invalides et à marcher contre la Bastille. En peu de temps il devint commandant de section, officier mu-

nicipal et membre du comité militaire, où il travailla principalement à l'organisation de la garde nationale. Nommé en 1791 inspecteur vétérinaire des remotes de la cavalerie, il déploya beaucoup d'activité dans ces fonctions, qu'il remplit d'abord seul, puis avec plusieurs collègues réunis en comité. Sa vigilance et sa probité lui attirèrent la haine des dilapidateurs, dont les délations l'eussent probablement conduit à l'échafaud, vers la fin de 1793, sans le généreux appui que lui prêta Huzard, son parent et son ami. Rentré dès lors dans la vie civile, dont il ne sortit plus, il mourut au mois de juin 1820, dans un âge avancé, à Villeneuve-sur-Yonne, ayant eu l'honneur d'être un des premiers correspondants de l'Institut dans la section d'économie rurale. Les ouvrages qu'il a laissés sont : I. *Dissertation sur la morve des chevaux*, Paris, 1761, in-12. Lafosse a varié d'opinion sur la question importante et aujourd'hui si débattue des propriétés contagieuses de la morve, qu'il rejeta d'abord et qu'ensuite il admit. II. *Le Guide du maréchal, avec un Traité sur la ferrure*, Paris, 1766, in-4°. Cet ouvrage a été réimprimé à Paris en 1767, 1771, 1789, 1792, 1794, 1817 et 1822, in-8°. Il en a paru des réimpressions ou des contrefaçons à Avignon en 1795, 1798, 1800 et 1803. III. *Cours d'hippiatrique, ou Traité complet de la médecine des chevaux*, Paris, 1769, in-fol., avec 65 planches. Réimprimé en 1774, ce livre est remarquable par le luxe de l'impression et l'exactitude des planches. IV. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchallerie*, Paris, 1775 et 1776, 2 vol. in-4°; Bruxelles, 1776, 4 vol. in-8°. V. *Manuel d'hippiatrique*, Paris, 1803, in-12; 1813, in-12; 1824, in-12, par les soins d'U. Le-

blanc. VI. *Observations et découvertes d'hippiatrique*, Paris, 1801, in-8°. VII. *Nouvelle théorie pratique d'équitation*, Paris, 1819, in-8°. Titre trompeur sous lequel Lafosse a masqué une diatribe contre les écoles vétérinaires, celle d'Alfort surtout, qu'il faudrait juger avec sévérité si les faiblesses d'un octogénaire, qui n'eut jamais à se louer de l'autorité, ne méritaient pas quelque indulgence. Lafosse a aussi coopéré au *Cours complet d'Agriculture pratique*, publié en 1809. J—D—N.

LAGALISSONNIÈRE (AUGUSTIN-FÉLIX-ÉLISABETH BARRIN, comte de), fils de l'amiral de ce nom (*voy.* GALISSONNIÈRE, XVI, 367), naquit vers 1740, et fut destiné dès l'enfance à la carrière des armes. Après avoir fait de bonnes études, il entra comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie; lit avec ce corps les guerres de Hanovre, et parvint successivement au grade de colonel. Il commanda en cette qualité la légion de Flandre, puis les chasseurs des Pyrénées; fut nommé maréchal-de-camp le 9 mars 1788, et employé comme tel dans le Dauphiné en 1788 et en 1789. Grand-sénéchal d'épée héréditaire des cinq sénéchaussées de l'Aujou et du pays saumurois, il présida les trois ordres pour la convocation des États Généraux en 1789, où il fut envoyé comme premier député de la noblesse d'Anjou. Dans la chambre de la noblesse, à la séance du 16 juin 1789, il fit des observations sur les subsistances et les grains; posa les vrais principes de cette législation, et, en parlant au milieu de quelques murmures, de l'administration de Necker, il ne craignit pas de dire : « Beaucoup de per-
« sonnes défendent sur parole ce mi-
« nistre : il sera un jour connu, il
« n'en sera plus temps; et, quand les

« yeux seront dessillés, la monarchie « sera enveloppée d'un crêpe funèbre!..... » La confusion des ordres étant opérée, Lagalissouère se distingua dans l'assemblée par la loyauté de son caractère, la pureté de ses principes, et fut remarqué parmi les orateurs. Il siégea constamment au côté droit, et signa toutes les protestations de la minorité. On a de lui un grand nombre d'opinions qu'il a fait imprimer, ou qui l'ont été par ordre de l'Assemblée : I. *Sur l'établissement proposé d'une milice ou garde bourgeoise.* II. *Sur le rapport de M. Mounier, concernant la constitution.* III. *Sur la Déclaration des Droits de l'Homme.* IV. *Sur la gabelle.* V. *Contre la vente des biens du clergé.* VI. *Sur la question, si l'exercice du droit de la guerre et de la paix doit être délégué au roi ou au corps législatif.* VII. *Sur les moyens de payer la dette publique.* VIII. *Contre la suppression de la noblesse.* IX. *Contre le changement de la couleur du pavillon de France.* X. *Sur les inconvénients de réunir la marine militaire à la marine marchande,* opinion imprimée par ordre de l'Assemblée, et qui a servi de base à l'organisation de cette marine. XI. *Sur les assignats.* XII. *Sur les invalides.* XIII. *Sur le droit d'initiative réclamé par les colonies; Sur les domaines congéables de la Bretagne (c'est le seul orateur qui les ait défendus).* XIV. *Sur la faculté d'accorder des lettres de grâce, que l'on proposait d'enlever au roi.* XV. *Sur la question : Le roi est-il, oui ou non, justiciable d'un tribunal quelconque?* XVI. *Sur la liberté et la sanction du roi.* XVII. *Sur le serment exigé des ecclésiastiques;* et beaucoup d'autres, dont le plus grand nombre fut improvisé. Lagalissouère s'opposa fortement à la séparation de l'Assemblée, le 31 octobre 1791, s'é-

leva contre la suppression des départements, et demanda la réduction des départements, puisqu'on voulait, contre son opinion, supprimer les intendances qui coûtaient beaucoup moins, une seule intendance ayant été divisée en plusieurs départements, ce qui en a à peu près quadruplé la dépense. Sorti de France en 1792, il fut un des officiers-généraux commandant l'avant-garde de l'armée des princes qui pénétra en Champagne dans le mois de septembre 1792. Licencié à la fin de la campagne, il passa à l'armée de Condé en 1795, et, après avoir fait toutes les guerres d'Allemagne de cette époque, il rentra en France en 1801, fut élu député au Corps législatif par le département de la Sarthe, en 1809, candidat au sénat en 1810, et à la présidence du Corps législatif en 1811. Après le retour des Bourbons en 1814, et lorsque la parole fut rendue aux députés, Lagalissouère fit au Corps législatif quelques propositions et rapports qui ont été imprimés, entre autres sur l'importation des grains, sur le traitement à accorder aux députés hollandais, sur les naturalisations, sur la liste civile, sur la garde royale, sur la responsabilité des ministres, sur les tribunaux, etc. Il fut nommé lieutenant-général le 22 juin 1814, et commandeur de Saint-Louis le 23 août suivant. Le corps législatif, ayant été dissous par l'ordonnance du 13 juillet 1815, il ne rentra plus dans aucune fonction publique, et alla vivre dans la retraite, où il est mort, vers 1820, dans un âge avancé.

M—Dj.

LAGARDE (JOSEPH-JEAN), secrétaire-général du Directoire exécutif, naquit à Narbonne le 11 mai 1755, et, après avoir fait ses études, se trouva transporté dans le nord de la France sans que l'on sache comment

ni par quelle cause. Il était à Douai, en 1776, y fut reçu avocat au parlement de Flandre, et cumula bientôt les fonctions de conseiller et de substitut du procureur du roi près la maîtrise des eaux et forêts, à Lille. En 1788 il fut pourvu d'un office de conseiller au bailliage de cette ville, et fut ensuite un des députés de l'ordre des avocats à l'assemblée de ce bailliage pour choisir les électeurs qui devaient nommer les membres des États-généraux. Secrétaire d'une académie de Lille qui portait le nom de *collège des Philolèthes*, Lagarde fut aussi secrétaire du corps électoral qui forma l'administration départementale du Nord; et comme il avait adopté avec beaucoup de zèle, la cause de la Révolution, il fut nommé secrétaire-général du département du Nord en 1790. Il obtint encore l'année suivante, par un cumul assez extraordinaire, la chaire de droit français à l'université de Douai, que cependant il fut obligé d'abandonner, lorsqu'en octobre 1792 il eut été réélu secrétaire-général. Ayant été dénoncé en 1793 comme rédacteur d'une Adresse de l'administration départementale contre l'attentat du 20 juin 1792, il fut arrêté et détenu dans les prisons d'Arras, d'où il sortit assez promptement par l'intervention de Merlin (de Douai) et autres représentants qui le mirent en réquisition pour aller organiser la Belgique après l'invasion de 1794. Ce fut encore par la protection de Merlin et celle de Carnot qu'en 1795, lors de l'installation du Directoire exécutif, Lagarde en fut nommé le secrétaire-général à la place de M. Trouvé, qui ne porta ce titre que quatre jours. D'un caractère fin et délié, Lagarde demeura inamovible au milieu de toutes les commotions qu'éprouva la constitution directoriale, pendant quatre ans, sous

treize directeurs et trente-quatre ministres, et même jusqu'après l'établissement du consulat. Cependant, le 9 juillet 1799, il avait été accusé par Frison, député belge, au conseil des Cinq-Cents, de faire des dépenses excessives dans ses ameublements, quoiqu'il eût un traitement de 70,000 fr., des voitures et sept chevaux à sa disposition, et 35,000 fr. par an pour sa vaisselle. Ce député demanda une réduction, pour l'année suivante, sur des frais si exorbitants. Il dénonça ensuite Lagarde comme dilapidateur, dans sa mission en Belgique; pour avoir largement pourvu sa maison, à Surêne, de meubles précieux, appartenant à l'État; pour s'être rendu propriétaire, sous le nom de Gratiot, élève en chirurgie, d'une imprimerie et de deux journaux officiels, *le Rédacteur* et *le Défenseur de la patrie*, dont l'impression coûtait au gouvernement 46,000 fr. par an, tandis que l'imprimeur du corps législatif, Hacquart, qui avait offert de s'en charger à moitié prix, et divulgué d'autres malversations de Lagarde, avait été expulsé par la vengeance du secrétaire-général et l'ordre du directeur Rewbell, du local mis à sa disposition. Frison cita, comme preuves que Lagarde était le chef de la compagnie Gratiot, des lettres par lesquelles il demandait la clientèle de l'administration des postes, de celle de l'octroi et de divers entrepreneurs de services publics. Il ajouta qu'alin de pouvoir régler arbitrairement les mémoires de l'imprimerie, il avait fait supprimer la place de vérificateur, et qu'enfin il avait destitué des pères de famille, ses subordonnés, sous prétexte qu'ils ne lui étaient pas assez dévoués. L'assemblée vota l'impression du discours de Frison et son triple renvoi au Directoire, à la commission du budget,

à celle d'enquête sur les dilapidations. Un message du Directoire transmit au conseil des Cinq-Cents, le 13 juillet, la réponse à cette dénonciation, et, dans la discussion qui s'ensuivit, Chalmel accusa de nouveau le secrétaire-général de concussions, et s'opposa à la lecture du message et du mémoire justificatif. La lecture eut lieu cependant malgré une vive opposition. Lagarde disait qu'une loi l'avait assimilé aux ministres, quant au traitement, voitures et chevaux, mais qu'on avait exagéré de plus des trois-quarts les frais de son logement. Il niait l'ameublement de Surêne, et la société avec Gratiot, tout en assurant que cette compagnie n'avait jamais reçu que ce qui lui était dû. Il attribuait la dénonciation de l'imprimeur Hacquart à des motifs de rancune, et n'imputait qu'à l'économie les destitutions qu'on lui reprochait. Le conseil ordonna le renvoi de cette lettre à la commission d'enquête. *Le Moniteur* du 1^{er} thermidor (19 juillet) qui donne ces détails, ne dit point, comme l'ont avancé les deux Biographies *des Contemporains*, que Lagarde fut présent à la séance, qu'ayant rencontré, dans les corridors de la salle, son dénonciateur, il confondit l'ingrat auquel il avait rendu d'importants services; que tous les chefs d'accusation furent discutés et anéantis, et que l'affaire fut terminée, à une grande majorité, en faveur de l'incriminé. C'est Lagarde lui-même qui a rapporté tout cela dans des mémoires ou des articles qu'il sut toujours obtenir de la complaisance ou de la crainte des journalistes. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à cette époque l'affaire ne fut qu'assoupie ou ajournée, et que le silence de la commission fut moins honorable pour Lagarde que ne l'aurait été son rapport favorable

ou un ordre du jour du Conseil. Trois mois après, arriva la révolution du 18 brumaire. Lagarde, mécontent de quelques-uns des directeurs, et surtout de Barras, cessa de ménager un gouvernement prêt à s'écrouler, fit tout ce qui dépendait de lui pour aider au triomphe de Bonaparte, et, sous prétexte que le Directoire n'était pas en majorité, refusa de signer, après Gohier et Moulin, l'ordre que réclamait Dubois-Crancé, ministre de la guerre, pour arrêter Bonaparte, Murat et ses affidés. Il reçut au Luxembourg le décret de translation des deux conseils à Saint-Cloud, le porta lui-même à Bonaparte chargé de le faire exécuter, et en expédia plusieurs copies dans les départements. Il assista aux Tuileries à la réunion des chefs de la nouvelle révolution, et travailla le lendemain à Saint-Cloud. On conçoit qu'après de pareils services Bonaparte ne put l'éconduire sur-le-champ, lorsqu'il fut le maître; cependant il ne l'estimait pas, et n'en fit d'abord que l'adjoint de Maret, secrétaire-général des consuls. Il biffa ensuite son nom sur la première liste des candidats sénateurs. Maret ayant été nommé secrétaire d'état le 25 décembre 1799, Lagarde devint secrétaire-général; mais il perdit cette place en 1801, lorsqu'elle fut réunie aux attributions de Maret, et Bonaparte l'éloigna tout-à-fait en le nommant préfet du département de Seine-et-Marne. L'année précédente Lagarde avait eu un procès avec l'imprimeur Gratiot, au sujet du journal *le Défenseur de la Patrie*, dont la publication, suspendue le 16 avril, avait été rétablie sur la responsabilité du secrétaire-général, à cause des deux tiers d'intérêt que ce dernier avait dans le journal, sous le nom de son beau-frère Groslevin, et, peu de temps après, pa

un abus de pouvoir alors fort en usage, il obligea son co-associé dans cette entreprise à lui en faire abandon, moyennant une faible indemnité. Gratiot fit imprimer plusieurs affiches virulentes contre le secrétaire des consuls, auquel il reprochait une partie des faits dénoncés par l'ex-député Frison et se plaignait de ce qu'on avait nuitamment enlevé et porté à la préfecture de police les livres et papiers relatifs à cette affaire. Ce procès fut terminé par le refus que fit le juge-de-peace, le 28 juin, de recevoir la plainte de Gratiot; par un rapport du ministre de la justice et une décision du conseil d'état, et enfin par jugement du tribunal de commerce, du 20 octobre, qui autorisa Groslevin à reprendre ses deux tiers dans le matériel et les augmentations de l'imprimerie. Lagarde ayant ainsi gagné un procès qui était au moins pour lui une affaire de famille, s'empressa de publier toutes ces pièces, dans le *Moniteur* du 26, avec sa lettre qui en donnait communication au premier consul, dans l'esprit duquel il ne se justifia probablement pas entièrement. Il conserva cependant sa place de préfet de Seine-et-Marne. Ayant échoué, en 1804, dans une nouvelle candidature au sénat conservateur, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur dès la création de l'ordre, et baron en 1809; mais, au mois de novembre 1810, il fut suspendu de ses fonctions sans que l'on en connaisse le motif. Cette suspension, quoiqu'en disent les deux biographies déjà citées, valait bien une destitution; car Lagarde n'obtint ni place, ni indemnité, ni pension. Il se retira alors dans le département du Nord, et il y vécut paisiblement jusqu'à la Restauration. S'étant présenté au duc de Berri, à Lille, en 1815, comme une

victime de Napoléon, il n'hésita pas à protester de son royalisme; et le prince y crut assez pour lui faire accorder par le roi une pension de 4,000 fr., dont il a joui depuis le 1^{er} janvier 1816 jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris le 9 juillet 1839, à quatre-vingt-quatre ans. Lagarde était, dans les dernières années de sa vie, membre de la chambre des garanties, pour la caisse hypothécaire de Paris, et il s'amusa à faire des vers. Outre un grand nombre de mémoires qu'il a écrits sur des matières de jurisprudence et d'administration dont la liste serait trop longue, il a publié : I. *Compte de gestion du département du Nord*, dont il avait été secrétaire-général. II. *Instructions spéciales sur la conscription*. III. *Mémoire historique, politique et commercial, sur le port de Dunkerque, présenté au roi en septembre 1814*. IV. *Instruction donnée par le préfet du département de Seine-et-Marne aux maires du département, sur toutes leurs fonctions*, sixième édition, 1809. in-8°. Ce livre a reparu sous le titre de : *Instructions générales sur les devoirs ou fonctions des maires et autres fonctionnaires municipaux*, précédé d'un *Traité de l'organisation de l'autorité municipale*, Paris, 1827, in-8°.

A—T et M—D j.

LAGARDE (AUGUSTE-MARIE-BALTHAZAR-CHARLES, comte *Pelletier* de) naquit, le 20 avril 1780, au château d'Aspremont en Dauphiné. Sa famille noble et ancienne était originaire du comtat Venaissin. Il était le second fils du marquis de Lagarde, capitaine de dragons dans le régiment de La Rochefoucauld-Liancourt, et de Henriette de Sauret de Bayle d'Aspremont. Lorsque le marquis de Lagarde alla prendre du service à l'armée des princes, en

1792, le jeune Auguste suivit sa mère et son frère en Italie. Reçu chevalier de Malte au berceau et inscrit sur les registres de cet ordre, il s'embarqua pour la cité Valette en septembre 1796, en même temps que son frère, et ils entrèrent dans la marine sous les auspices du commandeur de Sobiratz, leur oncle. Bonaparte s'étant emparé de l'île de Malte en juin 1798, ils refusèrent de prendre du service dans l'armée d'Égypte, et rejoignirent leurs parents à Hambourg. Ce fut là qu'Auguste de Lagarde les quitta en 1802 pour entrer au service de Russie. Il devint bientôt aide-camp du marquis d'Autichamp, à la famille duquel il appartenait, et par la suite il fut nommé major-général, puis chambelland de l'empereur Alexandre. Ses services militaires lui valurent deux épées d'honneur et les ordres de Saint-Georges, de Saint-Vladimir et de Sainte-Anne. Il y eut un combat où lui et le vicomte de Saint-Priest, aujourd'hui duc d'Almazan, blessés gravement tous deux, essayaient tour à tour de se ramasser l'un l'autre. On a fait de cette scène touchante un tableau qui, après avoir eu les honneurs de l'exposition, à Paris, se trouve maintenant dans une habitation du duc, auprès de Lyon. Ramené en France par les événements de 1814, et nommé commandant militaire à Nîmes, en 1815, le comte de Lagarde, dans une émeute contre les protestants qu'il voulait protéger, fut dangereusement blessé d'un coup de pistolet, tiré à bout portant : il cacha tant qu'il put ses vives souffrances en restant à cheval, et refusa longtemps, malgré les instances du parquet, de désigner l'assassin. Sa santé très altérée depuis cette époque ne lui permit plus de rester attaché activement à l'armée. Il fut nommé en 1816 ministre plénipotentiaire de

France en Bavière, et plus tard ambassadeur en Espagne. Il était à Madrid lors des événements de 1822. Rappelé par son gouvernement, il revit ses foyers à la fin de janvier 1823; et le roi le nomma pair de France, par une ordonnance particulière, en date du 12 février suivant. Il était alors gentilhomme de la chambre du roi, commandeur de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, décoré des ordres précités de Russie et de l'Aigle de Prusse. Il avait épousé, en septembre 1825, Élisabeth de Beaumont-d'Autichamp, sa cousine; et il mourut à Paris le 5 avril 1834. Doué d'une piété éclairée, d'un esprit fin, conciliant par caractère, et plein d'affection dans ses relations les plus intimes, quoique fort poli, il avait dans le monde une légère teinte d'ironie. Une longue habitude de traiter avec des esprits différents, une grande expérience des choses de la vie, le rendaient indulgent pour toutes les opinions. Il fut en conséquence taxé de libéralisme par ceux qui se montraient exagérés dans le sens contraire. Il resta après la révolution de juillet 1830 à la Chambre des pairs, essentiellement pour sauver les ministres de Charles X. Du reste, sa délicatesse de conscience étant extrême, il aurait craint d'y manquer en se prêtant à renverser l'ordre établi. On a trouvé dans ses papiers les témoignages les plus honorables de sa conduite pendant ses deux ambassades.

L—P—E.

LAGIBONAYS (JEAN-ARTHUR DE), né à St-Malo, se destina d'abord à l'état ecclésiastique. Après avoir terminé ses études qu'il fit avec distinction, il prit le degré de bachelier en théologie, se livra plus tard à l'étude du droit et s'y voua presque exclusivement. Il était doyen des maîtres de la chambre des comptes de

Bretagne, quand il mourut à Paris, au mois de janvier 1728, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. C'était un magistrat éclairé qui connaissait bien les lois du royaume, et dont la vie fut une constante application des préceptes de la morale chrétienne. René de La Bigotière de Perchambault, président aux enquêtes du parlement de Bretagne, ayant énoncé, dans ses *Commentaires sur la coutume de Bretagne*, des maximes trop favorables à l'usure, Lagibonays les réfuta dans un livre intitulé : *De l'Usure, intérêt et profit que l'on tire du prest, ou l'Ancienne Doctrine sur le prest usuraire, opposée aux nouvelles opinions*, Paris, 1710, in-12. Cet ouvrage eut beaucoup de succès. Si l'auteur n'y répondit point aux principes émis par ses adversaires au sujet des deniers pupillaires, ce fut parce que la Faculté de théologie de Nantes s'était chargée de les réfuter, ainsi qu'elle le fit. On a encore de Lagibonays : I. *Maximes pour conserver l'union dans les compagnies*, Nantes, 1714, in-8°. L'auteur n'avait d'abord écrit que pour son instruction particulière les réflexions solides dont cet ouvrage est rempli ; mais, les regardant ensuite comme utiles à tout le monde, il se décida à les publier. On y trouve des portraits ou caractères tracés sans aucune vue d'application personnelle ; la troisième partie traite des devoirs particuliers aux magistrats. II. *Recueil des édits, ordonnances et réglemens concernant les fonctions ordinaires de la chambre des comptes de Bretagne, tirés des titres originaux qui sont au dépôt de ladite chambre, en quatre parties ; et mis en ordre suivant la nature des matières*, Nantes, 1721, 2 vol. in-f°. On trouve à la fin de ce recueil un traité curieux, intitulé : *Succession chronologique des ducs de*

Bretagne, avec quelques observations et faits principaux. Ce traité fut réimprimé à Nantes en 1723, dans le format in-8°, mais cette édition fut arrêtée avant d'être achevée ; il n'en a paru que le premier volume, contenant 618 pages, et les 48 premières pages du second volume. Lagibonays se disposait, quand il mourut, à publier un ouvrage destiné à réfuter celui de l'abbé de Vertot sur la mouvance de Bretagne. P. L.—T.

LAGNEAU (DAVID), médecin alchimiste, était né, vers 1590, à Aix, en Provence. Il prit ses degrés, en 1610, à la Faculté de Montpellier (voy. l'*Histoire de cette Faculté*, par Astruc), et dans la suite il fut pourvu de la charge de médecin conseiller du roi. Il se livra dès sa première jeunesse à l'étude de l'alchimie avec beaucoup d'ardeur, fit plusieurs voyages en France, en Allemagne et en Suisse pour conférer avec les adeptes. Il dépensa la plus grande partie de sa fortune en expériences. Le peu de succès de ses tentatives ne le découragea pas, et il employa toute sa vie à la recherche du grand œuvre. Lagneau vivait encore en 1659, puisqu'il revit la nouvelle édition qui parut cette année de sa traduction des *Douze Clefs de philosophie*. On connaît de lui : I. *Harmonia, seu Consensus philosophorum chemicorum*, Paris, 1611, in-12, inséré dans le tome IV du *Theatrum chemicum*, Strasbourg, 1613, in-8° ; trad. en fr. sous ce titre : *Harmonies mystiques, ou Accord des philosophes chimiques*, Paris, 1636, in-8°. Cette version, assez rare, est très recherchée des curieux. Elle est de Lagneau, qui la publia sous le nom du docteur *Veillutil* (veille utile), par lequel il fait allusion au temps que son ouvrage lui avait coûté, et au profit que le public devait en retirer. II. *Les Douze Clefs*

de philosophie de frère Basile Valentin, tr. en fr., Paris, 1624, in-8° (v. BASILE, III, 482); réimprimé avec *l'Azoth, ou le Moyen de faire l'or caché des philosophes*, ibid., 1659 ou 1660, vol. in-8°, peu commun. III. *Traité pour la conservation de la santé, et sur la saignée de ce temps*; avec autres traités nécessaires, tels que celui de Galien, de l'Alitement des Malades, etc., Paris, 1650, in-4°. Cette édition est indiquée comme la troisième; mais on n'a pas pu retrouver les dates des précédentes. W—s.

LAGRANDIÈRE (CHARLES-MARIE de), chef d'escadron des armées navales, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, naquit à Brest en 1729. Entré de bonne heure au service, s'il ne commanda jamais en chef, il se distingua souvent comme capitaine de vaisseau. Parmi les faits d'armes de ce brave marin, nous citerons sa belle conduite dans le combat du 16 mars 1781, à l'entrée de la baie de La Chesapeak, entre l'escadre française aux ordres de M. Destouches, et l'escadre anglaise commandée par l'amiral Arbuthnot. Les Américains le comblèrent d'éloges au sujet de cette journée, et le décorèrent de l'ordre de Cincinnatus. Lagrandière fut nommé commandant de la marine à Brest en 1791. Il mourut à Vannes en avril 1812. Il réunissait au courage et à la valeur toutes les qualités de l'homme de bien.

P—E.

LAGRANGE (FRANÇOIS-ADÉLAÏDE-BLAISE LELIÈVRE, marquis de), lieutenant-général, né le 21 déc. 1766, d'une famille noble, entra dans la carrière des armes dès sa plus tendre jeunesse, et fut d'abord sous-lieutenant, puis capitaine dans un régiment de cavalerie. S'étant montré favorable à la révolution, son avancement fut alors rapide. Il était en

1792 aide-de-camp du maréchal Luckner, et devint en 1793 colonel des hussards de Lauzun. Destitué à cette époque et emprisonné comme noble à Arras, il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre. Représenté au service vers le commencement de 1800, après le triomphe de Bonaparte, il fut promu au commandement du 7^e régiment de chasseurs à cheval, qu'il rendit un des meilleurs de l'armée. Nommé général de brigade sur le champ de bataille d'Heilsberg en 1807, où il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse, il passa à l'armée d'Espagne dès qu'il fut rétabli, puis revint à la Grande-Armée en Allemagne, où il eut le bras gauche emporté par un boulet à Essling, lorsqu'il chargeait l'ennemi pour la cinquième fois à la tête d'un corps de cuirassiers qui fut presque entièrement détruit. En 1812 Lagrange commandait un corps de la garde d'honneur. Il se soumit sans hésitation au gouvernement royal, en 1814, et fut nommé par le roi capitaine lieutenant des mousquetaires noirs. On l'accusa, dans le mois de mars 1815, d'avoir licencié la maison du roi à Béthune, sans y être autorisé, et comprimé l'élan de plusieurs officiers et gardes-du-corps qui voulaient suivre S. M.; enfin, d'être revenu à Paris, auprès de Bonaparte, pour le servir. Ces accusations donnèrent lieu, le 6 juillet, à une scène violente, lorsque Lagrange se rendit à Arnouville, pour y reprendre son service auprès du roi. Étant parti de Paris avec les princes, à la tête de la compagnie dont il était le commandant, le marquis de Lagrange avait reçu à Béthune l'ordre de rester dans cette ville pour y commander, en l'absence du général Lauriston, les troupes qui n'avaient pu accompagner les princes. Il devait, d'après les instructions

du comte d'Artois, tenir fermées les portes de la ville, pour prévenir une irruption de la part des troupes qui avaient reconnu Bonaparte. Cette précaution ne parut aux soldats fidèles qu'une trahison calculée. On se porta à des excès, on menaça de briser les portes de la ville si elles restaient fermées plus longtemps. Lauriston étant arrivé sur ces entrefaites, chargé de licencier la maison militaire du roi, l'ordre de départ fut donné, le 26 mars, aux quatre compagnies rouges. Le marquis de Lagrange conduisit la sienne jusqu'à Croix, et, après son licenciement, il se rendit à Paris, pour y régler ses affaires et aller vivre loin de cette capitale. Il se retira en effet dans le Bourbonnais, où il devint l'objet de la plus rigoureuse surveillance. Enfin il parvint à s'échapper le 30 juin avec ses deux fils, et arriva, le 6 juillet, à Arnouville, où était S. M. C'est là qu'il fut assailli par plusieurs militaires. Voici comment il a raconté lui-même ce qui se passa, dans son *Mémoire au roi* : « J'étais seul dans ma voiture de voyage, conduit par des chevaux de poste. Mon habillement était le petit uniforme de lieutenant-général. J'avais l'épée au côté, les décorations du Lis, de la Légion-d'Honneur et du Mérite militaire de Bavière. Mon cordon rouge n'était pas apparent. Au moment où je descendis de ma voiture, je demandai à des gardes-du-corps de V. M. si le château où j'arrivais était celui qu'elle habitait dans ce moment. On ne me répondit qu'en m'environnant et m'assaillant de toutes parts. Plusieurs mains se portèrent à la fois sur mon épée. On l'arracha de mon côté; outrage que j'étais hors d'état de prévenir, n'ayant qu'un bras. Je fus heurté vivement. Je ne sais pas bien quelles autres ar-

mes que des baïonnettes y furent employées; mais je suis certain qu'on dirigea des baïonnettes, et plusieurs fois, contre ma tête et ma poitrine. Des militaires se porter à cet excès d'égarément et de fureur contre un officier-général! Je ne distinguai pas l'uniforme. Le fond cependant en était bleu, et je vis des collets rouges. Je voulus parler et demander la cause de ces violences, que je ne pouvais comprendre; on me cria que j'étais un traître, que je servais Bonaparte, et que je venais de Paris. Mon habit fut mis en pièces. On prit sur moi mon Lis, mes croix, mes épaulettes, mon chapeau et mon épée. Je me réfugiai dans une maison où M. le duc de Feltré, alors ministre de la guerre, prit la peine de venir me trouver et me fit rendre mon épée. Le sentiment profond des outrages que je venais de recevoir, et surtout de leur affreuse injustice, ne me permit de lui dire que quelques mots pour demander justice d'un attentat sans exemple, assurément, dans aucune des armées de l'Europe. Il voulut bien me le promettre et m'envoyer deux officiers pour ma sûreté. Après avoir éprouvé ces indignes traitements, le marquis de Lagrange partit pour Louvres, avec l'un des officiers auxquels le duc de Feltré avait donné ordre de l'accompagner, et il le chargea, à son retour, d'une lettre dans laquelle il demandait justice au roi. Ce prince s'empressa de le rappeler au commandement des mousquetaires noirs aussitôt après son arrivée, et le nomma en outre gouverneur de la 20^e division militaire. Lorsque les quatre compagnies rouges furent licenciées, les mousquetaires noirs, pour témoigner à leur chef leur estime et leurs regrets, l'invitèrent à un banquet, et lui firent hommage d'une

épée. Le roi ne le fit cependant pas rentrer à la Chambre des pairs, ce qui lui causa une vive affliction. Ayant passé plusieurs années dans la retraite, le marquis de Lagrange mourut le 2 juill. 1833, en son château de Viarmes près Paris, à la suite d'une attaque de paralysie. Il avait épousé M^{lle} Hall, fille d'un célèbre peintre en miniature et veuve du malheureux Suleau (*voy.* ce nom, XLIV, 187).—LAGRANGE (le comte Joseph), lieutenant-général, né en Gascogne, le 10 janvier 1761, fit toutes les guerres de la Révolution en Espagne, en Égypte, à Saint-Domingue et en Allemagne. Il épousa en 1802 M^{lle} de Talhouet, de l'une des plus anciennes familles de Bretagne, qui lui fut présentée par Bonaparte. Il fut ensuite ministre de la guerre du royaume de Westphalie sous le roi Jérôme. Après avoir pris une part glorieuse à la campagne de France en 1814, il s'était retiré dans sa terre de Dangu, près Gisors, d'où il s'empessa d'envoyer son adhésion à la Restauration dès qu'il en eut connaissance. Il était pair de France et grand-officier de la Légion-d'Honneur, lorsqu'il mourut en 1836.

M—D j.

LAGRÉNÉE (JEAN-JACQUES), peintre français, connu sous le nom de Lagrenée *jeune*, naquit à Paris en 1740, et fut élève de son frère aîné (*voy.* tom. XXIII, pag. 175). Après avoir fait le voyage de Rome, il suivit en Russie *Lagrenée aîné*, et y composa plusieurs tableaux. De retour à Paris, il exposa au salon du Louvre, à titre d'agrégé (ou d'agrégé) à l'Académie de peinture, quelques ouvrages qui eurent du succès, notamment un *Saint Paul prêchant*, une *Présentation de la Vierge* (1771) et le *Baptême de Jésus-Christ* (1773). Peu de temps après il fut admis au nombre des académiciens et des

professeurs. Son tableau de réception, ayant pour sujet *l'Hiver*, parut un peu trop chargé de figures allégoriques, mais les connaisseurs y remarquèrent, entre autres qualités, une étude consciencieuse de l'anatomie et de la perspective. Il soumit depuis au jugement du public les ouvrages suivants, qui ne furent pas moins bien accueillis : *Albinus, fuyant de Rome avec sa famille*; *Télémaque racontant ses aventures à la nymphe Calypso* (1777); *une bergère allaitant son fils* (même année); *la fermeté de Jubilius Tauréa qui tue sa femme, ses enfants, et se tue lui-même devant un consul romain*; *l'arche dans le temple de Dagon, causant la peste chez les Philistins* (1779); *le martyr de saint Étienne*; *Tarquin admirant la vertu de Lucrece*; *les noces de Cana*, pour le palais de Fontainebleau (1781), etc. La plupart de ces productions avaient des beautés remarquables; elles annonçaient surtout une grande facilité d'exécution: mais quelques-unes péchaient par l'ensemble. La touche moelleuse, la fraîcheur de ton et l'espèce d'élégance qui faisaient rechercher les tableaux de chevalet de J.-J. Lagrénée ne se retrouvaient pas dans ses ouvrages de grande dimension, où il y avait plus de dureté que de véritable vigueur, et dont l'ordonnance n'était pas toujours heureuse. Le chef-d'œuvre de ce peintre fut, sans nulle comparaison, son *Télémaque dans l'île de Calypso*, morceau gracieux, plein d'intérêt, et qui pourrait satisfaire aujourd'hui même les plus sévères connaisseurs. Vers le milieu de sa carrière, voulant donner à son talent une nouvelle direction et se créer une spécialité, il s'attacha à reproduire, par incrustation, sur le marbre, le bois ou le verre, des peintu-

res antiques représentant des thermes, des vases étrusques, des frises et des arabesques; le succès répondit parfaitement à ses espérances. On a de lui, dans ce genre de travail, *la muse Érato*, tableau sur marbre; *la Victoire et la Paix*, tableau sur glace; *Archimède sortant du bain*; *Napoléon couronné par la victoire*; *Diane et Apollon immolant à leur vengeance Niobé et ses filles*; *la mort de saint Joseph*, etc. Attaché pendant quelque temps à la manufacture de Sèvres, il fit, pour les porcelaines, un grand nombre de dessins, qui ajoutèrent beaucoup de prix aux produits de cet établissement. Si cet académicien estimable ne s'est pas élevé au rang des grands peintres, il faut du moins lui reconnaître plus d'acquis, plus de style et de correction que n'en avaient la plupart de ses confrères avant l'époque de révolution opérée par David dans l'école française. Il mourut à Paris le 13 février 1821, au même âge que son frère aîné qui avait vécu quatre-vingt-un ans. — LAGRÉNÉE (*Anshelme-François*), fils de Lagrénée aîné, et neveu du précédent, naquit à Paris en 1775. Il entra de bonne heure dans l'atelier de Vincent, l'un des artistes qui faisaient le plus d'honneur à l'école de Vien. La réquisition militaire le détourna de ses études en 1793; mais, après avoir fait quelques campagnes, il reprit, à Paris, ses pinceaux, et s'exerça dans presque tous les genres de peinture. On a de lui des tableaux d'histoire, notamment *OEdipe rencontrant Laïus dans le sentier funeste* (salon de 1819); des portraits à l'huile (ceux de M^{lle} *Georges* dans le rôle de Camille, et de M^{lle} *Bourgoïn* dans Tippoosahib, même salon). A l'exemple de son père et de son oncle, il fit le voyage de Russie, où

il exécuta, pour l'empereur Alexandre, un certain nombre de portraits qui lui furent généreusement payés. Revenu en France, où l'état de sa santé ne lui permettait plus d'entreprendre ce que les peintres appellent de grandes pages, il ne s'occupa plus guère que de camées et de miniatures, genre d'ouvrages pour lequel il avait plus de dispositions que pour les compositions historiques. Anshelme Lagrénée, homme de plaisirs, n'avait pas fait une étude assez sérieuse de son art pour s'y élever au dessus d'une agréable médiocrité. Il mourut à Paris, du choléra, le 27 avril 1832. Avant son départ pour la Russie, cet artiste avait épousé M^{lle} Bazire, jeune et belle actrice de la comédie française. F. P.—T.

LAHARPE (AMÉDÉE-EMMANUEL), général français, naquit en Suisse, au château des Üttings, dans le pays de Vaud, en 1754, et servit d'abord en Hollande dans un régiment helvétique, commandé par le père du célèbre Benjamin Constant. Revenu bientôt dans sa patrie, il y prit part à différentes intrigues politiques, tendant à soustraire le pays de Vaud à la domination du canton de Berne. Mais ces entreprises n'eurent aucun succès, et il fut obligé de prendre la fuite. On le déclara coupable de haute trahison, et il fut condamné à perdre la tête sur un échafaud. Ses biens furent confisqués, et il se réfugia en France, où la Révolution venait de commencer, et où par conséquent il fut très bien accueilli. A la fin de 1791, lorsque les premiers volontaires nationaux furent organisés, les soldats du 4^e bataillon de Seine-et-Oise le nommèrent leur commandant, et il les conduisit à la frontière des Ardennes, où cette troupe faisait partie de l'armée du Centre, sous les ordres de Luckner, dans le mois d'août 1792.

Quand les Prussiens pénétrèrent en Champagne, chargé de défendre le château de Rodemack, à quelques lieues de Thionville, Laharpe était décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, et il avait fait signer pour cela un engagement aux officiers qui étaient sous ses ordres, et parmi lesquels se trouvait le jeune Brune, qui plus tard devint maréchal. Mais le général en chef lui ordonna de se retirer, et le château de Rodemack, qui n'était qu'une vieille mesure sans défense, resta abandonné. Laharpe fut ensuite chargé du commandement de Bitche, et, après la retraite des Prussiens, se joignit à l'armée que Beurnonville conduisit dans le pays de Trèves, où il se distingua dans plusieurs occasions, notamment à l'attaque de la Montagne Verte. Nommé alors colonel du régiment ci-devant Auvergne, il alla commander cette troupe dans le midi de la France, et fit partie, dans le mois de juin 1793, de l'armée qui assiégea Toulon. Il se signala encore pendant cette opération mémorable, à l'attaque du fort Faron, ce qui lui valut le grade de général de brigade. Employé quelque temps en cette qualité à Marseille, et bientôt envoyé à l'armée des Alpes, il eut beaucoup de part aux plus brillantes affaires de cette époque, et surtout à la bataille de Loano, gagnée par Scherer au mois de déc. 1795. Nommé alors général de division, il était considéré comme l'un des chefs les plus distingués de cette armée, lorsque Bonaparte vint dans le mois de mai 1796 en prendre le commandement. Ce général, qui l'avait connu au siège de Toulon, le retrouva avec plaisir, et la part que Laharpe prit aux victoires de Montenotte, de Millesimo et de Dego, ajouta encore à l'estime qu'il lui portait. Le Directoire exécutif lui écrivit alors

une lettre de félicitation, où l'on remarquait cette phrase : « L'effroi que vous inspirez aux ennemis de la république peut seul égaler la recon naissance et l'estime dues à votre courage et à vos talents. » Le général Laharpe contribua puissamment aux opérations qui amenèrent la séparation des armées sardes et autrichiennes, et enfin le traité de Cherasco, conclu avec le roi de Sardaigne. Bientôt il passa le Pô à la tête de l'avant-garde, tomba sur l'ennemi et lui fit essuyer une grande perte. Après le combat de Fombio, ayant pris position à Codogno, entre Lodi et Crémone, il fut attaqué pendant la nuit par une colonne autrichienne qu'il parvint à repousser; mais lorsqu'il revenait de la poursuivre par un autre chemin que celui où ses soldats l'avaient vu s'engager, ils prirent son escorte pour un corps ennemi et tirèrent sur elle. Une balle l'ayant atteint à la poitrine, il tomba mort sur le coup. Cette perte causa surtout beaucoup de chagrin au général en chef, et il écrivit au Directoire : « La république a perdu un homme qui lui était très attaché, l'armée, un de ses meilleurs généraux, tous les soldats, un camarade aussi intrépide que sévère sur la discipline. Je recommande au gouvernement le fils de ce général pour une sous-lieutenance dans la cavalerie. » Un peu plus tard Bonaparte écrivait à Barthélemy, ambassadeur de la république à Bâle : « Le canton de Berne a confisqué au commencement de la Révolution les biens de feu le général Laharpe; je vous prie de vous intéresser pour les faire rendre à son fils. »

M—D j.

LAHARPE (FRÉDÉRIC-CÉSAR), précepteur de l'empereur Alexandre, était né en 1760, dans le pays de Vaud, de la même famille que le

précédent. Après y avoir exercé pendant quelques années la profession d'avocat, il se rendit en Russie, où il fut assez heureux pour que l'impératrice Catherine II, qui le connaissait à peine, lui confiât l'éducation de ses deux petits-fils Alexandre et Constantin. Imbu de toutes les idées philosophiques ou libérales du XVIII^e siècle, il ne manqua pas de les inculquer de son mieux à ses élèves; et ce système, tout singulier qu'on pût le trouver pour des princes destinés à occuper le trône le plus despotique de l'univers, plut tellement à Catherine qu'elle lui donna le grade de colonel dans ses armées; et, quand il voulut retourner dans sa patrie, elle lui fit une pension dont il a joui pendant toute sa vie, indépendamment des nombreux bienfaits de son élève Alexandre. Laharpe revint en Suisse lorsque la Révolution de France était dans sa plus grande effervescence, et que les commotions s'en faisaient sentir jusque dans sa patrie. C'était pour lui une circonstance très favorable, et il se hâta d'en profiter en se livrant à des intrigues, en publiant des brochures politiques si hardies que les sénateurs de Berne en prirent de l'ombre. L'un de ces pamphlets avait pour titre : *Adresse aux habitants du pays de Vaud, esclaves des oligarques de Fribourg et de Berne*; c'était une véritable provocation à la révolte. Laharpe, obligé de se sauver, se réfugia en France, où il fut parfaitement accueilli par le parti révolutionnaire et par le gouvernement directorial, qui dès lors avait formé le projet d'envahir et de révolutionner la Suisse. On a dit avec assez de probabilité que ce gouvernement mit aussitôt Laharpe dans la confiance de ce projet, et que celui-ci fit tout ce qui dépendait de lui pour le seconder. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à cette époque il pu-

blia à Paris, de concert avec son compatriote et son ami Ochs, de nouvelles et séditieuses brochures, entre autres un pamphlet intitulé *Lettres de Philanthropus*, qui n'était qu'un appel à l'insurrection. Ces publications précédèrent de peu de temps la révolution vaudoise; et, dès que cette révolution eut éclaté, Laharpe se hâta de retourner dans sa patrie, où, sous l'influence de l'armée française, il se mit à la tête du mouvement. Le 30 mars 1798, jour où l'assemblée provisoire du pays de Vaud se sépara, une médaille d'or du prix de 500 fr. lui fut décernée. On y voyait d'un côté un faisceau de lances surmonté du chapeau de la liberté helvétique, et de l'autre cette inscription : *A Frédéric-César Laharpe, le peuple vaudois reconnaissant*. Lorsque la révolution fut achevée et qu'un nouveau gouvernement fut établi, Laharpe devint un des directeurs de la république helvétique; mais sa nomination ayant été infirmée par le commissaire Rapinat, il s'adressa au Directoire français, qui l'agréa. Non content de cette dignité, il voulut, en décembre 1799, imiter, avec deux de ses collègues, la révolution que Bonaparte venait d'opérer en France; mais il échoua dans ce projet, et voici en substance la manière dont le député Kuhn rendit compte de cette conspiration à la séance du grand-conseil, le 7 janvier 1800. « Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1799, M. Laharpe fit appeler chez lui le secrétaire-d'État Mousson, et lui dit que, depuis longtemps, le parti *austro-oligarlique* régnait dans les deux conseils; que tous les messages du Directoire y étaient mal accueillis, et que la puissance exécutive était entravée par eux; que, de concert avec les

« deux directeurs, Secrétan et Oberlin, il avait résolu de les dissoudre; que, comme ils formaient à eux trois la majorité du Directoire, rien ne pourrait leur résister; que les mesures étaient déjà prises, les proclamations, les messages déjà rédigés. Laharpe exigea de Mousson le plus profond secret, surtout envers Dolder, alors président du pouvoir exécutif. Mousson le promit; mais, dès la nuit même, il écrivit à Laharpe pour être délivré de cet engagement. Ce dernier le lui refusa, et se mit, dès le lendemain, en devoir d'exécuter son projet; mais la faiblesse d'Oberlin le força de différer, ce qui donna le temps aux deux autres directeurs et aux conseils de prendre des mesures qui ne lui permirent plus de rien tenter. » A la suite de ce rapport, Kuhn présenta la correspondance de Mousson avec Laharpe, les messages, proclamations, lettres, etc., préparés par ce dernier; et, après une assez vive discussion, le grand-conseil cassa le Directoire, confia momentanément le pouvoir exécutif aux ex-directeurs Dolder et Savary, et nomma une commission exécutive provisoire, composée de sept personnes, et dont ces deux derniers furent encore membres. Ces dispositions ayant été approuvées par le sénat, Laharpe se vit dépouillé de toute autorité. Il essaya en vain de réfuter Kuhn dans une brochure. Au commencement de 1800, on parla même dans le grand-conseil de le mettre en jugement; mais cette proposition fut écartée, et il fut soumis à une simple surveillance. Ayant obtenu la permission de se rendre à Paris, il fut chargé par trois cantons de les représenter à la consulta qui y fut convoquée en 1802 pour régler les affaires de la Suisse; mais il refusa

cette mission, et il vécut pendant plusieurs années en Suisse, retiré des affaires, et n'ayant aucune part au gouvernement de son pays, qui, sous l'influence du puissant protecteur Bonaparte, était à l'abri de nouvelles révolutions. Laharpe venait de temps en temps à Paris, où il voyait encore des amis et quelques révolutionnaires qui partageaient ses opinions, entre autres Garat, Ginguené, Lametherie et l'ancien directeur Merlin, qui avait conservé pour lui beaucoup d'estime. Quelque temps avant l'entrée d'Alexandre dans cette capitale, en 1814, il s'y trouvait ainsi, vantant sans cesse à ses amis les vertus de ce monarque et surtout ses principes libéraux. Dès que le czar fut maître de Paris, Laharpe se hâta d'aller lui présenter ses hommages. Il en fut parfaitement accueilli, et il eut dès lors avec lui des conférences qui contribuèrent beaucoup aux égards qu'Alexandre eut pour le parti révolutionnaire dans ces circonstances décisives. On dut surtout remarquer cette influence lorsque l'Institut tout entier s'étant présenté devant l'empereur de Russie, ce prince ne parut faire attention et n'adressa la parole qu'aux amis de Laharpe, Garat et Ginguené, ce qui était un contre-sens évident de la part d'un monarque rétablissant le trône des Bourbons. Laharpe passa encore pour avoir influé sur beaucoup d'actes politiques d'une plus haute importance; et quand il quitta la France, le czar ne lui donna pas seulement le grade de général dans ses armées, avec les décorations de ses différents ordres; il lui accorda un grand nombre d'autres faveurs. Si, dans les arrangements politiques qui eurent lieu alors entre les souverains, la Suisse fut mieux traitée que d'autres contrées, elle le dut surtout à Laharpe. Toutefois, depuis cette

époque son crédit près d'Alexandre parut avoir diminué; il l'accompagna cependant au congrès de Vienne; mais revenu bientôt dans sa patrie, il y vécut dans une retraite absolue jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1835. Outre les brochures que nous avons indiquées, Laharpe a publié : I. *Notice sur le général Amédée Laharpe*, Paris, 1795, in-8°. II. *Observations sur la proscription du général Amédée Laharpe en 1791*, Paris, 1796, in-8°. III. *Essai sur la constitution du pays de Vaud*, Paris, 1796, 2 vol. in-8°. IV. *Des intérêts de la république française considérés relativement aux oligarchies helvétiques et à l'établissement d'une république indépendante dans la Suisse française*, Paris, 1797, in-8°. V. *Instructions sur l'assemblée représentative de la république lémanique*, Paris, janvier 1798, in-8°. VI. *Laharpe (Frédéric - César) à ses concitoyens du pays de Vaud*, Paris, 1798, in-8°. VII. *Réponse à M. Desvignes, seigneur de Givrins, suivie de quelques observations relatives à l'écrit de M. de Mulinen, intitulé : Recherches historiques sur les anciennes assemblées des états du pays de Vaud, et d'observations sur la proclamation lue, par ordre de MM. de Berne, dans toutes les églises, le 18 janvier 1798*, Paris, 1798, in-8°. VIII. *Mémoire en réponse au citoyen Kuhn*, 1800, in-8°. IX. *Plainte portée le 1^{er} juillet 1800 au corps législatif helvétique, relativement à son arrestation et à divers actes arbitraires*, 1800, in-8°. X. *Histoire du major Davel*, seconde édition, avec des notes, Lausanne, 1805, in-12. XI. *Mémoire sur l'espèce de gouvernement établi à Berne le 25 décembre 1813*, Paris, 1814, in-8°. XII. *Observations d'un Suisse sur les réflexions dirigées en*

1820 et 1821 contre l'indépendance de la Suisse, Lausanne, 1821, in-8°. XIII. *Souvenirs de l'histoire de la Suisse, présentés sous la forme de dialogues, et dédiés aux jeunes Vaudois qui fréquentent les écoles cantonales, par un citoyen du canton de Vaud*, Lausanne, 1823, in-8°. XIV. *Lettres de Julia Alpina; Lettres de Julius Alpinus; Lettres de MM. Haller et Wyss à M. Wursch*, etc.; enfin quelques articles dans la *Feuille du canton de Vaud*. M—D j.

LAHORIE (VICTOR - CLAUDE - ALEXANDRE FANEAU de), général français, né le 6 janvier 1766 à Gavron, dans le Maine, d'une famille noble, venait de finir de fort bonnes études lorsque la Révolution commença. Il s'en montra un des plus chauds partisans, et, s'étant enrôlé en 1792 dans un des bataillons de volontaires nationaux du département de l'Orne, il en fut nommé le commandant. Ayant fait à la tête de cette troupe les premières campagnes de la Révolution aux armées de la Moselle et du Rhin, il fut remarqué par Moreau, qui le fit nommer adjudant-général et le mit à la tête de l'état-major de son armée, lorsque Dessolle cessa de remplir ces importantes fonctions. Lahorie s'en acquitta avec beaucoup d'habileté et si bien à la satisfaction du général en chef qu'il devint son intime ami et fut, sur sa demande, nommé général de brigade. Après la paix de Lunéville, il rentra avec lui dans l'intérieur et ils continuèrent à avoir des rapports très fréquents et qui excitèrent vivement les soupçons de la police impériale, lors du procès de Moreau en 1804 (voy. MOREAU, XXX, 93). Bien que l'on n'eût contre Lahorie aucune espèce de preuves, et que rien n'ait établi qu'il fût dans la confidence de Moreau, on l'arrêta, et il

fut détenu arbitrairement pendant plusieurs années. On comprend tout le ressentiment qu'il dut en concevoir contre Bonaparte, que probablement avant cela il n'aimait guère plus que ne l'aimait Moreau. Cette haine, fortifiée par un sentiment de vengeance assez naturel, était portée au dernier point quand le général Malet (*voy. ce nom, XXVI, 367*) vint lui offrir une occasion de se satisfaire. Lahorie était en prison à la Force, et la police lui faisait espérer qu'il allait avoir la liberté de passer en Amérique, où se trouvait encore le général Moreau, lorsque Malet, échappé de sa captivité, vint le délivrer et faire de lui un des principaux agents de sa conspiration, en le nommant son ministre de la police. Lahorie accepta sans hésiter ce rôle périlleux; mais il paraît qu'il n'en comprit pas d'abord toutes les conséquences. S'étant rendu au ministère de la police occupé par le général Savary, qui avait été son ami, au lieu de le tuer, comme le lui avait prescrit Malet, il l'envoya prisonnier aux mêmes lieux d'où lui-même venait de sortir; et lorsqu'il devait donner des ordres et des instructions de toutes parts, pour assurer le succès de la conspiration, il s'occupa de futilités, fit appeler un tailleur pour qu'on lui confectionnât un habit de ministre, et régla le menu d'un dîner qui ne lui était pas destiné. Enfin il fut surpris au milieu de ces inutiles apprêts par les agents de la police, qui le saisirent et le lièrent sur le fauteuil même où il avait joué si mal son rôle de ministre. Le chef du complot, qui avait montré plus d'énergie sans être plus heureux, était également arrêté. Tous deux, ainsi que le général Guidal et d'autres complices subalternes, furent, dès le lendemain, traduits à un conseil de guerre. A côté

de Malet, qui avouait tout et qui ne demandait qu'une mort prompte, Lahorie chercha vainement à s'excuser, disant qu'il avait été trompé, qu'il avait cru que l'empereur était réellement mort et qu'une décision du sénat avait changé la forme du gouvernement. Malet déclara encore qu'il n'avait échoué que par la faute de Guidal et de Lahorie. Tous furent condamnés à mort et fusillés le lendemain dans la plaine de Grenelle, au nombre de quatorze. Le duc de Rovigo, qui dans ses Mémoires s'efforce de jeter tous les torts de cette affaire sur le ministre de la guerre Clarke, insinue que, si l'on avait attendu les ordres de Napoléon, il n'y aurait pas eu un si grand nombre de victimes, et que les trois généraux seuls auraient été sacrifiés. Indépendamment des écrits sur cette conspiration, indiqués à l'article MALET, on a de M. Saulnier, secrétaire-général du ministère de la police à cette époque : *Éclaircissements historiques sur la conspiration du général Malet*, Paris, 1834, broch. in-8° de 47 pag.

M—D j.

LAHOSDINIÈRE. *Voy. BERTRAND DE LA HODIESNIÈRE, LVIII, 165.*

LAHOZ, général italien, né dans le Milanais, d'une famille noble, servit d'abord dans l'armée autrichienne, et déserta lorsque les Français envahirent la Lombardie en 1796. Ayant embrassé leur cause avec beaucoup d'ardeur, il les seconda de tout son pouvoir, et réussit à se faire nommer général de brigade dans l'armée de Bonaparte. Il était employé à Brescia dans le mois d'avril 1797; et, chargé de commencer l'agression préparée dès longtemps contre la république de Venise, il seconda parfaitement Bonaparte dans les intrigues par lesquelles ce général y préluda. Lahoz publia

pour cela une proclamation très remarquable dans laquelle, entre autres menaces contre les ennemis des Français, il s'exprimait ainsi : « Malheur à celui qui oserait se montrer armé, qui insulterait un soldat républicain!... Il sera puni comme ennemi des lois... Les exemples seront terribles et feront frémir... Sachez que, d'après les ordres du général Bonaparte, Battaglia doit être mis aux fers et pendu ; que le même sort est réservé à tous ceux qui vous exciteraient à la révolte... » Ce fut lui qui introduisit une troupe française à Vicence, avant la révolution de Venise. L'année suivante on vit le général Lahoz sur un autre point menacer les États du roi de Sardaigne, et appuyer les insurrections fomentées par le parti révolutionnaire, et que la nouvelle république Cisalpine soutenait en secret (*voy.* CHARLES-EMMANUEL, LX, 473). Lahoz n'obtint encore de ce côté aucun succès décisif, et il eut bientôt à s'occuper d'une affaire qui intéressait plus réellement son pays. On se rappelle que ce fut à cette époque que le Directoire français imagina de centraliser davantage les pouvoirs de la république Cisalpine, et que pour cela il envoya M. Trouvé à Milan. Les patriotes cisalpins, alarmés de ces changements, envoyèrent à Paris le général Lahoz, qui adressa de vaines représentations aux Directeurs. Ne pouvant pas même être admis à leur audience, il adressa au ministre des affaires étrangères Talleyrand une lettre très vive. « Ma mission est pressée, écrivait-il ; il s'agit de déjouer une conspiration odieuse contre la constitution, et de connaître le sentiment du Directoire français sur une poignée de scélérats qui s'assemblent chez l'ambassadeur Trouvé, et qui composent le comité des innovateurs. » Le Di-

rectoire français, loin d'accueillir de telles plaintes, en parut très offensé, et les changements annoncés dans la constitution cisalpine n'en furent pas moins exécutés par M. Trouvé et le général Brune. Lahoz reçut ordre de quitter Paris, ainsi que son aide-de-camp Cerise. Retourné en Lombarde, il y excita par ses rapports avec des nobles et des prêtres les défiances des généraux français, et particulièrement de Montrichard qui donna ordre de l'arrêter. Ayant été prévenu à temps, Lahoz se sauva, et il réunit un corps d'insurgés considérable, avec lequel il attaqua les Français sur différents points au moment de leurs revers de 1799. Après avoir éprouvé quelques échecs sous les murs d'Ancône, défendue par une garnison française, il reçut une blessure grave dans une sortie que firent les assiégés, et mourut peu de jours après. Dans les derniers temps de sa vie, sa haine contre la France était telle qu'il portait sur lui un cachet aux armes de l'Autriche, avec cette inscription : *Mort aux Français!* M—Dj.

LAIGNELOT (JOSEPH-FRANÇOIS), auteur dramatique et conventionnel, était fils d'un boulanger, et naquit à Versailles, le 12 juin 1750. Après avoir fait de bonnes études, il suivit dès l'âge de seize ans la carrière des lettres, et composa une tragédie que, malgré de longues sollicitations, malgré les suffrages de Ducis et de Thomas, il n'aurait pu faire représenter sur le théâtre de cette ville, si les recommandations de l'acteur Larive ne lui eussent acquis la protection du duc de Villequier. Ce fut en 1779 qu'*Agis et Cléomène* parut sur le théâtre de Versailles, où cette pièce obtint peu de succès, parce que les sentiments républicains qui y dominaient ne pouvaient plaire aux cour-

tisans et aux serviteurs du gouvernement monarchique. Mais lorsque, en 1782, on jona cette tragédie sur le Théâtre-Français, elle y fut très applaudie à plusieurs représentations. Des souvenirs assez récents offrirent aux Parisiens quelques traits de ressemblance entre les éphores de Sparte et le parlement Maupeou. Quoique faible d'intérêt et de style et d'un genre trop austère, cet ouvrage réussit par les détails, par la couleur dramatique, par des morceaux pleins de chaleur, de mouvement, et d'un caractère antique. Il fit concevoir du talent de l'auteur de favorables espérances, et obtint dans la même année, sur le théâtre de la Comédie-Italienne, les honneurs d'une parodie qui fut imprimée, ainsi que la tragédie, sous le nom d'*Agis*. Malgré ce succès, Laignelot ne s'empressa pas de cueillir de nouveaux lauriers, ou peut-être éprouva-t-il de nouvelles contrariétés jusqu'à l'époque de la Révolution; car ce ne fut que le 2 mars 1791 qu'il put faire représenter sur le Théâtre de la Nation *Rienzi*, tragédie en 5 actes, qui, longtemps repoussée, parce qu'elle présentait l'exemple dangereux d'un obscur plébéien élevé par la sédition au suprême pouvoir, fut peu goûtée, même à une époque où les idées démocratiques commençaient à dominer, et n'a plus reparu sur la scène (*voy.* la note de la p. 103, tom. XXXVIII). Elle offrait cependant un superbe caractère, fièrement tracé, plusieurs autres qui se liaient fort bien à l'action, une touche vraiment tragique; mais l'auteur n'avait pu vaincre les difficultés d'un sujet ingrat, surtout au dénouement. Quoique cet échec n'eût fait aucun tort à sa réputation littéraire, l'auteur fut dégoûté de la carrière dramatique et préféra en suivre une nouvelle, où il fut lancé par les circonstances.

Il est du moins certain qu'on n'a connu de lui aucune autre production littéraire, même pendant le temps qu'il fut membre de la société académique dite *Portique républicain*. Les opinions que Laignelot avait manifestées dans ses deux ouvrages le firent nommer un des officiers municipaux de Paris au 10 août 1792, puis, en septembre, député à la Convention nationale par le département de la Seine. Il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, et pour la mort sans sursis. Il se rangea ensuite constamment du parti de la Montagne, ne parlant d'ailleurs que très rarement à la tribune, et se montrant peu assidu aux séances. Envoyé en septembre 1793, avec Lequinio, dans les départements de l'Ouest, afin d'y surveiller les ports de La Rochelle et de Rochefort, que menaçaient les Anglais et les Vendéens, il y figura dans la plupart des actes de son forcené collègue. Il y anéantit les assignats timbrés par ces derniers, demanda la démonétisation des pièces d'or et d'argent, fit brûler plusieurs livres de religion, établit à Rochefort un tribunal révolutionnaire, pour juger divers prévenus, entre autres un fournisseur qu'il avait fait arrêter et dont il annonça le supplice, ainsi que celui de dix officiers du vaisseau de *l'Apollon*, accusés d'avoir voulu livrer le port, et demanda des pièces contre son collègue démissionnaire Dechezeaux. A Brest, en 1794, il provoqua aussi le jugement de plusieurs officiers de marine, prévenus d'avoir livré leurs vaisseaux aux Anglais, exerça des poursuites contre les partisans des Girondins dans le Finistère, et fit arrêter l'un d'eux, l'ex-député Giroust, qui était venu s'y cacher. De retour à Paris après le 9 thermidor, Laignelot changea de

système et de langage, par faiblesse plutôt que par amendement, et dénonça à la tribune les cruautés que son collègue Carrier avait commises à Nantes, ainsi que tous ceux qui, à l'exemple ou par les ordres de ce féroce proconsul, avaient éternisé la guerre dans la Vendée ; il inculpa même à ce sujet le général Turreau ; mais il prit la défense du général Carpentier. Laignelot fut nommé membre du comité de sûreté générale le 5 novembre, et chargé, au nom des quatre comités de la Convention, de rédiger le rapport sur la nécessité de fermer le club des Jacobins. L'impression de ce rapport fut votée, malgré une vive opposition, et le décret qui ordonnait la clôture de leur salle fut accueilli par de nombreux applaudissements, ainsi que la nouvelle de son exécution, annoncée par Laignelot, dont le discours obtint aussi les honneurs de l'impression, fortement contestée. En décembre, il parla encore avec vigueur contre Carrier et les autres chefs du régime révolutionnaire, et, répondant aux plaintes des Montagnards sur les progrès du royalisme, il déclara qu'il regardait aussi comme royalistes ceux qui avaient protégé les dilapidateurs, fait dresser des échafauds et répandre le sang. Mais, dans la séance du 1^{er} février 1795, il fit, au nom du comité de sûreté générale, un rapport sur l'*attentat* commis par plusieurs jeunes gens, au théâtre Feydeau, contre le buste de Marat qu'ils avaient brisé, et il soutint que, jusqu'à ce que le temps eût prononcé sur Marat, on devait le respecter comme élu du peuple, et que son buste serait rétabli. Laignelot faisait alors un pas rétrograde. Sans désirer le retour du régime de la Terreur, il craignait que la réaction n'allât trop loin et n'entraînât dans la chute de la républi-

que la perte de ceux qui l'avaient fondée. Quoiqu'il fût un des secrétaires de l'Assemblée, il reentra dans les rangs des députés démagogues. Ses liaisons avec eux le compromirent après les journées des 12 germinal, 1^{er}, 3 et 5 prairial, an III (1^{er} avril, 20, 22 et 24 mai 1795), où la salle de la Convention avait été envahie et ensanglantée par la populace parisienne. Accusé d'avoir pris part à ces désordres, et malgré les efforts de son collègue Panis pour le défendre, il fut décrété d'arrestation. La lettre de la ville de Rochefort, lue dans la séance du 8 août, et dénonçant les mesures de terreur établies dans cette ville par Lequinio et Laignelot, n'inculpa que légèrement ce dernier. Il fut prouvé, par les aveux mêmes de Lequinio, que son collègue n'avait figuré ni dans le fameux dîner où il avait admis et embrassé le bourreau, afin de détruire le préjugé attaché à l'état et au nom de ce fonctionnaire, ni sur l'échafaud d'où il avait harangué le peuple dans une fête publique. Lequinio cita deux autres conventionnels qui l'avaient assisté dans ces deux actes solennels. Laignelot ne partagea donc point le supplice de Bourbote, Goujon et de quatre autres de ses collègues ; il fut seulement détenu en prison jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), qui lui rendit la liberté, et il ne fit point partie du nouveau Corps législatif. Impliqué, en 1796, dans la conspiration de Babeuf et traduit devant la haute-cour de Vendôme, y fit le tableau de sa vie passée depuis sa jeunesse, se vanta d'avoir sauvé le port de Brest, apostropha le directeur Carnot qu'il accusa d'être l'auteur de tous ses malheurs, se justifia pleinement, et ne fut condamné qu'à trois jours de prison, dans le cours du procès, pour avoir insulté le général

de brigade Lestranges, qui commandait la garnison envoyée tout exprès à Vendôme. En 1799, il refusa une place de receveur de passe, ne voulant pas servir le Directoire dont il désavouait les principes. Il ne fit pas davantage la cour à la république consulaire ni au gouvernement impérial, et, livré aux paisibles jouissances de la littérature, il semblait avoir disparu pour toujours de la scène politique lorsqu'il s'avisait de donner en 1805 une nouvelle édition de sa tragédie de *Rienzi*. Le sujet paraissant une allusion malveillante à l'avènement de Napoléon à l'empire, alarma la police. Les exemplaires furent saisis, supprimés, et l'auteur exilé de Paris. Il y revint plus tard, et, quoiqu'il eût persisté fermement dans ses opinions républicaines, comme il n'avait rempli aucune fonction publique pendant les Cent-Jours de 1815, il ne fut point atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, et continua de résider dans la capitale, s'occupant à préparer une nouvelle édition de sa tragédie d'*Agis* et à corriger celles de *Caton* et de *Jean Sforce*, restées inédites. Il mourut le 23 juillet 1829, dans sa quatre-vingtième année. Quelques heures avant d'expirer, un de ses amis lui parlant de la mort, il répondit par ces deux vers improvisés :

A ce sujet voici ce qu'enfin je conclus :
Elle n'est pas, je suis ; elle est, je ne suis plus (1).

A ses funérailles, qui eurent lieu au cimetière du Mont-Parnasse, M. Pierre Grand, avocat, ayant fait l'apologie du défunt dans une oraison funè-

bre, fut suspendu de ses fonctions, pendant un an, par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, et cette décision fut confirmée par la cour royale le 15 déc. L'épithète de *vertueux* donnée à ce conventionnel fut dans les journaux le sujet d'une vive controverse. Laignelot a laissé un fils qui, par son mérite, est devenu baron, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur et officier supérieur dans le corps des Ingénieurs-géographes.

A—T.

LAINÉ (JOSEPH-LOUIS-JOACHIM, vicomte), né à Bordeaux le 11 novembre 1767, avait débuté avec éclat dans la carrière du barreau lorsque la Révolution commença : il avait à peine vingt-deux ans. Doué d'une imagination ardente, mais en même temps d'un cœur honnête et d'une âme sensible autant qu'enthousiaste, il en embrassa les principes avec ardeur, et tout porte à croire que les premiers excès l'engagèrent à s'éloigner de sa ville natale, en 1792, pour se retirer dans les Landes, avec sa famille. Mais, au 31 mai 1793, lors du triomphe de la Montagne contre la Gironde, Lainé, qui ne suivait point ce dernier parti, fut nommé à Cadillac membre d'un bureau de subsistances duquel il reçut diverses missions, afin d'aller chercher des grains dans d'autres départements. Son zèle et son activité dans cette partie furent très utiles. Il était heureux qu'à cette époque des hommes tels que lui fussent investis de quelque influence; et rien de plus injuste que les reproches que lui ont faits à cet égard, sous la Restauration, des hommes qui assurément avaient été beaucoup plus révolutionnaires que lui. Il fut ensuite adjoint à l'administration de Cadillac et spécialement chargé des subsistances et de la distribution de secours aux familles

(1) Ces vers ne sont peut-être qu'une réminiscence et un abrégé du quatrain suivant :

La mort n'est qu'un vain mot, et tout nous fait connaître)
Que pour le définir nos soins sont superflus ;
Quand je suis, elle ne peut être,
Et quand elle est, je ne suis plus.

de militaires. Élu, en 1795, l'un des administrateurs du département de la Gironde, il donna sa démission après trois mois d'exercice. Il est impossible de se dissimuler que, pour remplir ces diverses fonctions, il lui avait fallu prêter serment de haine à la royauté et signer plusieurs actes exécutoires des lois révolutionnaires, entre autres un arrêté du 19 nivose portant que les prêtres sujets à la réclusion ou à la déportation seraient conduits dans la maison dite des Orphelins; mais il est demeuré de notoriété publique, à Bordeaux, que Lainé fit tout ce qu'il put pour adoucir les persécutions. Le 20 janvier 1796 il donna sa démission d'administrateur, reprit sa profession, et devint bientôt l'un des avocats les plus occupés du barreau de Bordeaux, riche alors en talents du premier ordre. Son désintéressement égalait son indépendance, car il ne négligeait aucune occasion de défendre les opprimés et de flétrir les excès révolutionnaires. Ses goûts étaient aussi simples que sa conduite était austère; il ne connaissait d'autres distractions aux travaux du palais que la culture des lettres, et il possédait à fond tous les publicistes. On se souvient encore à Bordeaux qu'un de ses passe-temps ordinaires consistait à visiter l'humble demeure du pauvre, pour lui porter des secours et des aliments. Célibataire, il consacrait les bénéfices considérables que lui valait sa clientèle à soutenir la famille de son frère, négociant honorable dont les spéculations n'avaient pas réussi. Cependant Napoléon cherchait à rallier les hommes influents qui pendant nos troubles civils s'étaient conservés purs; et lorsqu'en 1808 l'archichancelier Cambacérès vint présider le collège électoral de la Gironde, Lainé par son influence en fut

nommé secrétaire, puis candidat au Corps-Législatif, dont il fut membre sans avoir fait aucune démarche; aussi conserva-t-il toute son indépendance. Il voulait combattre le système des confiscations que Napoléon cherchait à établir dans son code criminel; mais, aux termes d'un règlement qui faisait du Corps-Législatif une assemblée de muets, nulle discussion n'y pouvait être engagée qu'en comité secret, et seulement d'après le vœu d'un certain nombre de membres. Lainé dressa donc sa demande, mais il ne put réunir le nombre de signatures nécessaire. On s'attendait pour lui à quelque disgrâce; loin de là, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. Une occasion plus éclatante de manifester son opposition devait bientôt s'offrir au député de la Gironde. Au milieu des funestes événements militaires qui marquèrent la fin de l'année 1813, les membres du Corps Législatif étaient réunis à Paris, et l'on n'ouvrait pas la session. Ce retard mécontenta les députés qui voyaient avec peine le peu de confiance qu'on leur témoignait. Enfin l'ouverture, après avoir été plusieurs fois ajournée, eut lieu le 19 décembre. C'était le moment où Napoléon par ses tergiversations avait fourni aux puissances le prétexte de refuser ses offres de paix. Dans le discours qu'il prononça en présence du sénat, du conseil d'État et du Corps-Législatif il avait mis beaucoup de réticences, et le fit encore mutiler lors de son insertion dans *le Moniteur*. Il en fut de même de l'exposé de la situation présenté par les orateurs du gouvernement. Ces réticences et ces lacunes causèrent plus de mal que n'aurait fait une noble franchise; elles achevèrent d'indisposer le Corps-Législatif, et provoquèrent ses membres à saisir enfin l'occasion qu'ils trouvaient de faire

de l'opposition. L'empereur avait nommé pour président Regnier, duc de Massa, vieux jurisconsulte qu'une récente attaque d'apoplexie rendait peu propre à la tâche de diriger dans le sens du pouvoir une assemblée ainsi disposée. Quand il s'agit d'élire son vice-président, elle repoussa tout choix officiel et nomma Lainé, qui était alors considéré comme un républicain de bonne foi et modéré. Par suite des communications que l'empereur avait fait faire au Corps-Législatif, une commission fut chargée d'examiner les pièces diplomatiques que l'on portait à sa connaissance, et d'exprimer les vœux de la nation pour la paix. Lainé, rapporteur de cette commission, lut à la tribune, en comité secret, le 28 décembre, le travail qu'il avait rédigé en commun avec ses collègues Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran (1). Il se plaignit d'abord que les pièces et les *bases sommaires* des négociations n'eussent pas été communiquées au Corps-Législatif, et que la commission eût été réduite à travailler sur des notes et contre-notes incomplètes. Après avoir rappelé la déclaration de Francfort, dans laquelle les souverains alliés manifestaient le désir que la France fût *grande, puissante, heureuse*, et forte d'une *étendue de territoire qu'elle n'avait jamais eue sous ses rois*, le rapporteur en concluait que les coalisés *voulaient la paix*, et que, de son côté, l'empereur ayant déclaré être résolu à de *grands sacrifices* et ayant *accédé aux bases que les alliés avaient posées*, il appartenait au Corps-Législatif, conformément à l'art. 30 du

sénatus-consulte du 25 frimaire an XII, de manifester ses sentiments sur les objets qui venaient de lui être soumis. Puis, après des remerciements sur ces communications qui lui faisaient *prendre part aux affaires publiques*, la commission témoignait que les ouvertures réitérées des puissances coïncidaient avec les désirs de l'Empire dont le Corps Législatif était l'organe, mais que la paix devait être honorable et durable. Enfin, parlant de l'adversité, le meilleur précepteur des rois, des privations du peuple, des besoins de la couronne comme première sûreté pacifique : « Vous croirez, disait Lainé, probablement inutile de prier S. M. d'ajouter à ces sûretés *quelques sûretés encore plus solennelles*. Si la déclaration des puissances était frauduleuse, si elles voulaient nous ramener sous le joug, il nous faudrait faire une guerre nationale ; alors la puissance de l'Empire se développerait plus vigoureusement encore en resserrant les liens qui unissent le souverain et la nation. N'est-il pas digne de S. M. d'écarter, au moyen de déclarations solennelles, tous les doutes relativement aux vues de l'empereur ? Lorsque le prince auquel l'histoire a donné le surnom de grand (Louis XIV) voulut inspirer de l'énergie à son peuple, il lui exposa ce qu'il avait fait pour la paix, et ces communications françaises ne restèrent pas sans effet. Afin d'empêcher les alliés de faire à l'empereur des reproches d'ambition, ne pourrait-on point les repousser par des déclarations positives ? » Après avoir indiqué de cette manière respectueuse et ferme ce que l'empereur devait faire pour arriver à une paix honorable, le rapporteur disait encore : « Mais les noms

(1) « Il est bon d'observer, dit dans ses *Mémoires* le duc de Rovigo, qu'on avait mis toutes sortes de moyens en œuvre pour faire connaître à cette commission ce qu'on désirait qu'elle dit, tant dans son exposé que dans ses conclusions. On avait échoué. »

« de paix et de patrie ne seront qu'un
 « vain son toutes les fois que les
 « hommes ne pourront assurer les
 « limites constitutionnelles d'où dé-
 « pendent les bienfaits de l'une et de
 « l'autre. Notre comité regarde donc
 « comme un devoir impérieux, tan-
 « dis que le gouvernement adopte les
 « mesures les plus promptes pour
 « la défense de l'État, de supplier
 « S. M. de réprimer l'infraction aux
 « lois. » Outre ces lois, qui assuraient
 aux Français la liberté individuelle
 et la sûreté des propriétés, la com-
 mission terminait en réclamant le
libre développement de leurs droits
politiques. Toute la séance du 30 fut
 occupée à la discussion de ce rapport ;
 elle fut très vive. Des épithètes très
 dures furent échangées. Il arriva à
 des orateurs d'être interrompus par
 la qualification de *bourbonistes*, de
soldats de Condé. Le duc de Massa
 parvint, avec peine, à faire changer
 l'expression de *réprimer l'infraction*
aux lois en cette autre moins directe-
 ment accusatrice pour le despotisme
 impérial, de *maintenir l'exécution*
pleine et entière des lois. Enfin l'im-
 pression du rapport à six exemplai-
 res par chaque membre fut adoptée
 par 223 votes contre 51. Ce rapport
 inspira autant de colère que d'inquié-
 tude à l'empereur; et la part qu'y avait
 Lainé faisait craindre un mouvement
 dans une direction républicaine.
 Après avoir pris les avis d'un conseil
 extraordinaire privé, composé des di-
 gnitaires de l'État et des ministres, Na-
 poléon ordonna la saisie du rapport,
 en fit mettre les exemplaires au pilon,
 et refusa de recevoir l'Adresse du
 Corps Législatif, qui ne put être rédi-
 gée ni votée. Le lendemain (31) les dé-
 putés trouvèrent le lieu de leurs séan-
 ces fermé. Un décret venait d'ajourner
 le Corps-Législatif, sous prétexte de
 laisser compléter ses séries, malgré la

déclaration du président qui, avant
 de lever la séance de la veille, avait
 prévenu les députés de la troisième
 série que leurs pouvoirs étaient con-
 tinués de droit pour le mois de jan-
 vier, puisque la session était com-
 mencée. Le ministre de la police, Sa-
 vary, manda en même temps, par
 ordre de l'empereur, les membres de
 la commission. Son invitation avait
 en pareille conjoncture une significa-
 tion menaçante; ils se réunirent et
 agitèrent la question de savoir s'il ne
 conviendrait pas de pressentir les in-
 tentions de leurs collègues, de ras-
 sembler le Corps-Législatif nonobstant
 son ajournement, puis de faire une
 Adresse à la nation et de se placer
 sous sa sauvegarde. Les conseils de
 la prudence prévalurent; il fut con-
 venu que Lainé et ses quatre collè-
 gues de la commission se rendraient
 chez le ministre *comme simples par-*
ticuliers. Le duc de Rovigo les re-
 çut avec humeur et brusquerie. Il
 interpella plus particulièrement Lai-
 né et lui dit : « Comment se fait-il
 « que tous les mécontents prennent
 « votre nom pour signal de rallie-
 « ment? Tous les rapports de police
 « s'accordent sur ce point; et quand on
 « écrit comme vous, ce ne peut être
 « innocemment.—Ma conscience me
 « parle plus haut que vous, » lui ré-
 pondit Lainé. Rovigo, s'apercevant
 que ces interpellations n'avaient pas
 produit le résultat qu'il s'en était pro-
 mis, prit un ton plus convenable. Il
 loua la probité, le désintéressement
 du rapporteur et de ses collègues.
 « Je serais fier, leur dit-il, de vous
 « compter au nombre de mes amis. »
 Puis il ne leur dissimula pas que les
 résolutions les plus violentes avaient
 été discutées dans le conseil. « L'empe-
 « reur, s'écria-t-il, est courroucé ;
 « vous avez voulu singer l'Assemblée
 « Constituante. Je ne sais ce que l'em-

« pereur fera du Corps-Législatif ;
 « mais comme il a besoin d'être à la
 « tête de son armée, il ne peut vous
 « laisser là ; vous le détrôneriez. »
 Le ministre , après avoir continué
 sur ce ton , dit encore à Lainé :
 « Où vouliez - vous en venir ? —
 « Je voulais , répondit celui - ci ,
 « sauver ma patrie ou du moins exha-
 « ler le dernier soupir de la liberté.
 « — La liberté, la liberté ! répliqua
 « le duc de Rovigo, n'est-elle pas
 « sous la sauvegarde de l'empereur ?
 « Vous ne vouliez rien de plus ? —
 « Nous voulions que l'empereur ten-
 « dît la main à une nation prosternée
 « pour la relever. — Je vous le ré-
 « pète, ce n'est pas le moment de dire
 « de pareilles choses. Cela se fera à
 « la paix. Il faut à présent réunir tous
 « ses efforts ; les Bourbons, voyez-
 « vous, sacrifieraient la gloire natio-
 « nale et se contenteraient du royau-
 « me d'Aquitaine. Vos paroles sont
 « bien imprudentes, surtout lorsqu'il
 « y a un Bourbon à cheval. » Cette
 révélation était elle-même une im-
 prudence, et la suite a prouvé qu'elle
 dut être accueillie par Lainé comme
 une heureuse nouvelle. Le 2 janvier
 1814, les membres du Corps-Législa-
 tif vinrent prendre congé de l'empe-
 reur selon les formes accoutumées,
 ainsi que cela était d'usage dans les
 cas ordinaires de clôture de session.
 Ce fut alors que Bonaparte leur tint
 ce discours *ab irato* dans lequel se
 trouvait ce mot si souvent cité depuis :
C'est en famille qu'il faut laver son
linge sale. S'adressant à Lainé, il lui
 reprocha personnellement d'être un
 factieux vendu à l'Angleterre. Il
 paraît certain, du reste, que ce dé-
 puté n'était encore entré dans aucun
 complot royaliste, et que ses actes
 d'opposition n'avaient eu d'autre mo-
 bile que sa haine contre le despotis-
 me impérial. Au surplus il put reve-

nir paisiblement à Bordeaux, où il se
 trouvait lors du mouvement royaliste
 du 12 mars. Bien qu'il n'y eût pris
 aucune part directe, le duc d'Angou-
 lême le nomma à la préfecture de la
 Gironde. Il refusa d'abord, se foudant
 sur ce que la place n'était point lé-
 galement vacante par la démission du
 préfet actuel (le baron Gary), mais
 il accepta enfin provisoirement. Il dé-
 buta par une proclamation dans la-
 quelle il exposait le tableau des
 souffrances que la population avait
 eues à supporter sous la *tyrannie* et
 dont l'avait délivrée la présence du
 duc d'Angoulême. Lainé se rendit en-
 suite à Paris où il fut nommé par le
 roi membre de la commission chargée
 de rédiger la Charte constitutionnelle.
 A l'issue de la séance royale du 4 juin,
 ses collègues l'éluèrent par acclama-
 tion membre de la commission de l'A-
 dresse, ainsi que les quatre autres dé-
 putés qui avaient fait partie avec lui de
 la commission extraordinaire de 1813.
 Bientôt après, porté en tête de la liste
 des cinq candidats à la présidence et
 nommé par ordonnance du roi le 13,
 il prit le lendemain place au fauteuil,
 et s'acquitta constamment de ses
 fonctions avec autant de dignité que
 d'impartialité. Il eut une grande part
 à la rédaction du règlement de la
 Chambre qui fut discuté en comité
 secret. Mais ce ne fut pas d'abord sans
 peine qu'il le fit exécuter, non-seule-
 ment par les députés, mais à l'égard
 du public, qui plus d'une fois força
 la Chambre à se séparer en refusant
 d'évacuer les tribunes quand un co-
 mité secret était réclamé au milieu
 d'une séance publique. Le 3 novem-
 bre, lors de la discussion de la loi
 qui rendait aux émigrés leurs biens
 non vendus, il céda le fauteuil à Du-
 pont, vice-président, pour combat-
 tre à la tribune l'article 16 de la
 commission qui établissait qu'à l'a-

venir il ne pourrait, dans aucun cas et sous aucun prétexte, y avoir lieu à aucune indemnité en faveur des propriétaires des biens vendus. « Une déclaration qui n'est autre chose qu'une menace, dit-il, nuit au caractère et à la dignité de la loi; et si cette menace contient quelque chose de cruel, on pourrait dire qu'elle nuit à la majesté de la nation elle-même. » Ce discours fit une vive impression, et l'article fut rejeté. Plusieurs fois, durant cette longue session, le dérangement de sa santé l'avait forcé de quitter le fauteuil; mais il fut atteint, vers le milieu de novembre, d'une maladie si grave que pendant plusieurs jours il fut aux portes du tombeau. Il put cependant reparaitre à la Chambre le 13 décembre, et assister aux divers comités secrets où l'on discuta le projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle. Après avoir témoigné à ses collègues toute sa reconnaissance de l'intérêt qu'ils lui avaient manifesté (car à chaque séance on avait lu un bulletin de sa santé), il proposa au projet plusieurs dispositions sages et prévoyantes qui furent adoptées. Le 22 décembre il reprit le fauteuil, et le 30, avant que les ministres apportassent l'ordonnance de prorogation, il prononça un discours dans lequel il présentait une analyse rapide des travaux de l'assemblée, et la félicitait de l'heureux accord qui avait régné parmi ses membres. « L'honneur de la patrie, pour emprunter les expressions d'un homme dont la France se glorifie (M. de Chateaubriand), disait Lainé en terminant, continuera les miracles que le ciel a fait éclater à l'apparition d'un fils de saint Louis... Retournons donc dans nos provinces avec sécurité. Nous lais-

sons dans sa capitale un roi environné de l'amour de son peuple, du dévouement de l'armée, un roi que nous aimons à regarder comme le premier gardien de la liberté publique. » Deux mois après, à la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Cannes, le Corps-Législatif était rappelé. Lainé se hâta de revenir à Paris, et dès la première réunion qui eut lieu le 6 mars, il fut chargé, en sa qualité de président, de présenter au roi l'hommage de la Chambre des députés. Dans cette Adresse, dont il fut à la fois le rédacteur et l'organe, on remarquait ce passage qui offrait la condamnation de la marche suivie par l'inepte ministère de 1814 : « Quelles que soient, disait-il, les fautes commises, ce n'est pas le moment de les examiner. Nous devons nous réunir contre l'ennemi commun, et chercher à rendre cette crise profitable à la sûreté du trône et à la liberté publique. » Son discours, à l'ouverture des délibérations, ne fut pas moins remarquable en ce qu'il annonçait plusieurs améliorations qui semblaient autant de concessions au parti constitutionnel. Il y assura qu'on travaillait à des règlements qui promettaient sans danger à l'impatience toute la liberté de la presse, dont l'histoire dira, continuait-il, que nous jouissons déjà beaucoup. » Il ajouta qu'on se proposait d'adopter quelques changements au règlement de la Chambre, surtout en ce qui concernait le droit de pétition qu'on voulait consacrer de nouveau et consolider. » Il insista encore sur les regrets qu'éprouvait l'assemblée de n'avoir pu changer en résolution cette proposition qui devait maintenir à jamais et doter irrévocablement la Légion-d'Honneur; il termina en rappelant que, de tou-

tes les lois dont on s'était occupé dans la session dernière, la proposition relative à la responsabilité des ministres « était l'objet de la plus vive « sollicitude; et ce n'est pas, ajoutait-il, dans les circonstances actuelles que le président doit développer *les raisons qui la font plus vivement regretter.* » Ces discours n'avaient été prononcés qu'en comité secret; mais à la séance royale du 16 mars, après que le roi Louis XVIII eut quitté la salle, Lainé prononça des paroles encore plus significatives. « Ce n'est pas le moment, dit-il, de rechercher les fautes, de découvrir toutes les causes de ces agitations inattendues. La France obtiendra bientôt par ses représentants justice et réparation... Ce n'est plus de la cour que peuvent venir les inquiétudes sur les libertés et les droits reconnus... Dès que la France sera délivrée nous aurons toutes les garanties qui assurent à jamais la sage liberté des peuples. Non-seulement le roi, mais les princes qui sont assis sur les marches du trône ont fait des serments solennels; ils n'auront jamais ni la volonté ni le pouvoir de les violer... Que les hommes de tous les partis oublient leurs ressentiments pour ne se souvenir que de la qualité de Français. *Nous réglerons nos différends après,* mais aujourd'hui réunissons nos efforts contre l'ennemi commun... Si la terre française engloutit son oppresseur, des jours brillants se lèveront sur un peuple réconcilié avec son gouvernement, sous un roi protecteur de la liberté commune et, pour me servir d'une expression que cette circonstance doit consacrer, défendu par une armée patriote. » Il proposa ensuite une Adresse au roi, que l'on vota le len-

demain et dont il fut encore le rédacteur et l'organe. Durant cette crise, il fut consulté chaque jour par Louis XVIII et par ses ministres. Tous les conseils qu'il donna avaient pour but de rallier au roi l'opinion constitutionnelle. Dans un billet confidentiel qu'il écrivit à l'abbé de Montesquieu, ministre de l'intérieur, il lui proposa de faire nommer commissaires du roi près de la Chambre des députés des hommes connus par des principes et des écrits libéraux, *parce qu'il était temps,* disait-il, *que la nation entendit des voix populaires qui n'inspirassent pas de défiance.* Ce fut alors qu'à force d'argent il rallia pour un instant à la cause royale Benjamin Constant qui, le 19 mars, fit, pour ainsi dire sous la dictée de Lainé gisant malade dans son lit, cette fameuse diatribe contre Bonaparte, insérée le même jour dans le *Journal des Débats*. Benjamin Constant, après l'avoir écrite, ne sortit pas de la chambre à coucher du président sans emporter deux ou trois billets de 1,000 francs qui lui furent offerts. Mais le lendemain Bonaparte était aux Tuileries, et, au moment où ses soldats entraient, Lainé se rendit, à midi, dans la salle des séances, et, en présence de quelques députés dévoués comme lui, fit lecture de la dernière proclamation du roi aux Français. Le lendemain il partit pour Bordeaux, où il se mit sous les ordres de la duchesse d'Angoulême. Le 28 mars il publia, *au nom de la nation française et comme président de la Chambre des représentants,* une protestation contre tous les décrets que pourrait rendre Bonaparte. Dans cette déclaration, aussi courageuse qu'elle fut inutile, il dispensait les Français de payer des contributions et de fournir des soldats. Cependant Fouché lui faisait

dire qu'il pouvait rester en sûreté à Bordeaux et vaquer aux travaux de sa profession. A cette ouverture Lainé opposa une réplique des plus méprisantes contre ce ministre. Mais tant de dévouement, pas plus que l'héroïsme de la duchesse d'Angoulême, ne put échauffer l'âme du soldat. Lainé, dont l'énergie semblait défier tous les dangers, ayant demandé au gouverneur de Bordeaux, Decaen, ce que la princesse avait à craindre ou à espérer, il lui fut répondu qu'elle ne pouvait compter que sur la garde nationale pour repousser le général Clausel et sa troupe ; que quant à la garnison, ses dispositions étaient hostiles. Alors il insista pour que l'ordre fût donné aux troupes de se rendre à Bayonne ; mais le gouverneur assura qu'elles n'obéiraient pas, et que cet acte imprudent hâterait le moment de la défection. Lainé, afin de sauver l'honneur de la ville, voulait au moins que le gouverneur et le général Harispe donnassent une déclaration écrite par laquelle ils reconnaîtraient avoir la certitude que la garnison ne tirerait pas sur la garde nationale, si un engagement survenait entre les citoyens et la troupe de Clausel. « Que l'univers, que la « postérité sachent, s'écria-t-il, « qu'une princesse auguste, qui s'appelle Marie-Thérèse, défendue par « l'amour de tout un peuple, garan- « tie par deux rivières, a cédé à l'absolue nécessité, et n'a pas fui devant un prévôt et quatre gendarmes. » Ce fut le 2 avril qu'il s'embarqua avec la duchesse à bord du *Wanderer*, pour se rendre à Gand par l'Angleterre. Lors du second retour du roi, il était à Paris dès le 10 juillet, et le bruit courut qu'il allait être nommé ministre de la justice. La même destination lui avait été donnée quelques mois auparavant par l'opi-

nion publique. On savait que Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême faisaient un cas particulier du député de la Gironde. Le roi, qui lors de la catastrophe du 20 mars avait montré tant de dignité, se rappelait surtout avec plaisir les avis énergiques que lui avait donnés Lainé, mais que son aveugle confiance en Blacas l'empêcha de suivre. Dans les derniers conseils qui s'étaient tenus aux Tuileries, le président de la Chambre des députés s'était réuni à Marmont, pour fortifier le monarque dans sa résolution de ne pas abandonner Paris. Il lui conseillait de *s'entourer des deux Chambres et d'attendre l'usurpateur au milieu de ce cortège imposant*. Mais le moment n'était pas venu où Louis XVIII devait porter Lainé au ministère. Du reste, il lui témoignait sa confiance en toute occasion, et dès le 15 juillet 1815 il le nomma membre d'une commission chargée d'examiner les inculpations dirigées contre MM. Gaudin et Mollien, anciens ministres de Bonaparte, ainsi que contre Ouvrard et la maison Perréaux-Lafitte, au sujet d'un dépôt fait par cette maison à la Banque de France, inculpation que le résultat de l'enquête mit à néant. Lorsqu'au mois d'août suivant le duc d'Angoulême vint à Bordeaux présider le collège électoral de la Gironde, Lainé, proclamé secrétaire, fut réélu député le premier et à l'unanimité. Quant aux autres choix sur lesquels il eut beaucoup d'influence, ils furent faits de manière à concilier tous les partis, à éteindre toutes les haines. On y voyait, selon ses expressions, le *mélange, non-seulement des professions et des conditions, mais des religions*. Il ferma les opérations du collège en adressant au prince un discours dans lequel, après un appel à la modération et à la sagesse *des rois de la*

terre, il ajoutait : « Ils ne seront pas « sourds aux vœux de la France qui de « toutes parts envoie autour du roi des « représentants chargés des gémiss- « ments et des craintes d'un peuple « qui ne pourrait désormais être re- « doutable que par son désespoir. » Il traçait ensuite les devoirs des nouveaux élus, qui, disait-il, « auront « à lutter aussi contre des ennemis « intérieurs, à guérir des préten- « tions immodérées, à calmer des « jalousies anti-sociales, à fortifier « le sceptre de la monarchie, à por- « ter la vérité au pied du trône, à « diriger vers la sagesse et l'ordre « cet esprit de liberté si digne de « l'homme, et qu'on est pourtant « parvenu à rendre si fatal à l'es- « pèce humaine. » Rappelant la con- duite héroïque de la duchesse d'Angoulême, il émettait le vœu trop peu réalisé qu'après tant d'infortunes le reste de la vie de Marie-Thérèse s'écoulât au sein d'une félicité sans bornes. Le 18 septembre, lorsque le duc d'Angoulême présenta au roi la députation du collège électoral de la Gironde, Lainé lut l'Adresse dont il était rédacteur, et dans laquelle on remarqua un passage où il disait que les conspirateurs, en ôtant au roi le pouvoir d'être clément, lui avaient imposé l'obligation d'être sévère.... A l'ouverture de la session il fut proclamé premier candidat à la présidence par 328 voix sur 346; et quand le doyen d'âge, Cochard, vint remettre au roi la liste des cinq candidats, Louis XVIII témoigna qu'il était heureux de cette presque unanimité des suffrages en faveur du courageux député de la Gironde. « J'y trouve, ajouta Sa Majesté, l'as- « surance que je fais quelque chose « d'agréable à la Chambre en le nom- « mant pour la présider. » Le lendemain 13 octobre, dans son dis-

cours d'installation, Lainé fit enten- dre des paroles de réserve et de modération : « Montrons, dit-il, « qu'un malheur commun réunit les « esprits, élève les caractères, et « bientôt les Français seront voir « qu'ils savent aussi remporter sur « eux-mêmes des victoires d'autant « plus honorables qu'elles n'outra- « gent pas l'humanité. Laissons à « Dieu, qui afflige les peuples, à juger « les rois, mais entourons le nôtre « de la force dont il a besoin pour « éteindre les passions, faire respec- « ter la France et protéger la liberté « publique. » Deux jours après il présenta au monarque l'Adresse dans laquelle la Chambre des députés sollicitait sa justice contre ceux qui avaient mis son trône en péril et lui parlait de la nécessité de ne confier qu'à des mains pures les différentes branches de son autorité. Lorsque les ministres du roi vinrent, le 25 novembre, donner communication du traité de paix qui imposait de si dures conditions à la France, la Chambre en écouta la lecture en silence; elle ne vota point d'Adresse et chargea son président de se rendre l'interprète de ses sentiments auprès du roi. Lainé s'acquitta de cette mission avec convenance, et il remercia S. M. de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie. Le 18 janvier 1816 il lui présenta l'Adresse relative à l'institution du service funèbre en l'honneur de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de madame Elisabeth. Dans la première discussion sur la loi des élections, au mois de février, Lainé fut cité d'une manière honorable par M. de Bouville, comme ayant seul rompu sous l'Empire le silence d'une assemblée d'esclaves. Faget de Baure, qui le remplaçait au fauteuil, à propos d'une difficulté qui s'éleva sur l'ordre de la délibération, exprima le

regret qu'il n'eût pas pris part à la discussion : « Son talent déjà connu, dit-il, aurait ajouté à la majesté de vos délibérations. » Lainé prit donc la parole pour indiquer à la Chambre la marche qu'il convenait de suivre. Un semblable débat s'étant engagé sur l'ordre de la discussion, le 22 février, lors de la communication de la dernière lettre de Marie-Antoinette, il proposa une nouvelle Adresse dont la rédaction lui fut confiée, et le lendemain, à la tête de la grande députation de la Chambre, il disait au roi : « Nous la transmettrons, cette lettre, en héritage à nos enfants; elle leur apprendra qu'il est des vertus supérieures aux égarements des siècles, et que la religion, qui inspire ces vertus, est dans le cœur des rois le gage le plus sûr du bonheur des peuples. » La discussion sur la loi des élections étant reprise, Lainé quitta de nouveau le fauteuil et prononça sur l'ensemble du projet une opinion tenant le milieu entre la timidité de la proposition ministérielle et la hardiesse démocratique des amendements de la commission qui avait eu pour organe M. de Villèle. « C'est sans doute un amour de liberté qui a guidé la commission, dit-il, et je combats à regret ces éléments de démocratie dont je ne saurais me dissimuler le danger. » Fidèle à la ligne tracée par la Charte, il s'en tint aux 300 francs de contributions nécessaires pour être électeur, au lieu des 50 francs proposés par la commission, et repoussa les assemblées cantonales pour adopter les assemblées d'arrondissement. La nomination des suppléants lui semblait un amendement utile; il admettait, en faveur des députés, à une époque peu éloignée (1820), l'éventualité, sinon d'un traitement, au moins d'une indemnité. Il demandait une

représentation particulière pour le commerce, pour le corps enseignant, pour le clergé, pour la magistrature, etc. « N'existe-t-il pas des corporations? ajoutait-il. La Charte serait-elle violée si ces classes avaient un collège particulier? Par là nous trouverions l'avantage de recueillir quelques débris de nos anciennes institutions. » Il ne se renfermait pas si rigoureusement dans le texte de la Charte qu'il ne conçût aussi la possibilité de s'en écarter en quelques points; par exemple, il accordait l'éligibilité au-dessous de quarante ans, mais aux hommes mariés seulement. Quant aux électeurs de droit, si le projet du gouvernement lui semblait trop prodigue, il trouvait celui de la commission trop sévère; il consentait à l'adjonction de dix fonctionnaires aux collèges d'arrondissement et d'un pareil nombre aux collèges de département. « Je voudrais, disait-il encore, que la loi traitât de l'organisation des conseils municipaux; c'est dans ces conseils qu'il faut faire la part de la démocratie. Les petits contribuables, exclus des assemblées qui nomment les députés, seraient appelés à s'occuper de ces intérêts locaux, plus précieux pour eux. » Comme à tous les bons esprits, il n'avait pu échapper à Lainé qu'on n'obtiendrait de système électoral applicable qu'en le faisant dériver de l'organisation communale. A son opinion se rattachèrent les discours de MM. Royer-Collard, Pasquier, de Serre, Colomb, etc., qui dans cette question défendaient la prérogative royale. D'autres orateurs moins connus, entre autres Sartelon, déclarèrent se rallier aux idées de l'illustre président de la Chambre; mais dès ce moment la scission fut marquée entre Lainé et le côté droit qui formait alors

la majorité. Outre ce discours, il fit imprimer une opinion relative au renouvellement de la Chambre par cinquième, et non intégralement comme le demandait la majorité, malgré le texte de la Charte. Le renvoi de cette loi, amendée par la Chambre des pairs, à celle des députés où elle devait être l'objet d'une nouvelle discussion, provoqua un second rapport et donna lieu à un incident des plus pénibles pour Lainé. A la séance du 8 avril, l'ordre du jour annonçait la suite de la discussion sur les douanes; M. de Villèle demanda la parole au nom de la commission des élections. Le président lui opposa le règlement qui voulait que le président fût prévenu vingt-quatre heures d'avance; or il déclara ne l'avoir pas été; en conséquence il renvoya le rapport au lendemain. Là-dessus M. Forbin des Issarts lui donna un démenti formel. Rappelé à l'ordre par le président, l'honorable membre persista; la majorité s'obstina à entendre le rapport, et Lainé, après avoir annoncé que sa santé ne lui permettait pas de continuer la présidence, céda le fauteuil à M. de Bouville. Il y reparut le lendemain, et ouvrit la séance par la lecture d'une lettre dans laquelle le duc de Richelieu *le priait et au besoin lui ordonnait positivement, de la part du roi*, de continuer à présider la Chambre, au moins jusqu'à la fin de la discussion du budget. « Cette lettre, ajouta Lainé, explique la présence du président au fauteuil. » Ce fut le 29 avril que se termina cette longue session, où l'on vit, par une sorte de phénomène politique, le ministère et le président de la Chambre marcher presque toujours en sens contraire de la majorité. Lorsque le ministre de la marine, Dubouchage, eut proclamé l'ordonnance de clôture,

Lainé se contenta de lire l'article du règlement qui prescrivait la séparation immédiate de la Chambre, sans l'accompagner, comme l'année précédente, d'un discours récapitulatif des travaux de l'assemblée. Au mois de mars précédent, le député Blosseville ayant, par une proposition spéciale, réveillé l'affaire dans laquelle avaient déjà été impliqués MM. Mollien, Gaudin et Ouvrard, le gouvernement ordonna une nouvelle enquête, et nomma une commission composée de Lainé, Hottinguer, Rodier et de deux autres employés supérieurs du ministère des finances. « Je n'obtins pas justice complète, » dit Ouvrard dans ses *Mémoires*; « mais je n'en dois pas moins rendre justice à la probité de cette commission et au choix éclairé du gouvernement, etc. » Lors de la reconstitution de l'Institut par l'ordonnance du 21 mars, Lainé fut compris au nombre des membres de l'Académie Française. Le 7 mai il fut appelé au ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Vaublanc qui, partageant les principes de la majorité de 1815, avait été constamment en mésintelligence avec le duc de Richelieu, président du conseil. Depuis longtemps ce dernier, autant par amitié pour Lainé que par prévention contre Vaublanc, voulait effectuer cette mutation. Les seules difficultés vinrent de Lainé lui-même, qui résistait aux sollicitations; et il fallut une lettre expresse du roi pour lui faire accepter le portefeuille. Le grand but de ce remuement ministériel était la dissolution de la Chambre des députés, seul moyen possible de rester au ministère pour M. Decazes qui dirigeait le cabinet, sans en avoir la présidence; car le duc de Richelieu fut constamment sa dupe et son instrument. Il en devait être de même pour Lainé. De

ses relations avec des hommes encore plus expérimentés que lui aux affaires, tels que MM. Molé et Pasquier, le jeune et ambitieux favori avait acquis la conviction qu'il serait perdu le jour où la tribune serait ouverte de nouveau à ces royalistes du côté droit, qui en si peu de mois avaient fait tant de chemin. De là ce système de dénigrement contre la Chambre *introuvable*, dans les journaux du ministère et de la minorité. Bien que le duc de Richelieu crût avoir des griefs contre la majorité de 1815, il se récria d'abord contre la pensée de frapper des hommes si dévoués au roi; mais M. Decazes, assisté de M. Molé, parvint par ses obsessions à le convertir à la dissolution. L'ascendant que M. Pozzo di Borgo, ambassadeur russe, avait sur le duc de Richelieu, contribua aussi beaucoup à ce résultat. L'attitude indépendante qu'avaient prise les royalistes dans la Chambre ne laissait pas d'effrayer les diplomates étrangers, qui n'ont jamais voulu que ce qui pouvait affaiblir ou humilier la France. Le duc de Richelieu, une fois ébranlé, se prêta bientôt à toutes les démarches qui furent tentées auprès de Lainé, dont l'opinion n'avait pas moins de poids dans une question de cette importance. Comme le président du conseil, celui-ci était trop franchement royaliste pour ne pas résister d'abord; mais il finit par céder aussi aux manœuvres qui furent mises en jeu afin de le convaincre et de l'entraîner. La majorité au sein du conseil n'était plus douteuse, car on avait d'avance l'adhésion de Corvetto, dont les plans financiers rencontraient de si rudes contradicteurs dans cette Chambre qu'il s'agissait de dissoudre. On s'abstint de toute explication avec Dambrey, Dubouchage et Feltre, de peur qu'ils ne donnassent l'éveil aux royalistes et ne fissent

avorter la mesure. Ces trois ministres ne devaient en être informés que par la mise en délibération dans le conseil du 4 septembre. Une fois cette question résolue affirmativement par quatre voix contre trois, il ne fut plus question que d'arrêter les termes de l'ordonnance. M. Decazes en apporta au conseil le préambule, ouvrage de M. Pasquier qui s'était chargé de la liste des présidents. Lainé rédigea la partie relative à la formation des collèges et au mode d'élection. Le 5 septembre au soir, il y eut une dernière réunion au conseil pour la lecture définitive et la signature royale. Le secret avait été gardé jusqu'au bout, et lorsque l'ordonnance parut dans *le Moniteur*, ce fut une stupéfaction générale. Cette mesure, en accablant les royalistes, fit bondir de joie tous les hommes de la Révolution; et Lainé ne tarda pas à déplorer la faute qu'il avait commise. Néanmoins, durant l'intervalle qui suivit immédiatement l'ordonnance du 5 septembre, il déploya une grande activité administrative qui eut souvent pour but le résultat futur des élections. Au surplus le succès le plus complet couronna ses efforts. Il eut une immense majorité ministérielle; et pour sa part, après avoir été désigné candidat par les cinq arrondissements de la Gironde, il fut élu député par le collège de département. A l'ouverture de la session de 1816, M. Pasquier appelé à la présidence ne manqua pas dans son discours d'installation d'insister sur la difficulté de remplacer Lainé. « Com-
« bien ne devez-vous pas, dit-il, re-
« gretter cette sagesse, cette rare sa-
« gacité, cette fermeté prudente qui
« distinguaient mon illustre prédéces-
« seur! » Ces paroles ne furent pas ac-
cueillies comme un vain compliment. Durant cette session Lainé présenta

plusieurs projets de loi importants ; d'abord, le 23 novembre, celui qui déterminait la compétence et l'organisation de la Chambre des pairs comme cour judiciaire; puis, le 28, trois autres projets, l'un ayant pour objet de régler la déclaration des militaires absents ; le second autorisant les établissements ecclésiastiques à recevoir des donations ; le troisième, sur les élections. Dans cette même séance fut discutée la pétition de la demoiselle Robert (*voy. LABOURDONNAIE*, p. 221 ci-dessus). Lainé prit la parole pour établir que le ministre de la police avait fait tout ce qu'il devait faire en donnant une communication *officielle* de tous les papiers concernant le sieur Robert au président de la commission des pétitions, et qu'il avait eu le droit de refuser une communication *officielle*, qui, en aucun cas, ne pouvait être exigée par la Chambre, à moins que cette demande ne fût faite sous la forme d'une Adresse au roi. Le 2 décembre, en comité secret, il fit ajourner une proposition de M. de Castelbajac sur la liberté de la presse. Un peu plus tard, quelques orateurs ayant demandé le rappel à l'ordre de Labourdonnaie, qui avait qualifié le ministère de *directoire gouvernant*, Lainé, après avoir fait sentir combien cette expression tendait à compromettre la dignité du roi, ajouta que les explications que venait d'en présenter l'orateur prouvaient qu'il n'avait pas donné à l'expression *le sens qui devait y être attaché*. « Il n'y reste donc qu'une inconvenance, » ajouta le ministre ; puis il se borna à demander que l'orateur voulût bien ne pas faire imprimer dans son discours les mots en question. Dans la discussion sur la loi des élections, il eut à lutter contre des adversaires d'autant plus redoutables qu'ils étaient dans le vrai, tandis que

le projet ministériel portait sur des bases non moins fausses que le projet de la commission qui avait pour organe M. de Villèle. Cependant Lainé, sorti victorieux de la lutte, ne tarda pas à se repentir de sa victoire. Les coups les plus rudes lui furent portés par le marquis de Montcalm qui, après avoir démontré toute l'inconséquence de la proposition ministérielle et du projet de la commission, comme également contraires à la Charte et aux principes monarchiques, s'écria : « Qu'on ne vienne donc pas abuser des prestiges de l'éloquence pour nous donner une fausse idée des choses et surtout de l'esprit des provinces. L'éloquence imprudente a toujours fait plus de mal que de bien. Démosthène perdit sa patrie. Rome fut mal défendue par Cicéron. Aussi le siècle des rhéteurs fut toujours celui de la décadence des empires. » Lainé sentit bien toute la portée personnelle de cette attaque, et le lendemain il ne manqua pas de se venger par quelques phrases dignes de son talent, mais qui ne prouvaient rien dans la question. Il repoussa également l'idée que les ministres eussent eu l'intention de déshériter la France de ses anciens preux, en fermant, par une composition d'électeurs trop démocratique, la porte des élections « aux enfants des Bayard et des Malesherbes, qui avaient ajouté à leurs titres l'illustration du malheur... » « On reproche au projet, » dit-il encore, d'avoir voulu favoriser les intérêts qu'a créés la Révolution. Non, les ministres n'ont pas eu cette intention. Ils n'ont dû faire aucune différence entre les différentes sortes de propriétés. Chefs de famille anciens ou nouveaux, tous sont également appelés. Présentez-vous donc avec quelque confiance à ces assemblées. Les fils

• de Cornélie ne les séduiraient pas
 • sans doute ; mais un noble français
 • ravira leur suffrage en montrant de
 • loin l'embrasure du canon , admi-
 • rable mausolée où Montcalm resta
 • enseveli. • Il était difficile d'être
 plus malheureux en fait de prophé-
 ties ; car, dès les premières épreuves
 de cette loi malencontreuse, ce n'é-
 taient pas seulement des Gracques
 à la façon de Manuel ou de Benjamin
 Constant qui forçaient les suffrages,
 mais un régicide et des fils de régi-
 cides. Il était d'autant plus surprenant
 de voir Lainé défendre le projet avec
 tant de chaleur que lui-même l'avait
 conçu d'abord sur des bases moins dé-
 mocratiques : il aurait voulu conser-
 ver l'élection à deux degrés. Lui qui,
 en 1814, avait fait partie de la com-
 mission chargée par le roi de la ré-
 daction de la Charte, savait bien que
 l'article 40 n'avait prétendu admettre
 que facultativement les électeurs à
 300 francs. Il n'ignorait pas qu'au cas
 où la loi électorale eût alors été insé-
 rée dans la Constitution, comme on en
 avait eu d'abord la pensée, l'élection
 à deux degrés, consacrée par l'expé-
 rience, aurait été maintenue. Et ce-
 pendant, lors de la discussion de la
 loi dans le conseil des ministres, Lai-
 né céda ; le duc de Richelieu, après
 avoir manifesté les mêmes appréhen-
 sions, ne fut pas plus ferme. M. De-
 cazes se déclara le défenseur du sys-
 tème de M. Royer-Collard, qui, con-
 vertissant en un droit absolu et ac-
 quis le droit facultatif des électeurs
 à 100 écus, renfermait toute la loi
 électorale dans l'article 40 de la Con-
 stitution. Plus fidèles à la Charte que
 ceux qui se prétendaient ses défen-
 seurs exclusifs, M. de Bonald et M.
 Clausel de Coussergues, dans la séan-
 ce du 16 janvier, avouèrent qu'ils pré-
 fèraient le mode d'élection à deux de-
 grés. Le premier de ces orateurs pré-

senta encore contre Lainé un de ces ar-
 guments personnels qui, en invoquant
 son passé, faisaient de lui en quelque
 sorte le plus puissant adversaire de
 sa propre loi. • Le Corps-Législatif
 • devenu la Chambre des députés de
 • 1815, dit M. de Coussergues, devait
 • sa composition aux deux degrés, et
 • M. Lainé, qui s'est acquis tant de
 • gloire dans cette Chambre depuis
 • 1814, sait mieux que personne com-
 • bien elle était dévouée à la monar-
 • chie légitime, et combien elle ren-
 • fermait de citoyens courageux et de
 • sujets fidèles. Le 20 mars à midi, la
 • capitale était déjà au pouvoir de l'u-
 • surpateur ; M. Lainé nous présidait
 • dans cette enceinte, et nous fit lec-
 • ture de l'ordonnance du roi qui
 • ajournait la Chambre, et annonçait
 • sa convocation dans une autre ville
 • du royaume. Tous nous aspirions
 • à suivre Sa Majesté ; les événe-
 • ments y mirent obstacle. A peine
 • la sixième partie de cette Chambre
 • voulut entrer dans le prétendu
 • Corps-Législatif composé par l'u-
 • surpateur. Et comment cette Cham-
 • bre n'aurait-elle pas été monarchi-
 • que au 20 mars, lorsqu'en décem-
 • bre 1813 elle montra un si bon es-
 • prit ? Tous mes anciens collègues,
 • et en particulier M. Lainé, savent
 • que, dans nos entretiens secrets,
 • nous occupant des maux de la pa-
 • trie, nous ne formions de vœu que
 • pour le retour de l'héritier du trô-
 • ne. » Quant à Bonald, il soutint
 que jusqu'alors toutes les ordonnan-
 ces, tous les actes émanés soit du roi,
 soit des Chambres, n'avaient inter-
 prété le mot *concurrir* de l'article
 40 que comme la reconnaissance
 d'une faculté et non d'un droit. Pour-
 quoi donc une discussion grammati-
 cale, lorsque les faits étaient patents ?
 • En vérité, ajouta l'honorable
 • membre, il manque à la Charte

« tant de mots importants qu'on ne
 « doit pas s'étonner que ceux qui
 « l'ont faite n'aient pas eu le temps
 « de peser les mots, quand ils en ont
 « eu si peu pour mûrir leurs idées. »
 A quoi Lainé répondit dans ce style
 biblique qui lui était familier : « Oh !
 « s'il est vrai que pour la stabilité
 « des lois on doive les environner de
 « prestiges, de mystères qui les re-
 « commandent aux peuples et au
 « temps, il ne fallait pas nous parler
 « de la précipitation de ceux qu'on
 « appelle les rédacteurs de la Charte.
 « Ne valait-il pas mieux nous mon-
 « trer le roi de France longtemps sé-
 « paré de son peuple, ayant long-
 « temps médité en terres étrangères
 « sur les malheurs de son royaume
 « et sur les moyens de les réparer ?
 « Ne valait-il pas mieux peindre ce
 « monarque révérend trouvant sa na-
 « tion aux prises avec toutes les na-
 « tions, faisant par sa seule sagesse
 « tomber les armes d'un million
 « d'hommes, réconciliant les Français
 « divisés, et posant au milieu d'eux
 « et sous sa garde une véritable ar-
 « che d'alliance ? » Ces regrets de
 Lainé tournaient la question qui sub-
 sistait dans toute sa force. Au surplus
 il faut lui rendre cette justice que,
 dans la discussion, il laissa la plus
 grande latitude aux objections, et
 fut le premier à avertir la Chambre
 que l'adoption de l'article 1^{er} de la
 loi ne préjugait en rien la question
 du double degré (séance du 6 jan-
 vier) ; et en effet la Chambre était si
 bien partagée à cet égard que l'élec-
 tion directe ne l'emporta que de 12
 voix à l'appel nominal, et que la loi
 entière ne fut votée que par une ma-
 jorité de 132 voix contre 100. Le 23
 janvier il présenta deux lois, l'une
 relative aux lettres de change, l'autre
 tendant à améliorer le sort des
 détenus pour dettes. Le 12 février il

termina la discussion générale du
 budget par un discours dans lequel
 il réfuta les différents orateurs de
 l'opposition, et particulièrement M.
 de Villèle. A leurs objections contre
 l'affectation au clergé d'un revenu
 de 4 millions pris sur la vente des
 bois de l'État, il n'opposa que ces
 mots dont on lui demanda plus tard
 un compte sévère : « *Le sacrifice est*
consummé, il ne reste plus qu'à
 l'adoucir. » Pour faire sentir l'incon-
 vénient de la réduction des préfec-
 tures, il donna lecture d'un mémoire
 de Necker sur les administrations
 provinciales, annoté par Louis XVI ;
 et dans ces notes ce monarque, aussi
 judicieux que faible, relevait tous les
 abus de l'administration des pays
 d'États, pour arriver à cette conclu-
 sion qu'en fait d'administration l'au-
 torité royale doit être *non intermé-*
diaire, mais à la tête. Après cette ci-
 tation Lainé ajouta : « Si Louis XVI
 « eût trôné en montant sur le trône
 « une administration rapide, croyez-
 « vous qu'il eût cherché à rétablir
 « les assemblées provinciales ? Il se
 « serait bien gardé d'élever lui-même
 « ces barrières pour empêcher l'exer-
 « cice de l'autorité royale. » Rappellant
 ensuite quel nerf prodigieux Napo-
 léon avait donné à l'administra-
 tion, mais « pour en abuser, pour ne
 consulter que la force, » le minist-
 re termina par cette phrase qui
 fut couverte d'applaudissements :
 « Qu'il me soit permis de dire qu'il
 « y a quelques années le char de l'ad-
 « ministration était un char armé de
 « faux ; Louis XVIII a ôté les faux ;
 « au nom du salut public n'allez pas
 « entraver sa marche. » Lorsque la
 discussion se porta, le 20 février, sur
 les centimes additionnels affectés aux
 dépenses départementales, il défendit,
 non sans une certaine franchise, la
 centralisation contre les attaques

de MM. Benoist et de Villele. « Moi-même, dit-il, je défendais la spécialité en 1814 et 1815 ; je reconnais aujourd'hui, en examinant les choses de plus haut, que la centralisation est à la fois plus conforme aux grandes idées du gouvernement et aux intérêts généraux des départements ; mais je ne crois pas qu'on puisse guérir les conseils généraux et plusieurs députés de la frayeur que les fonds ne soient détournés, etc. » Avant de passer en revue les diverses critiques faites sur ce chapitre, il établit les principes, alors si nouveaux en France, du régime représentatif, convint qu'en usant de la faculté de voter le budget les Chambres acquerraient bientôt le droit *de se mêler de tout*, et avoua que c'était un grand avantage du gouvernement représentatif qu'il puisse être éclairé par les oppositions même exagérées, « parce que, ajoutait-il, en deçà de l'exagération il y a beaucoup de vérités, j'oserai dire de salutaires leçons. » Il termina par une révélation qui donne la mesure des difficultés que les circonstances opposent trop souvent à la marche des gouvernements parlementaires. « Je passe, dit-il, à l'inspection publique, qui est non pas sous l'administration, mais sous la surveillance du ministre de l'intérieur. On nous accuse d'avoir tardé à présenter une loi organique. Ce n'est pas la faute du ministère ; il a été nommé successivement deux commissions, qui n'ont pu s'entendre sur les bases les plus essentielles du travail, et dans le sein desquelles, par suite de la même divergence d'opinions et de principes, il s'est aussi formé une majorité et une minorité ; en sorte qu'il a fallu ajourner cette grande question à un moment plus oppor-

« tun à l'accord des pensées. » Le chapitre fut adopté sans réductions. Quand on fut arrivé au ministère de la guerre, l'article relatif à la continuation des secours accordés aux réfugiés de plusieurs nations, et principalement aux Espagnols, rappela Lainé à la tribune, pour répondre à M. Clausel de Coussergues, dont l'opinion était de payer à ces étrangers encore un trimestre, et de se borner ensuite à fournir des secours à ceux d'entre eux qui pourraient en être jugés dignes. Sans entrer dans la discussion sur les hommes et sur les faits, Lainé envisagea la question sous le point de vue de l'honneur national, du caractère français et de la commisération publique, dont les malheurs de nos propres émigrés nous avaient imposé la touchante solidarité. « Ce n'est pas la première fois, dit-il, que de tels articles parent les budgets des rois de France ; dans un compte mémorable publié en 1787, on voit figurer des secours donnés à deux espèces de réfugiés, dont l'une sous une monarchie semblait ne pas mériter un égal intérêt. Un sentiment plus doux encore que la bienfaisance s'oppose à la radiation d'un article maintenu par humanité. Les rois qu'on a justement comparés à des pères de famille, quelquefois irrités comme eux, ferment l'entrée de leur pays à des enfants égarés ; au fond du cœur ils ne sont pas fâchés que des parents ou des voisins recueillent ces fugitifs pour les leur rendre au jour du pardon et de la réconciliation. » Ce discours, vivement applaudi, entraîna l'adoption de l'article, et les publicistes de l'opposition libérale firent pour la première fois l'éloge de Lainé que plus tard ils devaient attaquer de nouveau. « Son nom, disait Benjamin

Constant dans le *Mercury*, s'associera désormais à toutes les idées de loyauté et d'hospitalité nationale..... Quand ses dignités d'un moment seront oubliées, quand le temps aura nivelé les inégalités, l'histoire lui assignera une place plus durable, elle lui décernera un titre plus beau que les anciens plaçaient au-dessus de tous les titres, celui de défenseur des proscrits et de protecteur des suppliants. » Quelques jours après, un des orateurs les plus véhéments de l'extrême droite, M. Cornet d'Incourt, s'étant plaint que la Chambre eût rejeté toutes les économies et que le *gouvernement du roi Joseph conservât son traitement de non-activité*, Lainé, parlant comme député, vint appuyer le rappel à l'ordre de l'orateur. Le 5 mars il s'éleva avec force contre une expression de M. Barbier (de la Loire-Inférieure), qui avait qualifié la religion d'émigrée rentrée. « La religion chrétienne, dit-il, a un caractère plus auguste; elle ne ressemble pas à ces religions de sectaires desquelles il était permis de dire : *Ils ont emporté les dieux de leur patrie*. C'est par la religion que ceux qui sont restés en France se sont consolés des nobles et sanglantes tribulations dont plusieurs familles ont été victimes. Ceux qui sont restés en France ont conservé la religion de leurs pères, ont contribué à la rétablir et y ont trouvé aussi des consolations. » Puis, comme cet incident s'était élevé à propos de la réserve de 4 millions faite au profit du clergé sur les bois de l'État, le ministre profita de l'occasion pour rendre le compte qu'on lui avait demandé de ces mots : *le sacrifice est consommé*. « Ils s'appliquaient, dit-il, à tout ce qui a été fait en vertu des lois existantes, dont vous avez admis plusieurs

« conséquences quand vous les avez « trouvées avantageuses. » Pendant la durée de cette session, et après la clôture qui eut lieu le 26 mars, Lainé, comme ministre de l'intérieur, eut à remplir une tâche que deux invasions et deux révolutions successives, en moins de deux ans, n'avaient pas rendue facile. Un de ses premiers actes fut la suppression de l'administration générale des cultes, et sa réunion dans les attributions du ministère de l'intérieur (29 mai 1816). On doit dire que Lainé mit beaucoup de zèle à favoriser le clergé : il créa mille bourses nouvelles dans les séminaires, autorisa la société des prêtres des missions de France, pourvut à la restauration de l'abbaye de Saint-Denis et à la reconstitution de son chapitre; en 1818 il augmenta la pension des desservants et des religieuses. On lui doit la réorganisation de la maison royale des orphelins de la Légion-d'Honneur et de ses succursales; l'établissement de douze bureaux de charité à Paris; la reconstitution de l'École Polytechnique et du Conservatoire des Arts et Métiers; l'amélioration du régime des maisons de détention; l'établissement de plusieurs compagnies d'assurance, ainsi que de la Banque de Rouen, à l'instar de la Banque de France. Il donna des instructions pour interdire dans le commerce l'usage des anciennes mesures et s'occupa spécialement de l'emprunt fait par la ville de Paris. Par diverses ordonnances et instructions, il réorganisa les préfetures et les municipalités d'après les nouvelles lois; témoin sa circulaire du 16 avril 1817 sur la réunion des conseils municipaux et leurs attributions; puis, les éclaircissements donnés par lui sur la loi électorale du 5 janvier 1817. Il fit faire un grand pas au pouvoir administratif en autorisant la présence

des préfets dans les conseils-généraux de département. On doit à Lainé le renouvellement, en 1817, de l'usage tombé en désuétude depuis 1801 de faire imprimer et distribuer les procès-verbaux des conseils-généraux. Son rapport sur cette matière est un modèle de prévision administrative. Le 9 août 1818 il nomma une commission pour discuter les bases du code rural. Le 17 janvier 1819 il adressa une circulaire aux évêques pour qu'il ne fût prononcé aucun discours aux services anniversaires du 21 janvier. C'est aussi sous son ministère que fut opérée la suppression des secrétaires généraux de préfecture par motif d'économie. On avait, sous le ministère précédent, faussé l'institution de la garde nationale, en la mettant sous les ordres immédiats des inspecteurs généraux de chaque département; par ordonnance du 17 juillet 1816 Lainé remit cette milice bourgeoise sous l'autorité immédiate des magistrats civils. Pour arriver à ce résultat il lui fallut lutter avec courage contre l'influence de *Monsieur*, comte d'Artois, en sa qualité de colonel-général des gardes nationales de France; et il se prévalut si peu de ce triomphe qu'il empêcha le *Journal Général*, alors à sa dévotion, de faire sentir les avantages de cette ordonnance (2). Il n'oublia pas sa ville natale dans ses mesures administratives: Bordeaux lui eut obligation du rétablissement de sa manufacture de tabacs, de l'activité de ses travaux de port, et de l'entière démolition du château Trompette, etc. Il fit déclarer *bonnes villes* Pau pour avoir donné naissance

à Henri IV, et Vesoul pour avoir la première accueilli le comte d'Artois en 1814. L'exécution des lois relatives à la circulation et à l'approvisionnement des grains exigea de sa part une persévérance soutenue au milieu des embarras suscités par la disette des subsistances. Les armées d'invasion avaient épuisé les réserves; et lorsque les pluies incessantes de 1816 viurent détruire l'espoir de la récolte, secondé par une commission de subsistances créée par lui près de son département, il n'est pas de sacrifices qu'il ne consentît à faire pour prévenir les maux et les privations dont la population était menacée. Dès le mois de novembre 1816, des farines avaient été achetées aux États-Unis, à Odessa, dans les États barbaresques. Son but était de maintenir le prix du pain à Paris à 12 et 13 sous; le roi se prononça; la ville de Paris ajouta pour cet objet 15 millions aux 65 millions de sacrifices que lui avait coûté l'occupation étrangère; le ministre de l'intérieur en dépensa plus de 60 pour les départements; enfin, les blés étant arrivés de l'étranger, les choses reprurent leur cours naturel. A la suite de quelques mouvements séditieux dans les marchés de différentes villes, Lainé sollicita du roi des récompenses honorifiques en faveur de plusieurs fonctionnaires civils et militaires qui avaient fait preuve de dévouement et de zèle; en même temps il fit dissoudre quelques gardes nationales qui n'avaient pas secondé les efforts de l'autorité. Cette disette avait fourni à Lainé l'occasion d'envoyer aux préfets de fréquentes circulaires agricoles. Il chargea la Société royale et centrale d'Agriculture de rédiger trois instructions à des époques diverses sur la culture de la pomme de terre, et sur les moyens

(2) Nous avons sous les yeux l'épreuve d'un article sur ce sujet, destiné pour ce journal, et qui avait été soumise à Lainé, lequel en défendit l'impression.

de conservation de ce précieux tubereule, soit entier, soit desséché, soit en farine. On doit rappeler encore que Lainé protégea d'une manière très suivie les *Annales politiques*, journal moitié royaliste, moitié ministériel, rédigé avec beaucoup de soin par M. Villenave. Il fut moins heureux dans le choix qu'il fit du comte de Lescarène pour secrétaire-général de son ministère. Lainé, homme de cabinet et de méditation, a prouvé qu'il connaissait peu les hommes; et ayant pour adversaires, comme pour associés, de véritables roués politiques, il eut le tort de vouloir faire du gouvernement avec de beaux sentiments. Si, sous le rapport des intérêts matériels, le ministère de Lainé fut paternel et prévoyant, il mérite peu d'éloges sous le point de vue politique. Effrayé dès l'abord des résultats imminents de l'ordonnance du 5 septembre, ce ministre recula devant son exécution, ou du moins il ne l'exécuta qu'incomplètement; ainsi, au lieu de recomposer l'administration dans le sens constitutionnel, il se contenta de changer quelques préfets; d'où il résulta défaut d'unité dans le gouvernement. Le ministre véritablement dirigeant, M. Decazes, était constitutionnel doctrinaire, Lainé à moitié ultra-royaliste, sinon dans ses discours et dans ses actes officiels, du moins dans ses rapports confidentiels avec les administrateurs du second ordre; enfin la plupart des préfets appartenaient par leurs doctrines au côté droit de la Chambre. Le petit nombre de destitutions que M. Decazes arracha à Lainé ne furent, de la part de celui-ci, que des actes de faiblesse et nullement de conviction; en un mot, ce n'était qu'à son corps défendant qu'il se prêtait à des mesures de rigueur contre les ennemis du ministère

dont il faisait partie. Aussi les membres du côté droit semblaient-ils s'attacher à Lainé comme à celui de tous les ministres qui paraissait le plus s'associer à leurs regrets et à leurs espérances, et le voyaient-ils en particulier autant qu'ils le pouvaient. Lorsqu'au mois de septembre 1817 on fit le premier essai de la loi des élections du 5 février, on reconnut qu'elle avait trompé tout le monde excepté les libéraux: le ministère l'avait crue favorable au pouvoir; le côté droit l'avait combattue comme trop favorable au ministère; le côté gauche, alors peu redoutable puisqu'il était réduit à feindre d'être ministériel, avait seul compris toute la portée de cette loi: aussi l'avait-il défendue. Les premières élections prouvèrent la justesse de ses prévisions et lui donnèrent vingt députés de plus, qui l'avaient emporté sur des députés ministériels et surtout sur des royalistes. Dès ce moment Lainé ne se dissimula point les fatales conséquences de la loi. On était encore à temps d'y remédier; mais l'orgueil des doctrinaires se révolta à la pensée qu'on pût toucher à leur ouvrage: ils en appelèrent à la prochaine épreuve avec d'autant plus de confiance que les candidatures si éminemment hostiles de Manuel, de Lafayette et de Benjamin Constant avaient échoué. La session s'ouvrit le 5 décembre; le 22 Lainé vint apporter à la Chambre des députés un projet de loi qui accompagnait le concordat conclu le 16 juillet précédent entre Pie VII et Louis XVIII. Ce projet, en admettant les dispositions du nouveau concordat, c'est-à-dire l'abolition de celui de 1801 et la création de sept nouveaux archevêchés et de vingt-cinq nouveaux évêchés, reproduisait les articles organiques, corollaires du concordat de 1801, contre lesquels le pape avait

toujours protesté. Espérait-on sur ce point faire revenir le souverain pontife ? L'incertitude du ministère, résultant même des paroles ambiguës de Lainé dans l'exposé des motifs, amena l'incertitude de la majorité, et le projet ne devait pas franchir l'enceinte des bureaux et des commissions. C'était de la part du ministère, et particulièrement de Lainé, un pas de clerc dont triompha surtout l'opposition libérale, satisfaite de repousser un acte qu'avait sanctionné le pontife, et où l'autorité du roi se trouvait compromise. Y avait-il, en effet, rien de plus bizarre que de voir dans cet exposé Lainé s'adresser à la législature, non pas seulement pour *vérifier* les conventions conclues, mais pour *protester* contre les expressions de la chancellerie romaine ? « L'un n'était pas plus le fait des Chambres que l'autre, a dit un historien (3); les chambres n'intervenaient point à la manière des parlements. Que signifiait d'ailleurs un projet de loi destiné à l'exécution d'un traité contre lequel il protestait en partie ? Auquel des deux fallait-il s'en rapporter ? » Le 6 décembre, il donna des explications sur une pétition de plusieurs condamnés au bannissement, détenus au fort de Pierre-Châtel, parce que les puissances limitrophes de la France s'opposaient à ce que les bannis français fussent déposés sur leur territoire (4). Dans la discussion sur la loi de la presse, présentée par M. Decazes, Lainé prit plusieurs fois

la parole, moins pour défendre les dispositions spéciales du projet que pour rappeler et maintenir la délibération dans les limites commandées par le respect des convenances et la prérogative royale. C'est ainsi qu'à la séance du 15 décembre il s'éleva contre l'assertion de certains orateurs qui, non contents d'invoquer l'opinion publique, avaient prétendu en être les organes véritables. « Ce serait, ajouta-t-il, une pauvre divinité, si elle ne choisissait pas des ministres plus augustes et plus graves, alors qu'elle jugerait à propos de faire entendre au peuple ses accents. » Les accusations et les insultes puisées par les mêmes orateurs dans les journaux étrangers pour les déverser sur le ministère, leurs réflexions imprudentes et à *demi joyeuses*, en parlant des étrangers, donnaient à l'éloquent ministre matière à une improbation non moins sérieuse. « Ah ! messieurs, s'écriait-il, dans un autre horizon que cette Chambre les étrangers observent la France et les Français.... Si les anciens ont dit que l'homme vertueux aux prises avec l'adversité était un spectacle pour leurs dieux, quel noble spectacle n'est-ce pas pour le dieu qui n'est pas aveugle de voir une grande nation souffrir avec calme et résignation, et sous le poids de l'adversité conserver les sentiments les plus généreux ? Laissez-moi, messieurs, puisque mon sujet m'entraîne, comparer la France à un guerrier blessé qui voit ses armes à ses pieds. Si d'autres sentiments, mais d'aussi graves, peuvent mieux le remuer, et le faire hésiter entre des vertus, il est triste de voir de petits traits prétendre à le réveiller, à aigrir ses blessures et à inquiéter son courage.... Oh ! quand on prétend por-

(3) M. Lubis, *Histoire de la Restauration*. A cette occasion Montgaillard dans son *Histoire* s'exprime ainsi : « En vain Lainé essaiera-t-il par de doucereuses insinuations, par de subtils commentaires, de donner le change aux esprits ; sa faconde et ses distinctions de l'École n'abusent personne. » (T. VIII, p. 391.)

(4) A cette époque parut un pamphlet intitulé : *Lettre à M. Lainé, ministre de l'intérieur*, signé par un sieur Marchand, frère d'un de ces bannis détenus au fort Pierre-Châtel. (Paris, 1820, in 8°.)

ter dans son cœur le véritable amour de la liberté, peut-on mêler à de si touchants intérêts de froides ironies? Le cœur ne les comprend pas, la liberté les désavoue.» Des applaudissements suivirent cette grave allocution, mais ne rendirent pas les discussions de l'assemblée plus sages. Quelques jours après (19 décembre), à propos de la motion faite par plusieurs orateurs de déférer au jury les délits de la presse, Lainé s'éleva contre cette latitude des amendements qui tendait, selon lui, à les changer en propositions de loi et à usurper la prérogative royale. « Il ne suffit pas, dit-il en terminant, de proclamer avec passion ces mots : *les jurés, les jurés!* il faut encore connaître tous les détails de l'administration de la justice, et juger de la difficulté matérielle d'appliquer le jury aux simples délits de la presse. » Dans la discussion des articles, Lainé revint encore sur cette théorie de l'amendement, qu'il développa de nouveau, et combattit en même temps l'opinion de M. Royer-Collard, qui avait défini le jury « le pays intervenant dans les débats judiciaires. » Si cette définition était borne, ajoutait le ministre, à ce vieil adage : *Toute justice émane du roi*, il faudrait substituer celui-ci : *Toute justice vient du peuple* (5). Il prit plusieurs fois la parole sur le projet de loi relatif au recrutement, notamment pour appuyer la demande d'exemption de service en faveur des frères des écoles

chrétiennes, et ajouta que le gouvernement avait favorisé autant qu'il était possible cette institution à l'égal de l'*enseignement mutuel*. Il demanda le rejet des divers amendements concernant la réserve des légionnaires vétérans. Enfin, à propos du titre de l'avancement, il réfuta les reproches faits au ministère par les deux côtés opposés de la Chambre sur l'ensemble de sa politique. « Le ministère, dit-il, a peut-être donné une preuve de dignité en ne répondant pas quand on l'a accusé d'être complice d'une grande conspiration. Il n'a pas répondu également quand on a cru pouvoir dire que la Charte n'était qu'une concession, et quand on a regretté qu'elle n'eût pas été présentée à l'approbation du peuple. Sur la Charte tous les débats sont désormais terminés : S. M. nous l'a donnée; S. M. a achevé l'ouvrage de ses prédécesseurs; que S. M. ait suivi l'inspiration du temps ou de la Providence, c'est un bienfait, et maintenant c'est notre patrie. » Il établit ensuite que l'avancement par ancienneté était une vieille loi de la monarchie; que Louis XIV avait créé l'ordre du tableau, et que sous l'ancien régime les principes sur l'ancienneté étaient tellement positifs qu'on n'aurait pas osé les enfreindre. Le 26 février, toujours jaloux de faire respecter les limites des pouvoirs constitutionnels, il s'opposa au renvoi aux ministres d'une pétition *avec recommandation*. Le 2 mars, à propos d'une autre pétition, dans laquelle un citoyen se plaignait d'avoir été illégalement arrêté par le maire de Gisors, Lainé, après avoir établi que le pétitionnaire était mal fondé, termina par ces mots qui exprimaient trop réellement la faiblesse de l'autorité : « Qu'on cesse dans cette Chambre et ailleurs de vouloir

(5) Lainé attachait à l'opinion qu'il prononça dans la séance du 23 décembre une telle importance, qu'il la fit deux ou trois fois, sur l'épave, son discours pour être inséré dans les *Annales politiques* des 28 et 26 décembre. Nous possédons la troisième et dernière de ces épreuves avec une correction de la main de ce ministre.

« paralyser le bras de l'autorité qui
 • aujourd'hui n'est que protectrice,
 • et n'a pas toujours des moyens suf-
 • fisants de se protéger. » Lors de la
 discussion générale du budget, il dé-
 plora le *profond état d'anxiété et de*
malheur où était plongée la nation.
 De là, selon lui, les discours par les-
 quels on attaquait sans cesse toutes
 nos institutions. • Les uns semblent,
 • ajouta-t-il, ne trouver de bien être
 • que dans ce qui fut, et les autres
 • le cherchent dans ce qui n'est pas
 • encore. • Le ministre, après ces
 considérations qui peignaient trop
 bien la situation du pays et des par-
 tis, réfuta les objections de M. de
 Villèle contre la centralisation, et
 celles de Labourdonnaie sur le des-
 potisme des préfets, puis sur les
 fonds secrets, employés, ajouta Lainé,
 pour détruire des associations
 secrètes qui auraient pu être fort
 dangereuses. Quelques jours après,
 il répondit aux attaques du côté gau-
 che et surtout du côté droit contre
 le ministère de la police. Remon-
 tant aux époques anciennes, *afin*
d'éviter, observa-t-il, *les person-*
nalités, comme l'a dit un des pré-
opinants, il montra qu'à Rome, au
 temps de Cicéron, il y avait une po-
 lice. Le droit de pétition et la publi-
 cité étaient selon lui une garantie suf-
 fisante contre les abus de l'arbitraire,
 et selon lui les enquêtes demandées
 sur les affaires de Lyon en étaient la
 preuve. Enfin, par allusion à la posi-
 tion hostile des royalistes à l'égard du
 ministère, il dit: • Ce n'est pas un seul
 • ministre que je suis venu défendre.
 • Tous sont solidaires entre eux ;
 • placés sur les marches du trône, ils
 • en sont aussi les sentinelles avan-
 • cées, et ce n'est pas leur faute, s'ils
 • tirent quelquefois sur les *Troyens*
 • cachés sous les habits des *Grecs*. •
 Quelques jours avant la fin de la ses-

sion, Lainé présenta un projet por-
 tant création d'un emprunt de 7 mil-
 lions par la ville de Paris, pour l'a-
 chèvement de ce canal de l'Ourcq,
 qui, après avoir tant coûté, devait
 être donné plus tard si scandaleuse-
 ment à une compagnie de traitants.
 Peu de temps après la clôture de la
 session (16 mai), le dévouement
 de ce ministre devint dupe d'une
 fâcheuse mystification. Un révé-
 lateur lui avait dévoilé la préten-
 due *conspiration du bord de l'eau* ;
 sans examen, il le renvoya à Bellart,
 qui, n'écoutant que le premier
 mouvement de son indignation, fit
 arrêter plusieurs royalistes, entre
 autres MM. de Chappedelaine, Ca-
 nuel, Chauvigny de Blot, etc. Une or-
 donnance de non lieu renvoya tous les
 accusés après quatre mois de déten-
 tion. Le 26 sept., Lainé signa l'ordon-
 nance qui convoquait les collèges
 électoraux de la deuxième série pour
 le 20 oct. : cette seconde épreuve fut
 victorieuse pour les libéraux : alors
 furent élus Lafayette, Manuel, etc. Lainé
 tomba dans le plus profond découra-
 gement, et n'aspira plus qu'à donner
 sa démission ; il le fit le 29 déc., neuf
 jours après l'ouverture de la session,
 et fut remplacé par M. Decazes. Le
 roi le nomma ministre d'Etat et mem-
 bre du conseil-privé. Durant cette
 session, Lainé siégea au centre droit.
 Dans le comité secret du 3 mars, il fit
 éclater les sentiments dont il était
 animé, et, se ralliant franchement
 aux royalistes, il combattit la pro-
 position de M. Laffitte, qui prétendait
 que, sans s'astreindre aux lenteurs
 du règlement, la Chambre des dé-
 putés se prononçât dès le jour même
 contre la résolution de la Chambre
 des pairs en faveur de la proposition
 Barthélemy sur la loi des élections.
 Si l'ancien ministre s'exprima sur la
 question électorale avec la réserve que

lui commandait sa position, il n'en fit pas moins sentir fortement toute l'inconséquence de la proposition de M. Laffitte, qui, selon lui, se réduisait à ces termes : *Défenses soient faites au roi d'exercer librement l'initiative, défense à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés de s'occuper du sujet des élections.* M. Laffitte avait parlé des *perfides combinaisons de ceux qui avaient perdu le pouvoir.* « Peut-être, répondit Lainé, aurais-je le droit de demander de qui l'on tient la confiance des opinions qu'on me suppose. Tout ce que je puis dire, c'est que l'honorable membre n'est pas bien informé. Qu'il sache que là comme ici j'ai défendu et je défendrai la vraie liberté sous l'a-bri de l'autorité royale... Ni les adresses, ni les réticences, ni les pétitions, ni le murmure qui les suivrait, ni la sinistre agitation des temps qui, j'espère, ne reviendront plus, ni même le manège des républiques italiennes, ni quand on parodierait le rôle d'un *Médicis*, rien n'imposera silence à ma voix tant qu'elle aura le droit de se faire entendre, etc. » Dans le comité secret du 23, il prononça un second discours qui n'était guère que le développement du premier. Il reconnut d'ailleurs la convenance d'augmenter la Chambre élective. « Alors, dit-il, il faudra bien modifier la loi des élections; mais cette occasion, que vous pourriez un jour regretter amèrement, vous la trouverez dans notre supplique; elle est générale parce que la Charte autorise cette confiance en vous; elle est surtout respectueuse pour le prince, car elle se réduit envers lui à la seule prière qu'un sage philosophe conseillait d'adresser aux dieux : *Accordez-nous ce que vous*

jugerez nous convenir. » Dans la discussion sur la loi relative à la liberté de la presse, il demanda (17 août) qu'à l'article concernant les outrages à la morale publique ces mots et à la religion fussent ajoutés, mais sans que pour cela on dût empêcher les controverses religieuses et l'exposition de doctrines faites avec décence. Sur l'article 20 de cette même loi il pensa que l'inviolabilité des membres des deux Chambres comme orateurs devait s'étendre non seulement à leurs opinions à la tribune, mais à l'impression de leurs discours, et que la seule répression dont il fussent susceptibles devait se borner à la censure de l'assemblée elle-même. Vint ensuite la discussion d'un nouveau projet de loi relatif aux journaux : Lainé, en combattant un amendement de Benjamin Constant, fit à la fois ressortir toute la puissance et tout le danger des feuilles publiques. Il termina en *souhaitant que* la Providence, qui nous a donné la raison, ne permet pas qu'elle se détruise ou qu'elle s'éteigne par les moyens mêmes qui lui ont été donnés pour étendre dans tous les cœurs la justice et la sagesse. Le 8 mai, lors de la discussion sur le transit d'Alsace, il demanda, dans l'intérêt de nos places maritimes, que le dépôt des marchandises coloniales que l'Alsace achèterait en Hollande pour les transporter en Suisse fût réduit à un mois, et le mot *dépôt* substitué à celui d'*entrepôt*. Le 12 mai, l'ancien ministre des finances Corvetto ayant été vivement inculpé par Casimir Perrier au sujet des derniers emprunts, Lainé rappela que l'emprunt de 24 millions avait été la conséquence forcée du traité d'Aix-la-Chapelle, signé par le duc de Richelieu, pour hâter la délivrance du territoire français. Il

demanda ensuite à qui il fallait attribuer la dernière crise financière :

- Aux causes qui ont amené tant d'au-
- tres fléaux, s'écria-t-il, à *ce siècle des*
- *Cent Jours* qui a légué ses désas-
- tres aux générations qui nous sui-
- vront, et dont les funestes effets
- s'étendront peut-être au-delà d'un
- siècle. Mais ce n'est pas l'ancienne
- administration qu'il fallait atta-
- quer, ce n'est pas à son égard qu'il
- fallait invoquer le mot outrageant
- *oubli*. Les anciens ministres ne
- craignent pas la censure ; ils la
- supporteraient plutôt que de *subir*
- *certains éloges* ; mais il leur est im-
- possible de supporter une indul-
- gence injurieuse. • Cette dernière

phrase ayant le lendemain donné lieu à une vive réplique de Casimir Perrier, Lainé répondit que, loin qu'elle lui fût échappée, elle était réfléchie de sa part. Lors du règlement des comptes antérieurs à 1819, il présenta des explications sur les opérations qu'il avait faites lors de la disette de 1817 ; sur l'urgence des dépenses effectuées par le ministre de la marine en 1818 pour un établissement au Sénégal ; sur une indemnité de 2,500,000 francs, payée aux Anglais en vertu d'une convention du 1^{er} septembre 1817. Le 29 mai, à propos du budget de l'intérieur, il justifia différentes dépenses pour le clerge, entre autres l'érection de l'hôtel destiné à des missionnaires ; il fit sentir la nécessité d'encourager et de répandre des missions, non-seulement dans l'intérêt de la religion, mais sous des rapports temporels. Le 21 juin il releva les inconvénients d'un amendement de Bédoch, tendant à ce que les comptes des administrations coloniales fussent annuellement soumis aux Chambres. Le 26 juin, dans la discussion des voies et moyens, il dé-

ment faite par lui en comité secret, et tendant à réduire à un simple droit de balance les droits de douanes sur les vins et eaux-de-vie exportés. Cet amendement, longuement discuté, fut rejeté au scrutin par 105 voix contre 81. Organe de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'importation et à l'exportation des grains, Lainé fit son rapport le 22 juin et en soutint la discussion le 7 juillet. Il réfuta Voyer d'Argenson qui repoussait le projet comme contraire à la liberté illimitée du commerce, et prouva qu'il fallait que le prix des grains fût élevé afin que le propriétaire pût payer les impôts, les fermiers acquitter les fermages, et la classe ouvrière obtenir du travail et le salaire de sa peine. Le 10 juillet il demanda l'ordre du jour sur la pétition des élèves en droit de Paris, au sujet des troubles qui avaient eu lieu au cours de M. Bavoux ; il s'éleva contre les déclamations des orateurs du côté gauche, susceptibles de corrompre la jeunesse, et fit également justice de leurs digressions sur les *Pères de la Foi*, qui, dit-il ne sont pour rien dans les troubles. Puis rappelant les *révélations* qui avaient été faites dans une des séances précédentes par Cuvier, sur ce que la jeunesse n'était pas exempte du *malaise* auquel étaient en proie l'âge mur et la vieillesse, il termina par ce dilemme : Les lois qui règlent l'éducation publique sont-elles bonnes ? il faut changer les hommes qui ne savent pas les exécuter : sont-elles mauvaises ? il faut changer avec les lois les hommes qui n'ont pas su en reconnaître les vices, et en provoquer de nouvelles. Bientôt se termina cette session pendant laquelle le député de la Gironde avait montré à la fois un si beau caractère d'impartialité à l'égard du ministre

qui le remplaçait, et une si noble fermeté de principes politiques pour combattre les agitateurs. Peut-être, en ce qui touchait certaines questions, pouvait-on apercevoir un peu de contradiction entre quelques-unes de ses paroles comme simple député, en 1819, et ce qu'il avait pu dire comme ministre, en 1817; mais, ainsi que le fit remarquer l'auteur d'une brochure politique : « M. Lainé paraît avoir été doué d'une âme trop ardente et trop sensible pour que, dans ses dispositions politiques, il ait pu toujours être constant et conséquent..... » Ce qu'on ne saurait encore nier, c'est que si, depuis plusieurs années, presque tous les ministres étaient devenus plus ou moins libéraux en quittant le portefeuille, le député de Bordeaux offrait l'exemple unique d'un ministre devenu encore plus franchement royaliste après sa retraite. A la suite de cette session laborieuse, pendant laquelle il avait été nommé plusieurs fois président de son bureau, sa santé délabrée l'obligea d'aller, avec son ami Maine de Biran, prendre les eaux de Cauterets, dans les Pyrénées. Ce voyage, fait pour ainsi dire secrètement, par le plus remarquable des députés, contrastait avec les ovations que les libéraux commençaient à se faire donner dans leurs départements. Cependant, parmi les élections très libérales faites au mois de septembre, surgit la nomination de l'abbé Grégoire. Le ministère était aux abois, et déjà l'on parlait d'y rappeler Lainé, tantôt avec M. Decazes, tantôt avec M. de Villèle; et alors il aurait eu les sceaux. Mais Lainé éprouvait à cet égard une répugnance invincible; il ne voulait pas même de la présidence de la Chambre qui lui fut offerte; ce fut donc comme simple député qu'il tra-

versa la session de 1820. Premier orateur inscrit pour appuyer le rapport qui avait conclu à l'exclusion de Grégoire, à raison du domicile politique, Lainé à la séance du 6 décembre présenta un autre motif de nullité de l'élection : *l'indignité de l'élu* (6); et à cette occasion il trouva ce beau mouvement d'éloquence : « Honneur à la législation qui a assez respecté les Français pour ne pas leur interdire littéralement d'envoyer un tel homme dans l'assemblée qui représente en grande partie la nation ! Il est une loi, Messieurs, qui n'a pas besoin d'être écrite pour être connue, pour être exécutée. Cette loi n'est pas gardée dans les archives périssables, elle n'est pas sujette aux caprices ou aux besoins variables des citoyens ou des peuples; elle est conservée dans un tabernacle incorruptible, dans la conscience de l'homme. Cette loi est éternelle; elle est immuable dans tous les temps et tous les lieux; elle s'appela raison et justice; en France elle porte encore le nom d'honneur. » L'effet que produisit ce discours alarma les députés du côté gauche, qui avaient empêché Lainé d'être rapporteur de l'élection; ils firent même tous leurs efforts pour étouffer sa voix. Le tumulte fut tel qu'il fallut suspendre la séance pendant une heure; et à cette occasion l'orateur leur avait adressé ces paroles sévères : « Comment se fait-il que ceux qui se prétendent les amis de l'indépendance et de la liberté

(6) Les libéraux s'attendaient si bien à cette opposition énergique de Lainé, que M. Étienne, dans sa *lettre sur Paris*, du 9 octobre 1820, disait avec ce ton de plaisanterie légère qui convenait si peu dans un tel sujet : « Seulement M. Lainé improvisera une philippique qui est déjà toute prête; il sera vigoureux, pathétique, sublime; il fera jouer toute la grande fantasmagorie, etc. »

« refusent la parole à des orateurs
 « inscrits? » Les révolutionnaires ne
 lui pardonnèrent jamais cette ma-
 nifestation courageuse. Evariste Du-
 moulin (*voy. ce nom, LXIII, 143*),
 dans *le Constitutionnel*, l'accu-
 sa de s'être *promené dans les rues*
de Bordeaux avec un bonnet rou-
ge sur la tête, et d'avoir été en
 1793 procureur-syndic du district de
 Cadillac. Lainé, dans une lettre pleine
 de modération, répondit : « Ni à
 « Bordeaux, ni ailleurs, *le bonnet*
rouge n'a jamais souillé ma tête.
 « Retiré dans les landes de Bordeaux
 « depuis 1792, je n'ai quitté, vers la
 « fin de 1793, la solitude où ma fa-
 « mille était réfugiée que pour être,
 « à Cadillac, membre d'un bureau
 « des subsistances, etc. » Malgré ces
 dénégations, Evariste Dumoulin,
 dans *le Constitutionnel* du lende-
 main, déclara persister, mais sans
 alléguer aucune preuve. Ces odieuses
 incriminations, dont *la Minerve* se
 rendit l'écho (7), indignèrent les
 honnêtes gens; elles ne restèrent pas
 sans réponse : l'ordre des avocats
 de Bordeaux saisit cette occasion de
 manifester à cet ancien confrère
 les sentiments d'estime et de véné-
 ration qu'il conservait pour lui. Il
 lui adressa, le 30 décembre, une let-
 tre dans laquelle les membres du
 conseil de discipline disaient : « Nous
 « avons été les témoins de toute
 « votre vie, et nous savons qu'elle
 « fut toujours consacrée à la pratique
 « de ce qui est bien comme à la dé-
 « fense de ce qui est juste. Comment
 « peut-on vous imputer d'avoir par-
 « ticipé à un régime affreux, vous,
 « Monsieur, que jamais le malheur
 « ne put trouver insensible, qui n'a-

« vez jamais cessé de protester con-
 « tre de barbares lois et de lutter avec
 « un dévouement héroïque contre
 « leur exécution! N'est-ce pas vous
 « qui avez élevé la voix de l'huma-
 « nité en faveur des ministres de la
 « religion livrés à des commissions
 « militaires? N'est-ce pas vous qui n'a-
 « vez cessé de revendiquer les biens
 « et les droits des proscrits pendant
 « la Révolution? Vous fûtes dans
 « tous les temps l'appui et le refuge
 « des infortunés; votre cabinet était
 « leur asile, etc. » De son côté, la
 majorité de la Chambre s'empressait
 de donner à Lainé des marques de
 considération. Il fut, malgré l'in-
 fluence secrète du ministère, élu le
 troisième candidat à la présidence,
 puis proclamé le lendemain premier
 vice-président, enfin membre de la
 commission de l'Adresse. Cette com-
 mission n'ayant pu s'accorder, la
 Chambre procéda à la nomination
 d'une nouvelle commission, et Lainé
 en fit encore partie. Le 15 janvier
 1820, en demandant l'ordre du jour
 sur des pétitions qui sollicitaient le
 maintien de la loi des élections, il pré-
 senta des réflexions sur l'abus du sys-
 tème électoral alors en vigueur, et re-
 gretta que l'aristocratie, c'est-à-dire
 une aristocratie sagement amie du
 trône et protectrice des droits du
 peuple, ne fût pas plus forte. Dès
 cette époque il s'était rapproché de
 M. de Villèle, et les journaux roya-
 listes, qui demandaient à grands cris
 la retraite de M. Decazes, les appe-
 laient tous deux au ministère. Le 9
 février, au milieu de la discussion
 sur le projet de loi relatif aux dé-
 comptes des biens nationaux, Lainé
 demanda que la Chambre, qui avait
 dans les premiers articles donné une
 nouvelle sécurité aux acquéreurs re-
 lativement au paiement de leur prix,
 donnât la même sécurité aux échan-

(7) Ce digne M. Lainé, qui se montrait encore per-
 sécuté sous le Directoire exécutif (*Lettres sur*
Paris, n. 7, p. 619. du t. 6 de la Minerve.)

gistes et aux engagistes ; puis il termina en faisant remarquer combien la Restauration les rassurait plus efficacement que l'Empire. « On croyait, » s'écria-t-il, « que le plus grand triomphe de l'éloquence humaine avait été d'amener les enfants des proscrits, de ceux à qui Sylla avait ravi leurs biens, à s'abstenir de toute participation aux emplois. Eh bien, nous offrons un spectacle bien plus élevé. Beaucoup de fils de ceux dont les biens ont été confisqués viennent concourir eux-mêmes à la consécration de l'inviolabilité de ces propriétés... Laissez-leur au moins la confiance de leurs concitoyens. Oui, laissez-leur aussi la gloire du malheur, l'honneur de leur pauvreté, qui leur est chère depuis qu'elle est devenue utile au bonheur de la patrie ! » Le 9 mars Lainé vota pour le projet tendant à restreindre la liberté individuelle ; il fit voir quelles causes extérieures avaient poussé Louvel à l'assassinat du duc de Berry. « La profonde méditation du crime n'a échappé à personne, s'écria douloureusement l'orateur ; ce n'est pas un seul homme que l'assassin a voulu immoler, c'est une race qu'il a voulu éteindre ; et quoique les probabilités de la vie humaine ne lui promettent pas, à cette race, une longue durée, le temps a paru encore trop long, et le même bras s'était chargé d'anticiper l'œuvre trop lente de la mort naturelle. Il y avait des poignards destinés pour tous les autres princes. *N'est-ce pas là, Messieurs, un crime de génie ?* et croyez-vous qu'un garçon sellier en eût seul prémédité la profondeur et calculé les suites ? Toutes les causes qui ont inspiré le crime sont encore vivantes, elles sont pleines d'activité. La haine et la

« fureur qui ont forgé le poignard de Louvel sont-elles apaisées ? Il l'a trempé, il est vrai, dans les eaux froides de la politique et de l'athéisme, qui promettent le néant au crime et au criminel ; mais le cours de ces eaux est-il desséché ? Ne grossit-il pas au contraire tous les jours ? etc. » Le 25 mars, lors de la délibération sur les articles du projet de loi tendant à rétablir la censure des journaux, Lainé combattit l'amendement de Labourdonnaye, qui demandait que cette loi cessât d'avoir son effet à la fin de la session de 1820. Il prouva l'impossibilité de perfectionner en peu de semaines les lois répressives des abus de la presse. Le 6 avril, dans la discussion des comptes antérieurs à 1819, après avoir donné quelques explications sur les emprunts, sur les subsistances, interrompu par des voix du côté gauche, qui lui criaient : *Vous ne parlez pas des élections !* il continua ainsi : « Eh bien, puisqu'on veut que je parle de la loi des élections, à la phrase d'un des préopinants (Chauvelin) qui nous a dit que *les députés de l'oligarchie étaient à nos portes*, et qui a pris sa comparaison dans l'histoire de Syracuse, je répondrai : *les députés de l'anarchie sont à nos portes* ; ils menacent de vous envahir. Je lui laisse à juger dans quel intérêt je lui demande s'il n'y aurait point hors de cette chambre *quelque Archimède caché*, qui essaie aussi de chercher dans les lois un point d'appui pour ébranler le gouvernement. » Quel était cet Archimède ? Lainé, à qui l'on avait laissé complètement ignorer le fond des affaires de Grenoble, pendant son ministère, était sans doute plus instruit en 1820, alors qu'il s'exprimait ainsi. Le député Beslay, rapporteur des comp-

tes pour la partie des subsistances, avait dit que la disette de 1816 aurait eu des conséquences bien moins graves si le gouvernement ne s'en était pas mêlé, et si les achats de la commission des subsistances n'avaient pas eux-mêmes fait hausser les prix. Lainé le réfuta d'une manière victorieuse, et trouva pour auxiliaire dans sa défense le financier Bricogne, membre du conseil municipal de Paris, qui, dans divers écrits, prouva l'importance et la réalité des services rendus alors par le ministère. Le 15 avril il répondit aux sarcasmes de Benjamin Constant, qui était encore revenu sur l'emprunt de 24 millions. « On affecte sans cesse d'oublier, dit-il, qu'il s'agissait de la libération du territoire. Quels ministres auraient pu dormir avant d'avoir obtenu ce résultat ? Le préopinant vient d'annoncer qu'il était de mode, dans certains salons, de flatter ceux qu'il appelle *nos libérateurs*, et que les ministres, allant au delà de la mode, leur prodiguaient les trésors. Il est des temps, il est des hommes que de tels sarcasmes ne peuvent atteindre. Ce n'était pas en 1818 que l'on pouvait avoir de telles impressions, etc. » Le 17 avril, lorsque le ministre de l'intérieur, Siméon, présenta sur les élections un projet de loi autre que celui que M. Decazes avait apporté au commencement de la session, le côté gauche s'opposa à l'impression de cette communication; de là une scène de tumulte dont Stanislas Girardin (*voy. LXV, 390*) fut le héros; le mystifié fut Lainé, qui s'était trop pressé de préjuger l'opinion de son collègue; et, à ce sujet, M. Royer-Collard, adversaire modéré mais constant de l'ancien ministre de l'intérieur, lui adressa cette leçon un peu sévère : « C'est un grand mal-

heur que l'anarchie ait pénétré dans nos délibérations; mais elle y a pénétré du jour où nos honorables collègues, M. de Villèle et M. Lainé, ont, à l'occasion de pétitions sur les élections, traité à fond la question du mérite de la loi actuelle. Je dis la vérité; *que chacun en prenne sa part*. Au lieu d'un mal vous êtes menacé d'en avoir deux : anarchie et despotisme. » Le 25 avril, en demandant l'ordre du jour sur la fameuse pétition de M. Madier de Montjau, le député de la Gironde observa qu'en entendant les discours tenus dans la Chambre (par les députés du côté gauche), le secret de cette pétition était dévoilé, et qu'on voyait bien que l'esprit de faction s'en était emparé, si même il ne l'avait pas commandée. Il releva ensuite l'épithète de *conspiration* donnée par le général Sébastiani à la nouvelle loi des élections. Interrompu par quelques cris *A l'ordre!* il dit aux interrupteurs : « Si vous entendez la liberté, vous serez les premiers à proscrire une expression qui menace la liberté. Une telle expression devait être relevée même dans la bouche d'un militaire, d'un général. — Il n'y a pas de militaire ici, s'écrièrent les membres de l'extrême droite. — Amant déclaré de la véritable liberté, reprit froidement Lainé, pardonnez-moi si je m'effarouche et si j'ai quelque méfiance en voyant des militaires la menacer. » M. Sébastiani avait loué Lainé d'avoir, en qualité de ministre de l'intérieur, dissous la garde nationale du Gard, et l'avait blâmé de ce que cette mesure n'avait pas été exécutée. Celui-ci repoussa et l'éloge et le blâme, en disant qu'il n'avait pu prendre seul cette détermination, et il alléguait que la dissolu-

tion avait été complète. Cependant il avait été, au commencement de la session, désigné membre de la commission chargée d'examiner le projet de M. Decazes sur les élections; il fit encore partie de la commission nommée sur le projet électoral des nouveaux ministres. Élu président, et avec quatre de ses collègues, Mayneval, Barrairon, Paillet de Loynes et Mousnier-Buisson, il forma la majorité contre les quatre autres commissaires, Courvoisier, Daunou, Foy et Camille Jordan. Cette minorité suscita mille objections qui furent toutes écartées par le nombre décisif de cinq contre quatre. Ses membres ne manquèrent pas, dans les journaux et brochures libérales, d'accuser le président Lainé d'exercer sur la minorité un despotisme intolérable et de couper court à toutes les discussions par ces réponses : *Toute discussion est inutile ; notre opinion est formée ; nous sommes cinq contre quatre.* Rapporteur de la commission, il présenta le 6 mai le résultat de son travail, et le 26 il résuma la discussion générale dans laquelle près de cent orateurs avaient été entendus, et la réduisit à ces deux bases : 1^o est-il nécessaire de changer la loi du 5 février? 2^o le projet qu'on propose vaut-il mieux? S'occupant d'abord des reproches adressés aux hommes qui l'avaient proposée ou défendue, « Loin de me plaindre, dit-il, des contradictions qui me sont reprochées, je n'essaierai pas même, chose pourtant facile, de les réduire de beaucoup. Pourquoi me donnerais-je ce soin? Je ne convaincrs pas ceux qui m'accusent, ils ne sont pas justes, et je n'ai pas besoin de m'expliquer pour ceux qui le sont. Plût à Dieu que les contradictions, les imprévoyances, les maux mêmes

ne pussent être imputés qu'à un seul homme. Plût à Dieu que tout cela fût réparable en le condamnant, en le livrant aux libellistes! Il se soumettrait de bon cœur à tout, répétant ici ce qu'il disait il y a dix-huit mois : *Renvoyez cet homme, mais ne gardez pas la loi telle qu'elle est* (8). » Il énonça ensuite qu'il y avait péril à ne pas changer cette loi, qui, *filie de la légitimité, en était devenue le plus redoutable adversaire.* « Lorsqu'elle fut proposée, dit-il, de redoutables factions paraissaient assoupies. Le sentiment si noble et si justement irrité de l'indépendance nationale s'apaisait par l'espérance de voir bientôt la France affranchie; l'âme inquiet de la liberté se montrait satisfait; la gloire française prenait patience, et le génie de l'Empire semblait promettre de se résigner à la royauté d'un Bourbon. Fatale sécurité! Ce génie a trouvé que la loi du 5 février était bonne, et bientôt il a médité d'en faire un instrument..... Les agents directeurs n'ont pas manqué à ce funeste génie... » Le noble langage

(8) Benjamin Constant, dans sa brochure *Des motifs qui ont dicté la loi des élections*, fit alors un portrait de Lainé tracé de main de maître, dans lequel, sous les dehors d'une appréciation bienveillante, il le dénigrait cruellement. On y remarquait, entre autres, ce passage : « Il possède incontestablement des talents distingués. Ses amis lui attribuent des qualités fort estimables. Ceux qui ont eu occasion de le voir à des époques importantes, ne peuvent lui refuser quelque chose qui séduisit et qui impose. Je suis de ce nombre... » Puis, après avoir rapporté ses courtes relations avec Lainé en 1814, il présentait ainsi le revers de la médaille : « Mais en m'attachant ainsi à des souvenirs qui me sont précieux, je dirai cependant que de tous les hommes qui pouvaient s'emparer de la direction de nos destinées, M. Lainé était le plus dangereux. A côté des qualités que je lui reconnais, l'on remarque en lui une véhémence d'impressions, une tendance à une exaltation presque fanatique, un enivrement de paroles retentissantes et de prophéties lugubres, que les événements ont dirigés, au moins depuis six années, contre tous les intérêts que la révolution a créés. »

du rapporteur, en parlant de lui-même, n'empêcha point ses adversaires de revenir sans cesse sur le chapitre des contradictions. « Je n'ai pas besoin de me livrer à de grands efforts pour combattre la loi proposée, disait Dupont (de l'Eure) à la séance du 29 ; *M. Lainé d'autrefois* m'en fournirait les meilleurs moyens. » Le 31 mai Lainé combattit l'amendement de Camille Jordan (*voy. LXVIII, 222*) qui eût changé toute l'économie de la loi, et qui, dit le rapporteur, « est inférieure à la loi du 5 février, car elle établit encore davantage la domination de la minorité sur la majorité. » L'amendement, après une discussion qui dura trois jours, fut rejeté à une majorité de 10 voix (9). La discussion de deux amendements présentés par deux membres obscurs du côté gauche occupa encore trois séances tumultueuses, dans lesquelles Lainé n'invoqua point en vain la priorité pour la proposition royale; enfin, le 3 juin, le paragraphe 1er de l'article 1er du projet, décisif pour la loi, car il rétablissait les deux degrés d'élection, fut adopté à une majorité de 5 voix. Dans les séances suivantes il combattit avec succès plusieurs autres amendements, et le projet de loi, grâce à l'amendement conciliateur de M. Boin, fut voté dans son ensemble le 12 juin, à une majorité de 59 voix. Après cette discussion pénible, le zèle de Lainé ne se ralentit point; on le voit, dès le 16 juin, prendre part à la discussion du budget, et, dans une opinion très développée, justifier encore une fois les dépenses pour le clergé; quelques jours après défendre les intendances maritimes, plus appro-

priées, selon lui, à la destination de la marine commerciale que les préfetures maritimes; demander, *pour l'honneur de la loi*, que le produit des jeux ne figurât pas dans le budget de l'État; enfin, entrer dans la commission chargée du projet de loi relatif au canal de Cette. On remarquait qu'après de si grands services il n'avait obtenu ni titre ni distinction, et qu'il n'était pas même officier de la Légion-d'Honneur. Le duc de Richelieu, redevenu président du conseil, et dont il était l'ami, le conseiller le plus intime, parvint enfin à triompher d'un désintéressement si rare, et Lainé fut successivement nommé officier de la Légion-d'Honneur en 1820, cordon bleu le 30 septembre, président de la commission d'instruction publique le 4 octobre. Aux élections qui eurent lieu en novembre 1820 il présida le collège d'arrondissement de Bordeaux (*extra muros*), qui lui donna ses suffrages. On lui avait attribué généralement la proclamation du roi contre-signée par le duc de Richelieu, dans laquelle S. M., s'adressant aux Français, disait: *les circonstances sont graves*, et les engageait à écarter des fonctions de députés les artisans de discordes, les fauteurs de troubles, les propagateurs d'injustes déliances contre son gouvernement, le roi et sa famille, etc. A l'ouverture de la session de 1821, il fut nommé ministre secrétaire d'État sans portefeuille, avec MM. Corbière et de Villèle. Le même jour, sous prétexte que sa santé ne lui permettait pas de se livrer au travail journalier d'une administration, il résigna la présidence du conseil, qui fut donnée à M. Corbière. En consentant à devenir, par un titre de ministre sans fonctions le satellite, pour ainsi dire, de ministres à por-

(9) Et non de cinq voix comme il est dit dans la notice sur Camille Jordan, ce qui rend assez douteuse l'assertion qui s'y trouve que *ses suffrages furent achetés*.

tefeuille, Lainé avait cédé à la prière du roi et aux sollicitations du duc de Richelieu, car pour lui-même il n'aspirait qu'à l'indépendance honorable et au loisir utile attaché au titre de député. Sa position équivoque dans un cabinet qui n'était rien moins qu'homogène, rendit son rôle difficile. Néanmoins, durant la session de 1821, il se dévoua à monter à la tribune toutes les fois que sa conscience lui fit un devoir de rétablir les principes également méconnus par les deux fractions exagérées de la Chambre. En entendant les éloquents allocutions par lesquelles il s'efforçait de contenir les discussions dans les limites des convenances monarchiques et parlementaires, on croyait moins voir en lui un orateur, un opinant, qu'un censeur, un modérateur des délibérations; et sa taille haute et droite, son front chauve, sa physionomie méditative, sa voix sonore quoiqu'un peu voilée, dont les accents portaient toujours du cœur, donnaient à ses moindres paroles quelque chose à la fois de grave et d'incisif, d'entraînant et de solennel. Ce noble rôle de modérateur, il ne le remplit pas en vain dans la discussion sur la proposition de Sirieys de Mayrinhaç tendant à réprimer la licence de la tribune. A un orateur (M. Étienne) qui, jouant sur tous les mots dans un si grave sujet, avait pendant deux heures occupé la Chambre de ses épigrammes (7 août), et, entre autres douloureuses plaisanteries, avancé que bientôt on *mettrait les accusés à la question*, par allusion au terme parlementaire de *rappeler à la question*, Lainé, répondant d'un ton encore plus austère que de coutume, débuta ainsi : « Messieurs, chacun apporte à la tribune son caractère : le mien est de traiter sé-

rieusement des choses sérieuses ; aussi je ne crois pas qu'on exige de moi que je réponde à toutes les plaisanteries, à toutes les ironies par lesquelles on a voulu égayer l'assemblée. Je dirai seulement que, lorsqu'un orateur plaint sincèrement la perte des libertés en France ou dans cette Chambre, ce sont d'autres accents que l'on fait entendre. » On avait cité l'Angleterre comme exemple de la liberté illimitée de la tribune ; à ces allégations il opposa les règles sévères observées par la Chambre des communes et demanda si, en Angleterre, on eût souffert qu'un député qualifiât de *coupable* une loi électorale; et si, au sortir des querelles des maisons d'York et de Lancastre, on eût froidement entendu au parlement un orateur conclure à ce que la *rose rouge* fût arborée. Loin de se rendre à des observations aussi justes, les membres du côté gauche affectèrent dans toute la discussion de parler de la *glorieuse cocarde tricolore*. Poussé à bout, à la séance du 5 mai, par Benjamin Constant, qui, s'adressant à tous les ministres s'écriait : « Voulent-ils tromper alors la Chambre des pairs, ou veulent-ils tromper aujourd'hui la Chambre des députés ? — Il n'y a ici de trompeur que vous, » s'écria Lainé en se levant du banc des ministres. Cette interpellation excita la colère des membres du côté gauche, qui demandèrent vainement le rappel à l'ordre (*voy. LAMETH (Alexandre de)*, tom. LXX). Le 18 mai, lors de la discussion sur la dotation du clergé, Lainé, en appuyant l'article 1^{er}, qui augmentait les traitements inférieurs, présenta des explications sur les difficultés auxquelles avait donné lieu le concordat de 1817. Le 9 juin, à propos de la discussion du budget de la police, pro-

voquée encore par Benjamin Constant qui rejetait la dépense. en gémissant, disait-il, *de la faiblesse du ministère et de la fureur du parti qui le dominait*, Lainé s'étonna que ceux qui, ordinairement, se plaignaient avec plus de violence de ce que, suivant eux, on accusait leurs intentions, se permissent d'inculper les opinions de plusieurs membres de la Chambre. « C'est se manquer à soi-même comme député, ajouta-t-il, c'est manquer à ceux qui ont émis leurs opinions, c'est manquer à la Chambre entière... Quelle que soit la chaleur et souvent l'erreur des passions, les intentions ne doivent jamais être accusées dans cette enceinte; autrement il faudrait fermer la porte de cette salle représentative. »

Le lendemain, à propos du budget de l'instruction publique, il s'opposa à la réduction d'une somme de 50,000 f. proposée par la commission, et qui, par des motifs secrets d'éloignement contre la méthode mutuelle, devait retomber sur l'enseignement primaire. A cette occasion l'orateur fit l'éloge des Frères de la Doctrine chrétienne, et il émit le vœu qu'ils cultivassent aussi l'enseignement mutuel, en continuant à propager les bonnes mœurs et la religion. A l'ouverture de la session de 1822, lorsque MM. de Corbière et de Villèle obtinrent les portefeuilles de l'intérieur et des finances, Lainé, en conservant le titre sans fonctions de ministre d'État, membre du conseil privé, cessa de faire partie du ministère responsable, et il obtint comme ancien ministre de l'intérieur une pension de 20,000 fr. Les promotions des deux nouveaux ministres ayant laissé vacantes leurs places de vice-présidents de la Chambre, Lainé obtint 59 suffrages au premier tour de scrutin, et 35 au second. Dans le cours de cette

session il parut plus rarement à la tribune; néanmoins, lors du projet de loi sur la presse il prit plusieurs fois la parole pour justifier l'article 9, ayant pour but de réprimer ceux qui chercheraient à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens *contre une ou plusieurs classes de personnes*. « J'ai longtemps hésité à prolonger la fatigue et la douleur de ces débats, » dit-il, en commençant, par allusion à certains orateurs ayant professé des doctrines anti-sociales. Il demanda ensuite si insulter les classes n'était pas plus dangereux pour la paix publique qu'insulter les individus, et si cet effroyable cri *à bas les prêtres! à bas les nobles!* n'était pas condamnable. Lainé appuya également la disposition de l'article 12, qui autorisait les Chambres à traduire à leur barre les individus qui les auraient offensées, et, dans les développements auxquels il se livra, il déplora que la première de nos assemblées (la Constituante), en promulguant la liberté de la presse, n'y eût pas attaché de dispositions répressives, qui l'eussent mise en état de défendre sa propre existence, la monarchie et les libertés publiques. Dans la discussion des comptes de 1821, Lainé, en qualité de membre de l'ancienne administration, justifia l'acquisition de l'hôtel de Wagram pour le ministère des affaires étrangères. Quelques jours après, donnant des explications sur le vol du caissier Matteo, il conclut que M. Piscatori, son supérieur, et le ministre des finances (M. Roy) ne pouvaient être responsables de ce crime. Le 19 mars, dans un discours remarquable qui avait pour but d'amener la clôture d'une discussion périlleuse, il répondit aux objections qui avaient été faites sur la politique extérieure

du gouvernement; il établit que le droit et le devoir d'en parler à la tribune avaient des limites, d'abord dans le patriotisme des orateurs qui ne devaient pas être, eux seuls, affranchis de toute responsabilité, ensuite dans la conduite des ministres; puis il présenta l'état de la question par rapport aux États-Unis, à Saint-Domingue et aux États indépendants de l'Amérique espagnole. Parlant ensuite de l'Espagne, il accepta pour elle l'épithète d'*héroïque*, mais seulement pour le temps où elle avait défendu contre Napoléon son indépendance. Après avoir repoussé la qualification odieuse de *russe* et d'*anglais* donnée au dernier ministère, il dit en terminant : « On vous entretient souvent de la responsabilité légale des ministres; mais il en est une plus puissante : c'est la responsabilité qui est dans l'histoire, qui a flétri encore plus d'orateurs turbulents et passionnés que de mauvais ministres. Hier on vous parlait de l'ancienne Athènes... Songez qu'Athènes périt par l'imprudence de ses orateurs, et, en contemplant ses ruines, apprenez à cette tribune à mêler la voix de la prudence à celle de l'indépendance. » A l'ouverture de la session de 1822 il obtint 40 voix pour la présidence et 19 pour la vice-présidence. On peut juger, par cette diminution successive de suffrages, de la proportion dans laquelle s'éffaçaient insensiblement dans la Chambre les traditions de 1814. Le 26 juin, lors de la discussion sur les douanes, il se prononça avec beaucoup de réserve sur la question des prohibitions, plaida chaudement la cause de nos colonies, dont l'intérêt, dit-il, devait prévaloir, en cette matière, sur celui de la métropole, et proposa divers amendements au projet. 26 voix pour la présidence lui

furent données le 31 janvier 1823, à l'ouverture de la session; mais son nom ne parut point sur la liste des candidats à la vice-présidence. Membre de la commission de l'Adresse, il proposa, en faveur du maintien de la paix avec l'Espagne, un amendement qui fut appuyé par le côté gauche, et rejeté. Dans la séance du 25 février il se leva avec un petit groupe du centre droit, qui votait d'ordinaire avec lui et avec le côté gauche, pour l'impression des discours de M. Royer-Collard, qui venait de voter le projet d'emprunt de 100 millions pour les dépenses de la guerre d'Espagne. On remarqua encore le lendemain que, lorsque l'apologie du régicide, faite par Manuel, souleva contre lui l'exaspération de l'extrême droite, les membres groupés autour de l'ancien président et presque tout le centre droit restèrent silencieux au milieu du tumulte. Le lendemain, après avoir voté pour la prise en considération de la proposition de Labourdonnaie, tendant à l'expulsion de Manuel, Lainé, en appuyant sur la nécessité d'empêcher de pareils écarts de se renouveler, demanda que la proposition fût soumise aux formalités ordinaires et renvoyée aux bureaux qui nommeraient une commission; que *la personne inculpée* fût entendue avant le jugement; enfin, pour ne pas *laisser prise à la calomnie*, pour que la Chambre ne parût pas *impatiente d'infliger des punitions*, il insista sur la convenance de ne convoquer les bureaux que pour le lendemain. Ce fut la dernière circonstance remarquable dans laquelle Lainé se fit entendre dans la Chambre des députés. Le 23 déc. il fut élevé à la dignité de pair de France, et reçut bientôt après le titre de vicomte. Vers cette époque il fut, pour la seconde fois, élu directeur

de l'Académie, qui, malgré cette question banale de certains critiques : *Quels livres M. Lainé a-t-il faits ?* s'honorait de posséder dans son sein l'un des plus beaux talents oratoires de l'époque. D'ailleurs la lecture des opinions de Lainé prouve combien son genre d'éloquence était littéraire, combien son esprit et sa mémoire étaient nourris des grands orateurs et des historiens de l'antiquité. On y reconnaît aussi qu'il était versé dans ces études bibliques qui fortifient en les éclairant les convictions religieuses. A la Chambre des pairs, il soutint sa brillante renommée d'orateur, et se montra comme toujours ennemi de l'exagération. Ainsi il se prononça (5 février 1825) contre un projet de loi tendant à accorder aux communautés religieuses de femmes le droit d'acquérir des biens, à *quelque titre que ce fût*. Il lui paraissait suffisant de les autoriser à acquérir à titre onéreux et à recevoir seulement des dons à titre particulier. Il réfuta ensuite victorieusement la comparaison par laquelle les défenseurs du projet, assimilant ces établissements aux sociétés commerciales, soutenaient qu'ils devaient être régis par les mêmes lois. Dans la discussion sur la répression des crimes de baraterie et de piraterie, il demanda si un officier serait puni comme pirate lorsque, sans faire la course pour son compte, il accepterait une commission du gouvernement grec. Puis, cédant à son enthousiasme, l'orateur eut en faveur de la cause hellénique un beau mouvement, qui entraîna la décision de l'assemblée. Au mois de déc. il fut appelé par le gouvernement à faire partie de la commission chargée d'un projet de loi sur la propriété littéraire. Plus tard (janvier 1827), à l'occasion de la pétition de Montlosier, il crut à l'exis-

tence occulte de la congrégation des jésuites, prétendit qu'elle menaçait de grands dangers le trône et les libertés publiques, et réclama en faveur des lois évidemment méconformes. Il s'éleva aussi contre la conduite de la police aux funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt (avril) : « L'événement que la Chambre déplore, dit-il, est à la fois un grand malheur public et un grand scandale. » Lors de la révolution de juillet 1830 il se tint à l'écart, et s'abstint d'assister à la Chambre des pairs immédiatement après la promotion du duc d'Orléans au trône ; mais à la séance du 17 sept. sa vue produisit une vive sensation, lorsque, placé sur les bancs les plus élevés du centre, il demanda et fut admis à prêter serment. Dans les délibérations secrètes qui eurent lieu pour le procès des ministres, Lainé prit plusieurs fois la parole, particulièrement le 1^{er} oct., quand il s'opposa, non sans succès, à l'intervention des gens du roi dans ce procès. Depuis cette époque il ne tenait plus à la politique que par l'assiduité avec laquelle il remplissait ses fonctions de pair, professant toujours dans ses opinions cette modération impartiale qu'il avait constamment manifestée sous la Restauration. Peu de semaines avant sa mort il prononça ces paroles qui le peignent tout entier : « J'emporterai avec moi le regret que mes forces ne m'aient pas permis, avant de clore ma carrière politique, de me rendre à la Chambre des pairs pour y plaider la cause de l'amnistie. » Il mourut, après de longues souffrances, le 17 déc. 1835. Il ne laissait aucune fortune. Son éloge a été prononcé à la Chambre des pairs par M. Mounier, et à l'Académie Française par M. Dupaty, son successeur. D—R—R.

LAINÉZ (ETIENNE), le chanteur le plus dramatique qui ait paru sur le théâtre de l'Opéra, naquit le 23 mai 1751 ou 1753 à Vaugirard, près Paris. Fils du jardinier de M. de Gouve, procureur du roi auprès de la cour des Monnaies, il criait la salade dans les rues, lorsque son maître, ayant remarqué ses dispositions naturelles, lui fit apprendre la musique, la langue française, et le recommanda à Berton père, l'un des directeurs de l'Académie royale de Musique. Berton vint lui-même le demander à ses parents, continua les frais de son éducation musicale et le fit paraître au spectacle de la cour en 1770, pour les fêtes du mariage de Louis XVI, alors dauphin, dans un de ses actes nommés *Fragments*. Lainez fut admis élève de l'Opéra en 1771, mais en 1773 il chantait encore dans les chœurs. Le hasard lui fournit l'occasion de sortir des rangs obscurs de compare en 1774. On jouait *Platée*, opéra de Rameau; l'acteur chargé du rôle de la Folie dans le prologue, s'étant trouvé indisposé, fut aussitôt remplacé par Lainez, dont le zèle et les heureuses dispositions furent très applaudis. Ce succès décida sa réception, et ce fut en 1775 que son nom figura, pour la première fois, dans *l'Almanach des Spectacles*. Gluck, qui savait apprécier l'énergie de sa voix et de son âme disait de lui : « Il n'y a que ce diable d'homme qui entende la musique. » Il désira en conséquence que dans deux de ses chefs-d'œuvre, *Alceste* et *Armide*, il doublât Legros; ce qu'il fit non moins heureusement plus tard dans *Iphigénie en Tauride* et dans *Echo et Narcisse*, les deux derniers opéras de Gluck. Son organe et sa manière de sentir convenaient moins à exprimer la douceur et la tendresse. Borné à l'emploi de coryphée ou à

des rôles accessoires dans l'*Andromaque* de Grétry, en 1780, dans le *Thésée* de Gossec (1782), dans *Renaud* de Sacchini (1783), etc., Lainez créa cependant deux rôles, Myrtil et Colin, en 1782, dans deux opéras, *l'Embarras des Richesses* et *le Seigneur bienfaisant*, où Legros était chargé du principal rôle. Enfin, par la retraite de ce beau, mais froid chanteur, en 1783, Lainez se vit chef de l'emploi des ténors, appelés alors hautes-contres. Dès la même année et la suivante il créa quatre grands rôles, Enée dans *Didon*, Saint-Phar dans *la Caravane*, Lyncée dans *les Danaïdes*, et *Dardanus* dans l'opéra de ce nom. Sacchini qui lui avait confié ce dernier rôle, comme à l'acteur le plus capable de faire valoir sa musique, disait hautement que la méthode exquise et les sons purs des meilleurs chanteurs de concerts ne pouvaient rendre l'esprit, le caractère de ses airs aussi heureusement que l'âme de feu et l'accent pathétique de Lainez. L'opinion que deux compositeurs célèbres avaient conçue du talent de cet acteur fut confirmée par la manière dont il joua les rôles de Rodrigue, de Polynice et d'Irvin, dans les trois derniers opéras de son ami Sacchini, *Chimène*, *OEdipe à Colonne* et *Evelina*, ainsi que les rôles de *Tarare* et d'*Adrien*, dans les opéras de ce nom. Comme Lainez n'avait pas adopté la méthode du chant italien, soit qu'elle ne lui parût pas convenir au genre noble et tragique, soit que sa voix énergique et vibrante ne pût pas s'y prêter, les jeunes gens qui ne jugeaient son talent qu'au déclin de l'âge dirent qu'il était bien *l'ainé* de l'Opéra. On sait pourtant qu'il soutint sa réputation dans les premières années de ce siècle par les rôles d'Ossian dans *les Bardes*, de Trajan dans *le Triom*

phe de Trojan, de Licinius dans la *Vestale*, de Caïn dans la *Mort d'Abel*, et enfin de *Fernand Cortez* dans l'opéra de ce nom, en 1809. Au commencement de la Révolution, Lainez avait manifesté des opinions royalistes. A une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, à laquelle la reine assistait, quelques jeunes gens ayant accueilli par des bravos et des *bis* le chœur : *Chantons, célébrons notre reine*, voulant contenir la violente opposition qui s'était manifestée, Lainez, dit au public : « Je crois, messieurs, que tout bon Français doit aimer son roi et sa reine, » et il reprit aussitôt le chant redemandé au milieu des applaudissements et de quelques sifflets. Une couronne de laurier qui lui fut jetée mit le comble au désordre. Le dimanche suivant, le parti démocratique étant en majorité accueillit l'acteur par des injures et des menaces, toutes les fois qu'il voulut reparaitre, le contraignit de faire des excuses au public, de se déclarer *bon citoyen*, et de fouler aux pieds la couronne qui lui avait été jetée. Lainez se trouvant en 1791 à Marseille, où il avait donné quelques représentations, un parti voulut le forcer de chanter *Ça ira!* un autre s'y opposa. Le théâtre fut envahi; mais l'acteur, cause involontaire de ce tumulte, sortit de la salle et adressa une lettre insérée dans le *Moniteur* du 6 nov., par laquelle il déclara qu'il n'avait rien à se reprocher et protesta de son *civisme*, ayant prêté le serment qui était dans son cœur. Après le 9 thermidor il fut dédommagé de ces disgrâces par des applaudissements toutes les fois qu'il chanta avec enthousiasme et de toute la force de ses poumons l'hymne fameux du *Réveil du Peuple*. Soit que le talent de Lainez eût décliné, soit qu'il eût conservé et manifesté ses opinions, il déplut

à Napoléon dans une représentation donnée aux Tuileries, et reçut sa démission le 1^{er} janvier 1813; mais au lieu d'une représentation de retraite, on lui offrit pour dédommagement la direction du grand théâtre de Lyon. Accoutumé à la pompe de l'Opéra de Paris, Lainez se jeta dans des dépenses qui, jointes aux événements politiques et à la double invasion des étrangers, lui firent perdre en trois ans le fruit de ses économies et le ruinèrent complètement. Réduit à sa pension, prix de quarante-deux ans de service, il revint à Paris en 1817, obtint, le 10 mai, une représentation à son bénéfice, où il reparut dans le second acte d'*Evelina*. Quoiqu'il n'y eût montré que son ombre, on le nomma aussitôt professeur de chant déclamé à l'École royale de Musique et de Déclamation : il conserva cette place jusqu'à sa mort, arrivée le 16 sept. 1822 et causée par une imprudence, à la suite de l'opération de la pierre. Agé alors de soixante-dix ans, Lainez ne paraissait pas en avoir plus de cinquante. Cet acteur devait plus à la nature qu'à l'art. Sa voix peu agréable, et parfois criarde, était devenue un peu nazillarde, dans les derniers temps; mais dès que la première impression était effacée, on oubliait le chanteur et l'on ne voyait plus que l'acteur. Emporté par la fougue de son imagination, il s'identifiait tellement avec les personnages qu'il sortait quelquefois des bornes. Aussi Geoffroy a-t-il dit de lui qu'il était un sujet précieux et unique pour représenter, sur le premier théâtre lyrique, les grands hommes et les héros, pour peindre les sentiments généreux, les vertus sublimes et les passions violentes. Lainez fréquenta toujours le Théâtre-Français pour étudier Lekain, Larive, Talma, et si les circonstances ne l'eussent

pas fait chanteur à l'Opéra, il aurait été un tragédien du premier ordre. Doué d'une taille superbe, d'une figure expressive, d'une poitrine de fer, son débit était plein de chaleur, enfin il possédait l'art de brûler les planches. Plus que personne il a contribué par son exemple et ses avis à compléter la réforme des anciens et ridicules costumes de ce théâtre. Lainez était d'ailleurs un très honnête homme. Le premier argent dont il put disposer fut pour son père. Docile à écouter et à suivre les conseils, il s'était rendu cher aux auteurs et aux compositeurs. A—T.

LAING (ALEXANDRE - GORDON), voyageur anglais, naquit à Édimbourg en Ecosse, le 27 déc. 1794, et reçut sa première éducation chez son père, chef d'une institution particulière. Parvenu à l'âge de seize ans, il fut envoyé à Newcastle, en Angleterre, pour y remplir les fonctions de sous-chef d'un établissement du même genre. Six mois après il revint chez son père pour l'aider, et tout annonçait qu'il lui succéderait; mais il était destiné à parcourir une carrière plus brillante. Napoléon menaçait la Grande-Bretagne d'une invasion; le jeune Laing vola aux armes. En 1810 il fut nommé enseigne d'un corps de volontaires écossais, et, malgré le vœu contraire de ses parents, se consacra tout entier à l'état militaire. En 1811 il alla servir dans les Antilles. Son séjour à la Barbade, à Antigua, à la Jamaïque finit par altérer sa santé; on pensa que celui de la baie de Honduras lui procurerait du soulagement; il n'en éprouva que pour peu de temps, et se trouva si faible quand il voulut s'embarquer pour l'Angleterre, qu'on fut obligé de le porter à bord. Il passa dix-huit mois près de sa famille, et revint à Londres, en 1819; comme officier à de-

mi-solde. Son ancien colonel, qui avait conservé un bon souvenir de ses services, le fit rentrer dans le régiment comme adjudant, et Laing partit pour Sierra-Leone. Sir Ch. Maecarthy, gouverneur, le chargea en 1822 d'aller examiner l'état politique des pays africains du voisinage, et de souder les sentiments de leurs chefs sur l'abolition de la traite des noirs. Laing s'acquitta si bien de cette mission que le gouverneur lui en confia une autre qui avait pour but de rétablir la paix entre des roitelets nègres, et qui réussit également. Divers renseignements qu'il recueillit dans cette expédition lui inspirèrent l'idée de proposer au gouverneur le projet d'un voyage dans l'intérieur. Quoique les Européens eussent fréquenté depuis le XV^e siècle la côte de Sierra-Leone, ils n'avaient pas essayé de remonter le fleuve de ce nom. Laing conçut le dessein de parvenir jusqu'à sa source; et, le gouverneur ayant approuvé cette résolution, il partit le 16 avril 1822, suivit la rive gauche du fleuve, nommé Rokelle, et traversa le Timanni, le Kouranko et le Soulimana, pays où jusqu'alors aucun blanc n'avait porté ses pas. Dans la seconde et la troisième contrée il fut très dangereusement malade: sa forte constitution et les soins des habitants le sauvèrent. Revenu à la santé, il sollicita du roi des Soulimas la permission d'aller visiter la source du Dialiba, découverte par Mungo-Park en 1796, et nommée par lui Niger. Le prince répondit que c'était impossible, parce qu'il faisait en ce moment la guerre aux Kissis, dans le territoire desquels elle se trouve. Laing n'obtint ensuite qu'avec beaucoup de difficultés un guide qui le conduisit à la source du Rokelle: il observe que c'est la seule rivière de cette région qui conserve

son nom jusqu'à la mer. Quand il en eut reconnu la source, il monta sur une montagne, et put de son sommet distinguer, à vingt-cinq milles dans l'est, le mont Loma, d'où sort le Dialiba. A son retour à Falaba, capitale du Soulimane, il fut de nouveau comblé de marques d'amitié par le roi, vaccina beaucoup d'enfants, et reprit la route de Sierra-Leone, où il arriva le 26 octobre. Il apprit qu'il avait été nommé capitaine, et s'embarqua pour rejoindre son régiment, qui était en garnison au cap Corse, sur la côte de Guinée. Il y eut de fréquentes occasions de déployer son zèle contre les Aschantis, peuple nègre qui ne cessait d'inquiéter le territoire anglais. A la mort du gouverneur, en 1824, il fut envoyé en Angleterre pour instruire le gouvernement de l'état des choses dans cette partie de l'Afrique. On récompensa ses services par le grade de major; mais ce qui le flatta bien plus fut d'être désigné pour entreprendre un voyage dans l'intérieur de l'Afrique, où il devait pénétrer par le Nord. Il quitta Londres au commencement de février 1825, passa par Malte, et vint à Tripoli, où il se lia intimement avec le consul Warrington, qui avait voyagé en Égypte et en Nubie, et dont bientôt après il épousa la fille, pour se séparer d'elle aussitôt après, et s'enfoncer dans le désert avec une caravane. Il avait voyagé heureusement jusqu'à l'oasis de Touat; un juif de Barbarie lui servait d'interprète; quatre domestiques noirs et neuf chameaux chargés de vivres et de marchandises le suivaient. Une autre caravane, composée de Touariks, peuple d'origine berbère et très adonné au brigandage, vint camper près de lui. Ces nomades lui demandèrent des présents et ensuite lui proposèrent de faire des échanges; il y consentit.

Cette affaire terminée, il s'était retiré dans sa tente; ils l'y attaquèrent pendant la nuit; il se défendit courageusement, quoique blessé à l'épaule; un de ses domestiques fut tué. Ces tristes détails furent communiqués au pacha de Tripoli par le gouverneur de Ghadamès, son vassal. Laing donna aussi de ses nouvelles. Les Maures de sa caravane le rappelèrent à la vie; on fut obligé de l'attacher sur un chameau, tant il était faible. Il paraît qu'il put sauver une partie de son bagage, puisque, suivant une relation, il compta mille gros d'or au chef de la tribu des Kountas qui le conduisirent, en sept jours à Tombouctou. Sa guérison fut lente; mais il vécut paisiblement; grâce aux lettres de recommandation des marchands tripolitains. Cependant on le sollicitait souvent d'embrasser l'islamisme. D'un autre côté, le roi de Tombouctou refusa de le livrer aux Touariks. Comme ils rôdent continuellement dans les environs, Laing fut obligé de profiter de la nuit pour voir Cabra, qui est le port de cette ville, sur le Dialiba. De retour à Tombouctou, il proposa à des Foulahs, qui sont très répandus dans la Nigritie, de l'emmener avec eux aux comptoirs européens de la côte occidentale; mais ils déclarèrent qu'ils ne souffriraient jamais qu'un chrétien mît le pied sur leurs terres. Alors Laing, décidé à gagner Sansanding, qui est au sud, se mit en route avec une escorte de quinze cavaliers tombouctains; mais le cinquième, suivant d'autres rapports, le troisième jour de marche, la petite troupe, qui avait rejoint une caravane, fut rencontrée par une bande de Zouats, vagabonds avides de pillage. Leur cheik arrêta Laing sous le prétexte qu'il était entré sur son territoire sans sa permission; ensuite il voulut le con-

traindre à prononcer la profession de de foi des musulmans; et Laing s'étant montré inébranlable dans son refus, il chargea un autre Maure de l'égorger. Celui-ci ayant repoussé avec horreur cette commission, elle fut confiée à des esclaves noirs, qui étranglèrent aussitôt sans scrupule l'infortuné voyageur. Le peu de marchandises qu'il avait, tous ses papiers et ses instruments d'astronomie, devinrent la proie des Zouats. Quand René Caillié, voyageur français, qui vit Tombouctou en 1827, alla de cette ville vers le nord, on lui montra le lieu où Laing avait péri. Plusieurs Maures de sa caravane avaient été témoins de la catastrophe; plus tard il vit à Tafilet une boussole de poche en cuivre, de fabrication anglaise; on ne put lui dire d'où elle venait; il supposa qu'elle avait appartenu à Laing. Presque tous les détails que nous venons de donner sont extraits du récit de ce voyageur. Suivant un article inséré en 1829 dans les journaux anglais, le même domestique nègre qui fut blessé en combattant les Touariks avec lui le fut également quand son maître perdit la vie; il déclara qu'on lui avait coupé la tête. De quelque manière au reste que Laing ait succombé, son nom augmente la liste déjà si nombreuse des hommes courageux qui ont sacrifié leurs jours pour l'avancement de la géographie. On a de lui, en anglais : *Voyage dans le Timanni, le Kourako et le Soulimana, contrées de l'Afrique occidentale, fait en 1822*, Londres, 1825, in-8°, carte et figures. Ce livre a été traduit en français par M. de La Renaudière et l'auteur de cet article, Paris, 1826, in-8°, carte et figures. La relation, écrite avec une simplicité qui n'exclut pas l'élégance, offre des détails intéressants sur les habitants et les productions naturelles des pays que

l'auteur a vus le premier. Il est bon de noter que les deux derniers se trouvaient déjà marqués sur la carte du voyage fait par M. Mollien à Tombou en 1818. Notre compatriote, qui ne les avait pas vus, les a cités d'après les renseignements que lui fournirent les nègres. Il a aussi placé au mont Loma la source du Dialiba, que Rennel avait transportée beaucoup plus à l'est et au nord. Ce fleuve porte à sa source le nom de Tembié. C'est dans les tom. II et III du *Journal d'un voyage à Tombouctou* que l'on trouve les circonstances relatives à la triste fin de Laing; nous en avons aussi inséré dans le t. XIII (2^e série) des *Nouvelles Annales des Voyages*.

E—s.

L A I R (PIERRE-JACQUES-GUILLAUME), né à Caen le 10 août 1769, fit de brillantes études au collège de cette ville. Admis en 1793 à l'École des ingénieurs de vaisseaux dirigée par le chevalier Borda, il en sortit la même année avec le grade de sous-ingénieur, et fut attaché en cette qualité au service de l'exploitation et du martelage des bois de construction; il obtint bientôt le grade d'ingénieur ordinaire, et fut nommé ingénieur de deuxième classe lorsque Forfait fit, en l'an IX, une nouvelle organisation du génie maritime. A cette époque il quitta le service forestier, et fut chargé en chef de la direction des travaux exécutés au Havre. En l'an XII il fut désigné pour diriger les immenses travaux du port de Boulogne, lors de la descente projetée en Angleterre. Il concourut puissamment à la formation et à l'armement de la flottille, dont il fut nommé ingénieur en chef; il s'embarqua même en cette qualité sur la canonnière n° 1. C'est à la même époque que furent organisés militairement et attachés au service des ports les ou-

vriers que la conscription appelait à la composition de l'armée active. Lair, d'un sens droit et éclairé, avait pressenti tous les avantages d'une institution dont la marine a depuis regretté bien souvent la suppression : il s'occupa avec ardeur de la formation des bataillons d'ouvriers militaires, fit les règlements organiques de ces nouveaux corps, et ne tarda pas à être nommé chef. Anvers étant devenu, en 1803, le principal chantier de la marine française, Lair, dont Napoléon avait personnellement apprécié le mérite, fut choisi de la manière la plus honorable pour aller improviser des vaisseaux de guerre là où jusqu'alors on n'avait pu construire que des bâtiments de commerce d'un faible échantillon. Grâce à son activité et à ses efforts persistants, la rive déserte de l'Escaut, métamorphosée en arsenal maritime, se couvrit bientôt de constructions. Les résultats qu'il obtint en quelques années dépassèrent toutes les espérances; aussi le grade de chef du génie, qu'il obtint en 1808, fut-il regardé comme la récompense bien méritée des talents dont il avait donné tant de preuves. Les Anglais, inquiets de voir s'élever si près d'eux un arsenal formidable, profitèrent de l'éloignement des troupes françaises pour chercher à le détruire. Ils débarquèrent à Flessingue en 1809, et menacèrent bientôt Anvers. La garnison, réunie à la hâte, compta dans ses rangs ces mêmes ouvriers militaires qui, commandés par Lair, quittèrent la hache pour le fusil, et devinrent tout à coup d'excellents soldats et les défenseurs intrépides du port qu'ils avaient pour ainsi dire créé. La belle conduite de Lair et de ses ouvriers militaires fut mise à l'ordre du jour. L'attaque des Anglais, quoique infructueuse, entraîna de nouveaux travaux, destinés à en faire l'un des

boulevarts de l'empire. Lair fit partie de la commission supérieure chargée de présenter les plans et d'arrêter l'exécution de ces gigantesques travaux, qui étaient presque achevés au moment de l'invasion de 1814. A cette époque Anvers fut investi par une armée nombreuse. Lair, à la tête de ses ouvriers, rendit pendant le siège les plus grands services, et mérita les éloges les plus flatteurs de la part de Carnot. A la rentrée de Louis XVIII il fut nommé officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. Le roi lui donna en outre une marque de grande confiance en le chargeant de défendre les intérêts de la France dans le partage du matériel naval que la conquête venait nous arracher. Lair justifia complètement cette confiance en même temps qu'il s'acquitta l'estime et la considération de tous les officiers-généraux avec lesquels il fut appelé à traiter de si grands intérêts. A la fin de 1815 on le nomma directeur des constructions navales au port de Brest. Ce fut pendant qu'il dirigeait les travaux de ce port qu'il appliqua ses études au perfectionnement de l'art de la corderie. Les améliorations et les procédés nouveaux qu'il introduisit dans la fabrication de cette importante partie du matériel naval fixèrent l'attention du ministre, et ajoutèrent encore à la réputation de Lair, que le roi récompensa en lui conférant le titre de baron, et bientôt après le grade d'inspecteur adjoint du génie maritime. Employé à Paris en cette qualité, il apporta dans la commission consultative, dont il fut un des membres les plus distingués, des connaissances profondes et variées, un zèle ardent pour le bien de la marine, et les fruits d'une longue expérience. En 1824 il fut nommé commandeur de la Légion d'Honneur. D'une

constitution faible et délicate, Lair devint très souffrant vers la fin de 1829. Ce ne fut pas sans peine que ses amis obtinrent de lui une suspension momentanée de ses travaux; il se proposait de les reprendre avec son ardeur accoutumée, quand la mort vint le frapper, le 27 mars 1830, à Caen, où il était allé passer quelques mois près de ses enfants. P. L—T.

LAIRE (SIGISMOND), peintre en miniature, né en Bavière vers l'année 1550, vint à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII, et entra à l'école de François du Chatel, peintre flamand, renommé par son talent pour la miniature. Il apprit de lui à peindre sans sécheresse, et à mettre dans ses ouvrages un fini et un moelleux au delà duquel aucun artiste n'était encore parvenu. Il peignit une grande quantité de *Madones*, qui furent presque toutes transportées dans les Indes, et il exécuta encore une foule de petits sujets historiques sur des pierres précieuses. Arrivé à l'âge de quatre-vingt-six ans, et possédant des richesses considérables, il se consacra au service de Dieu. Il mourut à Rome en 1636, dans de grands sentiments de piété, après avoir disposé en legs pieux de tout son bien, et fut enterré dans l'église de la Rotonde. P—s.

LAIS (JOSEPH-MARIE), évêque de Ferentino, naquit à Rome le 24 mars 1775, de parents bavarois d'origine. Sa première éducation fut dirigée par les Jésuites. Après avoir subi ses examens de philosophie à l'université grégorienne, il passa à l'étude des lois et de la théologie dans la grande université de la *Sapienza*, où il prit le doctorat en théologie et en droit civil et canonique. Le cardinal Galeffi, abbé commandataire de Subiaco, ayant apprécié ses talents, le nomma son vicaire-général. Les événements de 1808 et les violences commises par

Napoléon contre le chef de l'Église forcèrent Lais de se retirer à Naples, auprès du duc Gravina, qui le reçut avec bonté. Mais se trouvant trop voisin de Rome et sous la domination de Murat, il se rendit à Florence, où il publia la première partie de l'ouvrage suivant : *De universa Christi Ecclesia*, qui fut bien accueilli par les savants, et surtout loué par le docte Marchetti qui, dans une dissertation, prouva que les doctrines de Lais étaient celles des meilleurs théologiens de l'Église catholique. En 1814, Pie VII étant de retour à Rome, les talents de Lais ne furent pas oubliés par le pontife. En 1817 il le nomma évêque d'Hippone *in partibus*; et, après avoir été sacré à Rome, le nouveau prélat fut fait administrateur du diocèse d'Anagni, patrie d'Inocent III et de Grégoire IX. Cette ville du territoire romain est dans un pays de montagnes infestées de brigands. Pendant six années qu'il y resta, les soins de son diocèse ne l'empêchèrent pas de travailler à l'achèvement de son grand ouvrage. En 1823 il fut promu par Pie VII à l'évêché de Ferentino, et continua néanmoins d'administrer le diocèse d'Anagni, beaucoup plus considérable, et qui ne relève que du pape. Ce fut alors qu'il termina et publia à Rome l'excellent ouvrage auquel il travaillait depuis si longtemps, savoir : *De universa Christi Ecclesia pars secunda, typis Deromanis*. La santé de ce prélat s'étant affaiblie et ne lui permettant plus de suffire à l'administration de son diocèse, il supplia le pape Grégoire XVI de l'en décharger, et en 1834 il obtint cette grâce. Atteint depuis longtemps d'une affection pulmonaire, il succomba le 18 juillet 1836, à Ferentino; le chanoine Belli prononça son oraison funèbre.

LAI ou **LAYS** (FRANÇOIS) (dont le véritable nom était LAY), célèbre dans les fastes de la musique et de l'art dramatique, naquit à La Barthe, bourg de l'ancien Comminges, le 16 février 1757 ou 1758. Ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, le placèrent dès l'âge de sept ans à la chapelle de Guaraison, où l'on faisait trois fois par jour de la musique nouvelle. Cette chapelle, située au milieu des forêts et asile des voyageurs en temps d'orage, était voisine de Betharam, où avait été élevé Jéliotte (voy. ce nom, LXVIII, 161). Laïs, qui devait le surpasser, y apprit le latin, la musique, et alla, à dix-sept ans, faire sa philosophie à Auch, où il fut en même temps précepteur des enfants du secrétaire de l'intendance. De retour à Guaraison, pour y suivre son cours de théologie, il abandonna une vocation peu conforme à ses penchants, et alla étudier le droit à Toulouse. Mais déjà son talent comme chanteur avait fait du bruit. Informé par les chanoines de la cathédrale qu'une lettre de cachet l'appelait à Paris, il partit aussitôt, et, un mois après son arrivée, il débuta, au mois d'août 1779, sur le théâtre de l'Opéra, dans un rôle accessoire de *l'Union de l'amour et des arts*. Un air de Berton père, qu'il chanta à la fin de la pièce, mit sa belle voix en réputation. Reçu immédiatement, il fut néanmoins obligé, suivant l'usage de ce temps-là, de continuer son noviciat et de n'aborder progressivement les grands rôles que lorsque le public l'en aurait jugé digne. Son noviciat ne fut pas long. Quoiqu'il eût joué avec succès, comme remplaçant, *Oreste* dans *l'Iphigénie en Tauride* de Gluck, le premier rôle qu'on lui confia fut un personnage secondaire dans *le Seigneur bienfaisant*, en 1780. Mais il

créa ensuite les rôles de *Plutus* dans *l'Embarras des richesses* (1782), d'*Hidrasot* dans *Renaud* (1783), d'*Husca* dans *la Caravane* (1784), d'*Anténor* dans *Dardanus* (1784), de *Panurge* (1785), d'*Aleindor* dans l'opéra de ce nom, qui réussit peu (1787), de *Vellinus* dans *Arvire et Evelina*, de *la Dandinère* dans *les Prétendus* (1789), de *Mathurin* dans *les Pommiers et le Moulin* (1790), de *Pollux* dans *le Castor et Pollux* de Candeille (1791), de *Figaro* dans *le Mariage de Figaro* de Mozart (1793), etc. Les succès que Laïs avait obtenus dans sa carrière dramatique furent en quelque sorte interrompus par la Révolution. Dans l'espoir peut-être d'en obtenir d'un autre genre, il adopta les nouveaux principes avec enthousiasme, et fut un des missionnaires propagandistes envoyés dans les départements en 1793; mais s'étant montré, à Bordeaux, l'un des détracteurs de la faction girondine, qui venait de succomber, il courut des dangers et revint à Paris. Il fit le rapport de sa mission à la commune de Paris, où il se rendit, au mois de septembre, avec une députation des artistes de l'Opéra, qui venaient repousser la dénonciation d'avoir refusé de jouer des pièces patriotiques, et réclamer en même temps l'indemnité qui était due à ce théâtre, pour les représentations données *de par et pour le peuple* (c'est-à-dire *gratis*). Le discours de Laïs, prononcé à la tribune, fut couvert d'applaudissements. Là se bornent les griefs qu'on a pu lui imputer; aussi, après la réaction du *neufthermidor* (1794), le public ne chercha point à incriminer ses intentions, et ne lui imposa d'autre peine que d'exiger qu'il chantât l'hymne du *Réveil du peuple*, chaque fois qu'il paraissait sur la scène. Corrigé par cette leçon,

il renonça aux travaux démagogiques et se livra entièrement à ceux de son état, qui lui ont mérité une brillante réputation (1). Les principaux rôles qu'il a créés depuis sont ceux d'*Anacréon* dans l'opéra de ce nom (1797), de *Bocchoris* dans *les Mystères d'Isis* (1801), d'*Hydala* dans *Ossian ou les Bardes* (1804), du consul dans *le Triomphe de Trajan* (1807), de *Cinna* dans *la Vestale* (1807), d'*Aristipe* dans l'opéra de ce nom (1808), de *Seth* dans *la Mort d'Adam* (1809), de *Telasco* dans *Fernand Cortès* (1809), du *bailli* dans *le Rossignol* (1816) du *cadi* dans *la Lampe merveilleuse* (1822), son dernier rôle. Ainsi pendant plus de quarante ans Laïs fut la plus solide colonne du premier théâtre lyrique, et il fit par sa voix les délices des Parisiens. Cette voix, la plus parfaite qu'on ait entendue à l'Opéra, et peut-être en Europe, n'était pas précisément une basse-taille, quoique celui qui la possédait la forçât quelquefois outre mesure, et qu'il figurât parmi les premières basses-tailles, sur le tableau des acteurs. Ce n'était pas non plus un ténor ou haute-contre, comme on l'a dit par erreur dans l'*Année théâtrale* de l'an IX, mais un admirable baryton ou concordant, grave, pur, sonore et flexible, qui étonnait par son étendue et son volume. La méthode de chant qu'il s'était faite tenait le milieu entre le goût français et la manière italienne; quoiqu'elle fût plus convenable au genre *bouffe*, il savait habilement l'adapter à l'expression des passions fortes, des sentimens nobles et pathétiques. Cependant il ne fit jamais oublier entière-

ment Chardiny qui, avant lui, avait joué *Thésée* dans *OEdipe à Colonne*, et chanté d'une voix si suave le bel air : *Du malheur auguste victime*. Laïs avait un mérite méconnu et négligé aujourd'hui : il prononçait si distinctement les paroles qu'il chantait qu'on n'en perdait pas un seul mot (2). Bien qu'il eût des traits assez distingués, l'ensemble de sa physionomie, sa taille un peu courte et ramassée, son accent gascon qu'il n'avait jamais pu faire disparaître totalement, le rendaient plus propre au genre comique, de même que sa voix se prêtait mieux au genre gracieux. Aussi était-il supérieur dans la *Caravane*, *Pamurge*, *les Prétendus*, dans *Figaro* (sauf la légèreté qui lui manquait un peu dans ce rôle), dans *Anacréon*, *les Mystères d'Isis*, *les Bardes* et *le Rossignol*. Ce fut par ce dernier opéra, qu'après avoir obtenu sa retraite en 1822, il fit ses adieux au public dans sa représentation à bénéfice, le 1^{er} mai 1823. On trouva qu'à soixante-cinq ans il avait encore chanté comme un rossignol. La recette fut prodigieuse. Les premiers sujets de l'Opéra figurèrent dans les chœurs, et *Athalie*, jouée par Talma, Lafon et M^{lle} Duchesnois, compléta l'éclat de cette brillante soirée. Laïs a composé, dit-on, beaucoup de musique, dans le but seulement d'apprendre à juger et apprécier celle des autres. Cet acteur, ayant été destiné à l'état ecclésiastique, chantait parfaitement la musique d'église; les amateurs se souviennent de l'avoir applaudi dans le *Vidit suum* du *Stabat* de Haydn, dans l'*O salutaris* de Gossec, et nous l'avons entendu, en 1823, chanter, avec le même succès, le *Dies ira*

(1) Le public le força, le 2 avril 1814, de chanter des couplets en l'honneur des Bourbons. L'empereur Alexandre, qui était présent, le voyant trembler, envoya un aide-de-camp sur le théâtre pour le rassurer.

(2) Quand on disait à Laïs qu'il avait bien chanté, il avait coutume de répondre : *En ce cas-là, j'ai mieux accentué qu'à l'ordinaire.*

aux funérailles de Mme Lafeuillade, jeune actrice de l'Opéra. Il a formé plusieurs élèves, entre autres Mme Dozon, épouse de l'acteur Chéron (*voy.* ce nom, LX, 589). Nommé, en 1818, professeur de chant déclamé à l'École royale de Musique et de Déclamation, Lais donna sa démission au commencement de 1827, quitta Paris, et se retira, avec une pension de 4,000 francs, auprès de sa fille, mariée dans le département de Maine-et-Loire, à Ingrandes, où il est mort en mars 1831, à l'âge de soixante-treize ans. Ses compatriotes lui avaient donné, en janvier 1808, un témoignage bien honorable de leur attachement, par l'inauguration, dans une salle de la préfecture, à Tarbes, de son portrait, qu'un de ses frères avait offert à Chazal, alors préfet du département des Hautes-Pyrénées. Lais n'a pas encore été complètement remplacé à l'Académie royale de Musique. A—T.

LAISNÉ ou **LAISNAS** (VINCENT) (1), fameux prédicateur, né à Lucques le 15 février 1633, fut appelé à Marseille par un de ses oncles, et y fit ses études au collège des PP. de l'Oratoire. Il entra ensuite dans cette congrégation, et fut successivement chargé de professer les humanités et la rhétorique dans différents collèges. Ses supérieurs lui ayant permis de renoncer à l'enseignement pour suivre la carrière de la chaire, il ouvrit à Avignon des conférences publiques sur l'Écriture-sainte, dans lesquelles il développa beaucoup de talent et d'érudition. Il vint ensuite à Paris, et il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre du chancelier Séguier, dans l'église de l'Oratoire. Mme de Sévigné, qui assistait

à cette cérémonie, a rendu compte, dans une de ses lettres à sa fille (du 6 mai 1672), de l'impression que fit sur elle le discours du jeune orateur. « Il a commencé en tremblant, tout « le monde tremblait aussi ; mais, en « sortant de son trouble, il est entré « dans un chemin si lumineux, il a « si bien établi son discours, il a « donné au défunt des louanges si « mesurées, etc..., que tout le monde, « de, je dis tout le monde, s'en est « écrié, et chacun était charmé d'une « action si parfaite et si achevée. » Son confrère, le P. Mascaron, nommé à l'évêché de Tulle, l'emmena dans son diocèse ; mais la délicatesse de sa santé n'ayant pas permis à Laisné de continuer les fonctions pénibles de la chaire, il revint à Paris, et reprit ses conférences au séminaire de Saint-Magloire, où il les continua pendant trois ans. Au bout de ce temps il fit un voyage en Provence pour rétablir ses forces épuisées ; mais il ne put résister au désir qu'on lui témoigna de l'entendre, et il ouvrit à Aix de nouvelles conférences qui furent tellement suivies qu'on fut obligé de construire des échafauds dans l'église pour y placer les auditeurs. L'excès du travail lui occasionna une pleurésie, dont il mourut à Aix, le 28 mars 1677, dans sa 45^e année. Les *Oraisons funèbres* du chancelier Séguier et du maréchal de Choiseul sont les deux seuls morceaux imprimés qui restent d'un si excellent homme (*Note* insérée dans toutes les éditions de Mme de Sévigné, sur la lettre ci-dessus). Cependant les dictionnaires historiques assurent qu'on a publié à Lyon ses *Conférences sur le concile de Trente*. Un magistrat d'Aix conservait en manuscrit, dans sa bibliothèque, les *Conférences* du P. Laisné sur l'Écriture-sainte, en 4 vol. in-fol. W—J.

(1) Il est mal nommé Charles dans la dernière édition de la *Bibliothèque historique de France*.

LAJARD, et non LAJARRE, comme le portent fautivelement plusieurs pièces officielles insérées dans le *Moniteur* (PIERRE-AUGUSTE), né à Montpellier, le 20 avril 1757, d'une famille anoblie sous Louis XIV, servit d'abord en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Médoc, d'où le désir de faire la guerre l'engagea à sortir pour passer en Hollande avec la légion de Maillebois. Il y obtint le grade de capitaine de la compagnie Colonelle, et, à la suppression de ce corps, il entra avec le même grade dans le bataillon des chasseurs des Alpes. Il s'attacha ensuite au marquis de Lambert, père du général de ce nom, et il remplit auprès de lui, au camp de Saint-Omer, et jusqu'en 1779, les fonctions d'aide-de-camp. A la première formation de la garde nationale parisienne, il devint aide-major-général sous les ordres du généralissime Lafayette, et rendit, pendant trois ans, d'importants services à la capitale, par le zèle avec lequel il s'acquitta de ses fonctions. Promu au grade d'adjudant-général-colonel en 1792, lors de l'organisation des compagnies soldées, il obtint en même temps la croix de Saint-Louis et fut attaché à la division de Paris. C'est dans cet emploi, qui le mit quelquefois en rapport avec Louis XVI, qu'il reçut, le 16 juin 1792, sa nomination au ministère de la guerre, vacante par la retraite de Servan. On ignore par quels motifs, après avoir d'abord refusé cette place, Lajard finit par l'accepter dans des circonstances devenues de jour en jour plus difficiles; mais le zèle avec lequel il y combattit le parti révolutionnaire prouve du moins que l'influence de ces circonstances fut tout-à-fait étrangère au choix du monarque. Le 20 juin, quatre jours après son entrée en

fonctions, au moment de l'invasion du château des Tuileries par la populace des faubourgs, il se trouvait seul auprès de Louis XVI, avec Laborde, valet-de-chambre du prince, Acloque, chef de division de la garde nationale, et deux fusiliers de la même garde. Voyant que le roi était perdu s'il pouvait être tourné par les assaillants, il eut l'heureuse idée de l'engager à se placer dans une embrasure de croisée, au devant de laquelle ces cinq personnes soutinrent les efforts des premiers groupes, et sauvèrent ainsi, pour ce jour-là du moins, le monarque et sa famille. Dans le court espace de deux mois, que dura son ministère, au milieu des embarras d'une guerre naissante et d'une désorganisation complète, Lajard ne cessa de joindre ses efforts à ceux de ses collègues (1) qui s'efforçaient de résister au torrent révolutionnaire. Il parut plusieurs fois à l'Assemblée, provoqua la levée de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux, développa les avantages de la formation d'une légion batave, et conclut, pour l'achat de soixante mille fusils, avec Beaumarchais (*voy.* ce nom, III, 638), le traité dont l'exécution motiva plus tard contre celui-ci un décret d'accusation. Lajard, bien que convaincu de l'avantage que tireraient les Jacobins de la démission simultanée de tous les ministres, à laquelle il voulut en vain s'opposer, se rendit le 10 juillet, avec ses collègues, à la séance de l'Assemblée législative, où le ministre de la justice, Dejoli, portant la parole au nom de tous, déclara que, « vu l'« néantissement de la force publique, « l'« avilissement des autorités consti- « tuées, et les attentats impunis et

(1) Dejoli, Chambonas, et Terrier de Montciel.

« toujours croissants de l'anarchie, « qui paralysaient tous leurs efforts pour le bien, ils avaient de concert, « dès la veille, donné leur démission « au roi. » Cette annonce inattendue fut d'abord applaudie par les tribunes et par une faible partie des députés; mais les ministres s'étant retirés brusquement, leur sortie de la salle fut suivie d'un silence morne et prolongé, formant, avec la démarche extraordinaire qui le produisait, un trait caractéristique de l'état des choses à cette époque. Malgré cette démission collective, Lajard ne remit que le 6 août le portefeuille à d'Abancourt. Dans le courant de juillet, au sujet de la formation des états-majors-généraux des armées du Nord et du Rhin, il avait écrit à Luckner et à Lafayette une lettre où ses ennemis puisèrent dans la suite des armes contre lui. Le 14 du même mois, jour où l'on craignait le renouvellement des attentats du 20 juin, le ministre de la guerre resta pendant toute la cérémonie de la fédération, avec ses collègues, auprès de la famille royale. Dans la journée du 10 août, il fut chargé, comme adjudant-général de la division sous les ordres du général Boissieu, de défendre la porte royale du château des Tuileries; mais quand la détermination du roi eut rendu toute résistance impossible, Lajard eut ordre de former l'escorte qui protégea le trajet de ce prince et de sa famille jusqu'à la salle de l'Assemblée. Proscrit bientôt après par la faction qui venait de renverser le trône, et décrété d'accusation, il passa en Angleterre, d'où, lors du procès de Louis XVI, il offrit à la Convention de se rendre en France et de se soumettre à toute la responsabilité de ses actes administratifs, trait de dévouement dont cette assemblée ne tint aucun compte. Revenu dans son

pays en 1800, Lajard fut rayé de la liste des émigrés, et il obtint son traitement de réforme d'adjudant-général-colonel, grade qu'il avait en 1792, à son entrée au ministère, offrant ainsi l'exemple, peut-être unique, d'un officier qui, devenu ministre, n'avait pas songé à se donner l'avancement dont il disposait pour les autres. En 1808, sur la présentation du collège électoral de la Seine, il fut nommé député au Corps Législatif, où il se trouvait encore en 1814. A cette époque il fit partie de la réunion des soixante-dix-sept députés qui, d'après l'invitation du gouvernement provisoire, votèrent la déchéance de Bonaparte et le rappel des Bourbons. Quelque temps après il fut fait officier de la Légion-d'Honneur, et promu au grade de maréchal-de-camp. Dans la session de 1814 il vota avec la minorité, fut membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux contributions indirectes, et fit le 4 octobre un rapport particulier sur une ordonnance du roi du 6 juillet, qui, en rappelant l'édit de Louis XV, de 1751, concernant l'établissement de l'Ecole militaire, semblait exiger, pour l'entrée aux nouvelles écoles réunies de Saint-Germain et de Saint-Cyr, l'ancienne preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Après avoir fixé l'attention de la Chambre sur cette proposition, qui lui avait été signalée par un pétitionnaire, et l'avoir rapprochée de celle qui établit, dans la Charte, *l'admissibilité constitutionnelle de tout Français aux emplois civils et militaires*, le rapporteur s'exprima ainsi : « Conservateurs du dépôt sa- « cré de la Charte, il vous appartient, « messieurs, lorsqu'une déviation, « involontaire sans doute, y porte « atteinte, d'intervenir et de cher- « cher dans votre sagesse le moyen

« le plus convenable de rétablir les véritables principes. » Exclu, par la modicité de sa fortune, des dernières élections, Lajard, après quarante ans de services dans la carrière des armes et de l'administration, rentra dans le repos de la vie privée, avec la pension de retraite ministérielle, qu'il avait obtenue en 1816. Il mourut à Montpellier dans le mois de juin 1836. — LAJARD, de l'Hérault (*Jean-Baptiste*), parent du précédent, né comme lui à Montpellier, était beau-frère du ministre Cnaptal. A l'occasion d'une fourniture de souliers pour l'armée des Alpes, il fut dénoncé, en 1792, par Boissy-d'Anglas, Vitet et Alquier, commissaires conventionnels. Décrété d'accusation et arrêté, il fut renvoyé devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, et enfin acquitté par un décret de la Convention. Il se fit oublier dans les temps orageux, et sous l'influence de son beau-frère il fut nommé au Corps Législatif par le collège électoral de l'Hérault, dont on a toujours ajouté le nom au sien, pour le distinguer de l'ex-ministre, désigné sous celui de Lajard, de la Seine. Sorti du Corps Législatif par la réélection de 1815, il devint directeur des contributions directes à Montpellier, et mourut dans cette ville quelques années plus tard. M—D J.

LAJOLAIS (FRANÇOIS), général français, né à Weissembourg en 1761, fils d'un lieutenant de roi, chevalier de Saint-Louis, entra lui-même dès l'enfance dans la carrière des armes, et parvint au grade de capitaine. Ayant embrassé la cause de la Révolution, il n'émigra pas, et profita au contraire de l'émigration presque générale des officiers, en 1792, pour obtenir de l'avancement. Il devint alors colonel, et fut employé en 1793 et 1794 à l'armée de la Mo-

selle et à celle du Rhin, sous les ordres de Pichegru, qui le prit en affection et lui communiqua ses projets les plus secrets. Les correspondances de ce général avec le prince de Condé ayant été livrées au Directoire exécutif par suite de la négligence ou peut-être de la perfidie du général autrichien Klinglin, Lajolais se trouva gravement compromis, et il fut arrêté et subit, ainsi que Badonville (*voy. ce nom, LVII, 42*), une longue détention qui ne se termina que dans le mois de janvier 1800, où il fut acquitté par un conseil de guerre à Strasbourg. Mais ce fut en vain qu'il demanda de l'emploi au gouvernement consulaire. N'ayant pu en obtenir, il chercha à se rapprocher de son ancien protecteur Pichegru, et passa secrètement en Angleterre, où l'on croit qu'il se réconcilia avec Moreau. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il revint à Paris au commencement de 1804, un peu avant George et Pichegru, et qu'il assista à plusieurs de leurs conférences avec Moreau. Bientôt arrêté par la police, il fut mis en jugement avec George Cadoudal et les autres conspirateurs, et le tribunal criminel le condamna à mort. Mais sa fille, alors âgée de quatorze ans, obtint sa grâce de Bonaparte, par la chaleur et la persistance qu'elle mit à la demander. La peine ayant été commuée en quatre ans de détention, Lajolais fut transféré au château d'If, et il mourut dans cette prison huit mois après l'expiration des quatre ans, sans qu'il eût été question de le mettre en liberté. Ses biens avaient été confisqués et vendus par l'ordre de Bonaparte. Nous ignorons s'ils ont été rendus à ses héritiers à l'époque de la Restauration. Quelques personnes, notamment Bourrienne, ayant alors prétendu que Lajolais n'avait été dans cette

conspiration que l'agent du ministre de la police Fouché, sa veuve réclama sur ce point avec beaucoup de chaleur, et elle a fourni à Bourrienne, qui s'est rétracté dans le neuvième volume de ses Mémoires, la preuve que la conduite de Lajolais dans toute cette affaire avait été aussi franche que loyale. M—D J.

LAJONCHÈRE (ÉTIENNE LÉCUYER de) (1), ingénieur, naquit en 1690, à Montpensier, en Auvergne, de parents peu favorisés de la fortune. Il se destina de bonne heure à la marine, et, à l'âge de dix-huit ans, il avait déjà été employé dans différentes croisières, sur les côtes de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique. Se trouvant, en 1708, enfermé dans la ville de Lille assiégée par le prince Eugène, il suivit avec beaucoup d'attention les opérations du siège, et se persuada qu'il avait acquis assez d'expérience pour être ingénieur, titre qu'il prit dès-lors à la tête de ses ouvrages. Il avait été plusieurs fois question de rendre navigable la petite rivière d'Ouche, qui baigne les murs de Dijon et se jette quelques lieues au-dessous dans la Saône; mais ce projet était toujours resté sans exécution. Lajonchère, qui s'était déjà occupé d'hydraulique, espéra fixer sur lui l'attention en reproduisant ce projet avec de nouveaux développements; en conséquence, il publia, en 1718, une brochure dans laquelle il proposa d'établir en Bourgogne un canal pour la jonction des deux mers, en faisant communiquer la Saône et l'Yonne au moyen de trois petites rivières, l'Ouche, la Brenne et l'Armauçon. Il ap-

puya son plan de pièces justificatives et de calculs, et l'adressa aux états de Bourgogne. Des commissaires furent nommés pour l'examiner; mais Lajonchère, poursuivi par des créanciers impitoyables, ne put pas attendre le résultat de leur travail: il se sauva en Hollande, où il rédigea quelque temps une gazette qui n'eut aucun succès. De là il passa en Angleterre, où il était au commencement de l'année 1728. Ce fut à Londres qu'il apprit que son projet de canal avait été écarté par celui d'Abeille, qui n'avait cependant travaillé que d'après ses idées. Il revint aussitôt à Paris, et il y publia un *factum* contre les états de Bourgogne (1728, in-8°), suivi d'une requête au roi, dans laquelle il expose qu'il a dépensé 150,000 fr. pour la levée de ses plans, et en demande le remboursement. Le *factum* fut supprimé comme injurieux, malgré ses réclamations. Il se borna alors à présenter une requête aux états pour obtenir une gratification; mais elle lui fut refusée par le motif qu'il avait travaillé sans ordre. (On peut consulter sur cette affaire la *Naviga-tion de Bourgogne*, ou *Mémoires sur le Canal*, etc., tom. 1^{er}.) Lajonchère repassa en Angleterre, où il mourut dans l'obscurité vers 1740. C'était un homme d'une grande activité, mais d'une imagination singulière, comme on pourra en juger par l'examen de quelques-uns de ses ouvrages. On se contentera de citer: I. *Nouvelle Méthode de fortifier les grandes villes*, Paris, 1718, in-12. C'est le fruit des réflexions qu'il avait faites pendant le siège de Lille. II. *Projet d'un canal de Bourgogne pour la communication des deux mers*, ibid., 1718, in-12. Il a publié sur cet objet un grand nombre d'autres pièces, dont on trouve la liste dans la *Bibliothèque historique de France*, t. 1^{er}.

(1) Dans les tables de la *Bibliothèque historique de France*, Lajonchère a deux articles, l'un sous le nom d'*Etienne*, et l'autre sous celui de *Louis*.

III. *Principes d'hydraulique et de mécanique, suivis d'une dissertation sur les nouvelles pompes de la Samaritaine*, Paris, 1719, in-12. IV. *Système d'un nouveau gouvernement en France*, Amsterdam, 1720, 4 vol. in-12. Ce titre pompeux cache un plan de finances des plus singuliers qu'on puisse imaginer : l'auteur propose de supprimer toutes les charges de judicature, d'abolir tous les droits du fisc, et de les remplacer par un impôt unique, levé par une compagnie de commerce. Il se flatte, au moyen de cet impôt, de rembourser toutes les dettes de l'État, et de mettre le roi à même d'assigner 25 millions de rente à chaque prince du sang, 1,500,000 fr. aux ducs, maréchaux, ministres et secrétaires d'État, 100,000 écus aux archevêques, évêques et abbés; et, malgré cela, le peuple devait être trois fois plus riche. Personne ne se laissa séduire par ces brillantes promesses; l'auteur et son système furent tournés en ridicule, en même temps qu'on adoptait avec empressement les idées d'un autre rêveur, le trop fameux Law (voy. ce nom, XXIII, 467). V. *Traité où l'on démontre l'immobilité de la terre et sa situation fixe au centre de l'univers*, in-8°; traduit en anglais par Morgan, Londres, 1729, in-8°. VI. *Découverte des Longitudes estimées généralement impossibles à trouver*, suivies de tables, 1734, in-8°. Béal en cite une édition de Rennes, 1737, in-4°, qui a été inconnue à Lalande. Dans cet ouvrage, dédié au parlement d'Angleterre, il propose d'observer la différence des passages au méridien de la lune et d'une étoile, par le moyen de deux fils à plomb, et de les comparer avec les tables (voy. la *Bibliographie astronomique*, page 398, et les *Mémoires de Trévoux*, juillet et nov. 1737). W—s.

LALANDE (MICHEL-JEAN-JÉRÔME LEFRANÇOIS de), astronome, neveu du célèbre *Joseph-Jérôme* (voy. LALANDE, XXIII, 215), naquit en Normandie, à Courey près de Coutances, le 21 avril 1766 (et non à Paris en 1765), mais vint de bonne heure dans la capitale, où, favorisé par la position de son oncle, il se livra presque exclusivement à l'étude de l'astronomie. Sans approcher en aucune façon de son illustre parent, il acquit des connaissances réelles : et fit, par ordre et sous la direction du grand Lalande, bon nombre d'observations. Il établit la théorie elliptique de la planète de Mars; décrivit toute la partie du ciel étoilé visible, et arriva ainsi à compter cinquante mille étoiles sur l'horizon de Paris. La *Connaissance des Temps* présente beaucoup de petits articles, de notes, dont il est l'auteur. C'est de lui que l'on disait, ou plutôt que l'on répétait : « Il dort un œil ouvert. » Tout respirait l'astronomie dans la maison Lalande, comme tout respirait érudition et grec chez Henri Estienne. Ainsi l'entendait l'infatigable auteur de tant de Mémoires sur les passages de Vénus, sur les inégalités des satellites de Jupiter, etc., etc. La jeune Mme Lalande elle-même (née Marie-Jeanne-Amélie Harlay) devait surtout ses charmes, aux yeux de son oncle, à la longanimité avec laquelle elle calculait pour lui les *Tables horaires* qui font partie de l'*Abrégé de navigation*, et méritait ce madrigal trigonométrique, dont on a souvent cité la fin :

.....Si vous n'êtes et le sinus des Grâces
Et la tangente de nos cœurs.

Ravi de cette ferveur astronomique, l'oncle employa pour son neveu tout ce qu'il avait de crédit, le fit recevoir membre de l'Institut, puis le fit nom-

mer adjoint au Bureau des Longitudes et directeur de l'observatoire de l'École-Militaire (c'est là qu'eurent lieu les nombreuses observations dont il a été question plus haut), et enfin le mit comme suppléant dans sa chaire d'astronomie au collège de France. Toutefois on remarqua que, l'oncle une fois mort, le neveu s'occupait infiniment moins de la science à laquelle sa famille doit sa célébrité. C'est peut-être ce qui lui a fait attribuer vulgairement l'*Astronomie des dames*. Mais cet opuscule est sorti de la même plume que l'*Histoire céleste française*. La mort de Michel Lalande eut lieu en 1839.

P—OT.

LALANE (PIERRE DE), dont la famille, originaire de Bordeaux, avait occupé un rang distingué dans la magistrature de cette ville, était fils d'un garde des rôles du conseil privé. On ignore en quelle année il naquit, et l'on n'est pas beaucoup plus certain de l'époque de sa mort, que l'on place en 1661. Les autres circonstances de sa vie sont à peu près également inconnues. Il paraît toutefois qu'il fut employé par le gouvernement en Hollande, et ensuite à l'armée, qui, en 1636, chassa les Espagnols de la Picardie. On conjecture aussi qu'il fut attaché au duc de Retz. Il conçut la plus vive passion pour une femme à la fois belle et aimable, M^{lle} Marie Gastelle (ou Galtelle) des Roches, qu'il épousa, et qu'il perdit après cinq ans de mariage environ. Il fut inconsolable de cette perte, et, nouvel Orphée, il ne fit plus que chanter les tourments de son veuvage; c'est ce que Ménage exprime dans cette épitaphe latine qu'il composa pour lui :

Conjugis ereptæ tristil qui tristior Orpheo,
Flebilibus cecinit funera acerba modis
Proh dolor ! Ille tener tenerorum scriptor amorum
Conditur hoc duro marmore *Zatanus*.

Il entreprit un voyage en Italie uniquement pour essayer de tromper sa douleur. Cette douleur était réelle sans doute; mais le style dans lequel elle s'exhale n'en est pas moins rempli d'affectation et d'emphase. L'imitation indiscreète des auteurs italiens et espagnols avait alors introduit ces défauts dans notre poésie; Malherbe lui-même n'en était pas exempt. Le très petit nombre de vers qu'a laissés Lalane a été rassemblé avec ceux du marquis de Montplaisir (voy. ce nom, XXX, 37), son ami, dans un petit vol. in-12, Paris, 1759, dont Lefèvre de Saint-Marc fut l'éditeur.

A—G—R.

LALANE (NOËL DE), docteur de Navarre et abbé de Valcroissant, était né en 1618. Il paraît, d'après une lettre de M^{me} de Sévigné, qu'il était frère du précédent. Il prit beaucoup de part aux contestations produites par le livre de Jansénius, et se déclara fortement en faveur de cet ouvrage. Envoyé à Rome pour le défendre il n'épargna pour cela ni soins, ni démarches, ni écrits. Le journal de Saint-Amour, son collègue, rend témoignage de son zèle, ainsi que de l'attention et de la maturité que le Saint-Siège apporta dans cette affaire. L'abbé de Lalane harangua le pape dans les congrégations, et publia des *Factums*, des *Eclaircissements*, des *Défenses* pour empêcher le jugement. De retour en France il ne fut pas moins fécond, et s'efforça de prouver que les cinq propositions n'étaient pas dans Jansénius. Il fut aussi un des plus chauds partisans de la distinction du fait et du droit. Il mourut le 23 février 1673, ayant laissé sur ces disputes près de quarante écrits, dont aucun ne lui a survécu.

P—C—T.

LALANNE (MICHEL), poète contemporain, né en 1793 à Casalis,

près de Bazas, et mort en octobre 1825, montra dès sa plus tendre jeunesse un goût prononcé pour la poésie. Après avoir lancé dans le public différentes poésies légères qui eurent quelques succès, il vint à Paris et y fit imprimer, en 1813, une ode assez remarquable sur l'incendie de Moscow, qui fut insérée dans le *Mercur de France*. Il fit ensuite représenter sur le théâtre de l'Odéon une pièce qui eut peu de succès, et qui a été imprimée à Bordeaux, en 1818, sous ce titre : *les Mécontents, ou le Choix d'un état, comédie en un acte et en vers, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 4 janvier 1814*. — Il ne faut pas le confondre avec un autre poète vivant, M. J.-B. LALANNE, auteur des poèmes *le Potager et les Oiseaux de la ferme*, ni avec deux professeurs du même nom qui ont donné quelques ouvrages élémentaires. M—D j.

LALLEMAND (le baron CHARLES-FRANÇOIS-ANTOINE), dit le général LALLEMAND *l'aîné*, naquit le 23 juin 1774, à Metz, et donna dès l'enfance les indices d'un caractère indisciplinable qui, lors même que la Révolution, ne fût point venue ouvrir un large débouché aux natures de ce genre, n'eût certainement pas pu se contenir dans la boutique du confiseur son père, mais qui, sans la Révolution, ne l'eût point conduit aux grades supérieurs de l'armée et à la pairie. Dès que 1792 vit la France aux prises avec les puissances, il prit du service dans la cavalerie, et fit ainsi les premières campagnes de la Révolution, s'élevant de grade en grade, peu rapidement cependant pour cette époque. Junot se l'attacha ensuite comme aide-de-camp; puis, en 1802, Bonaparte l'envoya en mission près du général Leclerc, à Saint-Domingue. De retour à Paris il ne

tarda point à recevoir sa nomination de colonel (27^e dragons); et c'est en cette qualité qu'il eut part à la campagne d'Austerlitz, pendant laquelle son nom fut plusieurs fois porté honorablement sur les bulletins, ainsi qu'aux deux campagnes qui suivirent, l'une dans les provinces allemandes, l'autre dans les provinces slaves de la Prusse, et qui lui valurent la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. L'année suivante, son régiment fut dirigé sur la péninsule hispanique; et c'est dans cette guerre ingrate et pénible, contre une nation qui s'obstinait à résister aux vainqueurs de la terre, et n'encourageait point dans le glorieux métier de conquérant, que Lallemand passa les dernières années de l'Empire, à l'exception de 1814. Il y déploya de la bravoure et certaine habileté dans une sphère nécessairement secondaire, se distingua notamment en Morée contre les insurgés qu'il culbuta et auxquels il fit beaucoup de prisonniers au commencement de 1812, prit Valence et battit complètement aux environs une colonne de cavalerie (11 juin), remporta sur les Anglais un grand avantage à Marbella, et dirigea une reconnaissance sur l'Éra (en Estramadure). Il était alors général de brigade (depuis le 6 août 1811), baron de l'Empire et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il ne vit donc ni la Russie en 1812, ni l'Allemagne en 1813; mais le contre-coup de Leipzig le ramena bientôt d'Espagne en France, et il prit part avec l'énergie de son caractère, à la belle et inutile campagne de 1814. On comprend que, bien plus que tant d'autres officiers de Napoléon, il dut voir avec humeur la révolution du 31 mars. Sa fortune n'était point faite; il n'était qu'au premier des hauts grades, et il n'y avait aucune raison pour

que, la guerre et la révolution continuant, il n'arrivât pas au maréchalat; enfin le mouvement était nécessaire à son tempérament; sa turbulence avait besoin du pêle-mêle, de l'incertitude et des hasards. Sa morgue n'était à l'aise qu'en pays conquis; sa prodigalité ne pouvait puiser et jeter à son gré qu'en trouvant du butin sur son chemin. Napoléon tombé, la paix faite, adieu cet espoir! Cependant, dès que les événements eurent décidé entièrement du sort de la France, il vint faire sa soumission et offrir ses services à Louis XVIII, après avoir stipulé à l'avance qu'il aurait et la croix de Saint-Louis et le commandement du département de l'Aisne. Louis XVIII crut assez à sa sincérité pour lui confier ce commandement de première importance; et pour comble d'imprudence on vit bientôt à Lille (c'est-à-dire à la tête du département du Nord) le général d'Erilon, tandis qu'à Noyon et à Cambrai Lefebvre-Desnouettes commandait les chasseurs à cheval de l'ex-garde. Tous ces généraux correspondaient ensemble, et la trame qui devait avoir pour résultat le renversement des Bourbons, et dont la duchesse de Saint-Leu et d'autres grandeurs bonapartistes déchuës tenaient les fils à Paris, se nouait de jour en jour plus fortement. Lallemand et son frère étaient sans cesse en voyage, en correspondance animée avec Paris. Vint le débarquement à Cannes. Avec la nouvelle de cette subite résurrection à l'extrême sud du territoire devait correspondre un mouvement dans le Nord, et Lallemand, destiné à en être le centre, avait mission de marcher sur Paris avec les troupes de l'Aisne et toutes celles qu'il pourrait ramasser, enfin de faire prisonnier le roi, ainsi que la famille

royale tout entière. Pour cela le parti avait pensé que d'abord il fallait se saisir du dépôt d'artillerie de La Fère (Picardie; nord du département de l'Aisne). Lefebvre-Desnouettes le premier donna le signal. Parti de Cambrai, il fut reçu sans déliance à La Fère le 9 au soir, et commença le 10 à tenter de travailler les esprits; mais il n'avancait point, et Lallemand, qui jusqu'à-là ne s'était pas démasqué, crut nécessaire de paraître. Ils avaient en tout quatre escadrons de chasseurs royaux. Mais la fermeté du baron d'Aboville, commandant de l'artillerie de La Fère, et du major Pion déjoua son plan, pour lequel du reste les chefs s'en étaient beaucoup remis à la fortune. L'arsenal fut tenu à couvert d'un coup de main; l'Esplanade se hérissa de canons en batterie, et les soldats bien commandés se tinrent prêts à faire leur devoir. Les conjurés s'éloignèrent sans oser rien entreprendre et sans avoir pu obtenir même quelques cris de « Vive l'empereur! » Ils se rabattirent sur Chauny, dont ils soulevèrent la garnison, et de là sur Compiègne, où leurs ouvertures ne furent point admises. C'était un grave échec, et rien peut-être ne prouve mieux la nullité de tous ces hommes auxquels la présence et l'œil du maître donnait de la valeur, mais qui, privés de lui, restaient sans influence et sans pouvoir. Rien aussi ne montre mieux avec combien de facilité, pour peu que deux généraux dans le Midi eussent fait leur devoir, l'audacieuse tentative de Bonaparte tombait à plat d'elle-même. Quoi qu'il en soit, après ce double insuccès, les deux frères et Desnouettes n'eurent d'autre parti à prendre que de se séparer au plus vite des troupes qu'ils avaient entraînées, et de se jeter au grand galop, déguisés, sur la route de Lyon, pour

aller au-devant de Bonaparte. Cinq hommes, dont trois officiers, les accompagnaient. Ils venaient de passer La Ferté-Milon et couraient sur la route de Château-Thierry, quand tout-à-coup un maréchal-des-logis(1), suivi de quatre hommes leur barre le chemin, et, malgré une résistance désespérée, en arrête cinq (12 mars). Desnouettes, Marin et Brice échappèrent. Les Lallemand furent conduits à La Ferté-Milon, à Meaux, à Soissons, où la population royaliste exaspérée les accueillit avec des cris de vengeance, enfin à Laon, où ils furent incarcérés jusqu'à jugement. Le maréchal Mortier, alors en route pour remplacer d'Erlon à Lille, se fit honneur de cette capture près du gouvernement royal. Mais Lyon pendant ce temps ouvrait ses portes; l'aigle de Bonaparte, comme on l'a dit, volait de clocher en clocher et arrivait aux Tuileries. Le renversement des Bourbons rendit la liberté aux généraux Lallemand. Un des premiers actes du nouveau gouvernement impérial fut de récompenser la tentative avortée de La Fère et de Compiègne, en gratifiant les deux frères du brevet de général de division. Le lendemain de la cérémonie du Champ-de-Mai, Charles fut compris dans la Chambre des Pairs nouvelle; mais on sent d'avance qu'il n'eut guère le temps d'y siéger. La campagne de Belgique s'ouvrait: Lallemand y combattit à la tête de sa division, à Ligny et à Waterloo. La grande bataille perdue, il rentra en France avec les débris de l'armée, et occupa Craone, Corbeny, les environs de l'Ange-Gardien, toutes démonstrations inutiles quand Napoléon, perdant la tête, renonçait à disputer pied à pied le terrain, et ne

ralliait pas des troupes encore nombreuses et enthousiastes malgré la défaite. Lallemand se trouvait sous Paris à l'instant où Bonaparte proposait en vain à la commission de gouvernement d'attaquer Blücher séparé de Wellington. Il suivit bientôt l'armée au delà de la Loire; puis, persuadé qu'il n'y avait aucun moyen pour lui de faire sa paix avec les Bourbons, peut-être aussi, s'il faut en croire des bruits que nous n'avons point vérifiés, peu soucieux de retrouver à Paris, dans l'Aisne ou ailleurs, des créanciers que désormais n'intimideraient plus sa cravache et sa faveur, il alla se réunir à son maître, alors au mouillage de l'île d'Aix. Il le trouva irrésolu, ne pouvant se décider à quitter le sol de la France, comptant toujours sur quelque miracle impossible, et arrivant ainsi à l'heure suprême où, faute de fuir aux États-Unis, il fallait être prisonnier ou des royalistes ou des Anglais. Il n'y avait pas à balancer dans une telle alternative; et Lallemand, comme Bonaparte, en était réduit à voir presque dans un ponton anglais un asile à implorer. C'est lui qui fut chargé, le 14 juillet, d'aller avec M. de Las Cases porter les paroles de Bonaparte au capitaine Maitland. On devine aisément que ces paroles commençaient par des conditions; on devine aussi que Maitland n'en accepta aucune. Au point où en était l'ex-empereur, il ne pouvait plus que se remettre à la discrétion du prince-régent; et le Régent l'avait prévu. Aussi les parlementaires finirent-ils par annoncer que leur maître serait le lendemain sur *le Belléophon*. Ils l'y suivirent l'un et l'autre, comme on sait, ainsi que presque tous ceux qui se trouvaient alors avec Bonaparte. On arriva bientôt en vue de Plymouth; mais *le Belléophon*, par ordre, se tint au

F. (1) Il s'appelait Tetot, et non Petit, comme l'indiquèrent les premiers rapports.

large, sans communication avec la côte. Seulement les curieux dans d'innombrables embarcations pouvaient de loin voir la Majesté déchuë sur le pont, lunette en main, Bertrand et Lallemand un peu derrière le plus souvent, sauf lorsque le maître faisait signe à l'un des deux de venir voir quelque chose ou lui parler; et de ces trois hommes certes Lallemand n'était pas le moins fier d'être contemplé par tant d'yeux. Se croyant désormais identifié à Bonaparte, il demanda au gouvernement britannique la faveur de le suivre partout, fût-ce à Sainte-Hélène, dont on commençait à parler. Le cauteleux cabinet ne fit point sur-le-champ de réponse formelle; et ce n'est, dit-on, qu'au dernier moment qu'il fut notifié à Lallemand, lorsqu'il s'apprêtait à passer du *Bellérophon* sur le *Northumberland*, qu'il restait en Europe. Il s'en fût vite consolé pourtant s'il eût été libre; mais on lui notifia en même temps que toutes les personnes qu'avait reçues le *Bellérophon* étaient censées prisonnières de guerre, et qu'elles n'avaient d'autre alternative que de se résigner à la prison en terre anglaise ou d'être livrées à Louis XVIII. Savary, à qui, comme à Lallemand, Castleragh avait refusé l'autorisation d'aller à Sainte-Hélène, frémit à cette parole, d'autant plus que l'ordonnance du 24 juillet l'exceptait nommément de l'amnistie. L'article 2 en faisait autant à peu près de Lallemand, qu'elle renvoyait devant un conseil de guerre. On commença à reconnaître dans cette mesure, et dans quelques exécutions qui suivirent la méticuleuse politique des étrangers, qui, pour en finir désormais avec la France, cruels par peur, voulaient décimer, éparpiller ces officiers si formidables quand une

main habile et forte leur imprimait le mouvement. Frapper les uns, tenir les autres loin de la patrie répondaient diversement, mais également à ce grand but. On se demandera ce que la Restauration aurait pu faire d'incorrigibles tels que Lallemand. Nous croyons très fermement que, malgré ses fastueuses protestations de fidélité à Bonaparte, et bien qu'au fond il préférât le régime impérial, un homme tel que Lallemand, si d'une part il eût reçu ses traitements et espéré de les grossir au lieu de vivre au jour le jour d'expédients et de rencontres, si de l'autre il eût eu peur de Louis XVIII comme il l'avait eu de Napoléon et comme on doit l'avoir sous tout gouvernement solide et sage, et qu'on lui eût fait convenablement acheter et attendre les faveurs, aurait servi les Bourbons. Mais c'est ce dont les alliés n'avaient aucune envie. Lallemand, comme Savary, fut donc traité en prisonnier, et comme tel transporté par la frégate *l'Eurotas* à Malte, où on l'écroura au fort Manuel (octobre et novembre 1815). Puis commencèrent les grands procès; celui de Lallemand fut un des derniers (20 août 1816). Le conseil de guerre avait le comte de Mesnars pour président, et condamna l'absent à mort. C'était prévu; et comme, dès avant le jugement par contumace, il était sûr que Lallemand ne s'aviserait point de mettre le pied en France, l'Angleterre avait eu soin de tenir ouverte la porte de sa prison. Il se rendit à Constantinople, seule capitale de l'Europe qu'il crût accessible aux parias de la coalition européenne. Mais là encore on le trouva trop près; à la voix de l'ambassadeur de France, poussé peut-être en secret par celui de la Grande-Bretagne, un firman solennel de

Mahmoud déclara que la capitale, que toutes les provinces de la Sublime-Porte étaient fermées aux adhérents de Bonaparte. Lallemand alors quitta l'Europe, et, prenant par l'Asie-Mineure, après un court séjour à Smyrne, il mit le pied en Perse, comptant sans doute que Feth-Ali-Chah, cet autre soldat heureux, pourrait l'aider à refaire sa fortune. Mais le vieil usurpateur n'avait que faire de lui, et la cour de Téhéran se montra tout aussi inhospitalière que celle de Stamboul. Ne pouvant aller plus loin à l'Est, Lallemand revint par l'Égypte, où commençait à se déployer Méhémet-Ali. Quoique déjà ce pacha n'obéît au sultan que lorsque tel était son plaisir, il n'en était pas encore au point où devaient le porter son astuce et son génie, et son plaisir ne fut pas de donner du service à Lallemand. Décidément repoussé de partout, l'infortuné général, que ses idées romanesques n'abandonnaient pas, et qui, au milieu de sa détresse, imaginait à tout moment de nouveaux plans bonapartistes, se résolut à quitter le Monde ancien pour le nouveau, et à rejoindre son frère aux États-Unis. Là s'étaient réfugiés Lefebvre-Desnouettes, Rigaud, (un de leurs camarades de La Fère), Bernard, qui plus tard devait fortifier New-York. Là Joseph, prenant le nom de comte de Surveilliers et le titre de citoyen de l'Union, se résignait à la vie paisible de simple particulier, ou se réservait pour des jours meilleurs, pour quelque événement inattendu. Là des émigrés français, polonais, italiens, se rendaient comme à l'Eldorado, à la Terre Promise. Il n'était peut-être pas un de ces bannis qui ne se berçât de chimères irréalisables, qui n'espérât une évasion de Bonaparte,

soit par connivence anglaise, soit à l'aide d'un bateau plongeur, et qui ne le fit partir d'un port américain avec un noyau d'armée, traverser incognito l'Atlantique, et, tombant à Cherbourg ou au Havre, renoueler le 20 mars sans 18 juin. Au pis aller, les colonies espagnoles n'étaient-elles pas toutes en insurrection? n'y avait-il pas là de l'honneur, de l'argent, des positions, et, qui sait, des couronnes à conquérir? et tous les ports de l'Union ne regorgeaient-ils pas d'agents hispano-américains qui se disputaient les compagnons du grand homme? C'est plein de toutes ces idées que Lallemand se mit en route et vint trouver son frère à Boston. Tous deux ensuite se rendirent ensemble à la Nouvelle-Orléans, afin d'aller, de là, fonder une colonie sur la Mobile et la Tombegbe. Cette colonie devait se nommer le Champ-d'Asile, parce qu'elle recevait surtout les Français bannis par suite des derniers événements. Conformément à son plan de favoriser par tous les moyens le défrichement des vastes terres de l'Ouest, la législature des États-Unis venait de faire à l'ensemble des réfugiés arrivés de France la concession de cent mille acres dans ces fertiles solitudes. L'idée de s'établir chef de colonie, chef d'un des futurs États de l'Union, de voir tout lui obéir, de ne relever sérieusement de personne, de pouvoir se porter, le cas échéant, sur le Mexique, et y jouer de façon ou d'autre un grand rôle (libérateur, par exemple, ou conquérant), idée qui d'ailleurs se conciliait avec la chimère d'un noyau d'armée aux ordres de Bonaparte, si jamais il abordait aux États-Unis, souriait beaucoup à l'orgueil et à l'esprit aventureux de l'aîné des Lallemand; et tous les chefs du parti en Amérique comme

en France et en Belgique applaudirent à l'idée. Malheureusement l'établissement sur la Mobile et la Tombegbe se trouvait un peu loin dans les terres, et l'on ne savait trop jusqu'à quel point l'Union laisserait faire. D'ailleurs la plupart des réfugiés obérés avaient engagé pour un peu d'argent leur quote-part possible de la concession, et dès-lors on devait augurer une colonie de vrais colons, et où les militaires français ne feraient pas la majorité. Ce n'était point là le but des deux frères. Aussi se mirent-ils en tête de chercher un autre emplacement pour y fonder leur Rome nouvelle; et dans ce but ils commencent par déterminer les concessionnaires de terrains dans l'Ouest à faire en masse et par principes ce qu'ils avaient fait isolément et sans plan prémédité, à engager leurs lots contre les sommes qu'ils pourraient trouver sur ce gage, puis à réunir ces fonds en une caisse commune qui serait la caisse du *Champ-d'Asile*. D'un autre côté, ils s'efforcent par quelques intermédiaires adroits (entre autres un colonel J*** et un ex-rédacteur du *Nain-Jaune*) de faire croire à l'existence d'une combinaison majeure et sûre, enveloppée encore sans doute de ce secret qui doit protéger la naissance d'un grand événement, et les chimères offertes en perspective à ceux qu'on veut séduire varient suivant l'humeur, l'idée et la crédulité de chacun. Tel, par haine pour les rois, croit qu'on va donner la main aux indépendants du Mexique; tel en rêve la conquête. Pour qui? il ne s'en rend pas compte; pour Bonaparte peut-être. Tel enfin croit que l'on projette la conquête des Florides pour l'Union. Pour l'un, se battre est tout; un autre songe aux profits qui en resteront, aux grades, aux places, aux riches propriétés, aux sucreries.

D'autres, et ce ne sont pas les moins nombreux, espèrent faire la piraterie. Mais ce qui ne tombe dans la tête de pas un d'eux, c'est d'aller défricher du terrain et de se faire sérieusement soldat laboureur comme on se l'imaginait à Paris. Une sorte d'espoir apparaissait: c'est que le gouvernement des États-Unis pouvait vouloir, soit aider les insurgés des colonies espagnoles, soit acquérir des portions de leur pays, et dès-lors favoriser la formation de volontaires expérimentés et braves, s'entendre avec leurs chefs, donner de l'argent à ces condottieri nouveaux et à qui partagerait leur fortune. Dans tous les ports se faisaient des armements pour les républiques naissantes: pourquoi ne pas se grouper de même afin d'en former un? Pendant ce temps les deux frères avaient par eux-mêmes ou par autrui exploré les environs de la Louisiane, et fini par jeter les yeux sur un district inhabité du Texas, sur les bords de la rivière la Trinité, à vingt lieues environ de son embouchure. Là fut donc le nouveau, le célèbre *Champ-d'Asile*. En soi le lieu n'était pas mal choisi: le pays était fertile; d'un côté la mer du Mexique, de l'autre les rivières Sabine et Barosso promettaient des communications faciles, fréquentes; mais, s'ils eussent eu dessein de former un établissement isolé, définitif, inoffensif, relativement à la libre possession, à la sécurité, l'on ne pouvait plus mal choisir. Le Texas était à l'Espagne, et ni la couronne, ni l'insurrection, quoique ne faisant rien de cette superbe possession, n'avaient envie de s'en laisser déposséder. Puis, par cela même que le pays était désert, on avait à redouter les sauvages tribus indiennes que la force seule peut empêcher de tomber sur les habitations des blancs.

Ces obstacles ne purent manquer de se présenter au moins de loin à l'esprit des Lallemand, et moins encore que d'autres ils ne pouvaient croire qu'ils se maintiendraient là. Il eût fallu, pour que le Champ-d'Asile eût chance de viabilité, qu'il s'élevât sous les auspices de l'Union, qui eût vu s'agrandir et se développer un État neutre, en attendant l'heure convenable pour l'aunexer à elle-même. En Europe, où l'on sait si mal l'Amérique, on n'approfondissait pas toutes ces difficultés ; les Lallemand eux-mêmes n'en comprirent pas toute la force, et ils ne s'occupèrent plus que de mettre leur plan en voie d'exécution. Toutes les trompettes de la Renommée, de la Nouvelle-Orléans à New-York et des bouches de l'Atchafalaya aux bords du Rhin, racontèrent à l'envi les merveilles de la nouvelle colonie, la fertilité du sol, les pierres, dont pas une peut-être n'est sans quelque parcelle d'argent, et la poésie de l'exil et du Champ-d'Asile, « Une France hors de France ! « La petite Troie d'Hélénus en Épire ! « Ingrate patrie, tu n'auras pas leurs os ! » Outre les feuilletons et les articles premiers Paris, on publia des brochures pour amorcer les colons. Surtout on eut soin de faire appel aux contribuables bénévoles par la voie de la souscription. Il se trouva de bonnes âmes en tous genres. Financièrement, un ancien réfugié, Félix Desportes, donna l'élan par un envoi de 300 fr. ; *la Minerve* fit de ses bureaux le centre auquel aboutissaient toutes les offrandes patriotiques ; le banquier Davillier en recevait le total et proposait de former à Charlestown par ses correspondants un comité qui distribuerait des secours aux Français, soit pour leur établissement en Amérique, soit pour leur établissement en France. On recueillit ainsi

la somme de 95,000 fr. (2). Mais au moins les souscripteurs ne sacrifiaient qu'un peu d'argent, les uns 50 ou même 25 cent., les autres quelques francs ou quelques cents francs. De plus mal avisés eurent la bonhomie de quitter, non pas sans doute l'opulence ou une haute position, mais enfin ce qu'ils avaient en Europe, de s'expatrier, de traverser les mers, afin d'aller défricher un pays inconnu, sur la foi d'inconnus, marchant vers un but inconnu. Tels furent entre autres le capitaine Hartmann et Millard, auxquels on doit *le Texas, ou Notice historique sur le Champ-d'Asile*. Cependant les Lallemand s'apercevaient avec douleur que le gouvernement de Washington ne ferait rien pour l'entreprise, et saurait se passer d'eux pour acquérir les Florides ; ils ne comptaient plus que sur les concours particuliers. Le célèbre corsaire Laffite, alors négociant à la Nouvelle-Orléans (et arimateur avoué des corsaires indépendants du Mexique), fut le principal de ces auxiliaires : au fond l'essai qu'allaient tenter les réfugiés d'Europe était une course ou comme un prélude de course ; il avançait de l'argent, des outils, des vivres, le tout avec certaine parcimonie, et comme l'homme qui n'est pas sûr de rentrer dans ses fonds. Non moins défiant, le plus jeune des Lallemand qui venait de se marier, cessa aussi à peu près de se mêler du Champ-d'Asile. Cependant il permit qu'on usât de son nom. Ainsi les deux frères signèrent et adressèrent à Ferdinand VII une note par laquelle, déclarant leur intention de s'établir au Texas, les réfugiés s'offrirent de payer à l'Espagne un impôt proportionnel au revenu de la colonie, et toutefois se réservèrent le droit de se

(2) Exactement 95,018 fr. 16 c.

régir par leurs propres lois. Il ne pouvait y avoir de réponse à semblable pièce diplomatique, et il n'y en eut point. Malgré ce silence significatif, deux cents et quelques colons partent de Philadelphie, sur une goëlette, par la saison la plus mauvaise, le 18 décembre 1817, sous le commandement du général Rigaud, et mouillent au bout d'un mois à l'île basse et nue de Galveston, dont Laffite est le principal habitant (nous dirions presque le souverain). Là, en attendant qu'il leur arrive des compagnons, ils dressent un camp, et, pour ménager le peu de vivres et de salaisons qu'ils possèdent, ils vivent misérablement de chasse et de pêche jusqu'au commencement de mars. Deux à trois cents autres paraissent alors, conduits par Lallemand en personne. On se remet en mer et l'on touche à la pointe de Persey, où Lallemand, Rigaud et une centaine d'hommes se font débarquer pour atteindre par terre le Champ-d'Asile tandis que l'embarcation remontera la Trinité. Chemin faisant, comme l'embarcation se trompe de route et tarde, ils voient leurs vivres s'épuiser, et leurs hommes se jeter sur une herbe qui, au bout d'une demi-heure, les jette tous à terre en proie à d'atroces convulsions : c'était un poison. Heureusement un sauvage Cochati leur indique un remède, et personne ne périt. Enfin, le 21, tous sont réunis. On se hâte de mettre à terre vivres, munitions, armes, les 8 pièces d'artillerie et tous les objets nécessaires à la colonie; on établit un camp provisoire, on trace le plan de quatre forts dont deux reçoivent les noms de fort Charles et fort Henri, en l'honneur des fondateurs de la colonie; on répartit les colons en trois cohortes (3), et tout est organisé sur

un pied militaire. Chacun reçoit vingt arpents de terre avec des instruments aratoires et des semailles. Une proclamation est mise à l'ordre du jour par Lallemand, et l'on y remarque les passages suivants.... « Une vaste « contrée se présente devant nous, « mais une contrée abandonnée de « tous les hommes civilisés, ou par- « courue par des tribus indiennes « qui..... Nous exerçons le premier « droit accordé à l'homme par l'Au- « teur de la nature en nous établissant « sur cette terre afin de la fertiliser... « Nous n'attaquons personne... Nous « demandons la paix et l'amitié à tous « ceux qui nous entourent..... Nous « respecterons la religion, les lois.... « Nous respecterons l'indépendance, « les usages et la manière de vivre des « nations indiennes... Nous entretiendrons... des relations sociales et de « bon voisinage..... Notre conduite « sera paisible, active et laborieuse... « Mais s'il était possible que notre position ne fût point respectée et que « la persécution nous atteignît dans « des déserts.... nous avons des armes..... La terre sur laquelle nous « nous sommes établis nous verra « réussir ou mourir. » Ni l'un ni l'autre n'eurent lieu pourtant. Les colons réussirent, il est vrai, à construire des habitations et des forts en bois assez solides pour un ouvrage improvisé; quelques-uns à faire croître le tabac, les autres à prendre du gibier, des poissons, des tortues; le chef à faire alliance avec les Chactas, les Cochatis, les Alabamos, les Dankaves (4). Mais, pour réussir à la chasse

cent cinquante hommes, et avait un colonel pour chef. L'état-major général se composait de Lallemand et de Rigaud. Il y avait en tout quatre dames dans la colonie, plus quelques enfants.

(4) Ce n'est pas à dire que toutes ces peuplades sauvages furent ainsi en bonne relation avec le Champ-d'Asile. Des Apaches, des Camanches et autres se montraient sur les confins du Texas, et

(3) Chaque cohorte comptait de cent vingt à

ou à la pêche, pour défricher, pour construire, pour se garder, il fallait se livrer à des travaux, s'exposer à des périls sans fin; la plupart des colons ne comprenaient rien à l'agriculture et un labour régulier leur pesait; la détresse ne pouvait se dissimuler (5); des mulâtres qui connaissaient les chemins s'enfuirent. Sinon pour mettre fin aux murmures, du moins pour ne pas les entendre, et empêcher qu'ils ne dégénéraient en révolte, Lallemand fut obligé de recourir au despotisme le plus violent: il n'avait pas absolument tort, car avec quelques caractères honorables il n'avait guère dans son Champ-d'Asile que des espèces de hors la loi, des pirates, des repris de justice, des déserteurs, des hommes à qui leurs dettes défendaient de se montrer, en un mot des sujets parfaitement dignes de l'asile de Romulus; mais il y perdit le peu qui lui restait de popularité, comme il y perdit le peu de goût qu'il pouvait jamais avoir eu pour le régime des peuples primitifs. Aussi ne fut-ce probablement pas avec déplaisir qu'il reçut la nouvelle de la marche de six ou sept cents Espagnols qui, sous don Juan de Castagneda, venaient de Saint-Antoine lui enjoindre de quitter le territoire du Texas. Il feignit d'abord de vouloir résister, et il ne manquait pas là de braves et d'exaltés qui eussent de grand cœur fait cette folie; mais bientôt, semblant se rendre aux rai-

sons des plus prudents qui lui remontrèrent qu'après un premier détachement battu il faudrait en combattre un autre, puis un autre, et toujours; que les travaux pendant ce temps seraient abandonnés, que les vivres manqueraient, il prononça que le parti le plus sage était de se replier sur Galveston, d'où communiquant avec la mer on aurait facilement des subsistances. Ainsi l'on quitta ces rives si vantées de la Sabine, ces terres si fécondes, ces forts Charles et Henri, si péniblement construits. C'était sans retour, un esprit exercé ne pouvait s'y méprendre: artillerie, munitions, mobilier, tout fut reporté à Galveston. Mais que faire à Galveston, terre improductive et nue s'il en fût, à moins d'y prendre un point d'appui, un point de départ pour la piraterie? Sans contredit c'était l'espoir de quelques-uns des aventuriers de la colonie, et aussi de l'armateur des corsaires indépendants du Mexique. Mais tel n'avait jamais été le but de Lallemand, et un quart au plus des colons eût été propre à ce métier. Graduellement et bientôt les vivres tirèrent à leur fin, et, après avoir été réduit de diminution en diminution à deux galettes de biscuit par jour, ou apprit, un beau matin du mois de septembre, que Lallemand était parti avec ses aides-de-camp sous prétexte d'aller presser l'envoi de vivres, laissant pour gouverneur l'octogénaire Rigaud, et promettant de revenir sous peu. Il est superflu de remarquer qu'il n'en avait aucune envie. A cette nouvelle la fureur, le désespoir éclatèrent en imprécations: les uns voulaient se mettre à la poursuite du général, les autres parlaient de se venger sur Lafitte que, non sans raison, ils regardaient comme le complice de Lallemand, quoiqu'il ne cessât de se proclamer créancier

Il fallait un appareil de force pour les tenir en respect. Des Karankaves, anthropophages toujours errants, devorèrent deux des malheureux colons.

(5) Bien qu'on ait parlé de la prospérité de la colonie du Champ-d'Asile, le contraire ressort d'une infinité de petits détails, et enfin est constaté par le mot que laisse échapper Hartmann (qui a pourtant essayé de brillanter un peu ce triste tableau). « Les Espagnols réunis aux Indiens ne nous eussent certainement pas fait évacuer le Champ-d'Asile, et par suite Galveston, si nous n'avions pas été réduits à la plus affreuse misère, et abandonnés, pour ainsi dire, de tout l'univers.

et victime du général. Tous se reprochaient amèrement de s'être laissé duper, comme s'ils n'avaient pas fait eux-mêmes la moitié du chemin, et comme s'ils eussent pu raisonnablement se fier au chef sur la foi duquel ils couraient aux aventures. Les plus sages étaient encore ceux qui demandaient tout simplement à Lafitte de les remettre à la Nouvelle-Orléans ou sur le continent américain. Mais avant d'en être là il fallut qu'ils subissent toutes les calamités, le besoin, la misère la plus complète, une inondation épouvantable. Un officier espagnol était venu les sommer de s'éloigner de Galveston, mais on ne se donnait pas même la peine de les en chasser. Finalement, après des maux incalculables, Lafitte les fit transporter au-delà de la baie de Galveston, d'où ils durent se rendre, à pied ou comme ils pourraient, la plupart à la Nouvelle-Orléans, quelques-uns vers Alexandrie, en Louisiane, sur la rivière Rouge, d'autres chez les Naquidoches et parmi les sauvages, dont la vie leur semblait préférable aux douceurs qu'offre notre civilisation. Ceux qui, au bout d'un trajet de cent cinquante lieues, atteignirent enfin la Nouvelle-Orléans, étaient dans l'état le plus déplorable. Ils y répandirent sur Lallemand des impressions très défavorables, mais qu'atténuèrent l'habitude de voir échouer des tentatives de colonie, la dispersion des ex-colons, dont beaucoup retournèrent en France et prirent parti ailleurs, la supériorité de position du général et le soin qu'on eut de se dire à l'oreille que, dans toute cette affaire, il avait été trompé par le gouvernement des États-Unis, lequel aurait promis, sinon son concours, du moins sa faveur et sa protection, et qui ensuite signifia au général qu'il fallait absolument re-

noncer à cet espoir, et que ses traités avec l'Espagne ne permettaient point à l'Union de reconnaître un établissement sur terre espagnole sans autorisation espagnole. En effet, c'est un commissaire du gouvernement central (M. Green) qui détermina Lallemand à quitter le Champ-d'Asile; et, lorsqu'il abandonna l'île Galveston, c'était en compagnie d'un commissaire (M. Graham). L'Espagne et l'Union venaient de convenir des bases du traité par lequel la première cérait les Florides; et naturellement, en obtenant des clauses de cette gravité, le cabinet de Washington n'allait pas faire de difficultés à propos du Champ-d'Asile. En faut-il conclure, nous ne dirons pas que des promesses eussent été faites par des hommes influents (il est clair que jamais il n'y en eut), mais qu'on ait donné ambigument une ombre d'espoir à Lallemand, qu'on lui ait en quelque sorte dit: «Posez-vous! réussissez!» et que ces encouragements aient été les premiers fruits de la pensée de l'Union qui convoite le Texas (et qui, quoique en 1839 encore elle ait refusé de se l'adjoindre, ne l'a point perdu de vue)? C'est ce que nous ne déciderons pas. Nous ne déciderons pas non plus si Lallemand eut quelque chose ou n'eut rien de la fameuse souscription du Champ-d'Asile. Le fait certain est que les bureaux de la *Minerve* continuaient à recevoir lorsque déjà le Champ-d'Asile n'existait plus, et que l'on n'entendit jamais parler du moindre secours accordé aux pauvres réfugiés (6).

(6) On a vu que la souscription avait produit 25,018 fr. 16 c., à quoi il faudrait encore ajouter les bénéfices d'une *Notice sur le Champ-d'Asile*, éditée chez Ladvocat au profit des réfugiés, et diverses petites recettes. Mais le comité de Charlestown métamorphosé en comité américain n'exista que sur le papier et compronait trois noms: Paul Pontz à la *Nouvelle-Orléans*, A. Bourguet à *Phi-*

Le congrès de Washington du moins ne fut pas insensible à tant de maux; on en revint à l'idée d'une colonie à l'intérieur des Etats anglo-américains; et ceux qui voulurent aller s'établir sur la Tombegbe reçurent des terres, virent se former un établissement sérieux et sûr, auquel on donna le nom d'État ou Canton de Marengo, eurent une ville centrale, Aigleville, et ne tardèrent point à prospérer sous la protection du Congrès fédéral. Mais Lallemand ne prit aucune part directe ou importante à cette nouvelle création qui n'avait plus le caractère d'indépendance aventureuse et de bonapartisme hostile du Champ-d'Asile. C'est Lefebvre-Desnouettes qui, d'accord avec le cabinet de Washington, organisa tout, puis vint se fixer à Aigleville. Pour Lallemand, après avoir flotté longtemps irrésolu, après avoir laissé les opinions flotter sur son compte, tantôt à la veille de s'associer à une maison

de commerce, tantôt disant qu'il allait étudier les lois de l'État de Louisiane et se faire avocat; quelquefois parlant d'aller joindre les indépendants du Mexique ou de Venezuela, il finit par prendre à ferme (1819) un grand domaine à trois lieues de la Nouvelle-Orléans. C'est là qu'il vivait, au milieu des cinq ou six officiers qui l'avaient suivi au Champ-d'Asile et hors du Champ-d'Asile. Rigaud n'était point avec lui, et il s'était retiré chez un curé catholique des environs de la Nouvelle-Orléans, avec son fils et sa fille (7). Lallemand, sur les terres où l'ambition et la politique continuaient à l'occuper plus que l'agriculture, s'imaginait toujours préparer la délivrance de Bonaparte, et entretenait une correspondance avec Sainte-Hélène: l'idée du bateau plongeur était le plus fréquemment mise en avant. Mais ce qu'il y avait de plus réel dans tous ces plans qu'on n'exécutait pas, c'est que le captif de Sainte-Hélène en faisait les frais à titre d'avances ou de secours, et Lallemand recevait en quelque sorte un traitement de ses banquiers. La mort de Napoléon mit un terme à cet ordre de choses. D'une part il n'y eut plus à conspirer, en faveur de l'ex-empereur du moins; de l'autre, par une clause du célèbre testament, il léguait 100,000 francs à Lallemand. Par malheur les fonds étaient à Paris, aux mains d'un banquier fameux; sur quoi vinrent des créanciers parisiens de Lallemand, lesquels mirent opposition au legs; puis mille difficultés légales. Aux termes de la loi française, Charles Lallemand n'était-il pas frappé de mort civile? pouvait-il hériter? et, en cas d'affirmative, ne devait-on

ladelphie! plus le gouverneur de la Louisiane, Villaret. On parla de dresser un contrôle exact des réngles, après quoi l'on *avisera*it. Nous ne savons si l'on commença ce contrôle, mais on ne l'acheva pas, et l'on *n'avis*a pas. Des militaires, les uns revenus du Texas, les autres qui s'y fussent rendus si la colonie eût encore existé, demandèrent des secours sur ce fonds forme pour eux. On refusa ceux-ci (les généraux Brayer, Freycinet, etc.) parce qu'ils n'étaient pas *du* Champ-d'Asile, ceux-là parce qu'ils n'étaient plus *au* Champ-d'Asile... « Mais il n'y en a plus de Champ-d'Asile c'est nous, ex-colons, qui sommes le Champ-d'Asile! — Eh bien, *ces Messieurs* consulteront, l'on verra..... » Puis, comme jamais on ne voyait soit compte rendu, soit commencement d'explication, ni dans *la Minerve*, ni ailleurs, aux attaques des royalistes sur ce point délicate, on répondit en parlant de capitaliser, de réserver pour un autre Champ-d'Asile qui ne pouvait manquer de prendre naissance incessamment. On capitalisa donc, mais on n'eut pas plus de nouvelles du *capital capitalisé* que du capital simple; et enfin, à l'exception de quelques mémoires limptoyables, on oublia. Ce qu'on pourrait imaginer de plus honnête, c'est que l'on employa cet argent à souder des conspirations ou autres attaques contre la Restauration. Mais tout ne passa point là; et diverses Indiscrétions ont mis sur la voie en nous montrant telle deconfiture prévenue, ou masquée, ou ajournée, telle perte de jeu réparée, telle dette honteuse soldée au moyen des candides imitateurs de M. Félix Desportes.

(7) Depuis elle se plaça Institutrice dans une maison particulière, aux Appelouses.

pas lui nommer un curateur? La procédure se traîna longtemps : en fait, il y eut un curateur nommé à la succession vacante; mais en fait aussi Lallemand avait à diverses reprises emprunté sur le legs, et finalement la solution lui devenait à peu près indifférente, puisque, reconnu légitime héritier, il fallait laisser le meilleur de l'héritage à des créanciers. Bien longtemps avant qu'il y eût rien de décidé sur les affaires d'intérêt il était venu tenter derechef la fortune en Europe. C'était au moment où l'intervention française allait détruire le gouvernement des Cortès. Le Portugal, dernier État constitutionnel qui dût rester debout, lui avait semblé un champ digne de lui : il débarqua à Lisbonne au mois de mai 1823, et bientôt se rendit en Espagne. Mais, sans plan fixe, il n'exécuta rien de remarquable, et n'arriva qu'à se faire prendre par les Espagnols revenus au régime du *rey netto*, et à se faire renfermer dans les prisons de Cadix. Mis en liberté, mais toujours en proie à sa mobilité, à son inquiétude ordinaires, il eût voulu retourner en France comme les généraux Gourgaud, Bertrand, Montholon, et purger sa contumace. Il fit tâter le terrain par quelques amis qu'il avait à Paris, et par sa femme, qui était restée dans cette capitale; mais ses intermédiaires échouèrent. On entendit alors répéter qu'il allait se rendre en Grèce (1826), où il eût retrouvé quelques compagnons d'armes; mais il ne se rendit qu'à Bruxelles, où quelque temps après il se trouva dans un dénûment absolu. Exaspéré, il écrivit alors au directeur de la police de Paris, Franchet, que des affaires urgentes exigeant sa présence dans cette capitale; il allait y venir sans sauf-conduit, quitte à subir le sort de Ney. On le laissa

faire: il passa incognito chez ses vieux amis de Sainte-Hélène les quelques semaines ou quelques mois nécessaires à l'expédition de ses procès, et les ministres de Charles X fermèrent les yeux sur ce séjour qui pourtant fit quelque bruit dans le monde libéral et bonapartiste. Il se rendit ensuite à Londres. De retour enfin aux États-Unis, Lallemand voulut créer un établissement d'éducation à New-York. Il y réussit un peu mieux qu'à tout ce qu'il avait entrepris jusqu'alors; mais probablement le succès n'aurait été ni grand ni durable, si les événements l'eussent retenu dans cette carrière. Le retentissement des journées de Juillet vint l'arracher aux dortoirs et aux salles d'étude, pour lesquelles en vérité il n'était point fait, et il se hâta de reparaitre en France, cette fois sous son vrai nom, et, tout en régularisant sa position sous deux ou trois rapports essentiels, de demander à la branche cadette la récompense de tout ce qu'il avait, ne disons pas fait, puisque l'histoire nous démontre qu'il ne fit rien, mais essayé de faire contre la branche aînée. On lui reconnut d'abord le titre de lieutenant-général (pour Louis XVIII et Charles X il n'avait jamais été que le maréchal-de-camp Lallemand). En 1832 il fut compris dans une promotion de pairs, et il vint prêter serment, siéger, parler de loin en loin en 1833. Sa part aux débats était d'ailleurs minime : quelques mots sur une pétition, un rapport sur les crédits demandés en faveur des réfugiés, un discours à propos du chemin de fer de Montbrison, telles furent à peu près toutes ses paroles à la Chambre haute en 1833. Il fut ensuite chargé, comme inspecteur-général de cavalerie (1833, 1834), de visiter quelques départements : missions lucratives et plus

de son goût que les longues stations à la législature, quelque enchanté qu'il fût du titre même. C'est en cette qualité que, étant allé en Corse (1834), il réconcilia fastueusement les familles Giampetri et Matteo. Son attachement proverbial à la cause de Bonaparte le rendit assez populaire en ce pays, et la ville d'Ajaccio lui offrit un banquet solennel dans la galerie de la maison de Bonaparte. Le roi Louis-Philippe lui donna le commandement du département de la Corse. Lallemand le garda environ deux ans. De retour à Paris, il y mourut en avril 1839. Ni lui ni son frère n'ont laissé d'enfants. P—OT.

LALLEMAND (le baron HENRI-DOMINIQUE), dit *LALLEMAND jeune*, frère du précédent, sans avoir la même rudesse et la même turbulence que Charles-François-Antoine, se sentit de bonne heure, ainsi que lui, des dispositions militaires, se fit admettre à l'école d'application de Châlons-sur-Marne, fit toutes les guerres de l'Empire, et, après avoir franchi les grades inférieurs par son mérite et sa bravoure, commanda les canonnières à cheval de la garde impériale et introduisit le premier dans ce corps les grandes manœuvres dont la théorie a été rédigée par Lhéritier, sous la direction du général Aubry. Parmi les affaires auxquelles il assista, on remarque celle de Culor (1811). Finalement, ainsi que Charles, après trois ans au plus passés en Espagne, il était général de brigade d'artillerie et baron de l'Empire, lorsque le triomphe des alliés vint couper court en même temps à la puissance de Napoléon et aux chimères dont se repaissait l'imagination ambitieuse de ses généraux. La Restauration lui conserva son grade comme à tous les serviteurs de la Révolution et de l'Empire; ce qui n'empêcha

pas que la Restauration ne le trouvât hostile, moins cauteleusement pourtant que son frère et que les d'Erlon, les Desnouettes et tant d'autres : du reste, le roi ne lui avait point confié un commandement. La part qu'il prit au complot bonapartiste de l'île d'Elbe et du salon de Saint-Leu n'en fut pas moins vive; et certainement à la fin de 1814 et au commencement de 1815 il fut un des intermédiaires les plus actifs entre Laon et Paris d'un côté, de l'autre entre Laon, Lille et Cambrai. Lors du mouvement que Lefebvre-Desnouettes tenta sur l'arsenal de La Fère (9 et 10 mars), il se joignit à lui, fit des efforts extraordinaires pour soulever les trois chefs de bataillon, leur annonçant que Paris avait proclamé Napoléon, que Carnot était à la tête du gouvernement provisoire, etc., etc. Les men songes, les séductions, les menaces qui les accompagnaient échouèrent contre les rapides mesures de d'Aboville. Réduit à quitter la ville avec ses hommes, il fit encore un effort désespéré à la porte Saint-Firmin pour déterminer ceux qui surveillaient la retraite à se joindre à sa troupe, leur commanda quelques mouvements, et les eût peut-être entraînés si l'officier Bôsquette n'eût payé de présence d'esprit en cet instant critique. Dix bouches à feu arrivaient de Vincennes sur l'entrefaite; il s'en empara, frappant le brigadier qui les conduit, et emmène le convoi. Il montra une égale vigueur à Chauny et à Compiègne. C'est encore lui qui, l'affaire manquée, déploya le plus de bravoure et de résolution. Lorsque, galopant à bride abattue sur la route de Lyon, les huit fugitifs se trouvèrent en face des gendarmes qui venaient les arrêter, il se défendit avec fureur, et ne se rendit que renversé de cheval et hors d'état de

prolonger sa résistance. Les deux frères avaient 8,000 francs en or sur eux : il offrit le tout au chef des vainqueurs, avec un bon de 10,000 fr. payable à Paris. Conduit ensuite de ville en ville à la prison de Laon (*voy.* l'article précédent), il eût subi bientôt un jugement si le 20 mars ne fût venu briser ses fers et lui rouvrir une perspective brillante. Lui aussi il fut nommé général de division, et il eut part comme commandant de l'artillerie de la garde à la campagne que termina si brusquement Waterloo. Quand la catastrophe fut irrémédiable, il se sauva en Angleterre sous le faux nom de général Cotting, et, plus heureux que son frère, évita la captivité. C'est là qu'il apprit et les dernières aventures de Charles alors sur *le Bellérophon*, et sa proscription à lui-même : car l'ordonnance du 24 juillet le mettait dans la catégorie des rebelles privés du bénéfice de l'amnistie. Il prit son parti sur-le-champ et passa de Liverpool à Boston, dès 1816, tandis que son procès s'instruisait en France. Sa condamnation par contumace fut prononcée le lendemain de celle de Charles (21 août), mais par d'autres membres et sous la présidence du comte de Rochefoucauld. Cette proscription, l'intrépidité avec laquelle il avait toujours agi et un mérite réel le firent bien accueillir aux États-Unis. Il n'eut aucune peine à se mettre en relation avec les nombreuses sommités bonapartistes que chaque jour amenait en Amérique ; et c'est à lui surtout que son frère dut la réception amicale qu'on lui fit à son arrivée. Henri avait aussi eu part au plan sensé d'une colonie des réfugiés français au sein des territoires occidentaux de l'Union et à la réussite de la demande adressée dans ce but au Congrès fédéral. Il eut le tort, après quelques conversa-

tions avec l'échappé du fort Manuel, de se dégoûter d'un projet raisonnable pour adopter la chimère du Champ-d'Asile, et lorsqu'ils se furent, mis à chercher ensemble le lieu d'un établissement indépendant, de ne pas lui faire comprendre, au moins après que le gouvernement espagnol eût laissé leur requête sans réponse, que jamais on ne tolérerait sans autorisation l'occupation d'un territoire déclaré possession de la couronne d'Espagne. Mais probablement il n'eût été au pouvoir de personne d'y réussir. Henri venait de se marier à la fille du riche Stephen Girard, de Philadelphie (*voy.* GIRARD, LXV, 365), et sa position comme le refus du gouvernement de Washington de seconder la tentative du Champ-d'Asile contribuèrent également à lui faire abandonner un projet sans bases. Il signa pourtant la requête à l'Espagne, et un des forts du Champ-d'Asile porta le nom de fort Henri. Du reste, soit qu'il devinât le prompt et triste dénoûment d'une tentative chimérique, soit que sa présence à la Nouvelle-Orléans fût indispensable pour veiller aux intérêts continentaux de la colonie, au transport des colons qui se présenteraient, aux envois, aux achats et à d'autres détails, il resta dans la capitale de la Louisiane ; mais jamais il ne mit les pieds au Champ-d'Asile, et jamais à Galveston. Ses pressentiments ne furent que trop justifiés, et bientôt il quitta les rivages du Mississipi pour les États de l'Est, qu'il habitait son beau-père, et alla s'établir à quelques lieues de la ville de Philadelphie, à Bordentown, se résignant, au moins pour un temps, à cette vie paisible, attendant sans fracas la fin de l'exil, et se délassant des soins vulgaires de l'existence par l'étude des sciences. Il composa ainsi un *Traité d'artillerie*, Nouvelle-

Orléans, 2 vol. in-4°, dont un de planches, qu'on trouva remarquable, et que Renwick se hâta de traduire. Il n'existe en France que très peu d'exemplaires de ce livre. Henri souffrait depuis plusieurs années d'une maladie d'estomac que ni le climat ni la tranquillité ne purent guérir, et il mourut à Bordentown le 15 sept. 1823. — Il ne faut pas confondre Henri Lallemand avec A. LALLEMAND, chef de bataillon au corps royal d'état-major, mort à Paris en 1825, et qui est auteur de quelques écrits sur l'art militaire, savoir : I. *Instructions sur l'exercice, les manœuvres et l'exercice intérieur des postes, à l'usage de la garde nationale*, Paris, 1815, in-12. II. *Guide des gardes nationales de France*, etc., Paris, 1816, in-12, tableaux et 37 pl. III. *Traité théorique et pratique des opérations secondaires de la guerre*, Paris, 1825, 2 vol. in-8° et atlas in-4° de 45 planches (ouvrage traduit en grande partie de l'allemand de l'archiduc Charles d'Autriche).

P—OT.

LALLEMANT (PIERRE), prieur de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université, naquit à Reims en 1622 et mourut à Paris le 18 février 1673. Ayant fait toutes ses études dans sa patrie, il vint dans la capitale, où sa bonté et sa douceur lui acquirent beaucoup d'amis, car il ne lui manquait aucune des qualités qui concilient la bienveillance. Il se donna tout entier à l'étude de la théologie, prit le degré de bachelier, et professa ensuite la rhétorique au collège du cardinal Lemoine, non pastant pour enseigner ce bel art aux autres que pour se perfectionner lui-même dans la connaissance qu'il en avait. Sa méthode était d'exercer ses écoliers et de s'exercer lui-même à parler sur-le-champ et à écrire sur toutes sortes de sujets : méthode qu'il pré-

férait à l'exacte et scrupuleuse étude des préceptes, persuadé qu'il est bien plus facile de parler des règles de l'éloquence que de parler conformément aux règles de l'éloquence. Aussi fit-il d'excellents écoliers et se rendit-il lui-même un très grand maître dans l'art de la parole. Les sermons, les panégyriques des saints, les oraisons funèbres et les harangues qu'il prononça en diverses circonstances eurent tant de succès que l'Université voulut l'avoir pour son recteur, et le continua dans cette charge pendant trois années. Il plaida plusieurs fois pour les droits de l'Université au parlement et au conseil; son éloquence fut toujours couronnée du gain entier de sa cause. Toutes les fois qu'il eut occasion de haranguer à la cour, il fut écouté et loué avec des marques d'une distinction toute particulière. Sa réputation était telle qu'il n'y avait guère de dignité dans l'Église que la voix publique ne lui donnât. Dans une situation si avantageuse et au milieu de tant d'espérances, il prit la résolution de quitter entièrement le monde, et s'étant démis du rectorat il se retira à Saint-Vincent de Senlis, l'une des maisons de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Là il écrivit à ses amis qu'une des choses qui avait le plus contribué à sa retraite était la pensée qui lui était venue plusieurs fois en prêchant qu'il n'observait pas lui-même ce qu'il prêchait aux autres. Il ajouta qu'il avait choisi la maison de Sainte-Geneviève à cause de sa grande conformité à l'ordre hiérarchique de l'Église, et par la facilité qu'il y avait de vaquer également à la méditation et aux autres œuvres de charité. Après quelques années que le Père Lallemand passa dans l'exercice continuel de toutes les vertus de son état, la dignité de chancelier de l'Univer-

sité dépendant de l'abbaye de Sainte-Geneviève étant devenue vacante par la mort du Père Fronteau (1662), l'Université demanda le Père Lallemand, que l'abbé nomma quoiqu'il s'en défendît. Son premier soin fut de composer l'éloge de son prédécesseur; et, joignant à cet éloge tous les ouvrages d'une foule de savants hommes sur le même sujet, il en forma un recueil très agréable qu'il donna au public. Cette charge, fort difficile par elle-même, l'était encore davantage par l'obligation qui semblait lui être imposée de répondre au mérite de son prédécesseur; mais on peut dire qu'il l'égala et le surpassa en bien des choses. Comme son habileté n'était pas bornée aux seuls talents de l'éloquence, et que son sens exquis le rendait capable de manier les affaires les plus difficiles, le parlement lui renvoya plusieurs contestations à décider. Le roi et le pape même lui firent souvent le même honneur, lorsqu'il s'agissait de mettre la paix entre des maisons religieuses ou d'y rétablir l'ancienne discipline. La faiblesse de son tempérament et ses indispositions fréquentes ne diminuaient rien de son assiduité au travail, mais ne laissaient pas de l'avertir de sa fin prochaine. Il commença autant qu'il le put à se soustraire aux affaires et aux visites de ses amis, pour se livrer plus que jamais à la méditation. Ayant fait nommer le père Retelet pour son successeur, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Dans cette disposition il composa les trois admirables traités qu'il nous a laissés : *le Testament spirituel*, *la Mort des justes*, et *les Saints Désirs de la mort*. Dans le premier de ces ouvrages, le Père Lallemand a recueilli les exemples des saints morts; il rapporte dans le second les dispositions d'un chrétien

qui se prépare à la mort; et le dernier contient les sentiments des saints Pères touchant le désir que les chrétiens doivent avoir de mourir, avec les raisons et les motifs de ces désirs. Il les représente avec tant de force, de vivacité et d'éloquence qu'on sent que son âme en était vivement pénétrée. Ces trois ouvrages ont été imprimés séparément à Paris, in-12, 1672 et 1673. Ils furent ensuite réunis en un seul volume. Pierre Lemarchand, imprimeur à Bruxelles, en donna en 1713 une cinquième édition in-12, et il y joignit l'éloge ou abrégé de la vie de sainte Geneviève, qui avait été imprimé séparément in-8°. Claude Hérisant publia en 1754 une nouvelle édition de ces ouvrages, sous ce titre : *les Saints Désirs de la mort, ou Recueil de quelques pensées des Pères de l'Eglise*, Paris, 1754, in-12. On a encore du Père Lallemand *l'Eloge funèbre de Pomponne de Bellièvre*, in-4°. Le Père Louis de Sanlecque, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, a donné un poème latin sur la mort du Père Lallemand, intitulé : *In obitum Lalemanni carmen*. Cette petite pièce mérite d'être distinguée par ceux qui attachent encore quelque prix aux vers latins composés par des modernes. L—C—J.

LALLEMANT (NICOLAS CONTE-RAY DE), frère de l'éditeur de *l'Apparat royal* et du vicaire-général, qui prétendait que de la langue chinoise dérivent toutes les autres (*voy. LALLEMANT*, XXIII, 234), naquit à Reuzew (Ardennes) le 26 avril 1739. Il fut pendant un temps l'associé de son frère pour la librairie, et c'est à lui en grande partie qu'est dû ce lexique élémentaire qu'on a cherché à faire oublier, et que pourtant on a copié encore plus que retouché ou remanié. Au reste le nom subsiste toujours, et

en 1818 on en a publié une 18^e édit. (augmentée de 1500 articles). Les études classiques doivent de plus à Lallemand une *Bibliothèque historique et critique des thérapeutographes* (Rouen, 1763, in-8°), analyse admirable de tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur la chasse, avec de très bonnes notes critiques sur les éditions. C'est un véritable chef-d'œuvre de bibliographie. Mais le philologue ne se bornait point à la philologie : savant en physique, en mathématiques, et en général dans tous les objets scientifiques, professeur de mathématiques transcendantes, examinateur pour l'admission dans le génie, l'artillerie et les ponts-et-chaussées, non-seulement il forma beaucoup d'élèves distingués, mais il fit des recherches originales, s'acquittant encore jeune assez de renom pour que Louis XV lui fit expédier des lettres de noblesse, et par ses nombreux travaux d'un ordre supérieur s'ouvrit les portes de l'Académie des Sciences. La Biographie Boisjolin le fait mourir par erreur le 3 avril 1807; mais il survécut plus de vingt-deux ans à cette époque, et n'expira que le 12 sept. 1829, nonagénaire. Il était le doyen d'âge et de professorat du corps enseignant. Jusqu'au jour fatal il garda la force de l'esprit et la fraîcheur des idées. Il s'occupait encore, peu d'instant avant de recevoir les derniers sacrements, de diverses publications, entre autres d'un ouvrage qui devait être du plus haut intérêt pour les propriétaires de vignobles de la Champagne. Un de ses élèves, M. de Maëzières, prononça sur sa tombe une allocution touchante, dernier hommage rendu au savoir et aux vertus que réunissait ce patriarche de l'Université de France.

P—OT.

LALLEMENT, professeur de médecine à Paris, né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, fut nommé, en remplacement de Boyer, chirurgien adjoint à la Clinique de perfectionnement, et plus tard il devint chirurgien en chef de la Salpêtrière. Il occupa avec Sabatier la chaire de médecine opératoire, et il se chargea d'enseigner les maladies des os. A la réorganisation de la Faculté, en 1823, il fut rangé parmi les professeurs honoraires, et il refusa de rentrer à l'école lorsque la Révolution de 1830 vint rétablir l'ancienne Faculté. Il mourut en novembre 1834. Lallement passait pour un savant aux yeux de ses collègues, mais il n'a pas mis le public à même de juger si cette réputation lui était légitimement acquise; car, à part quelques observations publiées dans les journaux de médecine et dans le *Bulletin de la Société de l'École*, il ne nous a rien laissé. Voici les plus remarquables de ces observations : I. *Observations sur quelques affections de l'utérus*, dans les *Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, an VIII, t. III, par 321. II. *Observation d'un entéro-gastrocèle*, dans le *Journal de Médecine*, etc., de Corvisart, Leroux et Boyer, 1801, t. I^{er}, p. 329. III. *Observation sur une tumeur d'apparence stéatomateuse, développée dans la poitrine*, même recueil, t. II, p. 327. IV. *Sur une hernie crurale droite, contenant l'utérus, les trompes de Fallope, les ovaires, une partie du vagin et une portion considérable d'épiploon*, id., 1816, t. XXXV, p. 1-9. V. *Observation sur une jeune fille de 22 ans, qui portait au-dessus de la protubérance occipitale externe une tumeur du volume d'un gros œuf*, dans le *Bulletin de la Faculté de Médecine*, 1813, p. 351.

D—D—R.

LALLEMENT (GUILLAUME), compilateur, natif de Metz, vit le jour le 2 déc. 1782. Il ne poussa pas loin ses études classiques, et vint jeune à Paris pour y remplir dans l'imprimerie les fonctions, tantôt de prote, tantôt de correcteur. Mais, doué d'une grande facilité développée par la lecture de tant de feuilles qui passaient sous ses yeux, il suppléa, s'il ne remédia totalement à l'imperfection de son éducation première. Il fut secrétaire de Félix Lepelletier, et fit, comme lui, montre d'un grand enthousiasme pour les formes et les institutions républicaines. Fréquemment en relation avec divers littérateurs, il eut plus d'une fois une part importante, mais secrète, à leurs travaux, lesquels du reste ne nous semblent pas de ceux qui lui auraient donné la gloire. Sous l'Empire il publia plusieurs opuscules poétiques à la louange du grand homme. Ces éloges de sa part étaient sincères, sinon exacts : il idolâtrait l'Empire. Puis, revirement bizarre, mais avec lequel nous sommes familiers aujourd'hui, l'Empire tombe; plutôt que de se résigner aux Bourbons, Lallemand redevient républicain et travaille à l'*Aristarque* (1815). Il s'expatria en 1816 en compagnie de réfugiés français de Belgique, et se mit à publier à Gand le *Journal de la Flandre Orientale et Occidentale*. Cette feuille, violemment satirique, eut beaucoup de succès auprès de ceux qui regrettaient le régime français, et généralement auprès des lecteurs de toute classe, mais non auprès du ministère, qui lui enjoignit de quitter le pays. Lallement alors se rendit à Aix-la-Chapelle; mais la Prusse Rhénane lui fut de même interdite par le gouvernement prussien, et ordre lui vint de Berlin d'aller résider à Kœnigsberg, sinon de quitter les

États de Frédéric-Guillaume III. Il feignit d'obéir à la première partie de cet ordre, mais en réalité il se hâta de rentrer, sous un travestissement, en Belgique, et bientôt après il fut rédacteur en chef de la *Gazette de Liège*, puis inséra des articles dans le *Vrai Libéral de Bruxelles*. Il y mit d'abord un peu de modération; mais bientôt il perdit toute mesure, et le gouvernement belge le fit reconduire en France par deux gendarmes. Le libéralisme, qui continuait alors avec ardeur la lutte commencée contre la Restauration, ne pouvait que le recevoir avec transport. Nous l'avons vu coopérer en 1815 à l'*Aristarque*. A son retour il coopéra au *Feuilleton Littéraire* (1824), au *Diable Boiteux*, au *Frondeur*; puis, par sa compilation républicaine des discours prononcés dans les chambres délibérantes de 1789 à 1815, il sut en même temps gagner de l'argent commodément et se créer des relations. Sa mort eut lieu en 1828. On lui doit : I. *Le Secrétaire royal parisien, ou Tableau indicatif de tout ce qui dans Paris peut intéresser*, etc., Paris, 1814, in-12. II. *Petit Roman d'une grande histoire, ou Vingt ans d'une plume, facétie*, 1814, in-8°. III. *De la Véritable Légitimité des souverains, de l'Élévation et de la Chute des dynasties en France*, 1814, in-8°. IV. *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789, recueillis dans un ordre historique*, Paris, 1818-1823, 22 vol. in-8°. Comme tout recueil de pièces, cette compilation a quelque prix : mais elle est faite au point de vue de ce que l'auteur appelle l'art oratoire, et dans un esprit trop exclusif et trop partial; l'histoire y trouve moins que ne pourrait lui fournir un recueil moins volumineux. Les *Palabras* de tribune

d'ailleurs sont loin d'être la source la plus riche. En droit donc, les vingt-deux volumes de Lallemand étaient bien chers pour ce qu'ils valaient ; et en fait on les paie aujourd'hui fort bon marché. Le recueil de Buchez et Roux surtout en a déterminé la chute. V. *Histoire de la Colombie*, Paris, 1826, in-8° VI. *La Table de l'Histoire de la Révolution*, par Montgaillard.— *Le Dictionnaire géographique* portatif, Vosgien et Lallemand, est, non de lui, mais de son fils aîné, Félix Lallemand (né le 30 mars 1805). P—OT.

LALLY-TOLLENDAL (TROPHIME-GÉRARD, marquis de), né à Paris le 5 mars 1751, était fils du comte de Lally (*voy. ce nom*, XXIII, 238) et de Félicité Crafton. Élevé jusqu'à l'âge de quinze ans dans une ignorance absolue de son origine au collège d'Harcourt, où il n'était connu que sous le nom de *Trophime*, il apprit tout-à-coup que le célèbre et infortuné général dont le procès et la condamnation firent alors tant de bruit était son père. « Je cours, dit-il lui-même dans les mémoires judiciaires qu'il publia depuis, pour lui porter mon premier hommage et mon éternel adieu, pour lui faire entendre au moins la voix d'un fils parmi les cris de ses bourreaux, pour l'embrasser sur l'échafaud où il allait périr. J'ai couru vainement. On avait hâté l'instant. Je n'ai plus trouvé mon père : je n'ai vu que la trace de son sang. » Des passants, qui découvrirent ce jeune homme évanoui sur les degrés de l'église où l'on avait déposé les restes du supplicié, le relevèrent et le ramenèrent au collège. Quand le jeune Lally n'aurait pas été doué naturellement d'une sensibilité profonde, il y avait dans une telle épreuve de quoi

faire naître et développer en lui au plus haut degré cette faculté. Son père, dans un dernier écrit, lui avait légué sa mémoire à venger ; il accepta avec dévouement, et accomploit avec religion ce douloureux héritage. Mais une double récompense était réservée à cette piété filiale ; elle éveilla son talent et prépara sa gloire. Il acheva ses études, qui furent brillantes, par les soins de Mlle de Dillon, sa cousine, et sous les auspices de Louis XV, qui voulut ainsi reporter sur le fils une protection qu'il n'avait pas eu la fermeté de témoigner hautement pour le père. Le jeune Lally entra ensuite au service et il devint capitaine de cuirassiers. Mais dès lors une seule pensée le préoccupait, et à peine put-il paraître devant les tribunaux qu'il s'empressa d'y demander la réhabilitation de son père. Un intérêt aussi vif que général le seconda dans cette entreprise, dont le temps avait en partie aplani les difficultés. Parmi les hommes célèbres qui lui donnèrent des encouragements et lui prêtèrent leur appui, il faut compter le prince Henri de Prusse et Voltaire ; ce dernier surtout, dont les attaques contre les arrêts des parlements n'étaient pas, quoi qu'il en dit, inspirées par un pur sentiment d'humanité, saisit la nouvelle occasion qui s'offrait à lui, et combattit la condamnation du comte de Lally avec la même chaleur et plus de vérité que les jugements de Calas et de Sirven. De retour à Paris en 1778, après une longue absence, et atteint de la maladie à laquelle il succomba, il dictait sur son lit de mort la lettre suivante adressée au jeune Lally pour le féliciter d'un premier succès : « Le mourant ressuscite en apprenant cette grande nouvelle. Il embrasse bien tendre-

« ment M. de Lally. Il voit que le « roi est le défenseur de la justice. Il « mourra content. » Un arrêt du conseil venait, en effet, de casser celui qui avait condamné le 6 mai 1766 le comte de Lally. Cet avantage signalé, dû à des mémoires brillants d'éloquence, de sensibilité et d'une vigoureuse dialectique, n'était cependant encore que le prélude d'une longue et pénible lutte que son fils eut à soutenir pendant treize années devant le conseil et devant les parlements de Rouen et de Dijon, où l'affaire fut successivement renvoyée (*voy. LEYRIT, t. LXX*). Elle se compliqua d'une intervention soutenue par un redoutable adversaire (*voy. d'ÉPRÉMÉNIL, XIII; 220*), contre lequel Lally se montra digne de combattre, mais qui amena des investigations d'une nature peu agréable sur sa naissance, quoiqu'en définitive elles aient seulement abouti à démontrer sa légitimation et non son illégitimité. Enfin ce grand procès n'était pas encore terminé lorsque la révolution éclata. Lally s'en déclara partisan, d'abord parce que le mouvement qui s'annonçait était conforme à ses principes, ensuite parce que, ayant souffert de quelques-uns des abus de l'ancien régime, il ne pouvait qu'en désirer la réforme. Enfin le genre oratoire dans lequel il venait de recueillir tant d'applaudissements le conviait à cette polémique dont la convocation des états généraux avait donné le signal. Avec de telles dispositions il devait être et se montra en effet zélé pour les changements qui se préparaient. Cependant, novateur par opinion, il n'en était pas moins royaliste par le cœur. Son respect pour l'autorité royale était aussi sincère que sa reconnaissance envers un monarque dont l'intérêt et la justice avaient protégé la vertueuse

tâche de sa jeunesse. Soumis ainsi tour à tour à des influences diverses et difficiles à concilier, ses actes comme ses paroles durent nécessairement s'en ressentir et présenter quelques contrastes. Dès le mois de mars 1789 il fit à l'Assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bourdan une motion dont le but était de les amener à délibérer en commun sur la rédaction de leurs cahiers. « Français de tous les ordres et « de toutes les classes, leur disait-il, « clergé, noblesse, citoyens de la « commune, enfants de la même « patrie, sujets du même roi, appelés « à la même liberté, à la même félicité, notre sort est dans nos mains, « et nous n'avons d'obstacles à prévoir, de dangers à craindre que de « nous-mêmes et de nous seuls. » La noblesse de Paris le nomma peu après député aux États-Généraux. Dans les réunions préparatoires il avait protesté de nouveau contre la distinction d'ordres prescrite pour les élections et concouru à la rédaction des cahiers dans ce sens. Ces manifestations réitérées de son opinion en faveur de la fusion des trois ordres expliquent sa conduite, lors des divisions qui éclatèrent aussitôt après l'arrivée des députés sur les questions de vérification de pouvoir et de vote par tête. Il fit dès-lors partie de la minorité de la noblesse qui, un peu plus tard, se réunit au tiers-état. Pendant les discussions qui précédèrent cette démarche, il avait pris plusieurs fois la parole dans la Chambre de la noblesse, pour tenter d'amener une conciliation entre les partis. La plus remarquable de ces allocutions est sans contredit celle qu'il prononça le 15 juin sur un projet d'Adresse au roi. Pour prouver la nécessité urgente de s'occuper d'une constitution, il allait jusqu'à préten-

dre que la France jusque-là n'en avait pas eu. « On parle sans cesse, » s'écria-t-il, de se rallier à cette constitution ancienne; ah! plutôt perdons de vue ce fantôme, pour y substituer une réalité. » Traiter de chimères les institutions d'un gouvernement comptant huit cents ans d'existence était une assertion au moins exagérée, et qu'excuse à peine cette ardeur d'innover qui passionnait alors tant d'esprits. Mais d'autres propositions plus erronées et surtout plus hostiles devaient bientôt faire oublier celle-là. Du reste, si Lally s'était promis d'heureux résultats de la délibération en commun des trois ordres, ses illusions furent de courte durée. Frappé des tendances démocratiques de la majorité lorsque l'Assemblée constituante se fut trouvée définitivement organisée, il espéra en arrêter les progrès en préparant, de concert avec quelques-uns de ses collègues, l'établissement d'une monarchie tempérée, où le pouvoir royal et le peuple auraient trouvé des garanties d'indépendance et de sûreté réciproques. De toutes les transitions de l'ancien régime au nouveau, c'était sans doute la moins brusque et la plus désirable; mais déjà elle n'était plus possible. Tout était mûr pour une révolution complètement démagogique. Les événements se pressaient au-dedans et au-dehors de l'Assemblée, et le nom de Lally se trouve mêlé au souvenir de plusieurs. Le 6 juillet il présenta un projet de décret sur les subsistances, et proposa de voter au roi de solennels remerciements pour ses soins paternels qui avaient préservé son peuple de la famine. Le 11, à propos de la Déclaration des Droits de l'Homme proposée par Lafayette, il dit que l'auteur de ce manifeste parlait de la liberté comme il l'avait défendue en Améri-

que; mais il conclut à l'ajournement de la mise en délibération, et réussit à la faire renvoyer jusqu'au moment où l'on s'occuperait de la constitution. A cette époque Necker venait de quitter le ministère, et ses collègues avaient donné leur démission. Trop admirateur de ce ministre pour le juger avec sang-froid, entraîné d'ailleurs par l'exemple d'un de ses amis, Mounier, qui avait proposé une Adresse au roi pour demander le rappel de Necker, Lally appuya cette motion avec sa chaleur ordinaire. Tandis qu'on la discutait, l'insurrection du 14 juillet survint. Il se rendit à Paris pour calmer le peuple et prononça à l'Hôtel-de-Ville un discours dans lequel il disait : « Nous venons vous apporter la » paix de la part du roi et de l'Assemblée nationale : il faut maintenant que nous apportions la paix » de votre part au roi et à l'Assemblée. » Le 17, Louis XVI, qui avait cédé en rappelant Necker et les autres ministres, s'étant rendu à Paris, Lally l'y accompagna. Le nouveau discours qu'il adressa au peuple, à cette occasion, en présence du monarque, fut le sujet de vifs reproches et d'amères épigrammes. On appela cette harangue la parodie de *l'Ecce Homo*. Toute la vie politique de Lally le venge de cette injustice de l'esprit de parti. Mais si sa bonne foi ne peut être mise en doute, les événements ultérieurs prouvèrent trop combien il avait mal apprécié les résultats de cette nouvelle et inutile démarche de Louis XVI. Il reconnut bientôt son erreur, car dès le 20 juillet il proposa à l'Assemblée le projet d'une proclamation destinée à inviter tous les esprits à la paix et à menacer les perturbateurs de la vengeance des lois. Le 23 il montait de nouveau à la tribune, tout agité

des émotions qu'il essayait en ces termes de faire partager à ses collègues : « Ce matin j'ai vu entrer dans « ma chambre un jeune homme pâle, « défiguré, qui m'a dit en sanglotant : Monsieur, vous avez passé « quinze ans à défendre la mémoire « de votre père; sauvez la vie du « mien, et qu'on lui donne des juges... C'était le fils du malheureux « Bertier. — Je parlais, ajoute Lally « dans sa *seconde lettre à ses commettants*, au nom d'un fils dont le « père venait d'être massacré, et un « fils qui était en deuil du sien osa « me reprocher de sentir lorsqu'il ne « fallait que penser, et il ajouta ce « que je ne veux pas répéter, et chaque fois qu'il élevait les bras au « milieu de ses déclamations sangui- « naires, il montrait à tous les regards les marques lugubres de son « malheur récent et les témoins irrécusables de son insensibilité barbare ! » On sait que cet adversaire de la motion de Lally était Barnave, qui laissa échapper dans cette circonstance une trop fameuse exclamation qu'il a cruellement expiée. « Ce « sang est-il donc si pur qu'on ne « puisse en répandre quelques gouttes ? » Au milieu de ces débats et de l'agitation causée par la vivacité avec laquelle il s'exprimait, une voix s'éleva dans l'Assemblée et adressa à l'orateur ce reproche : « Vous abusez de « votre popularité. » S'il avait un instant possédé cette faveur de la multitude, il allait bientôt achever de la perdre. Déjà, et au cours de cette discussion, il avait osé attaquer Mirabeau par ces paroles qu'il prononça en regardant fixement le fougueux tribun : « On peut avoir de l'esprit, « de grandes idées, et être un tyran. » Il n'en fallait pas tant pour mériter la haine des factieux, dont le député d'Aix était alors le chef et l'idole. Dans

la fameuse séance nocturne du 4 août, Lally, qui siégeait au bureau comme secrétaire, frappé du délire qui égarait toutes les têtes, remit au président un billet portant ces mots : « Per- « sonne n'est plus maître de soi; le- « vez la séance. » Cet avis n'ayant pas été suivi, il chercha du moins à tirer parti de l'enthousiasme général dans l'intérêt du roi, et ce fut sur sa proposition que l'Assemblée décerna par acclamation à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*. Le 7 août il appuya un projet d'emprunt de 30 millions proposé par Necker, et dont le rejet déterminait la retraite définitive de ce ministre. Enfin, dans les séances des 19 et 21 du même mois, Lally put parvenir à exposer son système de constitution. D'accord avec Mounier, Bergasse et la majorité des membres du comité chargé d'en préparer une, il proposait la division du corps législatif en deux chambres : un sénat et une assemblée de représentants. Un troisième pouvoir, celui du roi, agissant par des ministres responsables et chargés de l'exécution des lois, concourait avec les deux autres à les faire. On voit, et il ne le dissimulait pas lui-même dans son rapport, que le gouvernement anglais lui avait servi de modèle à beaucoup d'égards. Mais vingt-cinq ans d'anarchie et de despotisme devaient s'écouler avant que la France acceptât comme un bienfait cette constitution dont le maintien servit même, quelques années plus tard, de prétexte à une insurrection victorieuse. A l'époque où Lally la mettait en avant pour la première fois, la seule proposition de cette charte fit crier à la tyrannie. Son rapport fut entendu avec une extrême défaveur; on traita son sénat de sénat de Venise et d'inquisition d'État. Une

assemblée unique, c'est-à-dire une institution qui menait droit à la république, fut préférée. Lally ne fut pas plus heureux quelques jours après en essayant de défendre la sanction royale. Il la demanda vainement libre et absolue. Sa voix, que n'avaient pu faire taire des menaces parties du dehors, demeura presque étouffée au milieu de la clameur des tribunes. Tout espoir de faire prévaloir quelques idées monarchiques dans la nouvelle forme de gouvernement qui s'élaborait étant perdu pour lui et pour ses amis, ils se retirèrent du comité de constitution, et il persista dans cette résolution malgré une réélection, se bornant à travailler dans le comité de réforme des lois criminelles. Bientôt les sinistres événements des 5 et 6 octobre achevèrent de le convaincre que, si quelque chance de salut restait encore pour la royauté, il fallait la chercher hors des lois parlementaires. Il donna sa démission de député; sortit de France, et se retira en Suisse. Ce fut là qu'il publia un ouvrage intitulé : *Quintus Capitolinus aux Romains*, énergique appel à la nation contre l'usurpation de toute l'autorité par l'Assemblée, contre les vices de la constitution et l'expropriation des deux premiers ordres. En 1792, et à l'aspect des périls de plus en plus pressants qui menaçaient le roi, il revint à Paris et s'occupa des moyens de l'en arracher, de concert avec Bertrand - Moleville, Malouet et Montmorin. Informé par des amis communs que Lafayette, commandant l'armée du centre, et mécontent de l'Assemblée, était disposé à mettre au service du roi son crédit et son pouvoir, Lally se rapprocha de lui, et ils combinèrent les moyens de faire sortir Louis XVI de Paris par un coup de main. Mais ce plan échoua

contre les méfiances excitées dans l'esprit du roi et de la reine par la conduite de Lafayette à leur égard, après le voyage de Varennes (*voy. LAFAYETTE*, dans ce vol.). Au 10 août, Lally, qui était resté à Paris, se vit arrêté et mis à l'Abbaye. Il s'y occupait de la défense de ses compagnons de captivité, et notamment de celle de Montmorin; mais, la veille même des massacres de septembre, ses amis, par une faveur presque miraculeuse, parvinrent à le faire sortir de prison. Il se réfugia aussitôt en Angleterre, où il trouva une honorable hospitalité et reçut une pension du gouvernement. Au moment du procès du roi il écrivit à la Convention pour s'offrir comme défenseur de ce prince. Le plaidoyer qu'il composa alors et fit imprimer peu après est plein de mouvement et de pathétique. On a dit souvent qu'il était digne en tout point de ce grand sujet, et que s'il eût été prononcé devant la Convention nationale, avec l'éloquence de sentiment et de conviction dont était éminemment doué le comte de Lally, il est probable que ce déplorable procès aurait eu d'autres résultats. Cependant il faut convenir qu'il lui eût été impossible de le prononcer devant de pareils juges tel qu'il a été imprimé, lors même que la mission qu'il avait sollicitée avec un si courageux dévouement ne lui eût pas été refusée. Cette grande cause ne fut pas la seule qui le trouva fidèle à la défense du malheur. Au milieu des distractions qu'il cherchait dans la culture des lettres, il rédigeait un *Mémoire au roi de Prusse* pour y réclamer la liberté de Lafayette, en attestant les bonnes intentions de ce général aux approches du 10 août, et s'efforçant de justifier sa conduite antérieure. En 1797 il publia une *Défense des émigrés français, adressée*

au peuple français. La question délicate de l'émigration y est envisagée sous toutes ses faces et discutée avec habileté. Cet ouvrage ne contribua pas peu à préparer les mesures qui rouvrirent à tant d'exilés les portes de leur patrie. L'auteur en profita lui-même et rentra en France après le 18 brumaire (1800). Lors des négociations pour le Concordat, il crut devoir les appuyer par plusieurs lettres écrites au rédacteur du *Courrier de Londres*, sur le bref du pape aux évêques français. Il y parlait de Bonaparte avec éloge. C'est un passage de ces lettres, très flatteur pour le premier consul, que citait M. de Chateaubriand dans la préface de sa première édition du *Génie du Christianisme*. Toutefois Lally s'en tint à ce tribut envers l'homme extraordinaire qui rétablissait l'ordre et la religion en France, et il éluda constamment les occasions qui lui furent offertes depuis de se rattacher au gouvernement impérial. Retiré aux environs de Bordeaux, il ne rechercha d'autre caractère public que celui d'avocat, et se fit inscrire sur le tableau de cet ordre. Vingt ans plus tard, et revêtu d'une éminente dignité, il se souvenait d'en avoir fait partie lorsque, assistant à une rentrée de la cour royale de Bordeaux, il refusait la place d'honneur qu'on lui avait réservée dans cette cérémonie, pour aller se confondre dans les rangs du barreau. En 1805 il vint à Paris, et fut présenté à Pie VII, qui accueillit avec bienveillance l'auteur des *Lettres sur le Concordat*. Depuis cette époque il ne quitta que rarement, pour quelques voyages dans la capitale, une province où le retenaient des liens d'amitié et de famille, puisqu'il y avait marié sa fille unique. La Restauration l'y trouva encore exclusivement occupé de travaux

littéraires. Louis XVIII, dès les premiers moments de son retour, le nomma membre de son conseil privé, et il suivit ce prince à Gand à l'époque des Cent-Jours. Il y coopérait à la rédaction du *Moniteur* ou *Journal universel*, et on lui attribue un article de cette feuille intitulé : *Examen des observations sur la déclaration du Congrès de Vienne*. Il y fit aussi en conseil d'État le rapport d'après lequel fut rédigé le manifeste du roi à la nation française. Au mois d'août 1815 Lally fut élevé à la pairie, à laquelle l'appelaient son talent, son illustration personnelle et celle de sa famille. Dès ses premiers votes dans la Chambre haute, il s'y montra ce qu'il aurait été sans doute dans ce sénat qu'il préconisait en 1789, libéral, mais modéré, constitutionnel, mais ami de la prérogative royale. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la déportation, bien que dans ces circonstances déplorables il eût, comme tous les sincères amis de la royauté, gémi sur les conséquences de la faiblesse du pouvoir. On dit qu'après la condamnation à mort prononcée contre l'accusé, il proposa de recommander à la clémence du roi le sauveur de l'armée française dans la retraite de Moscou. Le 9 janvier 1826, il éleva la voix en faveur de la proposition de loi relative à la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Rappelant à cette occasion un opuscule qu'il avait publié l'année précédente sur ce sujet, il insista pour que la loi ordonnât, comme seule oraison funèbre de l'infortuné monarque, la lecture publique de son testament. Dans la discussion de la mesure législative qui bannissait les régicides, il releva les mots de *bonté toute gratuite*, par lesquels le procès-verbal caractéri-

sait les sentiments qui avaient porté le roi à associer les deux Chambres à cet acte, et il expliqua que le bannissement et les autres dispositions pénales qu'il contenait ne pouvaient émaner que de la réunion des trois pouvoirs. Cette remarque, fort juste sous le rapport du droit public, ne l'empêcha pas d'adopter les exceptions à la loi d'amnistie; car en 1819 il contribua à faire rejeter par la Chambre et biffer de ses registres une pétition tendant au rappel des régicides. Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, Lally fut du nombre des hommes politiques qui s'en déclarèrent partisans. Il aimait trop la Charte telle qu'elle était pour approuver les tendances de la majorité de 1815, qui ne voulait cependant retoucher à cette constitution que pour restituer à la couronne des garanties dont l'avenir prit soin de justifier la nécessité, et qui certes eussent sauvé la monarchie de la restauration, si, comme on l'a dit, cette monarchie n'eût pas consenti elle-même à se suicider par l'ordonnance du 5 sept. 1816. On comprend dès lors comment Lally appuya, soit comme rapporteur, soit comme simple opinant, les nouvelles lois sur les élections rédigées dans un sens opposé aux principes de la Chambre de 1815. Plus tard, en 1819, conséquent avec ces idées, il repoussait la proposition de Barthélemy pour la révision de ces lois. Quant à la liberté de la presse, appelé à diverses époques à manifester son opinion sur ce sujet agité tant de fois devant les Chambres de la Restauration, il se prononça constamment pour le jugement des délits de la presse par jury. *C'était son principe éternel*, comme il le dit lui-même dans une lettre publiée par les journaux en 1825. Il se disculpait dans ce même écrit, comme

d'une imputation imméritée, d'appartenir à l'opposition. « Depuis dix ans que j'ai l'honneur de siéger dans la Chambre des pairs, ajoutait-il, j'ai toujours dit et je crois avoir prouvé que je n'étais ni de Paul, ni d'Apollon ou de Céphas, mais du Christ et de l'Évangile, c'est-à-dire du roi et de la Charte. » Il avait sans doute le droit de se refuser à être classé parmi les membres qui faisaient une opposition systématique au gouvernement; parlant presque toujours *sur* plutôt que *contre* les propositions du pouvoir, et ne sortant jamais des bornes d'une critique mesurée et impartiale. Cependant il paraissait, à cette époque, peu favorable, en général, au nouveau ministère choisi parmi les membres du côté droit. C'est ainsi qu'il combattit les modifications aux lois de 1819 sur la presse, et que, dans les deux discussions de la loi sur le sacrilège, il voulut en faire rejeter les dispositions les plus sévères, et particulièrement l'application de la peine de mort. D'un autre côté, les grandes mesures réparatrices des maux causés par la Révolution, l'indemnité des émigrés, celle des colons de Saint-Domingue, les pensions aux Suisses du 10 août furent vivement appuyées par lui. Il admirait trop les institutions anglaises pour ne pas voter en faveur de la proposition du rétablissement du droit d'aînesse et de l'extension des substitutions. Son nom ne se trouve pas parmi ceux des orateurs qui prirent part, en 1823, aux discussions si importantes de cette époque sur la guerre d'Espagne. Ce silence s'explique, ainsi qu'une lacune de toute une année dans sa vie politique, par un grave accident dont il manqua alors d'être victime. A la fin de 1822 sa voiture avait versé sur la route de Bordeaux

à Agen, et les suites de cette chute le tinrent longtemps éloigné de Paris. Dans les dernières années de sa vie, Lally, qui s'était presque toujours placé, comme on l'a vu, dans une position mitoyenne entre le gouvernement et l'opposition, se rapprocha davantage du premier, et lui prêta souvent, dans les discussions parlementaires, le secours de sa voix. A la fin de la session de 1827 il s'élevait contre la proposition de refus du budget, par laquelle les adversaires de plus en plus animés du pouvoir dans les deux Chambres voulaient formuler leurs griefs. Répondant à M. de Chateaubriand, qui avait prédit en termes sinistres une crise prochaine, il disait : « Non, Ninive ne périra pas, et ne sera détruite ni dans quarante jours, ni dans trois ans ! » Ainsi il ne croyait pas encore à la vérité d'une prophétie réalisée depuis avec tant de justesse. Mais dès l'année suivante il se montrait préoccupé à son tour, quoique par des motifs différents, des périls qui menaçaient l'autorité royale, et il ne les dissimulait pas. Lors de la discussion du budget, en 1829, après avoir pris la défense d'un ancien ministre, M. de Peyronnet, poursuivi avec acharnement par l'opposition pour l'affaire plus ridicule que sérieuse de sa fameuse salle à manger, Lally ajouta : « Je disais l'année dernière à cette Chambre qu'elle était appelée par les circonstances à remplir sa haute et salutaire destination dans le sens inverse de celui où elle l'avait remplie dans la session précédente. S'il était nécessaire alors que les régulateurs de la balance politique veillassent à ce qu'on ne retranchât pas trop de poids dans le côté de cette balance où se pèsent les intérêts populaires, aujourd'hui il faut en

« ajouter beaucoup dans le côté qui appartient au pouvoir monarchique, sans quoi, plus tôt ou plus tard, l'équilibre serait rompu et l'État frappé d'une nouvelle dissolution plus irrémédiable peut-être que celle qu'on a eu tant de peine à réparer. Ce que je disais à l'ouverture de la session est encore plus vrai aujourd'hui. Le temps a marché : bien des pas ont été faits vers l'affaiblissement du pouvoir monarchique et de l'aristocratie, son plus ferme soutien ; l'influence de l'esprit désorganisateur s'est accrue. Les efforts de la Chambre des pairs peuvent en arrêter les progrès et en prévenir le cours. » Ce discours, qui contenait une appréciation si vraie de l'état des choses, fut le dernier qu'il prononça. Il ne devait pas être témoin d'une révolution qu'il semblait annoncer et qui eût attristé la fin de sa vie. Dans les premiers jours de mars 1830, au moment où les Chambres se réunissaient, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dont les suites l'enlèverent le 11 du même mois. Des bruits répandus sur ses derniers moments, et tendant à faire croire qu'il avait refusé les secours de la religion, reçurent un solennel démenti de ceux qui y avaient assisté. Il fallait aussi peu connaître son caractère que ses principes pour le supposer capable de mourir en incrédule. Son gendre, M. le comte d'Aux, prit sa place à la Chambre des pairs. Lally était ministre d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur depuis 1825, et en 1829 il avait été créé chevalier commandeur grand-trésorier du Saint-Esprit, titres dans lesquels le roi voulut qu'il succédât au comte de Sèze, défenseur de Louis XVI. Ami de toutes les entreprises vraiment philanthropiques, il était l'un des

fondateurs de la Société royale pour l'amélioration des prisons. L'ordonnance du 21 mars 1816 le nomma membre de l'Académie Française. Un semblable choix était de ceux qu'une élection libre eût sans doute ratifiés. Le talent littéraire fort remarquable dont il était doué se distingue principalement par la noblesse des pensées et une diction brillante. Mais ses écrits, quel qu'en soit le genre, se ressentent trop de celui dans lequel il s'exerça le plus, le genre oratoire. Il y prodigue aussi quelquefois à l'excès les citations d'écrivains classiques de l'antiquité, défaut qui tenait chez lui peut-être à une mémoire prodigieuse. On retrouvait cette faculté dans sa conversation animée comme son style. Le mot si connu de Rivarol ou de Mme de Staël (car on l'a attribué à l'un et à l'autre), qui définissait Lally *le plus gras des hommes sensibles*, si on veut le prendre pour une épigramme, ne pouvait en avoir que la prétention. En effet, rien de moins affecté, rien de plus naturel au contraire en lui que cette facilité d'émotions qu'il portait jusqu'à l'attendrissement. Avec une telle organisation il n'est pas étonnant qu'il mît à servir ses amis un zèle et une chaleur justement célèbres dans le monde. Nous ajouterons, parce que c'est aussi la vérité, que cette sensibilité exquise était toujours inspirée par le dévouement et la bienveillance, et que dans ce cœur excellent il n'y avait d'ardeur que pour aimer, protéger et défendre, jamais pour attaquer ni pour haïr. A toutes les époques, la moindre circonstance qui pût réveiller en lui le sentiment de la piété filiale donna lieu à des manifestations d'intérêt fort touchantes. Nous citerons à ce sujet ce qu'il écrivit le 23 sept. 1811 aux rédacteurs du *Journal*

de l'Empire, sur un passage des Lettres de Mme du Deffant, injurieux à la mémoire de son père. Ce morceau est d'ailleurs très historique, et il représente mieux que nous ne saurions le faire le caractère, le style, et jusqu'à la vie de Lally-Tollendal, en même temps qu'il fait connaître des traits curieux de l'histoire de son père. « Messieurs, vous n'avez encore vu que mon nom, et déjà vous m'avez compris. J'étais éloigné de Paris, j'ai lu votre journal du 20 de ce mois; au saisissement de la douleur ont succédé les transports de l'indignation; j'accours remplir encore une fois le plus saint de mes devoirs. Justice, Messieurs, et justice entière! Ce n'est pas seulement la nature déchirée qui vous la demande; la vérité, non moins outragée que la nature; la religion méconnue, l'honneur public violé, l'honneur français calomnié, tout crie vengeance ainsi que moi! tout s'est soulevé avec moi contre ce fragment honteux dans lequel une frivolité sacrilège s'est fait un jeu de flétrir, je ne dis pas la gloire et les services, je ne dis même pas l'innocence et les vertus, je dis les derniers moments, je dis le dernier souffle de mon malheureux père! Et cette lettre a été écrite par une femme, quand le sang d'un infortuné vieillard fumait encore auprès d'elle! par Mme du Deffant, quand, parmi ces *personnes affligées*, dont elle profanait la douleur, étaient celles dont l'intimité l'honorait le plus, qui certainement lui montraient leur *affliction*, et à qui sans doute elle adressait des paroles compatissantes le jour où elle insultait à leur sensibilité dans le secret de ses correspondances! Le trait rapide d'indignation dont vous avez marqué, Messieurs, cette lettre criminelle, est un premier mouvement qui vous ho-

nore ; mais du fond de sa tombe la victime offensée, la victime qui, en allant à la mort, a écrit : *Je recommande ma mémoire à mon fils*, exige de moi et veut que je requière de vous une réfutation positive qui la venge. Cent mille lecteurs, séparés aujourd'hui de cette catastrophe par deux générations, qui sont deux siècles, viennent de lire en détail, dans votre feuille, les grossières et barbares impostures de M^{me} du Deffant ; il est nécessaire que les mêmes lecteurs y trouvent, avec les mêmes détails, les vérités pures et consolantes qui seront accueillies par tous les bons cœurs, et que n'oserait braver la conscience même la plus corrompue. Un écrit fait pour le moment pourrait ne pas obtenir toute la confiance qui lui serait due. J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, les Mémoires que j'ai rédigés il y a trente-cinq ans ; ces Mémoires, sur lesquels, le 25 mai 1778, soixante-huit conseillers d'État ou maîtres des requêtes ont cassé l'arrêt de condamnation de mon père, au rapport du magistrat le plus vertueux de son temps (1), et après trente-deux séances de commissaires (2) dignes du rapporteur et de la cause ; ces Mémoires, produits et publiés quand presque tous les acteurs des scènes que j'y retraçais, militaires ou civils, amis ou ennemis, étaient encore vivants, sans que jamais aucun fait positif ait été réfuté par ceux qui étaient les plus intéres-

(1) M. Lambert, ancien conseiller au parlement de Paris, alors maître des requêtes, depuis conseiller d'État et du conseil des dépêches, contrôleur-général des finances, etc., qui a péri sur l'échafaud révolutionnaire en 1793. (VOY. LAMBERT, tom. LXX.)

(2) MM. d'Aguesseau, Lepelletier de Beauré, de la Porte, de Sauvigny, de Bernage, de la Michodière, de Bastard, du Four de Villeneuve (ancien lieutenant civil, et celui qui avait sauvé la tête de M. de la Bourdonnais dans le procès intenté aussi à ce grand homme), Vidaud de la Tour, de Taubureau.

sés à le nier. Je ne vous demande pas, Messieurs, de vous arrêter sur la première partie, c'est-à-dire, sur l'histoire de la vie de mon père. N'y cherchez pas la journée de Fontenoy ; mon père fixant avec le duc de Richelieu la dernière manœuvre qui va décider le sort de la bataille, enfonçant le premier, à la tête de son régiment, le flanc de la terrible colonne ; et le dauphin de France venant, après la victoire, annoncer au colonel Lally que le roi l'appelle à la tête de l'armée pour le faire brigadier sur le champ de bataille. N'y cherchez pas le siège de Berg-op-Zoom, le maréchal de Saxe donnant M. de Lally au comte de Lowendal pour maréchal-général des logis de son armée ; M. de Lally chargé par M. de Lowendal de faire le plan général de toutes les attaques, associé par M. de Lowendal à toutes les opérations qui préparent et consomment ce fameux exploit ; *joignant aux soins de ce grand capitaine*, a dit l'historien des conquêtes de Louis XV, *tout ce que l'expérience la plus consommée et le courage le plus intrépide pouvaient produire de plus heureux* (3). N'y cherchez pas l'expédition d'Écosse, la bataille de Falkirk, et les ennemis de la France mettant à prix, en 1745, cette même tête que des juges de France devaient abattre en 1766. Hélas ! Messieurs, n'y cherchez même pas la guerre de l'Inde ; cette campagne de trente-trois mois sans interruption, avec une armée sans recrues, sans paye, sans vivres ; ces huit places prises, ces huit victoires remportées sur les Anglais, sur les éléments, les obstacles, les fléaux de toute espèce ; cette belle défensive, lorsque, oublié de l'Europe, on s'est

(3) Page 169 de *l'Histoire des Conquêtes de Louis XV*, ouvrage dédié au roi ; édit. de Paris, in-fol. 1739.

vu forcé d'abandonner ses conquêtes et de se renfermer dans ses limites ; cette résistance mémorable de Pondichéry investi, assiégé, bloqué pendant neuf mois ; rendu lorsqu'il n'avait plus ni une armée, ni un soldat, ni un habitant noir ; rendu lorsque l'armée blanche était réduite à sept cents hommes contre vingt et un millé, et sans un bateau contre quatorze vaisseaux de ligne ; rendu lorsque ces sept cents hommes, consumés par les maladies, la misère, la faim, avaient épuisé, pour se soutenir debout, non pas seulement le dernier grain de riz, mais le dernier des plus vils animaux, le dernier lambeau de cuir bouilli, la dernière goutte de gomme, le dernier cœur de cocotier ; rendu enfin lorsque *la défense acharnée de Pondichéry* (ce sont les Anglais qui l'ont publié) *avait sauvé l'Ile de France*. Ces souvenirs, Messieurs, sont des souvenirs de gloire : il fut des temps où je pouvais m'en nourrir ; aujourd'hui, *non tanta superbia victis*. Bien moins encore vous demanderai-je de parcourir la seconde partie des Mémoires que je vous adresse. C'est l'histoire du procès de mon père, des trames ourdies contre lui pour le perdre, et contre ses juges pour les tromper. C'est, je l'avoue, le perpétuel et admirable triomphe de l'innocence, du courage et de l'esprit d'un homme, luttant seul et captif contre une nuée d'ennemis libres et conjurés. Mais que de motifs pour oublier aujourd'hui le nom de ces ennemis ! Qui plus que moi doit craindre de frapper les pères dans le cœur de leurs enfants ! Et combien de malheurs communs sont venus établir des liens de sympathie et de devoir entre les familles les plus divisées ! Que je puisse seulement espérer qu'abjurées par moi ces haines se-

ront éteintes partout ; et qu'on ne me force pas de reprendre à soixante ans une défense que j'ai commencée à quinze, et que j'ai dû croire consommée à quarante. Ce que je vous demande uniquement, Messieurs, ce dont je vous conjure, et je vous honorerai bien plutôt que je ne vous offenserai en ajoutant ce dont je vous somme, c'est de lire les quinze pages qui terminent la troisième partie de mes Mémoires. Vous la trouverez là, cette dernière journée de mon malheureux père, et vous l'y trouverez écrite, heure par heure, sous la dictée de ce même confesseur si scandaleusement travesti dans les fables populacières de M^{me} du Deffant ; vous y apprendrez quelles ont été les véritables émotions de ce pieux consolateur de l'innocence immolée, de cet intrépide ministre des autels, qui, le lendemain de la catastrophe, écrivit à la famille et aux amis de la victime : *Il s'est frappé en héros du monde, et il s'est repenti en héros chrétien*. Quand vous aurez lu, Messieurs, votre conscience, votre honneur, votre sagesse ne me laisseront plus rien à vous demander. Vos cent mille lecteurs sauront aussitôt les vérités que vous aurez apprises. Vous ferez justice à tout et à tous : à cette mort de mon père, qui a été héroïque selon Dieu et selon les hommes ; à cette religion qui a dompté les plus justes ressentiments et adouci les plus cruelles tortures ; à ce curé vénérable, qui a été la gloire de son ministère par son religieux courage, et qui en a été la bénédiction par sa tendre humanité ; aux habitants de Paris, qui, loin de *battre des mains* à ce spectacle déchirant, ou ne l'ont vu qu'avec horreur, ou, dès le matin, avaient déserté la ville qui devait en être le théâtre ; à ce roi qui, faible qu'il était ! n'a cependant jamais été

capable de donner l'ordre affreux que cette femme suppose émané de lui ; qui, au contraire, le soir de cette funeste journée, a manifesté dans son intérieur un trouble dont il n'était plus le maître ; qui, en 1771, a dit au chancelier Maupeou, devant vingt témoins (le vertueux maréchal de Mouchy en était un, et il a voulu être cité) (4) : *J'ai été trompé ; ce sera vous qui en répondrez , et ce ne sera pas moi.* Enfin, il m'est peut-être permis d'exprimer ce sentiment après tous les autres, vous ferez justice à la douleur et à l'honneur du fils, de la petite-fille, des arrière-petits-enfants de *ce brave et infortuné général Lally*, qui, selon l'expression du véridique et religieux lord Lyttleton, *avait porté l'enthousiasme militaire de l'honneur à son dernier période.* Il semble qu'aujourd'hui ce mot seul devrait concilier tant d'amis à sa mémoire ! Alors, Messieurs, moi et ma famille, nous nous sentirons liés envers vous par la reconnaissance. Recevez, en attendant, l'expression d'une confiance que tout nous dit être juste, et de la considération distinguée que j'aimerai toujours à vous devoir. *Signé LALLY-TOLLENDAL.* »

P. S. « Ah ! Messieurs, quelle consolation je reçois au moment où j'allais fermer ce paquet ! Des amis sécourables, que le ciel les en récompense ! m'envoient la réponse faite dans le temps par M. Horace Walpole à cette lettre si indigne de lui être adressée. Que ne l'ai-je eue plus tôt ! que ne l'avez-vous eue vous-mêmes ! Je l'ai vu et entendu dans ses dernières années, cet ingénieux Horace Walpole, ce vénérable lord Orford. Je savais ce qu'il m'avait dit en 1793 : je me demandais ce qu'il avait pu répondre en 1766. Le voilà

connu. Lisez-le, Messieurs ; faites-le lire à vos cent mille lecteurs, immédiatement ; je vous le demande avec toutes les instances que vous pouvez concevoir ou plutôt sentir. Je suis sûr que vos cœurs répondent au mien. » — *Réponse de M. Horace Walpole à Mme du Deffant.* « Ah ! Madame, Madame, quelles horreurs me racontez-vous là !..... Oui, oui, vous êtes des sauvages, des Iroquois..... On a bien massacré des gens chez nous ; mais a-t-on jamais vu battre des mains pendant qu'on mettait à mort un pauvre malheureux, un officier-général qui avait languï pendant deux ans (5) en prison ; un homme, enfin, si sensible à l'honneur qu'il n'avait pas voulu se sauver ; si touché de sa disgrâce qu'il cherche à avaler les grilles de sa prison plutôt que de se voir exposé à l'ignominie publique ! Et c'est exactement cette honnête pudeur qui fait qu'on le traîne dans un tombeau, et qu'on lui met un bâillon à la bouche comme au dernier des scélérats ! Mon Dieu ! que je suis aise d'avoir quitté Paris avant cette horrible scène ! » — On a de Lally Tollendal : I. *Mémoires et plaidoyers*, Paris, Rouen, Dijon, 1779 et ann. suiv. II. *Essai sur quelques changements qu'on pourrait faire dès à présent dans les lois criminelles de France, par un honnête homme qui, depuis qu'il les connaît, n'est pas bien sûr de n'être pas pendu un jour*, Paris, 1787, in-8°. Cet opuscule, composé pendant le procès que soutenait Lally pour la réhabilitation de son père, se ressent nécessairement de cette influence. III. *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau au comité des recher-*

(4) Page 9, première partie de mes mémoires.

(5) Il aurait dû dire trois ans.

ches contre *M. le comte de Saint-Priest, ministre d'État*, 1789, in-8°. IV. *Rapport sur le gouvernement qui convient à la France*, 1789, in-8°. V. *Lettre à ses commettants*, 1790. VI. *Seconde lettre à ses commettants, avec des pièces justificatives contenant les différentes motions de M. le comte de Lally-Tollendal*, Paris, 1790, in-8°. VII. *Quintus Capitolinus aux Romains, extrait du 3^e livre de Tite-Live*, 1790, in-8°. VIII. *Lettre à M. Burke*, 1791, in-8°; *post-scriptum*, 1791, in-8°. IX. *Seconde lettre à M. Burke*, 1791, in-8°. X. *Lettre à M. l'abbé D....., grand-vicaire, auteur de l'écrit intitulé: Lettre à M. le comte de Lally, par un officier français*, 1793, in-8°. XI. *Plaidoyer pour Louis XVI*, 1793, in-8°; réimprimé dans le Barreau français. XII. *Mémoire au roi de Prusse pour lui demander la liberté de Lafayette*, 1795, in-8°; imprimé à Paris avec des pièces justificatives et une correspondance de Lafayette. XIII. *Le comte de Strafford, tragédie en cinq actes et en vers*, Londres, 1795, in-8°. Cette pièce, composée par Lally pendant sa longue lutte judiciaire, et qui s'y rattache par son sujet, fut reçue au théâtre en 1792, mais ne put y être représentée. On y trouve de très beaux vers. XIV. *Essai sur la vie de Thomas Wentworth, comte de Strafford*, Londres, 1795, in-8°; réimprimé à Paris en 1814. Cet ouvrage eut la même origine que le précédent. En recherchant les causes de la condamnation injuste du ministre de Charles I^{er}, Lally démontrait l'illégalité de celle de son père, basée sur des motifs semblables. (Voy. *Épître dédicatoire au prince Henri de Prusse*.) XV. *Défense des émigrés français, adressée au peuple français*, 1797, 2 vol. in-8°. Tra-

duite dans presque toutes les langues de l'Europe, cette apologie eut en moins de deux mois dix éditions françaises. XVI. *Lettres au rédacteur du Courrier de Londres*, 1801, in-8°. XVII. *Lettre aux rédacteurs du Journal de l'Empire*, 1811, in-8°. C'est la réponse à un article de ce journal où la mémoire de son père avait paru attaquée (voy. plus haut). XVIII. *Déclaration demandée par M. Ferris*, 1814, in-4°. XIX. *Du 30 janvier 1649 et du 21 janvier 1793*, Paris, 21 janvier 1815. XX. *Recueil de pièces relatives au monument de Lucerne consacré à la mémoire des officiers et soldats suisses morts pour la cause du roi Louis XVI, les 10 août, 2 et 3 septembre 1792, suivi de la lettre d'un voyageur français présent à l'inauguration dudit monument le 10 août 1821*, Paris, 1821, in-4°. Lally a eu part à la rédaction des *Mémoires concernant Marie-Antoinette, reine de France*, publiés sous le nom de Weber, Londres, 1804, 3 vol. in-8°; réimprimés par les frères Baudouin, Paris, 1822, 2 vol. in-8°. Cette nouvelle édition amena un procès entre Weber et les imprimeurs qui citèrent une lettre où Lally reconnaît avoir travaillé aux mémoires en question. Indépendamment de ces ouvrages imprimés, Lally a composé et lu à l'Académie Française une *Traduction de vers de la Prière universelle de Pope*, et de la *Demoiselle campagnarde, poème anglais*; des fragments d'une tragédie intitulée: *Tuathan-Teumar, ou la Restauration de la monarchie irlandaise*. On n'a point retrouvé dans ses papiers une traduction des *Oraisons de Cicéron*, à laquelle il est sûr qu'il avait travaillé longtemps, et dont il nous a lu des fragments tout-à-fait dignes du prince des orateurs romains. On lui doit enfin plusieurs des meilleurs articles de la *Biogra-*

phie universelle, et notamment ceux de Charles 1^{er}, des reines d'Angleterre Anne et Élisabeth, de Mounier, de lord Russel, etc. Il est facile de reconnaître son style, sa manière et ses sentiments dans celui du comte de Lally, son père, imprimé dans le même ouvrage sans nom d'auteur. C. D—s.

LALOBÉ (GÉRARD de), prêtre; docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Jacques de Reims, naquit dans cette ville vers le milieu du XVI^e siècle et y mourut vers 1620. Il était devenu aveugle sur la fin de ses jours. Les archives de Reims, dit P.-J. Grosley, contiennent la relation d'un fait honorable à sa mémoire. Comme il était sincèrement attaché au parti de Henri IV, ayant entendu dans son église un Jacobin prêcher en faveur de la Ligue, il lui cria avec force : « Père, vous êtes dans « la chaire de vérité, mais vous ne la « dites pas. » Il fit descendre le prédicateur, monta à sa place et détruisit par un discours ce que ce religieux avait avancé. Lalobe fut jeté en prison et y resta plusieurs années pour cette action courageuse. Henri IV, passant à Reims et en ayant été informé, ne le laissa pas sans récompense. Il manda Lalobe, lui témoigna sa reconnaissance, et lui fit des offres dignes de sa générosité; mais le modeste curé n'en abusa pas. Sa réponse mérite d'être citée : « Sire, j'ai « appris dans l'Évangile ce que je de- « vais à Votre Majesté; je n'aurais pu « y manquer sans trahir Dieu et ma « conscience; puisque ma conduite a « eu l'honneur de vous plaire, et que « Votre Majesté veut bien m'en ré- « compenser, ordonnez, Sire, que je « rentre dans ma cure, c'est toute « mon ambition. » Cette grâce lui fut accordée à l'instant. Henri IV le plaignait de ce qu'il avait souffert pour lui; il répondit qu'on ne souffrait

jamais quand on défendait la vérité. Nous avons de Lalobe un volume de Noël et de Cantiques spirituels qu'on chantait pendant l'office divin, ce que l'archevêque Letellier défendit par son ordonnance du 30 août 1702.

L—C—J.

LALOBÉ (MAURICE), ancien maire de Troyes, était arrière-neveu du précédent. Il naquit dans cette ville vers 1740; ses ancêtres avaient adopté sur la religion les opinions de Port-Royal; et la manière de penser des Arnauld, des Nicole, des Pascal, etc., fut héréditaire dans cette famille, adonnée au commerce. Son dernier rejeton, élevé dans les mêmes principes, en fit la règle de toute sa vie. Il embrassa la carrière commerciale comme ses pères, et devint un des négociants les plus recommandables de la ville de Troyes. Ses concitoyens lui donnèrent des preuves de leur estime en l'élevant aux fonctions publiques. D'abord consul des marchands, puis officier municipal, il fut nommé maire en 1791. La Révolution avait déjà pris à cette époque un caractère qui rendait difficile l'exercice de ces fonctions. Lalobe, par un esprit diamétralement opposé à l'esprit philosophique qui influa sur cette révolution, l'embrassa comme un grand nombre d'honnêtes gens qui s'aveuglèrent sur ses suites. Il crut de bonne foi qu'elle opérerait la réforme des abus. Considérant le peuple comme l'instrument de la richesse du commerce et de l'industrie, et l'une et l'autre comme les sources les plus abondantes de la félicité publique, il résolut de se dévouer tout entier à de si puissants intérêts. Les acclamations générales accompagnèrent sa nomination, ainsi que tous les discours qu'il prononça; « discours où il exprima « mais les sentiments de son dévouement au bien public, et de sa recon-

« naissance envers ses concitoyens ; discours où paraissait la candeur de son âme, et qui arrachèrent des larmes à tous ses auditeurs. » (*Journal de Troyes*, année 1791.) Au milieu de cet enthousiasme général, Lalobe ne se dissimula pas les difficultés qu'il aurait à vaincre de la part même de ceux pour lesquels il s'était chargé de fonctions aussi pénibles. Et, en effet, il eut à lutter contre le peuple qu'il voulait soulager. La cherté du pain, le renchérissement des denrées, le manque de travail et la licence révolutionnaire causèrent plusieurs émeutes, dont il faillit devenir victime en interposant son autorité pour arrêter le désordre. Au mois de novembre 1792 il présida l'assemblée électorale qui se tint à Arcis pour la nomination des administrateurs du département. Il fut élu membre du directoire, et exerça jusqu'au même mois de l'année suivante. Alors le système de terreur qui a désolé la France s'organisant, il profita d'une circonstance favorable pour se démettre, fondant sa démission sur l'affaiblissement de l'unique organe de la vue qui lui restât, ayant perdu l'autre dans son enfance à la suite d'une opération qui ne réussit pas. Il eut ce trait de ressemblance physique avec Jean Passerat, l'un des hommes célèbres de Troyes. Du côté moral il eut d'autres rapports avec lui, surtout le désintéressement, la franchise et le talent poétique. Vers cette époque, l'infirmité qu'il donna pour motif de sa démission et qui n'était que trop réelle, celle de son épouse devenue percluse de tous ses membres dont elle ne recouvra jamais l'usage, le départ de ses fils aux armées, enfin les pertes qu'éprouvait le commerce, le décidèrent à cesser le sien ; et il se retira des affaires comme de l'administration, résolu de

demeurer impassible spectateur des événements. Cependant il ne put s'empêcher de se montrer encore comme citoyen dans une circonstance remarquable ; ce fut lorsqu'un commissaire de la Convention nationale vint à Troyes et frappa sur quelques-uns de ses habitants une réquisition de près de 2 millions en numéraire sur le commerce de cette ville (*voy. LAMOTTE-VALOIS, LXX*). Lalobes'opposa fortement à cette exaction, et fit valoir, devant les sections assemblées, les moyens de la repousser. Malgré l'énergie qu'il déploya et le concours d'autres citoyens qui le secondèrent, il ne put réussir contre la force, et, pour récompense de son courage, il fut, par ordre du représentant Bô, enfermé, lui quarantième, dans les maisons de détention de Troyes et de Brienne, d'où il ne sortit qu'au bout de huit mois, peu de jours avant le 9 thermidor. Il se retira depuis à la campagne, où il se livra à ses goûts pour la retraite et l'étude. Il acheta un domaine à Dampierre, et partagea les loisirs que lui laissait l'exploitation de ce domaine entre la lecture, la méditation des livres saints et la composition des poésies qu'elles lui inspirèrent. C'est ainsi qu'il composa *le Berger philosophe*, ou *le Retour d'un père au sein de sa famille*, pastorale en cinq actes et en vers mêlés de chants, imprimée à Troyes, 1812, in-8° de 80 pages, sans nom d'auteur, avec un avertissement et des notes ajoutés par l'auteur de cette notice. Elle fut représentée par de jeunes élèves dans quelques maisons d'éducation. Cette production, comme pastorale dont elle porte le titre, sort du genre ordinaire. L'auteur désirait laisser à ses enfants une instruction chrétienne cachée sous les fleurs d'une poésie naturelle et simple, qui n'exclut pas

la plus haute sublimité. Il employa un sujet de bergerie, auquel il donna la forme dramatique ; et, dans cette pièce, où l'on trouve l'imitation des passages les plus élevés des Écritures, les sons de la harpe sainte s'allient sans disparate à ceux de la flûte pastorale. Les notes insérées dans chaque acte ont pour objet d'en exposer et d'en développer l'action et le but. On y remarque l'expression naïve des sentiments les plus tendres, de l'amour paternel, de l'affection conjugale, de l'amitié fraternelle et de la piété filiale. Chacun de ces sentiments est peint avec les couleurs qui lui sont propres, et une intrigue ingénieuse sert à leur développement successif. Vers le temps où le *Berger philosophe* parut, Lalobe travaillait à la composition d'un poème beaucoup plus considérable, auquel il a consacré plusieurs années. Il est divisé en cinq chants formant environ trois mille vers, et le sujet en est le même que celui du *Paradis perdu* de Milton. Ce n'est pas que Lalobe ait eu la prétention de lutter contre ce géant poétique ; mais il était mécontent de la manière profane et quelquefois extravagante dont le poète anglais a défiguré ce sujet religieux, et il essaya de le traiter d'une manière plus conforme au texte sacré, en y fondant les passages les plus analogues ; et des notes, où ces passages imités ou traduits sont textuellement rapportés, attestent combien l'Écriture sainte lui était familière. Ce poème, ayant pour titre *la Chute d'Adam*, est resté inédit. Lalobe cultivait aussi la musique par goût, et il se livrait à la composition par instinct, n'en ayant jamais appris les règles. Il chantait agréablement, et sa voix annonçait la plus vigoureuse constitution. Dans les dernières années de sa vie, son bonheur fut troublé par des chagrins

domestiques, et surtout par la perte de ses deux fils, dont l'un était capitaine adjoint à l'état-major de l'armée et l'autre commissaire, et qui tous les deux furent tués en Espagne le même jour, quoique à une grande distance, et par une de ces fatalités que rien ne peut expliquer. Cette perte de deux fils à la fleur de l'âge, et dont l'un surtout donnait les plus flatteuses espérances, contrista le cœur paternel de Lalobe. Sa vieillesse en reçut une cruelle atteinte, et il ne put jamais s'en consoler. Il y pensait continuellement ; et il dit lui-même, dans une note de son poème, qu'il a eu intention de faire allusion à la mort de ses fils dans ces vers du quatrième chant, où il rappelle le souvenir de Rachel, cette mère inconsolable :

« N'ouvrant son cœur qu'au chagrin qui l'accable ;
 « Toujours redemandant ses fils qu'elle a perdus,
 « Et les pleurant toujours parce qu'ils ne sont plus.

Quoi que l'on ait pu penser de l'adhésion de Lalobe aux principes de la Révolution, on ne peut faire aucun reproche à sa conduite toujours pure et conforme à l'équité. Il ne fut pas moins attaché par le cœur que sa famille l'avait été à la maison royale de Bourbon. Il apprit avec horreur l'assassinat de Louis XVI ; il gémit des malheurs qui en furent la suite, et déplora les désastres auxquels la France fut en proie, non-seulement pendant le règne de la Terreur, mais encore par les guerres sans fin de Napoléon Bonaparte. Plein de confiance dans la Restauration, il revint à Troyes, et reprit le commerce dans la vue de réparer les brèches que l'invasion avait faites à sa fortune, devenue insuffisante pour fournir à ses besoins. Mais la nouvelle apparition de Bonaparte et le discrédit où tomba le commerce à cette époque l'obligèrent d'y renoncer et de retour-

ner à la campagne. Bientôt il y perdit son épouse, et des arrangements de famille le ramenèrent à Troyes. Il s'y condamna, à l'âge de 80 ans, à la plus rigoureuse abstinence. Les solitaires de la Thébaïde n'ont pas vécu avec plus d'austérité. N'ayant fait usage pendant plusieurs années que de légumes cuits à l'eau, il eut beaucoup de peine à se nourrir de viande, quand il y fut contraint par suite de ses macérations et de ses jeûnes. La matinée de chaque jour était occupée, soit à prier dans sa maison, soit à entendre l'office divin à l'église, où on l'avu souvent agenouillé des heures entières et tomber en défaillance. Il termina cette vie austère et remplie de bonnes œuvres, après une maladie de quelques jours, le 21 novembre 1824. Qui pourrait s'imaginer qu'après une conduite si édifiante on lui ait refusé la sépulture chrétienne? C'est pourtant ce qui arriva à cause de ses opinions religieuses. Abandonné de son propre pasteur, il ne put obtenir les prières ni les honneurs que sa famille et ses nombreux amis sollicitèrent auprès du conseil épiscopal. Son cercueil fut conduit avec décence, mais sans aucune cérémonie religieuse, accompagné d'un commissaire de police, au lieu du clergé, des pauvres qui portaient le luminaire acheté pour l'église, des parents et amis du défunt, et d'un grand concours de citoyens marchant tous dans le plus profond silence et avec une tristesse non moins profonde, au cimetière commun, où du moins l'on devait s'attendre qu'il serait inhumé à son rang. Toutefois, par une exception des plus étonnantes pour sa famille comme pour lui-même, sa fosse se trouva creusée à un pied ou deux de distance de l'une des portes du cimetière, et sur un terrain spécialement destiné à la sépulture des suicides!

C'est là que le corps de Lalobe fut déposé sans honneur. Les journaux rendirent compte de ces circonstances déplorables dont l'esprit de parti s'empara, et qui eurent un grand retentissement. Plusieurs écrits furent publiés à cette occasion, savoir : *Lettre à un habitant de Troyes, au sujet de l'enterrement extraordinaire de M. Lalobe*; et en février de la même année : *Réclamation, d'après les règles de l'Église et les lois de l'État, contre le refus public des sacrements et de la sépulture ecclésiastique*. Ces écrits renferment un éloge de Lalobe avec sa défense contre l'imputation de *jansénisme*, et ils tendent à prouver que les lois s'accordent avec les conciles, les papes et les évêques, pour n'autoriser les refus des sacrements et de la sépulture ecclésiastique qu'à ceux qui se sont séparés de l'unité de l'Église. L'auteur de cette notice, témoin de tous ces faits, ayant eu occasion d'en écrire au marquis de Lally-Tollendal, en reçut une réponse par laquelle ce défenseur éloquent de la religion et du roi lui témoigna, au nom de l'une et de l'autre, et au nom de l'humanité et de la patrie, sa reconnaissance de lui avoir fourni les détails de cette affaire, qu'il qualifie de scandaleuse et de féroce. « Je n'en « connaissais pas tous les détails, « dit-il; je les apprendis par votre lettre : je n'ai point d'expressions « pour vous peindre le dégoût et « l'horreur que j'en ressens. L'humanité restera exposée à de tels attentats tant qu'il n'y aura pas d'appel comme d'abus. » P. D.—L.

LALONDE (FRANÇOIS-RICHARD de), académicien de Caen, naquit dans cette ville en 1685, et y fit de bonnes études dans les arts et les sciences. Devenu ingénieur, il s'occupait beaucoup de lever des plans te-

pographiques, et fit une étude particulière du cours de la rivière d'Orne, qu'il chercha à rendre navigable jusqu'à la mer. Les plans et cartes qu'il dressa pour cet objet sont fort estimés. *Les plans, vues et perspectives de Caen*, qu'il fit graver à ses frais et sous ses yeux, sont également recherchés pour la netteté et la précision du dessin. Lalonde cultivait en même temps la peinture, la poésie et la musique; enfin il s'occupa aussi des antiquités et de l'origine de Caen, et il a laissé sur ce sujet un manuscrit précieux, mais qui est resté inédit, intitulé : *Recherches sur l'antiquité et le château de la ville de Caen*. Il a publié : I. Une *Paraphrase* (en vers) *des sept Psaumes de la pénitence*, 1748, in-8°. II. Différentes *Poésies, Cantates, Élégies, Opéras*, insérés dans divers recueils. Lalonde mourut à Caen le 18 septembre 1765.

M—D j.

LALOUETTE (PIERRE), né à Paris en 1711, fut nommé en 1742 docteur régent à la Faculté de médecine de cette ville, où il mourut aveugle le 14 août 1792. Il s'était fait une grande réputation comme praticien, et ce fut plutôt à cette réputation qu'à ses écrits, peu nombreux et peu remarquables, qu'il dut la décoration de l'ordre de Saint-Michel. Il a publié : I. *Nouvelle Méthode de traiter les maladies vénériennes par la fumigation*, Paris, 1776, in-8°. II. *Traité des scrofules, vulgairement appelés écrouelles ou humeurs froides*, Paris, 1780-1782, 2 vol. in-12, III. *Détail des expériences faites pour déterminer la propriété de la racine de dentelaire dans le traitement de la gale* (pour la Société royale de Médecine de Paris), Paris, 1781, in-4°. — **LALOUETTE Jean-François-Achille**, docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine

de Paris, né vers 1742, parcourait, comme il nous l'apprend lui-même, son quatorzième lustre quand il commença à écrire. Son *Essai sur la rage* parut en 1812. Dans l'introduction placée en tête de cet ouvrage, l'auteur se livre à de longues discussions sur la cause primitive de tout mouvement, de toute existence, et sur d'autres questions semblables qu'il essaie de rattacher à son sujet. On conçoit qu'en devenant auteur à l'âge de soixante-dix ans il n'ait pas eu le temps de publier un grand nombre de volumes; aussi ne pouvons-nous citer de lui que deux ouvrages : I. *Essai sur la rage, dans lequel on indique un traitement méthodique et raisonné pour la guérir lorsqu'elle est déclarée; précédé d'une dissertation présentant plusieurs considérations générales sur quelques phénomènes de la nature; on y a joint plusieurs tableaux au moyen desquels on peut saisir d'un coup d'œil tous les rapports sous lesquels la maladie a été considérée*, Paris, 1812, in-8°, pl. II. *Réflexions sur la nature de la goutte, ses causes, ses effets, et sur les moyens employés pour la combattre*, Paris, 1815, in-8°. D—D—R.

LALUZERNE (CÉSAR-GUILLAUME, cardinal DE), d'une des premières familles de Normandie, était, par sa mère, petit-fils du chancelier de Lamoignon. Il naquit à Paris en 1738, et annonça de bonne heure les qualités d'esprit et de cœur qui se développèrent ensuite. Au sortir du collège il passa aux études théologiques, dans lesquelles il obtint de grands succès, d'abord au séminaire de Saint-Magloire, puis à la maison de Navarre. En 1762 il fut proclamé le premier de sa licence. La Luzerne était depuis trois ans vicaire-général de Narbonne lorsqu'en 1765 il fut

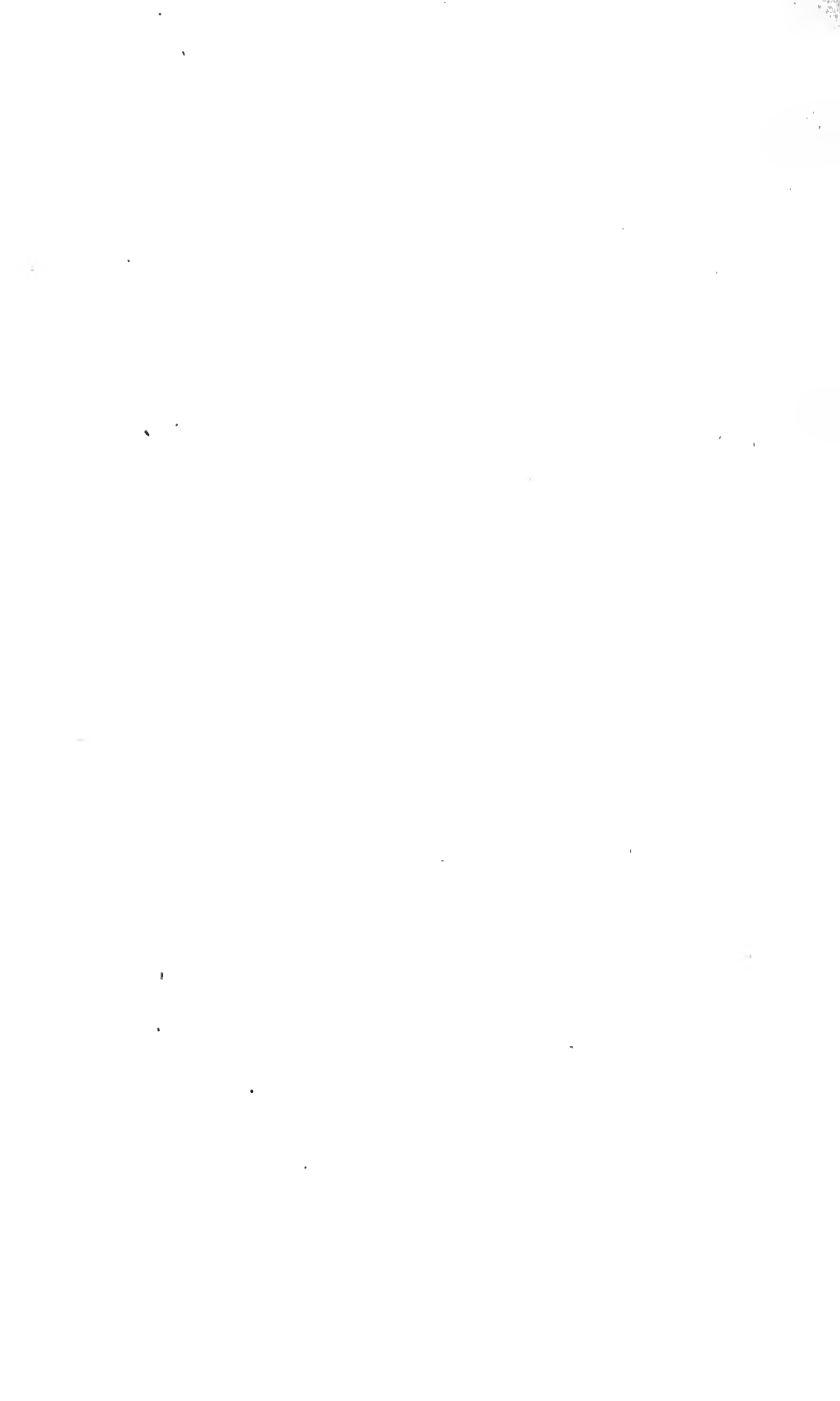
nommé agent-général du clergé. Il dut à ses services et à ses talents l'honneur d'être choisi par le roi, en 1770, pour succéder à M. de Montmorin sur le siège ducal de Langres. Sa réputation l'y précéda; et toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir furent parfaitement justifiées. L'administration de son évêché, la visite de ses paroisses, la lecture et l'étude, qui furent toujours un charme et un besoin pour lui, occupèrent tous ses moments. Son hospitalité, l'enjouement de son humeur égale, la vivacité de son esprit, jointe à une mémoire étonnante, attirèrent chez lui ce qu'il y avait de plus distingué dans son diocèse. Accessible et affable, personne n'eut plus d'amis et ne mérita davantage d'en avoir. On l'a vu, sollicitant une pension pour un d'eux, abréger les délais en offrant et obtenant qu'elle fût placée sur l'abbaye dont il était déjà pourvu lui-même. En 1773 il prononça l'oraison funèbre du roi de Sardaigne, à Notre-Dame, devant le comte d'Artois. L'année suivante il prononça, dans la même église, celle de Louis XV, devant *Monsieur*, depuis Louis XVIII. En 1787 il fut appelé à l'assemblée des notables, et l'année d'après élu unanimement aux États-Généraux par son clergé. La décision rendue pour la double représentation du tiers, et l'opinion par tête qu'elle devait entraîner, lui firent sur-le-champ pressentir nos malheurs. « Tout va se perdre! » s'écria-t-il à cette nouvelle: et, après y avoir beaucoup pensé, il ne vit qu'un moyen d'y remédier: ce fut de former deux chambres à peu près pareilles à celles d'Angleterre. Il proposa donc que les trois cents députés du clergé se réunissent dans une chambre aux trois cents députés de la noblesse, le tiers restant en pareil

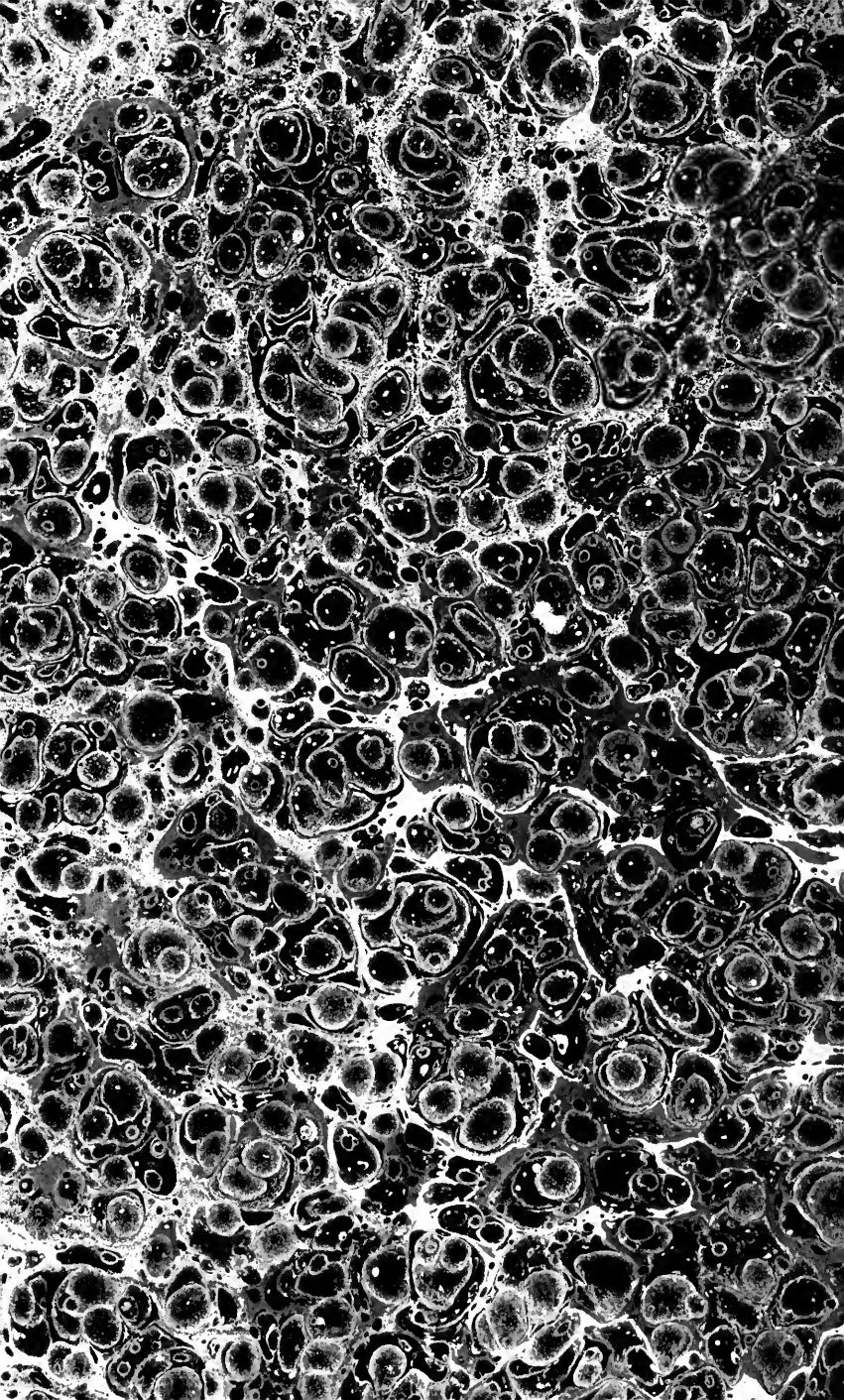
nombre dans la sienne. Ce projet, qui fut appuyé par Lally-Tollendal (*voy.* ce nom, dans ce vol.) et Mounier, rencontra peu de sympathies, et il déplut surtout aux révolutionnaires ardents, qui, songeant dès-lors à la république, voulaient tout niveler et tout détruire. La Luzerne repoussa encore avec beaucoup de force la Déclaration des Droits, présentée par Lafayette, et dans laquelle il ne voyait qu'un moyen de troubles et de désordres, dont la religion d'ailleurs repoussait le principe. Mirabeau consacra trois *Lettres à ses commettants* pour réfuter les assertions de La Luzerne. Le second du clergé porté à la présidence fut l'évêque de Langres. Après les catastrophes des 5 et 6 octobre, ce prélat se retira dans son diocèse, d'abord à Clairvaux, ensuite à Langres, où il resta jusqu'à ce que sa présence, irritant deux partis près d'en venir aux mains, il crut devoir l'abandonner, et se rendit en Suisse. L'émigration fut encore pour lui une occasion de manifester les vertus les plus touchantes. Il accueillit, à Constance, les prêtres de son diocèse, en eut tous les jours douze à sa table, et vendit, pour les faire subsister, jusqu'à ses boucles d'or. De Wels, où le séjour momentanément de ses parents l'avait attiré, il passa en Italie. Venise conserve encore le souvenir des exemples de vertu et de bonté qu'il y donna. Son zèle pour les prisonniers français qu'il visitait dans les hôpitaux, à l'âge de soixante-quinze ans, faillit lui coûter la vie: il y prit le typhus, qui le fit beaucoup souffrir, et dont les suites, après son retour en France, en 1814, l'ont mis deux fois au bord du tombeau. Tant de travaux, de services rendus à l'État et à l'Église furent récompensés, par l'invitation que lui fit Louis XVIII de venir reprendre

son ancien rang de duc et pair, et par son élévation à la pourpre romaine. Après lui avoir remis la barrette, en août 1817, le roi lui dit : « Quant à moi, si je vauz quelque chose, c'est parce que je me suis constamment appliqué à suivre les conseils que vous m'avez donnés, il y a quarante-trois ans, en terminant l'éloge funèbre de mon grand-père. » A l'époque du concordat de 1801, La Luzerne, sur la demande du souverain pontife Pie VII, s'était démis du siège de Langres, auquel il fut promu de nouveau sous la restauration. Ce digne prélat mourut à Paris le 27 juin 1821. On a de lui : I. *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne*, Paris, 1773, in-4° et in-12. II. *Oraison funèbre de Louis XV*, Paris, 1774, in-4° et in-12. III. *Instruction sur le Rituel de Langres*, Besançon, 1786, in-4° ; Paris, 1817, in-4°. IV. *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion*, Langres, 1786, in-12 ; Paris, 1810, in-12 ; 7^e édit., ibid., 1824 ; il y en a une traduction italienne, Venise, 1799, in-8°. V. *Instruction pastorale sur le schisme de France*, Langres, 1791, 2 vol. in-12 ; réimprimée en 1805 et 1808. VI. *Sermon sur les causes de l'incrédulité, prêché à Constance le jour de Pâques 1795*, Constance, 1795 ; Paris, 1818, in-8°. VII. *Considérations sur divers Points de la morale chrétienne*, Venise, 1799, 5 vol. in-12 ; Lyon, 1816, 4 vol. in-12 ; Paris, 1829, 4 vol. in-12. VIII. *Dissertation sur la Vérité de la Religion ; — sur les Prophéties ; — sur l'Existence et les attributs de Dieu ; — sur la spiritualité de l'âme et sur la liberté de l'homme ; — sur la loi*

naturelle, et sur la révélation en général. Ces dissertations, imprimées à Langres, de 1802 à 1810, et depuis réimprimées souvent à Paris, formant 6 vol. in-12. IX. *Explication des Évangiles*, etc., Lyon, 1807, 5 vol. in-8° ; Paris, 1816. 1821, 1829, etc., 4 vol. in-12. X. *Considérations sur l'état ecclésiastique*, 1810, 1827, in-12. XI. *Dissertations morales lues à Venise dans l'Académie des Filaretti, et dans l'Athénée de cette ville*, Paris, 1816, in-12. XII. *Dissertations sur les églises catholique et protestantes* Paris, 1816, 1818, 2 vol. in-12. XIII. *Sur la Différence de la Constitution française et de la Constitution anglaise*, Paris, 1816, in-8°. XIV. *Sur l'Instruction publique*, 1816, in-8°. XV. *Réponse au Discours de M. de Lally-Tollendal sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8°. XVI. *Observations sur le projet de loi touchant le même sujet*, 1817, in 8°. XVII. *Sur le Pouvoir du roi de publier par une ordonnance le Concordat de 1817*, Paris, 1818, in-8°. XVIII. *Sur la Déclaration de l'assemblée du clergé de France, en 1682*, Paris, 1821, in-8°. XIX. *Dissertations sur le prêt de commerce* (ouvrage posthume), Dijon, 1823, 3 vol. in-8°. On a encore de ce prélat des ordonnances et instructions pastorales, des écrits relatifs à la constitution civile du clergé, des opinions imprimées sur des projets de lois soumis à la chambre des pairs, etc. Il a laissé en manuscrit un traité concernant la *supériorité des évêques sur les prêtres*. Il a rédigé plusieurs articles dans divers journaux, et notamment dans le *Conservateur*, auquel il travaillait en 1820 avec MM. de Chateaubriand, de Bonald, etc. Z.







CT
143
M5
1811
t.69

Biographie universelle,
ancienne et moderne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

